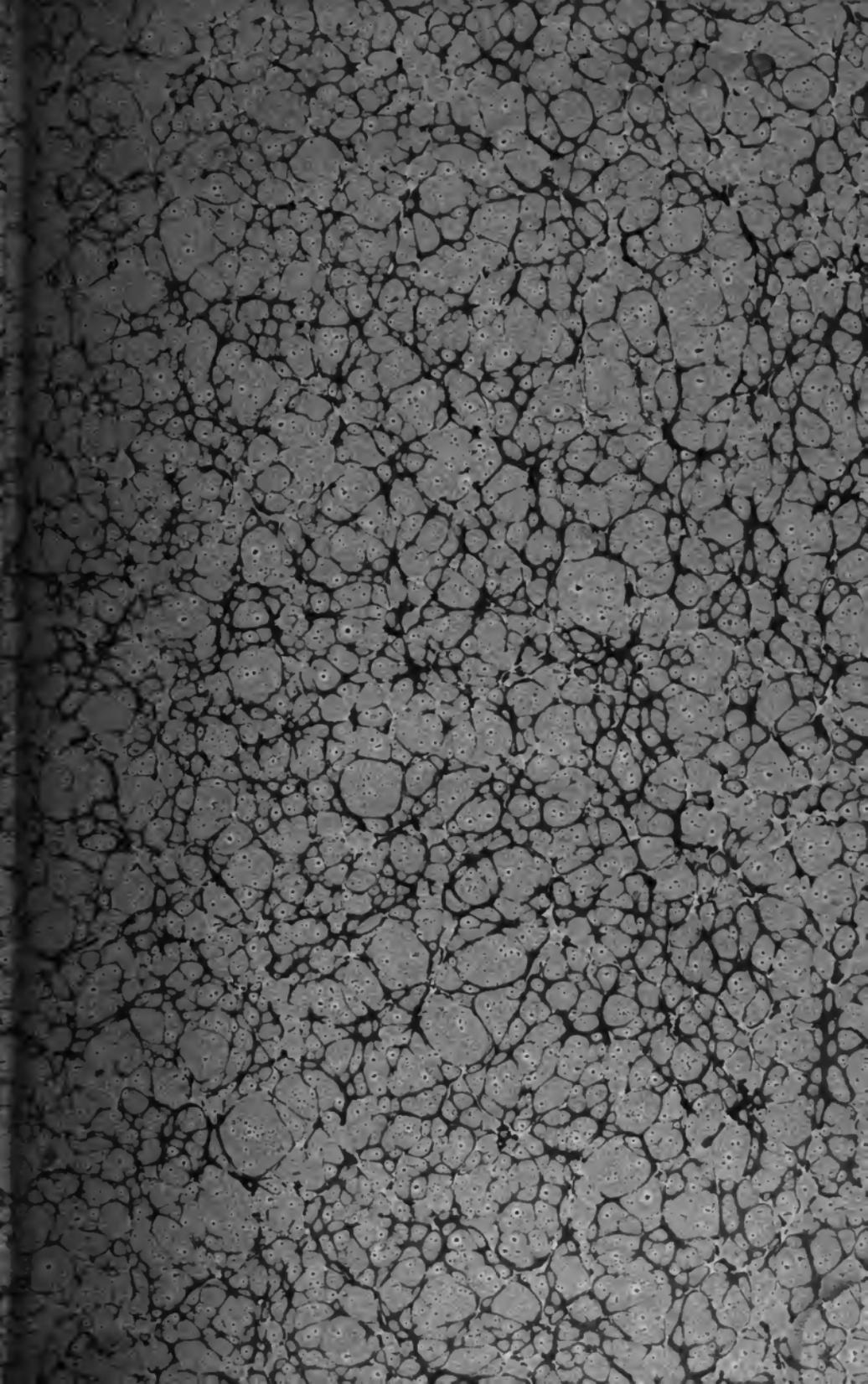




BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

0-314





LA FRANCE
PROTESTANTE

TOME V

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-B. GROS
RUE DES NOYERS, 74

0 38/5

LA FRANCE PROTESTANTE

OU

VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION
JUSQU'À LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

MM. EUG. ET EM. HAAG

TOME V

ESTIENNE — HUAULT

PARIS

JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

40, RUE DE LA MONNAIE, 40

GENÈVE, MÊME MAISON

—
1855





LA FRANCE PROTESTANTE.

E.

ESTIENNE, noble famille de typographes, dont les plus illustres représentants professèrent la religion réformée. Quoique d'origine plébéienne, cette famille a joui, par une rare exception, du privilège réservé à la seule naissance ou à l'importance politique : elle a eu ses historiens. **Almeloveen**, **Maittaire** et récemment **M. Renouard** ont tour-à-tour raconté, dans de savants ouvrages, l'histoire des travaux de chacun de ses membres : juste tribut de reconnaissance pour les services que les Estienne ont rendus à la civilisation moderne, en remettant en lumière les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique !

Robert, premier du nom, le plus célèbre des trois fils de **Henri Estienne**, souche de la famille, naquit à Paris, en 1503 (1), et mourut à Genève, le

7 sept. 1559. On ignore quels furent ses maîtres, mais à en juger par la précoce maturité de son savoir, on doit supposer qu'une sage discipline favorisa le développement de ses éminentes qualités. Les langues grecque, latine et hébraïque lui devinrent de bonne heure familières. A cette époque de renouvellement de notre vieille société, il y avait comme un ferment d'érudition dans les écoles ; les écoliers eux-mêmes étaient déjà des savants. Le jeune **Robert** avait à peine atteint sa 17^e année qu'il perdit son père et se trouva en quelque sorte abandonné à ses propres forces. Sa mère s'étant remariée, il travailla d'abord sous son beau-père, **Simon de Colines**, habile graveur de caractères, qui prit la direction de l'établissement typographique, resté indivis par suite de la minorité

(1) Cette date est généralement adoptée ; mais nous ferons remarquer qu'elle ne concorde pas avec l'âge que **Henri II** donne à son père à l'époque de sa mort. *Vixit ann. LIX.*

mens. XI, dit-il en tête des épitaphes qu'il lui consacre, ce qui reporterait sa naissance en janv. 1499.

des héritiers. Ses premiers travaux ne furent pas sans quelque influence sur son avenir, car ils lui firent faire connaissance avec la plus redoutable puissance du jour, la Sorbonne! Chargé par son beau-père de collationner une nouvelle édition du Nouveau-Testament en latin, il eut la témérité de corriger quelques passages qui lui parurent altérés. La sacrée Faculté en prit ombrage, ou plutôt elle se réjouit d'avoir ce prétexte pour empêcher la propagation d'un livre aussi plein d'hérésies que le Nouveau-Testament. Que deviendrait ce nimbe de sainteté qui entourait la hiérarchie, si le tabernacle n'était plus fermé aux profanes? Que deviendrait le principe d'autorité, si la loi était le patrimoine de tous et que le prêtre ne pût plus s'en réserver l'interprétation arbitraire? Assurément il y eût eu péril en la demeure. Tel fut le début des persécutions dont la Sorbonne ne cessa de poursuivre, pendant une période de près de 30 ans, notre savant typographe, et auxquelles il eût infailliblement succombé sans la protection royale. Dans cette circonstance, François I^{er} se montra réellement le père des lettres. Le jeune Robert ne se laissa point intimider par la violence de l'attaque; convaincu et plein d'ardeur, il résista bravement à l'orage et finit même par demeurer vainqueur. On éprouve un mouvement d'orgueil en voyant ce jeune homme, d'à peine 19 ans, tenir tête, en face du bûcher, avec un imperturbable sang-froid, à cette formidable Sorbonne devant qui tremblait jusqu'au souverain lui-même! Dans un préambule mis en tête de sa Réponse aux censures des théologiens de Paris, Robert raconte toutes les péripéties de la lutte qu'il eut à soutenir. Son récit étant très-instructif, nous en détachons quelques passages. Mais avant tout, il sera bon de faire connaître, d'après la même source, de quelle manière procédait la sacrée Faculté dans ses jugements. « Ils [les sorbonistes] ont accoutumé, pour soulager la Faculté, comme ils disent (laquelle ne se

peut aisément assembler en si grand nombre, parce que le nombre de ces bourdons croist de jour en jour), de créer certains députés : et aussi afin d'espargner l'argent qu'il faudroit distribuer à ung chacun d'eulx, quand ils seroyent assemblez : mais la principale raison est, afin que ceux qui approuveroyent ce qu'ils veulent condamner, n'y soient présens. Or les députés jurent de céler les secrets, de paour qu'on ne face quelque opposition qui les arreste. Et par ce moyen, il advient que leurs résolutions et décrets, quelques injustes et barbares qu'ils soyent, sont approuvez sans difficulté par toute la troupe qui ne sçait que c'est : jointc aussi que plusieurs ne font nulle doute de soubcrire contre leur propre conscience, de paour qu'ils ne soyent mis hors de la Synagogue. » Cette façon expéditive de procéder, digne des siècles de barbarie, rend facilement raison de toutes les infâmes condamnations qui sortirent de cet antre, qu'on appelait la Sorbonne. Robert fut donc sommé de justifier son œuvre. Voici en quels termes il rend compte de cette affaire. « Quand le Nouveau-Testament fut imprimé en petite forme [1523, in-46] par mon beau-père Simon de Colines, qui le rendit bien net et correct, et en belle lettre (c'estoit alors une chose bien nouvelle, veu la malignité de ce temps-là, que de trouver des livres de la Sainte-Escriture corrects) et d'autant que j'avoie charge de l'imprimerie, quelles tragédies esmeurent-ils contre moy? ils croiyent dès lors qu'il me falloient envoyer au feu, pource que j'imprimoy des livres si corrompus : car ils appelloyent corruption tout ce qui estoit purifié de ceste bourbe commune, à laquelle ils estoient accoustumez. Et lors je rendi tel compte de mon fait comme il appartenoit. Or combien qu'en leurs leçons publiques ils reprinsent magistralement et aigrement le jeune homme duquel telle correction estoit procédée, toutesfois estans eulx-mesmes bons tesmoins de leur propre ignorance, ne

l'osèrent jamais assaillir ouvertement... mais avoyent plus de paour de luy, qu'ils ne luy en eussent sceu faire, parce que Dieu les avoit effrayez. »

Dès que le jeune Robert fut en possession de sa part d'héritage, il fonda une imprimerie pour son propre compte. Ses premières impressions datent de la fin de 1526. Il prit pour marque un Olivier, avec cette devise tirée de l'Épître de S. Paul aux Romains : *Noli altum sapere, [sed time]*, ne t'élève point par orgueil, mais crains. Ces deux derniers mots sont le plus souvent omis. Son mariage remonte à cette même époque. *Perrette Bade*, qu'il épousa, était fille du savant professeur et imprimeur *Jodocus Badius*. Cette digne compagne de sa vie, qui n'était pas sans lettres, gouverna sa maison pendant plus de 20 années. Les savants y étaient accueillis avec bienveillance et distinction. Henri Estienne nous apprend que, dans la famille de son père, le latin était devenu en quelque sorte la langue usuelle ; chacun le parlait, jusqu'aux enfants et aux domestiques. Ce qui avait surtout contribué à y introduire cet usage, c'est la présence, comme commensaux, d'une dizaine de savants correcteurs de différentes nations, qui, pour communiquer entre eux, étaient obligés de se servir de cette langue savante.

Notre intention, dans cette notice, ne saurait être de faire connaître tous les ouvrages de littérature ancienne, tant sacrée que profane, qui sortirent des presses des Estienne. Nous ne pouvons que renvoyer à l'excellent catalogue qu'en a dressé M. Renouard. Qu'il nous suffise de dire ici que par la beauté de ses types et par la correction de ses textes, Robert I mérita le surnom de prince des typographes. Il fut en France ce qu'Alde Manuce avait été en Italie, un des restaurateurs des lettres. Aussi le célèbre historien de Thou a-t-il pu dire de lui avec vérité : « Non solum Gallia, sed universus christianus orbis plus debet [Roberto] quam cuiquam fortissimorum belli ducum ob

propagatos fineis patria unquam debuit; majusque ex ejus unius industria, quam ex tot præclarè bello et pace gestis, ad Franciscum decus et nunquam interitura gloria redundavit. » De telles paroles élèvent les Lettres à la hauteur d'un apostolat.

Depuis plusieurs années, Robert préparait une édition de la Bible en latin. A cet effet, il s'était entouré de manuscrits recueillis dans les bibliothèques de Paris, et il les avait collationnés avec les anciennes éditions, entre autres avec la Bible germanique et avec la Polyglotte d'Alcala (complutensis). Ses soins ne se bornèrent pas à ce travail de collation ; il joignit [1528, in-fol.] au texte de la version de la Vulgate, qu'il suivit presque partout, si ce n'est dans les Psaumes où il conserva une ancienne traduction en usage dans l'Eglise, un ample Index des noms propres hébreux, chaldéens, grecs et latins, dont il rétablit l'orthographe, en en donnant l'interprétation en latin. Cette première édition s'épuisa promptement, tant, à la suite de la révolte de Luther, la curiosité publique s'était éveillée ! Quatre années s'étaient à peine écoulées que Robert fit paraître une nouvelle édition du précieux volume (1532, in-fol.), beaucoup plus correcte que la première, à laquelle, indépendamment des différentes leçons, il ajouta de courtes notes explicatives tirées des meilleurs interprètes et des glossateurs hébreux. Il n'en fallut pas davantage pour soulever de nouveau l'orthodoxisme de la Sorbonne. Elle prétendit que le livre contenait de damnables hérésies, mais, comme le remarque fort bien M. Renouard, « ces volumes grands et petits, si corrects, d'un si séduisant usage, et qui avaient en quelque sorte ouvert à tous le livre entier des textes sacrés, c'était là le véritable grief, le motif mal dissimulé des clameurs théologiques ; et plus d'un sorboniste, en cela fidèle aux doctrines ultramontaines, trouvait que, pour une telle témérité, le feu n'était pas un châtement

trop sévère. » Si Robert échappa à ce tas « de loups affamez et enragez, » ce fut par un effet de « la bonté de Dieu qui le retira miraculeusement de leur gueule. » Devant la volonté royale, la fureur de ses ennemis dut céder; mais le pardon des offenses est bien rarement la vertu de ceux qui s'ingèrent de prendre en main « les intérêts du ciel; » ils se font un Dieu à leur image, haineux, colère, vindicatif. Tout en paraissant se soumettre, les sorbonnistes n'oublièrent pas leur querelle; ils ne cessèrent de nourrir une haine sourde, mais implacable, contre le téméraire qui avait osé leur résister. On mit en œuvre contre lui un système de basses persécutions, dans le but de l'intimider ou de le pousser hors des bornes de la prudence et de la modération. A tout moment, sa maison fut bouleversée par des visites domiciliaires. Mais Robert était un caractère bien trop entier dans ses devoirs pour se laisser détourner de son but par quelque considération humaine. Il supporta donc avec un grand fond de philosophie, toutes ces petites inconvénients d'une vie honnête, vouée sans réserve au bien public. Fais ce que dois, telle fut constamment sa devise. Pendant toute sa carrière typographique, il fit son affaire la plus chère de la propagation des textes sacrés, ne cessant de travailler à améliorer son œuvre. Sa troisième édition de la Bible, bien supérieure aux deux précédentes, tant pour la correction que pour le choix des annotations, parut in-fol. en 1540. Il y joignit dix-huit gravures sur bois, représentant le tabernacle de Moïse et le temple de Salomon, lesquelles avaient été exécutées sous la direction de *François Vatable*. Ce volume est vraisemblablement le premier en date sur lequel se trouve ajoutée à son nom la qualification de typographe royal. Ce titre, mérité par tant de chefs-d'œuvre, lui avait été donné par lettres-patentes du 26 juin 1539, d'abord pour les lettres latines et hébraïques, et, en 1540, après la mort de Néobar, typographe royal

pour les lettres grecques, pour les trois langues. « Lors de rechef, nous apprend Robert, furent allumées nouvelles flammes : car ces prudhommes de censeurs se desgorgèrent à outrance contre tout le livre, auquel ils ne trouvoient la moindre chose qui fust à reprendre, ne qu'ils peussent eux-mêmes redarguer, sinon aux Sommaires, qu'ils appellent, disans en leurs censures qu'ils sentoient leur hérésie. Je poursuy néanmoins, et metz en avant, autant qu'il m'estoit permis par eux, ce que le Seigneur avoit mis en mon cœur, estant toutesfois intimidé, je le confesse, par leurs outrageuses menaces. J'imprimay donc pour la seconde fois les Commandemens et la Somme de l'Écriture, chacun en une feuille, de belle et grosse lettre, pour les attacher contre les parois. Qui est-ce qui ne cognoist les fâcheries qu'ils m'ont faictes pour cela? Combien de temps m'a il fallu absenter de ma maison? Combien de temps ay-je suyvi la court du Roy? duquel à la fin j'obtiens lettres pour réprimer leur forcennerie, par lesquelles il m'estoit enjoint d'imprimer lesdicts Commandemens et Sommaires tant en latin comme en françois. Combien de fois m'ont-ils appelé en leur Synagogue pour iceulx, crians contre moy qu'ils contenoient une doctrine pire que celle de Luther? Toutesfois le Seigneur mena par moy cest affaire jusque là, qu'il y en eut plus de quinze des plus apparens maîtres de leur Collège qui approuvèrent manifestement par leurs signets ce que toute la troupe avoit réprouvé. Finalement quand ils veirent les signets de ces vieillards et le privilège du Roy, ou estans abattus de honte, ou voyans qu'ils résistoient en vain, souffrirent qu'ils fussent approuvez par leurs députez en la maison de leur bedeau. »

La trêve fut de courte durée. Dès l'année suivante, les hostilités recommencèrent à la suite d'une nouvelle édition du Nouveau-Testament en latin (1541, 2 vol. in-8°). Le livre fut d'abord bien reçu, personne ne soupçonna

le poison; mais il arriva qu'un des plus forcenés sorbonistes y ayant goûté dénonça publiquement le coupable. Et « tout soudain saillirent les crieries accoustumées, » tellement que pour la troisième fois le malheureux Robert dut se cacher. Lorsque cette tempête fut un peu apaisée, il reprit courage, et, incorrigible qu'il était, il se hasarda d'imprimer encore une fois les annotations, sujet de tant de colère, « y changeant quelque peu, et adjoustant beaucoup. » Ce fut son édition de 1543, in-16. Puis, comme pour mettre le comble à ses scandales, il réimprima la Bible en entier, (1545, 2 vol. in-8^e) en y adjoustant une nouvelle version [par *Leo Jædæ*] en face de la Vulgate, et en mettant en marge de nouvelles annotations qu'il avait recueillies « avec grand labeur, en veilles extrêmes, en diligence soigneuse et attentive » de la bouche de savants qui avaient assisté aux leçons hébraïques de *Vatable*. Indéjà irae. Plus le pécheur persévérât dans les voies de Satan, plus la fureur de la Sorbonne s'enflammait, tellement qu'une catastrophe était imminente. « Quand Satan voit que par la lecture de ces dictes annotations, les faulces et vaines expositions s'en vont bas, » il souffle son esprit à la Faculté qu'il envenime de plus en plus. De sourdes rumeurs viennent aux oreilles de Robert; aucuns, qui n'étaient pas des pires, l'avertissent amicalement de se tenir sur ses gardes. Bientôt il ne lui est plus possible d'en douter: il se brasse quelque chose contre lui. Dans ce péril, il recourt à Pierre Du Chastel, qui déjà dans plusieurs occasions l'avait servi de son crédit. Mais cette fois le grand aumônier se montre froid et réservé. Robert comprend qu'il va être sacrifié. Il offre, comme moyen d'accommodement, d'imprimer les censures de la Sorbonne en tête de ses Bibles. L'expédient paraît acceptable au grand aumônier, il le fait goûter au roi. Mais ceci ne faisait point l'affaire des théologiens qui voulaient que l'on se contentât d'une censure générale. Cependant ils cèdent et promet-

tent d'obtempérer aux ordres du souverain. Promesses dilatoires, promesses vaines et sans effet. Les bons pères, ayant eu soin de mettre leur conscience sous la sauve-garde d'une réticence mentale, se tenaient dégagés. « Après que le Roy eut senti que c'estoyent gens de si dur col qu'on ne les pouvoit faire fleichir, ne dompter leur obstination, et qu'ils vouloyent soustenir leur rage diabolique jusques au bout, se contentant de dire, cela est hérétique, et qu'on s'en rapporte à eux: le 26 jour d'octobre [1546], il leur envoya lettres-patentes seellées de son seau, par lesquelles il leur commanda estroictement, y adjoustant menaces, qu'ils eussent à parachever leurs censures, et à me les baïller pour imprimer. » Les choses en étaient là lorsque le roi vint à mourir. Alors les conseillers de Henri II prirent en main cette affaire. Nouvelle sommation adressée à la Sorbonne. Les théologiens promettent derechef, mais bien résolus à ne rien tenir. Un pouvoir politique qui change et se renouvelle, finira toujours par se briser contre un tel système de temporisation dans ses luttes avec une communauté qui ne meurt pas. Au jour qui leur avait été fixé, les théologiens se présentent au Conseil du roi; mais pour se soumettre, ils n'étaient pas encore à bout de leurs pratiques souterraines. Au lieu de censures, c'est un acte d'accusation qu'ils apportent: ils accusent Robert d'avoir écrit dans sa Bible que les âmes sont mortelles. Peu s'en fallut que cette absurde accusation ne fût admise. On demandait qu'il fût condamné sans être entendu, tant le crime était atroce. Cependant Du Chastel voulant bien prêter l'oreille à sa justification, il lui montre sans peine que ces « beaux théologiens » n'entendent pas le latin. « Je suis esbahi, disait l'un d'eux, de ce que ces jeunes gens nous allèguent le Nouveau-Testament; per diem! j'avoie plus de cinquante ans que je ne sçavoie que c'estoit du Nouveau-Testament. » Voilà quels étaient nos inqui-

siteurs et nos juges ! A la fin, après bien des sollicitations, bien des voyages à la Cour, Robert parvient à se trouver en présence d'une dizaine des leurs au Conseil du roi. Il n'était pas docteur de Sorbonne, mais, quoique seul dans son camp, il ne se laissa pas intimider. Le Conseil était plus nombreux que de coutume; tous les cardinaux et évêques à la suite de la Cour s'y trouvaient, avec le connétable et le chancelier. Le débat fut vif et tourna à l'honneur de Robert. Ses adversaires, « ayant débattu de beaucoup de choses, avec grande risée de toute l'assistance, à cause de leurs noises tumultueuses, pour ce qu'ils discordoient ensemble, et estoient ja enflammés l'un contre l'autre et avoyent débat entre eux-mêmes, il lui fut commandé de répondre sur-le-champ. » Sa réponse fut victorieuse. Le Conseil rendit un arrêt par lequel il fut expressément défendu aux sorbonistes de continuer à usurper, en matière de foi, le droit de censurer appartenant aux évêques. En même temps, ordre leur est signifié de remettre les articles censurés aux évêques et cardinaux, avec commandement à ceux-ci de les examiner diligemment. « Quand les orateurs oyrent ces choses, ils murmuroyent et frémissoyent entre eux. » On devrait croire que, par ce jugement, tout fut terminé; mais il n'en est rien. La Sorbonne était une de ces puissances malfaisantes qui ne sont jamais plus à craindre que lorsqu'on les croit terrassées. Quand elle faisait la morte, on pouvait être certain qu'elle ourdissait une perfidie. Les passages qu'elle avait relevés dans les annotations de Robert étaient au nombre de 46. Ce n'était encore qu'une partie du travail. Les évêques et les cardinaux en conférèrent entre eux. Mais de ces 46 prétendues énormités, c'est à peine s'ils en signalent 5 ou 6 «*soubs-jectes à calomnie* », c'est-à-dire qu'on pouvait interpréter malicieusement. Tout le reste est jugé «*tolérable et catholique*. » Voyant cela, Robert insiste de nouveau pour que les théologiens

achèvent leur œuvre d'*expurgation*. Le roi commande, menace derechef. Ils promettent de nouveau «*qu'ils feront tout ce qu'on voudra, pourveu qu'ils ne soyent contraincts... de suyvre la Court, pour ce qu'il y fault faire trop grand despense, et y a beaucoup de choses trop molestes à gens qui ne sont point courtisans.* » Mais, en même temps, ils demandent sournoisement et en toute humilité, que le reste des articles à examiner soit soumis aux juges de la Chambre ardente qui pour lors connoissait du crime d'hérésie. «*Voilà les laqs, s'écrie Robert, desquels ils me pensoyent envelopper, ou plustost la fosse où ils me vouldoyent faire tomber. Car on scait assez quelle cruauté et bourrellerie Lyset et ses complices ont exercé.* » En présence de ce péril, Robert redouble d'instances et de sollicitations auprès du roi; il demeure «*huit mois entiers à la Court à ceste poursuite.* » Pendant ce temps, ses études languissaient, ses affaires périclitaient. «*A la fin, nous dit-il, le Seigneur eut pitié de moy, et fléchit le cuer du Roy envers moy, et me reconceilla à son Conseil privé, tellement qu'aucuns de ceulx qui avoyent esté fort envenimés contre moy par ces bons Pères, se rendirent plus cléments.* » Finalement, la cause fut retirée à la Chambre ardente, et les choses remises en leur précédent état, c'est-à-dire que la Sorbonne fut invitée à faire tenir le reste de ses censures au Conseil du roi, pour qu'il en fût décidé. Pour échapper à cette obligation, la Faculté se rejette dans ses voies tortueuses. Un nommé *Guiancourt* était pour lors le directeur de la conscience de Sa Majesté. Un directeur tant soit peu habile a toujours l'art de gouverner le monarque qui règne. La royauté est une machine dans ses mains. Or ce bon père avait à se faire pardonner ses antécédents, car «*il avoit fait autrefois quelque profession* » de la religion. On s'adresse donc à lui, on l'engage à profiter de sa position pour *travailler* la conscience royale. «*Advisez, lui écrit-on, que*

nous ne soyons contraincts de bailler le reste des articles contre Robert Estienne, mais plustost qu'il soit condamné comme hérétique. Comment? qu'il soit diet qu'ung homme mécanique ait vaincu le collège des théologiens. » Guiancourt donne les mains à cette intrigue, et comme il s'était formé à bonne école, il parvient, en moins de rien, à retourner le monarque. Défense est donc faite à Robert de mettre ses Bibles en vente, mais en même temps, par un reste de pudeur, il est enjoint à la Sorbonne d'indemniser l'éditeur pour une somme de « mille et cinq cens escus. » Ce n'était encore qu'une demi-victoire, et la Sorbonne voulait une victoire entière. La Justice, aussi bien que la Royauté, devait en passer par là. Les théologiens se récrient « qu'on donne loyer aux meschans à mal faire, » ils intriguent, ils se démentent, et finalement ils font tant et si bien, qu'ils sont déchargés de tout. Le roi Henri, qui avait sans doute quelque honte de sa façon de rendre la justice, promit à Estienne de se montrer plus libéral une autre fois! Nous devons ajouter qu'au jugement des écrivains catholiques eux-mêmes, la Sorbonne, dans cette affaire, a fait preuve de sentiments peu chrétiens. Le P. Simon trouve qu'elle se montra trop âpre à la poursuite d'un homme auquel les saintes Lettres devaient beaucoup. Selon lui, Robert Estienne doit être rangé parmi les plus habiles critiques.

Les luttes, les ennuis, les persécutions, les dangers, rien ne pouvait détourner Robert Estienne de la noble mission à laquelle il s'était voué, et quant aux sacrifices et aux pertes matérielles, il les supportait facilement. « Je puis dire, à la vérité, écrit-il, que mon esprit a tousjours esté libre, je n'ai jamais servi à l'argent, le Seigneur m'a accoustumé aux labeurs comme l'oyseau au vol. » La longue guerre qu'il soutenait était encore dans tout son feu, lorsqu'il fit paraître sa magnifique Bible hébraïque (1544-46, 47 parties in-16) que M. Renouard appelle

un bijou typographique, et, de suite après, son Nouveau-Testament grec, en grande marge, d'après les mss. de la Bibl. royale (1546, in-46; réimpr. en 1549, même format, avec un certain nombre de leçons différentes; et en 1550, in-fol.). La Bible hébraïque était lettres closes pour Messieurs de la Sorbonne; ils la laissèrent passer sans s'en soucier. Déjà ils avaient méprisé une première édition publiée de 1539-44, en 4 vol. in-4°. Mais comme ils avaient quelque prétention de savoir le grec, ils sonnèrent de nouveau la charge. Il fallait cependant un casus belli. Pour cela, ils imaginèrent, soit ignorance, soit fécondité de ressources, de prendre pour des annotations les différentes leçons que Robert avait mises en marge de son édition. Comme toujours, l'affaire vint au Conseil du roi, mais dès que Robert eut déduit ses raisons, « on se mist à rire d'une façon estrange : et tous d'une voix dirent : Quelle impudence, quelle bestise, quelle témérité! brief que leurs inepties ne se pouvoient plus souffrir. » Fort de cette approbation, Estienne ne tint pas compte des décrets des théologiens. Mais pour avoir la paix à l'avenir et ne voulant pas « les enaigrir par mespris, il s'accorda de leur communiquer tout ce qu'il imprimerait ci-après. »

Sans doute qu'il songeait déjà, dès cette époque, à renoncer à un pays où il n'y avait de sûreté ni pour les droits de la conscience, ni pour les droits du citoyen. Plusieurs fois il l'avait fait entendre à Pierre Du Chastel. Il savait qu'il n'avait aucune paix sincère à attendre des vénérables docteurs avec lesquels il avait osé entrer en lutte, il savait « qu'ils estoient enflammez contre lui d'une haine irréconciliable, et qu'ils hayoyent de grand appétit après son sang. » Son projet arrêté, il commença par envoyer successivement en avant les membres de sa nombreuse famille. Lui-même partit secrètement en novembre 1550, accompagné de son fils aîné Henri. Au mois de décembre de cette année fut confirmé à Gc-

nève son second mariage avec *Marguerite Des Champs*, dite *Du Chemin*, déjà veuve de deux maris dont elle avait des enfants. On comprend que Robert, en parlant, n'avait pu réaliser que la plus faible partie de ce qu'il possédait. Mais à la mort de sa première femme [1547] et peut-être dans la prévision de ce qui arriva, il avait eu soin de mettre son établissement sous le nom de ses enfants. Cette sage précaution ne fut pas inutile. Dès que l'infâme édit de Châteaubriand (Voy. *Pièces justif.* N° VIII) eut été rendu, le procureur général près le parlement de Paris, armé de l'art. XXXIX de ce décret prononçant la confiscation de tous les biens, tant meubles qu'immeubles, appartenant à ceux qui s'étaient retirés à Genève, se transporta au domicile de Robert. Charles Estienne, en sa qualité de tuteur des enfants mineurs, mit opposition à la saisie, se fondant sur ce que la part desdits enfants était seule demeurée en la maison de leur père; et pour ce qui regardait leur sortie du royaume, que ses pupilles ayant agi sans discernement et par contrainte paternelle, ils ne pouvaient être tenus responsables de leur action. Charles Estienne était protégé par le cardinal de Lorraine, à qui il dédia plusieurs ouvrages. Le gouvernement fit droit à sa requête et ordonna la main-levée de la saisie, « à condition que dedans six mois prochainement venant ou plus tost, s'ilz pouvoient sortir de la puissance de leurdit père, les enfans retourneroient résider dans le royaume et en icelluy vivoient en bons chrestiens et catholiques. » Robert, l'un d'eux, n'avait pas attendu cette invitation pour se soustraire à la puissance paternelle. Il est probable que Charles qui, après la fuite de son frère, avait « conçu si grant ennuy qu'il en estoit tombé en maladie, » réussit également à tromper la vigilance de ses parents. Nous voyons, par le testament de Robert, qu'à la fin de 1559, il se trouvait, ainsi que son frère, à Paris. « Toutesfoys, y est-il dit, les aulcungs d'i-

ceux, assavoir Robert et Charles, à son grand regret et contre son vouloir, l'ont fraudé de ceste espérance [d'être secondé par eux dans ses travaux], se retirans d'avec lui et de ceste église et s'en retournans au lieu duquel, par la grace du Seigneur, il les avoit retirés et, qui pys est, se sont mariés sans son autorité, vouloir et consentement en se polluant à la messe et aultres superstitions de la papaulté. » Robert ne leur pardonna jamais leur révolte. Mais sa rigueur, en les déshéritant, ne doit pas être jugée trop sévèrement; elle est plus apparente que réelle. On doit considérer que tout déshérités qu'ils étaient, leur part était encore assez belle, puisqu'ils avaient été mis en possession de l'établissement typographique de Paris à l'exclusion de leurs frères restés à Genève. Toutes choses se compensaient donc. Aussi la bonne harmonie ne cessa de régner entre les frères. « Dès 1554, remarque M. Renouard, Henri vint se mettre en rapport de travaux avec l'établissement de Paris, et en liaison de famille avec Robert son frère qui en était possesseur et le conduisait [dès 1556, seulement]; rien d'ailleurs, soit avant 1559, soit après que le décès de leur père eut fait connaître ses dispositions testamentaires, ne fait voir entre ces frères aucun différend, aucune froideur. Si le moins du monde il y avait eu injustice ou seulement apparence d'injustice, on le saurait de reste. » Robert retrouva à Genève son beau-frère *Conrad Badius* qui l'y avait précédé d'un ou deux ans, et auquel il avait confié son fils Robert pour être placé aux écoles de Lausanne que devait diriger son ami *Mathurin Cordier*. A l'art. de *BADIUS*, nous avons dit que Robert et lui s'associèrent pour fonder une imprimerie. Mais rien dans le titre des publications sorties de ses presses n'indique cette association. Seulement, dans son édition de la Bible de 1555, nous lisons ces mots: *Excudebat Rob. Stephano Conradus Badius*, ce qui veut simplement dire qu'Estienne se servit pour cette pu-

bligation des presses de son beau-frère. Le premier ouvrage que publia Robert Estienne à Genève, fut la traduction en grec, par son fils Henri, du Catéchisme de Calvin (1551, très-pet. in-8°). A ce sujet, M. Renouard commet une grosse erreur lorsqu'il avance que cette traduction a dû être faite sur le msc. même de Calvin qui aurait été communiqué à Estienne trois ans avant sa publication. Ce catéchisme du réformateur avait paru dès avant 1538, et, depuis, les éditions et les traductions ne cessèrent de se succéder. (*Voy. T. III, p. 452.*) Robert ne tarda pas à reprendre la publication de ses Bibles et de ses Nouveaux-Testaments, mais, désormais, il put poursuivre son œuvre sans avoir le bûcher en perspective.

L'importance bibliographique du Nouveau-Testament grec qu'il fit paraître cette même année de 1551, et où l'on trouve le premier essai qui ait été fait de la division en versets, nous engage à en reproduire le titre en entier : *Novum Jesu Christi D. N. Testamentum græcum, cum duplici interpretatione D. Erasmi, et veteris interpretis* [Ant. Osiandri] *Harmonia item Evangelica, et copioso Indice*, sans autre indicat. que l'Olivier de Robert, 2 vol. in-8° à 3 colonnes. La version de la Vulgate occupe la colonne intérieure, et celle d'Érasme le côté des marges. Dans les éditions postérieures, la version d'Érasme fut remplacée par celle de *Théod. de Bèze*. Nous emprunterons à Chevillier quelques détails bibliographiques au sujet de l'innovation introduite par Robert Estienne, d'abord dans son Nouv.-Testam. de 1551, puis dans son Nouveau-Testament français de 1552, in-16, et dans ses édit. de la Bible latine de 1555, in-8°, et de 1556-75, in fol. en 3 vol., avec double version, celle du N.-T. par Th. de Bèze. L'exemple donné par Robert fut bientôt suivi par tous les partis indistinctement. « Les ministres firent imprimer de cette manière leurs Bibles françaises et leurs Nouveaux-Testaments en différentes

villes, comme à Genève, à Lyon, à Caen, à Orléans, en 1556, par *Philibert Hamelin*; en 1560 et 1562, par *Antoine Reboul*; en 1563, par *Barthélemy Molin*, et la même année, par *Jean Crespin* et par *Pierre Philippe*; en 1566, par *Sébastien Honorati*; en 1567, par *Louis Rabiez* et par plusieurs autres. Les années suivantes, *Nicolas Barbier* et *Thomas Courteau* imprimèrent aussi en cette façon, l'année 1564, à Basle, la Bible latine selon les traductions de Pagnini et de *Vatable*; René Benoist fit ainsi paroltre, à Paris, sa Bible française in-fol. 1566.... A Rome, la Bible de Sixte-Quint, 1590, et celle de Clément VIII, 1592, furent données au public en cette même manière; et depuis Clément VIII, la Vulgate a été imprimée ordinairement par versets chiffrés, avec cette différence, que dans les Bibles et Nouveaux-Testaments de Robert Estienne, des ministres de Genève et de Basle, tous les versets commencent la ligne, ce qui ne se trouve point observé dans celles de Sixte-Quint et de Clément VIII, si on en excepte Job, les Pseaumes et les Parables de Salomon. » Mais depuis 1652, le clergé de France eut assez d'indépendance pour adopter *ad integrum* la réforme huguenotte. On a prétendu que l'honneur de l'innovation devait revenir à *Le Fèvre d'Étaples*, parce que le premier il avait eu l'idée de coter par des chiffres arabes les versets des psaumes dans son Psalterium quintuplex, in-fol., impr. par Henri Estienne I^{er} en 1509 et 1513. Mais tel n'est pas notre sentiment. La division des chants lyriques de David en strophes ou versets se présentait d'elle-même à l'esprit, elle était toute naturelle et elle ne devait fournir à Estienne aucun trait d'analogie qui lui indiquât une semblable division à adapter à des récits historiques ou à des épîtres. Aussi plus d'une génération avait-elle passé, sans qu'on se fût imaginé d'étendre à la Bible entière la division par strophes des Psaumes.

Jusqu'ici nous n'avons considéré le

savant typographe que sous l'un de ses aspects. Il nous reste à parler des services qu'il a rendus aux lettres profanes, non-seulement comme éditeur, mais aussi comme auteur. Robert a parcouru cette partie de sa carrière avec non moins d'éclat. Sans parler d'une foule de bons livres élémentaires, qui sortirent de ses presses et dont plusieurs étaient le fruit de ses veilles, on peut dire que son Trésor de la langue latine fut un des flambeaux de la Renaissance. On ne possédait encore que des dictionnaires tout-à-fait imparfaits, celui, entre autres, de l'italien Calepino. Tout le monde sentait l'insuffisance de ce dernier vocabulaire, le plus estimé de tous; il s'agissait de le corriger et de le compléter, mais les plus hardis reculaient devant l'énormité de la tâche. Plusieurs fois Estienne s'était adressé à des savants, ses amis, pour les engager à ce travail; ses offres les plus séduisantes n'avaient pu les y déterminer. Voyant cela, et sentant mieux que tout autre l'utilité d'une œuvre qui devait comme nous ouvrir les portes de l'antiquité, il n'hésite plus, il s'arme de résolution et de constance, et après deux années d'un travail opiniâtre, il met au jour, non pas un chef-d'œuvre, mais un livre qui réunissait en lui tous les éléments d'un chef-d'œuvre. « *Binos annos in hoc opere dies noctesque, rei domesticæ et corporis ferè negligens, ita desudavit ut quotidie duobus prelis materiam sufficeret, et absque ope divinâ oneri succumbendum fuerit.* » Quels que fussent le zèle et les soins qu'Estienne apporta dans ce travail, on comprend qu'avec cette hâte et cette précipitation, son *Lexique* n'ait dû être d'abord qu'un essai, car il n'est pas d'œuvre qui demande davantage à être mûrie. Robert ne se faisait donc pas d'illusion sur le mérite de son livre; aussi ne cessa-t-il de travailler à l'améliorer à chaque édition nouvelle, et il y réussit tellement que son *The-saurus* devint comme un répertoire où les lexicographes de tous les pays allèrent puiser sans retenue. Ce n'est sans

doute pas une fortune de tomber ainsi aux mains des corsaires, mais les riches seuls sont exposés à être pillés.

Estienne cultivait les lettres grecques avec non moins d'ardeur que les latines, et peut-être même se portait-il à cette étude avec un sentiment de prédilection. Aussi n'est-ce pas seulement comme raretés bibliographiques que ses éditions sont encore estimées et recherchées de nos jours. Si le bibliophile admire l'élégance des types, *typi regii*, « les plus beaux qui aient jamais existé », le philologue sait apprécier la correction des textes. Nous ferons connaître les huit ouvrages grecs qu'il publia en première édition; ce sont: les Œuvres d'Eusèbe (1544-46, 2 vol. in-fol.), Moschopolus (1545, gr. in-4°), les Œuvres de Denis d'Halicarnasse (1547, in-fol.), le médecin Alexandre Trallianus (1548, in-fol.), les Histoires de Dion Cassius (1548, in-fol.) et l'Abbrégé de J. Xiphilin (1551, in-4°), les Œuvres de S. Justin (1554, in-fol.), les Histoires d'Appien (en commun avec son frère Charles, 1551, in-fol.). Le savant Robert ne se contentait pas de surveiller l'impression des ouvrages qui sortaient de ses ateliers, il en était lui-même l'éditeur; des correcteurs le secondaient, mais ne le suppléaient pas. Le service inappréciable qu'il avait rendu aux lettres latines par la publication d'un bon Dictionnaire, il méditait de le rendre pareillement aux lettres grecques; il s'occupait assidûment de ce projet pendant une dizaine d'années, mais la gloire de cette publication était réservée à son fils Henri qui profita des nombreux matériaux que son père avait déjà réunis. Je ne sais s'il convient que dans cette notice nous mentionnions l'infâme accusation qui a été portée contre Robert, non pas de son vivant, mais plus de vingt ans après sa mort. Repousser une calomnie, n'est-ce pas servir le calomniateur, qui se flatte qu'il en restera toujours quelque chose? La seule réponse à faire, c'est le mépris. Nous renverrons donc aux historiens des Estienne et plus par-

ticulièrement à MM. Firmin Didot et Renouard qui se sont donné la peine de repousser victorieusement, par des raisons tirées de leur propre expérience, une accusation que la vie seule de Robert repoussait encore avec plus de force. « Pour peu, nous dit Baillet, qu'on fasse réflexion sur le caractère particulier du génie des Estienne, c'est-à-dire sur ce zèle extraordinaire pour le bien public, et sur leur rare désintéressement, qui a même ruiné leur famille et leur a fait consumer tout leur bien, tous leurs soins, tous leurs travaux, et tout le temps de leur vie, dans ce noble exercice, il est aisé de juger qu'on a voulu calomnier Robert Estienne, lorsqu'on l'a accusé d'avoir volé les caractères de l'imprimerie du roi, en se retirant à Genève, et d'avoir été brûlé en effigie pour ce sujet. » L'un et l'autre faits sont également faux. Le premier fabricant de cette indignité—et nous ne le nommons que pour attacher son nom au pilori de l'histoire. — ce fut le bénédictin Gilbert Genebrard, furieux ligueur, un des signataires de la supplique que les Seize envoyèrent à Philippe d'Espagne pour lui demander un roi. Voici comme il s'exprime dans sa *Chronographia Sacra* (1580) : « Vatabli nomine nova Bibliorum versio conditur Genevensibus, multis in locis impurior et indoctor, quam nec Vatablus agnorit, nec qui leviter linguis tincti sunt probant. Ejus causâ Robertus Stephanus Genevam, sontium receptatricem, profugit, surreptis secum regis characteribus, adulterinos alios partus viris bonis et doctis suppositurus, vel geninosis ritu loci corrupturus. » Il n'y a pas seulement des erreurs dans cette diatribe, comme le remarque avec raison M. Renouard, « mais autant de faussetés que de mots; et pour la Bible, pour sa destination, pour l'auteur de la version, la cause de la retraite à Genève, l'altération et supposition prétendue d'ouvrages, enân le vol des caractères, tout y est mensonge. » Telles sont les armes courtoises dont usaient les champions de la Sorbonne. Mais en

voilà assez sur ce sujet, hâtons nous de sortir de ce borbier, d'autant plus que nous serons forcé d'y revenir dans notre notice sur Paul Estienne.

Robert mérita l'estime de ses nouveaux concitoyens. Le 4 déc. 1556, on lui accorda gratuitement les droits de bourgeois. Calvin et Bèze l'honoraient de leur amitié. Nous ignorons sur quoi se fonde le généalogiste M. Galiffe pour lui appliquer l'épithète injurieuse de protestant fanatique. Nous savons, il est vrai, que Robert n'a pas condamné, avec les idées plus humaines en même temps que plus chrétiennes de nos philosophes, le meurtre juridique de *Servet*; nous savons que, dans une de ses préfaces, il reproche aux docteurs de Sorbonne de persécuter les vrais chrétiens, tandis qu'ils « accepteraient volontiers pour la pure doctrine du Christ la doctrine de l'athée F. Rabelais... car ils n'ont rien fait pour que le livre de ce railleur médisant et blasphémateur fût brûlé avec son auteur. » Mais il n'est personne dans ce siècle qui n'ait subi plus ou moins l'influence des doctrines de l'Eglise romaine au sujet du retranchement des impies de la communion chrétienne. Robert était d'un temps où la tolérance eût passé, tout au moins, pour de l'indifférence. Si nous avons relevé ce trait du généalogiste, ce n'est pas que nous attachions une grande importance au blâme de M. Galiffe. Cet écrivain possède un talent bien méprisable, selon nous, contre lequel on doit sans cesse se mettre en garde : c'est celui de présenter des faits vrais sous un jour faux. Rien de plus jésuitique que ses insinuations, il y a dessous du fiel et du venin. Sa notice sur la famille des Estienne en est pleine.

Nous avons vu que Robert Estienne fut marié deux fois. Sa première femme lui donna neuf enfants, savoir : 1° HENRI, qui suit;—2° ROBERT, né en 1530. Rebuté, dit-on, par les mauvais traitements de sa belle-mère, il parvint à se soustraire à l'autorité paternelle, retourna auprès de ses oncles à Paris, où il abjura, et reprit, dès 1556, l'établissement typographi-

que de son père;—3° CHARLES, qui suivit l'exemple de son frère Robert. M. Galiffe qui tenait à avilir Henri Estienne en lui prêtant des calculs honteux, prétend que ce fut à son instigation que Charles s'échappa de la maison paternelle pour le rejoindre à Paris, où il rentra, à son exemple, dit-il, dans le giron de l'Eglise catholique. Ces faits sont complètement faux. On voit, par les lettres de rémission et de main-léevée accordées aux héritiers mineurs de Robert Estienne, en 1552, pièce qui était inconnue à M. Galiffe, qu'à cette époque, Henri se trouvait à Venise, en la maison des héritiers de feu Alde, pour s'exercer au fait de l'imprimerie. Il paraît positif qu'il ne retourna pas à Paris avant 1554 (si tant est même qu'il y ait dirigé la publication de son Anacréon), et pas plus à cette époque qu'auparavant, il n'encourut l'animadversion de son père. C'est ce dont M. Galiffe aurait pu s'assurer en relisant avec quelque attention le testament de Robert; il y aurait vu qu'après avoir condamné ses fils Robert et Charles pour leur désobéissance, il loue Henri d'avoir rempli à son égard « tout devoir d'ung bon filz, d'avoir été son seul ayde et solagement dans sa vieillesse », et finalement de s'être marié [en 1553] en sa maison et par son conseil. L'apostasie feinte de Henri et la fourbe qu'il aurait imaginée pour allicner à ses frères le cœur de leur père et les faire rejeter de sa succession, afin d'en profiter, nous semblent donc autant d'inventions d'un cerveau malade, pour ne pas dire pis. La conversion de Charles Estienne n'avait pas été sincère. Dès qu'une église réformée fut fondée à Paris, il en devint, dit-on, membre. Mais l'orage ne tarda pas à éclater sur sa maison qui fut pillée dans une émeute. Lui-même ne dut son salut qu'à la fuite. Il se réfugia à Genève où il tomba dangereusement malade et mourut [1570]. Il paraît que, dans cette occasion, Henri ne remplît pas à son égard les devoirs d'un frère. On trouve dans les registres du Consistoire, à la date

du 2 nov. 1570, une sévère réprimande où on lui reproche sa dureté et le « renvoi au jugement de Dieu (1). » Il s'excusa par de faux-fuyants (2). Charles avait épousé Catherine Moule, dont il eut une fille, Marie, vivante en 1563; — 4° FRANÇOIS, dont nous parlerons après son frère Henri; — 5° JEANNE, qui se maria à Genève, le 9 juillet 1559, avec *Jean Anastase* ou *Anastaise*, de Maringues en Auvergne, qui avait été reçu bourgeois de Genève, le 20 déc. 1558, en même temps que son père *Jean* et ses frères *Gaspard* et *Etienne*; — 6° CATHERINE, née le 5 mars 1541. Laisée à Paris auprès de ses oncles, elle se retira plus tard à Genève où elle épousa *Etienne Anastase*, libraire et imprimeur, puis en secondes noces Louis Jacquelin [que M. Galiffe nomme Jean Servin], notaire à Paris. Elle vivait encore en 1585, comme on le voit par un passage d'une lettre de Henri à son fils Paul, servant de préface à l'Aulu-Gelle. « Quid de superstitie sorore mea, amita autem tua, nomine Katharina, dicam? Illa quoque eorum quæ latinè dicuntur interpretem non desiderat. Multa verò et ipsa eodem loqui sermone potest, et quidem ita (licet nonnunquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. » On voit que dans la famille des Estienne, les femmes mêmes ne dérogeaient pas; — 7° JEAN, né le 23 juin 1543, qui fut conduit à Lausanne, avec sa sœur Jeanne, par sa belle-mère, vers 1550. Il paraît qu'il mourut jeune, puisqu'il n'en est pas fait mention dans le testament de son père. Cependant, au rapport de M. Renouard, il eût été marié, et le baptême de son fils JEAN, un des enfants que lui donna sa femme *Prudence*, serait consigné sur les re-

(1) C'est évidemment par erreur que ce frère est désigné sous le nom de Robert dans les extraits de ces Registres publ. par M. A. Cramer.

(2) Nous ferons remarquer qu'une des raisons qu'il donna pour n'avoir pas assisté à l'enterrement de son frère, c'est qu'il avait dû aller à Viry pour le baptême d'un de ses enfants. Cet enfant paraît être omis dans le relevé que M. Vaucher a communiqué à M. Renouard. Voy. plus bas la notice de Henri.

gistes de Genève, à la date du 20 déc. 1569. N'y a-t-il pas là quelque confusion de nom ? — 8° MARIE, née le 31 janvier 1544, qui fut laissée à Paris avec sa sœur Catherine; — 9° SIMON, né le 22 août 1546. M. Galiffe ne parle pas de ces trois derniers enfants qui ne sont non plus mentionnés ni dans le testament de leur père, ni, à l'exception de Marie, dans les lettres de rémission de Henri II. On devrait en conclure qu'ils moururent jeunes.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous ne citerons dans cette notice que les ouvrages originaux qui sont dus à Robert Estienne, en faisant toutefois une exception pour sa première édition de la Bible. Quoique ses réimpressions latines et grecques soient un des plus beaux monuments de sa gloire, et que telle d'entre elles eût suffi pour fonder la réputation d'un savant, on comprend que l'espace où nous devons nous renfermer, ne nous permette pas d'en reproduire la liste. Nous renverrons donc à M. Renouard.

I. *Biblia*, Parisiis, ex officinâ Roberti Stephani, è regione scholæ decretorum, 1528, in-fol., cum privilegio Regis. Et à la fin de l'Apocalypse : Parisiis excudebat in suâ officinâ R. St. 4 cal. decemb. Anno 1527. Vient ensuite : *Hebraica, Chaldaea, Græcæque et Latina nomina virorum, mulierum, populorum, urbium, idolorum, fluviorum, montium, ceterorumque locorum quæ in Bibliis utriusque Testamenti sparsa sunt, restituta, hoc volumine comprehenduntur cum interpretatione latinâ. Indices item duo, alter in Vetus Testamentum, alter in Novum*, Paris., ex off. Rob. St., etc., 1528, in-fol. — Privil. daté du 5 fév. 1527. — Première édit. de la Bible latine donnée par notre savant imprimeur. Les éditions se succédèrent à de courts intervalles. Une des plus estimées est celle de 1540, in-fol., pour laquelle Robert fut aidé par Guill. Fabricius, chanoine de Poitiers. — Dans

le cours de sa carrière typographique, Robert Estienne ne donna pas moins de 11 éditions de la Bible, la plupart annotées et in-fol., dont 8 latines, 2 hébraïques et 1 française; 7 éditions des Psaumes en latin et 11 éditions du Nouveau-Testament, dont 5 en latin, 4 en grec et 2 en français.

II. *Dictionarium poeticum, quod vulgò inscribitur Elucidarius Carminum*, ibid., 1530, 12 cal. martii, in-8°, plus. fois réimpr. — Robert ne fit qu'enrichir et améliorer ce Dictionnaire de Hermann Torrentinus, en s'aidant, comme il le dit dans sa préface, des travaux analogues. J. Thomsius n'est donc pas fondé à l'accuser de plagiat.

III. *Roberti Stephani Dictionarium seu Latinæ linguæ Thesaurus, cum gallicè ferè interpretatione*, Parisiis, ex off. auctoris, 1531, in-fol. Et à la fin : Excudebat R. St. insuâ off., 1532, 4 cal. oct.; 2° édit. augmentée, non singulas modò dictiones continens, sed integras quoque latinè et loquendi et scribendi formulas ex Cato, Varrone, Cæsare, Cicerone, Livio, Columellâ, Plinio utroque, Plauto, Terentio, Virgilio, Martiale. *Cum latinâ tum grammaticorum, tum varii generis scriptorum interpretatione*, ibid., 1536, 14 cal. decemb., in-fol.; 3° édit. (appelée 2° sur le titre, probablement parce que l'auteur considérait la 1^{re} comme non-avenue à cause de son imperfection), ibid., 1543, 12 cal. junii, 3 vol. in-fol. — Ce fut dans cette dernière édition que Robert arriva à ce degré de perfection qui fit le succès de son livre. « Ce succès, nous dit M. Renouard, ne se borna pas à la France : le livre, tout volumineux qu'il était, fut réimprimé plusieurs fois au dehors ; et pendant deux siècles, il a été le meilleur dictionnaire de la langue latine. Si, de nos jours, les travaux de J.-M. Gessner, et ceux des habiles et persévérants lexicographes de Padoue, ont dû faire abandonner l'usage du livre de Robert Estienne, on ne doit pas oublier que, sans ce premier tra-

vail, ni la compilation de Gessner, ni l'admirable Lexique de Forcellini, n'eussent peut-être jamais existé. » On ne trouve plus dans cette 3^e édition les interprétations françaises que l'auteur n'avait admises qu'à regret dans ses deux précédentes éditions. Parmi les édit. qui parurent après la mort de Robert, nous citerons, comme la meilleure, celle de Bâle, 1740-43, 4 vol. in-fol., pour laquelle l'éditeur Ant. Birr a profité des notes que Henri II avait déposées sur les marges de son exemplaire, qui se conserve à la Bibl. de Genève. Mais, en même temps, il a cru devoir admettre les additions de l'édit. de Lyon, 1573, 4 v. in-fol., par le savant Robert Constantin, édit. dont Henri Estienne faisait peu de cas.

IV. *Dictionarium Latino-Gallicum Thesaurō nostro ita ex adverso respondens, ut extra pauca quedam aut obsoleta, aut minus in usu necessaria vocabula, et quas consultò prætermisimus authorum appellationes, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata*, ibid., 1538, 4 non. sept., in-fol.; plusieurs fois réimprimé et augmenté; l'édition de 1546, *multò locupletius*, est la plus estimée. Robert y mit à profit les mss. laissés par Guill. Budé, dont les fils lui avaient donné communication.

V. *Dictionariolum puerorum, in hoc nudæ tantum, puræque sunt dictiones, nullo loquendi genere adjecto: ut in dè sibi à teneris exemplum sumant ad declinandum pueri simulque propriam vocum significationem paulatim discant*, Paris., ap. R. St., 1542, 45 julii, in-4°; plus. fois réédité et augm., sous un titre modifié, et notamment en 1557, à la demande de Mathurin Cordier, in scholæ Lausannensis potissimum gratiam.

VI. *Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, tourne: en latin pour les enfants*, Paris, Robert Estienne, 1544, 45 mars, in-4°; plus. fois réimpr. et notamment en 1557, « ajoutant les mots et ma-

nières de parler françoises qui défailloyent. »

VII. *Ad censuras theologorum Parisiensium, quibus Biblia à Rob. Stephano typographo regio eccusa calumniosè notâbrunt, ejusdem Rob. Stephani Responsio*, [Genève] Oliva R. St., 1552, 23 junii, in-8°; trad. en franç. par l'auteur lui-même, sous le titre: *Les censures des théologiens de Paris, par lesquelles ils avoyent faulsement condamné les Bibles imprimées par Rob. Estienne, imprimeur du roy, avec la Responce d'iceluy Rob. Estienne. Traducites de latin en françois*, L'Olivier de Rob. Est., 1552, le 13 de juillet, in-8°.

VIII. *Evangelia Matthæi, Marci, Lucæ et in eadem commentarii à Stephano Roberto ex Scriptoribus Ecclesiasticis collecti. Novæ glossæ ordinariæ Specimen*, authore Rob. Stephano. [Andræ Osiaudri] *Harmonia Evangelica*, [Genevæ] Oliva Rob. St., 1553; ibid., jan., in-fol.; trad. en franç. sous le titre: *Les Quatre Evangelistes, avec une Exposition continue et familière recueillie des expositions des plus sçavans docteurs ecclésiastiques, par laquelle on peut voir combien les Gloses ordinaires et Postilles, que, le temps passé, on a baillé au peuple chrestien en lieu de l'Evangile, l'ont estoigné et destourné de Jésus-Christ, et en quelles ténèbres on l'a mené*, [Genève] L'Olive de R. Est., 1554, in-fol.

IX. *Ambrosii Calepini Dictionarium, quarto et postremo ex Roberti Stephani latinæ lingue Thesaurō auctum*, 1553, et à la fin: *Excudebat Rob. St. in suâ off., cal. jan., 1554, 2 vol. in-fol.*

X. *Concordantiæ Bibliorum utriusque Testamenti, novæ et integræ, quæ revera Majores appellare possis, ab integro ex ipso textu excerptæ, ac multis partibus auctiores superioribus*, Oliva Roberti, 1555, 7 cal. feb., in-fol.

XI. *Traité de la grammaire françoise*, [1557] L'Olivier de Robert;

réimpr. dès l'année suivante, et traduit en latin par Henri Estienne.

I. Henri Estienne, second du nom, naquit à Paris en 1528, et mourut en voyage, à Lyon, en mars 1598. Henri II continua son père (qu'on nous passe cette expression) : même dévouement aux lettres, même ardeur à l'étude ; mais étant parti de moins bas, il arriva plus haut. La gloire de l'un et de l'autre fut égale. Dès son jeune âge, il annonça des dispositions exceptionnelles. Ses jeux d'enfant étaient déjà des travaux d'érudit. Il lui suffit d'entendre un jour déclamer dans son école la Médée d'Euripide, pour être pris d'un violent amour pour cette belle langue grecque si mélodieuse et si suave « non solum inusitatus, sed præposterus et præcox amor. » Il fallut que son père consentit à ce qu'il commençât ses études par cette langue préférentiellement au latin. Ses succès répondirent à son ardeur ; en peu de temps, il fut en état de remplir son rôle dans les exercices dramatiques de ses compagnons d'étude. Cette passion du grec ne le quitta plus. Les savants hellénistes Pierre Danès, *Jacq. Toussaint, Adrien Turnèbe*, achevèrent ce qui avait été si heureusement commencé. La passion du jeune écolier pour le grec s'étendit jusqu'aux caractères graphiques de cette langue. Il acquit, dans le tracé de la lettre, une telle perfection qu'on suppose qu'il reçut des leçons du célèbre Ange Vergèce. Ses autres études ne furent pas non plus négligées. Une conception prompte, une mémoire heureuse, une ardeur infatigable, telles étaient les qualités qui dominaient en lui et qu'il faisait servir à son insatiable besoin d'apprendre. En un mot, Henri Estienne était une de ces têtes puissamment organisées, capables de tout embrasser, et à qui le temps seul a été mesuré. Il était à peine dans sa 17^e année, lorsque son père lui confia le soin de collationner le texte grec de son édition de Denys d'Halicarnasse. A l'âge de 19 ans, il entreprit de visiter les principales bibliothèques de l'Euro-

pe, comme pour mettre le seau à son instruction. A cette époque, encore barbare au point de vue des commodités de la vie, un voyage était une courageuse entreprise. Les grands voyageurs allaient en litière ; les petits sur leurs pieds ou à cheval. Inutile de dire que, pour ces derniers surtout, les routes n'étaient pas sûres ; le reste était à l'avenant. Estienne poussait sa monture du côté de l'Italie, le foyer de la Renaissance ; il allait le cœur haut et la tête pleine de projets et de merveilles. Pour tromper les longueurs de la route, il composait des vers bons ou mauvais, le plus souvent grecs ou latins. Le mouvement du cheval paraît être favorable aux Muses. Toujours est-il que les poètes qui s'abandonnent à ce genre d'inspiration sont généralement contents d'eux-mêmes. Nous pourrions en citer plus d'un exemple, indépendamment de notre Henri qui, à tout prendre, n'était cependant rien moins que poète. Il visita les principales villes de l'Italie, confiant avec les savants, s'en faisant aimer et apprécier, et recueillant auprès d'eux et dans les bibliothèques toute sorte de richesses. Après environ deux années de séjour, il revint [1549] chargé de dépouilles. D'autres pays, riches en manuscrits, restaient encore à explorer. A peine de retour, il repartit pour l'Angleterre. On dit que le roi Edouard VI, qui n'était pas sans lettres pour un enfant et surtout pour un souverain, lui fit le meilleur accueil. Puis il continua son voyage par la Flandre et le Brabant, où il apprit, en passant, la langue espagnole. Ce fut à Louvain qu'un anglais lui communiqua un manuscrit des poésies d'Anacréon, par la publication desquelles il devait inaugurer sa carrière de critique. A son retour à Paris, il trouva son père sur le point de s'expatrier. Quelque regret qu'il dût éprouver à renoncer à sa ville natale, le vif amour qu'il portait à son père, ne lui permit pas de balancer ; il l'accompagna dans son exil. Le séjour de Genève était peut-être, à cette époque de régénération, un peu austère pour un

jeune homme. Il paraîtrait aussi, si l'on en croit M. Galiffe, que l'intérieur de la famille n'était pas gai, la belle-mère que Robert avait donnée à ses enfants étant d'un commerce difficile. Henri écouta donc d'autant plus volontiers les suggestions d'une seconde passion qui commençait à le posséder, et qui, pas plus que celle du grec, ne devait le quitter, la passion des voyages. Bientôt après l'installation de son père à Genève, il retourna en Italie, travailla quelque temps à Venise dans l'imprimerie des Manuce, et revint Rome, Naples, butinant en tous lieux comme l'abeille. Dans cette dernière ville, il eut l'occasion de rendre à notre ambassadeur à Venise, Odet de Selve, un service d'une nature politique qui eût pu le compromettre gravement. Nous étions alors en guerre avec Charles-Quint. Sur le point d'être reconnu par une personne qui l'avait vu à Venise chez l'ambassadeur, il se tira de ce danger en lui parlant italien avec une telle perfection que son interlocuteur crut s'être mépris. Non-seulement Estienne s'était familiarisé avec la langue du Dante, mais il en parlait différents dialectes. De retour à Venise, l'ambassadeur fut tellement satisfait du succès de sa mission, qu'il l'admit dans son intimité. Sans doute que l'agrément de son commerce y fut aussi pour quelque chose. En 1555, Henri se trouvait à Genève, où il épousa *Marguerite Pillot* (dont il dénatura le nom dans son Epicedion, en le traduisant par *Pilonia*), une des filles de sa belle-mère. Il vécut heureux avec elle pendant un espace de neuf ans. On peut supposer que, dès cette époque, son père se l'associa dans son imprimerie, en lui confiant plus spécialement la publication des ouvrages grecs. C'est ainsi que nous nous expliquerions la qualité de typographe qu'il prend dès 1557. L'année suivante, il se qualifiait de typographe de Huldric Fugger. On sait que ce gros capitaliste consacrait une bonne partie de son immense fortune aux progrès des arts et des lettres. Sa collection de manuscrits anciens

était très-riche. Fugger n'était pas insensible aux séductions de la vanité. La gloire de se dire le Mécènes d'un savant tel que Henri Estienne, flattait son amour-propre. Indépendamment de ses magnifiques collections qu'il mit à son service, il lui vint plusieurs fois en aide par des prêts d'argent, et de plus, il lui faisait une pension très-modique, il est vrai, si l'on devait en croire les commérages du Pithœana. Sans doute l'argent, à cette époque, avait une beaucoup plus grande valeur. Nous en citerons une preuve frappante. Voici quels étaient les prix de trois des plus belles publications de Robert Estienne, vrais chefs-d'œuvre de typographie au jugement de M. Renouard. Le Nouveau-Testament grec, in-fol., se vendait 35 sols; la Bible hébraïque, en 8 vol. in-16, 75 sols; la Bible latine, in-fol., 60 sols. Ces prix nous fournissent, peut-être plus exactement que ne le ferait le prix du blé, la valeur relative de l'argent. Néanmoins une pension de 50 écus (M. Renouard la porte à 150, en renvoyant cependant à la même source) n'eût été digne ni du donataire ni du donateur. Henri II continua à prendre le titre de typographe de Huldric Fugger ou des Fugger jusqu'en 1568, époque à laquelle la famille du riche capitaliste parvint, à force d'obsessions, à faire supprimer la pension. Dans un recueil de lettres de H. Estienne publiées, en 1830, par M. Passow de Breslau, on en trouve plusieurs relatives à des débats d'argent avec les Fugger qui refusaient d'acquiescer les libéralités de leur parent.

En 1559, Henri, en vertu des dernières dispositions de son père, fut mis en possession de son établissement typographique. On a reproché à Robert Estienne, comme un crime envers le reste de sa famille, cet acte de sage prévoyance. Devait-il souffrir la désorganisation de l'établissement qu'il avait fondé? N'était-ce pas le plus légitime des majorats qui ne pouvait appartenir qu'à celui qui avait qualité pour l'administrer et le faire prospérer?

Henri n'en était déclaré légataire qu'à cette condition. S'il refusait de remplir cette obligation, un de ses frères lui était substitué. Le changement de religion était aussi déclaré une cause de nullité. Dans ce cas, les biens devaient faire retour aux établissements de charité et d'instruction. L'intention de Robert n'était donc pas d'avantager un de ses enfants au détriment des autres; mais, à son point de vue, l'intérêt public devait primer l'intérêt particulier ou de famille. Sans doute que le désir bien légitime de revivre dans sa création et de la perpétuer, comme d'autres cherchent à perpétuer leur maison, entra pour quelque chose dans sa disposition. Mais nous sommes hommes, et dans les plus beaux dévouements mêmes il y a toujours un peu de l'homme. Du reste, on a eu tort de présenter les autres enfants comme déshérités. A l'exception de Robert et de Charles, qui, retournés à Paris et rentrés dans le giron de l'Eglise catholique, avaient été mis en possession de l'ancien établissement de leur père, à l'exclusion de Henri et de François restés à Genève, les autres enfants de Robert étaient aussi peu déshérités que l'étaient à cette époque tous les cadets de famille, qui n'avaient droit qu'à la légitime. Condamnez la loi, mais ne condamnez pas ceux qui l'observent. Le testament fut, dit-on, attaqué par Robert; mais « il fut maintenu, nous dit M. Galiffe, par l'autorité de Calvin et de Jean Macard, aussi ministre, qu'on avait nommés arbitres; on accorda seulement à François un supplément de légitime. »

L'activité de Henri passe toute croyance. Ses savantes publications se succédaient coup sur coup. Elles suffisaient presque à alimenter ses presses. Mais il arriva par cet excès de travail que ses forces s'épuisèrent et qu'il fut frappé d'une espèce de paralysie dans la plus chère de ses affections, celle des lettres grecques. Plusieurs fois dans sa vie si laborieuse et si agitée, il éprouva les mêmes symptômes d'apathie et de dégoût pour tout

ce qui faisait auparavant ses délices. Son amour de l'étude était une fièvre qui le dévorait. Après quelque temps de repos, son abattement cessait, et sa fièvre le reprenait. La vie d'un savant est tout entière dans ses livres, les événements y sont rares. Estienne n'échappa pas à cette loi. Seulement les déniés que son père avait eus avec la Sorbonne, il les eut, lui, avec le Consistoire. Plus d'une fois, il fut tancé, réprimandé, privé de la Cène. Ses torts étaient cependant bien pardonnables, et il semble qu'un homme de cette trempe n'aurait pas dû être traité comme un petit garçon qu'on menace du fouet. Sévérité n'est pas justice; passer le but vaut moins qu'y atteindre. C'est ainsi que le 6 fév. 1570, Henri fut interdit de la Cène pour avoir publié, sans le congé de MM. du Consistoire, un livre d'épigrammes, probablement ses *Epigrammata græca selecta ex Anthologiâ*. Le 31 août seulement, et sur sa demande, la Cène lui fut rendue après admonition. Henri était contumier du fait. Son Apologie pour Hérodote [1566] lui avait déjà attiré les mêmes censures. Seulement, dans ce cas-ci, le Consistoire avait de très justes griefs; l'immoralité de la forme n'est pas moins pernicieuse que l'immoralité du fond. S'il est vrai, comme Henri l'objectait pour sa défense, « que les ministres sont bien contraints de dire en chaire beaucoup de choses pour reprendre les vices, » nous pensons qu'ils ne doivent pas le faire à la façon du prédicateur Olivier Maillard. Henri dut faire subir plusieurs changements à son édition originale. Mais, en 1578, l'affaire fut plus grave. Il avait été assez osé, après le vu des censeurs, pour faire quelques additions à ses Dialogues du nouveau langage françois italianizé. Le 11 sept., il fut mandé à la barre du Conseil. Prévoyant sans doute que l'affaire pourrait prendre une fâcheuse tournure, il jugea prudent de s'éloigner. Il se rendit à Paris, où il passa dix-huit mois. Henri III, qui l'avait en

grande estime, se plaisait beaucoup dans sa conversation. Il s'employa, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Genève, à adoucir MM. du Conseil, et il lui obtint un sauf-conduit. Après bien des démarches et des longueurs, le 12 avril 1580, Henri comparut devant le Conseil. Il fit observer pour sa justification que ce qu'on avait trouvé de répréhensible dans son livre était mis dans la bouche d'un interlocuteur dont il réfutait l'opinion, et quant aux trois passages qu'on avait condamnés, il montra qu'il les avait supprimés. Ses raisons ne paraissent pas avoir persuadé ses juges, car ils prononcèrent la saisie du livre incriminé. On devrait croire qu'après cette exécution, la justice fut satisfaite, mais il n'en est rien. Le 12 mai, Henri fut de nouveau cité devant le Consistoire. Dans sa défense, il se montra « du tout enflé et présomptueux. » Mais ce qui blessa surtout MM. du Consistoire, c'est qu'il s'oublia jusqu'à leur dire qu'il voyait bien que, pour leur plaisir, il fallait être quelque peu hypocrite. Après l'avoir censuré et excommunié, le Consistoire le renvoya devant le Conseil qui le condamna à la prison. En même temps, il fut évincé du conseil des Deux-Cents, où il était entré en 1567. A deux reprises différentes, le 3 et le 20 juin, l'ambassadeur de France écrivit au Conseil pour obtenir son élargissement. Ses démarches paraissent avoir eu quelque succès. Du reste, Estienne se soumit aux exigences du Conseil, car nous le voyons demander, le 1^{er} août, l'autorisation d'imprimer son *Juris civilis fontes et rivi*, ce qui lui fut accordé à condition qu'il en soumettrait à un ministre les feuilles au fur et à mesure du tirage. La censure préventive n'était pas particulière à Genève. Elle était généralement adoptée en France, partout où les synodes exerçaient quelque action.

Le séjour forcé que Henri fit à Paris, fut l'occasion de la composition d'un livre de quelque valeur pour l'histoire de la langue française, le *Pro-*

jet du livre sur la précellence de notre langue sur toutes les autres, la grecque exceptée. Un jour que Henri III lui avait entendu développer cette thèse avec sa séduction ordinaire, il l'invita à mettre ses idées par écrit. Comme Estienne s'en excusait sur ce qu'il n'avait pas avec lui ses livres et ses papiers, eh! quoi, lui objecta le roi, ta tête est-elle aussi restée à la maison? Piqué d'honneur, il promit donc, et, trois mois après, le livre était composé et imprimé. Ce n'était qu'une ébauche, mais S. M. en fut très-satisfaite, et elle fit délivrer à l'auteur un mandat de trois mille livres. Or voici ce qui arriva de cette gratification. L'Estoile confirme le fait dans son Journal. Lorsque Estienne se présenta pour toucher cette somme, le trésorier, en homme habile, ne consentit à acquitter les libéralités du monarque qu'à condition qu'on lui en abandonnerait la moitié. Estienne se récria. Soit! répondit le financier, vous pourrez vous en repentir. Et en effet il s'en repentit. Car, à quelque temps de là, s'étant de nouveau présenté chez notre homme de finances dans l'intention de s'exécuter s'il persistait dans ses idées de rapine, il lui fut répondu qu'il était trop tard. De son côté, l'honorable trésorier avait capitulé avec le peu de scrupules qui lui restaient, et toute la gratification royale était passée à son profit. Les libéralités de Henri III ne se bornèrent pas là. A la date du 12 août 1579, ce prince lui accorda un brevet de trois cents livres de pension « à prendre par chacun an par les mains des trésoriers des Lignes pour lui donner tant plus de moyen de s'entretenir, en considération des services que luy et ses prédécesseurs lui avoient cy-devant faits, comme il espéroit qu'il continueroit à l'avenir tant du costé de Suisse que ailleurs, selon que les occasions s'en pourroient offrir. » Cette pension eut à peu près le sort de la gratification, elle fut très-mal payée; mais l'intention reste et nous devons en tenir compte au souverain.

« Après la publication du Thesaurus, remarque M. Renouard, une nouvelle ère semble commencer dans la vie de Henri. » Soit qu'après ce suprême effort de génie, il ait pensé être arrivé à un point qu'il ne saurait dépasser, soit que le dérangement de ses affaires (car cette immense entreprise l'avait en quelque sorte ruiné) lui ait fait éprouver le besoin de distractions, soit simplement pour satisfaire à sa passion des voyages toujours mal contenue, il se mit à mener une vie nomade, heureux de s'échapper sous le moindre prétexte, courant de ville en ville, de pays en pays, de bibliothèque en bibliothèque. Son instruction sans doute n'y perdait pas, mais ses affaires en souffraient. Les magistrats de Genève, par leurs mesquines tracasseries, faisaient tout pour le pousser hors de chez lui. Il est probable que s'il n'en avait pas été empêché par les dispositions du testament de son père, il eût fini par transporter son imprimerie ailleurs. Ainsi, le 4^o sept. 1581, il fut cité devant le Conseil pour avoir imprimé sans permission *C. Sigonii Fasti consularia*. Après une verte réprimande, on le condamna à une amende de 25 écus, qu'on réduisit plus tard à 10, payables en trois semaines. Cette mansuétude du Conseil nous porterait à croire que les affaires du savant typographe devaient être dans un bien triste état. Aussi voyons-nous qu'en 1582, deux volumes seulement sortirent de ses presses; en 1583, deux, et pas un seul l'année suivante. Les malheurs des temps contribuaient sans doute aussi à ruiner le commerce. Henri passa toute l'année de 1585 à Paris, faisant imprimer ses ouvrages chez des imprimeurs étrangers. En 1587, le poète Paul Méliissus, son ami, le félicitait, dans une lettre, de ce qu'il avait fermement pris la résolution de réorganiser son imprimerie. Ces bonnes dispositions portèrent leurs fruits pendant un peu de temps; mais son inquiétude finit par reprendre le dessus. Il séjourna une partie de l'année de 1590 à Bâle.

Les années suivantes, il reprit quelque énergie; mais bientôt il ne tint plus en place. Ces intermittences d'apathie et d'activité occupèrent ses dernières années. Il était, en 1592, professeur de grec à Lausanne, mais nous voyons par une de ses lettres à *Bèze* (*MSS. de Genève*, 197^{aa} Cart. 4) qu'à la fin d'avril de l'année suivante, il se trouvait à Heidelberg, fort mécontent de n'avoir obtenu ni de *Toussaint* ni du prince palatin ce qu'il en espérait. En 1597, il était à Montpellier auprès de son gendre *Casaubon*, alors occupé de ses commentaires sur Athénée, pour lesquels il avait mis à sa disposition les variantes que, dans sa jeunesse, il avait recueillies à Rome. On était encore plein de vie, et quoiqu'on en ait dit, rien dans ses facultés mentales n'annonçait qu'il fût près de sa fin. Ayant quitté Montpellier, il se remit en course, visita plusieurs villes et arriva malade à Lyon. Comme il n'avait personne auprès de lui pour le soigner, il se fit transporter à l'Hôtel-Dieu, où il devait trouver les soins qui lui auraient manqué dans une hôtellerie. Mais les ressorts de la vie étaient usés en lui, il mourut dans les premiers jours de mars 1598, à l'âge de près de 70 ans. *Casaubon*, en rapportant sa mort dans ses *Ephémérides*, ne lui épargne pas de dures vérités. Nous reproduisons ses paroles dans une traduction littérale. « Estienne, dit-il, est mort à Lyon, loin de sa maison, comme quelqu'un qui n'aurait pas eu de foyer, lui qui avait un établissement considérable à Genève; loin de son épouse, lui qui en avait une très-chaste; loin de ses enfants, lui qui en avait encore quatre en vie. Chose déplorable, et d'autant plus déplorable que le défunt n'était absent de chez lui par aucune nécessité. Que nous sommes de misérables êtres, lorsque je pense, mon Estienne, mon Estienne, *έξ οἴου* etc. etc! Toi qui, sans contredit, aurais pu tenir le premier rang parmi les hommes de ta condition, tu as mieux aimé être rejeté que d'être en honneur. Toi qui avais reçu

de grands biens laissés par ton père, tu as mieux aimé les dissiper que de les conserver. Toi qui avais été si bien doué par la divine Providence, que pas un ne rivalisait avec toi pour la connaissance des lettres et surtout des lettres grecques, tu as mieux aimé te préoccuper d'autres soins que τὴν σπαρτὴν κοσμεῖν. Cela, mon Estienne, ne fut pas tant ton fait que le résultat des vices de notre esprit. Car il n'est donné qu'à un petit nombre de connaître ses avantages et d'en profiter. Cependant, ô grand homme, tu as fait des tiens, étant jeune, le meilleur usage; tu as si bien mérité des lettres qu'il y en a peu qui puissent l'être justement comparés et presque aucun qui puisse l'être préféré. Sans doute, ô grand homme, dans le bien comme dans le mal tu as donné de grands exemples. Fasse le Ciel que moi et les miens nous imitions tes vertus, ta vigilance et cette ardeur infatigable à l'étude. S'il y eut des taches en ta vie, et entre autres celle-ci, que tu as toujours préféré être loin de ta maison que d'y être présent, efforçons-nous de ne pas tomber dans les mêmes fautes. Je te supplie, ô Dieu éternel, de veiller sur les enfants survivants et sur toute la famille Stéphanienne; fais en sorte qu'elle prospère dans la piété et dans toutes les vertus. Surtout je te recommande, ô Dieu, mon épouse maintenant accablée par la maladie; si elle vient à apprendre la mort de son père, quelles plaintes! quels gémissements fera-t-elle entendre! Console-la donc, Père des miséricordes qui seul en as le pouvoir, et fais que toujours nous nous accordions les deux dans l'amour de toi et dans ton culte avec les très-chers enfants que tu nous as donnés. Amen.

Henri Estienne ne laissa aucune fortune. On dut vendre à l'encan les livres de ses magasins pour solder ses créanciers. Depuis longtemps ses affaires étaient très-gênées. La dot même de la femme de Casaubon n'avait pas été intégralement payée. On admit généra-

lement que les dépenses considérables qu'il avait dû faire pour son Thesaurus avaient obéré sa maison. Il pressentait cette ruine. En 1565, il écrivait pour expliquer le retard qu'éprouvait cette publication : « Il est bien vray, que d'une part la pesanteur de cest ouvrage me fait craindre et chercher des délais, sachant qu'elle me fera ployer les reins : mais d'autre part la pesanteur de la perte qu'il me faudra porter à faulte de poursuivre l'entreprise de cest ouvrage (à cause d'une grosse somme d'argent engagée aux préparatifs d'iceluy) me donne une seconde crainte, laquelle estant plus grande, chasse la première et m'aguillonne à hazarder et aventurer la faiblesse de mes reins. Ce que l'expérience monstrera (avec l'aide de Dieu) plus tost qu'on ne pense. » Comme il l'avait craint, il ploya sous le faix. C'est ce qu'il exprime dans ces vers qui se lisent au titre de son Dictionnaire :

Thesauri momento alii ditant beantque.

Et faciunt Crescum qui prius frus erat.
At Thesaurus me hic ex divite reddit egnum,
Et facit ut juvenem ruga senilis aret.
Sed mihi opum levis est, levis est jactura ju-
[venta,

Judicio haud levis est si labor iste tuo.

Si l'on doit en croire Casaubon, Henri Estienne était d'une humeur difficile. Il ne permettait à personne, pas même à son gendre, de pénétrer dans sa bibliothèque : c'était son Saint des Saints. Ses publications feront assez connaître quel était son vaste savoir. Il possédait le grec comme pas un de son siècle. Il écrivait le latin avec correction et élégance. Le français lui était peut-être moins familier. Nos érudits, habitués à l'usage du latin, écrivaient leur langue naturelle comme une langue morte. Mais si Estienne doit être rangé dans cette catégorie, c'est à condition d'y tenir une des premières places. Il connaissait mieux le mécanisme que l'esprit de la langue. Sa phrase, qui n'est jamais travaillée, est souvent diffuse, embarrassée, surchargée de

mots ; sa pensée vive et abondante y est mal à l'aise. Avec la langue du XVIII^e siècle bien maniée, Estienne eût eu tout l'esprit de Voltaire; avec la langue du XVI^e, mal travaillée, il est resté au-dessous de *Des Perriers*. Néanmoins on doit le considérer comme un des meilleurs prosateurs de son siècle. On lui a reproché beaucoup de présomption, et nous serions tenté de l'en absoudre, car c'était un des vices du temps, et chez lui ce ne devait être que le sentiment de sa supériorité.

Henri Estienne avait son établissement à Genève, mais il possédait une maison de campagne du nom de Grières, dans le village de Viry, à deux lieues de la ville, où il paraît que sa famille résidait. Il fut marié trois fois. Il épousa en premières noces, le 1^{er} déc. 1555, une fille de sa belle-mère, *Marguerite Pillot*, avec laquelle il vécut neuf ans dans la plus parfaite union, *cum quâ unanimiter et sine ullâ bile vixit ann. VII*, lit-on en tête d'un Epicedion que Henri consacra à sa mémoire. Mais nous ferons remarquer que cette dernière date *ann. VII* provient sans doute d'une erreur typographique, car elle ne s'accorde pas avec le temps qui s'écoula entre le mariage et la naissance du dernier enfant. Estienne qui avait pour sa femme une vive affection, lui donne ce témoignage qu'elle fut durant sa vie *insigne virtutum supra ætatem et sexum exemplum*. Elle mourut à l'âge de 24 ans. Des quatre enfants dont elle fut mère, deux la précédèrent dans la tombe, et une troisième l'y suivit de près. La seconde seule, *JUDITH*, survécut. Voici leurs noms, avec la date de leur inscription sur le Registre des baptêmes : 1^o HENRI, 8 déc. 1557; — 2^o JUDITH, 4^{er} jan. 1559 [1560]; — 3^o ESTHER, 31 oct. 1563; — 4^o ISAAC, 11 oct. 1564. Judith épousa, le 24 avril 1580, *François Le Preux*, libraire-imprimeur de Paris, réfugié pour cause de religion, d'abord à Lausanne où il imprimait en 1574, puis à Morges, en 1584. En

1593, il avait un double établissement, à Genève et à Lyon (1).

Le 19 mars 1565 [1566], Estienne se remaria avec *Barbe de Wille*, d'origine écossaise. Dans sa préface de l'Aulu-Gelle, il fait de sa femme le plus bel éloge. De ce second mariage naquirent huit enfants, qui sont : 5^o PAUL, qui suit, présenté au baptême le 24 janv. 1566 [1567]; — 6^o FLORENCE, baptisée le 12 août 1568. Elle épousa, le 28 avril 1586, le célèbre *Isaac Casaubon*, auquel elle survécut. Quoique d'une santé extrêmement délicate, elle n'eut pas moins de vingt enfants, dont trois fils au moins [M. Renouard n'en nomme que deux, *Paul* lui était inconnu] parvinrent à la maturité de l'âge. L'une des filles que M. Renouard appelle *Jeanne* et qu'il dit née à Montpellier, le 31 mars 1597 (nom et date qui ne concordent pas avec ce que nous avons dit, T. III. p. 238, not.) épousa son cousin Henri Estienne, sieur des Fossés, fils de Henri, troisième du nom, intendant des bâtiments du roi. Une autre, dont le nom n'est pas connu, fut mariée au juriconsulte Jean de Gravelle du Pin (2). [Vers la fin de 1613, Florence fit un voyage en France pour réclamer des arrérages de traitement qui étaient dus à son mari depuis 1610. Elle échoua dans ses démarches; mais elle réussit à faire transporter à Londres la bibliothèque de Casaubon qu'à son départ on n'avait pas voulu laisser sortir, et qui était restée cachée chez

(1) On ne doit pas le confondre avec son frère *Jean Le Preux*, qui imprimait à Genève de 1585 à 1606, et que M. Renouard suppose fils de Jean Le Preux, libraire et imprimeur à Paris, qui ne paraît pas avoir quitté la France. Les deux frères obtinrent à Genève le droit de bourgeoisie, le 25 juin 1585.

(2) C'est lui qui soigna l'édition des Notes posthumes de Casaubon sur le premier livre de Polybe, ouvrage qu'il dédia, au nom de sa belle-mère, au roi Jacques I d'Angleterre. Le privilège est au nom de la veuve, sous la date du 22 déc. 1616. Selon M. Renouard, ce commentaire de Casaubon était destiné, dans le principe, au Polybe de Drouart, 1609, in-fol., sur le titre duquel il est même annoncée, quoiqu'il ne s'y trouve pas. Voy. ce qu'il en est dit sous le N^o XXI de notre notice sur Casaubon.

de Thou. Elle vivait encore en 1620; — 7° N., non nommée sur le registre où est consigné son baptême, sous la date du 9 déc. 1571; — 8° DENISE, présentée au baptême le 22 janv. 1576. On croit qu'elle mourut fille vers 1614; — 9° DENIS, 22 janv. 1576; — 10° EUNICE, 15 juillet 1577; — 11° MARIE, 27 nov. 1578; — 12° ANNE, 7 juin 1581. Ces différentes dates sont celles de la présentation au baptême. Il paraît que la mère mourut en couches de ce dernier enfant. Toute la ville la pleura, *quam mecum tota propemodum urbs luget*, écrit Henri à la date du 1^{er} août de cette année.

Après que sa plus grosse douleur fut apaisée, Henri convola en troisièmes noces, le 9 mai 1586. Sa femme, *Abigail Pouppart*, lui donna encore deux enfants : 13° DAVID, baptisé le 6 mars 1587, et 14° JACQUES, le 23 sept. 1588. Elle ne survécut qu'un an à son mari. Casanbon annonce sa mort dans ses Ephémérides sous la date du 18 avril 1599. Depuis quatre jours seulement elle était de retour à Genève d'un voyage en France, lorsqu'elle succomba à une attaque de peste.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Afin de faciliter les recherches, nous diviserons les publications de Henri Estienne en trois catégories : 1° les livres de littérature ancienne publiés en première édition; 2° les éditions annotées par lui; 3° les ouvrages originaux, y compris les traductions. Nous nous abstiendrons de citer les simples réimpressions, quoiqu'il y en ait telles qui pourraient passer pour des éditions principes, tant les textes en ont été châtiés à l'aide d'une judicieuse critique ou par la collation de nouveaux manuscrits. Pour ces dernières publications, nous nous contenterons de renvoyer à l'excellent travail de M. Renouard.

I° PREMIÈRES ÉDITIONS. — Henri publia, de 1554 à 1592, 49 ouvrages en première édition, quelques-uns seu-

lement en partie, dont 18 grecs et 4 latin : I. Odes d'Anacréon, gr. et lat., (1554, in-4°); — II. Divers opuscules de Denys d'Halicarnasse, (1554, in-8°); — III. l'Apologie d'Athénagore et son traité de la Résurrection, gr. et lat., (1557, in-8°); — IV. Discours de Maxime de Tyr, gr. et lat. (eod. ann., in-8°); — V. Divers écrits d'Aristote et de Théophraste, (eod. ann., in-8°); — VI. Histoires tirées de Ctésias, Agatharchide, Memnon, etc., (eod. ann., in-8°); — VII. Les Nouvelles, etc., (1558, in-fol.); — VIII. Diodore de Sicile, (1559, in-fol.); — IX. Discours de Thémistius, (1562, in-8°); — X. Lésique d'Erotien, (1564, in-8°); — XI. Recueil de Médecins grecs et latins, en lat., (1567, in-fol.); — XII. Déclamations de Polémon Himérius et de quelques autres, (eod. ann., in-4°); — XIII. Hymnes de Synésius de Cyrène, et quelques odes de Grégoire de Naziance, gr. et lat., (1568, in-32); — XIV. Recueil composé des Dialogues d'Athanasie, du Traité de Basile contre Eunomius, de l'Explication abrégée de la foi orthodoxe d'Anastase et de Cyrille, gr. et lat., (avec l'interprétation de Bèze), du Livre de Fœbadius contre les ariens, lat., (1570, in-8°); — XV. le Droit de l'Eglise d'Orient (annot. par *Ennemond Bonnefoi*), gr. et lat., (1573, in-8°); — XVI. Recueil de poètes grecs, Empédocle, Xénophane, Timon, Parménide, Cléanthe, Epicharme, Orphée, Héraclite et Démocrite, (eod. ann., in-8°); — XVII. Combat d'Homère et d'Hésiode, etc., gr. et lat., (eod. ann., in-8°); — XVIII. Opuscules géographiques de Dicéarque de Messine, gr. et lat., (1589, in-8°); — XIX. Eplre de S. Justin à Diognète et Discours aux Grecs, gr. et lat., (1592, in-8°).

II° ÉDITIONS ANNOTÉES : I. *Horatii poemata, scholiis et argumentis ab Henr. Stephano illustrata*, Lutetia, ex off. Rob. St., 1549, in-8°.

II. *Athenagoræ atheniensis philos. christ. Apologia pro christianis, ad imper. Antoninum et Commodum. Ejusdem, De resurrectione mortuo-*

rum. Ex antiq. exemplaribus libellus ille nunc primùm profertur, hic autem castigatior quàm antea editur (cum vers. lat. subjuncta Conr. Gesneri et Petri Nannii; ac ipsius Gesneri et Henr. Stephani notis), ex off. Henr. Steph., 1557, in-8°.

III. *Aristotelis et Theophrasti Scripta quædam, græcè, cum notis*, ex off. H. St., Paris., 1557, in-8°.

IV. *Æschylî Tragædiæ VII, græcè, etc., cum observationibus*, ibid., 1557, in-4°.

V. *Adagiorum chiliades quatuor cum sesquicenturia Des. Erasmi roter., cum animad. in Erasmicas quorundam Adagiorum expositiones*, [Genev.] Oliva Rob. St., 1558, in-fol.

VI. *Xenophontis omnia quæ extant Opera*, etc., cum annotationibus. Excud. H. St. ill. viri Huldr. Fuggeri typ., 1564, in-fol. — *Xenophontis Operum Interpretationem à diversis editam Henr. Steph. partim ipse recognovit, partim per alios recognoscendam curavit*, etc. *Huic præfixa est ejusd. H. St. Oratio de conjungendis cum Marte Musis, exemplo Xenophontis*, ibid., 1564, in-fol. — Henri est lui-même l'auteur de la version latine du livre de la Cavalerie. Pour cette publication, il eut le concours de plusieurs savants, le crétois Fr. Portus, Conr. Gesner, Joach. Camérarius, etc., et il parvint, nous apprend M. Renouard, à rendre son édit. aussi supérieure à celle d'Alde (1525) que celle-ci l'emportait sur l'édit. de Ph. Junta (1516). Henri réussit mieux encore, selon lui, dans la réimpr. qu'il fit en 1581, et qui moins brillante d'exécution que le volume de 1564, lui est littérairement très-supérieure.

VII. *Themistii philos. Orationes XIII, græcè, cum not.*, ibid., 1562, 8°.

VIII. — *Fragmenta Poetarum veterum latinorum, quorum Opera non extant: Ennii, Pacuvii, Accii, Afranii, Lucilii, Nævii, Laberii, Cæciliï, aliorumque multorum: undique à Rob. Steph. summa diligentia olim con-*

gesta: nunc autem ab Henr. Steph. ejus filio digesta, et priscarum quæ in illis sunt vocum expositione illustrata: additis etiam alicubi versibus græcis quos interpretantur. Hoc in gratiam studiosorum carminis: propediem autem et amatoribus orationis solute in simili labore (Deo juvente) gratificabimur, ibid. 1564, in-8°. — Estienne n'a pas tenu sa promesse; l'ouvrage qu'il annonçait comme devant paraître prochainement, n'a pas été publié. L'extrême activité de son esprit ne lui permettait de réaliser qu'une partie de ses projets. Ce livre sera resté, comme tant d'autres, en manuscrit dans ses papiers.

IX. *Diogenis Laertii de vitis, dogmatis et apophthegmatis eorum qui in philosophiâ claruerunt, libri X. Græcè et lat. Ex multis vetustis codicibus plurimos locos integritati suæ restituentes, et eos quibus aliqua deerunt explentes. Cum annotationibus Henr. Steph. Pythag. Philosophorum fragmenta, cum lat. interpretatione. (Anonymi cujusdam Dissertationes: Lysidis, Theanôs, Melissa, Muia Epistolæ, græcè tantum)*, 1570, in-8°; réimpr., sans les notes, en 1594. Voir N° XXVII.

X. *Plutarchi chæronensis quæ extant Opera cum lat. interpretatione. Ex vetustis codicibus plurima nunc primùm emendata sunt, ut ex Henr. Steph. annotationibus intelliges: quibus et suam quorundam libellorum interpretationem adjunxit. Amilii Probi, seu Cornelii Nepolis de vitâ excellentium imperatorum. Item Donati Acciaïoli vitæ Scipionis et Annibalîs*, 1572, 13 vol. in-8°. — Selon M. Renouard, cette édition, exécutée avec correction et élégance, est restée la meilleure, jusqu'à ce que les travaux de Reiske, de Wyttenbach et de Coray aient acquis à leurs savantes publications une supériorité incontestée.

XI. *Apollonii Rhodiï Argonauticon libr. IV. Scholia vetusta in eosdem libros quæ palmam inter alia*

omnia in alios poetas scripta obtinere existimantur: græcè. Cum annot. H. Steph. ex quibus quantam in hac editionem contulerit diligentiam cognosci poterit, 1574, in-4°.

XII. P. Virgili Maronis Poemata, novis scholiis illustrata, quæ H. Steph. partim domi nata, partim à virorum doctorum libris excerpta dedit. Ejusd. H. Steph. Schediasma de dilectu in diversis apud Virgilium lectionibus adhibendo, [1575] in-8°; réimpr. en 1583.

XIII. Horatii Flacci Poemata, novis scholiis et argumentis ab Henr. Steph. illustrata. Ejusd. H. Steph. Diatribæ de hæc suâ editione Horatii et variis in eam observationibus, [1575] in-8°; réimpr. en 1588 avec quelques additions.

XIV. Novum Testamentum, græc. Obscuriorum vocum et quorundam loquendi generum accuratas partim suas, partim aliorum interpretationes margini adscripsit Henr. Stephanus, 1576, 8. cal. mart., in-16. — Savante préface de 36 pages *De stylo Novi Testamenti*. On trouve aussi dans ce volume les vers grecs que Henri avait composés pour le Nouveau-Testament grec, in-fol., de son père; mais la pièce est revue et modifiée.

XV. Diversorum Commentationes ad Ciceronis Epistolas ad familiares, 1577, in-8°. — Estienne est au nombre des auteurs à qui sont dus ces Commentaires, qui parurent à la suite de son édition des Lettres familières de Cicéron.

XVI. Callimachi cyrenæi Hymni (cum H. St. scholis græcis) et Epigrammata, etc. Henr. Steph. partim emendationes, partim annotationes in quosdam Hymnorum locos. Ejusd. duplex interpretatio Hymni primi carmine utraque: quarum una, adstrictæ, altera liberæ et paraphrasticæ interpretationis exemplum esse possit, 1577, in-4°.

XVII. Interpretatio Dyonisii alex. Poemati ad verbum; necnon Annotationes in idem, dans un Recueil

d'anciens Géographes, 1577, in 4°.

XVIII. *Judicium de quorundam locorum interpretatione Joannis Servani et multorum contextus græci emendatio*, dans son édition des Œuvres de Platon, avec la trad. de Jean de Serres, 1578, 3 vol. in-fol.

XIX. *Theocriti aliorumque poetarum Idyllia*, etc. *Omnia cum interpr. latinâ, in Virgilianas et Nason. imitationes Theocriti Observationes Henr. Stephani*, 1579 et 1586, in-16. — On trouve, en outre, de Henri dans ce recueil une trad. en vers grecs d'une élégie de Propercè, la 2^e du second livre.

XX. *Xenophontis quæ extant Opera: græcè. Annotationes H. Steph. multum locupletatæ: quæ varia ad lectionem Xenophontis longè utilissima habent. Edit. secunda*, 1581, in-fol. — « Moins belle que l'édit. de 1561, nous dit M. Renouard, celle-ci, d'un texte plus épuré et avec de plus nombreuses notes, lui est de beaucoup supérieure. »

XXI. *Herodiani Historiarum libri VIII, græcè. Cum Angeli Politiani interpr. et hujus partim Supplemento, partim examine Henr. Steph. utroque margini adscripto. Ejusd. H. Steph. emendationes quorundam græci contextus locorum, et quorundam expositiones, etc.*, 1584, in-4°.

XXII. *S. Justini Martyris Epistola ad Diognetum et Oratio ad Græcos, gr. et lat., nunc primum luce et latinitate donatæ ab Henr. Steph. cum ejusd. et Jacobi Beureri annotationibus. Tatiani, discipuli Justini, quedam*, 1592, in-4°.

XXIII. *Annotationes in quasdam Appiani historias, et in conciones per totum opus sparsas*, dans son édit. d'Appien, 1592, in-fol.

XXIV. *In Joannem Xiphilinum post duos egregios menses* [Guil. Blancum et Guil. Xylandrum] *Spicilegium*, dans son édit. de Jean Xiphilin, gr. et lat., 1592, in-fol.

XXV. *In Isocratem Diatribæ VII quarum una observatio nes Harpo*

crationis in eundem examinat, dans son édit. des Discours et Lettres d'Isocrate, gr. et lat., 1593, in-fol., dédiée à Marc Fugger.

XXVI. *Concordantiæ græco-latinae Novi Testamenti. Cum Henr. Steph. Præfatione*, 1594, in-fol. — Ces concordances sont en grande partie l'ouvrage de Robert Estienne.

XXVII. *Judicium de interpretatione Diogenis Laërtii ab Ambrosio et Brognolo. Item Annotationes ad Hesychii Illustrii libr. de Philosophis, gr. et lat.*, dans sa seconde édition de Diogène Laërce, 1594, in-8°. — Estienne n'a pas reproduit, dans cette édit., les annotations qu'il avait mises dans sa première, qu'odessent imperfectæ; et il préféra celles de Casaubon.

XXVIII. *Schediasmata II ad Diocæarchum*, Aug. Vindel., 1600, in-8°. — Cité dans la Bibl. Barberina, ainsi que le suivant.

XXIX. *Emendationes in Petronii Epigrammata*, Helenopoli, 1614.

XXX. *Κεφαλαία D. Matthæi et D. Marci. Interpretatio latina obscurorum vocum et phrasium*. luscr. dans les Critiques sacrés d'Angleterre, (Amst. 1698, in-fol.) — Tiré du N° XIV.

III° OUVRAGES ORIGINAUX ET TRADUCTIONS : I. Pièce de 72 vers grecs en tête du Nouveau-Testament grec, in-fol., de Rob. Estienne, 1540; corrigé dans les édit. suivantes.

II. *Rudimenta fidei christianæ* (græcè). *Libellus apprime utilis, nunc primum in lucem editus*, [Genevæ] ap. Rob. St., 1551, très-pet. in-8°; plus. fois réimpr. — Trad. en grec du Catéchisme de Calvin.

III. *Anacreontis Teii Odæ, gr. et lat.*, ab Henr. St. luce et latinitate nunc primum doctate, Lutetiae, ap. Henr. Steph. [et selon M. Renouard, typis Car. Steph.], 1554, in-4°; réimpr., en 1556, chez Guill. Morel et Rob. Estienne II. — L'indication *apud Henricum Stephanum* a fait supposer que Henri II avait eu une imprimerie à Paris. Mais il suffit de remarquer que

ce petit volume est le seul qui porte cette indication, pour se convaincre que c'est une erreur. On trouve en tête de ce livre une épitre grecque de Henri Philomusis, plus trois épigrammes, dont une grecque et deux latines. Après le texte d'Anacréon suivent vingt pages de scolies, puis la traduction en vers latins de quelques-unes des odes. C'est contre toute vraisemblance que Jos. Scaliger a prétendu que Henri s'était approprié une traduction de Jean Dorat (Auratus.) Les poètes, pas plus que d'autres, ne sont disposés à se laisser manger la laine sur le dos sans se plaindre.

IV. *Moschi, Bionis, Theocriti, elegantiss. poetarum Idyllia aliquot ab Henr. Steph. latina facta. Ejusd. Carmina non diversi ab illis argumenti*. (Cum annot. in illa idyllia et Propertii elegiâ, ex libr. II. græcè reditâ), Lutetiae, ex off. Rob. Stephani, 1556, 3 cal. jan., in-4°. — Réimpres. d'une première édit. faite par Paul Manuce, en 1555, pet. in-4°, pendant le séjour de Henri à Venise. Ce fut la première production de l'imprimerie de Robert Estienne II.

V. *Maximi Tyrii, philos. platon., Sermones sive Disputationes XLI. Græcè nunc primum editæ*, ex off. H. St., paris. typogr. — *Eadem latinæ ex Cosmi Pacciæ archiep. Florentini interpretatione*, ab Henr. Stephano quamplurimis in locis emendatâ, ibid., 1557, in-8°. — Cette traduction a été tellement améliorée qu'elle peut passer pour un ouvrage original.

VI. *Ciceronianum Lexicon græco-latinum. Id est Lexicon ex variis græcorum scriptorum locis à Cicerone interpretatis collectum ab Henr. Steph. Loci græcorum authorum cum Ciceronis interpretationibus*, ibid., 1557, in-8°. — *In M. T. Ciceronis quamplurimos locos Castigationes Henr. Steph., partim ex ejus ingenio, partim ex vetustissimo quodam et emendatissimo exemplari*, ibid., 1557, in-8°. — Cette seconde partie fait suite à la première et n'en doit pas être séparée.

VII. *Gallicæ grammatices libellus latinè versus*, [Genève] 1558, in-8°. — Trad. en latin, afin de faciliter l'étude de notre langue aux étrangers, des notes et observations que Henri avait recueillies sur la grammaire française.

VIII. *Sezti philos. Pyrrhoniæ hypotypôseôn libri III. etc. Græcè nunquam, latinè nunc primum editi, interprete H. Stephano* (cum ejus notis). Excud. H. St., Huldr. Fuggeri typ., 1562, in-8°. — Le texte grec ne fut imprimé, pour la première fois, qu'en 1621. Dans sa dédicace à Henri de Mesmes, Henri raconte un des accès de mélancolie ou plutôt de *bibliophobie*, dont il avait été pris à la suite d'un excès de travail, et qui donna lieu à la publication de ce livre.

IX. *De abusu linguæ græcæ in quibusdam vocibus quas latina usurpat, Admonitio*, ibid., 1563, in-8°.

X. *Dictionarium medicum, vel Expositiones vocum (græcarum) medicinalium ad verbum excerptæ ex Hippocrate, Aretæo, Galeno, etc., cum latinâ interpretatione. Lexica duo in Hippocratem huic dictionario præfixa sunt, unum Erotiani nunquam antea editum, alterum Galeni multò emendatius quàm antea excusum, cum notis Henr. Steph. in utrumque, C. Gesneri in Erotianum*, ibid., 1564, in-8°. — Jos. Scaliger, généralement peu bienveillant dans ses critiques, comme si le savoir ne devait pas, au contraire, disposer à l'indulgence, même envers ses rivaux ou ses maîtres, reproche à Henri, à l'occasion du Lexique d'Erotien, de n'être qu'un brouillon, « quippe qui ἐὶς ἄπειρα laborans temerè, quicquid displicet, immutat et corrumpit. » Nous ne relevons cette méchanceté que pour donner plus de relief au mérite de notre auteur.

XI. *Colloquiorum seu Dialogorum græcorum specimen*, à la suite d'une édition des Colloques latins de Malherbe Cordier, [1564] ap. H. Steph., 8°.

XII. *Roberto Stephano, viro de liter. Rep. B. M. ob editos complures hebr.,*

gr., lat. q. libros omnibus artis typ. numeris absolutiss., quam ita calluit ut munia ejus omnia unus obire potuerit: cui corpus par overi tanto fuit, inedia, vigilia, algoris patientissimum: par etiam animus in exiguo corpore ingens, adeo ut operum suorum magnificentia cum Francisci Gall. reg. hoc nom. primi planè regali in eam artem liberalitate certaverit: patri suo chariss. Henr. Stephanus hæc tumuli ornamenta lacrymis piissimis perfusa posuit. Vixit ann. LIX. mens. XI. — Nous tenions à reproduire en entier cet éloge du père par le fils. Les épitaphes sont au nombre de 14, dont 9 latines et 5 grecques, imprim. sur une grande feuille in-fol. [1564] « en telle magnificence qu'on les peut appeler un mausolée typographique. » Comme spécimen du mauvais goût de l'époque, nous rapporterons la dernière de ces épitaphes qui était sans doute destinée à couronner l'œuvre.

Ἦ Στέφανος Στεφάνου στεφάνου Στεφάνου
στεφάνου,
Ἐἷη καὶ Στεφάνου νῦν Στεφάνου στε-
φάνου.

XIII. *Memorie Margaridis Piloniæ parisinæ... Epicedia* (cal. jan. 1564), grande feuille in-fol., en placard, contenant une pièce de 4 1/4 vers latins et trois petites pièces grecques, à la louange de Marguerite Pillot, sa première femme.

XIV. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec, divisé en trois livres, dont les deux premiers traictent des manières de parler conformes: le troisième contient plusieurs mots françois, les uns pris du grec entièrement, les autres en partie, c'est-à-dire en ayant retenu quelques lettres par lesquelles on peut remarquer leur étymologie. Acc une préface remoustrant quelque partie du désordre et abus qui se commet aujourd'huy en l'usage de la langue françoise. En ce traicté sont descouverts quelques secrets tant de*

la langue grecque que de la françoise: duquel l'auteur et imprim. est Henry Estienne, fils de feu Robert Estienne, [Genève, 1565.] in-8°; réimpr. à Paris, chez Robert II, en 1569, avec la suppression de quelques passages où le clergé et le pape n'étaient pas traités avec assez de respect. — Le titre explique suffisamment le but du livre. L'auteur s'attache à prouver que le grec a avec le français, « surtout le vieil françois qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes, » une plus grande conformité de génie qu'avec aucune autre langue, sans prétendre pourtant que cette conformité dérive de leur parenté.

XV. *Quelques Psaumes de David trad. en vers grecs à la suite de la Paraphrase poétique de Buchanan, [1565] ap. Henric. et Robert. St., in-8°. — On trouve aussi dans ce recueil quelques trad. en vers gr. de Florent Chrestien.*

XVI. *Herodoti halicarnassei Historiæ lib. IX, et de vitâ Homeri libellus, latinè. Illi ex interpr. Laur. Vallæ adscriptâ, hic ex interpr. Cowr. Heresbachii: utraque ab Henr. Stephano recognita. Ex Ctesîâ excerptæ Historiæ. Icones quarundam memorabilium structurarum. Apologia Henrici Stephani pro Herodoto, [Genève] Henr. Steph., 1566, in-fol.*

XVII. *L'Introduction au Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote. L'argument est pris de l'Apologie pour Hérodote, composée en latin par Henri Estienne, et est ici continué par lui-même.*

Tant d'actes merveilleux en cest œuvre lirez
Que de nul autre après esmerveillé serez.
Et pourrez vous sçavans du plaisir lei prendre,
Vous non sçavans pourrez en riant y apprendre.

L'an 1566, au mois de nov., in-8°.
— Ce livre a eu un grand nombre d'éditions; la meilleure et la seule complète est la 43^e qui parut à La Haye, 1736, 3 vol. pet. in-8°, par les

soins et avec les remarques de *Le Duchat*. L'intention d'Estienne dans cette publication n'était d'abord que de prévenir ceux qui auraient eu envie de traduire son Apologie pour Hérodote, de crainte qu'ils ne trahissent sa pensée, et d'autant plus, dit-il, qu'il lui serait loisible, « en son interprétation, d'user d'une liberté qui ne seroit ni séante ni permise » à un traducteur étranger. Mais « l'issue fut autre que je ne pensois, écrit-il dans son Épltre préliminaire, car la traduction de mon livre que j'avois commencée, me despleut tellement que je la quittay, et au lieu d'icelle, pour rendre mon esprit content, j'entrepris cest œuvre, ou plus tost quelque chose ressemblant à cest œuvre. Car, pour dire la vérité, mon dessein n'estoit pas d'allersi avant: mais en ne voulant que costoyer le rivage, je me trouvoy incontinent porté en pleine mer. » Et en effet, il nage en pleine eau dans un déluge d'anecdotes, toutes plus ou moins grivoises ou licencieuses. Nos auteurs les plus populaires ont tous eu une pointe de gaillardise; c'est dans l'esprit gaulois. Estienne qui était imbu de cet esprit, aimait le mot pour rire, mais trop souvent les plus gros lui paraissaient les meilleurs. Une fois sur cette pente, il est difficile de ne pas glisser dans l'ordure, car à la fin l'esprit s'épuise et le vertige nous prend. Voltaire, lui-même, avec tout son esprit, y est tombé. Pour ce qui est de Rabelais, de *Béroalde*, ils s'y plongent tout d'abord avec une sorte de satisfaction. *Des Perriers* ne s'y déplaît pas. Quant à Estienne, il y glisse et se relève. Disons aussi, à la louange de l'auteur de l'Apologie, que son intention n'est jamais de nous présenter des exemples à suivre; il n'approuve pas, il ne glorifie pas, il condamne, mais il le fait sans austérité et avec un tour d'esprit qui pourrait rendre la peinture du vice attrayante. Le juge s'efface derrière le conteur et c'est pourquoi l'on serait tenté de le croire un complice. On sait qu'Hérodote, le père de l'histoire, ne

passé pas pour un modèle de vérité. Estienne, dans son livre, cherche à le réhabiliter, et voici de quelle manière ingénieuse il s'y prend : Pour-quoi, dit-il à ses détracteurs, rejetez-vous les histoires d'Hérodote ? parce qu'elles vous semblent invraisemblables ? mais quoi de plus invraisemblable que ce qui se passe journellement sous nos yeux ? Et il part de là pour prouver, avec une grande surabondance de moyens, que la méchanceté et la sottise du siècle passé et celles du siècle présent n'ont pas leur égal dans l'histoire. « Il n'y a nul doute que si du temps d'Hérodote il y avoit bien peu de bonne foi entre les hommes, voire entre les frères, voire aux enfans envers leur père et mère, moins y en avoit-il du temps d'Ovide, encore moins en a eu le dernier siècle, et toutefois le nostre en a encore beaucoup moins. Et que si la charité estoit ès siècles précédens bien refroidie, elle est maintenant du tout gelée. Item que si la justice a cloché d'un pied aux siècles précédens, elle cloche des deux au nostre ; si elle estoit borgne auparavant, elle est maintenant aveugle ; si elle estoit sourde d'une oreille, elle l'est maintenant des deux (j'entends selon le proverbe qui dit qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut point ouïr, comme aussi on peut dire qu'il n'est pire aveugle que celui qui ne veut point voir) ; et au lieu qu'elle ne prenoit que des mains, maintenant elle prend des pieds aussi bien que des mains. Item qu'au lieu que les pompes et les dissolutions en habits, les propos et les gestes lascifs et tous autres petits vices qui servent comme d'avant-coureurs aux plus grands, n'alloient qu'à pied, et le pas seulement, maintenant ils vont en poste. » Tel est le thème qu'Estienne se plaît à développer avec le laisser-aller de la simple conversation. Les sorties virulentes et quelquefois bouffonnes des prédicateurs Olivier Maillard, Menot, Barelete, au xv^e siècle, lui fournissent des points de comparaison à l'avantage des

Barbares, tandis que *Marguerite de Navarre*, *Des Perriers*, Bandello et en général tous les conteurs de l'Italie et de la France lui offrent des couleurs et des peintures pour blasonner le xvi^e siècle, quand ses propres souvenirs lui font défaut. Les gens d'Eglise surtout ne sont pas ménagés, il les poursuit à outrance. il les harcèle, « il leur fait le procès avec une telle ardeur qu'il lui arrive de s'oublier en plus d'un endroit, récitant aucuns de leurs propos indignes d'autres oreilles que les leurs. » En un mot, on peut dire que l'auteur a atteint son but ; après l'avoir lu, on se sent disposé à croire possibles toutes les turpitudes, toutes les infamies, toutes les lâchetés, toutes les plaies sociales dont nous entretiendront nos futurs Hérodotes. Le vrai invraisemblable rend crédule. Considéré comme œuvre d'art, ce livre d'Estienne est un pêle-mêle sans ordre et sans choix, une satire mal digérée, une boutade trop délayée pour n'être qu'une boutade. Mais au moins l'auteur n'a pas la prétention de nous donner plus qu'il ne nous donne. « On a imprimé, dit M. Renouard, mais sans en apporter de preuves, que, pour ce livre, Henri avait été brûlé à Paris en effigie. On en a dit autant de Robert, son père, mais sans le prouver davantage. Henri, vers ce temps-là et après, vint plusieurs fois à Paris, y séjourna, fut accueilli et à la ville et même à la cour, ce qui n'aurait pas eu lieu si un jugement de condamnation au feu eût existé contre lui. »

XVIII. *Psalmi Davidis aliquot, metro Anacreontico et Sapphico. Authore Henr. Steph., cujus etiam ex off. prodeunt. Ejusdem Henr. St. Odarion de Psalmis aliquot Davidicis à se ἀνακρεοντισιομελοποιηθεῖσι.*

Anacreontis olim
 Modos dedi Jocosos :
 Anacreonticam nunc,
 Sed nil Anacreontis
 Dabo lyram sonantem.
 Sic æmulabor hasiam
 Quæ vulnus inferbat,
 Addebat et medelam.

Quos sauciavit olim
Nervis chelys profanis,
Sanabit illa nervis
Aptata christianis.

1568, in-32.

XIX. *Annotationes in Sophoclem et Euripidem: quibus variae lectiones examinantur, et pro mendosis emendatae substituuntur. Ejusdem Tractatus de orthographiâ quorundam vocabulorum Sophocli cum cæteris tragicis communium. Ejusdem Dissertatio de Sophocleâ imitatione Homeri*, 1568, in-8°.

XX. *Comicorum græcorum Sententiæ, id est γυναικῶν latinis versibus reddita, et annotationibus illustrata*, 1569, in-24. — Dédié au duc de Bavière. A la fin sont ajoutées les Sentences des Comiques latins et celles de Publius Syrus.

XXI. *Quelques Epigrammes grecques et latines, à la suite de la seconde édition des Poésies de Bèze, etc.*, 1569, in-8°.

XXII. *Artis typographicæ Querimonia, de illiteratis quibusdam typographis, propter quos in contemptum venit. Epitaphia græca et latina doctorum quorundam typographorum*, 1569, in-4°. — Réimpr. à la fin de l'ouvr. de M. Renouard. Petit poème de 458 vers, hexam. et pentam., précédé d'une Epître en prose.

XXIII. *Epistola quâ ad multas multorum amicorum respondet, de sua typographiæ statu, nominatimque de suo Thesaurio linguæ græcæ. In posteriore autem ejus parte, quàm misera sit hoc tempore veterum scriptorum conditio, in quorundam typographorum preliâ incidentium, exponit. Index librorum qui ex officinâ ejusdem Henr. Steph. hæcenus prodierunt*, 1569, in-8°. — Cet écrit, moins l'Index, est reproduit dans les ouvr. d'Almeloveen et de Maittaire sur la famille des Estienne et en partie dans celui de M. Renouard.

XXIV. *Remonstrance du prince de Condé au roy Charles IX, du 23*

août 1568. Avec la protestation et le récit du meurtre perpétré en sa personne, le 13 mars 1569, in-8°. — *Literæ Ludovici Borbonii, principis Condæi, ad Carolum IX. Testificatio causarum quæ cum arma sumere coegerunt. Brevis narratio cædis ejusdem principis et scripta in eundem Epitaphia*, in-8°. — Cet écrit, attribué à Henri Estienne, parait être sorti de ses presses, au jugement de M. Renouard, bien qu'il ne porte ni son nom ni sa marque.

XXV. *Epigrammata græca selecta ex Anthologiâ. Interpretata ad verbum, et carmine, ab Henr. Stephano: quædam et ab aliis. Loci aliquot ab eodem annotationibus illustrati. Ejusdem interpretationes centum et sex unius distichi, aliorum item quorundam epigrammatum variae*, 1570, in-8°. — On cite comme un grand effort de génie qu'Estienne ait pu traduire de cent six manières différentes un seul et même distique; mais si une seule était la bonne, nous ne voyons pas où gît le mérite. Cela rappelle trop la déclaration d'amour du bourgeois gentilhomme.

XXVI. ΘΗΣΑΥΡΟΣ τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. *Thesaurus græcæ linguæ ab Henr. Steph. constructus. In quo præter alia plurima quæ primus præstitit (paternæ in Thesaurio latino diligentia æmulus) vocabula in certas classes distribuit, multiplici derivatorum serie ad primogenia, tanquam ad radices undè pullulant, revocata.*

Thesaurus lectori.

Nunc alii intrepidè vestigia nostra sequantur:
Me duce plana via est quæ satebrosa fuit.

Anno 1572 excudebat Henr. Stephanus, 5 vol. in-fol. Cum privilegio Cæs. Majestatis [1570], et Christianiss. Galliarum Regis [1561]. — Dédié à Maximilien II et à ses Académies de Prague et de Vienne; à Charles IX et à l'Académie de Paris; à Elisabeth et à ses Académies d'Oxford et de Cambridge; au

prince palatin Frédéric et à son Académie de Heidelberg; à l'électeur Auguste de Saxe et à ses Académies de Leipzig et de Willemburg; au margrave Jean-George de Brandebourg et à son Académie de Francfort-sur-l'Oder.

Les trois premiers tomes sont seuls consacrés au Lexique. Dans une Epître au lecteur, Estienne déduit les raisons du plan qu'il a suivi. Puis viennent les écrits de quelques rhéteurs *de laudibus litterarum græcarum*. L'auteur termine son dictionnaire par cette exclamation de découragement: « At mihi satis esse necesse est, qui quum antea tanto labori quantum hoc opus exigebat, quantumvis fessus, non succubissem, nunc tandem febris me tertio, non longis intervallis repetenti, omnino succumbere et manus victas dare cogor. » — On trouve dans le IV^e tome: 1^o *Appendix libellorum ad Thesaurum græcæ linguæ pertinentium*; — 2^o *De græcæ linguæ dialectis, ex scriptis Joannis Grammatici quæ τερτυνὰ fuerunt inscripta*; — 3^o *Collectio vocum quæ pro diversâ significatione, accentum diversum accipiunt*, petit vocabulaire attribué à Cyrille et qu'Estienne croit de Philoponus; — 4^o *Verborum quorundam thesmata, quæ magnâ ex parte vel sunt anomala vel poetica*, etc.; — 5^o *Index* divisé en 2 parties; la première allant jusqu'à la lettre Π, colonne 229 à 1746, et la 2^e commençant à la lettre Ρ, colonne 1 à 208. Cet index a une grande importance dans l'ouvrage, non-seulement parce que les mots du Lexique disposés dans un ordre philosophique, y sont rétablis dans leur ordre alphabétique, ce qui facilite les recherches aux commençants, mais aussi parce que l'auteur y a réuni une foule de détails qu'il avait omis à dessein ou qui lui avaient échappé, « quæcumque enim vocabula in ipso opere vel consultò prætermissa fuerunt, vel me subterfugerunt, ea suis locis (id est quos series alphabetica illis assignat) tibi exhibiturus est. » — Le tome V, qui ne parut que l'année suivante, contient :

1^o *Glossaria duo, à situ vetustatis eruta: ad utriusque linguæ cognitionem et locupletationem perutilia. Item, De atticæ linguæ seu dialecti idiomatis Comment. Henr. Stephani. Utraque nunc primum in publicum prodeunt.* An. 1573. Excud. H. Steph. Cum privil. Cæs. Majestatis. — Dédiés l'un et l'autre à Thomas Redinger. — Un second titre porte: *Lexicon latino-græcum vetus, glossarii nomine inscriptum, ex quo multæ antiquæ sermonis latini voces, hæcenus incognitæ, quedam etiam græcæ cognoscuntur*, Colonne 1 à 666. — Dans ce lexique, le mot latin est simplement traduit par le mot grec, sans explication. Après les Commentaires de Henri sur le dialecte attique, suivent: 2^o ses *Remarques in libr. Joannis Grammatici de Dialectis*; — 3^o *De quibusdam vocabulis quæ apud Atticos vacant*, etc.; — 4^o *Appendix ad aliorum scripta de Dialectis Atticis*. — Notre description de cet ouvrage diffère en quelques points de celle qu'en donne M. Renouard; mais cela provient sans doute de ce que tous les exemplaires de l'édition princeps ne sont pas parfaitement conformes. La disposition ingénieuse et savante qu'Estienne avait adoptée en classant les mots de son dictionnaire dans l'ordre, pour ainsi dire, de leur génération, c'est-à-dire, les dérivés et les composés à la suite des mots simples ou primitifs, *tanquam rivi ad suos fontes, vel stirpes ad suas radices*, cette savante disposition, disons-nous (plus philosophique que celle adoptée par Dolet dans ses Commentaires, quoique cette dernière aurait pu en donner l'idée), contribua, avec le prix élevé de l'ouvrage, à susciter des contrefacteurs qui, en mettant ce livre à la portée des petites bourses et des commençants, nuisirent à son succès et ruinèrent le malheureux éditeur. Un éhonté plagiaire, Jean Scapula, que Henri avait employé à mettre son manuscrit au net et à en revoir les épreuves, en fit un abrégé qu'il donna comme son propre

ouvrage, s'attribuant même l'idée d'avoir groupé les dérivés sous leurs radicaux. « La compilation écourtée de Scapula, dit M. Renouard, eut la fortune de beaucoup d'abrégés : bien moins chère et en apparence d'usage plus facile, elle se vendit, se réimprima pendant que le *Trésor* restait dans le magasin de son auteur... D'après les vices de cette compilation, si bien signalés par Henri, on peut vraiment s'étonner d'un succès si réel et si continu. » Récemment encore il en a été fait trois éditions différentes en Angleterre avec des additions et changements. Quant au *Trésor*, il paraît que Henri n'en donna qu'une seule édition, bien qu'en différents endroits de ses écrits, il parle d'une deuxième; il se borna à réimprimer un certain nombre de feuilles, équivalant, selon M. Didot, à environ la moitié de tout le contenu du livre. Malgré l'immense savoir de l'auteur, il était naturel qu'il y eût dans son livre des lacunes et des erreurs, car il n'est pas donné à l'homme de créer des mondes et de se reposer. La perfection, — perfection pour nous toujours relative, — est l'œuvre du temps. Plusieurs tentatives d'amélioration ont été faites; dans le siècle dernier, Daniel Scott fit paraître à Londres 2 vol. in-fol. de Supplément. Depuis une quinzaine d'années, l'honorable M. Didot a appelé à lui le concours de nos plus savants hellénistes pour donner du chef-d'œuvre d'Estienne une édition supérieure à toutes celles qui ont paru. Cette œuvre, que nous appellerons patriotique, marche à sa fin. Eclairé par l'expérience, l'éditeur n'a pas cru devoir conserver la disposition méthodique observée par Estienne, il l'a intervertie en adoptant pour le Lexique l'ordre alphabétique, qui est d'un usage plus commode, et en ajoutant à la fin, un vocabulaire spécial, où les mots seront classés dans l'ordre de leur dérivation et de leur composition.

XXVII. *Virtutum Encomia : sive Gnomæ de virtutibus : ex poetis et philosophis utriusque linguæ græcis*

versibus, adjectâ interpretatione Henric. Stephani, 1573, in-16.

XXVIII. *Francofordiense Emporium, sive Francofordienses Nundinæ : quàm varia mercium genera in hoc emporio præsent, pagina septima indicabit, 1574, prid. cal. mart., in-8°.* — Recueil de plusieurs morceaux en prose ou en vers, dont les cinq premiers (4 en prose et 4 en vers) appartiennent à Henri. Les cinq autres, pris du grec ou du latin, roulent sur l'éloge ou la condamnation de l'ivresse. Le volume de 120 pp. se termine par une Epître de Henri à Paul Melissus.

XXIX. *Oratorum veterum Orationes, Æschini, Lysie, Andocidis, Isæi, Dinarchi, Antiphontis, Lycurgi, Lesbonactis, Herodis (attici), Demadis, Antisthenis, Alcidasantis, Gorgiæ et aliorum : græcè. In harum editione sil, ex ejus præfatione lector intelliget. Cum interp. latinâ quarundam, 1575, in-fol.* — La traduct. de la harangue de Lysias De cæde Erasthenis, est due à Estienne.

XXX. *Parodiæ morales H. Stephani in Poetarum veterum latinorum Sententias celebriores totidem versibus græcis ab eo redditas. Centonum veterum et parodiarum utriusq. linguæ exempla, 1575, in-8°.* — Nous nous en rapportons de confiance à M. Renouard qui nous dit que « ces imitations grecques de vers latins anciens sont plutôt des tours de force qu'un recueil de bons vers. » Henri les composa à cheval, pour tromper les ennuis de la route, *ad fallendum itineris tedium*, en revenant de Vienne en Autriche, à ce que suppose son biographe.

XXXI. *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis, royne mère, auquel sont recitez les moyens qu'elle a tenu pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'estat d'iceluy, 1575, in-8° de 164 pp.; trad. en lat. sous le titre : Catharine Mediceæ reginæ matris, vite,*

actorum et consiliorum quibus universum regni Gallicii statum turbare conata est, stupenda eaque vera enarratio, 1575, in-8° de 116 pp.; ou sous celui-ci un peu modifié : *Legenda Sanctæ Catharinæ Medicæ*, etc., eod. ann., in-8° de 103 pp. Selon Lenglet, l'édition latine serait l'original. Les éditions se multiplièrent rapidement. La 3^e, annoncée comme *plus correcte, mieux disposée que la première et la seconde, et augmentée de quelques particularitez*, parut en 1578, in-8°. Les augmentations consistent en une pièce de 24 vers intitulée : *Sympathie de la vie de Catherine et de Sézabel, avec l'antipathie de leur mort*, et Deux Lettres envoyées à la Roynè-Mère, par un sien serviteur [de Villemadou] après la mort de Henri II. Il se peut que ces additions se trouvent déjà dans l'édition de 1576, annoncée aussi comme augmentée. — On attribue généralement cet écrit à Henri Estienne, et au jugement de M. Renouard, rien ne paraîtrait plus vraisemblable. « Le caustique auteur de l'Apologie pour Hérodote était bien homme, nous dit-il, à produire l'outrageux pamphlet, dont, au reste, la grave et sévère histoire a confirmé, sinon approuvé, presque toutes les rudes et souvent brutales accusations. Un des plus sôrs garants de la véracité de ce libelle pourrait être Catherine elle-même qui, suivant ce qu'assurent plusieurs écrits contemporains, dit, après s'être fait lire l'ouvrage, qui si l'auteur l'avait consultée, il aurait pu en raconter bien d'autres. Quelques-uns, continue le savant bibliographe, prétendent que l'auteur est *Théodore de Bèze*, et non Henri. Il est très-possible que ces deux hommes, qui avaient des rapports continuels de travaux et d'amitié, y aient mis la main l'un et l'autre, mais ce ne sont que des conjectures. » En effet, il nous semble que les raisons que M. Renouard apporte à l'appui de son opinion, ne sont pas suffisantes. Nous préférons nous en rapporter au

jugement de M. Sayous, dans ses intéressantes Etudes sur les écrivains français de la réformation; si ses raisons ne sont pas entièrement concluantes, elles sont au moins plus solides. Selon lui, si on avait lu au-delà des premières pages, ou aurait reconnu que rien ne rappelle moins l'auteur de l'Apologie pour Hérodote que cet écrit, tout politique, et dans lequel il n'est question que de la longue liste des crimes publics de Catherine de Médicis. « Se bornant au côté tragique de l'histoire, l'écrivain n'insiste sur aucun détail graveleux... Le *Discours merveilleux* lancé dans le public entre la mort de Charles IX et le retour de Henri III à Paris était un premier acte du parti des Politiques, qui réunissait, contre la reine et Henri III, les nobles catholiques et protestants autour du duc d'Alençon, encore prisonnier de Catherine, ainsi que le roi de Navarre. Le but de ce pamphlet est de montrer Catherine visant tout le long de sa vie à anéantir la noblesse française, et la Saint-Barthélemi elle-même n'ayant pas d'autre portée. L'auteur ménage avec une intention marquée les gentilshommes catholiques qu'on a vus les plus animés contre les Huguenots; il lave même les Guises du complot de la Saint-Barthélemi pour en charger uniquement Catherine, représentée comme le patient et ambitieux assassin de la noblesse de France.. Au milieu des détails de l'accusation, on attire habilement l'intérêt sur les princes prisonniers, sur le duc d'Alençon, en particulier, désigné comme le sauveur de la patrie; le roi de Navarre est à peine nommé. » Mais qui pourrait assurer que par politique Henri ne se fût pas placé à ce point de vue? Le plus fort argument, selon nous, en faveur de l'opinion de M. Sayous, est encore dans le ton et le style de cet écrit. Pour ce qui est de *Théodore de Bèze*, M. Sayous serait plus disposé à le lui attribuer « si l'intérêt politique n'y dominait à tout instant l'intérêt ecclésiastique que le chef des églises réformées ne sacrifia jamais. » Pour nous, nous ferons

seulement remarquer qu'il y a entre ce livre et le Réveille-Matin des François une certaine conformité d'idées qui semblerait décèler un seul et même auteur.

XXXII. *De latinitate falsò suspectà, Expostulatio. De Plauti latinitate Dissertatio, et ad lectionem illius Progymnasma*, 1576, in-8°. — Dédicace à Jér. de Chastillon, président au parlement de Lyon, datée à Grierianâ villâ nostrâ, febr. 1576.

XXXIII. *Pseudo-Cicero Dialogus. In hoc non solum de multis ad Ciceronis sermonem pertinentibus, sed etiam quem delectum editionum ejus habere et quam cautionem in eo legendo debeat adhibere, lector movebitur*, 1577, in-8°. — La grave querelle des Cicéroniens n'était pas encore apaisée. Quant à Henri, son admiration pour le grand orateur laisse cependant son jugement libre.

XXXIV. *Nizoliodidascalus, sive Monitor Ciceronianorum Nizoliano-rum. Dialogus*, 1578, in-8°, dédié à *Hubert Languet*. François Estienne en donna la traduction en 1584. — Nizolianus était auteur du *Thesaurus Ciceronianus* qui devait initier les adeptes à tous les secrets du maître. Estienne, dans cet écrit, de même que dans les deux précédents, se moque agréablement de ces fanatiques de diction qui ne jurent que par l'orateur romain et qui, tout en lui ressemblant comme le singe ressemble à l'homme, sont néanmoins contents d'eux-mêmes.

XXXV. *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé, et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps : de plusieurs nouveautez qui ont accompagné ceste nouveauté de langage ; de quelques courtisanismes modernes, et de quelques singularitez courtoisanesques*, [1578] in-8° de 623 pp. — Curieuse satire où l'auteur, trop longtemps attendu, du Dictionnaire historique de notre langue trouvera de très-utiles renseignements. Une foule de mots et d'expressions que Henri condamne comme des singularités courti-

sanques, ont tellement pris racine dans notre langue que l'on s'étonne d'en devoir l'importation aux Italiens que Catherine de Médicis avait attirés à sa cour. Nous avons vu que ce livre avait suscité à Estienne de fâcheux démêlés avec le Consistoire et le Conseil de Genève. On lui faisait un crime d'avoir assaisonné ses dissertations philologiques d'un sel qui n'était pas toujours attique. Quand une anecdote un peu gravelense se présente à lui, il s'en empare volontiers. Les usages de la cour, les modes du temps, les mœurs des petits et des grands lui fournissent ample matière à rire. Il rit de bon cœur et, comme il rit avec esprit, on se surprend à rire, malgré soi, avec lui.

XXXVI. *Schediasmatumvariorum, id est Observationum, Emendationum, Expositionum, Disquisitionum, libri tres : qui sunt pensa succisivorum horarum Januarii, Februarii, Martii*, 1578, in-8°. — La suite de ce recueil d'observations philologiques parut en 1589 pour les trois mois suivants.

XXXVII. *Project du livre de la Précéllence du langage françois*. Paris, Mamert-Patisson, 1579, in-8° de 327 pages. Epître au roi Henri III. — Première ébauche d'un ouvrage qui n'a pas paru. Nous avons dit, dans notre notice biographique, à quelle occasion ce livre fut écrit. Le débat est entre l'Italien et le Français. Comme de raison, Estienne donne l'avantage à sa langue maternelle, apportant à l'appui de sa thèse une foule de bonnes raisons, sans s'abstenir toujours, dans l'ardeur du combat, de l'arme perfide du paradoxe. Selon M. Sayous, ce livre est, sous le rapport de style, le chef-d'œuvre d'Estienne.

XXXVIII. *Collatio Mosacarum et Romanarum ante Justiniani imp. ætatem indè sumpta*, dans son édition des Sources du droit civil, etc., 1580, in-8°.

XXXIX. *Paralipomena grammaticarum gr. linguæ institutionum. Item, Animadversiones in quosdam*

grammaticorum græc. traditiones, 1581, 13 oct., in-8°.

XL. *Hypomneses de gallicâ linguâ, peregrinis eam discentibus necessariæ; quædam verò ipsis Gallis multum profecturæ. Auctore Henr. Steph. qui et gallicam patris sui grammaticen adjunxit. Cl. Mitale-rii Epistola de vocabulis quæ Judæi in Galliam introduxerunt*, 1582, 8°.

XLI. *Auli-Gellii Noctes Atticæ, seu Vigilæ Atticæ, quibus invigilatae sunt, Henr. Stephani Noctes aliquot Parisinæ*, Parisiis, 1585, in-8°. — Les Nuits parisiennes sont au nombre de sept, toutes relatives à Aulugelle, plus une première Nuit servant d'introduction. Estienne en annonçait douze autres comme étant terminées, mais elles n'ont point paru.

XLII. *Ad Senecæ lectionem Prodropæia, in quâ et nonnulli ejus loci emendantur. Ejusd. H. Steph. Epistolæ ad Jac. Dalechampium, partim Diorthotikæ quorundam Senecæ locorum, partim etiam Ezetastikæ*, [Genève] 1586, in-8°.

XLIII. *De criticis veter. græcis et latinis, eorumque variis apud poetas potissimum reprehensionibus, Dissertatio*, Parisiis, 1587, in-4°.

XLIV. *Dialogus de benè instituendis græcæ linguæ studiis. Alius Dialogus de parùm fidei græcæ linguæ magistris, et de cautione in illis legendis adhibendâ*, 1587, in-4°.

XLV. *Schediasmatum variorum libri tres, qui sunt pensa succisivorum horarum Aprilis, Maii, Junii*, [Genève] 1589, in-8°. — Ce journal philologique, qui devait embrasser une année entière, n'a pas été poursuivi.

XLVI. *Dicæarchi Messenii Geographica quedam, sive de vitâ Græciæ. Ejusd. Descriptio Græciæ, versibus iambicis, ad Theophrastum: græcè, cum latin. interpretatione atque annotationibus Henr. Steph., et ejus Dialogo, qui inscribitur Dicæarchi Sympractor*, 1589, in-8°; réimpr. dans le T. XI des Antiq. grecq. de Gronovius. — La version lat. est de Hen-

ri, ainsi qu'une partie des notes; les autres sont de Casaubon.

XLVII. *Principum Monitrix Musa, sive de Principatu benè instituendo et administrando Poema. Auctore Henr. Stephano. Ejusd. Poematium, cujus versus intercalaris Cavete vobis, principes. Ejusd. libellus (Dialogus Philoceltæ et Coronelli); et libellus in gratiam Principum scriptus, de Aristotelicæ Ethicæ differentia ab historicâ et poeticâ, ubi multi Aristotelis loci vel emendantur, vel fidelius redduntur*, Basileæ, 1590, in-8°. — M. Renouard donne cette description de ce livre. « En tête du volume, dit-il, est, en 124 vers, le Proème ou préface d'une Œuvre de Henri Estienne, intitulée: *L'Ennemi mortel des calomnieux*, en vers français. Cette œuvre avait été présentée par Estienne à Henri III et il en est fait mention dans le poème latin. Je ne vois pas qu'on l'ait jamais imprimée. Quoique long, et paraissant indiquer tout le contenu du volume, ce titre n'est cependant pas complet. Après les 224 pages de *Musa Monitrix*, viennent, en 64 pages, deux autres ouvrages en vers, faisant suite à ce recueil de conseils versifiés. L'un, *Rex et Tyrannus*, est un parallèle entre ces deux sortes de maîtres; le second traite *De principatu benè instituendo et administrando*, en vers hexamètres, à *Musâ monitrice principum dictati*. Après soixante-trois distiques, tous suivis du refrain *Cavete vobis, principes*, vient un Dialogue *Philoceltæ et Coronelli* [Stephani], en 48 pages, non annoncé sur le titre et servant de commentaires aux distiques. — Henri, continue M. Renouard, était un homme d'un savoir immense, ce savoir a eu de grands et utiles résultats, mais pour sa versification, et même sa prose latine, quelle différence avec le style élégant et correct, on pourrait dire aimable, de Paul Manuce, et souvent même d'Alde, son fils! » Cette critique du savant bibliographe nous semble assez juste. Le style

de Henri Estienne est, en général, très-inégal, non par impuissance de faire mieux, mais par défaut d'application. L'idée le préoccupe toujours plus que la forme.

XLVIII. *Ad M. Terentii Varronis Assertiones analogiæ sermonis latini, Appendix H. Stephani. Item, Jul. Cæs. Scaligeri de eadem disputatio doctissima. Loci Varronis quamplurimi emendati*, [Genevæ] 1591, in-8°.

XLIX. *Epigrammata*, au nombre de 31, précédé d'une longue préface, dans une édit. De Martinalitiæ venatione, par le prince palatin Frédéric IV, Heidelb., 1592, in-4° de 32 pp.

L. *Ad Augustiss. Cæsarem Rodolphum secundum et ad universos Sacri Rom. Imp. ampliss. Ordines Ratisbonæ conventum habentes, Oratio adversus lucubrationem Uberti Folietæ de magnitudine et perpetuâ in bellicis felicitate Imperii Turcici*. (Ejusd. ad eosdem) *Exhortatio ad expeditionem in Turcas fortiter et constanter persequendam*, Francof., 1594, in-8°.

LI. *Les Prémices, ou le premier livre des Proverbes épigrammatisez, ou des Epigrammes proverbialisez, c'est-à-dire signez et scellez par les proverbes françois; aucuns aussi par les grecs et latins, ou autres, pris de quelcun des langages vulgaires; rangez en lieux communs*, [Genève] 1594, in-8°.

LII. *Ex Memnone excerptæ historiae de tyrannide Heracleæ Ponticæ. Ex Ctesii et Agatharchide excerptæ historiae, omnia cum recentis accessione, græcè et seorsim latinè, partim ex H. Stephani, partim ex Laur. Rhodomanni interpretatione, etc.*, 1594, in-8°. — La version latine forme une partie séparée.

LIII. *De J.-Lipsii Latinitate Palæstra prima Henr. Stephani Parisiensis, nec Lipsiomimi, nec Lipsiomomi, nec Lipsiocolacis, multoque minus Lipsiomastigis; cum ejusdem præludio: Libertas volo sit latinitati, sed licentia nolo detur illi: hic multa*

non vulgaria vulgi literatorum linguis de latinitate illâ antiquariâ tantum non digladiantibus apponuntur, Francof., 1595, in-8°. — Mauvaise satire contre un rival en érudition. A propos du latin de Juste-Lipse, Estienne ne s'occupe guère, dans ce pamphlet, que de la guerre à faire aux Turcs. C'était une idée fixe, qui lui fit perdre de vue le but de son livre.

LIV. *Carmen de senatulo fœminarum, magnum senatui virorum levamentum atque adjuvmentum allaturo*, Argentorati, Anton. Bertram., 1596, in-4°. — Nous ignorons si Henri s'est inspiré, dans cette pièce, de la comédie d'Aristophane, ou comme M. Renouard le suppose, du Colloque d'Érasme, intitulé *Senatulus*. Nous n'avons pas été plus heureux que lui pour nous la procurer.

La Croix du Maine, Draudius et l'auteur du Catal. Bibl. Barberinæ attribuent encore à Henri Estienne une foule d'ouvrages. M. Renouard en reproduit, en partie, la liste; mais si l'on en retranche ceux qui ne lui appartiennent pas, tout est incertitude pour le reste. Ce qui est plus certain, c'est qu'il laissa une grande quantité de manuscrits. Casaubon parle, entre autres, dans une lettre à Dav. Hæschel, de deux forts volumes écrits en grande partie de la main de Henri, « *duo sunt grandia ixavâ; volumina magnam partem manu τοῦ μακαρίτου Henr. Stephani scripta. Egi cum Paulo Stephano fratre ut ea curaret ad te perferenda, neque dubito facturum.* » Puis il ajoute: « *Quantus ille vir fuerit in literis, si nesciebam autè, potui affatim discernere ex iis quæ reperta sunt mihi in bibliothecâ καὶ φιλομαθεία; καὶ πολυμαθεία; propter incredibilia monumenta.* » Que sont devenues toutes ces richesses? on l'ignore. M. Renouard termine sa savante notice, en reproduisant, d'après Maittaire, une longue liste (4 pp. in-8°) d'ouvrages que, dans le cours de sa laborieuse carrière, Henri s'était proposé de mettre au jour; ce que l'on voit par divers passages de ses écrits. « Les pro-

jets littéraires de Henri, nous dit le judicieux bibliographe, furent innombrables; la [notre] liste n'en donne [encore] qu'une indication bien imparfaite; et la vie entière de deux Henri, de deux hommes d'une capacité égale à la sienne n'y eût point suffi; aussi en devait-il nécessairement rester un grand nombre sans exécution: et cette longue série de projets non réalisés, gardons-nous de la considérer comme l'inutile forfanterie d'un esprit vaniteux dont l'outrage-cuidance s'imagine pouvoir tout atteindre, tout exécuter. Dans ses indications les plus vagues, il nous a ouvert, jalonné plus d'une route, et suggéré ou accéléré d'utiles travaux auxquels, sans lui, on eût beaucoup moins pensé.»

Le seul des fils de Henri II qui lui ait survécu, Paul Estienne, marcha sur les traces de son père, quoique à une longue distance. Le génie des Estienne brillait encore en lui, mais l'astre était sur son déclin. Il est remarquable qu'un grand nombre de familles qui, de père en fils, ont marqué dans l'histoire, ne restent attachées au protestantisme, qu'aussi longtemps qu'un noble sang, *virtus animi*, coula en elles, et qu'elles l'ont abandonné, dès que ce sang s'est appauvri. Il y a là un grand enseignement: c'est que la liberté ne convient qu'aux âmes d'élite. Les Estienne, eux aussi, subirent cette loi. Paul Estienne naquit à Genève, en janvier 1566 [1567]. Lorsque son éducation fut achevée, il visita les universités et se mit en rapport, à l'exemple de son père, avec divers savants. En 1587, il était à Leyde. Juste-Lipse, dans une de ses lettres, en parle comme d'un jeune homme d'un caractère aimable, mitis animi adolescens. De retour à Genève, il se maria. Dès lors, il prit part aux travaux typographiques de son père, restant souvent chargé, pendant ses longues absences, de la direction de l'établissement. Quoique très-jeune, il n'était pas au-dessous de cette tâche. Ses connaissances philologiques étaient solides; mais, pas plus que Henri, il n'a-

vait le génie des affaires. En 1597, il fut admis au Grand Conseil. Après la mort de son père, qui n'avait point fait de testament, il dut acheter son imprimerie pour la somme de huit cents écus; mais sur la généreuse insistance de Casaubon, et comme un hommage rendu à la mémoire du défunt, ses cohéritiers lui abandonnèrent, avant tout partage, les manuscrits qui se trouvaient dans sa bibliothèque. Il en profita pour la publication de plusieurs bonnes éditions. Son repos ne tarda pas à être troublé par une fâcheuse affaire. A la suite de la tentative avortée du duc de Savoie, appelée l'Escalade, Estienne fut accusé d'avoir empêché un paysan du Chablais de veur témoigner dans le procès, pour cause de trahison, intenté au syndic Blondel. Jeté en prison, le 13 sept. 1605, il en sortit, le 23 octobre, « moyennant submission et promesse de se représenter toutes et quantes fois [il en seroit requis], et de n'absenter la ville sans congé de Messieurs du Petit Conseil.» En même temps, on le suspendit de sa charge de conseiller. Soit que sa conscience l'eût accusé, soit qu'il eût craint que l'effervescence populaire n'influencât la justice, Estienne eut la faiblesse de manquer à sa parole; il s'enfuit secrètement de Genève. Dans une requête à Messieurs du Conseil, sous la date de janvier 1608, pour obtenir un sauf-conduit afin de pouvoir régler ses affaires, il leur marque qu'il a pris la résolution de se retirer à Paris vers son beau-frère [Casaubon] « pour y vivre en liberté de conscience et en l'exercice de la religion que Dieu lui a fait la grâce de sucir avec les mamelles en leur Eglise, et là chercher les moyens d'entretenir soi et ses enfans leurs citoyens sans scandale, desplaisir ou ombre de ses concitoyens.» Il ne reparut dans sa ville natale qu'en 1620 et pour peu de temps, avec un sauf-conduit du Conseil, afin de retirer les matrices grecques, emportées à Genève par son aïeul Robert. Cependant son imprimerie ne cessa de marcher, à son nom, jus-

qu'en 1626, mais en chômant souvent pendant des années entières. M. Renouard ne cite que 27 ouvrages sortis de ses presses.

Revenons maintenant au digne Robert, à cet homme de cœur et de dévouement, qu'un jésuite a voulu flétrir, mais que la postérité a placé si haut dans son estime que toutes les calomnies ne sauraient l'atteindre. Nous éprouverions un sentiment de pudeur, en voulant le défendre. Nous nous contenterons de raconter les faits, qui regardent plus particulièrement Paul Estienne. Il paraît que l'existence de ces matrices grecques, objet de l'accusation, entre les mains des descendants de Robert était restée complètement ignorée du gouvernement français, et que, pendant environ soixante ans, le manque ne s'en était pas fait sentir à Paris, ce que prouvent toutes les belles éditions grecques (typis regijs) qui avaient été faites, soit par les Estienne, soit par d'autres, jusqu'à ce que Paul, dans l'espoir sans doute d'en retirer quelque argent — car il était en fuite et ses ressources devaient être très-précieuses, — fit des démarches auprès du gouvernement de Henri IV pour les lui vendre. Les choses traînèrent en longueur jusqu'en 1616. Ces matrices avaient d'abord été engagées par Henri II, pour sûreté d'un prêt d'argent, à *Nicolas Le Clerc*, des mains de qui elles étaient passées en celles des libraires *Chouet*. Le 3 juillet de cette année, le gouvernement de Louis XIII fit savoir au Conseil de Genève, par l'entremise du conseiller *Anjorant*, délégué de la république à Paris, qu'il désirait recouvrer ces matrices pour l'honneur de la France, offrant de désintéresser les créanciers qui les retenaient. L'affaire était sur le point de se conclure, lorsque l'ambassadeur anglais, agissant au nom de son gouvernement, vint disputer à la France cette possession. Ses offres étant plus avantageuses, Paul aurait voulu livrer à l'Angleterre. M. Renouard rapporte dans son Appendice deux de ses lettres relatives à cette né-

gociation, et écrites de sa maison de Grières à Viri. Les deux grandes-rivaux se trouvaient donc en présence. Il n'y a pas de petites victoires quand la rivalité s'en mêle. Pour avoir l'honneur de vaincre, c'était peu de sacrifier l'honneur d'un homme, cet homme fût-il une des gloires les plus pures de sa patrie. Que fit le garde-des-sceaux ? Il eut recours à une ruse diplomatique. Il y a toujours un peu du jésuite dans un diplomate ; à ses yeux, l'utile est toujours honnête. Il fit donc entendre (telles sont les propres expressions du registre du Conseil de Genève) à l'ambassadeur d'Angleterre que ces matrices avaient été soustraites au roi François I^{er}. Si Paul Estienne eut connaissance de cette imputation calomnieuse, il est inexcusable d'avoir contribué à l'accréditer par son silence. Mais nous ferons remarquer que ni le garde-des-sceaux, ni le Conseil de Genève ne devaient croire à un vol, puisque dans la crainte que Paul, mécontent de l'adjudication qui l'expropriait, ne fit saisir juridiquement ces matrices dès qu'elles ne seraient plus aux mains des dépositaires, cette affaire resta encore pendante durant plusieurs années. Les négociations furent reprises en 1619. Le 27 mars, sur la requête du clergé, qui préparait une nouvelle édition des Pères grecs, Louis XIII ordonna qu'une somme de trois mille livres serait employée pour retirer ces matrices. La lettre du roi, adressée aux syndics de Genève à ce sujet, portait : « Ayant advisé de faire retirer quelques matrices d'imprimerie qui furent portées à Genève par feu Robert Estienne, comme nous appartenans, nous avons commandé à Paul Estienne, son petit-fils, de se transporter par-delà pour les reconnoître et nous les faire rapporter. » Paul ayant consenti à cette vente déguisée sous le nom de restitution, se rendit à Genève pour terminer cette affaire. Le 5 mars 1621, le Conseil écrivit à M. *Anjorant*, que les désirs du roi très-chrétien avaient été remplis. Par ordonnance du 6 mai 1632, ces ma-

trices furent déposées à la Chambre des comptes; et en 1774, elles furent remises à l'Imprimerie Royale. Quant aux poinçons qui avaient servi à frapper ces matrices, ils ne sortirent jamais de France. M. Didot lui-même a commis une erreur à ce sujet. Depuis cette époque, le nom de Paul Estienne disparaît entièrement de l'histoire. « Avec assez de savoir, dit M. Renouard, pour se faire un beau nom dans la typographie et les lettres, Paul Estienne manqua de cette activité qui, chez son père, fut quelquefois portée à l'excès. Ayant fort bien commencé, il produisit peu, laissa languir son imprimerie et, par conséquent aussi, ses affaires commerciales, enfin il resta en arrière de ce que l'on pouvait attendre du fils de Henri Estienne. » Sa femme, *Marie Rouph*, appelée par d'autres *Catherine de Sarme*, lui donna de nombreux enfants. M. Galiffe n'en cite que deux, Isaac, et une fille nommée CATHERINE qui épousa, en 1632, Jean Berger, laquelle n'est pas comprise parmi les huit dont nous reproduisons les noms avec la date de leur inscription au registre des baptêmes. 1° ABIGAIL, 18 déc. 1589, Henri Estienne parrain; — 2° ANTOINE, 28 juin 1592; — 3° ISAAC, 22 mai 1594, *Isaac Casaubon* parrain; — 4° LUCRÈCE, 29 sept. 1598; — 5° AIMÉ, 1^{er} sept. 1600; — 6° MARIE, 20 déc. 1601; — 7° JOSEPH, 23 sept. 1603; — 8° RUTH, 8 mars 1605. Antoine et Joseph seuls survécurent. Tous deux rentrèrent dans le giron de l'église catholique, et selon toute probabilité, ils y rentrèrent conformément au vœu ou au moins du consentement (1) de leurs parents. Antoine acheva à Paris, sous les yeux de son père, son éducation commencée à Lyon. Après avoir fait

son abjuration entre les mains du cardinal *Du Perron*, il obtint la charge d'huissier de l'assemblée du Clergé, avec une pension de cinq cents livres, pension qui lui fut conservée lorsqu'en 1635, il perdit cette place ou y renonça. Son père le seconda sans doute dans la fondation de son établissement typographique à Paris. Ses premières impressions remontent à 1613; la dernière est de 1664. Dès 1615, il prend le titre d'imprimeur du roi. Quant à Joseph, il fut nommé, par lettres-patentes du 15 juin 1629, seul imprimeur et libraire du roi à La Rochelle. Ce n'était sans doute pas sans motif que l'on choisissait cette ville, qui venait de tomber au pouvoir de Richelieu, pour y envoyer un petit-fils de Henri Estienne, *lavé et nettoyé* du péché de ses pères. Mais sa destinée n'était pas de servir d'appeau; il mourut de la peste peu de semaines après son arrivée.

On ne doit à Paul Estienne, comme écrivain, que quelques essais de poésie latine.

I. *Pauli Stephani Versiones epigrammatum græcorum Anthologiae latinis versibus. Ejusdem Juvenilia, Geneva et Lugd.*; apud Franc. Le Preux, 1593, in-8°. — Dédiés à son père Henri. — M. Renouard nous apprend que dans le catalogue des livres apportés aux foires de Francfort dans le cours du xvi^e siècle (Francf. 1602, in-4°.), à la suite de ces *Juvenilia*, se trouve cité : *Meditationes peculiare, sive Fidei labores*, ibid., 1593, in-8°, qu'il suppose être un appendice à ce volume de poésies.

II. *Votum pro felici itinere Mauritii, landgravi Hassie*, 1602, in-4°. — Petite pièce de vers latins.

Nous citerons encore l'*Epicède* (44

(1) Cependant nous voyons dans une lettre de Paul aux pasteurs de Genève, à la date du 18 nov. 1616, qu'il met la conversion de ses enfants sur la conscience de ses persécuteurs : « J'appelle donc à Dieu contre ces gens là du sang de l'âme de mon enfant *quem pontificii in suas partes traxerunt*, auquel pour l'estroict de mes affaires n'ay peu donner remède, les moyens m'ont esté levez de l'entretenir en vos es-

choles; et mon second regret encor est de me voir en semblable difficulté pour les études de mon autre fils, lequel j'ay toujours souhaité d'instruire en la ville à laquelle j'ay tout voué: de quoi je semble aujourd'hui estre forcé par la force qui me veut faire perdre mon bien, qui est aussi celuy de mes créanciers avec lesquels selon la forme des susdictes procédures je suis du tout empêché de traicter. »

hexamètres), si plein de tendres regrets, qu'il composa sur la mort de son père et que rapporte M. Renouard; et l'*Adieu* qu'il adressa à la Compagnie des pasteurs de Genève *post festum Paschalis anni 1607* [37 hexam.]; en voici un passage :

..... Vos ò nunquamne videbo ?
Nulla dies, nulla est quæ non vos hora reducat.
Extremumne vale pleno singultibus ore
Ergo feram? magno jam mens mea fluctuat æstu.
Totus eo in lacrymas, et me nihil acrius urit
Quàm comitem vestris jam non adjungere sacris
Ut liceat quondam. Sed mens mea perficit absens
Quod nequeo.

II. François Estienne, second du nom, fils de Robert I^{er}, et frère puîné de Henri II, naquit à Paris vers 1540. Les Lettres de rémission du roi Henri II, dont nous avons parlé dans notre notice sur Robert, nous fournissent quelques renseignements sur sa première éducation. « Environ l'an milcinq cens quarante-neuf, y lisons-nous, ledit François, lors aagé de six ans seulement [un peu plus haut, il est dit âgé de 42 ans, à la date d'août 1552] fut emmené par un marchand de la ville de Strasbourg pour lui servir et apprendre, tant au fait de la marchandise, étude, que en la congnoissance de la langue germanique, lequel marchand le meist en pension chez ung nommé Theobaldus, demourant en ladicte ville de Strasbourg, homme de sçavoir pour instituer jeunes enfans. » Environ quatre ans après [nous renonçons à éclaircir ces dates], il fut retiré de Strasbourg et conduit à Lausanne « où il fut mys en pension avec [chez] ung nommé de Bellenove, lequel l'instituoit en grammaire, en la langue du pais. » Ses deux frères Robert et Charles l'y avaient précédé; Robert avait été placé chez un nommé Rabis [*Ribbitus*], « lequel l'institua en hébreu et l'envoya au colleige », et Charles chez « ung précepteur qui l'instituoit ce lectres grecques. » Lorsque leur père se fut retiré à Genève, il les fit venir auprès de lui, où il les occupa tous en divers actes et ministères, selon leur capacité et congnoissance qu'ils po-

voient avoir, de son estat et de ce qui en dépend. » Tels sont les faits exposés dans les Lettres Royales; mais cette dernière assertion est fausse, au moins en ce qui concerne François. Nous lisons, en effet, dans le testament de son père, en 1559: « ordonne icelui testateur que ledict François se contente d'icelle somme [deux mille livres tournoys] heu égard *aux grandz despens* que ledict testateur a fait pour l'entretenir aux estudes et ds lieux où il a demouré hors sa maison. Et neantmoingz afin que l'on puisse cognoistre quel devoir fera ledict François de s'entretenir et demourer en ceste église et cité tant qu'il plaira à Dieu maintenir la sainte réformation d'icelle telle qu'il a pleu à Dieu y establir selon son saint Evangile, ledict testateur veult et ordonne que ladicte somme demoure entre les mains dudict Henry en baillant les profictz d'icelle chacun an audict François pour l'entretenir jusques à ce qu'il soit venu en aage de vingt-cinq ans et que l'on cognoisse par sa vie et conversation et qu'il ayt apparence en l'église, par le tesmoignage des spectacles ministres d'icelle, qu'il ha vouloir de continuer et suyvre et se maintenir en ladicte réformation. Et s'il fait le contraire et se débauche ou retire de ladicte réformation (1), ledict testateur veult et ordonne qu'il soit privé entièrement de ladicte somme et qu'elle demoure audict Henry. » On voit que les Huguenots zélés n'avaient pas scrupule de faire, dans leur particulier, ce qu'ils reprochaient à leurs persécuteurs. Ils ne comprenaient pas que, comme toute autre autorité, politique ou religieuse, la puissance paternelle, s'arrête là où

(1) Ces craintes manifestés par son père nous porteraient à croire que François Estienne avait professé le catholicisme, et qu'il est identique avec un religieux du même nom qui prêcha la Réforme à Pont-à-Mousson vers 1560, et fut forcé de se retirer à Genève, à ce que nous lisons dans les Communes de la Meurthe par M. Le Page, si les dates se prétaient moins difficilement à cette hypothèse.

commencent les droits souverains de la conscience. François Estienne suivit aussi la carrière illustrée par son père. Dès 1562, nous le voyons à la tête d'une imprimerie à Genève. Sa première publication fut un recueil de Sermons de Calvin, et sa dernière, parue en 1582, les Œuvres de Plutarque, de la trad. d'Amyot. Pendant cette période de 20 années, seize publications seulement, portant son nom, sortirent de ses presses. On lui a attribué plusieurs ouvrages; mais un seul est de lui, c'est la traduction en français du célèbre écrit d'*Hubert Languet* *Vindiciæ contra tyrannos*, qu'il publia sous ce titre : *De la puissance légitime du prince sur le peuple, et du peuple sur le prince. Traité très-utile et digne de lecture en ce temps, écrit en latin par Estienne Junius Brutus, et nouvellement traduit en français* [anonyme], 1581, in-8°. Quant au Traité des dances et à la Remonstrance charitable, ces deux productions appartiennent au minime Antoine - Etienne [noms pris en entrant en religion] qui n'a rien de commun avec la famille des Estienne.

François Estienne se maria, dit-on, deux fois. Sa première femme, *Blanche de Corguilleray*, fille de *Philippe de Corguilleray*, seigneur du Pont, et de *Marguerite de Machault*, qu'il épousa à Genève, le 13 juillet 1563, lui donna deux fils : *SAMUEL*, baptisé le 4 avril 1563 [1564], et *DANIEL*, le 13 mars 1567. M. Galiffe fait de ce dernier une fille nommée *Denise*. Si l'on doit en croire La Caille, François serait allé se fixer en Normandie, après 1582, et y aurait épousé, en secondes noces, *Marguerite Cave* dont il aurait eu plusieurs enfants : 1° *GERVAIS*, libraire à Paris vers 1616, qui épousa, le 24 oct. 1618, *Denise Pailleaux*, dont il eut *Marie Estienne*, née le 2 nov. 1619; — 2° *ADRIEN*, libraire également à Paris en 1616, qui épousa, le 40 juillet 1617, *Marie Chastellain*, dont il eut trois enfants : *Pierre*, né le 21 août 1618; *Adrienne*, née le 16 déc.

1626, et *Jérosme*, le 10 sept. 1630, reçu libraire à Paris le 29 nov. 1657; — 3° *ADRIENNE*, mariée, le 4 févr. 1635, au libraire de Paris Jacques Palfart. Ni La Caille, ni Maittaire, ni M. Renouard n'ont trouvé de livres imprimés au nom de ces différents libraires, et comme M. Galiffe n'avait pas connaissance que François Estienne eût abandonné Genève, peut-être serions-nous en droit d'élever des doutes sur son identité avec l'Estienne de Normandie. Dans le cas contraire, le nom de ses enfants pourrait faire supposer un changement de religion. — Serait-ce à cette branche qu'appartiendrait un nommé *Jean Estienne* qui entra dans le giron de l'Eglise catholique et crut devoir en divulguer les motifs dans un écrit intitulé : *Traité sur le sujet de la conversion à la rel. cath. apost. et rom. de maître Jean Estienne, secrétaire de la Chambre du Roy*, Paris, Antoine Estienne, 1621, in-8°?

ESTIENNE DE CHAUSSEGRÉS (HONORÉ), marquis de Lioux, fils de Jean d'Estienne de Chaussegros et de *Blanche de Gévas*, fut élevé par sa mère dans la religion protestante. Envoyé de bonne heure en Hollande pour y apprendre le métier des armes sous le prince d'Orange, il rendit de grands services à la république des Provinces-Unies. De retour en France, il fut nommé colonel du régiment de Piémont. Il avait épousé, en 1624, *Marguerite de Cambis*, et il mourut après 1657. Son fils unique, *Cosme*, marquis de Lioux, fut créé lieutenant de cavalerie par brevet du 14 déc. 1650. Trois ans plus tard, il épousa *Lucrèce de Coriolis*, fille d'un président à mortier au parlement de Provence et, par conséquent, catholique. Il en eut *Honoré* qui fut élevé dans la religion romaine. — Deux autres branches de cette famille, celles de *MIMET* et de *CLELLES*, professèrent également la religion réformée. Le chef de la première se convertit à la révocation et mourut en 1697, laissant trois filles qui furent enlevées à leur mère, huguenotte zélée, et enfor-

mées dans un couvent d'Aix (*Arch. gén.* M. 668). Le chef de la seconde était, en 1670, *Charles-Gaspard d'Estienne*. En l'absence de son ministre *Annet*, le seigneur de Clelles invita *Jacques Borel*, ministre de Mens, et *Jean Lalelle*, ministre de Tréminis, à venir prêcher dans son château où s'assemblait une église assez considérable. Sous prétexte qu'ils avaient contrevenu à la Déclaration qui défendait de prêcher dans les anuxes, les deux ministres furent mis en accusation, mais le parlement de Grenoble les renvoya de la plainte (*Arch. Tr.* 253).

ESTOARD ou **ASTOARD** (JEAN D'), seigneur de Cheminades en Gévaudan, prit les armes pour la cause protestante lorsque la première guerre civile éclata, et fut nommé commandant du bourg de Bedouin, en 1563, par *Gaspard Pape*, seigneur de Saint-Auban, gouverneur du Comtat Venaisin et de la principauté d'Orange. Estoard avait épousé, en 1550, *Madeleine Geoffroy*. Il en eut *Jacques*, sieur de Cheminades, marié en 1585, avec *Hélène de Villèdes*, qui lui donna *Gabriel*, lequel alla s'établir à Montbrun en Dauphiné, où il prit pour femme, en 1633, *Louise Courtois*, fille de *Jean Courtois* et d'*Anne d'Espierre*. De ce mariage naquirent deux enfants, une fille nommée *Françoise*, qui épousa *Charles Artaud de Montauban*, et un fils, du nom de *Réné*, qui transporta son domicile à Sault en Provence, et épousa, en 1670, *Marie de Grandis* de Carpentras. Peut-être avait-il déjà abjuré à cette époque.

ESTRÉES (JEAN), seigneur de Valieu et de Cœuvres, vicomte de Soissons, premier baron et sénéchal du Boulonois, fils d'Antoine d'Estrées et de Jeanne de La Cauchie, grand maître de l'artillerie et chevalier de l'ordre du roi, né vers 1486, mort le 23 oct. 1571, selon le P. Anselme, en 1567, selon Brantôme, et enseveli dans l'église paroissiale de Cœuvres, bien qu'il fût huguenot. D'Estrées fut élevé page de la reine Anne de Breta-

gue, et entra, plus tard, comme gardame dans la compagnie du comte de Vendôme. Il fit toutes les guerres de François I^{er} et de son fils, et donna en toute occasion des preuves d'une éclatante bravoure. Nommé, en 1526, capitaine des Albanais; en 1545, capitaine des gardes du Dauphin; en 1550, maître-général de l'artillerie, il fut adjoint, cette même année, à Villebon, Passy et *Stnarpont*, gouverneur du Boulonois, pour traiter avec les commissaires anglais de la délimitation des frontières. Créé en 1556, chevalier de l'ordre du roi; en 1557, capitaine de deux enseignes d'infanterie attachées à l'artillerie, puis capitaine de 50 lances, il rendit les plus grands services au siège de Calais, et reçut, comme récompense, l'année suivante, le brevet de grand maître de l'artillerie.

Allié au roi de Navarre et au prince de Condé par son mariage avec *Catherine de Bourbon*, fille aînée de Jacques de Bourbon, bâtard de Vendôme, d'Estrées, qui avait, en outre, embrassé avec ardeur les doctrines nouvelles, et qui, le premier de tous les gentilshommes de la Picardie, avait établi un préche dans son château de Cœuvres, avait, à ce qu'il semble, sa place marquée dans l'armée de Condé aux côtés de *Coligny*; mais il poussait plus loin encore que l'amiral, le culte de la royauté; aussi dès que les triumvirs se furent rendus maîtres de la personne de Charles IX, sa *loyauté* imposant silence à la voix de l'amitié et de la religion, il n'hésita pas, au rapport de l'historien de Thou, à accepter de la reine-mère et des Guise la lieutenance-générale d'Orléans avec la mission spéciale d'empêcher Condé de s'en emparer. La rapidité de la course du prince lui livra la ville, comme nous l'avons dit ailleurs (*l'oy.* II, p. 445); mais d'Estrées prit une éclatante revanche au siège de Rouen où il commanda l'artillerie de l'armée des triumvirs. Il est à supposer que les séductions et les promesses de toute espèce

furent employées par Catherine de Médicis pour le détacher complètement du parti protestant, en l'amenant à abjurer sa religion, mais il resta fidèle aux doctrines de la Réforme. On conserve aux Archives de Genève, N° 4775, une lettre où il demande pour ministre *Jean Hellin*, natif de la Picardie; cette lettre est datée du mois d'octobre 1564. Une autre lettre de Jean Hellin lui-même, d'une date apparemment postérieure, prie le Conseil de le laisser dans sa province natale, et sa requête est appuyée par le prince de Condé (*Ibid.* N° 4712). Il résulte de là que d'Estrées, jusqu'à la fin de sa vie, conserva ses relations avec les Huguenots à qui il avait fait une si rude guerre.

Brantôme nous trace ce portrait du seigneur de Cœuvres: « C'estoit un fort grand homme, et beau et vénérable vieillard, avec une grande barbe qui luy descendoit très-bas, et sentoit bien son vieux aventurier de guerre du temps passé, dont il avoit fait profession, où il avoit appris d'estre un peu cruel. » Ailleurs, après avoir parlé avec admiration de sa rare intrépidité, le sieur de Bourdeilles apprécie en ces termes les services que d'Estrées rendit à l'artillerie française: « C'estoit l'homme du monde qui connoissoit mieux les endroits pour faire une batterie de place, et l'ordonnoit le mieux... C'a esté luy qui le premier nous a donné ces belles fontes d'artillerie que nous avons aujourd'huy, et mesme de nos canons qui ne craindroient de tirer cent coups l'un après l'autre, par manière de dire, sans rompre, ny sans éclater, ny casser... Il avoit ordinairement son fait et son attirail si lesté quand il marchoit, que jamais rien n'y manquoit, tant il estoit provident et bien expert en sa charge. Il avoit aussi de très-bons commissaires dont entr'autres ont esté Boissompierre et *La Foucaudie*, petit homme huguenot, et M. L'Admiral pour ce l'aimoit fort et s'en aida et s'en trouva bien en ses guerres. Tant d'autres bons y a-t-il eu que je ne nommeray point, et la plu-

part huguenots, qui avoient imité leu- général, mondit sieur d'Estrées qui l'estoit fort ».

D'Estrées laissa trois enfants. Nous n'avons aucune preuve que son fils Antoine ait professé la religion protestante. Sa fille aînée, *Françoise*, épousa *Philippe de Longueval*, seigneur d'Haraucourt, qu'on voit figurer dans l'armée du duc de Deux-Ponts. La cadette, Barbe, fut mariée trois fois, mais ses trois maris paraissent être restés fidèles au catholicisme.

ESTREMAN (J. D'), auteur d'un sermon publié sous ce titre: *Les larmes de J. d'Estreman, ministre du Béarn, ou Sermon sur Exod. III, 2*, Amst., 1688, in-12.

ETAMPES-VALENCAY (**HENRI D'**), seigneur de **LA FERTÉ-IMBAULT**, né à Paris, en 1603, fut reçu chevalier de minorité de l'ordre de Malte et obtint, à l'âge de 20 ans, le commandement d'une galère; mais quelque temps après, il quitta l'ordre de Malte et même la religion romaine pour embrasser le protestantisme et se marier. Sa conversion était probablement l'œuvre de l'amour plutôt que d'une conviction sincère. Dans le xvi^e siècle, on avait eu plus d'un exemple de prêtres et de religieux se convertissant; mais alors les temps étaient bien changés. Sur la poursuite de l'avocat-général Jacques Talon, la Chambre de l'édit de Paris rendit, en mars 1626, un arrêt qui cassa le mariage de **La Ferté-Imbault**, et qui lui défendit de fréquenter sa femme sous peine de mort. Le jeune homme obéit, et pour le récompenser, Richelieu lui donna un commandement dans l'escadre qui bloqua **La Rochelle**. Plus tard il retourna à Malte, et il redevint si bon catholique qu'en 1652, il fut envoyé à Rome comme ambassadeur extraordinaire, et qu'il allait être élu grand maître de l'ordre lorsqu'il mourut en 1678.

ETIENNE (**DANIEL**), dit *La Moutagne*, mort à Cadenet, le 40 avril 1749. Le curé ayant refusé de l'enterrer, quelques Protestants enlevèrent le

cadavre pendant la nuit et allèrent le poser dans une fosse qu'ils avaient creusée au milieu des champs. Mais ils avaient été épiés par le chirurgien du lieu qui, à la tête de la populace ameutée, courut exhumer le cadavre. On lui attache une corde au cou, raconte le Patriote français et impartial, et on le traîne ainsi au son d'un tambourin et d'un flageolet partout le village. Dans chaque station que ces furieux faisaient, ils frappaient le cadavre à coups de bâton, en l'apostrophant ainsi : Ce coup est pour telle assemblée où tu as été ; celui-ci est pour celle-là. Ah ! pauvre Montagne, tu n'iras plus au prêché à Lourmarin ! Las de cette manœuvre, ils attachent le cadavre par les pieds, le suspendent dans un lieu élevé, lui ouvrent la poitrine, arrachent le cœur, le foie et les entrailles qu'ils fixent au bout de bâtons et promènent ces hideux trophées dans les rues en criant à gorge déployée : Qui veut acheter de la *fraichaille* ? Fatigués de ce jeu de cannibales, ils coupent le cadavre en quatre quartiers et le portent chez le chirurgien. Le magistrat ne put s'empêcher de verbaliser ; mais personne ne fut puni.

EUSTACHE (DAVID), pasteur de l'église de Corps, puis de Montpellier. Eustache était originaire du Dauphiné, on sait peu de chose sur sa vie. En 1654, il fut appelé à présider le synode provincial du Bas-Languedoc qui s'assembla à Montpellier, le 29 avril. Il avait pour adjoint *Rosset*, et pour secrétaires *Bonnier*, *Saurin* et *Paul*. A la demande des pasteurs *Surville*, *Blanc*, *Reboutier* et *Bouton*, et des anciens *Roquette* et de *Fraisse*, députés des colloques de Sauve et d'Anduze, et sur les instantes prières du prince de *Tarente* et des marquis de *Malauze* et de *Ruigny*, le synode s'occupait surtout de rechercher les moyens d'éteindre les divisions que les disputes sur la grâce avaient jetées dans l'église, disputes qui continuaient malgré les décrets des Synodes nationaux d'Alençon et de Charenton. Il nomma une

commission composée de quatre députés des trois colloques du Bas-Languedoc : *Carcenat* et *Atgier*, pasteurs, d'*Ortomanet* et *Bonfoux*, anciens, pour celui de Montpellier ; *Dalard* et *Serres* pasteurs, de *La Grange*, conseiller au présidial de Nîmes, et *Peironnès*, anciens, pour celui de Nîmes ; de *Croy* et *Rally*, pasteurs, *Roche*, juge-mage, et *Boileau*, anciens, pour celui d'Uzès, afin de conférer avec les députés des Cévennes et ceux de Nîmes et d'Uzès sur cet objet important. La commission s'assembla chez *Clauzel*, conseiller en la cour des comptes, et pour s'entourer de plus de lumières, elle appella dans son sein le sieur de *Ricart*, conseiller, le sieur de *Berger*, correcteur en la cour des comptes, le sieur de *Vauvert*, conseiller en la même cour, les magistrats et les consuls de Nîmes et d'Uzès ; puis, après mûres délibérations, d'un commun accord, on adopta un projet de règlement qui fut soumis au synode et adopté. Défense fut donc faite aux ministres et aux professeurs, comme à tout autre fidèle, de parler, ni en particulier, nien public, de l'universalité de la grâce, de la non-impputation du péché d'Adam, de la connaissance de Dieu par les œuvres de la création, de décrets conditionnels, frustratoires, révocables, de premiers et de seconde miséricorde, de prédestination universelle, de rédemption générale, de la foi indistincte, de la vocation réelle, etc., sous peine de suspension et de censure pour les pasteurs, d'excommunication pour les laïques. Ce décret fut signé avec un élan d'enthousiasme par tous les députés (1),

(1) Voici leurs noms : Colloque de Montpellier : *Bauz*, *Carcenat*, *Du Bourdieu*, *Atgier*, *Engelras*, *Gibert*, *Manuel*, *Chambon*, *Coulan*, *Barbeyrac*, *La Bruue*, *Roux*, *Modéus*, *Pongé*. Colloque de Nîmes : *Berlié*, *Dalard*, *Lichtère* ou *Lichères*, *Gazagne* ou *Gasnaigne*, *Allégre*, *Fournier* ou *Fournier*, *Grizot*, *Vals*, *Viata*, *Roussillon*, *Noguier*, *Justamont*, *Abrènéthèe*, *Gazagne* fils, de *Méjanes*. Colloque d'Uzès : de *Croy*, *Rudavel*, *Paulet*, *Sorbier*, *Ravanet*, *Bonnier*, *Railly*, *Boursier*, *Fauchier*, *Thomas*, *Castanier*, *Rouère* ou *Roure*, *Chabaud*, *Noguier* jeune, *Capieu*, *Sousselet*, *Jourdan*, *Couran*, *S. Vial*.

et cependant le synode n'avait pas clos ses séances qu'il fut attaqué dans un écrit anonyme intitulé *La sainte liberté des enfans de Dieu*, où on lui reprochait d'avoir donné à chaque fidèle « la sainte liberté de croire ce qu'il voudrait. » A cette attaque fort injuste, les pasteurs signataires du décret répondirent en peu de mots, que l'acte qu'ils avaient souscrit suffisait seul pour convaincre le libelle d'imposture, puisqu'il défendait, sous de fortes peines, aux pasteurs de prêcher et à toutes personnes d'écrire sur un grand nombre de matières. Ils auraient pu ajouter que si quelqu'un avait à se plaindre, c'étaient les partisans du libre examen.

En 1659, Eustache fut député par le Bas-Languedoc au Synode national de Loudun, qui le choisit avec *Mirébel* pour aller présenter au roi « ses très-humbles devoirs, ses soumissions et remerciemens. » Louis XIV était alors à Toulouse. Le pasteur de Montpellier porta le premier la parole et il s'acquitta de sa commission avec dignité. Le synode le chargea aussi d'accorder, à son retour dans sa province, un différend qui s'était élevé, on ne nous apprend pas à quel sujet, entre le pasteur *Méjanes* et son église. Eustache mourut quelque temps après, et ne laissa que deux filles. Il est auteur de sermons et de quelques ouvrages de controverse qui lui avaient acquis de la réputation. En voici la liste :

I. *La victoire de la foy contre le monde représentée par un rare exemple de constance en la profession de nostre religion*, Gen., 1647, in-8°.

II. *Sermon sur les paroles du chap. XXVI de St-Matt. vers. 26* : Cécyl est mon corps, Gen., P. Gamonet, 1648, in-8°; Charent., L. Vendosme, 1650, in-8°.

III. *Conférence entre D. Eustache, ministre du S. Evangile, et Richard Mercier, jésuite, sur le sujet de l'eucharistie*, Gen., 1649, in-12.

IV. *Réponse à la demande : Où était votre Eglise avant Luther*, [Gen.] Gamonet, 1649, in-8°.

V. *Sermon sur la passion de Jésus-Christ*, Charenton, L. Vendosme, 1650, in-8°.

VI. *Du point de la position d'un corps en plusieurs lieux à la fois par la puissance de Dieu, contre le sieur Mercier jésuite : avec des remarques sur un livre du même, sous le titre de Réflexions*, Orange, E. Raban, 1651, in-8°.

VII. *Réponse à la demande où estoit l'Eglise des prétendus Réformés avant Luther, ou Traité deuxième de l'Eglise*, Gen., Gamonet, 1652, in-8°.

— Est-ce la suite ou bien une réimp. du N° IV ?

VIII. *Réfutation du libelle du sieur Meynier jésuite, intitulé Le frontispice du palais du sieur Eustache*, Orange, 1657, in-12.

IX. *Sermon sur le chap. XII de l'Ecclesiaste vers. 9*, Charent., L. Vendosme, 1660, in-8°.

X. *Lettre écrite à S. M. par le Synode national convoqué à Loudun le 10 nov. 1659, avec la réponse de S. M. : ensemble les harangues faites par MM. Eustache et Mirabel, députés à S. M. par ledit synode*, Paris, L. Vendosme, 1660, in-8°.

XI. *Action de grâces avec des vœux et des prières adressées à Dieu sur la naissance de Mgr. le Dauphin, prononcée à Montpellier, le 12 nov. 1661*, Nîmes, Edouard Raban, 1661, in-8°.

Allard, dans sa Bibliothèque du Dauphiné, lui attribue, en outre, les *Remèdes salutaires contre la séparation d'avec Dieu*, publ. en 1645; des *Colloques avec Barruel, curé d'Entraigues*, et l'écrit anonyme intitulé *L'orateur Tertule convaincu*. Nous n'avons pu nous procurer aucun de ces ouvrages.

La famille Eustache resta fidèle à la foi évangélique, pour laquelle elle montra en toutes circonstances le plus grand zèle; aussi payait-elle plus qu'aucune autre peut-être tribut à la persécution. Par arrêt du parlement de Grenoble du 22 juin 1686, *Etienne Eustache*, dit *Garcin*, fut condamné à

la peine de mort, ainsi que ses complices *Pierre* et *André Bernard*, et leurs têtes séparées du tronc furent élevées sur des poteaux, pour servir d'avertissement à qui serait tenté de suivre leur exemple. Son crime était d'avoir engagé les habitants réformés de Besse à sortir du royaume et de les avoir conduits hors de France avec attroupement et port d'armes illicites (*Arch. gén.* Tr. 276). Le même arrêt condamna aux galères perpétuelles *Jean Ogier*, *Paul Coing* et *Daniel Bouillet*. C'étaient les seuls hommes qui se fussent trouvés dans ce formidable attroupement, composé presque exclusivement de femmes et d'enfants, qui d'ailleurs ne furent pas épargnés. *Marie Dusert*, femme d'*Alexandre Eustache*; *Susanne Eustache*, femme de *Paul Dusert*; *Judith* et *Susanne Combe*; *Judith Ogier*, femme d'*André Ogier*; *Marie Dusert*; *Catherine*, *Jeanne*, *Antoinette* et *Isabeau Roux*; *Marie Bernard*, femme de *Pierre Beschier*; *Marie Roux*, veuve de *Matthieu Combe*; *Catherine*, *Susanne*, autre *Susanne*, *Judith* et *Marie Eustache*; *Anne Raymond*, veuve d'*Isaac Eustache*; *Marguerite Bernard*, veuve d'*Etienne Roux*; *Marie Roux*, femme de *Jacques Jouffrey*; *Jeanne*, *Marie* et *Isabeau Sauvage*; *Isabeau Eustache*, femme de *Matthieu Garcin*; *Marie Eustache*, femme de *Pierre Beschier*; *Catherine Roux*, femme de *Pierre Bernard*; *Susanne Garcin*, femme d'*Antoine Eustache*; *Marie Jourdan*, femme de *Jean Beschier*; *Judith Beschier*, femme de *Pierre Bernard*; *Marguerite*, *Anne* et *Isabeau Beschier*; *Judith Sauvage*, femme de *Jacques Eustache*; *Marie Eustache*, veuve de *Jacques Ogier*; *Susanne Eustache*, femme de *Pierre Roux*; *Marguerite Mourel*, femme de *Jean Eustache*; *Françoise Sapinel*, femme de *Jacques Bernard*; *Jeanne Jourdan*; *Jeanne Sauvage*, veuve de *Marc Roux*; *Marie Poulet*; *Marie Bérard*, femme de *Paul Vieux*; *Susanne Guiot*, femme de *Jacques de*

Lor; *Marie*, autre *Marie* et *Isabeau Bérard*; *Marguerite Vieux*, veuve de *Jean Bérard*; *Marguerite Porte*, femme de *Pierre Coing*; *Susanne de Lor*, femme de *Pierre Jeoffrey*; *Marguerite Eustache*, femme de *Simon Bérard*; *Anne Vieux-Gonon*, femme de *Jean Vieux*; *Anne* et *Susanne de Lor*; *Simondine Tubie*, femme de *Jean Jeoffrey*; *Susanne Vieux*, femme de *Jacques Jeoffrey*; *Susanne Vieux*, femme de *Jean Lanthelme*; *Isabeau Horard*, femme d'*Abraham Bérard*; *Isabeau Blanc*, femme de *Paul Coing*; *Susanne Horard*, veuve de *Paul Font*; *Anne Bérard*, femme de *Daniel Girioud*; *Isabeau Chasal*, femme de *Pierre Jeoffrey*; *Anne Girard*, femme de *Bernard Coing*; *Françoise Girard*, femme d'*Abdenago Vieux*; *Marguerite Coing*, femme de *Jean Bérard*; *Madelaine Baret*; *Anne Coing*; *Marie Buissonnier*, femme de *Daniel Chardon*; *Marie Porte*, femme de *Paul Armand*; *Claudine Garcin*; *Marie Payn*, femme de *Pierre Girioud*; *Anne Raimond*, veuve de *Paul Payn*; *Anne Gourran*; *Susanne Seon*, en tout 73 femmes ou filles furent rasées par la main du bourreau et recluses pour la vie. Vingt-quatre autres, *Jeanne*, *Susanne* et *Judith Beschier*; *Marguerite Dusert*, *Anne Ogier*, *Susanne Eustache*, *Jeanne Jourdan*, *Susanne Retournat*, *Marie* et *Madelaine Bernard*, *Jeanne Baret*; deux *Susanne Coing*, *Susonne* et *Anne de Lor*; *Marie*, *Anne* et autre *Marie Jeoffrey*; *Marie Vieux*; *Judith* et *Jeanne Girioud*; *Eve Obaude*, *Catherine Montiliar* et *Marie Guillaumont*, durent à leur jeunesse de n'être condamnées qu'à une détention de deux ans dans des couvents. Enfin quarante-six autres prévenues furent mises hors de cour, après avoir toutefois payé les frais du procès, le roi ayant daigné user à leur égard « de sa clémence et miséricorde ». Le but du gouvernement, en usant de cette sévérité barbare, était d'empêcher l'émigration par la terreur. Il y réussit si bien qu'en 1700, l'intendant Bouchu

estimait à 914 le nombre des familles sorties du seul Dauphiné (*Arch. gén. Tr.* 248), et il était certainement resté au dessous de la vérité.

EYMAR (CLAUDE), négociant de Marseille, membre de l'Académie du Gard, né à Marseille, en 1748, d'une famille protestante originaire du Dauphiné (1). Son père, qui avait acquis une fortune immense dans le commerce, ne voulut rien négliger pour son éducation. A peine eut-il atteint sa huitième année qu'il fut envoyé à Genève où, sous la direction de maîtres habiles, il fit d'excellentes études. Ce fut dans la patrie de Rousseau que le jeune Eymar conçut pour le célèbre philosophe une admiration qui ne devait finir qu'avec sa vie. Son plus ardent désir était de contempler le grand écrivain, et il profita d'un voyage qu'il fit à Paris, en 1774, pour se satisfaire. Sous prétexte de lui donner de la musique à copier, il retourna trois fois chez lui; mais à cela se bornèrent ses relations avec l'auteur l'*Emile*.

Eymar avait pour principe qu'un peuple ne peut être à la fois heureux et libre. Il vit donc avec peu de sympathie la Révolution; cependant il ne crut pas devoir refuser les fonctions d'officier municipal auxquelles il fut élu en 1790; et il les exerça avec beaucoup de sagesse jusqu'à la démolition du fort Saint-Nicolas. Pendant la Terreur, renonçant à son commerce pour se consacrer tout entier à l'étude, il se retira à Bellegarde, près de Nîmes, lieu natal de sa première femme, mademoiselle *Formand*, et il y termina sa carrière en 1822.

Sur la fin de sa vie, Eymar rédigea d'après ses souvenirs et sur les notes qu'il avait recueillies, un opuscule qui, sous le titre de *Mes visites à J.-J. Rousseau*, a été publié dans l'Histoire de la vie et des ouvrages de Rousseau

par Musset-Pathay (Paris, 1821, 2 vol. in-8°), avec d'autres opuscules intitulés : *Examen de la lettre à d'Alembert sur les spectacles*; *Examen du jugement de Servan sur les ouvrages de Rousseau*; *Réponse aux critiques de Sénobier, Trembley et Prévôt*; *Question de droit politique: Rousseau pouvait-il renoncer à sa patrie*; *Examen de la Nouvelle-Héloïse*; *Coup-d'œil sur l'Emile*; *Analyse du Contrat Social*. Eymar a laissé, en outre, un assez grand nombre de mémoires. Dans un discours sur l'*Insuffisance des peines sur les crimes*, couronné par l'Académie de Marseille, en 1786, et publié en 1787, in-8°, il a examiné la relation des crimes avec la douceur ou la sévérité des lois. Dans une dissertation restée msc. *Sur la nature et l'essence de la loi*, il s'est appliqué à faire connaître le rapport qui doit exister entre l'appréciation du juge et la moralité du délit. Dans une autre *Sur le droit de punir et la peine de mort*, il a soutenu la légitimité du supplice, tout en condamnant les abus. Ses *Recherches sur la mendicité* ne présentent pas d'idées nouvelles. Il affirme que la société est tenue de nourrir et de soigner ses pauvres, non pas gratuitement, mais à charge de restitution, les pauvres, à moins d'être incapables de travailler, devant s'acquitter par leur travail. Dans son *Essai sur le principe de la population*, il a cherché à établir, contre les économistes anglais, que la population et les subsistances sont en raison directe. A ces mémoires qui n'ont point été non plus livrés à l'impression, nous pourrions en ajouter plusieurs autres *Sur la liberté de la presse*, dont il se montre médiocrement partisan, *Sur l'ostracisme*; *Sur la tolérance*; *Sur l'indépendance des gens de lettres*, qu'il lut à l'Académie du Gard, mais qui sont également restés inédits, ainsi que son *Appel à la postérité* ou *Examen du discours de J.-J. Rousseau sur les sciences*; car nous supposons que ce dernier opuscule est différent de la

(1) Serait-il identique avec Claude Eymar de la vallée de Queiras, qui obtint, en 1773, droit de cité à Genève? Vers le même temps, le ministre Laurent Eymar, originaire de l'Embrunois, fut aussi reçu bourgeois de cette ville.

Motion relative à Rousseau qui, selon M. Quérard, a été publiée en 1790, in-8°.

Eymar ayant perdu sa première femme, épousa en secondes noccs M^{lle} de Larnac qui ne lui donna pas d'enfants.

EYNARD, famille dauphinoise alliée à celle de Monteynard, et protestante depuis le commencement du xvii^e siècle.

Jacques Eynard, ayant embrassé la religion réformée et ayant été, pour ce fait, déshérité par son père, se retira à La Baume-Cornilliane, dont il était châtelain, et employa toute son influence pour y propager les doctrines évangéliques et y fonder une église, secondé par le ministre *Du Ryf*, qu'il y avait appelé (1). Il mourut en 1666, laissant trois fils : 1° ANTOINE qui suit ; — 2° DANIEL, qui, à la révocation de l'édit de Nantes, se retira avec son fils unique JACQUES, issu de son mariage avec *Louise Calvier*, dans la ville d'Aarau où une petite colonie française se fixa sous la direction spirituelle du ministre *Barjon*, ancien pasteur de Saint-Marcel ; — 3° MATHIEU, qui resta en France pour sauver de la confiscation les biens de ses frères réfugiés, dont il fut, ainsi que son fils Antoine, le fidèle dépositaire.

Antoine Eynard succéda à son père comme châtelain de La Baume, et y maintint l'exercice du culte réformé, malgré toutes les difficultés qu'on lui suscita, jusqu'en 1676 qu'il alla s'établir à Lyon, où les Protestants étaient moins inquiétés que partout ailleurs, grâce aux hautes positions qu'ils y occupaient dans le commerce et l'industrie, et il réussit à s'y créer une fortune honorable sans renoncer à ses convictions religieuses. Il mourut en 1692, laissant de sa femme *Sara Calvier*, huit enfants, dont quatre fils : 1° JACQUES qui suit ; — 2° ISAAC, conseiller du roi, commissaire aux revues de la ville de Crest, qui épousa *Isabeau de Saulses* et en eut, entre au-

tres, ALEXANDRE, mort en Angleterre ne laissant qu'une fille mariée à *Rigail*, et SUZANNE, femme de *Paul Alexandre de Montrond*, sieur de Plandebais ; — 3° ANTOINE, qui se réfugia en Angleterre et y mourut sans alliance, en 1739, après avoir servi avec distinction dans l'armée anglaise ; — 4° SIMON, qui alla aussi s'établir à Londres, y acquit une grande fortune dans le négoce et mourut aussi sans alliance. Des quatre filles d'Antoine Eynard, l'aînée, JUDITH, épousa *Pierre Bérenger*, consul de Montorcier et par conséquent converti ; la seconde, LOUISE, fut femme de *Gédéon Ageron* qu'elle suivit en Angleterre ; la troisième, ELISABETH, fut mariée à M. de Roder, et la quatrième, SUSANNE, à *Nathanaël Chenebier*, ancien de l'église de La Baume-Cornilliane.

Après avoir lutté énergiquement pour le maintien du culte réformé à La Baume, où il avait succédé à son père, Jacques Eynard se vit enfin obligé, sous la menace de poursuites criminelles, de se sauver à Genève, peu de temps avant la révocation. Il y fut reçu comme le méritait le zèle de sa famille pour la cause de la Réforme, et bien que les menaces hautaines de Louis XIV eussent rendu le Conseil extrêmement circonspect relativement à l'admission des Réfugiés à la bourgeoisie, il obtint, dès le 6 mars 1686, les droits de cité. La même année, il épousa *Anne-Madelaine Grenus*, sœur du syndic Gabriel Grenus, un des magistrats les plus illustres dont s'honore la ville de Genève. Chargé de l'administration de la Bourse française, dans un moment où cette institution était appelée à rendre d'importants services, il apporta dans sa gestion tant de zèle et de dévouement qu'à plusieurs reprises il mérita les témoignages les plus flatteurs de reconnaissance et d'estime. Jacques Eynard mourut en 1722. En 1704, il avait été admis dans le conseil des CC. Entre autres enfants, il laissa de son mariage trois fils : 1° JEAN-LOUIS, qui suit ; — 2° JEAN-ANTOINE,

(1) En 1646, le consistoire de cette église se composait d'Eynard, Jean Chabrier, N. Perrot, Cheyssière, M. Chabrier, V. Fauré, C. Bérenger, Comte, Chenebier.

né en 1692, qui passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre auprès de ses oncles, mais retourna finir ses jours en Suisse et mourut sans alliance dans le pays de Vaud, en 1769; — 3^e JACQUES dont nous parlerons plus bas; et deux filles: MARIE, femme de Jacques Naville, d'une famille originaire d'Anduze, et CATHERINE, mariée à François Bonnard, de Lyon.

Né, le 26 mars 1691, à Genève, Jean-Louis Eynard fit de brillantes études et fut reçu avocat en 1745. Il partit ensuite pour l'Angleterre avec des lettres de recommandation du Conseil pour Frédéric Bonet, ministre du roi de Prusse, qui fut frappé de la précoce maturité de son jugement. De retour dans sa patrie, il suivit le barreau et se fit, comme avocat consultant, une réputation qui se répandit à l'étranger. Aussi modeste qu'Abauzit, non moins ennemi du bruit et de l'éclat, il ne voulut jamais consentir à publier aucun des ouvrages dont la composition le délassait de ses travaux habituels; ce ne fut pas sans peine que ses amis le décidèrent à laisser imprimer, en 1768, une *Lettre*, où il rendait compte de son vote dans une question qui avait fort agité les esprits. Ses écrits sont donc restés mss. et se conservent dans sa famille. Ils consistent en dissertations *Sur le gouvernement de Genève*; en *Observations sur les œuvres de Bonnet, Trembley, Rousseau*; en un *Traité sur le vrai théisme*, et en une *Histoire des troubles civils* dont il avait été le témoin, etc. Le plus estimé est un *Traité sur les lettres de change*. A 85 ans, il écrivait encore un *Cours de religion* pour sa petite-fille. Il mourut dans les sentiments de la piété la plus sincère, à l'âge de 93 ans.

Jean-Louis Eynard avait épousé, en 1732, *Elisabeth-Genève de Trémolières* qui lui donna deux fils: JEAN-PIERRE, né en 1733, mort sans enfants de *Marie-Charlotte de Cazenove* (1);

(1) *Pierre Cazenove*, d'Anduze, avait été reçu bourgeois avec ses fils *Jean* et *Philippe*, le 25 avril 1703.

et GABRIEL-ANTOINE, qui continua la descendance.

Gabriel-Antoine Eynard, né en 1734, s'établit à Lyon où il fonda une maison de commerce. Il ne tarda pas à mériter l'estime publique par la fermeté et la loyauté de son caractère. Nommé administrateur de l'hospice Saint-Jean, il se trouva ainsi mis en relations avec quelques-uns des hommes qui furent bientôt après appelés à jouer un rôle dans les affaires politiques, et lui-même finit par s'abandonner au tourbillon révolutionnaire, après avoir essayé vainement d'y résister. Lors du soulèvement de Lyon, il fut choisi pour président du district et il déploya une grande énergie dans l'exercice de ces périlleuses fonctions; aussi n'aurait-il pas échappé aux terribles vengeances de la Convention, si le général d'artillerie Nœff, en mission auprès des représentants du peuple à Lyon, n'avait réussi à le faire évader au milieu des plus grands dangers. Eynard perdit sa fortune qui fut mise sous le séquestre; mais il trouva au moins en Suisse le repos et la tranquillité. Il mourut, le 4 juin 1814, à l'âge de 80 ans. Il avait été marié deux fois, en 1766 et en 1770. Sa première femme, *Marie-Françoise de Normandie*, dernière descendante de *Laurent de Normandie*, mourut en couches de *Louise-Elisabeth Eynard*, qui épousa *Rodolphe Gaulis*. La seconde, *Marie-Madelaine Mærikoffer*, lui donna, outre une fille, nommée *CAROLINE*, qui devint la femme de *David-Charles Odier*, deux fils qui reçurent les noms de JACQUES et de JEAN-GABRIEL.

I. Jacques Eynard, né le 29 mars 1772, accompagna son père dans un voyage qu'il fit à Paris au début de la Révolution, et fut témoin de la prise de la Bastille. Nommé officier dans une compagnie d'artillerie d'élite créée pour la défense de Lyon, il eut le bonheur de sauver les malheureux enfermés dans la prison de Roanne, à l'époque des massacres de septembre, et de préserver du pillage le magasin des vivres.

Une conduite aussi honorable devait le rendre suspect. Pour le soustraire au danger qu'elle prévoyait, sa famille le força à partir pour Genève. Plus tard, en 1795, il alla fonder à Gènes avec son frère une maison de commerce et acquit, en peu d'années, une fortune qui, dès 1804, lui permit de retourner dans sa patrie pour s'y livrer tout entier au culte des beaux-arts et à l'étude de l'astronomie, sa science de prédilection. Pictet a publié quelques-unes de ses observations dans la Bibliothèque universelle. Il mourut le 6 janvier 1847. Il avait épousé *Susanne-Elisabeth Châtelain*, qu'un talent remarquable pour la peinture fit recevoir dans la Société des Arts, où son mari présidait la classe des Beaux-Arts. De ce mariage étaient nés deux fils: 1° **GABRIEL-ALFRED**, né le 15 juillet 1805, capitaine du génie, ancien préfet et membre du Grand Conseil du canton de Vaud, qui épousa *Minna Hottenroth* de Dresde et en eut deux enfants;—2° **CHARLES-FRANÇOIS-ADOLPHE**, né le 8 nov. 1808, membre de plusieurs sociétés savantes et auteur de notices biographiques justement estimées sur le *docteur Tissot*, le *chevalier Guisan*, *madame de Krudener* (Paris, 1849, 2 vol. in-8°), ainsi que d'un petit volume plein de recherches intéressantes sur *Lucques et les Burlamaqui* (Montp., 1848, in-12). Il a épousé *Sophie Eynard*, fille adoptive de son oncle Jean-Gabriel Eynard, et en a deux fils et une fille.

II. Jean-Gabriel Eynard, né à Lyon le 29 déc. 1775, a illustré son nom par son dévouement à la cause de l'indépendance de la Grèce. Nous regrettons que les limites que nous avons dû nous tracer dès le principe, et la loi, que nous nous sommes imposée, de ne donner place dans notre ouvrage à aucun de nos contemporains nés ou résidant habituellement en France, nous défendent de raconter la valeureuse conduite de M. Eynard, comme volontaire, aux sièges de Lyon et de Gènes; les services qu'il a rendus en plusieurs circonstances, comme financier, au roi et à la

reine d'Etrurie, à la grande-duchesse de Toscane et au grand-duc Ferdinand; les missions qu'il a remplies à diverses époques, comme négociateur, dans l'intérêt de la Toscane ou de la république de Genève, sans jamais vouloir, jaloux qu'il était de sa liberté, accepter ni titres ni fonctions officielles; nous avons peine surtout à nous taire sur la part qu'il a prise à l'émancipation de la Grèce soit par son intervention auprès des gouvernements, soit par ses appels pathétiques à la sympathie de l'Europe, soit par ses conseils et ses sacrifices pécuniaires, part si grande et si noble que l'on doit reconnaître que c'est à lui, après Dieu, que la Grèce doit sa résurrection. Nous dirons seulement que l'Eglise protestante de France a toujours trouvé et trouve encore en lui un appui généreux pour toutes ses œuvres de bienfaisance. Jean-Gabriel Eynard a épousé à Genève *Anne-Charlotte-Adélaïde Lullin de Châteauevieux*, qui descend comme lui d'une famille de Réfugiés.

Il nous reste à parler du troisième fils de Jacques Eynard, le premier de cette famille qui chercha un asile à Genève.

Né le 27 nov. 1700, Jacques Eynard embrassa la carrière ecclésiastique et fit à Genève des études en théologie qu'il couronna, en 1748, par une thèse *De hominum officiis*. Il visita ensuite l'Angleterre, puis l'Allemagne, et le consistoire de Francfort-sur-le-Mein lui ayant offert la chaire laissée vacante par *Pierre Chaudon*, il l'accepta, à la fin de 1724, avec l'agrément du Conseil. La réputation qu'il s'acquit comme prédicateur s'étant répandue jusqu'à Londres, les églises françaises de Martin's-Lane et de la Savoie lui députèrent, en 1735, un de leurs anciens pour lui proposer une place de pasteur. Le sénat de Genève, qui, quelques années auparavant, avait violé, en faveur de Jacques Eynard, les prescriptions de la Discipline, en lui accordant l'entrée de la Compagnie des pasteurs de Genève, « bien qu'il n'eût pas

charge d'âme » sur les terres de la république, et cela « en considération de son mérite et de son oncle M. le lieutenant », donna son consentement à sa translation d'autant plus volontiers qu'il avait l'intention de lui confier les fonctions tout-à-fait gratuites de chargé d'affaires de la république. Eynard devait s'entendre avec *Louis de La Rochefoucauld*, marquis de Montendre, réfugié à Londres pour cause de religion, lequel, en plusieurs occasions, avait montré de l'intérêt pour Genève; mais il le trouva si froid, si craintif, qu'il sentit qu'il lui faudrait se passer de son concours. L'estime que conçurent pour lui le duc de Newcastle, le comte d'Essex et le duc de Bedford lui facilitèrent d'ailleurs beaucoup sa tâche, en sorte que, en diverses circonstances importantes, notamment en 1737, dans l'affaire du comte de Marsay, et en 1738, à l'occasion des persécutions exercées contre les Protestants de Saint-Victor par le roi de Sardaigne,

il fut à même de rendre d'importants services qui lui méritèrent les remerciements du Conseil. « Je vous réitère, lui écrivait le secrétaire d'état à la date du 9 août 1738, nos justes remerciemens; on ne peut apporter plus de zèle et de dextérité que vous le faites dans tout ce qui vous est confié. » On n'apprit donc qu'avec regret, en 1750, sa résolution de quitter son église, qu'il avait desservie jusque là avec beaucoup de zèle, et de rentrer dans sa patrie pour consacrer tous ses soins à sa vieille mère. Le Conseil qui aurait désiré lui donner quelque « témoignage de la satisfaction due aux longs, importants et agréables services » qu'il avait rendus, lui offrit la place de pasteur de la ville de Genève; mais Eynard la refusa. Dès lors il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort arrivée en mars 1773. Outre sa thèse, on a de lui quelques *Sermons*, des *Lettres et mémoires au Conseil*, etc., encore inédits.

F.

FABER (JEAN), professeur de théologie à Strasbourg, sa ville natale, mort le 19 mai 1623, a publié des *Orationes*, selon Jücher, qui ne fournit pas d'autres indications.

FABER (PIERRE), natif de l'Auvergne, fit ses études sous *Turnèbe*, savant professeur de l'Université de Paris. Son mérite lui gagna la bienveillance de *Coligny* qui le donna pour précepteur à ses fils (1). Appelé plus tard à La Rochelle en qualité de principal du collège, Faber fut chargé, en même temps, de l'enseignement de l'hébreu, et il s'acquitta de ces doubles fonctions à la satisfaction générale. Depuis longtemps l'âge et les infirmités ne lui permettaient plus de remplir les devoirs du professorat, lorsqu'il mourut octogénaire vers 1615. Nous ne pouvons lui

attribuer avec certitude que des commentaires *In libros academicos Ciceronis et in Orationem pro Cæcinnâ*, Lugd. Bat., 1601, in-8°; mais nous aurions peut-être raison d'y joindre *Dodecamenon sive de Dei nomine atque attributis*, pub. par un homonyme à Leyde, 1592, in-8°.

FABRE (Jean), né à Nismes en 1717, s'est rendu célèbre, dans le siècle passé, par un trait admirable de piété filiale. Le 1^{er} janvier 1756, il assistait avec son père à une assemblée du désert, lorsque tout-à-coup le cri d'alarme, annonçant l'approche des troupes, retentit. Tous fuient, mais appesanti par l'âge, le vieux Fabre tombe entre les mains des soldats. Son fils, oubliant une fiancée qui l'attend pour ne voir qu'un père aux prises avec les dragons, retourne sur ses pas, se jette aux genoux du commandant du détachement, le supplie de rendre la liberté au vieil-

(1) Colomiès dit : à son fils Henri. C'est évidemment une erreur.

lard et de le charger lui-même des fers qu'on lui préparait. L'officier accepta l'échange (1) et conduisit Fabre à Montpellier, d'où il fut transféré au bague de Toulon par ordre du duc de Mirepoix, commandant en chef de la province. Touchés de son dévouement, les officiers de la marine s'empresèrent d'adoucir son sort; mais le comte de Saint-Florentin, le digne ministre de Louis XV, irrité des égards qu'on avait pour le forçat vertueux, donna les ordres les plus sévères et exigea qu'on le soumit à la règle commune. Fabre rama plus de six ans sur les galères du roi, accouplé à des assassins et des faussaires, jusqu'à ce que le duc de Choiseul, instruit enfin de son histoire, présentât sa grâce à la signature du roi. Le dépit qu'en conçut Saint-Florentin valut la liberté à son compagnon de chaîne *Turge*.

Fabre rentra dans sa famille, le 24 mai 1762. Son retour inespéré causa une joie si vive à son père qu'il en mourut quelques jours après. Toutefois la rancune de Saint-Florentin ne cessa de le poursuivre; pendant plusieurs années, il apporta tous les obstacles possibles à la réhabilitation de la victime d'une législation atroce. Il fallut que le prince de Beauvau l'emportât en quelque sorte de haute lutte.

Les malheurs de Fabre n'auraient pas attiré l'attention de la frivole société du XVIII^e siècle, plus que les tortures de tant de centaines de ses coreligionnaires qui gémissaient encore dans les bagnes et les cachots, si Marmontel n'y avait vu le sujet d'un drame intéressant, et, si, sur ses indications, Fenouillot de Falbaire n'avait traité ce sujet sous le titre de *L'honnête criminel*. Jolé d'abord chez la duchesse de Villemeri, ce drame en cinq actes et en vers fut représenté plus tard à Versail-

les, en 1778, puis à Paris, en 1790, et bientôt dans toute la France. Son succès ne fut pas moindre à l'étranger; ce fut un triomphe universel. En vain Saint-Florentin en avait-il arrêté les représentations; on l'avait imprimé, et les éditions se succédèrent rapidement.

Ce fut sur ces entrefaites que Fabre, toujours en butte à l'inimitié du ministre, qui venait tout récemment encore de défendre une souscription proposée en sa faveur, reçut de Choiseul l'invitation de se rendre à Paris. Il s'empres- sa d'obéir, mais il n'arriva que pour assister à la chute de son protecteur. Il retourna donc à Ganges, qu'il habitait depuis son mariage, et il chercha dans le commerce les moyens d'élever sa famille. A la mort de sa femme, il se retira auprès de son fils aîné à Cette, où il mourut, le 31 mai 1797, à l'âge de 80 ans.

Nous avons rencontré assez souvent le nom de Fabre, et nous aurons plus d'une occasion de le mentionner. Pour le moment, nous ne parlerons que du capitaine *Fabre*, brave et intrépide soldat de nos premières guerres de religion, que les Catholiques avaient espéré séduire et décider à leur ouvrir les portes de Nismes. Il feignit de se prêter à leur projet, et secondé par le caporal *André Rangon*, il les fit tomber dans une embuscade, qui leur coûta cher.

FABRE (N.), notaire à Clarensac, à qui son caractère violent et son zèle beaucoup trop fougueux attirèrent de fâcheuses affaires. Au mois de juin 1635, il fut condamné aux galères, à cause des mauvais traitements qu'il avait exercés sur le curé du lieu. La sentence ne fut pas exécutée, ou tout au moins elle ne le rendit pas plus sage, car, en 1663, le prêtre Gros n'ayant pas voulu souffrir qu'on enterrât dans le cimetière catholique la fille du nommé *Védol*, il se livra sur sa personne à des actes de violence, qui lui valurent un nouveau procès, dans lequel furent enveloppés son frère *Bremard* et ses deux fils, ainsi que *Alègre, Surre, Montauban* et quelques autres. Le curé pour-

(1) Dans des circonstances parfaitement semblables, le jeune *Barreire* avait été moins heureux, quelques mois auparavant. Les supplications qu'il adressait aux dragons qui avaient arrêté son père, vieux metayer des environs de Clairac, irritèrent ces hommes féroces et l'un d'eux le tua d'un coup de fusil.

suit, et il avait raison en cela, la punition des coupables : mais ce en quoi il montra sa passion, c'est qu'il demanda le bannissement du ministre, qui n'en pouvait mais, et l'interdiction de l'église de Clarensac. Malgré toute leur partialité, les tribunaux jugèrent que l'ardeur de la vengeance emportait un peu trop loin le digne prêtre, et ils laissèrent debout l'église.

FABRE D'OLIVET (N.), philologue, auteur dramatique, poète et musicien, naquit à Ganges, dans le Bas-Languedoc, le 8 déc. 1768, et mourut à Paris en 1825. Son goût pour la littérature et la musique le fit renoncer au commerce auquel ses parents l'avaient d'abord destiné; mais dans son ardeur à s'instruire, il voulut embrasser trop de choses diverses pour sa capacité, ce qui fit qu'il resta bien au-dessous de ce qu'il eût été, s'il avait su borner ses études, et ne pas trop s'abandonner à son penchant à se frayer des routes nouvelles. Ses ouvrages ne sont plus lus aujourd'hui, mais leur nombre prouve au moins que leur auteur a joué de son vivant de quelque réputation. On lui doit :

I. *Le Génie de la nation*, en 1789.

II. *Le 14 juillet et l'amphigouri*, en 1790.

III. *Le Miroir de la vérité*, en 1791.

Ces trois petites pièces de circonstance, mêlées de couplets, furent représentées sur le théâtre des Associés.

IV. *Toulon soumis, fait historique*, opéra en 1 acte et en vers, joué en 1794.

V. *Le Sage de l'Indostan*, drame philosophique en 1 acte et en vers, mêlé de chœurs de musique, joué en 1796.

VI. *Azalaïs ou le Gentil Aïmar*, 1800, in-8°.

VII. *Lettres à Sophie sur l'histoire*, 1801, 2 vol. in-8°.

VIII. *Le Troubadour, poésies occitaniques du XIII^e siècle*, Paris, 1804, 2 vol. in-8°.

IX. *Notions sur le sens de l'ouïe en général, et en particulier sur le développement de ce sens opéré chez Rodolphe Grivel et chez plusieurs au-*

tres enfants sourds-muets de naissance, Paris, 1811, in-8°; 2^e édit. augment. de pièces justific., Montpellier, 1819, in-8°. — L'abbé Sicard et de Prony présentèrent, sur ce mémoire, un rapport défavorable au ministre de l'intérieur. « L'auteur, selon M. Fayolle (Biog. univ.), prétendait avoir trouvé le moyen de restituer l'ouïe aux sourds-muets de naissance d'après une méthode pratiquée par les prêtres égyptiens. »

X. *Les vers dorés de Pythagore, expliqués et traduits pour la première fois en vers eumolpiques français, précédés d'un Discours sur l'essence et la forme de la poésie chez les principaux peuples de la terre*, 1813, in-8°. — Les vers dorés de Pythagore avaient déjà été traduits plusieurs fois en prose.

XI. *La langue hébraïque restituée, et le vrai sens des mots hébreux rétabli et prouvé par leur analyse radicale*, Paris, 1815, in-4°; 1816, 2 part. in-8°. — La première partie est consacrée à une dissertation sur l'origine des langues, et la seconde contient une interprétation allégorique de la cosmogonie de Moïse. Selon l'auteur, Adam ne serait pas le premier homme, mais le type de l'humanité; Eve ne serait pas la compagne de l'homme, mais la personnification d'une faculté.

XII. *De l'état social de l'homme, ou Vues philosophiques sur l'histoire du genre humain, ou l'homme considéré sous tous les rapports, religieux et politiques, dans l'état social, à toutes les époques, et chez les différents peuples de la terre*, 1822, 2 vol. in-8°.

XIII. *Caïn, mystère dramatique en 3 actes, de lord Byron, trad. en vers blancs français, et réfuté dans une suite de remarques philosophiques et critiques, précédé d'une lettre adressée à lord Byron sur les motifs et le but de cet ouvrage*, 1823, in-8°. — Byron dut sans doute trouver que Fabre lui faisait trop d'honneur de réfuter

sa pièce, car il n'écrivait pas ses drames pour l'éducation des philosophes et encore moins pour l'instruction des hébraïsants.

XIV. *Le Retour aux beaux-arts, dithyrambe pour l'année 1824*, Paris, 1824, in-8°. — Tous ces ouvrages parurent à Paris.

Au milieu des graves événements politiques qu'il traversa, Fabre d'Olivet sut vivre dans la retraite, sans se laisser distraire de ses études par le vain bruit du monde. Comme musicien, il est auteur d'un grand nombre de *Romances* qui ne portent pas son nom, et d'un œuvre de *Quatuors* pour deux flûtes, alto et basse, gravé à Paris en 1800. « Enfin, dit M. Fayolle, il a cru trouver dans les débris de la littérature grecque le système musical de ce peuple célèbre. Il a donc imaginé son troisième mode qu'il appelle *mode hellénique*, ne se doutant pas que Blainville l'avait déjà découvert, en 1751, sous le nom de mode mixte, parce qu'il participe, en effet, du majeur d'*ut* et du mineur de *la*. » En 1804, à l'occasion du couronnement de Napoléon, il fit exécuter avec succès, au temple protestant, un *Oratorio* presque entièrement écrit dans ce mode. Les journaux du temps en rendirent un compte favorable, mais si l'on doit en croire M. Fétis, ce fut sans savoir de quoi il s'agissait. Cette ignorance était bien permise.

Fabre ne fut pas heureux dans son intérieur. Les affinités de goûts et d'humeur ne sont pas toujours une cause de sympathie; les contraires s'attirent souvent bien plus qu'ils ne se repoussent. A l'exemple de son mari, M^{me} Fabre cultivait les lettres, et elle leur sacrifia, dit-on, la paix de son ménage. On lui doit : *Conseils à mon amie sur l'éducation physique et morale des enfants*, 1820, in-12. Nous ignorons si ces conseils étaient le fruit de sa propre expérience.

FAGET (AMBROISE), ministre de La Rochelle en 1558. On lit dans les Notes extraites du registre du consistoire de l'église de Genève, par M. Cramer,

sous la date du 16 déc. 1557 : « *Jehan Gardepuy* a comparu au contenu du renvoi fait par Nosseigneurs, pour esclaircir le contenu de sa supplicque par luy présentée, et dict qu'il y a deux mois qu'il fust recu de MM. pour habitant et changea de nom pour ce qu'il craignoyt d'estre aperceu de ceux de son pays, et espérant s'oster d'ici pour aller en Allemaigne, emprumta le nom d'Ambroise Faget. Despuis ayant commodité de demourer en ceste cité s'est de rechef présenté à Nosseigneurs pour desclayrer son propre nom aux fins que le changement de son propre nom ne luy soit impropéré à fraude. Advisé d'autant que l'on a aperceu qu'il preschoit l'évangile en son pays, joint qu'il est permis de droict civil de changer de nom moyennant qu'il n'emporte dommage à personne ny défraudation d'autrui, qu'il peut estre receu pour habitant en son propre nom et en tous deux, et pour ce, est renvoyé devant MM. avec sa supplication. » Faget ne tarda pas à reprendre les dangereuses fonctions qu'il avait déjà exercées. Dès le mois de juillet 1558, il fut donné pour ministre à Orléans (*Archiv. de la Compagnie*, etc. Reg. B), et deux ans plus tard, il fut envoyé à La Rochelle pour y organiser l'église avec Richer (*Archiv. de la Comp.*, etc., Reg. A). Il hâta, dit Arcère, les progrès de la nouvelle église par le zèle le plus actif et des soins continuels; mais, ajoute l'historien de La Rochelle, c'était un homme ardent, enthousiaste, qui voulait se mêler de tout, être de tout, et qui décriait avec indécence le gouvernement. Obligé de sortir de la ville, dont le séjour lui fut interdit, même après l'édit de Janvier, malgré les instances des Rochellois, à qui il était cher, Faget ne put y rentrer que lorsque les Protestants s'en furent rendus maîtres. Arcère n'a pu découvrir la date de sa mort. — A l'époque de la révocation, l'église de Sauveterre en Béarn était desservie par un Faget qui, comme *Taunai*, pasteur de Criquebot, et d'autres, mourut avant d'atteindre le

lieu de son exil, tué peut-être par le chagrin de quitter une patrie où il ne pouvait rester qu'en trahissant son Dieu et sa conscience.

FAGIUS. Voy. PAUL BUCHLEIN.

FAIGEAUX (FRANÇOIS-LOUIS), ou **Faigeaux**, fils d'un ministre de Stuttgart, et lui-même pasteur de l'église française de Schwabach et professeur de philosophie, nous est connu par une *Dissertation sur la folie de l'athéisme* (Schwab., 1749, in-4°) et par un recueil de sermons publié sous ce titre : *Sermons sur divers sujets importants de la religion* (Francfort, 1745, in-8°). « La méthode en est aisée et naturelle, lit-on dans la Biblioth. raisonnée, les sujets importants et bien choisis, la diction assez pure et assez correcte, à l'exception peut-être d'un petit nombre d'expressions que même l'usage de la chaire peut en partie excuser. Il y règne partout une onction et un air de piété plus propres à toucher que toutes les figures de rhétorique. » Ces sermons sont au nombre de neuf. Les deux premiers, sur Jacq. IV, 8, avaient déjà été publiés sous le titre d'*Abrégé du christianisme*. Le premier présente au chrétien un résumé de ses devoirs ; le second lui expose les avantages de la piété. Le 3^e sermon roule sur le renvoi de la conversion ; le 4^e, sur l'amour du monde ; le 5^e, sur la négligence des hommes à l'égard du salut ; le 6^e, sur la cause et l'usage des jugemens de Dieu. Le 7^e est un sermon de jeûne. Le 8^e traite du bonheur d'une âme que Dieu a reçue en grâce. Le 9^e enfin a été prononcé à l'occasion de la naissance du prince de Brandebourg-Anspach. A la fin du volume se trouve le Sermon d'adieu de **Baratier** (Voy. I, p. 226).

FALAISEAU, famille de financiers, dont un descendant, le plus connu, s'était établi en Angleterre avant la révocation de l'édit de Nantes. Nous voulons parler de **Pierre Falaiseau** qui passa, en 1682, dans le Brandebourg, et fut, bientôt après, renvoyé à Londres par l'électeur avec le titre de son chargé

d'affaires. L'accueil malveillant que lui fit le ministère anglais, occasionna, entre les deux gouvernements, une correspondance fort vive, à la suite de laquelle Falaiseau retourna à Berlin. Quelques années après, l'électeur l'accrédita auprès de la cour de Suède qu'il espérait détacher de l'alliance de la France. Sous le règne suivant, il fut nommé résident du Brandebourg auprès du roi de Danemarck, fonctions qu'il remplit de 1692 à 1698. Il fut ensuite envoyé en Espagne ; mais croyant avoir des sujets de mécontentement, il donna sa démission et retourna en Angleterre, où il mourut. C'est probablement à un de ses fils que l'on doit un *Abrégé de l'histoire d'Angleterre* [par Rapin Thoiras], publ. à La Haye, en 3 vol. in-4° et en 10 vol. in-12.

A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, l'église de Paris comptait parmi ses membres les plus notables **F. Falaiseau** et **Adam Falaiseau** de Blois. **Jacques Falaiseau**, avocat au parlement, était mort peu de temps auparavant. Sa femme **Annois Jourd** (1), se sauva à Berlin où elle mourut, en 1704, à l'âge de 80 ans, sans laisser d'enfants.

F. Falaiseau « banquier riche, zélé extraordinairement pour sa religion » et ancien de l'église de Paris, comme nous l'apprend une pièce du recueil msc. coté *Supplém. franc.* 791.4, ne parait pas avoir donné un pareil exemple de persévérance. Nous ne voyons pas, en effet, qu'il ait été exilé comme ses collègues (**Voy. MASSANES**), tandis que nous trouvons son nom au bas de l'acte d'abjuration signé par les principaux négociants de Paris (**Voy. SAMUEL BERNARD**). La persévérance de sa femme ne tint pas non plus contre quelques mois de réclusion dans le couvent du Saint-Sacrement (*Archiv. gén.* E. 3372). **Adam Falaiseau**, au contraire, et sa femme **Françoise Pineau** de Blois, lassèrent, malgré leur grand

(1) Son frère **Jacques Jourard**, sieur du Maignou, se convertit (*Arch. gén.* E. 3380).

âge, l'acharnement de leurs persécuteurs qui finirent par les expulser du royaume avec leur fille ELISABETH, non moins *entlétée* qu'eux. Ils se retirèrent à Berlin, auprès de leur fils Pierre, laissant en France Anne Chauvin de Varengeville, leur bru, qui s'était convertie, mais qui finit par gagner, elle aussi, la terre étrangère, en 1694 (*Arch. de l'église melloise de La Haye*). Quant à la demoiselle Falaiseau, elle épousa Etienne de Forestier et mourut à Berlin, en 1706.

Les renseignements que nous possédons sur cette famille sont trop incomplets pour qu'il nous soit possible d'affirmer positivement que c'est du banquier converti que descendaient Anne Falaiseau, qui épousa le ministre Daillé, et une autre demoiselle Falaiseau qui se maria dans le Poitou avec N. de Bruges. Cette dernière étant venue à Paris, en 1700, pour recueillir l'héritage de son père, fut arrêtée comme mauvaise catholique, et enfermée avec ses trois filles dans des couvents. Elle devint folle de chagrin et mourut en peu de jours (*Arch. gén. M. 678*).

FALGUERAS, du Languedoc, commis de Menant et beau-frère de Lagneau, espèce de médecin empirique, au dire de Tallemant des Réaux. Falgueras faillit être à Paris la victime d'une absurde accusation de sortilège; il a raconté lui-même son aventure, qui pouvait aisément devenir tragique, mais qui heureusement ne fut que burlesque, dans un *Journal et histoire d'une abominable accusation faite et découverte le vendredi 12 fév. 1655*. Nous ne pensons pas que ces « quatorze pages de minute, » comme dit Tallemant, aient été imprimées.

FALGUEROLLES (HIPPOLYTE), seigneur de Falguerolles, mort après 1569, laissa de son mariage avec Charlotte de Vignolles de Saint-Bonnet cinq enfants: SAUVEUR qui suit; CLAUDE, auteur d'une seconde branche; ANDRÉ, DAVID et ISABEAU, sur le compte de qui les généalogistes se taisent.

I. Sauveur de Falguerolles épousa

la dame de Foulquier qui lui donna un fils nommé DAVID. Ce David, conseiller du roi et général en la cour des aides, prit pour femme Marguerite de Valet, dont il eut JEAN, JACQUES et HENRI de Falguerolles. Du mariage de Jean avec Claire de Tourtoulon de Valescure, contracté en 1646, naquirent DAVID, mort jeune; FRANÇOIS, capitaine de cavalerie dans le Royal-Roussillon, qui se retira en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes et y mourut; JEAN, natif de Manolet, qui passa aussi dans les pays étrangers, selon le Dict. de la Noblesse; mais La Chesnaye des Bois altère ici, peut-être sciemment, la vérité. Jean de Falguerolles périt misérablement à l'hôpital de Marseille, le 20 sept. 1693. Arrêté comme coupable d'avoir assisté à une assemblée religieuse, en 1692, il fut mis en jugement et condamné aux galères, le 13 mars 1692. Sa femme fut enfermée dans un couvent, ses trois enfants réduits à l'abandon, sa maison rasée et ses biens confisqués. Les malheurs de sa famille, les affreux traitements auxquels il fut lui-même soumis, rien n'ébranla sa constance, et il refusa avec fermeté de racheter sa liberté par une apostasie. Les tortures physiques et morales ruinèrent rapidement sa santé; il tomba malade et fut envoyé à l'hôpital, où il languit longtemps, ne cessant de donner, jusqu'à son dernier soupir, des preuves éclatantes de sa foi et de sa résignation. Son cadavre fut inhumé dans le cimetière des Turcs. Un seul de ses enfants est connu; c'est CHARLES, qui fut régent de sixième à Genève, et admis à la bourgeoisie, le 16 août 1722. En 1747, le Conseil lui accorda sa retraite en lui conservant ses appointements, « en considération de son âge, de ses infirmités, de son peu de fortune et de divers traits qui faisoient honneur à sa piété et à sa générosité. »

II. Claude de Falguerolles remplit à Nîmes les fonctions du ministère, de 1557 à 1586. Il épousa Jeanne de Verchaut, qui lui donna six fils et trois filles, nommées JEANNE, ANNE et ISABEAU. L'aîné

des fils, **PIERRE**, mourut jeune. Le second, **JEAN**, desservit l'église de Nismes de 1592 à 1599. Nous ignorons la date de sa mort. Peut-être est-ce lui qui assista à l'Assemblée de Loudun, en 1619, comme député des Cevennes. La destinée du troisième, **JACQUES**, est inconnue. Le quatrième, **PAUL**, continua la descendance. Le cinquième, **ANDRÉ**, épousa, en 1624, une demoiselle d'**Artois** et en eut deux filles, **JEANNE** et **JACQUETTE**. Le sixième enfin, **GUILLAUME**, fonda un nouveau rameau.

Selon le Dict. de la Noblesse, **Paul Falguerolles** fut maître des requêtes de la reine-mère. Il épousa **Isabeau de Barjac**; on ne lui donne qu'un fils, **GUILLAUME**, marié, en 1644, à **Isabeau de Buc** et père de **JOSEPH**, capitaine dans le régiment de Picardie, en 1672, et commandant du fort de Melazo à Messine; de **PIERRE**, capitaine dans le même régiment, en 1677, qui sortit de France à la révocation (*Arch. M. 667*); de **GASPARD**, qui servit aussi dans le régiment de Picardie avec le grade de lieutenant.

III. Guillaume de Falguerolles, né en 1585, s'établit à Paris et y épousa **Elisabeth de Marbaut**, en 1630. Il en eut **GUILLAUME**, qui suit; **JACQUES**, mort sans postérité; **BLANCHE**, femme, en 1647, de **Pierre de Julien**, conseiller en la Chambre de l'édit de Castres; **MADÉLAINE**, épouse, en 1654, de **Jacques de Lacger**. Guillaume se maria, en 1657, avec sa cousine **Jeannc**, et mourut après 1665, laissant **JACQUES**, mort jeune, **LOUIS**, qui abjura, et **MADÉLAINE**, femme de **Claude Thomas de La Barthe**.

Cette généalogie, dressée par La Chesnaye des Bois, est incomplète. Nous ne voyons aucun moyen d'y rattacher ni **Paul** de Falguerolles, ministre de Saint-Hippolyte dans les Cevennes, qui, déposé à cause de sa conduite déréglée, abjura et fut inscrit sur le rôle des apostats par le Synode d'Alençon; ni **Jean** de Falguerolles, qui émigra à la révocation (*Arch. M. 667*) et de qui descendait peut-être **François** de Falguerolles, marié en 1718, avec **Mar-**

guerite Bertault dans l'église de Wheeler-Street, à ce que nous apprend **M. Burn**; ni enfin **M^{lle}** de Falguerolles, « fameuse protestante », ainsi que nous la trouvons qualifiée, qui, prise par un corsaire sur un vaisseau hollandais, en 1695, fut enfermée dans la citadelle d'Amiens, en attendant la décision du roi, et reconduite à la frontière (*Arch. E. 3381*). Il paraît aussi que la conversion des Falguerolles restés en France fut peu sincère; c'est ce que nous porte à croire la correspondance que l'un d'entre eux entretenait avec **Antoine Court** (*MSS. de Court, Corresp. 1726-28*).

FALLOT (**FRÉDÉRIC**), ancien conseiller du duc de Wurtemberg-Monthéliard, abandonna la religion dans laquelle il était né et fit connaître les *Motifs de sa conversion à la religion catholique* dans un écrit qui ne fut probablement pas jugé digne de voir le jour. Le Catalogue de Hænel signale l'existence de ce msc. à la bibliothèque de Besançon; mais d'après les renseignements que nous avons fait prendre auprès de **M. le bibliothécaire Weiss**, il paraîtrait qu'il ne s'y trouve plus.

FARCY (**GUILLAUME**), conseiller en l'échiquier d'Alençon, fut apparemment le premier membre de cette famille qui embrassa le protestantisme. Il mourut vers 1564, laissant de son mariage avec **Marie Caget** deux fils dont le cadet, **JEAN**, servait, nous dit d'Hozier, en 1571. L'aîné, nommé **LÉONARD**, sieur de Painel, épousa, en 1575, **Catherine Bizoul**, qui le rendit père d'**Annibal**, seigneur de Saint-Laurent. Procureur fiscal et procureur général des eaux et forêts du comté de Laval, cet Annibal Farcy fut député, en 1617, par l'Anjou, au Synode national de Vitry, et, en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun. De l'alliance qu'il avait contractée, en 1601, avec **Guionne de Lannay**, fille de **François de Lannay**, sieur de La Roche, et de **Lévine Geslard**, naquirent, entre autres enfants : 1° **GILLES**, lieutenant enquêteur civil et criminel du comté de Laval, marié à **Elisabeth Douesscau** qui lui donna **ISAAC**.

Ce dernier épousa *Jeanne Grimaudet* et en eut FRANÇOIS, tué à la bataille de Senef, et MADELAINE, épouse de *Léonard de Fauborel*, sieur de Saint-Georges en Normandie, puis, en secondes noces, de *Pierre de Francier*, sieur de Juvigny (1); — 2° THOMAS, sieur de La Gourtière, qui prit pour femme *Marie Barbier*; — 3° JACQUES, qui continua la branche de Painel; — 4° FRANÇOIS, chef de la branche de Saint-Laurent; — 5° RENÉ, auteur des seigneurs de La Daguerie; — 6° CHARLES, qui fit la branche de Caillé; — 7° PHILIPPE, sieur de La Fauconnerie, qui laissa un fils, nommé JEAN-CHARLES, de son mariage avec *Charlotte Grimaudet*, célébré en 1646; — 8° HENRI, tué à l'armée; — 9° JEANNE, femme, en 1646, de *Nicolas de Prouvère*, sieur de Bicheteaux.

I. BRANCHE DE PAINEL. Jacques de Farcy prit le parti des armes et servit sous le maréchal de *Châtillon*, de 1629 à 1639. De son mariage avec *Catherine de Gennez* il eut: 1° JACQUES, conseiller au parlement de Rouen, qui épousa *Susanne* ou *Marguerite Beraudin*, laquelle, restée veuve, se sauva en Angleterre à la révocation, accompagnée de ses trois fils (*Arch. gén.* Tt. 287), dont l'un, appelé JEAN par d'Hozier, devint capitaine des gardes du roi d'Angleterre (2); — 2° RENÉ, qui suit; — 3° JEAN, dont nous parlerons après son frère; — 4° FRANÇOISE, femme de *Jacques de Saint-Germain*, sieur de Fontenay.

René de Farcy, sieur de La Ville-du-Bois, épousa *Charlotte L'Evesque*, et en secondes noces, *Elisabeth Pré-*

petit. Il abjura avec son second fils ANNIBAL-FRANÇOIS, en 1688 (*Arch.* Tt. 255), et mourut avant 1695. Son fils aîné, JACQUES-RENÉ, sieur de Mué et de La Ville-du-Bois, n'avait pas, à ce qu'il parait, attendu pour « se réunir », que son père lui en donnât l'exemple. Quant à sa fille, qui avait reçu le nom de MARIE, peut-être est-elle la même qu'une demoiselle de *Malnoé-Farcy* qui se réfugia en Hollande à la révocation, mais dont la constance ne put résister aux ennuis de l'exil, en sorte qu'elle revint en France en 1699 (*Arch. M.* 673). Ou bien cette demoiselle serait-elle plutôt la fille de *Daniel de Malnoé*, avocat au parlement, qui, jeté à la Bastille, en 1686, pour cause de religion, feignit de se convertir et profita de la liberté que lui procura cet acte d'hypocrisie pour se sauver en Hollande avec son fils (*Arch. E.* 3373)? Une troisième hypothèse serait moins admissible. M^{lle} de Malnoé-Farcy pourrait être encore SUSANNE de Farcy, fille de Jean de Farcy, sieur de Malnoé, qui eut, en outre, de son mariage avec *Susanne de Ravenel*, deux fils nommés JACQUES-ANNIBAL et JEAN-CHARLES-MICHEL. Ce dernier, sieur de La Ville-du-Bois, servait, en 1709, avec le grade de capitaine, d'où l'on peut conclure qu'il s'était converti. Son frère, sieur de Malnoé, épousa *Jeanne de Gennez* et n'eut qu'une fille qui se maria en 1730.

II. BRANCHE DE SAINT-LAURENT. François de Farcy suivit, comme son frère, la carrière des armes et fit les campagnes des maréchaux de *Châtillon* et de La Meilleraye. En récompense de ses services, il obtint, bien que protestant, le gouvernement de Vitré. Il avait épousé, en 1640, *Clande Uzille*, qui le rendit père de six enfants: 1° JACQUES, sieur du Rocher-Portal, conseiller au parlement de Bretagne, qui très-probablement se convertit plusieurs années avant la révocation; — 2° JEAN, sieur de Saint-Laurent, qui épousa, en 1669, *Françoise-Briande*

(1) En 1674, *Judith Francier*, fille orpheline d'*Etienne Francier*, sieur de La Brière, et de *Marie Moissart*, se fit catholique. Elle avait à peine onze ans, ayant été baptisée par *Bochart*, le 2 déc. 1663, dans le temple de Bourg-l'Abbé. Son parrain était *Henri Du Bourget*, sieur de Bonneval, et sa marraine *Marie Hne* (*Arch. gén. M.* 675).

(2) D'Hozier ne mentionne que ce seul fils, il ne connaissait pas les deux autres. Nous soupçonnons que l'un d'eux est le même que *Jean de Farcy*, pasteur de la Nouvelle-Patente, en 1689, selon M. Burn.

Liais, fille de *François Liais*, sieur du Temple, et de *Marguerite Du Verger*, et qui en eut *François-Jacques* et *Madeleine*; — 3° *Amauri*, lieutenant général des troupes du duc de Zell, qui laissa *Antoine-Simon* et *Eléonore*, de son mariage avec *Dorothee-Louise Charlard*; — 4° *Claude*, femme d'Olivier de Croesker, dont le nom ne s'est jamais présenté à nous dans le cours de nos recherches; — 5° *Françoise*, épouse de *Jacques de Bérenger*, sieur de Fontaines en Normandie, qui passa dans les pays étrangers avec ses quatre enfants (*Arch. Tr.* 270); — 6° *Marguerite*, femme de *Toussaint de Boisgélin*, sieur de La Toise, le même peut-être que le gentilhomme normand de ce nom, dont nous avons raconté la conversion et la mort étrange. (*Voy.* II, p. 335).

III. BRANCHE DE LA DAGUERIE. René de Farcy servit avec ses frères sous *Châtillon*. Il prit pour femme *Marie de Gennes* dont il eut : 1° *Annibal*, qui suit; — 2° *François*, sieur de Pont-Farcy, président aux sièges royaux de Laval, maître des eaux et forêts et capitaine des chasses du comté de Laval, qui laissa, de son mariage avec *Marie Du Breil*, fille de *Jean Du Breil*, sieur de La Brunetière, et d'*Anne Guillot*, trois enfants, *René-François*, *François-René* et *Marie*, qui furent élevés dans la religion romaine; — 3° *Françoise*, qui ne fut point mariée. Né à Rennes, lit-on dans la Biographie du parlement de Metz, *Annibal de Farcy* suivit d'abord le barreau de Paris et fut reçu, le 19 janv. 1666, conseiller au parlement de Metz. A la révocation de l'édit de Nantes, préférant sa charge à sa religion, il s'empressa d'abjurer. Plus tard, il devint président de la chambre des requêtes au parlement de Bretagne. Les enfants qu'il eut de son mariage avec sa cousine *Claude-Charlotte de Farcy*, furent élevés dans le catholicisme.

IV. BRANCHE DE CUILLÉ. Charles de Farcy, sieur de La Carterie, du Bois-de-Cuillé et de Rozeray, qui suivit,

comme ses frères, la carrière des armes, n'eut point d'enfants de sa première femme *Marguerite Renaud*. En 1640, il se maria avec *Marguerite Uzille*, fille de *Jean Uzille*, sieur du Coin, et d'*Hélène Stangier*, qui lui donna trois fils et trois filles. L'aînée de ces dernières, nommée *Marguerite*, épousa, en 1669, *François Morel*, sieur de La Barre. La seconde, *Claude-Charlotte*, devint, en 1679, la femme de son cousin le conseiller au parlement de Metz. La troisième, *Catherine-Françoise*, mariée le 13 octobre 1685, à *Benjamin de Ravenel*, sieur de Bois-Tilleul, le suivit sans doute sur la terre étrangère, lorsqu'il réussit à sortir de France (*Arch. Tr.* 252). L'aîné des fils, appelé *François*, sieur du Bois-de-Cuillé, servit dans l'arrière-ban et fut fait prisonnier par les Lorrains, en 1674. En 1685, il fut choisi pour commissaire de l'édit dans la Touraine (*Arch. Tr.* 235). Il avait épousé, en 1670, *Madeleine-Elisabeth de Guillon*, fille de *Charles*, sieur des Touches, et de *Madeleine Le Bachellé*. A la révocation de l'édit de Nantes, il se convertit avec ses trois fils *Annibal-Auguste*, *Daniel-Michel* et *Charles-François*. Le sort de son frère cadet, nommé *Daniel*, est inconnu. Le troisième, appelé *Jacques*, sieur de Rozeray en Anjou, épousa, en 1677, *Isabelle Pineau*, fille unique de *Paul Pineau*, sieur de La Troisième, et de *Renée Amproux*. Il en eut trois enfants, *Charles-René*, *Jean* et *Louise*, qui furent élevés dans le catholicisme. L'aîné épousa, en 1700, *Charlotte de La Douespe*, fille de *François de La Douespe*, sieur de La Vallinière, et de *Philippe Majou*, d'une famille qui a compté des confesseurs parmi ses membres. En 1687, *Daniel de La Douespe* fut emprisonné à Bayeux (*Arch. M.* 676), et en 1700, enfermé dans le château de Nantes (*Arch. E.* 3386). En 1725, les deux filles aînées du sieur de *La Douespe* furent mises par lettres de cachet à l'Union chrétienne de Luceçon (*Arch. E.* 3411), où leur sœur ca-

dette fut envoyée à son tour en 1728 (*Arch. E.* 3414).

Une famille du même nom et également protestante habitait la Bourgogne. Elle nous est connue par le testament de *Samuel Farcy*, qui se conserve à la Bibl. nationale (*Jacobins St-Honoré*, N° 30). Nous y apprenons que Samuel Farcy, commissaire à tordier du Pont-de-Veyle et ancien de l'église, avait été marié deux fois. Sa première femme, *Françoise Dumont*, lui avait donné deux filles : *Dorothee*, qui épousa *Pierre Rogues*, ministre du pays de Gex, et *Jeanne*, mariée à *Samuel Renaud*, chirurgien du Pont-de-Veyle, réfugié à Yverdon. En secondes noces, il avait épousé *Marie Bernard* qui, à la révocation, s'était sauvée en Suisse. Il avait voulu, malgré son grand âge, la suivre avec sa fille *Sara*; mais il avait été arrêté, et il avait acheté sa liberté au prix d'une abjuration feinte, résolu de fuir dès que l'occasion s'en présenterait. Une seconde tentative ayant été plus heureuse, il avait rejoint sa famille à Yverdon, où il fit son testament, le 8 février 1689. Après sa mort, sa veuve passa en Allemagne; il paraît qu'elle s'établit à Kösteritz; c'est au moins dans cette ville qu'elle maria, en 1699, sa fille Sara avec *Louis Tiolet*, chirurgien de Lézan, également réfugié. Il n'est pas de peuple plus attaché au sol natal que les Français. Trente années d'exil n'ayant pu habituer Tiolet et sa femme à l'idée de mourir loin de leur patrie, ils s'adressèrent, en 1717, au cardinal de Noailles pour lui demander la permission de revenir en France, lui promettant de suivre la religion romaine, pourvu (ce qu'ils le suppliaient en grâce de leur octroyer) qu'on leur accordât la communion sous les deux espèces et qu'on ne leur défendit pas de lire la Bible. Nous ne connaissons pas la réponse du prélat; mais s'il répondit, ce fut certainement par un refus.

FAREL (GUILLAUME), le plus fougueux et le plus intrépide de nos ré-

formateurs, né à Gap, en 1489 (1) et mort à Neuchâtel, le 13 sept. 1565.

Issu d'une famille noble et riche (2), Farel était destiné par ses parents à la carrière des armes; mais entraîné par son goût pour l'étude, il vint à Paris et se fit le disciple de *Le Fèvre d'Étaples*, qui y professait alors les belles-lettres et la philosophie. A cette époque, la philosophie n'était encore que l'humble servante de la théologie, bien qu'elle tendit à s'affranchir, en sorte qu'il était presque impossible d'étudier l'une sans l'autre. A la lecture d'Aristote, Farel joignit donc celle de la Légende dorée et sa piété prit tous les caractères de la bigoterie. « Pour vray, écrivait-il plus tard, la papauté n'estoit et n'est tant papale que mon cœur l'a esté... S'il y avoit personnage qui fût approuvé selon le pape, il m'estoit comme Dieu. » Dans l'ardeur de sa dévotion, il en vint à vouloir copier les austérités des cénobites; il avait surtout une vénération profonde pour les Saints, « tellement, nous dit-il, que je pouvois bien estre tenu pour un registre papal, pour martyrologe et tout ce qu'il faut en toute idolâtrie et diablerie papales, en laquelle n'ai cogneu aucun qui m'ait vaincu. » Son maître Le Fèvre d'Étaples n'était guère moins fervent adorateur de la Vierge et des Saints, dont il s'occupait alors à recueillir les légendes pour l'édification des fidèles. « Il faisoit, nous raconte Farel, les plus grandes révérences aux images qu'autre personnage que j'ai cogneu, et demeurant longuement à genoux, il prioit et disoit ses heures devant icelles, à quoy souvent je

(1) Selon Allard, il naquit en 1489; c'est une erreur manifeste. Dans son Précis de l'histoire de la ville de Gap, M. Théodore Gautier dit (p. 74) : Il n'y a aucun doute que ce précurseur de Calvin ne soit né en 1494; mais plus loin (p. 277), il revient à l'opinion commune.

(2) Holsce prétend que son véritable nom était Fareau, et Audin, qui le copie, comme toujours, ajoute qu'il était fils d'un notaire de Gap, mais ni l'un ni l'autre n'apportent la moindre preuve à l'appui de leurs assertions, et d'ailleurs quelle autorité accorder à d'aussi méprisables pamphletiers ?

lui ay tenu compagnie, fort joyeux d'avoir accez à un tel homme. » Cependant le soin qu'il apportait à rassembler ces vies, pleines de fables ridicules et de grossiers mensonges, ne lui faisait pas négliger l'étude de la Bible, et ce furent ses conseils qui engagèrent Farel à lire le Livre saint. Quel étrange bouleversement dans ses idées ! Il cherche en vain, et il ne trouve mention dans l'Évangile ni de pape, ni de hiérarchie, ni d'indulgences, ni de purgatoire, ni d'œuvres surérogatoires, ni de messe, ni de célibat des prêtres, ni de tant d'autres inventions humaines. « Il fut fort ébahi, dit-il, en voyant que sur la terre tout estoit autrement en vie et doctrine que ne porte la sainte Escripiture. » Toutefois il ne se rendit pas sur-le-champ à l'évidence, il lui en coûtait de renoncer à des croyances et à des pratiques qui lui étaient chères ; « il a fallu, ajoute-t-il, que petit à petit la papauté soit tombée de mon cœur ; car par le premier esbranlement elle n'est venue bas. »

A la suite d'une lutte longue et pénible, la vérité finit cependant par triompher, et dès cet instant, Farel prit avec lui-même l'engagement sacré de devenir acteur dans le drame religieux qui se jouait en Europe. Afin donc de se rendre digne de remplir la mission qu'il s'imposait, il s'appliqua avec un redoublement de zèle à l'étude ; il apprit le grec et l'hébreu pour se mettre en état de lire la Bible dans le texte original ; il dévora les écrits des Pères pour se fortifier dans ses nouvelles croyances, et il acquit assez de connaissances pour prendre le grade de maître-ès-arts. *Le Père*, qui avait conçu pour son disciple une grande amitié, lui procura par son crédit une place de professeur au collège du cardinal Le Moine, et peu de temps après, en 1521, il le mena à Meaux, où il était appelé lui-même par l'évêque *Bricconnet*, qui était revenu de son ambassade de Rome tout pénétré de la nécessité d'une réforme.

Il paraît que Farel ne fit pas un long

séjour dans cette ville où les doctrines évangéliques furent accueillies avec une vive sympathie. Brûlant du désir de faire partager ses convictions à ses concitoyens, il partit pour le Dauphiné, mais il rencontra une violente opposition et fut chassé de Gap par les habitants qui trouvèrent « sa doctrine fort étrange. » L'insuccès ne refroidit pas son enthousiasme, en sorte qu'il finit par gagner à l'Évangile quelques personnes parmi lesquelles il compta avec bonheur ses frères (1). Satisfait d'avoir déposé dans son pays natal la semence de la Réforme et laissant à la Providence le soin de la faire fructifier, il retourna à Meaux, où déjà l'horizon assombri présageait la tempête qui ne tarda pas à fondre sur le petit troupeau réformé. Epouvanté par les attaques de la Sorbonne, *Bricconnet* trahit lâchement la cause qu'il avait embrassée, et les compagnons d'œuvre qu'il avait appelés à son aide durent fuir, en 1523. Après un court séjour à Paris, Farel partit, non pas pour Strasbourg, comme le dit Ancillon, et d'après lui, Ruchat, Salig, Allard, Sénébier, mais pour Bâle. Quelques jours après son arrivée, il se présenta au Conseil et lui demanda l'autorisation de soutenir publiquement des thèses, selon l'usage du temps. Elle lui fut accordée, malgré l'opposition du grand-vicaire et du recteur de l'Université, qui, de leur côté, défendirent, sous peine d'excommunication, à qui que ce fût d'accepter le défi. Le Conseil, qui depuis longtemps luttait contre les empiétements du clergé, vit dans cette défense un attentat contre son autorité, et par représailles, il ordonna à tous

(1) Selon une vie inédite de Farel (*MSS. de Genève*, N° 447), ces frères étaient au nombre de trois et se nommaient *Daniel*, *Gautier* et *Claude*. Le rôle des Français reçus citoyens de Genève nous en fait connaître un quatrième, *Jean-Jacques*, apothicaire, qui fut reçu bourgeois, avec *Guillaume* et *Claude*, en 1537. *Daniel* se retira dans le canton de Berne, s'y fit naturaliser et fut chargé d'importantes négociations relatives aux églises. *Gautier* trouva un asile auprès de *Guillaume de Fürstemberg*. Farel avait aussi un neveu qui mourut de la peste à Bâle, en 1538.

théologiens, curés et écoliers d'assister à la dispute, menaçant les récalcitrants de leur interdire l'usage des moulins et des fours, et l'abord du marché public. La dispute eut donc lieu, le 45 fév. 1524. Les thèses de Farel, au nombre de treize, roulent sur la perfection des Ecritures, la liberté chrétienne, les devoirs des pasteurs, la justification par la foi, la prédication de l'Évangile, etc.; elles sont écrites avec une grande modération, comme il convenait à un étranger qui demandait non pas à enseigner, mais à s'instruire. Quoique la dispute se fit en latin, Écolampade dut servir d'interprète, Farel n'étant pas bien compris à cause de sa prononciation française. Les actes ne s'en sont pas conservés, mais, au rapport d'un contemporain, la victoire de Farel fut complète, et elle fut couronnée par la conversion de *Conrad Pellican*.

Farel passa quelques mois à Bâle, pendant lesquels il visita Constance, Schaffhouse, Zurich, où il fut reçu avec la plus cordiale amitié par Grebel, Myconius, Zwingle, avec qui il noua des liaisons étroites. Malheureusement sa brusque franchise ne sut pas ménager l'excessive susceptibilité du Voltaire du XVI^e siècle, qu'il eut l'imprudence de comparer à Balaam. Il se fit ainsi d'Érasme un ennemi redoutable (1) qui, unissant sa haine à celle du clergé et des ennemis de la Réforme, réussit à le faire expulser de Bâle, en 1524.

Forcé de chercher un autre asile, le réformateur se retira à Strasbourg où il vécut quelques mois dans l'intimité de *Bucer* et de *Capiton*. Choupard, dans sa Vie msc. de Farel, affirme qu'il alla, vers ce temps, visiter Luther à Wittenberg accompagné d'*Anémond de Coct*; mais Füssli nie qu'il ait fait ce voyage, dont il existe pourtant un indice dans une lettre d'Écolampade où, recommandant de Coct et Farel au cé-

lèbre moine saxon, il lui dit, en parlant de ce dernier : On ne saurait voir homme plus franc et plus sincère. Il est vrai, comme M. Kirchofer le fait observer, qu'*Anémond de Coct* était à Wittenberg en 1523, en sorte que la visite de Farel à Luther serait antérieure à son expulsion de Bâle.

Farel avait atteint l'âge de 35 ans, et il n'avait point encore trouvé l'occasion de travailler, aussi activement qu'il le désirait, à la propagation des doctrines évangéliques. Favorisées par le duc *Ulric*, ces doctrines comptaient déjà un certain nombre de sectateurs à Montbéliard, lorsqu'une lettre d'Écolampade apprit à Farel que plusieurs habitants de cette petite ville désiraient son arrivée parmi eux. A cet appel, il partit sur-le-champ, accompagné de *Jean Du Mesnil*, de Paris, et de *Guillaume Du Moulin*, d'autres disent d'*Anémond de Coct*, et arriva à Montbéliard, au mois de juin 1524, selon le Précis historique de la réformation dans l'ancien comté de Montbéliard. Il se mit à l'œuvre avec cette ardeur impétueuse qu'il apportait dans toutes ses actions, et la vive résistance qu'il rencontra dans le clergé romain surexcitant son zèle, il répondit aux grossières invectives des chanoines de Saint-Maimbœuf et aux excommunications de l'archevêque de Besançon, par des actes d'une témérité qui lui attira de sévères réprimandes de la part du doux Écolampade : « Condoneo, imò laudo zelum, lui écrivait son ami, modò ne desideretur mansuetudo. Da operam, mi frater, ut spiritum meum exhilares etiam hoc nuncio : quòd in tempore suo, vinum et oleum infundas, quòd evangelistam, non tyrannicum legislatores præstes. » Et dans une autre lettre, le sage réformateur de Bâle lui disait avec une haute raison : « Neque enim excidisse animo crediderim, quomodo inter nos conveniret : nempè ut quantò propensior es ad violentiam, tantò magis te ad lenitatem exerceas, leoninamque magnanimitatem columbinà modestià frangas. Duci, non trahi volunt homines. » Farel n'en continua

(1) Voici comment Érasme peint Farel, dès 1524, dans une lettre à l'official de Besançon : « Nihil vidi unquam mendacius, virulentius aut seditiosius. »

pas moins ses rudes attaques contre les moines, qu'il détestait, et les images, qui n'étaient à ses yeux que des idoles, jusqu'à ce que une lettre de la diète de Lucerne, écrite au duc Ulrich à la sollicitation « des commis et députés à la matière de la foi dans le comté de Bourgogne », et appuyée, quelques semaines après, par les menaces des Cantons, que le duc avait intérêt à ménager, força ce prince à éloigner le fougueux réformateur au printemps de l'année suivante. Mais les travaux de Farel n'étaient point restés stériles ; il avait obtenu de nombreuses conversions dans le comté de Montbéliard, et ses succès n'avaient pas été moins éclatants dans la seigneurie de Béfort, comme nous l'apprend Des Charrières, dans son Hist. littéraire, bien que le magistrat et le clergé lui eussent interdit l'entrée de cette ville sous peine de la hart. Laisant donc à *Toussaint* le soin d'achever son œuvre et d'éduiter l'église dont il avait posé les fondements, Farel retourna à Strasbourg, en passant par Bâle et Metz, où il s'arrêta quelques jours.

A Strasbourg, Farel retrouva son ancien maître, *Le Fèvre d'Étaples*, que la persécution avait forcé de fuir. On ne sait rien sur son second séjour dans cette ville hospitalière, qu'il quitta brusquement, au mois d'octobre 1526. Il traversa l'Alsace, visita les réformateurs de Mulhouse, rentra dans Bâle pour en sortir bientôt, fit une courte apparition à Montbéliard, gagna Neuchâtel, d'où il fut chassé, dès qu'il eut été reconnu sous le costume de prêtre qu'il avait pris dans l'espoir de se faire écouter plus facilement, et gagna Berne d'où Haller l'envoya prêcher la Réforme à Aigle, le seul pays de la Suisse romande qui dépendit entièrement des Bernois.

Il se présenta dans cette ville comme maître d'école, sous le nom emprunté de *Guillaume Ursinus* ; mais il s'empressa de reprendre le sien dès qu'il eut reçu la patente, datée du 8 mars 1527, par laquelle le sénat de Berne

lui accorda la permission d'exercer son ministère à Aigle jusqu'à ce que le coadjuteur de Bâle se décidât à y envoyer un prêtre habile et instruit. Il garda d'abord les plus grands ménagements, se contentant de prêcher contre l'adoration des Saints et le purgatoire, et néanmoins il rencontra une violente opposition de la part du clergé romain qui se sentait soutenu par tous les fonctionnaires du pays. Plus d'une fois on put craindre que les deux partis n'en vissent à des luttes sanglantes ; mais Farel méprisait le danger ; son courage ne faiblit pas un instant, et l'appui des Bernois ne lui fit jamais défaut.

Pendant le sénat de Berne qui, par politique autant au moins que par conviction religieuse, croyait nécessaire de propager la Réforme, mais qui ne voulait pas avoir l'air de l'imposer de force, annonça une dispute publique pour le mois de janvier 1528, et invita les évêques de Lausanne, de Sion, de Constance et de Bâle à y assister. Celui de Lausanne seul y envoya une députation, toutefois l'assemblée fut nombreuse. La dispute dura dix-neuf jours, mais les débats ayant eu lieu en allemand, Farel ne put y prendre une part active. De l'aveu de Jacques de Munster, qui a fait imprimer à Soleure une relation de ce colloque, le résultat fut favorable aux Réformés. Dès le 7 février parut le fameux édit qui proclamait que le canton de Berne embrassait la Réforme.

Peu de temps après, des députés bernois se transportèrent à Aigle où les adversaires non-seulement de la Réforme, mais du gouvernement de Berne étaient toujours fort nombreux, malgré le succès des prédications de Farel. Ils convoquèrent les quatre paroisses qui composaient le gouvernement de ce nom et les firent voter pour ou contre la Réforme. Aigle, Bex et Olon s'étant prononcés pour la religion protestante, Farel fut confirmé dans sa place de ministre (1), et quelques ré-

(1) Il ne paraît pas que Farel ait jamais été ordonné. Comme les prophètes de l'ancienne

sistances partielles furent promptement brisées par les mesures de vigueur du gouvernement bernois.

Mais le repos était antipathique au caractère de Farel; c'était un homme créé pour l'action, puissamment organisé pour la lutte. Moins d'un an après, laissant à la tête de l'église d'Aigle *Guillaume Du Moulin* qui avait été, avec *Jean Du Ménil*, son actif compagnon d'œuvre dans son périlleux apostolat, il entreprit une série de missions évangéliques, de l'aveu et sous la protection du sénat de Berne qui le recommanda à toutes les villes, communes et seigneuries avec lesquelles il était uni par des traités de combourgeoisie, dans une lettre ainsi conçue : *Us befel, dann wir im Brief und Sigel geben an alle die uns verwandt sind, das si im Gehör und Plaz geben wendend das Wort Gottes zu verkündigen.*

La première station de l'infatigable missionnaire fut Morat, où il arriva au mois de juin 1529. Trois mois après, les sectateurs de la Réforme se crurent assez forts pour demander un vote général, conformément au traité récemment conclu entre les Cantons. Berne envoya, comme commissaire chargé de présider au vote, Jacques de Wattenwyl; mais la majorité se prononça encore en faveur du catholicisme. Cependant le triomphe des Réformés n'était différé que de quelques mois. Farel n'attendit pas leur victoire; dès le mois d'octobre, il se rendit à Lausanne, qui avait conclu avec Berne un traité de combourgeoisie en 1525; mais l'opposition de l'évêque et du chapitre, plus forte que la recommandation des Bernois, fit deux fois de suite échouer ses tentatives. Loin de se laisser abattre par ce double échec, Farel voulut tenter une conquête encore plus difficile, puisqu'il devait avoir contre lui le clergé et le gouvernement. Après avoir prêché à Bienne, sur la demande du magistrat, puis à La Bonneville, d'où les

Loi, il obéissait à une vocation intérieure que les nécessités du temps justifiaient et que le succès a couronnée.

Bernois le rappellèrent, à la prière de l'évêque de Bâle, suzerain du pays, il partit pour Neuchâtel, au mois d'octobre 1529 et commença à annoncer la Bonne Nouvelle aux portes de la ville, dans les rues, les granges, les maisons, partout où il trouva une oreille attentive. Ses prédications gagnèrent quelques âmes; néanmoins il ne tarda pas à s'éloigner, rappelé peut-être à Aigle par les soins à donner à son église. A son passage à Morat, on essaya inutilement de le retenir; mais les Bernois l'y renvoyèrent, sur les instances des habitants, dès que la Réforme y eut été définitivement établie à la pluralité des voix, le 7 janvier 1530.

Farel profita de son séjour à Morat pour évangéliser le Vully, qui ne tarda pas à abolir la messe. A Tavannes, « pour mettre bas la papauté, dit M. Merle d'Aubigné, il lui fallut moins de temps que le prêtre n'en passait à l'autel. » Il visita de nouveau La Bonneville, puis il retourna à Neuchâtel, avec l'espoir d'y achever ce qu'il avait heureusement commencé. Le gouverneur Georges de Rive ayant défendu, sous des peines sévères, de le laisser prêcher, il s'arrêta à Serrières dont le curé le reçut chez lui et mit à sa disposition le cimetière, n'osant lui offrir son église. Instruits de son arrivée, quelques soldats neuchâtelois, qui avaient combattu dans les rangs des Bernois, et étaient rentrés dans leurs foyers, pénétrés des doctrines évangéliques, allèrent le prendre, le placèrent au milieu d'eux et le conduisirent dans la ville. Soutenu par un petit nombre de partisans, Farel recommença ses prédications dans les rues; mais bientôt ses pathétiques exhortations ayant augmenté le troupeau des fidèles, il quitta la borne pour la chapelle de l'hôpital. Sourd aux recommandations des Bernois qui ne cessaient de l'exhorter à la modération, en lui représentant qu'il devait se borner à éclairer et à instruire, et laisser aux magistrats le soin du reste, Farel, par des discours d'une entraînante éloquence, ne cessait d'exciter

le peuple à la destruction des objets les plus vénérés du culte catholique. Anssi les sectateurs de l'ancienne religion, justement indignés d'actes qu'ils regardaient comme des sacrilèges, lui firent-ils souvent courir de grands dangers. Jamais il n'en courut un plus grand, mais jamais non plus il ne déploya plus d'intrépidité et d'héroïsme que dans un village près de Valangin. Son compagnon, le jeune *Antoine Boyve*, du Dauphiné, dont les descendants ont donné jusqu'à ces derniers temps des pasteurs et des jurisconsultes à Neuchâtel, ayant poussé la témérité, on pourrait dire le délire, jusqu'à arracher des mains du prêtre l'hostie consacrée, peu s'en fallut qu'ils ne fussent l'un et l'autre massacrés. Mais le péril même servait d'aiguillon au zèle fougueux de Farel. A peine guéri de ses blessures, il se remet à prêcher contre les images avec tant de force qu'un jour, dans un élan d'enthousiasme provoqué par sa chaleureuse parole, les bourgeois de Neuchâtel l'entraînent à la cathédrale, chassent les prêtres qui essaient d'en défendre l'entrée, installent le réformateur dans la chaire, brisent les images, mutilent les tableaux, maltraitent les chanoines, puis inscrivent sur les murs de l'église : Le 23 octobre 1530 fust abattue et ostée l'idolâtrie de céans par les bourgeois.

Dans l'impuissance de rétablir l'ordre, le gouvernement neuchâtelois eut recours aux Bernois qui décidèrent qu'on ferait voter le peuple. A la majorité de dix-huit voix, la Réforme fut adoptée. Le triomphe de l'Evangile assuré, Farel confia la nouvelle église au jeune *Antoine Marcourt*, réfugié du Dauphiné aussi zélé et non moins ardent que lui; puis il partit pour Morat afin de continuer ses travaux apostoliques dans les lieux restés fidèles à l'ancien culte. Dès le mois de mars 1531, on le trouve prêchant à Avenche, où il faillit d'être maltraité. Il ne fut pas mieux accueilli à Orbe, châtelainie possédée en commun par Berne et Fribourg. Sa plus brillante conquête fut celle de *Viret*,

alors âgé de vingt ans, qui, sur ses instances, consentit à monter pour la première fois en chaire, le 6 mai 1531. Les habitants d'Orbe écoutèrent avec plus de faveur leur jeune compatriote; cependant les Réformés ne formaient encore qu'une très-faible minorité, lorsque, comptant sans doute sur le tout-puissant appui de Berne, et cédant au vertige général, ils osèrent renverser le grand autel de la cathédrale. Fribourg, qui était dès lors en Suisse la ville catholique par excellence, se plaignit; Berne répondit avec hauteur, et Fribourg céda, non par crainte, mais par avarice. C'est qu'en effet, comme le fait observer M. Olivier dans son livre intitulé *Le canton de Vaud*, dès que l'ancienne église était dissoute, ses biens devenaient la propriété de l'état « et les seigneurs de Fribourg ne se montraient pas moins empressés que ceux de Berne à serrer leur lot, ciboires, calices, aubes, chasubles, et à l'emporter dans leur ville. » Si quelque chose peut justifier les excès des Réformés et les mesures quelquefois despotiques du sénat de Berne pour accélérer le mouvement religieux, c'est la conduite que les Catholiques, et surtout le clergé, tinrent envers les prédicateurs de la Réforme. A Orbe même, Farel eut à subir toutes sortes d'avaries. A Granson, il n'échappa que par la fuite à des tentatives d'assassinat plusieurs fois renouvelées. A Saint-Blaise, il fut cruellement maltraité, ainsi que dans d'autres villages du comté de Neuchâtel, où le parti catholique était encore puissant. A Payerne enfin, où l'on avait promis de le laisser prêcher librement, on le jeta en prison malgré cette promesse. Mais n'anticipons pas les événements.

Au commencement de 1532, Farel assista au synode de Berne et obtint la place de second pasteur de Neuchâtel pour *Christophe Libertet*, dit *Fabry*, de Vienne en Dauphiné, qui avait abandonné l'étude de la médecine pour partager les travaux de son compatriote. De retour dans son église de Morat, à laquelle il était toujours attaché, il a-

dressa aux partisans de la Réforme cruellement persécutés en France une lettre pastorale pleine d'une sensibilité profonde et de la foi la plus vive, et vers le même temps, il accepta la mission dangereuse de représenter les églises suisses au synode que les Vaudois du Piémont avaient indiqué à Chanforans, dans la vallée d'Angrogne, pour le 12 sept. 1532. Il s'y rendit accompagné d'Antoine Saunier, son compatriote.

A leur retour, dans le mois de septembre, ils passèrent par Genève où des idées de liberté commençaient à agiter les esprits. Instruit par Robert Olivétan des dispositions favorables d'une partie des habitants, Farel se mit à prêcher dans des assemblées secrètes, et en peu de temps, il compta un assez grand nombre de prosélytes. Inquiet du succès de sa propagande, le Conseil épiscopal lui fit proposer une conférence qu'il s'empessa d'accepter; mais au lieu d'une dispute libre, il tomba dans un infâme guet-apens. La sorur Jeanne de Jussie raconte que les chanoines adressèrent au réformateur « de grosses paroles »; qu'ils le traitèrent « de ministre et sectateur de tous les grands diables; » que l'un d'eux « lui donna un grand coup de pied, et un autre de grands coups de poing sur la tête et au visage. » Il est certain que sans l'intervention des syndics, Farel y aurait laissé la vie. Obligé de quitter secrètement la ville, il se retira à Granson avec Saunier. Ses pressantes sollicitations décidèrent Antoine Froment, réfugié du Dauphiné, qu'il y avait placé comme ministre, à le remplacer à Genève. Nous raconterons ailleurs les travaux de ce jeune prédicateur, ses luttes, ses dangers, ses succès; nous peindrons les indévisions du Conseil, redoutant de perdre l'alliance de Fribourg, s'il favorisait les réformateurs; celles de Berne, s'il se portait le défenseur du catholicisme; nous décrierons les fureurs des prêtres, les violences du peuple fanatisé par les moines; pour le moment, nous n'avons à nous occuper que de Farel.

Renvoyé à Genève par les Bernois,

au mois de mars 1533 (*Archiv. de Genève*, N° 1620). Farel se retrouva en face des mêmes oppositions; il dut fuir une seconde fois, mais pour revenir une troisième, muni de lettres de recommandation plus fortes encore (*Ibid.* N° 1112). Le Conseil céda, bien qu'avec répugnance, et il annonça une dispute publique entre les docteurs des deux partis. Elle eut lieu le 27 janv. 1534. Viret, encore souffrant d'un coup d'épée reçu près de Payerne, vint prêter à Farel et à Froment le concours de ses talents et de sa suave éloquence. Les doctrines catholiques furent défendues par Furbity, homme d'un incontestable mérite, qui fit à Farel, sur l'autorité des conciles, des objections auxquelles le réformateur ne répondit qu'en les éludant; mais l'intervention des ambassadeurs de Berne le tira d'une position embarrassante. A la suite de cette dispute, le Conseil de Genève ordonna aux prêtres catholiques de prêcher purement l'Évangile, sans pourtant accorder aux apôtres de la Réforme la permission d'exposer publiquement leurs doctrines. Ils durent donc se contenter de tenir des assemblées particulières; mais l'impétueux Farel ne s'accommoda pas longtemps de cette demi-tolérance. Soutenu par le parti patriote, il s'installa d'autorité dans l'église du couvent de Rive, le 4 mars 1534. Dès lors les prédications s'y succédèrent sans interruption, et dès le mois de mai, Farel et Viret commencèrent à administrer publiquement les sacrements. De plus en plus effrayés, les prêtres eurent recours au poison pour se débarrasser de leurs odieux adversaires, mais Farel échappa heureusement au danger. Quelques jours après, à la demande de Jacques Bernard, religieux du couvent de Rive qui avait fini par embrasser les doctrines évangéliques, après les avoir énergiquement combattues, le Conseil autorisa une nouvelle dispute publique qui eut lieu le 30 mai. La discussion dura près d'un mois; elle roula sur la rédemption, la justification par la foi, le culte des saints, l'adora-

tion des images, l'autorité des papes et des conciles, la messe, les prières pour les morts. Farel y joua un des principaux rôles du côté des Réformés. Le catholicisme eut pour champions *Caroli*, partisan de la Réforme, qui naturellement ne tarda pas à s'avouer vaincu, et Chappuis, prieur du convent du Palais, qui abandonna bientôt la lice, en sorte que la victoire demeura incontestablement aux Protestants. Le Conseil toutefois n'osa se décider à proclamer le triomphe de la Réforme, mais ni Farel ni ses partisans n'étaient d'humeur à supporter plus longtemps des hésitations que la crainte seule de perdre l'alliance de Fribourg justifiait. Dès le 25 juillet, le réformateur se mit à prêcher dans l'église de la Madelaine; le 28, s'inquiétant peu des défenses réitérées du Conseil, il prêcha à Saint-Gervais; le 8 août, il s'empara de l'église de Saint-Pierre, où le peuple, enflammé par sa prédication, se porta à toutes sortes d'excès contre les objets du culte catholique. Le Conseil le réprimanda, mais Farel répondit en protestant que sa conscience ne lui permettait pas de refuser la vocation à laquelle il était appelé, et en exhortant pathétiquement les magistrats à faire triompher la vérité de l'erreur et du mensonge. Le Conseil se sentit débordé et comprit qu'il fallait céder au torrent. Le conseil des Deux-Cents fut donc convoqué, le 10 août. Après un discours de Farel, plein de cette brûlante éloquence qui lui gagnait la faveur de la multitude, et une magnifique prière qui émut tous les assistants, le Grand-Conseil ordonna l'abolition de la messe; toutefois, comme s'il n'eût cédé qu'à regret à la pression de l'opinion publique, il décréta une nouvelle conférence publique où les prêtres catholiques pourraient combattre les réformateurs. Aucun ne se présenta pour soutenir une cause évidemment perdue, et le 27 août 1535, parut le fameux édit de réformation, qui fut suivi, le 21 mai 1536, à la demande de Farel, d'une ordonnance prescrivant l'établissement

d'une école pour l'instruction de la jeunesse. Dans l'intervalle, au mois d'avril, l'infatigable missionnaire était allé à Thonon, à la demande de l'abbé du lieu, pour y prêcher l'Evangile; mais il n'y avait passé que quelques jours au milieu des dangers.

Le rôle de Farel était terminé à Genève. Il ne s'agissait plus, en effet, de détruire, mais d'édifier, et il n'était plus l'homme qui convenait à la situation. Cette tâche importante était réservée à *Calvin* (Voy. III, p. 447), devant qui il s'effaça dès lors, si ce n'est à la dispute de Lausanne, à laquelle ils assistèrent tous deux et où Farel supporta, pour ainsi dire seul avec *Viret*, le poids de la discussion, *Caroli* n'ayant joué qu'un rôle tout-à-fait secondaire, *Calvin* n'ayant pris la parole que deux fois, *Marcourt* qu'une seule, et *Jean Le Comte* ne s'étant pas même mêlé à la dispute. C'est Farel qui composa dix thèses sur la justification par la foi en Jésus, chef unique de l'Eglise, sur la messe, l'Eglise, les sacrements, le culte religieux, le célibat des prêtres, les jeûnes, l'obéissance due aux magistrats, etc., matières proposées pour la dispute; c'est lui qui ouvrit les conférences par un discours destiné à en faire connaître l'objet et le but; c'est lui encore qui soutint la première thèse, le dimanche 1 octobre 1537. Les *Thèses* de Farel et les Actes fortétendus de ce colloque ont été publiés dans le T. IV de la nouvelle édit. de Ruchat donnée par M. Vulliemin.

Le colloque terminé, Farel retourna à Genève où, dès le 9 mars, il avait été reçu bourgeois gratis avec deux de ses frères; mais, comme nous l'avons raconté ailleurs, il se trouva bientôt en butte, ainsi que ses deux collègues, aux violentes attaques du parti libertin. Le refus des trois ministres de se soumettre aux décisions du synode de Lausanne, auquel Farel et *Calvin* avaient été députés, mais aux délibérations duquel ils n'avaient point pris part à cause qu'on leur avait refusé voix délibérative, fournit enfin à leurs ennemis un

prétexte spécieux pour les faire banir. Farel accompagna *Calvin* à Berne, à Zurich, puis à Bâle, d'où, au mois de juillet 1538, il fut appelé à Neuchâtel, où l'attendaient les mêmes alternatives de faveur et de persécution.

L'église de Neuchâtel offrait alors un spectacle aussi affligeant que celle de Genève. Les Constitutions synodales, publiées en 1535, avaient, il est vrai, établi une certaine discipline et fondé la Classe des pasteurs, chargée de l'administration de l'église. Elles avaient aussi tracé quelques règles pour l'admission à la sainte table et la punition des fautes scandaleuses, mais ces réglemens étaient restés lettre morte ou à peu près, en sorte que tout était encore à faire. Comme *Calvin* à Genève, comme *Viret* à Lausanne, Farel s'appliqua donc, dès son retour, à resserrer les liens de la discipline ecclésiastique; mais, comme ses collègues aussi, il rencontra une opposition si vive, il souleva un mécontentement si général que, sans l'intervention des Bernois, il aurait été chassé. Tout à coup, par un de ces brusques reviremens auxquels ne sont que trop sujettes les masses populaires, ces mêmes Neuchâtelois qui avaient décidé, à une faible majorité, il est vrai, que Farel quitterait la ville dans deux mois, non-seulement le confirmèrent dans ses fonctions, mais adoptèrent sans résistance, le 1 fév. 1542, les Ordonnances ecclésiastiques qu'il soumit à leur sanction.

Quelques mois après, Farel, pour qui le mouvement était la vie, voulut visiter Metz où il avait appris que la Réforme comptait déjà un certain nombre de sectateurs. Il y arriva le 3 sept. 1542 et logea chez *Gaspard Gamant*. Dès le lendemain, il prêcha dans le cimetière des Dominicains, en présence d'un nombreux auditoire, malgré le bruit assourdissant des cloches que les moines sonnaient à toute volée pour couvrir sa voix. Voilà tout ce que les enfants de Dominique surent opposer à l'éloquence foudroyante de Farel! Heureusement

pour eux, les magistrats leur vinrent en aide. Le conseil des Treize lui ayant défendu toute prédication publique ou particulière, il se retira à Montigny, et de là, sur les pressantes instances de ses amis, il gagna Gorze et se mit sous la protection de *Guillaume de Fürstemberg*. Plusieurs fois, pendant son apostolat dans la Suisse romande, il avait rencontré dans les femmes de terribles ennemies; celles de Gorze ne se montrèrent pas moins hostiles, et peu s'en fallut qu'elles ne l'étranglassent un jour, parce qu'il avait nié la virginité perpétuelle de Marie. Ce ne fut pas cependant le plus grand danger qu'il courut. Le jour de Pâques, 25 mars 1543, il prêchait dans l'église de l'abbaye remplie jusqu'aux combles, lorsque Claude de Guise fondit sur l'assemblée à la tête d'un corps de troupes. Beaucoup furent tués, entre autres *Adam Le Drapier*, quelques-uns noyés en se sauvant; un plus grand nombre, les femmes surtout, subirent les plus cruels traitements. Farel blessé parvint à s'échapper dans un char plein de lépreux et gagna Pont-à-Mousson, d'où *Fürstemberg* le conduisit à Strasbourg.

Il passa quelques mois dans cette ville, où *Calvin* se rendit aussi, au mois de juin, dans le but de répondre aux provocations de *Caroli* (Voy. III, p. 221); puis il retourna à Neuchâtel. Dès lors, sauf de courts voyages à Genève, où il arriva notamment au mois de nov. 1543 avec « de si méchans habits », que le Conseil lui en fit faire de neufs, Farel ne quitta plus son église jusqu'en 1549, qu'il accompagna *Calvin* à Zurich pour la négociation du Consensus Tigurinus. En 1553, à peine relevé d'une grave maladie qui le conduisit aux portes du tombeau, il se rendit, au mois de juin, à Genève, où, par hasard, dit-on, il se trouvait encore le 23 octobre, lorsqu'on conduisit au bûcher le malheureux *Michel Servet*, qu'il exhorta inutilement à reconnaître ses erreurs. Peu de jours après cette exécution odieuse, le mercredi 4 nov., il monta en chaire et censura fortement la jeu-

nesse dorée de Genève à qui il n'épargna pas les épithètes les plus flétrissantes. A peine fut-il parti pour retourner dans son église, que les Libertins irrités et se sentant soutenus par le premier syndic Perrin, lui intentèrent un procès criminel et obtinrent du Conseil une lettre à la Régence de Neuchâtel pour obliger Farel à venir rendre raison de son sermon. Le réformateur s'empressa d'obéir, et comparut devant ses juges escorté des ministres, d'un grand nombre de jeunes gens « craignant Dieu », et d'une foule si compacte de citoyens, que le Conseil, frappé d'épouvante, écouta à peine la justification du « père de l'église genevoise », et se hâta d'ordonner « que chacun lui touchât la main et qu'il se fit un repas de réconciliation ».

La même année, le 15 mai, Farel avait assemblé à Neuchâtel un synode qui revit les Constitutions et ordonnances ecclésiastiques et qui rendit la discipline aussi sévère qu'à Genève. Quelques mois plus tard, appelé à Porentruy par une partie des bourgeois, il y courut plein d'espoir; mais il échoua dans deux tentatives qu'il fit pour gagner cette petite ville à la Réforme. En 1557, il fut député en Allemagne avec *Bèze* (Voy. II, p. 262); il nous suffira de rappeler ici que cette mission fut pour son collègue et pour lui la source de grands désagréments. A son retour, il recommença ses courses apostoliques dans le Jura et pénétra jusqu'à Dôle, accueilli partout avec tant d'empressement que le parlement porta des plaintes au sénat de Berne. C'est probablement en revenant de cette tournée qu'il conçut le singulier projet d'épouser *Marie Torel*, de Rouen, réfugiée avec sa mère à Neuchâtel. Cette résolution causa une stupéfaction générale. « Je suis muet d'étonnement, écrivait Calvin. Il y a demy an que le povre frère eust prononcé hardiment qu'il eust fallu attacher comme un homme radoteur celuy qui en si grande vieillesse eust prétendu d'avoir une si jeune fille. » M. Kirchofer a raison lors-

qu'il dit que Marie Torel n'était plus jeune; mais il se trompe, comme on e voit, quand il affirme que Calvin approuva cette union. Au reste, le mariage de Farel n'affaiblit en rien ni son activité ni son dévouement. A la prière de l'église de Metz, il se joignit à une députation qu'elle envoya aux princes allemands, pour réclamer leur intervention auprès du roi de France, et il profita de son séjour en Allemagne pour visiter, en 1559, les églises réformées du duché de Nassau-Saarbrück, où s'était établi un nombre considérable de réfugiés, à qui il donna pour pasteur *Jean Roquet*. En 1561, il partit pour le Dauphiné, désirant sans doute dire un dernier adieu à la ville où il était né. A son passage à Genève, au mois de mai, le Conseil eut un instant l'intention de l'y retenir et de lui donner une pension afin de « ne pas être accusé d'ingratitude »; mais soit que les ministres qu'on consulta s'y fussent opposés, soit que Farel n'eût pas voulu accepter, on le laissa partir après l'avoir « régalé et défrayé ». Arrivé à Grenoble, il usa de toute l'autorité que lui donnaient son âge et ses services pour décider les Protestants de cette ville à se constituer en église, et il leur laissa pour ministre *Aynard Pichon* qui l'accompagna. Cette église naissante s'assembla d'abord dans la maison de *Pierre-Girard Cordery*. Poursuivant sa route, il atteignit Gap au mois de juillet. Selon M. Th. Gautier, il fit d'abord retentir sa voix dans le moulin de Burle près de la ville, le 31 juillet, et malgré les murmures des principaux habitants, malgré les pierres que les enfants s'amusaient à lancer sur le toit du moulin, il continua à prêcher jusqu'au mois d'octobre, que les Protestants s'emparèrent de la maison d'école. Bientôt, ajoute l'écrivain catholique, bravant les plaintes et les menaces, le réformateur poussa l'audace jusqu'à prêcher publiquement dans l'église de Sainte-Colombe. Arrêté par ordre de La Motte-Gondrin, le 24 nov. 1561, il fut tiré de prison par ses partisans qui le des-

ceindrent dans une corbeille du haut des remparts, et il ne rentra à Gap que lorsque les Protestants s'y furent rendus les maîtres, le 4 mai 1562.

Pendant près de deux ans, l'infatigable Farel sembla sommeiller; mais, en 1564, après une courte et dernière visite faite à Calvin mourant, le champion de la Réforme, malgré son grand âge, sentit se réveiller son ardeur. Sans vouloir écouter les prudents conseils de ses amis, il accepta avec joie l'invitation des Réformés de Metz, qui lui firent exprimer le désir qu'il vint contempler les fruits de la semence déposée par lui dans leurs cœurs plus de vingt ans auparavant. Il partit donc avec le pasteur *Jonas Favargier*, et arriva à Metz dans les premiers jours de mai 1565. Il y fut reçu avec des démonstrations incroyables de joie et de respect; cependant il n'y passa que peu de jours, et se remit en route pour Neuchâtel. Ses fatigues du voyage aggravèrent ses infirmités au point qu'après avoir encore langui quelques semaines, il mourut à l'âge de 76 ans, laissant un fils, nommé JEAN, qui ne lui survécut que trois ans. Toute sa succession se monta à 20 livres, preuve irrécusable de son rare désintéressement.

Nous ne nous arrêtons pas à réfuter les mensonges débités sur le compte de Farel par Pratéolus et le jésuite Gaultier; Bayle l'a fait avant nous et avec tant de succès qu'on n'ose plus guère les répéter. Nous préférons reproduire le portrait du réformateur tracé de main de maître par M. Mignet: « Il était éminemment propre, dit l'illustre écrivain, par ses défauts comme par ses qualités, à la tâche qui lui fut assignée dans le grand travail de la réforme. Il était infatigable de corps, ardent d'esprit, intrépide de cœur et doué d'une volonté indomptable. Sa conviction et sa passion lui donnaient un singulier ascendant. Il fut le plus entraînant des réformés français. Il avait de cette éloquence populaire avec laquelle Luther avait subjugué les masses, et

de cette intrépidité héroïque qui fait sortir des grands périls en les bravant; mais il était dépourvu de la prudence politique qui avait concilié à Luther la faveur des princes d'Allemagne, et à Zwingle l'assistance des magistrats de la Suisse (1). Son courage était plus celui d'un soldat que d'un chef, et sa prédication annonçait plus un fougueux apôtre qu'un habile novateur. »

Homme d'action, Farel se préoccupait peu du dogme; pour lui l'essentiel était la réforme des mœurs. « Il ne travaillait, nous dit-il lui-même, qu'à planter une foi qui fût opérante par la charité. » Il ne traitait donc la dogmatique qu'au point de vue de la morale. Aussi sa théologie fut-elle d'abord des plus simples. Dans sa première Confession de foi, il établit, par exemple, l'existence d'un seul Dieu et la corruption de la nature humaine; mais il ne songe à définir ni la Trinité ni la prédestination. Les disputes sur la présence réelle, qui divisaient les théologiens de la Suisse et de l'Allemagne, n'étaient, à son sens, « que de vaines controverses de l'eau du pain », comme il l'écrivait, en 1531, à *André*, dit Fortunat, ministre réfugié à Strasbourg. Plus tard, il est vrai, le génie de Calvin le marqua de son empreinte; toutefois Farel n'eut jamais de goût pour des querelles dogmatiques, que peut-être même il ne comprenait pas, et il se montra presque toujours tolérant envers ceux de ses collègues qui ne pensaient pas comme lui sur ces matières obscures. En 1545 encore, Calvin fut obligé de le gourmander vivement et à plusieurs reprises pour l'amener à faire censurer par la Classe de Neuchâtel le ministre *Chapponcault*, celui-là même qui avait prêché la Réforme à Bourges, parce qu'il avait osé nier cette assertion de l'Institution chrétienne, que le Fils est Dieu vrai, coéternel et coessentiel au Père, en faisant observer qu'en sa qualité de Fils, il devait avoir sa substance

(1) Nous ferons observer pourtant que le sénat de Berne prit en toute occasion la défense de Farel.

personnelle du Père. Farel finit par céder aux exigences de son impérieux ami, et Chapponneaux fut censuré, en quelque sorte sur son lit de mort.

Cependant par la nature même de l'œuvre que Farel avait entreprise, sa prédication devait prendre un caractère dogmatique; ne s'agissait-il pas de renverser les abus de la religion romaine, et pour les renverser, ne fallait-il pas les combattre? Mais qu'attaqua-t-il dans l'église catholique? L'adoration des images et des saints, le purgatoire, les prétendus miracles des reliques, c'est-à-dire celles des croyances de cette église qui ont l'influence la plus directe sur la conduite de la vie. On remarque la même tendance dans ses écrits qui n'ont pas d'ailleurs une grande importance littéraire. Dans tous on retrouve un petit nombre d'idées, jetées au hasard, sans plan, dans un désordre étrange, développées surabondamment, tournées et retournées en tous sens, et présentées dans un style embrouillé et diffus. Ce n'est donc pas sur les classes instruites que Farel dut exercer de l'influence, mais sur le peuple qu'il dominait, qu'il entraînait, en effet, parce qu'il possédait toutes les qualités nécessaires à l'orateur populaire : éloquence vive et animée, images pittoresques et expressives, gestes pathétiques, voix tonnante, qui, dit Bèze, faisait trembler ses auditeurs. Aussi tous ses contemporains parlent-ils avec admiration des divins discours de Farel, de ses belles remontrances, de ses prières si ferventes qu'on ne pouvait les entendre sans en être ravi. Malheureusement il ne nous reste rien de ses sermons, qu'il improvisait, l'improvisation convenant mieux que le lent travail du cabinet à son ardeur impétueuse. Ses autres écrits sont en assez grand nombre. En voici la liste :

I. *Themata quædam latinè et germanicè proposita Basilicæ et Bernæ*, 1528. — Les Thèses soutenues à Bâle par Farel ont été publiées en latin par Gerdesius et Melchior Adam; en français, beaucoup plus développées, par

Ruchat; en allemand, par Kircherhofer.

II. *Sommaire: c'est une brève déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et à aider son prochain*. On ne connaît pas la date de la 4^{me} édit. de cet ouvrage anonyme, réimp. en 1537 ou 38 et en 1542; puis [Gen.] Jean Gérard, 1552, in-8° (in-16, selon Senebier) avec des additions. — Farel, laissant de côté la théologie spéculative, s'attache à développer ses idées favorites; devoirs envers Dieu ou la foi, devoirs envers le prochain ou la charité.

III. *De oratione dominicâ*, 1524.

IV. *A tous seigneurs et peuples et pasteurs à qui le Seigneur n'a donné accèz, qui m'ont aidé et assisté en l'œuvre de N. S. J'esus, et envers lesquels Dieu s'est screy de moy en la prédication de son saint Evangile, grâce, paix, salut et vie vous soit donné*, Morat, 1530, msc. de la Biblioth. de Genève, portant le N° 147; imp. par M. Vulliemien dans l'Appendice du T. II de la nouvelle édit. de Ruchat. — Farel raconte sa propre conversion.

V. *A tous mes très-chers frères en Notre Seigneur, tous les amateurs de la sainte Parole*, Morat, 1532, imp. dans le T. III de Ruchat.

VI. *Lettres certaines d'aucuns grands troubles et tumultes advenus à Genève, avec la disputation faicte l'an 1534*, Gen., 1534, in-8°; trad. en latin par François Manget, Gen., 1644. — M. Chappuy nous en signale une réimp., en latin et en franç., sous ce titre: *Dispute tenue à Genève l'an 1534, les entre-parleurs estant le moine dominicain Guy Furbiti et un prescheur du S. Evangile*, Gen., 1634, in-8°.

VII. *Confession de la foy, laquelle tous bourgeois et habitants de Genève et subject du pays doivent jurer de garder et tenir*, Gen., 1537, in-24; réimp. souvent depuis.

VIII. *Epistre encoygée au duc de Lorraine*, Gen., J. Girard, 1543, in-12; 1545, in-8°, selon la Bibl. Telleriana;

réimp. dans les Actes des martyrs par Crespin.

IX. *Epistre de maistre Pierre Caroly, docteur de la Sorbonne de Paris, faicte en forme de deffiance et envoieë à maistre G. Farel, serviteur de J.-Ch. et de son église, avec la Responce*, Gen., J. Girard, 1543, in-8°. — Farel parait avoir aussi rendu compte par l'impression du *Colloque amiable* qu'il avait eu avec Caroly à La Bonneville, le 29 janv. 1540.

X. *La seconde epistre envoyée au docteur P. Caroly par G. Farel, prescheur de l'Evangile*, Gen., J. Girard, 1543, in-8°.

XI. *Traité du purgatoire*, 1543, in-12.

XII. *La très-sainte oraison que N. S. J.-Ch. a baillé à ses apostres, avec un recueil d'aulecuns passages de la sainte Escripiture, fait en manière de prière*, Gen., 1543, in-12. — Probablement une réimp. augm. du N° III trad. en franç.

XIII. *Epistre exhortatoire à tous ceux qui ont cognoissance de l'Evangile, les admonestant de cheminer purement et vierre selon iceluy, glorifiant Dieu et édifiant le prochain par parolles*, 1544, in-12.

XIV. *Epistre envoyée aux reliques de la dissipation horrible de l'Antechrist*, s. l., 1544, in-12.

XV. *A tous ceulx qui aiment et désirent oüir la sainte Parole de Dieu*, 1544.

XVI. *A tous cœurs affumés du désir de la prédication du S. Eevangile et du vrai usage des sacremens*, Neuchâtel, 1543, inop. dans les Actes des martyrs.

XVII. *Le glaive de la parole véritable, tiré contre le Bouclier de défense, duquel un cordelier libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnable opinions*, Gen., J. Girard, 1550, in-8°. — Au jugement de M. Saisons, c'est « une réponse véhémence à un cordelier qui avait adopté les opinions de ce mysticisme spirituel qui conduit tout droit

à la négation de toute morale, et qui avait voulu les défendre contre Calvin. » Outre la véhémence, cet écrit offre les autres défauts des écrits de Farel, la confusion et la prolixité.

XVIII. *De la sainte Cène de Notre Seigneur Jesus et de son Testament confirmé par sa mort et passion*, [Gen.] J. Crespin, 1553, in-8°.

XIX. *Du vray usage de la croix de J.-Ch. et de l'abus et idolâtrie commise autour d'icelle, et de l'autorité de la Parole de Dieu, et des traditions humaines. Avec un Advertissement de P. Viret touchant l'idolâtrie et les empeschemens qu'elle baille au salut des hommes*, [Gen.] J. Rivery, 1560, pet. in-8°. — Vive attaque contre les miracles attribués par l'Eglise romaine à la vraie croix.

XX. *Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile et le vrai et droit usage des sacremens*, Gen., 1543, in-8°.

XXI. *De antechristis*, cité par Kirchhofer, d'après Erasme.

XXII. *D'elation de la messe*. — Peut-être le N° XVIII.

XXIII. *Lettres*, insér. en diverses collections et dans la dernière édit. de Ruchat; mais, en bien plus grand nombre, restées inédites et conservées dans la Biblioth. des pasteurs de Neuchâtel, parmi les mss. latins de la Biblioth. de Genève (N° 114, 114a, 115, 116), aux Archives de la même ville (N° 1206); à Paris, dans le vol. 402 de la Collect. Dupuy, etc.

Le Syllabus aliquot synodorum et colloquiorum, publié en 1628, nous apprend qu'on a attribué, en outre, à Farel, premier ministre de Genève, le *Lieret auquel, sans s'arrêter à toutes les autres disputes et différens, est demandé seulement la réformation de la liturgie, pour pouvoir prier Dieu tous ensemble et parvenir peu à peu à une réconciliation*, 1536, in-16; enfin, selon Florimond de Ramond, le réformateur de Neuchâtel serait l'auteur de ces fameux *Placards*. (Voy. *Pièces justif.* N° II) qui attirè-

rent tant de maux sur l'église de Paris.

FARET (JACQUES), sieur de SAINT-PRIVAT, embrassa de bonne heure la religion réformée pour laquelle il montra un grand zèle dans les circonstances même les plus difficiles. Il testa en 1576. Nous ignorons si sa première femme, Sibylle de Frilli, nièce de l'évêque d'Apt, mourut avant sa conversion; mais le fils qu'elle lui donna, nommé PIERRE, professa certainement le protestantisme, ainsi que son frère THÉOPHILE, né d'un second mariage contracté par Jacques Faret avec *Hippolyte Grimaldi*.

Pierre Faret, sieur de Saint-Privat, lieutenant du sénéchal de Beaucaire et de Nismes, assista, en 1613, à l'assemblée de Lunel, et fut député par le Bas-Languedoc, l'année suivante, au Synodical de Tonneins, puis en 1615, à l'Assemblée politique de Grenoble. Lorsque cette assemblée prit la résolution de se transporter à Nismes, c'est lui qui fut chargé avec *Azaugour* d'en informer le roi, et c'est encore lui qui, accompagné de *Bonencoutre* et de *Primerose*, alla expliquer aux Nismois, convoqués en assemblée générale sous la présidence du lieutenant criminel *Daniel Calvière*, les raisons qui avaient déterminé les députés des églises à se retirer dans leurs murs. Bientôt après, l'assemblée l'envoya à Montpellier, avec *Roucray*, *Briquemault* et *La Milletière*, pour inviter les magistrats de cette ville à s'opposer à la publication de la déclaration du roi et de l'arrêt du parlement de Toulouse rendus contre Condé (*Fonds de Brienne*, N° 223). Après la conclusion de la paix, il fut porté sur la liste des commissaires qui devaient faire exécuter dans les provinces l'édit de pacification, fonctions qu'il fut appelé de nouveau, en 1623, à remplir dans le Languedoc et le pays de Foix. Saint-Privat mourut vers ce temps, laissant deux fils de *Sara Gueri*, qu'il avait épousée en 1590: 1° HENRI, conseiller du roi, gentilhomme de la chambre, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, par provisions du 19 janv. 1639, et — 2° CHARLES, sieur de Saint-Privat, qui testa en 1636. Ce

dernier avait pris pour femme, en 1619, *Jeanne Lanné* qui lui donna cinq fils. Nous ne connaissons aucune particularité de la vie des deux premiers, qui se nommaient THOPHYME et HECTOR. BALTHASAR, le troisième, servit dans l'île de Candie avec le grade de mestre-de-camp. Le quatrième, appelé ALEXANDRE, sieur de Fournés, marquis de Saint-Privat, finit misérablement ses jours à la Croix du Trahoir, sous l'accusation vraie ou supposée de faux monnayage. Il avait épousé, en 1652, *Isabeau Du Puy-Montbrun*, qui était morte bientôt après l'avoir rendu père d'une fille dont il avait confié l'éducation à Madame de *Fournés*, sa grand'mère. Les soins de cette dame furent magnifiquement récompensés, en sorte qu'à l'âge de 20 ans, M^{lle} de Saint-Privat passait, au rapport de M^{re} Du Noyer, pour la merveille de son temps. Les biens de son père, confisqués au profit du roi, ayant été donnés à son oncle CHARLES de Faret, sieur de Montfrin, la jeune fille, par une répugnance bien naturelle, ne voulut point demeurer avec un homme qui s'était enrichi des dépouilles de son frère, et, sur sa demande, *Montbrun* alla la chercher pour l'emmener dans son château; mais à peine arrivée, elle tomba malade et mourut en proie à de grandes douleurs. L'autopsie prouva qu'elle avait été empoisonnée, par qui? *Montbrun* et *Montfrin* s'accusèrent réciproquement de ce crime effroyable, et furent tous deux mis en prison. Après un long procès porté devant toutes les juridictions, l'affaire fut renvoyée au sénéchal de Nismes qui mit les parties hors de cause et de procès.

FARGUE. Trois capitaines de ce nom furent compris par le parlement de Bordeaux dans son fameux arrêt du 6 avril 1569 (*Voy.* II, p. 445). L'un des trois, appelé *Jean*, s'est surtout fait connaître par son courage et son habileté comme homme de guerre, sous le nom de LA MORNE-PUJOLS ou *La Mothe-Pujol* (1). D'Aubigné, qui l'appelle ici

(1) La Mothe-Pujols était apparemment de la famille *Fargue* d'Orthez qui professait en-

La Motte-Pujaud, nous apprend qu'il escorta *Jeanne d'Albret* à La Rochelle à la tête d'une compagnie de cavalerie, en 1568, et que, l'année suivante, il combattit à La Roche-Abeille, sous les yeux de Coligny, qui le chargea de défendre Châtellerault avec *La Loue*. Vers le même temps, nous le voyons prendre part à l'expédition de *Montgomery* dans le Béarn et punir d'un coup de poignard la trahison de *Bassillon*; puis on nous le montre combattant à Montcontour et après la perte de la bataille, détaché avec les restes de sa cornette à Saint-Jean-d'Angély pour seconder *Piles* dans la défense de cette place importante. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* III, p. 493) des services signalés qu'il rendit durant le siège de cette place (1). Quelque temps après, nous le retrouvons à la tête de l'arrière-garde de la division de l'armée huguenote qui pénétra dans le Vivarais par Bagnois. Attaquée par la garnison du bourg Saint-Andéol, cette arrière-garde fut défaits complètement et perdit tous ses bagages.

En 1572, La Motte-Pujols se trouvait dans le Midi. Lorsque les Protestants reprirent les armes après la Saint-Barthélemy, les Vicomtes lui confièrent le gouvernement de Causade. Menacé par les Catholiques, La Motte-Pujols se hâta de rassembler 600 arquebusiers et se prépara à recevoir vigoureusement l'armée ennemie, qui comptait 18,000 hommes. Après avoir emporté Terride et avoir fait pendre à une fenêtre le lâche capitaine *Fargue* qui s'était rendu aux premières volées de canon, quoique la place fût forte et bien munie, l'amiral de Villars se présenta devant Causade, pensant en avoir aussi bon marché. Mais lit-on dans les Mémoires de Charles IX, il n'y gagna que des coups. Harassée, déclinée par les fréquentes

sorties de la garnison, tenue comme assiégée dans son camp par le vicomte de *Gourdon* qui harcelait ses derrières, exposée à toutes les rigueurs d'un rude hiver, l'armée catholique dut battre honteusement en retraite au bout de trois semaines. La Motte-Pujols ne jouit pas longtemps de la gloire qu'il venait d'acquérir. Il fut, peu de temps après, tué par un de ses soldats, lequel par inadvertance et hastivité le perça d'un coup d'arquebuse. Il venait à peine d'échapper à une tentative d'assassinat, essayée par le jeune vicomte de Gourdon, son ennemi.

FARGUES: (JACQUES DE), riche apothicaire d'une des meilleures familles de Montpellier. Fargues était suspect, parce que son fils s'était montré zélé protestant dans les premières guerres; aussi était-il soumis à une surveillance inquiète. Le 4 mars 1569, la police ayant découvert chez lui de la poudre et des armes, on le jeta en prison avec toute sa famille. Le même jour, la populace pilla sa maison et y mit le feu; puis, à la lueur de l'incendie, elle courut à l'Hôtel-de-Ville, contraignit le juge-mage et les consuls à condamner Fargues à mort, se le fit livrer et le pendit. — Les descendants de ce malheureux vieillard se réfugièrent à Londres à la révocation; ils y forment aujourd'hui une nombreuse famille.

FAUBOURNET DE MONTFERRAND, ancienne famille du Périgord, dont une branche, celle de Saint-Orse, a professé la religion protestante jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

Guillaume de Montferrand, seigneur du Maine et de Saint-Orse, fut le fondateur de cette branche. Il mourut le 11 mai 1621, ayant eu douze enfants de sa femme *Louise de Faulac*, fille de *Jean de Faulac*, sieur de Saint-Orse, et de *Françoise de Lagut*, qu'il avait épousée en 1574. L'aîné, *JEAN*, sieur de Saint-Orse, né le 11 déc. 1575, se maria, en 1605, avec *Marie de Felets*, fille de *Charles de Felets*, sieur de Bersac, et d'*Anne de Roffignac*, et il en eut *JEAN*, né le 13 janv. 1606,

core le protestantisme en 1683 (*Arch. gén.* T. 235).

(1) Les dates sont si difficiles à concilier, que nous serions porté à croire qu'il y eut deux capitaines du nom de La Motte Pujols, que les historiens n'ont pas distingués.

qui prit pour femme, en 1624, *Jeanne d'Espeyruc*, fille de *Pierre d'Espeyruc*, sieur de Genouilhac, et de *Louise de Bouchiac*. — 2° *JACQUES*, sieur de Montferrand, né en 1577, baptisé, en 1580, dans le château de La Force par *Jean Dupuy*, mourut en 1620, sans alliance. — 3° *PIERRE*, sieur de Peyre-brune, né le 18 avril 1579. — 4° *ANTOINE*, sieur de La Faye et de Saint-Orse, né le 3 mai 1583, à qui le marquis de *La Force* confia, en 1624, le commandement de Clairac. C'était « un homme capable de servir, s'il ne se fût laissé gagner au bon vin de Clairac, comme il fit par la suite. » Cette ville n'avait point approuvé la prise d'armes des Huguenots; aussi avait-elle résolu d'ouvrir ses portes au roi; mais en apprenant le traitement fait à Bergerac, elle avait changé d'avis, en sorte que Louis XIII s'était vu forcé de l'assiéger. Sous la conduite de *Lentillac l'aîné*, les habitants disputèrent bravement les approches de la place et tuèrent beaucoup de monde à l'ennemi, sans réussir à empêcher l'établissement de trois batteries sur les hauteurs qui dominaient la ville. Le siège néanmoins aurait pu se prolonger longtemps, si Saint-Orse avait rempli ses devoirs, mais constamment ivre, il abandonna le soin de la défense à *Sauvage*, *Auripeck*, *Richomme* et *Boudou*, qui, soit qu'ils fussent vendus, comme on l'a dit, soit qu'ils désespérassent de sauver Clairac, persuadèrent au peuple, après douze jours de siège, de se livrer à la discrétion du roi. Maître de la ville, Louis XIII, fit, pour l'exemple, pendre quelques-uns des habitants: le consul *Denis*, qu'on mena au supplice couvert de son chaperon; le procureur en la chambre de l'édit de *Nérac Lafargue* et son fils, qui était ministre; le médecin *Le Poy*, qui reçut sa grâce au pied de l'échafaud par l'intervention « d'une personne de qualité », qui estimait ses talents, et plusieurs autres. De leur côté, les soldats, contre la volonté des chefs, on doit le dire, se livrèrent aux plus

coupables excès, pillant, violant, tuant, au mépris de la capitulation. Saint-Orse, qui avait obtenu la vie sauve, se retira à Montauban, et fut chargé de défendre la corne de la porte de Ville-nouvelle. Plus tard, il servit sous *Monpoullan* au siège de Tonneins dont il signa la capitulation avec le sieur de *Carcebaucs*. Il paraît qu'il n'intervint pas dans la guerre de 1622; mais il reprit les armes en 1628, et à la conclusion de la paix, il se rallia complètement au gouvernement. En 1630, il servit dans l'armée de Piémont, et fut nommé gouverneur du fort de Briqueras. En 1636, il fut employé dans le Périgord. Il mourut, le 15 mai 1667, sans laisser d'enfants de sa femme *Anne de La Porte*, fille de *Raimond de La Porte*, sieur de Lusignac, et de *Marguerite de Lambert*. — 5° *AMAND*, sieur de Bussac, né le 19 janv. 1590, fut tué, en 1622, à la défense du château de Montravel contre le duc d'Elbeuf. — 6° *RAPHAËL*, qui suit. — 7° *JEAN*, sieur de Fonlonge, né en 1595, épousa, en 1627, *Jeanne d'Abzac*, dame de Rossignol et de Limérac, et mourut en 1644. — 8° *JEDITH*, femme de *Magault Roussel*, sieur de Chavars. — 9° *ESTHER*, alliée à *Jean de Lorn*, sieur de La Borie. — 10° *JEANNE*. — 11° *MARTHE*. — 12° *NÉRÉE*.

Raphaël, sieur de La Serre, né en 1592, servit, en 1622, sous le marquis de *La Force*, au siège de Montravel, où il fut fait prisonnier. Comme capitaine au régiment de Tonneins, il fit la campagne de Lorraine en 1633. Il mourut le 21 sept. 1660, et fut enseveli dans l'église de Saint-Orse aux tombeaux de ses prédécesseurs. Il avait été marié deux fois, en 1638, avec *Suzanne de Hautefort*, fille de *Merc de Hautefort*, sieur de Vaudré, et d'*Anne de Roux*, et en 1652, avec *Jeanne d'Eymery*, dame de La Vergne, veuve de *Léonard Donat*, sieur de La Vergne. De ces deux mariages naquirent: 1° *ANTOINE*, qui suit; — 2° *JEAN*, capitaine dans le régiment du Dauphin, mort dans le pays de Liège, à 32 ans;

— 3° JEAN, sieur de Montferrand, capitaine dans le même régiment, tué, en 1678, par ses soldats révoltés; — 4° ANNE, femme, en 1657, de *Gabriel de Saurier*, sieur de Lamourat.

Antoine, sieur de Saint-Orse et de Montferrand, né en 1639, capitaine dans le régiment de Bouillon, mourut, en 1674, à Maëstricht des suites de ses blessures. Il avait épousé, en 1664, *Jeanne de Fanlac*, fille d'*Elie de Fanlac*, sieur de La Salle, et de *Jeanne de La Ramière*, qui lui avait donné neuf enfants, lesquels paraissent s'être convertis à la révocation.

FAUCHE-BOREL (Louis), habile agent des Bourbons dans tous les complots ourdis par les Royalistes contre la République et l'Empire. Nous raconterons les événements de sa vie le plus brièvement possible, car son nom appartient à l'histoire contemporaine, et le genre de célébrité qu'il s'est acquis n'est pas de ceux qui nous portent à oublier les exigences de notre plan. Fauche-Borel naquit à Neuchâtel, le 12 avril 1762, d'une famille de Protestants français réfugiés. Son éducation paraît avoir été très-négligée. A l'époque de la Révolution, il exerçait dans sa ville natale l'état d'imprimeur, pour ne pas dire le métier; depuis longtemps l'art de la typographie en était tombé à ce degré d'avitissement. On raconte que ses rapports avec la famille royale commencèrent à propos d'un pamphlet contre la reine qui lui avait été confié pour l'impression et dont il donna communication à cette malheureuse princesse. Quelques paroles de reconnaissance l'attachèrent à tout jamais à la cause de la royauté: tant il en coûte peu aux souverains pour se faire aimer et servir! Les sauvages barbares que le parti démagogique exerça contre Louis XVI et sa famille ne firent qu'accroître son dévouement qu'il poussa jusqu'au fanatisme. Tous les émigrés, réfugiés à Neuchâtel, étaient accueillis par lui avec empressement; il les aidait de sa bourse, il mettait ses presses à leur service, il se compromettait pour eux. En 1793, il fut banni

pour six mois de sa patrie parce qu'il avait publié le testament de Louis XVI. Les dangers et les persécutions n'étaient pas faits pour le corriger; il finit même par renoncer à son établissement typographique pour se livrer tout entier aux agitations de la vie de conspirateur. Le comte de Montgaillard, agent secret des Bourbons, comprit quel homme précieux c'était; il s'ouvrit à lui et n'eut pas de peine à lui persuader de lui servir d'instrument pour corrompre le général Pichegru. Comme la démarche était périlleuse, il était bon d'en dissimuler les dangers sous la grandeur du salaire: on lui promit, en cas de succès, un million de récompense, la direction de l'Imprimerie royale et le cordon de S. Michel. Fauche-Borel tâpa à toutes ces grandeurs inespérées; sans hésiter, il joua sa vie contre la probité de Pichegru. Ce dernier perdit la partie. Le pacte signé à Altkirch, où se trouvait le quartier-général, Borel alla s'établir à Strasbourg pour suivre cette affaire et attendre l'événement. Cependant ses démarches ayant paru suspectes, il fut arrêté (nov. 1795), et quant à Pichegru, on le rappela. Le succès de l'entreprise était donc bien compromis; mais Borel était homme à ressources, il ne désespéra pas. Remis en liberté, faute de preuves suffisantes, il ne tarda pas à renouer les fils du complot. Lorsque Pichegru eut été nommé président du conseil des Cinq-cents, l'occasion lui parut favorable et il se rendit à Paris. Le 18 fructidor renversa ses projets. Sa correspondance avec Pichegru, saisie dans les équipages du général autrichien, servit de prétexte au Directoire pour justifier son coup d'état. La maxime *salus populi* sera éternellement à l'usage de tous les partis pour légitimer leur ambition et égarer l'opinion publique. Il semblerait cependant, si le bien-être du peuple dépend de la loi, que son salut ne peut dépendre que du respect de cette loi? En faisant violence aux principes, le Directoire rouvrit les portes à l'arbitraire. Fauche-Borel réussit à se soustraire aux recherches de la police, et dès le lende-

main du coup d'état, il nouait déjà de nouvelles intrigues. A la faveur d'un faux passe-port, il passa en Angleterre, et de là il se rendit à Mittau pour remettre à Louis XVIII des lettres du directeur Bararas qu'il était parvenu à gagner. Son activité égalait son dévouement, mais il était mal secondé: les événements marchaient toujours plus vite que les trames qu'il ourdissait si laborieusement. Cette fois encore les conjurés avaient compté sans un homme qui, lui, n'avait pas l'habitude des voies tortueuses, et qui, quelle qu'inaccessibilité que parût le but, y marchait résolument. Le 18 brumaire mit facilement à néant toutes les espérances des contre-révolutionnaires royalistes. Découragé par tant d'échecs, Fauche-Borel voulut renoncer à la politique et reprendre son ancienne profession. Il se rendit dans cette intention en Angleterre. Cependant de nouvelles négociations, dont il fut chargé, ne tardèrent pas à le rappeler sur le continent. Il s'agissait de réconcilier Moreau avec Pichegru. Ses démarches, à ce qu'il paraît, eurent un plein succès: Moreau écouta ses propositions. La jalousie, comme l'ambition, est une mauvaise conseillère. Toutefois le gouvernement avait l'œil sur ses menées. Arrêté à Paris, Borel fut jeté dans la prison du Temple où il passa trois années, sans qu'on pût lui arracher aucun aveu. A la fin, le gouvernement prussien dont il était sujet, obtint son élargissement. En 1804, il était à Berlin; ce fut lui qui imprima le Manifeste de Louis XVIII contre l'Empire. Sur la fin de 1805, Bonaparte le fit réclamer; mais prévenu à temps, il s'enfuit et se réfugia à Londres où il poursuivit le cours de ses machinations jusqu'à la chute de l'Empire. En 1807, il avait fait paraître dans cette ville deux *Notices*, l'une sur Moreau et l'autre sur Pichegru. Tant de dévouement méritait une récompense; mais la reconnaissance est rarement la vertu des rois. Une fois installé aux Tuileries, Louis XVIII pensa que son zélé serviteur devait se tenir pour très-satisfait. Il ne lui fut pas même permis de s'approcher une seule fois

du trône pour y déposer ses hommages; les courtisans, qui craignaient sans doute que la part du lion n'en diminuât, le tinrent constamment éloigné. Ce qu'il y avait de plus cruel dans sa situation, c'est que ses nombreux créanciers, pensant qu'il était arrivé au comble de la fortune, le harcelaient avec d'autant plus d'acharnement qu'ils le supposaient infidèle à ses engagements. Sa détresse était extrême; la tête du pauvre homme se perdait. Au milieu de ses angoisses, il put se croire, encore un moment, appelé à jouer un rôle. Le ministre prussien de Hardenberg l'emmena avec lui à Londres; il y resta jusqu'au départ des souverains alliés; puis, vers la fin de 1814, il se rendit au Congrès de Vienne, porteur des dépêches de l'ambassadeur de Prusse. Cependant les événements devançaient toujours les diplomates. Déjà Napoléon, guidé par son étoile, était rentré aux Tuileries. Louis XVIII tenait sa petite cour à Gand. Le roi de Prusse, alors à Vienne, chargea Borel d'une lettre pour ce prince. Mais le temps de sa faveur était passé; soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, il fut arrêté et jeté en prison. Il fallut l'intervention de la Prusse pour le faire remettre en liberté. Dès que le sort de l'Empire fut décidé, Borel revint à Paris pour solliciter; mais cette fois encore il fut éconduit par les entours du roi. L'ingratitude aigrit son cœur; il résolut de mettre le public dans la confidence de ses griefs et publia un *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*, avec cette épigraphe: *Pœnam pro munere*, Paris, aux frais de l'auteur, 1815, in-8°. Loin de le servir, cette publication ne fit que lui attirer des tracasseries et des procès. Plusieurs personnes en faveur y étant traitées avec peu d'égards, l'édition fut supprimée. Periet, autre agent des Bourbons, qu'il y accusait de trahison, lui répondit en lui renvoyant l'accusation. De là, un procès en diffamation. De part et d'autre,

de curieux mémoires furent publiés. Fauche-Borel, qui était peu lettré, se servit pour les siens de la plume de Lombard de Langres. Son triomphe fut complet. Par jugement du 24 mai 1816, le tribunal de police correctionnelle condamna Perlet comme escroc et calomniateur. Après un tel éclat, on devrait croire que, par politique autant que par pudeur, le gouvernement de Louis XVIII eût acquitté la dette du prince; mais il n'en fut rien. Ce n'est que plus tard que Monsieur, frère du roi, fit à Borel une pension de cinq mille francs sur sa cassette. Le gouvernement britannique se montra plus généreux. Quant à la Prusse, elle le paya de ses services en une monnaie de bas aloi, elle lui envoya des lettres de noblesse. Après avoir fait quelque séjour en Angleterre, Borel revint à Paris tenter un dernier effort. Mais toutes ses sollicitations furent vaines. Pour satisfaire ses créanciers, il imagina à la fin de publier ses *Mémoires*. Ils parurent en 4 vol. in-8°, à Genève, 1829, avec portraits et fac-simile, rédigés par Beauchamp. Mais il en fut pour ses frais. Le public resta indifférent. Accablé par tant de revers, le pauvre Borel perdit la tête. En juillet 1829, il se retira à Neuchâtel, et peu de temps après son arrivée, dans les premiers jours de septembre, il se précipita par sa fenêtre et mourut sur le coup. Dans un écrit trouvé sur lui, il recommandait sa fille unique, mère de six enfants, à la générosité du roi de Prusse, et priait Charles X de reporter sur elle la pension qu'il devait à sa munificence.

FAUCHER (JEAN) ou *Faulchier*, pasteur et professeur de théologie à Nismes, député par le Bas-Languedoc à l'Assemblée de Sommières, en 1611, puis à l'Assemblée politique de Grenoble, en 1615. Lorsque, après un séjour de quelques mois à Nismes, cette dernière assemblée résolut de se transporter à La Rochelle, le colloque lapria de dispenser Faucher de l'y suivre, « attendu la charge qui lui avait été confiée depuis peu de professeur en leur

académie; » mais la Compagnie refusa d'y consentir, « à cause des conséquences, sauf à lui donner congé plus tard. » Faucher ne retourna à Nismes qu'à la conclusion de la paix, et il continua à y remplir ses fonctions jusqu'en 1628, malgré l'opposition de l'église d'Uzès, où il avait été pasteur auparavant. Faucher eut à soutenir contre le récollet Antoine Ribes une dispute dont les actes ne paraissent pas avoir été publiés. Le seul ouvrage que nous connaissons de lui est intitulé *Zacharie ou de la sainteté du mariage, et particulièrement du mariage des ecclésiastiques, contre l'usage des sousintroïtes et autres impuretés des consciences cautérisées*, Nismes, J. Vauguenar, 1627, in-8°.

FAUCONNET (PIERRE), voilier de la paroisse de Saujon. La vie de cet artisan n'offre rien d'assez particulièrement remarquable pour que nous nous fussions avisé de tirer son nom de l'obscurité qui convre ceux d'une multitude de ses coreligionnaires, victimes comme lui de l'odieuse législation de Louis XIV, si nous n'y trouvions l'occasion de remettre en lumière un acte de charité chrétienne d'un curé catholique, et de rendre justice au bas-clergé français, dont quelques membres, en trop petit nombre, il est vrai, ont essayé d'adoucir, autant qu'il était en eux, le sort intolérable de leurs concitoyens réformés. Ce curé, qui desservait la paroisse d'Annezay en Saintonge, se nommait Pierre-Louis Montfort. Son humanité lui coûta cher. Il fut condamné, en 1746, par Barentin, intendant de La Rochelle, « à être conduit à la chaîne, pour y être attaché et servir le roi comme forçat sur ses galères à perpétuité, préalablement létré par l'exécuteur de la haute justice, d'un fer chaud en forme des lettres G. A. L. sur l'épaule dextre, pour être convaincu d'avoir conjoint par mariage Pierre Fauconnet et Jeanne Bouclier, religionnaires, sans avoir observé les formalités prescrites par les loix de l'Eglise et de l'Etat.....

et d'avoir délivré des certificats de célébration de mariage à Jean Blais, marchand de la paroisse de Saint-Just, Jeann Meschinot, dudit lieu, Elie Fleuri, saunier de la paroisse du Gua, et Marie Brouard, dudit lieu, tous religionnaires, sans que lesdits se soient présentés devant lui. » Les mariages furent déclarés nuls et les trois maris bannis de la généralité pour trois ans.

FAUQUEMBERGUE (JEAN DE), ou *Foquembergues* (vraisemblablement Fauquemberg), n'était encore que proposant et lecteur de l'église de Paris, lorsque le consistoire de Dieppe, après avoir vainement demandé pour ministre *Basnage* ou *Le Moine*, lui offrit la place laissée vacante par le départ de *Jacques Lokier*. Fauquembergue, qui ne devait probablement sa vocation à une église aussi importante qu'à sa parenté avec *Drelincourt*, dont il était le neveu, fut installé le 31 août 1636, mais il ne tarda pas à s'attirer et la haine des Catholiques, par ses violentes attaques contre leur religion, et l'animadversion d'une grande partie de son propre troupeau, par l'acharnement avec lequel il poursuivait *Charles Guillet* (Voy.). Ses ennemis n'attendaient qu'une occasion pour le perdre; il la leur fournit enfin. A l'occasion du jubilé de 1653, il eut l'imprudencence de publier, sans autorisation, malgré les décrets des synodes et les ordonnances du roi, un petit livre intitulé: *Le grand jubilé évangélique, apportant indulgence plénière de tous péchés*. En huit jours, il en tira deux éditions sous les noms supposés de Leyde et de Harlem. Le succès même que cet opuscule obtint irrita les juges de Dieppe qui nommèrent, pour l'examiner, une commission composée de prêtres catholiques. On peut s'imaginer quel jugement pareils censeurs devaient porter. Le livre fut déclaré hérétique, plein de faussetés, scandaleux, injurieux, et le 24 mars 1653, intervint un arrêt qui le condamna au feu. L'auteur et le libraire *Acher* (1)

furent en même temps ajournés à comparaitre. Heureusement pour Fauquembergue que le duc de Longueville interposa son autorité. Il en fut quitte pour signer une déclaration portant qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser les Catholiques ni de troubler leurs dévotions. Cette leçon parait l'avoir rendu plus modéré. Il renouça à la polémique pour s'occuper d'un ouvrage de dévotion, fort estimé dans le temps, qu'il mit au jour sous le titre de *Voyage de Béthel ou devoirs de l'âme fidèle en allant au temple, avec les préparations, prières et méditations pour participer dignement à la sainte Cène par divers auteurs* [*Michel Le Faucheur, Samuel Durant, P. Du Moulin, Raymond Gaches*], Charent., Lucas, 1665, in-12; Paris, 1670, in-18; La Haye, 1754, in-8°.

A la même époque, un autre ministre du même nom, *Louis* de Fauquembergue, exerça les fonctions pastorales à Houdan et à Senlis. Le synode provincial de l'Isle-de-France le déposa et finit par l'excommunier à cause du trouble qu'il sema dans cette dernière église par sa vie désordonnée, ainsi que du scandale qu'il avait donné en continuant ses fonctions malgré sa déposition et en appelant de la décision du synode à la justice séculière. Le repentir qu'il témoigna et la promesse qu'il fit d'arrêter les poursuites engagèrent le Synode national de Loudun à user d'indulgence. L'excommunication fut levée et la peine de la déposition commuée en une suspension de six mois. En même temps, le synode chargea *Pagès*, ministre de Château-Thierry, et *Sarrau*, ministre de Meaux, de se rendre à Senlis pour y rétablir la paix. *Louis* de Fauquembergue fut appelé dans la suite en Bretagne (*Arch. gén.* Tr. 284). Il desservait l'église de Dinan, lorsque le temple fut démoli, en 1665. Il était mort à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Sa veuve *Ma-*

Dieppe, passèrent dans les pays étrangers. *Abraham*, en 1685; et *Pierre*, en 1686 (*Arch.* Tr. 261).

(1) Deux libraires de ce nom, tous deux de

delaine de Lome, tombée dans une extrême misère, abjura pour obtenir quelques secours (*Suppl. franc.* 791. 2).

FAURE, famille distinguée du Languedoc, divisée en deux branches qui ont appartenu l'une et l'autre à la France protestante.

I. BRANCHE DE VILLES-PASSANS. Le premier qui embrassa les doctrines de la Réforme paraît être *Jean* de Villespassans, sieur de La Boulbène, dont la sœur *Jeanne* épousa *Jean de Corneillan*. On ne connaît d'ailleurs aucune particularité de la vie de ce Jean, si ce n'est qu'il se maria avec *Marguerite de Durant* qui le rendit père de quatre fils et d'une fille : 1° GUILLAUME, sieur de La Boulbène, qui n'eut pas d'enfants de sa femme *Séguine de Pardès*; — 2° JACQUES, qui épousa, en 1614, *Esther de Nadal* et mourut sans postérité; — 3° JEAN; — 4° ISAAC; — 5° JUDITH, mariée, en 1595, avec *Jean de Durant*, sieur de Las Voustes.

II. BRANCHE DE MONT-PAON. *Julien* de Faure habitait Ganges, lorsqu'il épousa, en 1535, *Alix Du Bousquet*, fille de *Jean Du Bousquet*, président en la cour des aides de Montpellier, et d'*Honorade de Boucard*, dont il eut : 1° LOUIS, dont la destinée est inconnue; — 2° PIERRE; — 3° SALOMON, qui suit; — 4° MARGUERITE.

Salomon de Faure, baron de Montpaon, fut destiné par son oncle, le président *Du Bousquet*, à la magistrature, et après avoir terminé ses études en jurisprudence, il fut nommé, en 1587, conseiller en la Chambre mi-partie de Castres. Il épousa, en 1601, *Bernardine de Favier*, fille de *Claude de Favier*, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, et de *Bernardine d'Airebaudouse*. De ce mariage naquirent : 1° CLAUDE, qui suit; — 2° JACQUES, sieur de Tournadoux, puis de Roumens, qui épousa *Marguerite de Fontanier*, dont il eut SALOMON, sieur de Roumens, marié à *Blanche de Falguerolles*; — 3° FRANÇOIS, sieur de Fundamente, conseiller au parlement de Toulouse, qui remplit auprès de plu-

sieurs synodes provinciaux du Vivarais et du Bas-Languedoc les fonctions de commissaire du roi. Nous avons eu entre les mains quelques-uns des procès-verbaux qu'il adressa en cette qualité au secrétaire d'État. Parent et ami de *Péllisson*, qui lui dédia son *Histoire de l'Académie française*, François de Faure fut un des premiers membres que les fondateurs de l'Académie de Nîmes s'adjoignirent, et il contribua à assurer à cette société savante une existence légale. Il a laissé en mess. un traité sur la *Science des médailles*, ainsi qu'une trad. de l'*Épître d'Aristotele sur le lute et la mauraise humeur des femmes*, et il s'occupait d'une trad. de Quintilien, lorsqu'il mourut en 1686, n'ayant qu'un fils nommé JEAN; — 4° BERNARDINE, femme, en 1635, de *François d'Usson*, sieur de La Grange; — 5° MADELAINE, mariée, en 1641, à *Jacques d'Espérandieu*, sieur d'Aiguafonde et coseigneur d'Hautpoul.

Claude de Faure, baron de Montpaon, fut nommé, en 1629, sur la résignation de son père, conseiller à la Chambre mi-partie alors établie à Beziers. Il avait épousé, en 1628, par contrat passé devant *Antoine Missip*, notaire à Beziers, *Isabeau de Juges*, fille de *Paul de Juges*, baron de Frégeville, conseiller en la Chambre de l'Édit, et d'*Isabeau de Beauhostes*. Il mourut en 1653. Par son testament, il légua 200 liv. à l'église de Castres et 100 à celle de Puy-laurens pour l'entretien des ministres. Il laissa, entre autres enfants : 1° SALOMON, baron de Montpaon, conseiller en la Chambre mi-partie établie à Castelnaudary, par provisions du 28 octobre 1653, lequel épousa, en 1664, *Marguerite de Bar de Mauzac*, et mourut, après 1704, sans postérité; — 2° FRANÇOIS, qui suit; — 3° ISABEAU, mariée, en 1664, avec *Jean de Bar*, baron de Mauzac, qui, après trois années de détention dans la forteresse de Pierre-Encise, fut rendu à la liberté en 1688, et se réfugia à Genève (1).

(1) *Gratien de Bar*, baron de Mauzac, reçu

François de Faure, sieur de Saint-Maurice, fut nommé, en 1677, conseiller en la Chambre de l'édit séant à Castres. A la révocation de l'édit de Nantes, il se convertit, et son apostasie lui valut une pension de 4500 liv. Nous avons raconté ailleurs avec quel acharnement il disputa à *Henri de Vignolles* la succession de la veuve d'*Antoine de Cotelier* (Voy. IV, p. 73); nous ajouterons ici que ses dénonciations étaient d'autant plus infâmes, que lui-même, malgré ses protestations, n'était rien moins que converti sincèrement. Sa femme, *Louise de Carlot*, fille de *Pierre de Carlot*, baron de Cestayrols, conseiller en la Chambre de l'édit, et de *Marie de Toulouse-Lautrec-Saint-Germier*, était surtout suspecte; aussi, en 1699, leur enleva-t-on leurs enfants (*Archiv. gén. M. 670*). François de Faure mourut, en 1728, doyen du parlement de Toulouse. Ses descendants existent encore; mais ils professent la religion romaine.

FAUREN (JEAN), de Castres, auteur de *Mémoires* qui ont été insérés dans les Pièces fugitives d'Anbaïs. Ces mémoires, sous la forme de journal, donnent un détail exact et circonstancié de tous les événements qui se sont passés à Castres ou dans les environs depuis 1559 jusqu'à 1602. On sait d'ailleurs peu de choses sur la vie de J. Fauren. Il épousa, en 1564, *Madelaine Bousquet*, qui mourut en 1583, après lui avoir donné dix enfants, et l'année même de sa mort, il se remaria avec *Judith Benachèse*, nièce du chaussetier *Guillaume Donadieu*. Son frère *Antoine*, qui exerçait aussi l'état de chaussetier, mourut, en 1574, à Roquecourbe, où il s'était réfugié à la Saint-Barthélemy. Les habitants de cette ville avaient été, en effet, les premiers de tout le Castrais, à revenir de la stupeur causée par la nouvelle des massacres de Paris. Conduits par *Les Fosses*, *La Dommerguie*, *Les Meliez*, *Griffoulières*, *La*

bourgeois gratis, le 26 mars 1709, était apparemment son fils.

Loubatière et *Auziol*, ils s'étaient rendus maîtres du château qui dominait leur ville, et ils avaient offert dans leurs murs un sûr asile à leurs coreligionnaires des environs. Nous avons raconté ailleurs comment les exilés de Castres rentrèrent dans leur ville (Voy. BOUFFARD).

FAUSTI (JEAN), docteur en théologie, né à Strasbourg, le 22 sept. 1612, mort d'apoplexie, le 4^r juillet 1695. Faust, après avoir terminé ses études théologiques dans sa ville natale, alla visiter les universités étrangères pour perfectionner ses connaissances, et à son retour, il fut nommé pasteur à Ensisheim. Quelque temps après, il fut appelé à Strasbourg comme professeur de logique et de métaphysique. Placé sur un plus vaste théâtre, il put faire mieux valoir ses talents. Il prit le grade de docteur en théologie et fut nommé professeur de théologie, doyen du chapitre de Saint-Thomas et inspecteur du gymnase de Saint-Guillaume. On lui doit un grand nombre de dissertations sur toutes sortes de sujets; mais Jücher, qui en donne une liste d'ailleurs incomplète, n'indique pour aucun de ses écrits, non plus que pour ceux de son frère, le lieu ni la date de l'impression, ni le format. Nous suppléerons, pour quelques-uns au moins, à ces omissions regrettables, au moyen de la Biblioth. théol. de Lipenius et de la Bibl. sacrée du P. Lelong.

I. *Dispp. de eyporiâ*. — II. *De divinâ motione, ex Act. XVI, 28*, Argent., 1664, in-4°. — III. *Περὶ τῆς τοῦ αἰοῦ πνεύματος ἐκπορεύσεως*. — IV. *De actu signato et exercito*. — V. *Ad verba Petri Epist. I. cap. IV. vers. 11*. — VI. *De principio*. — VII. *De providentiâ quatenus è naturâ innatescit*. — VIII. *Ad verba Petri: Εἰ τις λαλεῖ ὡς γόητ ἑσθῶ*. — IX. *De gloriâ immutabilitatis Spiritûs Sancti*. — X. *De felicitatis amplitudine ad mentem Aristotelis*. — XI. *De extramundanâ presentia Dei in spatiis imaginariis*. — XII. *Dissert. IV de axiomatico sacramentali: Nihil habet notionem*

sacramenti extrâ institutum à Christo usum. — XIII. *Examē canonis: Nullus syllogismus constet paucioribus aut pluribus terminis quàm tribus.* — XIV. *Dissert. contrâ Panstratiam Chamieris de sacrâ canâ.* — XV. *De independentiâ.* — XVI. *Examē theologiæ gentilis, quam docuit Aristoteles,* 2^e édit., Lips., 1668, in-4°. — XVII. *Der Friedensweg.* Lipe-nius, qui ne mentionne pas la plupart de ces écrits, cite, au contraire, les deux suivants qui ont échappé à Jöcher: XVIII. *De omnipotentia Dei,* Argent., 1662, in-4°, et XIX. *De oraculorum defectu,* Argent., 1669, in-4°.

Frère de Jean, et comme lui, docteur et professeur en théologie, chanoine de Saint-Thomas et président de la compagnie des pasteurs, en 1696 (1), Isaac Faust naquit à Strasbourg, le 40 juin 1634, selon Jöcher. Il possédait si parfaitement le grec et l'hébreu, qu'il parlait ces deux langues avec la plus grande facilité. Il mourut à Strasbourg, le 30 nov. 1702. On a de lui un grand nombre de dissertations.

I. *De communicatâ Christo homini potestate,* Matt. XXVIII, 18, Argent., 1668, in-4°. — II. *De primâ rerum creatione,* Gen. I, Argent., 1671, in-4°. — III. *De Jesu-Christo Deo vero et Abrahami filio,* Gen., XXIV, 2, 3, Argent., 1676, in-4°. — IV. *Dissertat. III de verbis: Quia anima carnis in sanguine est,* Levit. XVII, 11; Psalm. IV, 2. — V. *De vocibus וִיבֵר et וַיִּבְרֵךְ ad Psalm. XIX, 5 et XXII, 47.* — VI. *Disputat. III de titulo psalmi XXXIV Davidis: Cum immutaret ipse gustum, etc., in allegoricâ Augustini expositione.* Argent., 1700, in-4°. — VII. *Dissert. III in Prov. XVI, 4.* — VIII. *De fide et operibus ad Prov. XVI, 6.* — IX. *De immutabilitate primi hominis ad Sap. II, 23.* — X. *In Sap. XI, 22.* — XI. *De petitione quintâ orationis*

dominicæ ad Matt. VI, 12. — XII. *De adorando SS. Trinitatis mysterio ad Matt. XXVIII, 19.* — XIII. *In Luc. XXII, 15.* — XIV. *De Christo vero Deo ad Joh. I, 20.* — XV. *De ostio Ecclesiæ ex Joh. X, 7,* Prelo Kiliano, 1656, in-4°. — XVI. *De proprio Dei sanguine ad Act. XX, 28.* — XVII. *In Epist. ad Roman. IV, 2.* — XVIII. *De spiritu servitutis et adoptionis ad Rom. VIII, 15.* — XIX. *De gemitu creaturarum ad Rom. VIII, 22,* Argent., 1690, in-4°. — XX. *De præscientiâ Dei prædestinantis ad Rom. VIII, 29,* Argent., 1664, in-4°. — XXI. *De verbis: Quàm sunt impervestigabiles viæ ejus ad Rom. XI, 33.* — XXII. *De verbis: Tempori inservientes ad Rom. XII, 11.* — XXIII. *In Rom. XV, 4.* — XXIV. *In I Cor., V, 9.* — XXV. *De Trinitate ad I Cor. VIII, 6.* — XXVI. *De lapsu stantium cavendo ad I Cor. X, 12.* — XXVII. *De resurrectione non credentium ad I Cor. XV, 22-29.* — XXVIII. *De vindictis loci ad Ephes. II, 3 contrâ Episcopium.* — XXIX. *Homini ratio, hostis Dei ad Colos. I, 21,* Argent., 1667, in-4°. — XXX. *De communicatione naturarum et majestatis in personâ Christi,* Col. II, 9, Argent., 1667, in-4°. — XXXI. *De chirographo, quod adversus nos erat,* ad Col. II, 14. — XXXII. *De satisfactione Christi ad Col. II, 14.* — XXXIII. *De Christo sedente in dextrâ Dei ad Col. III, 1.* — XXXIV. *De satisfactione ad I Thess. IV, 1-8.* — XXXV. *De sufficientiâ verbi scripti ad II Thess. II, 15.* — XXXVI. *Ad I Tim. III, 15,* Aug. Vind., in-4°. — XXXVII. *In I Tim. IV, 3.* — XXXVIII. *In I Tim. V, 14, 12.* — XXXIX. *In I Petr. IV, 11.* — XL. *De claritate, perfectione et certitudine S. Scripturæ dissert. III ad II Petr. I, 19,* Argent., 1664, in-4°. — XLI. *De Epistolâ Jacobi.* — XLII. *Dissert. III in Jacob. V, 14, 15.* — XLIII. *De vero vere religionis propagandæ modo,* Argent. 1667, in-4°. — XLIV. *Dissert. III de auctoritate, immutabilitate et transferibilitate S. Scripturæ.* —

(1) Selon Schœpflin, c'est Jean qui aurait été nommé à cette place en 1696; mais comment concilier cette date avec celle de sa mort ?

XLV. De independentiâ Dei. Peut-être la même dissert. que celle qui est attribuée à Jean.—**XLVI. De bonitate Dei.**—**XLVII. De providentiâ Dei.**—**XLVIII. De personâ Christi.**—**XLIX. De voluntate Christi.**—**L. Dissert. III de fide bonos fructus pariente.**—**LI. De gratiæ divini certitudine.**—**LII. De significatione voculæ Τοῦτο.**—**LIII. De Pentecoste.**—**LIV. Irene Sirene, seu Exercitatio ad colloquium Cassellanum.** Argent., 1663, in-4°. Cet écrit ayant été attaqué, Faust répondit par *Exercitationis ad Colloq. Cassel. defensio*, Argent., 1666, in-4°, et *Dissensus exercitationis contra Dissert. collocutoris Cassellani*, Argent., 1667, in-4°.—**LV. Schulpredigt über Prov. XII, 11.**—**LVI. Wahrer Christen Verleugnung.**—**LVII. Wahrer Christen Vereinigung mit Jesu.**—**LVIII. Predigt über I Pet. IV, 11.**—**LIX. Drsy sonntägliche Abend-Predigten.** A cette longue liste, il faut ajouter, selon Lipenius : **LX. De communicatâ Jesu-Christo secundum humanam naturam sapientiâ**, Argent., 1667, in-4°.—**LXI. De scientiâ divinâ**, Argent., 1668, in-4°.—**LXII. De diabolo**, Argent., 1667, in-4°.—**LXIII. Episcopus uoratus**, Argent., 1674, in-4°. Et selon Lelong : **LXIV. De serpente protoplastorum seductore**, Gen. III, 1, 2, 44, Argent., 1663, in-4°.—**LXV. De inscriptione Evangelii Matthæi : Liber generationis**, Argent., 1677, in-4°. On voit que ces thèses roulent sur des questions fort intéressantes pour la plupart, et les sujets y sont traités avec une grande érudition, à en juger par celles, en petit nombre, que nous avons pu nous procurer.

FAVAS (JEAN DE) ou **FABAS**, capitaine huguenot, était fils de Jean de Fabas et de Marie d'Arriès (1). Quoique catholique, Favas embrassa le parti de la reine de Navarre. A la tête de 120 ca-

valiers et de 400 fantassins, il se jeta, en 1569, dans Mont-de-Marsan, disposé à défendre vigoureusement cette place contre Montluc qui la menaçait; mais il avait affaire à un adversaire d'une activité merveilleuse, qui, dans un moment où sa vigilance s'était relâchée, lui enleva la ville et le força à se renfermer dans le château. Quelques jours après, Favas fut réduit à capituler. « Pour ce que je voyois, raconte Montluc, que M. de Savignac et le capitaine Fabien vouloient faire sauver Favas, et qu'ils vouloient lui faire bonne guerre, parce qu'il étoit en réputation d'estre bon soldat, je leur dis qu'ils allassent capituler, comme bon leur sembleroit, je signerois leur capitulation, combien que j'eusse bonne envie d'en faire une despesche. Voilà pourquoy, quand ils se furent departis de moy, je fis partir après eux un gentilhomme, pour aller parler secrettement aux soldats et à quelques capitaines, que comme on parlementeroit, qu'ils regardassent d'entrer par un costé ou autre et qu'ils tuassent tout. » Cet ordre, digne de celui qui le donnait, fut si bien exécuté que vingt-cinq gentilshommes seulement échappèrent au massacre. Favas fut du nombre. Désespéré de cet échec, il quitta la France et alla combattre les Turcs sous les drapeaux de don Juan d'Autriche. Après la bataille de Lépante, il rentra dans sa patrie, et, l'année suivante, en 1572, il épousa *Louise de Chassigne*, veuve de Gaston d'Arzac, seigneur de Castels.

Quatre ans plus tard, nous trouvons Favas commandant à Bazas pour le roi Henri III. Un de ses cousins, le sieur de Gasc, de Bordeaux, recherchait en mariage une jeune fille de cette ville. Le beau-père de cette demoiselle s'opposant à une alliance que la mère approuvait, Favas le fit assassiner; puis, pour se soustraire au châtiement de son crime, il s'empara de la ville, se déclara huguenot et se soumit à l'autorité du roi de Navarre, à qui il rendit de très-grands services, en reconnaissance desquels ce prince lui fit accorder une abolition spéciale par l'art. XXVIII du traité

(1) Il avait un frère, nommé aussi Jean, et une sœur appelée Marie. Ce frère ne serait-il pas le capitaine Favas massacré à Olivet, avec le capitaine *La Gousse*, par la garnison d'Orléans, en 1568?

de Fleix (Voy. *Pièces justifi.* N° XLV).

En 1577, Favas, de concert avec *Sully*, prit La Réole par escalade, le 6 janv., et la livra au pillage. Nommé gouverneur de cette place, il ne cessait, raconte d'Aubigné, de courir les environs, tenant les Catholiques en haîne, prenant une part active à toutes les entreprises où il y avait un danger à affronter, et incommodant fort Bordeaux. Il enleva en leur logis six enseignes de Basques dans le pays de Benauges, battit à Targon les troupes du sénéchal du Quercy, détruisit les bandes du sieur de Lardimalie, appelé par d'Aubigné Largemarie, qui avait inutilement tenté de s'emparer de Bazas, emporta en plein jour et incendia Pont-daurat, se rendit maître de Langon, attira Lardimalie dans une embuscade, le tailla en pièces, et se saisit d'Ambarez.

L'histoire ne nous apprend pas quelle part Favas prit à la ridicule guerre des Amoureux à laquelle il s'était vainement opposé dans le conseil du roi de Navarre. Nous ne le retrouvons qu'en 1586. En cette année, le parlement de Bordeaux qui le haïssait autant qu'il le redoutait, supplia Maignon et Mayenne de mettre le siège devant Castets. On avait déjà tiré quatre cents coups de canon contre les murailles, lorsque la nouvelle que Fabas s'avancait à la tête de 400 arquebusiers pour secourir son château, décida les Catholiques à entrer en négociation. La garnison sortit vie et bagues sauvées, Castets fut remis à Mayenne, et Favas recut 42,000 écus d'or à titre d'indemnité. Le vaillant capitaine continua à guerroyer sous *Turenne* et *Vivans* contre l'armée des Ligueurs qu'il harcela sans relâche sur les deux rives de la Dordogne. L'année suivante, il assista à la bataille de Coutras où il se comporta bravement. On raconte que voyant l'escadron du comte de Soissons tourner bride, il rallia les fuyards en leur criant : « Vous vous égarez, l'ennemi est de ce côté. Prenez donc le chemin le plus court pour aller à lui. » Quelque temps après, au retour de

l'Assemblée de La Rochelle, où il avait accompagné le roi de Navarre, il enleva aux Ligueurs Vic-Fezensac et Nogaro ; puis il alla rejoindre Henri IV qu'il suivit dans toutes ses campagnes jusqu'à la reddition de Paris, en 1594. Quelques mois après, il fut renvoyé dans le Midi avec *La Force*. En 1597, il prit part aux travaux de l'assemblée de Sainte-Foy qui la nomma membre du Conseil élu conformément au Règlement de Sanmur (*Arch. gén.* Tr. 313). La même année, il emporta Agen par escalade ; mais ses soldats s'étant dispersés pour le pillage, il fut attaqué et obligé de se retirer toujours combattant jusqu'à Lésignan.

En récompense de ses services, Favas avait été nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, maréchal de camp, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur du Condomois et de l'Albret. En 1605, Henri IV érigea en vicomté sa terre de Castets. Il mourut en 1614, ne laissant qu'un fils, nommé JEAN comme son père. Ce fils a joué un rôle considérable, mais fatal, dans le parti protestant.

Député par la Basse-Guienne à l'Assemblée politique de Grenoble, Jean de Favas, vicomte de CASTETS, s'y montra un des plus exaltés. Il fut chargé par ses collègues d'une mission dans la Guienne et le Béarn. *Du Plessis-Mornay* affirme qu'il s'agissait seulement de recommander la vigilance et la prudence aux Huguenots de ce pays, et d'exhorter les gouverneurs des places de sûreté à les mettre en état de défense. Si tel était le but de la mission du vicomte de Castets, il fut dépassé. Dans une assemblée tenue à Villefranche, on résolut d'armer pour s'opposer aux mariages espagnols, et Favas s'empressa de rassembler des troupes à Casteljaloux, dont il était gouverneur. Instruit de l'arrivée de la reine-mère, il se mit en campagne pour lui disputer le passage ; mais, raconte Fontenay-Mareuil, Guise ayant fait marcher toute sa cavalerie contre lui, « il en eust tant de peur qu'il tourna visage avec toute

sa compagnie, et rentrant dans la ville, ne parut plus depuis. »

Député de nouveau à l'Assemblée politique de Loudun, Favas fut porté, avec *Châteauneuf, Vêrac, Monnercau, Chalas* et *Malleray*, sur la liste des candidats à la députation générale, et malheureusement le choix du gouvernement se fixa sur lui.

Au rapport du même Fontenay-Mareuil, Favas, comme député général des églises réformées, se trouvait en grande considération à la Cour et tirait beaucoup d'argent du roi. Une position aussi brillante ne satisfait pas son ambition; il demanda pour son fils le gouvernement de Lectoure, et, les ministres ne semblant pas disposés à le lui donner, il s'imagina qu'il vaincrait leur résistance en leur suscitant des embarras. Il écrivit donc à La Rochelle que la Cour n'avait nullement l'intention de tenir les promesses faites à l'Assemblée de Loudun (*Voy.* II, p. 382) et que le moment était venu pour elle de convoquer l'assemblée générale, suivant le pouvoir qu'elle en avait reçu. Les magistrats de La Rochelle, sentant la gravité de la responsabilité qu'ils allaient assumer, ne voulurent rien précipiter. Ils consultèrent *Du Plessis-Mornay* qui leur conseilla sagement de s'adresser d'abord à *Lesdiguières* et à *Châtillon* pour les inviter à réclamer du Prince et de Luynes l'exécution de leurs promesses. *Rohan* donna le même conseil; malheureusement ils ne furent pas écoutés, et Favas, qui n'était dirigé en toute cette affaire que par son intérêt personnel, l'emporta sur les seigneurs les plus prudents du parti. L'assemblée fut donc convoquée, quoique la Cour eût, dans l'intervalle, donné satisfaction aux griefs légitimes des Protestants, en remettant un gouverneur protestant dans la ville de Lectoure, en nommant deux conseillers de la Religion à la Chambre de l'édit de Paris et en confirmant pour quatre ans aux Réformés la garde des places de sûreté. Les choses ne tardèrent pas à être portées à l'extrême, et Favas y contribua

plus que personne par ses imprudences et ses faux avis, comme l'assemblée elle-même le lui reprocha plus tard.

Pendant quelques mois encore, Favas resta à la Cour « pour trouver le moyen de faire ses affaires »; ce fut seulement quand les hostilités s'ouvrirent, que ne s'y croyant plus en sûreté, il partit pour La Rochelle où on le vit arriver, le 22 avril 1624, nous raconte Castelnaut, « tout malade et mélancolique, et avec cela bien étonné. » Il avait promis au roi d'employer toute son influence pour amener l'assemblée à se séparer, et il ne négligea rien, au contraire, pour aigrir les esprits et les porter à la guerre. Il y réussit si bien qu'il fit rejeter d'une manière presque offensante la médiation offerte par *Du Plessis-Mornay, Rohan* et *La Trémoille*. Pour le consoler de la perte d'une pension de 26,000 livres, qui fut naturellement supprimée, l'assemblée lui maintint ses appointements de député général et lui fit obtenir la charge de lieutenant du maire de la ville.

Pendant quelques mois, les députés des églises et le vicomte de Castets marchèrent en parfait accord. S'il assistait rarement aux séances de l'assemblée qui l'avait nommé avec *Lescun, Clémenceau, Mennau* et *La Taulle*, membre d'une commission chargée de recevoir les avis secrets, Favas, par contre, déployait une grande activité dans la direction des opérations militaires. Au mois de juin 1624, pendant le siège de Saint-Jean-d'Angély, il tenta avec *La Noue* et *Bessay* une diversion dans le Bas-Poitou, à la tête de 1200 hommes; mais il fut battu par Praslin et se retira précipitamment après avoir pillé ou rançonné quelques bourgades. Il ne fut pas plus heureux dans deux autres entreprises, l'une sur le château de La Gremenaudière, l'autre sur Nouaillé. Ces revers constants étaient bien propres à calmer l'étrange engouement dont l'assemblée s'était prise pour lui; cependant, ce qui commença à altérer la bonne harmonie, ce fut la nouvelle apportée sur ces entrefaites, que, par

ordre de son père, le jeune Favas avait rendu sans résistance Castets et Casteljaloux où il commandait, quoique ces deux places de sûreté ne fussent nullement menacées, éloignées qu'elles étaient de plus de douze lieues de la route que le roi devait prendre pour marcher contre Montauban. L'indignation de l'assemblée était d'autant plus légitime que, très-peu de temps auparavant, Favas s'était engagé à retenir l'armée royale au moins un mois devant Castets, si les églises consentaient à l'indemniser de la ruine probable de son château, et une convention avait été signée à cet effet. Dès lors de graves soupçons s'élevèrent contre lui; on se persuada qu'il n'attendait qu'une occasion propice pour faire sa soumission en laissant l'assemblée se tirer comme elle pourrait du péril où il l'avait précipitée. Cependant la conquête de l'île d'Oléron qu'il fit, au mois de nov., de concert avec *Soubise* et *Saint-Surin*, dissipèrent pour un instant les méfiances. Afin d'éviter une collision entre Soubise et Favas, l'assemblée nomma ce dernier lieutenant-général dans la Basse-Guienne et l'envoya dans le Médoc avec des troupes, au mois de janv. 1622. Aussitôt le parlement de Bordeaux rendit un arrêt qui le condamnait à perdre la tête sur l'échafaud et à la confiscation de ses biens; mais cette sentence n'empêcha pas Favas de se saisir de Soulac et de l'île d'Argenton, de ravager tout le Médoc et de brûler jusque sous les murs de Bordeaux les maisons des conseillers qui venaient de le condamner. Cependant la fortune l'abandonna bientôt. Battu à Saint-Vivien, il s'enferma dans Soulac qu'il travailla activement à fortifier, et écrivit à l'assemblée pour demander des secours. Comme on ne pouvait lui en envoyer, on le rappela. Irrité de cette espèce de destitution et plus irrité encore de l'accueil hostile de la populace de La Rochelle qui lui lança de la boue et des pierres, Favas, d'une humeur fière et impérieuse, affecta de ne plus paraître aux séances; bien plus, il somma l'as-

semblée de lui payer ses appointements de député général avec les arrérages, quoiqu'il sût parfaitement combien grands étaient ses embarras pécuniaires. La Compagnie répondit, le 14 avr., qu'elle n'avait pas entendu précisément s'obliger à lui payer son traitement, mais seulement s'employer à le lui faire payer; que cependant, « dans le désir de le gratifier », elle le comprendrait dans les distributions des députés de l'ordre de la noblesse. En même temps, elle l'invita à venir rendre compte de sa conduite dans le Médoc. Au lieu d'obéir, comme son devoir l'y obligeait, Favas partit le lendemain pour l'île d'Oléron. Quelques jours après, instruit du danger que Royan courait, il vola à son secours avec quelques hommes et s'opposa à la capitulation que *Saint-Surin* voulait signer, ce qui retarda, mais de quelques jours seulement, la reddition de cette ville. Il retourna ensuite à La Rochelle où la lutte ne tarda pas à s'engager de nouveau entre lui et l'assemblée, plus vive et plus passionnée que jamais. A l'attaque de Favas qui avait fait assigner au président de l'Assemblée pour se voir condamner à lui payer ses appointements de député général, la Compagnie répondit en faisant dresser contre lui un acte d'accusation en forme. Elle lui reprocha d'avoir poussé les affaires à l'extrême dans son intérêt, et depuis son arrivée à La Rochelle, de s'être montré « froid et retenu aux affaires les plus importantes », refusant de manifester son opinion, se plaignant sans cesse du préjudice que lui causait son absence de la Cour, et pressant l'assemblée de le dédommager de la perte de ses pensions. Dans l'espoir de le satisfaire, l'assemblée lui avait conféré la lieutenance du maire de La Rochelle et lui avait continué son traitement de député général. On lui avait donc donné le double des appointements des députés de la noblesse. Peu de temps après, Favas se disant appelé dans la Basse-Guienne, on lui avait accordé le titre de lieutenant-général en cette province. L'assemblée s'é

taut même engagée à l'indemniser de la ruine de Castets, si cette ville tenait non pas deux mois, comme il le promettait, mais un mois seulement, et il l'avait rendue sans résistance, ainsi que Casteljaloux. On l'accusa, en outre, de s'être approprié tout le butin de Soulac, d'avoir affecté des allures d'indépendance, d'avoir refusé, à son retour, de rendre compte de sa mission. Plus tard, il est vrai, il s'était présenté devant l'assemblée, mais pour lui réclamer de l'argent, et, comme elle ne pouvait lui en donner, il l'avait fait assigner en la personne de son président par devant l'assesseur et lieutenant criminel de la ville. On lui reprocha ensuite d'avoir cherché à décourager les défenseurs de Royan (ce qui n'était pas exact), et d'avoir fait saisir les deniers destinés au secours de cette ville. En conséquence, l'assemblée le déposa de sa charge de député général, le 17 mai 1622, et révoqua tous les pouvoirs qui lui avaient été accordés (*Fonds de Brienne*, N° 225). La nouvelle de la mort du jeune vicomte de Castets, qui arriva à La Rochelle sur ces entrefaites, fit suspendre la publication du décret de destitution. Ce reste d'égards toucha Favas qui promit, le 8 juin, de donner satisfaction à l'assemblée; mais il revint bientôt sur sa résolution, en sorte que, le 11 juillet, l'assemblée fit signifier le décret de déposition aux magistrats de La Rochelle par trois de ses membres, *Saint-Simon*, *Hespérien* et *La Milletière* de Paris. Ce fut alors que la municipalité rochelaise, qui avait jusque-là témoigné la plus grande déférence à Favas, intervint dans la lutte. Le corps de ville, sans tenir compte du décret de l'assemblée et comme pour la braver, le maintint dans ses fonctions de lieutenant du maire, et les troupes refusèrent d'obéir à *La Noue* que l'assemblée lui avait donné pour successeur. De son côté, l'assemblée irritée aggrava la peine du réfractaire, en le déclarant « déserteur de l'union des églises » et en exhortant « tous ceux qui désiroient demeurer en ladite union de ne lui adhérer en façon que

ce soyt, ains de rejeter toutes propositions qui leur pourroient estre faictes de sa part. » Ce décret fut envoyé aux provinces et aux consistoires, qui furent invités en même temps à procéder contre lui selon la Discipline ecclésiastique et les arrêts des synodes nationaux. Dès qu'il en reçut communication, le consistoire de La Rochelle se hâta d'y obéir en frappant Favas d'excommunication.

Energiquement soutenu par le corps de ville, Favas aurait pu prolonger ce dangereux conflit; mais on doit le dire à son honneur, il ne le voulut pas, et, malgré les instances de la municipalité, il donna volontairement sa démission de lieutenant du maire, comme nous l'apprend M. A. Barthélemy dans un savant article publié dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartres*. N'ayant pu l'en dissuader, les magistrats rochelais le firent remercier de sa fidélité et de son zèle, en le priant de ne pas priver la ville de son assistance bienveillante. Favas continua donc à assister au conseil. L'assemblée s'en étant plainte, on lui répondit sèchement que le maire était libre de convoquer qui il voulait. Quelque temps après cependant, le conseil de ville lui ayant accordé les certificats les plus honorables et la promesse d'une protection efficace pendant la guerre et après la paix, il alla s'établir avec quelques troupes dans la Tour de Cordouan d'où il levait des contributions sur le littoral et inquiétait Royan. Lorsque la paix fut conclue, le conseil de ville lui envoya *Jean Bernon* pour lui annoncer qu'il pouvait revenir à La Rochelle, où il se rendit, après avoir fait sa soumission au roi. Malgré les démarches des Rochellois, il ne fut pas rétabli dans sa charge de député général; mais il reçut en échange le brevet de conseiller d'État. Dès lors il se retira des affaires publiques et passa le reste de ses jours dans ses terres où il mourut, le 29 juillet 1654. Beaucoup d'ambition et un peu d'avarice l'avaient entraîné dans des fautes, que le parti protestant expia durement. Il est im-

possible de ne pas blâmer sévèrement sa conduite; mais sa vie prouve qu'il ne se rendit au moins pas coupable de trahison, comme on l'en accusa.

Jean de Favas avait épousé, le 2 avr. 1597, *Catherine de Gauthier*, fille de *François Gauthier*, sieur de Camiran, maître des requêtes, et de *Bertrande de Gasc*. Outre deux filles, nommées *MARIE* et *BERTRANDE*, et mariées, la première à *Jean de Gontaut*, comte de Cabrerès, puis au sieur de *Viçose*, et la seconde au comte *Olivier de Ponde-nac*, il en eut un fils, *JEAN*, vicomte de Castets, qui se signala, en 1624, par la défense de Monheurt et de Nérac, et en 1622, au siège de Tonneins-Dessus. « Par suite de la mauvaise nourriture et de la fatigue qu'il avoit soufferte, lit-on dans les Mémoires de Castelnaud, il tomba malade à Clairac et mourut quelques jours après son ami et compagnon d'armes *Monpoullan*. »

Resté veuf, Jean de Favas contracta, en 1614, un second mariage avec *Marthe de Pierre-Buffière*, fille du gouverneur du Limousin, et il en eut *JEANNE*, femme de *Pierre de Caumont*, baron d'Aymet.

Le pasteur de Morlas du nom de *Fabas* ou *Favas*, dont il est parlé dans les actes de plusieurs synodes nationaux, appartenait-il à la même famille? Supplanté dans son église par *Rival*, il eut beaucoup de peine à s'y faire rétablir, malgré les décrets des Synodes de Charenton et d'Alençon, qui censurèrent fortement *Rival*, *La Fite*, *Gillot* et *Bellard* à cause des bruits calomnieux qu'ils avaient répandus sur son compte, et blâmèrent sévèrement le consistoire de Morlas d'avoir souffert un schisme qu'il pouvait éviter par la douceur.

FAVIER (*PIERRE DE*), sieur de *VESTRIC*, la même peut-être que celui qui prit le parti de *Jérémie Ferrier* (Voy. ce nom), assista, en 1611, à l'assemblée de Sommières; en 1613, à l'assemblée de Lunel, qui le choisit pour secrétaire, et en 1620, à l'Assemblée de La Rochelle avec *P. Rossel*, ministre de Bédarieux, qui fut pendu à

son retour dans le Languedoc, *Rodil*, *Fretton* et de *La Grange*. Ses collègues lui donnèrent à diverses reprises des marques de leur estime. Ils le firent entrer dans la commission des remontrances et dans celle de la marine, avec *Allain*, *Rodil*, *Montmesart* et *La Piterne*, et le 25 mars 1622, ils l'élirent président, en lui donnant *Clémenceau* pour adjoint, *La Goutte* et *Casaubon* pour secrétaires. Dès le lendemain, une députation du corps de ville de La Rochelle, composée de *Mirande*, bailli d'Aunis, de *Labes*, de *Bernardeau* et de *Gérault*, vint s'informer quelle part serait attribuée à La Rochelle dans le produit de la collecte faite en Angleterre et en Ecosse par les soins de *Basnage* (Voy. II, p. 4). L'assemblée chargea *Loubie*, *Espinay* et *La Milletière* de répondre en son nom « que reconnoissant l'importance de cette ville au général des églises et ne désirant rien tant que d'entretenir la bonne correspondance », elle en accordait la moitié. Le corps de ville répondit mal à cette gracieuseté, car, le 11 avril, *La Lew*, *Aubin* et *Brunet*, sieur de Passy (1), vinrent en son nom demander que l'assemblée abandonnât aux capitaines des vaisseaux qui allaient mettre à la voile le dixième des prises qu'elle s'était réservées. L'assemblée ne voulut point y consentir et son refus ne servit pas médiocrement à envenimer la querelle suscitée par *Favas* (Voy. ce nom). Dans l'intervalle, l'assemblée avait eu à se prononcer sur les actes de l'assemblée de Nismes qui avait destitué *Châtillon* (Voy. III, p. 410), et après avoir pris connaissance du rapport qu'elle lui avait envoyé par *Quinson*, elle y avait donné son entière approbation. (*Fonds de Brienne*, N° 225).

Pierre de Favier avait épousé *Marguerite de Barrière* et en avait eu, entre autres enfants, *CÉPHAS*, sieur de *Vestric*, premier consul de Nismes en

(1) Cette famille resta fidèle à la foi protestante et alla chercher un asile en Angleterre (Voy. III, p. 51).

1634. Dénoncé à *La Force* comme partisan de Montmorency, Céphas Favier aurait été expulsé, ainsi que *Paul Arnaud*, sieur de La Cassagne, *Pierre Le Blanc*, sieur de Fourniguet, et *N. Brueys*, sieur de Galligues, si la ville ne s'était portée caution pour eux. En 1639, il fut choisi avec *Albenas*, *La Devèze* et *Rozel* pour commander les quatre compagnies levées à Nismes pour le secours de Salces. C'est la dernière fois qu'il soit question dans l'histoire de Nismes de cette famille, qui s'éteignit probablement vers ce temps. Nous n'ignorons pas que l'exercice personnel continua à Vestric au moins jusqu'en 1678, époque où le pasteur *Benoist* y remplissait ses fonctions (*Arch. gén.* Tt. 282), nous trouvons même le nom de Vestric dans une liste des Réfugiés de Nismes, mais nous croyons qu'il s'agit d'un membre de la famille *Baudan*.

FAY, nom d'une famille noble du Vivarais qui, à ce qu'il parait, était divisée en deux branches au milieu du XVI^e siècle (1).

I. BRANCHE DE PÉRAUT. M. de Saint-Allais a publié une généalogie de cette branche; mais, comme d'ordinaire, il ne dit rien de ceux de ses membres qui embrassèrent la religion protestante. Dans son Histoire littéraire de Lyon, Colonia parle des deux Perrault du Vivarais qui eurent part aux entreprises des Huguenots sur Lyon. Il s'agit, selon nous, de *Jean* de Fay, sieur de Virieu, second fils de Noël de Fay, seigneur de Péraut, et de *Françoise* de Saint-Gelais-Lansac, et de *François* de Fay, baron du Péraut, neveu, dit-on, du seigneur de Virieu.

Jean de Fay était seigneur de Virieu du chef de sa femme *Louise de Varay*. Colonia nous le montre prenant une part active aux mouvements des Protestants dès l'année 1561 (*Voy.* I. p. 20); cependant nous ne rencontrons son nom parmi ceux des chefs huguenots que dans la troisième guerre. En

(1) On trouve le nom de cette famille écrit aussi *l'u Fay* et même *Fayn*.

1568, il occupa Annonay avec *Changy*, et l'année suivante, il combattit à Montcontour à la tête d'un régiment d'infanterie. Fait prisonnier à la Saint-Barthélemy et sauvé par Caussac, il abjura, en sorte que nous le retrouvons plus tard combattant les Protestants sous les ordres du duc d'Uzès.

Son neveu, François, baron de Péraut, resta fidèle, au contraire, à la cause qu'il avait embrassée. Au premier appel de *Condé*, il partit pour le rejoindre à la tête d'une des cinq compagnies levées par Nismes. Quelques mois après, Condé l'envoya dans le Dauphiné avec *Saint-Auban*, chargés des instructions nécessaires pour prévenir la trahison de *Des Adrets*. Selon l'Album du Vivarais, il se saisit, en 1562, du château de Colombier. Selon Aubais, il se rendit, en 1563, à Montpellier pour prendre le gouvernement de cette ville à la place de *Rapin*. En 1567, il fut, ainsi que Virieu, un des chefs d'une tentative sur Lyon qui échoua; puis il alla rejoindre *Condé* dans l'Ouest, et fut blessé, selon Bèze, au siège de Poitiers. Il mourut vraisemblablement de ses blessures; au moins n'est-il plus question de lui depuis cette époque. Son fils (peut-être *Henri* de Fay, baron de Fay, dont la fille épousa *Abcl de Calvière*) s'empara, en 1574, des châteaux de La Barge et de Serrières, de la ville de Malleval et du prieuré de Charnas; mais il ne sut pas les défendre contre les Catholiques qui les reprurent bientôt, rasèrent La Barge et Péraut, et emmenèrent prisonnières la mère et la sœur du jeune baron qui réussit à se maintenir dans le château de Quintenas et servit dès lors sous les ordres de *Pierre-Gourde*. Nous supposons que c'est son fils qui fut gouverneur de Beaucaire pendant les guerres de *Rohan*; mais nous n'avons pu découvrir par quels liens se rattachait à cette famille *Jules-César* de Fay, baron de Péraut, capitaine dans un régiment d'infanterie, depuis 1636; colonel, depuis 1647, d'un régiment de son nom qu'il commanda

à La Bassée, à Ypres, à Lens; maréchal de camp en 1649, et retiré du service depuis 1654. Nous n'avons même aucune preuve qu'il professât encore la religion réformée.

II. BRANCHE DE CHANGY. Le 17 avril 1560, Michel de Fay, sieur de Changy, et son frère Jacques, dit le jeune Changy, se saisirent de l'église de Saint-Romain à la tête des Protestants de Romans, et y firent célébrer le culte réformé; mais les Catholiques ne tardèrent pas à les en chasser et le parlement de Grenoble envoya sur les lieux une commission, dans laquelle figuraient deux apostats, le conseiller *Laubespain* et l'avocat du roi *Pousenas*, pour faire le procès aux coupables. *Roberté*, qui avait logé le ministre, et *Matthieu Rebours*, qui avait gardé l'entrée du temple armé d'une arbalète et d'une épée, furent condamnés à être pendus et traînés au lieu du supplice sur une claie. Un portefaix, nommé *Chevillon*, fut fouetté par les carrefours et envoyé aux galères. On raconte que pendant l'exécution, il encourageait le bourreau, en lui disant: Frappe, mon ami, frappe bien fort, châtie cette chair qui a été tant rebelle à Dieu. Les deux frères ne se laissèrent pas décourager par le malheureux résultat de leur entreprise. Peu de temps après, accusés d'avoir pris part à la tentative du jeune *Maligny* sur Lyon, ils furent grandement persécutés par Saint-André. Jetés en prison, ils eurent à subir « de pitieux traitements », parce qu'ils confessèrent hautement leur religion, tout en niant d'avoir participé à l'entreprise, et comme les Guise les soupçonnaient d'intelligence avec *Condé*, ils se disposaient à les faire amener à Orléans pour les confronter avec le prince, lorsque François II mourut. Quelques mois après, ils furent de nouveau arrêtés traîtreusement par Saint-Chamond, leur cousin-germain, et ils ne recouvrèrent la liberté qu'à la prise de Valence par *Des Adrets*, qui confia au plus jeune des deux frères le gouvernement du Valentin. L'aîné alla rejoindre *Condé* à

Orléans. Renvoyé à Lyon comme commandant de l'infanterie, il n'hésita pas, pour éviter des divisions funestes, à céder la place à *Blacons* et se retira à Valence. La reconnaissance ne l'empêcha pas de s'opposer vigoureusement, ainsi que son frère, aux projets d'accommodement de *Des Adrets*.

Il est difficile de décider duquel des frères les historiens parlent sous le nom du capitaine Changy, qui assista à la levée du siège de Grenoble en 1562; qui, en 1568, se saisit du château de Péraut et facilita à *Saint-Romain* le passage du Rhône; puis occupa Annonay avec Virieu, et à la tête d'un corps de troupes levé dans le Forez et le Haut-Vivarais, alla rejoindre d'*Acier* à Alais; qui enfin mourut au siège de Poitiers.

Nous avons dit que l'on trouve le nom de cette famille vivaraisienne écrit quelquefois Du Fay. Nous ne pensons pas cependant qu'il y ait rien de commun entre elle et une autre famille *Dufays* réfugiée en Allemagne depuis la révocation et représentée aujourd'hui à Cassel, par un conseiller de finances, un assesseur au tribunal supérieur et un avocat, et à Hanau par un riche industriel, qui dirige une magnifique manufacture de tapis où sont employés plus de 200 ouvriers. D'autres fabriques de draps, de soieries, de tapis furent établies dans cette même ville par *Souchuy*, *Claude*, *Toussaint*, *Porticq*.

FELOT (JEAN), sieur du Ponceau, originaire de l'Anjou, docteur en médecine et un des médecins de la reine de Navarre. C'était, selon La Croix du Maine, « un homme fort docte en grec, en philosophie et ès mathématiques », et il avait composé, tant en latin qu'en français, « des Tables et autres recueils très-doctes touchant la médecine. » En 1584, il vivait au Mans, circonstance qui nous porterait à croire qu'il s'était converti.

FENNE (FRANÇOIS DE), professeur de langue française à l'académie de Leyde, mort vers 1740, a publié en latin une grammaire française qui n'eut

pas moins de sept éditions de son vivant. Après sa mort, *Jean-Baptiste Boucher de Begnicour*, professeur de langue française à Utrecht, y fit quelques corrections et additions, en s'aidant des récents travaux de Régnier des Marais, et en publia deux nouvelles éditions qui eurent autant de succès que les premières. La dernière et la meilleure porte le titre de *Institutio linguæ gallicæ, præceptis brevissimis ac ordine meliori restituta*, à *F. de Fenne prius comprehensa : nunc nonè edita ac denuò recognita, diligenter emendata, et per plurimos hactenus desideratis observationibus locupletata* à *J.-B. Boucher de Begnicour, philosophiæ et liberalium artium magistro. Accedunt ejusdem F. de Fenne Ratio benè scribendi litteras sive epistolas : Indiculus dictionum atque phrasium, et Colloquia nonnulla*, Lugd. Bat., 1713, in-46.

FERBER (JEAN-JACQUES), né à Strasbourg en 1673, étudia la théologie dans sa ville natale, puis visita les universités de Tübingue et de Wittenberg pour perfectionner ses connaissances. Il remplissait à Wittenberg la place de professeur adjoint de philosophie, lorsqu'il fut rappelé à Strasbourg comme professeur extraordinaire de théologie; mais la mort l'enleva très-peu de mois après son retour, le 12 fév. 1717. On a de lui :

I. *Disp. de insign. dialecticæ et philosoph. primæ usu in libris symbolicis et certitudine theologiæ naturalis*, Wittenb., 1708, in-4°.

II. *Examen succinctum artis rectæ cogitandi Anton. Le Grand*, Witt., 1708, in-4°.

III. *Dispp. de dialecticis græcis*, Witt., 1709, in-4°.

IV. *De medicinâ mentis*, Wittenb., 1709, in-4°.

V. *De iis quæ in philosophiâ morali eximia sunt*, Witt., 1709, in-4°.

VI. *De fanaticis in rectam rationem injuriis*, *Joach. Langii Medicinæ mentis opposita*, Witt., 1710, in-4°; nouv. édit. augm., 1716, in-4°.

VII. *Joachimi Langii Orthodoxia vapulans*, Witt., 1710 et 1717, in-8°.

VIII. *De theologiâ experimentalî*, Witt., 1711, in-4°.

IX. *De admirandâ in Christo docendi virtute, ad Matt. VII, 29*, Rostoch., 1714, in-4°.

X. *De fanaticis in rectam rationem injuriis*, Witt., 1714, in-4°; nouv. édit. augm. 1715, in-4°. — Nous donnons, sur la foi d'Adelung, cet ouvrage comme différent du N° VI.

XI. *Cartesiani in rationem et revelationem injurii*, Strasb., 1715, in-4°.

XII. *De excœcatione et induratione spiritali*, Strasb., 1716, in-4°.

XIII. *De principio Cartesii, de omnibus est dubitandum*, Strasb., 1716, in-4°.

FERDINAND, famille de peintres-graveurs, originaire de Malines, établie à Paris. Son nom primitif était *Elle* ou *Helle*; la réputation que Ferdinand l'ancien s'était acquise comme peintre de portraits, engagea ses descendants à adopter son prénom comme nom patronymique. On ne possède aucun détail biographique sur les trois ou quatre artistes qui le portèrent; ils ne sont connus que par leurs œuvres et encore y règne-t-il une telle confusion qu'il est impossible de reconnaître la part qui revient à chacun d'eux, leurs ouvrages étant le plus souvent signés du même nom. **FERDINAND l'ancien**, souche de la famille, fut un des maîtres du Poussin. Deux excellents portraits, pour le moins, se remarquent de lui dans l'Œuvre de son fils au Cabinet des Estampes, ce sont ceux d'Ant. de Loménie, et de Gaspar Du Fay, le premier, signé simplement Ferdinand, peint en 1622 et gravé par Marne en 1637; le second, signé Ferdinand major, gravé par Frosne en 1659. Ses deux fils **LOUIS** et **PIERRE** marchèrent sur ses traces. Louis devint professeur à l'académie de Paris. On ignore l'année de sa naissance; les uns le font naître vers 1630, et les autres le font mourir en 1689 à l'âge de 77 ans. Ce qui est certain, c'est qu'il florissait vers

1650, et même vers 1644, si l'on adopte la date assignée par Huber, dans son Manuel des amateurs de l'art, à la publication de son Livre de portraiture. Il excella surtout comme peintre de portraits. Nous citerons ses portraits du maréchal Fabert, gravé par Poilly, du bouffe italien Joseph Dominique, gravé par Hubert, de Charles d'Orléans, comte de Dunois, et Charles Paris d'Orléans, comte de St-Paul, tous deux gravés par Nanteuil en 1660, de l'archevêque de Toulouse Charles d'Anglure de Bourlemont, gravé par Van Schuppen, en 1665, qui tous seraient dignes d'un grand maître. Il s'exerça aussi avec succès dans l'art de la gravure. Son portrait de femme d'après Ant. Van Dyck, et celui de Nicolas Poussin sont très-estimés. On lui attribue quelques sujets d'histoire, religieuse ou profane, et entre autres, au rapport du lexico-graphe allemand Nagler, les *Titans précipités du ciel*, d'après Palma le jeune. Parmi les sujets de genre qu'il traita, nous indiquerons : *Le Retour de la Paix*, gravé par Mariette; *La France assourée à l'arriole de la Paix*; *La Gazette*; *L'Orgueil espagnol surmonté par le Luxe français*, bonne charge d'après Louis Testelin; *Le Parnasse ridicule de la place Maubert*; *Jeux d'enfants*, gravés par Errard; *Histoire en proverbes*; *La chasse de mon oye*, etc. La plupart de ces compositions, qui ne sont pas signées, sont accompagnées, au bas de la feuille, de quatrains explicatifs qui donnent une pauvre idée de leur auteur. On doit en outre à Louis Ferdinand :

I. *Les vertus innocentes, ou leurs symboles sous des figures d'enfants. Nécessaires aux amateurs de la mulette poésée et de la peinture parlante*, Paris, Jean Mariette [1654?], in-4°. Van Obstal sculpt. finxit. Tettelir [Testelin] delineavit. Ferdinand sculptsit. Avec cette épigraphe :

L'éloquence en sa pureté
Des vertus accroist l'excellence,
Et jusques dans l'Eternité
Leur fait rencontrer l'abondance.

Nous ne savons de quelle Éloquence l'auteur entend parler, mais ce n'est sans doute pas de celle des quatrains mis au bas de chaque sujet. — Recueil de neuf petits dessins, dont la grâce n'est pas exempte de manière.

II. Suite de *Décorations en forme de frises avec des génies entrelacés de festons et de guirlandes*, d'après L. Testelin, 6 feuilles numérotées. L. Ferdinand fecit. P. Mariette excud. in-4°. — Cité par Huber, ainsi que le suivant :

III. Suite de *Groupe d'enfants*, d'après le même, 6 pièces, pet. in-fol.

IV. *Le livre original de la portraiture pour la jeunesse, tiré de F. Bologne et autres bons peintres*. Paris, Pierre Mariette [1644?], in-4°. L. Ferdinand fecit. — Très-bon traité élémentaire. Les gravures en sont estimées.

V. *Livre de portraiture recueilli des Œuvres de Joseph de Rivera, dit l'Espagnolet, et gravé à l'eau-forte par Louis Ferdinand*, Paris, Pierre Mariette, 1650, in-4°. — Bien moins complet que le précédent.

Le fils de Louis Ferdinand, désigné quelquefois par l'épithète de *junior*, ne dégénéra pas de ses ancêtres. Dans l'Œuvre de son père, au Cabinet des Estampes, se trouvent deux excellents portraits que l'on doit sans doute lui attribuer, l'un représentant l'évêque de Séz, Mathieu Savary, gravé par Edelinc, 1683, et signé Ferdinand junior, et l'autre de Dionysius Thierry præfectus consularis jurisdictionis parisiensis, anno 1689, peint en 1690 et gravé par Duilos, 1711. Sa réputation, loin de le garantir des persécutions, ne fit que le désigner aux violences des satellites de Le Tellier. Il fut jeté à la Bastille, en 1686 (*Archiv. génér.* E. 3372). Sa fille, quoique affligée d'un cancer, lui fut enlevée et placée dans un couvent, en punition de son endurcissement, enfermée au château de Nantes. En 1687, il sollicitait la faveur de pouvoir soigner son enfant (*Ibid.* E. 3373.) Ce sont sans doute de telles barbaries,

qui faisaient dire au comte de Grammont, en voyant sortir du cabinet du roi, avec un air bêt, le vieux chancelier Le Tellier, un des principaux promoteurs de la Révocation : « Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, et qui se lèche le museau plein de leur sang. »

Pierre Ferdinand est moins connu dans les arts que son frère Louis. On ne cite de lui que *Sainte-Potentiane*, demi-figure encadrée, d'après le Corrége, in-4°. Il a aussi traité, dit-on, quelques sujets de sa propre invention. On ne sait rien sur sa vie.

FÉRET, garçon apothicaire, connu par la part active qu'il prit dans la déplorable affaire des Placards.

Après l'incarcération de *Gérard Roussel* et de *Courault*, qui avaient dirigé, jusqu'en 1533, l'église naissante de Paris, quelques uns des fidèles « par un soudain mouvement, et sans autre avis de ceux qui les eussent mieux conseillez, » résolurent de continuer la guerre contre l'Église romaine, non plus par des prédications et des leçons publiques, toutes les chaires leur étant fermées, mais par des libelles et des pamphlets. A cet effet, Féret fut envoyé à Neuchâtel, où il fit imprimer, sous la forme de placard, un écrit violent contre la messe (*Voy. Pièces justifiées*, N° II). Courault, lui-même, dont le zèle pourtant ne se contenait pas toujours dans les bornes de la modération, en trouva le style trop âpre; mais ce fut en vain qu'il dissuada de le répandre, prédisant que l'unique résultat de cette témérité serait d'attirer de nouveaux dangers sur les Réformés. On ne tint aucun compte de ses sages avis, et le placard fut semé, à profusion, dans les rues de Paris et des principales villes du royaume; on eut même l'audace d'en afficher un exemplaire à la porte de la chambre du roi, au Louvre. L'irritation de la Sorbonne fut portée au comble, et François I^{er}, indigné, ordonna d'arrêter sur-le-champ tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir du penchant pour le luthéranisme. Des

visites domiciliaires commencèrent aussitôt; les prisons se remplirent de suspects. Quelques-uns, effrayés par la crainte du supplice, se soumièrent à tout ce qu'on exigea d'eux; mais d'autres persistèrent courageusement dans la profession de la foi évangélique et furent condamnés au bûcher. Parmi ces derniers, le Martyrologe mentionne, comme ayant donné les preuves les plus éclatantes de leur fermeté et de leur constance, *Barthélemy Milon*, surnommé le paralytique, parce qu'à la suite d'un accident, il était resté perclus de tout le corps, sauf les bras; *Nicolas Valetton*, receveur de Nantes; *Jean Du Bourg*, marchand de Paris; *Henri Poille*, maçon, des environs de Meaux, à qui on perça la langue, qu'on attacha par un fer à la joue, pour l'empêcher de parler, avant de le conduire à la mort; *Etienne de La Forge*, chez qui *Calvin* avait logé; *La Catelle*, maîtresse d'école. On sait que, pour apaiser le courroux de Dieu et donner en même temps un témoignage de son attachement à la religion catholique, François I^{er} fit faire une magnifique procession, et brûler, en sa présence, six malheureux avec des raffinements de cruauté atroces.

FERRAND (DANIEL), pasteur de La Parade, donné à l'église de Bordeaux en 1623, fut député par la Basse-Guienne au Synode national d'Alençon, qui le chargea de présenter au roi, avec *Gigord* et *Cérisy*, le cahier des plaintes des églises. C'est lui qui porta la parole; mais la harangue qu'il prononça, en cette occasion, ne donna pas une haute idée de son goût ni de son éloquence. En voici le début: « Puisque les rivières, qui ont leur source dans l'Océan, y retournent pour lui payer leur tribut, c'est avec bien plus de raison, que vos très-humbles et très-obéissants sujets, les ministres et anciens assemblés, par votre autorité royale, dans un Synode national, viennent rendre dans votre sein royal les profonds ressentimens et les éternels remerciemens de toutes leurs âmes,

pour tant de faveurs, etc.» Tout le reste est de ce style adulateur et prétentieux, de même que le discours adressé par le ministre de Bordeaux à Richelieu. Les instructions des trois députés portaient qu'ils réclameraient contre la défense faite aux ministres de prêcher dans les annexes; contre la prétention, émise par le gouvernement, de faire valider le baptême administré par les sages-femmes; contre un décret du conseil privé, qui ordonnait aux Protestants de tendre leurs maisons. Ils devaient, en outre, tâcher d'obtenir que le gouvernement se chargeât des frais de la tenue du synode. Le cahier des plaintes s'étendait principalement sur l'inexécution de l'Édit de grâce en plusieurs provinces. Le culte réformé n'avait pas été rétabli, ou avait été aboli dans une quarantaine de localités. On avait enlevé aux Protestants un grand nombre de temples et de cimetières, et le clergé romain cherchait à les dépouiller de plusieurs autres. Dans le pays de Gex, l'intendant de Bourgogne les excluait même des hôpitaux. On les forçait, contrairement aux prescriptions de l'édit de Nantes, à tendre eux-mêmes leurs maisons; on les contraignait à subvenir aux frais du culte et à l'édification des églises catholiques; on leur enlevait leurs enfants pour les baptiser et les élever dans la religion romaine, témoins la fille du pharmacien *Redon* et celle de *Gilles Conant*, âgée de deux ans, qui, attirée dans un couvent, y avait été retenue, malgré les réclamations de sa mère. On inquiétait les Protestants dans la jouissance de leurs collèges et de leurs écoles, telle l'université de Nismes, qui avait été fermée. On interdisait aux ministres certaines localités pour habitations; on chassait même de certaines villes les artisans réformés; on soumettait les ministres, malgré les édits, à monter la garde, à loger des gens de guerre, à payer des taxes illégales; on retenait des Protestants aux galères, malgré l'amnistie; on restreignait arbitrairement la compétence des

Chambres de l'édit, et, sous ce rapport, c'étaient les parlements qui violaient le plus audacieusement l'édit de Nantes. On excluait les Protestants de la plupart des charges et même des métiers. Le parlement de Navarre s'immisçait dans les affaires ecclésiastiques, et défendait l'appel aux synodes nationaux. Enfin le roi avait cessé de contribuer à l'entretien des ministres de la religion réformée, bien que les Protestants fussent toujours obligés de payer la dîme aux ministres catholiques. — En présence de semblables plaintes, qui osera encore prétendre que le gouvernement de Richelieu fut juste envers les Protestants?

FERRIER (JÉRÉMIE), fameux ministre du Languedoc, né à Nismes, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, et mort à Paris en 1626.

Selon M. Barjavel, auteur d'un Dict. historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse, Jérémie Ferrier était fils de *Jean-Baptiste Ferrier*, de Bonnieux, que le baron d'Allemagne avait mis pour gouverneur dans Menerbes, à la place de *Valavoire*, en 1574 (*Voy.* 1, p. 274). Ce capitaine, « de condition obscure, mais soldat et homme de fer », était, dit Boze, « un des plus renommés de son parti. » La hardiesse de ses entreprises le rendit bientôt redoutable, et, depuis longtemps, il faisait trembler les environs, lorsque le Grand-Prieur de France entreprit de le déloger, en 1577. M. Barjavel raconte qu'il se défendit vaillamment jusqu'au 9 déc. 1578, et, qu'ayant rendu la ville à des conditions honorables, il se retira à Nismes, où il mourut. Nous ignorons si cet écrivain a suivi quelque relation encore inédite de ce siège; ce qui est certain, c'est que son récit ne s'accorde en aucune façon avec celui de l'historien de Thou, qui raconte que, gagné par Damville, Ferrier allait lui livrer Menerbes, lorsque *Pape-Saint-Auban* entra dans la ville à la tête de trente cavaliers, comme s'il y amenait du secours, et que, sur quelques propos un peu fiers

que Ferrier laissa échapper, il le poignarda. Cette version s'accorde mieux avec les renseignements que nous avons recueillis d'autre part, et selon lesquels Jérémie Ferrier était fils, non pas d'un homme de guerre, mais d'un pasteur.

Après avoir terminé ses études en théologie, Ferrier fut, en 1599, donné pour ministre à l'église d'Alais, mais il ne la desservit que quelques mois. Il ne tarda pas à acquérir une certaine réputation, puisque le P. Cotton lui fit faire sommation d'entrer en dispute publique avec lui. Ferrier, qui était ambitieux, n'eut garde de laisser échapper cette occasion de se produire, et il se rendit à Nismes, avec l'intention de descendre dans la lice contre le fameux jésuite; mais le sénéchal, à qui le consistoire en avait demandé l'autorisation, afin que tout se passât régulièrement, refusa de l'accorder. L'empressement que Ferrier avait mis à se porter comme champion de son église lui fut, au reste, fort utile. Il fut nommé, en 1601, pasteur de l'église de Nismes. La même année, le 28 oct., il fut appelé à remplacer *Pineton de Chambrun* comme professeur de théologie. Selon une Notice sur l'Académie de Nismes, publiée, par M. le pasteur *Borel*, dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (2^e année), on n'y comptait alors que huit étudiants immatriculés : *Samuel Tous-saint*, *Isaac Des Issarts*, *Josué Barbut*, *Gantelme*, de Nice, *Paul Brille-gent*, *Hippolyte Gentilhomme*, *Alexandre Plon* et *Isaac Ferrier*. Un an après l'installation de Ferrier dans sa chaire, le nombre des élèves s'était si fort accru, qu'il fallut fonder une seconde chaire de théologie, qui fut donnée à *Jean Moynier*, et, l'année suivante, le Synode national de Gap jugea nécessaire d'en créer une nouvelle pour l'hébreu, la quelle fut occupée par *Alizier de Langlade*. L'enseignement de Ferrier jeta donc, c'est incontestable, un vif éclat sur l'académie de Nismes.

Ce fut, sans doute, en prenant possession de sa chaire qu'il publia ses

célèbres thèses de l'*Antechrist*, qui soulevèrent une véritable tempête. Le parlement de Toulouse le décréta de prise de corps; d'un autre côté, le Synode national de Gap, auquel il avait été député, prit fait et cause pour lui. Afin de lui donner une preuve éclatante de sympathie, il le nomma vice-président, et il ordonna que la proposition soutenue par Ferrier, que le pape est l'*Antechrist*, serait insérée dans la Confession de foi (*Voy.* III, p. 318). Henri IV, que cette déclaration imprudente blessa vivement, montra cependant assez de sagesse et de prudence pour assoupir cette affaire, et le partage de la Chambre mi-partie de Castres, devant laquelle Ferrier s'était pourvu, lui ayant fourni une occasion naturelle d'intervenir, il défendit de continuer les poursuites contre l'audacieux professeur de Nismes.

A cette époque, où les passions religieuses avaient encore toute leur intensité, la hardiesse de Ferrier devait le grandir dans l'opinion; aussi lui prodigua-t-on les marques d'estime. En 1605, il fut député à l'Assemblée de Châtelleraut; en 1607, l'église de Paris le demanda pour pasteur, mais le Synode de La Rochelle ne voulut pas le lui accorder; en 1608, il fut envoyé à l'Assemblée de Gergeau; en 1609, il représenta les églises du Bas-Languedoc au Synode national de Saint-Maixent, qui l'élut vice-président; en 1614, enfin, il fut député de nouveau, avec *Henri Hardouin*, sieur de La Calmette, premier consul de Nismes, à l'Assemblée politique de Saumur, qui l'adjoignit à *La Case*, *Courtomer*, *Mirandé* et *Armet*, chargés de porter en Cour le cahier des doléances.

Benoit nous peint Ferrier comme un homme intéressé, fourbe, ambitieux, inconstant, brouillon, sans jugement, et peu capable des intrigues dont il eut l'imprudence de s'embarrasser. Mais il avait, ajoute l'historien de l'édit de Nantes, assez de courage, l'esprit vif, l'imagination enflammée, une grande facilité à parler, un ton de voix impé-

rieux, une véhémence dans l'action et dans le discours qui entraînait les auditeurs et qui ne leur laissait presque pas la liberté de lui contredire. Il est curieux de rapprocher de ce portrait celui que Tallemant des Réaux trace du même personnage : « Quoiqu'il ne fût ni docte ni éloquent, lit-on dans les Historiettes, il passoit pourtant pour un grand personnage dans sa province; il étoit patelin, populaire, et pleuroit à volonté, de sorte qu'il avoit tellement charmé le peuple, qu'il le menoit comme il vouloit. » Tallemant ajoute que c'étoit l'homme du monde le plus avare, jusque là que, quand il étoit député à quelque synode, « il vivoit si mesquinement, et recherchoit avec tant de soin les repues franches, qu'il épargnoit les deux tiers de ce qu'on lui donnoit pour sa dépense. » Un homme de ce caractère étoit facile à corrompre. Ferrier alla, de lui-même, au devant de la corruption.

Ce fut pendant son voyage à la Cour qu'il se laissa gagner. Dès son retour à Saumur, il prit ouvertement le parti du gouvernement, soutenant, avec beaucoup de vivacité, que les Protestants devaient se contenter de l'édit de Nantes, tel qu'il avoit été vérifié par les parlements; aussi, lorsqu'il se présenta devant l'assemblée de Sommières pour rendre compte de sa mission, le pasteur d'Uzès, *Faucher*, se faisant l'écho des bruits qui commençaient à courir sur son compte, l'accusa-t-il de trahison. L'assemblée repoussa cette imputation comme calomnieuse; mais, dans un voyage que Ferrier fit, en 1612, à Paris, les bruits prirent plus de consistance; on disait hautement qu'il se ferait papiste, en sorte que le Synode national de Privas sentit la nécessité d'intervenir, pour prévenir, s'il en étoit encore temps, un grand scandale. Il rendit d'abord un décret qui exclut, pour l'avenir, les professeurs en théologie des assemblées politiques; puis, soumettant à une enquête rigoureuse la conduite du pasteur de Nismes, et considérant qu'il avoit quitté, sans congé,

l'église de Paris, après avoir promis de la desservir; qu'il avoit apporté beaucoup de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs de professeur, à cause de ses fréquents voyages à la Cour et aux assemblées politiques; qu'il s'étoit ingéré dans le maniement des deniers ecclésiastiques, dont il s'étoit approprié une assez forte somme, il lui enjoignit d'écrire une lettre d'excuse à l'église de Paris, lui défendit de paraître, pendant six ans, aux assemblées politiques, et lui interdit l'exercice de ses fonctions dans le Languedoc. Dès qu'elle eut connaissance de cette sentence sévère, l'église de Nismes se hâta d'envoyer à Privas d'*Aguillon* et *Barnier*, tous deux magistrats, *Arnaud Guérand*, second consul, *Vestric-Favier*, du corps de la maison de ville, et les pasteurs *Suffrein* et *Chambrun*, pour demander qu'on lui laissât son ministre. Sur le refus du synode, les députés s'emportèrent contre les représentants des églises en menaces et en injures, *Vestric* surtout, qui alla jusqu'à les accuser d'obéir à la passion, en protestant que Nismes garderait son pasteur en dépit d'eux et de tout. Ce furent les deux ministres *Suffrein* et *Chambrun* qui portèrent la peine de cette sortie. Le synode les blâma fortement d'avoir accepté une semblable députation, et il ordonna que Ferrier irait remplacer *Chamier* dans l'église de Montélimart. Ferrier n'en tint compte; il continua à remplir ses fonctions comme auparavant, en sorte que le colloque du Lyonnais, assemblé à Oullins, le 23 août 1612, sous la présidence du pasteur *Roy*, le condamna comme rebelle, en vertu des pouvoirs qui lui avoient été conférés par le synode national, et suspendit le ministre *Mardochee Suffrein* comme fauteur de sa rébellion (*Arch. gén.* Tr. 232). *Suffrein* se retira à la fois de l'église et de l'académie, où, dès 1607, il avoit succédé à *Alisier de Langlade*, et Ferrier partit pour Paris; mais, n'ayant probablement pas obtenu, tout d'abord, le prix de sa future apostasie, il se présenta de-

vant le consistoire de Charenton, pour protester « de ne rechercher aucune autre vocation que celle du saint ministère », protestation qui ne l'empêcha pas, fort peu de temps après, d'accepter la place d'assesseur criminel au présidial de Nismes.

Pour braver ses ennemis avec éclat, il se hâta de retourner dans le Languedoc, et demanda d'être mis immédiatement en possession de sa charge. De son côté, le consistoire, ayant à sa tête le ministre *Chambrun* et le premier consul *Saint-Césaire*, se rendit en corps auprès des officiers du siège présidial, pour les prier de suspendre sa réception, jusqu'à ce qu'on eût reçu la réponse aux remontrances et supplications que le conseil de ville avait envoyées au roi et à son conseil. Tout fut inutile; Ferrier fut installé, à l'heure même, dans la place, non pas d'assesseur criminel, mais de conseiller. Le consistoire le fit alors sommer, à quatre reprises, par « l'avertisseur » *Louis Dupont*, par *David Guérand*, apothicaire, par de *Monteils*, avocat, et par le pasteur *Olivier*, de se présenter devant lui pour répondre à l'accusation d'avoir déserté sa charge. Il refusa d'obéir, en disant qu'il se colloque du Lyonnais l'ayant déposé, il se regardait comme libre. Le consistoire passa outre, et ordonna de procéder contre lui par admonitions publiques, sentence qui lui fut signifiée par les pasteurs *Bouton* et *Villaret*, et par les anciens *Baile* et *Fournier*. Ferrier répondit par un appel comme d'abus (*Arch. gén. M. 668*). Dès lors, le consistoire porta l'affaire devant le synode provincial, qui, le tenant pour « obstiné dans ses péchés, roidi dans ses rébellions et désobéissances, et endurci dans son impénitence », ordonna au pasteur *Brunier* de lancer contre lui, du haut de sa chaire, le dimanche 14 juillet 1613, une sentence d'excommunication, conçue en ces termes : « Ledit M. Jérémie Ferrier est un homme scandaleux, incorrigible, impénitent, indisciplinable; et, comme tel, après avoir invoqué le nom

du Dieu vivant et vrai; au nom et en la puissance de notre Seigneur J.-Ch., par la conduite du Saint-Esprit et l'autorité de l'Eglise, nous l'avons jeté et le jetons hors de la compagnie des fidèles, afin qu'il soit livré à Satan; nous l'avons retranché et le retranchons de la communion des Saints, déclarant qu'il ne doit plus être censé ni réputé pour membre de J.-Ch., ni de son église, mais tenu comme un païen et un péager, pour un profanateur et contempteur de Dieu; c'est pourquoi nous exhortons les fidèles, et leur enjoignons, au nom de notre Maître, de ne plus converser avec cet enfant de Bélial; mais de s'en éloigner et séparer, eu attendant, si, en quelque manière, ce jugement et cette séparation, à la destruction de sa chair, pourra sauver son âme, et lui donner de l'effroi pour cette grande et redoutable journée, en laquelle le Seigneur viendra avec les milliers de ses Saints, pour rendre jugement, et convaincre les pécheurs de tous leurs crimes et impiétés, et tous les méchants des desseins pernicieux, des mauvaises paroles et des œuvres abominables qu'ils auront commises contre Dieu et contre son Eglise. Amen. — Maudit est celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement. Amen. — S'il y a quelqu'un qui n'aime pas le Seigneur J.-Ch., qu'il soit anathème. Maranatha. Amen. — Viens, Seigneur Jésus, viens. » — Ne dirait-on pas une formule d'excommunication empruntée au moyen-âge? Il ne restait plus qu'à livrer Ferrier au bras séculier; mais heureusement l'Eglise réformée ne disposait pas de la puissance temporelle en France.

Ferrier put donc braver impunément le synode du Bas-Languedoc. Le lendemain même du jour où il avait été excommunié, il se rendit au présidial, escorté par quelques archers du prévôt. A son retour, il fut hué par une bande d'enfants auxquels se joignirent bientôt des hommes du peuple, qui le poursuivirent à coups de pierre, en l'appelant traître Judas. Il se réfugia dans la maison du lieutenant principal au siège

présidial, et, pendant qu'il s'y cachait tout tremblant, l'atroupement, se portant contre sa maison, où se trouvait sa femme enceinte et prête à accoucher, la saccagea, brûla les meubles et brisa les fenêtres. L'intervention des consuls et du consistoire lui-même apaisa promptement l'émeute; mais elle se ralluma lorsqu'on apprit que, pour punir la ville, la Cour avait ordonné la translation du siège présidial à Beaucaire, et avait enjoint à la Chambre de l'édit de Castres d'informer contre les coupables. Le calme toutefois ne tarda pas à se rétablir, et, après cinq mois de sollicitations, le roi consentit à accorder des lettres d'abolition (1).

Ferrier, que les consuls avaient fait évader, s'était cependant retiré à Beaucaire. On a dit qu'il y abjura la religion protestante; mais c'est une erreur, il était trop habile pour tant se presser. De Beaucaire il vint à Paris, où il ne se fit même pas catholique tout de suite, à ce qu'affirme Tallemant des Réaux : il ne se convertit que quand le clergé, par l'intervention de *Du Perron*, lui eut assuré une bonne pension. Après son abjuration, il combattit ce qu'il avait avancé au sujet de l'Antechrist, dans un livre qui parut sous ce titre : *De l'Antechrist et de ses marques, contre les calomnies des ennemis de l'Eglise catholique*, Paris, 1615, in-4°. Il eut l'audace d'en envoyer un exemplaire à *Du Plessis-Mornay*, qui lui répondit les plus cruelles vérités. Dix ans plus tard, sous le titre : *Le catholique d'état ou Discours politique des alliances du roi très-chrétien, contre les calomnies des ennemis de son état* (Paris, 1625, in-8°; 3^e édit., Paris, 1626), il mit au jour un ouvrage estimé un des meilleurs du recueil *Du Châtelet*, où il prit, contre les partisans de l'Espagne, la défense de la politique de Richelieu et de l'alliance de

la France avec les puissances protestantes. Cet ouvrage lui gagna la faveur du cardinal, qui le fit nommer, en 1626, conseiller d'état et privé, et qui voulut qu'il accompagnât le roi dans le voyage de Bretagne. A son retour, Ferrier tomba malade d'une fièvre qui l'emporta le 26 sept. de la même année.

Les actes du Synode de Gap parlent d'un livre de Ferrier, intitulé *Ἰποπόσεις θεολογικαί*, qui avait été imprimé avant 1603, et dont le synode l'engagea à donner une seconde édition. Il s'agit, sans doute, des fameuses thèses sur l'Antechrist. Selon Watt, il a publié aussi *Considération d'état à sa justification*, 1613, in-4°. Nous n'avons pas trouvé trace de ces deux ouvrages.

La femme de Ferrier, *Isabeau de Guérand*, resta fidèle à sa religion; mais ses deux enfants se firent catholiques, et tous deux périrent de mort violente. Le fils fut tué, en 1638, par des laquais; la fille, que la dixième satire de Boileau a immortalisée, ainsi que son mari, le lieutenant criminel Tardieu, fut assassinée par des voleurs, en 1665.

FERRIER (MICHEL), natif de Cahors, a mis en musique les *Psalmes de David*, trad. par *Clément Marot*, Paris, Nicolas Du Chemin, 1568.

FERRIÈRES (JEAN DE), seigneur de Maligny, fils de François ou Jean de Ferrières et de Louise de Vendôme, descendait d'une des plus illustres maisons de Bourgogne. Au rapport de Le Laboureur, c'était « un gentilhomme vaillant, de grande entreprise et des plus ardents aux intérêts de sa religion, aussi bien que *François Joubert*, sa femme, veuve en premières noces de *Charles Chabot*, sieur de Sainte-Foy, fille de François Joubert, sieur de Lanneray, maître des requêtes, et de Perronnelle Carré. » Ferrière devint *vidame de Chartres*, le 16 déc. 1560, par la mort de *François de Vendôme*, son cousin-germain, et c'est sous ce nom qu'il est habituellement désigné par les historiens.

Fermelement attaché à la religion pro-

(1) Un écrivain anonyme, mais huguenot, raconte avec détail toute cette affaire dans des *Mémoires sur l'exécution arrivée en la ville de Nismes*, lesquels ont été publiés dans les *Archives curieuses*, T. I de la 2^e série.

testante, le vidame de Chartres servit dans toutes les guerres de *Condé* et de *Coligny*. En 1562, il décida *Jean de Croses* (Voy. IV. p. 328) à le recevoir dans la ville du Havre avec son beau-frère *Jean de Lafn*, sieur de Beauvais-La Nocle. Peu de temps après, *La Barre* lui apporta, de la part de Condé, l'ordre de passer en Angleterre, avec *Briquemault* (Voy. ce nom), et *La Haye*, maître des requêtes et surintendant de la maison du prince, pour demander des secours à la reine Elisabeth. L'abbé Pleuvri, auteur d'une Histoire du Havre - de-Grâce, raconte que les plénipotentiaires de Condé refusèrent d'accéder à la demande fort naturelle des Anglais qui exigeaient qu'on leur livrât Le Havre comme place de retraite, et qu'ils revinrent en France sans rien conclure; mais que Condé leur enjoignit de retourner en Angleterre et de souscrire à cette condition. Ce récit est confirmé par une dépêche de l'ambassadeur de France, datée du 22 août 1562. Le lendemain de la signature du traité de Hamptoncourt, l'ambassadeur, ce même *Paul de Foix* qui avait été arrêté avec *Du Bourg*, demanda l'extradition, non-seulement des négociateurs, mais de *Saint-Aubin*, de *La Roque*, de *Verligny*, de *Georges de Mare*, garde de l'artillerie du Havre, de *Jean Feray*, du bailli de Dieppe et de *Bochart*, receveur de Rouen, comme criminels de lèse-majesté; il est inutile d'ajouter que le gouvernement d'Elisabeth refusa de les livrer.

Dans la seconde guerre civile, nous retrouvons le vidame de Chartres servant la cause protestante de ses conseils et de son épée. « Nourri aux affaires de la Cour, savant aux despens des siens et de lui-même », dit d'Aubigné, il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à ce que *Condé* prêtât l'oreille aux propositions astucieuses que la reine-mère lui avait fait faire par Combaut, en lui prouvant que c'était un piège. Le prince suivit son avis et continua sa marche au de-

vant de l'armée allemande, commandée par Casimir, que le vidame de Chartres fut chargé d'aller complimenter.

En 1568, la guerre s'étant rallumée, Jean de Ferrières leva un corps de troupes en Normandie et le conduisit à *Andelot*. Le rôle important qu'il jouait et la haute position qu'il occupait dans le parti ne pouvaient manquer d'attirer sur lui les foudres du parlement qui mit à prix la tête de Coligny. Au mois de novembre 1569, il fut condamné à mort avec *Montgomery* et pendu en effigie sur la place de Grève. Après la perte de la bataille de Moncontour, il repassa en Angleterre pour unir ses efforts à ceux d'*Odet de Châtillon* dans le but d'obtenir de nouveaux secours d'Elisabeth. A partir de cette époque, on le perd de vue jusqu'à la Saint-Barthélemy. A la nouvelle de la blessure de l'amiral, tenant pour certain « que c'estoit l'entrée de la tragédie, laquelle se paracheveroit bientôt », il pressa, à plusieurs reprises et « avec grande véhémence », les chefs huguenots de s'éloigner sur-le-champ de Paris; il ne fut pas écouté; mais s'il ne réussit pas à soustraire ses compagnons d'armes au sort déplorable qui les menaçait, il sut au moins garantir sa propre vie, grâce à la précaution qu'il avait prise de se loger au Faubourg Saint-Germain. On conserve au Musée britannique (*MSS. Lansdown.*, N° 44. 77) la lettre où il raconte à lord Burghley la manière dont il échappa à la mort (1). Strype nous apprend, dans ses Annales, qu'il chercha un asile en Angleterre et qu'Elisabeth, touchée de compassion, écrivit en sa faveur au roi de France. S'il faut en croire Pinard, il gagna plus tard La Rochelle et contribua à la défense de cette ville héroïque contre le duc d'Anjou. Il continua à servir la cause de Henri IV, qui le créa maréchal de camp en 1597, avec plus de zèle, à ce qu'il semble,

(1) Une quinzaine de *Lettres inédites* de cet illustre personnage se conservent à la Biblioth. Cotton., Musée britannique, et font partie des recueils cotés *Caligula* E. v, vi, ix, xii.

que la cause de l'Église protestante; car nous ne le voyons figurer nulle part, ni dans les assemblées politiques, ni dans les synodes. Pinarad ajoute qu'en 1606, il négocia le raccommodement du duc de *Bouillon* avec le roi, et que depuis lors, il n'est plus parlé de lui.

L'obscurité qui couvre les dernières années de la vie de Jean de Ferrières nous paraît étrange, et chose singulière! son frère *Edme*, qui a joué un rôle considérable dans la première guerre civile, disparaît non moins brusquement de la scène.

Edme de Ferrières, plus connu sous le nom du jeune *Maligny*, fut un des chefs de la conjuration d'Amboise (Voy. I, p. 269). Sauvé d'une mort certaine par l'écuyer du prince de *Condé*, il se retira dans la Provence, tandis que son frère, soupçonné d'avoir aussi trempé dans la conspiration, quittait la Cour de son côté. *Maligny*, de concert avec *Mouvans* et par ordre de *Condé*, à ce que rapporte *Davila*, conçut l'audacieux projet de se saisir de Lyon, où les Réformés étaient en assez grand nombre. A cet effet, il recruta parmi les soldats de *Montbrun* quelques aventuriers qu'il introduisit dans cette ville par diverses portes et sous divers déguisements. *Colonia* porte à 1200 le nombre des Huguenots qui s'étaient ainsi glissés dans la ville sans être découverts, grâce au mouvement qu'occasionnait la foire d'août. Ils devaient être soutenus, dit-il, par 500 autres domiciliés dans la ville, par 300 Genevois qui avaient ordre de se rendre sous les murs de Lyon au jour marqué, par des troupes de Provence et par un corps de cavalerie qu'on attendait de France. Parmi ces gens de guerre, il y avait plusieurs capitaines expérimentés qui avaient fait les guerres de Piémont, tels que le bourguignon *La Rivière*, le provençal *Châteauneuf*, les auvergnats *Malcault* et *Belime*, les deux frères *Pérault* du Vivarais. *Colonia*, qui attribua, sans aucune espèce de preuves, nous osons l'affirmer, à *Calvin*, à *Bèze* et à *Spi-fame*, tout le plan de l'entreprise,

passe sous silence le contre-ordre donné par le roi de Navarre, et cependant il est certain que, sans ce contre-ordre, *Maligny* se serait emparé de Lyon. Sentant l'impossibilité de faire traverser à ses soldats toute la France, pour les conduire à Limoges, comme on le lui mandait, sans éveiller les soupçons et sans s'exposer à être taillé en pièces, il résolut, après mûre délibération, de congédier les bandes qui s'approchaient de Lyon et d'évacuer la ville; mais un crocheteur qu'il avait imprudemment introduit dans une des maisons où il avait formé des dépôts d'armes, communiqua au gouverneur les soupçons qu'il avait conçus. La maison fut cernée à l'entrée de la nuit. Il s'y trouvait une cinquantaine de soldats qui se défendirent vigoureusement. *Maligny*, logé près de là, accourut à leur secours avec une quinzaine de gentilshommes, et les archers furent repoussés jusques sur le pont de la Saône dont les Protestants s'emparèrent. Selon *Davila* et *Colonia*, les Catholiques ne tardèrent pas à les en chasser; selon les écrivains protestants et de *Thou*, pas un seul catholique n'osa sortir de son logis, et *Maligny* resta maître, pendant plusieurs heures, de toute la ville entre le Rhône et la Saône, en sorte qu'il n'est pas douteux qu'il se fût saisi de Lyon, s'il avait été soutenu; mais les conjurés qu'il avait contremandés s'imaginèrent que les Catholiques leur avaient tendu un piège pour les attirer dehors et les égorger, et ils restèrent barricadés chez eux. Se voyant abandonné, et craignant d'être écrasé dès que le jour paraîtrait, *Maligny* se retira dans son logis; puis la réflexion lui présentant le danger sous un aspect plus terrible, il s'enfuit secrètement à Genève, dit *Colonia*, laissant au capitaine *Castelnau* le soin de faire disparaître les traces de la conjuration. Presque tous les conjurés sortirent de Lyon sans obstacle, le gouverneur favorisant lui-même leur fuite, de peur de les réduire au désespoir. A la nouvelle de cette entreprise, le maréchal de Saint-

André s'empressa de courir à Lyon. Il fit arrêter beaucoup de personnes, entre autres les deux frères *Changy et La Brosse*, qui fut, à deux reprises, soumis à une torture telle que jamais homme n'en subit une pareille sans mourir. Quelques-uns des prisonniers furent pendus; les autres rachetèrent leur vie en payant de fortes rançons à l'avidé maréchal.

Depuis cette époque, le jeune Maligny n'étant plus mentionné par les historiens de nos guerres civiles (1), on doit en conclure qu'il ne survécut pas longtemps à son entreprise sur Lyon. Il mourut sans héritier (*Collect. Du Chesne*, Vol. 68), et son frère n'ayant pas laissé non plus d'enfant de sa femme *Françoise Joubert*, le vidame de Chartres passa dans la famille de *Jean de Lafin*, sieur de Beauvais-La Noche, qui avait épousé *Béraude* de Ferrières.

FERRIÈRES (PONS DE), baron de BAGAT en Quercy, second fils de Jean de Ferrières, servit, en 1552, sous le roi de Navarre avec le grade de capitaine de cavalerie. Il mourut vers 1564, laissant de son mariage avec *Jeanne de Beynac*, 1^e FRANÇOIS, qui suit; — 2^e ANTOINE, tué à la déroute de Vers; — 3^e LOUISE, qui mourut fille avec la réputation d'un des meilleurs esprits de son temps; — 4^e CATHERINE, femme du sieur de Puy-parla; — 5^e JEANNE, épouse du sieur de Mont-Lausun; — 6^e MARIE, alliée au sieur de Brugnot, après la mort duquel elle se remaria avec le sieur de *Marcous*.

François de Ferrières combattit vaillamment à Dreux, où il fut blessé et fait prisonnier, puis à Jarnac et à Moncontour. En 1586, le roi de Navarre lui donna une compagnie de cent arquebusiers à cheval. En 1588, Henri III lui contisqua ses biens, dans la possession desquels il ne rentra qu'en 1595. La même année, il assista à l'Assemblée politique

(1) Nous trouvons bien un capitaine *Ferrières* servant sous le jeune *Rohan* dans l'Angoumois, en 1570; mais c'est évidemment une autre personne.

de Saumur. De son mariage avec *Antoinette de Bonnefous*, célébré en 1557, naquirent six enfants: 1^o PONS, mort jeune; — 2^o PIERRE, qui épousa successivement *Jeanne de La Boissière*, *Susanne de Mauzac*, *Marguerite de La Burgade* et *Angélique Days*, mais qui ne paraît pas avoir laissé de postérité; — 3^o JEAN, qui prit pour femme *Andiette de Jouan*, fille du lieutenant-principal au siège présidial d'Armagnac et procureur-général du roi de Navarre, celui-là même qui assista, comme député de la Guienne, aux Assemblées politiques de Saint-Jean-d'Angély, en 1582, et de La Rochelle, en 1588; — 4^o ABEL, qui suit; — 5^o PAUL, marié avec *Claire de Bonnal*, fille du sieur de *La Rouquette*; — 6^o ANNE, femme du seigneur de *Cezerac*. Resté veuf, le baron de Bagat se remaria avec *Antoinette de Rams*, qui ne lui donna qu'une fille nommée *MARIE*, épouse d'un sieur de *La Rouquette*.

Abel de Ferrières ayant été appelé par son père à recueillir son héritage, cette préférence, dont le mss. (*Fonds S. Magloire*, N^o 132), où nous puisons nos renseignements, n'explique pas le motif, occasionna un long procès. Abel avait servi avec ardeur la cause de Henri IV; il avait combattu à Coutras, à Ivry, et avait été grièvement blessé au combat de Villemur. Il mourut, en 1641, laissant de sa femme *Esther de Vivans*, qu'il avait épousée en 1608, deux enfants, FRANÇOIS, qui suit, et SUSANNE, alliée au sieur de *Panassou*.

François apprit le métier des armes en Hollande où il alla servir dès 1628. Il y passa trois ans et y fut fait prisonnier. Rentré dans sa patrie, il fit, en 1635, la campagne de Flandres avec l'armée française. L'année suivante, il épousa *Sara de Chandieu*, qui lui donna PIERRE-HENRI, ESTHER et MARIE. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin.

FERRY, famille notable de Metz, qui a donné à l'église réformée de cette ville un de ses plus célèbres pasteurs.

Jacques Ferry, originaire de Blamont,

embrassa la religion évangélique en 1554, et s'établit à Metz où il remplit la charge de solcher de l'évêché. Les solchers, au nombre de sept, avaient le monopole de la vente des socs de char-rue. C'était une place lucrative et des plus honorables, car l'office anoblissait et se transmettait de père en fils. Du mariage de Jacques Ferry avec *Françoise de Corny*, naquirent, entres autres enfants, *JACQUES* et *JÉRÉMIE*, souches chacun d'une branche.

I. BRANCHE AINÉE. Jacques Ferry, né en 1558, succéda à son père dans son office de solcher. Un vol. in-fol. msc., porté, si nous ne nous trompons, dans le catalogue de la riche collection du comte Emmery, sous ce titre : *Recueil des différens actes de procédure que Jacques Ferry a été dans le cas de dresser en sa qualité de Treize et de conseiller du maître-échevin*, nous fait connaître deux autres emplois qu'il remplit ; et trois pièces de la même collection, qui lui sont aussi attribuées : *Receptes des droictures et revenus des villages et autres lieux ausquels l'hospital S. Nicolas, au Neu/-Bourg, a haulteur et seigneurie*, 1593, in-fol. ; — *Mémoire du sieur Jacques Ferry, gouverneur de l'hospital*, 1593-1660 (?), in-4° ; — *Inventaire de tous les biens, meubles et autres choses appartenant et dépendant dudit hospital, depuis 1592 jusques au 1 juillet 1601*, in-fol., nous apprennent qu'au double titre de membre du conseil des XIII et de conseiller échevin, il joignit celui de gouverneur du grand hôpital de Saint-Nicolas, emploi honorifique qui, selon la Biogr. du parlement de Metz, ne s'accordait qu'à des personnes d'un rang élevé, et qui lui fut donné en récompense des services rendus par lui au roi de France. Bayle a donc eu raison de dire que la famille Ferry faisait figure à Metz, et que Jacques Ferry, en particulier, passa par tous les degrés de l'ancienne magistrature, jusqu'à la suppression du conseil des XIII, en 1643. Qu'importe, après cela, qu'il ait été simple marchand de Fournirue,

comme le dit M. Begin en relevant le célèbre critique, ou plutôt Viville, qui l'a copié ? Il est évident que son état ne devait pas l'exclure et ne l'a pas exclu des charges municipales.

Jacques Ferry jouissait, en outre, d'une grande considération auprès de ses coreligionnaires qui le chargèrent de plusieurs missions en Cour dans des circonstances importantes. Il mourut en 1647, laissant de sa femme *Elisabeth Joly*, sœur du célèbre procureur général de ce nom, une fille nommée *ELISABETH*, qui épousa, en 1621, *Sébastien de Mageron*, docteur en médecine, plus tard apostat, et deux fils, appelés *PIERRE* et *PAUL*, qui suivirent l'un et l'autre la carrière ecclésiastique.

Reçu ministre au mois d'oct. 1605, à l'âge de 23 ans, Pierre Ferry fut donné pour pasteur de l'église de Ton-nay-Charente. Il la desservait encore en 1620 ; mais deux ans plus tard, nous le trouvons ministre à Franceval dans la principauté de Sedan, et c'est en cette qualité qu'il assista, en 1642, avec ses collègues *Du Moulin*, *Rambours*, *Gantois*, *Sacrelaire*, *Benoist* et *Brazi* à la prise de possession de Sedan par Fabert. Il mourut le 30 oct. 1650. Du mariage qu'il avait contracté, en 1608, avec *Jeanne Challons*, naquirent, à ce qu'il paraît, plusieurs enfants ; mais le nom d'un seul est arrivé jusqu'à nous : nous voulons parler de *PIERRE*, né à Metz en 1622 et mort en 1639, enseigne dans un régiment. *M. Othon Cuvier* qui, avec son obligeance ordinaire, a bien voulu nous fournir quelques notes sur la famille Ferry, nous apprend qu'il a en sa possession un recueil des Actes des synodes nationaux (1559-1617) et une Discipline ecclésiastique copiés entièrement par Pierre Ferry et annotés par Paul, en ajoutant que parmi les vol. mss. in-fol. conservés à la Biblioth. d'Epinal sous le nom de Paul Ferry, il s'en trouve un de son frère.

Beaucoup mieux connu que Pierre, Paul Ferry (en latin *Ferrius*) naquit à Metz, le 24 fév. 1591. Son père le con-

fia de bonne heure aux soins d'un instituteur habile, nommé *Jacques Renvoi*, et le mit ensuite au collège des jésuites, seule école supérieure ouverte aux enfants des Réformés de Metz (1). Ses humanités terminées, le jeune Ferry partit, en 1607, pour La Rochelle où il fit sa philosophie et d'où il se rendit à Montauban, afin d'y suivre les cours de théologie. Reçu proposant, en 1611, il reprit la route de sa ville natale en passant par Paris, et le 1^{er} janv. 1612, il fut consacré au saint ministère par l'imposition des mains du pasteur *Le Goulon*. La vie de Paul Ferry n'offre aucune particularité digne de fixer l'attention de l'histoire ; elle s'écoula modeste, paisible et studieuse, dans l'accomplissement des devoirs de sa profession. Il atteignit un âge avancé, n'étant mort que le 28 déc. 1669, malgré les cruelles douleurs de la gravelle, dont il souffrit pendant de longues années, sans que l'aménité de son caractère en fût altérée. Dans sa Vie de Bossuet, l'évêque d'Alais, Bausset, affirme que, sur son lit de mort, il déclara à sa famille et aux anciens du consistoire qu'il désirait abjurer entre les mains de Bossuet. C'est une fable digne de figurer à côté de celle de la conversion de *Bèze*. (Voy. II, p. 270.) « On n'a peut-être guère vu d'homme, lit-on dans les *Mélanges d'Ancillon*, plus généralement regretté que celui-là. Il estoit considéré comme le père aussi bien que comme le pasteur de son troupeau. Il s'en estoit acquis l'amitié et l'estime d'une façon toute particulière. » Ce témoignage est confirmé par la Chronique inédite de *Joseph Ancillon*, qui

(1) Quelques années plus tard, malgré les réclamations du consistoire portées en Cour par Ferry, *Jean Jansoy*, ministre de Concelles-Chaussy, et *Bennelle*, un arrêt du 5 nov. 1634 interdit même les régent et pédagogues réformés. L'année suivante, un arrêt du Conseil défendit aux Protestants de Metz d'ouvrir un collège, et au mois de fév. 1636, défense fut faite à Ferry, à *Goffin* et autres « de ne faire enseigner aucune science ni tenir pensionnaires à peine de 400 liv. d'amende. » Le clergé catholique a toujours appelé l'ignorance à son aide.

se conserve à la biblioth. de Metz sous ce titre : *Recueil de ce qui s'est passé de plus mémorable dans la cité de Metz et pays Messin depuis l'an 1324 jusque l'an 1683* (1). Voici ce qu'on y lit : « Le 28 décembre mourut un peu avant une heure du matin, tourmenté de la pierre, Paul Ferry, ancien pasteur de l'église, fort regretté des siens et des plus honnêtes gens de l'autre côté. Le jour de sa mort et le lendemain, toute la ville fut si triste et si abattue qu'il semblaient que ce fût un deuil public. » Le chroniqueur, qui avait connu particulièrement le collègue de son frère (Voy. I, p. 95), ajoute : « C'était un personnage majestueux, grand de corps et d'esprit, éloquent et savant, très-bien versé dans toutes les sciences. » Selon dom Calmet, Ferry était l'homme le plus éloquent de la province et dont les discours touchaient le plus. Sa belle taille, son visage vénérable et ses gestes naturels donnaient une nouvelle force à son éloquence :

Majestas habitus, et frons gravitate decora,
Urbanique lepos gestus, et mota venustus
Lumina mellifluis addebat pondera dictis.

Ces éloges, qui ne peuvent être suspects d'exagération, expliquent la réputation dont Paul Ferry a joui à Metz, et justifient le surnom de *Bouche d'or* que ses contemporains lui avaient donné. On conçoit même, sans peine, que le souvenir d'un pareil homme vive encore dans la mémoire de ses concitoyens et que son nom continue à être entouré de vénération dans sa ville natale, qui s'est honorée elle-même en plaçant son médaillon en marbre blanc dans une des salles de son hôtel-de-ville. Un talent oratoire remarquable, des connaissances étendues et variées, beaucoup de sagesse, de douceur, de prudence, un esprit de tolérance rare en tout temps, une grande pureté de mœurs, tant de qualités naturelles ou acquises suffisent certes pour fonder une réputation locale ; mais elles ne confèrent pas à

(1) Cette chronique a été rédigée par *Joseph Ancillon* depuis l'année 1666.

celui qui les possède les glorieuses prérogatives du génie, surtout, comme c'est ici le cas, si elles n'ont brillé que sur un théâtre secondaire. Ce n'est donc point dans le seul mérite personnel de Ferry qu'il faut chercher la cause de l'immense autorité morale qu'il paraît avoir exercée de très-bonne heure. Sa vaste correspondance prouve qu'on le consultait de tous les points de la France, et que les théologiens les plus éminents, les pasteurs les plus distingués lui montraient beaucoup de déférence. Son influence était donc très-grande; mais comment l'avait-il acquise? Par des services rendus aux églises? On n'en trouve pas de traces. Par ses ouvrages? Ils sont peu nombreux, d'une importance médiocre et ne peuvent soutenir la comparaison avec ceux des Chamier, des Blondel, des Duillé, des Amyraut. La devait-il à la position exceptionnelle que son église de Metz occupait en dehors du corps des églises françaises? Cette explication nous paraît difficile à admettre, et il nous semblerait tout-à-fait ridicule de l'attribuer à l'honneur qu'il avait eu, pour parler comme les Catholiques, de voir son Catéchisme réfuté par Bossuet. Dira-t-on qu'il mérita sa réputation par le zèle avec lequel il défendit les doctrines évangéliques? Mais vingt autres, moins connus pourtant, les ont défendues avec encore plus de vigueur et de talent. Aucune de ces explications n'est donc satisfaisante. Peut-être faut-il chercher la solution du problème dans ces lignes des *Mélanges d'Ancillon*: Habile politique aussi bien que grand théologien, il avait su par son adresse et sa prudence « se mettre en crédit chez les puissances qui le considéroient beaucoup, ce qui ne pouvoit estre que très-avantageux à son troupeau. »

Cette considération qu'on lui témoignait en haut lieu (1), Ferry la devait sans aucun doute à la complaisance

(1) En 1634, Louis XIII lui-même lui écrivit une lettre très-flatteuse, qui fait partie de la collection d'autographes de notre ami *Ath. Coquerel* fils.

avec laquelle il se prêtait aux projets de réunion que l'on caressait à la Cour. Guy Patin l'a calomnié, en répétant, dans une lettre du 14 mars 1670, le bruit que le pasteur de Metz s'était vendu à Richelieu au prix d'une pension. Ancillon déclare « qu'il n'a jamais fait la moindre démarche qui ait donné lieu à le soupçonner de vouloir trahir son parti. » Toutefois il est certain que Ferry prit une part active à la discussion du projet de réunion qui fut remis sur le tapis en 1667; la correspondance qu'il entretint à ce sujet avec Bossuet a été imp. dans le T. XXV des *Œuvres de Bossuet*, édit. de Versailles. Certes il était de l'intérêt des Catholiques de grandir un ministre qu'ils pouvaient espérer de gagner tôt ou tard. Au reste leur espoir fut déçu. Quelque ami que Ferry fût de la paix et de la tolérance, et quelque soin que le grand archidiacre de l'église de Metz mit à adoucir ce qu'il y avait de plus choquant dans les dogmes catholiques pour le pasteur huguenot, l'accommodement ne se conclut pas (1). Un accord plus facile, à ce qu'il semble, c'est celui que Ferry travailla, tout aussi inutilement, à établir entre les deux communions protestantes, et au sujet duquel il entretint pendant des années une correspondance avec Dury qui se rendit même à Metz, en 1662, pour conférer avec lui sur les moyens d'éteindre une division dont les gémissaient l'un et l'autre. Tant il est vrai que jamais réunion ne s'opérera sur le terrain du dogme, avant que le temps ait calmé l'effervescence des esprits.

Soit modestie excessive, soit tout autre motif, Paul Ferry n'a fait imprimer qu'une très-faible partie de ses ouvrages. En voici le catalogue.

I. *Les premières œuvres poétiques*

(1) M. *Othon Curvier*, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de l'église de Metz, nous écrit à ce sujet : « Dans une note que je possède, Ferry rassure ses collègues qui craignaient qu'il n'allât trop loin. Et, en effet, je ne trouve pas qu'il ait fait aucune concession importante, tandis que les jésuites lui en firent d'étonnantes. »

de Paul Ferri messin, où sous la douce diversité de ses conceptions se rencontrent les honnestes libertez d'une jeunesse, Montaub., 1610 ; réimp. la même année, à Lyon, in-8°. — A part quelques beautés, ces poésies trahissent la jeunesse de l'auteur, qui n'avait alors que 19 ans. Le recueil comprend 16 sonnets latins et français, les uns de Ferry, les autres de Gasc, de L'Escole, David Yver, F. Durieu et d'autres de ses amis ; des stances, une ode à l'honneur de Ferry par Bauldoyn de Saint-Jean-d'Angély, des chansons, des épigrammes et une pastorale en six chants intitulée *Isabelle ou le dédain de l'amour*.

II. *Scholastici orthodoxi specimen, hoc est, salutis nostræ methodus analytica, ex ipsis scholasticorum veterum et recentiorum intimis juxta normam Scripturarum adornata et instructa*, Goltstadii [Gen.], L. Lambert, 1616, in-8° ; 2^e édit., Leyde, 1630, in-8° ; trad. en franç., sous ce titre : *Le scolastique orthodoxe, c'est-à-dire, un traité méthodique de nostre salutourny et recherché des plus profonds des scolastiques, tant anciens que modernes, le tout selon la règle de l'Écriture sainte, par Paul Ferry, messin, ministre de la Parole de Dieu, mis en françois par Claude de Nonot, seigneur de Maiserey, gentilhomme lorrain*, msc. autog., in-fol. qui faisait partie de la collection d'Emmery, ainsi que la première ébauche du travail de Ferry, sous ce titre : *Analysis theologica et scholastica*, et la copie autographe qui avait servi à l'impression de la première édit. de ce livre de controverse. — Le but de l'auteur est de montrer que la doctrine des Protestants sur la grâce a été enseignée par les scolastiques. Le vol. contient un grand nombre de pièces de vers à l'éloge de Ferry et de son livre, par Simon Lahière, membre du Conseil, Jacques Couet Du Vivier, P. Contault, J. de Vignacelles, avocat au parlement de Paris, Théophile Coulon, pasteur à Metz, Jean Braconnier, mé-

decin. Ajoutons que le pasteur de Metz dédia à l'électeur palatin cet ouvrage qui le mit en relation avec Du Plessis-Mornay.

III. *Le dernier désespoir de la tradition contre l'Écriture, où est amplement réfuté le livre du P. François Véron jésuite, par lequel il prétend enseigner à toute personne, quoique non versée en théologie, un brief et facile moyen de rejeter la Parole de Dieu et convaincre les églises réformées d'abus et d'erreur en tous et un chacun point de leurs doctrines*, Sedan, J. Jannon, 1618, in-8° de 812 pp. sans la table et les pièces prélim.

IV. *Réfutation des calomnies semées nouvellement contre certain endroit d'un livre publié il y a plusieurs années et intitulé Le dernier désespoir*, etc. Sedan, Hubert Raoult, 1624. — Publié sous le voile de l'anonyme, comme le suivant.

V. *Remarques d'histoires sur le discours de la vie et de la mort de saint Livier, et le récit de ses miracles*, 1624.

VI. *Vindicia pro scholastico orthodoxo ad Leon. Perinum jesuitam, justæ, plenæ, amicæ, in quibus agitur de prædestinatione et anænis, de gratiâ et libero arbitrio, de causâ peccati et justificatione*, Lugd. Bat., 1630, in-8°.

VII. *Lettre aux ministres de Genève*, publ. dans le T. II de la Bibliothèque anglaise. — Ecrite en faveur du malheureux Anthoine (Voy. I, p. 413).

VIII. *Quatre sermons prononcés en divers lieux et sur différens sujets*, La Ferté-au-Col, François Chayer, 1646, in-12. — Le 1^{er} fut prononcé à Charenton, le 8 oct. 1634 ; le 2^e a pour titre : *Le mariage spirituel* ; le 3^e est un sermon sur la mort de Louis XIII, et le 4^e, un sermon de jour de jeûne. — Ces quatre sermons, les seuls qu'il ait publiés, ne suffisaient pas assurément pour conquérir à Ferry, hors de son étroite sphère d'activité, la réputation d'un éloquent prédicateur.

IX. *Catéchisme général de la réformation de la religion*, Sedau, F. Chayer, 1654, in-8°; 2° édit., Gen., P. Chouet, 1656, in-8°. — Instruction prêchée dans le temple de Metz, le 17 mai 1654. Ferry se propose de prouver 1° qu'il n'y a de salut à espérer que dans l'Eglise chrétienne; 2° que l'Eglise réformée est la véritable Eglise telle que Jésus et ses Apôtres l'ont instituée; 3° que la Réformation était nécessaire, et que ceux qui avaient reconnu cette nécessité ne pouvaient se sauver qu'en s'y rangeant; enfin 4° que ceux d'entre nos ancêtres, qui avaient été élus de Dieu, ont été sauvés dans l'Eglise romaine, mais que nous ne pourrions aujourd'hui y rentrer avec l'espoir d'y faire notre salut, parce qu'il ne nous serait plus permis d'y mourir en nous fiant aux seuls mérites de Jésus-Christ. Bossuet, alors grand archidiacre de l'église de Metz, se chargea de réfuter ce catéchisme, mais il se fit vraiment la partie trop belle. Laisant de côté les deux premières propositions, et se contentant, en quelque sorte, d'affirmer, contre la troisième, que la Réformation a été pernicieuse, il s'attache particulièrement à démontrer (c'était le côté faible de son adversaire) que si l'on a pu se sauver en la communion de l'Eglise romaine avant la prétendue Réforme, on y peut encore faire son salut, rien n'ayant changé ni dans ses dogmes, ni dans ses rites, ni dans sa discipline. Les Catholiques regardent cette réponse comme victorieuse; cependant Ferry ne se tint nullement pour battu, et il prépara une réponse qui n'a point été imprimée, quoiqu'il « prétendit, Dieu aidant, la continuer et achever bientôt. »

Indépendamment de ces ouvrages imprimés, Paul Ferry a laissé une très-grande quantité de mss., que l'on peut diviser en cinq classes.

1° *Sermons* en nombre vraiment prodigieux : 96 sur Gen. I-III; 30 sur Ruth; 6 sur Ps. XC; 45 sur Ps. XCI; 7 sur Ps. CXXX; 25 sur Esaie XXXVIII;

440 sur Jean XII et suiv.; 30 sur Apoc. XII; 21 sur Act. XVI; 300 sur Philipp.; 1100 sur Hébr.; 36 sur la passion; 75 sur la résurrection; 70 prononcés les jours de Cène; 40 à l'occasion de la réception de membres du consistoire; une centaine sur les dimanches du catéchisme; 424 sur divers textes; l'oraison funèbre de Louis XIII; celle d'Anne d'Autriche; 4 vol. in-4° de sermons sur divers textes; un sermon pour la dédicace du temple du Reranchement (1), etc.

2° *Histoire de Metz*. « Ferry, dit M. Begin, dans sa Biographie de la Moselle, se proposait d'écrire l'histoire civile et ecclésiastique de sa patrie, en réfutant les fausses allégations de Martin Meurisse. Il n'a point exécuté ce projet et l'on doit le regretter d'autant plus qu'une histoire composée avec l'esprit de critique dont ce savant ministre était doué, eût été un monument précieux. » M. Begin nous semble attribuer à Ferry un plan beaucoup plus vaste qu'il ne l'avait conçu. Chargé de répondre à l'Hist. de la naissance et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz, Ferry avait entrepris une *Hist. de la réformation au pays Messin*, voilà tout; et il avait recueilli et préparé, à cet effet, de riches matériaux, tels que extraits ou copies des *Annales de Simon Lahlère*, des chroniques de Guérin, de celles de *Jean Le Goulon*, etc.; — *Observations séculaires sur l'histoire de Metz, de la province et des pays voisins*, 3 vol. in-fol., recueil d'extraits, d'actes publics, de notes historiques et littéraires, entièrement de la main de l'auteur, conservés aujourd'hui à la Biblioth. de Metz; — *Plusieurs particularités relatives à*

(1) Une ordonnance du 20 mars 1633 ayant interdit le temple de Chambière, les protestants de Metz mirent un zèle extraordinaire à élever une autre église sur l'emplacement qui leur avait été assigné. Elle fut bâtie en huit jours comme par enchantement. Ferry en posa la première pierre le 4 juillet; mais les chicanes du parlement, du bureau des finances, de l'intendant, en retardèrent la dédicace jusqu'au 26 mars suivant.

l'hist. de Metz, in-fol.; — *Annales Metenses*, commençant un siècle avant J.-Ch. et contin. jusqu'à l'année 1649, aujourd'hui à la Biblioth. d'Epinal; — *Chroniques de Metz*, depuis l'an 1646 à 1663; — *Droits de l'évêque de Metz*, in-fol.; — *Catalogue des ministres originaires de Metz, selon l'ordre de leur réception*; — *De l'adjonction de l'église de Metz avec celle de France*; — *Création de la justice de Metz depuis l'an 1557 jusques et y compris 1641. Recogneu sur les registres du consistoire*, in-fol.; — *Mémoire de ce qui s'est passé avec ceux de la religion à Metz lors de l'arrivée du roy, le 1^{er} déc. 1634*; — *Ordonnances de l'évêché de Metz*; — *Histoire des évêques de Metz*; — *Généalogies de plusieurs familles de la Lorraine et une foule de pièces détachées.*

3° *Ecrits théologiques.* Nous signalerons comme les plus remarquables : *Commentaire historique et critique sur l'A. et le N. - T.*, 7 vol. in-4°; — *Des Controverses avec les Luthériens*, in-fol.; — *Des moyens de réunion des Calvinistes avec les Luthériens*, in-4°; — *De l'Eglise et de ses marques*, in-fol.; — *Réponse à la déclaration de Gaspard Lalouette* (conseiller au parlement de Metz qui avait abjuré la religion protestante), in-4°; — *Réponse impartiale à un avertissement donné à l'église réformée de Metz*, in-fol.; — *Observations sur les 55 dimanches du catéchisme*; — *Observations sur la prédestination*; — *Prières et Méditations*; — *Commentaire sur l'Apocalypse*, in-fol.; — *Miscellanea in ecclesiarum gallicarum catechismum*, in-fol.

4° *Poésies.* Le Cat. de la Biblioth. du comte Emmercy mentionne : *Poésies chrétiennes dédiées à maistre Pierre Joly, conseiller du roy et son procureur général à Metz, Toul et Verdun*, Metz, 1606; — *Mélanges chrétiens dédiés à madame et mère Elisabeth Joly, Vehen, 1606*, msc. in-8°; — *Saincts enthousiasmes dédiés à*

M. Ferry, soulchier de l'évêché de Metz, ancien de l'église que Dieu a recueillie à ladite ville, Vehen, 1606, msc. in-8°; — *Les lamentations de Jérémie*, mises en vers, in-4°; — *Hymne de la Nativité, jour de Noël, 1606*; — *Les Flames chrétiennes*; — *Paraphrase de la prière de Jonas*, XIII dixains, Paris, 1634; imp., à ce qu'il paraît, sous le titre : *Le cantique de Jonas, paraphrase, XIV dixains*, in-8°; — *Mélanges poétiques latins français*, La Rochelle, 1608, msc. in-4°; — *Pièce de vers latins*, adressée à son cousin David Friart.

5° *Mélanges*, formant des recueils si considérables que nous devons nous borner à indiquer les principaux : *Dictionnaire universel*, par ordre alphabétique, in-fol.; — *Discours abrégé de la maladie et de la mort de damoiselle Elisabeth Ferry, ma très-chère et vertueuse sœur*; — *La douce et glorieuse issue de damoiselle Esther de Vigneulles, ma très-chère et très-regrettée moitié*; — *Recueil de plusieurs allegories, allusions, comparaisons et autres pensées servant à la prédication*, 2 vol. in-4°; — *Journal de son séjour à Montauban*, in-8°; — *Lettres* en très-grand nombre et à toutes sortes de personnalités, traitant une foule de sujets et en particulier la question de la réunion des deux communions protestantes; — *Prières pour la santé du roi*, 1643, in-4°; — *Notes sur l'histoire et la religion*, in-fol.; — *Réponse faite au nom du consistoire à une requête présentée au grand prieur de Toulouse par les gouverneurs de la maladrerie de Longeaux aux fins d'exclure l'usage de ladite maladrerie à ceux de la R. P. R.*, 1629, in-fol., etc. etc.

Paul Ferry avait été marié deux fois. Le 21 avril 1613, il épousa *Esther de Vigneulles*, fille de *Philippe de Vigneulles*, sieur de Mont-lès-Pange et d'Araincourt, qui lui donna dix enfants. Resté veuf en 1636, il se remaria, le 22 fév. 1637, avec *Susanne Lespingal*, veuve de *Jérémie Le Goulon*, ca-

pitains au régiment de Batilly. Il perdit sa seconde femme en 1662, comme nous l'apprend la lettre de condoléance du pasteur d'Allemagne, qui fait partie de la collection de M. Coquerel. Du premier lit sortirent : 1° ESTHER, née en 1613, présentée au baptême par *Philippe de Vigneulles, Elisabeth Joly, et Sara Busselot*, et morte en 1615; — 2° SUSANNE, née en 1616, qui épousa, le 11 déc. 1633, *Jacques Couet Du Vivier*, avocat au parlement de Metz et non pasteur, comme nous l'avons dit par erreur (*Voy. IV. p. 82*); — 3° MADELAINE, morte enfant, ainsi que 4° LOUISE et 5° ANNE; — 6° PAUL, avocat, né en 1624, mort à l'âge de 20 ans; — 7° PIERRE, qui ne vécut que quelques jours; — 8° LOUIS, avocat, né en 1626 et mort en 1666 (vers 1675 seulement, selon la Biogr. du parlement de Metz), laissant de sa femme *Marie Sarrasin*, trois filles : ELISABETH, SUSANNE et MARIE, qui se réfugièrent dans le Brandebourg, et un fils nommé PAUL, qui suivit la carrière des armes et passa en Angleterre, au rapport de Bayle; en lui s'éteignit la postérité masculine de Paul Ferry; — 9° CHARLES, mort jeune; — 10° ELISABETH. Du second lit vint une fille qui reçut le nom d'ANNE et qui épousa, en 1664, le ministre *François Bancelin*.

II. BLANCHE CADETTE. Jérémie Ferry, souche de cette branche, laissa un fils nommé aussi JÉRÉMIE, qui épousa, en 1643, *Marie Mainette*. JEAN-PAUL, issu de cette union, fut receveur de la bullette. Il mourut le 12 mars 1664, ayant eu sept enfants de son mariage avec *Elisabeth Beunelle*, savoir six filles : ELISABETH, MARIE, femme de *Louis de Marsal*, marchand de Metz, ANNE, ESTHER, mariée à *Paul Couet Du Vivier*, MADELAINE, épouse de Pierre d'Esguillon, sieur d'Angécourt, SUSANNE; et un fils, nommé DAVID, sieur de Jussy. Ce dernier, avocat au parlement, se convertit avec son fils JEAN, à la révocation de l'édit de Nantes; mais sa femme, *Anne Le Bachellet*, persista courageusement dans la pro-

fession de la religion protestante et fut enfermée dans le couvent de Sainte-Claire. Quick prétend que cette dame et une demoiselle *Goffin*, seules parmi les Réformés de Metz, refusèrent d'abjurer. Il est certain que beaucoup faiblirent dans cette église qui comptait alors jusqu'à mille communicants, mais l'auteur du Synodicon exagère. La famille de David Ferry lui-même a grossi le Refuge. Qui était, en effet, *Ferry de Jussy*, du pays Messin, réfugié à Cassel à la fin du XVII^e siècle, sinon son fils? Et *Marie Ferry de Jussy*, qui épousa, dans la même ville, en 1693, *Jean Perachon Du Collet*, fils de *Marc Perachon*, conseiller au parlement de Grenoble, et lui-même chambellan du landgrave Charles, ne doit-elle pas être comptée aussi parmi ses descendants?

Une famille de médecins du nom de Ferry, mais originaire du Languedoc, chercha aussi un asile dans la Hesse.

FESQUES (DAVID DE), sieur de *La Cacaudière*, capitaine huguenot. En 1568, lorsque *Condé* prit les armes pour la seconde fois, La Cacaudière se mit en devoir de lever des troupes pour marcher à son secours. Il assembla une compagnie de cavalerie à Mareuil-sur-le-Lay, mais Du Lude étant allé l'attaquer à la tête de forces supérieures, le jeune capitaine s'enfuit avec ses gens à la faveur de la nuit et gagna en grande hâte Talmont, lieu de difficile accès à cause des marais qui l'entouraient et du voisinage de la mer. La place était facile à défendre, et cependant, démoralisés, soit par la fatigue, soit par la peur, les Huguenots ne songèrent qu'à se sauver, chacun comme il put, et à se réfugier à La Rochelle. La Cacaudière n'est connu dans l'histoire que par cette déplorable déroute; nous n'avons plus trouvé mention ni de lui ni d'aucun membre de la famille de Fesques jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. A cette époque *Théophile de Fesques d'Arbouville*, sieur de Beauchêne, qui avait été élevé à la cour du prince de Nassau-Dillenburg et qui avait servi pendant quinze ans en Hollande sous les ordres

du prince d'Orange, reentra en France, « touché par la grâce », comme dit le Mercure (juill. 1685), et abjura la Religion réformée dans l'église de St-Louis.

FÉTIZON (DANIEL), appelé par d'autres François et Paul, ministre de Saint-Loup-au-Bois, était natif de Sedan. Fétizon fit ses études en théologie à Genève. Il était encore jeune, lorsque *Henri de Briquemault* le choisit pour desservir sa chapelle. En 1679, il assista avec ce seigneur au synode provincial de Charente (*Jacobins St-Honoré*, N° 30). Peu de temps après, le baron de Saint-Loup se retira dans le Brandebourg, et il eut assez de crédit pour obtenir du gouvernement de Louis XIV la permission d'emmener son pasteur. Fétizon alla donc, en 1681, rejoindre son ancien patron avec sa fille **MARIE**; mais il lui fut défendu d'emmener sa mère. Cette pauvre veuve n'ayant pas voulu, à la révocation de l'édit de Nantes, renier la religion que son fils prêchait, fut enfermée dans le couvent de la Sainte-Famille à Noyon; puis, les religieuses de ce monastère se lassant de nourrir une hérétique trop pauvre pour payer pension, transférée, en 1700, à l'Hôtel-Dieu de la même ville (*Arch. gén.* E. 3386), et enfin envoyée, en 1701, au château de Guise (*Ibid.* E. 3387), où probablement elle mourut.

Dès son arrivée dans le Brandebourg, Fétizon se mit à travailler à une apologie de ses coreligionnaires, qu'il était de mode alors, comme aujourd'hui dans certaine coterie, d'accuser de tous les désastres des guerres civiles. Il dédia son livre à Bayle sous le nom de *Philartète*. L'illustre philosophe fit imprimer cet écrit sous le titre d'*Apologie pour les Réformés, où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France et les vrais fondemens de l'édit de Nantes. Entretiens curieux entre un protestant et un catholique*, La Haye, 1683, in-12. Patrice, l'interlocuteur catholique, renouvelle toutes les accusations les plus odieuses qui aient jamais été portées contre les Pro-

testants, sans oublier naturellement celle d'être animés d'un esprit factieux et de nourrir des sentiments républicains. Eusèbe le protestant les justifie, en répondant qu'ils ne se sont jamais armés que pour la défense de leur religion, de leurs vies et des droits de la maison de Bourbon, et quant au reproche de républicanisme, il ne se contente pas de le repousser par le témoignage de Louis XIII, qui avait proclamé la fidélité des Protestants à leurs princes légitimes; mais, opposant la conduite des Réformés à celle des Catholiques durant la Ligue, il prouve que les premiers, loin de s'opposer à l'exercice de l'autorité des rois, avaient contribué à l'affermir, tandis que les seconds tendaient à la soumettre au peuple ou au pape.

Vers le temps où ce livre fut mis au jour, Fétizon fut nommé aumônier du régiment de Briquemault, et chargé de desservir l'église de Lippstadt. Après la mort de son ancien patron, il fut appelé à Berlin comme pasteur de l'église française. Il prit possession de sa chaire en 1693, c'est-à-dire, la même année que *Louis-Charles Bancelin*, qu'il suivit aussi de très-près dans la tombe.

Outre son Apologie, Fétizon est auteur de deux ouvrages, restés inédits, dont voici les titres: *Considérations pacifiques sur les questions du franc arbitre, de la grâce et de la prédestination*, et *Observationes sacrae in Criticam Capelli de variis lectionibus V. Testamenti*.

FEUGÈRE (PIERRE), riche marchand de Bordeaux, martyr en 1559. Une croix de pierre ayant été brisée par une main inconnue dans le bourg de Saint-Séverin, les soupçons s'arrêtèrent sur Feugère. L'abbé de Sainte-Croix se chargea de les éclaircir. Il attira chez lui le prétendu coupable, fit tomber la conversation sur le brisement de cette croix et lui donna à entendre qu'on le soupçonnait de ce sacrilège. Le malheureux marchand laissa échapper quelques paroles contre l'idolâtrie; c'en fut assez, et sur la dénonciation de l'abbé, Feugère

fut saisi dans son lit le lendemain et brûlé vif le jour même devant le Palais. On découvrit plus tard que la croix avait été brisée par des marins anglais.

FEUGUERAY (GUILLAUME), ou *Feugueré* (mais non pas *Feuguières*, comme l'écrivit Paquot), pasteur de Rouen, né dans cette ville, et mort dans un âge très-avancé, en 1613, dit-on.

La vie de Guillaume Feugueray est peu connue. En 1565, il desservait l'église d'Aneval près de Pavilly. Le 23 juillet de cette année, il eut avec Le Hongre, docteur de l'université de Paris, une conférence théologique dont le tenant catholique parait avoir seul publié une relation. A l'époque de la Saint-Barthélemy, il était ministre à Longueville, d'où il se sauva en Angleterre. En 1575, il fut appelé à Leyde comme professeur de théologie. Son enseignement attira un grand nombre d'étudiants de tous pays, et contribua à faire connaître l'université naissante sous les plus favorables rapports. En 1579, ses affaires le rappelèrent en France; mais pendant dix ans on le perd de vue, sauf une mention de lui, en 1583, comme pasteur de Rouen; puis on le retrouve en 1590, desservant, avec de *Licques*, l'église de Dieppe, qu'il ne quitta qu'après la soumission de Rouen à Henri IV. *Charles* de Feugueray, sieur de La Haye, qui fut député, comme ancien de l'église de Rouen, au Synode national de Saint-Maixent, était peut-être son fils. On a de G. de Feugueray :

I. *Propheticæ et apostolicæ, id est, totius divinæ ac canonicæ Scripturæ Thesaurus, in locos communes rerum, dogmatum suis divinis exemplis illustratorum et phraseon Scripturæ familiarium, ordine alphabetico digestus, ex Aug. Marlorati Adversariis*, Lond., 1574, in-fol. — On en a publié un abrégé (que le P. Lelong attribue par erreur à Jacques Feugueray) sous ce titre : *A. Marlorati Thesaurus S. Scripturæ propheticae et apostolicæ, nominum, verborum, rerum, exemplorum, que in Bibliis*

continentur, per G. Feuguereium digestus, operâ et studio Isaaci Feugueruckini in Enchiridii formam contractus, editio auctior, Gen., P. et J. Chouet, 1643, in-42.

II. *Bertrami [Ratramni] presbyteri, De corpore et sanguine Domini liber ad Carolum Magnum imperatorem, G. Feugueræi operâ emendatus et commentario illustratus*, Lugd. Bat., 1579, in-8°.

III. *Responsa ad questiones cujusdam obscuri inquisitoris in Zelandiâ delitescens, de Ecclesiæ perpetuitate et notis, deque aliis quinque eodem pertinentibus capitibus*, Lugd. Bat., 1579, in-8°.

IV. *Novum Testamentum latinè*, Lond., 1587, in-8°. — Ce n'est pas autre chose que le N.-T. de Bèze avec addition de quelques notes prises de Joachim Camerarius.

Selon Daval, dans son Hist. inédite de l'église de Dieppe, Feugueray aurait aussi publié, en 1600, un ouvrage sur les Jubilés dont aucun bibliographe ne parle et dont nous n'avons retrouvé aucune trace.

FIDEL (ANRIC), de Mandagout, camisard de la troupe de *Castanet*. Quelques jeunes filles de Ganges, raconte La Baume, chantant un jour des psaumes, un cordelier, qui vint à passer, leur imposa durement silence, et sur leur observation que « chanter les louanges de Dieu n'était pas un crime », il courut les dénoncer comme hérétiques relapses au magistrat qui s'empressa de dresser procès-verbal. Mais la difficulté était de faire parvenir l'acte d'accusation à Basville, les Camisards infestant tous les chemins. Animé par le ressentiment ou un zèle aveugle, le cordelier s'offrit, et un de ses confrères consentit à l'accompagner. « Ils louèrent, dit La Baume, deux chevaux de louage d'un nouveau converti et se mirent en chemin [25 sept. 1704]; mais le nommé Fidel, étant averti de leur départ, les attendit auprès du logis du Bosc, paroisse de Notre-Dame-de-Londres, avec sept ou huit cami-

sards ; il les arrêta avec un capucin qui tenoit le même chemin ; il les conduisit tous trois dans le fond d'un bois, tout près de cette hôtellerie, et dit aux cordeliers de se préparer à la mort et de se confesser l'un l'autre, puisqu'ils croyoient la confession bonne. » L'historien ajoute que « ces bons pères se mirent à genoux et implorèrent la miséricorde de Dieu, tandis que Fidel demandoit à haute voix à ce même Dieu d'agréer le sacrifice qu'il alloit faire de ces deux idolâtres. » Les deux cordeliers furent fusillés sans pitié ; mais le capucin, qui n'étoit pour rien dans la dénonciation, fut renvoyé avec les chevaux ; seulement Fidel lui enjoignit de dire au gardien des cordeliers que s'il continuait à inquiéter les Protestants sur des affaires aussi innocentes que celle de louer Dieu, il l'irait poignarder dans son couvent. N'y a-t-il pas quelque chose de grand dans ces sauvages représailles ? Était-ce la soif du sang qui poussait les Camisards au meurtre, comme on les en a accusés ? N'était-ce pas plutôt l'espoir d'obtenir de la terreur ce que leur refusait l'équité, et souvent le désir de sauver quelqu'un de leurs coreligionnaires, comme dans ce cas, où il s'agissait pour ces malheureuses jeunes filles du plus terrible châtement ?

Quelques semaines après, le 20 oct., Fidel fit sa soumission et se retira à Genève ; mais il rentra en France avec *Elie Marion*, au mois de fév. 1705. Surpris à Sumène, il aima mieux, à l'exemple de *Bourgade*, dit La Veille, de Saint-André-de-Valborgne, et du terrible *Porte-Effroi*, se faire tuer en combattant, que de se laisser prendre et de périr sur la roue. Basville ne put exercer sa vengeance que sur son cadavre qui fut brûlé à Sumène, le 4 mai. La femme de *Mazot*, qui l'avait reçu chez elle, fut pendue et sa maison rasée.

FIGIÈRES (Louis), de la Sain-tonge, pasteur du désert. Un jour, en 1759, qu'à la suite d'une assemblée, il s'en retournoit au Mas d'Azil escorté

par son troupeau, il rencontra près de Roquebrune le marquis de Gudanès à la tête d'un détachement. Le premier mouvement des hommes fut de fuir ; mais les femmes, leur faisant honte de leur lâcheté, remplissent leurs tabliers de pierres et s'avancent résolûment contre l'ennemi, sous la conduite du belliqueux pasteur. Leurs maris confus les suivent, et le marquis fut obligé de fuir de toute la rapidité de son cheval. Figières se réfugia dans les bois de Gabre, mais le peuple entra en triomphe au Mas d'Azil. Les bons offices du comte de Martignac prévinrent les suites terribles d'une échauffourée qu'il étoit si facile de transformer en une tentative d'insurrection.

Figières mourut dans un âge avancé aux Bordes-sur-Arise, en 1782. Il fut enterré furtivement dans la plaine, tout près du cimetière actuel des Protestants.

FILHET (GILBERT ou *Philibert*), sieur de LA CURÉE, gouverneur de Dieppe, puis lieutenant du roi à Vendôme. Dans son histoire de l'église de Dieppe, Daval nous peint La Curée comme un gentilhomme de bonne et ancienne maison, doué d'excellentes qualités, vaillant, sage et modéré, équitable et d'une probité exemplaire. Le témoignage de l'écrivain protestant est confirmé par celui de l'historien de Thou qui qualifie Gilbert Filhet de « vir non minus virtute quam nobilitate clarus. »

La Curée étoit gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il avait embrassé avec ardeur le parti du prince de Condé et avait assisté, en qualité de colonel général des argoulets, à la bataille de Dreux où il avait été fait prisonnier. Le connétable, dans la maison duquel il avait été nourri, l'envoya à Dieppe comme successeur de *Gausseville*, qui commandait déjà à Fécamp, lorsque *Coligny* l'avait nommé gouverneur de Dieppe à la demande des habitants fatigués des allures par trop militaires de *Montgomery*, et qui, quelques années plus tard, en 1579, fut tué au siège de

Saint-Michel en-Lherm. La Curée arriva à Dieppe fort peu de temps avant la publication de l'édit de pacification qui mit un terme à la première guerre civile. Les Protestants dieppois se soumièrent avec empressement à un traité qui les privait de toutes les églises dont ils s'étaient mis en possession, non sans légitime motif, à ce qu'il semble, puisque la grande majorité des habitants de Dieppe avaient embrassé la religion réformée; seulement ils députèrent *Mathias Heude* ou *Eudes*, sieur de Veules, à la reine-mère, et *Nicolas Le Comte*, de la maison de Dracqueville, au prince de *Condé*, pour demander qu'on leur laissât au moins l'église de Saint-Jacques. La Cour ne voulut pas y consentir; toutefois, à la sollicitation de *Condé*, elle leur permit d'exercer publiquement leur culte dans la Maison des charités, et, par une exception unique, elle maintint La Curée dans son gouvernement, quoiqu'il fût ouvertement profession de la religion protestante. Il est vrai que la réaction fit de si rapides progrès, qu'il fut bientôt remplacé par le fameux *Sigognes*, contre le vœu des Catholiques eux-mêmes dont Filhet s'était fait estimer par sa modération. Ce fut sans doute comme dédommagement que *Jeanne d'Albret* le nomma son lieutenant au pays de Vendômois.

La Curée mit tous ses soins à purger le Vendômois des bandits qui l'infestaient; mais il s'attira par là même la haine de gentilshommes catholiques qui les tenaient à leur solde pour l'exécution de leurs vengeances particulières. Une conspiration, dans laquelle entrèrent les principaux seigneurs du pays, et à laquelle, dit-on, l'évêque du Mans ne resta pas étranger, s'ourdit contre lui, en 1564, et un jour que La Curée traversait la plaine de Couture pour aller voir son frère *Jean*, sieur de La Fosse, une bande d'assassins, cachée dans le château de Ronsard, fondit sur lui et l'égorgea. Peu s'en fallut, lit-on dans l'Histoire de Vendôme, que les meurtriers, dans leur enivrement,

n'attaquassent *Jeanne d'Albret* elle-même qui voyageait accompagnée seulement de douze gentilshommes. Heureusement Montpensier, à qui ils s'en ouvrirent, s'opposa à leur projet.

La veuve de La Curée, qui était fille de François Errault, sieur de Chemans près de Duretal, garde-des-sceaux sous François I^{er}, se rendit aussitôt à la Cour avec Jean Filhet, et plusieurs amis de sa famille, pour demander vengeance de ce lâche assassinat. Ce fut seulement au bout de plusieurs semaines, qu'on admit qu'il y avait eu meurtre et qu'on ordonna d'arrêter les coupables; mais au moment où la justice allait prononcer, un ordre du roi leur rendit la liberté, et défense fut faite à Jean Filhet de poursuivre les meurtriers de son frère, sous peine de voir raser ses maisons.

Ce Jean Filhet serait-il le même que *La Curée-Bedeuil* qui servit au siège de Poitiers sous *Coligny*? et ce dernier est-il différent du La Curée qui contribua, sous les ordres de *Châtillon*, à chasser les Ligueurs du faubourg de Tours? Enfin La Curée qui, avant la bataille d'Ivry, assista aux prières que Henri IV fit faire dans sa tente par un ministre protestant, est-il identique avec l'un ou avec l'autre? Quoiqu'il en soit, il est certain que la famille Filhet n'embrassa pas tout entière le protestantisme, puisque nous trouvons un Gilbert de La Curée mêlé à la conjuration d'Angoulême contre d'Épernon, et que nous voyons figurer son nom au bas de la supplique de Saint-Cloud dans laquelle les seigneurs catholiques offrirent à Henri IV leur adhésion, mais à condition qu'il se convertirait.

FILLEUL (JEAN), menuisier de Sancerre, martyr en 1554. Filleul s'était mis en route avec son ami *Julien Léveillé*, pour aller rejoindre leurs femmes qu'ils avaient envoyées à Genève. Rencontrés par le prévôt des marchaux du Bourbonnais, ils se laissèrent séduire par ses dehors de bonhomie, et lui avouèrent le but de leur

voyage. Ils furent arrêtés sur-le-champ et jetés dans les prisons de Nevers. Après un interrogatoire sommaire sur l'usage des sacrements et le purgatoire, le prévôt les mena à Saint-Pierre-le-Moustier, et les livra au lieutenant criminel qui les condamna à faire amende honorable et à être brûlés vifs. Le parlement de Paris ayant confirmé la sentence, sur appel, en ajoutant à l'arrêt que s'ils ne se rétractaient, ils auraient la langue coupée, les deux martyrs accueillirent l'annonce de leur mort prochaine par le chant du ps. VI et du cantique de Siméon, et marchèrent au bûcher avec un courage inébranlable, après avoir subi la mutilation prescrite par l'arrêt.

FILLIOUX (GABRIEL), prêtre fiscal de Cluny, surprit, le 30 nov. 1575, avec le secours de *Garnier*, de *Fournier* et de quinze autres protestants, le château de Lourdon, en chassa les moines qui s'y étaient retirés, pilla les trésors de l'abbaye qu'ils y avaient transportés, et conserva sa conquête jusqu'à la conclusion de la paix. S'il faut en croire M. Ducourneau dans son Hist. de Bourgogne, il fit même venir un ministre et établit un prêche dans le château.

FIRN (ANTOINE), de Haguenau, curé de Saint-Thomas de Strasbourg, entretenait, depuis plusieurs années, un commerce criminel avec sa gouvernante, lorsque la Réforme commença à s'introduire dans cette ville. Eclairé par la lumière de l'Évangile, il monta en chaire, le 18 oct. 1523, et déclara, en présence de tout le peuple, qu'il voulait réparer sa faute, en épousant sa concubine, ce qui eut lieu, en effet, dès le 9 novembre. La bénédiction nuptiale lui fut donnée par *Zell*, prédicateur de la cathédrale, qui, dans une allocution chaleureuse, expliqua et justifia la conduite de son collègue. L'évêque irrité de cette audacieuse violation des lois canoniques, commanda au chapitre de déposer le prêtre qui avait osé prendre femme, et en même temps, il pria le Sénat de ne pas mettre obstacle au châ-

timent. Quelques conseillers engagèrent Firn à renoncer à sa cure par amour de la paix, mais il ne voulut point « pécher contre la vérité éternelle. » Le Conseil lui déclara alors qu'il ne ferait rien pour le maintenir en place, mais qu'il le garantirait, comme bourgeois de Strasbourg, contre toute espèce de violence. Le chapitre déposa donc le curé de Saint-Thomas et lui donna un successeur; mais le dimanche suivant, Firn se rendit à son église, comme d'habitude, fit descendre de la chaire son remplaçant et s'acquitta de ses fonctions, sans se soucier de la sentence du chapitre. L'évêque eut de nouveau recours au Sénat qui manda le prêtre récalcitrant et lui offrit une pension en échange de sa démission. Firn répondit qu'on lui avait ordonné de prêcher purement l'Évangile, que l'Évangile lui avait appris que rien n'est plus contraire que la fornication aux commandements de Dieu, et que c'était pour cette raison qu'il s'était marié; qu'il ne pouvait d'ailleurs renoncer au service de Dieu, ni contrister les cœurs pieux par sa retraite; qu'il ne voulait pas d'argent, mais qu'il voulait servir jusqu'à la fin. Le Sénat répondit, en conséquence, à l'évêque, qu'il serait dangereux de punir les prêtres mariés et de laisser en paix les concubinaires; que le peuple pourrait se soulever, et qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de s'adresser à la diète de Nuremberg pour qu'elle prit des mesures à cet égard. Les appréhensions du Conseil n'étaient pas vaines, car depuis que Firn avait reconquis sa chaire, une foule de bourgeois en armes gardaient l'église lorsqu'il prêchait, de peur qu'on ne lui fit violence. L'évêque qui, dans toute cette affaire, avait montré beaucoup de modération, promit de suivre l'avis du Sénat; mais lorsqu'il apprit que l'exemple donné par Firn était devenu contagieux, il perdit patience et excommunia les prêtres mariés. Firn méprisa les foudres du prélat et continua à desservir l'église de Saint-Thomas jusqu'en 1530, qu'il fut nommé à la cure

de Saint-Nicolas. Il mourut en 1545. C'est aussi lui qu'il le premier, le 16 fév. 1524, introduisit à Strashourg l'usage de la langue vulgaire dans la célébration de la messe.

FISCHART (JEAN), dit *Mentzer*, docteur en droit, avocat à la chambre impériale de Gotzlar et bailli de Forbach, en 1586, était très-vraisemblablement originaire de Strashourg, où il passa la plus grande partie de sa vie, qui est d'ailleurs peu connue. On croit qu'il mourut vers 1597. Ecrivain satirique et burlesque, Fischart a joui de son temps d'une très-grande réputation en Allemagne; mais aujourd'hui que le goût s'est épuré, on s'accorde à reconnaître qu'il est resté bien au-dessous de Rabelais, qu'il avait pris pour modèle, et qu'à l'exception de quelques passages de ses écrits frappés au coin d'une franche gaieté et d'un comique de bon aloi, son *humour* ne consiste guère que dans l'emploi de plaisanteries grossières, d'expressions bizarrement forgées, de jeux de mots peu spirituels et d'équivoques insipides. Il avait composé plus de trente-sept ouvrages; mais ils n'ont pas été tous imprimés. Le savant Adelung n'en connaissait que trois.

I. *Podagrammisch Trotsbüchlein*, Strasb., 1591, 1604, 1623, in-8°. — Publié sous le nom d'*Elloposclerus*, trad. grecque de Fischart.

II. *Flöhhatz, Weiber-Traz*, Strasb., 1594, 1610, in-8°. — Sous le nom d'*Elloposclerus*.

III. *Philosophisch Ehezuchtbüchlein*, Strasb., 1597, 1607, 1614, in-8°. — Ouvrage posthume.

Nous pouvons y ajouter.

IV. *Bienenkorb*, piquante satire contre l'Eglise romaine, publiée, en 1582, sous le pseudonyme de *Jesuwalt Pikhart*, et réimp. par Josué Eiselein à Saint-Gall, 1847, in-8°.

Quelques biographes prétendent que Fischart a trad. la Prognostication pantagruéline de Rabelais; mais c'est une erreur. Les deux écrivains ont puisé à la même source, c'est-à-dire dans une satire allemande anonyme, voilà tout.

L'ouvrage de Fischart a été publ. en 1574 et en 1598, in-8°. Ce qu'on appelle sa trad. du Gargantua, imp. en 1575 et souvent depuis, est aussi, comme l'a fait observer *Le Duchat*, moins une traduction qu'une ingénieuse paraphrase accommodée au goût allemand. On lui attribue, en outre, une traduction de la Démonomanie de Bodin (Strasb., 1581, et souvent depuis), et l'on suppose qu'il est aussi le trad. d'un traité de *Calvin* et de quelques ouvrages de Marnix, qui ont paru sous le nom de *Jacob Eysenberg*.

FISCHER (JEAN), en latin *Piscator*, nom sous lequel il est généralement connu, né à Strashourg, le 27 mars 1546, et mort le 26 juillet 1625.

Piscator commença à Strashourg ses études qu'il alla terminer à Tubingue. A l'âge de 25 ans, il fut appelé à remplacer, pendant une maladie, le professeur de théologie *Marbach*. Contre l'attente générale, il se mit à combattre la doctrine de l'ubiquité, si chère aux pasteurs strashourgeois, et il fut cité, en conséquence, devant le consistoire comme fauteur du calvinisme. N'ayant voulu ni se rétracter ni même promettre de s'amender, il fut destitué et accepta une chaire au gymnase de Herborn où il professa avec un grand succès pendant plusieurs années. Le gymnase ayant été transféré à Nassau-Siegen à cause de la peste, il l'y suivit; mais peu d'années après, il retourna à Herborn où il termina ses jours.

Piscator, qui était un théologien très-savant, s'éloignait en quelques points des doctrines reçues tant dans l'Eglise luthérienne que dans l'Eglise calviniste. Son opinion sur l'obéissance active de Jésus-Christ eut surtout du retentissement en France; elle occupa plusieurs synodes nationaux. Il enseignait que l'obéissance passive du Fils de Dieu était seule imputée aux hommes à justice, parce que, comme nous tous, le Christ avait dû accomplir pour son propre compte la loi divine par son obéissance active ou la sainteté de sa vie. Le Synode national de Gap condamna cette

doctrine, et ordonna d'imposer silence à ceux qui seraient imbus de telles erreurs, et même de les déposer s'ils persistaient dans leurs sentiments erronés. En même temps, il fit écrire à toutes les universités protestantes pour les inviter à souscrire à cette censure, et il chargea spécialement *Ferrier* et *Souis* de réfuter le professeur de Herborn. Piscator répondit à cette vive attaque « avec beaucoup de modestie », comme le reconnut le Synode de La Rochelle. Il établit que si les hommes avaient déjà été justifiés par la sainteté de la vie de Jésus, sa mort eût été inutile; et que Dieu se serait montré injuste en exigeant deux fois le châtement d'un seul péché. Le synode ne trouva pas « concluantes les raisons et citations » apportées par lui à l'appui de son sentiment. Toutefois, moins intolérant que le Synode de Gap, il remit à Dieu le soin de l'éclairer et ordonna la suppression des écrits de *Souis* et de *Hugnet* contre Piscator. La controverse semblait assoupie, lorsque *Du Moulin* la réveilla devant le Synode de Privas qui renvoya au prochain synode national l'examen de l'affaire. Ce synode, qui se tint à Tonneins, confirma la doctrine dominante, mais sa décision n'empêcha pas quelques-uns des ministres les plus célèbres de l'Eglise protestante de France, comme *Cambron*, *Blouzel*, *Louis Cappel*, *La Placette*, d'adopter le dogme formulé pour la première fois par le théologien de Strasbourg.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *M. T. Ciceronis de Officiis lib. III analysis dialectica, ad præscriptiones Petri Rami potissimum accommodata*, Spyræ, 1582, in-4°; 1596, in-8°.

II. *Analysis dialectica aliquot Orationum Ciceronis, ad præscriptiones P. Rami potissimum accommodata*, Spyræ, 1582, in-4°.

III. *Responsio ad Epistolam Guil. Timpelii de Dialecticâ P. Rami*, Francof., 1552, in-8°.

IV. *Petri Rami Dialecticæ lib. II, Audomari Talæi prælectionibus illustrati. — Scholiarum physicarum lib. VIII, in totidem Acroamaticos libros Aristotelis; scholiarum metaphysicarum lib. XIV, in totidem metaphysicos libros Aristotelis*, Francof., 1583, in-8°. — Le premier de ces opuscules, cités par Gesner, est sans doute le même que celui dont Jücher fait mention sous ce titre : *Animadversiones in P. Rami dialecticam*.

V. *Responsio ad dictata Dan. Hofmanni de tropo in verbis S. Cænæ. Adj. sunt ejusdem questiones de verbis* : Hoc est corpus meum, Herborn., 1591, in-8°.

VI. *Analysis logica Evangelii secundum Joannem*, Herb., 1591, in-8°; 1595, in-8°.

VII. *Analysis logica quinque postremarum Epistolarum Pauli*, Herb., 1592, in-8°.

VIII. *Aphorismi doctrinæ christianæ seu Loci communes theolog.*, Herb., 1592, in-8°; trad. en franç., selon Jücher.

IX. *Analysis logica Epist. Pauli ad Galat., Ephes., Philip., Coloss. et utriusque ad Thessal.*, Herb., 1593, 8°.

X. *Analysis logica utriusque Epist. ad Corinth.*, Herb., 1593, in-8°. — Le Cat. de la biblioth. du docteur Williams indique une édit. des commentaires de Piscator sur les Epîtres de S. Paul, publ. à Londres, 1590, in-8°, sous le titre : *Analysis Epistol. Pauli ad Rom., Corinth., Gal., Ephes.*, etc. N'y a-t-il pas quelque erreur dans le millésime ?

XI. *Admonitio de exercitationibus Heizonis Buscheri*, Herb., 1594, in-8°.

XII. *Analysis logica Evangelii secundum Matthæum*, Herb., 1594, 8°.

XIII. *Analysis logica Evangelii Marci*, Herb., 1594, in-8°.

XIV. *Analysis logica septem Epistolarum catholicarum*, Herb., 1595, in-8°; 1609, in-8°.

XV. *Theses theologice de Deo*, Herb., 1595, in-4°.

XVI. *De justificatione hominis*

peccatoris coràm Deo lib. II contrà Rob. Bellarminum, Herb., 1595, in-8°.

XVII. *Analysis logica Evangelii Lucæ*, Sigenæ, 1596, in-8°.

XVIII. *Analysis logica in Acta Apostolorum*, Sigen., 1597, in-8°.

XIX. *Questiones rhetoricæ tres de verbis* : Hoc est corpus meum, Herb., 1599. — Peut-être une réimp. du N° V.

XX. *Biblia, das ist alle Bücher der Heil. Schrift des A. und N. T. Aus hebreischer und griechischer Sprach, in welchen sie anfangs von den Propheten und Aposteln geschrieben, jetz und aufs new vertheuscht*, Herb., 1602-3, 4 vol. in-4°; 2° édit., 1604-6, 3 vol. in-4°, et souvent depuis. — Entreprendre de donner, après Luther, une trad. du livre saint, c'était sans doute faire preuve de beaucoup de présomption, à une époque où la Bible du grand réformateur était entourée d'une profonde vénération. On doit reconnaître que Piscator s'est élevé quelquefois à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise. Il est incontestable qu'en certains passages, comme Josué III, 15, Jug. XV, 19, Hébr. II, 7, il a mieux saisi que Luther le sens de l'original; mais d'un autre côté, dominé par le préjugé général qu'il faut rendre avec la plus grande fidélité les mots et les tournures de la Bible, il s'est attaché anxieusement à la lettre, en sorte que sa trad. abonde en hébraïsmes et en hellénismes qui la rendent inintelligible en plusieurs endroits. On lui reproche encore et avec raison de s'être trop attaché à la version de Trémellius et de s'être laissé égarer par son zèle pour les doctrines de son église jusqu'à y accommoder le langage des écrivains sacrés.

XXI. *Responsio apologetica ad Cour. Vorstii parasceven*, Herb., 1613, in-4°.

XXII. *Notæ ad C. Vorstii amicam collationem*, Herb., 1613, in-4°.

XXIII. *Responsio ad C. Vorstii amicam duplicationem*. — Cité par Jücher sans autre indication.

XXIV. *Commentarii in omnes libros N. T. antehac separatim editi*, Herb., 1613, in-4°; 5° édit., Herb., 1638, in-fol. — Piscator prit pour texte la version de Bèze. On voit qu'il s'efforçait généralement de rester fidèle au sens grammatical; cependant il lui arrive encore trop souvent de chercher des types dans l'A. T., et il se laisse trop souvent aussi éblouir par le désir de trouver dans la Bible le plus de preuves possible à l'appui des dogmes de son église, de telle sorte qu'il croyait en découvrant là où il n'y en avait aucune. On se tromperait toutefois si on le regardait comme servilement attaché à l'exégèse dominante. Dans Rom. V, 12, par exemple, il rejette sans hésiter le *in quo* d'Augustin pour traduire *ed quod omnes peccaverunt*.

XXV. *Index in libros biblicos V. Testamenti*, Herb., 1622, in-8°. — Apparemment le même ouvrage que *Vollkommene Concordanz und Register als ein Anhang zu seiner Bibel*, mentionné par Jücher.

XXVI. *Geitz-Vögelin im Jesuitenest ausgenommen*, Kempt., 1622, 4°.

XXVII. *Exul christianus ad patientiam et reliquas virtutes plenè informatus*, Cassel, 1630, in-12.

XXVIII. *Disceptatio amica cum Lud. Lucio de causâ meritoria nostræ coràm Deo justificationis*, Lond., 1644, in-12.

XXIX. *Commentarii in omnes libros V. T. quibus continentur* 1° *Analysis logica singulorum librorum et capitum*; 2° *Scholia in singula capita*; 3° *Observationes locorum doctrinæ à singulis capitibus. Omnia hæc recens ab authore recognita*, Herb., 1643-45, 4 vol. in-fol. Il y en a une édit. antérieure en plusieurs vol. in-8°, que nous n'avons pu nous procurer. — Piscator a suivi la version de Trémellius et de Du Jon dans les livres historiques, les Proverbes, le Cantique des cantiques et les douze petits Prophètes. Il a donné une trad. en grande partie nouvelle et plus fidèle du livre de Job, des Psaumes, de l'Éc-

clésiaste et des quatre grands Prophètes. Ses commentaires prouvent qu'il était versé dans l'hébreu. On l'a blâmé, non sans motif, d'avoir demandé trop souvent au N. T. l'explication des prophéties de l'A.

A cette liste Jücher ajoute, sans autre indication : *Tract. de gratiâ Dei*; — *De prædestinatione contrâ And. Schaaßmannum*; — *Accessiones ad Pet. Baronis Summam trium de prædestinatione sententiarum*; — *Apoloogia bibliorum suorum herborenensium*; — *Responsio ad duas disputationes theologicas Joh. Taufrevi et Joh. Paul. Resenii*; — *Resp. ad apologeticum Pet. Bertii*; — *Rudimenta linguæ hebræicæ*; — *Dissert. de pœnitentiâ et de fide salvificâ*. Ajoutons qu'on trouve deux *Lettres* de Piscator dans les *Miscellan.* de Groningue (1745).

FIZES. On lit dans le *Mercur* galand du mois de nov. 1685 : « Le 15 de ce mois, M. Frizes [Fizes] qui a été receveur général pour S. M. dans la généralité de Montpellier, fit abjuration avec toute sa famille et ses domestiques, entre les mains de M. l'archevêque de Paris. Il descend de Siméon Frizes [Fizes], baron de Sauve en Languedoc, qui avoit été secrétaire d'État et des commandemens sous Charles IX, Henri III et Henri IV. » Le *Mercur* ajoute que Frizes [Fizes] étoit un des vingt-quatre anciens de Charenton et avoit toujours paru « un des plus zélés pour la religion de Calvin, tant qu'il l'avoit crue bonne. » Que Fizes ait professé la religion protestante et qu'il l'ait abjurée, nous l'admettons; qu'il ait été zélé pour le calvinisme, nous n'avons aucune preuve du contraire, mais qu'il ait été ancien de l'église de Charenton au moment de son abjuration, c'est-à-dire en nov. 1685, nous pouvons affirmer que le *Mercur* a commis une erreur sans doute volontaire. Une pièce conservée parmi les papiers de La Reynie (*Supplém. franç.* 791. 4), nous donne les noms des vingt-quatre anciens de l'église de Paris au mois de septembre 1685, et celui de Fizes ne

se trouve pas dans cette liste (*Voy. MASSANES*). Or, au mois de novembre, le consistoire fut exilé tout entier, et les lettres de cachet, que nous avons eues sous les yeux, prouvent qu'il étoit composé des mêmes personnes. — Ajoutons que dans une liste de Protestants du diocèse d'Agde sortis de France après la révocation, nous avons trouvé les noms de *Moïse* et *Anne Fizes*, de *Jean Fizes*, bourgeois de Villemagne, de *Marie Ramandière*, veuve de *Daniel Fizes*, et de ses deux fils *Jean* et *Daniel*, preuve certaine que dans cette famille il étoit resté quelques fidèles.

FLAMAND (CLAUDE), ingénieur du duc de Wurtemberg, a publié *Le Guide des fortifications et conduite militaire pour bien se fortifier et défendre*, Montbél., 1597, in-8°; 2^e édit., Basle, 1614, in-8°; nouv. édit. revue et augm. de plusieurs figures, Basle, 1612, in-8°; trad. en allem. par H. C. Wieland, Mûmpelg., 1612, in-4°. — Cet ingénieur étoit-il originaire de Paris comme *Jean Flamant*, qui fut reçu bourgeois à Genève en 1556, avec ses fils *Jacques-Gilbert* et *Isaac* ?

FLANC (JEAN), de La Rochelle, ministre d'Angoulins et d'Aytré, en 1637. Flanc avoit fait ses études en théologie à Genève; son nom se trouve inscrit sur le registre matricule de l'Académie sous la date de 1632. Il avoit donc atteint un âge avancé lorsqu'il se convertit, en 1673, et entra dans les ordres. Son abjuration lui valut une pension de 500 livres sur l'abbaye de Saint-Sauveur, que le roi lui donna, et une autre de 200 livres, qui lui fut accordée par le clergé. M. Raniguet nous apprend, dans la *Biographie saintongeaise*, qu'on a publié sous son nom et sous le titre d'*Œuvres mêlées*, un recueil de madrigaux, acrostiches, sonnets, placets, lettres, etc.

FLÉURETON (FRANÇOIS), papetier de Grenoble, réfugié à Berlin. L'industrie française eut beaucoup à souffrir, personne ne le contesta, de la révocation de l'édit de Nantes; et de ses

diverses branches, une de celles à qui cette mesure impolitique porta le coup le plus funeste, c'est la papeterie. Fleureton à Berlin, les frères *Vincent* à Amsterdam, *Paul Dupin* à Londres, fondèrent de vastes manufactures de papier qui prirent avec le temps un développement immense. En 1616, *Martin Orges* avait déjà établi dans la Gueldre des papeteries, mais elles étaient peu florissantes, faute d'ouvriers habiles; le gouvernement de Louis XIV se chargea lui-même de leur en fournir. Cependant ce ne fut pas sans efforts et sans sacrifices que l'industrie nouvelle s'implanta en Prusse, en Hollande et en Angleterre; mais les gouvernements vinrent avec empressement en aide aux fabricants. Fleureton, par exemple, reçut à plusieurs reprises des sommes importantes de l'électeur, et ces secours, joints à une protection efficace, mirent, au bout de peu d'années, sa manufacture en bonne voie de prospérer.

FLEURY (JEAN), de l'Anjou, fit ses études en théologie à Genève. Parmi les Thèses de Genève, on en trouve deux qui ont été soutenues par lui, l'une *De scientiâ Dei*, l'autre *De animæ humanæ facultatibus*. De retour dans sa patrie, il fut nommé ministre à Baugé. Ce fut en cette qualité qu'il fut député par l'Anjou à l'Assemblée politique de La Rochelle, en 1588; au Synode national de Gap, en 1603, et à l'Assemblée politique de Châtellerault, en 1605 (1). Quatre ans plus tard, à la demande des trois mandataires de l'église de Loudun, de *Cérisiers*, *Guérin* et *Du Moustier*, le Synode national de Saint-Maixent l'accorda à cette église. En 1611, Fleury fut de nouveau député à l'Assemblée politique de Saumur; et en 1644, sur l'ordre du Synode national de Ton-

neins, il travailla, avec *Du Plessis-Mornay*, à apaiser le différend qui s'était élevé entre *Du Moulin* et *Tilénuus*. Ce petit nombre de particularités, que nous avons recueillies cà et là sur sa vie, prouvent que Fleury jouissait d'une certaine importance dans l'Église réformée, et cette importance lui avait sans doute été acquise par son caractère et ses talents. Quant à ces derniers, nous pouvons en juger jusqu'à un certain point par les actes d'une Dispute qu'il eut, vers 1609, avec le P. Jovyé, au sujet de M^{re} *Cerisay* que le moine voulait amener à suivre l'exemple de son mari qui s'était converti. Cette Dispute, qui ne nous est connue que par la relation de son adversaire (Saumur, 1611, in-8°), eut lieu par écrit et roula sur l'autorité de l'Église et de l'Écriture, les images, le voyage de Saint-Pierre à Rome. Le P. Jovyé nous fait connaître avec loyauté, nous aimons à le croire, les arguments du ministre, qui fit certainement preuve d'érudition et d'habileté.

Nous ignorons l'époque de la mort de Fleury, qui avait épousé une fille du pasteur *Louveau*. En 1626, le ministre des Sables d'Olonne se nommait ainsi; mais est-il le même que le pasteur de Loudun? Nous osons d'autant moins l'affirmer que le nom de Fleury se rencontre assez souvent dans les annales protestantes. En 1570, un capitaine *Fleury*, qui servait sous *La Noue*, fut tué à la prise des Sables d'Olonne. En 1624, un capitaine normand du même nom suivit *Soubise* dans son entreprise sur Blavet. En 1635, *Pierre Fleury* de Loudun faisait ses études à Sedan et y soutint une thèse qui a été insérée dans les Thèses sedanaises. Il desservit plus tard une église dans la Touraine, comme nous l'apprennent les actes d'un synode provincial où il remplit les fonctions de secrétaire (*Arch. gén.*, Tr. 284). Nous pourrions grossir cette liste; mais nous avons eu ou nous aurons l'occasion de parler ailleurs de ceux que nous mentionnerions ici. Il suffira, pour le moment, de ra-

(1) Crevain commet une erreur, dans son Histoire ecclésiastique de Bretagne, lorsqu'il dit que Fleury fut député avec *Du Hardaz*, sieur de Coescon et conseiller au parlement, à l'Assemblée politique de Sainte-Foy. Peut-être avaient-ils été choisis comme suppléants, mais ils n'y assistèrent pas.

conter les persécutions que deux protestants du nom de Fleury ont eu à essayer pour leur foi.

L'un d'eux, ministre de Saint-Lô depuis 1678, se vit en butte à toutes sortes de tracasseries à dater du jour de son élection. On voulut d'abord le forcer, contre l'usage, à prêter serment de fidélité avant son entrée en fonctions. Sur son refus, pourvoi devant les commissaires. De *Bussy-Cornet*, commissaire protestant, l'approuva, son collègue catholique lui donna tort, et pour vider le partage, l'affaire fut portée au Conseil qui ordonna de ne rien innover. En 1684, nouveau procès, et cette fois, Fleury, avec son collègue *Jemblin*, fut condamné à l'amende et relégué à vingt lieues de Saint-Lô, parce que, sur les registres du consistoire, on avait trouvé les mots d'*erreurs* et d'*abus* appliqués à l'Église romaine. Fleury fut placé à Saint-Aignan dans le Maine; mais à peine y était-il installé que la révocation de l'édit de Nantes le força à sortir de France. Accompagné de *Forent*, ministre de Sion, et de *Bely*, ministre de la princesse de Tarante, dont on retint en France la femme et les enfants, il passa en Angleterre et desservit à Londres plusieurs des églises fondées par les Réfugiés.

L'autre, nommé *Daniel*, habitait Blois, et était compté parmi les nouveaux catholiques, ce qui ne l'empêchait pas de célébrer en secret un culte domestique. Malheureusement il fut trahi, en sorte que, le 22 mai 1698, fut rendu contre lui, à Orléans, un arrêt portant : « Tout considéré, pour avoir, ledit Fleury, chanté des psaumes, lu la Bible et fait des prières, à la manière des prétendus Réformés, dans sa famille, nous l'avons condamné et condamnons à être banni pour trois années du ressort des bailliages d'Orléans et de Blois, lieu de sa demeure, lui faisant défenses d'enfreindre son ban, sous les peines portées par les déclarations, et à trente livres d'amende. »

FLEURY (N.), dit LA RIVOIRE, mi-

nistre de Castres. En 1564, le protestantisme avait déjà fait de si grands progrès dans cette ville, que le pasteur *Barthe* ne pouvant plus suffire à l'accomplissement de ses devoirs, on demanda un second ministre au consistoire de Genève, qui y envoya *La Rivoire* dans les premiers jours de mai. Le culte public, que les menaces de *Joyeuse* avaient forcé d'interrompre, recommença; on célébra même la cène pour la première fois sans se couvrir des voiles du mystère. Quelques mois après fut rendu l'édit de Janvier qui devait assurer l'existence légale de l'Église réformée; mais ce fut en vain que les Protestants demandèrent des temples; ils durent se contenter de célébrer leur culte, comme ils le faisaient déjà, à l'École vieille et dans des maisons particulières, dans celles, entre autres, de *Jean Raimond*, de *Gely* et d'*Esquirol*, et ils continuèrent ainsi jusqu'à l'explosion de la guerre civile. S'étant rendus maîtres de Castres sans coup férir, les Huguenots ouvrirent les portes des églises catholiques à *La Rivoire* et à ses deux collègues, *Du Bosquet* et *Savin*, qui y prêchèrent jusqu'à la conclusion de la paix. Pendant les vingt-neuf années qu'il desservit l'église de Castres, la vie de *La Rivoire* fut tourmentée par les vicissitudes de la guerre : tour-à-tour banni ou rétabli dans ses fonctions, selon que les Catholiques ou les Protestants dominaient dans la ville, il eut au moins la satisfaction de mourir au milieu de son troupeau, le 18 août 1594. L'aîné de ses deux fils, nommé *Pierre*, fut procureur du roi à Castres et mourut en 1605.

FLORAC (N. DE), ministre d'Angoulême en 1562. La religion protestante dont la première semence avait été répandue dans cette ville par *Calvin*, y avait fait de grands progrès, grâce aux travaux apostoliques de *Courlieu* et de *Jean de Voyon*, qui y avait organisé une église en 1559. Dès 1561, les Protestants d'Angoulême osèrent célébrer publiquement leur culte, et les magistrats ayant interdit

leurs assemblées religieuses sous des peines rigoureuses, ils leur firent répondre que leurs consciences leur étaient plus chères que la vie. Sansac, gouverneur de la province, prévenu de cette désobéissance, se rendit sur les lieux, fit arrêter *Jean de Voyon* et commença des poursuites criminelles au sujet du baptême d'un enfant de *Jean Ferrant*, conseiller au siège présidial, baptême qui avait été administré par le ministre avec une certaine solennité. On conserve à la Bibliothèque nationale (*Collect. Dupuy*, N° 588) une lettre adressée à ce sujet par les principaux membres de l'église aux magistrats d'Angoulême, non seulement pour repousser le reproche de sédition qu'on leur adressait, mais pour demander la liberté du culte. Cette lettre est signée par *Bouteiller, Chotard, Mallar, Terrasson, Feugnant, Ythier, Rabion, Pastureau, Glatignon, de Roffignac, Gaultier, de Marsilhac, de L'Espine, de La Combe, Roger, Coeffet, Manes*, etc.. Soit que la fermeté des Huguenots en imposât à Sansac, soit plutôt qu'il craignit de se compromettre et que, comme tant d'autres grands fonctionnaires de l'état, il voulût attendre que la reine-mère se prononçât pour se prononcer à son tour, il quitta Angoulême sans donner aux chanoines, qui l'avaient appelé, la satisfaction qu'ils attendaient de lui.

La détention de *Jean de Voyon* n'interrompit d'ailleurs en aucune façon les exercices religieux des Protestants. Au mois de nov. 1561, l'église d'Angoulême avait pour pasteur *Dumont*, et elle était si nombreuse qu'il fallut songer à lui donner un aide (*MSS. de Genève* 197²², Carton 1). On s'adressa donc au consistoire de Genève. C'est apparemment sur cette demande, que le sieur de Florac fut envoyé, si toutefois il n'est pas le même que Jean de Voyon. Quoi qu'il en soit de cette supposition, Florac desservait l'église d'Angoulême lorsque la guerre civile éclata.

Pendant quelque temps, les sectateurs des deux religions vécurent en

assez bonne harmonie; mais lorsque la nouvelle de la prise de Poitiers se répandit, les Huguenots, frappés de terreur, ne songèrent plus qu'à fuir. Sansac rentra dans la ville avec un corps de troupes, « et lors commencèrent toutes sortes d'excès et d'oppressions qu'il est possible d'imaginer. » Des soldats furent lancés dans les campagnes à la poursuite des fugitifs. De Florac qui s'était retiré aux environs d'Angoulême, eut le bonheur d'échapper avec ses deux frères aux soldats envoyés pour l'arrêter; mais sa maison fut pillée. Moins heureux, *Jean Barrant*, homme de lettres, et son neveu *Florentin*, tombèrent entre les mains des Catholiques avec trois dames de qualité qui les accompagnaient dans leur fuite: les femmes furent livrées à la brutalité du soldat, et les deux hommes pendus. *Laurent Mallar, Paul Mussant, Mathurin Feugnant, Pierre Just*, âgé de 20 ans, « jeune homme fort docte et de bon esprit », subirent le même sort, et leur exécution fut suivie de celle du bourreau qui avait osé refuser son ministère. *Jacob Manes*, vieillard de 80 ans, fut conduit hors de la ville au son du tambourin, abattu d'un coup de pistolet et laissé pour mort sur la place; mais la blessure n'était pas mortelle, et il guérit. Et, ajoute Crespin, « pendant qu'on besongnoit ainsi dans la ville, c'estoit une horreur de ce qui se faisoit aux champs. »

FLOTARD (N.), vicomte de Gourdon, seigneur de Cenevières, un des principaux chefs huguenots dans le Quercy.

On lit dans l'Histoire du Rouergue par Gaujal, que le vicomte de Gourdon marcha, en 1567, au secours des calvinistes de Montpellier et qu'il contribua à la prise du fort Saint-Pierre. Si le fait est vrai, et nous n'avons aucune raison pour le révoquer en doute, Gourdon devait à peine sortir de l'adolescence lorsqu'il fit cette première campagne; car, sous la date de 1572, Marturé nous le peint comme un jeune seigneur dont le bouillant courage et

le caractère impétueux avaient besoin d'être modérés par une prudence qu'il ne possédait pas encore. Aussi le voyons-nous servir, à cette époque, sous les ordres de *Regniès*, « à qui il déferait pour son expérience. » Cette modestie était chez lui d'autant plus louable qu'en 1569, il avait été compté parmi ces fameux Vicomtes du Quercy qui soutinrent avec tant d'éclat la cause protestante. Il est vrai que jusque-là il ne s'était particulièrement signalé par aucun exploit.

Après la Saint-Barthélemy, Gourdon rendit un service immense à la Cause, en travaillant avec *Regniès* à relever le courage des habitants de Montauban que la nouvelle du massacre de Paris avait terrifiés. A la tête de 25 chevaux seulement, les deux chefs huguenots défirent près de Castel-Sarrasin une brigade de Montluc et enlevèrent la cornette noire du général catholique. Quelques jours après, Gourdon se rendit maître de Souliac et de Cadenac. Dès lors la terreur fit place à la confiance. L'assemblée de Réalmont commença, en 1573, l'organisation du parti protestant en donnant des chefs au mouvement insurrectionnel. Nommé commandant du Haut-Quercy, Gourdon se montra digne de cet honneur en harcelant sans relâche Villars qui avait été envoyé contre les Huguenots du Haut-Languedoc, et en battant, au passage de la Dordogne, un corps de troupes catholiques qui allait renforcer l'armée du duc d'Anjou devant La Rochelle. La même année, il assista aux Assemblées de Montauban et de Milhau. A cette époque, il commandait dans le Périgord et l'Auvergne. A son retour de Milhau, il fit lever le siège de Ploux, ou Proux comme écrit d'Aubigné, place qui appartenait à *Lavedan*.

En 1580, le vicomte de Gourdon servit à l'entreprise du roi de Navarre sur Cahors. En 1587, il combattit à Coutras. En 1591, il fut employé, avec d'autres chefs huguenots, *La Derèze*, *Bénac*, *Moncin*, *Vivans*, sous les ordres de Ventadour. L'année suivante,

il contribua à la reprise de Mauzac sur les Ligueurs et se distingua à la levée du siège de Villemur.

Nous ne prendrons pas sur nous de décider si c'est lui ou son fils qui, sous le nom de vicomte de Gourdon et de marquis de Cenevières, est cité dans les actes de l'Assemblée politique de Châtellerault, en 1614, comme député de la Haute-Guienne, et avec le ministre *Casaux*, dans ceux de l'assemblée de Pamiers, en 1614. Nous pensons cependant qu'il s'agit du fils que nous trouvons mentionné une dernière fois dans une liste de pensions payées à des Réformés, en 1616 (*Fonds de Brienne*, N° 211).

La Généalogie de Cardaillac par Sainte-Marthe nous apprend que le vicomte de Gourdon avait épousé *Marguerite de Cardaillac*, sœur d'*Antoine-Hector de Cardaillac*, qui lui avait donné un fils, nommé ANTOINE, et deux filles, appelées JEANNE et ISABELLE.

FLOTTARD (DAVID), du Vigan, connu dans l'histoire de la guerre des Camisards comme un des agents les plus actifs de *Miremont* (Voy. II, p. 478). Flottard servait avec le grade d'officier dans l'armée anglaise, lorsque, au mois de juin 1703, *Miremont* le chargea de porter au *comte Roland* une lettre écrite au nom de la reine Anne pour lui promettre un prochain et puissant secours. Le chef camisard convoqua aussitôt une assemblée à Saint-Félix, afin de communiquer aux autres chefs cette heureuse nouvelle et de s'entendre avec eux sur la réponse à faire à la reine, réponse que Flottard se chargea de reporter à Londres avec un mémoire sur l'état des Cévennes. Le secours promis n'arriva jamais, et ceux des Camisards qui ne succombèrent pas dans la lutte, durent finir par émigrer. Mais *Miremont* n'abandonna pas son projet d'une expédition dans le Languedoc. En attendant que les puissances maritimes lui fournissent les moyens de le mettre à exécution, il fit repartir Flottard pour Genève, en

déc. 1704, avec la double mission d'enrôler les Camisards émigrés et de renvoyer les chefs dans les Cévennes afin d'y entretenir l'agitation. Flottard trouva sa tâche singulièrement facilitée par la nostalgie et la misère qui dévoieraient ces malheureux montagnards. La plupart entrèrent avec empressement dans ses vues, et se mirent à la solde de la Hollande et de l'Angleterre; les principaux chefs recevaient par jour quinze sous, les officiers dix, les sous-officiers huit, et les soldats six de la munificence hollando-britannique. Presque tous ceux qui rentrèrent en France furent pris et périrent sur l'échafaud, ainsi que *Maillé* qui servait d'intermédiaire entre les Cévenols et l'agent de Miremont. Flottard lui-même, sur les réclamations du gouvernement français, fut banni de Genève, puis de la Suisse, et dut retourner en Hollande. Mais Miremont, qui ne renonçait pas à l'espoir de soulever les Protestants du Languedoc, le renvoya en Suisse, vers la fin du mois de janvier 1706. Flottard gagna par ses promesses le fameux prophète *Salomon* et le fit partir pour ses montagnes. Cette nouvelle tentative échoua aussi misérablement que les autres; elle faillit même coûter cher à Flottard qui fut arrêté à Lausanne, à la demande de l'ambassadeur de France; mais l'ambassadeur d'Angleterre l'ayant réclamé comme son secrétaire, le sénat de Berne s'empressa de le faire mettre en liberté, le 15 mars 1706. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de lui.

FLOURNOIS ou **FLOURNOY**, famille genevoise, originaire de Vassy en Champagne.

Laurent Flournois se réfugia à Genève, soit en 1562, après le massacre de Vassy, comme on le lit dans le Registre des Français reçus citoyens de Genève, soit en 1572, ainsi que l'affirme *M. Galiffe*. On mettrait peut-être les deux versions d'accord, en admettant qu'il chercha d'abord un asile à Lyon. C'est dans cette ville, en effet,

qu'il épousa *Gabrielle Mellin*, veuve de *Louis Poulard*, dont il eut deux fils, nommés *Gédéon* et *Jean*.

I. **BRANCHE AÎNÉE.** *Gédéon* Flournois, né à Lyon, le 29 juillet 1568, transporta son négoce à Genève et y fut reçu bourgeois, le 24 mars 1600. Il entra dans le conseil des CC en 1617, et mourut en 1657. Sa première femme, *Marie de Croso*, d'une famille originaire de la Bresse, mais naturalisée à Genève depuis 1578, lui donna quatre enfants: *Gédéon*, qui suit; — *Jacques*, dont nous parlerons plus tard; — *Susanne*, femme d'*Antoine Quenot*, confiseur de Châlons, établi à Genève; — *Marie*, qui épousa l'auditeur *Pierre Badolet*. Resté veuf en 1619, *Gédéon* Flournois se remarqua avec *Marie Gando*, dont il eut *Jean*, souche d'un troisième rameau; — *Sara*, femme de *Daniel* ou *Gabriel Zollicoffer*; — *Nicolas*.

I. *Gédéon* Flournois, né le 7 oct. 1597, embrassa la carrière ecclésiastique et desservit les églises de Saconnay, de Chany et de Moins. Il mourut en 1670, laissant de *Sara Buffe-Lefèvre*, qu'il avait épousée en 1635: *Gédéon*, qui suit; — *Jacques*, qui fonda un nouveau rameau; — *Françoise*, femme d'*Abraham Thomeguez*, d'une famille réfugiée du pays de Gex; — *Sara*, alliée à Augustin Patron.

Gédéon, né le 29 avril 1640, entra, en 1665, dans le conseil des CC d'où il fut exclu en 1709. Il mourut le 6 janv. 1727. Sa femme *Judith Dunant-Chabrey* l'avait rendu père d'une nombreuse famille; mais passant sous silence ceux de ses enfants qui moururent sans alliance, *M. Galiffe* ne mentionne qu'un fils, nommé *Gédéon*, et trois filles: *Adrienne*, femme de *Jean-Philippe* Flournois; *Jeanne-Sara*, mariée à *Jean-Robert Jaquet*, d'une famille de Bar-sur-Seine, naturalisée dès 1555, et *Madelaine*, alliée à *Jean-Jacques Deonna*. *Gédéon*, né le 26 janv. 1671, des CC en 1738, auditeur en 1743, épousa *Marguerite Saladin-Gallatin*, qui lui donna six enfants:

JACOB, né en 1704 et mort en 1753, sans avoir été marié; — DAVID, né en 1706, qui prit pour femme, en 1753, *Marie Armand* de Nions en Dauphiné; — JACQUES, né en 1712 et mort en 1796, sans laisser d'enfants de *Susanne de Coppet*; — JEAN-LOUIS, né en 1720, qui passa en Hollande et remplissait les fonctions pastorales à Leyde en 1753; — MADELAINE, femme du pasteur Hollard d'Orbe; — SUSANNE, mariée à *Delprat* d'Amsterdam.

II. Jacques Flournois, né le 2 avril 1600, des CC en 1637, épousa, en 1636, *Elisabeth Mestrezat de Tudert*, et resté veuf en 1641, il se remaria, deux ans après, avec *Jeanne Saladin-Beck*. Du premier lit naquit, en 1639, GÉDÉON, ministre de l'hôpital, en 1672, et auteur de trois ouvrages anonymes, qui ont joui, dans le temps, d'une réputation assez grande pour que M. Sayous en ait jugé l'auteur digne de figurer dans son Histoire de la littérature française à l'étranger (Paris, 1853). Le premier, dans l'ordre de la publication, a pour titre: *Lettres sincères d'un gentilhomme français*, Colog., 1684-82, 3 vol. in-42. — C'est un pamphlet contre les Jésuites, dont Flournois était un ardent adversaire. Le second: *Responses généreuses et chrétiennes de quatre gentilshommes protestans, avec quelques entretiens sur les affaires des Réformés de France*, Colog., 1682, in-12, est un ouvrage d'un mérite réel, en sorte que des critiques ont pu sans invraisemblance, bien que sans raison, l'attribuer au célèbre ministre *Claude*. Le troisième et le plus populaire est intitulé: *Les entretiens des voyageurs sur la mer*, Colog., 1683; Amst., Roger, 1704, 2 vol. in-12; Colog., P. Marteau, 1704, 2 part. en 4 vol. in-12; nouv. édit. augm. par un anonyme, Colog., 1715; Amst., 1740, 4 vol. in-12. — Roman historique sur lequel M. Sayous a porté ce jugement: « Le roman est bien mené, et d'un intérêt soutenu; la controverse y est mêlée avec une adresse rare. A part quelques

touches d'un goût peu délicat et la négligence du style, la façon du récit en général est remarquable par le feu et le naturel. » Gédéon Flournois travailla aussi pendant quelque temps, à la rédaction d'une gazette de Hollande publiée sous le titre de *Nowvelles solides et choisies*. Il mourut en Asie, mais on ignore la date de sa mort. Du second mariage de son père naquirent: 1° ANTOINE, membre du conseil des CC en 1684, qui laissa de sa femme *Jeanne-Marie Martin-Buisson*, trois enfants morts sans postérité; — 2° PIERRE, gentilhomme de la garde-robe du roi d'Angleterre; — 3° JACQUES; — 4° ELISABETH, femme du ministre *Samuel Viollier*, descendant d'*Elis Viollier*, de l'Auvergne, qui avait été reçu au nombre des citoyens de Genève, le 22 sept. 1584.

III. Jean Flournois, troisième fils de Gédéon Flournois, mourut en 1704. De son mariage avec *Jeanne Patron-Favin*, célébré en 1652, étaient nés neuf enfants: JEAN-PHILIPPE, qui continua la descendance; — JEAN, du CC, en 1770, qui ne laissa qu'une fille nommée JEANNE; — LOUISE, femme de *Henri Mallet*; — MADELAINE, qui fut mariée avec Pierre Pallard, et en seconde noces, avec *Isaac Mussard*; — JEANNE, femme d'André de La Rue; — ELISABETH, femme d'Ami Miège; — LOUISE-MARIE, alliée à *Théophile Mussard*; — JACQUES et GABRIEL. L'union de Jean-Philippe avec *Adrienne Flournois* ne fut guère moins féconde, il en naquit sept enfants: GÉDÉON; PIERRE-FRANÇOIS, qui épousa *Pernette-Susanne Bartholoni*; FRANÇOISE; LOUISE-HENRIETTE; ADRIENNE, femme de *Pierre Soubeyran*; LOUISE-MARIE et PIERRE, qui épousa, en 1765, *Françoise-Marie-Octavie Dansse*, et en eut deux fils, DANIEL et PIERRE-ADRIEN. Le premier, né le 23 juillet 1767, étudia la théologie. Il laissa de son mariage avec *Jeanne Maril*, d'une famille originaire de Cajarc (1), GÉDÉON-JEAN-FRANÇOIS,

(1) Pierre et Jacques Maril reçurent le droit de bourgeoisie en 1712.

né en 1800, **PIERRE-ADRIEN-JEAN, JEANNE** et **JEANNE-ELISE**. Le second épousa, en 1797, *Jeanne-Judith Partry*, qui le rendit père de quatre enfants.

IV. Jacques Flournois se voua au ministère et fut appelé à desservir successivement les églises de Moins, de Saconnay et de Jussey, où il remplissait encore ses fonctions en 1676. Collaborateur de *Jean-Robert Chouet*, il a fait de fort bons extraits des registres du Conseil depuis 1509 à 1670, en y ajoutant d'excellentes notes. Son travail est resté inédit, ainsi que ses *Mémoires sur les franchises d'Adhémarus Fabry*, et son *Extrait de l'histoire des évêques de Genève*. Jacques Flournois vécut jusqu'en 1693. Il eut trois enfants de son mariage avec *Charlotte Rigot-Trembley*: **THÉOPHILE**, qui suit; **DOROTHÉE**, femme de *Jean Mallet*, et **CHARLOTTE**, qui épousa *Pierre de La Ramière*, fils de *Claude*, seigneur de Pradès, natif de Tonneins en Guienne, ingénieur habile, qui avait quitté, en 1715, le service de la Hollande pour celui de la république de Genève, et qui fut admis gratuitement à la bourgeoisie, en 1721, en récompense de ses services. Théophile, né le 27 déc. 1693, suivit, comme son père, la carrière ecclésiastique. Il desservit l'église de Cartigny jusqu'en 1736, qu'il fut déchargé. Il mourut le 13 oct. 1752, laissant de *Jeanno-Elisabeth Colladon-Martin*, qu'il avait épousée en 1721, une fille, **ANNE-CATHERINE**, mariée avec *Antoine Dassier*, et deux fils, **LOUIS** et **CHARLES-GABRIEL**, l'un et l'autre morts sans postérité.

II. **BRANCHE GADETTE**. Jean Flournois, né le 21 mai 1574, exerça la profession de lapidaire, et obtint, en 1605, des lettres de bourgeoisie. En 1637, il entra dans le conseil des CC, et il mourut en 1657. Sa première femme, *Françoise Mussard-Le Grand*, qu'il avait épousée en 1597, l'ayant laissé veuf, il se remaria, en 1619, avec *Susanne Guincestre*, dont la famille jouissait depuis plus d'un demi-siècle des droits de cité, *Jean Guincestre*, de

Sancerre, ayant été reçu ourgeois le 21 avril 1566. Il eut du premier lit **MARGUERITE**, femme de Frédéric Canadelle; **JEAN**, mort sans postérité; **MARIE**, femme de Jean-Henri Esther; **JEANNE**, qui épousa Etienne Gando; **MYE**, femme de *Laurent Legaré*, qui appartenait apparemment à la même famille que *Claude Legaré*, natif de Chaumont en Bassigny, reçu bourgeois gratis le 24 mai 1645; **JACQUES**, qui continua la descendance; **JUDITH**, femme de Simon Honnie, de Hanau. Du 2^e lit naquirent: **ELISABETH**, femme de *François Sabourin*, chirurgien de Saint-Maixent, reçu bourgeois de Genève, le 28 fév. 1643; **ESAIË**, souche d'un rameau collatéral; **ANNE**, femme de Daniel Lienne, et **SUSANNE**, mariée avec Jacob Bas.

I. Jacques Flournois, né en 1608 et mort en 1675, épousa en 1638, *Elisabeth Boussens*, puis en 1645, *Judith Puerari-Marcet*. Sa première femme ne lui donna qu'une fille, nommée **ELISABETH**, qui fut unie à *Antoine Marcet*, d'une famille de Meaux naturalisée à Genève, dès 1557, en la personne de *Pierre Marcet*; mais il eut neuf enfants de la seconde: **JEANNE**, femme de *Pierre Archimbaud*, qui descendait d'*Etienne Archimbaud*, marchand de Montélimart, reçu bourgeois le 12 avril 1608; **DÉLIE-LUCRÈCE**, femme de N. Goy; **JEANNE-MARIE**, mariée à Jacques Cartier; **ELISABETH**, qui épousa Michel Barrilliat; **ANNE-GABRIELLE**, alliée à N. *Thomeguez*; **JACQUES** qui suit; **ESAIË**, mort à Batavia, sans postérité; **HENRI**, mort sans enfant de *Marie Prévost*; **JACOB**, qui passa en Amérique où il fonda une branche encore existante.

Jacques Flournois, né en 1657, vint exercer à Paris sa profession de joaillier et remplit pendant quelques mois, en 1682 ou 83, les fonctions d'agent de la république de Genève auprès du gouvernement français, en l'absence du titulaire *Jacques Bordier* (1). Il

(1) Nous apprenons que la famille *Bordier* était originaire de l'Orléanais. Elle a occupé

laissa trois fils de son mariage avec *Julie Eyraud*. L'aîné, **JEAN-JACQUES**, né en 1686, s'établit dans la Virginie où il épousa *Mary Williams*, qui le rendit père d'**ELISABETH-JULIE**, femme de *Thomas Spencer*. Le troisième, **DAVID**, mourut sans postérité. Le second, **GÉDÉON**, né vers 1722 et mort en 1797, se maria à Genève avec *Jeanne-Françoise Sabourin*, qui lui donna trois enfants, **GÉDÉON**, **JEAN** et **JUDITH-FRANÇOISE**.

II. **Esaïe Flournois**, né en 1625, alla se fixer à Amsterdam où il se maria et où il mourut en 1699, laissant de *Gertrude Lestevenon* : **DANIEL**, qui suit; **SUSANNE**, femme d'*Elie Augier*, et **ESAÏE**, mort, en 1709, dans les Indes orientales.

Daniel, né en 1662 et mort en 1739, épousa *Catherine-Madelaine Pautier*, de Paris, dont il eut, entre autres enfants, **CATHERINE**, née en 1689, femme d'*Etienne Massé* de Paris, et **DANIEL**, né en 1702.

FOIX (ANTOINE DE), baron de **RABAT**, gentilhomme de la première noblesse du pays de Foix, occupa un rang considérable à la cour de *Jeanne d'Albret*, qui lui témoigna en toutes circonstances la plus grande confiance, et qui l'employa nommément à arranger l'affaire de Pamiers, en 1566 (*Voy. MARTIN TASCHARD*). Il laissa de son mariage avec *Catherine de Villemur* : 1° **PAUL**, mort en 1580, sans enfants de *Madelaine de Rochechouart*, qu'il avait épousée en 1554; — 2° **GEORGES**, qui suit; — 3° **ROSE**, femme, en 1543, de *Bernard-Roger de Comminges*; vicomte de Bruniquel; — 4° **GABRIELLE**, mariée à *Gaston de Lévis*, vicomte de Léran.

Georges de Foix succéda à son frère aîné en 1580. En 1593, la Saintonge le députa à l'Assemblée politique de Saumur, et en 1597, à celle de Châtelerault. De son mariage avec *Jeanne de Durfort*, fille de *Symphorien de*

Durfort et de *Catherine de Gontaut-Biron*, naquirent six enfants : 1° **HENRI-GASTON**, qui professait encore la religion protestante vers 1645, puisqu'il assista, comme commissaire du roi, au synode provincial de la Basse-Guienne qui s'assembla, dans ce temps, à Sainte-Foy; — 2° **PHOEBUS**, mort jeune, ainsi que 3° **SCIPION**; — 4° **JEAN-ROGER**, tige des marquis de Foix, qui devait être converti lorsqu'il se maria avec la fille du premier président du parlement de Toulouse; — 5° **JEAN-GEORGES**, baron de Rabat, qui épousa également une demoiselle catholique, nièce du grand maître de Malte; — 6° **HENRIETTE**, femme, en 1613, d'un Rochechouart-Barbazan.

FOIX (FRANÇOISE DE), seconde fille de *Henri de Foix*, comte de Candale, tué au siège de Montmiers, en 1572, et de *Marie de Montmorency*. Sa sœur aînée ayant épousé, en 1587, *Jean-Louis Nogaret*, duc d'Épernon, Française de Foix fut enlevée de force, conduite à Angoulême, transférée, en 1590, à Saintes et contrainte à prendre le voile, le 22 sept. 1594, après avoir fait abandon de tous ses biens à sa sœur, à la réserve d'une pension de 600 livres. En vain ne cessa-t-elle de protester contre la violence qui lui était faite. En 1600, elle fut pourvue de l'abbaye de Saint-Glossinde à Metz. En 1603, *Henri IV*, pour l'éloigner de son beau-frère, qu'elle avait pris en haine, lui permit de venir à Chantilly. Quelque temps après, il l'autorisa à aller demeurer à Verdun; mais au bout de deux ans, il lui donna ordre de se retirer dans l'abbaye de Moncel, où elle resta jusqu'en 1610. Elle venait d'obtenir un rescrit du pape qui lui permettait de se faire séculariser, lorsqu'elle embrassa publiquement, le 12 déc. 1611, la religion protestante. La conviction entra probablement pour peu de chose dans cette conversion. Quoi qu'il en soit, Française de Foix se fixa dès lors à Paris, où elle mourut au mois de septembre 1649, sans avoir pu obtenir des tribunaux la part qui lui re-

à Genève un rang trop honorable, pour que nous ne lui consacrons pas un art, dans notre Supplément.

venait légitimement dans les biens de ses parents et dont elle avait été violemment dépouillée par le duc d'Épernon. — On trouve quelques-unes de ses lettres dans le recueil du fonds de Béthune coté 8769.

FOIX (PAUL DE), fils de Jean de Foix, comte de Carmaing et de Madeleine de Caupène, né en 1528, mort en 1584.

Paul de Foix n'a appartenu qu'un instant à l'Église protestante; peut-être même n'a-t-il jamais, comme tant d'autres Nicodémistes, fait profession ouverte de la religion réformée. Conseiller au parlement de Paris, depuis 1546, il assista à la fameuse mercuriale où *Anne Du Bourg* fut arrêté. Sans se déclarer franchement contre les persécutions, il ouvrit cet avis singulier, qu'il fallait distinguer entre les sectaires qui niaient la réalité des sacrements de la religion et ceux qui discutaient seulement sur la forme des sacrements, et punir plus sévèrement les premiers; c'est-à-dire, selon nous, qu'on devait continuer à brûler les Sacramentaires et traiter avec douceur les Luthériens. C'était assurément renfermer la tolérance dans les plus étroites limites; et cependant il alla, par ordre du roi, rejoindre ses collègues plus courageux et plus sincères dans les cachots de la Bastille (*Voy.* IV, p. 338). Mis en présence des commissaires, il se tira d'affaire assez facilement. Malgré le soin que Saint-André avait pris de composer une commission au gré du cardinal de Lorraine; malgré les lettres, signées du roi et scellées du sceau du secret, que le cardinal fit adresser à ces commissaires choisis parmi les plus ardents ennemis de la Réforme, portant qu'il était nécessaire de déployer la plus grande sévérité, Paul de Foix fut seulement condamné, par arrêt du 8 janvier 1559, à confesser en plein parlement « qu'au sacrement de l'autel la forme est inséparable de la matière, et que le sacrement ne peut s'administrer autrement que ne le fait l'Église romaine ». Il dut promettre, en outre, de

vivre dans la religion catholique et de ne garder en sa possession aucun livre censuré. Du reste, il en fut quitte pour une suspension d'un an, encore l'arrêt fut-il cassé, le 8 fév. 1560. Depuis cette époque, Paul de Foix, rallié à la Cour, fut comblé d'honneurs et de dignités. Charles IX et Henri III le chargèrent de missions importantes en Écosse, à Venise, en Angleterre, à Rome. Il monta même sur le siège archiepiscopal de Toulouse; mais sa vie nous devient étrangère. Nous ajouterons seulement qu'il a laissé des Lettres relatives à son ambassade auprès de Grégoire XIII, publ. par Mauléon de Granier, Paris, 1628, in-4°. Selon les Mémoires de Condé, Paul de Foix était « homme sage, honnête et de bonnes mœurs, bon juge et craignant Dieu. » Il était surtout un admirateur passionné d'Aristote.

FOIX - CARAMAN (MADELAINE DE), religieuse bénédictine dans l'abbaye des Chases, embrassa les opinions nouvelles, dès 1562, et les prêcha ouvertement dans ce monastère qui passait, dit M. Imberdis, pour la plus complète expression du monachisme féminin en Auvergne. Comme tant d'autres victimes des barbares institutions du moyen-âge, la jeune Madelaine avait été vouée, contre son gré, à la vie du cloître et arrachée violemment à un amour profond qu'elle nourrissait, dès l'enfance, pour un gentilhomme du Languedoc. Ce gentilhomme, dont on ne nous apprend pas le nom, mais qui avait aussi abjuré le catholicisme, conçut le projet d'enlever son amante; mais sa petite troupe fut dispersée par la garnison catholique que les religieuses avaient appelée dans leur monastère. Madelaine de Foix réussit cependant à s'échapper de l'abbaye et rejoignit son amant qu'elle épousa après avoir aljuré publiquement.

FONTAINE (JEAN) ou de LA FONTAINE, gentilhomme du Maine, né vers 1500, avait servi comme gendarme dans une compagnie d'ordonnance sous François I^{er}. Ayant embrassé la Ré-

forme, il renonça au service et se retira dans sa province natale. Lors des massacres qui accompagnèrent la rentrée de l'évêque du Mans dans sa ville épiscopale, sa maison fut envahie par une bande de fanatiques, et il périt assassiné avec sa femme. Trois de ses fils, qui parvinrent à s'échapper, se réfugièrent à La Rochelle où ils arrivèrent dans le plus complet dénuement. Un cordonnier, touché de leurs malheurs, prit chez lui l'aîné, nommé **JACQUES**, âgé de 14 ans, et lui apprit son état. La Providence, qui avait veillé sur eux, bénit l'œuvre de leur bienfaiteur. Jacques Fontaine réussit dans son industrie, et acquit même une petite fortune qui lui permit de venir en aide à ses deux frères et de donner une éducation libérale à son fils, **JACQUES**, le seul qui lui restât d'un premier mariage. Sa seconde femme n'accrut pas sa famille. Cette malheureuse fut condamnée au dernier supplice pour avoir attenté aux jours de son mari. Henri IV étant alors à La Rochelle, on chercha à l'intéresser à son sort; mais avant de rien accorder, le monarque désira voir Jacques Fontaine. On le lui présenta. Ventre-saint-gris ! s'écria-t-il en le voyant, empoisonner le plus bel homme de mon royaume ! Qu'on la pendre ! qu'on la pendre ! et on la pendit.

Jacques Fontaine mourut en 1633. Son fils unique, né en 1603, était d'une constitution si délicate que longtemps son père put craindre qu'il ne suivit ses frères dans la tombe; mais d'un autre côté, la nature l'avait doué des plus heureuses dispositions et il montra de bonne heure une si forte passion pour l'étude, qu'il fut décidé qu'on le consacrerait au saint ministère. Le pasteur *Merlin* se chargea de lui donner la première teinture des belles-lettres, et lorsque le moment fut venu de l'envoyer à l'académie, il le plaça, avec le titre de gouverneur, auprès du jeune comte de *Royan* qui allait faire ses études à Saumur. Au retour d'un voyage en Angleterre, où il avait accompagné son élève, Jacques

Fontaine, qui avait profité de son séjour dans cette Ile pour perfectionner ses connaissances, reçut vocation de l'église de Royan. Il remplit avec zèle les fonctions du ministère et jouit, de son temps, d'une certaine réputation de science et d'éloquence. Il fut, selon le témoignage de son fils, un des pasteurs les plus énergiques de la Saintonge; et par la pureté de ses mœurs, l'aménité de son caractère, la sobriété de son genre de vie, non moins que par le courage avec lequel il lutta pour la défense de son troupeau, il acquit sur son église une influence si salutaire qu'elle fut une de celles qui fournirent le plus de réfugiés et le moins d'apostats. Il mourut d'apoplexie en 1666, ayant eu six enfants d'une demoiselle *Thompson*, qu'il avait épousée à Londres en 1628, savoir : 1° **JEANNE**, qui contracta avec de *L'Hommeau* une alliance qui ne fut point heureuse; — 2° **JUDITH**, mariée à *Guennot*, qui la laissa veuve avec quatre enfants. Enfermée dans un couvent à la révocation, elle feignit d'abjurer, et profita de la liberté qui lui fut rendue pour se réfugier en Angleterre; — 3° **JACQUES**, ministre à Archiac, mort avant les dragonnades. Sa veuve fut cruellement persécutée et finalement chassée de France. Elle se retira à Londres avec trois fils, dont l'un fut pasteur en Allemagne; — 4° **ELISABETH**, femme de *Sautreau*, pasteur de Saujon, qui passa en Irlande, lorsque son église fut interdite, et qui périt malheureusement avec toute sa famille dans la traversée de Dublin à Boston, où il avait l'intention de s'établir; — 5° **PIERRE**, successeur de son père dans l'église de Royan, qu'il desservit jusqu'à l'interdiction du culte réformé dans cette ville. Il se retira à Londres avec sa femme et un fils qu'on lui permit d'emmener parce qu'il n'était âgé que de six ans (*Arch. gén. Tr. 287*), et fut nommé ministre de la chapelle du Lazareth. Ses deux filles, qui avaient été retenues de force en France, parvinrent à tromper la surveillance de

leurs geoliers, et rejoignirent leur père en Angleterre, où la cadette épousa *Jean Arnaud*; — 6^e FRANÇOIS, à qui sa mémoire étonnante avait valu la réputation d'un petit prodige, mais qui mourut jeune. Resté veuf en 1640, Jacques Fontaine se remaria avec *Marie Chaillon*, qui lui donna encore cinq enfants; — 7^e SUSANNE, femme d'*Etienne Gachot*, indigne petit-fils par sa mère du pasteur *Merlin* et un des apostats de la révocation; — 8^e PIERRE, ministre à Saint-Seurin, puis à Salles, qui abjura aussi à l'instigation de sa femme, dont il subissait lâchement la tyrannie; — 9^e MARIE, épouse de *Paul Forestier*, prédicateur distingué, qui se réfugia en Angleterre; — 10^e ANNE, mariée à *Léon Testard*, sieur des Meslars, qui feignit d'abjurer sous la terreur des dragonnades et finit par se sauver en Angleterre avec sa femme que rien n'avait pu ébranler; — 11^e JACQUES, qui suit, auteur de Mémoires manuscrits dont une de ses descendantes, M^{me} *Anna Mauroy*, vient de publier une trad. anglaise sous ce titre : *Memoirs of a huguenot family* (New-York, 1853, in-4). C'est dans cette autobiographie que nous puisons principalement nos renseignements pour cette notice.

Jacques Fontaine naquit à Genouillé, le 7 avril 1658. M. Prosper Mérimée, qui a récemment publié, dans la Revue des deux Mondes, une intéressante analyse de ses Mémoires, semble donner à entendre que la vocation du jeune Fontaine fut déterminée par un accident qui lui arriva dans son enfance : « Doué, dit-il, d'une constitution robuste et d'une force morale peu commune, Jacques Fontaine semblait destiné par la nature à la carrière des armes, mais un accident l'ayant rendu boiteux, tout enfant, on le fit étudier pour en faire un jour un pasteur. » Mais que le spirituel auteur du Théâtre de Clara Ghazul nous permette de lui faire observer que le zélé pasteur de Royan se faisait une bien trop haute idée du ministère évangélique pour le

considérer comme un pis-aller. Si ses parents conçurent l'espoir de le consacrer un jour au service de Jésus-Christ, c'est, comme Fontaine nous le raconte, en voyant la gravité enfantine avec laquelle il copiait son père dans les exercices du culte domestique. Dès l'âge de six ans, il fut donc envoyé à La Rochelle, dans l'école de *Jean Arnaud*, où il se lia d'une amitié étroite avec le jeune de *La Lande*, qu'il retrouva plus tard à Port-Arlington, en Irlande. Vif, pétulant, indiscipliné, il n'annonça d'abord que des dispositions très-médiocres; ou plutôt la négligence et l'excessive sévérité de ses différents maîtres retardèrent le développement de son intelligence et lui inspirèrent un profond dégoût pour l'étude. Heureusement sa pieuse mère, qui ne voulait pas renoncer à la douce espérance d'en faire un ministre, se décida enfin à le mettre à Marennes dans le pensionnat de M. de *La Bussière*, qui fit, par une méthode d'enseignement plus rationnelle, accoucher enfin cet esprit paresseux. Dès lors Fontaine racheta le temps perdu et s'appropriait bientôt, selon l'expression de M. Mérimée, « plus de latin qu'il ne lui en fallait pour argumenter sur la théologie contre tout venant. » Au sortir de ce pensionnat, il alla prendre le grade de maître-ès-arts dans l'académie de Puy-Laurens, puis il se mit sous la direction de son beau-frère *Forestier* pour se former à la prédication. Au milieu des persécutions auxquelles les Protestants étaient en butte, il trouva maintes occasions, bien qu'il n'eût pas reçu la consécration et qu'il pût à peine prendre la qualité de proposant, de déployer ses talents, soit pour réchauffer les tièdes, soit pour entraîner les timides, soit pour combattre les oppresseurs. Lorsque presque tous les temples de la Saintonge eurent été fermés, il tint secrètement dans sa demeure des réunions religieuses qui furent trahies par un apostat nommé *Agoust*. Jeté en prison avec quelques-uns de

ses voisins, quoiqu'il n'eût pas assisté à l'assemblée qui avait été surprise, le jour de Pâques 1684, il se serait probablement tiré assez facilement des serres de la Justice en prouvant un alibi, s'il n'avait pas aggravé sa position en exhortant à la persévérance ses compagnons de captivité. Des prisonniers catholiques, appelés en témoignage (du nombre desquels étaient deux assassins qui furent roués peu de jours après), déposèrent qu'ils l'avaient vu prier à genoux; un d'entre eux affirma, chose horrible! qu'il l'avait entendu réciter le commencement de l'oraison dominicale, et cela dans le moment même où le curé disait la messe dans la chapelle de la prison! Il fallait, on le comprend, prévenir le retour d'un semblable scandale. Malgré sa défense aussi courageuse qu'habile, Fontaine fut mis au secret jusqu'au prononcé du jugement qui lui interdit les fonctions de ministre et le condamna à l'amende, comme coupable d'avoir empêché ses compagnons de changer de religion, d'avoir scandalisé les prisonniers catholiques, et d'avoir troublé le prêtre dans la célébration de la messe. D'assemblée illicite, pas un mot; mais les autres détenus furent condamnés à l'amende honorable, au bannissement de la province pour six mois, à l'amende et aux dépens. Fontaine appela de cette sentence du sénéchal au parlement de Bordeaux, qui le renvoya absous. « On voit par ses Mémoires, dit M. Mérimée, que cette compagnie était, en général, fort peu disposée à la rigueur contre les réformés et n'obéissait qu'à contre-cœur aux ordres de la Cour; mais les ministres inférieurs de la justice voyaient dans la persécution des hérétiques une bonne occasion de les raçonner, et malgré les injonctions très-précises du premier président, Jacques Fontaine ne sortit du guichet que débarrassé de tout son argent. » M. Mérimée fait vraiment trop d'honneur au parlement de Bordeaux qui, s'il fut juste cette fois, ne se montra, en d'autres occa-

sions, ni moins fanatique ni moins sanguinaire que les autres parlements du royaume.

Ce fut peu de mois après que commencèrent les dragonnades. Comme le gouvernement donnait l'exemple de la violence, il crut pouvoir, lui aussi, en appeler à la violence. La révolte d'une âme honnête, pensait-il, est toujours légitime; car la soumission à des ordres injustes ou criminels serait une complicité. La conscience n'est pas justifiable des hommes. Pénétré de ces principes, il s'abandonna sans scrupule aux inspirations de son âme et conseilla la résistance à main armée; mais ses exhortations furent fort mal accueillies, parce que l'enthousiasme, qui sera toujours la plus puissante arme de guerre, faisait défaut aux Protestants. A cette époque, il n'y avait plus guère de huguenots, mais bien des *prétendus* réformés. L'exagération du principe chrétien de la soumission aux puissances fit presque autant de mal aux Protestants que les persécutions. Tous ceux dont le cœur était défaillant, y trouvaient un bon argument pour justifier leur timidité ou leur tiédeur. C'est ce que constate Jacques Fontaine. « Il y en eut beaucoup, dit-il, qui avaient supporté sans faiblir les amères épreuves de la persécution, qui s'étaient laissés dépouiller de leurs biens sans succomber, lesquels furent vaincus à la fin par les arguments spécieux de faux frères qui leur représentaient que Dieu commande d'honorer les rois et de leur obéir, tellement que c'était manquer à son devoir envers le Seigneur que de refuser obéissance à des décrets monstrueux; c'est ainsi qu'ils devinrent d'idolâtres renégats et se mirent à adorer ce qu'ils savaient n'être qu'un morceau de pain. »

Dès l'apparition des dragons à Royan, Fontaine s'était éloigné de sa demeure qui avait été pillée. Bien monté et bien armé, connaissant tous les détours des chemins de sa province, et fermement résolu à ne pas se laisser prendre vivant, mais à vendre chèrement sa vie,

il erra pendant quelques semaines dans la Saintonge et le Poitou, pour y organiser un soulèvement, dit M. Mérimée. Rien dans les Mémoires de Fontaine ne justifie cette supposition, qui peut cependant être vraie; mais dans ce cas, le jeune proposant ne tarda pas à reconnaître l'inutilité de ses efforts. L'édit de Nantes ayant été révoqué, il se décida à chercher un refuge en Angleterre. L'entreprise n'était pas sans péril; des bâtiments croisaient incessamment le long des côtes pour surprendre les fugitifs et ressaisir la proie du roi. Il fit marché avec un capitaine anglais qui faisait cette sorte de trafic interlope. Onze autres Protestants, dont neuf femmes et deux hommes, tentèrent l'évasion avec lui. Pour ne pas éveiller les soupçons, ils s'étaient couchés sous des voiles et des filets au fond de la barque de pêcheur qui devait les transporter au large. Le stratagème réussit, tous débarquèrent sains et saufs en Angleterre, au mois de déc. 1685. Au nombre des passagers fugitifs se trouvait une demoiselle *Boursiquot*, sa fiancée. Mais avant que nos deux amants eussent scellé leur amour par le mariage, survint un riche anglais qui fit l'offre de sa personne à la jolie réfugiée, et comme il savait Fontaine engagé, il lui offrit en compensation la main de sa sœur. L'arrangement eût pu paraître sortable, mais le cœur ne calcule pas, et les deux amants restèrent fidèles à leurs premiers serments. A quelque temps de là, notre proposant eut à subir une nouvelle tentation : on lui offrit une prébende. Pour un exilé sans ressources, c'était une fortune; mais comme il eût fallu souscrire à la confession de foi anglicane, il refusa.

Afin de subvenir aux dépenses de sa famille, il n'est sorte d'industrie à laquelle il n'eut recours. Son caractère énergique, son activité infatigable, sa parfaite intelligence des choses de la vie l'élevaient au-dessus de toutes les situations : il eût pourvu à toutes les nécessités dans une île déserte. A peine

avait-il mis le pied sur le sol britannique, qu'étant entré chez un boulanger, il fut frappé du bon marché du pain et conçut l'idée d'une spéculation sur les farines. Il se fit tour à tour ou tout à la fois instituteur, épicier, mercier, chapelier, fabricant de drap. Les arts industriels étaient encore dans l'enfance en Angleterre. On ne connaissait aucun moyen mécanique pour faire disparaître du drap les poils trop inégaux qui se présentent à la surface après le tissage. Ce fut Jacques Fontaine qui introduisit l'usage de flamber ces longs poils en promenant une flamme sur l'étoffe avec rapidité. Le procédé était sans doute très-grossier, néanmoins c'était un progrès.

La révolution de 1688 rendit Fontaine à ses travaux évangéliques. Il se fit ordonner par le synode de Taunton, le 10 juin 1688, et accepta la direction spirituelle gratuite d'une communauté de réfugiés à Cork. Mais la discorde s'étant mise entre le pasteur et ses brebis, par suite des intrigues d'un réfugié de Calais, nommé *Jean de La Croix*, il abandonna, en 1698, son église, où il eut pour successeur *Marc-combe* (1), et partit pour le nord de l'Irlande dans l'intention d'y fonder un établissement de pêche. Il fallait à sa nature ardente une vie d'agitations et de fatigues. La baie où il s'était fixé, en 1699, était fréquemment visitée par des corsaires français. Un jour, il s'adressa au lord-lieutenant pour l'entretenir d'un projet de fort qu'il avait conçu. « Priez Dieu pour nous, lui répondit le duc d'Ormond, en retour, nous saurons bien vous défendre. » A quelque temps de là, nouvelle descente de corsaires. Cette fois encore, Fontaine fit merveille. Après huit heures de combat, les assaillants battirent en retraite, en laissant trois des leurs sur la place sans compter bon nombre de blessés. « Milord, écrivit Fontaine au lord-lieutenant, je n'ai pas laissé passer un

(1) Le consistoire, composé de P. Renne, P. Cestau, M. Ardenin, Caillon, Hanueton, lui donna le témoignage le plus honorable.

jour sans prier pour vous; mais Votre Grâce n'a pas, de son côté, tenu sa promesse. Comme elle ne m'a pas défendu, il a bien fallu que je me défendisse moi-même.» Le duc comprit la raillerie et mit à profit la leçon. Il entra dans les idées de Fontaine et fit construire un fort pour protéger ses pêcheries. Mais les corsaires, qui avaient des intelligences parmi les paysans irlandais, ne discontinuèrent pas leurs entreprises. Un jour, ils surprirent la petite garnison et s'emparèrent du fort sans coup férir. La maison du pasteur fit seule bonne contenance. Déjà les flammes la dévoraient, qu'elle tenait encore. A la fin, ayant épuisé ses munitions, et lui-même étant blessé grièvement, le brave Fontaine dut capituler. Ce fut son dernier exploit. La destruction de son établissement mit fin à ses aventures. Il se retira à Dublin où il vécut d'une pension du gouvernement.

Du mariage de Jacques Fontaine avec N. Boursiquot, célébré à Barnstaple, le 8 fév. 1686, naquirent huit enfants : 1° JACQUES, présenté au baptême, en 1687, par Fraine, Juliot et Elisabeth Fontaine, et baptisé par le pasteur Maury; — 2° AARON, mort en 1699; — 3° MARIE-ANNE, née en 1690, qui épousa Matthieu Maury; — 4° PIERRE, qui embrassa la carrière ecclésiastique et s'établit en Amérique; — 5° JEAN, qui servit comme officier dans l'armée anglaise en Espagne et qui plus tard alla s'établir aussi en Amérique. On lui doit un *Journal* que M^{me} Anna Maury a publié à la suite des Mémoires de son père avec un *Sermon* de Pierre Fontaine, et des lettres de plusieurs membres de sa famille, entre autres du colonel William Fontaine, qui servit dans l'armée de Washington; — 6° MOÏSE; — 7° FRANÇOIS, née en 1697; — 8° ELISABETH, née le 3 août 1701.

FONTANES, famille noble originaire des environs d'Alais, qui se réfugia à Genève après la révocation de l'édit de Nantes. Le plus célèbre de ses membres, Louis de Fontanes, grand-maître de l'Université, n'appartient pas

à la France protestante; mais il s'y rattache par des liens de parenté et des traditions de famille qui ont dû exercer quelque influence sur son éducation. Ce fut son aïeul qui, à l'époque de l'administration d'Orry, contrôleur général des finances de 1735 à 1745, rentra en France, espérant qu'avec la protection de ce ministre dont il était connu, il pourrait recouvrer partie des biens qui avaient été confisqués à sa famille. Mais ses espérances furent déçues, sans doute parce qu'il ne voulut pas acheter cette restitution par un acte d'hypocrisie. Tout ce qu'il put obtenir, et c'était beaucoup pour un protestant, ce fut une place d'inspecteur des manufactures dans le Bas-Languedoc. Son fils Jean-Pierre-Marcellin, né à Genève en 1721, et rentré en France avec son père, suivit la même carrière. A la suite d'une affaire d'honneur, il demanda son déplacement pour le Poitou. L'agriculteur, dans cette province, lui doit de grandes améliorations. On cite de lui divers Mémoires qu'il publia sur des questions d'agronomie, notamment dans les Ephémérides du Citoyen. Il mourut à Nantes, en nov. 1774. De son mariage avec une demoiselle de Sède, qu'il épousa à St-Gaudens, naquirent deux fils, qui, conformément à l'engagement auquel il avait souscrit en se mariant, furent élevés dans la communion catholique : l'aîné, qui donnait de grandes espérances, fut enlevé par une mort précoce, à l'âge de 21 ans [1772]; le cadet, né à Niort, le 6 mars 1757, fut le grand-maître de l'Université. Louis de Fontanes reçut sa première instruction chez un curé des environs de sa ville natale à qui il servait comme d'enfant de chœur. « De là peut-être, dit M. Roger dans la biographie dont il a fait précéder les Œuvres de Fontanes, ce goût prononcé pour les cérémonies religieuses qu'il a gardé toute sa vie, et qui peut-être aussi n'a pas été sans influence sur la nature de son talent comme sur le choix des sujets qu'il a traités » Mais si l'on songe que le jeune Fontanes ne se prêta jamais qu'à

contre-cœur au genre d'éducation qui lui était donné, tellement qu'il tenta de s'échapper pour s'engager comme mousse à La Rochelle, on peut supposer qu'il tenait d'ailleurs cet amour pour les choses saintes qui se reflète dans ses écrits. Quoi qu'il en soit, il n'était pas de ces ardents néophytes qui se signaient au seul nom de leurs ancêtres, il ne reniait ni son père, ni sa famille, il ne les croyait pas éternellement damnés, il ne maudissait pas la sainte religion qu'ils avaient professée, et lorsque, à l'approche des tempêtes de la Révolution, justice fut enfin rendue aux Protestants, il trouva des paroles pleines d'éloquence pour célébrer ce triomphe de la raison, dans un poème qui lui valut les couronnes de l'Académie (25 août 1789). En voici le début :

Lorsque du haut du trône une voix paternelle
Cousole ces Français qu'a proscrits un faux

Au rang de citoyen leur donne un droit nou-
[zèle, veau,

Protégé leur hymen, leur tombe et leur her-
[veau ;

Moi, né d'auteurs errants qui, dans le dernier
[âge,

Du fanatisme aveugle ont éprouvé la rage,
Puis-je ne pas chanter cet édit immortel
Qui venge la Raison sans offenser l'Autel ?

Puis il fait, en quelques coups de pinceau, le tableau des persécutions ; il nous montre

Le Dieu de paix servi par la main des bour-
[reaux,

Le prêtre encourageant le soldat sanguinaire,
Les enfans pour jamais arrachés à leur mère,
Des femmes, des vieillards immoles sans re-
[mord,

Et contraints de choisir le mensonge ou la
[mort.

Le sentiment de la justice, de la charité était-il donc mort parmi les hommes ? Dieu s'était-il caché à nous ?

..... ô scandale ! ils furent célébrés
Ces excès, aujourd'hui par l'Eglise abhorrés.
Autour de cette tombe où Le Tellier repose,
Que vois-je ? tout est prêt pour son apotheose.
Un orateur paraît ; sur son front respecté
De la Religion se peint la majesté.
Des héros dont sa voix enorgueillit la cendre,
Les mânes ranimés se lèvent pour l'entendre ;

Il parle : à ses accents l'âme des spectateurs
S'agrandit et du Ciel habite les hauteurs.
Il a l'œil et les traits des prophètes antiques ;
C'est Bossuet, c'est lui qui des vils fanatiques
Encourage, applaudit le zèle criminel ;
C'est lui qui, dans la chaire, au nom de l'É-
[ternel,
Ouvre au persécuteur la demeure suprême,
Et place au sein d'un Dieu l'ennemi de Dieu
[même !

Jean Fontanes, fils de Jean Fontanes d'Alais, appartenait vraisemblablement à une branche de la même famille, bien que son nom ne soit pas précédé de la particule, distinction à laquelle il tenait peut-être moins que son homonyme. Il se rendit jeune en Suisse pour y étudier la théologie. Après avoir exercé les fonctions de pasteur de l'église française de Hambourg, il retourna à Genève, en 1759, où il fut nommé ministre de la Bourse française, le 14 sept. Trois ans plus tard, le 21 sept. 1762, il fut reçu bourgeois de la ville avec son fils Jacques-Charles. Il avait épousé la fille du pasteur Dentand. Il joignit ensuite à ses fonctions pastorales celles du professorat ; il fut d'abord régent de première, puis, en 1775, professeur de belles-lettres. Enfin, en 1773, il fut choisi pour un des pasteurs de la ville. Il mourut en 1788.

FONTENAY (JEAN), diacre de Toulouse, est connu dans l'histoire du protestantisme en France par le succès inouï que ses prédications obtinrent dans le couvent de L'Espinasse, en 1560. Toutes les nonnes, sans exception aucune, embrassèrent la Réforme, comme l'avone La Faille, qui dit avoir vu à l'hôtel-de-ville de Toulouse une lettre où elles priaient le roi de Navarre de les prendre sous sa protection et de les défendre contre les persécutions qu'elles avaient à souffrir de la part des habitants de Toulouse, parce qu'elles avaient embrassé la pureté de l'Evangile. Ce furent les Montalbanais qui se chargèrent de les soustraire aux vengeances des Catholiques. Ils les levèrent à main armée et les menèrent à Montauban où elles se marièrent.

FORANT (JON), ou FORENT, marin de l'île de Rhé, connu par une action

qui, comme le remarque Arcère, rappelle le dévouement de Curtius. Après la défaite de *Soubise* dans l'île de Rhé, raconte l'historien de La Rochelle, la flotte rochellose rangeait la côte afin de recueillir les débris de l'armée protestante. Dans l'espoir d'enlever quelques bâtiments ou du moins d'en décimer les équipages, le duc de La Rochefoucauld ordonna à plusieurs prisonniers de courir le long du rivage et d'appeler au secours; il comptait que, trompés par ce stratagème, les chefs de la flotte s'approcheraient de la côte, où ils seraient reçus à coups d'arquebuse par ses gens qui s'avanceraient, sans être reconnus, derrière les prétendus fuyards. Pour écarter le danger qui menaçait ses coreligionnaires, Job Forant sacrifia sa vie. Il gravit à la hâte sur une hauteur, et là, d'une voix éclatante, il crie: Trahison! trahison! puis il se précipite du haut du rocher. Quelques matelots qui avaient déjà pris terre, le relevèrent brisé de sa chute, et le transportèrent sur la flotte. Il ne survécut que peu de jours à son action héroïque. Son fils, Jacques, contre-amiral de la flotte rochellose en 1624, s'est fait un grand nom comme homme de mer.

Né dans l'île de Rhé, en 1588, Jacques Forant, comme nous venons de le dire, remplissait déjà les fonctions de contre-amiral sur la flotte commandée par *Guillon*. Il acquit tant de célébrité par ses actions d'éclat, que le roi d'Angleterre lui offrit un grade dans son armée navale. Il combattit dix ans sous le pavillon anglais, et se signala dans de nombreuses rencontres avec les Espagnols. En 1635, il quitta le service de l'Angleterre pour celui de la Hollande, et fut nommé, en 1637, contre-amiral de la flotte hollandaise. Il se montra digne de ce grade en détruisant l'escadre espagnole qui portait des renforts dans les Pays-Bas. Peu de temps après, le roi de France le rappela dans sa patrie. En 1645, sous les ordres de l'amiral Tromp, il empêcha les Espagnols de secourir Gravelines que les Français assiégeaient, et il contribua à la prise

du fort de Mardik en mettant en fuite trois frégates ennemies. L'année suivante, il se distingua encore au siège de Dunkerque, mais ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Selon la Biographie saintongeaise, à laquelle nous empruntons ces renseignements, il mourut en 1649, laissant un fils, Job, né à La Tremblade, vers 1630.

Job Forant se montra digne de ses ancêtres. En 1652, il fut blessé à l'attaque de la contrescarpe de Bourg. En 1654, il se signala devant Barcelone, et en récompense de sa belle conduite, il fut créé, l'année suivante, capitaine de vaisseau. En 1658, il reçut ordre de visiter les détroits de Magellan et de Le Maire. Ayant rencontré quatre vaisseaux espagnols près de l'embouchure de la Plata, il les attaqua bravement et en prit un qu'il amena au Havre. Il fit ensuite plusieurs voyages au Mexique sur la Renommée qu'il commandait. Nommé au commandement du Brezé, il fut chargé de transporter des troupes à Cayenne, et à peine de retour à La Rochelle, il remit à la voile pour les côtes du Portugal. Attaqué par cinq vaisseaux turcs, il les battit et les mit en fuite. Il passa les années 1666 et 1667 en Hollande, occupé à surveiller la construction de six vaisseaux pour le compte de Louis XIV. En 1668, il reçut de nouvelles lettres de noblesse; ce fut la seule récompense accordée, pour de si grands services, à un officier qui, au rapport de Sourches, passait parmi ses collègues pour « un homme comparable au grand Ruyter. » Mais c'est que Forant professait la religion réformée. Il ne put donc obtenir l'avancement auquel il avait droit; bien plus, il se vit, dès 1680, en butte à toutes sortes de persécutions. Dès le 14 avril de cette année, une circulaire adressée aux intendants des ports leur fit savoir que S. M. avait résolu d'envoyer sur ses vaisseaux « des ecclésiastiques habiles et capables d'instruire ceux qui voudroient bien se mettre en état de connoître les erreurs dans lesquelles ils étoient engagez », et les invita à faire

entendre *tout doucement* aux récalcitrants, que « s'ils continuoient dans leur erreur », ils seraient destitués. Le 49 mai, nouvelle lettre de Seignelay s'informant auprès de l'intendant de Brest, « si le sieur Forant assistoit aux conférences ». Hélas! le vieux capitaine n'y assistait pas! Pour le punir de sa *mauvaise conduite*, de son *opiniâtreté remplie d'emportement* et de son *zèle indécent*, on ne le destitua pas d'abord, car on ne voulait pas se priver des services d'un des meilleurs officiers de la flotte; mais on l'envoya à Toulon. Tandis qu'un grand nombre de ses collègues, comme *Goffin*, de *La Mothe*, de *Rys*, *Du Rivau-Huet*, abjuraient pour éviter une destitution certaine; que d'autres, tels que *Cotin de Plessy*, *Créqui-La Roche*, *François Leguat*, *Antoine Vallean*, *Chobases*, *Guillot*, *Des Herbiers*, allaient, un peu plus tôt ou un peu plus tard, mettre leur épée au service de l'ennemi le plus dangereux de Louis XIV, Forant « se rouillait », comme *Du Quesne* le reprochait à Seignelay en 1681 : « Et comment, monseigneur, lui écrivait-il, laissez-vous rouiller Forant, qui est des meilleurs manœuvriers et soldats? » Pendant cinq ans, le brave capitaine tint bon; il tint bon même après la révocation de l'édit de Nantes, et ce fut seulement au mois de décembre 1685 qu'il abjura enfin entre les mains de l'archevêque de Paris. Deux mois après, il fut créé chef d'escadre; mais il ne jouit pas longtemps de son grade. Il mourut avant 1693. Sa veuve, *Marguerite Richier*, fut enfermée, cette année, aux Nouvelles-Catholiques, et ses enfants, enlevés à la tendresse de leur mère, remis à leur tante qu'on tenait pour mieux convertie (*Archiv. gén. E. 3379*).

M. Rainguet, dans sa Biographie saintongeaise, où nous avons largement puisé pour cette notice, nous apprend que Job Forant avait trois frères, nommés JEAN, JACQUES et ETIENNE, tous trois capitaines de vaisseau et tous trois tués au service. Ce n'est donc point

à cette race de braves marins qu'appartenait un vil apostat du nom de *Forant*, dont M. *Weiss*, parle dans son Histoire des Réfugiés protestants. Ce misérable ne se contenta pas d'abjurer la religion dans laquelle il était né; mais il se fit lâchement l'espion du gouvernement persécuteur de Louis XIV, et comme *Le Danois* et *Robert*, mais avec plus de succès encore, il s'employa à tromper ses anciens coreligionnaires émigrés par les plus fallacieuses promesses, pour les décider à rentrer en France. On évalue à plus de 500 le nombre des artisans et des matelots qu'il fit repasser en France en moins de six mois.

FOREST (HECTOR), que nous réclamons pour la France protestante sur la foi de Draudius, est auteur d'une *Instruction pour apprendre la grammaire en peu de temps*, Lyon, 1552, in-48°. — Etait-il parent de *François Forest* de l'Auvergne, reçu bourgeois de Genève le 26 janv. 1579? ou de l'imprimeur *Guillaume Forest*, de la même province, qui l'avait été déjà en 1562? ou bien encore de *Michel Forest*, pasteur réfugié en Angleterre en 1572?

FORESTIER (ANDRÉ), natif de Montpellier, avait fait ses études en Hollande et avait été attaché successivement, comme aumônier, à *Monpouillan*, lieutenant-général de la cavalerie hollandaise, et aux ambassadeurs des Pays-Bas à Constantinople et à Versailles. En 1687, il abjura entre les mains de l'archevêque de Paris, et publia une *Apologie pour les réunis ou les justes raisons que les Protestans de France ont eues de se réunir à l'Eglise romaine sous le règne de Louis-le-Grand*, Paris, 1687, in-42. Ces justes raisons sont au nombre de quatre : le schisme des prétendus Réformés, la divergence de leurs opinions, leur union avec d'autres sectes et leur mépris pour la tradition. — Il faut se garder de confondre cet apostat avec *Henri Forestier*, du Berry, qui faisait ses études à Genève en 1669;

ou avec *Charles Forestier*, de Pouzauges, qui étudia à Saumur, où il soutint, sous la présidence de *Cappel*, une thèse *De diebus festis eorumque sanctificatione*; ou bien encore avec *Pierre Forestier* ou *Fourestier* qui, après avoir desservi diverses églises de l'Angoumois et de la Saintonge, en butte à toutes sortes de persécutions (*Arch. gén.* Tr. 246), avant d'être expulsé du royaume par la révocation de l'édit de Nantes, fut encore, au moment même où il allait s'embarquer avec ses collègues, *Pierre Fontaine*, *Zacharie Loquet* et *Nicolas Aubin*, arrêté par les jurats de Bordeaux sous le prétexte qu'ils avaient tenu des assemblées illécitales. Il en fut quitte cependant pour une détention de trois jours, après quoi on lui permit de partir avec sa femme sur le point d'accoucher; mais on lui refusa absolument l'autorisation d'emmener une nourrice. Il se retira en Angleterre, et était, en 1708, ministre de la Nouvelle-Patente. Vers le même temps, *Paul Forestier*, ancien ministre de Saint-Mesme, puis de Cozes, qui avait eu, lui aussi, à lutter contre le zèle persécuteur du clergé romain, desservait l'église française de Cantorbéry (1). Plus tard, en 1735, *Alexandre Forestier* ou *Forrester*, car déjà le nom s'était altéré, fut nommé membre du directoire de l'hôpital français, et *Jacques Forestier*, qui avait embrassé la carrière militaire et s'était élevé au grade de capitaine, épousa *Joyce Oughton* dans l'église de Berwick-Street, fondée, vers 1720, par des Réfugiés.

Nous avons dit, d'après Benoist, que *Pierre Forestier* ne passa que trois jours dans les prisons de Bordeaux et put partir pour l'Angleterre. Il n'est donc pas identique avec *La Cour-Forestier* qui fut également emprisonné à Bordeaux et remis peu de temps après

en liberté à la demande de l'évêque de Saintes, lequel espérait le gagner par cette douceur inaccoutumée; mais loin de là, une lettre du prélat nous apprend qu'il mena *une conduite plus mauvaise* qu'auparavant; que c'était un *fanatique hardy, insolent, qui parloit avec une audace de trembleur et qu'on ne pouvoit faire un exemple sur une teste plus punissable* (*Arch. gén.* Tr. 248). La lettre de l'évêque porta ses fruits. *La Cour-Forestier* fut jeté dans les prisons de Niort où il gémissait encore en 1699 (*Arch. M.* 676).

FORÊTS ou **LA FORÊT**, nom d'une des plus illustres familles protestantes du Dauphiné.

En abordant l'histoire de cette famille dont la généalogie n'a jamais été dressée, que nous sachions, nous nous trouvons en présence de difficultés de plus d'un genre, et nous n'espérons pas les surmonter toutes, tant les renseignements que nous avons recueillis dans vingt historiens présentent de confusion. Une des plus grandes, contre laquelle nous nous heurtions à tout moment, c'est la coutume des écrivains de cet âge de ne désigner le plus souvent les gentilhommes dont ils parlent que par les noms de leurs terres. Que sera-ce si, comme cela arrive parfois, deux ou trois de ces seigneurs homonymes ont reçu au baptême le même prénom? ou bien encore, si, à la suite d'un héritage ou d'une acquisition importante, ils ont quitté le nom sous lequel ils étaient connus pour en prendre un autre? On nous tiendra compte, nous l'espérons, de nos efforts pour débrouiller le cahos, et l'on se montrera indulgent pour les imperfections de notre ouvrage, en se disant qu'elles sont inévitables. Ceux qui parcourent des mers inexplorées sont exposés à échouer sur les écueils.

En parlant des capitaines huguenots qui accompagnaient d'*Acier* marchant au secours de Condé dans la troisième guerre civile, Brauté s'exprime ainsi : « Il y eut aussi M. de Blacon, un vieux et très-bon capitaine du temps

(1) Nous ne savons lequel des deux fut ministre de la petite église de Dartmouth, dont M. Baru fait connaître seulement deux des pasteurs : *Forestier*, en 1706, et *Jean Mailard*, en 1748.

passé, et qui avoit vu les croix rouges aussi bien que les blanches, encore mieux, car il avoit beaucoup fréquenté les guerres espagnoles en Toscane et ailleurs, et estoit un fort homme de bien. Il a laissé un fils, qui est aujourd'hui M. de Blacon, gouverneur d'Orange, qui ne luy en doit rien, très-bon et vaillant capitaine. » Il résulte de là, comme l'a remarqué Ménard, en s'appuyant sur quelques lignes des Mémoires de Montluc que nous citerons ailleurs, que les historiens, sans en excepter de Thou, ont eu tort de confondre le Blacons du règne de Charles IX avec le Blacons du règne de Henri III. Mais la part, qui revient à chacun d'eux dans les exploits relatés par les annalistes, n'en est pas moins fort difficile à faire.

Dès l'année 1562, en effet, nous trouvons les deux Blacons engagés dans la lutte qui avait éclaté entre les Protestants et les Catholiques. L'un d'eux, le père, s'appelait Jacques de Forêts, seigneur de Blacons; l'autre, le fils, Hector de Forêts, seigneur de Mirabel près de Nyons, et plus tard de Blacons.

Jacques de Forêts était, dit-on, chevalier de Malte. S'il le fait est vrai, on doit admettre qu'il était entré dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem après la mort de sa femme. En 1554, il servit sous Montluc en Italie. Quelques années plus tard, il combattit les Protestants sous les ordres de La Motte-Gondrin, et ce fut seulement après la prise de Valence, qu'il se joignit à Des Adrets qui lui confia la défense de Tournon, et qui l'envoya, peu de temps après, à Lyon avec sa compagnie. Selon de Thou, et cette version nous semble plus vraisemblable, c'est Hector de Forêts qui reçut cette mission.

Dès que les circonstances le lui permirent, Des Adrets se rendit en personne à Lyon et en prit le gouvernement; mais rappelé en Dauphiné par d'autres soins, il repartit bientôt, laissant Blacons comme son lieutenant et plaçant sous ses ordres Changy et Pousnat. Nous avons dit ailleurs que Changy, pour éviter des divisions fu-

nestes, céda le commandement de l'infanterie à Blacons. Il est évident qu'il ne s'agit pas du père, qui commandait en chef, mais du fils, qui, au rapport de l'historien de Thou, était à Lyon à cette époque. C'est aussi le fils, pensons-nous, qui assista à la prise de Montbrison et qui blâma les cruautés de Des Adrets. Ce trait d'humanité s'applique mieux à un jeune homme, dont le cœur ne s'était pas encore endurci, qu'à un vieux guerrier formé à l'école de Montluc.

Rappelé à Lyon, on ne nous apprend pas par quel pressant motif, Des Adrets en tira Blacons; puis, lorsqu'il retourna dans cette ville sur la nouvelle de l'arrivée de Soubise, il le chargea de poursuivre ses opérations militaires dans le Velay, et en particulier de purger Le Puy de l'idolâtrie. A la tête de quelques compagnies d'infanterie renforcées par 800 hommes que Sarraz lui amena d'Annonay, Blacons marcha contre la capitale du Velay. Instruits de son approche, les consuls eurent recours à l'intervention d'Allegre de Millaud, frère de leur sénéchal, et lui firent offrir une rançon de 4000 livres. M. Dourille et d'autres, qui portent la somme à 3,500 écus, prétendent qu'il l'accepta, mais qu'au mépris de ses engagements, il continua sa marche. M. Imberdis, mieux informé sans doute, affirme, au contraire, qu'au lieu de remplir fidèlement sa mission, d'Allegre mit sa personne et ses biens au service de Blacons et se joignit à l'armée qui menaçait sa ville natale. Quoi qu'il en soit, les Huguenots rencontrèrent une résistance si vigoureuse, qu'ils durent battre en retraite. Pour laver l'affront de cet échec, Blacons résolut de s'emparer de La Chaise-Dieu. Renforcé de huit enseignes de Suisses et accompagné de Claude de Polignac, sieur de Chalançon, fils du plus puissant gentilhomme du pays, il marcha contre la célèbre abbaye, et avec le secours des habitants réformés, il se saisit sans résistance de la ville et livra le monastère au pillage; puis, laissant

comme gouverneur de sa conquête son beau-frère *Jean* de Forêts, dit de *Vesc*, sieur de *Montjoux*, il reprit la route du Puy, enleva en passant et démantela le château d'Espaly, qui appartenait à l'évêque, emporta le bas faubourg du Puy, mais ne put pénétrer dans la ville. Menacé par les Catholiques en forces bien supérieures, il retourna à La Chaise-Dieu et de là à Lyon, dans l'intention d'en ramener des secours. Malgré toute sa diligence, il revint trop tard. Après une vaillante défense, *Montjoux* avait dû capituler. Au mépris de la capitulation, il fut retenu prisonnier sous le prétexte que c'était lui qui avait tué *La Molte-Gondrin*, et conduit dans la prison de *Riom* où il eut beaucoup à souffrir et où il mourut, selon *M. Imberdis*. D'autres disent qu'il fut échaugé par *Des Adrets*, et qu'élu chef du *Velay* après la *Saint-Barthélemy*, il continua à rendre des services à la Cause (1), malgré les infirmités qu'il avait contractées dans sa prison, mais qu'il finit par tomber dans une embuscade où il fut tué. Pour ne plus avoir à revenir sur cette branche, disons tout de suite que *Montjoux* avait épousé *Claudine de Gérente* et que quelques-uns de ses descendants donnèrent de magnifiques exemples de persévérance. En 1700, M^{re} de *Montjoux* fut enfermée à *Pierre-Encise*, à la grande joie de l'évêque de *Die*, qui regrettait seulement, l'excellent prélat ! que le gouvernement souffrit sa fille aînée auprès d'elle. Cette faute fut promptement réparée. Le fils de cette malheureuse dame « faisait publiquement son devoir de catholique » (*Arch. gén.* Tr. 248); mais sa femme était fort huguenotte, et elle persista dans sa damnable hérésie, comme nous l'apprend un arrêt du parlement de *Grenoble* qui la condamna, en 1745, à la détention perpétuelle dans un couvent, sur la fausse accusation d'avoir dîné avec un proposant chez *Elie Sambut*,

de *La Paillette*, dont la maison fut rasée jusqu'aux fondements. Nous aimons à croire que ce n'est pas elle, qui, sous le nom de *Montjoux-La Vernède*, est inscrite sur une liste de nouveaux convertis qui recevaient, en 1754, des pensions sur les biens des Réfugiés (*Arch. M.* 663).

Revenons à *Blacons*. Il avait trouvé *Soubise* à *Lyon*, et l'on peut admettre avec vraisemblance qu'il resta dans cette ville jusqu'à ce que *Des Adrets* allât y chercher du secours après la défaite de *Beaurepaire*. Il suivit le vaillant guerrier. Nous avons vu, en effet, qu'il assista au conseil tenu par ce chef célèbre au sujet des propositions de paix faites par *Nemours* (*Voy.* II, p. 446). Selon de *Thou*, *Blacons*, fatigué de la guerre, se montra disposé à entrer en arrangement, et il consentit même à servir d'otage pendant les négociations. Cependant lorsque la trahison de *Des Adrets* fut déclarée, il retourna à *Lyon* où de *Thou* nous le montre, en 1563, repoussant avec *Poyet*, *Odefred* et *Entragues*, les Catholiques commandés par *Nemours*, qui avaient espéré de surprendre la ville.

En 1568, *Blacons* rejoignit d'*Acier* à la tête d'un régiment d'infanterie. Après la perte de la bataille de *Jarnac*, il gagna *Cognac* et contribua à la défense de cette place sous les ordres de d'*Acier*. *Coligny* l'envoya ensuite remplacer *Piles* à *Saintes*, qu'il défendit avec la plus grande bravoure. Il assista au siège de *Poitiers*, combattit à *Moncontour*, et lorsque *Coligny* passa dans le *Languedoc*, il resta à guerroyer dans le *Poitou* et la *Saintonge*, aux côtés de *La Noue* et de *Pontivy*. Il se signala notamment à la prise de *Marrennes*, de *Saintes*, de *Brouage*. Selon les *Mémoires* de *Montluc*, il mourut huguenot en *Saintonge*, ce qui ne peut être arrivé que vers ce temps, c'est-à-dire vers 1570, et *Videl* nous apprend, en effet, dans sa *Vie* de *Lesdiguières*, qu'à cette époque environ, *Hector* de *Forêts*, appelé jusque là *Mirabel*, prit le nom de *Blacons*.

(1) Entre autres places dont il s'empara, on cite le château d'Espaly où il mit pour gouverneur *Guyard*. N'en pouvant déloger ce vaillant capitaine, *Saint-Vidal* le fit assassiner.

Nous avons dit, en nous appuyant sur de Thou, que Hector de Forêts prit, dès 1562, une part active aux guerres de religion; or, dans le même temps vivait un autre chef huguenot, *Claude Grinde*, seigneur de Mirebel, Mirabel ou Miribel, dont il est difficile de le distinguer, les historiens les désignant habituellement l'un et l'autre sous l'un de ces trois noms. Claude Grinde était un vieux soldat des guerres du Piémont, ainsi que son ami *Quintel*, qui fut toujours, à ce qu'il semble, son fidèle compagnon d'armes. Sur l'autorité de Chorier, nous admettrons que c'est lui, et non Hector de Forêts, qui appuya le mouvement des Protestants de Valence, lorsque, le 31 mars 1561, ils se saisirent de l'église des Cordeliers et y firent célébrer publiquement leur culte. Cet acte d'audace effraya la Cour. Catherine de Médicis envoya des lettres de pardon, mais Grinde, sourd aux exhortations de l'évêque *Montluc*, répondit fièrement, au nom de ses coreligionnaires, «qu'ils voulaient justifier leurs actions, et non se servir de grâces.» Maugiron n'ayant pu surprendre les Huguenots qui tenaient le couvent des Cordeliers, eut recours à la ruse. Il se servit, raconte d'Aubigné, d'un habile espion, nommé Vinet, qui, feignant d'être protestant, réussit à semer la division parmi eux, et fit si bien qu'il les décida à se retirer chacun chez soi. Maître de la ville, Maugiron fit mettre à mort les deux ministres *Saulas*, de Montpellier, et *Lancelot*, avec le bailli *Marquet*, *Blancherie*, *Robert*, *Rebours* et d'autres. Grinde, qui s'était renfermé dans son château, entra dans Valence quelque temps après, lorsque les Protestants s'en emparèrent de nouveau. A partir de cette époque, les difficultés augmentent pour nous; car au lieu de deux Mirabel (Mirebel ou Miribel) nous en trouvons quatre: aux deux déjà connus il faut joindre *François de La Forêt* (1) et *Jean*

Buisson. Lequel des quatre défit Fabrice Serbelloni au pont de Sorgues, en 1562, et le mena battant jusqu'aux portes d'Avignon? Lequel des quatre suivit Des Adrets en Provence et s'opposa à la paix qu'il voulait conclure avec Nemours? Lequel des quatre se joignit à d'Acier à la tête d'un régiment, assista à la bataille de Jarnac, prit part à la défense de Cognac et à celle d'Angoulême, combattit à Montcontour et y fut fait prisonnier? S'il faut en croire la Chronologie militaire, c'est Hector de Forêts; mais Pinard n'a fait que copier les historiens qui ne paraissent pas s'être seulement doutés qu'il y avait dans l'armée huguenote plus d'un capitaine du nom de Mirabel. Si Hector de Forêts avait eu de tels états de service, il aurait pu, comme tant d'autres, disputer à *Lesdiguières* la succession de *Montbrun*, et il n'en fit rien, ce qui prouve, à notre avis, qu'il n'avait pas encore rempli de commandement important. Ce n'était pas l'ambition qui lui manquait, ni le zèle pour la cause protestante. Nous serions donc porté à croire qu'il s'agit de *Claude Grinde*, et cela parce que dans presque toutes ces affaires nous trouvons *Quintel* aux côtés de Mirabel. C'est encore avec *Mirabel*, *Quintel* et *Verbelay* qu'après la bataille de Montcontour, *Montbrun* reprit, le 14 oct. 1569, la route du Dauphiné (*Voy. IV*, p. 461). Etant tombé malade à Aurillac, il engagea Mirabel à poursuivre rapidement son voyage. Renforcé d'environ 60 chevaux commandés par *Foulques*, du Vivarais, qui était arrivé à Aurillac quelques jours auparavant, Mirabel partit donc, le 24, d'Arpajon où il était cantonné; mais quelque secrètement qu'il eût fait ses préparatifs, les Catholiques en furent informés. Le tocsin sonna dans tous les villages des environs, les paysans se levèrent en masse, en sorte que sa petite troupe, cernée de tous côtés, dut revenir sur ses pas et rentrer dans Arpajon, en abandonnant au pouvoir de l'ennemi beaucoup de morts et de prisonniers.

(1) Ne serait-il pas le même que ce frère de Blacous dont nous avons parlé (*Voy. IV*, p. 430) sous le nom de *Grangerille*?

Quelques jours après, Mirabel se remiten route. Il franchit le Lot près de Cadenac, traversa les montagnes du Rouergue et des Cévennes et arriva sans encombre à Privas et à Aubenas, deux places occupées par les Huguenois.

Claude Grinde périt assassiné en 1571. Son beau-frère *Varces* poursuivit vainement devant le parlement la punition des meurtriers. Il avait épousé *Laurence de Birenger*, mariage qui l'avait rendu beau-frère de Lesdiguières; nous ignorons s'il laissa des enfants.

On pourrait admettre, vu la date de sa mort, que ce fut Grinde qui servit sous *Montbrun* après le départ de *Cologny* du Vivarais; qui fut laissé comme gouverneur à Loriol, et qui défendit bravement cette place contre Gordes jusqu'à la conclusion de la paix. Nous penchons à croire cependant que le défenseur de Loriol fut Hector de Forêts, que Vidal qualifie, sous la date de 1570, d'un des principaux officiers de *Montbrun*.

Après la Saint-Barthélemy, Hector de Forêts fut des premiers à reprendre les armes avec *Roisse* et *Comps*. Il força Saillans à se rendre, et peu de temps après, il joignit sa troupe à celle de *Montbrun*. A la tête de 3000 hommes de pied et de 500 chevaux, les deux chefs huguenots faisaient trembler tout le pays et poussaient leurs courses jusqu'aux portes de Grenoble. En 1573, ils emportèrent l'abbaye de Virieu. En 1574, Hector de Forêts, que nous trouvons dès lors désigné sous le nom de Blacons, prit une part brillante au siège de Die et à la défaite de Gordes.

Après la mort du brave *Montbrun*, Blacons passa sous les ordres de *Lesdiguières*, et il prit une grande part à presque toutes les expéditions de ce capitaine illustre. En 1577, ayant reçu ordre de se jeter dans Donzère, il fut battu près du pont d'Ancône. En 1579, il se fit céder le château d'Orange par *Chabert*, qui en avait expulsé le fameux *Merle*. Cette place, on le sait,

appartenait au prince d'Orange qui, craignant qu'elle ne tombât au pouvoir des Catholiques, l'avait mise sous la protection du roi de Navarre. Les Protestants la regardaient comme une place de sûreté. Guillaume d'Orange ayant été assassiné en 1581, la principauté d'Orange échet à Philippe-Guillaume d'Orange, qui, fait prisonnier par les Espagnols dans son jeune âge, avait été élevé dans la religion romaine. Pendant la captivité de son frère, le prince Maurice exerçait la régence; mais voyant d'aussi mauvais œil que son père, Blacons s'attribuer de sa propre autorité le gouvernement d'une ville qui appartenait à sa famille, il refusa jusqu'en 1588 de lui accorder le titre de gouverneur, bien que Blacons, au rapport de La Pise, « se comportât avec tous les tesmoignages de submission et de respect qu'il devoit au régent. »

Au reste, malgré l'irrégularité de son titre de possession, Blacons, comme gouverneur d'Orange, rendit d'éclatants services à la cause protestante. Ses fréquentes irruptions dans le Comtat semèrent la terreur dans les environs d'Avignon et forcèrent le légat du pape à se tenir sur la défensive pendant les années 1585 et 86. Dans cette même année de 1586, il fit la campagne de Provence. En 1587, il servit à la prise de Quincieux. Instruit de la surprise de Montélimar par les Catholiques, il se jeta dans le château et aida *Le Poët* à reprendre la ville par une impétueuse attaque. Blessé dans cette courte expédition, il retourna à Orange. A peine arrivé, il apprit que Ramefort s'était rendu maître de Jonquières, dont il était gouverneur, et sur-le-champ, à la tête de 30 chevaux seulement, il marcha contre cette petite ville. Son approche effraya l'eunemi à tel point qu'il se retira sans combattre. La même année, il prit et pillà Suse. En 1588, il s'empara d'Entraignes et fit ravager la Provence jusqu'aux portes de Marseille par ses lieutenants *Vigouroux*, *Compar*, *Ma-*

seran et Bringuas. Le Comtat épuisé finit par demander une trêve qu'il consentit à lui accorder moyennant une contribution annuelle de 30,000 écus.

En 1590, Blacons suivit *Lesdiguières* dans son entreprise sur Grenoble, où il fut blessé. En 1591, il prit Montfleury. La même année, et non en 1594, comme le dit Pinard, il fut créé maréchal de camp en récompense de ses services. En 1593, il se jeta dans le fort d'Exilles, en s'ouvrant un passage à travers les assiégeants, et secondé par *Prabaud*, il le défendit vaillamment contre le duc de Savoie. Réduit à la dernière extrémité, il se rendit, le 23 mai, aux conditions les plus honorables, après avoir essuyé 3270 coups de canon. Le 7 juin de la même année, il contribua à la défaite de Roderic de Tolède; puis il suivit *Lesdiguières* au siège d'Exilles, dans son expédition en Provence, à la conquête de la Savoie, où il se signala, selon Pinard, d'une manière toute particulière. Or nous avons vu que l'invasion de la Savoie eut lieu en 1597 (*Voy. II, p. 379*), et La Pise, que nous croyons bien informé, nous apprend que Blacons mourut en 1596, vivement regretté des Orangeois. « Sa mémoire, ajoute l'historien d'Orange, est encore louée d'avoir entretenu l'état en paix. »

Par son testament, Blacons, disposant d'Orange comme de son patrimoine, en laissa le gouvernement à son fils ALEXANDRE sous la tutelle d'*Aramon*; mais le parlement qui, depuis longtemps, ne vivait pas en bonne harmonie avec lui, « ne put souffrir un tel attentat au préjudice des droits souverains. » Il cassa donc le testament, destitua *Chabert*, beau-frère de Blacons, qui remplissait les fonctions de lieutenant de la ville et qu'il remplaça par *Condorcet*, et chercha à mettre hors du château Aramon avec son pupille; mais il échoua dans son entreprise et fut obligé de se retirer à Courtezon. Dès lors la guerre fut déclarée entre Courtezon et Orange. *Lesdiguières*, les églises du Dauphiné, celles

du Languedoc soutenaient Blacons, et la majorité des habitants d'Orange étaient pour lui. Ne pouvant espérer de triompher par la force, le parlement eut recours à la trahison. Il gagna Aramon qui promit de livrer le château; mais le jeune Blacons déjoua le complot et resta maître d'Orange, dont son oncle *Chabert* fut élu maire. Sur ces entrefaites, la paix de Vervins ouvrit les portes de la France à Philippe-Guillaume d'Orange qui avait été remis en liberté dès 1594, mais qui était resté au service de l'Espagne. Blacons s'empressa de se faire confirmer dans son poste de gouverneur par le prince, qui, après un court séjour à Orange, retourna en Espagne d'où il envoya, en 1600, des commissaires chargés d'installer un parlement mi-parti. Ce fut seulement en 1602 qu'il reparut à Orange avec la résolution bien arrêtée d'en éloigner Blacons; mais celui-ci qui se méfiait de ses intentions, augmenta la garnison et déclara formellement qu'il avait répondu de la place au roi de France et qu'il n'en sortirait que par son ordre, en sorte qu'au bout de quelques mois, le prince, désespérant de réussir dans ses projets et effrayé par la mort du traltre *Aramon* que Blacons fit assassiner, en 1603, partit pour l'aris où il épousa *Eléonore de Bourbon*, sœur du prince de Condé, qui était devenue une zélée catholique. En considération de ce mariage, Henri IV ordonna à Blacons de sortir d'Orange; mais celui-ci, qui comptait sur le secours des églises et en particulier sur celui de son beau-père *Gouvernet* et de son beau-frère *Chambaud*, refusa d'obéir. Le roi entra dans une terrible colère, et comme il soupçonnait *Lesdiguières* d'encourager Blacons dans sa résistance, il lui commanda impérieusement de faire exécuter sa volonté. Pour dissiper les soupçons qui planaient sur lui, le gouverneur du Dauphiné s'empressa de lever des troupes, et profitant d'un voyage de *Gouvernet*, il se saisit de Montélimart. Dès lors le beau-père de Blacons fut le premier à

engager son gendre à se soumettre.

A partir de 1605, date de sa soumission, Blacons disparaît pendant quinze ans du théâtre des événements. Nous ne le retrouvons que le 26 avril 1621, présidant l'assemblée du Pouzin qui l'élut gouverneur du Vivarais sous les ordres de *Châtillon*. Il jura « en toute sincérité et candeur » d'employer ses biens, son crédit, sa vie « pour maintenir lesdites églises [du Vivarais], sous l'autorité du roy, en a sureté et privilèges à elles acquises par les édits, brevets et concessions de S. M. et de s'opposer vigoureusement et de toutes ses forces contre tous ceux qui voudroient empirer la condition desdites églises, et faire tout le possible pour la réparation des ruynes, invasions des places et autres innovations arrivées en ladite province au préjudice desdits édits, brevets et concessions. » Il jura, en outre, sous peine d'être tenu pour prévaricateur et parjure, de se soumettre entièrement aux réglemens et délibérations des assemblées politiques et particulièrement de celle de La Rochelle. A leur tour, les députés des églises s'engagèrent par serment à le reconnaître pour gouverneur et à lui obéir (1).

Le 6 juillet, avec le secours des habitans, Blacons attaqua le château du Cheylard; mais il ne put s'en rendre maître. Le 4 août, il partit pour le Velay, à la tête de 400 hommes commandés par *Châteauneuf*, *Cintres*, *Chalard*, *Sibleyras* et *Coucoules*, son parent. Il pillà La Louvesc, passa par

Tence et arriva à Issengeaux, but de son expédition. Il fit sauter une porte au moyen du pétard et pénétra dans la ville; mais les habitans lui opposèrent une si vaillante résistance qu'il dut battre précipitamment en retraite, ayant perdu *Cintres*, dit d'Amond, *Sibleyras*, *Chalamon* et *Poyan*, et laissant *Coucoules* et d'*Audemard* prisonniers. De ses 400 hommes il n'en ramena que 40. Une surprise qu'il tenta sur Ville-neuve-de-Berg n'eut pas un succès plus heureux; mais la brillante défense du Pouzin releva sa réputation militaire fort compromise par ces revers. La capitulation très honorable qu'il signa avec *Lesdiguières* sauvegarda non seulement les intérêts des Protestans, mais lui laissa à lui-même le gouvernement de Bays-sur-Bays. Selon Videt, une révolte de la garnison que *Lesdiguières* avait mise dans cette dernière ville, le décida bientôt après à faire sa soumission; selon Rohan, il vendit la place au roi au prix de 20,000 écus. Ce qui est certain, c'est qu'abolition lui fut accordée par Louis XIII au mois d'août 1622 (*Fonds de Brienne*, N° 211), et que dès lors on ne le trouve plus cité nulle part parmi les chefs du parti huguenot. Mais si Blacons s'abstint d'intervenir dans les dernières guerres de religion, on ne doit pas en conclure qu'il abjura. Parmi les députés au synode du Bas-Languedoc tenu à Nismes en 1658, nous trouvons assisté un *Forêts-Blacons* qui y assista comme ancien de Valleraugue. Si ce n'est pas Alexandre lui-même, c'est au moins un fils issu de son mariage avec *Marguerite de La Tour-Governet*. N. de Blacons, qui épousa *Olympie Du Puy-Montbrun*, descendait sans aucun doute aussi du gouverneur d'Orange. Ce dernier se convertit seulement en 1684 (*Arch. gén. Tr.* 268). M. Peyrat s'est donc trompé lorsqu'il a écrit que la famille Blacons s'éteignit vers le milieu du xvii^e siècle. Doit-on tenir pour plus exacts les renseignements sur lesquels il s'est appuyé pour affirmer que les biens de cette illustre

(1) Cette pièce, qui nous a été communiquée par le pasteur de Privas, est signée : *Mirabel-Blacons*, président, *Mozé*, vice-président, *Boute*, secrétaire, *Jarjays*, *La Tour de Poinsac*, de *Gardon*, *Saint-Julien*, *La Blache*, *Sibleyras*, *Espinas*, *Tardignon*, *Vernes*, *Chazaur*, de *Sauzet*, *La Planche*, *Moines*, *Tardin*, *Leczi*, *Gépaudan*, d'*Achard*, *Combalasse*, *Dousson*, de *Rionfol*, *Roux*, *Montrond*, *Cheygas*, *Villon*, *Romez*, *Saint-Quentin*, *Montboucher*, d'*Argence*, d'*Entrevaux*, *La Garde*, *Agard*, de *La Pise*, *Richard*, *Oes Micheaux*, *Bourdieu*, *Duboy*, de *Conches*, *Bruyère*, *Charrier*, *Salomon*, d'*Allenrac*, *Chatac*, *Fabrissac*, *La Combe*, *Montaud*, *Tavernol*, etc.

maison passèrent à M. de *Condillac*, aîné des deux frères Gabriel Bonnot de Mably et Etienne Bonnot de Condillac, et que ce seigneur ne se convertit à la religion romaine qu'en 1683? Nous laissons la question à résoudre à de mieux instruits.

FORIN (M^{me} DE), dame d'Exoudun avec sa fille, M^{me} de *Regni*, en 1666, c'est-à-dire à l'époque où le temple protestant de ce bourg fut condamné à être démoli. Le syndic du clergé, à la poursuite de qui, comme dans presque tous les cas analogues, l'ordonnance avait été rendue, ne voulut pas perdre de temps pour la faire exécuter et se transporta en personne sur les lieux, ne supposant pas que deux femmes oseraient opposer la moindre résistance. Mais il trouva les deux châtelaines et toute la population fort exaspérées, en sorte qu'il jugea prudent de se retirer sans rien faire qu'un procès-verbal qu'il envoya en cour. Ordre fut donné de faire marcher des troupes qui furent logées à discrétion chez les habitants. Sous la protection des baïonnettes, le temple fut rasé, le 9 janv. 1667, et les deux dames conduites dans les prisons de Poitiers. La mère y étant morte, la fille fut transférée à la Bastille où elle passa plus de trois ans, et quand on lui rendit la liberté, au mois d'avril 1671, on exigea d'elle la promesse de ne pas retourner dans le Poitou.

FORMEY (JEAN-HENRI-SAMUEL), né à Berlin, le 31 mai 1711, et mort dans la même ville, le 8 mars 1797.

La famille de Formey était originaire de Dompierre-sur-Moivre, à cinq lieues de Vitry. Son père *Jean* avait quitté la France, à la révocation, avec trois de ses sœurs. L'une d'elles, nommée *Marguerite*, était veuve de *Jean Varnier*, médecin à Vitry. Elle avait un fils et quatre filles, *SUSANNE*, *DENISE*, *ANNE* et *MARGUERITE* ou *Marie*, qui l'accompagnèrent dans son exil volontaire. Les deux dernières furent gouvernantes dans les maisons de Kameke et de Gollowkin, et une de leurs nièces, *Marianne*, morte en 1781, remplit la

même charge de confiance dans la famille de Schwerin.

Formey perdit sa mère en 1714 et fut élevé par deux de ses tantes. Ses heureuses dispositions s'étaient manifestées de bonne heure, il entra, à l'âge de neuf ans, au collège français, et dans toutes les classes, il remporta les premiers prix. Ses humanités terminées, il passa en philosophie sous *La Croze*, en 1726, puis sous *Achard*, en 1728; et en 1730, il commença ses cours de théologie sous *Pelloutier*, *Lenfant* et *Beausobre*. Avec de tels maîtres, il devait faire de rapides progrès, doué, comme il l'était, d'une excellente mémoire, d'un sens droit et d'un goût bien marqué pour l'étude. Aussi n'avait-il pas encore accompli sa vingtième année, qu'il fut consacré au ministère par *Forneret*, et reçut vocation de l'église française de Brandebourg. Il ne s'était rendu à son poste que depuis environ deux mois, lorsqu'il fut rappelé à Berlin comme pasteur adjoint de *Forneret*, à qui il succéda en 1736. L'année suivante, il fut choisi pour professeur d'éloquence au collège français, et en 1739, il remplaça *La Croze* dans la chaire de philosophie. Le mauvais état de sa santé ne lui permettant pas de remplir avec exactitude ses doubles devoirs, il renonça à sa place de pasteur, mais sans renoncer entièrement à la prédication.

Les leçons de Formey et ses travaux littéraires établirent en peu d'années sa réputation sur des bases assez solides pour que, lors de l'organisation de l'Académie de Berlin en 1744, on lui offrit les fonctions de secrétaire de la classe de philosophie; il les accepta, comme il accepta encore, en 1745, la charge d'historiographe et celle de traducteur au département des affaires étrangères. Il est vrai qu'il ne remplit cette dernière place que deux ans; mais, en 1748, sur la proposition de *Maupertuis*, il fut nommé secrétaire unique et perpétuel de l'Académie. Enfin, vers la fin de sa vie, en 1789, il obtint le fauteuil de directeur de la classe de philosophie.

A ces emplois académiques, il en joignit d'autres qui lui furent donnés en diverses occasions. En 1778, la princesse douairière de Wurtemberg le choisit pour secrétaire de ses commandements, et après la mort de cette princesse, la cour de Mecklembourg-Schwerin le nomma son agent. Il remplit aussi différentes charges auprès de la colonie française, entre autres, celle de directeur de la Maison d'Orange, et celle de conseiller privé du directoire supérieur, à laquelle il parvint en 1772.

Quoique sa santé fût délicate, Formey remplit ses nombreux devoirs avec toute l'activité et la ponctualité désirables jusque dans les dernières années de sa vie, qu'une paralysie des jambes le confina dans son cabinet et le condamna à ne plus s'occuper que de ses travaux littéraires. Il a énormément écrit, et dans tous les genres, sans en excepter la politique; ses ouvrages composeraient une bibliothèque. On y remarque, dit M. Bartolmès, dans son Histoire philosophique de l'Académie de Prusse (Paris, 1851, 2 vol. in-8°), une érudition variée et choisie, un sens droit et ferme, beaucoup de modération et de franchise, un esprit aimable et doux. Dans son Eloge de Formey, Mérian loue également les qualités du style qui est clair, précis, léger, coulant; il aurait dû ajouter simple jusqu'à la négligence, car Formey, écrivant pour de l'argent, ne se donnait pas la peine de le travailler. Ce défaut, au reste, ne nuisit en rien à la réputation du secrétaire de l'Académie de Berlin. Non seulement ses ouvrages furent parfaitement accueillis, comme le prouvent les trad. que l'on fit de plusieurs en allemand, en hollandais, en anglais, en italien, en russe même, mais les hommes les plus distingués de son siècle se plurent à lui prodiguer des éloges exagérés, qui, comme le remarque M. Bartolmès, n'altérèrent point sa rare modestie; tout au plus lui donnèrent-ils une idée un peu trop haute de la valeur de ses travaux. Nous pouvons donc répéter, d'après l'évêque de Maroc (Hist. générale

de la philosophie) que la mémoire de Formey restera chère « à tous les amis de la religion, des lettres et de la vraie philosophie. »

Formey était membre correspondant de l'Académie de Saint-Petersbourg, de la Société royale de Londres, de celle de Harlem, de celle des Curieux de la nature, de l'Académie de Mantoue, de l'Institut de Bologne et de beaucoup de sociétés savantes d'Allemagne.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Recueil de pièces sur les affaires de l'élection du roi de Pologne*, 1732, in-4°.

II. *Le fidèle fortifié par la grâce, ou Sermon sur Phil. IV, 13*, Berlin, 1736, in-4°.

III. *Articles des Pacta conventa d'Auguste*, trad. du latin, 1736, 4°.

IV. *Commerce de lettres entre deux amis*, 1738, in-4°. — Ecrites au sujet de l'élection du roi de Pologne.

V. *Ducatianna ou Remarques de Le Duchat, sur divers sujets d'histoire et de littérature*, Amst., P. Humbert, 1738, 2 part. en 4 vol. in-8°. — La 1^{re} partie contient les Remarques détachées et celles qui concernent le Dict. de Bayle; la 2^e, des Remarques sur divers auteurs et sur les proverbes français.

VI. *Mercurus et Minerva, ou Choix des nouvelles politiques et littéraires les plus intéressantes pour l'année 1738*, Berlin, 1738, in-8°. — Au bout de trois mois d'existence (janv., fév. et mars), cet écrit périodique prit le titre d'*Amusemens littéraires, moraux et politiques*, mais il cessa de paraître au mois de juillet.

VII. *Sermons de Reinbeck*, trad. de l'allemand, Berlin, 1738, in-8°.

VIII. *Correspondance entre deux amis sur la succession de Juliers et de Bergues*, Berlin, 1738, in-4°; réimp. à la suite de l'*Histoire de la succession de Juliers et de Bergues*, 1739, in-12.

IX. *Sermons sur divers textes de*

l'écriture sainte, Berlin, 1739, in-8°; Leyde, 1772, 2 vol. in-8°.

X. *Remarques historiques sur les médailles et les monnoyes*, trad. de l'allemand de Köhler, T. 1^{er}, Berlin, 1740, in-4°.

XI. *Journal de Berlin ou Nouvelles politiques et littéraires*, Berlin, 1740, in-4°. — Frédéric II fournit des articles à ce journal jusqu'à la guerre de Silésie.

XII. *Mémoires pour servir à l'histoire et au droit public de Pologne*, trad. du latin de Lengnich, La Haye, 1741, in-8°; Francf., 1754, in-8°.

XIII. *Vie de J.-Ph. Baratier*, Utrecht, 1741, in-8°; Brunsw., 1755, 8°.

XIV. *La Belle Wolfienne, ou Abrégé de la philosophie wolfienne*, La Haye, 1741-53, 6 vol. in-8°; nouv. édit., avec deux Lettres philosophiques, l'une sur l'immortalité de l'âme, et l'autre sur l'harmonie préétablie, La Haye, 1752-53-60, 6 vol. in-8°. — Admirateur, mais non pas jusqu'au fanatisme, de la philosophie de Wolf, Formey employa tous ses efforts à la répandre, et l'on s'accorde à reconnaître que, plus que personne, il en a accru la vogue par le talent avec lequel il en a éclairci les parties obscures. Voici le jugement porté par M. Bartholmès sur la Belle Wolfienne: « C'est une dame allemande, citoyenne de Berlin, ayant nom Espérance, qui en se promenant sur les rives de la Sprée et dans les jardins de Charlottenbourg, disserte correctement sur les divers principes de la logique et de la morale, mais qui ne produit sur le lecteur d'autre impression que celle dont à la fin elle se trouve accablée elle-même, un profond ennui. » Formey avait voulu marcher sur les traces de Fontenelle; mais, comme il en convient franchement lui-même, il resta fort au-dessous de son modèle. Mécontent de son travail, il finit par y renoncer, et au lieu de traiter la métaphysique de Wolf comme il avait traité la logique, il se borna à en donner une trad. fidèle.

XV. *Les Œuvres de François Vil-*

lon, avec les notes de Clément Marrot, Eusèbe de Laurière, Le Duchat et Formey, publ. par Prosper Marchand, La Haye, 1742, in-8°.

XVI. *L'Anti-Saint-Pierre*, Berlin, 1742, in-8°; s. l., 1748, in-8°. — Réfutation de l'Enigme politique où Bernardin de Saint-Pierre avait censuré la conduite du roi de Prusse comme contraire aux principes posés dans l'*Anti-Machiavel*.

XVII. *Sermon sur la paix*, Berlin, 1742, in-8°.

XVIII. *Réflexions philosophiques sur l'immortalité de l'âme raisonnable*, trad. de l'allemand de Reinbeck, Amst., 1744, in-8°.

XIX. *La balance de l'Europe*, trad. du latin de Kahle, Berlin et Gitt., 1744, in-8°.

XX. *Panegyrique du roy*, Berlin, 1745, in-4°; trad. en allemand et en anglais.

XXI. *Nouvelle Bibliothèque germanique*, Amst., 1746-60, 26 vol. in-8°. — Formey, qui avait déjà écrit dans la *Bibliothèque germanique*, devenue, en 1740, le *Journal littéraire*, rédigea la Nouv. Bibl. germanique avec de Pétrarq. depuis 1746, et seul depuis 1750.

XXII. *Remarques sur la cour de Prusse concernant le droit à la succession d'Ost-Frise*, trad. de l'allemand de Cocceii, Berlin, 1746, in-4°.

XXIII. *Sermon sur les gratuités de l'Éternel*, Berlin, 1746, in-8°.

XXIV. *Projet d'un établissement en faveur des pauvres*, Berlin, 1746, 4°.

XXV. *Elementa philosophiæ seu Medulla Wolfiana*, Berlin, 1746, 8°.

XXVI. *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie*, Berlin, 1746, in-8°; 6^e édit., 1775, in-8°. — L'édit. qui a été publiée à Paris en 1756, sous le titre de Berlin, offre des différences considérables avec les édit. de Prusse, l'éditeur français ayant pris sur lui de supprimer plusieurs ouvrages français imp. à l'étranger et de les remplacer par d'autres que Formey n'avait pas cru devoir mentionner dans son livre.

- XXVII. *Bibliothèque critique, ou Mémoires pour servir à l'histoire littéraire ancienne et moderne*, Berlin, Formey, 1746, 3 parties in-12. — Formey eut pour collaborateur le marquis d'Argens.
- XXVIII. *Essai sur la nécessité de la révélation*, Berlin, 1747, in-8°.
- XXIX. *Lalogique des vraisemblances*, Francf., 1747, in-8°; Leide, 1747, in-8°; trad. en allem. et en anglais.
- XXX. *Recherches sur les élémens de la matière*, Berlin, 1747, in-12; trad. en allem. — Défense des monades de Leibnitz contre Euler.
- XXXI. *Mémoire pour l'établissement d'une école de charité*, Berlin, 1747, in-8°.
- XXXII. *Sermon pour la dédicace de cette école*, Berlin, 1747, in-4°.
- XXXIII. *Relations de ladite école*, Berlin, 1748-56, in-4°.
- XXXIV. *L'idée, la règle et le modèle de la perfection, en trois sermons sur Matt. V, 48*, Berlin, 1748, 8°.
- XXXV. *Traité des dieux et du monde, trad. du grec de Salluste le Philosophe, avec des réflexions philosophiques et critiques*, Berlin, 1748, in-8°; réimp. avec le N° LXXIX.
- XXXVI. *Épître à M. le comte de Manteuffel*, 1748, in-8°.
- XXXVII. *Exposition abrégée du plan du roi pour la réformation de la justice*, Berlin, 1748, in-8°.
- XXXVIII. *Epistola ad eminent. cardinal. Quirinum*, Berol., 1749, in-4°; trad. en allem.
- XXXIX. *Pensées raisonnables opposées aux Pensées philosophiques, avec un essai de critique sur le livre des Mœurs*, Berlin [Amst.], 1749, 8°.
- XL. *Dictionnaire étymologique de Ménage*, Paris et Gen., 1750, in-8°.
- XLI. *Lettre de M. Gervaise Holme à l'auteur de la Lettre sur les aveugles*, Cambridg. [Berlin], 1750, in-8°.
- XLII. *Vindiciæ reformatorum*, Berol., 1750, in-8°. — Contre Quirini.
- XLIII. *Histoire de l'Académie des sciences de Berlin*, 1750, in-4°.
- XLIV. *Le système du vrai bonheur*, Berlin, Paris et Gen., 1750 et 1751, 8°.
- XLV. *Le philosophe chrétien*, Leide et Laus., 1750-56, 4 vol. in-8°; trad. en allem., Frankf. 1753-59, 4 parties in-8°. — Recueil des sermons de l'auteur, mais refondus. Comme théologien, Formey se proposa pour but principal la conciliation de la dogmatique chrétienne avec la philosophie, de la foi avec la science.
- XLVI. *L'Abeille du Parnasse*, Berlin, 1750-54, 10 vol. in-12. — Recueil périodique d'opuscules en prose et en vers. Deux nouv. vol. parurent en 1757.
- XLVII. *Bibliothèque impartiale*, Leide, 1750-58, 48 vol. in-8°.
- XLVIII. *Essai sur la perfection*, Utrecht [Paris], 1751, in-8°.
- XLIX. *Dissertation sur les raisons d'établir et d'abroger les loix, à laquelle on a joint l'Examen de l'usage suivant les principes du droit naturel*, Paris [Utrecht], 1751, in-8°. — Publ. d'abord dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1749).
- L. *La théorie de la fortune*, trad. de l'allemand de Kaestner, Berlin, 1751, in-8°.
- LI. *Lettres sur la prédication*, Berlin, 1753, in-8°.
- LII. *Abrégé de l'Histoire du pyrrhonisme de Crouzad*. — Ce travail ne fut pas livré à l'impression; mais Haller en donna une trad. sous le titre: *Prüfung der Sekte die an allem zweifelt*, Gött., 1751, in-8°.
- LIII. *Conseils d'un homme de qualité à sa fille*, trad. de l'angl., Berlin, 1753, in-8°; Liège, 1757, in-12.
- LIV. *Mélanges philosophiques*, Leide, 1754, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1759, in-12. — Sans doute le même ouvrage que celui dont Kaiser fait mention sous ce titre: *Mélanges littéraires et philosophiques*, Berlin, 1754, 2 vol. in-8°. — On y trouve réimp. les N° XL, XLIV et d'autres pièces.
- LV. *Catalogue raisonné de la librairie d'Etienne de Bourdeaux*, Berlin, 1754-72, 8 vol. in-8°.

LVI. *La comtesse suédoise*, trad. de l'allemand de Gellert, Berlin, 1754, 2 parties in-12.

LVII. *Abrégé d'histoire universelle* [par La Croze], revu, continué et enrichi de quelques notes, Gotha, 1754, in-8°; 1763, in-8°; trad. en allemand., Gotha, 1755, in-12.

LVIII. *Examen philosophique de la liaison réelle qu'il y a entre les sciences et les mœurs*, Avignon, 1755, in-12. — Publ. d'abord dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1753).

LIX. *Sermons prononcés dans quelques circonstances extraordinaires*, Berlin, 1755, in-8°.

LX. *Journal épistolaire*, T. 1^{er}, Berlin, 1755, in-8°.

LXI. *Le réveil d'Épiménide*, Berlin, 1755, in-8°. — Formey n'en est que l'éditeur.

LXII. *Lettre à M. Maty, au sujet du Mémoire de M. Eller sur l'usage du cuivre*, 1756, in-12.

LXIII. *Catéchisme raisonné*, trad. de l'anglais, avec un *Discours préliminaire*, Halle, 1756, in-8°.

LXIV. *Essai sur le beau* (par le P. André), avec un *Discours préliminaire et des Réflexions sur le goût*, 1756, in-8°; Amst., 1758, in-12; Paris, 1763, 2 vol. in-8°.

LXV. *Mémoire concernant la conduite de la maison d'Autriche à l'égard des Protestans*, trad. de l'allemand., sans date, in-4°.

LXVI. *Le triomphe de l'évidence*, Berlin, 1756, 2 vol. in-8°.

LXVII. *Sermon à l'occasion de la victoire de Prague*, 1757, in-8°.

LXVIII. *Traité des tropes*, nouv. édit., Leipz., 1757, in-8°. — Réimp. de l'ouvrage de Du Marsais.

LXIX. *La France littéraire ou Dictionnaire des auteurs françois vivans, corrigé et augm.*, Berlin, 1757, in-8°. — La France littéraire se publiait en France depuis 1755, mais elle passait sous silence les noms des Réfugiés français et leurs ouvrages. Formey répara ces omissions volontaires, en sorte que son ouvrage est moins in-

complet et par conséquent plus recherché.

LXX. *Eloges des académiciens de Berlin et de divers autres savans*, Paris et Berlin, 1757, 2 parties in-12. — Ces éloges sont au nombre de 46. Quelques-uns avaient déjà paru dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, tels ceux d'*Alphonse Des Vignolles* (1745), de *Philippe Naudé* (1746), de *Charles-Egide Du Han de Jandun* (1746), de *Charles-Louis de Beauobre* (1753), de *Pierre Carita* (1756). Nous citerons encore plus particulièrement les éloges de *Jordan*, de *Dav. Ancillon*, de *Le Duchat*, de *Forneret*, de *La Croze* et de *Mauclerc*, qui appartiennent à la France protestante. Au jugement de M. Bartholmès, Formey est resté bien au-dessous de Fontenelle, qu'il avait pris pour modèle.

LXXI. *Abrégé du droit de la nature et des gens*, Amst., 1758, in-4°. — Extrait des grands ouvrages de Wolf intitulé *Jus naturæ et Jus gentium*.

LXXII. *Discours sur l'Essai LVII, 21, suivi d'un Fragment philosophique sur l'état du genre humain*, Berlin, 1758, in-4°.

LXXIII. *Sermon à l'occasion de la mort de S. A. R. le prince de Prusse*, Paris et Berlin, 1758, in-8°.

LXXIV. *Consolations pour les personnes valétudinaires*, Berlin, 1758, in-12; trad. en allemand., Leipz., 1762, in-8°, et en italien.

LXXV. *Discours sur le véritable principe de la grandeur d'âme*, Berlin, 1758, in-4°, et dans les Mém. de l'Acad. de Berlin (1758).

LXXVI. *Essais philosophiques sur l'entendement humain* [par Hume], trad. en franç. par Mérian, avec une Préface et des notes par Formey, Amst., 1758, 2 vol. in-12.

LXXVII. *Encyclopédie portative ou science universelle à la portée de tout le monde*, Berlin, 1758, in-12. — Douteux.

LXXVIII. *Les preuves de l'existence de Dieu ramenées aux notions communes*, 1758, in-8°; publ. d'abord

dans les Mém. de l'Acad. de Berlin (1747).

LXXXIX. *Le philosophe payen, ou Pensées de Pline avec un commentaire littéraire et moral*, Leide, 1759, 3 vol. in-12; trad. en allem., Frankf., 1761, 3 part. in-8°.

LXXX. *Principes élémentaires des belles-lettres*, Berlin, 1759, in-8°; 1763, in-12; trad. en angl., Lond., 1765, in-12, et en italien, Naples, 1768, in-8°.

LXXXI. *Les avantages de la vieillesse*, Berlin, 1759, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1760, in-8°.

LXXXII. *Lettres sur l'état présent des sciences et des mœurs*, Berlin, 1759-60, 2 vol. in-8°.

LXXXIII. *Monument à la mémoire de la fille la plus chérie*, 1759, in-4°.

LXXXIV. *De la mort*, Berl., 1759, 8°.

LXXXV. *Abrégé de l'histoire de la philosophie*, Amst., 1760, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1763, in-8°, et en angl., Lond., 1766, in-12.

LXXXVI. *Eloges des maréchaux de Schwerin et de Keith, et de M. de Viereck*, Berlin, 1760, in-8°.

LXXXVII. *Eloge de Maupertuis*, Berlin, 1760, in-8°.

LXXXVIII. *Réflexions sur l'éducation et en particulier sur celle des jeunes demoiselles*, Berlin, 1761, in-4°; Amst., 1761, in-8°.

LXXXIX. *Choir des Mémoires et Abrégé de l'histoire de l'Académie de Berlin*, Berlin, Haude, 1761, 4 vol. in-12. — « Dans ses Mémoires, lit-on dans l'Hist. philosophique de l'Académie de Prusse, on sent un peu trop le prédicateur, et l'on retrouve le savant étendu, mais superficiel. Dans ses Discours, on rencontre une agréable variété, des mots souvent fins, quelquefois énergiques, mais surtout une singulière adresse à préconiser Frédéric. »

XC. *Eloge d'Eller*, Berlin, 1762, 8°.

XCI. *Les vrais intérêts de l'Allemagne*, trad. de l'allem., avec des notes relatives aux conjonctures présentes, trad. de l'allem., La Haye, 1762, 3 part. in-8°.

XCII. *Sermons sur la prophétie de Jonas*, Berlin, 1762, in-8°. — M. Quéraud en indique une édit. de 1760.

XCIII. *Principes de morale, déduits de l'usage des facultés de l'entendement humain*, Leide, 1762-65, 4 vol. in-8°; trad. en allem., 2 part., Berlin, 1762, in-8°.

XCV. *Réflexions sur la liberté*, trad. de l'allem. de Reinhard, Berlin, 1762, in-8°; publ. d'abord dans les Mém. de l'Acad. de Berlin (1748).

XCVI. *L'esprit de Julie*, 1762, in-8°; trad. en allem., 1762, in-8°.

XCVII. *Anti-Emile*, Berlin, 1762, in-8°; 1764, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1762, in-8°.

XCVIII. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, Amst., 1763, 2 vol. in-12; trad. en hollandais par La Fontaine, La Haye, 1763-65, in-8°, et en angl., Lond., 1766, 2 vol. in-8°.

XCVIII. *Eloges des comtes de Podewils et de Gotter, de MM. Jacobi, Sprægel, Beckman et Humbert*, Berlin, 1763, in-8°. — L'éloge du dernier avait été publié dans les Mém. de l'Acad. de Berlin (1762).

XCIX. *Annales typographiques*, Berlin, 1763, 3 vol. in-8°. — Douteux.
C. *Emile chrétien*, Amst., 1764, 2 vol. in-8°.

CI. *Défense de la religion et de la législation pour servir de suite à l'Anti-Emile*, Berlin, 1764, in-8°.

CH. *Diversités historiques, trad. du grec d'Elie et enrichies de remarques*, Berlin, 1764, in-8°.

CH. *Abrégé de toutes les sciences à l'usage des enfans de six ans à douze*, Potsdam, 1764-78, 8 vol. in-8°, ou, selon M. Quéraud, Berlin, 1757-79, in-16; nouv. édit. revue et augm., Berlin, 1767, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1769, in-8°, et en russe, Moscou, 1764-74, in-12.

CIV. *Discours prononcés dans l'Acad. de Berlin à la réception des princes de Brunsvic*, 1764, in-4°.

CV. *Introduction générale aux sciences*, Amst., 1764, in-12, avec une réimp. du N° XXVI. — Selon d'au.

tres, cet écrit appartient à La Martinière.

CVI. *Discours philosophiques de Maxime de Tyr*, trad. du grec, Leide, 1764, in-12.

CVII. *Discours moraux pour servir de suite au Philosophe chrétien*, Berlin, 1764-65, 2 vol. in-12; trad. en allem., Francf., 1764-67, 2 part. 8°.

CVIII. *Principes de morale appliqués aux déterminations de la volonté*, Leide, 1765, 2 vol. in-12.

CIX. *Remarques de grammaire sur Racine, pour servir de suite à celles de l'abbé d'Olivet, avec des remarques détachées sur quelques autres écrivains du premier ordre* [Voltaire, Watelet, Fontenelle, Boileau], Berlin, 1766, in-12. — Publ. sous le pseudonyme de Yemrof.

CX. *Discours de M. Gellert sur la morale*, Berlin, 1766, in-8°.

CXI. *Tableau du bonheur domestique, suivi de quelques discours sur les vérités intéressantes de la religion et de la morale*, Leide, 1766, 8°.

CXII. *Discours sur la paix*, Leide, 1767. — Composé, selon la Biogr. universelle, à l'occasion du prix proposé, en 1766, par l'Académie de La Rochelle.

CXIII. *Eloge de Mme Gottsched, suivi du Triomphe de la philosophie par la même*, Berlin, 1767, in-8°.

CXIV. *Dictionnaire instructif où l'on trouve les principaux termes des sciences et des arts*, T. I-II, Halle, 1767, in-8°.

CXV. *Histoire des Protestans*, trad. de l'allemand de Haussen, Halle, 1767, in-8°.

CXVI. *Sermon à l'occasion de la mort du prince de Prusse*, Berlin, 1767, in-8°.

CXVII. *Traité d'éducation morale, sur cette question : Comment on doit gouverner l'esprit et le cœur d'un enfant pour le rendre heureux et utile*, Berlin, 1767, in-8°; Liège, 1773, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1767, in-8°. — Ouvrage couronné par la Société des sciences de Harlem.

CXVIII. *Magasin des sciences et*

des beaux-arts à l'usage des adolescents, Amst., 1768, 2 vol. in-12.

CXIX. *Entretiens psychologiques*, Berlin, 1769, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1769, in-8°.

CXX. *Abrégé de physique*, Berlin, 1770-72, 2 part. in-8°; trad. en allem., Berlin, 1770-73, 2 part. in-8°.

CXXI. *Sermons sur divers textes*, Leide, 1772, selon Watt; 1774, 2 vol. in-8°, selon Meusel.

CXXII. *Journal de Pierre-le-Grand*, trad. du russe, revu et publ. par Formey, 1773.

CXXIII. *Eloge de Meckel*, Berlin, 1774, in-8°.

CXXIV. *Réponse au discours de réception de M. de Zedlitz*, publ. avec ce discours, Berlin, 1776, in-4°.

CXXV. *Discours au grand-duc de Russie*, Berlin, 1776, in-8°.

CXXVI. *Entretiens de morale pratique*, Potsd., 1778, in-8°; trad. en allem., Berlin, 1778, in-8°.

CXXVII. *Panégryrique de Frédéric II*, trad. de l'allemand d'Engel, Berlin, 1781, in-8°.

CXXVIII. *Sermon pour l'anniversaire de son entrée en fonctions*, publ., à ce qu'il paraît, en franç. et en allem., Berlin, 1781, in-8°.

CXXIX. *Czaremitz Chlore, conte moral de main impériale et de maîtresse* [Catherine II], trad. par Formey, Berlin, 1782, in-8°.

CXXX. *Eloge d'Uden*, Berlin, 1783, in-8°.

CXXXI. *Discours sur le jubilé*, Berlin, 1785, in-8°.

CXXXII. *Eloge de Sack*, Berlin, 1786, in-8°.

CXXXIII. *Encyclopédie des enfans*, Gen., 1787, in-12.

CXXXIV. *Réponses aux discours des académiciens reçus dans le cours des quatre derniers mois de l'année* 1786, Berlin, 1787, in-8°.

CXXXV. *Discours prononcé dans l'assemblée publique de l'Acad. royale, le 28 janv.* 1787, Berl., 1787, 8°.

CXXXVI. *Souvenirs d'un citoyen*, Berlin, 1789, 2 vol. in-8°.

Les Mémoires de l'Académie de Berlin contiennent, en outre, un grand nombre d'éloges, de mémoires, de dissertations de Formey, depuis 1746 jusqu'en 1793. Nous citerons, entre autres : *l'Essai sur les songes* (1746), un de ses écrits les plus remarquables; *De l'obligation de se procurer toutes les commodités de la vie* (1750); *De la conscience* (1751); *De l'étendue de l'imagination* (1754); *Sur les allégories philosophiques* (1755); *Sur l'origine du langage, des idées et des connaissances humaines* (1759); *Sur le goût* (1760); *Sur les spectacles* (1761); *Sur l'influence de l'âme sur le corps* (1764); *Considérations sur ce qu'on peut regarder aujourd'hui comme le but principal des académies et comme leur effet le plus avantageux* (1767 et 68); *Sur la culture de l'entendement* (1769); *Considérations sur l'Encyclopédie française* (1770); *Eloge de J.-B. Boyer, marquis d'Argens* (1774); *Discours sur la question : Pourquoi tant de personnes ont si peu de goût ou même un si grand éloignement pour tout ce qui demande l'exercice des facultés intellectuelles* (1772); *Sur la physiognomie* (1773); *Examen de la question : Si toutes les vérités sont bonnes à dire* (1777); *Sur quelques anciennes procédures contre les magiciens* (1778); *Eloge de Sulzer* (1779); *Eloge de Coelius* (1780); *Eloge de Beguelin* (1788 et 89); *Sur les rapports entre le savoir, l'esprit, le génie et le goût* (1788-89); *Sur le fanatisme* (1792-93); etc. Indépendamment des publications périodiques dont il fut le fondateur ou le principal rédacteur, il a travaillé à l'Encyclopédie française et à l'Encyclopédie d'Yverdon, aux Nouvelles littéraires, au Journal encyclopédique. C'est à lui qu'on doit l'*Eloge de Beausobre* mis en tête de l'Histoire critique de Manichée et du Manichéisme, dont il a rédigé et publié le second volume; et c'est encore lui qui a dirigé l'impression des Sermons de *Forneret*.

De plus, il a annoté la trad. allem. du discours d'Apulée sur les Moyens d'être heureux (Glogau, 1768, in-8°), et mis une Préface à la Nouvelle méthode pour apprendre à lire de *Palairret* (Berlin, 1775, in-8°); mais nous croyons que Denina s'est trompé en lui attribuant le Christianisme raisonnable, et c'est sans raison aussi qu'on l'a regardé comme l'auteur de l'*Anti-Sans-Souci*.

Formey avait épousé, en 1734, *Suzanne Bonnafous*, qu'il perdit en 1743, n'en ayant eu qu'une fille, morte de la petite vérole au printemps de son âge. En 1744, il se maria avec *Elisabeth Camont d'Ausin*, qui lui donna quatorze enfants, dont sept lui survécurent, savoir cinq filles, sur lesquelles nous ne possédons pas de renseignements, et deux fils, dont l'un entra dans la diplomatie et l'autre étudia la médecine.

Ce dernier se nommait *JEAN-LOUIS*. Né à Berlin en 1766, il fit ses humanités au collège français et se rendit ensuite à l'université de Halle. Après avoir pris, en 1788, le grade de docteur en médecine, il résolut de visiter les pays étrangers et arriva à Paris au début de la Révolution. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à sortir de cette ville en ébullition; il y réussit cependant à la faveur d'un déguisement et gagna la Suisse, d'où il passa à Vienne avec l'intention d'y suivre les cours de l'université pour perfectionner ses connaissances. Lorsque la guerre menaça d'éclater entre l'Autriche et la Prusse, il quitta précipitamment Vienne comme courrier de cabinet. De retour dans sa patrie, il fut attaché au service médical de l'armée et spécialement chargé d'organiser des ambulances à Glogau, Schweidnitz, Glatz et Custrin. Nommé, en 1794, premier médecin d'état-major, il fit, en cette qualité, la campagne de Pologne de 1794. Une grave maladie l'ayant forcé de renoncer au service actif, il retourna à Berlin où il resta jusqu'en 1796, que Frédéric-Guillaume II l'attacha à sa personne comme médecin ordinaire. A la mort de ce prince,

Formey offrit sa démission qui fut acceptée. Peu de temps après, il fut nommé membre du conseil supérieur de médecine et du comité de pharmacie de la cour. En 1798, on lui donna la chaire de médecine militaire au collège médico-chirurgical de Berlin, à laquelle il joignit plus tard celle de médecine générale. En 1803, il devint médecin ordinaire de la colonie française, et en 1804, médecin de l'état-major général; mais au bout d'un an, la réorganisation du service médical des armées lui fit perdre ce dernier emploi. Ce fut vers ce temps que Louis Bonaparte l'appela pour une consultation relative à la reine Hortense. Formey profita de son séjour en France pour visiter le Midi; mais la rupture de la paix le rappela bientôt en Prusse. Il fut un des trois députés que Berlin envoya au vainqueur après la bataille d'Iéna; on sait comment ils furent reçus. En 1809, la suppression du conseil supérieur de médecine et du collège médico-chirurgical lui enleva les places qu'il avait dans ces deux corps savants; mais la création d'une division médicale au ministère de l'intérieur, en 1810, et d'une Académie de chirurgie et de médecine, en 1814, lui rendit ses emplois. Il mourut le 28 juin 1823. Il était membre de plusieurs sociétés savantes, et avait reçu, en récompense de ses services, les décorations de la Légion d'honneur, de l'Aigle rouge et de Sainte-Anne. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Dissert. sistens quædam circâ systematis absorbentis pathologiam*, Halle, 1788, in-8°.

II. *Abhandlung über die Preisfrage, die Reinigung der verdorbenen Zimmerluft betreffend*, publ. dans les Preisschriften und Abhandl. der kais. freyen Gesellschaft zu S. Petersburg (1795).

III. *Versuch einer medicinischen Topographie von Berlin*, Berlin, 1796, in-8°.

IV. *Medicinische Ephemeriden von Berlin*, Hefte 1-IV, Berlin, 1799-1800, in-8°.

V. *Ueber den gegenwärtigen Zustand der Medicin in Hinsicht auf d. Bildung künftiger Aerzte*, Berlin, 1809, in-8°.

VI. *Von der Wassersucht der Gehirnhölen*, Berlin, 1810, in-8°.

VII. *Allgemeine Betrachtungen über die Natur und die Behandlung der Kinderkrankheiten*, Berlin, 1814, in-8°.

VIII. *A.-W. Ifflands Krankheitsgeschichte*, Berlin, 1814, in-8°.

IX. *Das Mineralbad zu Gleissen bei Zielenszig, in dem Neumark. N. Bemerkungen über die Heilkräfte desselben*, Berlin, 1821, in-8°.

X. *Vermischte medicinische Schriften*, Berlin, 1821, in-8°.

XI. *Bemerkungen über den Kropf und Nachricht über ein neu entdecktes wirksames Mittel*, Berlin, 1821, in-8°. Selon Kaiser, c'est la 2^e édit., et il y en eut une 3^e, en 1822.

XII. *Biographie Selle's*, Berlin, 1821, in-8°.

XIII. *Versuch einer Würdigung des Pulses*, Berlin, 1823, in-8°.

Formey a publié, en outre, les *Medicinische Miscellen* de G.-A. Roose (Fraucf., 1804, in-8°), et il a eu part avec Klaproth à la publication de la *Pharmacopœa Borussica*, dans les années 1799, 1803 et 1812.

FORMY (CLAUDE), natif de Montpellier, collaborateur de *La Chasse* dans l'évangélisation de cette ville. Reçu ministre le 1^{er} dimanche de mai 1561, c'est-à-dire le jour même où, pour la première fois, les Protestants de Montpellier célébrèrent la Cène, Formy fut appelé, quelques mois après, le 24 sept., à inaugurer par un sermon la prise de possession de l'église de Notre-Dame-des-Tables. Tout se passa tranquillement, au rapport de Philippi; mais les chanoines de Saint-Pierre vinrent bientôt brouiller les choses. Ils demandèrent à Joyeuse et obtinrent sans peine la permission de mettre une garnison dans leur église, qui était une véritable forteresse, sous prétexte que les Huguenots voulaient aussi l'enva-

hir. Les Protestants alarmés s'armèrent de leur côté, et la lutte ne tarda pas à s'engager. Le dimanche 19 oct., les Réformés assiégèrent le fort Saint-Pierre; mais, dès le lendemain, un accord fut conclu, par lequel les chanoines s'engagèrent à renvoyer la garnison. Pendant que la convention s'exécutait, un chanoine fanatique tua d'un coup d'arquebuse *Pierre Chalon*, un des assiégeants, trahison qui irrita les coreligionnaires de la victime, au point que, se jetant sur les chanoines, ils en égorgèrent plusieurs. Pas un n'eût échappé sans l'intervention des Huguenots les plus influents.

Claude Formy ne paraît pas avoir trempé dans cette sanglante vengeance. Il continua à desservir son église avec *La Place* et *Maupeau*, apportant dans l'accomplissement de ses devoirs autant d'activité et de suite que les circonstances le permirent. En 1571, il fut appelé à présider le synode provincial qui se tint à Nismes, le 27 juin, en présence de *Saint-Chaple*, lieutenant criminel de la sénéchaussée, assisté des deux conseillers de *Sauzet* et de *Clausonne*, dans le but de réorganiser les églises du Bas-Languedoc qui avaient eu beaucoup à souffrir de la guerre. C'est à ce synode que *Payan*, député au Synode national de La Rochelle, présenta les décrets de cette assemblée solennelle. Lorsque la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy parvint à Jean Des Urcières, gouverneur de Montpellier, ce brave gentilhomme s'empessa de faire sortir de la ville Formy et Payan avec les principaux d'entre les Huguenots, pour les sauver du massacre qu'il redoutait. Formy se retira vraisemblablement à Nismes, où nous le trouvons, à la fin de décembre 1573, présidant une assemblée extraordinaire des ministres et des anciens. C'est la dernière fois qu'il soit, à notre connaissance, mentionné par les historiens du Languedoc.

FORMY (PIERRE), né à Nismes, vers le commencement du xvii^e siècle, et mort dans cette ville, le 5 juillet 1679.

Dès son enfance, Pierre Formy montra une grande aptitude pour les sciences, surtout pour les sciences médicales. Ses parents eurent le bon esprit de ne pas contrarier son inclination, et ils l'envoyèrent à Montpellier où il fit ses études avec une approbation générale. De retour à Nismes, il y exerça la médecine avec tant de succès que sa réputation se répandit dans toute l'Europe. Gustave-Adolphe, lors de son voyage en France, le prit pour médecin et se fit accompagner par lui aux bains de La Maussion. Il lui offrit même de l'emmener en Suède, mais Formy ne put se résoudre à quitter sa patrie. En 1644, il publia un savant traité sur le capillaire, sous le titre : *De l'adianton ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilités et les diverses préparations galéniques et spagyriques de cette plante*. Cet ouvrage eut beaucoup de succès.

Quoiqu'il eût fait de la médecine son étude principale, Formy ne laissa pas de cultiver la littérature. Outre une vie de *Samuel Petit*, qu'il mit au jour sous le titre de *Vita Samuelis Petiti, professoris theologi in academiâ Nemausensi*, Gratianop., 1673, in-4°, en la dédiant à l'université d'Oxford, il a laissé msc. un traité sur l'*Art de bien former le discours, enrichi d'une courte et claire suite d'exemples, pour l'usage familier de tous ceux qui désirent lire, entendre ou imiter l'artifice et les ornements des anciens et nouveaux maîtres de l'éloquence*. Il ne négligea pas non plus la poésie, comme le prouve un petit recueil de poésies latines et françaises qu'il avait promis de publier sous le titre de : *Florilegium heliconium, sive musæ latinæ et gallicæ*. Enfin il avait composé un ouvrage singulier qu'il se proposait de dédier aux villes de Berne et Zurich, mais qui resta également inédit; nous voulons parler de l'*Histoire de l'homme et de ses divers états, naturel, moral et surnaturel*.

Pierre Formy avait épousé *Antoinette Petit*, fille du célèbre professeur

Samuel Petit. Il en eut deux fils. L'aîné, nommé *Jacques*, montra des talents très-précoces; à l'âge de vingt ans, il connaissait parfaitement les langues orientales. Après avoir pris le grade de docteur en médecine, il vint s'établir à Paris. « Je ne dois pas dissimuler, dit Graverol, dans son Hist. de Nismes, que plusieurs croyent que sa foi, déjà ébranlée par le commerce qu'il avait eu avec les Juifs, n'eut pas la force de résister aux efforts que firent les prétendus catholiques pour le séduire. » Son admission à l'Académie royale de Nismes, le 2 oct. 1686, prouve, en effet, qu'il abjura. Le cadet, appelé *Pierre*, prit, dit-on, le parti des armes et se convertit également (1).

FORMY (**SAMUEL**), chirurgien de Montpellier, se trouva, en 1590, au siège de Paris. De retour dans sa patrie, il acquit assez de réputation pour que l'on ait cru pouvoir, sans les déparer, joindre 51 de ses Observations, parmi lesquelles il y en a de remarquables, à celles de *Lazare Rivière*. *Formy* a publié, en outre, un *Traité chirurgical des bandes, lacs, emplâtres, compresses, attelles et bandages*, Montp., 1651, in-8°; 1653, 8°.

FORNERET (**PHILIPPE**), pasteur de l'église française de Berlin, né à Beaune, le 29 janv. 1666, et mort à Berlin, le 26 fév. 1736.

La famille *Forneret* occupait à Beaune une position très-honorable (2). Pendant la persécution de 1685, cédant à la terreur générale, elle se convertit; mais les remords ne tardèrent pas à se faire sentir. Elle se composait de deux veuves, d'un fils et d'une fille, qui, décidés à reconquérir à tout prix le repos de leur conscience, essayèrent de sortir de France, en 1686, et furent assez heureux pour gagner Lausanne, où il parait qu'une autre branche de la

même famille s'était établie longtemps auparavant. Le registre matricule des étudiants de Genève mentionne, en effet, sous la date de 1666, *André-Frédéric Forneret* de Lausanne, qui s'est fait connaître dans la littérature théologique par une dissertation *De personâ et officio Christi mediatorio*, publ. à Oxford, 1673, in-4°.

Philippe Forneret commença ses études à Francfort-sur l'Oder, et les acheva à Lausanne où il reçut l'imposition des mains. De retour dans le Brandebourg, il fut pourvu de l'église de *Cœpenick*, qui avait été desservie avant lui par *Pierre Drouet* et par *Jacob Brouzet* de Nismes (qu'il ne faut pas confondre avec un autre *Brouzet*, ministre à Berlin en 1710). En 1711, cédant sa chaire à *La Grange*, il partit pour Berlin, où il venait d'être appelé en qualité de pasteur de l'église française et en particulier de celle de la *Frédérichsstadt*. En 1728, il fut revêtu de la charge de conseiller du roi dans le consistoire supérieur. Il mourut dans la nuit du 25 au 26 fév. 1736, après une courte maladie.

Beausobre a tracé ce portrait de son collègue dans un de ses sermons: « Chrétien de cœur, chrétien de conduite, irrépréhensible dans ses mœurs, orné de très-beaux talens, qu'un défaut de mémoire l'empêchoit de mettre en usage aussi souvent qu'il l'eût voulu, mais compensant ce défaut involontaire par une grande assiduité à former la jeunesse à la connaissance de Dieu et de ses devoirs; vrai prédicateur de l'Evangile, qu'il annonçait dans sa pureté, orateur grave, d'une éloquence mâle, mais touchante, ne disant rien qui ne fût exactement mesuré, charitable envers les pauvres, mais soigneux de cacher ses bonnes œuvres, équitable envers tout le monde, vertueux par amour pour la vertu, il a fini sa course, en laissant à ceux qui le suivent un modèle digne d'être imité. »

Forneret ne fit rien imprimer à l'exception d'un extrait raisonné d'un ouvrage de *Pfaff* sur les articles fonda-

(1) Nous trouvons pourtant un *Pierre Formy*, médecin de Nismes, sur une liste de Réfugiés (Arch. Tr. 282).

(2) L'avocat *Claude Forneret* était ancien de l'église et fut député à plusieurs synodes de la Bourgogne.

mentaux, lequel a été ins. dans le T. I^{er} de la Biblioth. germanique; mais il laissa des manuscrits qu'il légua au pasteur de *Durant*, pour qui il ressentait l'affection la plus vive. On en a tiré un recueil de dix-huit *Sermons*, imp. à Berlin, 1738, in-8°. *Formey*, qui en surveilla l'impression, nous apprend qu'ils furent goûtés.

Philippe Forneret n'avait point été marié. Sa sœur épousa *Isaac de Norville de Dollé* et mourut en 1728.

FORNEROD (DAVID), docteur en théologie et pasteur de l'église française de Berlin de 1670 à 1680. On a de lui :

I. *Epitome Hierozoici Sam. Bocharti*, imp. à Berlin, 1675, aux frais de l'électeur.

II. *Les lettres sincères d'un gentilhomme français écrites sur les matières de religion*, Strash., et Colog., P. Marteau, 1681-82, 3 vol. in-42.

III. *L'anathème Maran Atha ou Sermon sur I Cor. XVI, 22*, Gen., 1682, in-8°.

FORSTNER (CHRISTOPHE DE), savant politique, à qui il n'a manqué pour se faire un nom illustre dans l'histoire, que d'avoir mis ses talents diplomatiques au service d'un grand État. Le point de vue grandit les hommes. Forstner naquit, selon les uns, dans un village du Wurtemberg, en 1598, et selon d'autres, en Autriche, d'où il s'expatria pour cause de religion, et mourut à Montbéliard, le 27 déc. 1668 (1). Après de solides études aux écoles de Tubingue et de Vienne, il alla compléter son instruction à l'université de Padoue. Lors de l'élection du doge Jean Cornaro, il fut choisi par ses condisciples pour le complimenter. Le doge fut si satisfait de son discours, que pour lui témoigner son estime, il l'honora de l'ordre de S.-Marc. Forstner passa trois

années en Italie, puis il visita la France où il séjourna environ deux ans. Son livre *Hypomnematum politicorum centuria*, (Strash., 1623; 1650, in-12), qu'il composa, dit-on, à l'âge de 19 ans, prouve quelle était la précoce maturité de son esprit. Jean Klefeker en place l'auteur dans sa Bibliothèque des savants précoces. Nous ignorons si Forstner remplit quelque fonction publique avant d'être pourvu de la charge de conseiller intime du comte de Hohenlohe. Il assista en cette qualité à la diète de Ratisbonne, et rendit compte des travaux de cette assemblée dans un écrit qui parut anonyme sous le titre : *Epistola de comitiis electoralibus Ratisbonæ 1634 celebratis*. La même année, il s'attacha au service de la maison de Wurtemberg-Montbéliard. Il remplit d'abord les fonctions de vice-chancelier, puis en 1634, il fut élevé au poste de chancelier. La situation du comté, au milieu des guerres qui bouleversaient alors l'Europe, était extrêmement difficile. Il eût fallu plus que de l'habileté pour conjurer tous les dangers. Placé entre la France et l'Empire, sur les confins de l'une et de l'autre, il était menacé d'être écrasé dans leur choc. Dans une lettre à *Bernegger*, que *Schelhorn* a reproduite dans ses *Amœnitates litterariæ*, T. XIV, Forstner fait au savant professeur la peinture émouvante de tous les maux qu'endura le pays dans cette guerre d'extermination. La misère était au comble. « La plupart des sujets, dit un contemporain, ne vivoient plus que de glands, racines ou charognes, jusqu'à ne s'abstenir, chose horrible! même de la chair humaine. » Dans l'impossibilité de faire respecter sa neutralité, le pays se mit sous la protection de la France. Une sorte de traité *verbal* fut conclu, en 1633, avec Louis XIII, au camp devant Nancy. La parole du monarque parut une garantie suffisante. En vertu de cette convention, Montbéliard reçut une garnison française. Lorsque Louis XIV fut venu au trône, on songea à renouveler ce traité, en le faisant revêtir des

(1) Tous ses biographes, et entre autres Moréri, M. Weiss (Biogr. univ.) et le bibliographe Jöcher, le font mourir, les uns le 28 oct., et les autres le 28 déc. 1667, mais nous préférons suivre M. Duvernoy, dans ses *Ephémérides du comté de Montbéliard*.

formes légales. Forstner se rendit dans ce but à Paris. Sa négociation eut tout le succès qu'on en désirait. Un nouveau traité fut signé le 25 janv. 1644. Par cet acte, le gouvernement de Louis XIV reconnaissait les droits de souveraineté de la maison de Wurtemberg-Montbéliard, et promettait de s'employer, à la paix générale, pour faire restituer à ses princes les terres qu'ils avaient perdues pendant la guerre. Lors de la paix de Westphalie (2^e traité de Munster, 24 oct. 1648), la France fut fidèle à ses engagements. Forstner, qui prit part à ce traité, fit paraître, dit-on, une habileté consommée. « Ce fut surtout, nous dit M. Weiss, durant les négociations de Munster, qu'il montra cette prudence, ce discernement, cette connaissance des différents intérêts des princes allemands qui lui ont valu la réputation d'habile politique et de sage administrateur. » On en peut juger par ses *Epistolæ negotium pacis Osnabrugo-Monasteriensis concernentes*, Montisb., 1646; 2^e édit. aug., 1656, in-12; réimp., avec son *Epistola de moderno Imperii statu*, dans le T. II des *Illustrationes ad pacis Westphalicæ tabulas*, de Chr.-God. Hofmann. Le 41 juillet 1650, par suite du traité d'exécution de la paix de Westphalie, la garnison française quitta la ville de Montbéliard. Le pays avait gémi 17 ans sous cette onéreuse protection. Le duc Georges, dans un Journal msc. qu'il a laissé, nous apprend que « Pendant la protection du Roi, les capitaines y ont sans cesse forcé et desbauché les filles et les femmes, volé sur les chemins les chariots des princes et ceux du pays, pillé les bestiaux des bourgeois, mis des impôts sur les chemins quand bon leur sembloit, brûlé les châteaux, tué les bourgeois, mis la main sur les officiers des princes dans la ville même pour les assassiner, affiché des saïres devant les logis des ministres de J.-Ch., traisté avec les Bourguignons, les ennemis communs, pour aller les uns deçà, les autres delà, et laisser les bourgeois à la mercy des Comtois qui les ont rancionnés et par-

tagé peu après la rançon avec ces traistres. »

Nunquam est fidelis cum potente societas.

Sous l'influence de cette bienfaisante protection, il s'était opéré quelques conversions dans l'église protestante. Lorsque les choses furent rentrées dans leur ordre, on sévit rigoureusement contre ceux qui s'étaient laissé séduire. Les Protestants avaient appris l'intolérance de leurs oppresseurs. Au nombre de ceux qui furent contraints de quitter le pays, se trouva le coutelier *Jean Rollin* qui alla s'établir à Paris, et devint père de l'illustre Charles Rollin, l'auteur du *Traité des études*, le digne recteur de l'Université de Paris, à qui un grand prince put adresser cet éloge sans le flatter : « Des hommes tels que vous marchent à côté des souverains. » Qui sait si, sans cette violence, la patrie des Cuvier ne compterait pas un nom illustre de plus? *Bæcler* nous apprend que rien d'important ne se faisait dans l'Etat, sans qu'on prit l'avis de Forstner. « Si quid in republica arduum agitabatur, Forstneri judicium de momentis negotii, quod rectissimum esse solebat, et provisio futuri temporis, in quâ acutum cernere siveverat, desiderabatur. » Aussi lorsque l'âge lui conseilla la retraite, il ne put obtenir cette faveur de sa Cour qui ne voulut pas se priver de ses services. Forstner s'était surtout formé à l'école de Tacite, un de ses auteurs favoris, qu'il méditait sans cesse, et dont le commerce suscitait toujours de grandes vertus et de grands caractères. Il avait coutume de dire, bien différent des hommes d'état modernes qui vont puiser leur science à l'école de Machiavel, que qui veut mettre la main aux affaires, doit s'y préparer par la lecture assidue du livre de la Cité de Dieu. Forstner entretenait une correspondance très-étendue avec les premiers savants de son siècle, tels que Laurent Pignorius, Grotius, de Peiresc, Gabriel Naudé, Scioppius, Bæcler, Bernegger, Samuel Puffendorf, etc. Il doit même avoir fourni à

ce dernier, son commensal pendant un an, le plan de son traité sur les Devoirs de l'homme et du citoyen. Sur la fin de sa carrière, il fit, à la demande du baron de Boinebourg, son Mécène, un choix de ses lettres dont il lui fit présent. Nous ne pensons pas que ce recueil ait été publié; mais peut-être sont-ce les *Epistolæ politicæ* (Lüneburg., circa 1709, in-4°) que notre bibliographe M. Brunet attribue à un Casp. (?) Forstner, en ajoutant qu'il n'y a eu d'imprimé que les 128 premières pages de ce livre, que la disgrâce de l'éditeur, Magnus von Wedderkopp, chancelier du Holstein, n'a pas permis de terminer. Quoi qu'il en soit, on trouve des lettres de Forstner dans divers recueils, entre autres, dans celui des lettres adressées à Luc. Lossius, qui parut à Hambourg en 1728, où l'on en rencontre plusieurs qu'il écrivit à Bœcler. Le savant professeur d'histoire faisait un cas tout particulier des lettres de son ami. « Pollent epistolæ Forstnerianæ singulari quodam elegantia et prudentia genio, uniceque hactenus exempli sunt. Verba Taciti, ex familiari ejus scriptoris usu, decora et tempestiva gratia se ubique offerentia supra omne imitationis ingenium placent jurantque. »

La famille de Forstner s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la ville de Montbéliard. Il est vraisemblable que l'économiste G. Fr. Forstner de Dambenoy (1) à qui l'on doit de bons ouvrages, en allemand, sur l'économie rurale, et son homonyme le ministre actuel de la guerre en Hollande tirent également de lui leur origine. Outre les ouvrages que nous avons indiqués, on doit encore à Forstner : I. *De principatu Tiberii liber*. — II. *Ad libros Annalium Taciti Notæ politicæ*, Francof., 1662, in-42; Lugd. 1665, in-12. — III. *Omissorum in Notis ad Tacitum liber*. — IV. *Epistola apologetica ad amicum contra secreti temeratores*. Jean-Ulric Murrer lui attribue aussi *Discursus de nominibus Arginidæis*, im-

primé à la suite de l'*Argenis* de Jean Barclay. M. Weiss nous apprend que l'*Eloge*, en latin, de Forstner par Henri Bœcler se trouve dans les *Mémoires philos.*, Décad. VIII. Nous n'avons pu le consulter.

FORTEAU, capitaine rochelais tristement fameux par la férocité qu'il montra à la prise du couvent de Saint-Michel-en-l'Herm, en 1569. Cette abbaye, qui avait été convertie en une forteresse et dont la garnison incommodait beaucoup La Rochelle par ses fréquentes sorties, avait jusque-là résisté à toutes les attaques des Protestants. *Goulaine* reçut ordre de s'en emparer à tout prix. On lui donna les quatre compagnies de *La Garde*, Forteau, *Noiroux* et *Champagné*, et La Rochelle lui prêta trois canons. Le couvent n'était défendu que par quelques soldats et un petit nombre de paysans. Cette misérable garnison, que les moines avaient fanatisée en lui promettant le secours de Saint-Michel, refusa toute espèce de composition et se défendit avec une héroïque bravoure; inutile résistance qui ne servit qu'à irriter les assiégeants. Le couvent fut emporté d'assaut, et tout ce qui s'y trouva passé au fil de l'épée. Forteau surtout se signala par son atroce barbarie. On assure que, deux jours après, on le vit encore massacrer de sang-froid des prisonniers. La mort, qui le surprit bientôt, fut regardée par les Protestants eux-mêmes comme un juste châtement du ciel. — Il ne faut pas confondre, à ce qu'il paraît, ce féroce capitaine avec un autre *Forteau*, de Soubise, qui se rendit maître de Talmont, en 1562, mais qui ne tarda pas à en être chassé par les Catholiques.

FOS, famille illustre descendant des vicomtes de Marseille, mais ruinée par les guerres civiles.

Lorsque la Réforme fut prêchée dans le Haut-Languedoc, deux cousins, issus de deux branches de cette famille, s'en déclarèrent les sectateurs. L'un d'eux, *François de Fos*, seigneur de Sigoyer, se retira, pour échapper aux persécution-

(1) Dambenoy, village près de Montbéliard.

tions, auprès de l'électeur palatin qui lui donna le titre de chambellan. Il mourut sans postérité. L'autre, *Albert* de Fos, seigneur d'Orban, s'enfuit en Espagne où il prit du service et se maria. Plus tard, il rentra dans sa patrie ; mais, comme tant d'autres gentilshommes protestants dont les biens furent dévastés ou confisqués, il se vit forcé, pour nourrir sa famille, de déroger en foudant un établissement industriel. Il laissa deux fils, selon le Nobiliaire de M. de Saint-Allais. Le cadet, nommé *David*, contrôleur du domaine des comtes de Castres, est auteur d'un *Traité du comté de Castres et seigneurs et comtes d'iceluy* (Toulouse, 1633, in-4°). L'aîné, *Jacques*, fut consul de Castres, en 1583, avec de *Lespinasse*, *Jean Fauri* et *Guillaume Artigues*, puis en 1604, avec *Jean Bissol*, *Jacques Gaches* et *Molinier*. Nous supposons qu'*Abel* et *Jacques* de Fos, tous deux médecins, qui assistèrent en 1627, ainsi que *Pierre* de Fos, à l'assemblée où les habitants de Castres refusèrent de se joindre à *Rohan* (Saint Germ. franç., 914, 11), étaient ses fils. La généalogie publiée par Saint-Allais, ne mentionne cependant qu'un seul de ses descendants, *DANIEL*, qui quitta Castres pour s'établir à Alby avec sa femme, *Judith de Parisson*, et son fils, *GUILLAUME*, né le 31 juillet 1599. Ce dernier, qui alla se fixer à Montaren, eut de *Catherine de Peyre*, un fils, nommé *PIERRE*, et une fille, appelée *ISABEAU*, qui épousa *Thabaud de Blauzac*.

Pierre de Fos, qui mourut le 14 août 1682, ayant perdu sa première femme *Antoinette de Lafon*, en 1678, se remaria avec *Isabeau de Bonnetie*. Du premier lit sortirent *JACQUES*, *ETIENNE*, *PIERRE*, *JEAN*, *ANNE* et *MARIE*, tous six morts jeunes et sans postérité ; du second, *ETIENNE*, *DIANE* et *JENNY*.

Etienne de Fos, né le 29 avril 1679, établit des fabriques considérables à Montaren dans le but de venir en aide aux prétendus nouveaux convertis que les dragonnades, les amendes, les persécutions de toute espèce avaient réduits

à la plus affreuse misère. Il mourut, le 14 juin 1759, laissant deux fils de son mariage avec *Isabeau de Mazel*. L'aîné, du nom de *DANIEL*, né le 15 août 1715, resta à la tête des fabriques fondées par son père, et mourut, le 31 mai 1792, ayant eu de sa femme, *Marie Bonnaud*, de *Sauzet*, six enfants : *ETIENNE*, *HENRI*, *DANIEL*, *MARIE*, *ELISABETH* et *ELISABETH-MARIE*. Le cadet, nommé *ETIENNE*, né en 1722, embrassa la carrière des armes et se convertit à Saumur, en 1748, pour épouser une demoiselle catholique de cette ville, où ses descendants occupent encore un rang honorable.

Le Nobiliaire de M. de Saint-Allais nous apprend que de nombreux rameaux, sortant des branches de Castres et d'Alby, s'établirent à Aussac, à Bauzelle, à Lacauue, à Alais, à Réalmont, à La Salle ; mais nous ne possédons sur eux aucun renseignement.

FOUCAULT (RADEGONDE), fille de *Jacques Foucault*, procureur au parlement de Paris, et veuve, avec trois enfants en bas âge, de *Jean Sureau*, garde des sceaux de Montargis, s'était retirée dans un petit domaine qu'elle possédait à Pierrefitte. Lorsque l'édit qui ordonnait aux Huguenots de sortir du royaume, fut publié, elle s'occupait sur-le-champ du soin de faire rentrer quelque argent qu'on lui devait ; mais un de ses créanciers, par des lenteurs calculées, la retint au-delà du délai de quinze jours prescrit, et la dénonça comme hérétique et rebelle aux ordres du roi. Elle fut donc arrêtée, le 29 oct. 1587, avec sa sœur *Claude*, qui habitait Paris, et enfermée dans les prisons du Châtelet. Le 7 nov., les deux hérétiques eurent à soutenir un rude assaut contre le curé de Saint-Séverin, flanqué de deux docteurs de Sorbonne et de deux jésuites ; mais elles restèrent inébranlables, en sorte que les convertisseurs se plaignirent au roi de leur obstination. Henri III, qui se piquait de connaissances théologiques, voulut essayer s'il serait plus heureux ; mais il échoua comme le

curé. La Cour prit intérêt à ces deux malheureuses femmes qui déployaient tant de courage et de constance en face du bûcher, et c'est sans aucun doute le motif pour lequel leur jugement fut différé jusqu'après la journée des Barrières. Peu de jours après la fuite de Henri III, le Châtelet les condamna à être pendues et leurs corps réduits en cendres. Elles en appelèrent au parlement qui les fit transférer à la Conciergerie. Echauffée par les prédicateurs de la Ligue, la populace s'ameuta dans la cour du Palais et demanda la mort des deux huguenottes avec de telles menaces que, malgré les instances de sa mère, le duc de Guise n'osa pas intervenir en leur faveur. Le parlement confirma donc la sentence, qui fut exécutée le 23 juin 1588 (*Collect. Dupuy*, N° 137). L'Etoile, d'accord avec le Martyrologe, ajoute qu'elles furent conduites au supplice bâillonnées, et qu'elles moururent fort constamment. L'atnée fut brûlée vive par le peuple en fureur, qui coupa la corde avant qu'elle fût étranglée, comme le portait la sentence.

FOUCAUT (GASPARD), seigneur de SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes et chambellan du duc d'Alençon, était fils de *Gabriel* Foucaut, capitaine de 400 arquebusiers à cheval, colonel de gens de pied et lieutenant de la cavalerie dans l'armée d'Ecosse, qui s'était converti à la religion réformée dès 1540, si l'on peut s'en rapporter à l'Hist. de la Marche par Joullietton. Gaspard se mit à la tête des Protestants de la Marche après la Saint-Barthélemy. *La Borde*, un de ses lieutenants, s'empara, en 1576, de la ville de Felletin; mais d'un autre côté, les Catholiques lui rasèrent toutes ses maisons. En 1587, il prit en personne et pilla le prieuré de L'Artige, tandis que le capitaine *Lamorie* surprenait Château-Ponsat, après avoir battu les Ligueurs à Pontarion. Foucaut venait d'être nommé par le roi de Navarre, au mois de mars 1589, gouverneur d'Argenton

et de toutes les places qui tenaient son parti dans le Berry et la Marche, lorsqu'il fut fait prisonnier à Laurière; mais il ne tarda pas à être délivré par les royalistes qui livrèrent le bourg aux flammes. Il réduisit ensuite plusieurs places sous l'obéissance de Henri IV, jusqu'à ce que, voulant forcer l'abbaye d'Ahun dans la Haute-Marche, il reçut un coup de mousquet dont il mourut sur la fin d'avril 1591. Sa mort fut vengée par son fils qui passa au fil de l'épée toute la garnison du château de Maslaurent.

Ce fils se nommait **GABRIEL**, et il succéda à son père dans toutes ses charges. Selon la note secrète dont nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier la justesse des jugements, c'était un homme « secret, artificieux, couvert, habile, vaillant et patient; mais peu accommodé de moyens, et pour cela même, moins estimé qu'il ne valait. » Il combattit avec succès les Ligueurs dans la Marche, servit au siège de Rouen, assista aux affaires d'Arques et d'Aumale, se signala à Ivry; mais s'il rendit des services à Henri IV, il n'en rendit aucun à l'Eglise protestante. Il est même probable qu'il abjura, après avoir livré Argenton à Louis XIII, en 1621. Il mourut en 1623. De son mariage, contracté, en 1607, avec *Jeanne Poussart*, dame du Vigean, étaient nés deux fils: 1° **HENRI**, marquis de Saint-Germain-Beaupré, maréchal de camp, gouverneur de la Marche, que Tallemant des Réaux nous peint comme un homme de très-méchante réputation, lâche, brutal et pillard; 2° **LOUIS**, comte du Doignon, qui fut élevé page de Richelieu et obtint plus tard le bâton de maréchal de France.

FOUCHER (ANDRÉ), sieur de La Grenetière et Du Coudray, épousa, en 1576, *Françoise de Bernon*, qui lui donna deux fils. Le cadet, **ANDRÉ**, ne laissa qu'une fille de son mariage avec *N. Huet-Du Passage*. L'aîné, **JACQUES**, sieur DU COUDRAY, a joué un rôle assez équivoque pendant les troubles qui suivirent la mort de Henri IV. En

1612, la régente l'envoya à La Rochelle avec la mission secrète d'empêcher la réunion de l'assemblée de cercle qui devait s'y tenir au sujet du différend survenu entre *Rohan* et *La Rochebeaucourt* (1). Malgré le mystère dont il s'entoura, le voile fut soulevé en partie, et le bruit se répandit qu'il n'était venu à La Rochelle que pour y remplir les fonctions d'intendant de justice et de police et pour travailler à détacher les Rochellois de l'union des églises. Le peuple s'émuit; un attroupement menaçant se forma dans la cour de l'hôtel-de-ville, en sorte que Du Coudray jugea prudent de s'éloigner, en protestant qu'il était trop attaché à sa patrie pour contribuer à ruiner ses privilèges, comme on l'en soupçonnait. Était-il sincère? Ce qui est certain, c'est qu'il resta dévoué au parti de la Cour et qu'il rendit à Louis XIII des services en récompense desquels il fut nommé, en 1629, lieutenant-général au siège présidial de La Rochelle (2). Il avait épousé, en 1609, *Anne Guillemain*, dame de La Salle d'Aitré, fille de *Pierre Guillemain*, sieur des Rouaux et d'Aitré, et de *Jeanne Viète*. La famille Guillemain était fort zélée pour la religion protestante. Il est donc permis de croire, bien que Filleau ne nous apprenne rien de positif à cet égard, que Du Coudray resta fidèle à l'Église réformée, ainsi que son fils *Jacques*, marquis de Circé, sénéchal de Civray et de Saint-Maixent. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que ce Jacques prit aussi alliance dans une

famille huguenotte. Il épousa, en 1637, *Elisabeth de Béjary*, fille de *Samuel*, gouverneur de Juliers, et de *Marguerite de Pontlevozy*, qui lui donna *ABIMÉLECH*, un des meilleurs lieutenants de Turenne, *FRÉDÉRIC-HÉBERT*, page du prince de Conti, et *CÉLESTE*, femme du marquis de *L'Isle*. Jacques Foucher ayant été créé marquis en 1663, il serait possible qu'il se fût converti vers ce temps.

FOULON (ABEL), poète, philosophe, mathématicien et ingénieur, natif de la paroisse de Loué au Maine. Foulon était l'inventeur des testons forgés au moulin, et cette invention l'avait fait nommer *maître à la monnaie* par le roi Henri II, qui lui avait déjà accordé le titre de son valet de chambre. Partisan de la Réforme, il suivit *Condé* à Orléans et fut chargé de convertir en argent monnayé l'argenterie enlevée des couvents et des églises catholiques. Il mourut dans cette ville, en 1563, âgé d'environ 50 ans, non sans soupçon de poison. On a de lui, selon La Croix du Maine :

I. *Les satires de Perse*, trad. en franç., Paris, 1544, in-8°.

II. *L'usage de l'holomètre, pour savoir mesurer toutes choses qui sont sous l'étendue de l'œil, tant en longueur et largeur qu'en hauteur et profondeur, nécessaire à ceux qui veulent promptement et sans aucune subjection de l'arithmétique savoir la distance des places, arpenter terres et faire cartes topographiques*, Paris, 1567, in-4°; trad. en italien, Venise, 1564 (?), in-4°; en latin, par J. Nicolas, et imp. en Allemagne in-fol.

III. *Traité de machines, engins, mouvemens, fontes métalliques et autres telles inventions*, msc.

IV. *La description du mouvement perpétuel*, msc.

V. *Les huit [dix] livres d'architecture de Marc Vitruve*. La Croix du Maine raconte que Foulon ayant communiqué son travail à ses amis, ceux-ci s'en emparèrent et le publièrent audacieusement sans le nommer, mais

(1) Y furent députés *La Nouaille*, par la Basse-Guicane; le baron de *Montauzier*, de *Riour*, du *Parc d'Archiac*, *Brunet*, min. de *Saujon*, et de *Fontenelles*, élu de *Barbezieux*, par la *Saintonge*; de *Loudrière* et de *La Cressonnière*, par le *Poitou*; du *Bois-Carguis* et de *Moutbarol*, par la *Bretagne*; de *La Primaudage* et *Bouchereau*, min. de *Saumur*, par l'*Angou*; de *La Chopellière*, min., *Beaupréau* et *Darid*, par La Rochelle. Elle se tint sous la présidence du maire de La Rochelle, et *Boisveul* y remplit les fonctions de secrétaire. (Arch. gén. Tr. 316).

(2) Arcère l'appelle *Jacques Fouschier*, sieur de *Sazai* et du *Lison*.

il ne fait connaître ni le lieu ni la date de l'impression.

VI. Trad. du poème d'Ovide *In Ibin*, msc.

FOUQUÉ, famille illustre, originaire de la Normandie, mais établie dans la Saintonge où elle possédait les baronnies de SAINT-SEURIN ou *Saint-Seurin*, et de Tonnay-Boutonne.

Lorsque les doctrines de la Réforme se répandirent à Saint-Seurin, en 1560, par les soins d'un pauvre notaire nommé *Jehan Frère-Jean*, le seigneur du lieu, *Gabriel de La Motte-Fouqué*, en treprit de s'opposer à la propagation de l'hérésie. Averti que les novateurs devaient tenir une assemblée religieuse à Chenac, il se mit à la tête de ses gens dans l'intention de la disperser par la force; mais il fut repoussé par le père de Frère-Jean, et bientôt se repentant du mal qu'il avait voulu faire à des gens dont il n'avait nullement à se plaindre, loin de continuer à les poursuivre, il se rapprocha d'eux et finit par embrasser leur religion. Dès le mois de mai 1561, on le trouve assistant avec sa femme, qui était fille de *Saint-Martin-de-La-Coudre*, aux prédications du ministre *Charles Léopard*. L'année suivante, Saint-Seurin s'arma à l'appel de *Condé* et fut nommé, avec *Monguyon*, gouverneur de la ville d'Angoulême, à la prise de laquelle il avait contribué. A la tête de 7000 hommes rassemblés dans le Périgord et la Saintonge, les deux chefs huguenots attaquèrent Châteauneuf et l'emportèrent d'assaut, mais ils ne purent se rendre maîtres du château, faute d'artillerie, et la désunion s'étant mise dans leurs bandes indisciplinées, ils se virent forcés d'abandonner leur conquête.

Si Saint-Seurin prit part à la seconde guerre civile, il ne s'y distingua par aucun exploit. Dans la troisième, il conduisit à *Piles*, l'héroïque défenseur de Saint-Jean-d'Angély, un secours d'une quarantaine de chevaux à travers le camp ennemi, et il fournit ainsi à l'intrépide capitaine un motif plausible pour ne point tenir la capitulation qu'il

avait dû signer peu de jours auparavant.

Nous n'hésitons pas à attribuer ce beau fait d'armes à Gabriel de La Motte-Fouqué, qui vivait encore en 1569, nous en avons la preuve dans l'arrêt du parlement de Toulouse (*Voy.* II, p. 415); mais à partir de cette époque, plusieurs années s'écoulant sans que l'histoire fasse mention du seigneur de Saint-Seurin, nous estimons que, lorsqu'il reparait sur la scène comme lieutenant de *Henri de Condé*, il s'agit non plus du père, mais du fils, CHARLES de la Motte-Fouqué, sieur de Saint-Seurin, baron de Tonnay-Boutonne, qui se montra aussi, en toute occasion, un des chefs les plus braves, les plus expérimentés et les plus dévoués du parti huguenot.

Colonel d'un régiment d'infanterie, il contribua à la déroute de Mercœur, en 1585, suivit *Condé* au siège de Brouage, mais fut laissé sous les ordres de *Saint-Mesme*, lorsque le prince partit pour son expédition d'Angers. En 1587, il se distingua à la bataille de Coutras. En 1594, il assista à l'assemblée de Jarnac (*Voy.* III, p. 308). On ne connaît pas l'année de sa mort, on sait seulement qu'il n'existait plus en 1619, tandis que sa femme *Elisabeth de La Cassagne* vivait encore vers 1630, d'après un registre des baptêmes célébrés dans l'église de Pons.

Fils du précédent, HENRI de La Motte-Fouqué, né au château de Saint-Seurin d'Uzet, a joué un rôle considérable dans les dernières guerres de religion. Gouverneur de Royan, dont la garde lui avait été confiée par *Soubise*, il envoya, en 1620, *Saint-André* à l'Assemblée de La Rochelle pour l'assurer « de son affection au bien des églises et de sa fidélité à la conservation de cette ville », assurance qu'il renouvela, peu de temps après, par *La Renaudie* et *Gouin*. En 1621, il fit avec *Soubise* et *Favas*, la conquête de l'île d'Oléron. Le 12 déc. de la même année, secondé par *Soubise*, il enleva, sans coup férir, Royan à *La Chesnaye*, qui s'était rangé du parti du roi, et durant tout l'hiver, il

harcela les Catholiques jusques aux portes de Saintes. Au mois d'avril 1622, il conduisit une partie de sa garnison au secours de Favas, mais, battu à Saint-Vivien, il rentra dans Royan. D'Epéron se présenta, le mois suivant, sous les murs de cette place, avec un corps de troupes considérable. La ville était forte, la garnison suffisante, et Saint-Seurin paraissait disposé à se bien défendre; mais ayant appris que son frère, son beau-frère *Jean Bretinauld de Plassay* et son cousin avaient été faits prisonniers dans l'île de Rhé, il se laissa séduire par la promesse du roi de leur rendre la liberté s'il livrait Royan, et consentit à une entrevue avec d'Epéron; mais, pendant qu'il négociait, arrivèrent Favas et les commissaires de l'Assemblée de La Rochelle, qui se saisirent de la ville, avec le concours des habitants, et en fermèrent les portes à Saint-Seurin. Louis XIII dut donc se résoudre à en faire le siège. Au bout de six jours, Royan capitula, le 4 mai, et reçut pour gouverneur Drouet, capitaine au régiment des gardes. Quant à Saint-Seurin, il resta à la suite du roi, qui remit en liberté les trois prisonniers; mais son zèle pour la Cause n'en souffrit aucune atteinte. En 1627, nous le retrouvons auprès de Buckingham, qu'il envoya au roi pour lui proposer d'évacuer l'île de Rhé, à condition que le fort Louis serait rasé. Richelieu accueillit fort mal l'ambassadeur et la proposition du favori de Charles I. Ce fut pendant son séjour à Paris que Saint-Seurin publia la *Lettre du baron de Saint-Surin à un sien ami, écrite le 10 sept. 1627 de la citadelle de Saint-Martin de Ré, 1627, in-4°*.

En 1630, Henri de La Motte-Fouqué, qui prolongea ses jours jusque au-delà de 1677 et mourut dans la religion qu'il avait professée toute sa vie (*Arch. gén. Tr. 247*), avait vendu les baronnies de Saint-Seurin et de Tonny-Boutonne à son beau-père *Jean Bretinauld*, sieur de Plassay, fils d'*Antoine Bretinauld* et de *Nicole de*

Farnoux-La-Clocheterie (1). Dans sa Biographie saintongaise, M. Rainguet se dit porté à croire qu'il ne laissa pas d'enfants de son mariage avec *Elisabeth Bretinauld*, célébré à Saintes, le 43 déc. 1619. Il est certain pourtant que *Charles de La Motte-Fouqué*, qui se réfugia en Hollande et y épousa *Suzanne de Robillard*, descendait de cette famille; mais nous ignorons s'il était le fils de Henri ou de son frère d'ailleurs tout-à-fait inconnu. Il n'en est pas moins étrange que M. Rainguet, qui relate longuement, dans son livre, les légendes plus ou moins apocryphes des moindres saints de la Saintonge, n'ait pas jugé à propos de consacrer quelques lignes à un des guerriers les plus illustres du dix-huitième siècle; nous voulons parler du fils de *Charles de La Motte-Fouqué*.

Né en 1698 à La Haye, *HENRI-AUGUSTE*, baron de La Motte-Fouqué, fut, dès l'âge de huit ans, admis comme page à la cour du duc Léopold d'Anhalt-Dessau. Lorsque ce prince partit pour faire la campagne contre les Suédois, il laissa le jeune Fouqué auprès de la duchesse; mais l'adolescent s'échappa secrètement, en 1715, et alla rejoindre l'armée prussienne en Poméranie. Il se signala par son courage et fut, l'année même, admis comme enseigne dans le régiment du Prince. Lieutenant en 1719, capitaine en 1723, il fut, en 1728, décoré de l'ordre de la Générosité. Cependant quelques désagrémens, qu'il eut à essayer à cause de son étroite liaison avec le Prince

(1) *Jean Bretinauld* contribua, en 1639, à l'érection d'un temple à Saint-Seurin; mais son fils s'étant converti, en 1664, son apostasie entraîna la destruction de cette église, qui fut rasée, en 1681, sous le prétexte qu'elle n'était qu'un exercice de fief. Une fille de *Jean Bretinauld*, M^{lle} *Bretinauld de Pardailhon*, resta fidèle à la foi protestante et passa dans les pays étrangers à la révocation (*Arch. gén. Tr. 242*), et une demoiselle de Saint-Seurin fut enfermée successivement au couvent de l'Annonciade (*Arch. E. 3372*), au couvent de Popincourt, à la Bastille et au château de Nantes (*Arch. E. 3373*), sans que sa constance fût ébranlée.

royal dont il partagea la captivité à Custrin, le décidèrent à quitter le service de la Prusse, en 1739. Il passa en Danemark où il obtint le grade de lieutenant-colonel. En montant sur le trône, Frédéric II s'empessa de rappeler Fouqué. Il le décora de l'ordre du Mérite, le nomma colonel du régiment de Camas et grand-bailli de Gramzow et de Lökenitz.

Fouqué servit avec gloire dans toutes les guerres de Frédéric-le-Grand. Dans la campagne de Silésie, il se battit vaillamment à Neu-Titschin à la tête de six compagnies de grenadiers, opéra sa jonction avec le prince d'Anhalt-Dessau, et conduisit, toujours combattant, l'avant-garde à Troppau. Après la bataille de Czaslau, il retourna à l'armée du roi et fut nommé gouverneur du comté de Glatz. En 1745, il fut élevé au grade de major-général; cependant il ne prit pas une part active à la seconde guerre de Silésie. En 1751, il fut créé lieutenant-général et décoré de l'Aigle noir.

La guerre de Sept ans le rappela sous les drapeaux. Dans l'invasion de la Bohême, en 1757, il commanda l'avant-garde du corps de Schwerin et l'aile gauche de l'armée prussienne à la bataille de Prague. Schwerin ayant été blessé, il prit le commandement, et quoique blessé à son tour, il refusa de quitter le champ de bataille. Guéri de sa blessure, il prit, au mois de septembre, le commandement du corps de Winterfeld, livra, le 15 déc., près de Landshut un combat où l'avantage lui resta, et bloqua Schweidnitz. Le 21 mars 1758, il défit le général autrichien James. Blessé au siège d'Olmütz, il fut chargé de reconduire à Glatz le train de siège. Quelques mois après, il défendit Landshut contre des forces de beaucoup supérieures, et contraignit les Autrichiens à lever le blocus de Cosel. Elevé au grade de général d'infanterie, en 1759, il se trouvait à Landshut avec un corps de 8000 Prussiens, lorsqu'il y fut attaqué, le 23 juin 1760, par le général Laudon à la

tête de 28,000 Autrichiens. Après des prodiges de valeur, ses soldats ayant épuisé leurs munitions, il voulut essayer de s'ouvrir un passage à l'arme blanche, mais l'héroïque troupe fut presque entièrement exterminée. Fouqué lui-même, couvert de blessures, fut fait prisonnier et transporté en Croatie. Marie-Thérèse lui offrit du service dans l'armée impériale, mais fidèle à ses serments, il refusa ses offres, en sorte qu'il ne recouvra la liberté qu'à la paix de Hubertsburg, en 1763. De retour en Prusse, Fouqué se retira à Brandebourg, dont il était prévôt depuis 1760; mais il faisait de fréquents voyages à Sans-Souci où il était toujours accueilli par Frédéric avec les témoignages de la plus grande estime. Il consacra ses loisirs à écrire des *Mémoires* qui ont été publiés en français et en allemand, à Berlin, 1788, 2 vol. in-8°. Sa correspondance avec Frédéric a été imp. à la suite de ces Mémoires et dans le T. I^{er} des Œuvres du roi de Prusse.

Fouqué mourut à Brandebourg, le 3 mai 1774. Jusqu'à la fin de ses jours, il conserva les sentiments de la piété la plus ardente et la plus sincère. Il laissa, de son mariage avec *Elisabeth-Marie Masson*, deux fils et une fille.

Les biographes ne rapportent aucune circonstance de la vie de ces enfants du général La Motte-Fouqué; cependant de divers renseignements que nous nous sommes procurés en Allemagne, il nous semble permis de conclure que GUSTAVE-AUGUSTE-HENRI, baron de La Motte, conseiller au département de la guerre et des domaines, né à Berlin et mort le 16 mars 1798, était un de ses fils. Le silence des biographes paraitra d'autant plus étonnant, que ce fonctionnaire s'est fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages, dont nous donnerons la liste d'après Meusel.

I. *Gedanken von der Schädlichkeit der grossen und unbeweglichen hölzernen Krambuden, wie auch der hölzernen Brücken über den Rinnen*

in den Strassen der Städte, Berlin, 1775, in-8°.

II. *Vorschläge zur Abfuhr der Unreinigkeiten von den Strassen und Gassen in einer grossen und volkreichen Stadt*, Götting, 1777, in-8°.

III. *Anleitung zur ordentlichen und gründlichen Abnahme der Rechnungen*, Berlin, 1778, in-8°.

IV. *Praktische Beyträge zur Kameralwissenschaft*, 1^{er} Theil, Leipz., 1782; — neue Ausg., Leipz., 1783; — 2^{er} Theil, Leipz., 1784; — 3^{er} Theil, Halle, 1785; — 4^{er} Theil, Halle, 1786, in-8°.

V. *Neue praktische Beyträge zur Kameralwissenschaft*, 4^{tes} Theil, Berlin, 1789, in-8°.

VI. *Ausführliche Abhandlung von den Landesgesetzen, welche die Landstrassen in den Preuss. Staaten betreffen*, Leipz., 1789, in-8°.

VII. *Abhandlungen* 1° *Von den Landröthen in der Kurmark*; 2° *Von den Spinnprämien für die Kinder der Landleute in der Kurmark*; 3° *Von den Kolonisten*; 4° *Von der Ründe der Schaaf*, Berlin, 1793; — 2^{er} Theil, enthaltend V Abhandlungen, Berlin, 1794, in-8°.

Le baron de La Motte a publié, en outre, plusieurs dissertations sur des questions de police municipale, de voierie, d'hygiène publique, etc. dans le Berlin. *Monatsschrift* (1787-88, 1795-96), dans les *Beyträge zur* (Economie de Beckmann, et quelques articles de critique dans la *Phys. ökon. Bibliothek* de Beckmann.

Nos doutes sur la descendance du général de La Motte-Fouqué, ne s'appliquent pas à son petit-fils, FRÉDÉRIC-HENRI-CHARLES, écrivain dramatique, poète et romancier, qui naquit à Brandebourg, le 12 fév. 1777, et mourut à Berlin, le 23 janv. 1843. Son père était officier de dragons; sa mère, fille du maréchal de la cour de Dessau, M. de Schlegel, mourut en 1788. Le roi de Prusse le tint sur les fonts. Le jeune baron de La Motte-Fouqué suivit d'abord la carrière des armes; il prit part, en

qualité de lieutenant dans le régiment des gardes du corps, à la désastreuse campagne du Rhin. La République vengeait alors les défaites essayées sous la Royauté; le grand Frédéric avait emporté avec lui le secret des victoires de Rosbach. Soit que le sort de cette campagne l'eût dégoûté du métier de la guerre, soit qu'une passion plus douce l'eût attiré vers les arts de la paix, Fouqué ne tarda pas à solliciter son congé; mais il ne l'obtint qu'après 1802. S'étant marié, il se retira dans une terre de sa femme, où il se voua entièrement au culte des Muses, jusqu'à ce qu'en 1813 la guerre de l'Indépendance le rappela sous les drapeaux. Sa bravoure lui valut le grade de capitaine de cavalerie; mais son état de santé ne lui permettant pas de continuer son service, il sollicita sa retraite qu'il obtint avec le grade de major. Il vécut depuis tantôt à Berlin ou à Halle, et tantôt dans sa terre de Nennhausen près de Rathenau, occupé du soin de ses nombreuses publications. Son extrême fécondité ne lui permettait pas le repos. Il exerça, pendant un temps, une certaine influence sur ce qu'on pourrait appeler la littérature *courante*; il fut un des chefs les plus aimés de l'École romantique en Allemagne; mais hélas! sa gloire n'eut qu'un jour: rien de plus mobile et changeant que la fantaisie. Qui vit par la mode, doit s'attendre à périr avec la mode. Le désordre dans le monde des idées est comme le désordre dans la nature, il passe et ne laisse après soi que des scories: l'ordre éternel reprend son cours. Fouqué publia d'abord sous le nom supposé de Pellégrin. De ses nombreux écrits un seul, à la connaissance de M. Quérard, le charmant conte d'Undine, a été traduit dans notre langue (1). Sa femme, *Caroline de Briest*, s'est aussi fait con-

(1) M. Quérard se trompe lorsqu'il lui attribue, en outre, Pierre Schlemihl. Ce conte fantastique, qui a eu et a encore un si grand succès, surtout en Allemagne, est de Chamisso; Fouqué n'en a été que l'éditeur, en 1814, à l'insu de son ami qui a fini par l'avouer.

naître comme romancière. Trois de ses romans ont été traduits ou imités en français. Ses lettres sur l'Éducation des femmes et celles sur la Mythologie grecque sont estimées en Allemagne. — Quant à *K.-A. de La Motte-Fouqué*, dont M. Kaiser indique un volume de drames : *Schauspiele*, Manh., 1806, in-8°, serait-ce un frère de notre poète-romancier ? — Les renseignements qui nous sont fournis par le plus récent des bibliographes allemands, que l'on trouve dans nos bibliothèques, M. Kaiser, s'arrêtant à l'année 1832, il ne nous est pas possible de faire connaître toutes les publications de notre auteur, mais nous indiquerons au moins les principales.

I. *Dramat. Spiele*, publ. par A. W. de Schlegel, 1804 (4).

II. *Zwei Schauspiele*, 1805.

III. *Die Zwerge, dram. Spiel*, Leipz., 1805; nouv. édit., 1816.

IV. *Romanzen von Thale Roncevall*, 1805.

V. *Sigurd der Schlangentödter*, drame héroïque en 6 tableaux, 1808, 4°.

VI. *Gespräch zweier Edelleute über den Adel*, 1808.

VII. *Der Held des Nordens*, 1810.

VIII. *Numancia*, trag. en 5 act. trad. de l'espagnol de Cervantes, 1810, in 12.

IX. *Ueber d. sogenannten falschen Waldemar*, 1811.

X. *Vaterländ. Schauspiele*, contenant : 1° *Waldemar der Pilger, Markgraf von Brandenburg*, trag. en 5 act.; 2° *Die Ritter und die Bauern*, drame en 4 act., 1811.

XI. *Die Jahreszeiten. Eine Vierteljahrsschrift für romant. Dichtungen*, 4 parties, 1811-15.

XII. *Die Musen; eine nordische Zeitschrift*, 1812-14. — Publ. avec W. Neumann.

XIII. *Taschenbuch der Sagen und Legenden*, avec grav., 2 années, 1812 et 13, gr. in-16. — Recueil publ. avec sa femme Caroline de La

Motte-Fouqué et Amélie de Helwig.

XIV. *Undine*, 1813; Leipz., 1816, 4°, illust. par le comte Clary; Nürnberg, 1818, in-4°, illust. par Schulze; trad. dans toutes les langues de l'Europe; en français par M^{me} de Montolieu, Paris, 1817, 49 et 22, in-12.

XV. *Schauspiele für Preussen*, contenant : 1° *Die Heimkehr des grossen Kurfürsten*; 2° *Die Familie Hallersee*, 1813.

XVI. *Dramat. Dichtungen für Deutsche*, contenant : 1° *Alf und Yngwi*, trag.; 2° *Die Irmensüule*, trag.; 3° *Die Runenschrift*, drame; 4° *Die Heimkehr des grossen Kurfürsten*; 5° *Die Familie Hallersee*; 1813. — Recueil publ. avec sa femme.

XVII. *Gedichte vor u. während des Feldzugs*, 1813, in-12; 2° éd., 1814.

XVIII. *Alboin, der Longobardenkönig*, Leipz., 1813.

XIX. *Corona, ein Rittergedicht*, Tübing., 1814.

XX. *Die Fahrten Thiodulfs*, Hamb., 1815, 2 vol.

XXI. *Frauentaschenbuch*, Nürnberg, 1815 à 31, in-12, av. grav. — Almanach publ. avec Fr. Rücker.

XXII. *Thassilio, Vorspiel*, 1815.

XXIII. *Auch ein Wort über die neueste Zeit*, Tüb., 1815.

XXIV. *Jahrbüchlein deutscher Gedichte auf 1815*, Berl., 1815. — Recueil dû à plusieurs littérateurs, ainsi que le suivant :

XXV. *Kindermärchen*, 1816, 2 vol. in-12, avec grav.

XXVI. *Die Pilgerfahrt*, trag. en 5 act., Nürnberg, 1816.

XXVII. *Gedichte* : 1° *Aus d. Jünglingsalter*, Stuttg., 1816; 2° *Aus dem Mannesalter*, ibid., 1817; 3° *Romanzen und Idyllen*, ibid., 1818, 4 vol.; ibid., 1820; 4° *Aus dem Mannesalter*, ibid., 1827.

XXVIII. *Karls des grossen Geburt, und Jugendjahre, ein Ritterlied*, Nürnberg, 1816.

XXIX. *Der Zauberring*, Nürnberg, 1816, 3 vol. — L'Encyclopédie d'Ersch et Gruber en cite une édit. de 1811.

(1) Toutes les éditions dont nous n'indiquons dans cette notice ni le lieu d'impression, ni le format, ont paru à Berlin et sont in-8°.

- XXX. *Sängers Liebe*, Tüb., 1816.
- XXXI. *Liebessache*, trag. en 3 act., Leipz., 1817. — Meusel en cite une édit. de 1813.
- XXXII. *Die zwei Brüder*, trag., Tübing., 1817.
- XXXIII. *Die wunderbaren Fahrten des Grafen Alathes von Lindenstein*, Leipz., 1817.
- XXXIV. *Abendunterhaltungen zu gemüthl. Erheiterung des Geistes*, Vienne, 1817. — En commun avec Zschokke, Glatz, Pichler, etc.
- XXXV. *Alt-sächsischer Bildersaal*, contenant : 1° *Hermann*, drame héroïque; 2° *Weileda und Ganna*; 3° *Schün-Irsa ihrer weissen Ruh*; 4° *Die vier Brüder von d. Weserburg*, Nürnberg., 1818-20, 4 vol.
- XXXVI. *Heldenspiele* : 1° *Baldur der Gute*; 2° *Helgi, der Hundstodter*; 3° *Helgi, der Huddingeheld*, Stuttg., 1818.
- XXXVII. *Jäger und Jägerlieder. Eine kriegerische Idylle*, Hamb., 1818.
- XXXVIII. *Etwas über den deutschen Adel, in Briefen*, etc., Hamb., 1819. — Publ. avec Fr. Perthes.
- XXXIX. *Gefühle, Bilder und Ansichten. Sammlung kleiner prosaischer Schriften*, Leipz., 1819, 2 vol.
- XL. *Hieronymus von Stauf*, trag. en 5 act., 1819.
- XLI. *Der Leibeigne*, drame en 5 act., 1820. — Jean-Paul estimait particulièrement cette pièce. Fouqué se serait-il inspiré du poëme de Millevoeye?
- XLII. *Eginhardt und Emma*, drame en 3 act., 1820.
- XLIII. *Der Mord Augusts von Kotzebue. Freundes Ruf an Deutschlands Jugend.*, 1820.
- XLIV. *A. von Blomberg, hinterlassene Schriften, mit Lebensbeschreib. und ein Vorspiel*, 1820.
- XLV. *Wahrheit und Lüge. Eine Reihe polit.-militär. Betracht. in Bezug auf den Vendéekrieg nach dem Werke: Mém. de M^{re} la marqu. de La Rochejaquelein, écrits par elle-même*, Leipz., 1820.
- XLVI. *Bertrand du Guesclin, ein histor. Rittergedicht, mit erläut. Anmerk.*, Leipz., 1821.
- XLVII. *S. E. Pape, Gedichte, mit einem biogr. Vorworte*, Tüb., 1821.
- XLVIII. *Der Verfolgte*, 1821, 3 vol.
- XLIX. *Th. Moore, Lalla Rukh, oder die mongolische Prinzessin; romant. Dichtung aus dem Engl. in den Sylbenmassen des Originals übersetzt*, 1822.
- L. *Betracht. über Türken, Griechen und Türkengriechen*, 1822.
- LI. *Ritter Elidouc*, Leipz., 1822, 3 volumes.
- LII. *Wilde Liebe*, Leipz., 1823, 2 v.
- LIII. *Der Refugid*, Gotha, 1823, 1824, 3 vol.
- LIV. *Geistliche Lieder*, Leipz., 1823.
- LV. *Feierlieder eines Preussen im Herbst* 1823, Berl., 1824.
- LVI. *Don Carlos, Infant von Spanien*, trag. en 5 act. d'après Schiller, Danz., 1823.
- LVII. *Lebensbeschreibung des königl. preuss. Generals d. Infant. Heinr. Aug. de La Motte-Fouqué*, 1824, avec un plan.
- LVIII. *Sophie Aurelie. Eine Novelle*, 1825.
- LIX. *Pique-Dame. Briefe aus dem Irrenhause*, 1825.
- LX. *Erdmann und Fiametta*, 1825.
- LXI. *J.-B. Rousseau, Spiele der lyr. und dramat. Muse*, Aachen, 1826; 2° *verm. Ausg. mit einem Vorwort*, Frankf., 1829.
- LXII. *Die Sage von dem Gunlaugur, genannt Drachenzunge und Rafn dem Skalden*, Vienne, 1826, 3 vol.. av. grav.
- LXIII. *Geschichte der Jungfrau von Orleans, welche d. 30 März 1431 in Frankreich verbrannt wurde*, 1826, 2 vol.
- LXIV. *Ernst Ph. von Rüchel, königl. preuss. Generals d. Infant., militär. Biographie*, 1828, 2 vol.
- LXV. *Der Sängerkrieg auf der Wartburg. Ein Dichterspiel*, 1828.

LXVI. *Der Mensch des Südens, und der Mensch des Nordens. Sendschreiben, in Bezug auf d. gleichnamige Werk des Hrn. von Bonstetten, an den Frhrn. Al. von Humboldt*, 1829.

LXVII. *Berlinische Blätter für deutsche Frauen*. Journal hebdomadaire, 52 cahiers, gr. in-16, 1829.

LXVIII. *Sendschreiben an d. Verfasser d. Betracht. über d. neusten Begebenheiten in Deutschland*, 1831.

LXIX. *Jakob Böhme. Ein biograph. Denkstein*, Greisz., 1831.

LXX. *Die Weltreiche*, Halle, 1835-40.

LXXI. *Zeitung für den deutschen Adel*, 1840-41. — Dans ce journal qu'il publia avec Alvensleben, La Molte-Fouqué se mit en opposition avec toutes les idées du siècle. Toutes ses espérances se portaient vers le retour de la barbarie. La chevalerie du moyen-âge lui avait tourné la tête. Heureusement qu'il n'est donné à personne d'arrêter le soleil dans son cours.

LXXII. *Lebensgeschichte*, Halle, 1840. — Autobiographie.

LXXIII. *Abfall und Busse, oder der Seelenpiegel*, 1844.

A cette prodigieuse liste, on doit encore ajouter les ouvrages suivants dont nous ignorons le lieu et l'année de l'impression, mais qui se rattachent à ses premières productions :

LXXIV. *Alwin*, 2 vol.

LXXV. *Historie des edeln Ritters Galmy und einer schönen Herzogin aus Bretagne*.

Fouqué soigna lui-même une édition de ses *Œuvres choisies*, Halle, 1844, 42 volumes. Enfin il a été le collaborateur d'un grand nombre de journaux, de revues, etc.

FOUQUEROLLES (PIERRE DE), capitaine du roi de Navarre dans ses guerres contre la Ligue. Fouquerolles avait porté les armes en Hollande et on doit croire qu'il s'y était distingué, puisque, la première fois que nous rencontrons son nom dans l'histoire de nos guerres civiles, nous le trouvons revêtu d'un grade élevé. Il avait déjà

servi au siège de Talmont, lorsque *Henri de Navarre* le chargea, en 1586, de la défense de Marans contre Biron. « Le Navarrais, raconte de Thou, mit *Des Puelles* dans La Bastille, *Dracville* dans Beauregard, *Granville* et *Sainte-Foy* dans La Brune et La Repentie, sur le chemin de La Rochelle. *La Jarrie* eut en garde La Paulée et L'Alouette, et Fouquerolles, qui avait sous ses ordres les compagnies limousines de *Barrache*, *La Plaine*, *Saint-Jean* et *La Treille*, et la belle compagnie rochellose du capitaine *Lamet*, obtint le commandement en chef. » Biron ouvrit la tranchée le 10 juillet, et malgré une blessure qu'il reçut à la main, il poussa les travaux avec vigueur. Fouquerolles, de son côté, ne déploya pas moins d'activité; mais le roi de Navarre ayant jugé à propos de le remplacer par *La Forge*, avant l'attaque de la place, il lui céda sans résistance le commandement. L'année suivante, il combattit à Coutras et se signala par la prise d'un drapeau. En 1588, il servit au secours de Marans. En 1589, il commanda les coureurs à la défaite de Saveuse par *Châtillon*, et fut envoyé, avec de *Vigneulles*, capitaine des gardes, au secours des habitants d'Argenton. Il assista ensuite au siège de Laon et à la défaite du grand convoi; puis au siège d'Amiens, pendant lequel il tenta l'escalade de Dourlans, mais sans succès, les échelles s'étant trouvées trop courtes. Il fut tué peu de jours après, en 1597.

FOUQUET (CLAUDE), sieur de Beurepaire, laissa deux enfants de son mariage avec *Jeanne Jamimieu*: **JEANNE** et **JACOB**, sieur de La Guérinière, gouverneur de Vezins, en 1590, et lieutenant dans la compagnie de *La Boulaye*, en 1592. Jacob Fouquet épousa, en 1576, *Hilaire Le Maître* qui lui donna **CHARLES** et **HILAIRE**; puis, en secondes noces, *Esther de Chezelles*, dont il eut **ISAAC**, souche d'une branche.

I. Charles Fouquet, sieur de Bornizeau et de Fourchelmier, prit pour femme, en 1646, *Charlotte Du Bel-*

ay, fille de *Zacharie*, sieur Du Plessis-Bellay, et de *Jeanne Hébert*. De ce mariage naquirent: 1° **HENRI-CHARLES**, sieur de Bornizeau, qui épousa, en 1672, *Louise de Marconnay*, fille de *Gabriel*, sieur de Villiers, et de *Marie Rogier*; — 2° **FRÉDÉRIC-PHILIPPE**, qui se convertit à la révocation; — 3° **CLAUDE-LOUIS**; — 4° **CHARLES**, qui se réfugia en Angleterre où il mourut en 1708, laissant de sa femme *Susanne Guinebault* une fille, **SUSANNE-MADELAINE**, âgée de trois ans à la mort de son père; — 5° **CHARLOTTE**; — 6° **JEANNE-ÉLÉONORE**; — 7° **GABRIELLE**.

II. Isaac Fouquet, sieur de La Touche, Beurepaire, etc., épousa, en 1613, *Anne Gaschinard*, dont il eut, entre autres enfants, **CHRISTOPHE**, sieur de Beurepaire, qui suivit la carrière des armes et fut marié deux fois, avec *Anne Gauvin*, fille de *Jacques*, sieur de La Brosse, puis, en 1654, avec *Louise Du Bois*. Nos renseignements ne s'étendent pas plus loin.

FOUR (CLAUDE), le Maître Adam du Refuge de Berlin, était originaire de Nismes. Cordonnier de l'électrice, épouse de Frédéric-Guillaume, il ne lui portait jamais une paire de souliers sans y joindre quelques vers de sa façon. **MM. Erman et Réclam** nous apprennent que plusieurs de ses pièces de vers ont été imprimées, et que, dans le nombre, il y en a qui ne sont pas sans mérite.

FOURDRINIER (HENRI), inventeur de la machine à fabriquer le papier sans fin, né à Londres, le 11 fév. 1766, et mort au mois d'octobre 1834.

Fourdrinier descendait d'une de ces nombreuses familles de nos provinces du nord qui s'expatrièrent lors de la révocation et allèrent demander un asile à la Hollande; mais son père avait passé en Angleterre, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, et y avait créé une fabrique de papier. C'est en 1800 que Henri inventa la machine à fabriquer le papier sans fin. La première idée de cette machine ingénieuse appartient, il est vrai, à la France; mais Fourdrinier y apporta tout d'abord de grandes améliorations,

et, pendant sept années, avec le concours de son frère *Sealy* et de Jean Gamble, il travailla sans relâche à donner à sa machine, au prix d'énormes sacrifices, cette perfection qui l'a placée si fort au-dessus de toutes celles qui étaient en usage auparavant, qu'elle peut passer pour une invention nouvelle. Cette découverte, qu'il serait impossible de décrire sans dessins, en fournissant à la presse les moyens de répandre dans le monde cette masse de journaux, de brochures, de livres de toute sorte, qui pénètrent aujourd'hui jusque dans les pays les plus reculés, a puissamment contribué déjà à la diffusion des lumières et aux progrès de la civilisation, en sorte que Henri Fourdrinier s'est incontestablement placé au nombre des hommes les plus utiles de notre siècle. Et ce qui rehausse singulièrement sa gloire, dans ce siècle de charlatanisme et de cupidité sans frein, c'est que sa rare modestie s'est contentée de l'estime générale pour récompense de ses travaux, dont les résultats moraux et matériels seront incalculables.

FOURGON (JEAN), protestant de Rouen, traversait une rue lorsqu'il rencontra le Sacrement porté par un prêtre de Saint-Maclou, des plus ardents et des plus emportés que l'on pût voir. Conformément à la déclaration de 1666, renouvelée en 1669, il se découvrit promptement; mais il refusa d'obtempérer aux injonctions du peuple qui voulut le forcer à se mettre à genoux. Irrité de cette résistance, le prêtre le saisit au collet et le traîna sur-le-champ au Palais, escorté de toute la populace du quartier qui lui prêtait main-forte. Si le parlement avait fait son devoir, s'il avait obéi à la loi, il aurait dû renvoyer Fourgon avec des excuses et admonester sévèrement le curé; mais, dit M. Floquet, dans son excellente Histoire du parlement de Normandie, par malheur le parlement tenait moins de compte des édits que de ses arrêts. Or, en enregistrant l'édit de 1666, le parlement de Rouen, à l'instigation de l'archevêque Harlay de

Chanvallon, y avait ajouté de sa propre autorité une clause portant que les P. R., rencontrant le Sacrement, seraient tenus de se mettre en même état de respect que les Catholiques, c'est-à-dire à genoux, et bien que la déclaration de 1669, en ordonnant seulement que les hommes ôtaient leurs chapeaux, eût assez clairement montré qu'on ne devait rien exiger de plus, le parlement persista dans sa jurisprudence. Fourgon fut donc condamné, le 26 juin 1676, « pour l'irrévérence par lui commise » à 20 liv. d'amende et aux dépens. « Il put apprendre à ses dépens, ajoute M. Floquet, que les parlements, auxquels il n'était plus permis de modifier les lois, en manière que ce fût, pour peu qu'à Versailles on les eût à cœur, en pouvaient, par compensation, faire de leur estoc, quand ils étaient dans le sens des idées régnautes. » Dès lors le clergé se donna toute licence. On vit à Fécamp, la même année, un curé et son vicaire poursuivre un protestant, nommé *Hervières*, jusque dans l'allée d'une maison où il s'était retiré, en apercevant le saint-sacrement, et n'ayant pu le contraindre à se mettre à genoux, le traduire en justice et le faire condamner à l'amende (*Archiv. gén.* M. 669). Les femmes mêmes, dont l'édu ne parlait pas, furent soumises à ces contraintes tyranniques. A Rouen, une dame de *Lorru*, qui, à la rencontre du saint-sacrement, voulait se retirer, fut retenue de force par le peuple, et ayant refusé de s'agenouiller, elle fut condamnée au bailliage, le 9 mars 1676, à vingt livres d'amende. A Caudebec, on vit quelque chose de plus étrange encore. *Jeanne Gilles* fut condamnée à l'amende et à la prison, le 4 fév. 1676, parce que, étant au prétoire du bailliage pour un procès qui la regardait, la clochette du saint-sacrement ayant résonné au dehors, elle n'avait pas voulu s'agenouiller en considération de ce bruit, quoiqu'elle ne pût apercevoir ni le dais ni le prêtre.

FOURNIER (BALTHASAR), de Nis-

mes, a laissé en msc. un *Journal* dont Ménard a publié des extraits dans les *Preuves* de son hist. de Nismes. Ce *Journal*, qui commence au 21 déc. 1561, est fort court et peu détaillé. L'auteur avait rendu à Nismes, notamment pendant la peste de 1579, des services qui lui avaient mérité des lettres de bourgeoisie, avec exemption des charges extraordinaires, et, à trois reprises, les honneurs du consulat.

FOURNIER (JEAN), ancien docteur de Sorbonne converti au protestantisme. Au rapport de Bèze, Fournier était un homme docte et de vie exemplaire. Vers 1550, il avait prêché la Réforme à Toulouse et avait été jeté en prison pour ce fait; mais il était parvenu à s'échapper. En 1562, l'église de Paris l'envoya à Loisy en Brie pour y remplir les fonctions pastorales en l'absence de *Jérémie Vallée*. Fournier déploya tant d'activité et de zèle que le nombre des Protestants s'accrut rapidement. Le seigneur du lieu, irrité de ses succès, le força à se retirer chez le capitaine *La Tournelle*. Néanmoins l'exercice du culte réformé continua à La Gravelle, à une lieue de Loisy. Bientôt même, le duc de *Nevers* donna des ordres pour qu'il fût rétabli à Loisy. Fort peu de temps cependant s'écoula, avant que Fournier fût obligé de fuir de nouveau. Il trouva un asile au château de Brigny et se joignit à une petite troupe de gentilshommes qui allaient rejoindre le prince *Porcien* à Montcornet; mais ils ne l'y rencontrèrent plus et se dispersèrent chacun de son côté, abandonnant le pauvre ministre qu'une blessure au pied mettait dans l'impossibilité de les suivre. Un gentilhomme, que Bèze appelle le sieur de *Marc*, l'accueillit dans sa maison, où il ne tarda pas à être arrêté par les Catholiques. Dépouillé de tout ce qu'il portait sur lui, il fut jeté sur une charrette et conduit dans les prisons de Sainte-Menehould, au milieu des injures de la populace. Bientôt arrivèrent les convertisseurs officiels et officieux, dont aucun ne se montra plus ardent à tenter une œuvre impossible

qu'un avocat, nommé *Pierre Petit*, « homme de vif entendement, bien parlant et de grande lecture, ayant autrefois fait profession de la religion. » La résistance courageuse de Fournier allait être couronnée par le martyre, lorsque l'approche d'*Andelot*, à la tête des reîtres, effrayant ses persécuteurs, on le fit partir précipitamment pour Châlons où heureusement les deux sœurs du duc de *Nevers* se trouvaient alors. Elles se chargèrent de présenter une requête du captif à leur frère qui ordonna de le garder jusqu'à son retour; mais le duc ayant été tué à Dreux, et le gouvernement de la Champagne ayant été donné à Guise, le procès suspendu fut repris, le 40 fév. 1563, et le prisonnier livré au prévôt des maréchaux. Conduit dans la salle de la question, le malheureux Fournier fut torturé si cruellement qu'il fut longtemps sans pouvoir faire usage de ses membres disloqués. Sur ces entrefaites, fut publié l'édit de pacification qui devait le rendre à la liberté; mais le gouverneur de la ville refusa de lui ouvrir les portes de la prison. Ce fut le 30 avril seulement que les menaces du prince *Porcien*, passant dans les environs de Châlons avec les reîtres qu'il conduisait en Allemagne, obtinrent l'élargissement du pauvre ministre, qu'il fit venir en sa présence et accueillit comme un confesseur. Les habitants réformés de Vitry l'ayant supplié de venir baptiser quelques enfants et prêcher chez eux, Fournier se rendit à leurs vœux, puis il retourna à Loisy, mais tellement affaibli par les mauvais traitements, qu'il mourut bientôt après, dans un âge avancé. Deux fidèles de son église, l'ancien *Bernard Colle* et *Guillaume*, arrêtés en même temps que lui, furent pendus. Ils étaient l'un et l'autre de Betancourt. Un troisième, de Loisy même, *Georges Simars*, fut plus heureux; il recouvra la liberté après six mois d'une dure prison.

FOURNIER (JEAN), de Montauban, avait composé une *Histoire des troubles de Toulouse*, qui n'a jamais vu le jour.

FOURNIER (JEANNE), une des converties de l'intendant Marillac, se hâta, dès que la terreur des dragonnades fut passée, de revenir à la religion dans laquelle elle était née. Elle fut donc mise en jugement comme relapse, et condamnée, en 1682, par le juge de Saint-Maixent à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Cette sentence fut confirmée par le parlement de Paris, le 3 juin.

FOURNIER (N.), capitaine huguenot. Fournier portait déjà les armes pour la cause protestante en 1569. Secondé par le capitaine *Bedos*, il dégagea *Claude de Narbonne*, baron de Faugères, en forçant les Catholiques à lever le siège de son château. Après la Saint-Barthélemy, il assista à l'assemblée de Pierreségade; mais il ne fut chargé d'aucun commandement important. En 1573, il fut un des capitaines qui défirent le corps de troupes envoyé au secours d'Aleth. Il passa ensuite sous les ordres de *Paulin* qu'il suivit à Montpellier avec sa compagnie, en 1575 et 1577. Le 13 janv. de cette dernière année, il s'était rendu maître de Pennautier, en s'y introduisant, raconte Bouges, par un aqueduc; mais il n'avait pas gardé longtemps sa conquête. Après la paix de 1578, Damville n'ayant pas voulu permettre aux soldats de *Châtillon* de rentrer dans leurs foyers, malgré les prescriptions de l'édit de pacification, les uns, de ces exilés, se rangèrent sous les ordres du capitaine *Bacon*, qui commandait dans Thesan, les autres sous ceux de Fournier (et non *Fourni*, comme écrit d'Aubigné), qui était gouverneur de Brugairolles; et cantonnés dans ces deux bicoques, ils continuèrent la guerre, levant des contributions, faisant des prisonniers, harcelant les troupes catholiques, les battant souvent et tenant comme bloqués Beziers et Pézenas, sans que les Catholiques osassent les attaquer, tant, dit d'Aubigné, on redoutait leur courage déterminé et parce qu'on soupçonnait qu'ils étaient soutenus par *Châ-*

tillon. En 1587, Fournier fut remplacé par *Du Villa* (Voy. IV, p. 376), comme gouverneur de Bruguairolles, et depuis cette époque, il n'en est plus fait mention. Peut-être est-ce lui qui commanda à Arques une compagnie de chevaux-légers et fut tué dès la première charge. — Plus tard, les historiens mentionnent deux autres capitaines *Fournier*, l'un de Dieppe, tué en 1597, l'autre d'Aubenas, blessé et fait prisonnier, en 1628, à l'entreprise de Rohan sur Montpellier.

FOURNOL (JEAN), bourgmestre de la Dorotheestadt, en 1702, à qui la ville de Berlin est redevable de divers embellissements. Comme dédommagement des dépenses qu'il avait faites, le roi de Prusse accorda des pensions à ses deux filles, mariées l'une au capitaine de *Boutaric*, l'autre au fabricant *Nadal*.

FRANC, capitaine huguenot. Franc était très-vraisemblablement originaire du Castrais; c'est au moins à Castres qu'il paraît pour la première fois sur la scène de nos troubles religieux. En 1562, il fut choisi pour commander une des trois compagnies d'infanterie mises sur pied par les habitants de cette ville conformément aux ordres de *Condé*. En 1567, il servit avec le grade de capitaine, sous les ordres de *Ferrières*, et depuis 1568, sous ceux du vicomte de *Paulin* qu'il suivit dans toutes ses expéditions, notamment à la prise de Gaillac et du château de Lombez, ainsi qu'à l'assemblée de Pierreségade. Il se joignit ensuite aux frères *Bouffard* et contribua à la reprise de Castres. Le 18 déc. 1574, il emporta d'assaut Briatexte. L'année suivante, l'assemblée de Castres le nomma membre du conseil qu'elle plaça auprès de *Paulin*. En 1577, Franc marcha avec le vicomte au secours de *Châtillon*. En 1580, il passa sous les ordres de *Turenne* qui lui confia la défense de Saint-Paul; mais les Ligueurs l'en chassèrent bientôt, et ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à leur échapper. Quelques jours après, il livra, avec le capitaine *Moulares*, un sanglant

combat aux Catholiques sous les murs du fort de La Balbarége, et les mit en déroute malgré leur supériorité numérique. En 1586, il servit sous *Tanus* au secours de Montesquieu et de Bruguairolles. L'année suivante, il fut fait prisonnier près de Cuq, en revenant d'escorter *Montgomery*, qui se rendait dans le Bas-Languedoc; mais il recouvra bientôt la liberté, puisque, en 1588, il fut chargé, avec *Sabaut* et *Portal*, de conduire les troupes de Castres au secours du Rouergue. C'est la dernière fois qu'il soit parlé de lui.

Deux familles du même nom habitaient, l'une Nérac, où nous trouvons, en 1648, un instituteur ainsi nommé en lutte avec les Pères de la doctrine chrétienne qui le forcèrent à fermer son école, jaloux qu'ils étaient de lui enlever les enfants des plus riches familles de la ville; l'autre à Lourmarin, où s'était retiré, en 1580, le proposant *Louis Franc*, du marquisat de Saluces (1). Son fils *Jacques* y exerça avec honneur la charge de notaire royal pendant 47 ans. Le fils de ce Jacques, nommé *Jean*, épousa *Honorade de Poncel*, et en eut plusieurs enfants, entre autres, *Jacques*, né le 40 août 1663, qui se réfugia à Berlin en 1687, et qu'il ne faut pas confondre avec un *Jacques Le Franc*, également réfugié, mais originaire de Sedan (*Arch. gén.* Tr. 239). C'est peut-être de la même famille que ce dernier, qu'était *Henri Le Franc*, qui quitta, en 1694, l'église de Berg-holtz pour celle de Burg, où il succéda à *Le Pveux* et où il eut pour collègue *Villars*.

FRANC (GUILLAUME), musicien du xvi^e s., auteur des mélodies des cinquante psaumes de David, de la traduction de *Clément Marot*, telles qu'elles

(1) Nous ne supposons pas qu'il soit le même que le ministre déposé qui demanda au Synode de Montpellier d'être rétabli, mais inutilement, « attendu la gravité et le nombre de ses fautes, et le peu de marques qu'il avait données de sa repentance et conversion. » Mais peut-être était-il le fils de *Pierre Franc*, ministre de Marseille, qui se réfugia à Genève après la Saint-Barthélemy.

se chantent encore dans la plupart des églises réformées. On ne connaît aucune des particularités de sa vie. On sait seulement qu'en 1543, il était à Lausanne, occupé de son travail sur les psaumes. Florimond de Ræmond nous apprend que *Calvin* avait appelé les plus excellents musiciens qui fussent lors en la Chrétienté, et notamment *Goudimel* et *Bourgeois*, pour coucher les psaumes en musique. Il ne mentionne pas Guillaume Franc, mais la première partie, au moins, de ce travail appartient incontestablement à ce compositeur. C'est ce que prouvent, non seulement la publication de son œuvre, qui parut à Strasbourg en 1545, in-8°, c'est-à-dire seize ans avant l'œuvre de *Bourgeois*, et vingt ans avant celui de *Goudimel*, mais encore une attestation qui lui fut donnée, le 2 nov. 1552, par *Théodore de Bèze* au nom de la Compagnie ecclésiastique. *David Constant* de Rebecque, à qui l'on doit la connaissance de ce dernier fait, possédait même un exemplaire des psaumes, avec privilège du magistrat, signé Gallatin, en 1564, qui portait le nom de Guillaume Franc, ce qui doit faire supposer que les mélodies des cent psaumes de la traduction de Bèze sont également de lui. *Goudimel* et *Bourgeois* ne firent donc, selon toute vraisemblance, que mettre à plusieurs parties les mélodies de leur devancier. Telle est aussi l'opinion de M. Fétis, et c'est ce que confirme du reste cette remarque que fait *Goudimel* en tête de son œuvre, que « s'il a adjoué au chant des psaumes trois parties, ce n'est pas pour induire à les chanter en l'église, mais pour s'esjouir en Dieu particulièrement ès maisons. Ce qui, ajoute-t-il, ne doit être trouvé mauvais, d'autant que le chant duquel on use en l'église, demeure en son entier comme s'il estoit seul. » Selon M. Fétis, c'est *Calvin* lui-même qui aurait eu l'idée de faire mettre en musique en plusieurs parties les mélodies des psaumes. Il y a lieu de regretter que cette innovation ait été repoussée par les autres membres du

consistoire. — Le nom de Franc, que quelques-uns écrivent aussi *Frank*, a pu faire supposer une origine allemande; mais on vient de voir que cette première forme de nom n'est pas étrangère à la France.

FRANC (JEAN), cultivateur à Canaules, dont un des ancêtres avait été ancien de l'église (*Arch. gén. Tr.* 239), et dont l'arrière petit-fils, *Elysée*, est actuellement maire de cette commune, fût arrêté, en 1754, sous l'inculpation d'avoir donné refuge au malheureux pasteur *Tessier*, dit *La Fage*. Faute de preuves suffisantes, il fut remis en liberté après six mois de détention. M. le pasteur d'Anduze, *Hugues*, a publié dans le Bulletin de l'hist. du protestantisme, 2^e année, une *Relation de sa captivité*, que cet homme simple et sans lettres a écrite dans sa prison à Montpellier, et qui se conserve dans sa famille.

FRANCE. Deux capitaines de ce nom ont joué un rôle important au fameux siège de Montauban (*Voy. III, p.* 258). L'un d'eux s'appelait *La Mothe-France*. Ses descendants professaient encore la religion réformée au mois de juin 1685, où nous voyons *Elie* de France, sieur de La Mothe, dit La Mothe-France, figurer dans le consistoire de Bruniquel, la seule église de toute la Basse-Guienne qui eût conservé son temple. Ses collègues étaient le ministre *Guillaume Bardon*, le médecin *Abraham Duborn*, qui sortit de France peu de temps après (*Arch. Tr.* 253), les deux bourgeois *Antoine Descazals* et *Jean Dumas*, *Jacob de Robert*, sieur de La Bastide, *Pierre Candie*, *Charles Borel*, *Antoine Gante* (*Arch. gén. Tr.* 287).

Une famille du même nom, mais établie à La Rochelle et dans les Iles de la Saintonge, a fourni plusieurs membres au Refuge, tels *Michel* et *Abel*, *Jeanne* et *Rachel* France (*Arch. M.* 667), *Arnaud* France (*Arch. Tr.* 247), *Jacob* France, mort à Dublin en 1688, dont le frère alla s'établir dans la Caroline en 1689, etc., etc.

FRANCILLON (JEAN), cité par Watt comme auteur d'une *Description of a rare scarabæus from Potosi, in South America*, Lond., 1795, in-4°, descendait sans contredit d'une famille de réfugiés originaire du Dauphiné. Constantin de Renneville fait mention, dans ses Mémoires, d'un *Henri Francillon*, de Saint-Maximin près de Grenoble, qui était depuis de longues années détenu à la Bastille, bien qu'il se fût converti. M. Burn a inscrit *S. Francillon* dans la liste qu'il a donnée des pasteurs de l'église de Saint-Jean à Londres. Enfin dans un relevé des Français réfugiés à Lausanne en 1740, nous avons trouvé *Louis Francillon*, drapier, avec sa femme *Madelaine Ortel*, et *François Francillon*, marchand ferratier (?) avec sa femme *Elisabeth Candole*, l'un et l'autre originaires du Dauphiné.

FRANCO (PIERRE), né à Turriers en Provence, dans les premières années du XVI^e siècle, fut un des chirurgiens les plus habiles et des auteurs les plus originaux de son temps. Chassé de France par les persécutions, il se retira en Suisse, vers 1546, et fut chargé à Berne de l'enseignement de l'anatomie. Sur la fin de ses jours, il rentra pourtant dans sa patrie et se fixa à Orange. On ignore la date de sa mort. Franco s'est signalé particulièrement dans la lithotomie et la chirurgie des hernies. Entre autres inventions remarquables, on lui doit celle de la taille par-dessus le pubis, qui révèle en lui un génie éminemment chirurgical. Il n'a laissé que deux ouvrages aussi instructifs par la richesse du fond qu'intéressants par la naïve originalité de la forme. Nous voulons parler de son *Petit traité contenant une des parties principales de la chirurgie laquelle les chirurgiens herniaires exercent* (Lyon, 1556, in-8°), et de son *Traité des hernies, contenant une ample description de toutes leurs espèces et autres excellentes parties de la chirurgie* (Lyon, 1564, in-8°). Au jugement de M. Dezeimeris, « ce

qui distingue éminemment cet ouvrage des écrits de la même époque, c'est la place qu'y tient l'observation, c'est le bon sens qui en fait le fond, c'est la justesse des jugemens portés sur les opérations qui y sont décrites. On admire dans l'auteur, ajoute notre critique, la noble franchise avec laquelle il fait l'aveu de ses fautes ou le récit de ses insuccès. »

FRANÇOIS, capitaine huguenot dans la première guerre civile. Ancien de l'église de Nantes, François était un de ces zélés calvinistes pour qui la présence d'une image dans une église était un sacrilège, et celle d'un autel une profanation. Aussi, l'amiral l'ayant chargé, le 13 août 1562, de défendre Châtillon-sur-Loing, où il avait envoyé sa famille à cause de la peste qui s'était déclarée à Orléans, son premier soin fut-il, bien qu'il n'eût qu'une trentaine d'hommes sous ses ordres et que la majorité des habitants fussent catholiques, de faire disparaître autels et images de l'église, dont il mit ses coreligionnaires en possession. *Coligny* ne tarda pas à rappeler auprès de lui ses enfants et ceux d'*Andelot*, que François eut ordre d'escorter. Il partit en laissant le sieur de *Gigon* dans le château avec ceux des habitants qui professaient la religion réformée. Délivré de sa présence et enhardi par le voisinage de l'armée royale, les Catholiques reprirent leur église; cependant un accord ne tarda pas à intervenir entre les deux partis, et il fut décidé que le curé et le ministre y célébreraient tour à tour le service divin. La résolution était pleine de sagesse; mais le traité fut bientôt rompu, et cela par les Protestants. *Montalçon*, chef de l'escorte que *Condé* avait donnée à *Boucart* partant pour l'Allemagne, étant entré dans la ville à son passage, chassa impitoyablement les prêtres catholiques, sans égard pour la modération dont ils avaient donné des preuves. C'est par de semblables excès que les Huguenots attirèrent souvent sur eux de sanglantes représailles.

FRANÇOIS (PIERRE), sieur du Temps, quitta l'étude du droit pour embrasser la carrière des armes. Il suivit *Condé* à la prise de La Fère, en 1579, et après la capitulation de cette ville, il se retira à Fontenay-le-Comte, où il fut nommé conseiller du roi et rempli plus tard les fonctions de maire. Il épousa, en 1599, *Claude Du Chasteau*, fille de *Jean Du Chasteau*, conseiller du roi, et de *Jeanne Du Pont*, et il en eut *Jeanne*, baptisée en 1601, et *Etienne*, né en 1603. Sa femme étant morte, il se remaria, en 1604, avec *Hélène Choquet*, fille de *Pierre Choquet*, sieur de Moureau, et de *Marie Boushier*, qui lui donna encore quatre enfants : *Pierre*, qui suit ; *Simon*, sieur de Chaillezeais, qui épousa *Gabrielle Martineau* et en eut, entre autres, *François*, sieur de Chaillezeais, lequel ne laissa qu'une fille de son mariage avec *Marie Guillon* ; *Marie*, femme de *Jacques Bigotteau*, président au conseil de La Rochelle ; et *Marie-Catherine*, mariée à *François Collardeau*, sieur de Villepréau.

Né à Fontenay, en 1608, *Pierre François* succéda à son père dans l'office de conseiller du roi en l'élection de cette ville. Sa femme, *Françoise de Jean*, fille de *Claude de Jean*, conseiller en la maison commune de Fontenay, et de *Catherine Pichard*, le rendit père de sept enfants : 1° *Pierre*, né en 1644, conseiller du roi en l'élection de Fontenay, qui n'eut pas d'enfants de *Jeanne Brisson* ; — 2° *Marie*, morte fille ; — 3° *Marguerite*, femme de *Jacques de Gentet*, sieur des Louches ; — 4° *Simon*, mort sans alliance ; — 5° *Hélène*, femme de *René Vigoureux*, sieur de La Saumernière ; — 6° *Jean*, né en 1652, conseiller du roi, converti à la révocation ; — 7° *Jacques*, sieur de La Chesnelière, né en 1653, conseiller du roi en la sénéchaussée de Fontenay, qui n'eut qu'une fille de son mariage avec *Catherine de La Boucherie*.

FRANTZ (JEAN-JOACHIM), de Strasbourg, est auteur d'une *Historia Ca-*

rolis Magni, publiée avec la Vie de cet empereur par *Eginhard*, et une Préface par *Jean-Henri Bœcler*, Argent., 1644, in-4°.

FRÉMAUT (PIERRE), pasteur de l'église réformée de Cologne, en 1621, fut appelé comme ministre à Embden, en 1626, et mourut dans cette ville en 1661. On a de lui :

I. *Gods Ondergericht in aller Menschen Herten*, 1648.

II. *Traité de la réformation et de la délivrance de l'Eglise de la servitude de Rome*, 1657 ; trad. en hollandais, 1658.

III. *Gods toetsteen tot beproevinge van Jobs Lydsemheit*, 1658.

IV. *Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs*, Embden, 1660, in-8° ; trad. en hollandais, 1671.

FREMONT D'ABLANCOURT (NICOLAS), historiographe du prince d'Orange, né à Paris vers 1625 et mort à La Haye vers 1694. Fremont était neveu par sa mère du célèbre *Perrot d'Ablancourt*, qui se chargea de son éducation et de celle de son frère cadet. « Jamais enfans, dit Patru dans sa Vie de d'Ablancourt, n'eurent une éducation plus heureuse. Le second est mort ; mais M. de Fremont d'Ablancourt, qui estoit l'aîné des deux, a bien fait voir qu'on n'avoit pas travaillé sur un fonds stérile. » Le grand Turenne l'ayant pris sous son patronage, il fut nommé, à sa demande, en 1663, à l'ambassade de Portugal. Les Mémoires qu'il a écrits, prouvent qu'il n'était pas au-dessous de cette place. Puis, en 1675, il fut appelé à la Résidence de Strasbourg. Après la mort de Turenne, il revint à Paris, où, « il vécut tranquillement, nous dit Bayle, dans la lecture des bons livres et dans le commerce des gens d'esprit, jusqu'à ce que le dernier coup des persécuteurs l'obligea à chercher la liberté de conscience dans les pays étrangers. Il s'arrêta à Gunningue pendant quelque temps ; après quoi il vint s'établir à La Haye, et y fut extrêmement considéré de M. le prince et de M^{me} la princesse d'Orange. Il fut

même gratifié d'une pension avec le titre d'historiographe. » C'était, au jugement du savant critique qui a dû le connaître personnellement, « un homme de mérite, fort zélé pour la religion protestante, et qui ne dédaigna point de composer un *Catéchisme* français. Il savoit une infinité de ces choses qui sont bonnes à débiter dans une conversation, et il les débitoit de fort bonne grâce. » M. Weiss nous apprend qu'il étoit en relation avec Richard Simon qui le cite souvent dans ses lettres sous le nom de Caraité. Il a peu écrit; son principal ouvrage n'a même été publié qu'après sa mort. On a de lui :

I. *Nouveau dictionnaire de rimes*, (anonyme), Paris, 1648, in-8°. — Les mots dans ce dictionnaire sont rangés d'après la richesse des rimes. Il est étonnant que cet ordre si naturel, si logique ait été abandonné par les lexicographes venus à la suite de Fremont, tellement qu'un des plus récents, en 1831, ait pu se croire l'inventeur de cette classification, tandis qu'il n'en étoit que le tardif restaurateur. Selon M. Weiss, Fremont se serait associé dans ce travail « Richelet qui, voyant le succès de l'ouvrage, le refit sur un nouveau plan et en publia seul [1667] une 2^e édit. très-augmentée. » Faisons remarquer cependant que Richelet étoit bien jeune lorsque parut l'ouvrage de Fremont.

II. *Dialogues de la santé*, (anonyme), Amst., 1684, in-12. — Cet ouvrage avoit d'abord paru à Paris, où il mérita, au dire de Bayle, « l'approbation de MM. les beaux-esprits, parmi lesquels l'auteur tient depuis longtemps un rang très-considérable. »

III. *M. Perrot d'Ablancourt vaincu, ou Amelot de La Houssaye convaincu de ne pas parler français et de mal expliquer le latin*, Amst., 1686, in-12. — Fremont établit juge du débat M^{me} de La Haye-Vantelai; la galanterie ne sauroit aller plus loin. Mais la vénération qu'il professait pour son oncle, le fait quelquefois sortir des bornes de la modération. Il s'agissoit de

la traduction de Tacite, cette *belle infidèle*, comme l'appelloit Ménage. Fremont « n'entreprind pas, nous apprend Bayle, de justifier le célèbre M. d'Ablancourt, car il le regarde comme un homme dont la gloire est trop solidement établie pour avoir besoin qu'on descende dans le détail des reproches qui lui sont faits. Il se borne donc à soutenir que M. de La Houssaye, qui s'est élevé contre une réputation si générale, écrit très-mal en français et ne traduit pas mieux le latin. »

IV. *Mémoires concernant l'histoire de Portugal, depuis le traité des Pyrénées [1659] jusqu'en 1668, avec les révolutions arrivées, pendant ce temps-là, à la cour de Lisbonne*, Paris, 1701, in-12; réimpr., même année, à Amst. — Fremont revit la traduction de la Description de l'Afrique par Marmol-Carvajal, qui est due à son oncle, et ajouta deux morceaux de sa façon à la fin de sa traduction des Œuvres de Lucien : 1^o *Dialogue des Lettres de l'Alphabet où l'Usage et la Grammaire parlent* (pp. 424-60, édit. de Paris, 1707, 3 vol. pet. in-8°). Ce petit écrit, qui ne seroit pas indigne du sophiste grec, n'a été mis là que pour tenir lieu du Jugement des Voyelles que le traducteur n'avoit pu rendre dans notre langue, « avec toutes ses naïvetés et ses grâces, » et qu'il avoit renoncé à traduire. — 2^o *Supplément de l'Histoire véritable* (pp. 461-522). « Lucien, ayant dit à la fin du second livre de son Histoire véritable, qu'il alloit décrire ensuite les merveilles qu'il avoit vues aux Antipodes, et cela ne se trouvant point, soit que les livres ayent esté perdus ou autrement, il a pris envie à celui qui a fait le précédent Dialogue, de se jouer, à son exemple, en des aventures étranges et inouïes. Mais comme il n'y a rien de si facile que de feindre des choses qui n'ont aucun fondement dans la raison ni dans la nature, il n'a pas cru le devoir imiter en ce point, et n'a rien dit qui n'ait quelque sens allégorique, ou quelque instruction mêlée avec le plaisir. »

Outre le *Catéchisme* dont parle Bayle, on attribue encore à Fremont l'*Épître dédicatoire* [à Bossuet] des Cérémonies et Coutumes qui s'observent parmi les Juifs, par Richard Simon.

Une branche collatérale de la famille de Nicolas Fremont fournit aussi son contingent au Refuge. Par un rôle de Réfugiés dressé en 1687, nous voyons que *Judith Du Pré*, veuve de *Pierre de Fremont*, secrétaire du roi, réussit à passer en pays étranger avec ses deux fils *PIERRE*, sieur de Brévanne, et *JEAN-FRANÇOIS*, sieur de Vaine, abandonnant, nous apprend Quick, une fortune de plus de 200,000 livres. De pareils dévouements ne rachètent-ils pas bien des conversions à 6 livres par tête ?

FRESCARODE (JEAN), réfugié du Périgord, a publié une *Apologie pour les synodes et pour M. Saurin*, Rotterdam, 1734, in-8°. — Cette famille subsiste encore en Hollande.

FRETON (LOUIS) ou *Fretton*, maréchal de camp dans l'armée de Rohan, naquit, à ce qu'il parait, à Calvisson. Porté par un goût naturel vers le métier des armes, Fretton embrassa la carrière militaire et obtint une compagnie dans le régiment de *Châtillon*, avec qui il passa en Hollande, en 1600. Le 2 juillet, il se trouva à la bataille de Nieupoort. De retour en France, vers la fin de l'année, il repassa en Hollande au mois de mai 1606; mais, dès le 15 juin, il revint en France, chargé d'y lever une compagnie d'infanterie. Le 9 sept., il s'embarqua à Dieppe avec les 300 hommes qu'il avait recrutés, et arriva, le 20, à La Brille, après avoir été forcé par les vents contraires de relâcher à Portsmouth. Il servit aux sièges de Lochem et de Groll, contribua à la prise d'Erkelens, et assista, en juin 1608, à la défaite de la garnison de Bois-le-Duc. Un an plus tard, nous le retrouvons en France d'où il fut envoyé en Italie par *Lesdiguières* avec la mission dangereuse de reconnaître le château de Milan et d'en lever le plan, ainsi que d'autres places fortes du Milanais. La

mort de Henri IV ayant rompu brusquement les projets de *Lesdiguières*, Fretton retourna en Hollande; mais il n'y fit pas un long séjour. Il revint auprès de *Lesdiguières* qui l'envoya au secours de Genève. Le duc de Savoie ayant désarmé, il se rendit en Languedoc, de là en Hollande, où il servit, en 1614, aux sièges d'Emerick et de Rées. A la fin de la même année, il était déjà de retour dans le Languedoc auprès de *Châtillon*, qui l'employa à des négociations avec le duc de Savoie, et qui, en 1616, l'envoya assiéger le château d'Aimargues que l'on fortifiait contre les édits. Fretton entra ensuite au service du duc de Savoie, comme colonel d'un régiment d'infanterie, et se signala au combat de Lucédia où il fut fait prisonnier. La paix de 1618 lui ayant rendu la liberté, il repassa en Hollande. En 1620, il était déjà de retour dans le Midi. Il fut un des députés que les Privadois envoyèrent porter leurs plaintes au roi. On sait qu'ils ne purent rien obtenir. Il se rendit ensuite à l'Assemblée politique de La Rochelle, comme représentant du Bas-Languedoc, et dès son arrivée, il fut nommé membre de la commission chargée de travailler à l'ordre général. Au mois d'août, ses collègues lui donnèrent la plus haute marque d'estime en l'élisant président, avec *La Cloche* pour adjoint, *Malleray* et *Guérin* pour secrétaires. Le mois de sa présidence n'offrit rien de particulièrement remarquable. On en était encore aux préparatifs, et l'unique préoccupation de l'assemblée était de presser les armements et surtout l'équipement de la flotte, que *Favier*, *Hesperien* et *La Tour* furent spécialement chargés de surveiller. Fretton servit ensuite avec le grade de maréchal de camp sous les ordres de *Soubise*, et prit part à l'entrepris sur Rojan. Au mois d'avril 1622, le maire de La Rochelle le fit arrêter, on ne nous apprend pas sous quel prétexte. Aussitôt, sur la plainte de ses collègues *Favier* et *Rodil*, l'assemblée envoya de *Loubie*, d'*Espinay* et *La Milletière* du Poitou, demander

des explications aux magistrats de La Rochelle sur cette atteinte à l'inviolabilité de ses membres. Après de longs pourparlers, il fut décidé que Freton serait renvoyé devant le conseil de justice auquel l'assemblée adjoindrait trois commissaires, qui furent les deux *La Milletière* et *Montmesart*. La sentence fut prononcée le 5 août, et Freton déclaré innocent. L'assemblée ne se contenta pas de lui en faire témoigner sa joie, elle l'élut une seconde fois président pour protester, autant qu'il était en son pouvoir, contre l'injure qu'on lui avait faite. *Marchat* fut nommé vice-président; *La Grange* et *Massiot* secrétaires. La situation était bien changée, les plus exaltés eux-mêmes ne pouvaient plus songer qu'à conclure la paix aux conditions les plus avantageuses possible. Aussi, lorsque *Rohan* demanda carte blanche pour traiter, l'assemblée lui aurait-elle accordé sans difficulté de pleins pouvoirs, si *Mirande*, *Berthel* et *La Lande* n'étaient venus, au nom du corps de ville, témoigner son mécontentement de ce que le général huguenot avait de son propre chef entamé des négociations pour la paix. « Ils ne pouvoient céder que cette procédure leur sembloit étrange, veu qu'estans sy intéressez en affaire de telle importance, ils croyoient en devoir estre advertis. » L'assemblée promit de ne prendre aucune résolution sans en donner avis à la municipalité rochelaise (*Fonds de Brienne*, N° 225). Peu de temps après, la paix fut signée et Freton retourna dans le Languedoc.

La guerre s'étant rallumée en 1625, Freton servit sous *Rohan* comme maréchal de camp. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, il emporta Sommières au moyen d'un pétard; mais les Protestants ayant été obligés d'évacuer la ville, il reçut dans la retraite une blessure dont il mourut à *Lezan*, le 29 août, ne laissant de son mariage avec *Madeline de Montcalm*, fille de *Louis*, sieur de Saint-Véran et de *Candiac*, et d'*Anne de Clermont du Bosc*, qu'une fille nommée *MADELAINE*, née le 9 fév. 1624 et

morte à Nismes, le 8 mars 1690, étant veuve de *François de Rozel*, lieutenant principal au présidial de Nismes, qui était lui-même mort à Paris en 1675.

Freton a laissé des *Mémoires* remplis de détails curieux sur sa vie et les événements contemporains. Ils ont été publiés dans les *Pièces fugitives d'Aubais*.

FRIED (**JEAN-JACQUES**), de Strasbourg, fut nommé, en 1738, professeur d'accouchement à l'hôpital civil de sa ville natale. Il mourut en sept. 1769, après avoir, pendant trente ans, rempli sa chaire avec la plus grande distinction. Fried n'a rien écrit, mais il a fait mieux: il a fondé la première école publique pour l'instruction des sages-femmes, qui ait été établie, soit en France, soit en Allemagne. Son fils, **GEORGES-ALBERT**, étudia également la médecine et fut reçu docteur, le 13 août 1760, après avoir soutenu une thèse publiée sous le titre de *Dissertatio medico-obstetricalis de fœtu intestinibus planè nudis extra abdomen propendentibus nato* (Argent., 1760, in-4°). Il fut appelé à Copenhague comme professeur de médecine, puis, à la mort de son père, il fut nommé second professeur de l'école d'accouchement de Strasbourg, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de sept. 1773. Il est auteur d'un manuel d'accouchement dans lequel il refondit l'ouvrage de *Thebesius* et qu'il mit au jour sous ce titre: *Anfangsgründe der Geburtshülfe zum Gebrauche seiner Vorlesungen*. Strash., 1769, in-8°; 2^e édit., 1787, 8°.

FROEREISEN (**ISAAC**), né en 1590 et mort le 5 juin 1632, docteur et professeur en théologie à l'université de Strasbourg. Il a publié:

I. *De Verbo Dei et Scripturis sacris dissertatio*, Argent., 1621, in-4°.

II. *Scrutinium Panopliæ Bellarminianæ*, Argent., 1622-30, 3 vol.

III. *Gymnasmata academica*, Argent., 1621, in-4°.

IV. *Vindiciæ synopticæ pro sacrosancto Genesæo codice ad Rob. Bellarminum*, Argent., 1624, in-4°; 1634, in-4°.

V. *Anatomia seu exauctoratio draconis fanatici*, Argent., 1624.

VI. *Anti-Christologia seu Apocalypsis Antichristi*, Argent., 1624.

VII. *De septem verbis novissimis J.-Ch. in cruce*, Luc. XVIII, 34, Argent., 1625, in-4°; 1697, in-4°. — Attribué par d'autres à Dannhauer.

VIII. *De ædificio spirituali ex I Cor. III*, 11-13, Argent., 1627, in-4°.

IX. *Scutum catholicæ veritatis pro inveniendâ verâ in his terris Ecclesiâ, Thomâ Henrico ejusque compli-cibus Jesuitis prælatum*, Argent., 1628 et 1630.

X. *Dissertationes theologicæ de August. Confessionis materiâ, fundamento et formâ, unâ cum methodicâ singulorum articulorum resolutione*, Argent., 1631. — Ne serait-ce pas le même ouvrage que celui qui est indiqué par Du Pin sous ce titre : *Ecrit adressé à Rob. Bellarmin sur son jugement injuste de la Confession d'Angsbourg*, Strab., 1630?

Jücher mentionne, en outre, sans autre indication :

XI. *Dissertationes contrâ Weigelianos*.

XII. *Apologeticum contrâ Carolus Saxsium calvinistan*.

XIII. *De angelis bonis*, ad Matt. II, 11.

Le bibliographe allemand paraît n'avoir eu aucune connaissance des deux écrits suivants, dont Du Pin donne ainsi les titres :

XIV. *Le vœuloir scholastico-théologique qui vacle la paix erronée que Jean Herber a répandue sur toute la théologie dans ses assertions catholiques*, Strab., 1623; publié en latin, Argent., 1624, in-4°.

XV. *Dispute du triomphe de J.-Ch. montant au ciel*, Strab., 1622.

Jücher, d'accord avec Du Pin, lui attribue encore beaucoup d'autres *Disputes théologiques*; mais ils ne nous en font pas connaître les titres.

FROEREISEN (JEAN-LÉONARD), né, le 9 mai 1694, à Brau-Schwickerslein, village près de Strasbourg,

dont son père était le pasteur, et mort à Strasbourg, le 13 janv. 1761.

Frèreisen fit ses études dans sa ville natale et fut reçu maître-es-arts en 1714. Après avoir suivi, pendant plusieurs années, les cours des universités de Gies-sen et d'Iéna, il revint dans sa patrie, en 1717, et quatre ans plus tard, il fut nommé professeur au gymnase. A la mort de *Pfeffinger*, il obtint la place de quatrième professeur de théologie. En 1727, il prit le grade de docteur; en 1731, il fut nommé chanoine de Saint-Thomas et président du consistoire; en 1741, il devint pasteur du Temple-Neuf; mais, en 1751, il résigna cette place à son gendre *Jean-Philippe Beyckert*. On ne saurait sans injustice refuser à Frèreisen une grande érudition; malheureusement il manquait de jugement et de prudence, et il apportait dans sa polémique une ardeur, une violence qui lui firent beaucoup d'ennemis. Voici les titres de ses ouvrages.

I. *Disputatio de ostracismo*, Argent., 1711, in-4°.

II. *Disp. de pœnitentiâ Dei*, Argent., 1714, in-4°.

III. *Disp. de infelici divitis felicitate*, ad Luc. XVI, 49, Gissæ, in-4°.

IV. *Disp. tres de præjudiciis in studiis historicis evitandis*, lenæ, 1716-17, in-4°.

V. *De characteribus veræ reformationis*, lenæ, 1717, in-4°.

VI. *Oratio de charitativâ theologorum*, Argent., 1735, in-4°; et souvent depuis, entre autres, lenæ, 1737, in-4°, avec les Nos XIV et XV.

VII. *Leichenpredigt aus Pred. III*, 43, Strab., 1736, in-fol.

VIII. *Disp. de hortulanis spiritualibus in regno gratiæ*, Argent., 1736, in-4°.

IX. *De domesticis pastorum visitationibus*, Argent., 1737, in-4°.

X. *Disp. sistens præcipua momenta articulorum Schmalcaldicorum*, Argent., 1737, in-4°.

XI. *Theses theologicæ*, Argent., 1737, in-4°.

XII. *Friedensrede*, Strab. 1739, 4°.

XIII. *Rathspredigt*, Frankf., 1744, in-8°. — Contre Zinzendorf.

XIV. *Disp. theol. de temerariâ provocazione ad primitivam Ecclesiam*, Argent., 1744, in-4°.

XV. *Höchstnöthige und wohlgemeynte Warnung für der heut zu Tage grassirenden Zinzendorfschen Seelenpest*, Frankf., 1742, in-8°.

XVI. *Oratio de misero ecclesie Augustanæ Confessionis addictæ per multis in locis statu*, Arg., 1743, in-4°. — Cet écrit fut supprimé par ordre du sénat de Strasbourg; mais les Catholiques s'en emparèrent, le traduisirent et le répandirent en profusion.

XVII. *Abschilderung Mahomeds und Zinzendorfs als seines heutigen Affen*, Strasb., 1747, in-4°; trad. en latin et en franç.

XVIII. *Lobrede auf dem Grafen Moritz von Sachsen*, Strasb., 1751, 4°.

XIX. *Meletema theologicum judicium continens tam de iis qui seculo præsentè studio exegetico profuerunt, quàm qui eidem nocuerunt*, Argent., 1754, in-4°.

Frœreisen a mis, en outre, des *Préfaces* à deux ouvrages de Kromeyer contre Zinzendorf.

FROMENT (ANTOINE), compagnon d'œuvre de *Farel*, né dans le val de Trièves vers 1510. Prosélyte du célèbre réformateur, Froment se retira en Suisse et fut chargé de la direction spirituelle de l'église d'Yvonand. Il se trouvait à Orbe lorsque *Farel* y arriva en fugitif, après avoir échappé comme par miracle aux violences des prêtres de Genève, et dans l'ardeur de son zèle, il se laissa facilement persuader par lui de prendre la place qu'il avait dû abandonner. Il se rendit donc à Genève, le 3 nov. 1532, et peu de jours après, il fit apposer sur les murs une affiche ainsi conçue : « Il est venu un homme en cette ville qui veut enseigner à lire et écrire en françois dans un mois à tous ceux et celles qui voudront venir, petits et grands, hommes et femmes, même à ceux qui ne furent jamais en eschole; et si, dans ledit mois, ne

savent lire et écrire, ne demande rien de sa peine. Lequel trouveront en la grande salle de Boitet près du Molard, à l'enseigne de la croix d'or, et s'y guérit beaucoup de maladies pour néant. » De si belles promesses, soutenues d'ailleurs par des talents réels, lui attirèrent bientôt une foule d'écoliers de tout âge et de tout sexe. Son succès l'encourageant, il joignit à la lecture et à l'écriture l'enseignement de l'arithmétique, et quelques leçons de médecine populaire achevèrent de lui gagner la faveur publique. Sa réputation bien établie, il aborda l'objet véritable de sa mission et se mit à parler contre les abus de l'Eglise et les déréglés des ecclésiastiques. Son éloquence animée, sa voix retentissante, ses gestes expressifs firent goûter ses discours d'ailleurs simples, clairs, naïfs, relevés de temps en temps par des images pittoresques ou des pensées spirituelles, et le nombre de ceux qui se pressaient pour l'ouïr alla sans cesse en augmentant. Le clergé romain prit l'alarme; les esprits s'échauffèrent au point que, sans la sagesse et la modération des magistrats, le sang eût coulé.

Tel était l'état des esprits, lorsque le premier jour de l'année 1533, la salle de Boitet se trouvant trop petite pour contenir la multitude de ses auditeurs, les plus fougueux des partisans de Froment l'enlevèrent, le portèrent malgré lui sur la place du Molard et le montèrent sur une borne en l'exhortant à leur prêcher le pur Evangile. Froment prit pour texte les versets 45 et 46 du VII^e chap. de l'Evangile selon Saint-Matthieu. Pendant qu'il déclamaient avec chaleur contre les erreurs de l'Eglise romaine, le sautier, ou premier huissier du Conseil, se présenta pour lui imposer silence. Le prédicateur lui répondit qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et continua son sermon; mais le Conseil, informé de cette désobéissance, donna ordre de l'arrêter. Les sectateurs de la Réforme parvinrent toutefois à faire évader Fro-

ment, qui, selon Sénebier, ne revint à Genève qu'en 1534 avec *Farel*. Spon, au contraire, raconte qu'il assista, le 2 déc. 1533, avec *Alexandre Du Moulin* au sermon de Furbiti et qu'il faillit être arrêté en même temps que son collègue. Quoi qu'il en soit, il se montra un zélé collaborateur de Farel et il eut la satisfaction de voir achevée l'œuvre qu'il avait si courageusement commencée.

Nommé pasteur de l'église de Saint-Gervais, en 1537, Froment remplit, dit-on, cette place jusqu'en 1552. Dans son Histoire inédite de Genève, Gautier affirme, au contraire, qu'il desservit pendant un temps assez long l'église de Massongi dans le Challais, avant de revenir à Genève en 1552. A cette époque, raconte M. Chenevière, des chagrins domestiques vinrent l'enlever dans l'exercice de ses fonctions. Sa femme trahit la foi conjugale, et le pasteur, rendu responsable des torts de son épouse adultère, eut à subir des réprimandes publiques qui devaient nécessairement le déconsidérer aux yeux de son troupeau. Sentant que son ministère ne pouvait plus être en édification, il accepta avec empressement l'offre qui lui fut faite de seconder Bonnivard dans la rédaction de son Histoire de Genève, et renonçant à l'état ecclésiastique, il se fit recevoir notaire, le 31 déc. 1552. Le 2 fév. de l'année suivante, il obtint le droit de bourgeoisie, et en 1559, il entra dans le conseil des CC. Mais plus on lui accorda de distinctions, plus il sembla prendre à tâche de s'en rendre indigne. Pour se venger d'une épouse infidèle, il imita ses désordres, en sorte que la discipline ecclésiastique le frappa sans ménagement. En 1562, on l'emprisonna sous le soupçon de paillardise, puis on le destitua et on le bannit. Pendant dix ans, il traîna à l'étranger sa honte et ses remords. Corrigé par l'exil, il demanda et obtint, en 1572, la permission de rentrer à Genève. Deux ans plus tard, il fut réintégré, sur sa requête, dans sa place de notaire. On ignore quand il mourut.

T. V.

Froment n'a publié qu'un seul ouvrage sans grande importance. Nous voulons parler des *Deux épîtres préparatoriales aux histoires et actes de Genève*, Gen., 1554, in-12. Outre ce livre, il nous reste de lui son *Sermon fait au Molard* (MSS. de Genève, N° 147), dont un long extrait a été publié dans l'Appendice du T. III de Ruchat; un *Sommaire des Chroniques de Bonnivard*, et un autre vol. également msc. (*Ibid.* N° 139) qui porte pour titre *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*. Dans son Hist. inédite de Genève, Gautier nous apprend qu'il avait travaillé à une *Histoire de Genève* qui fut supprimée par ordre du Conseil. Ne serait-ce pas le même ouvrage?

De la même famille descendait, selon le Lexikon de Leu, *Paul de Froment*, originaire d'Uzès, qui se réfugia dans le Brandebourg avec son frère *Denis*, en 1685, s'éleva au grade de colonel et fut nommé, en 1720, par Frédéric-Guillaume, gouverneur de la principauté de Neuchâtel en remplacement de M. de Lange. Il mourut le 12 fév. 1737, à l'âge de 72 ans. Son frère, lieutenant-colonel de dragons, l'avait précédé dans la tombe. Il était décédé, le 22 janv. 1722, à Berlin, ne laissant que des filles de sa femme *Marie Godefroy*, de La Rochelle. Un troisième frère (1), également colonel au service de Prusse, fut gouverneur du margrave de Baireuth, genre de Frédéric-Guillaume I. Cette famille existe encore en Prusse.

FROMERY (PIERRE), excellent ouvrier de Sedan, réfugié à Berlin, possédait une habileté supérieure dans presque toutes les branches des arts mécaniques. Il rendit surtout de grands services à sa patrie adoptive en perfectionnant l'arquebuserie qui était encore fort arriérée dans le Brandebourg,

(1) Sans doute *Philippe de Froment*, sieur de Ceizargues, qui est porté sur une liste de réfugiés nismois (*Arch. Tr.* 282); ou bien *Jean-Jacques de Froment*, dont le nom se lit dans une autre liste (*Ibid.* Tr. 322).

et sous ce rapport, il eut de dignes émules en *Jacques Munier*, *Daniel Baudesson*, *Isaac Petitjean*, de Metz, et *Henoul*. Il n'était pas moins habile à travailler toutes sortes de métaux, en sorte qu'à côté de sa profession d'armurier, il exerçait aussi celles de bijoutier et d'orfèvre. On raconte que l'électrice l'ayant fait appeler un jour pour le charger de remonter ses pierres, l'électeur qui survint ne put s'empêcher de témoigner à la princesse son étonnement au sujet de sa confiance en un homme dont il faisait d'ailleurs grand cas. « Mais c'est un réfugié, » répondit-elle. Ces quatre mots en disent plus qu'un long panégyrique en faveur de la moralité des Réfugiés.

FRONTIN (ANATOLE), neveu du poète Claude Frontin, était originaire de la Franche-Comté. Frontin fit ses études dans l'école que *Gilbert Cousin*, l'ami de son oncle, avait établie à Nazeroy. Ses humanités achevées, il alla suivre les cours de droit à l'université de Bâle; mais, vers 1560, renonçant à la jurisprudence, il se voua à la théologie. M. Weiss (Biogr. univ.) affirme qu'il fut un des ministres de *Coligny* et qu'il périt de mort violente dans un âge peu avancé. Peut-être fut-il une des victimes de la Saint-Barthélemy. Outre des *Poésies* imp. dans les *Œuvres de Cousin*, on a de lui : *Tabella oratoriarum inventionis : hoc est, locorum omnium ex quibus tractanda et exaggeranda orationis materia depromitur, dispositio*, Basil., 1560, in-8°.

FROSSARD (BENJAMIN-SIGISMOND), ancien doyen de la Faculté de théologie de Montauban, né à Nyon en 1754, et mort à Montauban, le 3 janvier 1830.

Si Frossard, issu d'une ancienne et honorable famille du canton de Vaud, n'appartient pas à la France protestante par sa naissance, il lui appartient incontestablement par tout ce qu'il a fait dans l'intérêt des églises françaises au service desquelles il a non seulement consacré sa vie, mais voué quatre de ses fils.

A peine eut-il terminé ses études à Genève, qu'il fut appelé comme pasteur à Lyon, et il y continua ses fonctions sans interruption jusqu'à l'époque du siège de cette ville, sauf un voyage qu'il fit en Angleterre dans l'année 1784. Une grande question, comme toutes celles qui touchent à la liberté, commençait à préoccuper quelques esprits élevés, quelques âmes d'élite dans la Grande-Bretagne. Frossard voulut associer ses efforts à ceux de ces philanthropes qui réclamaient l'émancipation des Noirs. Il recueillit une foule de renseignements exacts et détaillés sur l'infâme traite des Nègres, et, dès son retour en France, il publia *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée portée au tribunal de la raison, de la politique et de la religion*, Paris, 1788, 2 vol. in-8°, selon Quérard, ou, selon la Biograph. univ., Paris, 1789, 2 vol. in-8°. Ce livre, où la question est traitée avec talent, où la générosité des sentiments anime un style d'ailleurs pur et noble, fit une sensation d'autant plus vive qu'à l'exception de quelques lignes du philosophe Raynal et des discours du protestant *Necker*, la France n'avait pas entendu une seule voix réclamer les droits de l'humanité en faveur des malheureuses victimes de la cupidité des Européens, depuis le Synode national d'Alençon, en 1637 (Voy. *Pièces justifiées*. N° LXXXII).

Vers le même temps, le pasteur de Lyon entreprit un travail d'un autre genre, la traduction des Sermons de Hugh Blair, qu'il n'avait point encore terminés, quand la Révolution brisa sa carrière. Il voulut chercher dans le commerce des moyens d'existence, mais il n'y réussit pas au milieu des temps orageux qu'il avait à traverser. L'établissement des écoles centrales lui offrit enfin une occupation qui convenait mieux à ses goûts; il fut nommé professeur de morale à celle de Clermont-Ferrand. En 1802, le gouvernement l'appela avec *Rabaut* à travailler à la rédaction des Articles orga-

niques du culte réformé. En 1809, il fut chargé de l'exécution du décret qui fonda à Montauban une Faculté de théologie protestante. La tâche était difficile, les obstacles nombreux; mais à force de prudence et d'énergie, d'esprit d'ordre et de discernement, Frossard, qui fit preuve dans ces circonstances d'une rare capacité administrative, les surmontra tous, en sorte que la Faculté fut installée en 1810. Frossard y remplit les doubles fonctions de doyen et de professeur de morale et d'éloquence de la chaire, fonctions auxquelles il joignit celles de ministre et de président du consistoire.

Un homme qui avait rendu de tels services au protestantisme, quelle que fut d'ailleurs la douceur, la bienveillance, l'aménité de son caractère, était désigné d'avance aux vengeances de la réaction de 1815. Frossard fut brutalement destitué de ses fonctions de doyen et de pasteur. Plus tard, il est vrai, à la mort du ministre *Lescure*, le gouvernement de Louis XVIII se montra disposé à revenir sur une mesure inique; mais sourd aux vœux de la population protestante de Montauban, Frossard refusa de remonter dans sa chaire. « J'ai été jugé par mes pairs, écrivit-il, le 42 janv. 1818, au consistoire, pour le remercier de ses suffrages unanimes, j'ai été déclaré innocent; je suis assez vengé des fanatiques et des méchants. »

Depuis sa destitution, Frossard se consacra entièrement aux devoirs du professorat, ne se délassant que par des travaux littéraires. Il continua sa trad. des *Sermons de Hugh Blair* (Lyon, 1782, 3 vol. in-8°; nouv. édit. augm., Paris et Montauban, 1807—25, 5 vol. in-8°), et entreprit celle d'un ouvrage remarquable de Wilberforce, qu'il publia sous ce titre: *Le christianisme des gens du monde mis en opposition avec le véritable christianisme* (Montaub., 1824, 2 vol. in-8°). Cette publication obtint aussi beaucoup de succès, et l'on ne saurait douter qu'elle n'ait contribué pour sa part au réveil reli-

gieux qui commença à se manifester vers cette époque. C'est le dernier service de ce genre que le vieux professeur rendit à l'Eglise réformée. *Ch. Coquerel*, dans la *Biogr. univ.*, lui attribue encore des *Observations sur l'éloquence de la chaire* (Lyon, 1787, in-8°); mais comme il n'est fait aucune mention de cet écrit dans une liste des ouvrages de son père, que *M. Emilien Frossard*, pasteur à Bagnères en Bigorre, a eu l'obligeance de nous envoyer, nous devons supposer que c'est une erreur (1). Cette liste mentionne, d'ailleurs, une foule de brochures de circonstances qu'il serait difficile de recueillir aujourd'hui et qui n'offriraient plus un grand intérêt. La plupart sont sans doute des mémoires adressés à quelqu'une des nombreuses sociétés savantes auxquelles Frossard était agréé, comme la Société royale d'agriculture de Lyon, dont il était secrétaire pour la correspondance étrangère, la Société d'agriculture de Bath, la Société littéraire et scientifique de Manchester, les Sociétés de Montpellier, de Villefranche et de Bourg-en-Bresse. A son passage à Oxford, la célèbre université de cette ville lui avait conféré le titre honoraire de docteur en droit, distinction fort rare, dont il se montrait fier à juste titre.

FROTTE (JEAN DE) chancelier de la reine *Marguerite* de Navarre, seigneur de Sey, du chef de sa femme *Jeanne Le Coutelier*, de Couterne, Vieuxpont et Du Mesnil, par acquisition, laissa quatre fils de son mariage célébré en 1536: RENÉ, souche de la branche de Sey; LÉON, sieur de Vieuxpont, mort sans postérité; FRANÇOIS, sieur Du Mesnil, et JEAN, sieur de La Rimblière, qui fonda une branche cadette.

BRANCHE DE SEY. René de Frotté, seigneur de Sey, né vers 1538, répon-

(1) Il a aussi traduit, dit-on, de l'angl. de Percival: *Socratic Dialogues on Truth and Faithfulness* (Warrington, 1781, in-8°), mais nous ne voyons nulle part que cette trad. ait été publiée.

dit à l'appel de *Condé*, en 1568, et alla rejoindre *Andelot* sur les bords de la Loire; mais il ne se signala par aucune action d'éclat dans la longue campagne qui se termina par la paix de Saint-Germain. L'histoire ne nous fait connaître jusque là aucune particularité de sa vie; il ne commença à se distinguer parmi les chefs huguenots de la Normandie qu'après la Saint-Barthélemy, à laquelle il échappa grâce à la précaution qu'il avait eue de se loger dans le faubourg Saint-Germain. Deux ans après, il entra dans la conspiration ourdie par La Mole, se saisit de Saint-Lô avec *Guitry* et *Colombières*, et averti du départ de *Montgomery*, qui avait quitté l'Angleterre avec un corps de troupes pour rentrer en France, il alla le recevoir à son débarquement. Nous raconterons ailleurs la funeste issue de cette entreprise qui coûta la vie à ses principaux chefs. Sey qui s'était enfermé dans Domfront avec *Chauvigny*, *Du Breuil* et *Des Hayes*, et qui avait vaillamment secondé *Montgomery* dans la défense de cette place, survécut à cette malheureuse insurrection; selon La Chesnaie des Bois, il prolongea même ses jours jusqu'en 1618; mais il ne prit plus dès-lors aucune part aux affaires de la Religion; au moins n'avons-nous trouvé son nom ni dans les actes des Assemblées politiques ou des Synodes nationaux, ni même parmi ceux des capitaines qui combattirent la Ligue.

René de Frotté avait épousé, en 1570, *Françoise Mandat*, fille de *Guillaume Mandat*, secrétaire de la reine de Navarre, et il en eut, outre deux filles, nommées *MARIE* et *ANNE*, un fils appelé *BENJAMIN*. Ce dernier, né en 1571, épousa, en 1600, *Susanne de Refuge*, fille de *Jean de Refuge*, baron de Gallardon et de Coesmes, et de *Claude de Montgomery*. Ses enfants furent, sans parler de quatre filles, *CLAUDINE*, *SUZANNE*, *MADELAINE* et *JUDITH*, dont la destinée est inconnue : 4° *GABRIEL*, qui suit; — 2° *CHARLES-BENJAMIN*, sieur de Vieuxpont, qui eut un fils et

une fille (1) de ses deux mariages avec *Catherine de Lournéau* et avec *Susanne de Mayerne*; — 3° *DANIEL*, sieur de Préaux, père de deux enfants, qui professaient encore la religion réformée en 1685 (*Arch. gén.* Tt. 270).

Gabriel, sieur de *COUTERNE*, nomme cette branche de la famille Frotté prit dès-lors, naquit en 1602 et servit comme capitaine dans le régiment de *Montgomery*. Il épousa, en 1635, étant en garnison à Verdun, *Catherine de Rivetart*, et resté veuf, en 1650, avec plusieurs enfants, il se remaria avec *Susanne de Baillehache*. Il mourut en 1671. Des neuf enfants qu'il avait eus de son premier mariage, six l'avaient précédé dans la tombe. Le second, nommé *GABRIEL*, capitaine au régiment de la reine, mourut à Nancy en 1675, et le huitième, *BENJAMIN*, en 1673. Comme on ignore la postérité de *CHARLES*, nous n'avons à nous occuper que des descendants de l'aîné, du nom de *DANIEL*. Ce dernier avait épousé, en 1663, *Madelaine de Calmenil*, qui lui donna trois enfants : *GABRIEL*, *CHARLES* et *MADELAINE*. Nous le trouvons encore porté sur une liste des Protestants de l'élection d'Alençon dressée en 1685 (*Arch.* Tt. 270); mais il paraît qu'il abjura peu de temps après.

BRANCHE DE LA RIMBLIÈRE. Jean de Frotté épousa *Esther Troussard*, dont il eut *JOSIAS*, sieur de L'Étang. Du mariage de ce fils avec *Ambroise Le Prévoôt* naquit *JEAN*, qui prit pour femme *Marthe Du Perche* et en eut *SAMUEL* marié à *Suscanne de Clairay*, laquelle lui donna trois fils : *SAMUEL*, *PIERRE-JEAN* et *JACQUES*.

Nous ne savons comment rattacher à cette famille *Louise de Frotté*, dame de Windsor, dont Grégoire Légi fait un brillant éloge dans son *Italia regnante*. On a insup. dans le T. VI de la Biblioth. raisonnée la *Lettre* qu'elle écrivit à *Bayle*, au mois de mai 1684, à l'occasion de la mort de son frère.

(1) Cette demoiselle fut enfermée dans un couvent à la révocation (*Arch. gén.* E. 3372).

FROTTÉ (PIERRE), chanoine de Sainte-Geneviève, prieur-curé de la paroisse de Souilly dans le diocèse de Meaux, embrassa la religion protestante en 1689, et se retira à Londres d'où il adressa à Bossuet, en date du 1^{er} février 1690, une *Lettre* en réponse à la fameuse Lettre pastorale où le célèbre évêque de Meaux se glorifiait d'avoir réuni à l'Eglise romaine tous les prétendus Réformés de son diocèse, sans avoir fait souffrir à aucun d'eux la moindre violence. Cette lettre ne nous est connue que par la trad. anglaise qui en a été publiée à Londres, 1694, in-4°. On nous saura gré d'en citer quelques fragments : « Appellerons-nous douceur, demande Frotté, ce que vous avez fait à Claye ? quand, de votre part, on y défendit à *Benjamin Gode*, chirurgien, d'exercer sa profession; quand on ôta à la veuve *Tessard* l'ainé de ses deux enfants; quand on enleva par votre ordre la femme *Boisseleau*, pour cette seule raison qu'elle savait parfaitement son catéchisme et qu'elle encourageait merveilleusement ses compagnes à tenir bon contre vos tentations ? — Est-ce encore une grande modération à vous d'avoir fait enfermer dans un couvent le sieur *Mouveau*, médecin de La Ferté-sous-Jouarre, âgé de 80 ans, avec des circonstances tout-à-fait cruelles ? d'avoir envoyé huit ou dix dragons chez le sieur *Laviron*, marchand de bois du même lieu ? d'en avoir mis trente dans le château de M. de *La Sarquoise*, gentilhomme de Brie ? d'avoir fait transporter dans un couvent de Meaux M^{me} sa femme et M^{lle} sa fille ? etc. » — Cependant, ajoute Frotté, l'évêque de Meaux ne déploya jamais plus de *furie* que contre *Isaac Cocharde* de Claye, qui, ayant refusé de se convertir sur son lit de mort, fut jeté à la voirie par ses ordres.

A ces exemples rapportés par l'ancien curé de Souilly, il nous serait très-facile d'en ajouter d'autres : comme celui de deux petites orphelines, *Marie* et *Madelaine Mirat*, âgées

l'une de onze ans, l'autre de huit, qui furent, en 1683, enlevées à leur tuteur protestant pour être mises entre les mains de leurs parents catholiques (*Archiv. gén. M. 671*); ou bien celui de *Fossin* de Meaux, qui fut jeté à la Bastille, en 1699, tandis que sa fille était enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris (*Ibid. M. 678*). Mais à quoi bon accumuler ici les preuves que l'évêque de Meaux a trempé, aussi bien que ses collègues, dans les persécutions exercées contre les Protestants ?

FROUMENTEAU (N.) ou **FROUMENTEAU**, nom supposé sous lequel s'est caché un écrivain de la fin du xvi^e siècle, à qui l'on doit un travail très-remarquable sur l'état des finances publiques sous le règne des derniers Valois. A l'art. **BARNAUD**, nous avons déjà fait connaître quelques-unes des suppositions que les bibliographes ont hasardées, en en renvoyant l'examen à notre art. **Froumenteau**. Quoique nos recherches n'aient abouti à rien de positif, nous espérons cependant pouvoir apporter quelque lumière dans le débat. Si nous continuons à ignorer qui est l'auteur désigné sous le nom de **Froumenteau**, nous savons au moins qui il n'est pas. On ne saurait, en tout cas, le confondre avec **Nicolas Barnaud**, comme on le fait généralement. En outre, des quatre ouvrages que *Le Duchat* lui attribue, un seul, selon nous, lui appartient, c'est celui qui porte son nom. Un examen, même superficiel, suffit pour s'en convaincre. *Le Secret des finances* est l'œuvre d'un homme entendu, sans contredit, aux affaires, mais qui a fait un livre comme il eût dressé un bilan. Au contraire, *Le Miroir des François*, signé du nom de *Nicolas de Montand* (nous en reparlerons sous ce nom), est l'œuvre d'un littérateur, d'un poète, huguenot passionné qui oublie facilement les questions d'affaires pour s'abandonner aux emportements de la polémique. Si l'on nous permettait une supposition toute gratuite, nous l'attribuerions plutôt à *Louis*

Des Mesures. La dédicace datée de Nancy et adressée à la reine Louise de Vendôme, princesse de Lorraine, ne contredirait pas cette supposition. Pour ce qui est du *Cabinet du Roy*, rien ne s'oppose à ce qu'on le restitue à Nicolas Barnaud; l'alchimiste s'y montre en une foule d'endroits, et le tour d'esprit de l'auteur ne jure aucunement avec l'idée que l'on peut se faire du médecin de Crest. Ce livre, aussi mal digéré que mal conçu, n'est qu'une virulente satire, dirigée surtout contre le clergé. Ces trois ouvrages qui parurent à quelques mois de distance l'un de l'autre (*Le Secret des finances*, en 1581, avec dédicace du 4 janvier, *Le Miroir des François*, en 1582, avec dédicace du 4 oct. 1581, et le *Cabinet du Roy*, en 1582, avec dédicace du 4 nov. 1581), semblent être le résultat d'un accord entre les auteurs. Quant au sujet, il leur était donné par les circonstances. Les premiers États de Blois n'avaient eu pour résultat que de mettre à nu les plaies du royaume. Des finances délabrées, des dilapidations honteuses, un pays épuisé, des impôts mal assis et encore plus mal répartis, une justice vénale, une noblesse rapace, un clergé avili, un peuple abruti, tels étaient les signes manifestes d'un Etat en dissolution. Froumenteau, Montand, Barnaud, n'avaient pas même eu besoin de se donner le mot pour se rencontrer dans leurs doléances, ils n'avaient eu qu'à voir et sentir. Le gouvernement n'ayant donné aucune satisfaction à l'opinion publique, il était naturel que les plaintes fissent irruption au dehors, et que les Protestants surtout s'en servissent comme d'une arme de guerre. *Le Secret des finances* n'est qu'un fidèle écho des plaintes contenues dans les cahiers des trois ordres, réunis aux États de Blois; l'auteur n'a rien inventé. Après l'avoir parcouru, on demeure convaincu que ce livre n'est ni une œuvre de mensonge, ni une œuvre de parti; le protestant s'y laisse à peine pressentir. Il n'en est pas de même des deux autres. Pour ce

qui est du *Traité de la Polygamie sacrée*, que Le Duchat attribue également à Froumenteau, et que d'autres supposent n'avoir jamais été imprimé, parce que, au dire de M. Weiss, il ne se trouve indiqué dans aucun catalogue, nous serions disposé à en faire honneur à l'auteur du *Cabinet du Roy*, car il est cité dans ce dernier livre à plusieurs reprises avec une sorte d'affectation qui semblerait dénoter quelque attache paternelle. En tout cas, ces citations prouvent évidemment que l'ouvrage a été publié. C'est, à ce qu'il paraît, une satire grossière dirigée contre le clergé, auquel l'auteur reproche ses monastères de filles. Après les observations qui précèdent, il ne nous reste plus qu'à donner une description de l'ouvrage de Froumenteau. Il est divisé en trois livres qui portent chacun un titre spécial avec une pagination différente. *Le Secret des finances de France, découvert et reparti en trois livres par N. Froumenteau, et maintenant publié pour ouvrir les moyens légitimes et nécessaires de payer les dettes du Roy, descharger ses sujets des subsides imposez depuis trente un ans, et recouvrer tous les deniers prins à Sa Majesté. Premier livre contenant tous les deniers que leurs Majestez ont levez et despendus, depuis trente un ans, finis le dernier jour de décembre 1580, avec le bon d'Etat que le Roy a ou doit avoir en ses coffres.* 1581, 3 part. en 4 vol. pet. in-8°, sans nom de ville ni d'imprimeur. Ce titre, par une bizarrerie inexplicable, contient à la fois le titre général, et, en abrégé, le titre spécial du premier livre. Après quelques pièces préliminaires, une Epître au Roy, un Argument intitulé *Le Trésor des Trésors de France contenant tous les deniers que leurs Majestez, etc.*, et un Exposé des motifs de l'ouvrage, en tout 53 pp., non paginés, vient le titre vrai du premier livre :

I. *Estat au vray des deniers ordinaires et extraordinaires, levez tant*

du domaine du Roy que sur ses sujets et gens des trois estats de son royaume, ensemble des charges et despenses sur ce faites, depuis l'advenement à la Couronne du feu Henri deuxième, jusques au dernier de décembre 1584. Temps et règne de Henri troisième, par la grace de Dieu roy de France et de Pologne, lequel estat a été dressé expressément pour et afin qu'il plaise à Sa Majesté le voir, et considérer qu'il est contable à Dieu du grand désordre, excès et confusion tenu au manquement et dispensation de ses finances, selon qu'il sera très aisé de cognoistre par ce dit estat. pp. 152. Pendant cette période de trente et un ans, les recettes se seraient élevées, au compte de l'auteur, à la somme de 4,453 millions de livres, et les dépenses n'auraient pas dépassé 927 millions 206 mille livres. D'où résulterait un excédant d'un peu plus de 526 millions. Et cependant, dit-il, les caisses sont « vuides et épuisées. »

II. *Le second livre du Secret des finances de France. Présentant par le menu l'estat de tous les deniers tirez des archeveschez, diocèses, seneschauseez, bailliages, élections, prevostez et chastellenies de la haute et basse Normandie, du pays Chartrain, de l'Isle de France, Brie, Beauvaisis, Picardie, Champagne, pays Messin, Beausse, Anjou, Touraine, Poictou, haute et basse Bretagne, Berri, Nivernois, Sainctonge, Limosin, Perigord, Angoulmois, Auvergne, Lyonnais, Masconnois et Bourgongne. Plus il monstre le nombre des archeveschez, éveschez, parroisses, maisons, fiefs, et arriere-fiefs; le roolle des ecclésiastiques, nobles, roturiers, soldats françois et estrangers massacrez et occis durant les troubles; le nombre des femmes et des filles violées, des villages et maisons bruslées esdites provinces. Semblablement il représente l'estat des deniers qui ont été lievez du temps du roy Louys XII,*

ensemble le revenu du temporel que les ecclésiastiques y possèdent, 1584, pp. 472, y compris une Epître de l'auteur au lecteur. Le titre indique suffisamment le contenu du livre: c'est en quelque sorte une statistique des misères de la France.

III. *Le troisième livre du Secret des finances en France. Présentant par le menu l'estat de tous les deniers tirez des archeveschez, seneschauseez, bailliages, élections, prevostez et chastellenies de Guyenne, Gascongne, Quercy, Languedoc, Dauphiné, Provence et autres provinces circonvoisines. Plus il monstre, etc. [comme au 2^e livre], 1584, pp. 439, non compris une analyse de huit « poincts et articles touchez en cest estat qui méritent d'estre esclaircis. » Suite des documents contenus dans le second livre. En voici « l'Estat final », il est assez éloquent par soi-même pour n'avoir pas besoin de commentaire. Nombre des occis, meurtris, massacrez et assassinez durant les troubles: Ecclésiastiques, tant évesques, abbez, prieurs, chanoines, prestres, moynes, jacopins, carmes, cordeliers: 8,760. Noblesse françoise: Gentilshommes, tant de l'une que de l'autre religion: 32,950. Massacrez, non compris ceux du Comtat de Venisse et principauté d'Orange: 36,300. Femmes et filles massacrées, estranglées et noyées: 4,235. Soldats et autres, tous naturels françois, occis et tuez durant le temps du présent estat: 656,000. Italiens, Espagnols, Anglois, etc., occis: 32,600. Pour tout le nombre des occis: 765,200. Femmes et filles violées [dans la plupart des diocèses, cet état qui n'avait pas encore été dressé, est resté en blanc]: 12,300. Villes bruslées et rasées: 9. Villages bruslez: 252. Maisons bruslées: 4,256. Maisons destruites: 124,000. « Cet estat final, s'écrie-t-il, est une liètière sur laquelle sont étendus et morts plus de braves et excellens hommes, que ne perdirent oncques ses prédécesseurs [de Henri III]: avec la quarte partie d'iceux ii pouvoit conquérir tout le reste de l'Eu-*

rope. Sur cette litière, la fleur de la noblesse gist renversée... Mais ce qui rend la litière fort triste et déplorable, c'est qu'elle est regardée et contemplée de trois millions et tant de personnes, tous appauvris, ruinez et détruits; ce sont ceux auxquels on a fait payer cette somme immense de 4 milliards 750 millions de livres; ce sont ceux qui sont journellement travaillez de tailles, subsides et impôts; ce sont ceux qui sont oppressez et tyrannisez, tant de noblesse qu'autres gens de guerre; ce sont ceux qui portent et souffrent les concussions et pilleries des ministres de justice; bref, ce sont ceux qui n'en peuvent plus, sinon de tendre les mains au Ciel et requérir ce bon Dieu d'y pourvoir, puisque ainsi est qu'ils sont si inhumainement abandonnez. » L'auteur termine par « La Preuve des principales parties et articles contenus et déclarez en ce présent estat. » Voici comment il expose, dans sa préface, l'origine de son travail. La guerre qui éclata bientôt après la tenue des Etats de Blois, la guerre dite des Amoureux, n'avait pas permis de donner suite au redressement des abus réclamé par les divers ordres. Mais une fois cette guerre honteuse terminée par le traité de Fleix, 26 nov. 1580, il se forma des conciliabules où l'on s'occupa des moyens propres à obtenir l'allègement des charges publiques. Sur la question d'argent, au moins, les trois ordres étaient d'accord. Dans une assemblée, tenue à Paris en 1580, il fut résolu qu'avant tout on dresserait un état de la situation des finances du royaume. « Cette résolution prise, Tyvère [un des délégués] mit en avant que, pour bien et fidèlement dresser un tel estat, falloit y employer le sieur Fromenteau [député de Guyenne], personnage assez expérimenté au fait des finances, s'assurant que s'il en estoit requis, qu'il accepteroit volontiers ceste charge; mais ceux du Clergé n'y voulurent consentir, alléguant qu'il estoit de la religion, et comme tel n'avoit que faire qu'il descouvrist rien des affaires du Clergé.

Par quoy ayant appellé plusieurs excellents financiers pour mettre la main à si bonne œuvre, les uns firent réponse qu'ils l'aprehendoient par trop difficile, les autres avoyent crainte d'irriter les grands, les autres mettoient en avant leur insuffisance pour la perfection qui estoit requise d'observer à un tel estat; par quoy requis de leur adresser quelqu'un digne d'y mettre la main, tous les renvoyèrent à Fromenteau; car, outre ce (disoyent-ils) qu'il n'oubliera rien, il le rendra fait et parfait dans tel temps que vous voudrez. Cela fit changer d'opinion à ceux du Clergé, qui envoyèrent instamment prier Fromenteau d'accepter cette commission; mais ayant descouvert la défiance que le Clergé avoit de lui, se fit bien tirer l'oreille avant que de trancher le mot qu'ils désiroient. Finalement, il offrit de dresser l'estat, à la charge toutefois qu'autre que lui ne pourroit le présenter au Roy, non pour gloire ou récompense qu'il en puisse espérer, ains seulement afin que si le Roy, Messieurs de son conseil privé, ou bien Intendants des finances y trouvoient quelque difficulté, Fromenteau puisse estre appellé pour en rendre raison, comme il appar tiendroit; car, dit-il, si j'y mets la main, je veux respondre en mon propre et privé nom qu'il n'y aura partie, soit en recette, soit en despense, sinon couchée et employée comme il faut. Offre et submission qui donna bien grand contentement à ceux du Clergé, et plus encore à ceux de la Noblesse et du Tiers Estat, entre les mains desquels Fromenteau toucha la main, avec promesse que l'estat serait fait et parfait dans trois mois, pour la vérification duquel, et aussi pour le présenter au Roy, arrestèrent que la compagnie se représenteroit en ce temps-là à Paris, au cloistre Nostre-Dame. en la maison du seigneur Tyvère. » Fromenteau tint parole. Trois mois s'étaient à peine écoulés, que son état fut dressé. Lorsque les députés des provinces en eurent pris connaissance, ils en demeurèrent tous « perplexes et esbahis. » L'un

d'eux, ne pouvant contenir son indignation, apostropha un sieur Beranque (1), qui est supposé assister à la réunion, sans doute en qualité de commissaire royal, le requérant « de faire voir, ouyr, et entendre toutes ces choses au Roy, et le danger éminent de son Estat, qui ne tient qu'à un filet. » Beranque alors de se récrier et d'exposer une théorie sur l'excellence des peuples maigres moins « fretillans et propres à la rebellion » que les peuples gras. Cette théorie a encore des adeptes. C'est dans une semblable aversion des gens « frétilans » que César, dans Shakspeare, ne veut être entouré que de gens bien nourris, et que Cassius trop maigre lui fait peur, parce que, dit-il, ceux qui pensent trop, sont dangereux :

Let me have men about me that are fat;
Sleek-headed men, and such as sleep o' nights;
Yond' Cassius has a lean and hungry look;
He thinks too much; such men are dangerous.

Une discussion s'en suivit, et il était à craindre que toute l'affaire ne finit par être *enterrée* sous un tas de subtilités et de raisons dilatoires, lorsque Froumenteau « considérant à qui il avoit affaire et que Beranque estoit courtisan tout outré, et auquel il ne se pouvoit bonnement fier » imagina de dire à l'assemblée qu'il avait déjà communiqué une partie de son travail à des membres du Conseil privé, « au moyen de quoy chacun changea d'opinion. » Le travail de Froumenteau fut donc présenté au Roi au nom des Etats, et le roi y prit « un très singulier plaisir », car il y trouva « le secret des secrets pour payer tout ce qu'il doit : le secret des secrets pour se faire l'un des plus grands roys qui fust jamais en France : le secret des se-

crets pour exempter son pauvre peuple de tous les nouveaux subsides et impôts dont il est tant oppressé : le secret des secrets pour enrichir sa noblesse et tiers estat : et le secret des secrets pour la réformation de la justice. » Ce secret de l'auteur n'était autre que de faire rendre gorge aux vau-tours et aux sangsues, et en général à tous ceux qui, dans le maniment des finances, avaient eu « les mains trop plus gluantes qu'il n'eust esté à désirer. » On peut en croire l'imprimeur lorsqu'il nous dit que ce livre fut accueilli avec la plus vive curiosité; on allait jusqu'à s'en arracher les feuilles de dessus la presse. « Ce labour a été fait, imprimé, par manière de dire, en poste, tant a esté grande l'importunité de plusieurs gens de bien qui brusloyent après. » Ce que la forme laisse à désirer dans ce livre, doit sans doute être mis sur le compte de cette trop grande précipitation. Selon M. Brunet, le Secret des finances aurait eu deux éditions sous ce titre, l'une en beau papier et l'autre en papier très-commun; dans celle-là l'article *Le* au haut du frontispice est en capitales italiques, et « dans la contrefaçon » il est en capitales romaines. Le même bibliographe prétend qu'il existe une première édition, beaucoup moins complète que celle que nous avons analysée, et qui a pour titre : *Le Secret des Thrésors de la France decouvert et departi en deux livres. 1581, in-16.* Mais nous sommes porté à croire que l'édition de 1581 est unique, et que les changements qui se remarquent, soit au titre, soit dans le corps du livre, ont été faits pendant le tirage. En tous cas, le 3^{me} livre ne pouvait être retranché de l'ouvrage sans en rompre toute l'ordonnance. De Bure cite le livre de Froumenteau sous le titre : *Le Thrésor des Thrésors de Franco, c'est-à-dire le Secret des finances, ou Préparatif propre et nécessaire pour payer les dettes du Roy, descharger ses sujets, et recouvrer les deniers qui ont été dérobés à Sa Majesté, 1581, 3 tom. en 4 vol. in-8^o.*

(1) Dans l'exemplaire que nous avons en main, ce nom est toujours écrit Beranque et Bearanque. D'autres, qui en ont fait Baranque, veulent y voir l'anagramme de Barnaud. Mais comme le remarque fort bien M. Joseph Garnier, dans un très-bon article qu'il a publié dans le Dicit. de l'Economie politique, il n'est guère probable que l'auteur se fût assigné le rôle méprisable d'un courtisan. Dans notre opinion, Froumenteau n'a voulu désigner sous ce nom que le chancelier Birague.

FUMÉE (ANTOINE), seigneur de Blandé, né, en 1544, aux Roches-Saint-Quentin, était le troisième fils d'Adam Fumée et le cousin d'un autre Antoine Fumée, avec qui on l'a souvent confondu. Reçu conseiller au parlement de Paris, le 15 déc. 1536, Antoine Fumée acquit « la réputation de bon juge, haïssant les vices, résistant souvent aux grands, » ce qui, lit-on dans les Mémoires de Condé, lui avait attiré beaucoup d'ennemis. Nous avons parlé ailleurs de la noble indépendance avec laquelle il manifesta son opinion sur la nécessité d'une réforme dans l'Église (*Voy. IV, p. 337*); mais lorsqu'il se vit en face des juges qui venaient de condamner *Anne Du Bourg*, sa fermeté l'abandonna. Aux questions qui lui furent adressées : S'il avait mangé de la chair les jours défendus; s'il n'avait pas marié à un prêtre la chambrière de sa femme; s'il n'avait pas donné asile chez lui à une femme bannie pour cause de religion; s'il n'avait pas assisté aux assemblées des hérétiques, il opposa des dénégations formelles, et comme le vent de la Cour soufflait d'un autre côté, la reine-mère, sur les instances de *Soubise*, ayant daigné écrire elle-même en sa faveur aux juges, le parlement qui, dans d'autres circonstances, n'aurait pas hésité à le faire brûler, l'acquitta honorablement et le rétablit dans ses honneurs et ses dignités. Selon les uns, il fut un des commissaires chargés d'informer sur le tumulte de Saint-Médard, et il essaya vainement d'éveiller la voix de la justice dans le cœur de ses collègues, en leur démontrant que les premiers torts n'étaient pas du côté des Huguenots. Selon les autres, il accompagna *Antoine de Crussol* en Provence. Concilie qui pourra ces deux faits inconciliables. Ce qui est certain, c'est que Fumée était toujours suspect, et que, comme tous les Protestants de Paris, il fut obligé de sortir de la capitale, en 1562. Il se retira à Orléans, à ce que nous apprend une lettre de condoléance qu'il écrivit à *Jeanne d'Albret* au sujet de la mort

d'*Antoine de Bourbon*. Après la conclusion de la paix, en 1563, il fut nommé conseiller au parlement de Bretagne (1); mais en 1569, il fut chassé de Rennes et dut chercher un asile à Blain. Cependant il fut rétabli plus tard, et il devint même, en 1572, premier président, honneur qu'il n'aurait apparemment pas obtenu s'il n'avait donné des gages de son orthodoxie.

Antoine Fumée était fort instruit et passait pour un bon poète. Draudius attribue à un auteur de ce nom deux ouvrages publiés en 1574 et dont nous n'aurions point à nous occuper par conséquent, eussions-nous la certitude qu'ils soient sortis de sa plume. De son mariage avec *Françoise Dufau* naquirent Adam, sieur de La Grassière, Louis, sieur de Bourdelles, et Jacques, chevalier de Malte, ainsi que trois filles. L'un de ses fils, probablement Louis, qui fut gentilhomme de l'hôtel du roi de Navarre, a joué un bien triste rôle dans la première guerre civile. Il s'était retiré à Orléans avec son père, et avait été condamné avec lui comme criminel de lèse-majesté par le parlement de Paris (*Voy. IV, p. 20*). C'était un homme d'une rapacité à ne pas reculer devant le meurtre, comme il le fit voir en précipitant du haut d'une tour un pauvre vieux chanoine tombé en enfance, après lui avoir volé son argent. L'influence de son père et sa parenté avec *Du Chastellier-Portaut* le sauvèrent du châtement exemplaire qu'il méritait. Non seulement *Condé* lui pardonna; mais il l'envoya même avec sa compagnie à Gien, où il continua à se montrer digne de sa détestable réputation par ses actes de violence, sa mauvaise foi et sa vie dissolue. Fatigués de ses excès, les habitants se plainquirent à *Coligny* qui remplaça Fumée par *La Bichonnière*, gentilhomme des environs, dont la modération et la prudence tinrent la ville en paix jusqu'à

(1) Ce parlement comptait d'autres protestants parmi ses membres: *Du Hardas, François Loisel* et *Jean de Martigné*, tous trois conseillers.

l'arrivée des compagnies de *Ciperinne*, *La Gotrinère* et *Blois* (Voy. II, p. 333). Quant à Fumée, il fut envoyé à Bourges avec sa compagnie d'argoulets pour renforcer la garnison, et durant le siège, il donna des preuves d'un grand courage dans plusieurs sorties qu'il commanda. A dater de cette époque, nous n'avons plus rencontré son nom.

FUMÉE (GILLES), gouverneur des enfants de ce seigneur de *Lougauley* qui fut tué à la bataille d'Ivry (Voy. :II, p. 400), est auteur d'un livre publié à Paris, 1575, in-8°, sous ce titre : *Le miroir de loyauté ou l'histoire déplorable de Zerbin, prince d'Ecosse, et d'Isabelle, infante de Gallice, tirée de l'Arioste et mise en vers.*

FÜRSTENBERG (GUILLAUME DE), second fils de Wolfgang de Fürstemberg et d'Elisabeth de Solms, chef protestant en Lorraine et un des plus zélés protecteurs du réformateur *Farel*. La Réforme, nous l'avons dit ailleurs (Voy. JEAN CHATELAIN), avait trouvé à Metz beaucoup de sectateurs dès l'instant où elle y avait été prêchée, et le nombre s'en était accru, malgré les persécutions, à tel point que, vers 1542, les partisans des opinions nouvelles avaient osé demander au magistrat l'autorisation de faire venir un prédicateur de l'Evangile. Leurs *Supplications* avaient été rejetées, et ce fut dans ces circonstances que, soit à la prière de ses coreligionnaires, soit de son propre mouvement, Guillaume de Fürstemberg prit en main leur cause.

Le 9 juillet 1542, il entra dans Metz sans opposition ; mais le jour même, il éclata une émeute qui le força d'en sortir. Il se retira à Gorze où il fit prêcher publiquement *Farel*, et pour punir les habitants de Verdun du secours qu'ils avaient donné aux Catholiques de Metz, il mit le siège devant le château de Boinville dont il se rendit maître. Il ne cessait d'ailleurs d'insister auprès des magistrats de Metz pour qu'ils accordassent aux Protestants la liberté de leur culte. Le landgrave de Hesse, les villes de Francfort et de Strasbourg

appuyèrent ses réclamations, en sorte qu'après bien des difficultés, un traité fut signé, le 46 mars 1543, entre Fürstemberg et la ville de Metz. Les bannis eurent la permission de rentrer dans leurs foyers, et la chapelle de Saint-Nicolas de Neufbourg leur fut accordée pour l'exercice de leur culte. Dès le 24 juin, le ministre *Vautrin Dubois* commença à y prêcher. A la nouvelle de cet accord, le cardinal de Lorraine supplia son frère, le duc Claude, de venger la religion catholique. Le duc leva des troupes, surprit Gorze, le jour de Pâques 1543, et s'avança sur Metz où le protestantisme venait de perdre son principal appui. De *Hem*, dont la magistrature était expirée, avait été remplacé par un zélé catholique, et déjà on s'était adressé à Charles-Quint qui envoya, au mois d'octobre, à *Dubois* l'ordre de sortir de la ville sous trois jours, et aux magistrats l'invitation de rétablir le catholicisme. En conséquence, l'édit suivant fut rendu, le 15 oct. 1543 : 1° Nonobstant les permissions qui ont été données auparavant de prêcher une nouvelle doctrine, chacun se maintiendra en l'ancienne religion, sans qu'il soit permis dorénavant de prêcher ni d'enseigner, soit en particulier, soit en public, aucune doctrine qui lui soit contraire ou répugnante, sur peine de bannissement. — 2° Nul des bourgeois n'assistera à de telles prédications, assemblées ou conférences, ni jour ni nuit, ni en particulier ni en public ; nul n'y prêtera faveur ou secours, ni dans ni hors la ville, sur peine de punition corporelle et de confiscation des biens. — 3° Nul ne gardera ni ne composera aucun livre contenant doctrine réprouvée et contraire aux constitutions de l'Eglise, ni ne chantera les psaumes *Marotines*, sur peine de dix livres de Metz. — 4° Nul ne blasphémera contre les sacrements de l'Eglise, la messe, le service divin, la Vierge et les Saints, ni ne méprisera ou touchera irrévérencieusement leurs images, sur peine de châtement imposé par le droit aux blasphémateurs. — 5° Il

n'est pas loisible d'user de chair les jours destinés par l'Eglise aux abstinences, en mémoire des souffrances du Rédempteur, sinon en cas de nécessité connue et permise par les supérieurs légitimes, sur peine d'exil et de bannissement pour dix ans. — 6° Nul n'injuriera les Catholiques ou personnes ecclésiastiques sur peine de châtiment arbitraire. — 7° Il ne sera loisible de tenir école sans permission expresse, pour obvier aux nouvelles doctrines qui pourraient être enseignées par des précepteurs hérétiques et ennemis de l'Eglise, sur peine de dix livres de Metz. — 8° Et d'autant que quelques-uns, pour se maintenir plus librement en leurs erreurs, se sont mis sous la protection des princes et des seigneurs qui leur adhèrent, il est ordonné que si, dans quarante jours, ils ne renoncent à cette protection, ils seront condamnés à soixante livres de Metz, perdront le nom et le privilège de bourgeoisie et seront privés de leurs offices, s'ils en ont. — 9° Il ne sera loisible aux libraires de vendre ni de garder aucun livre contenant doctrine nouvelle et réprouvée, sur peine de confiscation des mêmes livres et de punition corporelle.

A partir de cette époque, nous ne connaissons plus aucune particularité de la vie de Guillaume de Furstemberg; nous savons seulement qu'il ne laissa pas d'enfant de sa femme *Bonne de Neuchâtel*.

FURSTENBERGER (Josué), secrétaire de la ville de Mulhouse pendant 24 ans, et bourgmestre pendant 32, a rendu d'importants services à sa ville natale par la sagesse de son administration, comme par l'habileté dont il fit preuve dans les négociations dont il fut chargé. Il avait atteint l'âge de 86 ans lorsqu'il fut assassiné en 1732. On lui doit une *Collection des statuts de Mulhouse et une Continuation de la Chronique de Pétri*.

FUSY (ANTOINE), curé de Saint-Barthélemy et de Saint-Leu, converti au protestantisme. Issu d'une famille noble de Nancy, Fusy fit ses études à

l'université de Louvain et entra dans l'ordre de Loyola; mais il ne tarda pas à le quitter pour se faire recevoir docteur de Sorbonne. Il devint successivement protonotaire apostolique, prédicateur et confesseur de la maison du roi, et finalement curé des paroisses de Saint-Barthélemy et de Saint-Leu. Les marguilliers de son église, on ne nous apprend pas pour quelles raisons, le prirent en haine, le tracassèrent de toutes les manières, et en vinrent jusqu'à l'accuser de paillardise, en 1609. L'Etoile, qui connaissait Fusy, lui rend ce témoignage : « Fusy, lequel j'ai toujours tenu etrecogneu pour honneste homme et meilleur beaucoup que les Jésuites; mais qui n'a la cervelle timbrée comme eux, ni n'est fourré de malice comme sont la plupart de ces innocens-là. » Prosper Marchand, d'un autre côté, fait observer que rien dans la conduite et les écrits du curé converti ne justifie le reproche d'immoralité qu'on lui adressait. Il est donc probable que l'accusation était calomnieuse; au moins l'affaire n'eut aucune suite. Ses ennemis toutefois ne se tinrent pas pour battus. Adversaire de la morale relâchée des Jésuites, Fusy n'avait jamais voulu céder sa chaire à aucun prédicateur de cet ordre redoutable; après l'assassinat de Henri IV, il n'avait pas craint de stigmatiser dans ses sermons les doctrines régicides des Mariana et des Becanus; enfin il s'était hautement prononcé en faveur d'Edmond Richer, qui défendait, comme on le sait, la supériorité des Conciles sur le Pape, et il ne cessait d'exhorter à la paix et à la concorde les sectateurs des deux religions. Il n'en fallait pas tant pour s'exposer à la vengeance des disciples de Loyola, qui lui suscitèrent un procès criminel au sujet de son Mastigophore. Son ancien adversaire, le marguillier Vivian, qu'il y attaquait sans ménagement, obtint contre lui un décret de prise de corps, en 1612. La cause, à laquelle on joignit une accusation d'hérésie et d'impudicité, fut portée devant l'offi-

cial, dont la sentence dépouilla Fussy de ses bénéfices et lui interdit toute fonction cléricalle. Le curé de Saint-Barthélemy en appela au parlement qui confirma l'arrêt; il ne fut pas plus heureux à Sens et à Lyon, et il dut subir la peine.

Sorti de prison après une détention de quatre ou cinq ans, Fussy se trouva réduit à la plus fâcheuse extrémité. Il prit le parti de se retirer à Genève, non pas en 1614, comme le dit Benoit, mais en 1619, et il y embrassa la religion réformée. Le 4 nov. de la même année, la Sorbonne le retrancha de son corps. Selon Nicéron, le consistoire de Genève refusa de l'admettre au ministère; mais on lui procura une école dans les environs, et plus tard, on lui permit d'habiter Genève. Sénobier, qui devait être mieux informé, prétend, au contraire, qu'un mariage honorable lui fit obtenir gratuitement la bourgeoisie dès 1620. Il parait, ajoute l'écrivain genevois, qu'il exerçait les fonctions pastorales dans le pays de Vaud en 1633. Après sa mort, ses enfants vinrent en France pour

poursuivre le paiement d'une somme due à leur père; mais leurs parents les firent déclarer bâtards par un arrêt de la Chambre de l'édit, daté du 25 fév. 1642. Fussy a publié :

I. *Factum pour M^r Antoine Fussy contre M^r Nicolas Vivian et autres marguilliers de Saint-Leu-Saint-Gilles et Marguerite Riblet*, in-8°.

— Il est probable qu'il y a eu au moins la plus grande part, s'il n'en est pas le seul auteur.

II. *Le Mastigophore ou précurseur du zodiaque*, 1609, in-8°. — Quoiqu'il ait désavoué cet écrit anonyme, au rapport de L'Etoile, on persiste à le lui attribuer. Rien de plus fou et de plus ridicule que cet ouvrage et pour le fond et pour la forme.

III. *Le franc archer de la oraye Eglise contre les abus et énormitez de la fausse*, s. l., 1619, 8°. — Cet ouvrage, que Fussy dédia au roi de la Grande-Bretagne, contient un corps complet de controverse. Il y a d'excellentes choses; mais l'ivraie étouffe le bon grain. Le style d'ailleurs en est ennuyeux, singulier, trop souvent burlesque.

G.

GABILLON (AUGUSTE DE), docteur en théologie et pasteur de l'église wallonne de Leyde, a publié :

I. *In universam theologiam, pars tertia*, Leyde, Elzevir, 1700, in-4°. — Les bibliographes ne mentionnent pas ce livre, qui est porté dans le Cat. de la biblioth. de Genève.

II. *La vérité de la religion réformée prouvée par l'écriture sainte et par l'antiquité*, La Haye, 1701, in-12. — Réponse à la Lettre pastorale de l'archevêque de Paris.

III. *Oraison funèbre du roy Guillaume III, sur II Sam. III*, 31-38, réimp. dans les Laudationes funebr. (Leipz., 1703, in-8°).

IV. *Lettre aux Théatins*, La Haye,

1704, in-8°. — Ecrit anonyme.

Auguste de Gabillon serait-il le moine détroqué *Gabillon* dont *Le Clerc* ne dit pas de bien dans sa Biblioth. ancienne et moderne. Nous avons peine à le croire.

GABILLON (CHARLOTTE-AMÉLIE), née à Schwerin, directrice d'un pensionnat à Bützow, a publié :

I. *Abécédaire avec des exercices à la portée des petits enfans et un recueil des synonymes par les adolescents*, Rost., 1815, in-8°.

II. *Mehr als ABC-und Lesebuch, nebst einer kurzen Anleitung zum richtigen Buchstabiren für meine Schülerinnen*, Güstow, 1819, in-8°.

GABRIAC (CLAUDE DE), seigneur

de **BEAUFORT**, mestre-de-camp dans l'armée de *Rohan*, s'est rendu célèbre dans l'histoire de nos guerres civiles par l'habileté avec laquelle il dirigea, depuis Castres, la marche du secours qui, jeté dans Montauban, détermina Louis XIII à en lever le siège. « **Beaufort**, gentilhomme des Cevennes, lit-on dans les *Mémoires de Richelieu*, entreprit d'y faire entrer un secours de 1500 hommes, qu'il mena sûrement jusqu'à Saint-Antonin; duquel y ayant deux chemins pour aller à Montauban, l'un par une forêt, qui étoit le meilleur pour l'infanterie, l'autre par une plaine découverte, il choisit celui de la plaine, jugeant que, parce qu'il étoit le plus dangereux et qu'on ne jugeroit jamais qu'il l'eût pris, il y seroit aussi moins attendu. Cela lui réussit assez bien. » Divisant sa troupe en trois corps, **Beaufort** se mit à la tête du premier, fort de 800 hommes environ, et prit, en effet, la route la plus directe pour arriver à Montauban. Quoique le roi, sur l'avis de sa marche, eût fait doubler et renforcer les gardes du camp, **Beaufort** franchit l'Aveyron sans obstacle, passa près d'une garde qui ne l'aperçut pas ou qu'il força, comme le rapporte le sieur de Pontis, et entra dans la ville. La seconde division, sous la conduite de *Lautrec*, fut moins heureuse; elle tomba dans une embuscade dressée par *Bassompierre* et fut mise en déroute. La troisième, commandée par *Pagety*, essaya de gagner la forêt; mais vivement poursuivie par la cavalerie, elle fut sabrée avant d'y atteindre. **Beaufort** étoit en sûreté, lorsque, entendant le bruit du combat soutenu par le corps de *Lautrec*, il voulut aller à son secours. Malheureusement il tomba au milieu des ennemis, fut renversé de cheval, gravement blessé et fait prisonnier. Selon *Castelnaut*, il fut envoyé aux galères. *Richelieu* affirme qu'il fut enfermé à la Bastille. Outre un grand nombre de tués, les Protestants perdirent deux ou trois cents prisonniers qui furent tous condamnés aux galères. Le ministre qui accompagnait le secours fut pendu.

La paix ayant été conclue quelque temps après, **Beaufort** fut remis en liberté. En 1626, il fut député, comme ancien de l'église d'Avèze, au Synode national de Castres, qui le porta sur la liste des candidats à la députation générale. En 1627, *Rohan* le nomma son lieutenant-général dans les Cevennes, et le chargea de la défense du pays de Foix. **Beaufort** prit pour base de ses opérations Pamiers, ville assez grande, mais faible, et il faisait travailler avec activité aux fortifications, lorsqu'il fut attaqué par le prince de Condé. Le feu commença le 6 mars 1628; deux jours après, la brèche étoit praticable. Les habitants offrirent alors de se rendre la vie sauve; mais Condé ne voulut leur accorder aucune capitulation. Beaucoup essayèrent de fuir le sort affreux qui les attendait, entre autres, **Beaufort** et *Auros* gouverneur de Mazères; mais presque tous furent rattrapés. Condé fit pendre 28 habitants de Pamiers, au nombre desquels étoit le premier consul *Prat*, à qui, dit *M. Castillon*, on avait promis la vie; 120 furent envoyés aux galères, les autres furent donnés aux soldats pour être mis à rançon. La ville fut abandonnée au pillage, et, de l'aveu des écrivains catholiques, les royaux y exercèrent des violences et des cruautés inouïes. Quant à **Beaufort** et à *Auros*, ils furent livrés au parlement de Toulouse qui les fit exécuter (1).

Claude de *Gabriele* laissa de son mariage avec *Gabrielle de Vabres* deux filles: *LOUISE*, née en 1616, et *FRANÇOISE*, née en 1620, baptisées l'une et l'autre dans le temple d'Avèze. La dernière eut pour parrain *Tristan de Gabriac*, sieur de Gardiac, particularité qui prouve que d'autres branches de la famille de *Gabriele* professoient aussi la religion réformée. Et cette preuve n'est pas la seule. Nous ne prendrons pas sur nous de décider si **Beaufort** qui, selon *Bèze*, fut nommé, en 1562, gou-

(1) Nous avons dit ailleurs qu'*Auros* échappa à la mort par une abjuration (*Voy. I, p. 135*); nous avons reconnu depuis que c'est une erreur.

verneur de Milhau, et qui, sur l'ordre de Crussol, reprit les armes, en 1563, pour marcher avec *Baudiné* au secours de Florac, était un ancêtre de Claude de Gabriac; mais nous pouvons, sans hésiter, le réclamer pour la France protestante, ainsi que *Gabriac*, qui, en 1562, à la tête de 1500 Cévenois, prit Chanac, emporta d'assaut et mit à feu et à sang Chirac, mais échoua dans une entreprise sur Mende; le baron de *Beaufort*, gouverneur du Vigan, en 1573; *N. de Beaufort*, député, en 1584, à l'Assemblée de Montauban par la noblesse du Bas-Languedoc; *Antibal de Gabriac Du Cros de Ferrières*, qui mourut prisonnier dans la Tour de Constance, en 1686, et quelques autres dont nous avons eu ou aurons l'occasion de parler. Quant aux deux *Beaufort*, qui servirent, l'un sous *Lesdiguieres*, l'autre sous *Montbrun*, en 1621; à *Pierre de Beaufort*, de La Mure, qui se réfugia en Suisse à la révocation (*Arch. Tr.* 252); et aux enfants d'un autre *Beaufort* qui furent élevés dans le catholicisme malgré l'opposition de leur tuteur, le marquis de *Gouvernet*, et surtout malgré les prescriptions formelles de l'art. XVIII de l'édit de Nantes et de l'art. XXXVIII des Particuliers (*Arch. M.* 673), ils n'ont rien de commun, croyons-nous, avec la famille de Gabriac.

GACHES (PIERRE), né à Castres en 1523, fut un des premiers habitants de cette ville qui embrassèrent les doctrines évangéliques, pour lesquelles il montra un grand zèle durant toute sa vie. Bravant les bûchers de l'inquisition, il osa recevoir chez lui *Geoffroy Brun*, lorsqu'il arriva à Castres en 1560. C'était dans sa maison et dans celle de son voisin *Bernard Giraud* que se tenaient les assemblées des Huguenots, mais quelque soin que Brun mit à se cacher, il fut découvert dès le mois d'octobre et dut retourner à Genève. Privés de leur guide spirituel, les Protestants castrais persistèrent à se réunir en secret, et ils continuèrent ainsi leurs assemblées clandestines jus-

qu'à ce que les abominables calomnies de leurs ennemis les forçassent en quelque sorte, l'honneur parlant plus haut que la crainte de la mort, à se montrer au grand jour. Ils firent donc venir de Toulouse *Nicolas Folion*, dit *La Vallée*; mais les poursuites du parlement mirent promptement un terme à ses prédications. Il eut pour successeur, au mois de février 1561, *Lostan* que *Brun* envoya de Genève, et qui dut bientôt demander un aide, tant la moisson était abondante. *Barthe* arriva, le 18 avril, pour le seconder. Les conversions se multiplièrent de telle sorte que, peu de mois après, on comptait à Castres 400 familles protestantes, au nombre desquelles figuraient celles des quatre consuls, l'avocat *Deplanis*, le notaire *Etienne Vigneveille*, *Pierre Séguier* et *Raimond Caire*, et celle du procureur du roi *Melou*. L'audace des Huguenots croissant avec leur nombre, ils firent revenir *Brun* et ils osèrent même enterrer publiquement, selon le rite calviniste, un enfant de *Jacques Misse*, membre de leur église. Cependant les menaces de Joyeuse les obligèrent à prendre plus de précautions, en attendant des temps meilleurs.

Les progrès des Réformés ne se ralentirent pas néanmoins. Dès 1562, ils l'emportèrent sur les Catholiques dans les élections pour le consulat. L'année suivante, Pierre Gaches, qui n'avait pas médiocrement contribué à ces succès étonnants pour ceux-là seulement qui ne connaissent pas l'état de l'opinion publique à cette époque, fut élu consul avec *François Bouisson*, *Bernard Bourjade* et *Jean Bourdairac*. Il signala sa magistrature par sa charité pendant une peste horrible qui désola Castres, et fit jeter les premiers fondements d'un temple protestant. C'est lui probablement qui assista, après la Saint-Barthélemy, à l'assemblée de Pierreségade. Élu premier consul en 1585 (ses collègues étaient *Jean Bisol*, *François Alari* et *Olivier Lucas*), il eut, en cette qualité, l'honneur de recevoir chez lui le roi de Navarre,

lorsque ce prince passa par Castres. Il mourut le 29 déc. 1595. Son fils Jacques, né à Castres, le 14 janv. 1553, suivit la carrière du barreau et fut reçu avocat à la Chambre de l'édit. Nommé consul, en 1596, avec *Hélias Le Roi, Isaac Bernard et Pierre Aiméric*, il fut, une seconde fois, appelé à remplir les mêmes fonctions, en 1604. On ne connaît pas d'autre particularité de sa vie. Il mourut le 14 nov. 1612. Quoique fort attaché à sa religion, il a su conserver une grande impartialité dans les *Mémoires* inédits qu'il nous a laissés et dont le texte original se conserve à la Biblioth. de Castres, selon le Catalogue de Hænel. Ces Mémoires, dont nous avons eu une copie entre les mains, comprennent l'histoire de tout ce qui s'est passé à Castres et aux environs depuis 1555 jusqu'en 1610. Gaches raconte les événements en témoin oculaire, et son récit a un air de bonne foi qui prévient en faveur de sa véracité. Aussi dom Vaissète lui a-t-il accordé ce témoignage : « Cet auteur est un zélé religionnaire ; mais il rend justice aux Catholiques en bien des choses, et il nous a paru exact et assez désintéressé. » S'il arrive, ce qui est rare, que l'auteur se permette quelques excursions dans les contrées voisines, tel que le Bas-Languedoc, comme il ne parle que sur oui-dire, ses renseignements ne sont pas toujours très-sûrs. Son ouvrage n'a point été imprimé, bien qu'il soit supérieur à celui de *Faurin* et par l'abondance des détails et par les qualités du style qui le rendent plus agréable à la lecture. En voici le titre : *Mémoires du sieur Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faites en Languedoc, et particulièrement à Castres et ez environs depuis l'année 1555*. Il est divisé en trois parties : la première comprend les guerres de religion proprement dites de 1555-1575 ; la 2^e, les guerres de l'Union ou des Politiques en Languedoc, de 1575-1584 ; la 3^e, les guerres de la Ligue.

Nous n'oserions affirmer que *Gaches* qui assista, en 1614, à l'assemblée de Pamiers, comme représentant de l'église de Vabres, et un autre *Gaches*, ancien de la même église, qui fut député au synode provincial de Réalmont, descendaient de Jacques Gaches ; nous savons seulement qu'il laissa des enfants, et que le pasteur RAIMOND Gaches était son petit-fils.

Né à Castres vers 1615, Raimond Gaches fut nommé, en 1649, ministre dans sa ville natale. La réputation qu'il acquit comme prédicateur le fit appeler à Paris, en 1654, et il desservit l'église de Charenton jusqu'à sa mort, arrivée au mois de déc. 1668. Outre un assez grand nombre de sermons purement écrits et se lisant encore avec plaisir, Gaches, qui était membre de l'Académie de Castres, a laissé quelques pièces de vers qui ne nous sont connues que par leurs titres. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Le consolateur promis aux apostres, ou Sermon sur Jean XVI, 7*, Charent., L. Vendosme, 1654, in-8° ; 1655, in-8°.

II. *Le triomphe de l'Évangile, ou Sermon sur II Cor. II*, Charent., 1654, in-8° ; 1655, in-8°. — Dédié à Bourbon-Malauze.

III. *Jésus dans l'agonie, ou Sermon sur Matt. XXVI, 37, 38*, Charent., 1654, in-8°.

IV. *Actions de grâces pour la publication de la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies, ou Sermon sur Ps. CXXII, 6*, Charent., 1654, in-8°.

V. *L'athéisme confondu, ou Sermon sur ces paroles* : L'insensé a dit en son cœur : Il n'y a point de Dieu. Charent., Samuel Périer, 1655, in-8°.

VI. *Le fondement de l'espérance du chrétien, ou Sermon sur Rom. V, 5*, Charent., L. Vendosme, 1655, in-8°.

VII. *Sermon sur II Pierre I, 12-15*, Charent., 1655, in-8°.

VIII. *Sermon sur Jérémie III, 22*, Charent., 1658, in-8°.

IX. *Discours sur les songes divins*,

1659, in-12. — Cité dans le Catal. de la bibliothe. du docteur Williams.

X. *Quinze Sermons sur divers textes de l'Ecriture*, Gen., de Tournes, 1660, in-8°.

XI. *Sonnet sur la paix*, Charent., 1660, in-8°.

XII. *Préparation à la sainte Cène*, publ. avec le *Voyage de Bethel* par Fauquembergue (Voy. ce nom).

XIII. *Sonnet sur la mort du maréchal de Gassion*.

XIV. *Recueil d'épigrammes latines*.

XV. *Stances sur un père affligé de la mort de son fils*.

XVI. *Sur la détention à Vincennes du prince de Condé*.

XVII. *Sonnet sur un flambeau*.

XVIII. *Élégie sur la mort de M. Dast*.

XIX. *Trad. du 2^e livre de l'Iliade*.

XX. *Trad. du 3^e livre des Odes d'Horace*.

La Biogr. univ., à qui nous empruntons les titres des poésies de Gaches, ne dit pas si elles ont été imprimées. On trouve dans le T. XIV de la Collect. Conrart quelques pièces sorties de la plume de notre pasteur : un *Traité pour l'instruction de deux personnes de qualité faisant profession de la religion réformée*; la trad. d'un fragment du *Hierozoicon* de Bochart relatif à la mâchoire d'âne de Samson; un *Sermon* sur la 24^e section du catéchisme, et une *Lettre* au ministre de Bordeaux Sarrau, datée de Charenton 48 mars 1663.

GACHON (ARNAUD DE), ou *Gachon*, sieur de La Mothe, avocat au parlement de Bordeaux, fut député, en 1604, par la Basse-Guienne, à l'Assemblée politique de Sainte-Foy. Il y remplit les fonctions de secrétaire, et fut chargé d'une mission à Lyon, où Henri IV se trouvait alors, pour lui faire entendre les plaintes des églises au sujet des obstacles que le parlement de Bordeaux apportait à l'installation de la Chambre mi-partie (*Fonds de Brienne*, N° 209). L'année suivante, par résignation d'*Etienne Trelhier*, il fut pourvu

de la charge de conseiller au parlement de Guienne, charge dans laquelle il eut pour successeur son fils **PIERRE**, en 1618. Du mariage de ce dernier avec *Sibile de Bacalan*, naquirent deux fils, que l'Armoiral de Picardie appella **FRANÇOIS** et **JEAN**. Le premier, sieur de La Salle et de Contre, du chef de sa femme *Marie de Soyecourt*, fille de *Louis de Soyecourt*, sieur de Contre, et d'*Anne de Martigny*, abandonna le barreau de Bordeaux pour s'établir en Picardie. Ayant fait prêcher, en 1665, dans son château, il fut, à l'instigation de l'évêque d'Amiens, emprisonné par le lieutenant-général de Clermont; mais cet excès de zèle fut réprimé, sur le rapport de Châteauneuf, et l'affaire évoquée au Conseil (*Arch. gén.* Tr. 284). A la révocation cependant, le seigneur de Contre non-seulement se convertit avec ses deux filles, **MARIE** et **MADELAINE**; mais il entra dans les ordres et devint, en 1698, curé de Gueschart. Son frère, au contraire, se retira en Angleterre, lit-on dans l'Armoiral; ce pourrait bien être une erreur. **MM.** Erman et Réclam parlent, en effet, d'un Gachon qui remplissait, à Londres, en 1680, les fonctions d'agent de la cour de Berlin, et il ne s'agit certainement pas de François. Quoi qu'il en soit, le fils de Jean, nommé **HENRI**, qui était capitaine de cuirassiers lors de la révocation, ne suivit pas son père sur la terre étrangère.

On doit sans aucun doute rattacher à cette famille le capitaine *La Mothe-Gachon* qui, vaillamment secondé par *Bussac*, *La Serve*, *Grateloup* et *Parpus*, défendit, en 1622, Montravail contre le duc d'Elbeuf, et qui se fit tuer sur la brèche, plutôt que de se rendre à discrétion.

GAGNIER (**JEAN**), savant orientaliste, né à Paris, vers 1670, d'une famille qui professait la religion romaine. Gagnier fit ses humanités au collège de Navarre et s'appliqua avec ardeur à l'étude des langues sémitiques. Il entra ensuite dans les ordres et devint chanoine régulier de Sainte-Geneviève;

mais, peu de temps après, il quitta son couvent, soit, comme le supposent les écrivains catholiques, qu'il y fût poussé par le dégoût de la vie religieuse, soit, comme nous le croirions plutôt, qu'il eût été amené par la lecture des Livres saints à la connaissance des abus de l'Eglise romaine. Ce qui nous porte à adopter cette dernière hypothèse, c'est que Gagnier se retira en Angleterre et y embrassa le protestantisme. L'évêque de Worcester le prit pour chapelain et le mena à Oxford où il enseigna, pendant quelques années, l'hébreu, tout en se livrant à d'importants travaux littéraires. En 1715, il fut nommé professeur des langues orientales. Il mourut, le 2 mars 1740. On a de lui :

I. *Historiæ judicæ lib. V*, trad. latine de Joseph Ben Gorion, enrichie d'une préface et de notes, Oxf., 1706, 4°.

II. *L'Eglise romaine convaincue de dépravation, d'idolâtrie et d'antichristianisme*, La Haye, 1706, 8°.

III. *Tabula nova et accurata exhibens paradigmata omnium conjugationum hebraicarum*, Oxf., 1710.

IV. *Vindiciæ Kircherianæ, seu defensio Concordantiarum græcarum Conradi Kircheri adv. Abr. Trommii animadversiones*, Oxf., 1718, in-fol. et in-8°. — Critique acerbe d'un ouvrage d'ailleurs estimable.

V. *De vitâ et rebus gestis Mahomedis, moslemicæ religionis auctoris et imperii saracenicæ fundatoris, ex cod. msc. Pocockiano Bibliothecæ Bodleianæ textum arabicum primus edidit, latinè vertit, præfatione et notis illustravit J. Gagnier*, Oxf., 1723, in-fol.

VI. *La vie de Mahomet, trad. et compilée de l'Alcoran, des traditions authentiques, de la Sonna et des meilleurs auteurs arabes*, Amst., 1732, 2 vol. in-8°; 1748, 3 vol. in-12. — La réimp. n'est point estimée.

On lui doit encore des *Lettres sur les médailles samaritaines*, publiées dans les Nouvelles de la rép. des let-

tres (1705), et des *Remarques* sur l'édition de Joseph Ben Gorion donnée par Breithaupt, lesquelles ont été ins. dans la Bibl. choisie de Le Clerc (T. XXV). On lui attribue aussi, mais sans preuve suffisante, l'*Instruction pour les Nicodémites* (Amst., 1700, in-12). La mort ne lui a pas laissé le temps d'achever une trad. latine de la Géographie d'Abulféda (dont la moitié environ était déjà imprimée), et du Sopher Æmunot du R. Seedadiah. Nous ignorons si le *Traité de la petite vérole* qu'il avait trad. de l'arabe de Rhazis, à la demande du docteur Mead, a vu le jour, en sorte qu'il ne nous reste à ajouter à la liste de ses ouvrages que les *Fragmenta ex Catenâ in Pentateuchum arabicâ, syriacis descripta literis et latinè versa*, que Fabricius a publiés dans le T. II de son édition de Saint-Hippolyte.

La Biogr. univ. qui a consacré à Gagnier un article rédigé avec beaucoup de soin, nous apprend qu'il s'était marié en Angleterre et qu'il laissa un fils, nommé THOMAS ou Jean, qui fit ses études à Oxford, où il prit, en 1743, le grade de maître-ès-arts, et qui fut pourvu du rectorat de Marc-Gibbon, puis de celui de Stranton, dans l'évêché de Durham.

GAIGNY (JEAN DE) est auteur, selon Draudius, d'un vol. de *Sermons des six paroles de Jésus-Christ en croix*, Lyon, J. de Tournes, 1543, in-16.

GAILLARD (ANNIBAL), dit l'Allemand, parce qu'il avait fait les guerres d'Allemagne, était natif de Falguières. Brigadier d'une troupe camisarde, où servait aussi son frère Ali-dor, il avait accompagné Catinat dans son expédition du Rouergue et était entré avec empressement dans la conspiration de Boaton (Voy. ce nom). Le 12 avril 1705, il se glissa dans Montpellier pour y préparer le soulèvement. Basville, averti bientôt, mit ses espions en campagne, et leurs rapports venant confirmer les avis qu'il avait reçus, il résolut de faire fouiller toutes les maisons capables de recéler les conjurés.

Une des dernières qu'on visita fut celle de la veuve *Guitard*, dite *Larose*. On y trouva trois étrangers qui parurent suspects. Sur l'ordre que le prévôt leur donna de le suivre chez l'intendant, ils comprirent qu'ils étaient perdus, et l'un d'eux, nommé *Flessières*, saisissant des pistolets cachés dans un coffre, fit feu sur le prévôt; mais il le manqua et tomba lui-même percé d'une balle. A la faveur du désordre, ses deux compagnons s'enfuirent. Ils ne tardèrent pas cependant à être arrêtés. Jean-Louis, dit le Genevois, du lieu de sa naissance, racheta sa vie en révélant tout ce qu'il savait de la conspiration. Gaillard montra, au contraire, une héroïque fermeté, et périt sur la roue, le 2 mai 1795.

GAILLARD (AUCER), le Jasmin du xvi^e siècle, charron, ménétrier et poète, né à Rabasteins vers 1530. Sa grande facilité à rimer, en langue vulgaire du Midi, des pensées souvent originales, mais plus souvent encore licencieuses, lui avait déjà acquis de la réputation dans le Languedoc, lorsque la première guerre civile éclata. Zélé partisan de la Réforme, Gaillard déposa la tarière pour l'épée et s'enrôla sous les ordres de *Guillaume de Lherm*, sans oublier toutefois d'emporter son violon, sa dernière ressource, depuis que les Catholiques avaient pillé sa boutique. Dans la seconde guerre, il reprit les armes et marcha avec le vicomte de *Montclar*, à travers toute la France, jusque sous les murs de Chartres. Le seul butin qu'il rapporta de ses campagnes fut la connaissance du français. Peu de temps après son retour dans sa ville natale, il fut contraint de chercher un asile à Montauban, où son talent le fit accueillir avec empressement par les plus puissants seigneurs des environs. Les *Panat*, les *Terride*, les *Gourdon*, les *Turenne*, les *Regniès*, les *Caumont-Montbeton* se déclarèrent ses admirateurs enthousiastes, et *Salluste Du Bartas* ne dédaigna pas de diriger par ses conseils le pauvre *roudié* de Rabasteins. Lorsque les Ca-

tholiques serendirent de nouveau maîtres de Montauban, Gaillard se retira dans le Béarn où son violon et ses vers le firent également rechercher. Le caractère saillant de ses poésies, est une extrême licence unie à une naïveté pleine de charme et à une simplicité de tour et d'expression qui découlait de l'ignorance du poète. Point d'emprunts au grec ni au latin, point d'allusions mythologiques; seulement, abondance de citations historiques presque toujours, il est vrai, fort hasardées. Il vivait encore en 1592, comme on l'apprend par sa requête à *Catherine de Navarre*, de qui il sollicitait une pension de 50 écus, circonstance qui ne prouve pas en faveur de la générosité de ses patrons; mais on ignore la date précise de sa mort. Il a laissé un assez grand nombre de pièces de vers en patois languedocien, et quelques-unes en français. En voici les titres :

I. *Las Obros de Augié Gaillard*, Bordeaux, 1579, in-8°. — Dédité à *François de Caumont*, baron de Montbeton.

II. *Lou Libre gras*. — On ne connaît pas un seul exemplaire de ce recueil de poésies plus libres encore que *Las Obros*. Gaillard adopta ce titre singulier, parce que, dit-il, embarrassé des exemplaires qui lui restaient de son premier livre, « quoiqu'il se vendit mieux que la Bible et les Psaumes », il voulut faire comme les bouchers qui ne donnent du bœuf gras qu'à ceux qui en prennent du maigre.

III. *Recommandations d'Augié Gaillard al rey, per estre mez en cabal per la sio magestat*, Lyon, sans date, petit in-4°, orné du portrait sur bois de l'auteur. — Les pièces qui forment ce vol. ont été réimp. avec le N° V.

IV. *Description du château de Pau et des jardins d'iceluy, et la description de la ville de Lescar*, 1582 (1592), in-8°; 2^e édit., Lyon, 1583, 8°.

V. *Lou Banquet al cal banquet a bel cop de sortos de meises per so que tout lou moun n'es pas d'un goust*, Paris, 1583, in-8°, avec le por-

trait sur bois de l'auteur. — On ne connaît pas un seul exemplaire de cette première édit. qui avait été pourtant tirée à 1200 exemplaires. Ceux de la seconde (Paris, 1584, in-42), sont eux-mêmes très-rars. L'édit. la plus complète est celle de Paris, 1592, in-4°. Celle de Lyon, 1619, fourmille d'in-corrrections.

VI. *Les Amours prodigieuses d'Augier Gaillard, avec six ou sept requêtes et autres belles et plaisantes choses*, sans nom de lieu, 1592, petit in-4°, avec le portrait de l'auteur.

Sous le titre de *Poésies languedociennes et françaises d'Augier Gaillard, dit lou roudié de Rabastens*, Albi, 1843, in-48, M. Gustave de Clausade a réimpr. un choix des Poésies d'Augier Gaillard. Ce charmant petit vol. contient *Las Obros*, *Lou Banquet*, les *Recommandations al rey* et les *Amours prodigieuses*, mais châtiés et débarrassés de tout ce qui a paru à l'éditeur dépasser les bornes de la décence. La notice détaillée placée en tête du vol. nous a servi de guide pour cet article.

Qu'on nous permette de citer un sonnet qui mettra le lecteur à même de juger du talent de notre charron poète.

Pour me glorifier je n'ay point fait ce livre,
Ny pour penser aussi mon nom éterniser.
Je l'ay fait seulement pour voir et adviser
Si l'estat de rimeur me donneroit à vivre.

J'ay un autre mestier, lequel je voudrois suivre.
Qu'est l'estat de rodier qu'il ne faut mespriser,
Mais il me cousteroit de faire autoriser,
Et tout le bien que j'ay ne vaut pas une livre.

J'ay garnie boutique à mon pays deux fois,
Que tousjours m'ont pillé mes outils et mon
[bots :
Et me voyant pillé, il faut que je vous die

Que je me suis mis à lire et à rimer aussi ;
Mais pour autre raison je n'ai point fait cecy,
Sinon tant seulement que pour gagner ma vie.

GAILLARD (JACQUES), ministre à Montauban et professeur de théologie à l'académie protestante de cette ville, où il était né vers 1620. Aussitôt que les Catholiques avaient été rétablis dans Montauban, en 1629, l'évêque s'était

empressé de réclamer un droit accordé par Henri III à un de ses prédécesseurs, celui de nommer les régents de l'académie. La prétention paraltra étrange ; mais elle ne l'était certainement pas plus que celle des révérends Frères Prêcheurs qui, en 1660, demandèrent aux commissaires pour l'exécution de l'édit un arrêt qui contraignit les Protestants montalbanais à reconstruire à leurs frais l'église de leur couvent démolie sous Charles IX, après avoir été prise d'assaut en pleine guerre. Les idées les plus extravagantes trouvaient alors accès auprès des fonctionnaires de l'Etat, pour peu qu'elles tendissent à molester les Réformés. Le fameux Foucault jugea la requête des Dominicains parfaitement légitime et y fit droit. Le commissaire protestant forma opposition, et le conseil d'état, appelé à juger le partage, rejeta, par arrêt du 47 sept., la singulière demande des moines (*Arch. gén.* Tr. 253). L'évêque n'avait pas contre lui une prescription d'un siècle et de nombreux traités de paix ; il y avait cependant de fort longues années qu'il n'avait exercé le droit qu'il réclamait, et n'eût-ce pas été chose bizarre, qu'un prélat de l'Eglise romaine chargé de choisir les instituteurs de la jeunesse protestante ? L'intendant le sentit et il proposa aux Protestants de Montauban de contribuer aux frais de construction d'un collège pour le très-petit nombre d'enfants catholiques qu'on comptait alors dans la ville. Le démon de l'avarice sans doute leur inspira la fatale pensée de s'y refuser ; ils préférèrent céder la moitié de leur collège aux Jésuites. Ce voisinage ne pouvait manquer d'occasionner des querelles, et les disciples de Loyola, qui se sentaient appuyés par le gouvernement, ne négligeaient rien pour exciter des troubles, sûrs qu'ils étaient d'en profiter. En 1660, ils dressèrent dans la cour du collège un théâtre sur lequel leurs élèves devaient représenter une tragédie. Les étudiants protestants, raconte Perrin, en demandèrent avec menaces la démolition. Une émeute

éclata. Les consuls, qui étaient accourus pour apaiser le tumulte, furent insultés et poursuivis à coups de pierre. L'intendant parvint cependant à mettre la main sur quelques-uns des coupables ; mais les portes des prisons furent enfoncées, les détenus délivrés, et l'intendant lui-même, au rapport de Cathala-Couture, courut risque de la vie. Saint-Luc reçut ordre d'occuper militairement Montauban. Les murailles de la ville furent rasées, l'académie protestante transférée à Puy-Laurens, le nombre des Réformés dans les conseils réduits à dix, et le consulat mi-parti aboli. Deux des chefs de l'émeute furent pendus, deux condamnés aux galères, un autre au fouet; une trentaine furent exécutés en effigie, et le ministre Gaillard, qui était accusé, à tort ou à raison, d'avoir fomenté la rébellion, fut banni à perpétuité (1). Les Protestants montalbanais consternés firent partir sur-le-champ *Vigose* et *Pechels* pour Paris, mais Louis XIV resta sourd à leurs prières.

Gaillard se retira en Hollande où il fut, dès 1662, appelé à desservir l'église wallonne de Bois-le-Duc. En 1666, il fut nommé pasteur à Leyde, professeur de théologie et recteur du collège français. Il mourut dans un âge très-avancé, laissant la réputation d'un esprit ferme jusqu'à l'opiniâtreté et d'un pasteur plein de zèle pour les églises. On a de lui :

I. *La généalogie de J.-Ch. avec le démentement des difficultés qui se rencontrent dans cette généalogie*, Leiden, 1683, in-8°.

II. *Specimen questionum in novum instrumentum, de filio hominis*, Lugd. Bat., 1684, in-4°. — M. Gaillard, dit Bayle, publie ici une vingtaine de problèmes sur des points de théologie fort considérables, et il en donne la résolution en homme qui en a pro-

fondément examiné la matière et qui médite sur ce qu'il dit. »

III. *Melchisedecus Christus unus, rex justitia, rex pacis, seu Exercitationes XII de Melchisedeco*, Lugd. Bat., 1686, in-8°.

Jacques Gaillard descendait vraisemblablement du pasteur de Pamiers *Paul Gaillard* que le Synode national de Castres défendit contre l'inimitié du consistoire et d'une partie de l'église, dont *Dutocq* s'était fait l'organe, comme il défendit aussi le ministre de Saint-Ambroix *Courroi* contre un parti « dont les passions désordonnées » employaient contre lui jusqu'à la calomnie.

GAILLARD (MICHEL), sieur de LONGJUMEAU, gentilhomme huguenot, habitait, en 1561, une maison « assise au Prey aux clercs. » On le soupçonnait d'y tenir des assemblées religieuses, et ce furent vraisemblablement ces soupçons qui motivèrent l'arrêt rendu, le 26 avril, par le parlement de Paris pour défendre les assemblées et conventicules, le port d'armes et les rassemblements au Pré aux clercs; car l'ordre fut donné en même temps au sieur de Longjumeau de vider sa maison. Il n'obéit pas assez promptement au gré de la populace qui, dès le lendemain, alla assaillir son logis. Gaillard et ses amis se défendirent courageusement; mais aucun d'eux ne montra plus de bravoure que l'avocat *Ruzé* qui, nous raconte Bruslart, « fraploit d'une espée bien tranchante sur la pauvre commune, dont il y eust de fort navrés jusques à la mort. » Jamais l'esprit de parti ne s'exprima avec plus de naïveté. Michel Gaillard porta plainte au parlement; mais la Justice partageant la tendresse compatissante du chanoine Bruslart pour la pauvre commune, lui répondit, le 29, par un ordre de sortir de Paris avec toute sa famille. Gaillard se retira dans sa terre de Longjumeau, où il ne fut pas plus en sûreté qu'au Pré aux clercs, car lorsque « la pauvre commune » de Paris se mit en campagne contre les châteaux des gentilshommes huguenots des environs, le sien fut un

(1) Le roi avait fait inviter le Synode de Loudun à l'envoyer dans une autre église; mais le synode n'avait pas voulu y consentir, avant de savoir s'il était ou non coupable. Peut-être cette résistance fut-elle la principale cause de son bannissement.

des premiers pillés ; bien plus, malgré un sauf-conduit du roi, sa femme fut cruellement maltraitée par MM. de la commune qui tuèrent même l'instituteur de ses enfants.

Nous ne connaissons pas d'autres particularités de la vie du sieur de Longjumeau ; nous savons seulement qu'il avait épousé *Louise de Sains* et qu'il en avait douze enfants : 1° MICHEL, sieur de Longjumeau, mort en 1607, très-vraisemblablement dans la religion romaine ; — 2° BENJAMIN, sieur de Raucourt ; — 3° CHARLOTTE, femme de *Nicolas d'Aumale*, sieur de Haucourt ; — 4° BERNARDE, mariée à *Jean de Montmorency*, sieur de Bours ; — 5° JEANNE, épouse de Claude de Touvigny, du Boulonnais ; — 6° RACHEL, alliée à *Jacques de Boubers*, sieur de Bernâtre, d'une famille protestante de la Picardie ; — 7° ESTHER, femme du sieur de *Launay* en Normandie ; — 8° SESANNE, épouse du sieur *Du Puiset* ; — 9° ELISABETH, femme de Louis Picot, sieur de Centeny ; — 10° RENÉE, alliée à Louis de Grailly, sieur de Chalette ; — 11° ANNE, qui épousa en secondes noces Paul Des Champs, sieur d'Acheville ; — 12° LOUIS, baron de Courcy, qui prit pour femme, *Marie Le Moine*, fille de *Daniel*, sieur de Vaux, et de *Charlotte Teste*, et mourut sans postérité.

Selon le Dictionnaire de la Noblesse, un descendant de Michel Gaillard alla s'établir à Aix en Provence et y fonda une branche. Cette branche provençale professait la religion catholique ; mais un de ses membres rentra dans le giron de l'Eglise protestante en 1630. Nous voulons parler de *Gilles Gaillard*, sieur de La Motte-Lussan, qui se retira à Orange où il publia les motifs de sa conversion sous ce titre : *Le prosélyte évangélique, livre auquel le vray christianisme est très-clairement démontré par la Parole de Dieu contre la tradition des hommes*, 2° édit. revue, Gen., 1642, in-8°, ouvrage qui fut condamné par le parlement d'Aix. On lui doit aussi un panégyrique du

prince de Nassau, intitulé *Le Tableau de Frédéric-Henry, prince d'Orange*, Gen., 1641, in-4° ; mais c'est sans aucune espèce de fondement qu'on lui a attribué le traité *De supposito*, qui appartient à *Derodon*. Gilles Gaillard épousa, en 1639, *Catherine de Colla*, fille du président au parlement d'Orange, dont il n'eut pas d'enfants.

Nous ne pensons pas qu'on puisse rattacher aux Gaillard de Provence le capitaine de ce nom qui, en 1570, se saisit de Charmes pour faciliter à *Montbrun* le passage du Rhône par cette diversion.

GAILLIOT (PIERRE), menuisier de Marennes. Arrêté sous la prévention « d'avoir construit avec *Pierre Manseau*, une chaire qu'il sçavoit être destinée pour servir aux prédicans lors des assemblées de religionnaires, comme aussi d'avoir tenu des discours séditieux à l'instant de l'enlèvement de ladite chaire, et violemment soupçonné d'avoir assisté à des assemblées des religionnaires », Gailliot fut condamné par jugement de l'intendant Barentin, en date du 27 août 1746, « à être battu de verges sur les épaules nues par l'exécuteur de la haute justice, ensuite flétri sur l'épaule dextre d'un fer chaud en forme de fleur-de-lys », et banni pour neuf ans de l'étendue de la généralité de La Rochelle. Son complice Manseau, qui avait travaillé à la chaire et était aussi violemment soupçonné d'avoir assisté à des assemblées, fut également battu de verges, flétri par le bourreau et banni pour sept ans. L'un et l'autre furent, en outre, condamnés à trois livres d'amende au profit du roi, et la chaire confisquée fut donnée à l'hôpital général.

GAL, famille cévenole qui a donné à l'Eglise protestante deux de ses pasteurs du désert les plus distingués. L'un d'eux, *Gal-Pomaret*, ministre à Ganges, était un homme d'un caractère élevé, d'une érudition étendue et d'un esprit que Voltaire appréciait, c'est tout dire. Il a laissé dans ses montagnes natales la réputation d'un prédicateur élo-

quent, et, mérite que nous prisons dans un ministre de l'Évangile par dessus tous les autres, parce qu'il découle de la charité, si fortement recommandée par Papôtre, il professait et pratiquait la tolérance. « S'il est, écrivait-il en 1776, apparemment au sujet des ministres dissidents *Briatte* et *Bellanger*, s'il est dans certains pays du royaume des pasteurs qui s'y soient établis contre les formes de notre discipline, je ne voudrais pas qu'on les poursuivit comme schismatiques.... Ceux qui sont pour nous, ne sont pas contre nous, disait notre divin maître, et nous devons nous faire un devoir de parler et d'agir comme lui. » Gal-Pomaret, dont la vie ne présente d'ailleurs aucune circonstance notable, mourut à Ganges, le 17 août 1790, après 47 ans de travaux apostoliques. Nous ne connaissons qu'un seul ouvrage publié par lui ; c'est *Le bon père ou le chrétien protestant*, Neuchâtel, 1786, in-8°. On peut y ajouter une *Lettre aux évêques de France*, ainsi que quelques *Lettres* écrites à Voltaire et publiées dans l'Histoire de la vie littéraire de feu M. de Voltaire. Il a laissé, en outre : *Le protestant instruit et fortifié*, *Le catéchumène instruit et admis à la communion*, une *Lettre responsive à M. de Barral, grand-vicaire du diocèse de Montpellier* (1759), et quelques *Sermons*, opuscules inédits qui se trouvent aujourd'hui entre les mains de M. Gal-La Devèze, pasteur de Meaux et son arrière-neveu.

Frère de Gal-Pomaret, *Gal-La Devèze* ne possédait pas autant de science, mais il avait peut-être une piété plus solide, unie à beaucoup de fermeté, à beaucoup de douceur et à beaucoup de désintéressement. Consacré par son frère, le 19 juin 1757, au périlleux ministère qu'il exerçait lui-même, Gal-La Devèze parcourut pendant 39 ans, avec un zèle soutenu, la carrière qu'il avait embrassée. Il mourut au Vigan, le 4 mai 1796, à l'âge de 67 ans, avec la réputation d'un prédicateur plein de chaleur et d'onction. Il a laissé quel-

ques dissertations sur les vérités de la religion chrétienne, des lettres et un assez grand nombre de sermons qui se conservent dans sa famille.

GALARD DE BÉARN (RENÉ DE), baron de BRASSAC, capitaine huguenot. Nous ignorons si son père, Jean de Brassac, qui servit, dit-on, en 1562, dans les rangs catholiques, embrassa plus tard la religion protestante ; mais tout semble prouver que sa mère, *Jeanne de La Rochechandry*, en fit profession. René de Brassac prit une part active à nos guerres civiles, comme guidon de la compagnie de *Coligny* et comme lieutenant de *Paulin*. Il devint, dans la suite, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur et capitaine de 50 hommes d'armes, sans abandonner toutefois l'Église réformée. C'est, en effet, dans le temple protestant de La Rochebeaucourt, dont il était seigneur du chef de sa femme *Marie de La Rochebeaucourt*, qu'il fit baptiser ses trois fils : JEAN, né le 10 août 1579, qui eut pour parrain *Boydolan* ; RENÉ, né le 21 juillet 1580, et LOUIS, né le 20 sept. 1581 (*Arch. gén. Tt. 261*).

Jean de Galard de Béarn de Brassac, baron de La Rochebeaucourt, succéda, en 1606, à son grand-père maternel dans le commandement de Saint-Jean-d'Angély. En 1611, la Saintonge le députa à l'Assemblée politique de Saumur, et la même année, au mois d'octobre, il fut chargé, comme commissaire protestant, de faire exécuter l'édit de pacification dans cette province (*Fonds de Brienne, N° 246*). Pendant qu'il était à Saumur, l'Assemblée fut instruite que Condé se proposait d'aller à Saint-Jean-d'Angély, sous le prétexte de faire rendre les honneurs funèbres à son père *Henri de Bourbon* ; et soupçonnant quelque trahison, elle se hâta de l'y renvoyer avec ordre de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le prince de se saisir de la ville, comme on lui en supposait l'intention. Le premier soin de La Rochebeaucourt fut de faire élire pour maire *Brochart*, qui lui était tout dé-

voué. En cela, sa conduite n'offrait rien de suspect; mais le danger passé, il eut le tort de vouloir continuer le maire dans ses fonctions, contrairement aux statuts de la commune qui ne permettaient pas, dit M. Massiou, de maintenir un maire dans sa charge deux années de suite. Le duc de Rohan, qui était gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, crut, non sans grande apparence de raison, que son lieutenant agissait de concert avec la Cour pour lui enlever cette ville.

La Rochebeaucourt, de l'aveu du Mercure français, était, en effet, un de ces Protestants fort tièdes que l'édit de Nantes, tel qu'il avait été vérifié, c'est-à-dire avec les restrictions introduites par les parlements, satisfaisait pleinement, et qui blâmaient Rohan et les Huguenots plus zélés d'insister sur l'exécution de l'édit tel qu'il avait été expédié. Or, sans être en guerre ouverte, les deux partis nourrissaient l'un contre l'autre des sentiments hostiles, qui s'étaient produits avec assez de vivacité dans l'Assemblée de Saumur même. Rohan donc se rendit à Saint-Jean-d'Angély, pour surveiller « les menées qui se brassoient au préjudice de son autorité; » mais un ordre de la Cour l'appela à Paris. Il partit immédiatement, emmenant avec lui La Rochebeaucourt, et laissant à Saint-Jean-d'Angély *Hautefontaine* « pour contrebrigner la brigade de La Rochebeaucourt et du maire. » Les Mémoires de Pontchartrain nous apprennent que la régente donna ordre à la Chambre de justice de Nérac « de s'opposer aux intrigues de Hautefontaine. Des commissaires furent donc envoyés; mais ils jugèrent prudent de s'arrêter à Saintes et de faire porter par leurs huissiers une citation à Hautefontaine qui les maltraita et les chassa. De son côté, Rohan, instruit par son agent de la disposition favorable des esprits, prétexta une maladie de son frère, quitta la Cour et retourna à Saint-Jean-d'Angély où il fit procéder à l'élection d'un nouveau maire. La Cour se montra fort irritée;

mais la réflexion fit bientôt sentir à la reine-régente l'imprudence de provoquer des troubles qu'elle serait hors d'état de réprimer. Pareillement Rohan ne tarda pas à s'apercevoir que le parti huguenot s'intéressait médiocrement à sa querelle. On se montra donc disposé de part et d'autre à prêter l'oreille aux sages avis de *Du Plessis-Mornay*, et un accord fut conclu portant que les clefs de la ville seraient remises pour huit jours entre les mains de l'ancien maire; que l'on procéderait à une nouvelle élection, et que La Rochebeaucourt rentrerait dans l'exercice de sa charge.

La Rochebeaucourt, au reste, quitta bientôt Saint-Jean-d'Angély, et obtint, comme dédommagement, le titre de conseiller du roi et le gouvernement de Châtellerault. Il finit par se convertir et devint successivement, grâce au crédit du P. Joseph, ambassadeur à Rome, ministre d'état et surintendant de la maison de la reine. Il mourut sans postérité. La note secrète, qui le classe encore parmi les principaux chefs huguenots, l'apprécie en trois mots: Brave, homme de fatigue et de grand service. Tallemand des Réaux, dans ses *Historiettes*, nous le présente sous un autre aspect. Il était, selon le satirique écrivain, « hargneux, toujours en colère, et quoiqu'il eût étudié, il n'avait pourtant point pris le beau des sciences et des lettres. » Sa femme, au contraire, *Catherine de Sainte-Maure*, fille de *François de Sainte-Maure* et de *Louise Gillier*, nous est dépeinte comme une dame « fort douce, fort modeste et fort instruite, qui savait le latin et entendait bien son Euclide. » Elle se convertit avec son mari qui voulut ramener aussi dans le giron de l'Eglise romaine sa belle-sœur, M^{me} de *Montausier*, « qu'il avait lui-même rendue huguenotte », à ce qu'on lit dans les *Historiettes*; mais ce fut en vain, il ne put lui persuader de redevenir catholique.

GALISSARD (PIERRE), fils de *Pierre Galissard*, sieur de Marignac,

né à Alais, en 1712, et régent de 3^e à Genève, fut reçu bourgeois de cette ville, le 10 juin 1733, avec ses fils PIERRE-FRANÇOIS et LOUIS, et y mourut en 1780. La Biogr. univ. lui attribue, sans autre indication, les ouvrages suivants : I. *Discours sur la dispute*. — II. *Lettre critique sur la religion essentielle*. — III. *Épître sur la poésie*. — IV. *Le Spectateur suisse*. — V. *Épître critique à M. d'Alembert sur l'art. Genève de l'Encyclopédie*. — Le Journal historique renferme beaucoup de ses vers latins et français, tous assez médiocres.

M. Ch. Weiss nous apprend que le petit-fils de Galissard, après avoir été attaché en qualité de chimiste à la manufacture de Sèvres, est aujourd'hui professeur de chimie à Genève.

GALLAND (Auguste), procureur général du domaine de Navarre et conseiller d'état, né à Tours, vers 1572, selon M. Chalmel, et mort vers 1644.

Fils d'un officier de la maison de Navarre (1), que le Béarnais estimait à cause de sa probité et de ses lumières, Galland fut destiné au barreau et fit ses études à l'université de Paris. Reçu avocat au parlement, il y exerça sa profession avec succès, au moins jusqu'à la mort de son père, à qui il succéda dans ses emplois.

Jusqu'en 1623, la vie d'Auguste Galland est couverte d'un voile qu'il ne nous a pas été donné de soulever. A cette époque, il était procureur général du domaine de Navarre et membre du conseil d'état et privé, charges qui avaient été vraisemblablement la récompense de services rendus par lui à la Cour; mais de quelle nature étaient ces services? C'est une énigme qui reste à expliquer. A partir de cette époque, nous le voyons, pendant quelques années, se mêler d'une manière

très-active aux affaires de ses coreligionnaires, mais toujours comme l'agent du gouvernement, comme l'homme du roi. C'est ainsi qu'en 1623, il assista, en qualité de commissaire royal, au Synode national de Charenton, conformément aux Lettres-patentes du 17 avril 1623 qui avaient ordonné qu'à l'avenir les synodes se tiendraient en présence d'un officier de la religion réformée chargé de veiller à ce qu'il ne s'y fit rien de contraire aux édits. Les églises étaient mécontentes d'une mesure qui semblait les mettre en état de suspicion, et le synode résolut d'adresser des plaintes au roi au sujet de cette déclaration qui portait atteinte, dans son opinion, aux privilèges garantis aux Réformés par les édits. Mais les remontrances du synode furent aussi inutiles que l'avaient été celles des députés généraux *Montmartin* et *Maillard*; la déclaration subsista.

Galland fut encore choisi pour commissaire au Synode national suivant, qui s'assembla à Castres, en 1626. Dans le discours qu'il adressa aux représentants des églises, il se borua, en quelque sorte, à leur notifier les ordres de Louis XIII. S. M. promettait de maintenir le libre exercice de la religion réformée; au milieu de la guerre même, loin de songer à abolir les édits, elle n'avait cessé de témoigner aux Protestants la même bienveillance et de les employer « dans les affaires les plus importantes de l'Etat »; elle leur avait enfin accordé une amnistie générale. En retour, le roi demandait que les Réformés vécussent en bonne harmonie avec les Catholiques; il exigeait qu'ils n'entretinssent aucun rapport avec l'étranger, et il espérait que le Synode national, pour lui donner une preuve de son obéissance, sanctionnerait le canon du synode de Réalmont, portant qu'il serait informé contre tous les ministres qui avaient suivi la faction espagnole, non pas dans l'intention de les exclure de l'amnistie, mais seulement pour faire briller d'un plus vif éclat la réputation de ceux qui avaient

(1) Quel lien de parenté unissait le père d'Auguste Galland avec Charles Galland, valet de chambre de la reine de Navarre, qui échappa au massacre de la Saint-Barthélemy et se sauva à Genève? Nous n'avons pu le découvrir.

persisté dans leur devoir. Enfin S. M. renouvelait la défense déjà faite aux ministres d'assister aux assemblées politiques ou de se mettre au service de princes étrangers. La conduite de Galland vis-à-vis du synode fut d'ailleurs pleine de courtoisie et de déférence; aussi les meilleurs rapports semblent-ils avoir existé entre eux. C'est ainsi qu'à la prière des députés des églises, le commissaire du roi écrivit au président du parlement de Toulouse en faveur de plusieurs protestants, entre autres, de l'avocat *Bérard*, qui avait été incarcéré à Sommières parce qu'il avait embrassé la religion réformée. Galland envoya sa lettre par son propre fils et par *Petit*, et le président du parlement y fit la réponse la plus polie.

Rien jusqu'ici, dans la vie publique de Galland, ne justifie les accusations portées contre lui par quelques écrivains protestants, par *Rohan* surtout, qui nous le peint comme un homme habile, mais mercenaire, sans honte et sans conscience. Nous avons déjà eu l'occasion de le remarquer, les jugements de *Rohan* ne doivent pas être admis sans contrôle, lorsqu'il s'agit des adversaires de sa politique; or personne peut-être ne se montra plus opposé à ses desseins que Galland, qui, disait-il, lui avait fait plus de tort que les troupes royales. D'un caractère doux et modéré, imbu des doctrines de l'obéissance passive, persuadé que la parole royale est sacrée et que le roi tiendrait toutes ses promesses, Galland devait voir avec une espèce d'horreur les entreprises de *Rohan*; aussi, ne cessait-il d'insister auprès de ses coreligionnaires pour qu'ils se soumissent absolument aux ordres de Louis XIII. Dans de telles dispositions, on comprend qu'il dut accepter avec empressement, en 1627, la mission d'aller dans le Languedoc combattre les projets du duc. Il déploya dans cette circonstance une activité surprenante et une habileté remarquable. Il se mit en route vers la fin de sept. (Son passeport, que nous avons eu entre les mains, est daté

du 16), porteur de lettres du roi adressées à *Malauze*, *Saint-Germier*, sénéchal de Castres, *Picheron d'Entraques* et à d'autres Protestants influents (*Fonds S. Germ. franç.* 944. 45). Arrivé à Cahors, le 40 octobre, il y trouva une lettre du premier président du parlement de Toulouse qui lui peignait comme très-alarmant l'état des esprits à Montauban. Il pouvait y avoir du danger pour le commissaire royal à entrer dans une ville aussi agitée; cependant il n'hésita pas à s'y transporter sur-le-champ, et manda les consuls à qui il fit connaître l'objet de sa mission. Une assemblée générale fut convoquée; Galland s'y rendit et par ses promesses adroitement mêlées de menaces indirectes, il produisit une telle impression sur les esprits que, séance tenante, une adresse fut votée au roi pour lui jurer fidélité. Parmi les signatures, nous citerons comme les plus importantes, celles des consuls *La Bouissonade*, *Arbussy*, *Bardeau*, *Lacaze* et *Solcorme*. Le 15, Galland partit pour Briatexte, où il obtint le même succès (1); de là il alla à Castres où le parti de la paix, à la tête duquel étaient les quatre consuls, *Pierre de Lacger*, *Pierre Jean*, *Jean Raully* et *Jean Galibert*; *Samuel de Landes*, *Jean de Landes*, sieur de La Gascarie, *Samuel de Bouffard*, sieur de La Garrigue, *Jean de Bouffard*, sieur de Madiame, *Jean de Thomas*, sieur de L'Isle, *David de L'Espinasse*, *Jacques de L'Espinasse*, sieur de Lissac, *Pierre Dumas*, *Jacob Raimond*, *Jean Le Roy*, sieur de Grennac, et le ministre *Josion*, s'était rendu le maître par l'expulsion de *Saint-Germier*, chef de la faction contraire. Comme à Montauban, une adresse fut votée en assemblée générale, le 22 oct. (2). Les jours suivants,

(1) La déclaration est signée par *David Ainet*, consul, *Gillis*, *Fossat*, *Paul de Garrigues*, sieur du Puy, *P. La Garde*, *P. Pelisson*, *Jean Bouffis*, *Pierre Corbiere*, avocats, *Loth Pinel*, *Gédéon Montagut*, etc. (*Fonds de Brienne*, N° 213).

(2) Outre les noms déjà cités, nous avons remarqué parmi les signatures les suivants :

les villes de Pamiers, de Mazères, de Saverdun, du Mas d'Azil, de Contest et de Sorrèze envoyèrent à Castres leurs consuls de *La Fite et Bayle, Delmas et Hubert, de Maisonnade* et de *La Porte, de Langlois et de Gouttes, Brugnière, Blaquière et Raynaud*, pour promettre en leurs noms au commissaire du roi de ne point se joindre à Rohan. Dès le 21, les consuls *Jacq. de Bardin, David Pons et Jean Pradelles* avaient invité Galland à venir recevoir le serment de fidélité de Puy-Laurens. Il s'y transporta le 24, et obtint, sans opposition, une déclaration semblable qui fut signée par *Jérémie Dupuy*, conseiller du roi, *Jacques Berthomieu, Noël de Collierieu, Guillard d'Imbert, Michel de Bedos, Jean de La Roque, Philippe de Gineste, Jean de Laget, Jean de Barrau, Paul d'Arnaud, Jacques Barbaroux*, et par beaucoup d'autres notables habitants. De Puy-Laurens, Galland prit la route de Réalmont, où il avait été engagé à se rendre par le consul *Raynaud*. Son intention était de visiter aussi Revel, dont les consuls *Durand et Dumas* l'avaient assuré par écrit de la fidélité des habitants; mais son voyage fut in-

terrompu par une douloureuse catastrophe : son fils qui l'accompagnait se noya au passage du bac de Ville-mur. Il retourna donc à Castres où les adresses continuèrent à lui arriver, de Roquecourbe et de *La Bastide-Saint-Amant*, le 4 nov.; de Mazamet, le 6; de *La Bastide*, le 20; de *La Cabarède*, le 24 (1). Toutes ces villes se prononcèrent de la manière la plus formelle contre l'entreprise de *Rohan*, « tellement, lit-on dans ses Mémoires, qu'il fut contraint de venir avec sa cavalerie à Roquecourbe, qui est une petite ville située à une lieue de Castres et à deux de Réalmont, d'où il tenta divers desseins sur toutes ces villes mal affectionnées. A Castres il n'y put rien faire; à Réalmont ses persuasions y furent mieux reçues, et les portes ayant été fermées au duc de Montmorency, il y mit pour gouverneur *Maugis* qui étoit celui qui principalement l'y avoit servi et qui lui avoit été fidèle en toutes les autres guerres. »

Il est donc de la dernière évidence que la révolte de Rohan n'était point approuvée par la majorité des Protestants du Haut-Languedoc. Ce n'est pas qu'ils n'eussent des plaintes à élever, nous en trouvons la preuve dans l'adresse même de la ville de Castres; mais leurs griefs n'étaient pas assez graves pour qu'ils crussent nécessaire d'en poursuivre le redressement par les armes. L'impopularité de l'entreprise de Rohan suffit pour expliquer le facile succès de la mission de Galland.

En 4634, Galland qui, à plusieurs reprises depuis 4623, avait été em-

Jacques Sévèrac, avocat, *Jean Malecare*, Antoine de Rotolp, sieur de La Devèze, Abel de Rotolp, sieur de Crespinet, Jean Du Pontet, trésorier du domaine, *Jacques de Bissoi*, avocat, *Josias de Frégevillie*, *Jean Payleou*, sieur de Roquecaude, *Jean Olez*, sieur de La Fontaisié, *Daniel de Ligonner*, *Paul de La Baube*, *Siméon de La Fontaine*, *Pierre Vieu* et *Jean Cathala*, avocats, *Abel et Jacques de Fos*, médecins, *Jean de Bissoi*, sieur de Malecan, *Des Pradels*, *Jacques Dutilh*, *Pierre Donna-dieu*, *J. Armengnaud*, *J. Molinier*, *Jacq. de La Rivoire*, *Michel Pélissier*, *J. Cayrol* et *Isaac Batailler*, procureurs, *P. Gaches*, *Paul Carles*, *Daniel et David Viala*, notaires, *Jean Boyer*, greffier, *David Boyer*, apothicaire, *Jean et André Alari*, bourgeois, etc., etc. Tels étaient alors les chefs du parti conservateur à Castres. Au mois de nov. de l'année précédente, les Castrais avaient déjà juré au roi fidélité et obéissance, en protestant qu'ils détestaient les alliances faites avec l'Espagne, et Galland avait été chargé de remettre cette adresse signée par *Jean Dumas*, notaire, *Pierre Bonnet* et *David Ricard*, consuls, *Jacques de La Roque*, docteur et avocat, *Jean de Raimond*, procureur du roi (*Fonds de Brienne*, N° 212).

(1) Ces adresses sont signées pour Roquecourbe, *Sautière*, consul; pour *La Bastide-Saint-Amant*, *Daniel Landes*, *Jean Bourrel*, *Paul Rey*, *Samuel Capdelaine*, *Isaac Bosc*, *Jacq. Faret*, *Michel Fabre*, *Abel Martel*, etc.; pour *Mazamet*, *Moïse Bardou*, *Samuel Dupuy* et *Pierre Tournier*, consuls, *Jean Frémin*, *Jacob de Huc*, *Isaac Cambefort*, *David Cornilh*, *Jean Baux*, *Phil. Falguières*, *Moïse Azemar*, *Jacq. Bel*, etc.; pour *La Bastide*, *Bourdic*, consul; pour *La Cabarède*: *Jean Fabre*, sieur de Lassaigne, *Jacq. Martinier*, *Paul Martin*, *J. Maury*, *Joseph Cavalie*, etc., etc. Ces adresses, qui se trouvent mss. dans le vol. cité du fonds S.-Germ. franç., ont été imp. dans le *Mercur* de 1637.

ployé comme commissaire du roi auprès de divers synodes provinciaux, notamment auprès de ceux qui se tinrent, le 17 avril 1625, à Charenton, le 30 avril 1626, à Houdan, le 11 mars 1627, à Clermont en Beauvoisis (*Fonds St-Magloire*, N^o 39 et 42), assista de nouveau, en la même qualité, au Synode national de Charenton. Après avoir renouvelé les promesses de sa protection aux églises, si les Réformés cessaient de se montrer hostiles à son gouvernement, Louis XIII, par l'organe de son commissaire, réitéra la défense de donner à des étrangers les places de ministres, et aux pasteurs celle de sortir du royaume sans permission ou de se mêler d'affaires politiques, et en réponse aux remontrances qui lui avaient été adressées touchant la présence d'un commissaire royal aux synodes, il défendit absolument de les renouveler. Au lendemain de la guerre qui avait coûté à La Rochelle ses chers privilèges, le moment eût été mal choisi pour protester. Le synode se soumit donc avec humilité, et il se soumit encore lorsque le roi lui ordonna de nommer, de concert avec son commissaire, deux députés généraux. Son choix s'arrêta sur *Clermont-Gallerande* et sur le fils d'Auguste Galland. Ce fils, alors âgé de 27 ans, était avocat au parlement et lieutenant au bailliage de Clermont. Il se nommait aussi *Auguste*, comme nous l'apprend un brevet de retenue de conseiller au parlement qui lui fut accordé, en 1631, en récompense des services rendus par son père pendant quarante-trois ans (*Fonds St-Magloire*, N^o 45). En 1637, le Synode national d'Alençon le remplaça dans sa charge de député général. Voilà tout ce que l'on sait de sa vie. Il mourut sans laisser de postérité. Un de ses frères, *Thomas*, également avocat au parlement, remplit, en 1634, les fonctions de commissaire du roi auprès du synode de l'Orléanais assemblé à Mer. Ne serait-il pas identique avec le fils d'Auguste Galland que les mémoires du temps désignent sous le nom de *M.*

de *Gondran*? Ou bien ce dernier serait-il *Georges Galland*, qui ne nous est connu que par le titre d'un vol. msc. du Fonds S. Germ. franç.? Quoi qu'il en soit, *Conrart*, qui nous apprend, dans ses Mémoires, qu'Auguste Galland et son fils avaient laissé la meilleure réputation au Palais, nous peint ce *M. de Gondran* comme un garçon brutal, ivrogne et débauché, qui ne voulut jamais travailler au Palais. Il mourut catholique en 1653, sans laisser d'enfants de *Charlotte Bigot*, qui s'était rendue de bonne heure célèbre par la légèreté de sa conduite. Le cinquième fils d'Auguste Galland, nommé *Augustin*, se convertit également et devint prêtre de l'Oratoire. Il vivait encore en 1688.

Nous l'avons déjà dit, la plupart des écrivains protestants, adoptant sans examen les rancunes de Rohan, ont jugé trop sévèrement, à notre avis, la conduite d'Auguste Galland. Nous ne croyons pas qu'on doive le placer, avec *Le Vassor*, parmi ces Protestants que l'avarice ou l'ambition rendirent les esclaves de la Cour. Son dévouement absolu à la cause royale découlait de ses principes, et son royalisme admis, on doit reconnaître qu'il se montra aussi honnête qu'habile à défendre l'autorité du roi. Au reste, quelque opinion qu'on se forme sur son caractère, on ne pourra lui contester une profonde connaissance de l'histoire de France et de ses antiquités. Au jugement de *M. Weiss* (*Biogr. univ.*), les ouvrages qu'il a publiés prouvent qu'il joignait à beaucoup de patience de la bonne foi et un esprit de critique très-estimable. En voici la liste :

1. *Discours sur l'état de la ville de La Rochelle et touchant ses anciens privilèges*, Paris, 1626, in-4^o; réimp. sous ce titre : *Discours au roy sur la naissance, ancien état, progrès et accroissement de la ville de La Rochelle*, Paris, 1629, in-8^o; ins. dans le T. XIII du *Mercur* français. — Galland veut prouver que les privilèges dont La Rochelle se montrait si ja-

louse, étaient « des concessions gratuites et bienfaits », et que le roi pouvait, en conséquence, les révoquer selon son bon plaisir. Nous aimons à croire que son but, en publiant ce livre, était plutôt de donner un avertissement salutaire à La Rochelle que d'inciter le gouvernement à l'abolition de ses franchises.

II. *Traité du franc-alieu sans titre prétendu par quelques provinces du droit écrit au préjudice du roy; avec le texte des lois données aux pays des Albigeois et autres, par Simon, comte de Montfort*, Paris, 1629, in-4°; nouv. édit. plus ample, sous ce titre : *Du Franc-alieu et de l'origine des droits seigneuriaux*, Paris, 1637, in-4°; trad. en latin et publ. dans le recueil de Schilter.

III. *Des anciennes enseignes et étendarts de France, de la chappe de S. Martin, de l'office de grand sénéchal*, etc., Paris, 1637, in-4°; ins. dans le T. II des Antiquités de Paris par Sauval; réimp., Paris, 1782, in-12.

IV. *Mémoires justificatifs pour l'histoire de Navarre et de Flandre, contenant le droit du roi 1° au royaume de Navarre, etc.; 2° comme seigneur de Dunquerque, de Bourbonbourg et Gravelines en Flandres*, etc., Paris, 1648, in-fol. — Ouvrage posthume publié par son fils l'oratorien.

V. *Plaidoyers prononcés au parlement de Paris*, Paris, 1656, in-4°.

Les ouvrages imprimés de Galland ne forment que la moindre partie de son bagage littéraire. Il a laissé un très-grand nombre de volumes mss. qui, des abbayes de Saint-Germain et de Saint-Magloire, des Missions étrangères et de la Biblioth. de Coëslin, ont presque tous passé soit à la Bibliothèque nationale, soit à l' Arsenal. En voici le catalogue :

I. *Généalogies des illustres maisons de l'Europe* (Arsen. Hist. 688, et S.-Germ. franç. 688, 3 vol. in-fol.).

II. *Généalogies des principales familles de la ville de Paris* (Arsen. Hist. 758, et S.-Germ. franç. 674,

678, 679; en tout cinq vol. in-fol.).

III. *Traité du domaine de la couronne de France* (S.-Germ. franç. 1340, in-fol.).

IV. *Traité pour prouver que l'union du domaine privé des rois au domaine public n'est pas de droit* (S.-Germ. franç. 298, in-fol.).

V. *Etat de divers procès concernant l'ancien domaine du roi* (S.-Germ. franç. 342, in-fol.).

VI. *Collections sur le droit* (S.-Germ. franç. 1255, in-fol.).

VII. *Recherches des fiefs et autres droits seigneuriaux* (S.-Germ. franç. 326, 18 vol. in-fol. et Cinq cents de Colbert, 2 vol. in-fol.). — Matériaux recueillis pour ses ouvrages sur le franc-alieu.

VIII. *Inventaire des titres d'Armagnac, Périgord et Vendôme* (S.-Germ. franç. 1149, in-fol.).

IX. *Titres de la ville et seigneurie d'Enghien avec la généalogie des seigneurs d'icelle, le tout recueillis par M. Aug. Galland* (Fonds des Missions étrangères, N° 308).

X. *Mémoires de la maison d'Albret* (Collect. Dupuy, N° 387).

XI. *Traité sur les affaires des Albigeois et Vaudois, Cabrières et Mé-rindol* (S.-Germ., franç. 943, in-fol.).

XII. *Affaires des églises réformées* (S.-Germ. franç. 914, 15, 914, 16, et St-Magloire, N°s 39, 40, 42). — Recueil de pièces, en partie fort curieuses, presque toutes relatives aux affaires des églises dans la 1^{re} moitié du xvii^e siècle, et notamment à la mission de Galland dans le Midi.

XIII. *Extraits de divers auteurs* (S.-Germ. franç., 1262, in-fol.).

XIV. *Varia* (S.-Germ. franç. 1263, in-fol.). — Ce sont aussi des extraits de divers auteurs.

XV. *Loci communes* (S.-Germ. franç. 1265, in-fol.).

Dans sa Bibliotheca Bibliothecarum, Montfaucon signale comme existant dans la Biblioth. Coëslienne, le *Livre rouge de Paris*, en 2 vol., et le P. Le-long, dans sa Biblioth. historique, par le

d'un *Inventaire du trésor des Chartres de la Sainte-Chapelle*, in-fol., ainsi que d'un vol. intitulé : *Titres et mémoires d'état concernant l'Artois, la Franche-Comté, Bourgogne, Brabant et Limbourg*, qui se trouvaient de son temps à la biblioth. de S.-Germ.-des-Prés. On sait aussi que Galland avait entrepris une *Histoire de la Réforme en France* dans le but de réfuter les Mémoires de Rohan, et qu'elle est restée inédite malgré l'engagement pris par son fils de la continuer. Nous n'avons point retrouvé ces divers ouvrages, mais nous avons eu entre les mains trois volumes du Fonds Saint-Germ. franç. qui contiennent des travaux d'un des fils de Galland : N° 299, in-fol., *Mémoire concernant la souveraineté du Béarn et du comté de Foix*, par Georges Galland; N° 1778, in-4°, *Collectanea*, et N° 1692, in-fol., *Extraits de Quintilien et d'Yves de Chartres*, par Galland fils. Nous savons aussi que le British Museum (*Bibl. harleian*, N° 4448. 1), possède un vol. msc. qui porte la suscription d'Auguste Galland fils et ce titre : *Collectiones juridicae*. Enfin, le P. Le-long indique encore *Traité entre la France et la Hollande ou Mémoires de Georges Galland*.

GALLOT (JEAN-GABRIEL), né dans le Bas-Poitou d'une famille protestante, étudia la médecine à Montpellier, et s'était déjà fait avantagusement connaître par un *Recueil d'observations ou mémoire sur l'épidémie qui a régné en 1784 et 1785 dans la subdélégation de La Châteigneraine en Bas-Poitou* (Poitiers, 1787, in-4°), ouvrage qui fut couronné par la Société royale de médecine, lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée constituante. Nommé secrétaire du comité de salubrité, Gallot prit au sérieux ses fonctions, comme le prouvent les deux ouvrages qu'il publia sur d'importantes questions soumises à l'examen de ce comité. En voici les titres : *Vues générales sur la restauration de l'art de guérir, lues à la séance publique*

de la Société de médecine de Paris, le 31 août 1790, et présentées au comité de salubrité de l'Assemblée nationale, le 9 octobre, suivies d'un plan d'hospices ruraux pour le soulagement des campagnes, 1790, in-8°; — et Observations sur le projet d'instruction publique, lue par M. Talleyrand-Périgord, au nom du comité de constitution, et sur le projet de décret sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, présenté par le comité de salubrité, 1791, in-8°. La Biogr. univ. que nous avons dû suivre, faute d'autres renseignements, nous apprend que Gallot laissa un fils qui fut élu membre de la chambre des députés sous la restauration.

GALLY (PIERRE-HENRI), fils de l'avocat Jean de Gally, sieur de GAUJAC, qui se convertit en 1686, et de Catherine de Vieu, était originaire de Nismes. Reçu ministre au synode du Vigan en 1681, il fut donné pour pasteur à l'église de Mandagout (*Arch. gén. Tr.* 288). Le dernier des ministres qui sortit de France, selon M. Burn, il se retira en Angleterre et desservit l'église de Wapping. Il mourut à Londres au mois de mars 1742, et eut pour successeur François Beaupin. Nous pensons que l'on peut regarder comme son descendant l'auteur de *A dissertation against pronouncing greek according to accents*, Lond., 1754, 8°.

GAMBIER, nom d'une famille normande réfugiée en Angleterre, dont descendait le célèbre amiral lord Gambier.

Longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes, une branche de cette famille avait cherché un asile dans la Grande-Bretagne, et s'était établie à Cantorbéry. Dès 1608, Jean Gambier épousa Judith Crignon dans l'église française de cette ville. Son fils GÉRONX eut de Jeanne Broche, sa femme, Jacques Gambier qui se maria, en 1693, avec Jeanne Marseille, fille de François Marseille et de Madelaine Le Roy. Quelques années plus tard, en 1700, André Gambier fit célébrer dans

la même église son mariage avec *Madelaine de Visme*, fille d'*Abraham de Visme* et de *Susanne Le Clerc*, d'une famille originaire de la Picardie, et c'est probablement de cette alliance que naquit *Marie Gambier*, qui épousa, en 1736, *Jean-Baptiste de Visme*. Nous n'avons rien à ajouter à ces renseignements que nous puisons dans l'ouvrage de M. Burn.

Au reste, il ne paraît pas qu'il y ait eu ni alliances ni même relations intimes entre les descendants de Jean Gambier et ceux de *Nicolas*, qui ne sortit de France qu'après la révocation et qui s'établit, en 1690, en Angleterre, où lui naquirent deux fils, nommés *JAMES* et *HENRI* (1).

I. BRANCHE AÎNÉE. *James Gambier*, né en 1692, suivit la carrière de la jurisprudence et commença la fortune de sa maison. Avocat plaidant, il s'ouvrit par son mérite les portes du conseil de la cité de Londres, et les Réfugiés lui témoignèrent leur estime en l'élisant, en 1729, directeur de leur hôpital. Sa femme *Mary Mead* lui donna un grand nombre d'enfants, mais la plupart moururent sans postérité, en sorte que nous ne mentionnerons spécialement que *St-SANNE*, femme de sir Samuel Cornish, *MARGUERITE*, épouse de lord Barham, *JAMES*, père de sir *JAMES Gambier*, consul-général dans les Pays-Bas, et surtout *JOHN*, père de l'illustre amiral qui fait le sujet de cette notice.

Second fils de John Gambier et de *Déhora Stiles* des Bermudes, *JAMES* naquit, le 13 oct. 1756, aux îles Bahama dont son père était gouverneur. Il débuta fort jeune dans la marine, fut élevé, en 1778, au grade de post-captain, et prit part à la guerre d'Amérique dans laquelle il se signala. Lorsque, en 1793, éclata entre la France et l'Angleterre la lutte terrible qui ne cessa

qu'à la chute de Napoléon, Gambier fut placé sous les ordres de lord Howe, et se distingua d'une manière toute particulière à la bataille du 1^{er} juin 1794. Capitaine de *La Défense*, il fut le premier qui coupa la ligne ennemie, exploit qui lui valut le grade de colonel de marine et le commandement du Prince George de 94. Créé contre-amiral, au mois de juin 1795, et vice-amiral, au mois de février 1799, il quitta, en 1801, l'amirauté où ses talents et son expérience l'avaient fait appeler dès le mois de mars 1795, pour hisser son pavillon sur le Neptune et prendre le commandement en troisième de la flotte de la Manche. L'année suivante, il fut nommé gouverneur de Terre-Neuve et commandant de la flotte qui protégeait les côtes de cette importante colonie. En 1804, il rentra à l'amirauté, et fut créé amiral, au mois de nov. 1805. C'est sur lui que le choix du ministère s'arrêta, en 1807, pour diriger l'expédition qui se préparait contre le Danemark. On sait que cette puissance, sous la pression du gouvernement français, allait se déclarer pour Napoléon et se soumettre au blocus continental. Résolu de s'y opposer à tout prix, le ministère anglais fit partir pour la Baltique l'amiral Gambier à la tête d'une flotte de 22 vaisseaux de ligne et d'un nombre proportionné de frégates et de bâtiments légers. Gambier franchit le Sund, le 11 août 1807, jeta l'ancre à *Elseneur*, et débarqua, le 16, un corps de troupes considérable à *Wisbeck*, à dix milles au nord de Copenhague. Dès le lendemain, la capitale du Danemark fut investie par terre et par mer, et une proclamation des généraux anglais fit connaître au gouvernement danois le but de l'expédition et les conditions auxquelles la paix serait maintenue. La principale était la remise en dépôt des vaisseaux de ligne danois, dont on craignait que les Français ne s'emparassent. Cette proclamation étant restée sans réponse, l'attaque commença le 19. Après une énergique défense, la citadelle, l'arsenal et la flotte furent li-

(1) En 1688, il y avait trois demoiselles Gambier enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Czen, et *Henri Gambier*, leur frère sans doute, était aux Nouveaux-Convertis, d'où il n'était pas encore sorti en 1693 (*Arch. gén. Tr.* 317).

vrés aux Anglais, le 7 sept. De retour à Londres, le 2 nov., Gambier fut créé baronnet, sous le nom de lord Gambier d'Yver, avec jouissance d'une pension de 2000 livres. Il accepta le titre, mais il refusa l'argent; puis il reprit sa place à l'amirauté qu'il quitta de nouveau, en 1808, pour se mettre à la tête de la flotte de la Manche. L'escadre de Brest ayant trompé sa surveillance et opéré sa jonction avec celles de Toulon et de Rochefort, il rallia le contre-amiral Stropford et jeta l'ancre, le 47 mars 1809, dans la rade des Basques. Le 44 au soir, le feu commença, et la flotte française fut presque entièrement détruite. Cochrane, dont les brûlots avaient principalement contribué à la victoire, voulait qu'on anéantît les débris de la flotte française, mais Gambier refusa de suivre son avis, et, le 29, il remit à la voile pour l'Angleterre; on fut-il presque accusé de trahison par son lieutenant. Toutefois les chambres lui votèrent des remerciements. En 1811, il entra dans ses foyers. En 1814, il fut un des commissaires chargés de poser les bases du traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis, et à cette occasion, il fut décoré de l'ordre du Bain. Ce fut le dernier service qu'il rendit à sa patrie. Il mourut le 19 avril 1833, ne laissant pas d'enfants de sa femme *Louisa Matthew*.

Son frère aîné SAMUEL, commissaire de la flotte royale, avait eu, au contraire, une nombreuse postérité; *Jane Matthew* l'avait rendu père de quatorze enfants, mais aucun d'eux n'a joué un rôle quelque peu considérable. Le plus connu de ses fils est ROBERT, qui fut capitaine de vaisseau et qui épousa, en 1815, *Caroline-Gore Browne*, fille du gouverneur de Portsmouth (1). L'aînée des filles, MARY, devint, en 1813, la femme de Thomas Parry. La troisième, EMILY-JANE, se maria, en 1816, avec Edward Morant Gale, et la cin-

(1) Le colonel d'artillerie Gambier, qui vient d'être blessé à la bataille d'Inkermann, est peut-être son fils.

quième, CAROLINE-PÉNÉLOPE, en 1819, avec James Gordon Murdock.

Outre ses deux fils Samuel et James, et sans parler de deux autres morts sans enfants, John Gambier avait laissé quatre filles qui contractèrent de grandes alliances. MARY épousa l'amiral Samuel Cornish; SUSANNE devint la femme de Richard Summer; HARRIET se maria avec Lascelles Iremonger, prébendaire de Winchester, et MARGARET, épouse de William Morton Pitt, membre du parlement, lui donna une fille, nommée MARY, qui s'allia, en 1806, au comte de Romdey.

II. BRANCHE CADETTE. Henri Gambier, né en 1694, ne nous est connu que comme le fondateur de cette branche, qui ne comptait plus, il y a déjà quelques années, qu'un seul représentant mâle, savoir *James-Edward Gambier*, recteur de Langley dans le Kent, et auteur d'une *Introduction to the study of moral evidences, or of that species of reasoning which relates to matters of fact and practice, with an Appendix on debating for victory and not for truth*, Lond., 1806, 1808, 1810, in-42.

GAMBS, en latin *Gamsius* ou *Gamsius*. Six ou sept auteurs de ce nom se sont fait connaître dans les lettres à divers titres, tous de Strasbourg et probablement parents, mais nous ne saurions dire à quels degrés. Le premier en date est *Paul*, jurisconsulte, qui a laissé un traité *De usufructu*, Strab., 1644, in-4°. Vient ensuite un autre *Paul*, docteur en droit, qui vivait en 1644 et qui a publié *Summaria delineatio questionis: Quæ uxor mercatrix sit et propriè dicatur?* et *Notæ ad G. Redingii Pandectas camérales*. Un troisième, appelé aussi *Paul*, soutint, en 1650, une *Dissert. inauguralis de Pactis adjectis*. Peut-être est-il le même que *Paul Gams* dont Watt mentionne un *Comment. in recessum Imperii novissimum de anno 1654*, imp. à Francf., 1703, in-4°. Vers le même temps florissait *Jean-Sébastien Gams* qui, selon Lipénius,

soutint à Strasbourg, en 1644, sa *Dissert. inauguralis*, et qui, selon Jücher, ne fut reçu docteur en droit qu'en 1654. Ce dernier bibliographe lui attribue : *Dissert. de pisistratismo et phalarismo per Tiberium representatis*; — *De pace regni Numæ ad Livium lib. I cap. 21*; — *De obligationibus in genere*; — *De penitentiâ juris*; — *Quatenus in contractus nominatos et innominatos incidit*; — *De contractibus in genere*; — *De attentatis*; — *De contractu mutui*; — *Imperatorum romanorum illustri et liberæ reipublicæ argentoratensi concessorum privilegiorum triga*; — *De non evocando, de non appellando et de austregis*; — *Thesaurus locorum communium juris ex axiomatibus A. Barbosa et analectis J.-O. Taboris*, etc. Lipénius nous apprend, en outre, que Fritsch a inséré une dissert. *De alluvionibus* du même jurisconsulte dans son édit. de Baptiste Aymo (Ienæ, 1675, in-4°). Jean-Jacques Gambs ne nous est connu que par sa *Dissert. inauguralis de coloribus juris*, Arg. 1653, in-4°, et Jean-Nicolas que par l'opuscule qu'il a publié à Strasbourg, en 1745, in-4°, sous le titre : *De penitentiâ Ninivitarum, ad Jon. III, 5 et seqq.* C'est probablement de ce dernier que descendait C.-K. Gambs, né à Strasbourg, le 6 sept. 1759, chapelain de l'ambassade suédoise à Paris, puis pasteur à Brême, qui fut appelé, en 1814, à desservir l'église de Sainte-Aurélié dans sa ville natale, et dont on a :

I. Trad. allem. des quatre premiers volumes des *Délassements de l'homme sensible*, Strasb., 1782-83, in-8°.

II. *Sermon prononcé à Paris dans la chapelle royale de Suède*, le 19 oct. 1806, Paris, 1806, in-8°.

III. *Predigten gehalten in der St.-Auszgarkirche zu Bremen*, Bremen und Aurich, 1809, in-8°.

IV. *Ueber christl. Vervollkommung und Vollkommenheit, drei Predigten*, Brem. und Aurich, 1809, in-8°.

V. *Christl. Gesangbuch*, Brem.,

1812, in-8°. — Publié avec J.-J. Stolz.

Gambs a été aussi un des collaborateurs du Morgenblatt.

GAMON (CHRISTOPHE DE), poète français, né à Annonay vers 1575. Son père, Achille Gamon (1), avocat, qui fut honoré du consulat dans sa ville natale, de 1558 à 1560, est connu par des Mémoires sur les guerres civiles du Haut-Vivarais (1558 à 1586), qu'Aubais a publiés dans ses Pièces fugitives; mais malgré l'esprit de modération et d'impartialité qui règne dans cette petite Chronique, rien ne prouve qu'il ait lui-même embrassé la Réforme, et nous sommes porté à croire, avec dom Vaissette, qu'il resta catholique. Peut-être, Antoine de Gamon, conseiller du roi et juge général du Haut et Bas-Vivarais, mort avant 1608, était-il également issu de lui? Cette famille a eu ses confesseurs. Sur une liste de protestants qui émigrèrent (*Archiv. M. 667*), se lit le nom d'Antoine Gamon du Vivarais. Un autre de ses membres, Annibal Gamon, réfugié en Angleterre, exerçait le saint ministère. Le bibliographe Watt cite de lui : *Sermon on Isaïah I, 5*, London, 1629, in-4°. Enfin, en 1702, Jean Gamon d'Orange, âgé de 36 ans, fut enfermé dans la tour de Crest.

Gamon nous apprend que ce furent les dégoûts d'un long et pénible procès qui le portèrent à rechercher des distractions dans le culte des Muses. Mais il ne fut pas toujours aussi sagement inspiré, car il donna en plein dans toutes les billevesées des alchimistes. Même, il s'imagina avoir trouvé le grand œuvre, et célébra son triomphe dans un poème où il se compare au fils de Japet :

Car comme Prométhée (et n'en despitait aux
[Dieux]
Pour parfaire un grand art, j'ay volé jusqu'aux
[Dieux.

Mais constatons qu'après avoir trouvé ce « secret des secrets », il n'en abusait pas, et eut la sagesse de prendre pour

(1) Il ne prenait pas la particule nobiliaire.

devise : Virtus mihi carior auro. Il vivait encore en 1619 (1). On lui doit :

I. *Les pescheries, divisées en deux parties, où sont contenus par un nouveau genre d'écrire et sous des aussi beaux que divers enseignemens, les plaisirs innocens de la mer et de l'eau douce*, Lyon, 1599, in-4²; portrait de l'auteur représenté à l'âge de 23 ans. Les quelques fragments de ce poème, que nous avons lus, ne nous ont pas donné l'explication de ces mots du titre *un nouveau genre d'écrire*. Bien que prétentieuse, la manière de l'auteur nous a paru, au contraire, assez vulgaire.

II. *Le Jardinnet de poésie de Chr. de G. avec sa Muse divine, dans lequel se trouvent des monologues servant d'addition aux Pescheries*, Lyon, 1600, in-4². — On trouve, en outre, dans ce recueil, le poème sur l'alchimie intitulé *le Trésor des Trésors*, adressé à un singulier ami, dont le catalogue de Filheul annonçait à tort le msc., in-4^o, comme n'ayant jamais été imprimé. Nous en parlerons plus bas. C'est également par erreur que le Jardinnet a été attribué par quelques-uns à Théodore de Gamon, frère de l'auteur.

III. *La Semaine ou Création du Monde, contre celle du sieur du Bartas*, Lyon, 1609, in-12; Niort, 1615, in-4². Avec cette épigraphe : *O Seigneur, que tes œuvres sont diverses ! Tu les as toutes faites avec sagesse. La terre est pleine de ton domaine.* Pseaume 104. Dédié au duc de Vantadour, lieutenant-général en la province de Languedoc, sous la date du 4^o sept. 1608; pp. 242, sans les pièces préliminaires. Poème, en vers alexandrins, divisé en sept chants ou journées. « Ma Calliope, nous dit Gamon, dans son Epître au lecteur, ayant conçu tard cette entreprize [ce qui, soit dit en passant, doit faire naître des doutes sur l'exactitude de la date de sa naissance,

telle qu'elle nous est donnée], est contrainte d'en précipiter la naissance, ne pouvant attendre le terme de sa maturité. Son âge qui luy en interdisoit la connoissance, et mes affaires qui puis en ont retardé la conception, font que son impatience en haste l'enfantement. Cet enfant toutesfois, bien que le dernier de ma Muse, se promet d'estre son aîné : luy fait dezavouer ceux qu'elle a trop tost mis au monde, et estoufer, comme avortons, ceux qui estoient prests à naistre. De ce nombre est un brouillard qui s'est esgaré, que j'avois, il y a longtemps, forgé à la haste, et armé à la légère, pour blâmer et combattre l'amour. C'estoit un enfant, né d'un enfant, pour faire la guerre à un enfant, et qui n'avoit encore ny force ny adresse. Pour ce, mon humeur ne se pouvant plus repaistre de si peu de suc, en a fait souscrire à ma plume l'arrest de condamnation, afin que si quelqu'un le mettoit encore au monde, lon vist que je luy ay donné la première et plus rude censure. » Dans ce cas, pourquoi ne pas le jeter au feu ? Gamon, dans son poème, ne s'attaque pas à la gloire littéraire de son rival, c'eût été une entreprise trop hardie. Il se contente de vouloir expliquer mieux que lui certains phénomènes de la nature. Tel est son but principal, but modeste auquel, à bien voir les choses, il eût atteint plus sûrement par un bon commentaire en prose. Les œuvres des maîtres ne se refont pas; il reste toujours un grand disparate entre le pastiche et le modèle. « Je ne m'amuze icy, nous dit Gamon en parlant de l'œuvre de *Du Bartas*, aux fautes plus légères que chacun y reconnoist, comme aux rimes qui destournent du vray accent et y abondent d'un défaut naturel de bonne et françoise prononciation. J'ay voulu passer plus avant, laisser cette surpeau et venir jusques à la moëlle. C'est à la vraye doctrine des choses créées dont il ne faut penser l'enseignement estre inutile. Car l'erreur en la connoissance des créatures engendre une erreur en la connoissance

(1) Le conventionnel François-Joseph Gamon, également poète, appartient à cette même famille, mais nous ne pensons pas qu'elle ait persévéré jusqu'à lui dans le protestantisme.

du Créateur. » Du reste, malgré les taches qu'il aperçoit dans ce soleil, Gamon ne dédaigne pas de s'éclairer de sa lumière; il emprunte à son rival son plan, ses pensées, ses images, et va jusqu'à copier ses défauts. Nous citons l'Invocation par laquelle il prélu-

Toy qui du Ciel doré tends la courtine ronde,
Qui mis le monde au jour, qui mis le jour au

Qui peux d'un seul clin d'œil esrouler l'uni-
[monde,

Et soustiens, sans soustien, ses estages divers,
Guide ma main branlante, eschaufe mon cou,
[vers,

Aiguise mon esprit, enrichi mon langage,
Que de vers éternels je chante dignement
Les plus rares beautez de ce grand bastiment.
Donne jour à ces jours, Source de clairtez,
[age,

Que la splendeur du vray sur ma page rayonne.
O grand Dieu! donne-moy que je puisse sans

Combatre corps à corps le mensonge et l'er-
[peur

Que ma guerre en ce champ, ma course en cette
[lice,

Commencée en travail, en plaisir se finisse.

Dans cette longue tirade, on assiste péniblement au travail du poète : il n'y a ni chaleur, ni enthousiasme. Combien nous préférons Du Bartas!

Estève à toy mon ame, espure mes esprits,
Et d'un docte artifice enrichi mes escrits.
O Père, donne moy, que d'une voix faconde
Je chante à nos neveux la naissance du monde,
O grand Dieu, donne moy que j'estale en mes

Les plus rares beautez de ce grand univers,
Donne-moy qu'en son front ta puissance je lise:
Et qu'enseignant autrui, moy-mesme je m'in-
[vers
[struise.

Qui ne sent la paraphrase dans l'invocation de Gamon? Toutefois nous devons lui tenir compte de cette grande difficulté qu'il avait à vaincre, celle de dire des choses déjà dites et bien dites, d'exprimer des idées déjà exprimées et bien exprimées, avec des mots nouveaux; mais pourquoi alors se proposer une tâche impossible? Nous rapporterons encore un fragment qui mettra le lecteur à même de juger du mérite respectif de l'un et de l'autre écrivain. Nous choisirons la création de la femme, magnifique sujet pour un poète,

mais qui peut-être demande une trop grande délicatesse de touche pour l'attendre d'un écrivain du xvi^e siècle. Après avoir raconté que Dieu, à l'exemple du médecin qui endort le patient avant de le soumettre à une opération douloureuse, plonge Adam dans un sommeil léthargique, pendant lequel il lui retire une côte qu'il façonne à son image, de telle sorte

Qu'on ne peut discerner l'aimant d'avec l'ais-
[mée :

Bien est vray toutefois qu'elle a l'œil plus
[riant,

Le teint plus délicat, le front plus attrayant,
Le menton net de poil, la parole moins forte,
Et que deux monts d'yvoire en son sein elle
[porte.

Du Bartas peint les sentiments d'amour qui remplissent l'âme du premier homme lorsqu'à son réveil il aperçoit sa compagne auprès de soi :

L'homme unique n'a point si tost jetté son œil
Sur les douces beautez de sa moitié nouvelle,
Qu'il la baise, l'embrasse, et haut et cler l'ap-
[pelle

Sa vie, son amour, son apuy, son repos,
Et la chair de sa chair, et les os de ses os.

Source de tout bon heur, amoureux Andro-
[syne,

Jamais je ne discour sur ta sainte origine,
Que, ravi, je n'admire en quelle sorte alors
D'un corps Dieu fit deux corps, puis de deux
[corps un corps,

O bien heureux lieu, ô nocce fortunée
Qui de Christ et de nous figures l'hyménée.
O pudique amitié qui fonda par ton ardeur
Deux ames en une ame, et deux cœurs en un
[cœur,

O contract inventé dans l'odorant parterre
Du printanier Edeu, et nou dans cette terre
Toute rouge de sang, toute comble de maux ;
[etc.

Sans manquer d'une certaine originalité dans sa peinture, Gamon est cependant resté bien au-dessous de son modèle; voici comme il s'exprime :

L'art du facteur moulant la première des fem-
[mes

Voulut partir le corps pour conjoindre les
[amee.

Il fit d'un cœur deux cœurs, afin que mesme
[ardeur,

Suivant l'estre premier, fist de deux cœurs un
[cœur.

L'homme voyant, ravi, sur la terre parente

Le paradoxe croist de sa coste vivante,
Voicy chair de ma chair, voicy, dit-il, vray-
ment
Pour arrester ma veüe un capable argument,
Non tant d'autres objets dont j'avoÿ la puis-
sance,
Mais non pas le plaisir, pauvre dans l'abon-
dance,
Seul dans la multitude. Ores d'amour espoint,
Séparé de mon membre, un philtre m'y con-
joint,
Ores mon oeil ravi regarde un oeil semblable,
Et plus ne m'est dezert ce lieu tant détectable.

Cette unique beauté l'homme unique attirant,
Cette fleur fraîche escloze au parterre odorant,
Second honneur d'Eden, du lys la nége efface,
Des respirants oillets vainq l'odeur et la grace,
A le ris sur la bouche, en ses yeux les dou-
teurs,
En son sein pommelé deux petites grosseurs,
Est plus droite qu'un cèdre, aymable davan-
tage
Que l'hÿernal soleil, que l'estival ombrage,
Plus tendrette qu'un fan et plus gaye cent fois
Qu'un léger bicheteau brossant parmi les bois.

IV. *Commentaire de Henri de Linthaut, sieur de Mont-Lion, doct. en médecine, sur le Trésor des Trésors de Chr. de Gamon, reveu et augm. par l'auteur*, Lyon, 1610, in-42, pp. 177, sans les pièces prélim.; dédié au roi d'Angleterre. Le commentaire, d'un fort bon style, est intercalé dans le corps même du poème, sans doute pour reposer l'esprit du lecteur. Dans sa préface, Linthaut de Mont-Lion (et non pas Linthant de Marliens, comme l'écrivit la Biogr. univ.) nous apprend que Gamon a revu son poème qu'il a augmenté « et repurgé des fautes nées sous ceux qui l'ayants arraché de son *Jardinet de poésie*, pour le transplanter dans les Muses r'alliées, et depuis dans le Parnasse des Poètes, ont changé l'initulation de la pièce, célé le nom de l'auteur, et corrompu les vers en une infinité de lieux : faute jointe à la malice et cousine du sacrilège. » La génération de l'or et autres métaux, tel est le sujet du poème.

Ayant goûté à cette source vivifiante, nous serons assez généreux pour faire part à nos lecteurs des principales vérités renfermées dans ce Trésor des Trésors, vérités qui avaient été révélées à notre poète par

le troupeau des Nymettes
Qui rezide et prezide ez cavernes secretes,
Qui entre ez autres noirs des monts, qui cre-
vassez
Mussent de l'or brillant les trezors entassez.

Les voici : Tout ce que les sages cherchent est au mercure. — Le mercure passant par degrez par la nature des métaux prend leur forme l'une après l'autre jusqu'à la nature de l'or, où il s'arreste comme au bout de la carrière de la nature. — C'est un grand secret de pouvoir comprendre que le mercure est le menstrue, et le souphre la semence de nos euvres. Ce que le poète exprime ainsi :

Le souphre est sec et chaud, agent et mascu-
[fin]
Et l'autre humide, froid, patient, féminin.
Ce différent estat fait qu'ils donnent naissance,
Car dessus son pareil le pareil n'a puissance.

— Le mercure vulgaire n'est qu'un sperme crud et inutile à la génération. Mais, préparé par la main d'un savant artiste, il aquiert non seulement le nom d'un des mercures des philosophes, mais est alors une clef de l'art. — Si la préparation du mercure vulgaire n'est enseignée par un artiste, ou révélée divinement, il est hors de la puissance humaine d'y parvenir. — Mais où trouver cet excellent artiste ? Gamon et son commentateur seuls le savent : ils s'en sont réservé le monopole. « Nous rezerverons, nous dit le commentateur, ce grand secret sous la clef du silence, ayants assez fait de vous avertir, avec nostre poète, de ne mesler le mercure crud avec l'or, sans l'avoir préparé, afin que vous ne perdiez vostre temps et vostre despense, et ne soyez contraints par le desespoir de desmentir cet art véritable. » Quelle charité pour son prochain et quel chaste amour de l'art ! Combien de dupes y auront-ils été pris ?

GAMONET, protestant fort riche et fort zélé pour sa religion, né en Gascogne, mais établi à Rennes avec sa sœur *Marguerite*. Le 4 juin 1634, jour de la procession du Saint-Sacrement, un papier plein d'ordures, lancé d'un

grenier voisin de la maison de Gamonet, alla tomber à quelques pas du reposoir dressé sur la place du Puits de Méni. Les soupçons se portèrent immédiatement sur le huguenot et sa sœur ; le frère fut arrêté, mais la sœur réussit à gagner Paris. Le parlement de Rennes travailla sans délai à instruire le procès. On interrogea les voisins qui s'accordèrent tous à dire qu'ils avaient vu le papier sortir d'une autre fenêtre que de celle de l'accusé. On interrogea les femmes et les filles qui remplissaient la chambre de Gamonet, attirées par le désir de voir le spectacle de la pompeuse cérémonie ; toutes affirmèrent qu'elles n'avaient perdu de vue ni le frère ni la sœur, et leur témoignage devait être d'autant moins suspect qu'elles professaient la religion romaine. Cependant l'absence de témoins n'arrêta pas le parlement ; l'appel interjeté par Gamonet à la Chambre de l'édit de Paris ne le retint pas davantage ; il n'eut même aucun égard à quatre arrêts d'évocation à la Chambre de l'édit que M^{lle} Gamonet avait obtenus, et, passant outre, il condamna la sœur par contumace à être pendue, et solidairement avec son frère à 4600 livres d'amende. Dans l'intervalle, la populace s'était donné le plaisir de brûler le temple des Réformés, sans la moindre opposition de la part des magistrats. Le jugement inique du parlement de Rennes fut cassé, le 16 fév. 1655 ; ce ne fut toutefois que le 3 juillet 1656 que l'affaire fut portée devant la Chambre de l'édit qui acquitta pleinement le frère et la sœur. Le temple fut rebâti aux frais de la ville. Quant à Gamonet, il se hâta de fuir une population aussi fanatique que celle de Rennes, et vint s'établir à Paris, où il mourut. — Dès 1604, un *Etienne Gamonet*, de Saint-Bonnet près d'Issoire, avait été reçu citoyen à Genève. Était-il de la même famille ?

GANTOIS, nom d'une famille sédanais qui a donné plusieurs pasteurs aux églises de Sedan et de Sancerre.

Eusèbe Gantois, ministre de Sedan,

fut député en 1601, au Synode national de Gergeau. En 1603, il fut envoyé à celui de Gap pour demander, au nom de son église, d'être détachée de la province de l'Isle-de-France, la longueur des chemins occasionnant des frais trop considérables pour qu'elle pût se faire représenter aux synodes provinciaux. Sa demande lui fut accordée. Nous avons déjà eu occasion de parler, à l'art. **CAPPEL**, de quelques *Sermons* de Gantois qui font partie d'un msc. in-fol. conservé à la Biblioth. nationale (*S.-Germain franç.* N° 4214). Dans une liasse de reçus, signés des ministres et des régens de Sedan, qui nous a été communiquée, nous en avons trouvé d'Eusèbe Gantois jusqu'en 1630.

Parmi les Thèses sedanaises, on en remarque une *De homine* soutenue par *Pierre Gantois*, en 1622, sous la présidence d'*Abraham Rambours*. Treize ans plus tard, au nombre des étudiants de la même académie se trouvait *Jacques Gantois*, qui fut répondant à deux thèses de *Pierre Du Moulin*, l'une *De reliquiis sanctorum et eorum cultu*, et l'autre *De fundamento fidei ecclesie romane*. Tous deux étaient de Sedan, et probablement fils de notre Eusèbe. Nous ne connaissons aucune particularité de la vie du premier ; mais nous savons que Jacques desservit, avec *Paul Allard*, l'église de Sancerre jusqu'en 1644, que Condé lui ordonna de sortir de la ville. Il retourna à Sedan, d'où les Sancerrois le rappellèrent, en 1650, pensant que la captivité de Condé leur fournissait une occasion favorable pour rétablir leur exercice ; mais ils avaient compté sans l'archevêque de Bourges qui, se fondant sur l'art. V des Articles secrets, porta plainte au roi et fit de nouveau fermer le temple, le 22 oct. 1651. Les habitants protestants, au nombre desquels figuraient *Dargent*, *Grené*, *David Perrinet*, *Minot*, *Paul Renouard*, *Léveillé*, *Dubois*, *Bourgeois*, *Lauverjat*, etc., demandèrent alors et obtinrent la permission de réédifier leur an-

cien temple à la porte Oyson. Jacques Gantois put donc continuer sans nouvelle interruption les fonctions de son ministère jusqu'à sa mort arrivée en 1667. La seule publication que nous connaissons de lui, outre les thèses citées plus haut, est un *Sermon sur I Cor. I, 10, prononcé à Charenton, le 6 juillet 1664*, Sedan, Franç. Chayer, 1664, in-4°. Il avait épousé *Rachel Renouard*, dont la sœur *Esther* avait été mariée à *François de Fougères*, ministre d'Henrichemont. Il paraît qu'il ne naquit de ce mariage qu'un fils, nommé *PIERRE*, lequel alla faire ses études à Genève, en 1667, et succéda à son père dans l'église de Sancerre.

A la révocation de l'édit de Nantes, *Pierre Gantois* se retira en Hollande, tandis que son collègue *Jean Le Fèvre*, resté en France, continua ses prédications dans des assemblées secrètes en dépit des dragons et des archers qui le traquaient. Bientôt après son arrivée, il fut appelé à desservir l'église de Gorum, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1731 et dans lesquelles il eut pour compagnon d'œuvre, de 1686 à 1692, *Jacques Gantois*, son cousin sans doute. Ce dernier avait été ministre à Sedan, et c'est lui qui, lors de la signification de l'Avertissement du clergé, y avait répondu avec beaucoup de dignité et de convenance (*Collect.*, Fontette, Portef. 49.)

GARCIN (LAURENT), docteur en médecine de la Faculté de Reims, né à Grenoble et mort à Neuchâtel. Comme médecin au service de la compagnie hollandaise des Indes orientales, *Garcin* fit plusieurs voyages dans les îles de l'Océanie. Au retour de l'une de ses navigations, il s'arrêta au Cap de Bonne-Espérance où il passa quelques années, et il profita de son séjour dans cette magnifique colonie pour étudier l'histoire naturelle du pays et en particulier la flore de ces contrées presque inconnues. A son arrivée en Europe, ses travaux furent récompensés par les diplômes de membre de la Société royale de Londres, de l'Institut de

Bologne et de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il passa les dernières années de sa vie à Neuchâtel, où il obtint, en 1732, les droits de bourgeoisie.

Laurent Garcin a été un actif collaborateur du Dictionnaire du commerce, de la Bibliothèque raisonnée, du Journal helvétique, et l'on trouve aussi plusieurs de ses dissertations dans les Transactions philosophiques. Il suffira d'indiquer les plus remarquables de ses productions qui n'offrent plus aujourd'hui un grand intérêt. Il a inséré dans le Journal helvétique, outre des *Tables météorologiques*, deux *Lettres sur la cause des principales descentes du mercure dans le baromètre* (sept. 1735 et janv. 1736); — des *Lettres à M^{rs} P. contenant diverses particularités sur les bains chauds, spécialement sur ceux d'Aix en Savoie, et par occasion sur les causes et la guérison du rhumatisme* (1736); — *Lettre à l'occasion de quelques remèdes nouveaux et expérimentés* (1744); — *Lettre sur les œufs philosophiques* (1745); — *Lettre sur le phénomène des grains trouvés dans le canton de Berne, que l'on prétendoit être tombés du ciel* (1746); — *Remarques sur la lettre d'un anonyme, contenant quelques observations sur le système de Telliamed* (1751). Les Mémoires de *Garcin*, publiés dans les *Transact. philos.*, traitent tous des sujets de botanique; en voici les titres: *A new family of plants, called oxyoides* (1730); — *Remarks on a family of plants named musa* (1730); — *The hirudinella marina or sea-leech* (1730); — *The settling of a new genus of plants called, after the Malaysians, mangostans* (1734); — *On the cypress of the ancients* (1748); — *Of a new genus of plants called salvadora* (1748).

Garcin laissa un fils nommé aussi *LAURENT* et né à Neuchâtel, en 1734, qui s'est également fait connaître par quelques publications. En voici la liste:

1. *Le pouvoir de l'éloquence*, petit

Poème ins. dans l'Année littéraire (1789) avec une lettre à Fréron.

II. *La Ruillière, épître à M^r*, Paris, 1760, in-12.

III. *Traité du mélodrame ou Réflexions sur la musique dramatique*, Paris, 1772, in-8°.

IV. *Discours sur les romans et sur le choix des amis*, trad. du latin du P. Porée et ins. dans le Choix littéraire de Vernes et dans le Choix des anciens Mercurès.

V. *Odes sacrées ou les psaumes de David en vers français, trad. nouv. par divers auteurs, avec un discours préliminaire*, Amst., 1764, in-8°; Yverdu, 1781, in-12.

Il est assez vraisemblable que *Jacques Garcin*, qui ne nous est connu d'ailleurs que par son *Oratio inauguralis de utilitate lingue gallicæ, habita Franqueræ* (Franq., 1757, in-4°) appartenait à la même famille, originaire du Dauphiné, d'où trois marchands de ce nom, *Philippe, Etienne et Pierre Garcin*, allèrent, après la révocation, s'établir à Lausanne avec leurs femmes *Marie Alberge, Madelaine David et Marie Jacquet*.

GARDELLE (ROBERT), peintre de portraits, né à Genève en 1682, descendait d'une famille réfugiée de l'Auvergne (1). Après avoir travaillé quelque temps à la cour de Cassel, il vint à Paris dans l'intention d'y profiter des leçons du célèbre Largillière. Il retourna ensuite dans sa patrie et acquit une grande réputation par la ressemblance de ses portraits, dont on admire la vivacité du coloris. Il a peint aussi quelques vues de Genève et des environs, qu'il a gravées lui-même. Un de ses frères aînés, qui était professeur de dessin, s'est également fait un nom comme peintre en miniature.

GARDIN, capitaine huguenot. Gardin commandait avec *Ladout* à Rabas-

teins, lorsque cette ville fut assiégée par Montluc, en 1570. Le farouche Montluc nous apprend lui-même, dans ses Mémoires, que Rabasteins était voué à la destruction et que son parti était pris d'en passer tous les habitants au fil de l'épée. Une blessure grave qu'il reçut en conduisant ses soldats à l'assaut, augmenta encore sa soif de sang. Laissons parler maintenant l'abbé Poeydavant, qui ne peut être suspect de partialité : « De tous les habitants pris dans Rabasteins, il n'en étoit échappé que quatre, dont deux étoient marchands catholiques; les deux autres rachetèrent leurs vies par des présents : la plupart des autres du parti huguenot, y compris les femmes qui périrent sur la brèche en jetant des pierres sur les assiégeans, fut immolé sans compassion. Cinquante ou soixante personnes, parmi lesquelles étoient des ministres et gens de consistoire, s'étoient réfugiées au haut de la grande tour. Les soldats les firent sauter du haut en bas, de sorte qu'ils tombèrent dans la profondeur des fossés remplis d'eau, où ils se noyèrent. » En fait de barbaries, *Des Adrets*, comme on voit, n'étoit qu'un écolier auprès de Montluc.

GARENCIÈRES (THÉOPHILE DE), né à Paris d'une famille catholique (1), se fit recevoir docteur en médecine à Caen vers 1635. A l'âge de 20 ans, il suivit à Londres, en qualité de médecin, l'ambassadeur de France. Il embrassa en Angleterre la religion protestante, fut admis dans le collège médical de Londres et mourut, après 1676, dans une espèce de misère. On a de lui :

I. *Flagellum Angliæ, seu tabes anglica numeris omnibus absoluta*, Lond., 1647, in-4° et in-18.

II. *A discourse concerning the*

(1) Vers 1694, un dénonciateur anonyme signala au gouvernement *Garcacières* et *Du Chemin-Tannay*, d'Alençon, comme tenant chez eux des assemblées religieuses et y recevant des ministres (*Arch. gén.* M. 670). Il résulte de la que Théophile ne fut pas le seul de la famille qui se fit protestant, s'il est vrai toutefois qu'il soit né catholique.

(1) Il ne faut pas la confondre avec la famille *Gradette* de Toulouse, également réfugiée à Genève, où *Jacques Gradette*, reçu bourgeois, le 24 oct. 1555, épousa une belle-fille de *Catin*.

nature of the plague, Lond., 1665, 1666, in-4°.

III. *The true prophecies or prognostics of Michel Nostradamus*, 1672, in-fol.

IV. *Of the virtues and effects of the tincture of corals in physick*, Lond., 1676, in-8°.

Un de ses descendants, nommé aussi *Théophile*, nous est connu par la publication suivante : *General instructions, divine, moral, historical, etc., shewing the progress of religion from the creation to this time and to the end of the world*, Yorck, 1728, in-8°.

GARGUILLEAU (Louis), capitaine rochelais. Gargouilleau s'était déjà distingué, sous *Puyvaut*, au siège de Niort, où il avait été blessé, lorsque, en 1572, il fut nommé capitaine d'une des huit compagnies de volontaires levées par La Rochelle, après le massacre de la Saint-Barthélemy. Les sept autres étaient commandées par *Jacques David*, *Pierre Portier*, *Jean Collin*, *Charles Chalnot*, *Méris Marie*, tous cinq pairs, et par *Mathurin Le Grand* et *Bonnauld* (1). En 1573, il entra dans le conseil de guerre, alors composé, sous la présidence du maire, de *La Noue*, *Languillier*, *La Roche-Esnard*, *Des Essarts*, *Champagné* et *Le Grand*. C'est lui qui fut chargé d'arrêter le traître *Du Lion* qui se fit tuer en se défendant (*Voy. IV*, p. 395). Après la retraite de La Noue, il continua à faire partie du conseil de guerre avec *Des Essarts*, *Normand*, *La Rivière-le-Lys*. Le capitaine *Sauvage* ayant été tué, il le remplaça comme sergent-major, et contribua vaillamment à l'héroïque défense de La Rochelle. On sait que le duc d'Anjou, renonçant enfin à l'espoir de soumettre le boulevard du protestantisme, consentit à un traité de paix au bas duquel Gargouilleau eut l'honneur d'apposer son nom.

(1) Les Mémoires de Charles IX substituent les noms de *Sauvage*, *Bobineux* et *Pinout* à ceux de *Portier*, *Collin* et *Marie*.

En 1575, Gargouilleau fut chargé, avec *Texier* et *Choisy*, de porter au duc d'Alençon le subside qui avait été imposé sur La Rochelle, pour la solde de l'armée de Jean-Casimir. En 1577, nous le trouvons qui occupait Rochefort avec une faible garnison. Instruit de la prise de Tonnay-Charente par Mayenne, et ne se sentant pas en état de résister avec quelques hommes à une armée victorieuse, il prit le parti d'évacuer la ville et de se retirer à La Rochelle. La même année, le prince de Condé essaya, mais inutilement, de le faire nommer maire, les habitants ne voulant pas pour leur premier magistrat d'un homme dévoué à la noblesse. En 1586, Gargouilleau fut de l'expédition commandée par *Saint-Gelais*, laquelle avait pour but de fermer le port de Brouage, et, en 1588, il tenta sans succès de conduire des secours à *La Jarrie* et à *Bois-du-Lys*, assiégés dans Marans. La même année, il fut élu maire, et ce fut en cette qualité qu'il assista avec *Mathurin Renauld* et *Jean de Bourdigalle* à l'Assemblée politique de La Rochelle.

A partir de cette époque, l'histoire de La Rochelle ne parle plus de Gargouilleau. Nous n'avons rien à ajouter aux renseignements qui nous sont fournis par Arcère, si ce n'est qu'une demoiselle Gargouilleau sortit de France à la révocation (*Arch. gén. Tr.* 247), tandis que *Josué* Gargouilleau, sieur des Loges, abjura la religion protestante, le 7 janv. 1686, avec sa femme *Marguerite Barbot* (*Supplém. franç.*, 791. 6).

GARISSOLLES (ANTOINE), pasteur et professeur de théologie à Montauban, né dans cette ville en 1587, et mort en 1651, selon les actes du synode du Haut-Languedoc tenu à Castres cette même année (*Arch. gén. Tr.* 290).

Après avoir terminé ses études à l'académie de sa ville natale, Garissolles fut donné pour ministre à Puy-Laurens. Il desservit cette église jusqu'en 1620, que le Synode national d'Alais le prêta

pour six mois à celle de Montauban. Les six mois expirés, les Montalbanais obtinrent du synode du Haut-Languedoc que Garissolles fût attaché définitivement à leur église, mais, sur l'appel de Puy-Laurens et malgré les efforts de leur député, *Dubois*, le Synode national de Charenton leur ordonna, en 1623, de le rendre à son ancien troupeau. Ne renonçant pas toutefois à l'espoir d'enlever à Puy-Laurens un ministre qui jouissait d'une légitime réputation de science et d'éloquence, ils envoyèrent les consuls *Rogues* et *Lacresse* au Synode national de Castres pour le demander comme second professeur de théologie, et cette fois, leur requête leur fut accordée, bien que Garissolles insistât pour rester à Puy-Laurens. Cette translation, confirmée par le Synode national de Charenton, en 1631, devint ainsi définitive.

Garissolles, qui avait été député, en 1614, à l'assemblée de Pamiers avec *Imbert* et de *Fournes* par l'église de Puy-Laurens, le fut, en 1645, au Synode national de Charenton par le Haut-Languedoc; il en fut élu modérateur, et, en cette qualité, il répondit au discours du commissaire royal (*Voy. IV, p. 146*). Après s'être félicité de l'avènement au trône de Louis XIV (1) « cette étoile d'Orient qui a paru avec un éclat qui fait revivre toutes les espérances de ses fidèles sujets, et qui a rempli d'étonnement et d'admiration tous les peuples du christianisme », il se contenta de paraphraser le discours d'*Abimélec de Cumont*. Il promet, au nom du synode, de se soumettre à toutes les volontés du roi, seulement il prie S. M. de bien vouloir arrêter les entreprises du clergé catholique; il la supplie de se souvenir que la Confession de foi des églises réformées de France date de cent ans et qu'on n'y peut rien changer sans prévarication; il proteste que le synode ne saurait y toucher sans se ren-

dre coupable d'impostures et sans trahir la foi réformée. Quant aux accusations portées contre ses coreligionnaires, il les repousse avec force, sans sortir des bornes de la modération, et prouve qu'elles sont mal fondées ou au moins entachées d'une singulière exagération. Sa réponse au reproche relatif aux écoles est surtout pleine d'habileté et d'adresse : Si nous nous opposons, dit-il, à ce que les Protestants envoient leurs enfants chez les Jésuites, c'est pour qu'ils ne sucent pas ces maudits principes de certains casuistes romains qui ont plongé le royaume dans une mer de pleurs et d'amertumes. Nous ne sommes pas, au reste, les seuls coupables, puisqu'à l'heure même l'Université de Paris vient d'intenter un procès aux Jésuites pour avoir corrompu la jeunesse et l'avoir empoisonnée de leur morale. Le discours se termine par une prière adressée au gouvernement de ne pas se montrer plus sévère envers les Protestants qu'envers les autres Français, et de ne pas défendre aux uns d'aller étudier à Genève, tandis qu'il permet aux autres de suivre les cours de l'université de Padoue. Rien dans cette réponse ne justifie le bruit dont Cathala-Couture s'est fait l'écho, que Garissolles et son collègue *Timotheé Delon*, ancien pasteur de Montreuil-Bonnin qui desservait depuis plus de vingt ans l'église de Montauban (1), avaient promis d'appuyer le fameux projet de réunion imaginé par Richelieu, qui les aurait en conséquence gratifiés de pensions.

Le synode députa au nouveau roi les

(1) Delon était, en même temps, professeur d'hébreu. M. *Nicolas*, qui occupe aujourd'hui une chaire dans la même académie, nous signale deux sermons de ce pasteur imp. sous ces titres : *L'ambassade du ciel ou Sermon pour l'ouverture du synode provincial tenu à Castres le 25 nov. 1637*, Montaub., 1637, in-12, et *Le secret de piété ou Sermon sur 1 Tim. III, 16, fait à Charenton durant la tenue du synode national*, 3^e edit., Montaub., 1638, in-12. Delon mourut en 1650. — Un peu plus tard, un autre pasteur de ce nom fut ministre de l'église franc. de Cantorbéry. Celui-ci mourut le 28 déc. 1685.

(1) Est-il nécessaire de relever ici une faute typographique qui a substitué XIII à XIV dans l'art. CUMONT? Personne n'ignore que Louis XIII mourut en 1643.

pasteurs *Vincent et Chabrol* et les anciens de *Pagnières* ou *Pannieuve* et de *Cléré*, pour lui offrir ses félicitations sur son avènement et le remercier d'avoir permis la tenue d'un synode national. Le jeune Louis XIV, la régente, le duc d'Orléans, les principaux ministres firent à l'envi les plus belles promesses, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de porter, fort peu de jours après, une grave atteinte aux privilèges des Réformés, en nommant directement, sans l'intervention des églises, le baron d'*Auzilliers* pour remplacer le marquis de *Clermont* dans la charge de député-général. Le synode, qui ne s'était point encore séparé « requit très-humblement S. M. d'accorder le rétablissement de l'ancienne pratique. » Il s'occupa ensuite à dresser le cahier des plaintes; mais cette fois, sur l'ordre du roi, il dut y travailler en comité secret. De *L'Angle*, *Cottiby*, *Morande* et *Pellevé* furent chargés de le mettre entre les mains du prince. Au reste le synode ne fit aucune addition à la Confession, et il introduisit seulement quelques modifications dans la Discipline. La plus importante fut de permettre les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs et entre beaux-fils et belles-mères. On trouve aussi au nombre de ses décrets un formulaire de baptême pour les Païens, les Juifs et les Mahométans qui se convertiraient.

La session close, Garissolles retourna à Montauban où il continua à s'acquitter de ses doubles fonctions avec un zèle remarquable. Aymon raconte que tous ses collègues ayant quitté leurs chaires, parce que leurs appointements n'étaient pas payés, lui seul continua à donner diligemment ses leçons. Ce trait de dévouement rappelle celui de *Bèze* dans des circonstances analogues. Nous avons déjà dit que Garissolles passait, de son temps, pour un prédicateur habile; nous ajouterons qu'il cultiva aussi la poésie avec quelque succès. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *La voye du salut exposé en huit sermons*, Montauban, 1637, in-12.

II. *Decreti synodici Carentonien-sis, de imputatione primi peccati Adæ, explicatio et defensio*. Montalban., 1646, in-4°; 1648, in-8°.

III. *Theses theolog. de religione et cultu sive adoratione religiosâ*, Montalb., 1648, in-4°.

IV. *Adolphides, sive de Bello germanico quod incomparabilis heros Gustavus Adolphus, magnus Suecorum, Gothorum, Vandalorumque rex, pro Germania procerum et statuum libertate gessit*, Montalb., 1649, in-4°. — Garissolles dédia ce poème héroïque en douze chants à la reine Christine, à qui il le fit présenter par son fils.

V. *Theses theolog. adv. cultum sive adorationem religiosam creaturarum*, Montalb., 1649, in-4°.

VI. *Disputationes clenchicæ de capitibus fidei inter Reformatos et Pontificios controversis in acad. Montalbanensi habitæ, sub præsid. Ant. Garissolii et Joan. Verderii*, Montalb., 1650, in-12. — Quatre de ces dissert. appartiennent à *Jean Verdicr*. les autres à Garissolles.

VII. *Panegyricum super triumphalis coronationis pompâ serenissimæ potentissimæque Christianæ Augustæ*, Amst., 1650, in-fol.

VIII. *Poème latin en l'honneur des Cantons protestans de la Suisse*. — Cité par Watt, sans autre indication.

IX. *Catecheses ecclesiarum in Galliâ reformatarum explicatio*, Gen., P. Chouet, 1656, in-4°. — Ouv. posthume commencé par *Paul Charles* et continué par Garissolles depuis la 30^e section du catéchisme. Le Cat. de la Bibl. royale en indique une édit. donnée par le même libraire et la même année, mais in-8°, sous ce titre: *Pauli Caroli et Antonii Garissolii utriusque pastoris et professoris in ecclesiâ et academiâ Montalbanensi, explicatio catechesos religionis christianæ*, et trompé par ce titre, il fait du ministre *Paul Charles*, le même sans doute dont nous avons signalé une thèse (*Voy.* III, p. 346), ins. dans les Thèses de Saumur, un *Paul-Char-*

les Garissolles qui n'a jamais existé.

Watt commet probablement une autre erreur, en ajoutant aux ouvrages d'Antoine Garissolles un traité *De Christo mediatore*, publié à Genève, chez P. Chouet, en 1662, in-4°. Ce traité n'appartiendrait-il pas plutôt à son fils, qui se nommait aussi ANTOINE et qui faisait ses études à Genève en 1649. Celui-ci fut ministre à Castelmonron et desservit plus tard l'église entretenue par le duc de La Force (*Arch. Tr.* 267). Il laissa un fils, appelé Jacques, qui remplissait les fonctions pastorales à Bergerac, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, et qui se retira en Hollande avec sa femme et le plus jeune de ses enfants, âgé de cinq ans. Les autres furent retenus en France (*Arch. Tr.* 287).

GARNIER (JEAN), successeur de *Bruslé* dans la chair de l'église française de Strasbourg.

La biographie de ce pasteur plein de piété et de zèle offre, dès l'abord, une difficulté qui a été à peine signalée jusqu'ici. Selon Strieder, dans son Histoire littéraire de la Hesse, Jean Garnier était d'Avignon. Sa conversion au protestantisme l'ayant obligé de fuir, il se serait retiré à Strasbourg, où il aurait rempli, dès 1544, les fonctions pastorales; puis, en 1553, il aurait été nommé professeur de théologie à Marbourg, et, en 1562, appelé comme prédicateur de la cour à Cassel, où il serait mort, le 6 janvier 1574. Il semble que Strieder devait être bien informé, et cependant ses allégations ne peuvent se concilier avec ce que racontent les historiens strasbourgeois. D'après ces derniers, Jean Garnier, ayant refusé d'accepter l'Intérim, fut forcé de quitter Strasbourg en 1549; mais il y revint lorsque les esprits se furent un peu calmés. Malheureusement le tolérant *Bucer* et ses collègues avaient été remplacés par des luthériens fanatiques, qui, s'il faut en croire une lettre de *Calvin*, eurent recours à d'indignes machinations pour le contraindre à s'éloigner de nouveau. Peut-être Garnier, de son

côté, ne mit-il pas assez de ménagements dans sa polémique contre les doctrines luthériennes; ce qui est certain, c'est qu'il se fit des ennemis dans son troupeau même, en essayant de maintenir avec trop de rigueur la sévère discipline introduite par *Calvin*. Cinq membres de son église l'accusèrent d'avoir traité l'un d'eux d'anabaptiste et un autre d'usurier; de refuser la communion privée aux personnes valides, et de s'écarter, sur le dogme de la présence réelle, de la doctrine officielle. Le conseil ecclésiastique le somma de se justifier principalement sur le dernier point. Garnier promit de s'en tenir sur cette question à la Confession d'Augshourg, et probablement, l'affaire en serait demeurée là sans l'imprudence de *Richard François*, dit *Vauville* (1). Ancien moine augustin, Vauville, à qui Bèze accorde le témoignage d'avoir été un excellent ministre, et que Vallerand Pollanus qualifie d'homme parfait en la doctrine chrétienne, avait prêché avec beaucoup de fruit l'Évangile à Bourges, puis à Montdidier, en 1547. Plus tard, il avait passé en Angleterre et il avait été, en 1550, un des quatre ministres fondateurs de l'église wallonne de Londres; mais à l'avènement au trône de la reine Marie, il était revenu sur le continent et s'était retiré à Strasbourg. Imbu des mêmes idées que *Calvin* sur les prérogatives des ministres de la Parole de Dieu, il ne craignit pas de signaler, du haut de la chaire, les cinq accusateurs de Garnier comme des perturbateurs. Le magistrat ne voulut pas souffrir cette licence, et il le fit mettre en prison. Garnier consentit alors à un accommodement, qui fut lu en chaire, le 25 mars 1555, par les délégués du magistrat; mais soit qu'il se repentit de sa condescendance, soit que l'accord eût été réellement altéré dans quelque un de ses articles, il osa se plaindre de ce qu'on l'avait falsifié, et il n'échappa à un procès criminel qu'en donnant sa

(1) Il ne faut pas le confondre avec *Nicolas François*, ministre à Courcelles-Chaussy en 1565.

démission. Il eut pour successeur *Pierre Boquin*, qui fut remplacé, la même année, par *Pierre Alexandre*, anglais réfugié à Strasbourg depuis 1554, et par *Jean Loquet*, qui, comme Garnier, eurent beaucoup à souffrir de l'intolérance du clergé luthérien; toutefois la guerre n'éclata entre les deux communions que pendant le ministère de *Guillaume Olbrac* ou *Holbrach*, appelé aussi *Auiprecht*, élève de Calvin, qui avait desservi pendant quelque temps l'église française de Francfort-sur-le-Mein. Dès l'année 1562, Olbrac fut exclu du consistoire, et l'année suivante, son église fut fermée (1). Cependant le nombre des Réfugiés s'étant considérablement accru en 1569, le Conseil « par commiseration » permit à Jean Garnier, qui se trouvait alors à Strasbourg, de leur prêcher la Parole de Dieu, à condition qu'il ne toucherait point aux questions controversées, qu'il n'administrerait pas les sacrements, qu'il ne célébrerait aucun mariage, etc. Encore cette permission ne fut-elle accordée que pour un hiver; mais, comme le ministre eut soin de se renfermer dans les bornes prescrites, le magistrat ferma les yeux, et l'église continua à s'assembler. Garnier eut pour successeur, en 1575 (2), *Jean Grenon*, qui, moins prudent, s'opposa ouvertement aux pasteurs allemands. Sur la plainte de ces derniers, le Conseil intervint et ferma de nouveau l'église française, le 20 fév. 1577.

Il nous semble difficile d'admettre que le Jean Garnier dont parle Strieder soit le même personnage que le pasteur donné à l'église française de Strasbourg lors de sa réouverture en 1569. S'il était prouvé, ce qui ne l'est pas, à notre avis, que le prédicateur de la cour de Cassel quitta momentanément sa place pour rentrer en France, nous croirions plutôt qu'il se rendit à Metz

où l'on trouve, de 1564 à 1566, un ministre du même nom dont le zèle indiscret mit l'église en grand danger et à qui le gouverneur de Metz interdit la chaire. C'est bien le même caractère, la même fougue, tandis que nous n'apercevons aucune analogie entre l'esprit altier du successeur de Bruslé et l'humeur conciliante du prédécesseur de Grenon.

Strieder attribue à Jean Garnier, réfugié en Hesse :

I. *Briève et claire confession de la foy chrestienne contenant cent articles, selon l'ordre du Symbole des Apostres, et précédée d'une préface à toute la petite église françoise de Strasbourg*, sans nom du lieu, 1549, 1555, in-8°; trad. en angl., Lond., 1562, in-8°.

II. *Institutio lingue gallicæ*, Gen. 1558 et 1591, in-8°.

III. *De epistolâ S. Pauli ad Hebræos declamatio*, Marb., 1559, in-8°.

A ces trois ouvrages, on doit, peut-être, joindre la *Conférence de la messe avec la sainte Cène du Seigneur*, Metz, 1566, in-8°; trad. en allem., Amberg, 1598, in-8°, que *Ferry* lui attribue dans ses Observations séculaires, à ce que nous apprend *M. Waddington* de Rouen.

GARNIER (ISAAC), pasteur de Marchenoir, de 1619 à 1643, est auteur d'une *Réfutation de la procédure des nouveaux méthodistes*, ouvrage qui, bien qu'approuvé par le synode provincial de Mer, en 1644, sur le rapport de *Jacques-Imbert Durand*, de Taby et de Bedé, ne parait pas avoir été imprimé. Isaac Garnier laissa de son mariage avec *Marie Morin*, un fils, nommé **DANIEL**, sieur de Monzay, né en 1626, et une fille, **ANNE**, qui épousa *Samuel Raicicot*, sieur de Baudouin, et lui donna six enfants : **DANIEL**, en 1653, **SAMUEL-JEAN**, en 1657, **ISAAC**, en 1658, **JACQUES**, en 1660, **ANNE**, en 1655, et **JUDITH**, née posthume en 1663.

GARNIER (PHILIPPE), natif d'Orléans, maître de langue française à

(1) Olbrac fut plus tard pasteur dans son lieu natal, village des environs de Paris.

(2) On ignore l'époque de sa mort. Peut-être est-il le même que *Garnier* qui desservait l'église de Sancerre en 1580.

Giessen, en 1608, et plus tard, à Leipzig, a publié

I. *Præcepta gallici sermonis*, Strasb., 1607, in-8°; 1618°, in-8°; Orléans, 1621, in-8°; Strasb., 1624, 8°.

II. *Gemmula gallicæ linguæ*, Strasb., 1610, 1625, 1628, in-8°; augment., Francf., 1644, in-8°; Leyde, 1648, in-8°.

III. *Thesaurus adagiorum gallicolatinorum*, Francf., 1642, 1625, in-42.

IV. *Gemmula linguarum lat., gallic., italic. et hispanic.*, Amstel., 1636, in-8°.

V. *Gemmula linguarum lat., gall., ital. et german.*, Lugd. Bat., 1637, in-8°.

VI. *Dialogues en cinq langues espagnole, italienne, latine, française et allemande*, nouv. édit. revue et augm., Strasb., 1659, in-8°.

GARRIGUE (N.), a trad. de l'anglais de Wollaston *Ebauche de la religion naturelle*, en y ajoutant un supplément et en y faisant d'autres additions considérables (La Haye, 1726, in-4°; 1756, 3 vol. in-42). La Bibliothèque britannique parle en termes très-défavorables de cette traduction, qui a été attribuée faussement à *Geneste*. Garrigue était peut-être fils de *Marie de Franchemont*, veuve de *Jean Garrigue* du Périgord, qui sortit de France avec ses enfants et *Rachel Garrigue*, femme du ministre *Mathurin*. En tout cas, on ne doit pas le confondre avec l'apostat *Garrigues*, qui abjura en 1653, et à qui le clergé accorda une pension de 400 livres. — Parmi les Réfugiés qui s'établirent à Genève, on trouve aussi un *Barthélemy Garrigues* de Lodève, qui y fut reçu bourgeois, en 1706, avec ses fils ANTOINE et JEAN-GÉDÉON.

GARROS (PIERRE), poète gascon, né à Lectoure, étudia le droit et la théologie à Toulouse, et se rendit assez habile en hébreu pour comprendre le texte sacré dans la langue originale. Cette étude ne lui fit pas négliger toutefois la poésie, qu'il cultiva avec succès. Ammirateur passionné de Clé-

mence Isaure, il ne laissait pas passer une seule année, pour ainsi dire, sans adresser quelque pièce de vers à l'Académie des Jeux floraux. Sa religion l'ayant forcé de quitter Toulouse, il retourna dans sa ville natale où il mourut dans un âge très-avancé. On a de lui *Psalmes de David, viraux en rime gasconne*, Toulouse, 1565, in-8°, volume rare et recherché, au dire de M. Weiss.

GASPARIN (THOMAS - AUGUSTIN DE), conventionnel, qui, en sa qualité de commissaire de la République au siège de Toulon, eut la gloire « d'ouvrir la carrière » à Bonaparte. Sa famille, originaire de Corse, était une branche cadette de la maison des Gaspari, laquelle avait embrassé le protestantisme en s'alliant à la famille du célèbre agronome *Olivier de Serres*. Gasparin naquit à Orange en 1750 (et non pas vers 1740 au Pont-Saint-Esprit, comme on le lit dans la Biogr. univ.). Il suivit la carrière des armes. En 1789, il était capitaine au régiment de Picardie. On raconte de lui, comme officier, un trait de vertu civique qui lui fait le plus grand honneur. C'était sur la fin de 1791; son régiment qui se trouvait à Sarrelouis, s'était mis en révolte contre ses chefs, il réclamait sa paye. Après de vains efforts pour le faire rentrer dans le devoir, Gasparin engagea tout son patrimoine afin d'obtenir la somme nécessaire pour comprimer la sédition. Ce beau fait ne rappelle-t-il pas le dévouement de *Fabius Maximus*, vendant son unique domaine pour dégager la parole de sa patrie? Les vertus antiques sont si rares dans notre temps, qu'on est heureux de pouvoir en rapporter quelque exemple. La Révolution ne surprit pas Gasparin, il la salua comme un heureux retour au bon ordre, car depuis trop longtemps il y avait conflit entre les choses et les idées, entre les institutions et les mœurs. Elu député à l'Assemblée législative par le départ. des Bouches-du-Rhône, il trouva place dans le Comité militaire, où il rendit des services. L'Assemblée le char-

gea plusieurs fois de missions honorables, et notamment au camp de Soissons, où il eut le bonheur d'apaiser une sédition. Réélu à la Convention nationale, il se laissa entraîner par son zèle pour la chose publique dans le parti le plus exalté. Dans le procès du roi, il vota la mort sans appel et sans suris. Envoyé comme commissaire à l'armée du Nord, il assista à la défection de Dumouriez, et concourut à raffermir les troupes. De retour à son poste, il fut appelé dans le sein du Comité de Salut public. Mais, disons-le à sa louange, il eut hâte de s'en retirer, ne voulant pas recevoir plus longtemps sa part du sang qui retombait sur la tête de ses collègues. Sur sa proposition, l'Assemblée avait décrété l'envoi de quatre commissaires auprès de chaque armée; il fut choisi pour l'un de ceux qui eurent mission de se rendre à l'armée des Alpes. Toulon venait d'être livré aux Anglais (27 août). Le général Cartaux fut chargé des opérations du siège. En même temps, le jeune Bonaparte, avec le grade de lieutenant-colonel, fut envoyé de Paris pour prendre le commandement de l'artillerie. Cartaux n'avait aucune connaissance de l'art militaire; il avait gagné ses épaulettes de général à la journée du 10 août. Dès que Bonaparte eut jeté les yeux sur les dispositions qu'il avait prises, il comprit à quel homme il avait affaire et ne voulut pas risquer sa réputation sous ses ordres. « Prenant audacieusement son parti, raconte Las Cases, il se rehausse tout-à-coup de six pieds, interpelle le représentant [Gasparin], le somme de lui faire donner la direction absolue de sa besogne, démontre sans ménagement l'ignorance inouïe de tout ce qui l'entoure, et saisit dès cet instant la direction du siège, où dès lors il commanda en maître. » — « C'est au représentant Gasparin, ajoute-t-il plus loin, que Napoléon devait d'avoir vu son plan, celui qui donna Toulon, triompher des objections des comités de la Convention. Il en conserva un souvenir reconnaissant : c'était Gasparin, disait-il, qui

avait ouvert sa carrière. » Napoléon n'oublia pas ce service dans ses dernières dispositions. « Nous légions, porte un des codicilles de son testament, cent mille francs aux fils ou petits-fils du député à la Convention Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon, pour avoir protégé et sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné, qui a valu la prise de cette ville, et qui était contraire à celui envoyé par le Comité de Salut public. » Et un peu plus loin : « Gasparin nous a mis, par sa protection, à l'abri des persécutions de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier. » Plus on est haut placé, plus la reconnaissance honore. En ceignant le diadème, Bonaparte avait conservé quelques-unes de ses vertus bourgeoises. Mais Gasparin ne devait pas être témoin des brillantes destinées de son jeune protégé. Atteint d'une fluxion de poitrine, il se fit transporter dans sa maison, à Orange, où il succomba à l'âge de 42 ans, le 7 novembre 1793. Son oraison funèbre fut prononcée, dans le langage du temps, par le commissaire Miltié, et son cœur fut apporté à la Convention par les sociétés populaires du département de Vaucluse, qui demandèrent qu'on lui décernât les honneurs du Panthéon. Quelques mois plus tard, le représentant Granet, renouvela, mais sans plus de succès, la même proposition. Son cœur resta déposé aux Archives. Gasparin laissa deux fils : ADRIEN-ETIENNE-PIERRE, né à Orange le 29 juin 1783, et AUGUSTE, député de la Drôme depuis 1837. Nous devons nous borner à dire quelques mots de l'un d'eux, en renvoyant pour plus de détails aux biographies contemporaines. Adrien, l'aîné des deux frères, a occupé de hautes positions sous le gouvernement de Louis-Philippe. On lui doit cette justice qu'il n'a jamais trahi, dans sa carrière politique, les immortels principes de 89; néanmoins ses utiles travaux sur l'économie rurale lui ont acquis plus de sympathie, et lui vau-

drouit dans la postérité une gloire plus durable. Napoléon protégea ses débuts. Il fut attaché à l'état-major de Murat, et fit en cette qualité les campagnes d'Italie et de Pologne; mais une infirmité, contractée dans le service, le força de renoncer à la carrière militaire. Il se retira à Orange dans sa famille, où il se livra dès lors à des études agronomiques. Le souvenir de son illustre ancêtre *Olivier de Serres* exerça sans doute cette heureuse influence sur la direction de son esprit. Il voyait avec peine dans quel état d'infériorité était encore l'agriculture en France, et il eût voulu faire comprendre à ses concitoyens que la principale richesse d'un Etat a toujours ses racines dans le sol. Après la révolution de 1830, il accepta des fonctions administratives. Il fut successivement préfet à Montbrison et à Grenoble. Le 19 avril 1834, il fut élevé à la pairie en récompense des services qu'il rendit comme préfet du département du Rhône, lors de l'insurrection de Lyon. Depuis, il remplit deux fois le ministère de l'intérieur, en 1836 et 1839. Parmi ses publications, nous citerons : I. *Manuel de l'art vétérinaire, à l'usage des officiers de cavalerie, des agriculteurs et des artistes vétérinaires*, Genève et Paris, 1817, in-8°. — II. *Des maladies contagieuses des bêtes à laine*, Paris, 1824, in-8°. Ouvr. couronné. — III. *Mémoire sur l'éducation des mérinos, comparée à celle des autres races de bêtes à laine, etc.*, ibid., 1823, in-8°. — IV. *Guide des propriétaires de biens ruraux affermés*, ibid., 1829, in-8°. Ouvrage couronné. On trouve en outre, de M. Gasparin, de bons mémoires dans les Recueils des Sociétés d'agriculture de Paris, de Lyon, de Toulouse, etc. L'aîné de ses deux fils, M. AGÉNOR, né en 1810, marchait sur ses traces, lorsque les derniers événements sont venus interrompre sa carrière. Ceux mêmes qui ne partagent pas ses convictions sur certaines questions de politique ou de religion, sont forcés de rendre hommage à la noblesse de son

caractère. Parmi ses écrits, nous citerons : I. *Christianisme et Paganisme*, 2 vol. in-8° ; — II. *Esclavage et Traite*, Paris, 1838, in-8°. — Nous ne terminerons pas cette notice sans mentionner au moins les utiles publications par lesquelles M^{me} la comtesse Agénor de Gasparin cherche à faire descendre dans les masses, à la faveur des séductions de la forme, des instructions morales qui n'y pénètrent pas toujours aussi sûrement en tombant, avec trop de gravité, de la chaire.

GASSION, nom d'une famille béarnaise qui a donné à la France un de ses plus grands hommes de guerre.

Jean ou *Armand* de Gassion, procureur général au conseil de Navarre, né, à Oleron, d'une famille sans fortune, dut le bienfait d'une éducation libérale à la reine *Jeanne* d'Albret, et il conçut pour sa bienfaitrice la plus vive et la plus sincère reconnaissance. Sa belle conduite au siège de Navarreins (*Voy. ARROS*) où il donna des preuves de valeur que l'on n'aurait point attendues d'un homme de robe, engagea la reine de Navarre à l'élever aux plus hautes dignités. Elle lui donna la charge de président au conseil souverain de Navarre. Non moins dévoué à *Henri* qu'il l'avait été à sa mère, il lui rendit des services, en récompense desquels ce prince le nomma chef de son conseil secret, et devenu roi de France, il continua à l'honorer de sa confiance, comme il le montra en lui accordant la dignité de second président du conseil souverain de Navarre et de Béarn, fonctions que Gassion remplit jusqu'à sa mort, arrivée en 1607.

Jean de Gassion avait épousé *Jeanne de Fraische* ou *Du Fraize*, nièce de l'évêque de Lescar, et il en avait eu un fils nommé *JEAN-JACQUES*. Resté veuf, il s'était remarié avec *Marie de Fraische de Saint-Gouin*, qui lui avait donné *HENRI* de Gassion, sans parler de trois enfants morts en bas âge.

I. BRANCHE AÎNÉE. *Jean-Jacques* de Gassion suivit, comme son père, la carrière de la jurisprudence, et, comme

lui, il donna des preuves de talent dans les fonctions de procureur général et de président à mortier au conseil souverain de Navarre et de Béarn, dont il fut pourvu en 1583. Le brevet de conseiller d'état, qui lui fut accordé en 1598, acheva de le gagner à la politique de la Cour. En 1616, il promit à la reine de faire passer au Conseil l'édit de main-léevée des biens ecclésiastiques dans le Béarn. Cette lâche complaisance irrita tellement le consistoire de Paris qu'il lui interdit la Cène, comme nous l'apprend une lettre du marquis de La Force, qui ajoute : « Cela devoit faire connoître à MM. les ministres de Béarn qu'ils sont bien timides auprès des autres qui n'y ont pas tant d'intérêt qu'eux. » Gassion, au reste, vint à récipiscence (*Voy.* III. p. 256), et dans d'autres circonstances, il se montra plus soucieux de défendre les intérêts de son Eglise. Selon Adélung, Jean-Jacques de Gassion est auteur de *Ἀνάλοσις πολιτικὴ in quâ de primâ civitatum origine, de præstantiori illarum statu seu administratione, etc.*, Bourdeaux, 1591, in-46.

Du mariage de Jean-Jacques de Gassion avec *Marie d'Esclaux* naquirent sept enfants : 1° JEAN, qui suit ; — 2° ISAAC, sieur de Pondoli ; — 3° JACOB, qui suivra ; — 4° JEAN, dont nous parlerons après ses frères ; — 5° PIERRE, qui embrassa la carrière des armes, puis se convertit et finit par devenir évêque d'Oleron ; — 6° MARIE, femme d'*Antoine d'Espalunque* ; — JEANNE, mariée à Henri de Montesquiou, et probablement aussi *Philippe*, qui épousa *Colom*, syndic de la province, et mourut veuve en 1655 (*Arch. gén.* Tr. 235).

I. Après avoir exercé longtemps la charge de procureur-général au parlement de Pau, Jean de Gassion fut nommé, en 1628, président à mortier au même parlement. En 1636, il fut créé conseiller d'état, et en 1640, intendant de justice en Navarre et Béarn, fonctions auxquelles il joignit celles de gouverneur de Bayonne. Il ne s'est fait connaître d'ailleurs que par son avidité

et son avarice. Il avait épousé, en 1635, *Marie de Béziade*, qui lui donna huit enfants : 1° PIERRE, marquis de Gassion, président au parlement de Pau, puis conseiller d'état, en 1664, qui s'était très-vraisemblablement converti lorsqu'il se maria avec *Madelaine Colbert du Terron* ; — 2° THÉOPHILE, mort capitaine de cavalerie, en 1669 ; — 3° HENRI, brigadier des armées du roi, tué à Nerwinde, en 1693 ; — 4° JEAN, lieutenant-général des armées du roi, en 1696, qui avait peut-être abjuré avant d'entrer au service en 1667 ; — 5° MARIE, femme du marquis d'Amon ; — 6° MADELAINE, femme du baron de Montlesun ; — 7° JEANNE, mariée à *Antoine Du Pont*, premier président de la chambre des comptes de Navarre, à qui elle donna un fils qui fut avocat général (*Arch. Tr.* 235) ; — 8° ESTHER, alliée à Henri de Poudens.

II. Jacob de Gassion, sieur de Bergeré, prit le parti des armes. Il assista aux sièges de Saint-Sever et de Saint-Affrique, en 1628, au siège de Pignerol et au combat de Veillane, en 1630. Il passa ensuite, comme capitaine dans le régiment de son frère Jean, au service de Gustave-Adolphe, combattit à Leipzig, en 1631, se trouva à la prise de Donawerth, d'Augsbourg, d'Ingolstadt, à la bataille de Lutzen, en 1632, au blocus de Brisach, en 1633. Rentré en France avec son frère, il servit en Franche-Comté, à la prise de Dôle, en 1636, aux sièges de Landrecies et de La Capelle, en 1637, de Saint-Omer, en 1638, de Hesdin, en 1639, d'Arras, en 1640. Nommé, l'année suivante, lieutenant-colonel du régiment de Gassion, il le commanda au siège d'Aire, en 1644, et à ceux de Collioure et de Perpignan, en 1642. Elevé au grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, il combattit vaillamment à la bataille de Rocroy, et servit au siège de Thionville, à la prise des forts de Bayette, de La Capelle, de Folquien, et au siège de Gravelines, en 1644. Créé aide-de-camp des armées du roi et sergent de bataille, en

1645, il en remplit les fonctions aux sièges de Cassel, de Mardik, de Lens, de Bourbourg, de Menin, de Béthune, de Saint-Venant. Maréchal de camp, par brevet du 8 mai 1646, il contribua à la prise de Courtray, dont il obtint la lieutenance. Il servit encore à la prise de Dixmude, en 1647; mais ce fut sa dernière campagne. Il suivit de près son frère le maréchal dans la tombe et fut enterré à ses côtés. Adelong lui attribue *Invective ou discours satyrique contre les duels*, Paris, 1629, in-8°. Peut-être est-il aussi l'auteur de la *Lettre aux Etats-généraux de France et de Hollande*, 1647, in-fol., que Watt mentionne sous le nom de Gassion.

III. Jean de Gassion, le plus illustre membre de cette famille, naquit à Pau, le 20 août 1609. Il fit ses premières études, s'il faut en croire Poeydavant, chez les Jésuites de Pau et les Barnabites de Lescar. Son père le destinait à la robe; mais Gassion était né avec la passion de la guerre, en sorte qu'un jour, en 1624, cédant à un penchant irrésistible, il jeta de côté ses livres, quitta secrètement la maison paternelle, et se mit en route, riche de ses quinze ans et de vingt ou trente sous qu'il avait dans sa poche. Il prit le chemin du Dauphiné, portant ses souliers pour les ménager et vivant de privations et d'aumônes. *Les diguières* qui préparait sa campagne contre Gènes, le mit comme gendarme dans la compagnie du prince de Piémont. Après la paix de Monçon, le jeune Gassion alla trouver *Rohan* qui venait de soulever le Languedoc et entra dans la compagnie de cheveu-légers de *Charles de Baschi*, sieur de Saint-Estève, où il obtint bientôt une lieutenance. Il se signala aux sièges de Saint-Sever, de Saint-Affrique et de Castres; puis, la paix s'étant signée à Alais, il retourna en Piémont et se trouva au siège de Pignerol et au combat de Veillane. La nouvelle du débarquement de Gustave-Adolphe en Poméranie l'attira ensuite sous le drapeau du futur libérateur de l'Allemagne, qui l'accueillit

gracieusement et lui donna, selon Pinard, un régiment de cavalerie à la tête duquel il combattit à Leipzig, le 7 sept. 1631. Blessé de deux coups de sabre et de deux coups de feu, renversé de cheval et laissé pour mort sur la place, Gassion se relève, rejoint le roi de Suède qui conduisait la seconde ligne, s'aperçoit que les Impériaux, emportés par l'ardeur du pillage et se croyant déjà vainqueurs, ont laissé presque à l'abandon leur artillerie, fond, avec 200 chevaux sur le petit nombre de soldats qui la gardaient, s'en empare et tourne leurs propres canons contre les soldats de Tilly qui prennent la fuite. Cette action d'éclat lui mérita l'estime et la confiance de Gustave-Adolphe, et il acquit de nouveaux titres à la faveur du héros par l'intrepidité qu'il montra à la prise de Donawerth et d'Augsbourg, en 1632. Au siège d'Ingolstadt, il fut renversé par le même boulet qui emporta la croupe du cheval du roi de Suède. Quelques jours après, il détruisit près de Nuremberg un détachement de Croates, enleva un convoi des Impériaux et la garnison de Freystadt, et favorisa l'arrivée d'un renfort devenu très-nécessaire à l'armée suédoise. Dans une de ces audacieuses attaques qui lui réussissaient presque toujours, il eut son cheval tué sous lui et resta prisonnier entre les mains de l'ennemi. Confié à la garde de deux cavaliers, il saisit le moment propice, en tue un avec un éperon qu'il tenait en main, se débarrasse de l'autre, saute sur son cheval et rejoint les Suédois au milieu d'une grêle de balles. Pour le récompenser de ses services et lui donner en même temps une marque de sa confiance, Gustave le nomma capitaine de la compagnie destinée à sa garde, et sans aucun doute, il l'aurait élevé aux premières dignités militaires, si la mort ne l'avait pas frappé sur le champ de bataille de Lutzen. Gassion, qui avait eu trois chevaux tués sous lui dans la mêlée, continua à servir dans l'armée suédoise sous les ordres de Bernard de Saxe-Weimar. En 1633, pendant le blocus

de Brisach, il défit un corps de 500 dragons, et leur reprit tout le butin qu'ils avaient fait au pillage de Neuhausen. L'année suivante, à peine guéri d'un coup de feu, il attaqua près de Lindau l'avant-garde du duc de Fôria, surprit un deses quartiers, lui tua 250 hommes et ramena un grand nombre de prisonniers. Cependant Gassion sentait de plus en plus vivement l'irréparable perte qu'il avait faite en perdant Gustave-Adolphe, son bienfaiteur. Quelques mécontentements qu'il éprouva le décidèrent à quitter le drapeau suédois pour offrir son épée au roi de France. Malgré la sourde opposition du P. Joseph, dont il avait cruellement blessé une des plus chères prétentions, celle de se croire un grand homme de guerre, il obtint de Richelieu, qui le connaissait et l'appréciait, la faveur fort rare d'entrer au service de Louis XIII avec son régiment, presque tout composé de Français, sur le pied d'un régiment étranger. C'était une faveur, disons-nous, parce que les colonels de ces régiments jouissaient de très-grands privilèges.

Attaché à l'armée de Lorraine, commandée par *La Force*, Gassion signala son arrivée par la défaite d'un corps de 15 à 1600 Lorrains en trois combats. Il ravitailla le château de Chasté, enleva le quartier du baron de Clinchamp, prit Charmes et Neufchâteau, et se signala au combat de Ravon. Au siège de Dôle, en 1636, il se comporta mieux que personne. Pendant le siège de Landrecies, en 1637, il battit les Espagnols en diverses rencontres. Créé maréchal de camp par brevet du 23 juin 1638, il servit au siège de Saint-Omer. Employé à l'armée de Picardie, en 1639, il se distingua au siège de Hesdin et défit les Espagnols au combat de Saint-Nicolas. La même année, il fut envoyé en Normandie pour y réprimer une insurrection provoquée par la lourdeur des impôts. Le 30 nov., il attaqua les rebelles retranchés dans les faubourgs d'Avranches, força leurs misérables barricades, mais non pas cependant sans avoir éprouvé une vive

résistance qui coûta la vie au marquis de *Courtomer*, commandant de l'infanterie; passa impitoyablement au til de l'épée la plupart de ceux qui les défendaient, et livra les autres au chancelier Séguier qui les fit pendre. Nommé lieutenant-général au gouvernement de Touraine, par provisions du 4 sept. 1641, il servit au siège d'Aire, pendant lequel il continua à se signaler par des courses toujours hardies et toujours heureuses. Un convoi qu'il escortait avec 500 chevaux et six cents fantassins, ayant été attaqué par l'ennemi en forces bien supérieures, il le mit en déroute. Il se rendit ensuite maître de Lillers, et revenant devant Aire, il enleva un quartier de Croates sans perdre un seul homme. Jamais grade n'avait été mieux mérité que celui de mestre-de-camp général de la cavalerie auquel il fut promu par provisions du 10 déc. 1644. En 1642, il continua à combattre dans les Flandres. En 1643, il remplit les fonctions de maréchal de camp dans l'armée du duc d'Enghien, et cette campagne mit le comble à sa gloire. Condé avouait qu'il lui était redevable de la victoire de Rocroy, et cet aveu n'était pas dicté par un excès de modestie; le jeune prince rendait seulement hommage à la vérité. Chargé du commandement de l'aile droite, Gassion fondit avec tant d'impétuosité sur les escadrons espagnols qu'il les enfonça et les renversa sur la seconde ligne qu'il acheva de mettre en déroute. A l'autre aile, le sort des armes avait été tout contraire. S'apercevant à temps de la défaite des Français, Gassion arrêta la poursuite, rallia ses troupes et tombant sur les derrières des Espagnols, pendant que la réserve les attaquait de front, il contribua plus que personne à fixer la victoire sous le drapeau de la France. Quelques semaines après, une grave blessure qu'il reçut au siège de Thionville faillit mettre un terme à ses exploits.

L'important service que Gassion avait rendu à Rocroy lui valut, le 17 nov., le bâton de maréchal de France.

S'il faut en croire La Hodde, il ne l'aurait jamais obtenu, si Condé n'avait énergiquement lutté contre les préventions de la Cour, qui trouvait que c'était avilir la dignité de maréchal que de la conférer à une espèce d'officier de fortune, dont la naissance n'avait rien d'illustre, et qui n'était recommandable que par son mérite.

Comme s'il eût voulu confondre ses ennemis par de nouveaux exploits et forcer la reine-mère à se repentir de ses hésitations, Gassion emporta, en 1644, les forts de Bayette, de La Capelle, de Felquien ; opéra sa jonction avec l'armée de Monsieur, qui mit le siège devant Gravelines ; enleva une demi-lune, dont dépendait le sort de la place ; prit les forts d'Hennuin et de Rebus ; dévasta le plat pays jusqu'à Ypres ; prit Cassel, investit le fort des Mardik qu'il força à capituler ; emporta le fort de Link, celui de La Mothe-aux-Bois, Bourbourg, Menin, Armentières, et, avec le maréchal de Rantzen, Béthune, Lillers, Saint-Venant. Toujours à cheval, toujours infatigable, il enleva, au milieu de l'hiver, six régiments d'infanterie et cinq de cavalerie cantonnés dans les villages de Rouest et d'Alving, et conquit 49 drapeaux et 42 étendards. En 1646, il se démit de sa charge de mestre-de-camp général de la cavalerie, comme il s'était déjà démis, l'année précédente, de la lieutenance générale de Touraine. La même année, il prit par capitulation Courtray, dont il obtint le gouvernement. Le 34 juillet, il entra dans Bergues. Le 40 août, il repoussa une sortie de la garnison de Mardik qui se rendit le 24. Chargé, après la reddition de Furnes et de Dunkerque, de conduire un convoi à Courtray, il défit les Espagnols qui essayèrent de lui disputer le passage, et leur prit 49 étendards, 9 drapeaux et un grand nombre de prisonniers. En 1647, commandant l'armée de Flandres, il battit les Lorrains près de La Bassée et d'Estayre, se rendit maître de La Bassée, et alla mettre le siège devant Lens. C'est là que la mort,

tant de fois bravée par lui, l'attendait. Atteint d'un coup de mousquet à la tête, pendant qu'il visitait les avant-postes, le 28 sept., il fut transporté à Arras où il expira, le 2 oct. 1647. Son corps, amené à Charenton, y fut enterré dans le cimetière protestant.

Le maréchal de Gassion fut un des plus grands hommes de guerre de son temps. Vigilant, actif, ardent, infatigable, intrépide, uniquement occupé de son métier, combinant sans cesse quelque nouvelle entreprise et l'exécutant sur-le-champ avec un rare bonheur, il avait toutes les qualités qui distinguent les plus habiles capitaines ; mais il en possédait encore d'autres moins communes chez les gens de guerre. « Il n'avoit aucun vice, lit-on dans les Mémoires de Monglat, car il étoit fort sobre et ne se soucioit point des femmes. » Il étoit de plus très-religieux sans bigotisme, et il se plaisait à méditer les choses saintes, comme le prouva sa Bible, que l'on trouva après sa mort chargée de notes marginales. A voir l'audace de ses coups de main, il devait passer pour téméraire, et cependant jamais général n'a moins laissé au hasard. S'il paraissait quelquefois agir contre les règles de la prudence, le résultat montrait qu'il étoit parfaitement instruit des forces de l'ennemi ; qu'il connaissait jusque dans ses détails la topographie du pays où il manœuvrait, et qu'il avait calculé toutes les chances. Sa résolution une fois prise, à l'instant il la mettait à exécution, et la rapidité de ses mouvements, la soudaineté de ses attaques, imprimaient une telle terreur à l'ennemi que son nom seul le faisait trembler et le tenait perpétuellement sur le qui vive. Personne, même parmi les écrivains français, ne lui a rendu une plus éclatante justice que Nani, l'historien de Venise, qui s'exprime ainsi : *Huomo grande per valor e fortuna, sostenuto da tanto cuore, che parca il fulmine della guerra e il terror de'nimici.* Malgré ses éminents talents, malgré ses immenses services, Gassion, nous dit Mon-

glat, fut peu regretté à la Cour. On sait que les courtisans ne se piquent pas de patriotisme, et qu'ils préfèrent toujours leurs petits intérêts aux grands intérêts du pays. Or Gassion, le brave, le vigilant, le hardi, l'heureux capitaine, avait le malheur de ne pas savoir dissimuler ses sentiments. Sa brusque franchise n'allait-elle pas jusqu'à blâmer les grosses pensions que l'on jetait aux eunuques de la comédie italienne, tandis qu'on laissait sans défense nos frontières ? et, ce qui était plus grave, n'avait-il pas l'outrage de se croire mieux entendu au métier des armes que le P. Joseph ou le cardinal Mazarin ? Aussi la mort vint-elle à temps le soustraire aux coups de la jalousie et de l'envie qui, selon l'expression de Nani, préparaient contre lui les machines ordinaires. On commençait à incriminer à la Cour ses allures un peu cavalières, son esprit un peu frondeur, son mépris pour les plans de campagne du cardinal, sa correspondance avec le parlement d'Angleterre et les Etats de Hollande ; on disait qu'il visait à se faire considérer comme le chef des Huguenots, qu'il tendait à se former une principauté indépendante, et ces accusations étaient accueillies avec d'autant plus d'avidité que Mazarin convoitait l'argent qui se levait dans les Flandres et que Gassion employait à payer la garnison de Courtray. Mais si sa perte fut peu regrettée de la Cour, elle le fut d'autant plus de toute l'armée et particulièrement de ses officiers ; jusqu'aux simples soldats, nous dit Mue de Motteville, en témoignèrent de la douleur.

Des écrivains sérieux ont reproché au maréchal de Gassion sa rapacité, son peu d'humanité, sa présomption. Qu'il se soit montré cruel en quelques circonstances, et notamment dans la répression de la révolte de la Normandie, nous ne voulons pas le contester ; mais on ne doit pas oublier qu'il avait reçu des ordres impitoyables, et l'on doit se souvenir comment de nos jours encore se fait la guerre. Quant à sa ra-

pacité, nous rappellerons seulement que Gustave-Adolphe lui ayant accordé une gratification considérable, à la suite d'une action d'éclat, Gassion la partagea sur-le-champ entre ses compagnons d'armes ; or ce trait n'est pas d'un homme avide ; et s'il était présomptueux, il faut reconnaître que sa présomption était justifiée par le succès constant de ses entreprises. « Depuis qu'il fut officier-général, dit La Hodde, il se trouva à peu de sièges, où son attaque ne fût pas plus avancée ; à peu de batailles, où la fuite ne commençât par l'aile qui lui étoit opposée. » D'autres, comme Le Vassor, ont blâmé son trop grand dévouement à Richelieu « par envie de s'avancer. » Ce dévouement n'alla pourtant pas jusqu'à lui vendre son honneur et sa conscience. Richelieu, en effet, lui ayant proposé, en 1644, de lui servir d'espion auprès du comte de Soissons, alors retiré à Sedan : « Monseigneur, lui répondit Gassion, comptez sur ma vie et sur ma mort, quand il faudra vous servir ; mais donnez-m'en l'occasion sans intrigue et sans trahison. Je vous rendrai bon compte de vos ennemis ; mais je veux leur faire une guerre ouverte. » C'est assurément là une belle et noble réponse.

Gassion mourut célibataire. A ceux qui le pressaient de se marier, il répondait « qu'il ne faisait pas assez de cas de la vie pour en faire part à quelqu'un. »

II. BRANCHE CADETTE. Henri de Gassion, qui avait été présenté au baptême par le roi Henri de Navarre, fut maître des comptes de Navarre et conseiller d'état. De son mariage avec Marie de La Salle de Lendresse, naquirent cinq fils, dont trois furent tués au service. L'aîné Louis, lieutenant-général, selon le P. Anselme, qui pourrait bien avoir commis une erreur, fut père de HENRI et de RAYMOND, qui se convertirent tous deux au catholicisme. Henri était conseiller au parlement de Pau et avait épousé Susanne Durand. C'est de lui vraisemblablement que, dans une lettre du 44 juillet 1685, lettre

qui, pour le dire en passant, confirme en tous points le récit de *Benott*, touchant la conversion des Réformés de Pau (*Voy.* IV, p. 197), Dalon parlait en ces termes : M. et Mme de Gassion font des merveilles pour les conversions (*Arch. gén.* Tr. 257). Quant à Raimond, il remplit les fonctions de lieutenant du roi dans la citadelle de l'île de Rhé et mourut en 1710.

Le fils cadet de Louis de Gassion, nommé *GRATIEU*, comte de Gassion, entra comme capitaine dans le régiment d'infanterie du Poitou, en 1645, et fut élevé, en 1654, au grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie à la tête duquel il servit au siège de Stenay et au secours d'Arras, en 1654 ; à la prise de Landrecies, de Condé, de Saint-Guilain, en 1655 ; au siège de Valenciennes, en 1656 ; à celui de Cambrai, en 1657. Créé brigadier, il resta attaché à l'armée de Flandres. Il couvrit le siège de Montmédy et servit à celui de Saint-Venant. En 1658, il combattit à la bataille des Dunes, et assista à la prise de Dunkerque, de Bergues, de Dixmude, d'Oudenarde, de Menin, d'Ypres. En 1664, il reçut le commandement de la cavalerie qui marcha contre les Turcs en Hongrie, et se distingua à la bataille de Saint-Godart. En 1667, il servit sous le maréchal d'Aumont, concourut à la prise de Bergues, de Courtray, d'Oudenarde, en 1667, et assista aux sièges de Besançon, de Dôle et de Gray, en 1668. En 1672, il servit aux sièges de Genep et de Graves ; puis il passa sous les ordres du prince de Condé et de Luxembourg. Maréchal de camp par brevet du 13 fév. 1674, il fit la campagne du Roussillon sous *Schomberg*, et contribua, en 1675, à la prise de plusieurs places. En 1677, il assista au combat d'Espouilles, et en 1678, à la prise du Puyerd. On ne trouve pas qu'il ait été employé depuis, quoiqu'il ne soit mort qu'en 1688. Il fut enterré à Saint-Eustache, preuve qu'il s'était converti avec ses enfants *PIERRE* et *JEANNE*.

Nous ignorons si Gassion, dont la

maison fut rasée en 1746, parce qu'il avait donné asile à des pasteurs du désert, descendait de Jean de Gassion, chef de cette famille.

GAST (JEAN), archidiacre de Glandclogh et ministre de l'église française de Berlin, a publié une Histoire de la Grèce fort estimée, sous ce titre :

I. *The rudiments of the grecian history from the establishment of the states of Greece to the overthrow of their liberties in the days of Philip of Macedonia. In thirteen dialogues*, Lond., 1754, in-8°.

II. *The history of Greece from the accession of Alexander of Macedon, till the final subjection to the roman power, in 8 books*, Lond., 1782, in-4°.

Jean Gast descendait peut-être de *Jacques Gast*, de Lavaur, ministre de l'église française de Cantorbéry, en 1699, et de *Marie Bausstron*. Ce dernier était très-vraisemblablement originaire du Périgord où exista jusqu'à la révocation (*Arch. gén.* Tr. 235) une famille protestante de ce nom qui avait toujours vécu jusque-là dans des rapports assez intimes avec celle de *La Force*, depuis que le valet de chambre *Gast* avait mêlé son sang à celui de son maître dans le massacre de la Saint-Barthélemy (*Voy.* III, p. 253).

GAST (JEAN), de Brisach, pasteur à Bâle peu de temps après la Réformation, mourut dans cette ville en 1572. Jöcher lui attribue : I. *Parabola* ; — II. *De anabaptismi exordio, erroribus, historiis abominandis, confutationibus adjectis, libri II*, Basil., 1545 et 1566, in-12, ouvrage que d'autres donnent à *Jacob Gast*, connu d'ailleurs par l'*Expostulatio justitiæ cum mundo à Belial instigato* (Strasb., 1525, in-4°) ; — III. Une *Histoire*, pleine de faits curieux ; — IV. Un *Commentaire sur l'A. et le N.-T.*, tiré de Saint-Augustin ; — V. Des traités *De virginitate, De stupro*, etc., et quelques autres opuscules, surtout un grand nombre de *Sermons* en latin et en allemand.

Nous avons tout lieu de croire que

H. Gast, qui a trad. en latin sous ce titre : *De administrandâ piâ republicâ ac subditorum erga magistratûs justâ obedientiâ* (Hagen., 1527, in-8°) un ouvrage du célèbre Brentius, professeur aussi la religion réformée, bien que nous ne connaissions aucune circonstance de sa vie.

GASTIGNY (JACQUES DE), grand veneur du roi Guillaume, mérite une place distinguée dans la France protestante, comme fondateur de l'hôpital des Réfugiés à Londres, institution qui a rendu de très-grands services à l'époque des émigrations. Lorsqu'il mourut, en 1708, Gastigny assigna sur son héritage une somme de 1000 liv. sterl. pour cette œuvre de charité. Ce premier fonds n'étant pas jugé suffisant, on laissa les intérêts s'accumuler pendant huit ans, et l'on ouvrit, en outre, une souscription à laquelle les Réfugiés et beaucoup d'Anglais s'empresèrent de prendre part. La première pierre du bâtiment fut posée en 1716, et l'hôpital fut érigé en corporation à perpétuité par lettres-patentes en 1718. Le 12 nov. de la même année, *Ménard*, ministre de la Chapelle française de Saint-James, fit la dédicace de la Maison des pauvres en présence d'un grand concours de Réfugiés. Les dons, les legs se multiplièrent bientôt, de sorte qu'à l'hôpital il fut possible de joindre un asile pour 230 pauvres. On n'y peut recevoir que des Français protestants résidant en Angleterre au moins depuis six mois. L'administration de l'établissement se compose d'un gouverneur, élu en assemblée générale pour trois ans ; d'un sous-gouverneur, également nommé en assemblée générale, mais pour un an seulement ; d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un chapelain, qui sont aussi à la nomination de la corporation, le roi George ne s'étant réservé le choix que des premiers directeurs, dont le nombre fut fixé à trente-sept (1). Ce bel établisse-

ment se soutint parfaitement jusqu'en 1760 ; mais depuis cette époque, l'augmentation progressive du prix des objets de première nécessité et la diminution des dons, à mesure que la colonie française se fond dans la nation qui lui a donné asile, a forcé de réduire le nombre des pauvres à 60. Il n'est même pas difficile de prévoir le moment où la fondation de Jacques de Gastigny cessera d'exister.

GASTINE (PHILIPPE DE), riche marchand du quartier Saint-Denis, d'une des plus notables familles de Paris, que sa probité avait rendu recommandable à tous, selon le témoignage de d'Anbigné, confirmé par celui de l'historien de Thou. Au mois de juin 1569, Gastine fut arrêté avec *Nicolas Croquet*, qui avait longtemps habité Genève, *Richard, Jacques* et *François* de Gastine, sous l'accusation d'avoir reçu dans sa maison des Cinq croix blanches, au coin de la rue de l'Aiguillerie, en face de la rue des Lombards, les assemblées religieuses des Huguenots. Le crime n'était pas nié ; cependant le parlement se serait volontiers contenté de frapper d'une amende ou de l'exil ce vieillard d'ailleurs très-innocent « alioqui innocentissimus, » dit de Thou, si la populace l'avait permis. Effrayés par les menaces du peuple, les

and their descendants residing in Great Britain (Lond., 1836, in-8°), la composition de la première administration de cet hôpital. Gouverneur, *Henri de Musne*, marquis de Ruvigny. Sous-gouverneur : *Jacques Baudoin*. Secrétaire : *Philippe Ménard*, ministre. Trésorier : *Louis Des Clouseaux*. Directeurs : *Philippe Ménard*, *Louis Saurin*, *Henri de Sainte-Colombe*, *Claude Scoffer*, tous quatre ministres ; *Nicolas de La Sablière*, *Guy de Vicoze*, *Jacob de Bligny*, *David de Montlieu*, *Maise Pujols*, *François de Pontereau*, *Louis de Gailhardy*, *Louis Des Clouseaux*, *Jacques Robelion*, *Albert de Lande*, *René de La Combe Du Cluzet*, *Pierre René*, *Etienne Seignoret*, *Jean Le Clerc de Virly*, *Louis Tuderi*, *René Baudoin*, *Jacques-Louis Berchère*, *Paul Du Four*, *Pierre Champion de Cressigny*, *Jean de Rossières*, *Thomas Lechuy*, *Salomon Penny*, *Pierre Marchant*, *Benjamin Baronneau*, *Thomas Thomas*, *Philippe Fruchard*, *Pierre-Jacques Dudesros*, *Jean-Philippe Charles*, *Jacques Tabore*, *Jacques Devaux*, *Pierre Triquet*, *Jean Périgal*, *Pierre Cabidel*.

(1) Voici, d'après *The statutes and by-laws of the corporation of the governor and directors of the hospital for poor french Protestants*

juges n'osèrent suivre les inspirations de leur conscience. Le 28 juin 1569, fut rendu un arrêt qui condamna Nicolas Croquet, Philippe de Gastine et son fils Richard à être pendus en place de Grève, Jacques de Gastine aux galères perpétuelles, et François au banissement (*Collect. Dupuy*, N° 322). Leurs biens furent confisqués au profit du roi, sauf de fortes sommes données aux couvents et une rente de six cents livres « pour les femmes et enfans desdits de Gastines. » La maison où s'était tenue l'assemblée, fut rasée, et sur l'emplacement fut élevée « une haute pyramide de pierre, ayant un crucifix au sommet, dorée et diaprée, avec un récit en lettres d'or sur le milieu de ce que dessus, et des vers latins, le tout si confusément et obliquement déduit, que plusieurs estimoyent que le compositeur de ces vers et inscriptions (ou dit que c'estoit Estienne Jodelle, poète françois, homme sans religion, et qui n'eut onc autre Dieu que la ventre) s'estoit moqué des Catholiques et des Huguenots. »

L'édit de Saint-Germain-en-Laye portait, art. XXXII : Et pour estaindre et assoupir autant que faire se pourra la mémoire de tous troubles et divisions passées.... toutes marques, vestiges et monumens desdites exécutions.... ordonnons le tout estre osté et effacé (*Foy. Pièces justif. N° XXII*). En conséquence, *Coligny*, à la prière de la famille Gastine, réclama la démolition de cette pyramide. A cette nouvelle, la municipalité et la Sorbonne s'émuèrent; elles députèrent au roi pour protester contre l'enlèvement de cette marque d'infamie. *Coligny*, par amour de la paix, consentit à ne pas exiger l'exécution pleine et entière de l'édit; il fut convenu qu'on n'abattrait pas la croix de Gastine, mais qu'on la transporterait à quelques pas de là, à l'entrée du cimetière des Innocents; ce qui, toutefois, ne fut exécuté qu'à la fin de décembre 1571, et pour plus de précaution, au milieu de la nuit, dans le plus grand secret. On n'évita pas ce-

pendant un soulèvement de la populace, qui se rua sur les maisons des Protestants et en pilla trois sur le Pont-Notre-Dame. François de Montmorency dut faire marcher des troupes. Deux ou trois des mutins furent tués et le calme se rétablit.

La famille Gastine resta fidèle à la religion protestante. De 1596 à 1619, l'église de Courcelles-Chaussy dans le pays Messin fut desservie par un *Gastine*. En 1628, *Philippe de Gastine* fut nommé pasteur de l'église française de Nimègue, et, en 1740, *Jacques de Gastine* fut élu directeur de l'hôpital des Réfugiés à Londres.

GAU (JEAN), seigneur de FRÉGEVILLE. Dans ses Ephémérides, Casaubon nous peint Frégeville comme un homme pieux, mais dont l'esprit n'était pas parfaitement sain, et qui entreprit bien au-delà de ses forces. Il écrivit, dit-il, une Chronologie contre le grand Scaliger, puis il se dévoua, pendant plusieurs années à la conversion des Juifs, et visita, dans ce but, Francfort, Venise et d'autres villes pour leur prêcher le Christ. Il ne retira que peu de fruit de ses voyages; cependant il ne se découragea pas, et de retour à Paris, il commença une traduction du N.-T. en hébreu, dont il se promettait merveilles; mais la mort détruisit ses projets. Le 24 août 1603, revenant du prêche d'Abblon par la Seine, et voulant s'arrêter à Choisy, il descendit dans un batelet qui chavira, et il fut noyé. Le P. Lelong s'est donc trompé en disant que Frégeville était catholique. Voici le titre de sa Chronologie : *La chronologie de J. de Frégeville, de la maison de Gaut, natif de Réalmont en Albigeois, contenant la générale durée du monde, démontrée par la Parole de Dieu*, Paris, 1582, in-4°. Cet ouvrage ayant été attaqué, il le défendit dans un traité qu'il mit au jour l'année suivante. Comme nous n'avons pas vu ce traité et qu'aucun autre bibliographe ne le cite, nous en donnerons le titre en latin, d'après le P. Lelong, bien qu'il ait été écrit en fran-

çais, plutôt que de nous exposer à ne pas en rendre les propres termes. Le voici : *Tractatus chronologicus, complectens plurimas observationes circa supputationes antiquas Egyptianorum, Assyriorum, Medorum ac Persarum historiae sacrae consentaneas, cum ejusdem Chronologiae apologiâ*, Paris, 1583, in-4°. A ces deux ouvrages, on doit sans doute ajouter *Palma christiana seu speculum veri status ecclesiastici, sub lege naturæ, et lege Mosis, et institutione Christi, et traditione Apostolorum et virorum apostolicorum, et consuetudine primitivæ Ecclesiæ ab Apostolis ad Patres Nicenos et inde apud Africanos respuentes jugum Antichristi tempore Aurelii Carthaginiensis et Augustini Hipponensis*, Lond., 1593, in-4°, plaidoyer plein d'érudition en faveur de l'épiscopat, dédié à la reine Elisabeth, que Watt attribue à Gaut de Frégevillle. Nous l'aurions fait aussi et sans hésiter, à l'exemple de la Biogr. univ., si les Actes du Synode national de Sainte-Foy ne parlaient d'un *Antoine Frégevillle*, de Réalmont, évidemment de la même famille, qui fut menacé d'excommunication s'il continuait à répandre ses erreurs et ses folies. Or les presbytériens calvinistes pouvaient fort bien qualifier de folies les opinions de Frégevillle sur l'épiscopat.

Antoine Gau, de La Case, qui soutint, sous la présidence d'Amyraut et de Cappel, deux thèses *De vitâ æternâ* et *De jejuniis*, et qui remplit les fonctions du ministère sacré dans sa ville natale (1), appartenait aussi à cette famille (2), dont les descendants existaient encore, selon la Biogr. univ., au

(1) Sa veuve, *Marie de Conté*, sortit de France à la révocation (Arch. gén. Tr. 290).

(2) On doit, sans aucun doute, y rattacher aussi le sergent *Gau* qui, en 1580, déjoua avec le secours des Castrais, commandés par *Nicolas Auriol*, *Bessière*, *Bousquet* et les frères *Mascarene*, une entreprise des Catholiques sur Angles, en feignant de se prêter à leur projet, et qui, plus tard, élevé au grade de capitaine, fut envoyé par Castres, en 1589, au secours de Mazamet.

commencement de ce siècle. Deux frères Gau de Frégevillle ont pris, en effet, une part considérable aux guerres de la République et de l'Empire; mais nous ignorons s'ils professèrent la religion réformée.

Il faut se garder de confondre les Gau de Frégevillle avec les *Juges de Frégevillle*, qui embrassèrent également le protestantisme. *Paul Juges*, conseiller à la Chambre mi-partie de Castres, par provisions du 1^{er} oct. 1592, se démit de son emploi, en 1625, en faveur de son fils *PAUL*, baron de Frégevillle, qui laissa deux fils : *LOUIS*, baron de Cadoëne, et *CLAUDE*, qui devint, en 1654, conseiller en la Chambre de Castres par démission de son père. Ce dernier n'avait pas encore abjuré en 1685, mais il travaillait avec zèle à sa conversion (*Supplém. franç.* 4026. 1).

Les Jugemens de la Noblesse se taisent sur *Jean-Antoine de Juges de Fabrègues*, qui doit, à ce qu'il semble, se rattacher à cette famille. Admis au ministère et donné à l'église de Revel par le synode de Saint-Antonin, en 1668, il fut, plus tard, ministre de Castres, et fut accusé, le 29 mars, d'avoir reçu à la Cène une relapse, nommée *Madelaine Albige*. Le syndic du clergé demandait l'interdiction du culte protestant à Castres; mais comme l'abjuration de cette fille n'avait point été signifiée au consistoire, le gouvernement recula devant une iniquité trop flagrante (Arch. gén. Tr. 290).

GAUDET (*PIERRE*), appelé *Gouddet* par Ruchat, chevalier de Rhodes, s'était réfugié à Genève avec sa femme, en 1534, après avoir abjuré le catholicisme. Il était originaire de Saint-Cloud près de Paris. Un de ses oncles, commandeur de Compesières, à une lieue de Genève, jura de punir son apostasie. Il fit si bien par de belles promesses qu'il l'attira hors de la ville, le 23 juin 1535, et il le livra entre les mains des partisans de l'évêque et du duc de Savoie qui s'étaient retirés dans le château de Penay. Après cinq jours

de tortures, au milieu desquelles il soutint courageusement la cause de l'Évangile. Gaudet fut jeté vif dans un bûcher, sans autre forme de procès.

GAUDOT, nom d'une famille originaire de Besançon, mais établie, depuis 1584, dans la principauté de Neuchâtel, où elle s'était réfugiée pour cause de religion. On ne connaît que quelques membres de cette famille, qui joua pourtant un certain rôle dans sa petite sphère, et qui fut, dit-on, anoblie par l'empereur Charles V. L'un d'eux, *Samuel*, obtint, en 1685, le titre de conseiller du duc de Longueville. Un autre, *Josué*, rendit au roi de Prusse Frédéric I^{er} des services qui lui valurent, en 1709, un siège dans le conseil d'État et la confirmation des lettres d'anoblissement accordées à ses ancêtres par l'empereur. Il mourut en 1751, laissant trois fils : **FRANÇOIS-LOUIS**, colonel dans l'armée hollandaise ; **JOSUÉ**, capitaine au service des États-Généraux ; **CLAUDE**, avocat-général dans la principauté de Neuchâtel, en 1748. Vers le même temps vivait *David-Henri* Gaudot, qui entra dans le conseil d'État en 1730, et mourut en 1746. Le Lexikon de Leu, où nous avons puisé nos renseignements, ne nous fournit pas d'autres particularités sur cette famille.

GAUGUET (NICOLAS), marchand de Paris, réfugié à Berlin après la révocation. Gauguet obtint, en 1692, la direction du bureau d'adresse ou lombard fondé à Berlin, en 1689, par Pierre Vouchard de la Suisse, à l'instar de celui d'Amsterdam, dans le but philanthropique de faire cesser l'horrible usure des Juifs et d'établir un dépôt général où le producteur pût faire porter et vendre publiquement sa marchandise. Grâce à la sage administration de Gauguet, cet établissement prit un essor qui influa sensiblement sur la prospérité des manufactures. Après sa mort, en 1696, le bureau passa à *Robert Jacobé*, de Vitry-le-Français, qui s'associa *Charles Humbert*, ancien procureur à Metz, alors notaire impé-

rial. Ils donnèrent leur démission en 1699, et l'électeur leur nomma pour successeurs *Daniel de Persy*, de Monflanquin, *Duncan*, de Saumur, et *Jean Palmié*, de Caussade. Un bureau pareil fut établi à Halle, en 1715, par *Jacques Pourtalès*, de Sauve, qui le transmit, en 1724, à son neveu *Vors*, de qui il passa à la famille *Painlou*. *Lesage* voulut en fonder un troisième à Halberstadt, mais il ne réussit pas.

GAULTIER (FRANÇOIS DE), ou *Gautier*, sieur de SAINT-BLANCARD, ministre de Montpellier, réfugié dans le Brandebourg. Théologien savant, prédicateur éloquent, Gaultier s'acquitta parmi ses coreligionnaires réfugiés une grande considération, moins par ses talents que par les services qu'il leur rendit. Il avait été modérateur du dernier synode du Bas-Languedoc tenu à Uzès en 1681. Le temple de Montpellier ayant été interdit l'année suivante, il était sorti de France, en 1683, emmenant sa femme et ses deux enfants (*Arch. gén.* Tr. 322), et cela, avec d'autant plus d'empressement qu'il s'était compromis par son zèle à recommander le projet conçu par *Brousson* et ses collègues (*Voy.* III, p. 24). Retiré d'abord en Suisse, il s'était ensuite rendu en Hollande, et ayant su mériter la confiance du prince d'Orange, il avait profité de la faveur que Guillaume lui témoignait pour lui soumettre un plan d'alliance entre les puissances protestantes dans l'intérêt de la religion réformée en général et plus particulièrement des Réformés français. Son plan ne fut point adopté ; mais il prépara sans aucun doute la grande coalition de 1688, que Gaultier travailla à nouer, pendant une mission confidentielle dont le prince d'Orange le chargea auprès du cabinet de Berlin. L'électeur goûta tellement l'ancien pasteur de Montpellier qu'il le retint à sa cour en qualité de ministre. Dans cette nouvelle position, Gaultier trouva de fréquentes occasions de se rendre utile de toutes manières à ses coreligionnaires fugitifs.

Au mois d'avril 1689, Gaultier fut

envoyé à Londres par l'électeur pour complimenter le roi Guillaume sur la réussite de son entreprise. A peine de retour à Berlin, le 7 mars 1690, il repartit pour la Suisse chargé de mener à bonne fin des négociations relatives aux affaires des Protestants. En 1696, il fut nommé membre de la commission à qui le consistoire de Berlin confia le soin d'aviser aux moyens d'obtenir de Louis XIV le rétablissement de l'édit de Nantes. C'est lui qui consacra, le 16 mai 1704, le nouveau temple du Werder. Il mourut en 1703. On a de lui :

I. *Réflexions générales sur le livre de M. de Meaux, ci-devant évêque de Condom, intitulé Exposition, etc., Cologne de Brandebourg, 1685.* — Gaultier composa cet ouvrage à la demande de l'électeur.

II. *Histoire apologetique ou Défense des libertés des églises réformées de France*, Amst., 1683, 2 vol. — Nous n'avons pu nous procurer cet ouvrage qui passe pour une des meilleures histoires des églises protestantes françaises, et qui a eu l'honneur d'être mis à l'index.

III. *Sermons*, Cologne sur la Sprée, 1696.

IV. *Dialogues de Photin et d'Irénée*. Benolt, qui cite ce livre, nous apprend qu'il roule sur les raisons qui doivent éloigner les Protestants d'entrer en conférence avec les Catholiques.

François de Gaultier laissa un fils, nommé CLAUDE, qui, placé, en 1686, comme cadet dans la compagnie de M. de Facerolles, renonça plus tard à la carrière des armes pour se vouer à l'état ecclésiastique. Il succéda à son père dans l'église de Berlin, et mourut en 1739, à l'âge d'environ 62 ans, doyen des conseillers du consistoire supérieur et inspecteur des églises de Berlin et de la Marche Electorale. Son fils FRANÇOIS était, à la fin du siècle dernier, doyen du tribunal civil et d'un tribunal ecclésiastique. Il avait un fils qui avait été choisi, en 1778, pour instituteur du prince Louis de Prusse.

Gaultier de Saint-Blancard avait été

rejoint à Berlin par ses frères *Barthélemy* et *Jacques*, quelque temps après la révocation de l'édit de Nantes. Le premier, qui avait fait les guerres de Catalogne, sortit de France en 1689 et devint capitaine à la suite des Grands-Mousquetaires. Plus tard, en 1692, il entra au service du roi Guillaume comme capitaine dans le régiment de dragons de Balthazard. Il mourut à Berlin, en 1714, sans avoir été marié. Son frère l'avait précédé sur la terre du Refuge. Docteur de la Faculté de Montpellier, il sortit de France en 1684 et se retira à Morges où il passa deux années. Arrivé à Berlin en 1686, il fut nommé médecin de l'électeur. C'est à lui que le Refuge dut l'institution de la Marmite, destinée à fournir du bouillon aux pauvres et aux malades. Il était né à Gallargues en 1645 (1), et mourut à Berlin en 1715, laissant de sa femme *Jeanne Farctte*, de Bédarioux, plusieurs enfants : 1° *BARTHÉLEMY*, qui servit dans les Grands-Mousquetaires, quitta la carrière des armes par raison de santé, entra dans les affaires de la justice française, devint conseiller de la justice supérieure et mourut en 1750, connu dans la république des lettres par une trad. franç. d'un livre de Kähle sous ce titre : *Examen d'un livre intitulé La métaphysique de Newton et de Leibnitz ou Parallèle des sentimens de Newton et de Leibnitz par M. de Voltaire*, La Haye, 1744, in-8° ; — 2° *JACQUES* Gaultier de La Croze, conseiller privé, bibliothécaire et gardien du cabinet des médailles, instituteur des filles du roi Frédéric-Guillaume, mort sans enfants en 1765 ; — 3° *CLAUDE*, lieutenant au régiment de Holstein-Gottorp, mort sans lignée ; — 4° *FRÉDÉRIC*, capitaine au gouvernement du Berbice, dans la Guiane, mort à Berlin en 1751 ; — 5° *SUSANNE-HENRIETTE*.

(1) Cette date suffit pour le distinguer de *Jacques de Saint-Blancard*, sieur de Vismes, qui fut commissaire au roi au synode de la Basse-Guienne, tenu à Toncneus-Dessous en 1660 (Arch. gen. Tr. 270).

Parmi les ancêtres de François-Gaultier de Saint-Blancard, un seul s'est fait un nom dans nos guerres civiles. Nous voulons parler de Jacques de Gaultier, seigneur de Saint-Blancard, qui succéda à son père, en 1614, dans le gouvernement de Peccais. Nommé, en 1624, amiral du Levant par l'Assemblée de La Rochelle, Saint-Blancard arma une flotte à la tête de laquelle il sema la terreur sur les côtes du Languedoc. L'année suivante, il défendit bravement La Tour-l'Abbé contre *Châtillon* qui le força néanmoins à capituler après dix jours de siège. Gouverneur de Viane, en 1625, il commanda sous *Rohan* un corps de 700 mousquetaires et servit, en qualité de mestre-de-camp, à la prise de Sommières. Détaché à la tête de 500 hommes, pour secourir le pays de Foix, il se jeta dans le Mas d'Azil, que le capitaine *Larboust* avait vaillamment défendu jusque-là, repoussa trois assauts et força le maréchal de Thémines à abandonner honteusement son entreprise, au mois d'octobre. Quelque temps après, il accompagna en Angleterre *Soubise* qui allait demander assistance au roi Charles, et *Rohan* affirme qu'il exerça une grande influence sur la résolution que prit le gouvernement anglais d'envoyer une flotte au secours de La Rochelle. Saint-Blancard, revenu en France avec *Soubise* et les Anglais, fut tué, le 22 juillet 1627, à la descente dans l'île de Rhé. « C'étoit, dit *Rohan*, un jeune homme dont la piété, le courage et l'entendement combattoient à l'envi à qui le rendroit plus illustre. »

On doit se garder de confondre la famille languedocienne des Gaultier de Saint-Blancard avec la famille bourguignonne des Gaultier de L'Hostel, dont plusieurs membres se réfugièrent aussi à Berlin; mais nous ne savons si on doit la distinguer de celle des Gaultier de Gourdanet, de Bonlieu en Vivarais, dont trois filles, nommées *Isabeau*, *Anne* et *Marie*, passèrent à l'étranger après la révocation (*Arch. gén. Tr. 244*).

GAURE (Louis de), baron d'Inchy, gouverneur pour les Etats-Généraux de la citadelle de Cambrai, dont il s'était saisi en 1576. Pendant quatre ans, de Gaure garda sa conquête fidèlement, repoussant toutes les séductions, déjouant tous les complots, résistant à toutes les attaques; mais en 1580, effrayé par les succès d'Alexandre Farnèse et craignant que tout le poids de la guerre ne tombât sur lui, il reçut, du consentement des Etats, une garnison française dans Cambrai. Lorsque cette ville rentra sous la domination espagnole, en 1595, de Gaure était mort, en sorte que les Catholiques ne purent exercer leur vengeance que sur son cadavre. Son corps, qui avait reçu une sépulture honorable, fut tiré de son tombeau, par ordre de l'archevêque, et jeté à la voirie. Le frère du baron d'Inchy, nommé *Charles*, sieur de Fresin, servit aussi la cause des Etats, mais peut-être avec moins de dévouement. — Il faut distinguer Louis de Gaure d'avec le capitaine de *Gore* qui, en 1562, occupait le château de Montrou avec trente soldats. Attaqué par les habitants, il fut forcé de capituler. A peine hors de la ville, tous furent égorgés, excepté de Gore qui dut son salut à la rapidité de son cheval.

GAUSSEN. Plusieurs familles protestantes de ce nom ont donné des hommes honorables à divers titres. Comme il n'existe point entre elles de parenté bien établie, nous les classons d'après leurs lieux d'origine, ainsi que nous avons déjà dû le faire pour les *Bonnet*.

I. GAUSSEN DE SAUMUR.

Etienne Gausсен, le seul membre connu de cette famille, fit ses études à Saumur. En 1664, il fut appelé à remplir, à la célèbre académie de cette ville, la chaire de logique et de métaphysique, qu'il quitta, en 1665, pour monter dans celle de théologie. Il mourut en 1675. Les écrits qu'il a laissés sont peu nombreux; mais ils suffisent pour lui assigner un rang parmi les écrivains

distingués de la France protestante. Le célèbre hollandais Burmann s'accorde avec le vénérable Auguste-Hermann Francke pour faire le plus brillant éloge de ses Thèses, aussi remarquables, en effet, par la pureté de la doctrine qu'il y professe, que par la simplicité élégante du style. La première en date, intitulée *De consensu gratiæ cum naturâ*, a été publiée à Saumur, 1659, in-4°. C'est apparemment une thèse académique; elle n'a jamais été réimprimée, à notre connaissance. La thèse inaugurale *De verbo Dei* parut à Saumur, 1665, in-4°. C'est seulement au bout de cinq ans (car nous ne sachions pas qu'il en ait été publié séparément dans l'intervalle) que nous voyons Gausсен mettre au jour un recueil de cinq nouvelles dissertations, sous ce titre: *Quatuor dissertationes theologicae: 1° De ratione studii theologiæ, 2° De naturâ theologiæ, 3° De ratione concionandi, 4° De utilitate philosophiæ ad theologiæ; quibus accessit breve scriptum de recto usu clavium erga agrotantes*, Salm., Isaac Desbordes, 1670, in-8°. Son but, comme il nous l'apprend lui-même dans sa dédicace à *Daniel Pain*, était d'engager les étudiants à lire les Livres saints, frappé qu'il avait été de leur coupable négligence à cet égard. « Etiam qui egregiè præter cæteros industrii et ingeniosi erant, ii Scripturas omninò non legerent (paucos excipio quibus optimi obtigerant consultores) aut ità legerent, ut non legisse præstaret. » Ces thèses ont eu de très nombreuses éditions, preuve irrécusable de leur mérite. On les a réimp. à Utrecht (1675); dans la même ville (1678), mais en supprimant la 4° dissert., qui est remplacée par la thèse inaugurale; à Francfort et à Cassel (1697); à Leyde (1698), sous un titre un peu différent, en y joignant la thèse *De verbo Dei*; à Halle (1727), avec une intéressante préface du professeur Rambach. Enfin, un an après la mort d'Etienne Gausсен, on publia à Saumur deux de ses thèses, dont une encore inédite, sous ce titre:

Theses theologicæ. Altera de naturâ theologiæ, altera de divinitate Scripturæ sacræ, Salm., 1676, in-4°.

II. GAUSSEN DE BOURGOGNE.

Jacques Gausсен, pasteur de Divonne, puis d'Is-sur-Tille, nous est connu, autrement que de nom, par deux cahiers de *Questions adressées au ministre Gausсен par le prestre Piarè sur la controverse, avec les réponses du ministre Gausсен* (5 juillet 1603 à 5 août 1604), qui se conservent à la Biblioth. de Genève (MSS. N° 40), ainsi qu'une correspondance assez volumineuse (mai 1600 à nov. 1606) du même pasteur (*Carton 6*). Jacques Gausсен ne figure plus sur les listes d'Aymon à partir de 1620; mais à cette date, nous y voyons mentionné *Nicolas Gausсен* comme ministre de Pont-Audemer, et nous lisons dans les Actes du Synode d'Alais que son ministre ayant porté de bons fruits, le synode lui défendit de quitter son église pour retourner auprès de son père qui le rappelait. Ce père ne serait-il pas l'ancien pasteur d'Is-sur-Tille? Nous ne prendrons pas sur nous de l'affirmer; mais nous nous croyons autorisés à rattacher aux Gausсен de la Bourgogne ou de la Normandie la veuve du pasteur Gausсен enfermée dans le couvent de Crespy au mois de mars 1688 (*Supplém. franç.* 4026. 4).

III. GAUSSEN DE LA GUIENNE.

Cette famille paraît s'être divisée très-anciennement en deux branches, établies l'une dans l'Agénois, l'autre dans le Périgord. C'est à la première qu'appartenait Jean Gausсен, couturier de Sainte-Foy, qui se réfugia à Genève, où il fut reçu bourgeois en 1569. De ce Jean descendait Etienne de Gausсен, du CC en 1649 et capitaine de la garnison en 1650. *Claire Gausсен*, veuve de Jacques Fontanier, qui fut condamnée, en 1713, à une détention perpétuelle dans l'hôpital de Rhodéz, parce qu'elle avait assisté à une assemblée dans les environs de Milhau, était

vraisemblablement issue d'un rameau resté dans l'Agénois. A la branche du Périgord se rattachait *Jean* de Gausсен, gentilhomme ordinaire du roi en 1558, dont l'arrière-petit-fils *Abraham* se retira en Hollande, en 1686, et y fit souche. Il ne faut pas confondre ce dernier avec un habitant de Sedan qui portait un nom presque identique, mais qui fut moins heureux que lui dans sa fuite. *Abraham Caussin*, c'est ainsi qu'il se nommait, fut arrêté à La Fère avec sa fille, deux demoiselles *Houdry* et la famille entière de *Pierre Jacob*, marchand de soie de Paris, comme il essayait de gagner la frontière (*Suppl. franç.* 791. 4).

Peut-être doit-on greffer sur l'un ou l'autre de ces branches les Gausсен d'Irlande, issus de *David* Gausсен, qui se réfugia dans cette Ile en 1685. Cette famille irlandaise est aujourd'hui nombreuse et tient un rang fort honorable à Antrim, à Belfast et à Dublin. Elle compte dans son sein plusieurs ministres de l'Évangile.

IV. — GAUSSEN DU LANGUEDOC.

A la révocation de l'édit de Nantes, cette famille, qui habitait Lunel, se composait de deux frères, nommés *Pierre* et *Jean*, et vraisemblablement de plusieurs sœurs. Tout nous porte à croire, au moins, qu'on doit y rattacher *Anne* Gausсен, âgée de 80 ans, que nous trouvons citée parmi les prisonnières de la Tour de Constance, en 1723, et peut-être aussi *Marie* Gausсен, qui refusa de suivre sur la terre étrangère son mari *Jacques Teissonnière*, de Saint-Germain-de-Calberte. Le frère aîné, qui exerçait la profession de médecin, ne put se résoudre non plus à sortir de France; il embrassa le catholicisme. Nous n'avons donc point à nous occuper de ses descendants, dont le dernier, *Jean-Pierre-François*, dit le chevalier de Gausсен, a attaché honorablement son nom à la paix de Teschen, et est mort en 1843.

Jean Gausсен montra plus de zèle pour sa religion. Il se retira à Genève,

où il mourut en 1749, ayant eu, selon *M. Galiffe*, six enfants de sa femme *Marie Bosanquet*: 1° *JEAN*, qui resta en France; — 2° *PIERRE*, qui passa en Angleterre. Directeur de l'hôpital des Réfugiés, en 1741, trésorier, en 1745, sous-gouverneur, en 1756, il rendit d'importants services à cet utile établissement, et mourut sans laisser d'enfants de sa femme *N. Motet*; — 3° *PAUL*, qui suit; — 4° *DAVID*, qui n'eut point d'enfants de *Madelaine Barthélemy*, de Lunel; — 5° *FRANÇOIS*, mort à Londres sans postérité; — 6° *ISABEAU*, femme de *Daniel Plantier*, de Montpellier.

Paul Gausсен établit à Genève un commerce de toiles et y fut reçu bourgeois avec ses fils, en 1725. Il mourut en 1774, laissant quatre fils de son mariage avec *Catherine Valat*: 1° *PAUL*, qui fut marié deux fois, avec *Jane Forbes*, d'Aberdeen, et avec *Georgine-Françoise - Elisabeth de Chapeaurouge*, et mourut sans postérité; — 2° *JACQUES*; — 3° *JEAN-PIERRE*, qui fonda une branche en Angleterre; — 4° *DAVID-FRANÇOIS*, qui continua la branche genevoise.

I. BRANCHE D'ANGLETERRE. *Pierre* Gausсен venait d'atteindre sa 16^e année, lorsque son père l'envoya, en 1739, rejoindre ses deux oncles à Londres. Il devint gouverneur de la Banque d'Angleterre et directeur de la Compagnie des Indes. L'histoire du Royaume-Uni offre bien peu d'exemples, sinon d'une fortune aussi rapide, au moins d'une faveur aussi considérable accordée à un étranger. La haute position à laquelle *Pierre* Gausсен sut s'élever, annonce sans doute en lui de rares talents; mais ce qui est plus rare encore, c'est qu'elle n'altéra pas la bienveillance de son caractère. Il en donna une preuve en acceptant, en 1779, une place parmi les directeurs de l'hôpital des Réfugiés et en consentant à être le trésorier de cette fondation pieuse. De son mariage avec une demoiselle *Bosanquet* naquit, entre autres enfants, *SAMUEL-ROBERT*, colonel

et haut shérif du comté de Hertford, qui entra plus tard dans le parlement. Malgré les dignités dont il était revêtu, Samuel-Robert Gaussen ne dédaigna pas non plus les modestes fonctions de directeur de l'hôpital français que les descendants des Réfugiés lui offrirent, en 1782. Cette branche est aujourd'hui nombreuse, et jouit en Angleterre d'une grande considération.

II. BRANCHE DE GENÈVE. David-François Gaussen, adjoint au conseil des CC en 1791, prit pour femme Louise-Marie Durade, dont l'aïeul, Pierre Durade, de Réalville, avait été reçu bourgeois en 1705. Il en eut deux fils, nommés GEORGES-MARC et FRANÇOIS. Ce dernier épousa Françoise Sautter, qui le rendit père de PAUL et d'AUGUSTE, marié à Mathilde Huber et père à son tour d'un fils nommé PAUL. Quant à Georges-Marc, adjoint au CC en 1791, il épousa Antoinette-Jeanne Puerari, qui lui donna FRANÇOIS-SAMUEL-ROBERT-LOUIS, ALEXANDRE-JEAN-PAUL et SOPHIE.

Né à Genève, le 25 août 1790, M. Louis Gaussen se voua au saint ministère, fut consacré en 1815, et donné, l'année suivante, pour pasteur à l'église de Satigny. Zélé défenseur de l'orthodoxie, il ne put voir, sans en être douloureusement ému, le vieux catéchisme de Calvin abandonné dans l'église genevoise pour un catéchisme nouveau, où, selon lui, la divinité du Fils de Dieu n'était pas enseignée avec assez de clarté et de précision. Il demanda donc hautement qu'on renonçât à ce catéchisme arien pour en revenir dans l'enseignement religieux au catéchisme du célèbre réformateur, en se fondant sur l'Ordonnance ecclésiastique de 1576, qu'il soutenait être restée en vigueur, tandis que ses adversaires la prétendaient abolie par les Constitutions postérieures de la république. Cette controverse, qui fit beaucoup de bruit, jeta un nouveau ferment de haine entre les partisans de l'orthodoxie rigoureuse et les sectateurs de doctrines moins exclusives. Le premier résultat de ce

débat irritant fut la fondation de la Société évangélique, qui, organisée en 1831, ne se composa d'abord que de deux pasteurs et d'un certain nombre de laïques. La publication des *Essais théologiques* par J.-J.-C. Chenevière, professeur de dogmatique à l'académie de Genève (Gen., 1831, in-8°) engagea M. Louis Gaussen à proposer à la nouvelle Société la formation d'une Ecole libre de théologie, à la tête de laquelle on appela M. Merle d'Aubigné. Le gouvernement donna un louable exemple de son respect pour la liberté de conscience, en n'apportant aucun obstacle à l'établissement de cette école dissidente, d'où sortent chaque année quelques jeunes théologiens nourris dans les pures doctrines du calvinisme; mais il nous semble que la compagnie des pasteurs méconnut le principe fondamental du protestantisme, c'est-à-dire le droit sacré du libre examen, en déposant, en déc. 1831, M. Gaussen et tous les ministres qui pensaient comme lui, uniquement parce qu'ils voulaient rester fidèles aux enseignements du grand réformateur de Genève.

Depuis que sa carrière a été brisée, M. Louis Gaussen s'est consacré à la prédication dans l'Oratoire de la Société évangélique, et à l'enseignement dans l'Ecole libre de théologie. De son mariage avec Caroline-Philippine Lullin est née une fille unique. Son frère cadet n'a eu également qu'un fils, nommé Louis, de son union avec Eléonore Mylne.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Confession de foi des églises de la Suisse, précédée de quelques réflexions des éditeurs*, Gen., 1819, in-8°. — Réimp. faite de concert avec M. Cellérier

II. *Eptre de S.-Paul aux Romains avec des notes*, Gen., 1819, in-8°.

III. *Exposé de l'état des missions*, 1820.

IV. *Discours à l'assemblée générale de la Société des missions évangéliques*, Gen., 1826, in-8°.

V. *Lettres à la vénérable Compa-*

gnie des pasteurs de Genève, 1831.

VI. *Mémoires au conseil d'Etat de la république de Genève*, 1832.

VII. *Discours à la première assemblée générale de la Société évangélique*, 1832.

VIII. *Discours sur le jubilé*, 1835.

IX. *Rapports de l'École de théologie*. — Rapports quinquennaux de 1837 à 1851.

X. *Les Juifs évangélistes enfin et bientôt rétablis*, Paris et Toulouse, 1843, in-8°; nouv. édit., Toulouse, 1851, in-18.

XI. *Le souverain Pontife et l'Église de Rome, soutiens de la vérité*, Gen., 1843, in-18.

XII. *Notice sur M. Cellérier*, Paris, 1844, in-8°.

XIII. *Daniel le prophète, exposé dans une suite de leçons pour une école du dimanche*, Paris, 3 vol. in-8°. Le 2^e vol. a été publié en 1848; le 3^e en 1849, et le premier, qui avait paru d'abord à Toulouse, réimp. en 1851.

XIV. *La Théopneustie ou pleine inspiration des Écritures*, Paris, 1840, in-8°; 2^e édit., Paris, 1842.

XV. *Sermons*, Paris et Toulouse, 1847, in-8°. — Cette édit., qui est la dernière, comprend tous les Sermons de M. Louis Gaussen publiés séparément depuis 1829.

XVI. *Réponse à M. l'abbé de Baudry au sujet des conférences publiques proposées à un prêtre de Rome*, Gen., 1853, in-8°.

GAUTERON (ANTOINE), fils d'Antoine Gauteron, ancien directeur de la monnaie d'Aix, et de Marguerite Du Pont, naquit à Montpellier, le 2 oct. 1660. Son père, qui voulait cultiver ses heureuses dispositions, le mit en pension chez un ministre renommé par ses succès pédagogiques, sous lequel il fit sa philosophie. Gauteron suivit ensuite les cours de l'école de médecine et s'appliqua de préférence à l'étude de la physique, science qu'il aimait avec passion. Reçu bachelier, il fut, suivant l'usage, envoyé à Nismes,

pour s'y livrer à la pratique, et à son retour, il fut reçu docteur à l'âge de 24 ans. Il ouvrit alors des cours particuliers d'anatomie et de médecine, tout en exerçant son art sous la direction de *Barbeyrac*, son proche parent. En 1697, il se mit sur les rangs pour une chaire de professeur, mais une maladie l'ayant empêché de poursuivre les épreuves, son concurrent l'emporta. En 1706, il entra dans la Société royale des sciences de Montpellier, dont il devint le secrétaire perpétuel et le trésorier.

C'est en qualité de secrétaire perpétuel qu'il fut appelé à prononcer les *Eloges* de Ricome, d'*Icher*, de *Magnol*, de l'abbé de Lacan, de Gondange, de La Berchère, du fameux Basville, des deux Nissole, du marquis de Castries, de Chirac, de Rivière, éloges qui ont été publiés dans l'*Histoire de la Société royale des sciences de Montpellier*, avec deux mémoires de sa façon, intitulés l'un : *Problème d'optique où l'on examine si la sensation de la vue se fait sur la rétine ou sur la choroïde*; l'autre : *Observations sur l'évaporation des liquides pendant le grand froid*.

Le Mercure galant, assez exact, d'ordinaire, à inscrire les conversions notables, ne fait nulle mention de celle de notre Gauteron, qui mourut en 1737; mais il nous apprend qu'un avocat en la cour des aides de Montpellier, qui portait le même nom et qui était très-vraisemblablement son frère, abjura avec ses cinq enfants le jour même où fut bénie la croix plantée sur les ruines du temple de cette ville, au mois de juillet 1683.

Le Catal. de Hænel signale un vol. in-fol. msc. intitulé *Commentaire sur les coutumes de la ville de Montpellier*, qui se conserve à la Biblioth. de cette ville sous le N° H. 230, et dont l'auteur est sans doute un membre de cette famille.

GAUTHIER (NICOLAS), né à Reims de parents catholiques, ayant abjuré sa religion, se retira à Sedan où

il se mit à étudier et où il soutint, en 1607 et en 1609, deux thèses sous la présidence de *Tilenus*. La considération dont il jouissait, sans la mériter, comme il parut plus tard, l'avait fait nommer ancien de l'église; et il en remplissait depuis quelque temps déjà les fonctions, lorsque tout-à-coup il quitta Sedan et la religion qu'il avait embrassée, et se mit à écrire avec virulence contre les ministres protestants. Voici les titres de ses diatribes.

I. *Decouverte des fraudes sédanoises par la confrontation du Catéchisme de Jacques Cappel avec les XL articles de la Confession des églises prétendues réformées de France*, Paris, 1618, in-8°. — Cette date prouve que l'édition du *Catéchisme* de Cappel publiée en 1622 (*Voy.* III, p. 200), n'est pas la première, et la réplique de Gauthier nous apprend, en outre, que l'illustre professeur lui avait répondu par un opuscule qui n'est pas porté dans la liste de ses ouvrages.

II. *L'anti-ministre ou Réponse à l'Avertissement de J. Cappel*, Reims, 1618, in-8°.

III. *Les livres de Babel huguenotte, par quatorze puissantes raisons et otifs pour en faire sortir toute âme désireuse de son salut*, Reims, 1619, in-8°. — La Biogr. univ. donne ainsi le titre de cet ouvrage que nous n'avons pu nous procurer.

GAUTHIER (PIERRE), plus connu sous le nom de **CHABOT**, qui était celui de sa mère, naquit à Saint-Loup, dans le Poitou, en 1516. Après avoir terminé ses humanités à Poitiers, il fut appelé à remplir dans sa ville natale une chaire de professeur qu'il occupa pendant six années, au bout desquelles il vint à Paris pour y faire sa philosophie. Il prit le degré de maîtres-arts en 1550, et se mit ensuite à donner des leçons. Sa réputation d'excellent pédagogue et d'homme aux mœurs austères engagea le chancelier de *L'Hôpital* à le charger de l'éducation de ses petits-enfants, place que

Gauthier garda pendant douze ans. Il mourut vers 1597, après avoir supporté, pendant les guerres civiles, toutes sortes de persécutions avec l'impassibilité du sage d'Horace, celui de tous les poètes de l'antiquité qu'il aimait le plus. Selon Jücher, Gauthier a écrit *Exercitium analyticum judicii discursivi*. Aucun autre bibliographe, à notre connaissance, ne cite cet ouvrage comme étant de Gauthier. On ne lui attribue ordinairement qu'un *Commentaire sur Horace*, contenant l'analyse du texte d'après les règles de la grammaire, de la rhétorique et de la logique. L'auteur avait publié, dès 1582, une espèce d'extrait de ce commentaire dont la première édition parut à Bâle en 1587. J. Grasser l'a réimp., en 1615, in-fol.; mais cette seconde édition est peu estimée.

GAUTIER (HENRI), ingénieur célèbre, né à Nismes, le 21 août 1660. Gautier étudia la médecine à Orange et s'y fit recevoir docteur en 1679; mais son goût le portant vers les mathématiques, il négligea bientôt entièrement Hippocrate pour Euclide. Malgré ses talents, il n'avait pas encore pu percer la foule, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Il lui était impossible de se dissimuler que sa religion l'empêcherait toujours de parvenir dans sa patrie; mais il ne put se résoudre à quitter la France; il aimait mieux abjurer, en 1689. Bientôt après, il fut nommé ingénieur de la marine, et plus tard, il devint inspecteur des ponts et chaussées. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages remarquables sur toutes sortes de sujets; mais aucun n'ayant été publié avant sa conversion, nous n'en donnerons pas la liste, nous contentant de renvoyer à M. Quérard. Nous ajouterons seulement que Henri Gautier mourut à Paris en 1737.

GAUTIER (JACQUES), ministre d'Archiac, s'était déjà fait connaître par sa *Défense des droits de l'Eglise universelle contre les prétentions des confréries, et spécialement contre celle qu'on appelle du sacrement de*

l'eucharistie (Saumur, J. Lesnier, 1642, in-8°), lorsqu'il entreprit, pour répondre à l'invitation du Synode d'Anençon, et à l'instar de quelques-uns de ses collègues, un recueil des actes des synodes nationaux. Il présenta cette collection au Synode de Loudun, en lui annonçant qu'il avait également composé une *Harmonie des articles de la Confession de foi et de la Discipline* des églises protestantes de France avec les doctrines et la discipline de l'Église primitive et les décisions des conciles de l'Église gallicane. Ni l'un ni l'autre de ces deux ouvrages ne vit le jour; nous n'en avons au moins trouvé aucune mention dans les meilleures bibliographies, qui n'attribuent à notre Jacques Gautier que le livre mentionné plus haut et des *Sermous sur la II^e Epître de Saint-Jean*, Gen., 1669, in-8°. Peut-être devrait-on y ajouter les *Considérations libres et charitables sur le recueil des actes authentiques ramassés par M. Blondel* (Groning., 1658, in-12), qu'un Gautier, ministre de la Saintonge, publia sous le voile de l'anonyme contre le célèbre historien. Jacques Gautier vivait encore en 1674. Il desservait alors l'église de Dompierre.

GAUTIER (MARIE), servante chez un chapelier de La Rochelle, nommé *Bertrand Brisson*, était du nombre de ces Protestants de Mauzé qui avaient abjuré, en 1681, pour échapper aux menaces et aux mauvais traitements de l'intendant Demuin (*Voy. LA FOREST*). Non contente d'avoir renié sa foi, elle consentit à se faire, entre les mains des prêtres, l'instrument de la ruine de l'église de La Rochelle (1).

Séduite par l'espoir de gagner beau-

coup d'argent, elle se rendit dans le temple réformé, comme pour assister au service divin. Or un édit, en date du mois de mars 1683, venait de défendre à tout ministre, sous peine d'amende honorable et de bannissement perpétuel, de souffrir dans un temple protestant pendant le prêche un catholique ou un nouveau converti. Les quatre pasteurs de La Rochelle, *Jacques Tandebartz*, *Daniel-Henri de Laizement*, *Jacques Guybert* et *Théodore Le Blanc*, qui avaient déjà été, à plusieurs reprises, exposés aux persécutions du clergé catholique, mais dont la prudence et la sagesse avaient jusque-là déjoué les complots tramés contre eux, furent immédiatement décrets de prise de corps. Interrogés, ils répondirent unanimement qu'ils ne connaissaient point Marie Gautier, qu'ils ne l'avaient jamais vue, que tout ce qu'on avait pu faire pour obéir à la Déclaration du roi, on l'avait fait; mais qu'il était impossible, dans une ville comme La Rochelle, de s'y conformer strictement. Les auteurs de l'édit le savaient aussi bien qu'eux, et c'est pour cela même, qu'ils l'avaient rendu. L'instruction du procès fut suivie par un apostat, *Véronneau de La Serrie*, qui déploya une activité, une partialité et un zèle égal à l'impudence du clergé romain. Le 42 septembre 1684, fut rendue la sentence du sénéchal qui condamna les quatre ministres de La Rochelle, « à faire amende honorable devant la principale entrée de l'église cathédrale où ils seroient conduits par l'exécuteur de la haute justice, nus en chemise, la corde au cou, tenant en leurs mains une torche ardente du poids de deux livres, et là, étant à genoux, dire et déclarer qu'au mépris des déclarations du roi, ils avoient recudans leur temple et exercice Marie Gautier relapse; ce fait, bannis à perpénité hors le royaume, à eux enjoint de garder leur ban sur peine de la vie, leurs biens situés en pays de confiscation acquis et confisqués, en quatre mille livres d'amende envers le roi et en huit

(1) Elle ne fut pas la seule qui joua ce rôle infâme. A La Rochelle même, *Marie Bonnaud*, qui abjura en 1684, « servit utilement pour trouver des preuves de faits suffisants pour parvenir à la démolition des temples. » C'est l'intendant lui-même qui nous l'apprend. Elle obtint une pension en récompense de ses honteux services, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans la misère (*Arch. gén. M. 663*).

cents livres d'aumônes, au paiement desquelles ils seroient contraints solidairement. Et au regard du temple, qu'il seroit démolé dans un mois pour tout délai. » *Brisson* en fut quitte pour un bannissement de deux ans (*Arch. gén.* Tr. 316). On conseilla aux ministres d'engager leurs femmes à s'en prendre à leurs droits de mariage, afin de sauver une partie de leurs biens ; mais ils rejetèrent cette proposition, en disant qu'ils voulaient apprendre à tous les membres de leur troupeau à ne pas se soucier des biens périssables, lorsque Dieu les mettrait à leur tour en demeure de les sacrifier à leur religion. Ils se contentèrent d'en appeler au parlement de Paris. Ce fut le dimanche, 4 octobre, qu'ils quittèrent La Rochelle au milieu des témoignages les plus touchants de l'affection des habitants. Ils arrivèrent à Paris, le 9, et furent écroués à la Conciergerie. L'évêque de La Rochelle les y suivit de près, et ses sollicitations, appuyées par un ordre du roi, obtinrent du parlement, le 18 janvier 1685, un arrêt qui interdit le culte public à La Rochelle, et ordonna la démolition du temple. Cet arrêt fut exécuté au mois de mars, en présence du gouverneur, du lieutenant-général qui avait abjuré onze ou douze ans auparavant, et d'une foule de peuple au milieu de laquelle se faisaient remarquer par leurs transports de joie beaucoup de moines et de prêtres. Les Catholiques s'emparèrent non seulement des matériaux et de l'emplacement du temple, mais des vases sacrés et de la cloche qui, après avoir été fouettée, en punition de ce que, pendant cinquante-cinq ans, elle avait appelé des hérétiques à la prière, et avoir reçu le baptême, fut vendue à la paroisse de Saint-Barthélemy.

Les ministres qui, dès le 2 janvier, avaient été transférés à la Bastille sur un ordre du roi, furent rendus à la liberté par une nouvelle lettre de cachet environ trois mois après la ruine de leur église. Ne pouvant souffrir de rester sous le coup d'une sentence infamante, ils adressèrent un placet à

Louis XIV, pour lui demander la permission de faire venir leur pourvoi. Ils l'obtinrent, et le 22 août, fut rendue la sentence définitive qui les condamna à être admonestés, à s'abstenir pendant un an de la ville et banlieue de La Rochelle et chacun à quatre livres d'aumône pour les prisonniers de la Conciergerie. Cette sentence découlait naturellement de celle du 18 janvier, et elle prouve que le but unique du procès était la démolition du temple de La Rochelle.

GAUTIER (N.), d'Aulas, fit ses études en théologie à Nîmes. A la révocation, il ne se contenta pas d'abjurer ; il se vendit à Basville et devint un de ses espions les plus actifs et les plus dévoués. Il s'était engagé à livrer *Vicens et Brousson* ; mais il ne put parvenir, malgré toute son adresse. Pour venger leurs parents que ses dénonciations avaient jetés dans les cachots ou sur les galères, quelques jeunes gens allèrent l'attendre dans un endroit écarté où ils savaient qu'il devait passer. En les apercevant, Gautier fut saisi d'épouvante, et pour échapper à la mort qui l'attendait, il se jeta dans l'Hérault où il se noya. Digne fin d'un pareil scélérat.

GAUTIER (N.), médecin de Niort, réfugié en Angleterre. En 1714, Gautier fit imprimer à Niort, selon Dreux du Radier, en 4 vol. in-8°, une *Réponse en forme de dissertation à un théologien qui demande ce que veulent dire les sceptiques qui cherchent la vérité partout, dans la nature comme dans les écrits des philosophes, lorsqu'ils pensent que la vie et la mort sont la même chose ; où l'on voit que la vie et la mort des minéraux, des métaux, des plantes et des animaux avec tous leurs attributs ne sont que des façons d'être de la même substance à laquelle les modifications n'ajoutent et n'ôlent rien.* L'auteur a soin d'avertir qu'il n'entend pas parler de l'homme ni porter la moindre atteinte aux dogmes de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme. Gautier

fut, avec Nicolas de Blegny (1), un des fondateurs du *Mercurie savant* qui parut à Amsterdam au mois de fév. 1684, mais qui ne put soutenir la formidable concurrence des *Nouvelles de la république des lettres* (Voy. II, p. 65), malgré la large part qui y était faite à la médisance dans ses nouvelles politiques et littéraires.

GAUTIER (RAIMOND), sieur de SAVIGNAC, capitaine huguenot. Après la levée du siège de Montauban, en 1562, Savignac et Jean de Monceau, dit *Bremont*, de Montauban, essayèrent de reprendre Saint-Antonin, dont les Catholiques s'étaient rendus maîtres, et leur entreprise réussit. Encouragé par le succès, Savignac se joignit au capitaine *Belfort* pour faire lever le siège de Villeneuve. A la tête d'environ deux cents hommes, il parvint à se jeter dans la place en traversant le camp ennemi, et les assiégeants battirent en retraite, terrifiés par ce coup d'audace. Le 4 déc., il tenta une surprise sur Villefranche; mais il échoua et dut se replier sur le château de Granes (ou Graves, selon Gaujal), où il s'enferma avec une centaine de soldats. Il ne tarda pas à être assiégé par les Catholiques qui coupèrent les conduits de la citerne du château, en sorte qu'après avoir supporté pendant plusieurs jours les tourments de la soif, l'intrepide capitaine dut capituler. La capitulation fut signée non-seulement par les chefs de l'armée ennemie, mais par les consuls de Ville-

franche et par le seigneur de Granes. La garnison obtint la vie sauve, mais elle devait sortir sans armes, excepté Savignac et douze soldats à son choix. Lorsque les assiégés se présentèrent aux portes du château, ceux qui avaient été préposés pour recevoir leurs armes, persuadèrent à Savignac, en lui faisant craindre quelque émotion dans le camp, de sortir désarmé ainsi que ses gens, en lui promettant de lui rendre ses armes dès qu'il se serait éloigné. C'était un infâme guet-apens. A peine la garnison eut-elle franchi les portes du château, qu'elle fut massacrée jusqu'au dernier homme. Au nombre des victimes de cette odieuse trahison on cite, outre Savignac, les sieurs de *Geniers*, de *Toloniac*, et l'avocat de *Daigna*. Cette lâche violation de la foi jurée donna lieu au proverbe *La foi de Granes*. — Nous ignorons si quelque lien de parenté unissait Raimond Gautier et les Savignac dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans le cours de notre ouvrage.

GAUTIER (THIERRI), traducteur de l'ouvrage de *Chandieu* contre les moines de Bordeaux. Selon les uns, Gautier traduisit cet écrit en français dès 1590, tandis que d'autres lui attribuent l'édition latine de 1591. Ce qui est certain, c'est qu'il était originaire de Trivier en Bresse et réfugié à Genève où il reçut les droits de bourgeoisie en 1593.

GAUTIER (THOMAS), né, en 1638, à Villaret dans le Dauphiné, se rendit, en 1661, à Genève pour y étudier la théologie. Ses études terminées, il fut donné pour pasteur à l'église de Fenestrelles, et il ne tarda pas à se voir en butte aux persécutions du clergé catholique. Accusé, en 1674, d'avoir tenu « des discours d'impiété, de blaspème et de sédition » dans un synode provincial assemblé, au mois d'octobre 1667, à Dieu-le-Fit, il fut traduit devant le parlement de Grenoble, dont, à force de menaces, on l'obligea à accepter la juridiction, et il fut condamné à 30 livres d'amende, aux dépens et à une

(1) Il ne faut pas confondre ce chirurgien de Paris avec le mousquetaire de la garde *Jean de Bigny*, sieur de La Bittière, qui, pour avoir « proféré quelques blasphèmes contre le saint nom de Dieu, le Saint-Sacrement et les ministres de l'Eglise », fut condamné, le 12 mai 1681, par sentence du lieutenant criminel d'Orléans, confirmée par arrêt du parlement, le 6 sept., à l'amende honorable et au bannissement perpétuel hors du duché d'Orléans. Quelques mois d'exil suffirent pour l'amener à abjurer des lèvres. Son rappel de ban porte la date du 18 mai 1682 (*Arch. gén. E. 3368*). Quelques années plus tard, en 1686, nous le retrouvons enfermé, comme protestant, à la Bastille (*Ibid. E. 3372*); mais il finit par se convertir une seconde fois. Sa conversion fut-elle plus sincère?

interdiction de six mois (*Arch. gén. Tr. 244*). Son crime était d'avoir qualifié de Babylone l'Eglise romaine; sa partie, un vicaire; les témoins, quatre prêtres; et parmi les juges, plusieurs appartenaient au clergé romain. A peine était-il rentré en fonctions, qu'on révéla une vieille affaire qu'il devait croire terminée après les explications qu'il avait données au gouverneur de la province. On l'accusa d'avoir prié, en 1672, pour les Hollandais. Loin de le charger, l'unique témoin assigné le justifia hautement, ce qui n'empêcha pas le parlement de le condamner aux dépens, en autorisant le procureur-général à en informer plus amplement. L'affaire ne parait pas avoir eu d'autre suite. Gautier fut appelé à Die comme pasteur et professeur de théologie, fonctions qu'il remplit jusqu'à la révocation. Forcé de s'expatrier, il se retira à Marbourg et fut nommé, en 1687, professeur de théologie et ministre de l'église française. Il mourut en 1709, à l'âge de 74 ans. On a de lui, selon Jücher :

I. *Tractatus contrà Faverotonem.*

II. *Principia theologiæ didacticæ*, Marb. Catt., 1696, in-8°.

GAUVAIN (Louis), fils, apparemment, de Louis Gauvain, sieur de Montigny, naquit à Metz, et fit ses études en droit à Iéna, où il parait qu'il se fixa. On a de lui une *Version nouvelle des psaumes en vers françois*, Iéna, 1674 et 1677, in-12. — *N. de Gauvain*, directeur de la colonie française de Stettin, qui, associé avec *Vigne* et *Naudé*, tenta, mais sans succès, de fonder dans cette ville une raffinerie de sucre, était sans doute de la même famille.

GAZEAU, famille noble du Poitou qui professa la religion réformée au moins depuis *Léon Gazeau*, sieur de La Brandasnière, qui fut tué à Jarnac dans les rangs des Huguenots. De son mariage avec *Isabeau de Plouer* naquit *Léon*, sieur de La Brandasnière, qui épousa, en 1613, *Marie Du Vergier* ou *Du Verger*, fille de *Jean-Bap-*

tiste Du Vergier, sieur de Buchignon, et de *Catherine d'Aulnier*, dame du Colombier, et en eut trois fils et deux filles: *RENÉ*, qui suit; *DAVID*, qui continua la postérité; *CHARLES*, tige de la branche de La Boissière; *CHARLOTTE*, morte fille, et *MARIE*.

René, sieur de La Brandasnière et de La Boutarlière, fit, en 1635, la campagne de Lorraine avec son frère *David*. Sa femme, *Marie Bonnevin*, ne lui donna qu'une fille, nommée *MARIE*, qui épousa *Jean-Philippe de Jaucourt*, sieur de Villarnoul, baron de La Forêt-sur-Sèvres, et mourut à Paris, en 1688, allant rejoindre à La Haye son mari qui s'y était réfugié.

René Gazeau n'ayant pas eu d'enfant mâle, la terre de La Brandasnière passa à son frère *David*, sieur de Saint-André, qui laissa de son mariage avec *Susanne Barrière*, fille unique d'*Etienne*, sieur de Portault, et d'*Anne Chilton*, un fils appelé *RENÉ*, sieur de La Brandasnière. *René* prit pour femme, en 1678, *Julie-Anne de Villattes*, fille de *Gabriel de Villattes* et de *Louise Regnon*, et il en eut un fils unique, *HENRI*, qui fut élevé dans le catholicisme.

Quant à *Charles*, sieur de La Greffelière et de La Boissière, il épousa, en 1661, *Diane Aubert*, dame de La Basinière, fille de *René Aubert*, sieur de Garnault, et de *Madelaine de Jaudouin*, mariage qui le rendit beau-frère de *Louis de Kerveno*, sieur de Kerveno, et de *Philippe Derien*, sieur de Boisimbert. De ce mariage ne naquit qu'un fils, *LOUIS-ALEXANDRE*, sieur de La Boissière, qui épousa dans le temple de Talmont, en 1685, *Marie-Madeleine Audoyer*, fille d'*Hector Audoyer*, sieur de La Bénatonnière, et de *Marie Racllet*, et en eut deux fils et une fille. A la révocation de l'édit de Nantes, il se sauva en Angleterre avec sa famille; mais, en 1689, sa femme l'abandonna pour revenir en France (*Arch. gén. E. 3375*) avec sa fille, qui épousa *Charles Guinebault*, sieur de La Millière, descendant, comme elle, d'une famille protestante.

GÉNAS (FRANÇOIS DE), sieur d'Augulhe, né à Avignon, le 2 nov. 1510, mort à Nîmes en 1587. Génas avait étudié le droit à Padoue et s'y était fait recevoir docteur, le 25 nov. 1535. La même année, il fut élu consul de sa ville natale. En 1537, il fut pourvu de l'office de conseiller au parlement de Provence, office qu'il exerça longtemps malgré les persécutions auxquelles il fut en butte à cause de sa religion. En 1562, l'assemblée qui se tenait dans un jardin à lui appartenant, hors de la ville, fut assaillie par le peuple qui égorga une partie des hommes et pendit les autres à un pin, tandis que les femmes catholiques, rivalisant de férocité avec leurs maris, étranglaient et pendaient de leur côté les femmes huguenottes. Génas fut assez heureux pour se soustraire, avec quelques-uns de ses collègues, à la rage de ces forcenés; il ne perdit que ses meubles qui furent pillés. A la conclusion de la paix, il retourna à Aix et devint doyen du parlement. En 1580, il entra comme conseiller dans la Chambre de l'édit, à ce que rapporte Barjavel, dans son Dict. hist. du département de Vaucluse; mais bientôt après, il vendit sa charge et se retira à Nîmes où il mourut, laissant, de son mariage avec *Claire de Rodulphe*, deux fils, dont l'un, nommé **LOUIS**, sieur de Puyredon ou Puechredon, fut, selon les Jugemens de la Noblesse, nommé gouverneur de Sommières en 1598, et dont l'autre, appelé **JEAN**, se retira à Genève, où il fut reçu bourgeois en 1555. Louis de Génas testa en 1626. Il avait épousé, en 1595, *Marie de Pavée*, dont il eut **FRANÇOIS**, marié, en 1642, à *Gerlaise Rey*.

Le conseiller François de Génas avait un frère, nommé *Melchior*, sieur de Beauvoisin, qui eut, de son mariage avec *Louise de Villages*, quatre fils, **LOUIS**, **FRANÇOIS**, **JEAN** et **JACQUES**. Jean prit pour femme, en 1631, *Rose Favier* qui le rendit père de **JACOB**, marié, en 1655, à *Susanne Nogarède*. Telle est, d'après les Jugemens de la

Noblesse, la généalogie de cette famille qui abjura à la révocation, avec un très-grand nombre d'autres habitans de Nîmes. La première terreur passée, la plupart se repentirent de leur faiblesse. Au mois de novembre 1686, le nombre des relaps était si considérable qu'on força les chefs de famille nouveaux-convertis à signer une déclaration portant « qu'ils promettaient à Dieu et au roi de professer de bonne foi la religion romaine, d'y vivre et d'y mourir, d'y élever leurs enfants, etc., et qu'en cas de manquement, ils suppliaient le roi de les punir des peines les plus sévères. » Cette pièce curieuse porte 326 signatures, parmi lesquelles se distinguent celles de Génas et de Puyredon (1).

GENESTE (ABRAHAM), maître de langue française à l'académie noble de Colberg, mort en fév. 1684, a publié *Les lauriers et les triomphes de Brandebourg*, Franc.-s.-O., 1666, in-fol. — Abraham Geneste était sans doute parent d'un ministre de ce nom qui remplissait ses fonctions à Lustrac en 1671; mais nous ne savons s'il existait quelque lien de consanguinité entre ces deux Geneste et *Isaac de Geneste*, sieur de La Tour, avocat au parlement de Bordeaux, qui fut député par la Basse-Guienne aux assemblées politiques de Loudun et de La Rochelle, où il remplit à plusieurs reprises les fonctions de secrétaire, puis au Synode national de Charenton, en 1623. C'est probablement de ce dernier que descendait *Jacques de Geneste* qui fut arrêté à Ham, comme il essayait de sortir du royaume et évita une condamnation aux galères en se convertissant (*Arch. gén. E. 3372*). Plus heureux, son frère aîné **LOUIS** réussit à gagner la Hollande. Il prit du service dans les troupes de Guillaume d'Orange, qu'il suivit à la

(1) A côté de ces signatures se lisent celles de *Barnier, Albanas, Fonfrède, Lédignan, Aigremont, Massillan, Pierre de La Farelle, Alizon, Combes, Tessonnier, L. Audiffret, Albina, Alesty, Du Pont, Teissier, Du Roure, Signalon, Carcenat, Possac, Planchat, Maltrait, Grave-rot, etc.*, etc.

conquête de l'Angleterre. Après la bataille de la Boyne, il s'établit à Lisburn en Irlande, à avec ses trois enfants, LOUIS, DANIEL et MARGUERITE, qui ont laissé une postérité nombreuse et florissante.

GENOLHAC avait écrit une *Relation de ses souffrances pendant sa captivité*, qu'il envoya, en 1730, à Court, en le priant d'en retoucher le style (*Corresp. de Court*, 1722-44). Nous ignorons si elle a été imprimée.

GENTIL, prêtre catholique de La Rochelle, converti à la religion protestante. Ce n'était certes pas l'intérêt qui l'avait poussé à abjurer, car, depuis longtemps, persécuter l'Eglise réformée était un moyen beaucoup plus sûr d'arriver à la fortune et aux dignités que d'en embrasser les doctrines. Gentil l'éprouva. Il eut le malheur de tomber entre les mains de l'officiel qui lui fit son procès comme à un apostat, un sacrilège, un profanateur des choses saintes, sous le prétexte que, malgré les doutes qu'il avait conçus sur la vérité de la doctrine romaine, il avait continué, pendant quelque temps, à remplir les fonctions de la prêtrise. Livré au bras séculier, il fut condamné, le 26 septembre 1661, par sentence du présidial, à l'amende honorable et à neuf ans de galères. On lui fit grâce de l'amende, vu sa pauvreté.

Il est évident qu'une condamnation aussi rigoureuse et aussi injuste avait pour cause unique la haine acharnée qui poursuivait partout les Catholiques convertis, longtemps avant que Louis XIV défendit les conversions au protestantisme. Ainsi, vers le même temps, en 1662, un mercier d'Orléans, nommé *Charron*, fut presque massacré par la populace ameutée, parce qu'il avait changé de religion; à Janville, un avocat, du nom de *Le Normand*, eut bien de la peine à échapper à la mort, après avoir vu sa maison dévastée; en Bourgogne, *Grumel* et sa femme, accusés de sacrilège, furent condamnés, en 1657, le mari à la peine de mort, et la femme à assister au supplice. Nous ci-

terons bien d'autres exemples de la manière dont non-seulement un peuple ignorant et fanatique, mais les magistrats eux-mêmes chargés de faire exécuter les lois, entendaient la liberté de conscience garantie par l'édit de Nantes.

GENTIL (JEAN-BAPTISTE), de Florac, artificier habile et capitaine aussi hardi qu'entreprenant. Appelé, en 1585, dans le Dauphiné par *Lesdiguières* qui méditait une entreprise sur Embrun, la Pucelle du Dauphiné, Gentil s'approche de la ville à la faveur de la nuit, suivi des capitaines *Corbière*, *La Rivière*, *Massé* et *Bragard*. Au qui vive d'une sentinelle vigilante, il répond audacieusement : C'est M. de Lesdiguières qui vient te pétarder. Au même instant, le pétard joue, enfonce la porte et ouvre passage aux Huguenots. Poursuivie l'épée dans les reins, la garnison se jette dans le donjon où elle se défend avec courage. Gentil menace de la faire sauter, et, avec une intrépidité dont l'histoire offre peu d'exemples, il va attacher un pétard à la porte du magasin à poudre. Les Catholiques se rendirent la vie sauve. Quelque temps après, Gentil s'attaque à Quilles, enfonce trois portes, fracasse un pont-levis et livre la ville ouverte aux soldats de Lesdiguières. Rappelé dans le Vivarais par *Chambaud*, en 1587, il lui fut du plus grand secours à la reprise de Montélimart, ainsi qu'à la conquête de Saint-Julien et de Montfalcon. La réputation de Gentil grandit par ces exploits à tel point qu'à peine, lit-on dans l'inventaire de J. de Serres, « se fait-il désormais entreprise où l'on ne le veuille avoir pour principal exécuteur. » Les trois chefs huguenots dans le Midi, *Lesdiguières*, *Chambaud* et *Châtillon*, méditaient une entreprise sur Lyon. Gentil, chargé de reconnaître la place, l'avait jugée « fort prenable », et tout était prêt pour l'exécution, lorsque le roi de Navarre ordonna à Châtillon d'aller au-devant de l'armée allemande. Gentil, qui l'accompagna, rendit dans cette campagne de très-grands

services, notamment à la prise de Perreux et dans la retraite qui suivit la capitulation d'Auneau. A peine était-il de retour dans le Languedoc que *Dalmas* lui proposa de le seconder dans une entreprise sur Entragues, place forte qui fermait la route du Rouergue au Quercy. Gentil s'en empara, le 5 sept. 1588, par un stratagème qui fit dire au roi de Navarre que la prise de cette ville était « le plus émerveillable dessein qu'on eût exécuté dans les guerres civiles. » La même année, l'habile officier servit sous *Saint-Gelais* au siège de Niort. A dater de cette époque, nous n'avons plus rencontré son nom qu'une seule fois. Il fut employé, en 1592, à l'entreprise de d'Humières sur Laon, entreprise qui échoua, parce que le saucisson qui devait renverser la dernière porte creva par accident.

GENTILLET (INNOCENT), savant juriste, natif de Vienne en Dauphiné. La vie de cet homme célèbre est enveloppée de ténèbres si épaisses qu'un critique fort érudit a pu douter qu'il ait jamais existé. On ignore l'année de sa mort, aussi bien que celle de sa naissance; tout ce que l'on sait avec certitude, c'est qu'il entra, comme conseiller, dans la Chambre mi-partie établie pour le Dauphiné, par l'art. XX de la Paix de Monsieur; que *Lesdiguières* le plaça plus tard à la tête du Conseil qu'il installa à Die, et qu'il devint enfin président de la Chambre mi-partie de Grenoble. Dépouillé de cette charge en 1585, il retourna très-vraisemblablement à Genève où il avait déjà trouvé un asile à la Saint-Barthélemy, comme nous l'apprend le Registre des habitants, où il est qualifié d'avocat, sous la date du 23 oct. 1572. Il laissa un fils, nommé VINCENT, dont on ne connaît que le nom.

Gentillet a publié plusieurs ouvrages qui donnent une très-haute idée de la noblesse de ses sentiments, de son zèle pour sa religion et de son vaste savoir.

I. *Apologia pro Gallis christianis religionis reformatæ*, Gen., 1558, in-8°, selon Senebier, qui pourrait bien

avoir commis une erreur; 1578, selon la Biogr. univ.; nouv. édit., Gen., 1588 et 1598, in-8°; trad. en franç., [Gen.] 1584, 1588, in-8°. — L'auteur pose en principes que la religion qui conduit le plus sûrement l'homme à rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû, est la meilleure; que la doctrine la plus conforme à l'Écriture est la plus ancienne et la plus vraie; que les dogmes approuvés par les premiers chrétiens et les anciens canons ne doivent pas être taxés d'hérésies, et il prouve chacune de ces propositions, moins par des raisonnements que par des textes bibliques.

II. *Remontrance au roi Henri III sur le fait des deux édits donnés à Lyon, touchant la nécessité de la paix et les moyens de la faire*, [Gen.] 1574, in-8°. — Cité par la Biogr. univ.

III. *Discours d'Etat sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume, contre Machiavel*, sans nom de lieu, 1576, in-8°; 2^e édit. revue, 1577, in-8°; nouv. édit., 1579, in-8°; réimp. à Leyde, 1609, in-8°; trad. en latin, sous le titre : *Commentariorum de regno aut quovis principatu rectè et tranquillè administrando, lib. III*, Laus., 1577, in-8°; Gen., 1577, in-12; Argent., 1599, in-4°; Lugd. Bat., 1647, in-4°; en anglais, Lond., 1608, in-fol. Selon M. Weiss (Biogr. univ.), l'Anti-Machiavel a été publié d'abord en latin, en 1574. — Cet ouvrage, que Gentillet dédia au duc d'Alençon, est divisé en trois livres traitant : *Du conseil du prince, De la religion, De la police*. Chaque livre est précédé d'une préface. L'auteur y passe successivement en revue LV maximes de Machiavel et les réfute avec la verve d'indignation d'un cœur honnête; aussi lui échappe-t-il plus d'une grosse parole. Comme dans son premier ouvrage, il s'appuie moins, pour les combattre, sur de longs raisonnements, que sur de frappants exemples, tirés de l'histoire sacrée ou profane, des funestes résultats de ces

odieuses maximes mises en pratique. Chorier a eu raison de dire qu'il se montre bon juriconsulte et profond politique dans ces excellents discours ; mais on doit ajouter qu'il s'y montre aussi quelquefois dominé par les préjugés de son siècle.

IV. *La république des Suisses, décrite en latin par J. Simler de Zurich, et nouvellement mise en françois*, Paris, 1579, in-8°.

V. *Examen concilii Tridentini*, Gen., 1586, in-8°; Amb., 1615, in-8°, sous le titre : *Concilii Tridentini historica relatio et nullitas* ; nouv. édit. revue et augm., Gorinch., 1678, 8° ; trad. en allem., Bâle, 1587, in-8°. — Cet ouvrage parut la même année en franç., sous ce titre : *Le bureau du concile de Trente, auquel est monstré qu'en plusieurs poincts iceluy concile est contraire aux anciens conciles et canon: et à l'autorité du roy*. [Gen.] Elie Vioillier, 1586, in-8°.

— Dédié au roi de Navarre. — L'abbé Lenglet faisait peu de cas de ce livre, mais les annotateurs du P. Lelong, plus justes envers Gentillet, reconnaissent que c'est un ouvrage plein de critique et d'érudition, et que l'auteur y démontre fort bien la vanité des prétentions du pape à la suprématie universelle. Gentillet suit le concile dans toutes ses péripéties, examine l'une après l'autre toutes les décisions des Pères, et les combat, en se tenant toujours sur le terrain de l'histoire et de la jurisprudence, où il se sentait plus à son aise que sur celui de la métaphysique et de la théologie. L'ouvrage est divisé en cinq livres et enrichi d'un Index des matières fort utile.

Placcius, Prosper Marchand, Sénobier et d'autres attribuent, en outre, à Innocent Gentillet quatre ouvrages publiés, de 1609 à 1612, contre les Jésuites, à Amberg et à Francfort, sous les pseudonymes de Joachim Ursinus et d'Anti-Jésuite. Le savant M. Weiss croit qu'ils se trompent et que sous ce nom de J. Ursinus s'est caché, non pas Gentillet, mais Joachim Bering. Nous

rangeons à son avis, et nous pensons que Watt s'est également trompé en attribuant à Gentillet l'Anti-Socin, imp. à Franc., 1612, in-8°.

GEORGE, coutelier de Toulouse. Lors de l'entreprise des Protestants pour se rendre maîtres de la ville, en 1562, pendant que les deux partis se battaient dans les rues, George se retrancha dans sa maison avec quelques amis aussi fermement résolus que lui à vendre chèrement leur vie. Sommés de se rendre, ils refusèrent, et le commissaire du parlement, ne pouvant les forcer, fit mettre le feu à la maison. Tous périrent dans les flammes. — Vers le même temps, un capitaine du même nom, originaire de la Champagne, périt également par les mains des Catholiques. Il s'était mis en route avec quelques Protestants de Metz pour rejoindre Condé à Orléans, et était arrivé près de Sens avec sa petite troupe grossie d'un certain nombre de Huguenots de Troyes, lorsqu'il fut attaqué par des forces bien supérieures et massacré. Le capitaine *George* qui servait, en 1569, à La Charité, sous *Guerchy*, était peut-être son fils.

GEORGES (SAMUEL), pasteur de Vitry-le-Français, puis de Vostburg en Hollande. La première église que Georges desservit est celle de Laon ; il y remplissait ses fonctions en 1655. Plus tard, on le trouve exerçant son ministère à Gercy, en 1664 ; à Amiens, de 1665 à 1669, puis à Heucourt, en 1672, comme ministre de *Louis de Saint-Delys*, seigneur du lieu. Le bailli d'Amiens trouva dans cette translation une occasion de faire preuve de zèle. Il fit défendre, non seulement à Georges, mais à *Gosselin*, ministre de *René de Fournier*, sieur de Neufville-lès-Saint-Riquier, et à *Séverin*, ministre de *Louis de Bossard*, sieur de Monthu, de faire aucune fonction de leur ministère sans avoir prêté serment de fidélité. C'était une vexation toute nouvelle ; mais à cette époque, juges et prêtres se mettaient l'imagination à la torture pour trouver des moyens,

tous plus étranges les uns que les autres, de tourmenter les Huguenots. Depuis plusieurs années, par exemple, l'évêque d'Amiens contestait, sous les prétextes les moins fondés, le droit d'exercice à ces trois seigneurs. ainsi qu'à leurs voisins, *Philippe Routier*, sieur de Bernapré, *Daniel de Boubers*, sieur de Bernâtre, *Guisselin*, sieur de Chipilly, *François de Gachon*, sieur de Contre, *Gédion de Boitel*, sieur de Martinsart, et *Jephthé de Rambures*, sieur de Poireauville. Le bailli d'Amiens n'avait pas voulu rester en arrière; mais le gouvernement jugea son zèle intempestif, et la défense faite par lui fut révoquée (*Arch. gén. Tr.* 256).

Quelques années après, nous retrouvons Georges desservant l'église de Vitry-le-Français et en butte à de nouvelles tracasseries. Dans un sermon qu'il prêcha, au mois de février 1685, il se permit de parler un peu librement des persécutions qu'éprouvaient ses coreligionnaires. Les bigots catholiques crièrent si haut, que le consistoire, prévoyant sans peine les suites de cette affaire et voulant essayer de détourner le coup, censura le ministre; mais le parlement de Paris ne se tint pas pour satisfait. Comme on le redoutait, le temple fut condamné à être démolit, et Georges n'échappa aux galères qu'en se sauvant à Maëstricht (*Supplém. franc.*, 794. 3). Sa fille, qu'il avait été forcé de laisser en France, fut enfermée dans un couvent d'où elle parvint à s'échapper au bout de huit ans. Il n'eut pas la joie de la revoir, étant mort, en 1687, à Vostburg dont il desservait l'église française depuis un an.

Le frère de Samuel Georges, nommé *Paul*, remplit également les fonctions du ministère sacré dans plusieurs églises de la Picardie. Il était déjà pasteur à Oisemont en 1653; en 1669, il l'était à Villers-lès-Guize, où nous le trouvons encore en 1681 (*Supplém. franc.*, N° 1301), et très-probablement il est identique avec

Paul Georges, ministre de l'église française de Cantorbéry, qui mourut, en 1689, après 42 années de ministère, à ce que rapporte M. Burn; en tout cas, on ne peut pas le confondre avec *Paul Georges*, de Chartres, qui faisait ses études à Sedan, en 1620, et dont quatre thèses *De notis veræ ecclesiæ*, *De sanctificationis efficacità*, *De Deo*, *De peccato originali*, ont été ins. dans les Theses sedanenses. En 1630, ce dernier était aussi pasteur de l'église française de Cantorbéry. — Nous ignorons si *Maurice-Antoine Georges*, sieur de Saint-Georges, qui abjura le 3 déc. 1685 (*Supplém. franc.* 791. 6), et *Louis-Artus Georges*, sieur de Pontolain, qui renia également la foi de ses pères (*Arch. gén. E.* 3372) étaient de la même famille.

GERBEL (NICOLAS), jurisconsulte et érudit, né à Pforzheim, et mort professeur d'histoire au gymnase de Strasbourg, en 1560.

Gerbel fit ses études sous Reuchlin pour qui il conserva toujours la plus tendre affection. Vers 1514, il partit avec son père pour Vienne où il suivit un cours de droit. Dès 1513, il se fit connaître par une *Epigramme* sur les Odes de Conrad Celtès (Strasb., 1513, in-4°). Les deux années suivantes, il les passa à Bâle, travaillant, en qualité de correcteur, dans l'imprimerie de Schurer, et méritant par ses talents l'estime d'Érasme et de Zasius, qui le tenaient pour un grand savant. En 1515, on le trouve à Strasbourg, prenant le titre de docteur en droit canonique et s'occupant de la publication des *Lucubrations* d'Érasme (Argent., 1515, in-4°). L'année suivante, il fit paraître les *Opera Pomponii Læti* (Argent., 1516, in-4°) et *L. Apuleii Madavaurensis, philosophi platonici, Floridorum lib. IV* (Argent., 1516, in-4°). Ce fut vers ce temps que Luther parut sur la scène, et Gerbel, qui était déjà compté parmi les plus zélés propagateurs des études classiques, ne tarda pas à devenir un des plus dévoués partisans du moine saxon. Non seulement il travailla

activement à répandre les écrits des réformateurs, mais il voulut contribuer, dans la mesure de ses forces, à accélérer le mouvement religieux. Dès 1521, il publia une édit. du Nouveau-Testament, qui n'est, à vrai dire, qu'une réimpression du N.-Testament d'Érasme. Elle parut sous le titre : *Novum Testamentum græcè, cum præfatione*, Hagenoæ, 1521, in-4°. L'année suivante, il mit au jour une édit. du Pasteur d'Hermas, sous ce titre : *Hermæ, discipuli D. Pauli, visiones pastoris nuntii pœnitentiæ, sive liber qui inscribitur Pastor, ex edit. N. Gerbelii*, Argent., 1522, in-fol. Séduit par l'obscurité mystérieuse dont Luther enveloppait le sacrement de la Cène et gagné par l'amitié que lui témoignait le célèbre réformateur, Gerbel embrassa avec énergie son parti contre *Bucer* et ses collègues. A cet égard, nous ne lui adresserons certes aucun reproche; mais ce dont nous le blâmerons, c'est d'avoir attisé le feu de la discorde en excitant Luther à réduire au silence les *Centaures* strasbourgeois, uniquement occupés, lui disait-il, du soin d'innover et de gagner la faveur du peuple. Plus tard il revint à des sentiments plus modérés et plus chrétiens; il finit même par reconnaître que la discussion entre les Luthériens et les Suisses ne roulait que sur des futilités, *vanissima commenta*, comme il l'écrivait à Luther, le 21 oct. 1530.

Aux ouvrages de Gerbel, cités plus haut, nous ajouterons : *Pro declaratione picture sive descriptionis Græciæ Sophiani lib. VIII* (Basil., 1549, in-fol.), imp. déjà dans la *Tabula Græciæ* d'Oporin (Basil., 1545), et réimp. dans le *Thesaurus græc. antiquit. de Gronovius*; — *Vita Cuspiniani*, publ. avec l'ouvrage de Cuspinien De *Cæsaribus atque imperatoribus romanis* (Argent., 1545, in-fol.); — *Vita utriusque Tzeis*; — *De Anabaptistarum ortu et progressu*. Ces deux derniers écrits sont signalés par Jöcher sans autre indication. Le Journal des savans nous apprend, en outre, que Gerbel est auteur

de la *Dissert. sur les vies des sophistes de Philostrate*, qui a été ins. dans l'édit. des Œuvres de cet auteur grec par Gottfridus Olearius (Lips., 1709, in-fol.), dissertation publiée d'abord par Gerbel dans son édit. des Vies des sophistes, trad. en latin par A. Bonfinius. Ajoutons que Gerbel tenait un *Diarium* de tout ce qui se passait d'important; mais ce journal, curieux pour l'histoire de la Réforme à Strasbourg, paraît être resté en msc.

GERBER (ERASME), de Molsheim, chef des paysans révoltés de l'Alsace et de la Lorraine, en 1525.

La guerre des Paysans, cette terrible insurrection qui ébranla l'Allemagne jusque dans ses fondements, eut pour cause principale, sinon unique, l'oppression intolérable sous laquelle gémissait le peuple, victime à la fois de la brutalité d'une noblesse à demi barbare et de la rapacité d'un clergé aussi cupide que débauché. Les écrivains catholiques veulent faire porter à la Réforme religieuse prêchée par Luther la responsabilité des effroyables excès commis dans le cours de cette guerre, de même que de nos jours on attribue à la philosophie du XVIII^e siècle les violences de notre première Révolution; et cependant la religion n'eut certainement qu'une part tout-à-fait secondaire dans ce formidable soulèvement qui couvrit une partie de l'Europe de ruines et de cadavres. Les Douze articles, manifeste de l'insurrection, prouvent, avec la dernière évidence pour les gens de bonne foi, que le mouvement était social plutôt que religieux, comme le fut aussi la Jacquerie. L'auteur de la *Rusticiade* ne s'y est pas trompé. Voici le discours qu'il met dans la bouche de Gerber :

Tempore jam longo socii sudavimus omnes,
Regia concessit ut vertigalia tandem;
Atque sacerdotum decimæ, censusque potentum
Si concepta diu nobis succedat erymnis;
Impia Belzebulis si nos commenta superbi,
Et phlegætonæ faveant lædendo sorores;
Nullus erit modo vertigalia agellus:
Cessabitque cito regnorum dura potestas;
Est oueri cunctis domino œrvire superbo.

Aurea quippè, prius longis amissa diebus
 .Etas, his validis manibus revocata redibit;
 Vivet sponte sua quivis sine principe tutus;
 Absque metu pœnæ et spectabit judicis ora;
 Nullum terrebut decretâ minantia legis:
 Resque suas modicis humilis cum divite pan-
 iper
 .Equabit; veluti fertur vixisse vetustas,
 Nam nullum telluris herum natura creavit.

Si les paysans réclamaient, d'un côté le droit de choisir leurs pasteurs, et demandoient qu'au moins on leur donnât pour guides spirituels des prêtres qui prêchassent purement l'Évangile, et non des loups dévorants toujours prêts à s'entendre avec les nobles pour les accabler des plus lourds fardeaux; de l'autre, ils juraient de ne poser les armes qu'après avoir obtenu l'abolition des dîmes et du servage, la réduction de l'intérêt de l'argent à cinq pour cent, la suppression du droit de chasse et de pêche, la diminution du nombre des corvées, la répartition équitable des impôts, le droit d'élire leurs magistrats, la restitution des biens communaux usurpés par la noblesse et le clergé, l'abolition de la peine de mort. Or qu'est-ce que tout cela a de commun, nous le demandons, avec la Réforme de Luther? Si les doctrines prêchées par l'apôtre de Wittemberg ont exercé quelque influence sur les insurgés, c'a été une influence modératrice, comme le prouve le 42^e et dernier article de leur manifeste, où ils déclaraient que si quelque-une de leurs demandes était contraire à la Parole de Dieu, ils étaient prêts à y renoncer.

Aujourd'hui que les prolétaires, grâce aux progrès de la civilisation, ont obtenu tout ce que les paysans du xvi^e siècle réclamaient, on ne peut qu'être frappé de la justice de leurs demandes, et l'on se prend à regretter que, mal conduite ou plutôt trahie, leur entreprise ait échouée.

Nous n'avons point à nous occuper des événements qui se passèrent en Allemagne; nous n'avons à raconter ici que le sort de l'insurrection en Alsace et en Lorraine où elle se propagea avec une rapidité étonnante. Le soulèvement

commença dans le Sundgau à la voix de *Matthias Nidhard*. Il s'étendit bientôt dans le reste de l'Alsace sous la conduite de *Jean Berner*, *Clément Seich*, *Hans Eberlin*, *Henri Egen*, *Wolf Wagner* et *Erasmus Gerber*. Sentant la nécessité de l'unité dans le commandement, les insurgés nommèrent ce dernier capitaine-général, en lui adjoignant, comme lieutenants, *Itzel Jösg*, de Rosheim, *Peter*, de Nordheim, et *Diebold*, de Nordheim. Craignant pour ses états, le duc Antoine de Lorraine se hâta de lever des troupes qu'il fit marcher contre les Luthériens (c'est ainsi qu'on appelait en Lorraine les insurgés) campés dans les bois près de Sarreguemines. Dom Calmet raconte que Gerber écrivit au duc des lettres où il lui protestait qu'il n'en voulait ni à son pays ni à sa personne; que tout ce qu'il lui demandait, c'était qu'il ne s'opposât pas à la prédication de l'Évangile. Pour toute réponse, le prince lorrain fit décapiter l'émissaire qui les lui avait apportées. Loin de songer à se venger sur la personne de Jean Brubach, qui avait été surpris faisant la reconnaissance de leur camp, les insurgés se contentèrent de le taxer à 2,000 florins de rançon. Cependant Gerber ne jugea pas à propos d'attendre l'attaque des troupes lorraines; il se replia sur Saverne dont les habitants lui ouvrirent eux-mêmes les portes, le 13 mai 1525; mais le duc Antoine franchit les Vosges à sa poursuite et se présenta devant la ville, le 15. Instruit le lendemain qu'une bande considérable de Luthériens arrivait au secours de Saverne, il la fit attaquer près de Lupestein par les ducs de Guise et de Vaudémont. Après une résistance désespérée, les insurgés se réfugièrent dans l'église à laquelle les Lorrains mirent le feu. Cinq ou six mille périrent ainsi par le fer et la flamme, sans compter les habitants du village qui furent brûlés dans leurs maisons. A la nouvelle de ce massacre, Gerber offrit de se rendre, à la seule condition que ses gens auraient la vie sauve. Le duc re-

poussa d'abord ses propositions ; cependant il finit par consentir à ce qu'il sortit lui et les siens sans armes, en promettant de renoncer aux erreurs de Luther. Le lendemain donc, 17 mai, les insurgés se mirent en route sur la foi des promesses du duc Antoine ; mais à peine les premiers eurent-ils franchi les portes de Saverne, que les soldats lorrains, fondant sur eux, les massacrèrent presque jusqu'au dernier. Le carnage fut si grand, au rapport de dom Calmet, que toutes les rues et les maisons nageaient dans le sang. Ce ne fut pas sans peine qu'on empêcha cette soldatesque furieuse de réduire la ville en cendres. Erasme Gerber, trouvé dans le château, fut pendu à un saule, sous prétexte qu'il avait écrit aux Luthériens d'outre-Rhin et violé ainsi sa promesse de renoncer au luthéranisme. On évalue à 30,000 environ le nombre des malheureux paysans qui périrent tant à Lupestein qu'à Saverne et aux environs. Fier de ses faciles succès, remportés sur des gens complètement étrangers au métier des armes par de vieux soldats parfaitement aguerris et parfaitement armés, le duc Antoine pénétra dans l'Alsace pour rentrer en Lorraine par le val de Vilers. Il rencontra près du village de Cherviller, aux environs de Schélestadt, une autre bande de paysans commandée par le pasteur *Rodolphe Thauber*, d'Ostheim, et il la dispersa, non sans efforts, après lui avoir tué près de 12,000 hommes. Ainsi finit dans un torrent de sang la révolte des Paysans en France.

GÉRENTE (**BALTHASAR DE**), ou **JARENTE**, baron de SÉNAS, Bras, Saint-André et Varages, chevalier de Saint-Michel, capitaine de douze compagnies d'infanterie et un des principaux chefs des Protestants dans la Provence, était fils de François de Gérente et de Louise de Prohana. Lorsque *Crussol* se rendit dans le Midi par ordre de la reine-mère, avec la mission d'y faire exécuter l'édit de Janvier, les Catholiques fanatiques prirent les armes pour s'opposer à l'é-

tablissement du culte réformé et se cantonnèrent dans Barjols. Gérente et *Mouvans* furent chargés de les en déloger. Ils marchèrent contre eux à la tête de quelques compagnies d'arquebusiers ; mais ils furent repoussés et durent se replier sur Varages où Flasans les assiégea. Après une défense héroïque, les pierres même leur manquant pour repousser les assaillants, ils jugèrent nécessaire de gagner Saint-Maximin, place plus forte d'assiette, que les Catholiques n'osèrent attaquer. La guerre, on le sait, ne tarda pas à s'allumer dans toute la France. Les Huguenots de la Provence, qui étaient en très-faible minorité, cherchèrent, contre les épouvantables vengeances des Catholiques (*Voy. Pièces justifiées. N° CIII*), un asile dans les villes et les châteaux que tenaient ceux de leur parti. Un très-grand nombre se réfugièrent à Sisteron, où arrivèrent successivement SÉNAS, *Mouvans*, *Espinouse*, les frères *Du Bar* et *Malijai*, *Merles*, *Montclar*, qui, sauvé par Carces à la Saint-Barthélemy, rentra dans le giron de l'Eglise romaine, *Séguiran*, *Antoine March*, *Joseph de Vougades*, écuyer du comte de *Tende*. Secondé vaillamment par ces intrépides capitaines, *Beaujeu* (*Voy. II, p. 90*) repoussa toutes les attaques de *Sommerive*, qui s'était flatté de l'espoir de porter un coup mortel au protestantisme dans la Provence, en lui enlevant cette ville, son principal boulevard ; mais, après d'inutiles efforts, il dut battre en retraite, harcelé sans relâche par *Mouvans* et *Sorrèze*, fils aîné de SÉNAS. Il s'enferma, en attendant des renforts, dans un camp fortifié entre L'Escale et Les Mées, position admirablement choisie, d'où les Huguenots, sous les ordres de *Cardé* et de *Ponat*, essayèrent sans succès de le chasser. Dès qu'il eut rassemblé toutes ses troupes, le chef catholique reparut, à la fin d'août, sous les murs de Sisteron, dont la défense avait été confiée à SÉNAS par le comte de *Tende*. Les approches de la place furent vivement disputées. Le 4

sept., le feu fut ouvert contre la vieille muraille, et quelques volées de canon suffirent pour y ouvrir une brèche de 140 pas. L'assaut, livré le jour même, fut soutenu avec un acharnement incroyable. Cette fois encore, les femmes déployèrent un admirable courage. Cinq fois repoussés, les Catholiques revinrent cinq fois à la charge, mais après un combat de sept heures, ils durent rentrer dans leur camp. Malgré ce succès, Sénas et *Mouvans*, qui s'était rendu à Sisteron pour s'y faire traiter d'une grave blessure à la jambe, reçue à l'attaque des retranchements de l'Éscale, ne pouvaient se dissimuler l'inutilité de leurs efforts pour prolonger la défense. La défaite de *Montbrun* leur avait enlevé leur dernier espoir d'être secourus, et ils manquaient de poudre, à tel point qu'au dernier assaut, les assiégés avaient dû combattre les assaillants dans une lutte corps à corps, à coups d'épée, à coups de pierre et même à coups de poings. Ils résolurent donc d'évacuer la ville pendant la nuit. Ce projet était d'une exécution difficile, car il ne s'agissait pas seulement de tromper la surveillance de l'ennemi, mais de conduire une foule de femmes et d'enfants, qu'on ne pouvait songer à abandonner à la merci des Catholiques, par des chemins si rudes, si escarpés, que Sommerive, les jugeant impraticables, avait négligé de les faire garder, et qu'instruit par un traître de l'évasion des habitants, il refusa longtemps d'y croire. Cependant il ne restait pas d'autre parti à prendre. Dans la nuit du 4 au 5, le signal du départ fut donné, et presque toute la population, hommes, femmes et enfants, jusqu'aux malades et aux blessés, sous des torrents de pluie et au milieu du plus profond silence, sortant de Sisteron par le faubourg La Beaume, gagna les montagnes vers Saint-Géniez, Authon et Feissal. La troupe fugitive comptait au moins quatre mille personnes, dont un quart au plus était armé. Le lendemain, elle arriva à Barles, ayant ainsi mis une distance de sept lieues entre elle et

l'ennemi, mais laissant malheureusement derrière elle beaucoup de femmes, d'enfants, de malades, de blessés qui ne purent supporter les fatigues de la route et qui furent impitoyablement massacrés par les soldats envoyés à la poursuite des fugitifs ou par les paysans plus féroces encore. La Pise porte à 400 le nombre des victimes. Papon n'en avoue que 200.

Après quelques heures de repos, Sénas et Mouvans partirent de Barles et gagnèrent le village de Selonnet. Le 6, au matin, ils prirent la route de Gap; mais arrivés à Ubaye, où ils se proposaient de passer la Durance, ils trouvèrent un défilé qu'ils devaient nécessairement franchir, gardé par l'ennemi. Pour éviter ce piège, ils se jetèrent de côté et arrivèrent au pas du Lauzet, sur les terres du duc de Savoie, où ils passèrent la nuit du consentement des habitants. Le 7, par une pluie battante et après des fatigues inouïes, ils atteignirent le village de Santo-Paulo. Le lendemain, avertis que l'évêque d'Embrun leur avait dressé une embuscade, ils prirent la route de Pragelas et passèrent la nuit dans le village de La Chenal, dont les habitants avaient fui à leur approche. Le 9, ils arrivèrent par des sentiers raides et difficiles au village de Mollières; mais on leur avait tendu une nouvelle embûche, et ils ne purent s'y arrêter. Ce fut seulement le 12, qu'après avoir franchi le col de L'Argentière, ils atteignirent le village du Sauzet, où ils séjournèrent quatre jours pour se reposer et se procurer des vivres, et le 15 enfin, ils entrèrent dans Pragelas, où ils furent accueillis avec une hospitalité fraternelle par les Vaudois; mais la pauvreté du pays ne leur permit pas de s'y arrêter longtemps. Pourvus de guides et de poudre, les fugitifs s'organisèrent en compagnies et se remirent en route le 21, espérant gagner sans nouvel empêchement Grenoble ou Valence. Ils passèrent la nuit à Césanne, franchirent le Mont-Genèvre et descendirent au pont de Briançon; mais ils y trouvèrent La Cazette

prêt à leur disputer le passage. Ils descendirent un peu au-dessous de la ville, où ils savaient qu'un autre pont existait; mais ils s'aperçurent qu'il avait été rompu, et l'ennemi les serrait de près. Dans ce péril extrême, le désespoir leur rendit des forces. Pendant que Sénas et *Mourans*, à peine guéri de sa blessure, soutenaient, à la tête de ceux qui avaient des armes, les efforts des Catholiques, les autres avec des planches et des perches construisirent à la hâte un pont volant sur lequel toute la troupe passa à la vue de l'ennemi désappointé. Ils arrivèrent heureusement à Fraissinières, où ils rencontrèrent des coreligionnaires; le 23, ils entrèrent dans Orcières abandonné par ses habitants; puis, descendant au village de Saint-Bonnet, ils résolurent, sur la proposition de Sénas, de marcher au secours de Grenoble qu'ils croyaient toujours assiégé. Ils ignoraient que sur un faux bruit, qu'ils avaient eux-mêmes assiégé Briançon, les Catholiques avaient levé leur camp et venaient à leur rencontre. Par un bonheur providentiel, *Saint-Martin* et *Espinouse*, qui allaient un peu en avant de la troupe, découvrirent près de Corps le danger qui la menaçait. Sénas se hâta de traverser le Drac, et arriva sans empêchement à Trièves, ville protestante, où ses malheureux compagnons reçurent l'accueil le plus affectueux. Le 27 enfin, les fugitifs de Sisteron entrèrent sains et saufs dans Grenoble, en faisant retentir les airs de leurs cantiques d'actions de grâces. Trois jours après, le ministre *Ruffi* vint les inviter, au nom de l'église de Lyon, à se rendre dans cette ville, où ils arrivèrent le 4 octobre, sous l'escorte de *Des Adrets*.

Cette retraite, que M. de Laplane a qualifiée avec raison « de vraiment mémorable et digne des temps antiques », porta dans toute la France la réputation de Sénas. *Soubise* l'envoya, quelques jours après, au secours de *Des Adrets*, battu par Nemours à Beaurepaire, et nous avons rapporté ailleurs qu'il assista au conseil où le baron exposa les

raisons qui, selon lui, devaient porter les Protestants à conclure la paix (Voy. II, p. 416). Sénas ne se signala plus par aucune action d'éclat dans cette première guerre. Lorsque les hostilités recommencèrent, en 1567, il reprit les armes, se saisit de Sisteron avec *Mourans*, son ancien compagnon d'armes, et conduisit un corps de Provençaux au secours de *Acier* (Voy. IV, p. 133); mais il ne paraît pas qu'il ait pris une part considérable à la seconde guerre civile; on dit même que, quand *Condé* arbora pour la troisième fois le drapeau de l'insurrection, il s'opposa de tout son pouvoir, avec un ministre de Méridol, à la levée de troupes que faisait *Mourans*, sous le prétexte que cette guerre « n'estoit pour la religion, ains pour une querelle particulière. » Selon *Artefeuil*, au contraire, il aurait été tué avec son fils à la prise de Saint-Marcel-d'Ardèche.

Balthasar de Gérente avait épousé, en 1546, *Isabelle d'Agoult*, fille de *Balthasar*, baron d'Ollières, et de *Sibylle de Pontevès*, et il en avait eu cinq enfants: 1° BALTHASAR, sieur de *SORRÈZE*, qui se signala en plusieurs rencontres, dans la première guerre civile, et fut tué, en 1567, devant Saint-Marcel-d'Ardèche; — 2° FRANÇOIS, baron de Sénas, qui suit; — 3° CLAUDE, dont nous parlerons après son frère; — 4° LOUISE, femme de *Louis-Claude de March*, seigneur de Châteauneuf-lès-Moustiers; — 5° ISABELLE, mariée à *Honoré de Glandèves*, baron de Montblanc, de qui descendait probablement *Elie de Glandèves*, sieur d'Ajon, député par la Provence à deux synodes nationaux (1).

François de Gérente porta d'abord les armes sous *Des Adrets* qui le laissa en Languedoc avec sa compagnie d'argoulets provençaux, à la tête de laquelle il combattit à Saint-Gilles. Selon La Popelinière, le gouverneur de Puy-

(1) A la Saint-Barthélemy, un *Guillaume de Glandèves* se refugia à Genève. Il est donc hors de doute que cette famille professa aussi le protestantisme, quoique *Artefeuil* n'en dise rien.

Laurens, en 1577, se nommait Sénas; mais nous soupçonnons quelque erreur dans ce nom; ce qui paraît plus certain, c'est que le baron de Sénas fut tué, ainsi que *Séguiran*, au siège de Menherbes, en 1578, selon Papon, en 1574, selon Artefeuil et Nostradamus, et comme il ne laissa pas d'enfant d'*Aimare d'Albertas-Géménos*, qu'il avait épousée en 1573, son titre passa à son frère Claude. Ce dernier servit sous *Lesdiguières* au secours du château d'Allemagne, et fut tué, selon Mézerai, au siège de Salon, ou, selon d'autres, au secours du château de Tripoli, en 1588. De son mariage avec *Marguerite* ou *Madeline de Bermond de Bouzène*, fille de *Louis*, baron d'Aubais, et de *Gasparde de Beauveset*, qu'il avait épousée en 1578, étaient nés: 1° **FRANÇOIS**, qui périt aussi dans les guerres de la Ligue; — 2° **CHARLES**, sieur de Bras, tué en duel; — 3° **BALTHASAR**, qui suit; — 4° **THÉOPHILE**, mort sans postérité.

Balthasar de Gérente, baron de Sénas, fut député, avec *Honoré de Brignolles*, à l'Assemblée de Sainte-Foy, en 1601. Il le fut encore, avec *d'Ajon*, *Bessent*, ministre de Méridol, et *Mense* (1), à celle de Saumur qui l'envoya en Cour, en le chargeant de représenter à la reine-mère que priver le baron de *Cénévières* de son gouvernement de Châtillon-sur-Indre, parce qu'il s'était converti au protestantisme, c'était porter atteinte à la liberté de conscience garantie par l'édit de Nantes. Sa mission n'obtint qu'un demi-succès. *Cénévières* conserva son titre; mais on lui ôta toute l'autorité attachée à sa place. En 1614, nous trouvons encore parmi les députés au Synode national de Tonneins, un **Balthasar** de Gérente, sieur de Varages; mais il s'agit probablement d'une autre personne. Cependant il est certain qu'à cette époque, le baron de Sénas professait toujours la religion réformée. En 1615, il fut dé-

puté à l'Assemblée politique de Grenoble, et s'il n'y assista pas, c'est qu'il en fut empêché par une maladie. En 1619, il représenta de nouveau la Provence à celle de Loudun, avec le pasteur *Maurice* et *T. Savourain*. Enfin, les actes du Synode de Charenton nous fournissent la preuve qu'il n'avait point abjuré en 1645, bien qu'il eût été créé marquis deux ans auparavant. Les généalogistes ne nous apprennent pas l'année de sa mort. Il avait été marié deux fois: en 1603, avec *Aune de Sade-La Goy*; puis, en secondes noces, avec *Justine Du-Puy-Montbrun*, fille de *Charles*, baron de Montbrun, et de *Lucrèce de La Tour-Du-Pin-Gouvernet*. Du premier lit, il eut **MADÉLAINE**, qui devint la femme de *Jacques d'Astouard* [Astoard?], baron de Murs; du second, **CHARLES**, qui servit comme capitaine dans le régiment de *Saint-André-Montbrun*, et **MADÉLAINE**, femme de César Gaillard de Longjumeau. Benoît mentionne un Sénas parmi ceux qui eurent à souffrir pour leur foi; s'agirait-il de Charles de Gérente ou d'un de ses descendants?

GEROLD (FRÉDÉRIC-SAMUEL), ministre de l'hôpital de Strasbourg, en 1675, a publié:

I. *Apologiæ pro voto B. Virginis Mariæ* lib. III. Strasb., 1668, in-4°.

II. *Jesus unsre Liebe, oder drey geistliche Betrachtungen, sammt einer Zugabe von der Königinn aus Saba*, Strasb., 1668, in-12.

III. *Messias Nazarenus, ubi de Christi Nazarenatu et pulchritudine agitur, ac totus Nasaræorum status examinatur*, Strasb., 1668, in-4°.

IV. *Christliche Schul-Bogen von der Elte und Nützen der Schule*, Strasb., 1674, in-4°.

V. *Vier Schrift-Glaubens- und Kirchenmässige biblische Sinnbilder, der christlichen Strasburgischen Gemeinde zu Baar vorgestellt*, Strasb., 1674, in-4°.

VI. *Sechs Schrift-Glaubens- und Kirchenmässige christliche Betrachtungen über so viel schöne Textthei-*

(1) *Gasparde Mense*, ministre de Foreaquier, s'était sauvé à Genève à la Saint-Barthélemy.

ig. Schrift, Strash., 1674, in-4°. **GERVAIS** (JEAN-LOUIS), président du sénat de la Caroline du Sud, descendait d'une famille de Réfugiés établie à Charleston, et occupait dans la colonie un rang honorable. Penchant la guerre de l'indépendance, et surtout lorsque Charleston fut menacé, en 1780, par les Anglais, il seconda avec ardeur le gouverneur Rutledge dans ses efforts pour sauver la capitale de la province, et lorsque, cédant aux instances du général Lincoln, qui pensait avec raison que l'autorité civile rendrait plus de services dans l'intérieur du pays que dans une ville assiégée, Rutledge se décida à quitter Charleston, Gervais fut un des trois membres du conseil choisis pour l'accompagner. Le gouverneur se porta au nord du Santee où se tenait un gros d'insurgents; mais il lui fut impossible de rallier les milices découragées par la défaite de Camden, en sorte qu'après la capitulation de Charleston, qui augmenta encore la panique générale, il partit avec les trois conseillers pour la Caroline du Nord et la Virginie, d'où il tira des secours qui lui permirent de donner plus de vigueur et d'ensemble aux efforts isolés des patriotes du Sud et d'arrêter les progrès des Anglais. La reconnaissance publique éleva Gervais à la dignité de président du sénat. Il en remplit les fonctions à la session qui s'ouvrit, en janv. 1782, dans le petit village de Jacksonborough sur l'Edisto. C'est la dernière fois que Ramsay fasse mention de lui dans son Histoire de la révolution d'Amérique.

GERVAIS (NOËL), de Chaumont en Lorraine, reçu bourgeois à Genève, en 1564, entra dans le conseil des CC en 1564, et mourut deux ans plus tard, à l'âge de 50 ans. Sa femme, *Marguerite Martineau* lui avait donné trois fils, qui obtinrent, en même temps que lui, les droits de citoyen. Le sort de l'aîné, nommé MICHEL, est inconnu. PIERRE, le second, fut enlevé par la peste en 1571. Le troisième, JEAN, qui avait été présenté au baptême par *Jean*

Calvin, fut un des meilleurs ministres dont l'église de Genève s'honore. Le consistoire l'ayant donné, en 1612, pour pasteur à Saint-Gervais, le Conseil, malgré les réclamations des habitants de ce quartier de la ville, confirma l'élection, « pour ne pas rebuter un vieux serviteur qui avoit travaillé longtemps et courageusement. » Le 7 oct. 1615, Gervais fut établi « consolateur des pestiférés, » aux gages de cent florins par mois, poste dangereux qu'il occupa avec un dévouement admirable jusqu'à sa mort, arrivée en 1620, selon Picot, ou en 1623, selon M. Galliffe. Il laissa de son mariage avec *Marthe Desmichel*, deux fils et quatre filles. Le fils cadet, nommé NOËL, mourut, à l'âge de 40 ans, en 1654, ayant eu de *Jeanne Thélusson de Tudert*, sa femme, DANIEL, ministre de l'Evangile, et LOUIS. L'aîné, appelé JEAN, embrassa la carrière ecclésiastique et fut régent au collège. Il épousa *Elisabeth Feuillade*, dont il eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° THÉODORA, mariée, en 1668, avec *Eléazar d'Audet*, de Digne; — 3° MARTHE; — CATHERINE; — 5° ANTOINE, négociant, marié, en 1672, à *Louise Robin*; — 6° DANIEL, ministre, qui épousa, en 1676, *Madelaine Goudet*, et en eut BARBE, femme de Jean Gallatin.

Jean Gervais mourut avant son père, c'est-à-dire avant 1675. Sa femme, *Adrienne Sicher*, l'avait rendu père d'un fils et d'une fille. Celle-ci, nommée MADELAINE, épousa *Melchisédec Pinault*. Le frère, appelé ANTOINE, eut de *Judith Du Vernay*, sa femme, 1° DANIEL, qui laissa JEAN, ETIENNETTE et ELISABETH; — 2° ESTHER, qui se maria avec Pierre Morel.

GERVAISE (LOUIS), marchand linge, ancien de l'église de Paris. Son grand âge (il comptait alors 70 ans) ne le fit pas excepter de la mesure qui frappa tous ses collègues du consistoire, après la révocation de l'édit de Nantes. Le 10 nov. 1685, une lettre de cachet l'exila à Gannat, d'où il fut transféré, en 1686, à l'abbaye de

Saint-Magloire, puis à l'Oratoire (*Arch. gén.* E. 3372). L'année suivante, on l'envoya dans le couvent de Lagny (*Ibid.* E. 3373), et, son opiniâtreté persistant, on le traîna dans le château d'Angoulême. De guerre lasse, on finit par l'expulser du royaume, en 1688. Il se retira à Londres auprès de son frère (*Ibid.* E. 3374) et de son fils, qui, non moins zélé pour la religion évangélique, s'y était enlui avec son beau-père *Isaac Mariette* et toute sa famille, et avait été nommé ancien de l'église française.

Outre ce fils, Louis Gervaise laissa de son mariage avec *Marguerite Du Fresne*, une fille nommée MARGUERITE-MARIE, qui ne donna pas le même exemple de constance, non plus que sa mère. Son mari, qui s'appelait *Monnier*, était fermier de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. La place était bonne, il la préféra à sa religion (*Arch.* E. 3375).

Une famille du même nom, et également protestante, habitait Montpellier. En 1673, *David Gervaise*, de cette ville, alla faire ses études à Genève. En 1688, *Jean Gervaise* était réfugié à Berlin, et il entra comme chirurgien dans les Grands-Mousquetaires. C'est aussi à Montpellier qu'était né l'auteur de l'*Histoire de la conjuration faite à Stockholm contre M. Descartes*, Paris, 1695, in-42; réimp. à Amst., 1696, in-12, avec la Suite du voyage du monde de Descartes [par le jésuite Daniel]; puis à Londres, 1739, in-12; mais Barbier nous apprend que de protestant il se fit catholique.

GESCHMAUSS (JÉRÔME), ou *Gschl-mus*, en latin *Gemusæus*, médecin, né à Mulhouse en 1505, mort à Bâle, le 29 janv. 1543.

Geschmauss fit ses études à l'université de Bâle et se distingua entre tous ses condisciples par son application et ses progrès. Bachelier en 1524, maître-ès-arts en 1525, il vint continuer ses études de philosophie en France et se familiarisa si bien avec

Platon et Aristote qu'il acquit la réputation d'un des plus subtils philosophes de son temps. A l'étude de la philosophie il joignit celle de la médecine, qu'il alla poursuivre à Turin, où il prit le grade de docteur, en 1533. De retour à Bâle, l'année suivante, il fut nommé professeur de médecine, chaire qu'il quitta, en 1537, pour celle de philosophie. Malgré son savoir prodigieux, il ne rougit pas de se faire, en 1540, le disciple de Sébastien Münster, poussé qu'il était par le désir de lire l'Ancien-Testament dans le texte original, et de se mettre ainsi en état de défendre avec plus de succès la Réforme qu'il avait embrassée. En 1542, il partit pour l'Italie; mais il tomba malade en route et se hâta de regagner Bâle où il mourut à la fleur de l'âge. « Animé d'un grand goût pour le travail, dit Eloy, s'il eût vécu, il se serait fait un grand nom. » Outre des *Préfaces*, imp. en tête des Œuvres de Galien et de l'Almageste de Ptolémée, on a de lui:

I. *Variorum medicorum opera: Albucasæ, Rolandi, Rogerii, Constantini, Ant. Gazii*, Basil, 1544, in-4°.

II. *Theophrasti opera quæ restant*, Basil., 1544, in-fol.

III. *In libros Pauli Aeginetæ omnes annotationes*, Basil., 1545, in-fol.

IV. *Epitome geographiæ Strabonis cum Nigri geographiæ et Corvini geographiæ*, Basil., 1557, in-fol.

Selon Jöcher, il a publié aussi des Commentaires sur plusieurs livres d'Aristote, et il en a trad. quelques-uns en latin.

De son mariage avec *Sibylle Cratander* étaient nés deux fils: POLYCARPE, dont le sort est inconnu, et JÉRÔME, qui fut un habile typographe. Parmi les descendants de ce dernier, Herzog mentionne plus particulièrement JÉRÉMIE, sénateur et scholarque à Bâle, et JÉRÔME, pasteur à Rotherflue.

Jérôme Geschmauss avait un frère, nommé *Augustin*, qui embrassa la carrière ecclésiastique et fut pasteur de Mulhouse. En 1536, Augustin Geschmauss fut député avec le conseiller

Henry Wagner, à l'assemblée de Bâle où fut signée la Confession de foi présentée par Bullinger et Grynzous. En 1538, il fut envoyé de nouveau à la diète de Zurich avec le bourgmestre **Acace Gilgauer**. Protestant zélé, il fut un des meneurs de la révolte qui éclata lorsqu'on apprit que les Cantons catholiques avaient exclu Mulhouse de la confédération.

GETE (JACQUES), ministre du Saint-Evangile, né à Boulogne-sur-mer en 1509. Chassé de son pays par les persécutions, Gète se réfugia en Suisse. Lors de l'introduction de la réforme dans le comté de Montbéliard (1538), **Pierre Toussaint**, qui avait été chargé par le comte **George**, gouverneur du pays au nom de son frère **Ulric**, de présider, avec le titre de surintendant, à la nouvelle organisation ecclésiastique, l'appela auprès de lui pour lui confier la direction spirituelle de la paroisse de Roches dans la seigneurie de Blamont. Le 1^{er} avril 1540, furent installés les 13 premiers *prédicans*. Nous ferons remarquer, à la louange des prêtres catholiques du comté, que la plupart refusèrent d'embrasser, par autorité, les nouvelles doctrines. Il est vrai qu'il y en eut qui motivèrent leur résistance par de singulières raisons : l'un d'eux, par exemple, déclara « qu'il ne pouvoit accepter la vocation de prêcher l'Evangile selon la forme et manière contenues aux ordres de la Régence, n'ayant études suffisantes pour enseigner, et, à cause de son âge, ne pourroit bonnement se mettre à l'étude et qu'on se moqueroit de lui de commencer à étudier en sa vieillesse, comme à un vieux chien apprendre la chasse. » La publication de l'Intérim (16 sept. 1548) remit à peu près les choses sur l'ancien pied; les ministres ayant tous refusé d'y souscrire, furent à leur tour remplacés par des curés catholiques. Mais pour obvier autant que possible au mal qu'il déplorait, le duc **Christophe**, qui administrait alors le comté, en l'absence du comte **George** mis au ban de l'Empire, établit, de con-

cert avec la Régence, six *catéchistes* chargés d'enseigner l'Evangile, de bénir les mariages, de conférer le baptême et d'administrer la Sainte-Cène sous les deux espèces aux fidèles qui s'adresseraient à eux. Jacques Gète fut choisi pour l'un d'eux, et en même temps, il fut nommé maître d'école à Blamont. Les curés se plainquirent, mais on n'en tint compte. L'abolition de l'Intérim (5 oct. 1552), et par suite, le rétablissement du culte évangélique, rendit Gète à ses fonctions pastorales. Un mémoire de la Régence sur la « Vie et comportement » des prêtres catholiques durant l'Intérim, révèle des faits d'une immoralité révoltante. En voici le résumé : « Quasi tous sont bestes et asnes, qui ne savent à grand'peine décliner leurs noms; les uns sont paillards publics; les autres, ivrognes et gourmands, joueurs de cartes et de dez; les autres, joueurs et blasphémateurs du nom de Dieu; les autres, chasseurs, avides de rousse venaïson; les autres, réhabilités; les autres, notés d'homicide, et lesquels ne cherchent tous que la lippée et laine des pauvres brebis. » Gète fut alors chargé de desservir l'église de Bavans. Il s'acquitta de ses devoirs avec zèle, jusqu'à sa mort, arrivée en 1565. On lui doit un petit poème latin où il célèbre la reprise de la ville et du château d'Héricourt (1561) sur les troupes de Claude-François de Rye, qui s'en était emparé par trahison : *De Hericuria bello, ad Christophorum ducem Wirtembergensem, Jacobi Getei Boloniensis Carmen de anno 1561*, 449 vers, impr. dans le T. IV de l'histoire des ducs de Wurtemberg, par Sattler, et reproduit avec la traduction, dans le T. I des Mém. et Docum. inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté, publ. par l'acad. de Besançon, 1833-44. En voici le début :

Versibus liaden resonis cantavit Homerus,
Æneamque Maro, magna que incendia Troje,
Thebaidem Statius, præclaraque gesta virum
Nobilium heroïcis sunt decantata cæmentis :

Numquid ego, ô Princeps clarissime et op-
[time, musa
 Te celebrabo mea, quamvis sit laudibus impar
 Ipsa tuis longè? Celebrabo, suppeditante
 Altitrono Domino pietate suscepto favorem,
 Qui te animi exitimis et corporis, optime Prin-
[ceps,
 Dotibus ornavit, quas haud reticere licebit.
 Versibus aggrediar paucis recitare duellum,
 Quod sub te, pie Dux, duravit tempore pascuo.

GIBERNE (N.), sieur de VALOTTE, nouveau converti de Saint-Germain-de-Calberte, victime de la vengeance des Camisards. A la révocation de l'édit de Nantes, le sieur de Valotte se convertit avec le plus jeune de ses fils; mais sa femme se retira à Lausanne avec ses quatre filles et ses deux autres fils, qui suivirent Guillaume d'Orange à la conquête de l'Angleterre. Le jeune Giberne, seigneur de GIBERTAIN, prit une part active, comme commandant des volontaires de Saint-Germain, à la guerre acharnée que le pouvoir avait déclarée aux Protestants cévenols. Il assista, entre autres affaires, au combat de Champ-Domergue et y fut blessé à mort, selon les uns, tandis que, selon d'autres, il guérit de ses blessures, fut élevé au grade de lieutenant de dragons, combattit au val de Bane, et fut, peu de temps après, envoyé à l'armée d'Italie. Quant au père, non par exaltation religieuse, mais par prudence, il se confina dans un ermitage auprès de Beaucaire; mais le prophète *Mandagout* et d'autres chefs camisards allèrent à plusieurs reprises le troubler dans sa solitude, en sorte que, craignant que ces visites n'irritassent un gouvernement ombrageux, et qu'on ne le soupçonnât d'intelligence avec les rebelles, il prit le parti de se retirer à Marseille. Après la dévastation des Cévennes, raconte M. Peyrat, il crut le moment propice pour amener les Camisards à se soumettre volontairement et pour se faire pardonner sa conduite ambiguë. Il partit donc pour Nîmes et alla trouver *Cavalier* à Nages, au mois d'avril 1704; mais le chef camisard, ne voulant voir en lui qu'un apostat et un espion, le fit fusiller. —

Dans une liste de Protestants bretons sortis de France après la révocation (*Arch. gén. M. 673*), nous avons trouvé un *Giberne* signalé comme mauvais catholique, mais nous ignorons s'il appartenait à la même famille.

GIBERT (JEAN-LOUIS), pasteur du désert dans la Saintonge.

Le plus ancien pasteur du désert dont le nom se soit conservé dans cette province est, selon M. Crotet, *Chapel*, qui, en 1728, présidait les assemblées secrètes des Réformés et y administrait le baptême. En 1729, *Jean Renault*, dit *Cartier*, fut arrêté comme prédicant, et condamné aux galères; mais il abjura et obtint grâce (*Arch. gén. E. 3415*). Ces premières tentatives pour relever en Saintonge l'Eglise protestante ne paraissent pas avoir eu de suites sérieuses; ce fut seulement après 1740, que *Viala*, *Loire*, *Prineuf* et *Du Benet*, qui s'étaient préparés à leur dangereux ministère dans le séminaire de Lausanne, réussirent à réorganiser secrètement quelques églises. Leurs successeurs *Du Bessé*, *Gounon*, dit *Pradon*, du Vivarais, et *Gibert*, continuèrent avec plus de succès leurs travaux apostoliques. Errants de village en village, de chaumière en chaumière, n'ayant d'autre asile que celui que leur offrait la charité de leurs coreligionnaires, traqués partout comme des brigands, ayant à se garantir, non seulement contre les attaques à force ouverte, mais encore contre les embûches qu'on leur dressait de tous côtés, ces trois intrépides pasteurs ne ployèrent jamais sous la lourde tâche qu'ils s'étaient imposée pour le service de leur Maître: pendant des années, ils bravèrent impunément les plus actives recherches des intendants stimulés par les ministres de Louis XV (*Arch. Tr. 325*). L'infatigable *Gibert* était surtout l'objet de la haine du clergé catholique. Après avoir épuisé tous les moyens de le saisir, on s'avisa d'une ruse que nous n'avons pas besoin de qualifier. L'évêque de Saintes envoya à Pons, vers le mois de mai 1754, un nommé

Syntier qui se fit passer pour protestant et chercha à attirer chez lui le pasteur du désert, sous prétexte de baptiser son enfant. Gibert, qui avait conçu des soupçons, refusa d'abord; mais les reproches des Réformés de Pons, auxquels se joignit le proposant *Tourzeau*, lui firent changer de résolution. Il partit donc des environs de Sainte-Foy, accompagné de son jeune frère Etienne, de *Gentelot*, de Sainte-Foy, d'*André Bonfils* et d'un gentilhomme nommé *Jean-Daniel de Belrieu de La Grâce*. La cérémonie achevée, dans la nuit du 21 fév. 1755, Gibert, dont toute la conduite de Syntier avait encore fortifié les soupçons, insista pour partir immédiatement; mais le chevalier de La Grâce refusa de se mettre en route avant le lendemain matin. A peine avaient-ils fait un mille qu'ils se virent poursuivis par les archers, et un coup de carabine tua le gentilhomme, dont le cadavre resta entre les mains de la maréchaussée. Bonfils fut arrêté. Les trois autres réussirent à s'échapper, grâce à la vitesse de leurs chevaux. Le 4 juillet 1756, l'intendant de La Rochelle rendit son jugement. Le ministre Gibert fut condamné, par contumace, à faire amende honorable, à voir ses sermons brûlés par le bourreau, en sa présence, et à être pendu; son frère, à l'amende honorable et aux galères perpétuelles; Gentelot à la même peine; la mémoire du chevalier de La Grâce fut supprimée; enfin Bonfils fut banni à perpétuité.

Ce cruel arrêt n'effraya nullement Gibert, qui continua à tenir des assemblées religieuses dans la Saintonge, rivalisant de zèle avec ses compagnons d'œuvre *Dugas*, homme vraiment apostolique, qui rendit à plusieurs reprises témoignage de sa foi devant les tribunaux, *Soulier, Martin, Dupuy, Marsot, Julien, Liard, Déservit, Pougnot, Arnauld, Mazauric, Jarousseau, Estienrot*. Une assemblée, à laquelle il présidait, fut surprise dans le bois de Merlet. Il fut assez heureux pour se sauver; mais plusieurs des as-

sistants furent arrêtés. La persécution sévissait en vain, le zèle des Protestants s'enflammait de plus en plus à la voix du courageux ministre, qui les décida à rouvrir les temples de Gemozac, de Pons et d'autres lieux. Le temple de Pons ayant été fermé en 1763, les prétendus convertis, à qui l'on commençait à redonner le nom de Protestants, même à la Cour, s'assemblèrent dans la tannerie d'un nommé *Yvon*; mais ils en furent chassés en 1768, et ordre leur fut donné, en même temps, de faire baptiser leurs enfants à l'église catholique. Les enlèvements d'enfants recommencèrent. Les demoiselles de *Longueville*, entre autres, n'échappèrent aux archers qu'en se cachant dans une meule de foin. Cependant, en 1774, les temples furent rouverts; mais, le 2 août 1776, il fut signifié aux Protestants de Pons « que S. M. n'entendrait jamais qu'ils eussent le libre exercice de leur religion et qu'elle leur ordonnait de démolir leur temple ». Ils n'en tinrent compte et on les laissa tranquilles. Enfin parut l'édit de 1787, suivi de près par les premiers éclairés de la Révolution. Mais Gibert n'eut pas la joie d'assister à la réorganisation des églises, et en particulier à celle de l'église de Pons, dont furent nommés diacres *Pierre Brossard, Gaury, Gros, Philippe Combaud, Louis Touray* et *Thomas* de Riollet, tous éprouvés par la persécution. Une tradition rapporte qu'il fut tué dans une assemblée surprise.

Etienne Gibert, qui avait été assez heureux pour échapper au guet-apens dressé par l'évêque de Saintes, gagna la Suisse, probablement avec l'intention d'entrer au séminaire de Lausanne. On ne le retrouve qu'en 1763, assistant à un synode comme député de la Saintonge. Plus tard, il fut appelé à Bordeaux; mais, en 1771, de graves dissentiments s'étant élevés entre son consistoire et lui, il passa en Angleterre. De 1776 à 1782, il desservit à Londres l'église française de La Patente, et à la mort de *Charles de La*

Guiffardière, il fut choisi pour lui succéder dans la chaire de la Chapelle royale de Saint-James. Plus tard, en 1794, Etienne Gibert fut présenté au rectorat de la paroisse de Saint-André dans l'île de Guernesey, où il mourut, le 14 fév. 1817. On a de lui :

I. *Observations sur les écrits de M. de Voltaire, principalement sur la religion, en forme de notes*, Lond., 1788, 2 vol. in-12.

II. *Sermons sur les points les plus importants de la doctrine évangélique*, Lond., 1805, 2 vol. in-8°. — Il est parlé, dans le Bulletin de l'hist. du protestantisme, d'un recueil de Sermons d'Etienne Gibert publié en trois vol. à Guernesey en 1806; est-ce une réimpression? est-ce une collection nouvelle?

III. *Démonstration du N.-T.*, 2 vol. in-8°. — Mentionné par M. Quérard sans nom de lieu.

Jücher parle d'un David Gibert d'Utrecht, vivant à Amsterdam en 1644, et auteur d'une Admonitio adv. scripta Boehmiana et d'une Apologia Admonitionis, contre J.-T. de Tschsch. Il est très-vraisemblable que ce Gibert était d'origine française.

GIBERT (SIMON), natif du Bas-Languedoc, un des plus zélés et des plus courageux pasteurs du désert, secrétaire du synode de 1760. Son principal champ d'activité fut le Périgord où, dès 1762, il commença l'organisation de maisons de prières, et tint de nombreuses assemblées. L'ardeur des persécutions avait beaucoup diminué; mais le feu couvait toujours sous la cendre, et l'on devait craindre qu'il ne se ravivât d'un instant à l'autre. Dans ces circonstances, on vit éclore bien des projets tendant tous à obtenir du gouvernement un édit de tolérance. Gibert, entre autres, proposa, au rapport de M. Ch. Coquerel, « de bien faire connaître à Versailles que les Protestants seraient accueillis avec reconnaissance par les nations étrangères; qu'il en sortirait beaucoup, si la persécution venait à recommencer; qu'il y avait déjà une

voie toute prête pour ceux qui voudraient s'expatrier. » Ses collègues, surtout Armand, du Haut-Languedoc, s'opposèrent à l'exécution de ce projet, qu'ils regardaient comme impossible. Gibert, qui n'en croyait pas la réalisation aussi difficile qu'on le supposait, résolut d'agir seul. Une lettre du chevalier d'Eon (*Arch. gén.* M. 663) avertit le cabinet de Versailles, en 1763, que le prédicant *Gilbert* ou *Gisbert* — c'est ainsi que son nom est écrit — avait traité avec le gouvernement anglais pour conduire en Amérique une colonie de Protestants français. Les mesures les plus rigoureuses furent prises pour empêcher cette émigration; mais 242 Réformés de la Guienne réussirent pourtant à tromper la surveillance des autorités, en sortant isolément de France. Ils se réunirent à Plymouth, d'où un vaisseau de l'Etat les transporta à Charleston, au mois d'avril 1764. Des terres leur furent distribuées sur-le-champ, et, en très-peu de temps, une ville nouvelle, qui reçut le nom de New-Bordeaux, s'éleva au milieu des forêts du Nouveau-Monde (1).

GIBOUT (TOUSSAINT), natif de Criel, docteur de Sorbonne et chanoine théologal de Saint-Etienne de Toulouse (2). Dès 1559, Gibout fut assez hardi pour prêcher publiquement les doctrines de la Réforme; mais, cet acte de courage accompli, il dut se soustraire par une prompte fuite aux rigueurs du parlement. Il se retira à Dieppe où il continua à professer ouvertement la religion protestante. Daval nous le dépeint comme un homme vain, de mœurs licenciées, courant après la popularité et doué d'une éloquence très-propre à séduire la multitude. Lorsque *Nicolas Le Tellier* passa en Angleterre, les Dieppois le demandèrent pour ministre avec de si vives instances, que, bien que Gibout n'eût voulu se soumettre à au-

(1) L'ouvrage de M. Ch. Coquerel jouit d'une trop légitime autorité pour que nous n'y relevions pas une double erreur. Gibert n'était pas de la Saintonge, et la colonie ne s'établit pas dans la Floride.

(2) On le trouve aussi appelé *Tibout*.

cune des épreuves exigées par la Discipline, le consistoire le donna pour collègue à *Saint-Paul*, au mois de fév. 1564. Une liaison trop familière qu'il entretenait avec une dame de la ville, lui attira des remontrances de la part du consistoire. Blessé dans son amour-propre, Gibout, au lieu de se justifier, répondit par des récriminations contre *Saint-Paul*, et, pendant de longues années, Dieppe eut le spectacle déplorable de deux pasteurs s'attaquant et s'injuriant réciproquement du haut de la chaire. Ce scandale nuisit plus à la cause de la Réforme dans cette ville que la plus cruelle persécution; car le rusé Sigogne aidant, la population protestante se divisa en deux camps ennemis. Le Synode national de Sainte-Foy résolut enfin d'y mettre un terme. Il chargea le synode de l'Isle-de-France « de faire une recherche très-exacte de la vie, des écrits, des mœurs et entretiens de M. Gibore [Gibout], quelquefois ministre de Dieppe ». « On peut fort bien se servir de ce terme en son endroit, disait le synode, à cause qu'il est presque toujours absent de son église. » Les événements politiques empêchèrent le synode de l'Isle-de-France de remplir la mission qui lui était confiée, et Gibout continua à troubler l'église de Dieppe jusqu'en 1580, qu'il fut suspendu de ses fonctions par le colloque du pays de Caux. Il rentra, l'année suivante, dans le giron de l'Église romaine, et mourut au mois de déc. 1581. Daval assure qu'à sa dernière heure, il refusa de recevoir les sacrements de la main d'un prêtre catholique.

Du Verdier attribue à Gibout les trois ouvrages suivants :

I. *Homélie pour action de grâces et de louanges à Dieu, pour le bénéfice de la paix entre les hommes, avec déclaration des moyens requis pour la conserver et la faire régner*, Paris, 1558, in-8°.

II. *Adresse pour trouver espoir en désespoir, et repos en adversité*, Toulouse, G. Boudeville, 1559, in-8°.

III. *Sermon funèbre, fait ès obsè-*

ques du roitres-chrétien Henri II de ce nom, en l'église métropolitaine de Tholose, le 7 avril 1559, Toulouse, Guion Boudeville, 1559.

Nous n'avons pu nous procurer aucun de ces ouvrages; mais nous en avons eu entre les mains un quatrième inconnu à Du Verdier; c'est

IV. *Examen theologicum præcipua continens doctrinæ christianæ capita*, Lond., 1578, in-4°, espèce de catéchisme par demandes et réponses où tous les dogmes sont successivement affirmés par des versets de l'Écriture sainte. L'ouvrage est divisé en trois parties comprenant 67 chapitres.

Les actes du Synode national de Castres font mention d'un autre *Giboux* qui n'est d'ailleurs connu que par les querelles qu'il eut avec les pasteurs d'Alais, *Des Marcis* et *Courau*, querelles où les torts étaient réciproques et que le synode apaisa en ordonnant que Giboux reconnaît les deux pasteurs pour de très-dignes et très-fidèles ministres de l'Évangile, et que les pasteurs, à leur tour, déclareraient en plein consistoire qu'ils tenaient Giboux pour un fort honnête homme.

GIGORD (JEAN), fils d'*André Gigord*, notaire à Beziers, fit ses études en théologie à Genève. Au nombre des Thèses de Genève, il s'en trouve deux qu'il soutint : l'une *In quintum Legis præceptum*, l'autre *De verbo Dei*. A l'âge de 20 ans, c'est-à-dire en 1584, il fut donné pour ministre à Pignat. Sa réputation de savoir le fit choisir, en 1594, par le Synode national de Montauban pour un des défenseurs des doctrines protestantes. Nous n'avons pu nous assurer de l'époque précise où il fut appelé comme ministre et professeur de théologie à Montpellier; nous savons seulement que cette vocation est antérieure à l'année 1598, où nous le trouvons mentionné parmi les députés au XV^e Synode national. Un ouvrage qu'il avait publié sur l'eucharistie, mais dont nous n'avons rencontré trace nulle part, fournit au jésuite Goutry une occasion de le pro-

voquer à une dispute publique qui eut lieu à Castres, au mois d'août 1599, en présence de la Chambre de l'édit et sous la présidence de *Du Fresne-Canaïe*. Gigord était assisté de *Balaran, Josion, Castel franc, Rasin, Sonis, Gardesi* et *Séverac*, qui abjura bientôt après, et obtint un siège de juge avec permission d'évoquer au Conseil toutes les affaires qu'il voudrait, permission dont il abusa au point d'exercer une tyrannie insupportable. La lutte s'engagea avec beaucoup d'ardeur, mais, après deux séances, elle fut interrompue par les prétentions de l'évêque qui voulut y présider. Le procès-verbal en a été publié, sous le titre : *Actes de la dispute et conférence tenue en la ville de Castres, en 1599, entre Jean Gontery jésuite et Jean Gigord ministre* [Montp., 1599, in-4], comme réponse aux fanfaronnades du jésuite qui se vantait d'avoir vaincu son adversaire. La même année, les Protestants de Montpellier se construisirent un second temple sur un terrain acheté par *Etienne Atgier* au nom du consistoire, qui était alors composé, outre les trois ministres, *Gigord, Codur* et *Peyrol*, des neuf anciens, *Mirémont de La Valette, Janvier, Garnier, Causse, Verchand, Olivier, Doulhon, Dublez* et *Figuères*. En 1608, Gigord eut une nouvelle dispute publique à soutenir contre le jésuite *Cotton*, dispute à la suite de laquelle *Castelneau*, qui ne demandait qu'un prétexte pour se convertir, abjura la religion protestante. Il en a publié le compte-rendu sous ce titre : *Pourparlé entre Jean Gigord, ministre de la Parole de Dieu, en l'église réformée de Montpellier, et P. Cotton de la compagnie de ceux qui se disent Jésuites*, Montp., 1608, in-8°.

En 1614, Gigord, qui avait déjà représenté plusieurs fois le Bas-Languedoc, soit dans des assemblées politiques, soit dans des synodes, fut de nouveau député au Synode national de Tonneins dont il fut élu président. Nous avons publié dans nos Pièces justificatives

(N° LXXIII) les Actes généraux de cette assemblée; les Matières particulières n'offrent plus aujourd'hui d'intérêt. Le fait le plus saillant, c'est le renouvellement du serment d'union qui fut prêté par tous les députés des églises. Le synode dressa aussi pour l'envoyer à l'assemblée politique qui était sur le point de se réunir, un cahier des griefs, lesquels roulaient principalement sur la violation de l'art. XXVII de l'édit de Nantes, et sur les obstacles que rencontrait l'établissement du culte protestant en diverses localités du Poitou, du Languedoc et de la Provence.

Le mauvais vouloir que ces vexations trahissaient chez les agents du gouvernement, et les craintes qu'inspirait l'état politique du royaume devaient naturellement porter les Protestants français à s'appuyer sur leurs coreligionnaires étrangers. Aussi le synode s'occupait-il des moyens d'opérer une réunion entre toutes les églises réformées, et se montra-t-il prêt à faire de larges concessions dogmatiques. Il proposait que les princes protestants, les églises de France et celles de Suisse envoyassent chacune un ou deux députés en Zélande. « Et lorsqu'ils y seraient assemblés, il ne faudroit pas qu'ils entrassent en dispute au sujet de la religion, parce que, lorsque les esprits seroient une fois échauffés, personne ne voudroit céder de son côté, et les parties retourneroient chez eux moins d'accord qu'auparavant et l'imagination remplie de triomphes. C'est pourquoi il seroit beaucoup mieux que l'on leur mit sur une table les différentes confessions des églises réformées, et que de toutes ces confessions-là on en dressât une qui seroit commune pour toutes, dans laquelle on pourroit omettre plusieurs points qui ne sont pas nécessaires à notre salut éternel, parmi lesquels on peut compter ces controverses qui ont été agitées touchant le franc arbitre, la persévérance des saints et la prédestination. » Il était d'avis qu'on laissât d'ailleurs chaque église libre pour tout ce qui touchait aux

rites et à la discipline. Il proposait d'inviter à ce synode général les Luthériens, bien que leurs doctrines de l'ubiquité et de la réception du corps de Christ à la Cène offrirent des obstacles à une réunion. Cependant il ne désespérait pas d'y arriver moyennant quelques concessions mutuelles, et, ajoutait-il, « si quelqu'un est d'un sentiment contraire, qu'il tolère et supporte la faiblesse de ses frères, sans les persécuter d'une manière violente et cruelle. » Voilà des sentiments vraiment chrétiens qui honorent le synode de Tonneins. L'assemblée se sépara après avoir réparti entre les églises les 480,000 livres octroyées par le roi.

Gigord assista encore au Synode national d'Alençon, qui le députa au roi avec de *L'Angle*. Il mourut vers 1650, à en juger par le titre de cet écrit : *Les dernières paroles de feu M. Gigord recueillies par Pierre Prunet, étudiant en théologie*, Sedan, 1561.

GIGOU, famille protestante du Poitou, anoblie par le roi de Navarre en la personne de Jacques Gigou, sieur de La Roche-de-Lyé, dont ce prince voulut ainsi récompenser les services. Jacques Gigou laissa deux fils, nommés PIERRE et JACQUES. La destinée du second est inconnue. Pierre, qui testa en 1613, eut de sa femme, *Anne Rougier*, JACQUES, qui fonda la branche de Vesancay, REXÉ, chef de la branche de La Croix-du-Chail, et CHARLES, sur le compte de qui le généalogiste Filleau garde un silence complet.

I. BRANCHE DE VESANÇAY. Jacques Gigou, sieur de Vesancay, épousa *Anne d'Orfeuille*, fille de Pierre, sieur de Lussardière, et d'*Elisabeth d'Alhoue* ou *Dalouhe*. Filleau pensait avec raison que c'est de lui que descendait PIERRE, sieur de Vesancay, La Blanchardière et Briou, qui est signalé dans le Mémoire de l'intendant Colbert comme un huguenot riche de 43,000 livres de rente et ayant beaucoup de crédit (1). Sa femme, *Marie Hérouard*,

était veuve en 1670. Filleau ne connaît que trois de ses enfants qu'il nomme LOUIS-ALEXANDRE, sieur de Vesancay, PIERRE-FRANÇOIS, sieur de Saint-Hilaire, et SUSANNE, femme, en 1668, de Guy de Chouppes. A ces trois enfants, nous pouvons ajouter THÉODORE, sieur de Briou, qui, sorti de France à la révocation, entra au service de l'électeur de Brandebourg, fut nommé, en 1713, colonel et commandant du second escadron des gendarmes, s'éleva au grade de major-général et mourut à Berlin, en 1721. Nous pouvons y ajouter encore trois filles ou petites-filles de Pierre Gigou, dont l'une, Mademoiselle de Briou, fut, en 1687, enfermée dans le couvent des Ursulines d'Amiens, avec sa mère qui y mourut bientôt après; dont une autre, Mademoiselle de Vesancay, fut mise aux Sœurs grises, et dont la troisième fut envoyée aux Filles-Saint-Julien. Comme elles se montrèrent toutes trois opiniâtres, on les expulsa du royaume, en 1688 (*Arch. gén. Tr. 235*). Mademoiselle de Vesancay, nommée ANGÉLIQUE, se retira à Berlin où sa maison devint le rendez-vous des personnes les plus distinguées dans les lettres et dans les sciences, et elle resta jusqu'à sa mort, en 1741, la Geoffrin du Refuge berlinois. Ajoutons encore que si Louis-Alexandre finit par abjurer, ce ne fut que par contrainte. En 1686, en effet, sur la demande de l'intendant Foucault, une lettre de cachet l'envoya à Pierre-Encize, avec les sieurs de *Mouroy*, de *La Chauvinière* et de *Hagemont*, « la prison éloignée, disait l'intendant, attirant plus de gentils-hommes à l'Église que les dragons, » et le farouche intendant était expert en pareille matière.

feuille. Sous la date du 8 nov. 1615, nous trouvons cette mention dans un registre des baptêmes de l'église de Chize : *Charles Gigou*, fils de Jacques, sieur de Vesancay et d'*Anne d'Orfeuille*, présenté au baptême par *Peyraud*, au nom du sieur *Des Ajots*, et *Anne d'Aloue*. Le même registre nous apprend que Pierre Gigou fut baptisé le 17 janv. 1619, et qu'il eut pour parrain Pierre d'Orfeuille, sieur de Foucault, et pour marraine *Esperance de Norigé* ou *Nourigier* (*Arch. gén. Tr. 313*).

(1) Ce n'est pas le seul enfant qui naquit du mariage de Jacques Gigou avec Anne d'Or-

II. BRANCHE DE LA CROIX-DU-CHAIL. René Gigou, sieur de La Croix-du-Chail, épousa, en 1641, *Madéleine Garnier* dont il eut PIERRE, baptisé dans le temple de Saint-Maixent, le 13 nov. 1643. Parvenu à l'âge de 20 ans, Pierre épousa *Marie Houllier*, fille de *Pierre-Saturne Houllier* et de *Louise Dulacq*, mariage dont naquirent PIERRE, sieur de La Croix-du-Chail. FRANÇOIS, sieur de Saint-Hilaire, capitaine de dragons, LOUIS, sieur de La Roche, garde du corps, PIERRE-SIMON, capitaine d'infanterie, et plusieurs filles.

GILBERT (ABRAHAM), dernier ministre de Melle. Gilbert était originaire du Poitou. Il fit ses études à l'académie de Saumur, où il soutint, sous la présidence de *Cappel*, une thèse *De episcopo et presbyteri discrimine*, qui a été ins. dans les Thèses de Saumur. En 1660, le consistoire de La Rochelle essaya, mais sans succès, de l'enlever à l'église de Melle, où son ministère portait des fruits vraiment étonnants. Les nombreuses conversions que sa prédication opérât (1) devait irriter le clergé catholique, qui, grâce au fameux édit sur les relaps, trouva l'occasion de se venger de ses défaites. Traduit devant les tribunaux, pour avoir admis dans son église le relaps *Daniel Ury*, Gilbert fut condamné à 100 liv. d'amende, à l'interdiction de toute fonction de son ministère; le relaps, à l'amende honorable et au bannissement perpétuel; l'église, à la démolition.

Cet arrêt, arraché au zèle aveugle d'un tribunal inférieur, fut vraisemblablement réformé. Nous ne lisons pas, en effet, le nom du temple de Melle dans la liste de ceux qui ont été démolis, et nous trouvons, dès 1681, Abraham Gilbert (tout nous porte à croire qu'il s'agit du même pasteur) exerçant ses fonctions à Charenton et jouissant d'une grande considération auprès de

ses collègues qui l'éurent président (1) du synode tenu à Lisy, le 4 sept. 1684. A la révocation de l'édit de Nantes, bien que gouteux à ne pouvoir marcher sans aide, il dut prendre avec ses collègues la route de l'exil, et il se retira en Suisse avec sa femme *Marie Thomasset* (Suppl. franç. 4026.4).

GILBERT (GABRIEL), poète dramatique, secrétaire de la duchesse de

(1) Voici la liste des députés : Paris : *Abraham Gilbert* et *Pierre Allix*, min.; *Antoine de Massanes*, *David Papillon* et *Jacques Grostete*, anc.; ce dernier fut un des secrétaires; — Neaux : *Jean Jamet*, min.; *Philippe Vernier*, anc.; — Sealis : *David Collage* et *Isaac Delondis*, anc.; — Château-Thierry : *Pierre Auger*, min., et *Pierre Rappard*, anc.; — Lisy : *Claude Grostete*, min., un des secrétaires; *Pierre Liévin* et *Daniel Croyer*, anc.; — Chalandos : *Alexandre L'hullier* et *Jean Du Cormier*, anc.; — La Ferté-sous-Jouarre : *Franç. Le Sueur*, min.; *Jacques de Yrillac* et *Benjamin Viquier*, anc.; — Fontainebleau : *Antoine Guérin*, min.; — Roucy : *Philippe Arice*, anc.; — Bethisy : *Paul Coulez*, min.; — Morsain : *Jérôme de Satur*, min.; — Calais : *Pierre Trouillart*, min.; *Isaac de La Croix*, anc.; — Amiens : *Abraham Couet Du Visier*, min.; *Pierre Leroy*, anc.; — S. Quentin : *Adrien Pélerin*, anc.; — Abbeville : *Jean Parmentier* et *André Leroy*, anc.; — Clermont : *Jean Claude* min.; *Isaac de La Neuve-Maison* et *Jacques de Saucy*, anc.; — Herly : *Jean Des Ormeaux*, min.; — Laon : *P. de Beaumont*, min., et *Jean Cottain*, anc.; — Chery : *Jacob Jouca*, anc.; — Guize : *Paul Georges*, min. et *Jean Larice*, anc.; — Channy : *Daniel Maillard*, min., et *Jacques Collette*, anc.; — Coucy : *François Mutel*, min.; — Cus : *Pierre Borius*, min.; — Eppes : *Isaac Sadier*, min., et *David de Proisy*, anc.; — Prouville : *de Monthu*, anc.; — Cergy : *Abraham Le Jenne*, min.; — Oisemont : *Routier de Bernayré*, anc.; — Compiègne : *Antoine Catelle*, min., et *Clément Grévaie*, anc.; — Vitry-le-François : *Thierry de Marolles*, min. et vice-président; *Thierry de Marolles*, anc.; — Vassy : *Isaac Jacquetot*, min.; — Ay : *Louis Garnier*, min.; — Chaltray : *Philippe de Lambermont*, min., et *Isaac Thomas*, anc.; — S.-Loup : *Fétizon*, min., et de *Boucourt*, anc.; — Imécourt : *Abel de Lambermont*, min.; — Villers-le-Tourneur : *Peron*, min.; — Sézanne : *René Des Moulins*, min., et *Isaac Lorgentier*, anc.; — Heiltz-le-Maurupt : *Pierre Verchand*, min.; — Nettancourt : *Isaac Jacquetot*, min.; — S.-Mars : *Charles de La Forterie*, min.; — Primat : *Zacharie Bilot*, min.; Chartres : *Philippe Scalberge*, min.; — Houddan : *Daniel Cottin*, min.; — Fontaines : *Jean Reguer*, min.; — Le Piessis-Marly : *Rondeau*, min.; — Villery : *de Brisbarre*, anc.; — Avere : *David Bilot*, min.; — Mantès : *Philippe Cheneviz*, min. (Suppl. franç. N° 4304).

(1) Nous avons relevé sur un fragment d'un registre du consistoire, qui nous a été communiqué, dix-huit conversions au protestantisme en quinze mois, de mars 1672 à juillet 1673.

Rohan, devint secrétaire des commandements de la reine Christine et son résident en France, en 1657, c'est-à-dire après l'abdication de cette fantasque princesse, dont il avait peut-être gagné les bonnes grâces en Italie, où il se trouvait vers 1656, comme on le lit dans son *Épître dédicatoire des Amours de Diane et d'Endimion*. Lorsqu'il rentra dans sa patrie, il y retrouva auprès de Lionne, de Fouquet et de Mazarin le même accueil flatteur qu'auprès de Richelieu, qui avait daigné, dit-on, lui donner quelques-uns de ses vers pour sa tragédie de *Téléphonte*. C'est que Gilbert passait, de son temps, pour un poète d'un grand talent. Christine ne l'appelait que son beau génie, et Chapelain nous donne une idée plus juste encore de ce que ses contemporains pensaient de lui, lorsqu'il dit : « C'est un esprit délicat, duquel on a des odes, de petits poèmes et plusieurs pièces de théâtre pleins de bons vers. » Ses productions, en effet, sont nombreuses, mais il n'en tira d'autres avantages, comme il s'en plaint quelque part, « que celui de les avoir présentées à ce que la France a de plus auguste et de plus éminent. » Ses emplois ne l'avaient point non plus enrichi, en sorte qu'il serait mort dans l'indigence, si *Herward* ne lui avait donné un asile sur la fin de ses jours. Lorsqu'il termina sa carrière, chez son généreux protecteur, vers 1680, ses ouvrages étaient depuis longtemps tombés dans l'oubli, et l'on ne saurait accuser son siècle d'injustice, car, à l'exception de quelques bons vers, ses productions sont généralement au-dessous du médiocre. Voici la liste de celles qui ont été imprimées :

I. *Marguerite de France*, tragédie, Paris, 1644, in-4°.

II. *Téléphonte*, tragi-comédie, Paris, 1643, in-4°.

III. *Rodogune*, tragi-comédie, Paris, 1644, in-4°.

IV. *Hypolite ou le garçon insensible*, tragédie, Paris, 1646, in-4°.

V. *Sémiramis*, tragédie, Paris, 1647, in-4°.

VI. *L'art de plaire*, imitation de l'Art d'aimer d'Ovide, imp. avec des *Sonnets*, des *Madrigaux*, etc., à Paris, 1655. — Dans le 1^{er} livre, dédié à la reine Christine, le poète dévoile

Ces ruses, ces finesses
Dont usent contre nous nos subtiles maîtresses.

Dans le 2^e, dédié à Monsieur, frère unique du roi, il enseigne les artifices, souvent peu honorables, que l'amant doit employer, selon lui, pour se faire aimer. Le meilleur de tous les moyens qu'il recommande est encore celui-ci :

Deviens aimable enfin, et tu seras aimé.

A ce petit volume est joint un panégyrique très-diffus de la reine de Suède, en stances de dix vers.

VII. *Les amours de Diane et Endimion*, tragédie, Rouen, 1657, in-4°.

VIII. *Cresphonte ou le retour des Héraclides dans le Péloponèse*, tragi-comédie, Paris, 1659, in-4°. — On voit que Gilbert a abordé des sujets qui ont été traités depuis, avec une grande supériorité, par Corneille, Racine et Voltaire.

IX. *Arrie et Pétus ou les amours de Néron*, tragédie, Paris, 1659, in-4°.

X. *Recueil de poésies diverses*, 1664. — Dans le 3^e tome, on remarque l'*Ode au cardinal Mazarin*, qui est, au jugement de Goujet, celui de tous ses écrits où il y a le plus de génie poétique. Elle ne compte pas moins de 43 strophes de dix vers.

XI. *Les amours d'Ovide*, pastorale héroïque, avec un Prologue, Paris, 1663, in-4°.

XII. *Les amours d'Angélique et Médor*, tragi-comédie, Paris, 1664, in-4°. — Gilbert dit, dans la préface, que c'est la 16^e pièce de théâtre qu'il publie. Beauchamp n'en connaissait que dix.

XIII. *Les intrigues amoureuses*, comédie en cinq actes et en vers, Paris, 1668, in-4°.

XIV. *Opéra, pastorale héroïque des peines et des plaisirs de l'amour*, en vers lyriques, Paris, 1672, in-4°. — L'Opéra venait de s'ouvrir, et Gilbert

avait voulu y tenter la fortune, mais il n'obtint qu'un médiocre succès, et dès lors il renonça au théâtre.

XV. *Cinquante psaumes de David mis en vers françois, 2^e édit. recue et augm. du décalogue et du cantique de Siméon*, Rouen, veuve Cailloué, 1680, in-12.— Le Catal. de la Biblioth. de Genève en indique une édit. de Paris, 1680, in-12; serait-ce la première? — Les vers sont sur les mêmes mesures que ceux de Marot.

GILBERT (N.), d'une famille noble de Die, exerçait les fonctions pastorales dans le Dauphiné, à ce que raconte le *Mercure* de juin 1685, lorsqu'il abjura entre les mains de l'archevêque de Paris. Il avait un frère, nommé **M. de Sallières**, commissaire ordinaire de l'artillerie, qu'il voulut engager à suivre son exemple; et, à cet effet, il lui adressa une *Lettre*, publiée dans le *Mercure*, où il lui exposa les motifs qui l'avaient porté à changer de religion. La principale raison qu'il met en avant, c'est que les Protestants n'avaient pas le droit de se séparer de l'unité de l'Eglise; mais avant de les blâmer d'en être sortis, il aurait dû prouver qu'elle n'a jamais existé. Quant à ce qu'il ajoute, que les réformateurs n'ont été poussés au schisme « que par le plaisir de se voir chefs de parti et d'immortaliser leur mémoire par une si fameuse révolte », c'est tout simplement une bêtise. Sa lettre, au reste, fut, nous le pensons, pour peu de chose dans la résolution que **M. de Sallières** prit de se convertir.

GILLET, famille protestante dispersée par les persécutions à Genève, où *Jean Gillet*, de Vavin-court en Lorraine, fut reçu bourgeois en 1601; à Londres, où *Jacob Gillet* desservait, en 1704, l'église de la Nouvelle-Patente; à Berlin, où, depuis 1774 jusqu'à sa mort, arrivée le 13 juillet 1784, *Jean-Frédéric Gillet*, né dans cette ville en 1728, et auparavant premier pasteur de l'église réformée de Halberstadt, remplit les fonctions d'inspecteur des églises et des écoles. On a de ce dernier :

I. *Voltaire der Reformator*, Bern, 1772, in-8°. — Anonyme.

II. *Predigten*, 1780, in-4°.

III. *Beantwortung der Frage : Kann irgend eine Art von Täuschung dem Volke zutrügllich seyn?* Berlin, 1780, in-4°.

On trouve quelques sermons de sa façon dans le recueil intitulé *Sammlung der Predigten von reformirten Gottesgelehrten*, et plusieurs articles sortis de sa plume dans l'*Allgem. Deutsch Bibliothek*.

C'est apparemment de *Jean-Frédéric* que descendait *F.-W. Gillet*, surintendant de l'église réformée et actif collaborateur du *Magazin de F. Brunn*; de l'*Italien und Deutschland de Hirt*, du *Hist. polit. Monatschrift für die neueste Zeitgeschichte*; du *Jahrbücher der preuss. Monarchie*; de l'*Eunomia* et du *Preuss. Hausfreund*. Outre deux Sermons en allem., qu'il publia en 1802, et en 1803, on a de lui un petit opuscule int. *Kurze Nachricht von den vornehmsten Veränderungen in dem Leben des Herrn. Insp. Cremer*, Berlin, 1802, in-8°.

GILLIER, famille nombreuse établie dans le Dauphiné, l'Anjou et la Saintonge. Malgré le secours que nous offrent deux généalogies mss. conservées à la Bibl. nationale, l'une dans le Fonds S. Magloire, N° 429, l'autre dans le vol. 5 de la Collect. Du Chesne, nous n'espérons pas éclaircir tous les points obscurs qu'offre l'histoire de cette famille. Il est surtout difficile de déterminer celles de ses branches qui ont professé la religion réformée. En l'absence d'autres renseignements, nous nous en rapporterons à leurs alliances, quoique nous sachions que c'est là une marque incertaine de la vérité.

I. **BRANCHE DU DAUPHINÉ**. *Jean Gillier*, qui avait épousé, en 1546, *Madelaine Vacher*, eut sept fils de son mariage : 1° **GASPARD**, qui suit; — 2° **BALTHASAR**, tué à Moncontour; — 3° **MELCHIOR**, tué, en 1595, à l'assaut de Mirabel; — 4° **NOEL**, tué en duel, laissant

un fils nommé MELCHIOR, sieur de Lagny, conseiller et maître d'hôtel du roi, qui épousa, en 1624, *Marie Joly*; — 5° JEAN, qui suivit la carrière des lettres, mais qui nous est d'ailleurs absolument inconnu, ainsi que son fils PIERRE; — 6° PIERRE, chef du conseil de *Lesdiguières*, mort sans enfant; — 7° PHILIPPE-PHILIBERT, premier homme d'armes de la compagnie d'ordonnances de *Lesdiguières*, et plus tard, son maître d'hôtel, qui se signala par sa rare intrépidité au siège d'Exilles, en 1595, et qui, en toutes circonstances, montra un grand dévouement à son maître, jusqu'à lui servir d'espion auprès de l'Assemblée de Nîmes, en 1615. Sa seconde femme, *Diane de Béranger-Pipet* lui donna un fils nommé GASPARD, qui fut conseiller au parlement de Paris, et épousa, en 1660, *Elisabeth Bedé*, mais qui se convertit plusieurs années avant la révocation.

Gaspard de Gillier fut pourvu, en 1569, d'un office de conseiller au parlement de Grenoble. Il laissa six enfants de sa femme *Louise de Chastain*, savoir: 1° MICHEL, sieur de Saint-Robert, conseiller au parlement de Grenoble, qui épousa *Honorée de Bellujon* et en eut deux fils et une fille, nommée MARIE, qui se maria avec François de Gingins, gentilhomme du canton de Vaud. La destinée du fils aîné, GASPARD, est inconnue. C'est peut-être un de ses descendants qui, avec *Gourdon*, gentilhomme de Bezaudun (*Arch. Tr.* 287), combattit, à la tête des Protestants, à l'affaire de Bourdeaux (*Voy.* III, p. 27). Le cadet, PHILIPPE, sieur de La Frette et baron de La Bastie-Beauregard, dans le pays de Gex, épousa, en 1651, *Doucette Le Blanc*, après la mort de laquelle il se retira à Genève où il fut reçu bourgeois gratis, en 1670. L'année suivante, il maria sa fille ANNE-CLAUDE en Hollande. Une autre de ses filles fut religieuse à Grenoble. On ne sait rien sur ses trois autres enfants, si ce n'est qu'ils s'appelaient MELCHIOR, FRANÇOISE et FRÉDÉRIC; — 2° PAUL, sieur de Rosiers ou Rouziers, maréchal des logis

dans la compagnie d'ordonnances du maréchal de Créquy, qui épousa la sœur de Rousset de La Martillière, conseiller au parlement du Dauphiné; — 3° ALEXANDRE, capitaine de chevaliers-légers, marié en Lorraine; — 4° ANNE, femme de *Théophile Richard*, avocat dauphinois; — 5° CLAUDE, épouse de Jean de Beins, ingénieur du roi; — 6° SÉBASTIENNE, alliée à *Louis d'Odenoud*, sieur de Villardières.

II. BRANCHE DE L'ANJOU. Quelques-uns seulement des Gillier de l'Anjou paraissent appartenir à l'Eglise protestante: tels Georges, marquis de Marmande (1), dont les petites-filles furent enfermées, en 1699, dans un couvent de Luçon (*Arch. gén. E.* 3385), et son cousin Pierre, sieur de Hauteclair, qui épousa *Marguerite Morreau*, fille de *Marc-Antoine*, sieur de Boisguérin, gouverneur de Loudun, et de *Madelaine de Mothey*, dont il eut Gabriel, sieur de Preully, mort au siège de Saint-Jean-d'Angély, sans alliance; Samuel; Madelaine, femme de *René de Chazelles*, sieur de La Morinière; Anne et Bénigne; — telle encore *Madelaine Gillier*, fille de Joachim, sieur de La Roche-Clermault, et d'Anne Le Bascle, qui épousa, en 1578, *Balthasar Le Breton*, sieur de Villandry, dans le temple réformé de Loudun (*Arch. gén. Tr.* 232); — tel enfin Guillaume Gillier, sieur de Salles, qui eut deux fils de son mariage avec Jeanne Jousseaulme: Pierre, sieur de Salles, et Eustache. L'aîné épousa *Marie de La Forest*, fille du sieur de *Vaudoré*, et en eut René, sieur de Salles et de Fougeray, qui prit pour femme *Louise de Choisy*, mariage dont naquit *Louise Gillier*, successivement baronne de Montauzier et comtesse de Parabère.

(1) Le *Mercur* français, sous la date de 1622, parle d'un Marmande, tué dans les rangs protestants avec son fils, le jeune *Maisonneuve-Montournois*. Il s'agit peut-être de *Pierre Gillier*, oncle de Georges, marquis de Marmande. Le sieur de *Marmande*, qui a trad. de l'anglais le traité de *Sherlock De l'immortalité de l'âme et de la vie éternelle* (Amst., 1708, in-8°), se rattacherait-il à cette famille?

III. BRANCHE DE SAINTONGE. Joachim Gillier, seigneur de La Villedieu, eut cinq enfants de son mariage avec Gabrielle Du Puy: JOACHIM, mort sans alliance et le même peut-être que d'Espanes, qui fut tué, en 1591, au siège de Poitiers, servant sous *Baudéan de Parabère*; ELISABETH, femme de Pierre de Cahiduc, sieur de La Roche de Nesdes; CLAUDE, qui suit; JEANNE, baronne de Mauzé, qui épousa, en 1584, *François de Lostanges*, baron de Paillé et de Mauzé, et, en secondes noces, *Josias Bidault*, sieur de La Naslière, dont elle était veuve en 1619; BERTRANDE, mariée, en 1564, avec Pierre de Parthenay, sieur d'Availles, puis, en secondes noces, avec Pierre Muzeau, sieur du Tillacq.

Claude Gillier, baron de Mauzé, épousa *Marie de Vivonne* qui lui donna six enfants: LOUIS, qui suit; RENÉ, baron de Mauzé, né en 1614, marié, en 1637, à *Eléonore Aubery*, fille de *Benjamin Aubery* et de *Marie Magdelaine ou La Magdelaine*, et dont le fils essaya vainement, à ce qu'il semble, d'échapper au terrible convertisseur Foucault; ELISABETH, née en 1615, femme d'*Olivier Gourjault*, sieur de La Millière; PIERRE, sieur d'Espanes; CHARLES, sieur de Cran; ANTOINE, sieur Du Vivier, marié à *Elisabeth Dails*, fille de *Jean*, sieur de La Rochélie, et d'*Elisabeth de Lastes*, qui lui donna deux filles nommées ELISABETH et CATHERINE. Les deux frères d'Espanes et Du Vivier sont notés comme protestants dans le Mémoire de l'intendant Colbert, en 1664, et nous trouvons le nom d'Elisabeth Dails dans une liste de Réfugiés de l'Annis (*Arch. Tr.* 259).

Louis Gillier, marquis de La Villedieu, épousa, en 1632, *Françoise de Crevant*, fille de René de Crevant et de Gabrielle Prévost. Il mourut avant 1653, laissant LOUIS, qui ne lui survécut que deux ans; JOSEPH, qui suit; JACQUES, sieur de Saint-Georges, qui embrassa la religion romaine et entra dans les ordres; FRANÇOIS-CHARLES, capitaine au régiment du Dauphin, qui

épousa, en 1680, Louise de La Chesnaye, fille de Louis, baron de Puymorin, et de Louise de Vasselot.

Joseph Gillier, marquis de La Villedieu, épousa, en 1658, *Charlotte de Lostanges*, fille de *François*, baron de Paillé, et de *Marguerite de La Tour*. Il en eut LOUIS, mort jeune, et HENRIETTE-MARIE-ANNE, mariée, en 1684, avec *Jean Dails de Mesmy*, marquis de La Guillotière.

GILLY (DAVID), ministre de Baugé, apostat. Benoit nous peint Gilly comme un homme voluptueux, paresseux et craignant la pauvreté par dessus tout, tandis que le Mercure galant nous fait de lui le plus bel éloge. Nous avons raconté ailleurs, d'après l'histoire de l'édit de Nantes, le rôle peu honorable qu'il consentit à jouer (*Voy.* IV, p. 90), et nous avons retrouvé depuis, dans une liasse des Archives cotée Tr. 284, le procès-verbal du commissaire catholique d'Autichamp, qui confirme en tous points le récit de Benoit. Le synode s'était assemblé, le 2 juin 1683, à Sorges; il était nombreux. Tours y avait député le ministre *Gédéon Guillebert*, sieur de Secqueville, et l'ancien *Etienne Guillerault*, sieur de Fossembault; Saumur, les deux ministres *Jacques de Prez* et *Jean Barin*, et les deux anciens *Pierre Dostorne* et *Moïse Poitevin*, avocat au parlement; Vendôme, le pasteur *Jacques Quartier*, qui fut élu modérateur, et l'avocat *Benjamin Pineau*. L'église du Mans y était représentée par le ministre *Pierre Pesé*, sieur des Gallesnières, et l'ancien *Jacques Pilleau*; celle de Preuilly, par le pasteur *Isaac de Brissac*, sieur de Grandchamp, qui y remplit les fonctions de vice-président, et l'avocat au parlement *Charles Rabotteau*, qui fut un des secrétaires; celle de Baugé, par *Gabriel Huet*, avocat au parlement. *Jacques Colomb*, qui avait été député par Châtillon-sur-Indre, ne put y assister à cause d'une maladie. Angers y envoya deux ministres *Daniel Du Temps* et *Jean Lombard*, et deux anciens, *Matthieu Huet*,

sieur de La Rivière, et *Abraham Rebondy*. Pour l'église de Loudun enfin s'y présentèrent *Pierre Malherbe*, avocat au parlement, et *Jean Renaudot*. Les trois ministres *Pierre Fleury*, qui fut nommé secrétaire, *Moïse Périllan*, sieur de Laumosnière, et *Isaac d'Huisseau*, ainsi que les deux anciens, *Samuel Périllan*, sieur de Villiers, et *Du Lizon*, arrivèrent après l'ouverture du synode, auquel *Louis Acéré des Noyers* assista comme commissaire protestant.

Ce synode était un guet-apens tendu aux Protestants de la Touraine; les actes en fournissent la preuve évidente. Dans toute sa conduite, le commissaire catholique montra une arrogance provocatrice qui devait, il l'espérait du moins, pousser à bout la patience des députés des églises. C'est ainsi que, contrairement à l'usage, il exigea impérieusement qu'on laissât son propre secrétaire prendre place au bureau à côté des secrétaires élus par l'assemblée. Peu d'instants après, Gilly et *Courdil* demandèrent à être admis. Le modérateur leur fit répondre que n'étant pas députés, ils ne pouvaient assister au synode; mais ils insistèrent, et d'Autichamp prit leur parti. « Nous avons dit, lit-on dans son procès-verbal, que ce moyen ne suffisoit pas par leur dénier l'entrée, puisque le matin ils l'avoient bien donnée à la dame de *La Gillotterie*, qui n'estoit pas non plus députée de son consistoire. » Cette dame, en effet, n'était pas « députée de son consistoire », mais elle était appellante d'une sentence du consistoire de Bellesme qui l'avait suspendue de la Cène parce qu'elle refusoit de se réconcilier avec une dame *Biard*; or, les synodes protestants n'avaient pas les allures de l'Inquisition, ils ne condamnaient pas les gens sans les entendre. Afin d'éviter la querelle qu'on vouloit provoquer, le synode céda. « Et s'estant assis sur un banc proche la chaire du ministre, le sieur Gilly a dit que depuis longtemps son esprit estoit embarrassé de plusieurs difficultés ausquelles il ne

pouvoit répondre qu'en demeurant d'accord que l'Escriture sainte estoit insuffisante pour estre l'unique règle de nostre foy et de nos mœurs; et ensuite ayant très-solidement prouvé par un éloquent discours la nécessité de la tradition, il a conclu qu'il reconnoissoit l'E. C. A. et R. pour la seule et unique Eglise, établie par J.-Ch. Ledit sieur Gilly ayant finy, le sieur *Courdil* a dit qu'il ne trouvoit rien de plus injuste ny de plus téméraire que la séparation des premiers réformateurs de l'Eglise catholique, ce qu'ayant pareillement bien prouvé par un sçavant discours, il a déclaré qu'il retournoit dans le sein de l'E. C. A. et R., puisqu'il n'y avoit jamais eu de raison de la quitter, et l'un et l'autre, en se retirant, ont sonhaicté à l'assemblée que Dieu leur fist la mesme grâce de les éclairer de la lumière de la foy et de les retirer de leur erreur. » D'Autichamp s'attendait à un éclat, son espoir fut déçu. « La compagnie, ajoute-t-il avec un dépit mal dissimulé, ayant demeuré quelque temps dans l'estonnement sans parler, a déclaré que les sieurs Gilly et *Courdil* ne devoient plus estre reconnus pour ministres, ny estre comptés parmi ceux de leur religion. » Le synode remplaça Gilly par *Pierre Marchant* et *Courdil* par *Pierre Pineau*.

La prudence du synode avait déjoué l'intrigue. Le clergé romain dut se contenter, faute de mieux, de publier la *Conversion de MM. Gilly et Courdil ministres, avec les discours qu'ils ont faits dans le synode de Sorges près d'Angers, touchant les raisons qu'ils ont eues de se réunir à l'Eglise*, Paris, 1683, in-12. Les deux apostats reçurent chacun une pension qui fut portée à mille livres par ordonnance du 14 mars 1685 (*Arch. Tr.* 252). Gilly mourut à Angers, le 27 déc. 1711, à l'âge de 63 ans.

GILLY (DAVID), ingénieur architecte, né à Schwedt, en 1745, selon Nagler, en 1748, selon la Biogr. univ., était d'une famille originaire du Languedoc, à laquelle appartenait aussi

Gilly, ministre à Aigues-Mortes, qui se retira en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes. Après avoir été employé longtemps à Stargard en qualité d'ingénieur, David Gilly fut appelé à Berlin comme professeur d'architecture et membre du conseil supérieur des bâtiments. Il mourut, en 1808, laissant la réputation d'un architecte habile et d'un homme fort instruit. Voici, d'après Nagler, les titres de ses ouvrages.

I. *Ueber Erfindung, Konstruktion und Vortheile der Bohlendächer*, 1779.

II. *Beschreibung einer vortheilhaften Bauart mit getrockneten Lehmziegeln*, 1791.

III. *Beschreibung der Feuer haltenden Lehmschindel-Dächer*, 1794, 1796.

IV. *Handbuch der Landbaukunst*, Berlin, 1798, 2 vol. — Vieweg publia la 3^e partie de ce manuel à Braunschweig, et après la mort de Gilly, Friderici fit réimp. les deux premières, sous ce titre: *Anweisung zur landwirthschaftlichen Baukunst*, Halle, 1811, in-4°. La dernière édit., croyons-nous, est celle de Halle, 1828, in-8°.

V. *Anleitung zur Anwendung der Bohlendächer bei ökonomischen Gebäuden*, 1801.

VI. *Abriss der Cameralbauwissenschaft*, 1801.

VII. *Praktische Anweisung zur Wasserbaukunst mit Eytelwein herausgegeben*, IV Hefte, Berlin, 1802-1808, in-8°, réimp. depuis.

VIII. *Anleitung zur Anwendung des Nivelirens*, Berl., 1804, 1827, 4°.

IX. *Ueber die Gründung der Gebäude auf ausgemauerten Grunde, mit Kupfertaf.*, Berlin, 1804, in-4°; 4^e édit., avec le N° I, Braunsch., 1818, 2 part. in-8°.

David Gilly laissa un fils JEAN-GUILLAUME, qui suivit la même carrière que son père et qui donnait les plus belles espérances lorsqu'il mourut, en 1794, à la fleur de l'âge, en revenant d'un voyage en Italie. Il est auteur d'un ou-

vrage assez estimé publié sous ce titre: *Anweisung zur Erbauung und Errichtung der Torfziegelöfen und zum Zubereiten und Brennen der Ziegel*, Berlin, 1790; réimp. avec un léger changement dans le titre, Berlin, 1791.

Peut-être J.-A. Gilly, qui publia, en 1805, d'après Denon, un mémoire sur l'architecture égyptienne, avec 42 grav. in-fol., formant la 2^e liv. de la publication de Grohmann (*Ueberresten der ägyptischen Bankunst*), était-il aussi un fils de David Gilly.

GINEBROUSE, famille protestante du Languedoc, qui reconnaissait pour chef, à l'époque où la Réforme s'introduisit en France, Sébastien de Ginebrouse, sieur de Saint-Amant-Valtoret. Rien ne nous apprend si ce seigneur embrassa la religion protestante, à l'exemple de son frère cadet Georges, qui servit, depuis 1573, sous les ordres du vicomte de Paulin, et fit, en 1574, lever le siège de Bise, secondé par *Du Causse*. Il est incertain, en effet, si c'est de Sébastien de Ginebrouse ou de son frère que l'histoire parle sous le nom du vicomte de Saint-Amant, qui se saisit de Saint-Pons dans la seconde guerre civile; mais le doute n'est plus possible à l'égard de son fils GUILLAUME, qui combattit à Coutras et dont le château fut deux fois pris d'assaut par les Ligueurs, le 30 nov. 1587 et le 18 avril 1588.

Guillaume de Ginebrouse laissa deux fils. Le cadet, JEAN, sieur de Cañac, épousa, en 1633, *Lucrèce de Genies*. L'aîné, NICOLAS, seigneur de Saint-Amant, servit, avec le grade de colonel, dans les guerres de Rohan et fut fait prisonnier à l'entreprise de Balaquière sur Caussade, après avoir été déjà blessé au combat du Fauch, en 1621. L'année suivante, nous le retrouvons marchant avec Malauze au secours de Briatexte; nous n'avons plus rencontré son nom depuis. Son fils JACQUES, baron de Saint-Amant et vicomte de Boisseson, épousa, en 1645, *Isabeau de La Tour*. Il paraît qu'il vivait encore en 1685 et qu'il profes-

sait toujours la religion réformée ; au moins trouvons-nous son nom sur une liste des gentilshommes protestants du Languedoc qui avaient droit d'exercice à cette époque (*Arch. Tr. 322*).

GINESTE (JEAN DE), sieur d'Apelle, qui testa en 1588, laissa de son mariage avec *Marie de Salvagnol*, un fils nommé **ETIENNE**, dont naquit **PAUL**, sieur d'Apelle et de Najac. Paul de Gineste prit pour femme *N. de La Roque* et mourut après 1668. Son fils **PHILIPPE** se voua de bonne heure au métier des armes et fut nommé lieutenant de cavalerie par brevet du 1^{er} avril 1667. Sa femme, *Paule de Mauwy*, fille de *Bertrand*, sieur d'Airoux et de L'Espinasse, étant morte, après lui avoir donné trois enfants, **JEAN**, **MARC-ANTOINE** et **MARGUERITE**, il se remaria, en 1673, avec *Antoinette Du Puy*, de la maison du Puy-Melgueil, qui, six fois encore, le rendit père. Selon le Nobiliaire de Saint-Allais, il mourut à Puy-Laurens, le 25 mai 1694, d'où l'on doit conclure qu'il se convertit, avec les six jeunes enfants qu'il avait de sa seconde femme, et qui se nommaient **PHILIPPE**, **ANTOINE**, **ETIENNE**, **MARGUERITE**, **LOUISE** et **JEANNE**. Ses deux fils aînés, au contraire, avec leur sœur Marguerite, femme de *Jean Du Puy*, sieur de La Bousquette (*Arch. Tr. 323*), se réfugièrent en Angleterre, selon M. de S.-Allais, qui ajoute qu'ils prirent du service dans l'armée anglaise et s'élevèrent au grade de capitaines de cavalerie. Or, dans une liste de Protestants du Languedoc sortis de France, nous lisons le nom de Gineste-La Barte de Puy-Laurens, officier dans les troupes danoises (*Arch. Tr. 322*), et c'est évidemment d'un des fils de Philippe de Gineste qu'il s'agit ; mais qui s'est trompé de M. de Saint-Allais ou de l'intendant du Languedoc ; et comment rattacher à cette famille *Jacques, Madelaine* et *Antoinette de Gineste*, dont nous trouvons les noms dans une autre liste de Réfugiés du Languedoc (*Ibid. Tr. 323*) ?

GINESTOUS, famille protestante

du Languedoc, divisée en plusieurs branches, dont trois au moins ont professé la religion réformée.

I. BRANCHE DE MONTDARDIER. Pierre de Ginestous, qui mourut après 1551, eut cinq fils de son mariage avec Marguerite de Thesan. Nous n'avons point à nous occuper du dernier, dont les descendants s'établirent en Provence et restèrent catholiques. Le troisième et le quatrième, nommés Guillaume et Pierre, n'ont laissé que leur nom. Le second, **PONS**, sieur de La Jurade, fit souche. L'aîné, **GISARD**, sieur de Montdardier, épousa, en 1557, *Isabeau Voisins*, qui lui donna trois fils : **JEAN**, **PIERRE** et **JACQUES**. Jean, sieur de Montdardier, testa en 1624. Il eut, de son mariage avec *Marie de Vabre*, un fils, **CHARLES**, sieur de La Jurade, puis de Ginestous (1), qui vécut jusqu'en 1664, et laissa cinq enfants de *Jeanne de Bonnail*, qu'il avait épousée en 1624. L'aîné, nommé **FRANÇOIS**, fit ses études en théologie à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, avec son condisciple *Abel Barbier* du Mans, une thèse *De visibilitate et invisibilitate Ecclesie*, publ. dans les Theses Salmurienses. Il fut successivement ministre à Molières, en 1666, puis à Montdardier, en 1678.

II. BRANCHE DE GINESTOUS. Du mariage de *François* de Ginestous, mort vers 1575, avec *Fulcrande Faucon*, naquit **FRANÇOIS**, sieur de Ginestous, qui testa en 1584, et laissa **FRANÇOIS**, marié, en 1576, avec *Catherine de Belcastel*. Le fils de ce dernier, **DANIEL**, épousa, en 1614, *Anne Gautier* qui lui donna trois fils : **JACQUES**, sieur de Ginestous, qui prit pour femme, en 1640, *Marie de Jausaud*, et en eut deux filles, **SUSANNE** et **PHILIPPE**, qui sortirent de France à la révocation (*Arch. gén. Tr. 282*) ; **JEAN**, baron de Moussac, et **LOUIS**, sieur de La Tour, maintenus tous trois dans leur noblesse

(1) Les Jugemens de la Noblesse ne lui donnent que ce fils ; mais il en avait un autre qui fut tué à l'entreprise de Rohan sur Montpellier, en 1628.

en 1668. Cette branche de la famille Ginestous possédait encore le droit d'exercice en 1682, époque où elle avait *Astruc* pour miunstre.

III. BRANCHE DE LA JURADE. PONS de Ginestous épousa, en 1569, *Jacquette Capluc*, dont il eut *PIERRE*, sieur de Saint-Maurice. Deux fils naquirent du mariage de ce Pierre avec *Marie de Rognefeuil*: *HENRI*, sieur del Ranc, et *François*, viguier du Vigan, maintenu dans sa noblesse, en 1668, avec les deux fils, *JEAN*, sieur de Gravières, et *HENRI*, sieur de L'Argentière, qu'il avait eus de son alliance avec *Marie Martin*. *Henri*, qui testa en 1657, avait épousé, en 1643, *Isabeau de Rochemore*, qui lui avait donné trois fils: *PIERRE*, sieur de Saint-Maurice, époux, en 1666, de *Marie Autrivai*; *JEAN-JOSEPH*, chevalier de Malte, en 1667, et par conséquent converti; *HENRI*, sieur del Ranc.

GIRARD, ancienne famille du Berry, dont le chef, *Jean Girard*, sieur Des Bergeries, échevin de Bourges, était mort, lorsque sa veuve, *Guyonne de Cucharmois*, se retira à Genève, en 1554, avec les plus jeunes de ses douze enfants. L'un d'eux, *JULIEN*, s'établit à Genève. Un autre, *SIMON*, qui sortit plus tard de France, se fixa à Lausanne.

I. BRANCHE DE GENÈVE. *Julien Girard*, sieur Des Bergeries, reçu bourgeois de Genève, le 3 nov. 1567, épousa *Nicole Trembley*, qui, restée veuve, se maria avec *Jean de Morron*, de Billy en Bourbonnais. Outre une fille, nommée *MARIE*, qui fut la femme de *Jean Collinet*, puis de *Théodore von der Burg*, maître d'hôtel de l'électeur de Brandebourg, *Julien Girard* eut deux fils (1): l'un, *SAMUEL*, mourut sans postérité, en 1614; l'autre, le jurisconsulte *ETIENNE Des Bergeries*, en-

tra dans le conseil des CC en 1597, et décéda en 1632, âgé de 66 ans, laissant six fils de sa femme *Sara Varro*, entre autres *GABRIEL*, qui suit; *GÉDÉON*, mort sans enfants; *François-Théodore*, dont nous parlerons après son frère aîné, et *SAMUEL*, mort en 1614. *Gabriel* épousa *Marie Ravaud*, de Lyon, et en eut *GÉDÉON*, du CC en 1677, qui abjura en 1682, et se mit sous la protection du roi de France, uniquement pour ne pas payer la dîme qu'il devait à la république de Genève, comme propriétaire du Grand-Saconnay. Son frère cadet, *François-Théodore*, docteur en droit et membre du conseil des CC dès 1654, le précéda dans la tombe. Il mourut en 1680, laissant de son mariage avec *Marie*, fille du syndic *Jean Trembley-Roset*: 1° *GABRIEL*, qui suit; — 2° *JEAN-ANTOINE*, mort en 1649, à l'âge de 34 ans; — 3° *CATHERINE*, femme de *Pierre Rabours*; — 4° *GABRIELLE*, épouse de *Daniel Piaget*; — 5° *SARA*, mariée à *J.-J. Humbert*, puis à *Henri Le Maire* (1). et 6° *MARIE*, femme de *N. Meyronne*.

Gabriel Des Bergeries, du CC en 1693, épousa *Marie Lombard-Piaget*, dont il eut *JEAN*, du CC, en 1758. Ce dernier prit pour femme *Jeanne-Marie-Judith de La Corbière-Bouthillier*, qui le rendit père de *LOUISE* et de *ISAAC-JEAN-JACQUES*, mort sans postérité.

II. BRANCHE DE LAUSANNE. *Simon Des Bergeries*, licencié en droit, s'établit à Lausanne avec sa femme, *Catherine Lipparin*, à l'époque de la Saint-Barthélemy. Dans un article plein de recherches qu'il a bien voulu nous communiquer, *M. Dumont*, bibliothécaire à Lausanne, nous apprend que les droits de bourgeoisie furent accordés au savant réfugié français, le 9 nov. 1590, et que le gouvernement bernois lui donna, en 1592, la chaire de langue grecque, laissée vacante à l'académie de Lausanne par le départ de *Henri*

(1) Selon un manuscrit de la Collect. Du Chesne, N° 23, *Julien Girard Des Bergeries* eut, non pas deux fils, mais trois, savoir: *ETIENNE*, *SAMUEL* et *JACQUES*, qui épousa *Marie Berthomier* et en eut *Jacques*, mort à Bourges, en 1609, sans enfants de *Marie de Bangy*.

(1) En 1569, *Simon Le Maire*, de Salins, fut reçu bourgeois de Genève.

Estienne. Il mourut en 1598, et eut pour successeur, comme professeur de grec, *Etienne de Beauchastel*, fils apparemment de *Louis de Beauchastel*, de Die, reçu bourgeois de Genève dès 1557, et, en tout cas, français réfugié, lequel fut plus tard appelé à desservir l'église de Lutry. Simon Des Bergeries avait eu dix enfants, dont trois seulement lui survécurent : 1° JEANNE, mariée à Genève avec *Enoch Mollet* (1); — 2° JEAN, né le 15 juillet 1575, dont nous parlerons plus tard; — 3° NICOLAS, qui suit.

Nicolas Girard Des Bergeries fit ses études à Montpellier et y prit le grade de docteur en médecine. Il paraît qu'il vécut quelque temps à Bâle, où il épousa *Judith Margeret*, de Dijon, qui lui donna deux enfants : JUDITH, femme de *Philibert Constant*, d'une famille réfugiée d'Angers, et JEAN-JACQUES, qui succéda à son père dans l'académie de Lausanne. De retour dans sa ville natale, Nicolas Des Bergeries se livra avec succès à la pratique de son art, et, en 1612, choix qui prouve la variété de ses connaissances, il fut chargé du cours d'hébreu à l'académie. Il lui arriva même plus d'une fois de remplacer le professeur de théologie. Il occupa sa chaire jusqu'à sa mort, arrivée le 5 juin 1612.

Antiquaire érudit, il avait formé une belle collection d'antiques, au rapport de Plantin, dans son *Helvetia antiqua* et nova. Il avait aussi composé plusieurs ouvrages de médecine, s'il faut en croire le très-inexact Bridel, qui ajoute qu'il pourrait bien être l'auteur du gouvernement de la cité, imp., selon Senebier, en 1620, in-8°. Mais cet ouvrage a-t-il jamais existé? Dans notre opinion, Senebier a mal lu le titre d'un ouvrage de Jean-Jacques Des Bergeries.

Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier comme son père, Jean-Jacques Des Bergeries lui fut donné

(1) *Claude Mollet* et son frère *Jean*, du Bourbonnais, furent reçus bourgeois de Genève, en 1556.

pour successeur, en 1642, dans la chaire d'hébreu qu'il occupa aussi jusqu'à sa mort, arrivée le 14 juin 1684, sauf, selon Leu, une interruption de dix années, de 1661-71. Des Bergeries, raconte Bridel, ne se bornait pas dans ses leçons à expliquer à ses élèves le texte du livre saint; il les initiait à la connaissance des simples, afin que, devenus ministres, ils pussent prendre soin à la fois de l'âme et du corps de leurs paroissiens. On a de lui :

I. *Questiones philosophicæ*, Basil., 1632, in-4°.

II. *Traité de la préservation et curation de la peste*, 1668, in-8°. — Publié en collaboration avec Benjamin Bourgeois, médecin de Lausanne.

III. *Moïse dévoilé ou explication des types du V. T.*, Gen., Ghouet, 1670, in-8°.

IV. *Oratio de juventutis institutione*, s. l. et a., in-12.

V. *Du gouvernement de la santé*, Gen., 1672, in-8°.

VI. *L'apothicaire charitable*, Gen., 1673, in-8°.

VII. *La harangue de la goutte à ses hôtes*, Gen., 1673, in-8°.

Leu nous apprend qu'il a, en outre, laissé en msc. quelques écrits de philologie hébraïque, une rhétorique, une logique, une physique et une métaphysique, la suite du Moïse dévoilé, une Magie naturelle et une Histoire de la fin du XVI^e et du commencement du XVII^e siècle. La Biblioth. de Lausanne possède les deux plus importants de ces ouvrages inédits : *La clef du Vieil Testament comprenant sept traités. Avec un appendice de la religion et mœurs des Juifs d'aujourd'hui*, 1652, in-4° (*Bibl. vaudoise*, 207. A), et *Mémoires historiques et chronologiques commençant en l'année 1500 et continuant jusques en l'année 1660*, in-fol. (*Ibid.* 40. D).

Jean-Jacques Girard Des Bergeries avait épousé *Marie Rosset*, qui le rendit père de six enfants : JEANNE-MARIE, née en 1642; JEAN-BAPTISTE, né en 1644; MARC, né en 1646; SAMUEL,

né en 1649; JUDITH, née en 1651, et SUSANNE, née en 1657. Un seul est connu. C'est Samuel qui étudia également la médecine et succéda à son père dans sa chaire d'hébreu. Atteint d'une fièvre continue, il y succomba, le 21 janv. 1692. Depuis 1687, il était recteur de l'académie. En lui s'éteignit cette branche.

Ni Leu, ni Bridel ne parlent du second fils que Simon Des Bergeries eut de son mariage avec Catherine Lipparin. Ce fils, que La Thaumassière et Du Chesne (*Collect. msc.*, N° 23) appellent JEAN, épousa, en 1599, selon ces deux généalogistes, *Esther Séguier*, fille de *Nicolas Séguier*, ministre à Lausanne, et de *Jacqueline de Chevry*. Le msc. Bridel mentionne, en effet, Nicolas Séguier parmi les professeurs de l'académie de Lausanne. Né à Paris et réfugié en Suisse pour cause de religion, il avait desservi, de 1581 à 1594, l'église de Payern, et avait été appelé à Lausanne comme pasteur et professeur de théologie. Il mourut de la peste l'année même du mariage de sa fille. JONAS Des Bergeries, sieur des Grez, qui naquit de ce mariage, embrassa la carrière des armes et entra au service de France comme colonel d'un régiment allemand. Il épousa, en 1632, *Marie Le Sueur*, fille de *François Le Sueur*, sieur de La Motte d'Audignan, et d'*Elisabeth de Louvigny* (1), et il en eut trois enfants, nommés PIERRE, LOUIS et ANNE. L'aîné servit aussi sous les drapeaux français. Son attachement à sa religion le fit enfermer dans la Conciergerie, en 1686 (*Arch. gén. E. 3372*). Il recouvra la liberté, sans aucun doute au prix d'une abjuration feinte; car quelque temps après, il essaya de sortir du royaume avec sa femme *Elisabeth Regnard*, fille de *Charles Regnard*, sieur de Limoges, avocat au parlement, et de *Susanne de La Rue*, qu'il avait

épousée en 1672. Il fut malheureux dans sa tentative d'évasion. Arrêté et mis en jugement, il fut condamné aux galères perpétuelles, et sa femme à être conduite nue en chemise devant le portail de la cathédrale de Boulogne, pour faire amende honorable, et à être rasée et recluse à perpétuité. L'évêque de Boulogne, touché de compassion, demanda grâce pour eux (*Arch. M. 672*); nous ignorons si son intervention sauva à ces malheureux la honte du supplice, mais elle ne sauva certainement pas leur fortune qui demeura confisquée (*Arch. Tr. 235*), bien qu'ils eussent deux fils nommés CHARLES et LOUIS.

Il est plus que probable que parmi les fils de Jean Girard qui restèrent en France, il y en eut qui professèrent aussi la religion réformée. A la révocation de l'édit de Nantes, le ministre de Corbigny se nommait *Etienne Girard de Chaillou*. Il se retira en Angleterre avec sa femme *Anne Chauvrat*. Son fils, âgé de 20 ans, faisait ses études à Genève, et sa fille, qui n'en avait que 17, habitait Paris (*Supplém. franc. 4026.1*). Ses biens confisqués furent donnés, en 1700, à Jeanne Boulard (*Arch. E. 3386*). Il serait possible que ce ministre descendit d'un des Girard Des Bergeries restés en France. D'un autre côté, nous pensons qu'il n'y avait pas de parenté entre les Girard de Bourges et les Girard du Bas-Languedoc, qui sont surtout connus dans l'histoire du protestantisme par les fréquentes députations de *Guillaume de Girard*, sieur de Moussac, conseiller du roi et sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, aux assemblées où se débattirent les intérêts des églises réformées, dans les vingt premières années du XVI^e siècle.

GIRARD (JEAN), jurisconsulte et poète, né à Dijon en 1518 (1). Girard

(1) La famille de Louvigny resta protestante, au moins en partie. *Nicolas de Louvigny* se réfugia en Angleterre après la révocation.

(1) Papillon dit n'avoir pu découvrir l'âge et l'année de la mort de notre auteur, malgré les portraits dont il a orné ses poésies et les dates dont il les accompagne; mais son embarras provient simplement d'une erreur de

était-il protestant? Bèze l'affirme et Papillon le nie. Mais, en l'affirmant, Bèze nous en donne des preuves, tandis qu'en le niant, Papillon ne nous fait pas connaître ses raisons. Entre ces deux témoignages, on ne saurait balancer : celui d'un contemporain qui n'avait aucune espèce d'intérêt à dissimuler la vérité, nous semble préférable. Néanmoins, nous conviendrons que dans ceux de ses écrits qui nous sont connus, Girard ne trahit ses opinions que par le soin qu'il apporte à éviter tout ce qui touche à la religion. Il a cela de commun avec bon nombre de poètes protestants, gens timides de leur nature, qui ne voulaient du bûcher ni pour eux ni pour leurs écrits. Girard étudia le droit et fut reçu docteur à l'université de Dôle, en 1547. Ayant fixé sa demeure à Auxonne, il fut nommé maire de cette ville et exerça, dit-on, longtemps ces fonctions. Pendant son administration, sa maison fut pillée dans une émeute. Voici à quelle occasion. Le parlement de Bourgogne avait refusé, en 1564, la publication de l'Edit de Janvier; il y avait suppléé par « une lettre de cachet qui portoit seulement que les consciences ne seroient pas recherchées. » Cependant les Protestants d'Auxonne « continuèrent, nous apprend Bèze, à s'assembler pour prier Dieu en la manière accoutumée; ce qu'entendant, Tavares donna ordre de les expulser de la ville; » ce qui fut exécuté (1562). La maison de Girard, « avocat, homme de bonnes lettres et de gentil esprit, » fut pillée, ainsi que celle de Jean Regnard, greffier des élus, et sa bibliothèque devint la proie de son beau-frère, chanoine de Beaune, qui livra au feu ses livres et ses papiers. Girard, dans ses écrits, se plaint souvent du sort. Il mourut, dit-on, en

deux ans qu'il commet en rapportant la date de l'un d'eux. Pour ce qui est du lieu de sa naissance, il y a tout aussi peu d'incertitude, et nous ne comprenons pas que, dans l'opinion de M. Weiss, le témoignage de Jurain, dans ses Antiquités d'Auxonne, puisse balancer le propre témoignage de Girard, quise dit, dans tous ses livres, natif de Dijon.

1586. On lui doit les ouvrages suivants : I. *Metamorphosis novem Sororum*, 1550, ap. Pagan., cité par Draudius. — II. *Sticostratia*, Lugd., 1552, in-4°, figg. — III. *Poemata, Sticostratia, Epinikia græcorum carminum, Metamorphosis novem Sororum*, etc., Lugd., 1558; Paris., 1584, 8°. — IV. *Chants du premier avènement de Jésus-Christ*, cité par Papillon sans autre indication, et réuni par M. Weiss avec le suivant. — V. *Plusieurs chansons de carême*, Lyon, 1560, in-8°. — VI. *Poemata nova*, Paris, 1564, in-8°. — VII. *Epigrammatum legatum liber facetissimus, auctore Joanne Girardo Divionensi J. U. D. ac P.*; *Ejusdem Scholia in singula epigrammata: quibus quod alioquinus aperit, propter legem carminis, dici poterat, explicatur et exemplis confirmatur*, Lugd., 1576, in-8°, en tout pp. 272 y compris *Oratio in glorie honorem et honoris gloriam* qu'il prononça à l'université de Dôle pour obtenir le grade de docteur. Portrait de l'auteur représenté à l'âge de 40 ans, quoiqu'il en eût alors 58, avec cette devise : Domine, quid me vis facere? Quelques vers mis au bas donnent l'explication de ce petit trait de coquetterie du poète :

Eslogies eadem juvenisque, senisque Girardi : Quo fuit, est et erit semper eodem animo, etc.

Ce livre contient 84 distiques, 92 tétrastiques et pentastiques, 63 hexastiques et eptastiques, 29 huitains et 36 dizains et autres. Malgré les promesses de son titre, rien de moins facétieux que ce livre. Ce n'est pas que le poète ne vise quelquefois au badin, mais il manque le plus souvent le but. Et quant à sa poésie, on peut lui appliquer ce qu'il dit de celle de la loi romaine des XII Tables : si non omnino carmina, saltem numeros olent; vraie poésie mnémotique. Nous en citerons un exemple qui, en même temps qu'il nous montrera notre auteur dans un de ses moments d'*humour*, fera comprendre facilement tout le mécanisme de son li-

vre. Cet axiome du droit, que l'accessoire suit le principal, lui suggère cette innocente malice :

Magis quid accessorium
Est principali ipsi suo,
Quam femina est viro suo ?
Vah ! principalis hæc suf
Nusquam sequetur optimè
Naturam : iulqua regulæ
In jure sola exceptio hæc.

La femme est donc la seule exception à la règle. Mais il se pourrait qu'elle ne fût pas l'accessoire, dans le cas surtout où l'homme n'est pas le principal. On en voit des exemples. Quoi qu'il en soit, telle est la manière ingénieuse par laquelle Girard entend rendre l'étude du droit attrayante. A la suite de chaque épigramme viennent de savantes scholies. Utile dulci.

Le conte fait passer le précepte avec lui.

Ce livre eut quelque succès, et, au rapport de Lipénius, il fut encore réimprimé dans le siècle suivant, sous le titre : *Jus commune solumque per Epigrammata legalia*, Colon., 1656. — Dans sa dédicace aux Jeunes étudiants en droit, Girard leur promettait, s'isa blanche vieillesse, *cana senectus*, ne trompait son espoir, de leur faire encore présent de plusieurs *paniers* de belles pommes d'or, aussitôt qu'elles seraient mûres. Mais il parait qu'elles n'ont pas mûri. — VIII. *Phantasmatum Prosopopæia, et alia ejusdem argumenti consolatoria*, Lugd., 1578, in-8°. — IX. *Traité auquel est naïvement dépeint le sentier que doit tenir l'homme pour bien et heureusement régir et gouverner les actions de sa vie, etc.*, Lyon, 1579, in-16. — Gruter, dans ses *Deliciæ poetarum gallicorum*, t. I, p. 946-955, et Léger Duchesne, dans son *Farrago poematum*, ont reproduit quelques-unes des poésies de Girard. Papillon nous apprend que le manuscrit des poésies de notre auteur, gros in-fol., beaucoup plus ample que le livre publié, a passé, de son temps, de la bibl. du conseiller Philibert de La Mare, où il a eu l'occasion de le voir, dans la Bibliothèque du Roi. Il se trou-

ve, en effet, porté dans le Catal. des Mss. lat., sous le N° 8145. Ce msc. contient : *Epigrammatum centuria* 26, — [*jam primum in lucem emissæ* 1576, ajoute Papillon, mais c'est une erreur; nous avons vu que ce recueil ne contient en tout que 301 épigrammes] — *Distichorum IX; Tetrastichorum VII; Hexastichorum V; Ogdoastichorum III; Decastichorum II; Index rerum et verborum amplissimus*. Jo. GIRARD et Jo.-BAPT. *filiiolis suis*, an. 1579, *mense aug., sept. et octo ætatis sue plus minus 64*. Girard se vieillissait d'environ trois ans. D'après le catalogue cité plus haut, ce manuscrit aurait été écrit en 1586.

Un autre poète du même nom et de la même époque, mais qui s'est fait connaître surtout comme historien, *Bernard de Girard*, seigneur Du Hailan, né à Bordeaux vers 1535, appartenait aussi, pendant un temps, à l'Église réformée. Dupleix remarque dans son Inventaire des erreurs de *Jean de Serres*, qu'il renonça de bonne heure à sa religion « pour être reçu plus favorablement à la Cour. » Ses calculs ne le trompèrent pas. Le duc d'Anjou le nomma secrétaire de ses finances; Charles IX en fit son historiographe, et Henri IV, qui ne voulait pas demeurer en reste avec les rois ses prédécesseurs, le créa généalogiste de l'Ordre du S. Esprit. Nous n'avons donc pas à nous occuper de lui.

Un nom, plus recommandable à tous égards, se présenterait à nous, s'il ne sortait des limites de notre livre. Nous voulons parler de notre contemporain *Philippe de Girard*, né, en 1775, dans le village de Lourmarin, et mort en août 1845, l'inventeur de la filature du lin à la mécanique. Nous rappellerons seulement à quelle occasion Girard fit cette importante découverte, source de richesses pour notre agriculture et notre industrie. Un décret du 12 mai 1810 promettait un million de récompense à l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin. « Philippe, voilà qui te regarde ! » lui dit, au déjeuner, son père

qui parcourait son journal. Le fils en accepte l'augure, se retire dans son cabinet, et, dès le soir même, il put dire à son père : « Le million est à moi ! il ne me reste qu'à faire avec une machine ce que je fais avec mes doigts. » Deux mois après, le 48 juillet, Girard prenait un premier brevet d'invention. Il employa deux années à perfectionner sa machine avant de mouler une filature à Paris. Mais les désastres de l'Empire lui enlevèrent tout espoir d'obtenir la récompense promise, et même le mauvais vouloir du gouvernement de la Restauration le força de porter ailleurs son industrie. Il alla s'établir en Autriche. En 1826, il fut appelé à Varsovie avec le titre d'ingénieur en chef des mines de Pologne. Il y créa, avec le concours du gouvernement, une filature de lin qui prit bientôt un tel développement qu'il se fonda une petite ville dans le voisinage, sous le nom de Girardow. Le désir de terminer ses jours dans sa patrie le ramena en France en 1844. Par un décret inséré au *Moniteur*, le 13 juin 1853, deux pensions viagères de 6,000 francs chacune, reversibles sur la tête de sa petite-nièce, furent accordées à son frère survivant et à une de ses nièces, fille de sa sœur, ses deux plus proches héritiers. Doué par excellence du génie de la mécanique, Girard est encore l'auteur d'un grand nombre d'inventions utiles. Ses trois frères se sont également distingués dans des carrières diverses. Nous ne pouvons que renvoyer à l'intéressante Notice rédigée par M. Benjamin Rampal, pour être adressée à l'Assemblée nationale, en 1851, à l'appui d'une pétition de la famille.

GIRARDET (FRÉDÉRIC-CHRISTIAN), né à Stettin, le 14 fév. 1789, fut nommé, en 1808, professeur au séminaire théologique de Berlin, et appelé, en 1811, à Dresde comme pasteur de l'église réformée. L'année de sa mort nous est inconnue. On a de lui :

I. *Predigten über das Gebet des Herrn und andere freye Texte*, Leipz. 1817, in-8°.

II. *Das Brautgeschenk oder Briefe einer Mutter an ihre Tochter über die Bestimmung des Weibes, als Hausfrau, Gattin und Mutter*, Leipz., 1819, in-8° ; 2^e édit., 1824.

III. *J.-P. Hebel's Allemann. Gedichte, ins Hochdeutsche übergetragen*, Leipz., 1821, in-8°.

IV. *Andachtsstunden für betrübte und frohe Herzen*. XII *Predigten*, Dresd., 1823-25, 2 vol. in-8°.

V. *Die drey Scheidewege des Jugendlebens*, Dresd., 1826, in-8°.

GIRAUD (N.), dit d'*Arpeyan*, huissier de la reine de Navarre et concierge du château de Mont-de-Marsan. Les Catholiques s'étant saisis de ce château, le 10 mars 1562, ils commencèrent par arrêter et jeter en prison Giraud d'Arpeyan, son frère *Claude, Guillaume Des Portes*, dit *Viset*, valet de chambre du prince de Navarre, et de *Sist* ; puis ils chassèrent tous les habitants protestants à coups de massues armées de clous, qu'ils appelaient leurs époussettes. Quelques jours après, le prévôt *Brisson*, qui se disait de la Religion, fit trancher la tête aux quatre prisonniers, ainsi qu'à *Jean de La Roque*, sans autre forme de procès. Après la ville, vint le tour des campagnes. *Etienne Périssaut*, de Villeneuve-en-Marsan, fut mis à mort. *Pierre Scuriès* de Brocas-en-Marsan, « homme remarquable entre tous ceux de son âge et de sa qualité, d'autant qu'avec la prudence dont chacun lui rendoit témoignage, il estoit docte es lettres grecques et latines », fut condamné à être pendu. Un ancien prêtre, *Pierre de Castel-Jaloux*, fut également mis à mort, et *Jeanne de La Gora*, jeune femme de Caseras-en-Marsan, n'échappa aux derniers outrages qu'en se jetant par une fenêtre et en se tuant sur le coup. Beaucoup d'autres furent victimes de la cupidité ou du fanatisme ; mais leurs noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

GIRAUD (N.), de Rouen, martyr. Pendant la troisième guerre civile, un grand nombre de Protestants de Dieppe,

de Basqueville, de Luneray et de Rouen, résolurent de passer dans les pays étrangers, pour se soustraire aux persécutions. Leur départ fut fixé au 12 mars 1569; mais trahis ou découverts, au moment où ils allaient s'embarquer, ils furent arrêtés, jetés dans les prisons de Dieppe et dépouillés de tout ce qu'ils avaient sur eux. La plupart sortirent « par la porte dorée » des cachots où ils avaient été plongés. Trop pauvre sans doute pour satisfaire la cupidité de ses geoliers, Giraut fut livré au parlement de Rouen, qui le fit pendre comme hérétique, le 20 avril.

Un ministre du même nom, *Bernard Giraud*, nous fournira une preuve de la discipline sévère sous laquelle les synodes tenaient, en 1578, les pasteurs aussi bien que les troupeaux. Giraud desservait l'église de Mareuil en Poitou, et, comme cela n'arrivait que trop souvent, il avait fort à se plaindre de la négligence de ses ouailles à lui payer le modique salaire de ses travaux. Fatigué de réclamer en vain l'exécution d'un engagement sacré, il quitta brusquement son église et, sourd à toutes les instances du consistoire, il refusa d'y retourner. Le Synode national de Sainte-Foy le censura et l'envoya exercer ses fonctions au Mas d'Agénois; mais en même temps, il blâma fortement les églises du Poitou de leur ingratitude envers un de leurs premiers pasteurs. — Vers le même temps vivait *Jean Giraut*, ministre de Saint-Jean-d'Angély, qui se sauva à La Rochelle, à la Saint-Barthélemy.

GIRONDE, famille considérable du Périgord, dont trois branches ont professé la religion réformée.

1. BRANCHE DE TEYSSONAT. Petit-fils de Jean de Gironde, sieur de Montcléra, et de Françoise de Champaigne, *Claude*, seigneur de Teyssonat, commandait, dès 1562, à Villeneuve d'Agénois pour le parti huguenot. Il épousa *Jeanne de Cours*, fille d'*Antoine de Cours*, sieur de Teyssonat et de *Marie de La Boissière*; mais les généalogistes ne nous apprennent pas s'il en eut des enfants.

II. BRANCHE DE CASTELSAGRAT. Jean de Gironde, 3^e fils de Jean de Gironde et de Françoise de Champaigne, fut l'auteur de cette branche. Selon M. de Saint-Allais, il fut gouverneur de Fronzac pendant les premières guerres de religion; pour quel parti? s'il est vrai, comme Verneilh Puyrasseau l'affirme, qu'il professait la religion réformée dès 1562, la réponse à cette question est facile. Il avait épousé, en 1563, *Françoise de Beauville*, dame de Castelsagrât, dont il eut: 1^o **BRANDELIS**, qui suit; — 2^o **LÉONARD**, sieur de La Burgendre (ou La Bruguède, selon M. de Courcelles), qui ne laissa pas d'enfants de son mariage avec *Louise de Cardaillac de Peyre*, laquelle, restée veuve après 1586, se remaria avec *Géraud de Lomagne*, sieur de Terride (1), et par son testament, daté de 1623, ordonna sa sépulture dans l'église réformée de Castelsagrât auprès de ses deux maris; — 3^o **MARIE**, femme, en 1586, d'Hercule d'Albret, seigneur de Madaillan, et en 1595, de Jean-Marc de Gaulejac, vicomte de Puechalvet.

Brandelis de Gironde, capitaine de 400 hommes d'armes, en 1584, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, en 1594, se maria, en 1594, avec *Olympe de La Tour*, dame de La Bastide-Normandie (2), dont il eut: 4^o **LÉONEL**, qui suit; — 2^o **JULIEN**, souche de la branche de Sigoniac; — 3^o **LOUIS**, sieur de Lissonac, qui vivait encore en 1668; — 4^o **SCIPION**, qui épousa, en 1617, *Sidoine de La Roche*, dame de Bellegarde, dont il eut **PAUL**, **LÉONEL** et **ANNE**, mariée, en 1658, à Arnaud de Richomme, sieur de Puechalvet. Le fils de Paul et de *Jeanne Darassus*, nommé **ELIE**, se convertit; — 5^o **PIERRE**,

(1) M. de Saint-Allais prétend que cette fille de *Marchastet* embrassa avec son second mari la religion réformée. C'est évidemment une erreur.

(2) Selon les Mémoires de La Force, il épousa en secondes noces *Louise de Goutant-Biron*, qui était sur le point d'accoucher, en 1606. M. de Saint-Allais ne parle pas de ce second mariage.

sieur de Gironde, marié, en 1624, avec *Anne de La Tour*.

Léonel de Gironde, mestre-de-camp en 1628, testa en 1660, et fut, dit Si-Allais, enseveli dans la chapelle de sa famille, dans l'église de Castelsagrat, d'où il semble que l'on doit conclure qu'il avait abjuré. N'ayant point eu d'enfants de *Charlotte de Ségur*, fille de *Pierre de Ségur*, seigneur du Grand-Puech, qu'il avait épousée en 1611, il se remaria, en 1615, avec *Antoinette Du Lion*, qui lui donna LÉONEL, JEAN-LOUIS, OLYMPE, femme de *Jean de La Mothe*, JEANNE, femme du sieur de Bossier, et FRANÇOISE.

III. BRANCHE DE SIGONIAC. Julien de Gironde, seigneur de Sigoniac et de Saint-Naufary, servit à Montauban, comme capitaine d'infanterie, sous les ordres de *Saint-Michel de La Roche-Chalais*, qui le chargea, avec *La Bastide*, *Lhoste*, *Escorbiac*, *Vialette*, *Feutrié*, *Planard* et *Bernadou*, d'assiéger Saint-Maurice, qui fut pris et réduit en cendres. Sigoniac contribua aussi à la prise de La Mothe-d'Ardus, et fut envoyé avec *La Peyrère*, *La Boisse*, *Dauſin* et *Ségevill*, au secours de Caussade que d'Epernon menaçait (*Voy. II*, p. 194). Sigoniac fut nommé commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes, malgré les églises dont il défendit fort mollement les intérêts jusqu'à sa mort arrivée en 1678, comme on le lit dans les Mémoires de Foucault (*Suppl. franç. N° 450*). Du mariage [en 1632] de Julien de Gironde avec *Jeanne de Benoist de Gautré* naquirent une fille, nommée JEANNE, et un fils appelé JEAN, qui fut capitaine au régiment de Navarre, puis lieutenant-colonel du régiment de La Garde-Montluc, et qui se convertit.

GISCART, ministre de Castelnau-dary en 1562. Les Protestants de cette ville étaient à célébrer leur culte, hors des murs, dans un moulin à pastel, conformément à l'édit de Janvier, lorsqu'une procession, dirigée probablement à dessein de ce côté, vint à passer. Les enfants se mirent à jeter des

pierres aux Huguenots; bientôt après, les hommes s'en mêlèrent, le moulin fut envahi; une cinquantaine de personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrées, entre autres le conseiller *Tomassi*, le contrôleur *Marion*, le juge ordinaire, l'avocat du roi, les consuls *Tuquet* et *Daché*, et le ministre *Giscart* qu'on éventa et dont on brûla les entrailles; un plus grand nombre furent blessées; enfin après avoir mis le feu au moulin, les égorgeurs rentrèrent dans la ville et en fermèrent les portes pour empêcher les Huguenots échappés au massacre d'y rentrer. Informé de cet acte horrible de barbarie, *Antoine de Crussol* donna ordre au sénéchal de Toulouse d'en faire justice exemplaire; mais l'entrée de la ville lui fut refusée, et la nouvelle du massacre de Vassy s'étant répandue sur ces entrefaites, on ne songea plus à punir un crime que le duc de Guise avait innocenté par son exemple.

GLAUMEAU (JEAN), chroniqueur du xvi^e siècle, naquit à Nouan-le-Ferron en Touraine, le 27 déc. 1517. Voué à l'état ecclésiastique, il fit ses études au collège de Nouan, et prit les ordres en 1541. L'année suivante, on le trouve à Bourges, régent du collège du grand hôtel. En 1544, il était au service d'un chanoine de Saint-Etienne, et en 1546, il obtint une demi-prébende dans l'église collégiale de Notre-Dame de Montermoyen. M. Bourquelot, auteur d'une Notice sur le Journal de Jean Glaumeau (Paris, 1854, in-8°), pense que c'est vers 1553 que notre prêtre semi-prébendé commença sa chronique. Il est vrai qu'elle remonte à une date antérieure, mais le récit des événements qu'il y a consignés jusqu'à l'année 1553, a été tiré, il nous le déclare lui-même dans une note, « d'un vieux livre de l'église de Montiersmoyen. » Quoi qu'il en soit, dès cette époque, le chroniqueur laisse percer un certain penchant pour la Réforme. Ce ne fut toutefois qu'en 1562 qu'il se décida à abjurer publiquement. Son

frère n'avait pas tant tardé à faire profession ouverte du protestantisme ; dès 1551, il s'était retiré à Genève avec sa femme et un enfant âgé de cinq ans. Sa mère aussi avait embrassé les opinions nouvelles, en sorte que, arrêtée comme hérétique en 1552, elle avait été « grandement persécutée de justice. »

Jean Glaumeau, dont les mœurs n'étaient pas plus austères que celles de beaucoup d'autres prêtres, avait eu, avant son abjuration, deux enfants de sa servante Valérienne Galèse. L'aîné, nommé ETIENNE, était né le 20 avril 1547. En 1557, son père le confia aux soins du mercier *Nicolas de Lurcy*, qui partait pour Genève, et le chargea de le conduire à son oncle. Le sort du cadet, appelé GUILLAUME, né le 22 juillet 1552, est inconnu.

Le Journal de Glaumeau se conserve à la Bibl. nationale, *Fonds d'Hozier*, N° 375. Il porte ce titre sur la couverture : *Journal de l'histoire de Berry depuis 1544 jusques en 1562, composé par Jehan Glaumeau*. Le chroniqueur s'y montre fort impartial et plein de bonne foi. Une main étrangère a altéré son récit en certaines parties ; par exemple, à ces mots « Spifame, évêque de Nevers », on a substitué ceux-ci « Spifame, évêque d'Angleterre » ; mais ces altérations sont faciles à reconnaître. Ce qu'on doit regretter davantage, c'est que le même faussaire, apparemment, ait lacéré des feuilles entières, celles, entre autres, où Glaumeau racontait ce qui s'est passé à Bourges pendant l'occupation des Huguenots.

GLONER (SAMUEL), poète latin et professeur au gymnase de Strasbourg, a publié :

I. *Vita Melch. Sebicii*, Argentor., 1624, in-4°.

II. *Hymnus in natiuitatem Christi*, Argent., 1626, in-8°.

III. *Ecclesiastes Salomonis elegiacocarmine expressus*, Arg., 1626, 8°.

IV. *Historia passionis et mortis Christi heroico carmine defleta*, Arg., 1626, in-8°.

V. *Neue biblische Figuren*, 1564, 4°.

VI. *Prosodia et abacus quantitatum syllabarum*. — Adeling qui cite cet ouvrage ne le connaissait que par l'éloge qu'en fait Morhof.

On a encore de Gloner un *Discours sur le Jubilé du gymnase de Strasbourg*, qui a été publié dans un recueil de Sermons sur le même sujet (Strasb., 1644, in-4°).

GLOTZEN (JEAN-GASPARD), originaire d'Alsace, mais établi à Lubeck depuis 1698, a publié, selon Jöcher, *Lilium inter spinas* et *Orator ethicus*.

GNILIUS (JEAN-ANDRÉ), professeur de théologie à l'université de Strasbourg et pasteur du Temple-Neuf depuis 1736, était né à Strasbourg, le 15 nov. 1694. Il fit ses études à Halle, visita les écoles de Berlin, de Dresde, de Vienne, de Tubingue, et retourna dans sa ville natale pour y occuper une place de professeur suppléant, à laquelle il avait été nommé depuis 1715. En 1718, il obtint la permission de prêcher ; en 1719, il fut pourvu de la chaire de professeur de grec au gymnase ; en 1721, il fut appelé à remplir les fonctions de pasteur adjoint du Temple-Neuf ; en 1722, il passa, en la même qualité, à Saint-Pierre-le-Jeune ; mais en 1728, il retourna au Temple-Neuf, et fut choisi pour professeur de théologie. Ce fut en 1733 seulement qu'il prit le grade de docteur. Le 17 avril 1741, il se coupa la gorge dans un accès de mélancolie.

On a de lui, selon Jöcher :

I. *Dissert. de regeneratione*. — II. *Tentamen exegeseos in Luc. XVII, 20-21*. — III. *De regno Dei in terris*. — IV. *Contrà Wertheimensem Bibliorum depravatorum*, etc.

GOBERT (JEAN), riche banquier de La Rochelle. Le 49 janv. 1628, Gobert mit à la voile avec *Daniel Braigneau*, dans l'intention d'aller chercher en Angleterre un chargement de blé. Ils franchirent sans empêchement la digue que Richelieu faisait construire pour fermer le port, et arrivèrent heureusement au terme de leur voyage.

Ils joignirent leurs prières à celles de *Soubise* pour presser le roi de secourir La Rochelle, et à force d'instances, ils triomphèrent du mauvais vouloir de Buckingham. Une flotte considérable mit à la voile, au mois de mai, sous les ordres du comte Denbigh; mais arrivé en présence de l'ennemi, l'amiral anglais refusa d'agir. « Plusieurs jours s'écoulèrent en discours et en résolutions non exécutées, raconte Rohan, jusqu'à ce que quelques marchands qui étoient là, le pressant de tenter ou le combat ou le passage, ses capitaines soutiennent que la chose ne se peut exécuter sans trop hasarder les forces d'Angleterre. Le seul vice-amiral Vital et le chevalier Carré, capitaine d'un navire, témoignèrent leur résolution, blâmant hautement la lâcheté de tous les autres. Les François, qui étoient dedans la flotte en nombre de 22 ou 23 navires ou barques, s'assemblent là-dessus, et voyant qu'ils ne pouvoient faire résoudre ces gens-là, viennent en corps au comte d'Emby, et lui présentent une requête de tous, par laquelle ils le supplient de leur donner quatre de ses navires marchands armés en guerre, trois navires à feu, et des soldats pour mettre dans les vaisseaux où étoient les vivres, s'obligeant avec cela d'entrer dans la ville, promettant de plus, tant en leur nom, que de ceux de La Rochelle, qu'en cas que quel'un de ces vaisseaux vienne à se perdre, il seroit païé selon la juste estimation qui en seroit faite. Mais à tout cela on ne répondit que suites et refus, ce que voyant, lesdits François, ils des-pêchèrent Gobert au roi de la Grande-Bretagne, pour se plaindre et lui faire voir la facilité du passage et l'acte des offres qu'ils avoient faites. » Cette mission eut tout le succès que Gobert pouvoit en attendre, en ce sens qu'il obtint un ordre pour l'amiral anglais, qui étoit retourné à l'île de Wight, de remettre à la voile dès qu'il aurait reçu du renfort, mais ce renfort se fit fort attendre. Ce fut seulement au mois de sept. que la flotte anglaise reparut dans

les eaux de La Rochelle, et Lindsey qui la commandait ne voulut rien entreprendre de sérieux pour sauver cette ville héroïque.

À la conclusion de la paix, Gobert rentra dans sa patrie. Il se rallia au gouvernement de Louis XIII et lui rendit des services en récompense desquels il fut décoré de l'ordre de Saint-Michel. En 1654, on essaya de le faire rayer de la liste des chevaliers de cet ordre, sous le prétexte qu'il étoit huguenot; on n'y réussit pas, il est vrai, mais la réaction marchait si vite, que quatre ans plus tard, *Etienne Tubix de Chandoré*, qui avoit été décoré du même ordre, reçut défense de le porter.

GOBERT (N.), receveur du comté du Soissonnais, fut destitué, en 1568, comme hérétique, et chassé de Soissons. Il rentra dans la ville, en 1570, mais non pas dans son office qu'il dut partager avec le catholique qu'on lui avoit donné pour successeur. À la Saint-Barthélemy, il fut égorgé avec deux de ses coreligionnaires. À ce propos, l'historien de Soissons, Claude Dormay, prêtre et chanoine régulier, exprime le regret amer qu'il éprouvait, le fidèle serviteur du Christ! de ce qu'on n'avoit pas, à l'exemple de plusieurs autres villes, « fait main basse sur tous les Huguenots sans exception et sans délai », au lieu de leur laisser la liberté de sortir de la ville.

GODEAU (JEAN), de Chinon, martyr. Godeau s'étoit réfugié à Genève pour échapper aux persécutions qu'on exerçoit en France contre ses coreligionnaires. Dans un voyage qu'il fit à Chambéry, en 1550, avec le jeune *Gabriel Beraudin*, de Loudun, réfugié comme lui, il se laissa emporter par son zèle jusqu'à reprendre publiquement un prêtre « qui blasphémoit le nom de Dieu ». Ils furent arrêtés tous les deux sur-le-champ, mis en jugement et condamnés au feu. Godeau marcha avec intrépidité au supplice, et sa mort raffermis si bien le jeune Beraudin, qui avoit chancelé en face des tourments, « que pour la grande ferveur que les

adversaires voyoyent en lui, ils lui firent couper la langue », de peur qu'il ne séduisît le peuple par ses discours durant le trajet de la prison au bûcher.

GODEFROY (Denis), en latin *Gothofredus*, « le plus docte et le plus profond de tous les interprètes des lois civiles, » au jugement du grand d'Aguesseau.

Denis Godefroy, surnommé l'Ancien et le Jurisconsulte pour le distinguer de deux de ses descendants qui portèrent le même nom, naquit à Paris, le 17 oct. 1549, d'une famille de robe alliée aux de Harlay, aux de Thou, aux Fauchet. Son père, Léon Godefroy, seigneur de Guignecourt, était conseiller au Châtelet. A son exemple, son fils suivit la carrière du droit. Après avoir complété ses études aux universités de Louvain, de Cologne et de Heidelberg, il revint dans sa famille, probablement avant 1573, époque de son mariage avec *Denyse de Saint-Yon*, d'une famille noble de Paris. Mais nos discordes civiles le forcèrent à s'expatrier à cause de sa religion; on ignore en quelle année. Si *Bernegger*, dans l'Eloge qu'il a consacré à son ami, entend parler (comme il est probable) des massacres de la St-Barthélemy par ces mots *parricidiale facinus Lutetianum*, on devrait en reporter l'époque après ces funestes journées. La répugnance que Godefroy éprouva constamment à revenir se fixer en France, trouverait dans ce fait son explication: la victime échappée de l'autel ne revient pas librement s'offrir au couteau. Cependant nous voyons qu'il était à Orléans en 1579: le 28 déc. de cette année, il fut reçu docteur à l'université de cette ville; et d'un autre côté, ce n'est pas avant le 14 juillet 1580 qu'il fut admis gratuitement à la jouissance des droits de bourgeoisie à Genève, en sa qualité de professeur de droit. On pourrait, il est vrai, supposer qu'il entra momentanément en France pour acquérir le grade de docteur qui devait lui ouvrir la carrière universitaire. Si l'édition des Commentaires de *Charles Du Moulin* sur la Coutume de

Paris, qui parut à Lausanne en 1576, est réellement de lui, comme l'indique Senebier, cela pourrait confirmer cette supposition. Pour qu'on l'honorât d'une chaire, de préférence à tant d'autres jurisconsultes déjà renommés, il fallait bien qu'il fût connu et apprécié au moins des professeurs appelés à prononcer sur sa nomination. A cette époque, le professorat était considéré comme une trop haute magistrature pour qu'on le prodiguât au premier venu. Quoi qu'il en soit, Godefroy prit possession de sa chaire en 1580. L'estime que l'on faisait de lui, lui ouvrit, en 1587, les portes du Grand-Conseil; puis le 11 mai 1589, il fut créé bailli de quelques villages au pied du Jura, et le 12 juillet suivant, nommé conseiller surnuméraire au parlement de Paris. Les biographes de Godefroy qui font honneur à Henri IV de ces deux dernières nominations, oublient qu'à cette date Henri n'était encore que roi de Navarre. Godefroy ne jouit pas longtemps de ces dignités; elles lui coûtèrent même la perte la plus sensible, celle de sa bibliothèque. Le duc de Savoie ayant envahi le pays soumis à sa juridiction, tout ce qu'il possédait devint la proie du soldat. Après ce cruel événement, il se retira à Bâle, où il fit paraître, en 1590, différents ouvrages. L'offre d'une chaire à l'université de Strasbourg vint fort à propos le tirer de peine. Il en prit possession au printemps de 1594, et il continua d'y professer le droit romain, aux applaudissements de tous, jusqu'en 1600. A cette date, le prince Palatin, Frédéric IV, réussit à l'attirer dans ses états. La même année, sur la proposition de Henri IV, l'Assemblée de Saumur, dans sa délibération du 40 mai, l'agréa pour un des six conseillers au parlement de Paris, qu'elle avait le droit de nommer, « eu égard à sa bonne vie et son grand sçavoir. » Déjà le roi, sans attendre la décision de l'assemblée, lui en avait expédié les provisions; mais il déclina cet honneur, en prétextant un engagement pris avec l'électeur Palatin, et proposa à sa place l'avocat au parlement d'*Ailleboust*

(Fonds de Brienne, N° 221). Les cinq autres conseillers proposés furent *Garault, Du Breuil-Chalmot, Berger, Du Coudray et La Roche-Chandieu*. Godefroy partit pour Heidelberg. Cependant ses nouveaux collègues, poussés par des sentiments de basse jalousie, lui rendirent si pénible l'accomplissement de ses devoirs, qu'il renonça bientôt à sa place et retourna, dès le mois de novembre 1601, à son ancien poste, à l'université de Strasbourg. Le 3 oct. 1603, Henri IV lui fit offrir la chaire de Bourges, chaire qui avait été illustrée par le grand *Cujas*. Ce souvenir avait de quoi flatter son ambition. Taisand, Nicéron et leurs copistes, oubliant que *Cujas* était mort depuis plus de douze ans, semblent croire qu'il s'agissait de la succession immédiate du célèbre jurisconsulte. « On envoya, pour traiter avec lui, lisons-nous dans l'Histoire du Berry, par M. Raynal, Robert Garnier et Gabriel Manceron, tous les deux conseillers au présidial; le président de Thou favorisait de tous ses efforts cette négociation, et nulle intervention n'en pouvait rendre le succès plus probable. Elle échoua cependant; le jurisconsulte exilé, après avoir consenti d'abord, ne put se décider à quitter la calme et sûre retraite qu'il avait enfin trouvée en Allemagne. » [*Collect. Dupuy*, t. 675, lettre de G. à de Thou, confirmant ces faits.] Dans le même temps, le Conseil de Genève le sollicitait de revenir. A la date du 4^e août 1603, Godefroy lui répondait qu'il « était de très-bonne volonté pour faire service à Messieurs, voire à moitié moins de ce qui lui était donné à Strasbourg, où il avait 450 florins d'Allemagne, 60 coupes de blé et une fort belle habitation. » Mais les bruits de guerre le firent renoncer à ce projet, et, cédant à de nouvelles instances de la part de l'électeur Palatin, Godefroy consentit à retourner à Heidelberg, en 1604. Cette fois les désagréments qu'il avait essayés, ne se renouvelèrent plus, et il finit même par se trouver si bien de sa nouvelle position, qu'il refusa toutes les places qui

lui furent offertes par la suite, quelque grands qu'en fussent les avantages. Ce fut inutilement que les écoles de *Franker*, en 1608, d'Angers, en 1609, de Valence et de Bourges, en 1610, cherchèrent à se l'attacher; il rejeta toutes les propositions, « soit, comme le dit *Bernegger*, qu'il mit au dessus de tout l'intérêt de sa religion, pietatis religionisque majorem quam istius modi commodorum rationem habendam existimaret, soit qu'il pensât que ces avantages seraient achetés trop chèrement au prix d'un déplacement dans un âge avancé et loin d'un séjour qui lui était si cher. » Un attrait particulier qui le retenait dans le Palatinat, c'était la présence de ses deux filles qu'il y avait honorablement établies. L'une, *Micrèz*, avait épousé *Jean-Christophe Haller*, et l'autre, *Rénèz*, *Philippe Camerarius*, petit-fils du célèbre *Joachim*, tous deux prévôts (*præfecti*) dans le Bas-Palatinat. En 1618, *Frédéric V* chargea Godefroy d'une mission auprès de *Louis XIII*. Ce monarque employa toute sorte de séductions pour le retenir; il lui fit même présent de son portrait; mais notre savant ne se laissa pas ébranler :

. Multa petentibus
Desunt multa : bene est cui Deus obtulit
Parcè quod satis est manu,

se disait-il avec *Horace*. Les faveurs des Cours se payent toujours trop cher. Il retourna donc à Heidelberg. Mais le bien-être et la paix dont il jouissait, ne tardèrent pas à être violemment troublés par les événements politiques : Humiles laborant ubi potentes dissident. *Frédéric V* ayant joué le sort de ses États sous les murs de Prague, le malheureux Godefroy en ressentit le contre-coup. A l'approche des farouches soldats de *Tilly*, il s'enfuit à Strasbourg, où il alla demander l'hospitalité à son ami *Bernegger*. Les forces épuisées du vieillard ne purent soutenir cette terrible épreuve; il ne fit plus que languir. La plus grande partie de l'année 1622, il la passa dans son lit. Cependant, nous dit son ami, il n'avait rien perdu de ses

éminentes facultés; sa mémoire ne lui faisait pas défaut, il citait sans hésitation, et comme s'il les eût eus sous les yeux, des passages entiers de tous les bons auteurs, et selon l'heureuse expression de son panégyriste, erat cum hoc venerando sene tantò jucundior conversatio, quantò « esse Phæbi dulcius lumen solet jamjam cadentis. » Godefroy termina sa laborieuse carrière le 7 septembre 1622, à l'âge de 73 ans. Sa femme, avec laquelle il vécut 49 ans dans les sentiments de la plus parfaite union, lui donna cinq enfants et une longue suite de petits-fils. De ces cinq enfants, quatre lui survécurent avec leur mère; ce sont, outre les deux filles dont nous avons déjà fait connaître les noms : 1° THÉOPHORE, né le 17 juill. 1580, qui retourna à Paris en 1603, et abjura, dit-on, le protestantisme (1), ce qui lui valut les faveurs de la Cour, et 2° JACQUES, dont nous parlerons plus bas.

Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Caroli Molinæi Commentarii in Parisiensis consuetudines, ad novam consuetudinem restituti à D. Gothofredo*, in-fol., Lausanne, 1576; Paris., 1596; Bernæ, 1603; Col. Allobr., 1613. Camus ne dit pas que l'édit. de Lausanne soit de Godefroy. Voir dans notre notice sur *Du Moulin*, N° I et XVII.

II. *De ratione ordinis à jurisconsulto in Pandectis, Codice et Institutionibus servati*, Gen. 1580, in-8°.

III. *Notæ in quatuor libros Institutionum*, Genève, 1583, in-8°; Lugd., 1586, in-8°, et plus. fois depuis.

IV. *Fontes juris canonici*, Lugd., 1583, in-4°.

V. *Canones Apostol.*, Ib., 1583, 4°.

VI. *Corpus Juris civilis, cum notis*, Lugd., 1583, in-4°. Tous les jurisconsultes rendent hommage au mérite de cet ouvrage. Les Notes sur le Droit de Denis Godefroy, au jugement

(1) Ce qui cause nos doutes, c'est que la plus parfaite union ne cessa de régner dans la famille, comme on le voit par les lettres que Godefroy écrivait à de Thou. (*Collect. Dupuy*, t. 836. Treize lettres dont une de Jacques.) Nous devons la connaissance de ces lettres à l'obligeance de M. Lalanne.

de Denis Simon, sont l'ouvrage le plus utile que nous ayons. « Plusieurs habiles gens, continue-t-il, en ont fait leur bibliothèque, négligeant tous les autres livres. » L'éloge de Camus n'est guère moins explicite. « La publication du Corps de Droit de Denys Godefroy, dit-il, fait époque parmi les jurisconsultes. Son texte est celui qu'on a adopté pour leçon commune dans les universités et au barreau; ses Notes sont fort estimées. Le texte et les notes ont eu une multitude d'éditions [25, dit-on, jusqu'en 1719] parmi lesquelles les plus remarquables sont celle de Vitray (Paris, 1628, 2 vol. in-fol.), et celle d'Elzevir, donnée par les soins de Simon Van Leeuwen, à Amst. (1663, 2 vol. in-fol.). Leeuwen a fait des additions et des corrections qu'on a suivies dans les éditions postérieures. Dans un autre endroit de son ouvrage, le même critique, parlant des Notes de Godefroy, dit qu'elles « sont bonnes, quoiqu'il y ait quelques inutilités; mais qu'elles seraient bien plus importantes, si leur auteur avait concilié les textes qu'il cite comme opposés. » C'est le travail que G.-A. Struve a entrepris dans son ouvrage : Dion. Gothofredi *Immo*, hoc est conciliatio legum in speciem pugnantium quas in Notis ad Pandectas Dion. Gothofredi verbum *Immo* usurpando indicare atque arguere, omissa plerumque solutione, assueverat, etc. (Francof., 1695, in-4°). Au jugement de Ferrière, dans son *Hist. du Droit romain*, les Notes de Godefroy sont regardées avec raison comme un chef-d'œuvre, à cause de la précision, de la clarté et de la profonde érudition qu'y déploie l'auteur. Tel est aussi le sentiment de Loisel.

VII. *Opuscula varia juris, seu Epitome Feudorum, Novellarum, Institutionum, Titulorum qui sunt in Pandectis et in Codice; et fragmentorum quæ supersunt ex legibus XII Tabb.*, [Genève] typ. Jo. Le Preux, 1586, in-8°; 1634, in-4°.

VIII. *Notæ ad Nonium Marcellum et Fulgentium Placitadem de Pro-*

prietate sermonis, Paris., 1586, in-8°. Cf. N° XVII.

IX. *Paratitla, variæ lectiones, et Nomenclator græcus ad Constantini Harmenopuli Promptuarium Juris, interprete Jo. Mercero, græcè et lat.*, Genève, 1587, in-4°.

X. *Notæ in M.-T. Ciceronem*, Lugd., 1588 et 1591, in-4°.

XI. *Conjecturæ, variæ lectiones, et loci communes, sive libri aureorum in Senecam, cum nomenclatore vocum notabilium nominumque propriorum*, Basileæ, 1590, in-8°; Coloniae, 1593, in-8°; Paris., 1607 in-fol. avec les Œuvres des deux Sénèque : *L. An. Senecæ philosophi et M. An. Senecæ rhetoris Opera quæ extant, cum comment. diversorum à Dion. Goth.*; et plusieurs fois depuis. — Critiqué par Jean Gruter, Godefroy répondit par une apologie de ses conjectures, *Pro conjecturis in Senecam brevis ad J. Gruterum Responsio*, Francof., 1591, in-8°.

XII. *Antiquæ historiæ ex XXVII autoribus contextæ libri VI, totidem solemnnes temporum epochas continentes*, Basil., 1590, in-8°; Lugd., 1591, 2 vol. in-12; Argent., 1604., in-8°. — On reproche à l'auteur d'avoir admis dans ce recueil des ouvrages apocryphes, publiés par Annius de Viterbe.

XIII. *Tractatus ad jus varii*, Lugd., 1590, in-fol.; Paris., 1628, 2 vol. in-fol. — Cité dans le Catalogue de la Bibl. de Genève.

XIV. *Præcis juris civilis ex antiquis et recentioribus auctoribus, Germanis, Italis, Gallis, Hispanis, Belgis et aliis, qui de re practicâ ex professo scripserunt, collecta, summaris notis interdum aucta*, Francof., 1591, 2 vol. in-fol.

XV. *Disputatio ad libr. II Codicis de rescindendâ venditione*, Heidelb., 1591, in-4°.

XVI. *Index chronologicus Legum et Novellarum à Justiniano imperatore compositarum*, Argent., 1592, 4°.

XVII. *Dissertatio de Nobilitate*, Argent., 1592, in-4°; Spire, 1611, in-4°.

XVIII. *Maintenance et défense des*

Princes souverains et Eglises chrétiennes contre les attentats, usurpations et excommunications des papes de Rome, [Gen.] 1592, in-8°; réimp. ibid., 1607, in-8°; sous le titre : *Défense des Empereurs, Roys, Princes, Etats et Républiques contre les censures, monitoires et excommunications des papes de Rome*, et insér. dans les Mémoires de la Ligue. — « Discours très-beau et bien fait » dit L'Estoile. Cet ouvrage qui parut anonyme, fut composé à l'occasion des deux Monitoires que Grégoire XIV lança, en mars 1591, contre les adhérents de Henri IV, tant nobles que prélats, et où il les menaçait d'excommunication, si, dans les quinze jours, ils ne se retirèrent de son obéissance. Godefroy prouve que les papes n'ont jamais possédé aucune autorité sur le gouvernement temporel de la France.

XIX. *Autores latinæ linguæ in unum redacti corpus, cum notis D. Gothofredi*, S. Gervas. [Gen.], 1595, in-4°; 1602; edit. auctior, 1622, continens : *M. Terrentium Varro, M. Verrius Flaccus, Festus, Sect. Pomp. Festus, Nonius Marcellus, Fulgentius Placiades, Isidorus*. — Recueil d'anciens grammairiens.

XX. *De interdictis, seu appellationibus extraordinariis*, Arg., 1596, 4°.

XXI. *Consuetudines civitatum et provinciarum Galliæ, cum notis*, Francof., 1597, in-fol.

XXII. *Quæstiones politicæ ex Jure communi et Historiâ desumptæ*, Arg., 1598, in-4°.

XXIII. *Synopsis statutorum municipalium Bituricensium, Aurelianensium, etc., ad Pandectarum methodum et ordinem digesta*, Francof., 1598, in-4°; 1611; Genève., 1653, in-4°. — En outre, Taisand lui attribue : *Commentaire sur les coutumes d'Orléans, de Bourges et de Tours*, en un vol. in-fol. Serait-ce la traduction du précédent ?

XXIV. *Centuriæ questionum ex materiâ contractuum*, Argent., 1599, 4°.

XXV. *Problemata de Obligationi.*

bus ea contractu et quasi contractu, Argent., 1601, in-4°.

XXVI. *Conclusiones de emptione et venditione*, Argent., 1601, in-4°.

XXVII. *Dissertatio de novi operis nunciacione*, 1602, in-4°.

XXVIII. *Dissertatio de Jurisdictione*, 1603, in-4°.

XXIX. *Controversiæ de pactis et fœderibus*, Argent., 1603, in-4°.

XXX. *Disputationes ad Digestum Justiniani*, Argent., 1604, in-4°.

XXXI. *Quæstiones selectæ*, 1604, 4°.

XXXII. *Cujacis paratilla in aliquot libros Codicis*, à D. Gothofredo aucta, Francof., 1605, in-4°.

XXXIII. *De tutelis electoralibus testamentariis legitimis excludentibus libri septem, adversus Synopsim Zach. Fridenrichi*, Heidelb., 1611, in-4°. — Les deux publications suivantes, se rattachent à la précédente: *Metator contra Fridenreichium et Prodrromus Fridenreichio missus*.

XXXIV. *Statuta regni Galliæ juxta Francorum, Burgundorum, Gothorum, Anglorum, gentium Germanicarum, in eâ dominantium, Consuetudines, cum Jure communi collata, et Commentariis illustrata*, Francof., 1611, in-fol.

XXXV. *Prodromi adversus Zeschlini Vindicias tutelares*, Heidelb., 1614, in-4°. « L'on ha trouvé bon qu'il leur [Zeschlin et Fridenrich] fut respondu de même qu'ilz ont escript, c'est-à-dire rudement. »

XXXVI. *Fragmenta XII Tabularum, suis nunc*, etc. Heid elb., 1616, in-4°. — Ouvrage de son fils, qui lui est à tort attribué.

XXXVII. *J. Kahl, aliàs Calvini Lexicon juridicum, cum præfatione D. Gothofredi et Herm. Vulteii*, 1619, selon Sénébier, et Gen., 1640, in-fol., selon Camus. — Cet ouvrage, qui avait déjà eu au moins deux éditions antérieures à celle que nous indiquons, a été, depuis, réimprimé un grand nombre de fois. Camus ne compte pas moins de dix éditions nouvelles jusqu'en 1759.

XXXVIII. *Institutiones, Theophilo*

antecessore græco interprete. Paratilla et notæ ad eundem Theophilum græcum latinumque, Dion. Gothofredo auctore. *Accesserunt Theophili benè dictorum et perperam ab eodem admissorum libri IV*, Genevæ, 1620, in-4°. — Ouvrage cité par Camus. Dans cette édition se trouvent le texte grec de Théophile avec la traduction latine par Curtius, et le texte latin de Justinien.

Sénébier complète cette liste par un certain nombre d'ouvrages dont il ignorait l'année et le lieu d'impression, mais dont plusieurs nous semblent faire double emploi. — XXXIX. *De Jure Paganorum*. Ne serait-ce pas le traité De statu Paganorum de Jacques Godefroy? — XL. *De personis sui juris in tutoris potestate constitutis*. — XLI. *Libri octo Basilicorum, cum præfatione*. — XLII. *Commentaria in Accursii Corpus juris civilis*. — XLIII. *Commentaria in Dies geniales Alexandri ab Alexandro*; réimpr. Lugd Batav., 1673, 2 vol. in-8°, avec les Comment. d'André Tiraqueau, Jean-Christ. Coler et Nicolas Mercier. — XLIV. *Compendium juris civilis*. — XLV. *Disputationes de arbitris*. — XLVI. *Disputationes de dote*. — XLVII. *Disputationes de legibus et consuetudinibus*. — XLVIII. *Dialyposes jurisprudentiæ*. — XLIX. *Conciliatio legum*. — L. *Institutiones in Novellas*. — LI. *Disputatio de regalibus imperatoriis*. — LII. *Disputatio de usurpationibus et præscriptionibus*. — Ajoutons qu'on conserve au British Museum (*Mss. Lansdown*, N° 367. 44—43 et N° 364, 91, 92) quelques lettres de Denis Godefroy. — Quant aux *Commentaria ad Constitutiones Normanniæ*, ne faut-il pas le restituer à Jacques Godefroy, sieur de La Commune, avocat en la vicomté de Carentan, comme on l'a déjà fait pour les Commentaires sur la coutume réformée du pays et duché de Normandie, Rouen, 1626? C'est aussi à tort, nous apprend M. Weiss, que l'on a attribué à notre Denis Godefroy l'Avis pour réduire les monnaies à leur juste prix et valeur, etc., « puisque l'auteur

prend le titre d'avocat, ci-devant procureur du roi aux monnaies, » fonctions qu'il n'a jamais exercées.—L'Éloge de Denis Godefroy par son ami Bernegger, qui parut en placard à Strasbourg, le 40 sept. 1622, jour de son enterrement, a été réimprimé dans les Opuscules de Loisel. On a réuni en un volume, qui parut en Allemagne, les pièces de vers composées sur sa mort.

Fils cadet de Denis, JACQUES GODEFROY, né à Genève, sur la fin de l'année 1587, marcha dignement sur les traces de son père. A son exemple, il continua l'œuvre commencée par les *Du Moulin* et les *Cujas*; comme lui, il fut un des oracles de la science. Sous la date du 9 juin 1619, le Conseil de Genève lui fit espérer une chaire de droit, à condition qu'il ferait gratuitement un cours à l'Académie pendant deux ou trois mois. Il accepta cette sorte d'épreuve et fut pourvu de la place. Mais, à peu de temps de là, soit pénurie de la république, soit pour tout autre motif que le baron de Grenus, dans ses Extraits des registres du Conseil d'État, ne nous fait pas connaître, on supprima son traitement. Cependant, sur les représentations de la Compagnie des pasteurs, le Conseil, à la date du 16 octobre 1621, consentit à le lui rendre, surtout « pour ne pas donner ce chagrin à M. Godefroy, son père, à son arrivée. » Il paraît que l'intention de Denis Godefroy, en fuyant du Palatinat, avait été de se rendre auprès de son fils, à Genève; mais l'empressement de ses amis le retint à Strasbourg. Une des considérations qui décidèrent le Conseil à cet acte de justice mérite bien d'être rapportée : c'est que « le sieur Godefroy appartenait à des gens de qualité comme, entr'autres, à M. de Brederode, agent de MM. les États-Généraux. » On voit par là que les Protestants ne sacrifiaient pas moins que les Catholiques aux préjugés du temps. Ce M. de Brederode, alors en mission auprès des Lignes Suisses, descendait sans doute « du sieur de Brederode, grand seigneur du pays et grand hom-

me d'Etat, au rapport de Brantôme, qui fut le principal auteur de ces révoltes, qu'on nomma les Gueux. » Cependant il paraît que l'année suivante le Conseil revint sur sa décision. A la date du 14 octobre est consignée sur les registres du Conseil d'Etat une nouvelle représentation des pasteurs, pour se plaindre « de ce que le Conseil refusait de continuer les gages de quelques professeurs et en particulier de respectable Jacq. Godefroy, personnage grandement utile au public pour les qualités dont il est doué et la bonne littérature qu'il a, ajoutant que ci-devant ils avaient parlé de lui en termes d'honneur et de faveur, mais que maintenant ils en parlaient en termes de justice et d'équité, surtout depuis qu'il avait eu le malheur de perdre quatre mille écus par la calamité arrivée à Heidelberg. » Ces remontrances eurent sans doute pour effet de faire régulariser définitivement la position de notre savant professeur. Il vint même un temps où les ministres qui l'avaient si chaudement protégé, redoutèrent son influence.

Dans la même année de 1622, Godefroy fut élu au Conseil des LX, et, en 1629, il fut appelé au Petit-Conseil. Les pasteurs craignant alors que, par son autorité et son crédit comme conseiller d'Etat, il n'entraînât les suffrages des autres membres de leur Compagnie, demandèrent au Conseil, à la date du 16 février 1631, qu'il n'eût pas voix délibérative dans l'élection qu'ils avaient à faire d'un professeur. Mais le Conseil repoussa, avec raison, cette demande d'ostracisme. Sur la fin de 1634, étant allé complimenter, au nom de la république, le prince de Condé, qui se trouvait à Gex, ce prince chercha à « le persuader à accepter une profession en droit dans quelque université de France, avec une pension considérable, mais il refusa, vu, dit-il, son attachement pour sa patrie, où il avait tous les avantages qu'il pouvait souhaiter. » En effet, Godefroy jouissait, dans sa patrie d'adoption, de la plus légitime considération.

Après avoir exercé pendant cinq ans les fonctions de secrétaire d'Etat, il fut élevé, au mois de février 1637, à la charge de syndic, la plus haute magistrature de la république; et, depuis, à trois reprises différentes, en 1641, 1645 et 1649, il fut de nouveau revêtu de cette haute dignité. Les affaires du gouvernement ne l'empêchaient pas de continuer ses leçons. En 1638, l'université de Leyde lui fit offrir la chaire de droit que la mort de P. Cunæus avait laissée vacante. Mais il ne vit dans cette offre qu'un témoignage d'estime; la reconnaissance lui faisait un devoir de servir sa patrie d'adoption. Dans le cours de sa carrière, Godefroy fut plusieurs fois honoré de missions importantes, entr'autres, en 1643, auprès du gouvernement de Louis XIII. La maladie du monarque ayant retardé la conclusion de la négociation, il se trouvait encore à Paris lors de sa mort, et fut chargé par son gouvernement de complimenter le nouveau souverain. Il prononça, à cette occasion, un de ces discours pleins d'adulation, par lesquels Protestants et Catholiques s'empressaient, à l'envi, d'ouvrir un chemin fleuri au despotisme. Après avoir exalté Louis-le-Juste, « dont la ravissante gloire a rempli tout l'univers, non-seulement d'étonnement, mais aussi d'un véritable amour, » Godefroy annonça au petit roi, son successeur, qu'il posséderait, à lui tout seul, les vertus qui valurent à ses prédécesseurs du nom de Louis les surnoms de Saint, de Débonnaire, de Père du peuple, de Juste, « vertus qui lui acquerront, quelque jour, comme il l'ose pronostiquer, le véritable nom d'Auguste, vertus qui, comme quatre roues, élèveront sa gloire par toute la terre, comme sur un char triomphal que la république de Genève accompagnera de ses acclamations et réjouissances. Plaise à la bonté divine faire que le trône de S. M. soit établi en justice et soit comme la rosée sur l'herbe qui fait germer et verdifier la paix au-dedans de la France et en ses avant-murs. » Pendant ce discours, écrivit Godefroy au Con-

seil, le petit roi « badinait des jambes. » Cela était bien permis à un roi de son âge; mais la reine lui fit cesser ce jeu et imposa silence à quelques courtisans qui causaient. Quant à elle, elle écouta jusqu'au bout et parut très-satisfaite. Remarquons cependant, pour disculper Godefroy de ses basses adulations, qu'il parlait au nom d'un petit Etat, et que la politique des petits États a été, presque en tout temps, de se rendre *méprisable* aux yeux des grands, pour ne pas tenter leur ambition. Quoi qu'il en soit, ce discours eut le meilleur effet possible, puis, à la suite, Godefroy obtint sans difficulté l'objet de sa mission. Les dernières années de la vie de notre savant jurisconsulte s'écoulèrent paisiblement au milieu de ses études et de ses travaux; il mourut le 24 juin 1652, laissant inédits un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ont été publiés par ses amis. Il avait composé lui-même son épitaphe; mais le Conseil, par un arrêté du 25 juin, ne permit pas qu'elle fût placée sur sa tombe. La voici, telle que Spon la rapporte, en ajoutant, dans un assez mauvais style, que quelques-uns la trouvent « de la beauté et de la force des antiques. » On y remarquera une faute que l'annotateur de Spon a déjà relevée : Godefroy n'a été que quatre fois syndic. *Jacobi Gothofredi JC., V Cos., quinto supra LX ætatis anno defuncti, exuvia hic jacent, unâ que jacent quæ Patriæ, Ecclesiæ, Orbi literato proximitè destinabat compluria, à vulgi erroribus, ab officiiis nonnullorum, à præposterâ demum quorundam ambitione vindicata. Dolenda jactura, sed non ideo lugendus ipse, qui Cœlesti patriæ redditus, Cœlitum [in] albo adscriptus, Dei Opt. Max. adspectu, propriâ nunc felicitate fruitur : quam tot inter animi mœores, corporis languores, studiorum labores, negotiorum molem, spei plenus, fidei certus, Christi charitate circumamictus, animo semper præcepit vivus, vivus et ipse sibi H. T. P. [hunc tumulum posuit]. — Quoique marié deux fois, la première, en 1618, avec *Marie Graffard*, et la seconde, en*

1640, avec *Susanne de Croso*, il ne laissa point d'enfants. Sénebier n'aurait pas dû l'ignorer.

On a de Jacq. Godefroy les ouvrages suivants :

I. *De statu Paganorum sub imperatoribus christianis, Commentarius ad tit. X, lib. XVI Codicis Theodosiani*, Lipsiæ, 1616, in-4°.

II. *Fragmenta XII Tabularum, suis nunc primum tabulis restituta, probationibus, notis et indice munita*, Heidelb., 1616, in-4°. — « Chef-d'œuvre d'érudition, dit M. Pillet (Biogr. univ.), qui a servi de base aux éditions plus complètes qu'on en a données depuis. » Réimpr. avec d'autres fragments sous le titre : *Fontes IV juris civilis*. Voy. N° XVIII.

III. *M. Tullii Ciceronis Opera, cum notis Lambini et Gothofredi*, Col. Allobr., 1616, in-fol.

IV. *Fragmenta legum Julii et Papii, collecta et notis illustrata à D. G.*, Genève, 1617, in-4°. — Réimpr. dans le N° XVIII.

V. *Conjectura de suburbicariis regionibus et ecclesiis, seu de præfectura et episcopi urbis Romæ diœcesi*, Francof., 1618, in-4°. — Attaqué par le P. Sirmond, cet ouvrage, qui avait paru anonyme, fut défendu par Saumaise, ce qui le fit attribuer à ce dernier. Par contre, le Catal. de la Bibl. Roy. attribue à Godefroy : *Vindicie pro conjecturâ de suburbicariis regionibus et ecclesiis adversus censuram Jac. Sirmondi S. J.*, Gen., Petr. de La Rivière, 1619, in-4°.

VI. *Dissertatiunculæ duæ de Tutelâ et Curâ*, Gen., 1625, in-4°.

VII. *Notæ in Tertulliani ad Nationes libros II ineditos*, Aureliano-poli, 1625, in-4°.

VIII. *Le Mercure Jésuite, ou Recueil de pièces concernant les progrès des Jésuites depuis 1620 à 1626*, Genève, P. Aubert, 1626, in-8°; édit. augm., 1631, 2 vol. in-8°. — On y trouve des pièces antérieures à 1620.

IX. *Diatriba de jure præcedentiæ, de notis seu signis præcedentiæ, de*

curematicis seu cautelis in controversiis præcedentiæ, edita à Coladone, Gen., 1664, in-4°; réimpr. dans les Oper. minor. — La première édition, beaucoup moins ample, fut donnée par Godefroy, Gen., 1627, in-4°. Le Catal. de la Bibl. de Lausanne indique une édit. de Gen., 1654, sous le titre : *Diatriba de jure prædriæ*.

X. *Animadversiones juris civilis pro vero nonnullarum legum intellectu et genuinâ earundem lectione*, Gen., 1628, in-4°.

XI. *Vetus orbis descriptio græci scriptoris sub Constantio et Constante imper., græcè nunc primum edita cum veteri versione, et novâ à regione, notisque Jac. Gothofredi*, Gen., 1628, in-4°. — « Il ne restait, lit-on dans la Biogr. univ., de cette ancienne géographie, composée originaiement en grec, vers l'an 347, et attribuée mal à propos à Alypius, favori de Julien l'Apostat, qu'une traduction latine tout-à-fait barbare. Au moyen de cette version hérissee d'hellénismes, Godefroy rétablit le texte grec et l'accompagna d'une bonne version latine avec de savantes notes. » Godefroy avait reçu en don ce msc. de Saumaise. Selon Bœcler, l'auteur n'a pas été heureux dans ce travail, *parum feliciter se gessit*.

XII. *Orationes IV Libanii sophistæ, primum veste latinâ donatæ, cum notis, græcè et lat.*, Gen., 1631, in-4°.

XIII. *Discursus historicus ad leg. Quisquis, Cod. ad leg. Juliam Majestatis*, Gen., 1633, in-4°.

XIV. *Libanii Antiocheni pro templis Gentilium non exscindendis, ad Theodosium M. Imp. Oratio : ante M. CCC. ferme annos conscripta : nunc primum edita à Jac. Gothofredo, gr. lat., notisq. illustrata*, Olivier des Estienne, 1634, in-4°.

XV. *Orationes politicae tres : Ulpianus, seu de Majestate principis legibus solutâ ; Julianus, seu de arcanis Juliani imperatoris artibus ad religionem christianam prostigan-*

dam; Achaica, seu de causis interitū reipublicæ Aethæorum, 1634, in-4°. — C'est vraisemblablement cette dernière oraison qui fut trad. en anglais par H. Stubbe sous le titre : *History of Achaia*, Lond., 1673, in-4°. ouvrage que Rob. Watt attribue à Jacq. Godefroy.

XVI. *Diatriba de Cenotaphio, deque diversis super illius religione Marciani et Ulpiani sententiis*, 1634, in-4°. — D'après M. Renouard, cette dissertation, ainsi que la précédente, serait sortie des presses de Robert Estienne III.

XVII. *De dominio seu imperio maris, deque jure naufragii colligendi* τριπέφυκται, *lege Rhodiā*, Gen., 1637, in-4°, et dans les Oper. minor.

XVIII. *Fontes IV juris civilis, putā legis XII Tabb. et legis Juliae et Papia fragmenta, cum notis et glossario; nec non Edicti perpetui, ut et; Sabinianorum librorum ordo seriatim*, Gen., 1638, in-4°; 1653, in-4°; réimpr. dans les Oper. minor., avec une préface d'Esaië Colladon.

XIX. *Philostorgii Cappadocis Historiae ecclesiasticae à Constantino M. Ariique initiis usque ad Theodosium juniorem, libri XII., nunc primum editi, unā cum versione, supplementis nonnullis et prolixioribus dissertationibus*, Gen., 1642 (1643, dans la Bibl. Telleriana), in-4°, græcè et lat. — Le msc dont s'est servi Godefroy, provenait de la bibl. de Bongars. Etienne Le Clerc a amèrement critiqué la trad. de Godefroy; mais elle n'a pas laissé d'être estimée, dit Nicéron, jusqu'à ce que M. de Valois en eût donné une meilleure. La cause de la mauvaise humeur de Le Clerc provenait, d'après Baillet, de ce que Godefroy, lors de sa candidature à la chaire de grec, lui avait préféré *Morus*. Les rancunes des savants sont terribles.

Allez, petit grimaud, barbouilleur de papier!

XX. *Dissertationes duæ juridicæ: 1° De nuptiis consobrinorum; 2° De testamento tempore pestis condito*, 1642, in-4°. — Sénébier n'indique que

cette dernière, sous la date de Genève, 1643.

XXI. *Opuscula historica, politica, juridica*, Gen., Choüet, 1645 [1644, Biogr. univ.], in-4°; réimpr. dans les Oper. minor. — Ce recueil contient les ouvrages compris sous les N° XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII.

XXII. *Dissertationes quinque: 1° De mutatione et augmento monetæ aureæ; 2° De functione et æqualitate in mutuo; 3° De electione magistratū incapacis, seu inhâbilis, per errorem factū; 4° De velandis mulieribus, deque exuviiâ capitis; 5° De interdictâ Christianorum cum Gentilibus communione, deque Pontificatu maximo, num Christiani Imperatores eum aliquando gesserint*, 1645, in-8°. — Ce recueil, cité dans le Catal. impr. de la Bibl. Royale, était inconnu à Sénébier, qui mentionne ces divers traités comme ayant été publiés séparément par les amis de l'auteur, les deux premiers en 1653, et les trois autres en 1654, Genève, in-4°, dans les Opusc. varia. Le dernier de ces traités est cité par Barbier sous le titre : *Jacobi Pacidii vel Placidii [Jac. Gothofredi] Epistola ad celeberrimum V. D. Andream Rivetum de interdictâ*, etc.

XXIII. *Exercitationes sacræ de Ecclesiâ, deque Incarnatione Christi in I Tim. III.*, 15, 16. Gen., Pet. Choüet, 1649, in-8°; réimpr. dans les Critici sacri, Lond., 1660.

XXIV. *De fide jussoribus et famosis latronibus investigandis*, Gen., 1652, in-4°, et dans les Oper. minor.

XXV. *Commentarius in tit. Pandect. de diversis Regulis juris antiqui*, Gen., Choüet, 1653, in-4°, publié par Esaië Colladon dans les Oper. minor. — Au jugement de Denis Simon, « il y a dans ce commentaire beaucoup d'érudition, quoiqu'il n'y ait pas tant de belles lettres que dans le commentaire sur le code Théodosien, la matière n'y étant pas si disposée. »

XXVI. *Opuscula varia, juridica, politica, historica, critica*, Gen., 1654, in-4°, avec le portrait de Go-

defroy. — Recueil contenant les ouvr. compris sous les N^{os} XIII, XVII, XXI (3, 4, 5), XXIV. C'est sans doute par erreur que Denis Simon le dit imprimé en 1628, du vivant de l'auteur.

XXVII. *Tractatus practicus de Salaris*, à Colladone editus, Gen., 1656, in-4^o; édit. augm., 1666, in-4^o.

XXVIII. *Manuale juris, seu parva juris mysteria, ubi quatuor sequentia continentur* : 1^o *Juris civilis romani historia*; 2^o *Bibliotheca*; 3^o *Florilegium sententiarum*; 4^o *Series librorum et titulorum in Digestis et in Codice*, Gen., 1651; 6^o édit. ibid., 1654, et maintes fois depuis, entre autres in Oper. minor. de l'édit. de Trotz.

XXIX. *Codex Theodosianus, cum perpetuis commentariis Jacobi Gothofredi*; *præmittuntur Chronologia accuratior, cum Chronico historico, et Prolegomena* : *subjiciuntur Notitia dignitatum, Prosopographia, Topographia, Index rerum et Glossarium nomicum. Opus posthumum ab Ant. Marvillio editum*, Lugd., 1665, 6 tom. en 3 vol. in-fol.; Lips., 1736-45, 6 vol. in-fol. — Godefroy travailla à cet ouvrage pendant plus de trente ans. A la date du 21 mars 1616, son père écrivait à de Thou : « J'espère qu'il mettra [au jour], la prochaine foire, le premier livre de ses Antiquités Franques, et après quelque relâche le Code Théodosien, sur lequel j'oserais dire qu'il s'est (selon sa capacité) assez diligemment et fidèlement employé. » C'est le plus important de ses ouvrages.

Ant. Marville, professeur de droit à Valence, qui, après sa mort, s'était rendu acquéreur de sa bibliothèque, le publia et eut la loyauté — rare en tout temps — de se contenter du simple titre d'éditeur. Le code Théodosien avait été donné en entier pour la première fois par Cujas; mais l'édition de Godefroy est tellement améliorée qu'elle peut passer pour un ouvrage entièrement neuf. Tel est aussi le sentiment de Denis Simon. « Le commentaire sur le code Théodosien est, selon ce critique, le plus bel ouvrage que nous ayons. »

Ces Commentaires ne sont pas, ce que l'on pourrait supposer, des dissertations sèches et arides, qui ne sont que savantes. Godefroy avait lu, nous dit son éditeur, presque tous les auteurs grecs ou latins, les poètes, les historiens, les écrivains politiques, les philosophes, les philologues, et il sait tirer un excellent parti de son immense lecture. Il ne se contenta pas de compulsur tous les interprètes du droit, tant anciens que modernes; mais il étudia avec un grand soin, *exactissimâ sedulitate et solertid*, les Critiques sacrées, les Pères grecs et les latins, les actes des Conciles et des Synodes, et l'on peut dire qu'il ne laissa *intacte* aucune partie de la science du droit, *ut nullam juris divini et humani partem integram reliquerit*. Aussi passait-il en Allemagne pour un théologien éminent. Les services qu'il rendit à l'histoire ecclésiastique, sont appréciés dans la thèse suivante de J. G. Joch : *Programma de meritis jurisconsultorum, speciatim Jac. Gothofredi, in histor. ecclesiasticam*, Erfurt., 1702, in-4^o.

XXX. *Opera juridica minora, sive libelli, tractatus, orationes et opusculariora et præstantiora* [au nombre de 27,] *curâ et cum præfatione Christ.-Henr. Trotz*, Lugd.-Batav., 1733, in-fol. — Vie et portrait de Godefroy. — Plusieurs des opuscules de notre savant jurisconsulte ont aussi été recueillis dans le *Thesaurus juris civilis*, d'Everard Otton, Utrecht, 1733-6.

Il faut joindre à ces ouvrages le traité : XXXI. *De armorum jure*, dont nous ignorons l'année de l'impression, mais qui a été réimpr. dans les Oper. minor.; — et XXXII. *Mémoires touchant l'Etat de Genève*, 3 vol. in-4^o, mss., qui ont été d'un grand secours à Spon pour son Histoire de Genève, surtout pour les temps anciens. — On trouve, en outre, au rapport de Senebier, diverses pièces qu'il avait rassemblées sur l'histoire de sa patrie d'adoption, dans la Bibl. de la Chambre des comptes de Paris, N^o 514 de la bibliothèque de M. Godefroy. Ces papiers feraient-ils partie

de la riche Collection Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut? Attendons l'achèvement du catalogue dont de nombreuses soustractions ont fait comprendre en fin la nécessité, ce que n'avaient pu faire les besoins de l'étude.—Quelques-uns ont encore attribué à Godefroy le *Citadin de Genève*. En 1626, le Synode de Castres l'avait invité à travailler à la réfutation de Baronius; mais bien qu'il ait accepté cette tâche dont ses coreligionnaires voulaient l'honorer, comme il le marque dans une lettre au Synode de Charenton, en 1631, il ne parait pas qu'il ait rien publié sur ce sujet.

Une autre famille protestante du nom de Godefroy existait à La Rochelle. Nous pouvons mentionner plusieurs de ses membres. En 1619, *Etienne de Godefroy*, avocat, fut député au Synode de Loudun. Sur une liste de contribuables volontaires pour l'entretien des ministres à La Rochelle, en 1679, se trouvent les noms de *César*, d'*Alexandre* et de *Jacques* Godefroy. Après la révocation, *Henri* Godefroy, banquier, continua à résider à La Rochelle, avec sa femme *Anne Gastebois*. Serait-ce de cette famille que proviennent *César*, *Adolphe* et *Gustave* Godefroy, que M. Ch. Weiss nous fait connaître comme étant actuellement au nombre des principaux armateurs de l'importante place de commerce de Hambourg? Il existe encore aujourd'hui dans cette ville une église française, mais elle ne compte plus qu'un très-petit nombre de fidèles parmi lesquels nous citerons le négociant *Gabin* et l'habile armurier *Morin*.

GOLIUS (ΓΙΕΟΡΝΙΕ), né à Strasbourg en 1528, et mort le 18 mars 1600, professeur de morale et chanoine de Saint-Thomas, a publié quelques ouvrages qui ont joui dans le temps d'une grande réputation. En voici la liste.

I. *Onomasticon latino-germanicum*, Argent., 1578, 1653, in-8°; Erphord., 1589, in-8°.

II. *Epitome doctrinæ moralis, ex libris Ethicorum Aristotelis*, Arg.,

1592, 1621, 1652, in-8°; Lond., 1662, in-8°.

III. *Grammaticæ seu educationis puerilis linguæ græcæ partes II*, Argent., 1594, 1601, 1629, 1650, in-8°; Francof., 1613, in-8°; Amst., 1644, in-8°; Lips., 1663, in-8°.

IV. *Epitome doctrinæ politicæ ex libris Aristotelis*, Arg., 1614, 1621, in-8°; Francof., 1617, 2 vol. in-8°. J'ajouterai *Œconomica et Notæ in Dav. Vechneri Hellenoziam*, sans autre indication.

GOMBAULD (JEAN-OGIER DE), un des coryphées de l'hôtel de Rambouillet, qui eût mérité un meilleur sort.

A l'exemple de Bayle et de Pellisson, nous nous bornerons à rapporter ce que nous apprend *Conrart* dans la notice qu'il a consacrée à la mémoire de son ami. Gombauld naquit à St.-Just-de-Lussac en Saintonge, et mourut à Paris, en 1666, dans un âge avancé. Il était gentilhomme, « cadet d'un quatrième mariage, comme il avait accoutumé de le dire lui-même par raillerie, pour s'excuser de ce qu'il n'était pas riche. Il était grand, bien fait, de bonne mine et sentant son homme de qualité. Sa piété était sincère, sa probité à toute épreuve, ses mœurs sages et bien réglées. Il avait le cœur aussi noble que le corps; l'âme droite et naturellement vertueuse; l'esprit élevé, moins fécond que judicieux; l'humeur ardente et prompte, fort portée à la colère, quoi qu'il eût l'air grave et concerté. Après avoir achevé à Bordeaux toutes ses études en la plupart des sciences, sous les plus excellents maîtres de son temps, il vint à Paris, sur la fin du règne du roi Henri-le-Grand, où il ne tarda guère à être connu et estimé. Ce grand monarque ayant été malheureusement assassiné, tous les Français le pleurèrent comme le père de la patrie, et tous les poètes semèrent son tombeau de fleurs funèbres qu'ils avaient cueillies sur le Parnasse. M. de Gombauld, quoique jeune [par conséquent, il ne mourut pas centenaire, comme on l'a dit,] ne fut ni des derniers ni des moindres [d'après Joly,

il ne se trouve rien de lui dans le recueil qui a été publié de ces poésies]. Sous la minorité de Louis-le-Juste, et sous la régence de Marie de Médicis, sa mère, il fut des plus considérés de cette grande et magnifique princesse, et il n'y avait point d'homme de sa condition qui eût l'entrée plus libre chez elle, ni qui en fût vu de meilleur œil. » Nous laisserons un moment notre narrateur pour emprunter au Supplément manuscrit au Menagiana, par Legoux, quelques particularités intéressantes, qui expliquent les préférences de la régente. « Gombauld s'imagina autrefois, y lisons-nous, que la reine Marie de Médicis avait de la complaisance pour lui, parce qu'une de ses dames lui dit qu'elle trouvait qu'il ressemblait fort à un cavalier italien, qui avait eu l'honneur d'être de sa cour, avant qu'elle quittât l'Italie. Il disait encore qu'il avait connu que cette grande reine avait de la bonté pour lui, parce qu'un jour, ayant fait un faux pas [sans doute volontaire?] elle s'appuya sur lui pour s'empêcher de tomber. Il se promenait souvent dans un jardin qui était sous la Galerie du Louvre, et où étaient les fenêtres de la chambre de cette reine, pour tâcher d'en être vu. Dans cette grande idée qu'il avait conçue, il fit sa tragédie d'Endymion. On ne peut concevoir comment un homme si sage s'était rempli de ces vaines imaginations. Heu, vatum insanæ mentes! La reine Marie de Médicis remarqua l'imagination et l'idée de M. de Gombauld, et prenait plaisir à l'entretenir. Il parlait toujours poétiquement, et la voyant un jour avec une parure magnifique, il lui dit: Madame, Votre Majesté est aujourd'hui parée pour les Dieux. Elle répondit: Oui et principalement pour Apollon. Il contaït lui-même, qu'étant un jour vis-à-vis de la reine, il lui semblait que l'Amour échauffait l'air entre elle et lui. » De tout cela, il nous semble résulter que le faible du poète était suffisamment partagé. Reprenons le récit de Conrart. « Comme la reine était d'humeur libérale et qu'elle aimait à

l'exercer envers ceux qu'elle en jugeait dignes, elle donnait des pensions considérables à beaucoup d'hommes de savoir et d'esprit. Celle de M. de Gombauld était de douze cents écus : ce qui lui donnait moyen de paraître en fort bon équipage à la Cour, soit à Paris, ou dans les voyages qui étaient fréquents en ce temps-là. Et comme il était autant ennemi des dépenses superflues, qu'exact à faire honnêtement les nécessaires, il fit un fonds assez considérable de l'épargne de ces années d'abondance : ce qui lui vint bien à propos pour passer celles de stérilité qui y succédèrent, quand les guerres civiles et étrangères eurent diminué, et enfin tari les sources d'où les premières avaient coulé. On le réduisit d'abord de douze cents écus à huit cents, et ensuite de huit cents à quatre cents, où il est demeuré jusqu'à sa mort, sans être payé néanmoins, depuis la guerre de Paris, que par les offices de quelques personnes puissantes et généreuses, dont il avait l'honneur d'être connu et protégé, entre lesquelles M. le duc et M^{me} la duchesse de Montausier doivent tenir le premier rang. Durant quelques années, il fut aussi gratifié d'une pension sur le Sceau par M. Séguier, chancelier de France. Il avait toujours vécu fort sain, à quoi sa frugalité et son économie avaient extrêmement contribué. Mais un jour qu'il se promenait dans sa chambre, ce qui lui était fort ordinaire, le pied lui ayant tourné, il tomba et se blessa de telle sorte à la hanche, qu'il fut obligé de garder presque toujours le lit depuis cet accident jusqu'à la fin de sa vie, qui a duré près d'un siècle, si une date écrite de sa main, dans un des livres de son cabinet, était le temps véritable de sa naissance, comme il l'avait dit en confidence à quelqu'un qui n'en a parlé qu'après sa mort. Il avait été honoré de la bienveillance de tous les Grands et de toutes les Dames des trois Cours qu'il avait vues, c'est à-dire celles de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, glorieusement régnant en nos jours, et pendant les régnances de

deux grandes reines, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, il était des plus assidus à se trouver à leurs cercles, principalement à celui de la première de ces princesses. Mais il se rendait avec encore plus de soin et de plaisir au délicieux réduit de toutes les personnes de qualité et de mérite qui fussent alors : je veux dire, à l'hôtel de Rambouillet, qui était comme une cour abrégée et choisie; moins nombreuse, mais, si je l'ose dire, plus exquise que celle du Louvre, parce que rien n'approchait de ce Temple de l'Honneur, où la Vertu était révéérée sous le nom de l'incomparable Arténice, qui ne fût digne de son approbation et de son estime. Enfin, M. de Gombauld fut aimé et admiré de tous ceux qui, comme lui, avaient sacrifié aux Muses et aux Grâces, et je ne doute point que la Postérité ne lui soit encore plus équitable que le siècle où il a vécu, et que le mérite de ses ouvrages ne fasse obtenir à son nom l'immortalité qui est la récompense de tous les hommes de lettres, quand ils ont pu parvenir au rang où celui-ci s'était élevé. » Pour nous, nous craignons bien que l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie n'ait prononcé qu'au nom d'une coterie, et la Postérité ne ratifie pas ces sortes de jugements. L'empire du moment a toujours suffi au bel esprit. Poète sobre, discret, réservé, Gombauld se contenta de petits succès; son trône est dans les ruelles. Les beaux sentiments de la galanterie, les mi-gardises du langage, voilà le Dieu qui l'inspire. Il chante, il adore, il gémit, il soupire, il se meurt — à froid. Sa lyre ne se lasse pas de faire entendre la même note. Mais cette note, il faut bien en convenir, était goûtée, et si elle revient si souvent, la faute en est à son siècle :

Le mauvais goût du siècle en cela me fait peur,
disait Alceste le Misanthrope, en enten-
dant des vers que Gombauld eût signés.
Pour qui n'est pas un génie, le goût du
jour est un tyran dont il faut subir la
loi. Quelques années plus tard, Gom-

bauld eût sans doute chanté sur un au-
tre ton; de nos jours, il eût peut-être
été une de nos célébrités contemporai-
nes : la manière fait toute la différence.
Sa réputation dans le sonnet était si so-
lidement établie que nul ne songeait à
lui contester sa supériorité, on ne dis-
putait que pour lui trouver des rivaux.
Ne forçons point notre talent, disait
Guéret, « laissons l'élogie à Desportes,
les stances à *Théophile*, le sonnet à
Gombauld, l'épigramme à Mainard. »
Furetière est du même avis. Saint-
Amand va encore plus loin dans son
admiration. Nous rapporterons un jeu
d'esprit qu'il composa à ce sujet.

Cornille, Brébeuf, Saint-Amant
Font triompher l'éclat normand.
Saint-Amant, Brébeuf et Cornille
Ont une gloire non pareille;
Cornille, Saint-Amant, Brébeuf
Au plus fort présentent l'éteuf.

RÉPONSE.

Vence [Godeau], Chapelain et Gombaut
Sont prêts d'en soutenir l'assaut.
Chapelain et Gombaut et Vence
Marchent au jeu pour la défense.
Vence, Gombaut et Chapelain
Les froteront battoir en main.

Si donc Boileau parle de Gombauld
avec mépris dans ces vers, du reste
pleins de sens, et en tous temps pleins
d'à-propos :

Ne vous enivrez point des éloges flatteurs
Qu'un amas quelquefois de vains admirateurs
Vous donne en ces Réduits prompts à crier :
[Merveille!
Tel écrit [Chapelain] récit se soutint à l'o-
[reille,
Qui, dans l'impression au grand jour se mon-
[trant,
Ne soutint pas des yeux le regard pénétrant.
On sait de cent auteurs l'aventure tragique;
Et Gombaud tant loué garde encor la boutique.

Et si ailleurs, parlant du sonnet, il
porte même la main sur la couronne,
jusqu'alors *impollue*, de notre poète :

Un sonnet sans défauts vaut seul un long poème.
Mais en vain mille auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux phénix est encore à trouver.
A peine dans Gombaud, Moynard et Malloville,
En peut-on admirer deux ou trois entre mille :
Le reste, aussi peu lu que ceux de Pellétier,
N'a fait de chez Sercy qu'un saut chez l'épicièr.

c'est que le temps, ce suprême nova-
teur, avait marché, les beaux jours de

l'hôtel de Rambouillet étaient passés, Molière régnait en roi au théâtre, les Précieuses et les Femmes savantes, humiliées et suppliantes, lui demandaient grâce, et, en un mot, Gombauld venait de mourir. Sa gloire remontait à plus de trente années. Trente années de belle et bonne renommée ! Y en a-t-il beaucoup parmi nos poètes du jour dont la gloire aura une telle durée ? Nous en avons déjà vu mourir plusieurs.

Dans l'épigramme, Gombauld le disputait même à Mainard, dans l'opinion de quelques-uns. Sa réputation dans ce genre s'est mieux soutenue, et Voltaire, ce grand juge, a pu dire avec raison qu'il en a composé quelques bonnes, dont même on a retenu des vers. Gombauld n'abuse pas du trait, il s'attaque aux vices plutôt qu'aux personnes, il reprend plutôt qu'il ne raille, il veut corriger plutôt que blesser. En un mot, ce n'est pas un méchant homme. Partout dans ses écrits perce une âme honnête. Et ce que sembleraient démentir les faveurs dont il a joui à la cour de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, il était sincèrement attaché à sa religion, et ne ressemblait en rien à ces auteurs faméliques qui achètent leur pain quotidien au prix de complaisances et de bassesses. Contrairement à ce qui était d'usage, il se refusait à dédier ses ouvrages à de grands personnages pour obtenir d'eux leur protection ou quelque aumône déguisée. S'il se plaint souvent des rigueurs de la Fortune, ce n'est pas pour exciter la pitié, c'est qu'il regrette de n'avoir pas d'amis ; au reste, s'il n'est pas riche, Dieu, dit-il, répare ce défaut :

Ma main pour moi n'est jamais close,
Et comme il me faut peu de chose,
J'ay toujours tout ce qu'il me faut.

Il allait même (ce qui passerait de nos jours pour un excès de *misanthropie*) jusqu'à ne vouloir pas dire d'un mauvais livre le bien qu'il n'en pensait pas :

Faire des vers sur votre livre,
C'est enrager, ce n'est pas vivre,

Je n'en saurois prendre le soin.
Quiconque d'un mauvais ouvrage
Ose rendre un bon témoignage
Fait l'office d'un faux témoin.

Combien n'y en a-t-il pas cependant qui ne vivent pas d'autre chose ? L'honneur — auquel les plus fortes têtes d'alors n'étaient pas insensibles — l'honneur des grandes et des petites entrées ne l'aveuglait pas sur le compte de Messieurs les courtisans :

Le vice est tout leur entretien ;
Le luxe est leur souverain bien ;
Leur table en délices abonde ;
Leurs pieds au mal sont diligens,
Et les plus grands marauds du monde
Se nomment les honnêtes gens.

En général, notre poète fait une assez triste peinture des mœurs de la bonne société de son temps. Et cependant, jamais le Pouvoir fut-il plus fort, jamais l'Eglise romaine fut-elle en plus grand crédit ?

Ami de Conrart, et un des beaux esprits qui se réunissaient chez lui, Gombauld entra naturellement des premiers à l'Académie française, lors de sa fondation en 1635, et y jouit tout d'abord d'une considération méritée, quoiqu'il ne fût encore connu que par des succès de société. Il fut un des trois membres chargés de la rédaction des Statuts. Il proposait, dit-on, dans son projet, que chacun des académiciens fût tenu de composer tous les ans une pièce de vers à la louange de Dieu. Ce fut lui qui revit le plan du dictionnaire proposé par Chapelain, et qui mit la dernière main au jugement de l'Académie sur le Cid : toutes commissions qui prouvent le cas que ses collègues faisaient de lui. Aussi Saint-Evremond lui fit-il jouer un rôle dans sa comédie des Académiciens. Ces Messieurs taillent à tort et à travers dans la langue. Des Marets propose le maintien de la conjonction *car*, en se fondant sur cette formule qui lui semble nécessaire à l'autorité du roi : *car* tel est notre bon plaisir. Gombauld le conteste. Des Marets lui répond :

Je vous connais, Gombauld, vous êtes héré-
[tique,
Et partisan secret de toute république.

Ailleurs Saint-Evremond fait dire à Faret :

Gombauld pour un chà... ne manque pas de [feu.

Cette grossièreté à part, Gombauld n'est pas trop maltraité dans cette satire.

Il paraît que pendant un temps il fut attaché à la maison du roi en qualité de gentilhomme ordinaire. Telle est, du moins, la qualité qui lui est donnée dans le privilège de ses Poésies, daté de 1646 et signé Conrart. Mais, soit que le besoin l'ait forcé à se défaire de cette charge, soit qu'elle lui ait été retirée à cause de sa religion, on ne trouve point son nom, comme nous l'apprend l'abbé Joly, sur la liste de la maison du roi, imprimée en 1657.

On lui doit les écrits suivants :

I. *Endymion ou les Amours de la lune*, Paris, 1624, 1626, in-8°, figg. — Nous avons vu que cette espèce de poème en prose lui avait été inspiré par son fol amour pour la veuve de Henri IV. « Quoiqu'il n'ait vu le jour qu'en 1624, remarque l'abbé Joly, il avait pourtant couru en manuscrit pendant plusieurs années, et l'on en avait censuré l'auteur, comme on le voit dans la Satyre du temps, adressée à Théophile par le nommé Besançon, et publiée dès 1619, à la suite de l'Espadon satyrique composé par Desternod, francomtois. »

II. *Amaranthe*, pastorale en 5 act. et en vers, avec chœurs et prologue, Paris, 1634, in-8°. — Dédicée à la reine-mère.

III. *Les Poésies de Gombauld*, Paris, 1646, in-4°. Privilège donné, sous la date du 22 sept. 1646, pour « les Vers et les Lettres » de l'auteur. — Dans un avis au lecteur, l'auteur dit ne céder qu'en tremblant aux instances de ses amis. « Je craignois, dit-il, de m'exposer au jugement des hommes, comme au plus grand mal qui me pouvoit arriver. Mais l'autorité des uns s'est jointe à la bienveillance des autres, pour me commander absolument ce que l'on avoit de la peine à me persuader. — Je

ne donne pourtant, ajoute-t-il plus loia, que la moitié de ce que je pouvois donner, et les suffrages de la Renommée m'apprendront bien tost ce que je dois faire du reste. Nos héros ne trouveront point ici leurs louanges, pour ce que je n'ay pas achevé le nombre de ceux que je désire louer. Je parle seulement de quelques morts, et me tais de ceux qui vivent, à la réserve d'un seul, que je puis nommer le Chef des Muses, aussi bien que celui de la Justice [le chancelier Séguier.] Il m'a jusques ici gratifié de tant de faveurs, que si je m'en taisois davantage, mon silence passeroit peut-être pour ingratitude. » La plus grande partie de ce recueil est remplie par des sonnets; on en compte quatre-vingt-huit adressés à Phillis, vingt-deux à Amaranthe, neuf seulement à Clarice, qui est la moins bien partagée, dix-huit à Carite, en tout quatre passions successives, et cent-trente-sept sonnets, roulant sur le même thème, sans compter huit sonnets complémentaires, qui servent comme de bouquet, et dans lesquels le poète n'adresse plus ses plaintes amoureuses qu'à la Lune, déesse discrète autant que chaste. Nous avons fait notre possible pour retrouver dans ce riche écriin les deux ou trois perles dont parle Boileau, mais après bien des efforts, et à notre grande confusion, nous ne les avons pas trouvées. Cependant nous citerons un de ces sonnets à tout hasard. Il se pourrait que le Sort nous eût favorisé.

Donc après tant de vœux, tu m'as esté renduë,
O douce liberté, qui m'esgales aux Dieux !
Tu me fais donc goustier les délices des Cieux !
Que je perde le jour, quand je l'auray perduë.

Si Vénus elle-mesme, en terre descenduë,
M'offroit, pour te quitter, ses trésors précieux,
Je serois insensible aux charmes de ses yeux,
Et sa voix d'un rocher seroit mieux entenduë.

Je suis encore las des maux que j'ay soufferts ;
Et Phillis tasche en vain de me remettre aux
[fers.

O cruelle douceur ! ô foy trop infidelle !

Hélas ! plus que jamais elle est pleine d'appas,
Et veut absolument que je désire d'elle
Ce qu'elle a résolu de ne m'accorder pas.

Nous ne savons si c'est affaire de tem-

pérament, mais toutes les plaintes d'amour de notre poète nous laissent froid et nous rappellent « les fous desens rassis » de Boileau. Ce n'est pas que son style soit mauvais; on reconnaît en lui un disciple de Malherbe; mais c'est qu'il n'y a pas de rôle plus ingrat que celui de jeune-premier. Tout auteur de poèmes érotiques n'est pas un Tibulle ou un Parny.

Après les sonnets viennent quelques élégies, un lourd panégyrique du cardinal de Richelieu, une ode au chancelier Séguier, quelques stances dont une *Déclaration à Sylvie* écrite pour le compte du roi Louis XIII qui ignorait la langue des Dieux et qui désirait la parler, des pièces pour les ballets du roy et de la reine, quelques sonnets sur des morts illustres, un, entre autres, sur monsieur Durand que nous soupçonnons être le pasteur *Samuel Durand*,

Celui qui fit trembler tant d'âmes estonnées
Commes l'Éternel eust parlé par sa voix, etc.;

puis 50 épigrammes, dont la plupart ne se recommandent que par l'intention de l'auteur, une pièce de vers où Louis XIII adresse au Ciel des actions de grâces au sortir d'une grande maladie, une autre à la reine, et finalement 36 Sonnets Chrétiens. — Nous terminons par l'appréciation de Legoux, dont, au moins, on ne saurait contester l'originalité. Au dire de ce critique, les sonnets de Gombauld ont eu moins de succès que ses épigrammes. « Il y en a plusieurs, dit-il, qui sont obscurs, et j'en ai dit quelquefois ce qu'un ancien disoit des ouvrages d'Héraclite, que je trouvois beau ce que j'y entendois, et que je croyois que ce que je n'y entendois pas, étoit de même. » Admirable modestie, bien digne d'être donnée en exemple!

IV. *Lettres*, Paris, 1647, in-8° d'après Pellisson, in-4° d'après la Biogr. Saintongeoise.

V. *Les Epigrammes de Gombauld, divisées en trois livres*, Paris, 1657, pet. in-12. Le premier livre contient 106 épigrammes, le second 109 et le

troisième 104. Au jugement de l'abbé de Marolles, Gombauld doit être mis au rang des poètes français « à qui nos voisins ne sçauraient contester les avantages de la primauté » dans ce genre de composition, « et qui n'en doivent guère aux Anciens. » L'éloge est flatteur, mais il n'est pas toujours mérité. Nous rapporterons quelques-unes de celles que nous avons remarquées.

Colas est mort de maladie;
Tu veux que j'en plaigne le sort?
Que diable veux-tu que j'en die?
Colas vivoit, Colas est mort.

Combien de pompeuses oraisons funèbres pourraient se réduire à ce peu de mots! — En voici une autre qui vaut moins, parce que « sa finesse roule plutôt sur les mots que sur la pensée » contrairement au précepte judicieux de Boileau :

S'il est chrestien, Dieu le conserve,
Il n'en paroist rien à mes yeux,
Si non qu'il choque les faux Dieux,
Car il escrit malgré Minerve.

Gombauld se plaint souvent du mépris où sont tombées les lettres : les poètes n'ont plus de Mécène. Le trait suivant pourrait bien être dirigé contre le roi lui-même :

Vous m'avez fait beaucoup de bien :
Du moins vous en avez la gloire.
Tout le monde le dit : Lysis, qu'en dois-je
[croire ?
Car jusqu'icy je n'en scay rien.

Enfin dans son épitaphe de Malherbe, l'infortuné poète fait entendre son chant du cygne, son dernier cri de détresse :

L'Apollon de nos jours, Malherbe icy repose,
Il a vescu long-temps, sans beaucoup de sup-
[port.
En quel siècle ? Passant, je n'en dis autre chose :
Il est mort pauvre et moy je vy comme il est
[mort.

Ce siècle n'était sans doute pas l'âge d'or ? Que dirait Gombauld, s'il venait à revivre, en entendant faire honneur à Richelieu et à Louis XIV de tous les beaux génies qui ont illustré le siècle où ils ont vécu, comme si c'étaient eux qui les eussent fait naître ! Quand donc renoncerois-nous à cet esprit de vieille servitude ?

Nous ne terminerons pas sans dire un mot d'un petit fait littéraire dont la critique s'est préoccupée. D'après Ménage, Gombauld serait l'auteur de l'épigramme faite en réponse à celle que Racan avait écrite sur un des feuillets du livre du ministre Du Moulin: Nouveauté du papisme, et que Tallemant des Réaux attribue à M^{me} Des Loges. Racan terminait son épigramme par ces vers :

Il n'est permis d'aimer le change
Qu'en fait de femmes et d'habits.

Gombauld lui répondit :

C'est vous dont l'audace nouvelle
A rejeté l'antiquité,
Et Dumoulin ne vous rappelle
Qu'à ce que vous avez quitté.
Vous aimez mieux croire à la mode :
C'est bien la foi la plus commode
Pour ceux que le monde a charmés.
Les femmes y sont vos idoles ;
Mais à grand tort vous les aimez,
Vous qui n'avez que des paroles.

Ce dernier trait sera pour beaucoup une énigme; mais l'auteur des Histoires en donnera le mot.

VI. *Les Danaïdes*, tragédie, Paris, 1658, in-42; dédiée au surintendant Fouquet. — L'abbé de Marolles qualifie cette pièce d'*immortelle*; et cependant que de nous la connaît? Et où la trouver?

VII. *Traité et Lettres touchant la Religion*, Amst., 1669, 1678, in-42, publiés par les soins de Conrart, qui les fit précéder d'une notice biographique que nous avons reproduite en grande partie dans notre article. « C'étaient de tous ses ouvrages, nous dit Conrart, ceux que Gombauld estimait le plus. Il les avait composés par un pur motif de charité, dans le dessein de faire connaître la vérité à ceux qui étaient dans l'erreur, et d'affermir dans la bonne créance ceux qui y étaient nés, ou qui l'avaient embrassée. Il se plaignait ordinairement de deux choses, l'une que la plupart de ceux qui écrivaient sur ces matières faisaient de trop gros livres, où ils entassaient preuves sur preuves et autorités sur autorités, sans se soucier beaucoup ni de l'ordre, ni de la clarté. Et l'autre qu'ils se persuadaient

que la doctrine et l'élégance étaient incompatibles. Pour faire voir qu'ils se trompaient en cela, il composa ses Considérations sur la religion chrétienne, lorsqu'il était encore dans la vigueur de l'âge, et il fit voir véritablement qu'on peut être tout ensemble vigoureux et clair, concis et plein, solide et élégant. Ayant communiqué cette pièce à plusieurs de ses amis, et même à quelques-uns de la communion romaine, elle fut estimée de tous, et cela lui donna courage de faire ensuite le Traité de l'Eucharistie, et un autre qu'il adresse à un de ses amis, sous le nom d'Aristandre. Pour les Lettres, il les a faites en un âge beaucoup plus avancé, excepté celle à un proposant, qui est presque de même date que les Considérations sur la religion chrétienne... Sa plus grande passion était de publier ces écrits parce qu'il était persuadé qu'ils seraient utiles, et peut-être n'a-t-on guère vu d'homme séculier avoir autant de zèle pour la gloire de Dieu, et autant d'amour pour le prochain, qu'il en avait. Mais quand on aura remarqué dans ses Ouvrages la ferveur de ce zèle, et quand on saura d'ailleurs que sa subsistance dépendait presque indispensablement de la Cour, on ne trouvera plus étrange qu'il ne les ait pas fait paraître durant sa vie. Pour empêcher que le Public n'en fût privé après sa mort, s'ils fussent tombés entre les mains de quelques personnes d'autre religion que la sienne, il les mit, sur ses dernières années, en celles d'un de ses anciens amis, dont il avait éprouvé la fidélité et l'affection, et lui fit promettre de ne s'en point dessaisir, et de les mettre au jour dès que la commodité s'en présenterait. » Cerecueil contient donc : 1° *Considérations sur la religion chrétienne*; 2° *Traité sur l'Eucharistie*; 3° *Discours* où sont exposées les Raisons pour lesquelles l'auteur préfère la religion Réformée à la religion Romaine; 4° *Lettres*, au nombre de cinq, roulant sur le même objet. Ce livre a été très-favorablement accueilli du public. Il en parut une traduction latine, que nous trouvons indiquée

dans le Catal. de la Bibl. de Strasbourg, sous le titre : *Judicia de duabus religionibus, Romanâ et Reformatâ*, 1673, in-42, et deux traductions anglaises : 1° *The fundamentals of the Protestant Religion. Englished by Sidney Lodge*, Lond., 1682, in-42; 2° *Discourse of Christianity, showing the abuses of it. Out of the french, by P. Lorrain*, Lond., 1693, in-8°.

VIII. *Cydippe*, aussi indiquée sous le nom d'*Aconce*, tragi-comédie qui est restée inédite.

Conrart nous apprend, en outre, que Gombauld avait laissé « de quoi faire un nouveau Recueil de vers, particulièrement de Sonnets et d'Épigrammes, qui, pour être entre les mains de personnes peu intelligentes en ces sortes de choses-là, n'ont pu encore être mis en lumière. » Sans doute qu'ils se sont perdus.

Le nom de Gombauld se rencontre quelquefois dans l'histoire de nos provinces de l'Ouest. *François de Gombault*, sieur de Champfleury, fut compris dans le célèbre arrêt du parlement de Bordeaux de 1569. — En 1679, *François et Abel Gombaud* contribuaient par des dons volontaires à l'entretien du ministère à La Rochelle. — Vers la même époque, *Pierre Gombault* de St-Jean-d'Angely (*Arch. M.* 667), et la demoiselle *Gombaud-Lamonge*, de St-Jean-d'Angle (*Ibid.* Tr. 247), réussirent à passer à l'étranger.

GOMÈS (N.), appelé aussi *Goumès*, pasteur à Milhau, fut élu secrétaire du synode de la Haute-Guyenne, qui s'assembla dans cette ville en 1660. Sept ans plus tard, on ne nous apprend pas pour quel motif, le consistoire demanda son changement au synode de Saint-Affrique; mais *Des Mazels* et de *Combette* protestèrent énergiquement, au nom d'une portion de l'église, contre une requête qui semble n'avoir été dictée que par des inimitiés personnelles, et le synode, faisant droit à leur opposition, renvoya avec honneur Gomès à son troupeau, en lui donnant pour collègue *Baux*, qui avait désiré quitter

l'église du Pont-de-Larn, trop peu soucieuse de lui payer son modeste traitement (*Arch. gén. Tr.* 315). Soit que la dissension eût continué à régner entre le consistoire et le pasteur, soit toute autre cause, Gomès fut plus tard envoyé comme ministre à Caussade. C'est en qualité de ministre de cette église qu'il présida le synode provincial qui s'y tint, le 3 nov. 1677 (1). Le

(1) Voici les noms des députés (*Arch. Tr.* 317) : *Gomès*, min., *Pechberly* et *Bernadou*; anc. de Caussade; — *Satur* et *Solinac*, min., *Valade*, anc. de Montauban; — *Viala*, min., *Péchoier* et *Gaudil*, anc. de Bruniquet; — *Belvéze*, min. de Maussac; — *Veruhes*, min., le baron de *La Motte*, anc. de Villemade; — *Benech*, min., de *Saint-Naupary* et *Vithert*, anc. de Saint-Naupary; — *Bardeou*, min., *Austry*, anc. de Reguès; — *La Resseguerie*, min., *Gontaut*, anc. de Verlhac; — *Dolier*, min., *César Arnandes*, anc. de Genezbrères; — *Desses*, min., de *Rouire* et *Vernoye*, anc. de Campagnac; — *Casenoie*, anc. de Saverdun; — *Tardieu* et *Filantin* de *La Rivière*, min. du Mas d'Azil; — *Bayle* fils, min. du Carl; — *Vieu*, min. des Bordes; — *de Bia*, min. de Sabarat; — *Moles*, min., *Hortel*, anc. de Calmon; — *Lacaur*, min., *Mallabou*, anc. de Castres; — *Viguier* père, min., de *Conte*, anc. de Realmont; — *Martin*, min., *Senti*, anc. de La Caune; — *de La Roqueboyer*, min., *Reicapel*, anc. de Viane; — *Rupey*, min., *Laspièces*, anc. d'Angles; — *Calvet*, min. de Sablayrolles; — *Boumajous*, min. de Castelnaud; — *Lacam* ou *Lacalm*, min. de Vabres; — *Fabas*, min. de Campans, anc. de La Bastide; — *Richard*, min. d'Esperassus; — *Campredon*, min. de Pont-de-Larn; — *Bardon*, min. de Ferrières; — *Moles* jeune, min. de Senégas; — *Sers*, min. de Montredon; — *Cabrol*, anc. de La Case; — *Cayrol*, min. de Paulin; — *Portes*, min. de Mauvesin; — *Molinter*, min. de l'Île-Jourdain; — *La Coste*, min., *Du Blanc* et *Pelatié* anc. de Masgarnier; — *Rival*, min., *Bernadou*, anc. de Castelnaudary; — *Arbussi*, min., *Portes*, anc. de Revel; — *Causse*, min. de Sortèze; — *Darnatiques*, min. de Carmaing; — *de Vernoux*, min., *Vaux*, anc. de Mazamet; — *Quinquery*, min. d'Aiguefonde; — *Voisin*, min., *La Brunie*, anc. de La Miatte; — *La Soulade*, anc. de Saint-Paul; — *Loquet*, min. de Cuq; — *Bardon*, min., *Aymar*, anc. de St-Antonin; — *Lavabre*, min., *Maril*, anc. de Cajare; — *Conducher*, min., *Verdier*, anc. de Milhau; — *Vimielle*, min. de St-Affrique; — *La Garde*, anc. de Pont-de-Camarès; — *Delmas*, min. de St-Félix-de-Sorques; — *Isarn*, anc. de Cornus. *Satur* fut élu vice-président, *Lacaur* et *Mallabou*, secrétaires. *Jean Daquier*, avocat au parlement, y remplit les fonctions de commissaire du roi. Son procès-verbal n'offre rien de remarquable.

syndic du diocèse de Castres le fit jeter en prison, en 1682, l'accusant d'avoir admis à la Cène un enfant au-dessous de 14 ans, dont le père s'était nouvellement converti, et d'avoir souffert que d'autres personnes que le parrain assistassent à un baptême. Le syndic demandait, en conséquence, la démolition du temple. Au bout de quelques semaines d'emprisonnement préventif, notre pasteur, qui était « assez incommodé de la veue pour courir risque de la perdre », adressa à Louis XIV une requête où il le suppliait de lui donner des juges; mais S. M. avait vraiment bien le temps de s'occuper du sort d'un vieux ministre huguenot! Elle ne daigna pas donner d'ordre, en sorte que le pasteur infirme resta en prison (*Arch. gén.* M. 671.)

GOMMARC (JEAN), dont le nom se trouve aussi écrit *Gommard*, *Gommaré* et *Commarré*, était pasteur de l'église de Vertueil en Saintonge, lorsqu'il fut appelé à remplacer *Verdier* dans la chaire de philosophie à l'académie de Puy-Laurens. Le synode provincial de la Haute-Guienne, assemblé à Saint-Affrique, le 15 sept. 1667, en présence du commissaire royal de *Buszac* et sous la présidence du pasteur du Pont-de-Larn *Baux* (1), approuva

(1) Voici les noms des députés : *Bonnaïous* (alias *Bonnefons*), min. de Saint-Affrique, de *Taurin* et *Aribert*, anc.; — *Gomés*, min. de *Milhau*, de *Reivaldy* et de *La Croix*, anc.; — *Marouit*, min. de *Pout-de-Camarès*; — *Motnier*, min. de *Cornus*, et *Dixiss* (*Desses*) anc.; — *Jacques*, min., et de *La Baunetarié*, anc. de *Saint-Jean-du-Breuil*; — *Petit* et *Escalé*, min. de *Saint-Rome-de-Tarn*, avec *Jougla*, anc.; — *Du Clauz*, min. de *Saint-Felix*, avec *Dalbert* et *Calmels*, anc.; — *Guibert*, min. de *Bruniquel*; — *Daneau*, min. de *Gaussade*; — *Bernour*, min. de *Verlhac*; — *Brassard*, min., et *Constans*, anc. de *Montauban*; — *Sers*, min., et de *Tiers*, sieur d'*Aurillac*, anc. d'*Albias*; — *Bardeau*, min. de *Genèbrières*; — *Beauch*, min. de *Saint-Naupary*; — *Huvert*, min. de *Mazères*; — *Rival*, min. de *Saverdun*; — *Bayle*, min. du *Caria*; — de *Montançon*, anc. du *Mas d'Azil*; — *Vignier*, min. de *Réalmont*; — *Campagne*, min. de *Ferrières*; — *Lacm* (alias *Lacalm*), min. de *Sénégas*; — *Bonnaïous*, min., et de *Fonbas*, anc. de *Puy-Laurens*; — *Bonnaïous*, min. de *Cuq*; — *Jaussaud*, min. de *Revel*; — *Cam* (sic),

le choix du conseil académique, nomma pour examinateurs les pasteurs *Marroule*, *Daneau*, *Rival*, *Jaussaud*, *Charles*, *Bardon* et *La Vergne* et donna à *Gommaré* pour sujet de thèse *De mediatione Christi et de prædestinatione*. M. le professeur *Nicolas* nous apprend que cette thèse a été imprimée à Puy-Laurens, 1668, in-4°, et que la Bibliothèque de la Faculté de *Montauban* possède trois autres thèses de *Gommaré*, intitulées : I. *De scientiâ Dei quam Jesuitæ mediam sive hypotheticam vocant*, *Podiolani*, 1670, in-4°; — II. *De naturâ fidei*, *Podiol.*, 1674, in-4°; — III. *De ortu fidei*, *Podiol.*, 1672, in-4°. « Dans ces deux dernières, dit-il, *Gommaré* fait une assez large part à l'élément subjectif dans la nature et l'origine de la foi. C'était une grande nouveauté dans l'enseignement de l'Académie; elle doit faire désirer de connaître plus particulièrement ce théologien, dont le nom a été plongé jusqu'à présent dans un profond oubli. » Combien d'autres n'ont pas moins à se plaindre que *Gommaré* de l'injustice de la postérité!

Le professeur de Puy-Laurens descendait, on ne saurait en douter, du pasteur du même nom qui desservait l'église de Vertueil en 1637, et qui fut chargé par le synode d'*Alençon* d'examiner les livres d'*Amyraut* et de *Testard*. Il est plus que probable qu'*Isaac Gommard*, ministre à *La Roche*, en 1678 (*Arch. Tr.* 238), était son frère.

GONDIN (MATTHIEU), appelé aussi

min. de *Mazamet*; — de *Lespinasse*, min. de *Carmaing*; — *Charles*, min. de *Mavesia*; — *Saint-Faust*, min. de *Puycasquier*; — *Bardon*, min. de *St-Antoine*; — *Hurtault*, min. de *Caillac*; — *Bardon*, min. de *La Caune*, avec *Vassalars* et *Cunac*, anc.; — *La Vergne* min. de *Castres*, avec *Bissol* et de *Rey*, anc.; — *Baux*, min. de *Pont-de-Larn*; — *Casaux*, min., et *Boulade*, anc. de *Brassac*; — *Conduchier* (alias *Conducher*), min. de *Castelnau*, avec de *Terrail* et *Calmels*, anc.; — *Martin*, min. et *Roquecizièrre*, anc. d'*Esperausse*; — *Baron*, min. de *Gijounet*; — *Lacour*, min. et *Sévèrac*, anc. de *Viane*; — *La Devèze*, min. de *Vabres*. *Jaussaud* fut élu vice-président; *Bonnaïous*, de *Saint-Affrique*, et *Constans*, secrétaires (*Arch. gén.* Tr. 314.)

GONDIN, second fils d'Antoine Gondin et de Jeanne de Bagnols, embrassa les opinions nouvelles et servit avec distinction dans les rangs des Huguenots. En 1588, il avait déjà obtenu le grade de colonel, lorsque, secondé par les capitaines *Porquaires* et *Merle*, il se rendit maître d'Espagnac, de Quissac et de Bedouès, malgré la rigueur de la saison. En 1592, il fut fait prisonnier par les Ligueurs dans une entreprise sur Lautrec, qui coûta beaucoup de monde aux Protestants. En récompense de ses services, il fut nommé capitaine de la Tour-Carbonnière, viguier d'Uzès et gouverneur d'Aigues-Mortes, après qu'il en eut expulsé *Bertichères* (Voy. III, p. 423). Il mourut, dit-on, en 1607 ; dans ce cas, c'est un des fils issus, au nombre de cinq, du mariage qu'il avait contracté, en 1580, avec *Marie de Beauvoir-du-Roure*, qui, sous le nom de Gondin, viguier d'Uzès, fut député à l'Assemblée de Saumur, en 1611, et sous celui du colonel Gondin, servit à la prise de Pamiers, en 1627, et se signala, en 1628, au siège de Salavas, où il eut la cuisse traversée d'une balle.

Les cinq fils de Matthieu Gondin se nommaient **LOUIS**, **JEAN**, **ANDRÉ**, **HONORÉ** et **HENRI**. Le dernier, seigneur d'Arce et de Saint-Quentin, épousa *Eléonore Renaud de La Barthe*, qui lui donna **FRANÇOIS**, sieur d'Arce et de Saint-Quentin, marié, en 1658, à *Charlotte de Bruceys*.

Matthieu Gondin a laissé une relation des *Exploits de Mathieu Merle, baron de Salavas*, imp. dans le T. Il des Pièces fugitives d'Aubais.

GONDRAND (**JACQUES DE**), de Montélimart, se fit inscrire, en 1656, parmi les étudiants en théologie de l'académie de Genève, et, ses études achevées, il fut placé comme ministre à Orange. L'année 1685, si fatale aux églises réformées, vit envelopper celle de cette ville dans la proscription générale. Par ordre de la Cour de France, le comte de Grignan, gouverneur de Provence, se transporta à Orange pour signifier aux habitants que le roi Louis

XIV, qui n'avait d'ailleurs sur eux d'autre droit que celui du plus fort, leur laisserait la liberté du culte, à condition qu'ils expulsassent tous les Protestants français qui avaient cherché un asile dans leurs murs. Six mille furent forcés de s'éloigner, mais cet acte de soumission ne servit de rien ; car deux jours après le départ de Grignan, le comte de Tessé investit la ville, manda en sa présence les ministres et leur déclara brutalement qu'il allait les faire pendre, à cause des discours insolents qu'ils avaient tenus contre le roi, s'ils ne se hâtaient de donner le bon exemple en se convertissant. Sur le refus des pasteurs, il les fit arrêter et les envoya au château de Pierre-Encise où, pendant plus de douze ans, ils souffrirent avec une constance inébranlable toutes les rigueurs de la plus dure captivité. Cependant le temple fut abattu et les Orangeois protestants eurent, pendant de longues années, à subir le sort de leurs frères de France. Ce fut seulement en 1697, à la paix de Ryswick, qu'Orange fut restituée à son légitime souverain, le roi Guillaume. Le 26 nov., après douze ans et un mois de détention, les quatre ministres prisonniers, *Gondrand*, *Aunet*, *Chion* et *Petit*, furent relâchés, et ils retournèrent au milieu de leur troupeau, accueillis par les cris de joie et les témoignages de sympathie des Catholiques eux-mêmes. Le dimanche suivant, *Gondrand* prêcha chez de *Lubières*, *Chion* chez *Dubois*, *Petit* chez de *Rocheblave*, et, leur émotion se communiquant à leur auditoire, leurs sermons furent à plusieurs reprises interrompus par des sanglots. Ils ont publié en commun, sur la restitution d'Orange, une *Lettre* qui a été imp. à la suite des *Sermons de Piélat*, et réimp. récemment avec les *Larmes de Pineton de Chambrun* (Paris, 1854, in-42).

Gondrand mourut peu de temps après, laissant une fille de sa femme, *Marie Rey de Morande*, qui se retira dans le Brandebourg avec M^{me} *Dupuis*, de *La Pise*, née *Sauzin* et morte en 1710, à l'âge de 70 ans, de *La Tour*, de *Lan-*

ges, de *Beauvezet* et de *Bédarides*. Sa fille épousa *Louis de Blosset de Blossville*, qui l'abandonna bientôt après pour rentrer en France et se convertir; elle entra alors comme gouvernante chez le comte de Sparre.

GONTAUT ou **GONTAULT**, nom d'une des plus illustres familles de France, dont plusieurs branches ont embrassé la religion réformée.

I. BRANCHE DE SALAGNAC.

Armand de Gontaut, seigneur de Brussac, Puybeton, Salagnac ou Salignac, chevalier de l'ordre du roi, conseiller et chambellan du roi de Navarre, son lieutenant général dans le Périgord et le Limousin, mort après 1583, à l'âge de 90 ans, sans avoir pris une part quelconque, à ce qu'il semble, à la guerre acharnée que se faisaient les Catholiques et les Protestants (1), laissa onze enfants de son mariage avec *Jeanne de Salagnac*, qu'il avait épousée en 1545 : 1° JEAN, baron de Salagnac, qui continua la branche aînée; — 2° FRANÇOIS, sieur de Millac, tué en duel à l'âge de 22 ans; — 3° ANTOINE, sieur de Curnes, mestre-de-camp d'un régiment à la tête duquel il servit au siège de Paris, mort, à l'âge de 25 ans, à Milly en Gâtinais; — 4° BRANDELIS, page du prince d'Orange, en 1582, tué, l'année suivante, à l'âge de 49 ans; — 5° JACQUES, sieur de Carlat, ambassadeur à Constantinople après son frère aîné, et mort en Turquie, en 1610, selon les Mémoires de La Force; — 6° PIERRE, baron d'Arros, souche d'une branche cadette; — 7° PHILIPPE, page du prince de Condé, qui servit dans le régiment de son frère Antoine et mourut à l'âge de 46 ans; — 8° JEANNE, femme de *Charles de Barbiguières* ou *Barbezières*, dont nous trouvons le nom au bas des actes de l'Assemblée politique de Saumur, en 1595, et dont une des-

cendante est citée par Benoit dans ses listes de persécutés; — 9° ISABEAU; — 10° ANNE; — 11° CHARLOTTE.

I. Né en 1553, Jean de Gontaut, baron de Salagnac ou Salignac, apprit le métier des armes sous Armand de Gontaut-Biron et fit sa première campagne au siège de La Rochelle; mais plus tard, en 1575, il s'attacha au roi de Navarre, qui l'appela, la même année, dans son conseil privé, et le nomma son chambellan. En 1577, il se trouva à la prise de La Réole, au siège de Marmande, au combat de Nérac; en 1579, à la prise de Fleurence et de Saint-Emilion; en 1580, à la surprise de Cahors, où il fut dangereusement blessé. La même année, comme récompense de ses services, le roi de Navarre lui donna le gouvernement du Périgord et la lieutenance générale du Limousin. S'il faut en croire Davila, il assista, en 1584, au conseil où l'on délibéra sur les propositions du roi Henri III, et fut d'avis que Henri de Navarre les acceptât, c'est-à-dire, qu'il achetât la reconnaissance de ses droits au trône par une abjuration. En 1586, il prit part à la défense de Montségur, où il reçut une nouvelle blessure; assista à la prise de Talmont et de Chizé, et défendit bravement Montignac contre Mayenne. Pinard, qui ne fait d'ailleurs que copier Davila, prétend que c'est lui qui, fort peu de temps après, opposa dans Castillon une résistance héroïque aux efforts de l'armée de la Ligue. D'Aubigné appelle aussi le gouverneur de cette petite ville Salignac; mais l'ensemble de son récit prouve qu'il s'agit d'un autre capitaine, et ce qui nous confirme dans l'opinion que Davila s'est trompé, c'est que de Thou donne le nom de *Savignac* au défenseur de Castillon.

La même année, le baron de Salagnac accompagna le roi de Navarre à la conférence de Saint-Bris. En 1587, il se signala à la bataille de Coutras, où il commanda une division d'infanterie, et assista au siège de Sarlat. En 1588, il servit à la reprise de Marans, de La

(1) On ne saurait admettre, en effet, qu'il fût le même que *Salignac*, jurat de Bordeaux, qui, en 1562, favorisa l'entreprise des Protestants sur cette ville (*Voy. IV*, p. 503), ou que *Salignac* fait prisonnier à Ver.

Garnache, de Niort, et assista à l'Assemblée politique de La Rochelle. En 1589, on le trouve aux sièges de Loudun, de l'Île-Bouchard, de Mirebeau, de Châtellerault, de Vivonne, d'Argentan. En 1590, il servit au siège de Paris, où il commanda trois régiments gascons, et, le siège levé, il fut envoyé en Angleterre, en Flandre et en Allemagne, pour y recruter des troupes auxiliaires. En 1592, il se trouva au siège de Rouen. Créé maréchal de camp en 1594, il accompagna le roi à son entrée à Paris, et le suivit au siège de Laon. En 1595, il combattit à Fontaine-Française.

Le baron de Salagnac n'avait jamais été animé d'un grand zèle pour la religion protestante; il s'était attaché au chef des Huguenots plutôt qu'à leur cause, aussi dit-on qu'il contribua par ses conseils à la conversion de Henri IV. Si donc quelque chose doit étonner, c'est qu'il n'ait pas suivi sur-le-champ son maître à la messe, et qu'il ait attendu jusqu'en 1596 pour abjurer. Selon d'Aubigné, l'apostat *Mortas* ne fut pas étranger à sa résolution; selon d'autres, il céda principalement à l'influence de sa femme; peut-être la pension de 2000 écus que le roi lui accorda, ne contribua-t-elle pas médiocrement non plus à lui ouvrir les yeux. Quoi qu'il en soit, comme tous les néophytes, à peine converti, il se fit persécuteur. Dès 1598, il défendit dans ses terres l'exercice de la religion réformée (*Arch. gén. Tr. 242*). Un si beau zèle, indépendamment des services réels qu'il avait rendus à Henri IV et qu'il rendit encore aux sièges de La Fère et d'Amiens, méritait une récompense. On le nomma donc, en 1603, ambassadeur extraordinaire auprès de la Porte, et l'année suivante, on le créa chevalier des ordres du roi; mais il ne jouit pas longtemps de ces honneurs, il mourut à Constantinople en 1605.

II. Pierre de Gontaut, sieur de Rébenac et baron d'Annos, du chef de sa femme *Elisabeth d'Arros*, fille unique

de *Bernard d'Arros*, vice-roi de Navarre, fut élevé page du fils de *Jeanne d'Albret*. Comme tous les jeunes gentilshommes de son temps, il prit le parti des armes et commanda, pendant quelque temps, une compagnie de gardarmes; mais il renonça bientôt à une carrière vers laquelle son goût ne le portait pas. En 1594, il présida les premières séances des Etats du Béarn et s'opposa vigoureusement au rétablissement du catholicisme dans cette province. Miossens lui ayant disputé le fauteuil de la présidence, *La Force*, pour mettre les prétendants d'accord, y fit asseoir le sieur de *Lons* (Fonds St-Magloire, N° 45). En 1601, d'Arros, qui jouissait d'une haute considération, fut, avec de *Salles*, un des députés envoyés par le Béarn à Paris pour reconnaître la reine Marie de Médicis. En 1611, il fut député de nouveau à l'Assemblée politique de Saumur, avec *Gaillard Du Casse*, pasteur de *Sallies*, et *Jean de La Forcade*, conseiller du roi et ancien de l'église de Saint-Palais. *La Force*, qui l'estimait beaucoup, l'employa aussi utilement en diverses circonstances importantes. Il vivait encore en 1649. On ne connaît que deux de ses cinq enfants, une fille mariée à *Jacques de Peyres*, et un fils, nommé *Jacques*, qui le précéda dans la tombe, laissant un fils unique de son mariage avec *Paule de Voisins*, fille d'*Aaron de Voisins*, sieur de Cornebarrieu, et d'*Isabeau de La Tour*. Ce fils, qui se nommait aussi *Jacques*, épousa la fille du célèbre Pierre de Marca, d'où l'on peut conclure qu'il se convertit.

II. BRANCHE DE BIRON.

Jean de Gontaut, baron de Biron, n'embrassa pas lui-même la religion protestante; mais il souffrit que ses enfants fussent élevés dans cette religion par sa femme, *Renée-Anne de Bonneval*, qui était une zélée huguenotte, et qui se montra telle dans toutes les circonstances. De leur mariage naquirent deux fils et trois filles. Une de ces dernières épousa un catholique, Jean

d'Ebrard, baron de Saint-Sulpice, et rentra vraisemblablement dans le giron de l'Eglise romaine. Les deux autres se nommaient JEANNE. L'une d'elles, digne fille de sa pieuse mère, se maria, en 1559, avec *Pierre Poussard*, sieur de Brizembourg ou Brisembourg. Restée veuve, elle épousa en secondes noces, en 1569, *Jean de Caumont*, puis, en troisièmes, *La Rochebeaucourt-Saint-Mesme*. L'autre, qui avait été mise dans le couvent de Fontgouffier et était devenue supérieure de la communauté de Pomarède en Quercy, quitta le voile, épousa, en 1567, Jacques de Durfort, sieur de Boissières, et professa aussi la religion réformée jusqu'à sa mort.

L'aîné des deux frères, Armand de Gontaut-Biron, un des plus grands capitaines de son siècle, fut instruit dans les opinions des Réformés par son précepteur, et il resta fidèlement attaché au calvinisme pendant son séjour comme page à la cour de *Marguerite de Valois*. Plus tard, l'ambition le porta à se ranger du parti contraire; mais sa femme, *Jeanne d'Ornesan*, demoura protestante, et Biron, soit tolérance, soit scepticisme, peut-être aussi par politique, lui laissa la plus complète liberté. Brantôme affirme même qu'il fit baptiser deux de ses enfants à la huguenotte, et le P. Daniel, qu'il permit que son fils aîné, l'infortuné maréchal de Biron, fût élevé dans le protestantisme par sa mère et sa tante, M^{me} de *Brisembourg*, sauf à lui faire, plus tard, changer de religion. Enfin trois filles d'Armand Gontaut-Biron s'allièrent aux familles protestantes de *La Rochefoucauld*, de *Caumont-La Force* et de *Pierre-Buffière*.

L'Eglise réformée serait donc autorisée à revendiquer les descendants de Jean de Gontaut, baron de Biron, ses droits sur cette illustre famille étant assurément aussi bien fondés que ceux de l'Eglise romaine. Mais nous l'avons déjà dit, la France protestante est assez riche pour se montrer très-libérale. Nous laisserons donc les deux maré-

chaux de Biron aux Catholiques Politiques, parmi lesquels on a coutume de les ranger, en nous contentant de réclamer le second fils d'Anne de Boneval.

Celui-ci se nommait **FOUCAULT**, seigneur de Puybeton, plus connu sous le nom de baron de Biron. Brantôme le qualifie de « brave et vaillant et fort habile huguenot ». Gaches, autre écrivain contemporain, nous trace de lui ce portrait : « C'estoit un brave seigneur, frère d'Armand de Gontaud, maréchal de France, tant renommé dans notre histoire. Agé d'environ 30 ans, de moyenne taille et blond, prompt et actif en ses exécutions, bon chef de guerre, capable de mener à fin une belle entreprise. » Il ne commença à figurer parmi les chefs protestants que dans la troisième guerre civile, quoiqu'il eût déjà servi dans la seconde. Envoyé dans le Castrais, après la bataille de Jarnac, il arriva à Castres au commencement de mai 1569, et prit immédiatement le commandement de l'armée des Vicomtes. Son premier soin fut de dégager Castres qui était serré de près par les garnisons catholiques des petites villes et des châteaux des environs. Il mit le siège devant Burlats que le baron de *Sénégas* emporta d'assaut. Le capitaine *Meslier*, qui commandait le contingent de Roquecourbe, fut tué aux approches. Après avoir rasé le château, Biron marcha sur La Grifoul, qu'il occupa sans résistance; le château de Montfa se rendit par capitulation; Montpinier recut garnison protestante, et l'orage alla fondre sur Brassac, dont le château appartenait à la famille de *Soubiran*. Trois frères de cette maison servaient dans l'armée huguenotte; le quatrième venait d'être tué dans les rangs des Catholiques. Le capitaine *Conflans* ou *Constans*, qui avait été chargé d'investir la place, fut tué dès les premiers jours du siège, et sa mort irrita les Protestants, qui jurèrent de la venger. Conduits à l'assaut par *Gantran*, ils enlevèrent le château, le 21 juin, et

furent main basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent. Biron se préparait à de nouvelles entreprises, lorsqu'il fut rappelé par *Coligny*, sur les instances, dit-on, de la noblesse du Castrais, qui avait conçu contre lui des sentiments de jalousie. Il fut tué, peu de temps après, à la bataille de Moncontour, n'ayant eu, de son mariage avec *Blanche de Turgis*, qu'une fille nommée *CHARLOTTE*, qui épousa, en 1572, Geoffroi de Durfort, baron de Boissières.

III. BRANCHE DE SAINT-GENIÈS ET DE BADEFOL.

Armand de Gontaut, baron de Badefol, seigneur de Saint-Geniès, sénéchal du Béarn, en 1564, chevalier de l'ordre du roi, en 1565, gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX et membre du conseil privé de la reine [de Navarre?], en 1567, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, en 1569, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, lieutenant-général dans le Béarn, en 1583, gouverneur de la Navarre, en 1584, mort vers 1591, laissa sept enfants de son mariage avec *Jeanne de Foix*, dame d'honneur de *Jeanne d'Albret* : 1° *HÉLIE*, qui suit ; — 2° *ARMAND*, sieur d'Audaux, élevé page de Henri IV, marié à *Antoinette de Chaunac*, fille de *Barthélemy*, sieur de Lanzac, en Quercy, et de *Catherine de Touchebœuf-Clermont*, et vivant encore en 1645 ; — 3° *RACHEL*, femme, en 1584, de *Jean de Belsunce* ; — 4° *MARIE*, qui fut mariée trois fois, avec *Philippe de Montaut-Bénac*, avec *Jean-Jacques de Bourbon-Malauze*, et, en 1620, avec *Bernard de Brezolles* en Angoumois ; — 5° *ESTHER*, marié à *N. d'Aspremont*, vicomte d'Orthez ; — 6° *JEANNE*, femme de *N. de Castelnau de Chalosse* ; — 7° *JUDITH*, mariée, en 1584, à *Jean de Gimel*, sieur de Paluel.

Hélie de Gontaut, baron de Badefol, chambellan du duc d'Alençon, de 1576 à 1583, nommé, en 1582, gouverneur de la Navarre et sénéchal du Béarn, en considération des services de son père,

mourut en 1598, ou, selon d'autres, en 1593. Il avait épousé la sœur de Sully, *Jacqueline de Béthune*, et en avait eu deux filles : *JACQUELINE*, femme de Jean de Gontaut-Biron, qui s'est fait connaître par son inconduite (1), et *JUDITH*, qui épousa, en 1612, *Philippe de Montaut-Bénac*, seigneur de Navailles.

IV. BRANCHE DE CAMPAGNAC.

Bernard de Gontaut de Saint-Geniès, sieur de Campagnac et de Ruffec, en Périgord, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant de la compagnie du roi de Navarre, professait les doctrines protestantes ; mais nous ne voyons pas qu'il se soit distingué par son zèle pour sa religion. On sait peu de choses sur sa vie ; cependant on en sait assez pour qu'il ne soit pas possible de le confondre avec le capitaine *Campagnac*, gentilhomme du Limousin, qui leva une compagnie de 60 hommes pour la conduire à Orléans, mais qui fut retenu à Poitiers par *Sainte-Gemme* ; et bien moins encore, avec le moine défrôqué *Campagnac*, qui prit les armes avec les Protestants de l'Ouest, en 1567, et conduisit à Condé un régiment d'infanterie, à la tête duquel il emporta Le Dorat, et se signala à la prise de Pont-sur-Yonne. Ce dernier fut tué, dans la troisième guerre, à l'attaque de l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm, seul refuge des Catholiques dans ces cantons. Le siège de ce couvent avait déjà été entrepris sans succès par *Champagné*, *Chênevert* et *Billerie*. Les Huguenots qui voulaient à tout prix en déloger l'ennemi, ne se laissèrent pas rebuter par cet échec. Campagnac, à la tête de cinq cents arquebusiers, soutenus par la cavalerie de Champagné, fut chargé de diriger une seconde attaque, qu'il conduisit avec tant de furie que

(1) Le contrat de mariage, signé en 1599, stipule que le futur seigneur de Saint-Geniès n'apportera aucun obstacle à l'exercice du culte protestant. En 1608, Jacqueline de Béthune, comme tutrice de ses filles, continuait à payer le traitement du ministre *Jérémie de Blamont* (Archiv. Tr. 328.)

l'abbaye allait être emportée, lorsqu'une balle le frappa. Sa mort fit abandonner l'entreprise.—Tout ce que les généalogistes les plus exacts nous apprennent sur Bernard de Gontaut, c'est qu'il se trouva au siège de Rouen, et qu'il mourut en 1592. Il avait épousé, en 1574, *Louise de Saintours*, dame de Campagnac, et resté veuf en 1584, il s'était remarié avec *Susanne Daniel*. Du premier lit naquirent huit enfants, dont quatre filles, FRANÇOISE, ANNE, ISABEAU et SUSANNE, et quatre fils, HENRI, ARMAND, BERNARD et PIERRE. Henri servit sous *La Force* dès 1594, ainsi qu'*Etienne de Gontaut*, sieur de Saint-Julien, et fut tué, en 1622, sous les murs de Tonneins. Il avait épousé, en 1594, *Jeanne de Pons*, fille de *Gui de Pons*, sieur de Saint-Maurice, et d'*Antoinette d'Ad-sac-de-Bellegarde*, et il en avait eu : ARMAND, qui fut blessé aux côtés de son père, sous les murs de Tonneins, et mourut sans laisser d'enfants de sa femme *Marguerite de Ceton* ; ISAAC, mort en 1635, qui eut, de son mariage avec *Marie de Touchebeuf-Clermont*, un fils mort jeune, et une fille, MARQUÈSE, mariée, en 1652, à Jean de Comarque, sieur d'Alas ; CHARLES et GABRIEL, morts célibataires.

Tout nous porte à croire que le marquis de *Campagnac*, qui fut enfermé à la Bastille, en 1686, pour cause de religion (*Arch. gén.* E. 3372), ne descendait pas de Bernard de Gontaut ; mais nous n'avons pu jusqu'ici découvrir son nom patronymique.

GOPIL (JACQUES), ou *Goupil*, en latin *Gopylus*, *Goupylus*, célèbre professeur de médecine à Paris, mort, en 1560, du chagrin que lui fit éprouver le pillage de sa bibliothèque. On a de lui :

I. *Abubecri Rhazis libellus de Pestilentia, ex Sirorum lingua in græcam translatus. Interpretatio latina Pedacii Dioscoridis de Materia medicâ, additis castigationibus*, Paris., 1537, in-8°.

II. *Alex. Tralliani medici lib. XII. Rhazæ de pestilentia libellus, ex Sy-*

rorum lingua in græcam translatus: græcè. Ex bibliothecâ regiâ. J. Goupyli in eosdem castigationes. Lutetia, 1548, in-fol. Une des plus belles éditions grecques de Robert Estienne. André Tiraqueau aida Goupil dans ce travail.

III. *Actuarii Joannis libri VII de Urinis, cum scholiis*, Paris., 1548, in-8°; Ultraject., 1670, in-8°.

IV. *Actuarii Joannis, filii Zachariae, libri II de Actionibus et affectibus spiritus animalis*, Paris., 1557, in-8°; Venet., 1567, in-8°.

V. *Disput. de partu infantula Agennensis*, imp. dans les *Opera medica* de Jacques Dubois (Colon. Allobr., 1630, in-fol.).

Selon Jöcher, Gopil travailla aussi à une *Ecphrasis in omnes Hippocratis libros*, et publia une édition d'Arétée. On lui attribue, en outre, des scholies sur Paul Eginète.

GORRIS (JEAN DE), en latin *GORREUS*, né à Paris, en 1505, selon Lindenius, fut un des plus fameux médecins de son temps. Reçu docteur, le 18 avril 1541, il fut nommé bientôt après professeur, puis doyen, en 1548. Gorris n'était pas seulement un médecin habile, versé dans la connaissance des secrets de la nature et très-heureux dans le traitement des maladies, il possédait encore parfaitement la langue grecque et la latine, écrivait avec beaucoup de politesse et cultivait même avec succès la poésie. Son mérite toutefois ne le mit pas, comme nous l'avons vu ailleurs (*Voy. NICOLAS CHARTON*), à l'abri des persécutions de la Sorbonne. Echappé, nous ne savons par quel moyen, au massacre de la Saint-Barthélemy, il conserva de ces effroyables journées une impression d'horreur si profonde, qu'un jour qu'il était sorti pour aller voir l'évêque de Paris, des sergents ayant tout-à-coup entouré sa litière, il éprouva un tel saisissement qu'il perdit l'usage de ses sens. Il vécut encore plusieurs années dans un état déplorable et mourut en 1577, laissant, selon Eloy, deux fils, Louis, avocat au par-

lement, et JEAN, qui suivit la même carrière que son père.

« Gorris, dit M. Dezeimeris, appartient à cette école hippocratique philologique qui contribua puissamment à la renaissance de la médecine grecque par l'épuration des textes des livres de l'antiquité, et qui prépara les voies à l'étude de la nature, en mettant à la portée de toutes les intelligences les modèles que nous ont transmis les hommes qui l'ont le mieux connue. » Voici la liste de ses ouvrages.

I. *In Hippocratis librum de Medico annotationes et scholia*, Paris., 1543, in-8°.

II. *Hippocratis libelli aliquot latinè versi, cum annotationibus*, Paris., 1544, in-4°.

III. *Hippocratis de Geniturâ et naturâ pueri libellus, græcè et latinè. Accesserunt annotationes in quibus tota temporum pariendi ratio apertissimè explicatur*, Paris., 1546, in-4°.

IV. *Nicandri Alezipharmaca, græcè et latinè, ex versione metricâ et cum annotationibus*, Paris., 1549, in-8°; Colon. Allob., 1606, in-fol.

V. *Galenî in Prognostica Hippocratis libri VI, J. Gorraeo interprete*, Lugd., 1552, in-12.

VI. *Nicandri Theriaca et Alezipharmaca, græcè et latinè, interp. J. Gorraeo, cum vetustis scholiis græcis et annotationibus. Accedit de Lepore marino ad Guil. Rondeletium apologia*, Paris., 1557, in-4°. — Cette version des deux poèmes de Nicander est d'une élégance remarquable. Elle a été réimp. par Léger Du Chêne, dans son Recueil de poésies (1560, in-16).

VII. *Definitionum medicarum libri XXIV litteris græcis distincti*, Paris., 1564, in-fol.; Francof., 1578 et 1601, in-fol. De Gorris a trad. la préface de cet ouvrage en franç., et l'a publiée séparément à Paris, en 1564.

— Au jugement de Sprengel, l'auteur fait preuve de vastes connaissances, non seulement dans les langues, mais

encore en médecine, et il rapporte une foule d'observations utiles.

VIII. *J. Gorraei opera*. Paris., 1622, in-fol., publié par Jean de Gorris, médecin de Louis XIII, qui a augmenté presque du double les définitions de médecine.

Vers le même temps que notre Jean de Gorris, vivait Pierre de Gorris, connu surtout par ses *Formulae remedium* (Paris., 1560, in-8°). Selon Jöcher, c'était le père de notre professeur. Nous ignorons s'il professa la religion réformée.

Ne devrait-on pas compter parmi les descendants du savant médecin à qui cette notice est consacrée, Gerhard Goris, qui nous est connu par trois ouvrages publiés à Leyde de 1700 à 1742? Le dernier ayant été publié en français, sous ce titre: *Les délices de la campagne à l'entour de Leide* (Leyde, 1712, in-8°), il semble qu'on devrait en conclure que le français était la langue maternelle de l'auteur; mais nous ignorons s'il était du Refuge. Dans tous les cas, voici les titres de ses deux autres ouvrages: *Medicina contemta propter λογμαχίαν* vel ignorantiam medicorum. *Accedit append. observationum et curationum aliquot medicarum* (Leyde, 1700, in-4°), et *Chymia ab inutili verborum pondere, ostentatione et compedibus sophistarum et sciolorum liberata* (1702, in-12).

GOUDIMEL (CLAUDE), excellent musicien du xvi^e siècle, le maître de Palestrina, qui périt éborgné dans les journées de la Saint-Barthélemy à Lyon. Goudimel (1) naquit dans la Franche-Comté, probablement à Besançon. On ignore dans quelle année. En 1540, il était à Rome où il tenait école. Au nombre des élèves qu'il forma, on cite, outre le célèbre Palestrina, Jean Animuccia, Etienne Bettini (il Fornarino), Alex. Merlo (della Viola), Jean-Marie Nanini et quelques autres qui devinrent à leur

(1) Peu de noms ont été plus souvent altérés que le sien, on le trouve écrit Gaudimel, Guidimel, Guidomel, Goudmel, Gudmel, Godmel, Godimel et même Gaudiomel, ou Gaudio Mell.

tour d'habiles maîtres. On possède encore à Rome, en msc., une foule de ses compositions, messes et motets, et notamment dans les archives de la basilique de Saint-Pierre et chez les Oratoriens de Sainte-Marie in Vallicella. Il en existait un bien plus grand nombre, nous apprend M. Fétis, mais elles ont été dispersées dans ces derniers temps. On ne connaît pas l'époque où Goudimel entra en France. Plus soucieux de la gloire de son art que de sa propre renommée, il nous a laissé ignorer toutes les circonstances de sa vie. En 1555, il était à Paris, où il fit paraître ses Odes d'Horace mises en musique. Mais de ce que, au titre de ce livre, son nom est associé à celui de son imprimeur (ex typogr. Nic. Du Chemin et Claudii Goudimelli), on ne doit pas en conjecturer, ce nous semble, une association commerciale et prétendre, comme le fait M. Fétis, que Goudimel exerça pendant un temps, même très-court, la typographie à Paris. Si l'on considère que son nom comme imprimeur ne se rencontre que sur cette seule publication, on devra plutôt en conclure qu'il n'y a été placé que parce que les planches de musique lui appartenaient. L'art est un maître jaloux qui veut nous posséder sans partage.

Un passage de Florimond de Ræmond pourrait faire supposer que Goudimel se rendit ensuite à Genève, sur l'invitation de Calvin, et qu'il fut chargé avec *Bourgeois* de mettre les Psaumes en musique. Nous avons vu à l'art. GUILLAUME FRANC la part que l'on doit lui attribuer dans ce travail. Il paraît certain que les mélodies ne sont pas de lui. Néanmoins il en a été généralement considéré comme l'auteur et elles sont même le principal fondement de sa réputation. Historiens (1) et poètes, tous s'accordent à le louer comme l'heu-

reux interprète des saints élans du roi-prophète :

Musicus in quâ rex cecinit vatesque Jehovah
Lactis abundabat, melle fœuebat bumus.
Fontes in dè sacros cum dulci Besa Maroto
Gallica per venas duxit in arva novas.
Quos ubi gustasti, tua gutture Musa canoro
Est adeo suaves, Goudimel, orsa modos :
Vatibus ut quantò sacer ille pœta profanis
Exsisterit citharæ major ab arte tua,
Tantum Melpomene tua vincat Arionas omnes,
Tempore qui nostro carmina sacra canunt.

Telle était l'estime que l'auteur des vers qui précèdent, le célèbre poète Mellissus [Schedius] faisait de l'œuvre de Goudimel, qu'il voulut en faire jouir ses compatriotes, et dans ce but il traduisit (1572) les psaumes en allemand, en observant le rythme de la version française, ad melodiam gallicam. Plusieurs autres compositeurs de musique, tels que *Louis Bourgeois*, *Michel Ferrer*, *Philibert Jambe*, *Claudin Le Jeune*, etc., travaillèrent également sur les psaumes, mais aucun d'eux n'obtint la célébrité de Goudimel, et c'est à ce dernier que l'on doit surtout attribuer la réforme qui s'opéra dès lors dans la musique d'église, du moins en France. Les écrivains catholiques eux-mêmes reconnaissent l'heureuse influence que la Réforme exerça non seulement sur les mœurs du clergé romain, mais aussi sur le culte. Le chant religieux surtout se releva de l'état d'avilissement où il était tombé.

Les psaumes de Marot s'étaient d'abord chantés sur des airs populaires ; chacun les accommodait à sa façon sur le *branle* qui lui convenait le mieux. Mais dès que les Protestants les introduisirent dans l'Eglise, on sentit le besoin d'une musique qui fût appropriée à la rigidité du culte. Nous voyons dans Ruchat, que ce fut dans l'église de Granson, le 4^{er} décembre 1540, qu'il en fut fait usage pour la première fois. Sur quels airs les chanta-t-on d'abord ? c'est ce qu'on ignore. Guillaume Franc n'entreprit, à ce qu'il paraît, son travail

mos modulationum numeros aptavit, quibus et hodie publicè in concionibus Protestantium ac privatim decantantur.

(1) Voici ce qu'en dit de Thou, en parlant des massacres de Lyon. *Eadem fortunam expertus est Claudius Gaudimel (sic) excellens nostrâ ætate musicus, qui Psalmos Davidicos, vernaculis versibus à Clemente Maroto et Theodoro Bezâ expressos, ad varios et jucundissimi-*

que vers 1543, et le publia à Strasbourg en 1545. Quant à Goudimel, il ne vint que longtems après; son œuvre ne parut pas avant 1565. Les mélodies sur lesquelles il travailla appartenaient-elles toutes à Guill. Franc? N'y avait-il pas coopéré, ainsi que *Bourgeois* (1), comme le donne à entendre Florimond de Ræmond? Tout ce que l'on sait, à ce sujet, c'est que, de son propre aveu, il travailla sur les mélodies des psaumes, telles qu'elles étaient en usage dans les églises protestantes, et ne les modifia en rien: « Le chant, dit-il, duquel on use en l'église demeure en son entier comme s'il estoit seul. » Il ne fit donc qu'y ajouter trois parties, « non pour induire à les chanter en l'église, mais pour s'esjouir en Dieu particulièrement ès maisons. » Faisons des vœux pour

(1) Nous profiterons de l'occasion qui nous est offerte, pour réparer dès aujourd'hui une omission. Si l'on doit en croire les biographes, Louis Bourgeois, natif de Paris, aurait accompagné Calvin lors de son retour à Genève en 1541. Le consistoire le choisit pour remplir les fonctions de chantre; mais des dissentiments étant survenus, nous dit M. Fétis, au sujet de l'usage qu'il voulait introduire dans l'église, des psaumes harmonisés à plusieurs parties, il retourna à Paris, en 1557. Telle est la seule circonstance de sa vie qui soit connue. On lui doit les deux ouvrages suivants, dont l'un peut être considéré comme une profession de foi. I. *Le droit chemin de musique, composé par Loys Bourgeois, avec la manière de chanter les psaumes par usage ou ruse, comme on cognoistra au 36, de nouveau mis en chant, et aussi le cantique de Siméon*, Genève, 1550, in-8°; des exempl. portent la date de Lyon, 1550, mais c'est la même édition, le frontispice seul diffère. « Cet ouvrage, selon M. Fétis, est le premier où l'on a proposé d'abandonner la méthode de la main musicale attribuée à Gui d'Arezzo et d'apprendre la musique par l'usage du solfège. » Les Protestants de France, continue le savant critique, adoptèrent d'abord les réformes proposées par Bourgeois, et l'usage finit par s'en répandre dans toutes les écoles françaises de musique. — II. *Quatre-vingt-trois psaumes de David en musique (fort convenable aux instruments) à 4, 5 et 6 parties tant à voix pareilles qu'autrement; dont la basse-contre tient le sujet, afin que ceux qui voudront chanter avec elle à l'unisson ou à l'octave, accordent aux autres parties diminuées; plus le cantique de Siméon, les commandemens de Dieu, les prières devant et après les repas, et un canon à 4 ou 5 parties, et un autre à 8*, Paris, 1561, in-8°.

qu'une heureuse réforme dans l'exécution de ces chants dans nos temples, permette d'en sentir toutes les beautés, et n'expose plus les fidèles à être taxés de barbarie par des juges sans doute sévères, mais d'un goût scrupuleux et délicat (1). Le chant doit élever l'âme.

On ne trouve plus rien d'imprimé, de Goudimel, depuis la publication de ses psaumes. Il parait qu'il s'occupait à revoir et améliorer ce travail. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer de ces paroles de Crespin: « Sa mémoire sera perpétuelle pour avoir heureusement besogné sur les psaumes de David en françois, la plupart desquels il a mis en musique en forme de mottets à 4, 5, 6 et 8 parties, et sans la mort il eust tost après rendu cest oeuvre accompli. Mais les ennemis de la gloire de Dieu et quelques meschans envieux de l'honneur que ce personnage avoit acquis, ont privé d'un tel bien ceux qui aiment une musique chrestienne. » Deux lettres de lui en latin, d'un fort bon style, comme l'a déjà remarqué Bayle, lesquelles ont été insérées dans le *Schediasmatum Reliquia* de Melissus, nous apprennent qu'il s'était établi à Lyon. Dans la première, sous la date de nov. 1570, il annonce à son ami l'envoi d'une de ses poésies, qu'à sa demande il avait mise en musique, en le priant de lui être indulgent, « si fuisset mihi otium diuturnum, politius atque ornatus tibi reddidissem. » Dans la seconde, qui est datée de Lyon, 23 août 1572, quelques jours seulement avant son martyre, il s'excuse de ne lui avoir pas répondu plus tôt sur ce qu'il avait dû aller suivre un procès à Besançon. Après deux longs mois, que dura cette affaire, il obtint gain de cause contre un débiteur infidèle. « Laisant alors Besançon, dit-il, et regagnant Lyon, je n'eus pas plus tôt aperçu les

(1) Le roi de Prusse avait tenté cette réforme dans sa chapelle particulière; mais il a reculé, dit-on, devant les clameurs des journaux, qui y ont vu un retour au papisme. L'opposition est la même partout; tout lui est bon, jusqu'à l'absurde. C'est ainsi que les meilleures causes se perdent.

murs de cette ville, que je fus pris d'une fièvre maligne qui me tourmenta cruellement un mois entier. Telle est la cause pour laquelle je n'ai pas encore pu mettre en musique ton Symbole, mais dès que, avec l'aide de Dieu, je serai remis sur pied, *è nido surrexero ac vires resumsero*, je mettrai la main à l'œuvre, et j'y épancherai toute mon âme, *et quidquid artis impertitæ sunt mihi Musa, in illud effundam.* » Il ne se doutait pas, le malheureux, que les *égorgés* étaient déjà au seuil de sa porte. Les massacres commencèrent à Lyon dans la nuit du 28 au 29, et durèrent plusieurs jours. Les Protestants que le gouverneur Mandelot avait fait entasser dans les prisons sous prétexte de les protéger contre les fureurs populaires, y furent tous égorgés au nombre de quinze à dix-huit cents ! Que de sang sur la tête d'un homme ! La royauté en est restée souillée.

Goudimel ille meus, meus (ehou!) Goudimel
[ille est]

Occisus. Testes vos Arar et Rhodane,
Semineces vivosque simul violenter utrisque
Absorptos visi plangere gurgitibus.
Sequana cum Ligeri flevit, flevitque Garumna,
Præcipue patrius flevit amara Dubis.

Dans une autre pièce que le poète consacre à la mort de son ami, et que Bayle reproduit en entier, Mélissus dit avec raison que si l'illustre musicien fût tombé entre les mains des barbares, il eût trouvé parmi eux plus de sympathie et d'humanité que dans sa patrie,

nam barbarus hostis in hostem
Barbaricum janis mitior esse solet;

ou au moins, comme un autre Arion, quelque dauphin l'eût sauvé des flots.

Mais pourquoi s'étonner ? du temps de Tibère et de Néron, la vertu et le génie, Thraséas et Lucain, n'étaient-ils pas aussi parmi les victimes ?

Pourquoi l'esbahis-tu, que malheureusement On ait à Goudimel ainsi ravi la vie,
Veu que de nuit à nul il n'eut jamais envie,
Honorant la vertu, cheminant rondement ?
Pourquoi demandes-tu si c'est le payement
De ses divins labeurs pour l'ingrate patrie ?
Oste de ton esprit, Melisse, je te prie,
Et cete question et cet estonnement.
Voudrais-tu de sa mort cause plus suffisante
Que d'avoir esté bon, et de vie innocente ?

S'il eust esté athée, idolatre, ou sans foi,
Traistre, meurtrier, voleur, parjure abominable,
Alors pourrois-tu bien, au règne où tu nous vois,
Trouver cete mort rare, et fort esmerveillable.

Tel est un sonnet de condoléance qu'*André Du Cros* adressa à Melissus et que celui-ci publia dans ses Œuvres, avec trois autres petites pièces sur la mort de son ami, l'une en latin par Jean Posthius, une autre en grec par *Jean Savrasin* de La Charité, et la troisième, un acrostiche en français par S. G. S. [Sim. Goulard Senlisien]. Nous rapporterons encore les vers de Posthius, un des bons poètes latins de l'Allemagne; on ne saurait jeter trop de fleurs sur cette mort, pour en voiler l'opprobre à notre nation.

Qui cygnos dulci superabat et Orphea cantu
Claudius, Eois notus et Hesperilis,
Heu facinus! præceps Araris turbatus in undas
Insontem medio liquit in amne animam.
Fleverunt Nymphæ, deflevit Apollo jacentem,
Fudit et hæc multo carmina cum gemitu:
Hinc procul, ô Musæ, procul hinc fugiamus,
[alumnus]
Gallia si nescit parcere sæva suis.

On trouve encore dans les œuvres poétiques de Melissus une épigramme latine que ce poète adressa à Goudimel en lui envoyant en présent un anneau.

— M. Fétis porte ce jugement sur la musique de Goudimel. « Les morceaux de sa composition, dit-il, que j'ai mis en partition, m'ont démontré que son harmonie est toujours pure; cependant... les mouvements des voix [dans ses chansons] sont souvent lourds et manquent de grâce. Un de ses meilleurs ouvrages, à cause du mérite rythmique, et pourtant le moins connu, est le recueil des Odes d'Horace. » On lui doit : I. Quelques *Motets à 4 parties*, dans le recueil : *Liber quartus ecclesiasticarum cantionum à vocum*, quas vulgò moteta vocant, Anvers, 1554, in-4° obl. — II. *Chansons spirituelles de Marc-Antoine de Muret, mises en musique à 4 parties*, Paris, Nic. Du Chemin, 1555, pet. in-4° obl. Ces chansons sont au nombre de 19. « Les vers, au jugement de M. Fétis, sont fort mauvais, et la musique lourde, quoique bien écrite. » — III. *Q. Ho-*

ratii Flacci, poetæ lyrici, Odæ omnes, quotquot carminum generibus differunt, ad rythmos musicos redactæ, Paris., 1555, in-4° obl. — IV. *Magnificat ex oct. mod. quinque vocum*, Paris., 1557. — V. *Missæ tres*, Lutet., 1558. Palestrina, au dire de M. Fétis, doit avoir emprunté le thème d'une de ces messes. — VI. *Psalmes de David* (au nombre de 46) *mis en musique à 4 parties, en forme de motets*, Paris, 1562, in-4°. Ouvr. cité par M. Fétis. — VII. *Les Psalmes de David mis en musique à 4 parties en forme de mottets*, Paris, 1565, pet. in-4° obl.; impr. la même année à Genève, in-12, avec cette addition au titre *mis en rime françoise par Clém. Marot et Théod. de Bèze*, et réimpr. en 1580; Charenton, 1607, in-42. La mélodie est au ténor. Il était juste que la patrie des Mozart et des Beethoven ne restât pas indifférente à la gloire de notre compatriote. Récemment M. Aug. Ebrard, prof. de théologie à l'univers. d'Erlangen, a publié dans cette ville un Choix de psaumes de David (trente-trois), trad. de l'allemand, et adaptés aux mélodies de Cl. Goudimel, avec la musique à 4 parties, 1852, in-8°, de 75 pp. Au jugement du professeur, Goudimel tient la première place parmi les anciens maîtres qui se sont occupés de musique religieuse.

On trouve, en outre, de Goudimel, quelques chansons dans les deux recueils suivants : 1° Chansons nouvellement composées en musique par bons et excellens musiciens, Paris, 1556, in-4° obl. Une chanson à 4 parties dans le 6° livre; et deux autres dans le 8° livre du même recueil, 1557; — 2° La fleur des Chansons des deux plus excellens musiciens de nostre tems, assavoir d'Orlande de Lassus et de Claude Goudimel. Celles de M. Claude Goudimel n'ont jamais été mises en lumière. Lyon, 1574, in-12 obl. Deux morceaux de Goudimel à 4 parties, dans le premier livre, et sept, à 5 parties, dans le second, 1575. On cite une édition de 1576, in-4°.

GOUJON (JEAN), célèbre sculpteur et architecte du XVI^e siècle, qui partage avec Jean Cousin et Germain Pilon la gloire d'avoir ramené les études vers l'antique, et que, par excès de reconnaissance, on a surnommé le Phidias français.

Tout est doute et incertitude dans la vie de ce grand artiste. Le seul fait sur lequel tout le monde était d'accord, son martyre comme protestant, a même été contesté dans ces derniers temps. Nous n'avons pas été plus heureux dans nos recherches que nos devanciers. Nous ne pouvons donc qu'ajouter nos suppositions à leurs suppositions; mais nous le ferons sans préventions, notre insuffisance en est le sûr garant. Plusieurs villes se disputent l'honneur de l'avoir vu naître; aucune ne possède de titre certain qui légitime ses prétentions: présomption ne vaut pas titre. M. André Pottier semble pencher pour Alençon: « ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que cette ville renferme des ouvrages qui n'ont pu être produits que par la savante main de Jean Goujon. » Gisors, Rouen, élèvent de mêmes prétentions, et tout aussi fondées. D'un autre côté, M. Léchaudé d'Anisy, dans une dissertation un peu confuse, insérée dans les Mémoires des Antiquaires de Normandie (1847-50), prétend que des actes authentiques lui ont donné « la presque certitude » que le célèbre artiste était né à St-Laurent-de-Condéel dans le Cinglais. Ses raisons méritent d'être rapportées. Le désir est un mirage auquel les antiquaires se laissent facilement tromper. Le principal document, sinon le seul, sur lequel il s'appuie, est un acte de vente qui nous apprend qu'il existait dans ce petit endroit un Pierre Goujon qui, en 1543, vendit son bien « pour aller habiter Paris avec son fils alors âgé de 23 ans, récemment appelé en cette ville par le roi François I^{er}. » Selon M. d'Anisy, ce fils ne pouvait être que notre Jean Goujon. Il est bien vrai qu'il eût été un peu jeune, surtout pour ceux qui le font

d'abord voyager en Italie pour son instruction, ou pour ceux qui lui attribuent, avant son arrivée à Paris, les travaux d'Alençon, de Gisors, de Rouen, etc.; il est bien vrai aussi que rien n'a fait soupçonner jusqu'ici qu'il eût été au service de François I^{er}; mais n'importe! Non content d'honorer Pierre Goujon d'une telle paternité, M. d'Anisy fait, de plus, de ce brave homme un sculpteur distingué, à qui il attribue, entre autres choses, un très-beau bas-relief, la conquête de la Toison d'or (que nous supposions être plutôt un saint Georges terrassant le dragon), qui se voit à Caen et dont il donne le dessin. Il lui suffit pour cela de torturer le sens de quelques initiales qu'il prend, peut-être à tort, pour une signature. Du reste, tout en *n'hésitant pas*, il convient franchement « qu'aucun acte ne nous signale Pierre Goujon comme sculpteur et comme architecte. » Après un semblable aveu, on aurait mauvaise grâce à lui contester sa découverte. Ce Pierre Goujon serait mort en 1551, date de « l'aveu rendu à Charles d'Humières, évêque de Bayeux, par Jehan Goujon pour trois fiefs qu'il tenait en la baronnie de Neuilly, appartenant audit évêque. » Qui eût pu se douter de voir figurer notre « maître tailleur de pierres » parmi nos hauts barons, ou, pour le moins, nos gros tenanciers? Quoi qu'il en soit de cette origine, M. d'Anisy fonde son raisonnement sur une erreur que nous tenons à relever. Selon lui, il n'aurait existé au xvi^e siècle, du moins à sa connaissance, que deux familles du nom de Goujon, l'une en Champagne, et l'autre en Normandie. Celle de Champagne n'ayant pas de titres à faire valoir, il lui semble tout naturel de décider la question en faveur de la Normandie, sa propre patrie, d'autant que Paris n'apporte dans la balance qu'une possession sans titre (1). Mais si nous

faisons voir qu'à cette époque il y avait des Goujon à Senlis et dans d'autres villes, et même un *Jean Goujon*, que devient son raisonnement? Le nom de Goujon est, au contraire, un de ces noms bourgeois que l'on retrouve partout. Pour nous donc qui ne sommes pas normand, loiu de regarder la question comme résolue, nous ne pourrions admettre qu'une simple présomption, fondée sur une conformité de nom, en faveur de l'opinion de M. Léchaudé d'Anisy.

Passons à une autre conjecture. C'est ainsi que nous irons jusqu'au bout, en marchant à tâtons dans les ténèbres. Siècles ingrats que les siècles passés! Nos historiographes nous ont révélé, à l'envi, les hontes et les misères de la France, pas un n'a trouvé une parole pour célébrer sa gloire. Nous savons tous l'histoire des mignons du roi; mais nous ignorons qui fut *Consin*, qui fut *Goujon*, qui fut *Goudimel*, et cette noble figure de *Palissy* nous serait à peu près inconnue, s'il n'avait pris soin d'inscrire lui-même son beau nom dans les Fastes de l'histoire. Notre siècle, tant blasphémé, est cependant plus moral; s'il y a moins de pensions à gagner, il y a plus d'honneur à recueillir.

Les connaisseurs ne pouvant expliquer par les seules prérogatives du génie les rares qualités du ciseau de Jean Goujon, ont imaginé de le faire voyager en Italie, où son goût se serait formé dans l'étude de l'antique. • L'époque où il vécut, dit M. Quatremère de Quincy, le style de ses ouvrages, tout nous fait croire qu'il se forma en Italie, à l'école de Raphaël et de Michel-Ange. Quelque chose d'un peu affecté dans son dessin ressent l'école florentine. Mais la grâce, la pureté et l'élégance du style annoncent l'école de Raphaël, ou plutôt le goût de l'antiquité qui fut le caractère de cette école. » Rien, selon nous, ne justi-

(1) Un fait nouveau nous est révélé par M. Ferdinand Denis, c'est l'existence d'un recueil : *Briefs Eloges des hommes illustres, desquels les pourtraicts sont icy repré-*

sentez par Gabr.-Michel Angevin, avocat au parlement, s. l. ni date, fol., où Goujon est dit parisien.

fié cette supposition. Sans doute, à l'époque où Goujon florissait, nous ne possédions pas comme aujourd'hui ces riches musées qui font notre orgueil, et qui dispensent l'artiste d'aller chercher au loin, sous un autre ciel, des monuments avec lesquels il a pu se familiariser dès l'enfance. Mais si alors nos ressources pour l'étude étaient très-bornées, elles n'étaient pourtant pas nulles. Le temps n'était plus où les artistes devaient naître tout formés, où l'instinct tenait lieu d'éducation. La Renaissance avait déjà projeté ses racines sur le sol de la France. Nos malheureuses guerres en Italie avaient au moins contribué à cet heureux résultat. S'il n'existait pas encore de collections publiques, il y en avait de particulières, car le souverain favorisait les arts encore plus que les lettres, et, en bien comme en mal, l'exemple du prince suscite toujours l'émulation. En outre, la gravure avait déjà reproduit un grand nombre de monuments antiques et beaucoup de tableaux des grands maîtres. Sans doute il reste toujours un grand intervalle entre l'original, qui est l'inspiration libre fixée sur la toile ou sur la pierre, et le calque ou la copie, qui n'est qu'une œuvre servile. Mais cet intervalle, le génie de l'artiste le comble, il supplée à ce qui manque à l'œuvre, et plus il y met du sien, plus il se l'approprie. Telle fut probablement la destinée de Jean Goujon : il fut tout entier le fils de ses œuvres. A Rouen, à Alençon, il tâtonne, il s'essaye; arrivé à Paris, le commerce des grands artistes italiens que le prince y avait appelés, fait éclore son génie, il comprend, il sent la force qui est en lui, et il s'avance librement dans ses voies. Ce n'est que plus tard, avec les progrès de la civilisation, et lorsque les grandes écoles de l'Italie eurent enfanté tant de merveilles, que nos artistes se sentirent plus puissamment attirés vers ce foyer de la Renaissance. La difficulté des communications, les dangers des routes, les discordes civiles, les haines internationales, les guerres in-

festines et étrangères, retardèrent ce mouvement qui du temps où florissait Goujon, ne s'était pas encore produit. Du reste, on aurait tort de croire que l'éducation de notre artiste en eût souffert, qu'elle eût péché par la base. Loin de là. Les interprétations figurées qu'on lui doit, des formules architectoniques de Vitruve témoignent d'un grand savoir dans son art.

Nous nous permettrons d'anticiper un peu sur les temps, en reproduisant en cet endroit le préambule dont il fait précéder les quelques remarques qu'il a jointes à la traduction de Jean Martin pour expliquer ses dessins. On comprendra sans peine l'importance de ce morceau. Ce petit écrit est non-seulement le seul qui soit sorti de sa plume, mais on peut dire qu'il contient, quelque peu que ce soit, ce que l'on sait de plus positif sur son compte. Nous ne nous expliquons pas que les biographes aient préféré se livrer à des suppositions plus ou moins hasardées, au lieu de demander à Goujon lui-même quelles avaient été ses études et quelles étaient ses tendances. Faute de suivre la seule marche qui les eût conduits à la vérité, il en est même qui sont allés jusqu'à avancer qu'il ne savait pas écrire; bien plus, qu'il ne savait pas même signer son nom. Quel prodige! Pour se convaincre du contraire, ils n'avaient qu'à lire; ils auraient vu que non-seulement il savait écrire, mais encore qu'il savait bien écrire : le style ferme, clair et concis de ses observations en est la preuve. Nous n'en dirons pas plus, car, comme il le remarque lui-même fort judicieusement, « le langage superflu est ennuyeux à toutes gens de bon entendement ». Voici donc le fragment que nous détacherons de son opuscule.

« Jan Govion studieux d'architecture aux Lecteurs, Salut.

« Vitruve dict, messeigneurs, et plusieurs auteurs antiques et modernes le conferment, qu'entre les autres sciences requises à décorer l'architecture, ou art de bien bastir, Géométrie et Per-

pective sont les deux principales : Et n'est aucun digne d'estre estimé architecte, s'il n'est préalablement bien instruit en ces deux. Qu'il soit vray, nous en avons eu l'expérience par noz prédécesseurs de bonne mémoire : A-savoir Raphael d'Urbain (qui a esté perfect en l'art de paincture), André Mantegna, non inférieur en son temps, Michel-Ange, Antoine Sangal, Bramant, et assez d'autres excellens hommes, lesquels ne voulurent jamais entreprendre à conduire aucun ouvrage d'architecture, qu'ilz ne feussent avant toute œuvre bien entendans icelles deux sciences. Ce que sentans avoir acquis par travail et exércitation continuelz, ilz se sont tant curieusement délectez à poursuyvre ce noble subject, que leur immortele renommée est espandue parmy toute la circumference de la terre. Et encores pour ce jourd'huy avons-nous en ce royaume de France un messire Sébastian Serlio, lequel a assez diligemment escrit et figuré beaucoup de choses selon les règles de Vitruve, et a esté le commencement de mettre teles doctrines en lumière au royaume. Toutesfois j'en congnois plusieurs autres qui sont capables de ce faire, néantmoins ilz ne s'en sont encores mis en peine : et pourtant ne sont dignes de petite louenge. Entre ceulz là ce peut compter le seigneur de Clagny [Pierre Lescot] Parisien, si fait aussi maistre Philibert de l'Orme, lequel assez suffisamment a conduit un édifice que monseigneur le cardinal du Bellay a fait faire en son lieu de Saint Mor des Fosselez Paris. Et combien que pour le présent je ne m'amuse à en nommer davantage, si est ce que je le pourroye bien faire : mais je m'en désiste tout à propos pour éviter prolixité, voulant retourner à la déduction d'icelles Géométrie et Perspective, qui me fait dire de rechef que l'homme privé de leur intelligence ne scauroit fors à grand'peine entendre le texte de Vitruve : Et à la vérité la congnoissance que Dieu m'en a donnée, me fait enhardir de dire que tous hom-

mes qui ne les ont point estudiées, ne peuvent faire œuvres dont ilz puissent acquérir guères grande louenge, si ce n'est par quelque ignorant ou personnage trop facile à contenter. » On voit par là que nostre artiste avait fait de sévères et fortes études. Certains tours de phrase nous feraient même supposer qu'il entendait asscz bien le latin pour avoir étudié Vitruve dans le texte original. C'est du reste ce qu'on peut induire de cet aveu du traducteur que « pour entendre le texte, il s'était adressé à plusieurs savants et entre autres à maistre Jehan Goujon. » En outre, le ton d'autorité avec lequel il parle, prouve que sa réputation était assez bien établie pour qu'il n'eût pas à craindre de blesser la susceptibilité de confrères ignorants. Nous ferons aussi remarquer qu'il ne fait pas la moindre allusion à un séjour en Italie. Il semble cependant que c'eût été le lieu d'en dire un mot. Il termine ainsi son opuscule : « Or vous ay je escrit ce que j'ay entendu des membres d'architecture selon les règles de Vitruve, et que Dieu m'en a donné l'intelligence [le huguenot ne se montre-t-il pas tout entier dans ces quelques mots ?] : toutes fois je supplie estre excusé si aucune chose se treuve oubliée ; mais Dieu aydant vous me trouverez avoir suivy la vraye intention de Vitruve, et aux lieux ausquelz il a esté mal entendu par aucuns maistres, je l'ay bien voulu donner à entendre et déclarer selon que mon petit et débile entendement l'a peu congnoistre et comprendre. »

La première mention authentique de Jean Goujon se trouve dans une pièce récemment découverte dans les archives de la fabrique de l'église de Saint-Maclou à Rouen. On voit par cette pièce qu'en 1544 « maistre Jehan Goujon, masson et tailleur de pierres [imagier] était au nombre des ouvriers employés à la décoration intérieure de cette église. Mais c'est là tout ce que l'on sait ; le surplus n'est que suppositions d'amateurs. De Rouen, Goujon vint à Paris. Une récente découverte, faite de la

manière la plus inattendue par M. Léon de Laborde (Mémoires et Dissertations, 1852), prouve qu'en 1542 et 44, il était employé, sous la direction de Pierre Lescot, à la décoration du jubé de l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Son mérite ne tarda pas à être reconnu et apprécié. Il fut admis au service du connétable de Montmorency, en qualité d'architecte. Le connétable disgracié s'était retiré dans son château d'Ecouen. Il appela à lui, pour décorer sa demeure, nos meilleurs artistes nationaux, *Cousin, Bullant, Goujon, Palissy*, tous huguenots, comme le remarque M. André Pottier qui s'étonne de cette incon séquence du connétable que l'histoire est loin de présenter comme un des fauteurs de l'hérésie. Lorsque François I^{er} fut mort, Goujon suivit la fortune de son maître et passa avec lui au service de Henri II. Ce fut alors, en 1547, qu'il fit paraître, avec Jean Martin, son édition de Vitruve. En voici le titre : *Architecture ou Art de bien bastir de Marc Vitruve Pollion, auteur romain antique : mis de latin en françois par Jan Martin secrétaire de monseigneur le cardinal de Lenoncourt*, Paris, 1547, in-fol. ; ouvr. dédié à Henri II; précédé et suivi du portrait de Jean Goujon (?); ce portrait n'est pas reproduit dans l'édition de 1572, même format, mais où, du reste, on ne remarque aucun autre changement, pas même dans la dédicace. La part qui revient à Goujon dans cette publication consiste en un certain nombre de « figures nouvelles concernant l'art de massonnerie, » et cinq pages de texte, rejetées à la fin du livre, pour expliquer les figures dont il est l'auteur. Au jugement de M. Quatremère de Quincy, les figures de Goujon se rapportent uniquement aux ordres de colonnes et aux détails de leurs parties, comme aux profils des ordonnances. « On y reconnaît aisément, dit-il, une bonne manière de dessiner et un goût d'antique que ne présente pas le reste des planches de l'ouvrage. » Cependant des connaisseurs pour l'opinion desquels

nous aurions toute déférence, tels que M. Deveria, un des savants conservateurs au Cabinet des estampes, pensent que l'on doit lui attribuer un plus grand nombre de figures. Plusieurs, en effet, trahissent le crayon d'un excellent maître.

Comme architecte de Henri II, Goujon fut associé à Pierre Lescot pour travailler à l'achèvement du Louvre. On sait qu'il excellait surtout dans le bas-relief. « Sculpteur et architecte à la fois, Jean Goujon, nous dit M. Miel, possédait mieux qu'aucun sculpteur moderne le secret, si bien connu par les Anciens, de mettre la sculpture en harmonie avec le bâtiment. Ses bas-reliefs ayant peu de plans ne s'enfoncent pas à l'œil et n'ont pas l'air de percer l'édifice, dont les membres doivent être pleins. Tous ses ouvrages font voir à quel point l'union pratique des deux arts dans les mêmes mains peut servir l'un et l'autre. » Presque toutes les sculptures qui ornent l'angle sud-ouest de la cour du Louvre, entre le pavillon de l'horloge et la porte qui correspond au pont des Arts, sont dues à son ciseau. Ses travaux à l'intérieur du bâtiment ne sont pas moins considérables. Sa tribune dite des Cariatides, exécutée en 1550, passe avec raison pour le plus parfait de ses ouvrages. Le chiffre du monarque qui se voit partout entrelacé au chiffre de sa maîtresse, ne laisse aucune incertitude sur l'époque où ces sculptures furent exécutées, — triste époque où la royauté affichait sa honte !

Vers le même temps, Goujon achevait les gracieuses figures de sa fontaine des Nymphes. Puis il concourait, vers 1553, à l'embellissement du château d'Anet, que Henri II faisait reconstruire pour sa maîtresse. Le célèbre groupe de Diane qui surmontait la fontaine de la cour d'honneur, lui est dû. Ce groupe, heureusement conservé au milieu de tant de dévastations, est à peu près le seul morceau de ronde-bosse que l'on possède de lui. La plupart des autres ouvrages qui lui sont attribués, tels que la statue couchée du tombeau

de François I^{er}, les décorations de l'hôtel Carnavalet, de la porte St-Antoine, etc. remonteraient à ce même temps.

D'où vient que dès-lors l'activité si remarquable de notre grand artiste semble s'être tout à coup ralentie ? Aurait-il été disgracié à la mort de Henri II ? Aurait-il pris part à nos discordes ? Aurait-il souffert ? Aurait-il été persécuté ? on l'ignore. Il est bien vrai aussi que nos malheureuses guerres civiles durent comprimer le mouvement que François I^{er} avait si heureusement imprimé aux arts. Mais le génie n'est pas soumis à ces vicissitudes. Quelque défavorables que fussent les circonstances, Jean Goujon dut rester ce qu'il était, un grand artiste. Ses conceptions pouvaient éclore dans son atelier aussi bien que dans des palais. Que sont alors devenus les chefs-d'œuvre que son génie a dû enfanter ? Son ciseau si souple, si facile, si gracieux ne mettait pas vingt ans à terminer les quelques figures du Louvre. On peut donc admettre que dans l'intervalle qui sépare ses derniers travaux authentiques de l'époque fatale de sa mort, il travailla à la décoration d'hôtels ou de châteaux particuliers, et c'est probablement dans un certain rayon de Paris que l'on devrait diriger ses recherches. Tels sont, par exemple, les travaux qu'il dut exécuter dans le château de l'amiral de Coligny, à Châtillon-sur-Loing. Malheureusement la plupart de ces ouvrages auront péri. Nos *ravageurs* modernes ont passé le soc sur tant de monuments et semé du sel sur la place. Combien de barbares pour un Alex. Lenoir ! Aussi ne saurait-on décerner trop de louanges à ceux-ci, afin de leur susciter des rivaux.

Le silence absolu de ses contemporains prouve au moins que Goujon ne jouit pas des faveurs de la reine-mère. Une tradition à l'origine de laquelle il est difficile de remonter, rapporte que dans les massacres de la Saint-Barthélemy, il fut tué d'un coup d'arquebuse sur son échafaud (1). Ce fait était gé-

néralement admis, mais depuis peu la critique a élevé des doutes. M. de Clarrac aurait, dit-on, possédé la preuve du contraire. Dans ce cas, il est étrange qu'il ne l'ait pas fait connaître. Le soupçon qu'il émet dans son dernier ouvrage (*Manuel de l'Histoire de l'art chez les Anciens*), qu'il a fait précéder de la réimpression de sa *Description des Musées du Louvre*, ce soupçon, dis-je, ne saurait passer pour une preuve. Voici ses propres paroles : « Ce qu'il y a de singulier, si ce sculpteur fut tué le jour de la Saint-Barthélemy, et au Louvre, c'est qu'il n'en soit fait aucune mention dans l'Etat de la France sous Charles IX, ouvrage contemporain où l'on entre dans les plus grands détails sur les massacres qui eurent lieu. » M. Henri Martin éprouve les mêmes doutes. « Cette tradition, dit-il, reproduite par les arts et consacrée par la mémoire populaire, est très-peu vraisemblable. Le massacre avait commencé dans l'intérieur du Louvre à deux heures du matin, et il est vraiment impossible de se figurer Jean Goujon, se mettant à l'œuvre au point du jour, au milieu de cet effroyable tumulte (1). Son nom ne se trouve nulle part dans la liste des morts. L'incertitude où nous sommes sur la fin réelle de ce grand

quel fondement) qu'il fut tué dans l'hôtel du comte de Polton, situé dans la rue de La Harpe, dont il décorait la cour intérieure. Voir dans la Gazette des Tribunaux, du 15 août 1839, Les six corps des Marchands de Paris. La plupart des biographes admettent qu'il périt au Louvre. « Selon Dezallier, ce fut en retouchant ses figures de la fontaine des Nymphes. Si nos souvenirs ne nous trompent, le plus ancien document dit simplement, comme nous l'avons répété, qu'il fut tué d'un coup d'arquebuse sur son échafaud. Ne nous doutant pas que le fait pût être contesté, nous avons négligé d'en prendre note.

(1) M. Henri Martin paraît oublier que les massacres durèrent plusieurs jours ; et Jean Goujon n'était pas de ceux sur qui devait tomber la première fureur. Il n'y aurait donc rien d'impossible qu'il fût monté sur son échafaudage dans la journée du lundi, ou même dans les journées suivantes, et quoi de plus touchant et en même temps de plus vrai, que le sentiment qui l'eût porté à chercher sa sûreté sous la sauvegarde des œuvres de son génie !

(1) M. Callet affirme (nous ignorons sur

homme, n'atteste que trop la honteuse indifférence qui a longtemps régné sur l'histoire de nos arts. » M. de Longpérier est du même avis. Selon lui, le silence du martyrologe protestant semble décider la question. Nous avouons que cette dernière raison a un certain poids, mais elle est loin d'être décisive. Si l'on songe que des dix mille Protestants qui périrent dans ces fatales journées à Paris (1), le martyrologe ne cite que quelques noms, y a-t-il lieu de s'étonner que celui de Goujon ne s'y trouve pas? De ce que aucun des historiens, bien plus des écrivains ses contemporains ne le mentionne, en concluera-t-on qu'il n'a pas existé? chacun comprendra quelle serait la futilité d'un pareil raisonnement. Si Crespin n'en parle pas, voici, selon nous, quelle en peut être la raison.

D'abord, il nous faut éviter de confondre les temps. A l'époque où vivait Jean Goujon, la réputation des artistes, quel que fût leur mérite, se renfermait dans un cercle très-étroit. Les arts et les lettres ne se prêtaient pas encore un mutuel secours. Un livre par sa nature même se répand; un objet d'art, au contraire, demeure enfoui dans le cabinet d'un amateur ou reste attaché au sol. Dans le xvi^e siècle, il n'y avait pas encore de *public*. Le prince était tout. Il protégeait l'artiste ou le laissait mourir dans l'abandon. L'homme de génie, né dans cette atmosphère de servitude, ne savait pas encore se protéger lui-

même. Voilà, selon nous, ce qui explique le peu de bruit qu'a fait le nom de Jean Goujon. Les noms, si célèbres aujourd'hui, du Primatice, de Cellini, etc., n'en ont pas fait davantage. Il faut aux arts un régime de publicité et de liberté.

Si les renseignements fournis à Crespin sur les massacres de Paris sont incomplets, et beaucoup plus incomplets que ceux qu'il reçut des provinces, c'est sans doute parce que la plupart des Protestants qui résidaient dans la capitale avaient été égorgés. « Puisqu'il le faut, avait dit Charles IX en cédant aux instances de sa mère, je ne veux pas qu'il en reste un seul qui me le puisse reprocher! » Ceux en petit nombre qui avaient été assez heureux pour échapper, ignoraient le sort de leurs coreligionnaires. Il eût fallu être sur les lieux pour faire une enquête, et il est probable que, quelques jours après les massacres, il ne restait pas un seul protestant à Paris. Et qui eût osé parler? qui eût osé écrire? quel silence de mort devait régner sur la ville! Aussi, si l'on en excepte quelques artisans que leurs parents ou leurs amis en fuite auront pu signaler parmi les victimes, quels sont les noms cités dans le martyrologe? ceux-là seuls qui ne pouvaient rester ignorés, les noms de quelques grands capitaines, de quelques grands seigneurs, les noms de quelques savants, trop en vue pour être tenus cachés. Avec le système de terreur qui régnait à Paris, rien ne dut transpirer de longtemps. Le 24 mars 1573, Charles IX écrivait au président de Thou : « Afin que ce que vous avez dressé des choses passées à la Saint-Barthélemy, ne puisse estre publié parmy le peuple, et mesmement entre les estrangers, comme il y en a tousjours qui se meslent d'escrire, et qui pourroient prendre occasion d'y respondre, je vous prie qu'il n'en soit rien imprimé, ny du françois, ny du latin. » C'est ainsi qu'en opprimant les consciences, en commandant le silence, les tyrans parviennent quelquefois à tromper l'opinion, mais ce

(1) Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ce chiffre; mais, par contre, il nous semble que de Thou reste au-dessous de la vérité en adoptant celui de deux mille. Brantôme le porte à quatre mille, d'Aubigné à trois mille. Mézerai accepte le chiffre de cinq mille. On trouve dans les comptes de l'Hôtel-de-Ville une allocation aux fossoyeurs du cimetière des Innocents pour avoir enterré *onze cents* morts arrêtes aux coudes de la rivière près de Chailloil, d'Auteuil et de Saint-Cloud. Ce chiffre suffirait pour prouver que le nombre de deux mille est beaucoup trop faible, car comme le fait observer M. Henri Martin, tout en adoptant néanmoins ce dernier chiffre, « beaucoup de cadavres avaient dû être entraînés plus loin, et tous les cadavres n'avaient pas été jetés à la rivière. »

n'est que pour un peu de temps. La postérité finit toujours par apprendre qui était Tibère, qui était Séjan.

Avant de donner la liste des ouvrages attribués à notre grand artiste, nous ferons connaître le jugement que les connaisseurs ont porté sur lui. Selon M. Quatremère de Quincy, un des juges les plus compétents dans la matière, « Jean Goujon a atteint dans la sculpture, surtout en bas-relief et en bâtiment, une telle supériorité qu'on ne peut, depuis près de trois siècles, citer un autre sculpteur qui l'ait égalé pour la finesse, la délicatesse, la correction et la perfection d'exécution. » Au jugement de M. Alex. Lenoir, « aucun sculpteur n'a senti aussi bien que Jean Goujon les règles de l'optique; il savait modeler un corps peu saillant et *méplat*, de façon à lui donner la rondeur suffisante par la manière d'y fixer la lumière ou de la faire seulement glisser sur les formes pour obtenir des demi-tons, selon l'effet qu'il voulait produire. » Tous nos meilleurs critiques s'accordent dans la même admiration. Selon M. de Clarac, « le style de Jean Goujon tient beaucoup plus de celui de l'École florentine que de tout autre, et l'on voit qu'il en a plus étudié le caractère que celui de la sculpture antique; on retrouve dans ses productions les mêmes principes et le même goût de dessin que dans les peintures du Primaticcio, de Vasari et du Bronzino. Mais loin d'être servile imitateur, Jean Goujon, en combinant avec génie le style antique avec celui de l'École florentine, sut en créer un qui lui est propre; la grâce de ses figures de femmes est remplie de charmes, de dignité et de grandeur. Varié dans ses poses et dans ses mouvements, il leur donne toujours une souplesse et une élégance que ne leur font pas perdre quelques incorrections de dessin, et que peuvent lui envier les plus grands sculpteurs des Ecoles d'Italie. — Quoique ce soit dans les draperies que ce grand maître s'éloigne le plus du style des Anciens, et que souvent elles soient disposées d'une manière plus propre à

la peinture qu'à la sculpture, cependant il sait toujours les ajuster avec grâce : leur jet est heureux et accompagne bien les contours de ses figures. Enfin, ce grand sculpteur que la France peut opposer avec confiance et avec orgueil à tout ce que l'Italie a produit de plus habile, fut l'un des fondateurs de l'École française. » En un mot, on peut dire que Jean Goujon est, dans son art, le représentant le plus pur, le plus fidèle du génie français.

Nous donnerons la liste détaillée des ouvrages qui lui sont attribués, en suivant plus particulièrement l'excellent travail de MM. André Pottier et Reveil (1).

I. Rouen. Eglise de Saint-Maclou (vers 1541) : 1) *Deux colonnes de l'orgue*. — 2) *Petites portes enclavées dans les vantaux de l'église*. M. Willemin donne le dessin de ces portes dans ses *Monuments français inédits*, 2^{ème} vol., planche 266. — Cathédrale : *Tombeau de Louis de Brezé*. Les opinions sont partagées sur ce monument : les uns l'attribuent à Jean Cousin, les autres à Jean Goujon. M. Alex. Lenoir, un excellent juge d'ailleurs, l'attribue tour à tour à Jean Goujon et à Jean Cousin, à ce premier comme tombeau de Louis de Brezé, et à ce dernier comme tombeau de Jacques de Brezé. C'est cette dernière version que nous avons suivie dans notre notice sur Cousin. Aujourd'hui, après de nouvelles études, nous sommes forcé de reconnaître que M. Lenoir nous a entraîné dans une erreur. Ce tombeau a été évidemment élevé à la mémoire de Louis de Brezé par son épouse, la célèbre Diane de Poitiers. L'épithaphe ne permet aucun doute :

Indivisa tibi quondam, et fidissima conjux;
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

Cette promesse de fidélité, si gratuitement donnée et si mal gardée, renverse

(1) Œuvre de Jean Goujon, gravé au trait d'après ses statues et ses bas-reliefs par Reveil, accompagné d'un texte explicatif et précédé d'un essai sur sa vie par M. André Pottier, Paris, 1844, gr. in-8°.

de fond en comble la description que M. Lenoir a faite de ce monument et que nous avons reproduite. On ne saurait trop se tenir en garde contre les jugements des connaisseurs et des savants; ils ne voient le plus souvent que par les yeux de leur imagination. L'histoire est pleine de leurs méprises. Pour ce qui est du mausolée, nous ne saurions admettre que ce soit l'œuvre de Goujon, car à l'époque où il dut être exécuté, vers 1531, cet artiste n'était encore, selon l'opinion probable, qu'un tout jeune homme ou même un adolescent.

II. Paris. Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois (1542 et suiv.): *Décorations du jubé*. « Sur l'appui du jubé, lisons-nous dans la description qu'en donne Sauval vers 1660, se voyent les quatre évangélistes de basse taille, et posés au-dessus des colonnes. Au milieu, Goujon, dans un grand bas-relief a représenté Nicodème qui ensevelit le Sauveur en présence de la Vierge, de saint Jean et des Maries. Ce bas-relief est admirable, et le seroit bien plus, si les marguilliers ne l'avoient point barbouillé de dorure. » Par un heureux hasard, M. de Laborde a récemment découvert sur un parchemin qui provenait de la fabrique de cette église, et qui avait été employé à une reliure, la date certaine de ces travaux. On y lisait : « A Jehan Goujon, maistre tailleur d'images à Paris, la somme de dix solz tournoys (?), assavoir : neuf livres tournoys faisant la parpaye de la somme de six vingt quinze livres tournoys pour le marché fait avec ledict Goujon par les dictz marguilliers pour une *Nostre-Dame de Pitié et quatre Evangélistes* à demye taille, servant au dict pupitre [jubé] d'icelle église. » Et plus bas, la date d'avril 1544 pour le dernier réglemeut de compte. D'autres reçus du célèbre artiste, l'un entre autres du 48 mai 1542, prouvent que ses travaux ne se bornèrent pas aux cinq bas-reliefs cités plus haut. Il est à regretter que M. de Laborde n'ait pu poursuivre ses curieuses investiga-

tions. En 1754, ce jubé ayant été démoli pour donner du jour au chœur, les sculptures de Goujon furent encastrées dans les autels des chapelles latérales. Dans le sac des églises, pendant la Terreur, ils disparurent; des amateurs se les approprièrent. On ne sait si l'on doit le leur imputer à crime, car c'est grâce à cette spoliation, qu'ils furent préservés et qu'ils rentrèrent, après bien des vicissitudes, au sein de leur famille, au Musée de la renaissance. On fut longtemps sans savoir d'où ces sculptures provenaient. En 1844, M. André Pottier écrivait encore que de l'incertitude où l'on était sur l'origine de la *Déposition*, résultait l'impossibilité d'établir son authenticité. Aujourd'hui le doute n'est plus possible. Selon M. Lenoir, les Grecs n'ont rien produit de plus parfait. Exagération, dit M. Pottier, qui a provoqué de la part de Cicognara des critiques outrées. Ce bas-relief est le seul morceau connu de Goujon où il ait traité un sujet un peu compliqué. Il a surmonté avec un rare bonheur la difficulté que lui présentait le peu d'espace qu'il avait à sa disposition et qui ne permettait pas à ses figures de se tenir debout (environ 2 pieds de hauteur, sur 5 à 6 de largeur.) « L'on ne peut trop faire remarquer, dit M. de Clarac, et trop louer dans ce bas-relief, l'une des meilleures productions de Jean Goujon, le talent avec lequel ce grand maître a su disposer ses groupes et les lier, ordonner ses plans et leur donner leur effet avec très-peu de saillie. » C'est à M. Lenoir, que l'on doit d'être rentré en possession de ce précieux monument de l'art français. Les quatre Evangélistes (même hauteur) n'ont été acquis par le Musée que depuis quelques années.

III. Château d'Econen (avant 1547) : 1) *Quatre Renommées*. — 2) *La Victoire*, au-dessus de la cheminée de la salle des gardes. — 3) *La Force morale*. — 4) *La Religion*. — 5) *La Foi*. — 6) *Les quatre Evangélistes*, avec leurs attributs. — 7) *Le sacrifice d'Abraham*, bas-relief, morceau

capital qui décore le maître-autel de la chapelle. — 8) *Le Père Eternel*. Ces différentes sculptures sont généralement attribuées à Jean Bullant. Mais M. Pottier se fonde avec quelque raison sur ce que Jean Goujon était attaché, avant 1547, au service du comte de Montmorency, pour les lui restituer, d'autant plus que Bullant n'est connu par aucun autre travail de ce genre, tandis que, d'un autre côté, « l'on retrouve dans toutes les figures le type des sculptures de Jean Goujon : grâce de composition, élégance des poses, jets de draperies, galbe du nu, entente du relief, tout y ressemble aux principaux morceaux de ce maître, sur lesquels il n'existe aucune espèce de doute. » — 9) *Figures et ornements gravés au trait sur une boiserie*, reproduit dans l'ouvr. de M. Willemin, planche 268.

IV. Château d'Anet, sur les bords de l'Eure (vers 1553) : 1) *Portail*, qui a été transporté dans la cour du palais des beaux-arts. Ce magnifique portail, composé de trois ordres grecs, est orné de bas-reliefs et de sculptures, dont l'exécution est due, selon M. Alex. Lenoir, au ciseau de Jean Goujon. — 2) *Groupe de Diane*, en marbre, actuellement au Musée de la renaissance. Ce groupe surmontait la fontaine qui s'élevait au milieu de la cour d'honneur. M^r de Clarac en donne cette description : « Sous les traits de Diane, l'artiste a représenté la belle duchesse de Valentinois, objet des hommages et de l'amour de Henri II. Couchée sur le gazon, au bord d'une fontaine, mollement appuyée sur son cerf favori, et ayant auprès d'elle ses armes et ses chiens, la déesse se repose des fatigues de la chasse. Cette belle statue, par sa coiffure, qui est celle du temps de Henri II, par l'ensemble de son dessin, de son style et de ses accessoires, diffère entièrement du caractère des productions antiques, mais elle a une grâce particulière et qui n'appartient qu'à Jean Goujon. » L'artiste paraît s'être inspiré de la célèbre nymphe de Fontainebleau de Benvenuto

Cellini. On a critiqué différents détails de ce groupe, mais nous ferons observer, avec M. Planche (Rev. des Deux-Mondes, 1850), que ce n'était pas « une libre création de la fantaisie, » et un portrait ne saurait être un idéal; pour ce qui est de l'effet désagréable produit, sous un certain aspect, par la flexion de la jambe gauche, on ne doit pas oublier que ce monument était fait pour être vu d'en bas et à une certaine hauteur, ce qui permettait à l'artiste de rabattre quelque peu de la rigidité académique de la pose. — 3) *Nymphe*. — 4) *Minerve*. — 5) *Mars et Jupiter* (?). — 6) *Deux Renommées*. — 7) *Huit Anges*, tenant chacun en main un des instruments de la passion, dans la chapelle. — 8) *Huit Gloires et Renommées*. « Jean Goujon, remarque M. Pottier, s'est souvent exercé dans ce genre de figures, mais dans aucune il n'a mis plus de grâce et d'élégance que dans celles qui ornent le dessus des arcades de la chapelle d'Anet. — 9) *Deux Renommées en bronze*. « Echappées à la rapacité des destructeurs d'Anet, ces statues furent restituées au duc d'Orléans et ont disparu depuis, dit-on. » — 10) *Cerf en bronze*, transporté à Neuilly. — 11) *Sculptures en bois*, indiquées dans le catal. du Musée des Petits-Augustins sous le nom de plafond en bois et lambris sculptés. On ignore ce qu'elles sont devenues. Un grand nombre des monuments que M. Alex. Lenoir avait recueillis dans son Musée avec un patriotisme et un dévouement si dignes de notre admiration, n'ont pas eu un meilleur sort. Au retour des émigrés, chacun s'est empressé de reprendre, pour reprendre, bien peu dans l'intention de conserver.

V. Paris. Hôtel Carnavalet, rue Culture-Sainte-Catherine (date incertaine) : 1) *Les quatre saisons*. — 2) *Deux figures*, appelées Thémis, mais qui nous semblent mal dénommées. — 3) *Deux Renommées*. — 4) *Armoiries*. — 5) *Lions et trophées d'armes*.

VI. Fontaine des Nymphes, aujourd'hui des Innocents (vers 1550). Nous

emprunterons la description de ce monument à M. Quatremère de Quincy, à qui on en doit la conservation. Cette fontaine était élevée primitivement dans la rue St-Denis, et adossée à l'angle d'une maison. « Il faut, soit en idée, soit d'après les dessins qui en existent, nous dit le savant critique, remettre ce petit monument dans son état primitif pour se convaincre que Jean Goujon fut l'auteur à la fois de l'architecture et de la sculpture. Resté incomplet jadis dans deux de ses côtés, qui ne furent pas même commencés, il devait former, avec son soubassement d'où l'eau jaillissait, un carré long percé d'arcades, une à chaque front, et deux sur la longueur. L'artiste avait imaginé d'en faire, par les motifs de sa décoration et les sujets des figures, un petit édifice hydraulique. Toutefois l'architecture n'y était dans le fait que l'accompagnement, et l'on pourrait dire l'encadrement de la sculpture. Tout y était, ou du moins semblait y avoir été disposé dans cette vue. Les entre-pilastres corinthiens des pieds-droits étaient occupés par des figures de naïades tenant une urne. Au dessus de chacune, on lisait dans un cartouche *Fontium Nymphis*. Tous les champs de l'attique et tous ceux du stylobate étaient remplis de bas-reliefs et de compositions analogues qui en auraient fait, si le monument eût été terminé, une sorte de *Ædícula* consacrée aux nymphes des fontaines. » Lorsqu'en 1787, le gouvernement ayant adopté le projet de faire disparaître les charniers des Innocents, cette fontaine dut être démolie, M. de Quatremère fit entendre, au nom des arts, des réclamations qui furent écoutées. On résolut de la transporter à la place qu'elle occupe actuellement, en faisant subir à son plan primitif les changements nécessaires. Des trois figures (1) de nymphes qui durent être ajoutées, l'une fut copiée d'après un des bas-reliefs de Goujon, de la

cour du Louvre; les autres sont l'œuvre du sculpteur Pajou. « Quoiqu'on ait pu, observe ailleurs le même critique, reprocher à l'architecte d'avoir élevé son petit monument sur un soubassement beaucoup trop haut, et de l'avoir accompagné d'objets qui tendent à le rapetisser; d'avoir enûa éloigné beaucoup trop de la vue des sculptures dont la délicatesse et le précieux exigeoient qu'elles fussent rapprochées de l'œil, et à peu près à la même distance pour laquelle Jean Goujon les avoit exécutées; quoiqu'on eût pu désirer quelques autres détails dans cette restitution, toutefois les artistes et les amateurs s'applaudissoient de voir ainsi conservé l'ouvrage du plus habile sculpteur qu'ait eu la France. » Voici la désignation des figures qui appartiennent à Goujon : 1) *Cinq Nymphes* ornant les entre-pilastres. — 2) *Six Renommées* surmontant trois des arcades. — 3) Trois bas-reliefs représentant des *jeux d'enfants*, et servant à la décoration de l'acrotère. — 4) Trois autres bas-reliefs représentant des *Naiades et des Tritons*, et servant à la décoration du soubassement. En 1812, on eut la précaution d'enlever ces trois bas-reliefs que les eaux dégradaient et de les déposer dans le Musée, Salle Jean-Goujon. « De l'avis de tous les connaisseurs, dit M. André Pottier, les figures qui décorent ce monument sont celles où le talent de Goujon s'est élevé le plus haut. » M. Miel ne professe pas une moindre admiration pour ces figures. « A la force du relief, à la plénitude des formes, à l'étonnante illusion des raccourcis, l'œil ne soupçonne pas que l'artiste n'avait à sa disposition que quelques pouces d'épaisseur; à la facilité du dessin, à la grâce des attitudes et des mouvements, à la vérité des effets, on ne s'aperçoit pas que son génie était captif dans un cadre de quelques pieds. L'heureuse proportion des figures, élégantes sans afféterie, sveltes sans maigreur, coulantes dans leurs contours sans indécision et sans mollesse; des draperies souples qui s'a-

(1) C'est par inadvertance que M. Quatremère (*Encyclop. méthod.*) n'en mentionne que deux.

justent avec goût, et accusent le nu avec décence, des airs de tête qui rappellent parfois le caractère antique, un accord si juste entre la sculpture et l'architecture, qu'on ne saurait dire laquelle des deux a été faite pour l'autre, quatre nappes d'eaux limpides qui semblent épanchées par les déesses elles-mêmes, tout cela forme un ensemble unique dont il n'est personne qui ne soit frappé. » En effet, ajoutons à cette fontaine ces nappes d'eaux limpides que le critique y a vues à travers le prisme de son imagination, arrachons-la à ce cloaque impur où elle a été placée pour la transporter dans la cour du Louvre, en pays de connaissance, purifions-la de la rouille que les miasmes de ce lieu infect, bien plus que le temps, y ont déposée, et chacun de nous partagera l'enthousiasme d'un aussi bon juge que M. Miel.

VII. Arc de triomphe de la porte St-Antoine (date incertaine) : *La Seine et la Marne*, bas-reliefs en pierre. « Cette porte, dit M. Pottier, ayant été démolie en 1778, ces deux figures furent recueillies par Beaumarchais, qui les fit servir à la décoration de la porte de son jardin. » M. Pottier ne les croit pas de Goujon.

VIII. Le Louvre. Angle sud-ouest des bâtiments, du côté de la cour : 1) La plupart des figures qui décorent les *œils-de-bœuf*, au-dessus des portes, mais les *six* de la façade qui regarde l'ouest, lui sont seules attribuées sans contestation. — 2) *Dessus des croisées* du premier étage. — 3) *Frise*, composée de jeunes enfants se jouant sur des guirlandes de fleurs. — Intérieur du bâtiment. Escalier de Henri II : *Faunes, Satyres, animaux, groupes d'enfants*, qui le décorent. Salle des antiques : 1) *Tribune des Caryatides* (1), en marbre, le morceau capital de notre artiste, au jugement de tous les connaisseurs. On ignore l'usage auquel l'architecte destinait ce monu-

ment. Depuis la description qu'en a donnée Sauval, il a subi quelques changements. Les ornements actuels seraient plus modernes que les figures principales. M. André Pottier apprécie ainsi ce magnifique travail : « Dignité imposante, expression fière, et même, sous quelques aspects, hautaine et terrible, dans les têtes, suavité inexprimable dans les contours, ajustement heureux dans les draperies qui partout dessinent le nu, sans perdre de leur noblesse et de leur ampleur, telles sont les qualités qui caractérisent particulièrement ces nobles figures. Leur beauté est tellement frappante, elle est tellement au-dessus des vicissitudes d'opinion et des préjugés d'école, qu'elle les a fait admirer même dans ces temps où le style naïf et vrai, qui fit la gloire des productions du XVI^e siècle, avait dû céder la place à l'exagération. Ainsi sous le règne de Louis XIV, Perrault faisant graver les Caryatides dans son édition de Vitruve, les jugeait dignes de soutenir la comparaison avec tout ce que l'antiquité nous a légué de plus parfait. » — 2) *Zéphire ou Bacchus, Flore ou Cérès*, deux figures mal caractérisées. Elles sont adossées au mur de la cheminée qui fait face à la tribune des Caryatides. On les conteste à Goujon.

IX. Musée de la Renaissance. Outre les sculptures que nous avons déjà indiquées, telles que Diane de Poitiers, la Mise au tombeau avec les quatre Évangélistes, les Nymphes et Tritons de la fontaine des Nymphes, on voit dans ce Musée : 1) *Buste de Henri II*. Ce buste, placé dans une niche de la célèbre cheminée du château de Villeroy, par Germain Pilon, y a remplacé, depuis peu, un *buste de l'amiral de Coligny*. Comme ce dernier buste provenait, dit-on, du monument funèbre élevé à l'amiral, on aura reconnu qu'il ne pouvait être l'œuvre de notre artiste. — 2) *Nymphe de Paris, Nymphe de la Marne, Nymphe de la Seine. Vénus portée sur une conque*, quatre bas-reliefs sur pierre, de 0^m,45 de hauteur

(1) Un reçu, du 5 sept. 1550, nous apprend que Jean Goujon toucha pour ce travail la somme de 737 livres tournois.

et de 0^m,26 de largeur, chacun. « On ignore d'où proviennent ces bas-reliefs, remarquables par leur élégance, leur peu de saillie et par la pureté de leur exécution. » — 3) *Nymphes réveillées par des Faunes et des Amours*, petit bas-relief en marbre.

X. Monuments dont l'authenticité est contestée: 1) *Statue couchée de François I^r*, sur son tombeau à St-Denis. — 2) *Les douze mois*, sculptures en bois, à l'Hôtel-de-Ville. Au jugement de M. Pottier, on cherche en vain dans ces figures quelque trace de cette grâce aimable qui a rendu le nom de Goujon immortel. — 3) *Quatorze mascarons*, sous l'arcade de la rue de Nazareth. — 4) *Un Fleuve et une Naiade*, au-dessus de l'arcade qui donnait entrée dans le bâtiment de la pompe Notre-Dame. — 5) *Sculptures* sur uno des portes de l'arsenal. Les sculptures, indiquées sous ces quatre derniers N^{os}, sont attribuées à Goujon par Germain Brice. — 6) *Deux Tritons*, au Marché-Neuf, au rapport de Saival. — 7) *Deux Naiades*, à Ste-Geneviève-des-Bois, indiquées par Watelet. — 8) *Vénus couchée*, en marbre, autrefois à l'hôtel de Soissons. — 9) *Un flûteur et une femme tenant une lyre*, au rapport de Cicognara qui l'a fait graver dans son Hist. de la sculpture. — 10) Petite statue de *femme couchée*, dans le cabinet de M. Dusommerard. — 11) Terre cuite représentant une *Déesse montée sur un char*. — 12) Une *Diane chasseresse*, au château de la Malmaison, citée par la Biogr. Univ. — 13) *Médaille de Catherine de Médicis*, indiquée par Watelet. — 14) *Deux Caryatides* qui supportaient la cheminée de la chambre à coucher de Coligny, dans son château de Châtillon. Depuis la démolition du château, on ne sait ce qu'elles sont devenues. M. Girodet en avait pris le dessin alors qu'elles étaient encore en place. — 15) *Portes de la cathédrale de Beauvais*. — 16) *Diane caressant son cerf favori*, bas-relief en marbre, qu'on suppose provenir du château d'Anet. On possède deux ori-

ginaux de cette composition; le plus achevé est la propriété de M. Lenoir. Ce qui augmente encore le mystère qui entoure ce bas-relief, c'est que dans des fouilles pratiquées près de Poligny, on a trouvé un bas-relief antique qui offre avec lui les plus grands rapports de ressemblance. Il est pour ainsi dire impossible que deux artistes se rencontrent à ce point, sans avoir communiqué entre eux. M. Pottier suppose qu'il pouvait exister une autre copie de l'antique de Poligny, dont Goujon se serait inspiré. « Au reste, dit-il, il a su s'approprier ce sujet par la manière originale dont il l'a traité. Autant la Diane antique, d'une haute beauté de formes, est froide, sévère et dépourvue de grâces, autant la sienne respire ce mol abandon, cette suave élégance qu'il imprimait à toutes ses productions. » C'est vaincre doublement que de triompher de nos maîtres.

Le nom de *Jean Goujon* avait déjà paru une fois, en 1562, dans les fastes du protestantisme, et il est remarquable que les deux protestants qui le portèrent, terminèrent l'un et l'autre leur vie par le martyre. Dans les émotions populaires qui préludèrent, par toute la France, à la première guerre de religion, Senlis compta aussi, nous apprend Crespin, quelques témoins de la vérité (Voy. N. d'ARDRES). Nous ne pouvons passer sous silence la mort de *Jean Des Jardins* et de sa famille. Lorsque la première émotion fut passée, Des Jardins se hasarda à rentrer en ville avec sa femme et son jeune enfant. Mais deux bourgeois, les ayant reconnus, sommèrent les soldats de garde aux portes de la ville de les égorger. L'ordre allait être exécuté, lorsque la femme, se jetant à genoux, les prie, les supplie de tuer d'abord son enfant. Les soldats sont émus et les laissent aller. Mais les deux bourgeois s'acharnent après eux, les poursuivent, et finissent par les entrainer devant le gouverneur. De féroces soldats s'étaient attendris, le fonctionnaire est sans entrailles, il donne l'ordre de les tuer

tous trois sur-le-champ. Les échevins eux-mêmes s'étaient mis à la tête du mouvement. Vingt-sept protestants arrêtés furent dirigés sur Paris « sous la conduite des séditeux. » Leur procès fut bientôt instruit. Les parlements jugeaient alors comme ont fait plus tard nos septembriseurs, à la hâte et sommairement. *Jean Greffin*, lieutenant particulier, et *Antoine Trapier*, ex-prêtre, qui s'était fait maître d'école, furent pendus et leurs têtes envoyées à Senlis pour être fichées sur des poteaux. Jean Goujon eut une fin encore plus cruelle. Nous emprunterons à Crespin le récit de son martyre. « Jean Goujon, ouvrier de laines, homme de singulière piété, et qui dès le temps des 44 de Meaux avait à bon escient goûté la vraie religion, et beaucoup souffert pour icelle, ayant fait preuve de son zèle et de son savoir éssainctes lettres en la mesme ville de Senlis, surtout en son dernier emprisonnement avant la mort du roi François II, où il avoit fait ample confession de foy, fut des premiers au roolle. Aussi maintint-il courageusement la vérité de l'Évangile. A raison de quoy il fut condamné d'estre renvoyé à Senlis pour y estre pendu et estranglé, puis son corps bruslé. » Le 5 déc. 1562, l'exécution eut lieu. La populace qui assistait à ce spectacle, trouvant la peine trop douce, fit couper la corde par le bourreau, et le martyr « tomba vif au milieu de la flamme, dans laquelle il se leva par trois fois, criant tout haut : Seigneur, aye miséricorde de moy : puis rendit l'esprit. » — Le nom de Goujon se retrouve encore, plusieurs fois, mentionné dans l'histoire des persécutions qu'essuya l'Église protestante. *Isaac Goujon*, ministre du Périgord, réussit à passer à l'étranger (*Arch. Tr.* 235). En 1713, la fille d'*Alexandre Goujon*, de St-Florent, fut mise à la Visitation de Loudun, pour vaincre son obstination (*Arch. E.* 3399.) A la surprise de Castillon par *Turenne*, un capitaine *Goujon*, protestant, fut tué. On soupçonna un de ses soldats d'avoir commis ce crime.

En 1729, *Etienne Goujon*, membre de l'église française de Chelsea, épousa *Esther Courtauld*. Et finalement *Jean Goujon*, marchand de Lyon, fils d'*Elie Goujon* et de *Jeanne Carterot*, épousa *Léonore Fonesche*, fille d'*Elie Fonesche* et de *Marthe Truffier* (*MSS. de Genève.* 69b.)

GOULAINE, nom d'une des plus anciennes familles de Bretagne divisée en deux branches, dès le xv^e siècle.

1. BRANCHE DE GOULAINE.

Jacques de Goulaine, chevalier de Malte, second fils de Christophe de Goulaine et de Claude de Montéjan, se laissa gagner à la religion protestante par son cousin-germain *François d'Aigné*, sieur de Montéjan, et deux de ses frères suivirent son exemple. L'un de ceux-ci, que les historiens désignent par cette vague circonlocution « un vieux capitaine, nommé Goulènes », fut chargé, en 1563, de la défense des îles de Marennes. Il avait sous ses ordres les deux compagnies de *Saint-Fort* et de *Fief-Melin*, et un certain nombre de paysans des environs, qui avaient pris les armes et s'étaient joints avec empressement à lui pour repousser les Catholiques commandés par Madailan. Mieux eût valu qu'ils fussent restés dans leurs foyers. Leur courage indiscipliné ne voulut point écouter les avis du vieux capitaine. Dès qu'ils aperçurent l'ennemi, sourds à la voix de leurs chefs, ils se précipitèrent à sa rencontre, en sorte que Goulaine les voyant en danger d'être enveloppés, dut sortir de ses retranchements pour voler à leur secours. Complètement défait, il resta sur le champ de bataille avec presque tous ses lieutenants. *Fief-Melin*, gravement blessé, eut à subir d'horribles traitements : un paysan catholique lui écrasa la tête à coups de sabot, et cependant il guérit, comme par miracle. Cette défaite, appelée le combat du Pas Saint-Sorlin, entraîna la perte des îles de la Saintonge.

Ce Goulaine était apparemment le

frère aîné de Jacques, *René* de Goulaine, qui mourut sans postérité.

Jacques, qui s'était signalé, quel que temps auparavant par la prise du couvent de Saint-Michel-en-Lherm, fut tué à la bataille de Jarnac, et ne laissa pas non plus d'enfants. Les biens de cette branche passèrent ainsi au troisième frère, *François*, le même sans doute que le capitaine Goulaine qui, en 1570, remporta, avec *Chau-mont*, près d'Asnières, un avantage signalé sur les Catholiques et leur prit deux enseignes qu'il porta à La Rochelle. Comme il n'eut pas non plus d'enfants, et que le quatrième frère Baudouin était mort avant 1544, Claude, le cinquième des frères, un des plus fougueux ligueurs de la Bretagne, devint le chef de la branche aînée qui s'éteignit en 1666.

II. BRANCHE DE LAUDOUNIÈRE.

Cette branche, qui s'est subdivisée en plusieurs rameaux, avait été fondée par Gilles de Goulaine, dont le fils JEAN embrassa le protestantisme, selon la Biographie bretonne. Nous croirions plutôt que le premier réformé de cette famille fut le petit-fils de Gilles, JEAN de Goulaine, sieur de Laudouinière, qui épousa, en 1554, *Barbe de Machecoul*, fille de *Jean de La Lande*, sieur de Vieilleveigne, et de *Françoise Chastaignier*, et qui, resté veuf sans enfants, se remaria avec *Françoise Gastinaire*, dame de La Preuille, près de Clisson. De ce second mariage naquirent : 1° ELIE, qui suit ; — 2° ENOCH, sieur du Mortier-Garnier, souche du rameau de La Brangardière ; — 3° PIERRE, tige de la branche de La Paquelais ; — 4° JEAN, qui fonda la branche de Barbiu ; — 5° RENÉ, tige de la branche des Mesliers ; — 6° ANNE ou *Jeanne*.

Elie de Goulaine, sieur de Laudouinière, assista comme député de la Bretagne à plusieurs synodes nationaux. Il était ancien de l'église de Vieilleveigne. Il épousa *Marie Garreau*, qui lui donna deux fils, SAMUEL et ELIE, sieur du Fief. Les généalogistes se taisent sur

le compte du dernier, et ils nous apprennent seulement que son frère aîné prit pour femme *Charlotte Merveiland*. Nous ajouterons, d'après la Réformation de la noblesse de Bretagne (*Fonds S. Germ. franç.*, N° 677) qu'il vivait encore en 1668, et qu'il était père de trois fils, FRANÇOIS, RENÉ et CHARLES-ELIE. Comme son père, il fut ancien de l'église de Vieilleveigne, et c'est en cette qualité qu'il assista au Synode national de Charenton en 1645. Son fils aîné fut un protestant également zélé. Il épousa, en premières noces, *Marguerite d'Appelvoisin*, qui mourut, en 1677, après lui avoir donné deux filles, MARGUERITE-ANTOINETTE, et CHARLOTTE-POLYÈNE. En secondes noces, François de Goulaine se maria, en 1680, avec *Anne Chilton*, dont il eut SAMUEL, présenté au baptême, le 21 mars 1684, par son père et par *Aymée Du Blezon*, femme d'*Isaac de Buor-La-Lande*, sieur du Blezon. Par son testament, daté du 13 déc. 1684, il déclara « vouloir vivre et mourir dans la R. P. R., priant Dieu de faire la grâce à ses enfans de les faire vivre dans la R. P. R. dans laquelle ils étoient nés. » Mais le parlement de Bretagne y mit bon ordre, sur la requête du procureur général. Malgré les dernières volontés du père, malgré la résolution d'un conseil de famille, fondée sur les art. 501 et 507 de la Coutume de Bretagne et sur l'art. XXXVIII des Particuliers de l'édit de Nantes, le parlement donna des tuteurs catholiques aux trois orphelins, qui furent, par conséquent, élevés dans la religion romaine, et cependant nous trouvons dans les Registres du secrétariat (*Arch. gén. E.* 3413), une permission, accordée en 1727, à Samuel de Goulaine, réfugié en Angleterre, de venir passer six mois auprès de sa tante dans le Poitou. Preuve à ajouter à tant d'autres, de la sincérité des conversions opérées par la violence !

Nous ne connaissons aucune particularité de la vie de René de Goulaine, qui était mort avant 1684. Quant à

Charles-Élie, une pièce de procédure, datée du 31 mai 1691, dont nous devons la connaissance à M. le pasteur de Nantes, *Vaurigaud*, nous apprend qu'il s'était réfugié en Hollande, à la révocation, et que ses biens furent donnés à son neveu Samuel. Le malheureux *Charles* de Goulaine, dont parle l'histoire des Camisards, était peut-être son fils. En sortant du corps des cadets, où il avait été placé à son arrivée en Hollande, ce jeune gentilhomme fut envoyé en Savoie et nommé enseigne par le duc Victor-Amédée. Embarqué sur les galères qui portaient du secours aux Camisards, en 1704, il fut pris avec *Pierre Martin*, ancien faiseur de bas de Nîmes, puis ancien sergent au régiment de Broglie, qui avait réussi à sortir de France et avait été créé lieutenant d'une compagnie d'ordonnances par le duc de Savoie. Goulaine dut au privilège de sa noblesse d'avoir la tête franchée, tandis que son compagnon d'infortune fut pendu.

III. BRANCHE DE LA BRANGARDIÈRE.

Enoch de Goulaine eut de son mariage avec *Marie Amiaud* quatre fils : 1° *GABRIEL*, marié, en 1627, à *Louise Le Maître*, fille de *Guillaume Le Maître*, sieur de La Garrelaye, et de *Madelaine de Chezelles*, dont il eut *LOUIS*, *HENRI-GABRIEL* et une fille mariée dans la maison de *Buor-La-Lande*; — 2° *DAVID*, sieur des Marais, époux de *Susanne de Machecoul de Saint-Etienne*, qui le rendit père de *GILLES*, sieur de La Touche-Gerbaud, marié à *Judith de Clairvaux*, dont il eut *GABRIEL*, et de *RENÉ*, sieur des Marais; — 3° *RENÉ*, sieur de La Brosse, à qui sa femme, *Louise de La Forêt*, donna *GASPARD*, *DAVID* et *BENJAMIN*; — 4° *JEAN*, sieur de La Simonnière ou de La Limousinière, selon les notes à nous communiquées par M. *Vaurigaud*, qui ajoute que les renseignements manquant complètement sur cette branche, on peut supposer qu'elle s'est transplantée à l'étranger.

IV. BRANCHE DE LA PAQUELAIS.

Pierre de Goulaine épousa *Anne Giraud*, dame de La Paquelais et de La Herperie, dont il eut, entre autres enfants, *BENJAMIN*, sieur de La Sauvagère, mort en 1675, à l'âge de cinquante-cinq ans, et *CHARLES*, sieur du Breil, mort en 1674, âgé de cinquante-un ans. Du mariage de Benjamin avec *Renée Du Tertre*, fille de *René Du Tertre* et de *Renée Giraud*, naquirent, selon Saint-Allais, *PAUL-ALEXANDRE*, mort sans postérité; *SAMUEL*, *BENJAMIN*, *ANNE* et *CHARLOTTE*, femme de Bouhier de La Brejolière. Samuel prit pour femme sa cousine *Jeanne-Françoise*, dont il eut *LOUIS*, *ALEXANDRE*, *JEANNE*, *URSULE* et *SUSANNE-AIMÉE*. Cette branche, aujourd'hui éteinte, abjura vraisemblablement à la révocation.

V. BRANCHE DE BARBIN.

On possède encore moins de renseignements sur ce rameau que sur les deux précédents. Tout ce que l'on sait, c'est que Jean de Goulaine, sieur de Barbin, eut de son mariage avec *N. Des Plantys de La Guyonnière*, un fils nommé *FRANÇOIS*, sieur du Châtelier, qui épousa, en 1654, *Jeanne de La Barre*, et fut père d'*ENOCH* et d'*ÉLÉAZAR* de Goulaine.

VI. BRANCHE DES MESLIERS.

René de Goulaine épousa, en 1631, *Jeanne Minaud*, fille de *Pierre Minaud*, sieur des Mesliers et de La Groslière, et de *Renée Chastaignier*. Il en eut *DAVID*, *ENOCH*, *CHARLES*, *ALEXANDRE*, *RENÉ* et plusieurs filles. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1668, avec deux de ses fils, *David* et *Alexandre*, sieur de La Jarrie, d'où l'on doit sans doute conclure que les trois autres étaient morts. *David* se maria avec *Madeleine Bedé* qui lui donna *RENÉ*, né en 1632. Ce dernier, après avoir eu chez lui, à discrétion, jusqu'à trente-six dragons pendant six semaines, finit par promettre de se convertir, bien résolu de saisir la première occasion pour fuir à l'étranger. Il ne se pressait donc pas

d'aller à la messe. Pour lui arracher une signature si difficile à obtenir, on le jeta en prison, en 1686, sous l'accusation d'avoir tenu des discours contre la religion catholique et le roi (*Arch. Tr.* 267). Il céda enfin, et ce fut peut-être dans l'espoir de le gagner tout-à-fait, qu'on lui donna les biens de *La Perrière*; cependant il était encore signalé comme mauvais catholique en 1699 (*Arch. M.* 673). Il avait épousé *Jeanna de May*, dame de La Garde, et en avait deux filles, *JEANNE-FRANÇOISE* et *JEANNE-AIMÉE*.

Goulard ou Goulart, famille poitevine très-nombreuse, dont deux branches ont professé la religion réformée.

I. BRANCHE DE LA FERTÉ.

René Goulard, sieur du Breuil-Milon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1570, *Marguerite Poussard*, fille de *Charles Poussard*, seigneur de Fors, un des principaux conseillers de la reine de Navarre. Il vivait encore en 1596 (*Arch. gén. Tr.* 261), et laissa trois enfants, un fils et deux filles. L'aînée de ces dernières, nommée *ELISABETH*, fut mariée, en 1598, à *Abel Pastoureau*, sieur d'Ordrières, qu'il ne faut pas confondre avec *Antoine Pastoureau*, de Bourges, qui avait été condamné, peu de temps auparavant, à faire amende honorable, en chemise et la torche au poing, pour avoir dit à sa mère, qui avait, à son insu, fait baptiser son enfant par un curé, qu'il ne voulait pas que son fils fût sacrifié au diable (*Fonds de Brienne*, N° 221). La cadette, appelée *MARGUERITE*, épousa *Jean-Pierre Du Faur*. Quant au fils, qui avait reçu le nom de *GABRIEL*, il prit pour femme, en 1609, *Jeanne Boicau*, fille de *Jean*, sieur de Pousou, et de *Catherine Moreau*, dont il eut : 1° *JACQUES*, qui suit; — 2° *FRÉDÉRIC*, sieur de Saint-Hilaire, qui épousa, en 1662, *Françoise Hérouard*, fille de *Jean Hérouard*, sieur de Reuzay (1), et de *Françoise Le Coq*. Saint-

(1) Probablement de la même famille que

Hilaire se trouvait à Paris gravement malade, lorsque l'ordre fut donné à tous les Protestants non domiciliés d'en sortir (*Supplém. franç.* 791. 1). Cette circonstance favorisa sa fuite. Il réussit à gagner la Suisse, et ne perdit que ses biens qui furent donnés à ses neveux (*Arch. Tr.* 247); — 3° *ALPHÉE*, sieur de La Ferté, marié, en 1657, avec *Marie d'Auguoy*, fille de *Jean-Casimir*, sieur de Convielle, et de *Jeanne de La Rochefoucauld*. Il sortit de France, comme son frère, à la révocation; mais les ennuis de l'exil le ramenèrent dans sa patrie où il abjura; — 4° *NÉRÉE*, femme du marquis de *Venours*.

Jacques Goulard, sieur du Breuil-Goulard, épousa, en 1650, *Angélique Martel*, fille de *Samuel*, baron de Saint-Jur et de Vandré, et de *Elisabeth Poussard*. De ce mariage naquit *JACQUES*, marquis de Vervans, qui se réfugia en Angleterre, où il mourut, le 14 fév. 1700. Sa femme, *Marthe Fabrice*, fille d'*Otto Fabrice*, sieur de Fontaine-le-Comte, et de *Martine de Menours*, fut moins heureuse (1). Arrêtée, comme elle se disposait à le suivre, elle fut enfermée dans le couvent des Ursulines d'Angoulême et transférée successivement à l'abbaye de Puyberlan en Poitou, à l'abbaye de la Trinité de Poitiers, et finalement à Port-Royal.

Hérouard, sieur de Sausseux ou Sausseuse, qui contribua beaucoup à l'établissement d'une église réformée à Chartres. — D'autres *Hérouard*, domiciliés à Montpellier, paraissent avoir professé aussi la religion protestante.

(1) Le mariage du marquis de Vervans avec Mlle Fabrice fut célébré le 15 janvier 1681, à ce que nous lisons dans Filleau. Or, une pièce msc. que nous avons trouvée aux Archives (Tr. 284) nous apprend que la dame de Sacy-le-Grand, veuve de Fabrice, fut poursuivie criminellement, vers 1681, pour avoir fait célébrer le mariage de sa fille dans son château, et cela, sous prétexte qu'elle n'y avait pas le droit d'exercice. Ne s'agirait-il pas du même fait? La famille *Fabrice* a donné d'ailleurs des gages de son attachement à la religion réformée. En 1686, une dame Fabrice fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques, puis aux Ursulines de Paris (*Arch. E.* 3372), et parmi les officiers du roi Guillaume, on voit figurer un capitaine de cavalerie de ce nom.

Sa constance ne sut pas résister à ces épreuves. Elle abjura, en 1688, et obtint la restitution des biens de son mari. Ses deux fils, JACQUES-ALPHÉE, marquis de Vervans, né en 1681, et HENRI, sieur d'Anville, né en 1684, qu'elle avait, à cette époque, auprès d'elle, furent élevés dans le catholicisme.

II. BRANCHE DE BEAUVAIS.

Louis Goulard, sieur de Beauvais, mérita par ses vertus la confiance de *Jeanne d'Albret*, qui lui donna la preuve la plus éclatante de son estime, en le choisissant pour gouverneur de son fils. Beauvais assista aux noces de son royal élève, et fut une des premières victimes de la Saint-Barthélemy. Trois enfants étaient nés de son mariage avec *Marguerite de Talleran de Grignols*; mais nous ignorons jusqu'à présent s'ils persistèrent dans la profession de la religion réformée. L'un d'eux était seigneur de La Voulte, et nous trouvons, en son vrai, un gentilhomme de ce nom enfermé, en 1700, au château de Nantes comme huguenot opiniâtre (*Arch. E. 3386*); mais cet hérétique « entêté » pouvait être *Dauzy de La Voulte* ou son fils, signalés déjà l'un et l'autre comme mauvais catholiques en 1696 (*Arch. E. 3382*). C'est apparemment aussi à cette dernière famille qu'appartenait *Ephraïm de La Voulte*, pasteur à Flessingue en 1694, mort en 1694.

GOULART (SIMON), ou GOULARD, théologien éclairé, poète fécond et doué d'un talent remarquable pour son siècle, compilateur infatigable, traducteur laborieux et fidèle, né à Senlis, le 20 oct. 1543, selon la plupart de ses biographes, ou le 20 nov., selon Le Clerc, et mort à Genève, le 3 fév. 1628 (a. s.).

Goulard abandonna l'étude du droit pour se vouer à la théologie, vraisemblablement à l'époque de sa conversion. Bayle s'est trompé en disant qu'il succéda à Calvin en 1564, et il a entraîné Leu dans son erreur. Le Livre du Recteur nous apprend qu'il n'arriva à Genève que le 25 mars 1566.

Le 20 oct. de la même année, il reçut l'imposition des mains. Ses talents et ses vertus le rendirent bientôt cher à ses collègues. La première église qu'il desservit fut celle de Chanci et Cartigny, où il fut placé le 24 nov. 1566 (*Arch. de la Compagnie des pasteurs*, Reg. B); c'est seulement en 1571 que le Consistoire, juste appréciateur de son mérite, le choisit pour pasteur de la ville, et, la même année, le Conseil, en récompense de ses services, lui accorda gratuitement les droits de bourgeoisie.

Rappelé en France par la mort de son père, en 1572 (*Arch. de la Comp.*, Reg. A), il était de retour à Genève le 14 sept., après avoir échappé heureusement aux égorgements de la Saint-Barthélemy. Au mois de nov. 1576, il fut envoyé dans le Forez sur la demande des églises de cette province; mais il y fit un très-court séjour. En 1583, il fut prêté de nouveau à l'église de Trémilly en Champagne, dont le seigneur était un zélé huguenot (*MSS. de Genève*, N° 197 * *, Cart. 2). Ces déplacements, qui nuisaient à ses travaux littéraires, déplaisaient à Goulart. A peine le temps qu'il devait passer à Trémilly fut-il écoulé, qu'il écrivit à *Théodore de Bèze*, le pressant de lui faire nommer un successeur, et *Monisson*, au nom du Consistoire, demanda *Constans* pour le remplacer. L'église de Genève, au reste, était fort attachée à son pasteur, et si, dans l'intérêt de la Cause, elle consentait à s'en séparer momentanément, c'était toujours à la condition expresse qu'il lui serait bientôt rendu. Aussi lorsque l'église d'Anvers le demanda pour ministre, en 1580, et l'académie de Lausanne, en 1586, pour professeur de théologie, le Consistoire refusa absolument de le leur accorder.

En 1589, Goulart fut choisi avec *Dorival* « pour marcher avec les troupes; » leur charge devait durer deux mois. En conséquence, il assista comme aumônier à l'expédition du pays de Gex, dont il a publié une relation. En

1593, l'église d'Orange exprima son ardent désir de l'obtenir pour pasteur; mais sa demande fut rejetée par la Compagnie qui offrit d'envoyer *Jean Gervais* à sa place. L'année suivante, l'académie de Lausanne renouvela sa requête, en la faisant appuyer par le sénat de Berne et en la motivant sur la nécessité d'opposer un digne adversaire à *Claude Aubery*; toutefois ces considérations, de quelque poids qu'elles fussent à leurs yeux, ne purent décider les pasteurs de Genève à se séparer de leur collègue. Goulart, à ce qu'il semble, aurait pourtant accepté volontiers cette vocation. Depuis quelque temps, il était mécontent de la marche des affaires à Genève. La partialité du Conseil dans un procès entre M^{lle} de *Martinville* et M^{lle} de *Juranville*, qui avait été, selon lui, injustement empiisonnée, avait surtout provoqué son déplaisir. Il osa blâmer en chaire l'arrêt de la Seigneurie, et dire hautement que sa conscience ne pouvait souffrir de voir l'innocente en prison et la coupable aller par la ville tête levée. « Et non content de ces propos très-mauvais et dérogeant à l'autorité et réputation de nosdits Seigneurs, lit-on dans les Registres de la Compagnie, au grand scandale de tout le peuple, s'avança très-mal à propos de parler des choses qui concernent les Etats et qui pourroient très-grandement nuire à cette Seigneurie. » Picot raconte, en effet, que, prêchant à Saint-Gervais, Goulart avait osé qualifier Gabrielle d'Estrées de courtisane. Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. Le Conseil, craignant le ressentiment de Henri IV, aurait rappelé durement le proverbe à l'oublieux pasteur, sans l'intervention des Cantons protestants (*Arch. de Genève*, N° 2200). Il en fut quitte pour huit jours de prison, et une forte censure prononcée en plein consistoire (*Archiv. de la Comp.*, Reg. B). L'ambassadeur de France, trouvant le châtement trop léger, se plaignit, mais en vain. De son côté, Goulart témoigna son ressentiment en demandant son

congé, sous prétexte « de plusieurs infirmités et corporelles et de son esprit. » Il céda cependant aux instances de la Compagnie et retira sa démission, en sorte que l'église de Montpellier, qui, croyant l'occasion favorable, lui avait fait offrir par *Gigord* une place de pasteur, dut renoncer à l'espoir de l'obtenir pour ministre.

Cependant le procès *Martinville* s'était jugé, et M^{lle} de *Juranville* avait été condamnée à faire réparation d'honneur à sa partie adverse. Irrité de cette iniquité, Goulart demanda une seconde fois son congé « pour le train qu'il voyoit en la justice », et cette fois, *Bèze* se joignit à lui; mais les sévères remontrances des autres ministres, qui reprochèrent sans ménagement au vieil ami de Calvin, de donner un mauvais exemple en faisant ce que, peu de mois auparavant, il avait blâmé en Goulart, changèrent la résolution de *Bèze*, et Goulart, d'abord moins docile, finit aussi par se rendre aux exhortations de ses confrères; il refusa donc les offres qui lui étaient faites par l'église de Nismes, et consentit à rester à Genève moyennant une augmentation de traitement.

En 1600, la princesse *Catherine de Navarre* ayant écrit à Genève, afin qu'on lui envoyât un ministre qui remplît, pendant quelques mois, à sa Cour les fonctions de chapelain, c'est sur Goulart que le choix du consistoire se porta. Au mois de mai 1603, le Conseil, à son tour, le choisit pour remplacer *Jacquemot* dans la chaire de l'église de Saint-Pierre; mais Goulart, peut-être par rancune, refusa d'obéir. Le Conseil s'entêta, Goulart se plaignit à sa Compagnie en lui représentant qu'elle perdrait, en cédant, toute dignité, toute liberté, et descendrait à n'être plus que l'humble servante de MM. du Conseil. Il fallut pourtant qu'il se soumit. C'est, en effet, en qualité de ministre de Saint-Pierre, qu'au mois de décembre suivant, il fit avec les autres pasteurs auprès du Conseil une démarche qui les honore autant qu'elle accuse la tyrannie des magistrats genevois. Les mi-

nistres supplièrent leurs seigneuries de prêter une oreille bienveillante aux vœux du peuple qui désirait quelques réformes dans le gouvernement ; mais leur intervention fut repoussée avec hauteur, et leurs conseils rejetés comme très-pernicieux.

En 1605, Goulart fut demandé par *Vulson* pour l'église de Grenoble, et avec de telles instances que le consistoire consentit à le prêter pour trois mois. Il est très-vraisemblable que Nicéron et Sénebier se trompent lorsqu'ils rapportent cette particularité de la vie de notre pasteur à l'année 1600. En 1606, Goulart eut de nouveau maille à partir avec le Conseil, parce qu'il avait blâmé, comme contraire à l'humilité chrétienne, un arrêt portant que les conseillers et les pasteurs seraient ensevelis au cloître Saint-Pierre. Après la mort de *Bèze*, le 2 janv. 1607, il fut élu semainier, c'est-à-dire président de la Compagnie des pasteurs, fonctions dont il se démit le 18 déc. 1612. Depuis longtemps sa santé délabrée ne lui permettait plus de remplir que très-difficilement ses devoirs, et plusieurs fois déjà il avait demandé son congé, sans l'obtenir, lorsqu'il tomba gravement malade, le 26 janv. 1628. Le consistoire alla lui rendre visite en corps, et Diodati, portant la parole, l'exhorta « à parachever sa course comme il avoit si heureusement et glorieusement avancé par la vertu du Seigneur, et à appréhender le prix et la couronne de gloire qui lui estoit réservée es cieux. » Goulart répondit « d'une voix ferme et d'un jugement très-entier, que telle estoit son espérance, sa ferme attente, et que de tout son cœur il aspirait au repos éternel, désirant d'estre dissous pour estre avec J.-C. » Ses jours se prolongèrent jusqu'au 3 février, qu'il mourut à deux heures du matin, « ayant persévéré en une joyeuse et constante résolution à la mort, en la foy de J.-C. » *Tronchin* composa son oraison funèbre, mais « pour n'introduire des nouveutez », le consistoire ne voulut point permettre qu'il la lût publiquement; on

l'autorisa seulement à la faire imprimer (Gen. 1628, in-4°), avec un grand nombre de pièces en l'honneur de Goulart (*Arch. de la Comp.*, Reg. G).

Goulart fut un de ces écrivains infatigables, dont la patience laborieuse a rendu aux lettres de très-grands services. D'Aubigné donne à ses écrits les épithètes de doctes, pathétiques et puissants en raisons, et dans son opinion, notre pasteur, eût été « digne d'écrire l'histoire, si sa profession lui eust permis d'écrire sans juger. » Son style, en effet, est simple, naturel, sans recherche, ses observations judicieuses, sa sincérité incontestable, son érudition très-vaste. En un mot, Goulart a été un des meilleurs prosateurs du xvi^e siècle, mais il est resté un des moins connus et des moins appréciés.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *La Gaule françoise de F. Hotoman*, nouv. trad. du latin en franç., Cogni, 1574, in-8°; réimp. dans le T. II des Mémoires de Charles IX.

II. *Discours de Grégoire Nasienzène contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeusement attiffées. Plus les regrets et desirs du même Grégoire Nasienzène*, 1574. — Trad. en vers français, publiée sous le pseudonyme de *Samuel Du Lis*.

III. *Imitations chrétiennes, douze Odes. Suite des Imitations chrétiennes contenant deux livres de Sonnets*, 1574, in-8°.

IV. *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Meidelb., 1576, 3 vol. in-8°; 2^e édit., 1578, 3 vol. in-8°. Le 3^e vol. de cette dernière édit. contient les *Mémoires de la troisième guerre civile* par *Jean de Serres*, qu'on ne trouve ni dans l'édit. de 1576, ni dans l'édit. dite en petits caractères, de Middelb., 1578. — Cette importante collection est généralement connue sous le nom de *Mémoires de Charles IX*. Quelques-unes des pièces dont elle se compose sont sorties de la plume de Goulart, comme la *Briève et chrestienne remonstrance aux Fran-*

çois, et la trad. de la *Réponse de Stanislas Helvidius* [J. Camerarius] à la *Lettre de Pibrac*.

V. *Dix livres de Théodoret touchant la Providence de Dieu*, trad. du grec en franç., Lausanne, 1578, in-8°.

VI. *Chronique et histoire universelle, contenant les choses mémorables avenues ès quatre souverains Empires, Royaumes, Républiques, et au commencement de l'Eglise, depuis le commencement du monde jusques à l'empereur Charles cinquième. Dressée premièrement par J. Carion, puis augm. par P. Mélancthon et G. Peucer, et réduite en cinq livres traduits de latin en françois. Plus, deux livres adjoustez de nouveau aux cinq autres, comprenans les choses notables avenues sous l'empire de Charles cinquième, Ferdinand premier et Maximilian second*, 1579, IV parties en 2 tomes in-8°, impr. par Jean Berriou; 2° édit. aug., Gen., 1595, 2 vol. in-8°. La 4° partie, formant la moitié du 2° tome avec une pagination différente, pp. 665 sans les Indices, et contenant le sixième et le septième livre, est entièrement due « au traducteur des parties précédentes. » — La Chronique de Carion avait été primitivement composée en allemand. Herman de Bonn la traduisit en latin, mais dans un si mauvais style que Mélancthon voyant « ceste interprétation courir non seulement par les mains des escoliers Alemans, ains aussi estre receue de tous costez parmi les autres nations, estima qu'il la falloit dresser tout de nouveau. » Il ne se contenta pas de faire parler à son ancien maître, Carion, un latin plus pur et plus correct, mais il modifia et augmenta sa Chronique. La mort ne lui permit pas d'achever ce travail. Son genre et disciple, Gaspar Peucer, le continua. Tel est l'ouvrage dont Simon Goulart donna la traduction. C'est un excellent résumé d'histoire générale, le meilleur qui existât alors. On pourrait regretter seulement que le théologien y usurpe trop souvent la place de l'historien. Dans sa préface, mise en tête

des deux livres qu'il y a ajoutés, le traducteur, trop modeste, ne s'attribue que la moindre part dans ce travail, qui « avec le temps, dit-il, se pourra polir et rendre plus parfait : estant impossible que les premières entreprises qui comprennent tant de diverses matières, et où les lecteurs apportent des passions si bigarées, soyent dressées et accomplies comme il seroit à désirer. » Puis il ajoute qu'il s'est surtout « proposé la vérité, sans partialité, ni flatterie, » terminant par cette réflexion digne d'un sage : « Je ne porteray jamais envie à ceux qui feront mieux, et seray très-aise de conoistre mes fautes, afin de prouffiter de plus en plus à l'avenir, et demeurer au nombre de ceux que le temps et l'expérience des choses rendent plus doctes et plus vertueux. » En tant qu'histoire, ce livre est tombé dans l'oubli, mais il doit rester comme un des plus précieux monuments de notre langue à la fin du xvi^e siècle.

VII. *Histoire de Portugal* (de 1496 à 1578) *en vingt livres : les douze premiers traduits du latin de Jérôme Osorius évesque de Sylves en Algarve, les huit suivans, prins de Lopez de Castagnede et d'autres historiens, nouvellem. mise en françois par S. G. S.*, Genève, Fr. Estienne, 1581, in-fol.; réimp., Paris, 1587, 8°. — Au jugement de M. Ferdinand Denis, qui s'occupe depuis plusieurs années d'un travail important sur l'Amérique du Sud, « Goulard, en réunissant dans un même volume les récits de ces deux hommes éminents, a fait preuve d'une grande sagacité. Hieronymo Osorio était un humaniste si éminent qu'on l'avait surnommé le Cicéron chrétien; il écrivit son histoire en latin. Quant à Fernão Lopez de Castanheda, parti en bas âge pour Goa avec son père, il fut le premier qui fit connaître l'Asie. » Le livre de Goulard n'est pas moins estimé par notre ami, l'infatigable voyageur allemand M. Kohl, qui parcourt en ce moment l'Amérique, pour s'éclairer en vue de la magnifique publication

qu'il prépare sur la découverte du Nouveau-Monde.

VIII. *Les vrais portraits des hommes illustres en piété et en doctrine, trad. du latin de Théodore de Bèze*, Gen., 1581, in-4°.

IX. *Harmonia Confessionum fidei orthodoxarum et reformatarum ecclesiarum. Additæ sunt brevissimæ Observationes*, Gen., 1581, in-4°. — L'Harmonie est de Salnar, ministre de Castres, les Observations de Goulart.

X. *Commentaires et annotations sur la Semaine de la création du monde de G. de Saluste, sieur Du Bartas*, Paris, 1582, in-12.

XI. *La Judith, l'Uranie, le Triomphe de la foy, par G. de Saluste, sieur Du Bartas, avec les argumens, sommaires et annotations*, Paris, 1582, in-12.

XII. *Les devins ou commentaire des principales sortes de divinations*, trad. du latin de G. Peucer, Anvers, 1584, in-4°; Lyon, 1584, in-4°.

XIII. *Œuvres morales de Plutarque revues et corrigées par le traducteur [Amyot], avec des remarques et annotations*, Paris, 1584; 1597, 2 vol. in-8°. — Goulart a extrait, pour ainsi dire, la quintessence des réflexions morales et philosophiques de Plutarque et l'a présentée sous la forme de sommaires. C'était assez sa coutume, comme éditeur ou traducteur.

XIV. *Les Vies des hommes illustres grecs et romains comparés l'un à l'autre, par Plutarque de Chéronée, traduites du grec en franç., par M. J. Amyot, auxquelles sont ajoutées les vies d'Hannibal et Scipion l'Africain, trad. par Ch. de l'Ecluse, et les Vies d'Epaminondas, de Philippe de Macédoine, de Dionysius l'Aîné, d'Octavius César Auguste, et celles de neuf excellens chefs de guerre, prises du latin d'Emilius Probus [Cornelius Nepos], nouvellement mises en lumière*, Paris, 1587, 4 vol. in-8°; réimp. plusieurs fois.

XV. *Recueil des choses mémorables advenues sous la Ligue, qui s'est*

faite et élevée contre la religion réformée pour l'abolir. Tel est le premier titre des *Mémoires de la Ligue*, qui parurent d'abord à Gen., 1587-90, en 3 vol. in-8°. Cette édit. qu'on appelle les *Petits Mémoires de la Ligue*, fut souvent réimp. et avec des additions considérables, entre autres à Gen., 1590-99, en 6 vol. in-8°; imp. en plus gros et meilleurs caractères, sous ce titre: *Recueil contenant les choses les plus mémorables advenues sous la Ligue, tant en France qu'en Angleterre et autres lieux*. La dernière édit. et la plus estimée est celle de l'abbé Goujet, revue et augm. de notes historiques et critiques, sous ce titre: *Mémoires de la Ligue sous Henri III et Henri IV, rois de France*, Amst. [Paris], 1578, 6 vol. in-4°. — Précieuse collection de pièces historiques dans le genre des *Mémoires de Condé* et y faisant suite, publiée par Goulart, sous le nom supposé de *Samuel Du Lis*.

XVI. *La Bible traduite en François*, Gen., 1588, in-fol., in-4° et in-8°. — Goulart n'est pas l'auteur de cette nouvelle trad. des Livres saints, mais il y a coopéré.

XVII. *Expositio verissima et succincta de rebus nuper bello gestis inter Allobrogum regulum et helveticas regis Galliarum auxiliares copias*. Aug. Raur., 1589, in-4°.

XVIII. *Vingt-huit discours chrétiens touchant l'estat du monde et l'Eglise de Dieu*, 1591, in-16.

XIX. *Apophthegmatum sacrorum loci communes*, Gen., 1592, in-4°. — Wittenius attribue faussement cet ouvrage à Simon Goulart fils. Draudius en indique une édit. franç. publ. à Genève, 1604, in-12.

XX. *Tertullianus, cum notis Pamela et S. Gouhartii*, Gen., 1593, in-fol.

XXI. *Summaria in Nicetæ Choniatae Historiam*, édit. de Jérôme Wolf, Gen., 1593, in-4°.

XXII. *Observationes ad Opera S. Cypriani*, publ. dans l'édit. de Gen.,

4593, in-fol. — Fort estimées de Scalliger.

XXIII. *Le grand miroir du monde par J. Du Chesne*, 2^e édit. *A la fin de chaque livre sont de nouveau adjoustées amples annotations*, etc., Lyon, 1593, in-8^o.

XXIV. *Du mariage spirituel de J.-Ch. avec son Eglise*, trad. du latin de Zanchius, 1594, in-8^o.

XXV. *Philosophia morum historica*, Gen., 1594, in-8^o. — Wittenius attribue par erreur cet écrit au fils de Simon Goulart.

XXVI. *Justiniani Augusti historia*, Lugd., 1594, in-8^o.

XXVII. *Les Politiques de Juste-Lipse*, trad. nouv., 1594, 1613, in-12; réimp. sous le titre de *Maximes politiques de Juste-Lipse*, Cogni, 1682, in-12.

XXVIII. *Traité de l'unique sacri-ficature et sacrifice de J.-Ch., contre le sacrifice de la messe*, par Ant. de Chandieu, trad. de latin en franç., Paris, 1595, in-8^o.

XXIX. *Oeuvres de Sénèque*, trad. en franç., Paris, 1595, 3 vol. in-4^o.

XXX. *Catalogus testium veritatis qui ante nostram aetatem reclamaverunt*, Lugd., 1597, 2 tom. en 4 vol. in-4^o. — Nouvelle édit. revue, corrigée et disposée dans un autre ordre, de l'ouvrage de Flaccius Illyricus; réimp. à Gen., 1608, in-fol.

XXXI. *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile*, Gen., 1597, in-fol. — Goulart, qui avait déjà surveillé une réimp. de l'ouvrage de Crespin, en l'augm. de deux livres (*Voy. IV*, p. 419), donna d'autres édit. de cette histoire qu'il continua jusqu'à la mort de Henri IV. La dernière qu'il publia parut à Gen., 1649, in-fol.

XXXII. *Excellens discours de J. de L'Epine, touchant le repos et contentement de l'esprit, mis en lumière avec annotations*, Gen., 1599, in-16. — Il y en existe probablement une édit. antérieure, la permission d'imp. ayant été accordée en 1587.

XXXIII. *Les heures dérobées ou Méditations historiques de P. Camerarius*, trad. du latin, Lyon, 1603, 2 part. in-4^o; Paris, 1608, 2 vol. in-8^o; nouv. édit. augm. de 100 chapit., Lyon, 1610, 3 vol. in-4^o. — Cet ouvrage, fruit d'un labeur immense, est beaucoup trop oublié. Le style naïvement énergique du trad. lui donne un charme qu'il n'a pas dans l'original, et la critique moderne trouverait à y puiser largement. Tel est le jugement porté sur ce livre par M. Ferdinand Denis.

XXXIV. *Vrai discours de la miraculeuse délivrance envoyée de Dieu à la ville de Genève*, le 12 déc. 1602, [Gen.] 1603, in-8^o.

XXXV. *Histoire des Pays-Bas, depuis 1580 jusqu'à la fin de 1602, tirée de l'histoire de J.-F. Le Petit*, Saint-Gervais, 1604, 2 vol. in-8^o.

XXXVI. *Le sage vieillard*, Lyon, 1605, in-12; trad. en angl., Lond., 1621, in-4^o.

XXXVII. *Quarante-deux tableaux de la mort représentés*, nouv. édit. augm., Lyon, 1606, in-12. — La 1^{re} édit., qui ne comprenait que 30 tableaux et dont nous ne connaissons aucun exemplaire, doit avoir été publiée avant 1605, puisqu'il en existe une trad. allem. imp. à Cassel, 1605, in-8^o.

XXXVIII. *Histoires admirables de notre temps*, Paris, 1607, in-8^o. — L'annotateur de La Croix du Maine en cite une édit. de Paris, 1600, 2 vol. in-12, sous ce titre : *Trésor d'histoires admirables et mémorables de notre temps*, édit. que nous ne trouvons mentionnée dans aucune bibliographie; mais qui doit exister néanmoins, puisque la dédicace faite par l'auteur de ce livre à son frère, Jean Goulart, élu et contrôleur des aides à Senlis, porte la date du 12 mai 1600. On l'a réimp. en un seul vol., sans nom de lieu, 1610, in-8^o. Goulart publia un 3^e et 4^e vol. de ces Histoires à Cogni, 1614, in-8^o; et les quatre parties furent réimp. à Paris, sous ce titre : *Histoires admirables et mémorables de notre temps, nouvellement mises en lumière*, 1618, 6

vol. in-42; puis à Genève, sous celui-ci : *Trésor d'histoires admirables et mémorables*, 1620, in-8°; trad. en angl., 1670, in-4°. — Le but de ce recueil, nous dit l'auteur, est « Craignez Dieu, gardez ses commandemens : voilà le tout de l'homme. Car Dieu amènera toute œuvre en jugement, touchant tout ce qui est caché, soit bien, soit mal. » Nous ne pouvons mieux comparer cet ouvrage qu'à celui de Valère-Maxime, pour le fond et pour la forme, avec cette différence seulement que le style en est fort bon.

XXXIX. *Considérations de la conscience humaine*, Gen., 1607, in-8°. — Attribué quelquefois par erreur à Simon Goulart fils, ainsi que les N° XL, XLIII et XLVI.

XL. *Considérations sur divers articles de la doctrine chrétienne*, Saumur, 1608, in-8°.

XLI. *Quatrains tirés des épîtres de Sénèque*, trad. du latin de Jacquemot de Bar-le-Duc, [Gen.] 1608, in-42. — Goulart publia avec ces quatrains un petit poème intitulé *Caton ou le censeur chrétien*, qui est une imitation plutôt qu'une trad. du Cato censorius de Bèze. Il y ajouta, comme commentaire, trois discours en vers français, le 1^{er} contre la *Profanité*, le 2^e contre l'*Athéisme*, le 3^e contre l'*Incrédulité*.

XLII. *Traité de l'assurance chrétienne : plus un autre traité de l'assurance profane*, Gen., 1609, in-8°.

XLIII. *Méditations chrétiennes de Dieu*, Gen., 1610, in-8°.

XLIV. *Les Œuvres de Guillaume de Saluste, sieur Du Bartas, revues, corrigées et augm. de nouveaux commentaires*, Paris, 1614, in-fol. — Quelques années plus tard, on réimp. à Paris, 1623, in-fol., *Les deux semaines de G. de Salluste, seigneur Du Bartas et sa Judith, avec les annotations, sommaires et explications de Simon Goulart*, déjà imp. à Anvers, 1591, 2 vol. in-8°.

XLV. *Anthologie morale et chrétienne contenant divers opuscules,*

discours ou traités pour l'instruction et consolation des âmes fidèles, recueillis de plusieurs auteurs, Gen., 1618, in-8°.

XLVI. *Considérations de la mort et de la vie heureuse*, Gen., 1621, 8°.

XLVII. *Considération de la sagesse de Dieu*, Gen., 1623, in-8°.

XLVIII. *Cinq décades de traités et discours pour l'instruction et consolation des enfans de Dieu*, Gen., 1626, in-8°. — Cet ouvrage que M. le professeur Chappuis nous signale, ne serait-il pas une réimp. du N° XLV?

On trouve, en outre, de Goulart la trad. en latin de deux discours de Lysias, *In Eratosthenem* et *In Alcibiadem* dans les *Oratorum veterum Orationes*, de Henri Estienne, 1575, in-fol. Au rapport de La Croix du Maine, il avait aussi fait imprimer des *Cantiques adaptés à la musique d'Orlande* [Orlando Bony], et une trad. franç. des *Cinq Livres de Jean Wier, médecin du duc de Clèves, touchant l'imposture et tromperies des diables*, ouvrage qui avait déjà été trad. par le médecin Jean Grevin (1). Enfin il est question dans les Registres du conseil de Genève, dont M. Th. Heyer nous a communiqué de longs extraits avec un empressement qui double le prix du service, de plusieurs ouvrages de l'infatigable Goulart, dont nous n'avons pas trouvé trace, tels que le *Passe-temps de Jean Le Blanc*, qu'il avait voulu faire imprimer, en 1574, sous le voile de l'anonyme, mais qui fut supprimé par ordre du magistrat; une *Pastorale*, jouée, en 1584, à l'entrée des envoyés de Zurich et de Berne, qui fut imp. la même année, et *Le sage chrétien*, dont la publication fut autorisée par le Conseil en 1622. Les mêmes Registres nous ap-

(1) Nous avons lieu de croire que cette trad. est la même que celle qui a été imp. à Gen., 1579, in-8°, sous ce titre : *Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes, sorciers et empoisonneurs, par J. Wier, avec deux Dialogues de Thomas Erastus touchant le pouvoir des sorciers et de la punition qu'elles méritent.*

prennent que Goulard avait trad. en franç., et *Hotman* en latin, la *Vie du marquis de Caracciolo*, publiée en italien par N. Balbani en 1587. Ajoutons qu'on trouve quelques-unes de ses lettres dans le recueil des Epîtres françaises de personnages illustres et doctes à J.-J. Scaliger (Hardw., 1624, in-8°), et un très-grand nombre de ses poésies parmi les pièces liminaires d'une infinité d'ouvrages publiés de son temps. En fait d'écrits de Goulart restés inédits, nous ne connaissons qu'un petit poème sur l'Escalade, intitulé *Ample discours de l'entreprise des Saxoyards sur la cité de Genève, ensemble la prétendue exécution, et par la grâce de Dieu, la miraculeuse évasion d'icelle*, poème qui se conserve à Genève; — un *Brief récit de ce qui advint à Genève, le dimanche matin 12^e jour de déc. 1602*, msc. de la Biblioth. de Berne; — une *Lettre* sur le même sujet, datée du 4 janv. 1603 et faisant partie du vol. de la Collect. Dupuy coté 770, lettre importante en ce qu'elle fixe tous les doutes relativement aux rapports de parenté de Jacques et de Jean Goulart avec le pasteur de Genève; — et trois *Lettres* conservées au British Museum, (*Mss. Lansdown*, N° 367, 44-16).

Simon Goulart laissa de sa femme *Susanne Picot*, qu'il avait épousée en 1570, trois fils, nommés *SIMON*, *JACQUES* et *JEAN*, et connus tous trois par des travaux remarquables.

I. Né à Genève vers 1576, Simon Goulart embrassa la carrière ecclésiastique et, ses études terminées, il fut nommé pasteur de l'église française de Wesel. En 1601, il fut appelé à desservir l'église wallonne d'Amsterdam. En 1606, il remplit les fonctions de secrétaire au synode de Dordrecht. Partisan de l'arminianisme et trop homme de bien pour dissimuler ses sentiments, il prit avec chaleur, en 1616, la défense de la grâce universelle dans un livre qu'il mit au jour sous le titre de *Brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes, et de l'éternelle élection des fidèles*

et réprobation des infidèles, Amst., 1616, in-8°. Ce traité fut réfuté par *Carlter-Casatier*, et *Fabrice de La Bassecourt*, qui fut donné pour collègue à Goulart, en 1617, étant intervenu dans la dispute par la publication de l'*Election éternelle et ses dépendances* (Amster., 1618, in-4°), la querelle s'envenima singulièrement. Goulart répondit avec beaucoup de vivacité à ses adversaires et attaqua avec force le décret éternel dans son *Examen des opinions de M. Fabrice Bassecourt, contenues en son livre de disputes intitulé Election éternelle*, etc. Cet ouvrage, devenu introuvable, souleva contre lui tout le parti des Contre-remontrants, qui était puissant à Amsterdam. Le consistoire lesomma de se rétracter, et sur son refus, il le suspendit de ses fonctions, sans le priver toutefois de son traitement. Cette sévérité ne découragea pas Goulart, et elle le grandit aux yeux des Arminiens qui le choisirent, en 1618, pour un des champions de leur cause devant le fameux synode de Dordrecht; mais les Etats, vu qu'il était frappé de suspension, lui défendirent d'y paraître. On lui permit seulement de défendre sa cause par écrit, après qu'il se serait préalablement engagé, au nom de son parti, à accepter le jugement du synode. Goulart ne voulut pas naturellement se soumettre à ces conditions iniques; il refusa également de souscrire aux décisions du synode, et, en conséquence, il fut déposé par le synode de Leyde, puis exilé avec les chefs des Remontrants. Il se retira à Anvers, d'où il alla, quelque temps après, s'établir à Calais. Au nombre des lettres qui nous restent de lui, il y en a une qu'il écrivit, en 1620, à son père, pour lui rendre compte des raisons qui l'avaient porté à embrasser la doctrine de la grâce universelle. Malgré sa rigide orthodoxie, le vieil ami de *Bèze* respecta chez son fils une conviction sincère, exemple de tolérance trop rare même chez les Réformés. A l'exception d'un voyage qu'il fit à Rouen, en 1623, pour visiter son

ami Utenbogard, Goulart habita Calais jusqu'en 1624, qu'il dut en sortir afin d'échapper à la haine des Gomaristes qui, ne le trouvant sans doute pas assez puni par l'exil, l'accusèrent, auprès du gouverneur de Calais, d'avoir trempé dans une conjuration contre le prince d'Orange. Il n'eut pas de peine à se justifier, cependant il crut prudent d'aller s'établir à Frederichsstadt, dans le Schleswig, où un grand nombre de Remontrants avaient déjà trouvé un asile. Il y mourut le 49 mars 1628, selon le témoignage de Niellius. C'était un homme d'une grande vertu, lit-on dans les Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne. Outre les deux ouvrages déjà mentionnés, on a de lui un *Traité de la Providence de Dieu et autres points en dépendans, avec une réfutation du sermon de Joseph Poujade contre les cinq Articles des Remontrants*, 1627, in-42; ainsi que huit lettres, deux latines et six françaises, sur les affaires de son parti, publ. dans les *Epistolæ Remonstrantium ecclesiasticæ et theologicæ* (Amst., 1684, in-fol.)

II. Jacques Goulart a dressé une carte du *Lac de Genève*, publ. en 1607 et plusieurs fois depuis, et insérée dans l'Atlas de Blaeuw.

III. Jean Goulart est connu surtout par les mss. précieux qu'il a laissés. Il est auteur du *Plan de Genève ancienne*, qu'on trouve dans l'Histoire de Spon; d'un petit traité intitulé *Antiquitates Genevenses*, qui accompagne quelquefois les Chroniques de Roset; d'un *Plan d'une histoire de Genève*, et d'*Extraits de la Chronique du Pays de Vaud*.

La famille Goulart est éteinte depuis longtemps. On doit regarder comme y étant étranger le ministre d'Oleron Goulard, qui abjura au mois de juin 1685, et publia, dit-on, les motifs de sa conversion. D'autres ministres du Béarn donnèrent un aussi triste exemple, entre autres d'*Andrehon*, ministre de Lambèze, et *Damigrand*, vieillard de 85 ans, que les Mémoires de

Foucault nous représentent comme « le ministre le plus considéré de la province par son éloquence et sa capacité. » Aussi l'intendant lui fit-il donner une bonne pension.

GOULLET DE RUGY (JEAN), d'une famille originaire de Mézières, était le second fils du capitaine Jean Goulet, dit le Balafre, d'une blessure qu'il avait reçue au service de Henri IV. Il s'établit à Metz, en 1624, et y épousa *Susanne Mangin*. Selon M. Begin, il était, en 1627, ministre de l'église réformée de Sauzel, établie à Metz. Son fils, **DAVID**, sieur de Rugy et de Crépy, né en 1627, fut conseiller échevin et eut quinze enfans de deux mariages. Tous passèrent dans les pays étrangers à la révocation, à l'exception de trois fils qui restèrent en France avec leur père et abjurèrent comme lui. Cette famille existe encore et occupe des positions éminentes dans la magistrature et dans l'armée.

GOMARD (FRANÇOIS), sieur d'Échillais, fils de Jean Goumard et de Françoise Du Bois, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire du duc d'Appjou. Goumard avait servi d'abord dans les rangs huguenots; on le trouve compris dans le fameux arrêt du parlement de Bordeaux (*Voy. II, p. 445*), avec *Jean Goumard*, sieur de Dagonnay; mais, à la Saint-Barthélemy sans doute, il avait changé de religion et de parti. En 1577, il était commandant d'un des forts que les Catholiques avaient construits pour resserrer le blocus de Brouage. Dans une sortie de la garnison, le fort fut emporté et l'apostat tué avec une partie de ses gens.—Les Responses du syndicat du clergé d'Angoulême aux Mémoires des églises prétendues réformées d'Angoumois présentées à MM. Houlier, conseiller du roi, lieutenant général au siège présidial d'Angoumois, et Odet, escuyer, seigneur du Fouilloux, commissaires de S. M., touchant les contraventions aux édits (Angoul., 1664), nous font connaître, comme l'auteur des Mémoires auxquels le syndic du clergé

répondait avec la mauvaise foi et l'esprit de chicane qui caractérisent le clergé romain de ce temps-là, un pasteur *Goumart* qui, très-vraisemblablement, n'est autre que *Jean Goumarc* (Voy. ce nom), ministre de Verteuil.

GOURDRI (GRÉGOIRE), sieur de L'Estang, ministre de Pons, en 1594, a trad. du latin en français *Apologie très-utile à tous fideles chrétiens, tant pour être bien instruits en l'Eglise, comme pour rembarrer violemment les calomnies et impostures de l'Antechrist et les siens*, Lyon, J. Saugrain, 1564, in-16. Luc Gourdri, sieur de L'Estang, pasteur à Chizé, et JEAN Gourdri, ministre à Mirebeau, dans les premières années du xvii^e siècle, étaient évidemment ses fils. Le premier épousa *Rachel Caffin* dont il eut, en 1605, un fils nommé SAMUEL, qui fut présenté au baptême par *Claude de Gillier*, et en 1608, une fille qui reçut le nom d'ANNE de sa marraine *Anne d'Orfeuille* (Arch. gén. Tr. 312).

GOURET, famille noble d'origine française, établie dans le Pays de Vaud dès le milieu du xvii^e siècle, et divisée, à cette époque déjà, en deux branches, selon des notes généalogiques recueillies par Grenus, qui se trouvent aujourd'hui en la possession de M. *Charles Eynard*.

I. BRANCHE DE LA PRIMAYE. *Guillaume* Gouret, reçu bourgeois d'Yverdun, le 11 déc. 1651, eut pour fils ANDRÉ, qui obtint, en 1663, l'inféodation de la terre d'Ependes. Un de ses descendants, EMMANUEL, sieur d'Ependes, laissa deux fils de son mariage avec *Jeanne-Yolande Crinsot*. Les notes de Grenus se taisent sur le second, du nom de FRANÇOIS; elles nous apprennent seulement qu'il naquit vers 1730. L'aîné, GEORGES-NICOLAS, sieur d'Ependes et de Bussy, né vers 1725, fut reçu bourgeois de Morges en 1760. Sa femme *Jeanne-Françoise Forel* lui donna cinq enfants : 1^o MARC-RODOLPHE, qui eut de *N. de La Fléchère*, GEORGES-LOUIS, né en 1784, et MARC-FRANÇOIS-EMMANUEL, né en 1787; —

2^o LAURE, dont la destinée nous est inconnue; — 3^o FRANÇOIS, lieutenant-colonel, père d'un enfant naturel, nommé aussi FRANÇOIS, qu'il légitima; — 4^o JULES-EMMANUEL, — et 5^o RODOLPHE-HENRI.

II. BRANCHE DU PLESSIS-GOURET. *Elie* Du Plessis-Gouret, quartier-maître général des brigades françaises au service des Provinces-Unies et maréchal de la cour de la princesse de Portugal-Nassau, fut un des principaux entrepreneurs du canal d'Enteroche, en 1637. Son fils ISAAC servait, déjà en 1664, sous les drapeaux de l'électeur de Brandebourg avec le grade de colonel, et commandait dans la forteresse de Spandau. En 1672, il fut envoyé auprès des Cantons évangéliques de la Suisse, avec mission de les engager à entrer dans la ligue qui se formait contre Louis XIV. Il échoua dans sa négociation, et ne rapporta de son voyage que le titre de bourgeois de Berne, qui lui fut donné, le 23 oct. 1672. En 1675, il fut nommé commandant de Magdebourg, et lorsque le traité de Münster assura à l'électeur le duché de ce nom, il fut chargé d'en prendre possession au nom de ce prince. Il fut aussi un des généraux qui contribuèrent le plus à la défaite des Suédois à Fehrbellin.

Selon Erman et Réclam, Du Plessis-Gouret ne laissa de sa femme *N. de Somnitz* que deux fils : FRÉDÉRIC-GUILLAUME, né en 1670, et LAURENT-CHRISTOPHE, moins âgé de deux ans. Grenus en mentionne un troisième qu'il nomme CHARLES-FRÉDÉRIC et qui fut, dit-il, chanoine en Brandebourg.

GOURGUES (DOMINIQUE DE), gentilhomme gascon, d'une des meilleures familles de Bordeaux, selon d'Aubigné, de Mont-de-Marsan, selon de Thou et presque tous nos historiens, s'est acquis un nom à jamais célèbre par la vigueur avec laquelle, à défaut du gouvernement, il punit le crime odieux de P. Melendez (Voy. JEAN RIBAUD), et vengea l'honneur de la France.

De Gourgues avait combattu contre

les Espagnols en Italie. Fait prisonnier, il avait été indignement traité et envoyé aux galères; mais le vaisseau qui le transportait au bague ayant été pris par un corsaire algérien, il avait été délivré par un navire de Malte, et n'avait dû ainsi qu'à un hasard heureux de ne pas être accouplé à des bandits, lui le vaillant et loyal soldat, sur les galères du roi d'Espagne. Depuis ce jour, il avait juré une haine implacable aux Espagnols, et il leur avait fait tout le mal qu'il avait pu. De retour dans sa patrie, il apprit les massacres de la Floride. L'occasion se présentait d'associer sa vengeance particulière à la vengeance de la France; il ne la laissa pas échapper. Il vendit son patrimoine, équipa trois petits navires, s'associa les capitaines *Casenove* et *François Lague*, enrôla environ 200 hommes, soldats ou matelots d'élite, et trompant la vigilance de Montluc qui avait ordre de s'opposer à toute entreprise de ce genre, il partit de Bordeaux, muni d'une patente pour la traite des nègres; mais poussé par les vents contraires à l'embouchure de la Charente, il dut y rester sur ses ancres jusqu'au 22 août 1567. Il ne révéla à son équipage le but de son expédition qu'à la hauteur de Cuba. Sûr de son énergique concours, il longea les côtes de la Floride et jeta l'ancre à l'embouchure de la Seine. Les Indiens, qui détestaient les Espagnols, s'étant montrés disposés à le seconder, il partit à l'entrée de la nuit, et, par une marche rapide, il arriva au point du jour en face d'un des trois forts tenus par les Espagnols. Au moment où les Français et les Sauvages leurs alliés sortaient de la forêt qui les avait cachés jusque-là, une sentinelle les aperçut et donna l'alarme; mais l'attaque fut si impétueuse que la garnison, saisie de frayeur, ne songea qu'à fuir dans les bois. Le second fortin n'essaya pas même de se défendre. Restait le plus grand des trois forts, nommé Caroline. Construit par les Français, il avait été réparé par les Espagnols après la défaite de *Ribaud*, et était

défendu par une garnison plus nombreuse que les assaillants. Le commandant tenta une sortie, qui fut vaillamment repoussée. Emportés alors par une terreur panique, les Espagnols abandonnèrent les retranchements et se dispersèrent dans les bois, mais la plupart tombèrent entre les mains des Indiens et furent égorgés. Ceux qui échappèrent au carnage, furent, par ordre de Gourgues, conduits au pied de l'arbre fatal aux branches duquel s'étaient longtemps balancés les squelettes des Français, surmontés de cette inscription : Non comme Français, mais comme Luthériens. Après leur avoir reproché leur cruauté, le terrible capitaine les fit pendre, et, effaçant l'inscription, il la remplaça par celle-ci : Non comme Espagnols, mais comme pirates, bandoliers et écumeurs de mer.

Le but que Gourgues s'était proposé dans cette audacieuse expédition, qui ne lui coûta qu'un de ses bâtiments et quelques hommes, entre autres *Lautonnie* du Limousin, *Bière*, *Carrau*, *Gachie* de Gascogne, et *Pons* de Saintonge, ce but était atteint. Il se rembarqua donc, le 3 mai 1568, après avoir fait raser les trois forts, et arriva à La Rochelle, le 6 juin, poursuivi de près par une escadre espagnole. Les Rochellois l'accueillirent avec enthousiasme; mais à Paris, ce fut autre chose. Catherine de Médicis, qui avait eu, dit M. Henri Martin, la lâcheté de désavouer l'entreprise de *Ribaud*, se montra toute disposée à faire droit à la réclamation de l'ambassadeur d'Espagne et à livrer le généreux patriote au sanginaire Philippe II. Gourgues dut se cacher en Normandie; le P. Daniel affirme même qu'il se sauva en Angleterre. On ne le voit reparaitre un moment sur la scène qu'en 1593. La reine Elisabeth lui ayant offert le commandement de la flotte anglaise en Portugal, il l'accepta avec l'agrément du roi, et se mit en route pour La Rochelle; mais arrivé à Tours, il tomba malade et y mourut. On conserve à la Bibliothèque nationale, départ. des

mss., une histoire de son expédition sous ce titre : *Reprise de la Floride* (S. Germ. franc., N° 4886). Elle a été publiée dans le T. II de la 2^e série de la Revue rétrospective, et plus récemment dans la Biblioth. Elzévirienne.

La famille de Gourgues était nombreuse; mais rien ne prouve que d'autres de ses membres aient embrassé la religion réformée, à l'exception peut-être d'Antoine qui chassa les Ligueurs de Castillon en Médou, en 1593, et fut tué, peu de temps après, au siège de Blaye.

GOURJAULT ou *Gourgeault*, nom d'une des plus anciennes familles du Poitou, et des plus dévouées à la cause du protestantisme.

Son chef, *Pierre* Gourjault, sieur de Passac, La Millière, Pannieuve, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1571, *Marie Geoffroy*, fille de *Charles Geoffroy*, sieur de Dampierre, et de *Damienne de Parthenay*. En 1596, il se présenta à l'Assemblée de Loudun pour y jurer l'union, et, l'année suivante, le Poitou le députa avec *La Lardière*, *Du Breuil-Chalmot*, *Faure*, lieutenant de Fontenay, *Goursaillon*, assesseur de Niort, *La Touche-Buisson* et *Esnard*, à l'Assemblée de Châtellerault. En 1601, il se plaignit au Synode national de Gergeau de ce que le Synode du Poitou lui avait enlevé son ministre *Faure* pour le donner à l'Église du Vigeon; mais le Synode ne jugea pas à propos de le lui rendre. On ignore l'année de sa mort; on sait seulement qu'il laissa six enfants : *JEAN* qui continua la branche de La Millière ou de Passac; *CHARLES*, sieur de Pannieuve, qui fonda celle de La Bessière; *CLAUDE*, sieur de La Fayolle, qui fut la souche de celle du Mey; *JEAN*, auteur de celle de La Berlière; *PAUL*, mort sans postérité, et *MARIE*, qui épousa, en 1600, *Bertrand de Pons*, châtelain de Saint-Maurice.

I. BRANCHE DE LA MILLIÈRE.

Jean Gourjault, sieur de La Mil-

lière, mort avant 1640, eut de son mariage avec *Anne de Saint-Georges*, fille de *Joachim*, baron de Couhé, et de *Louise Du Fou*, OLIVIER, qui suit; GABRIEL, sieur de Mauprié; MARIE, femme, en 1621, de *Louis de Marconnay*; LOUISE, mariée en 1628, avec *Philippe de Saint-Georges*, sieur de Céaux, et MADELAINE, épouse de *Mauclerc*, sieur de Marconnay.

Olivier Gourjault prit pour femme, en 1633, *Elisabeth Gillier*, fille de *Claude*, baron de Mauzé, dont il eut : CLAUDE, qui suit; LOUIS, sieur de Passac, qui ne laissa de son mariage avec *Marie Du Fay*, que trois filles nommées ANNE, dame de Passac, MARGUERITE-OLIVE et LOUISE-ELISABETH; OLIVIER, dont nous parlerons plus tard; PIERRE, sieur de Cujallais; ANNE, femme de *Charles Du Vergier*, sieur de Miorray, et MARIE, qui se maria, en 1658, avec *Philippe de Saint-Georges*, sieur de Céaux.

Claude, sieur de La Millière, épousa, en 1651, *Gabrielle Le Geay*, fille d'*André*, sieur de La Raslière, et de *Gabrielle Mauclerc*. Son fils aîné, ADRIEN, n'eut pas d'enfants de son mariage avec *Anne d'Auray*, fille de *François*, sieur de Courzelles, et d'*Anne Gombault*, qu'il avait épousée en 1675. Les Mémoires de Foucault nous apprennent qu'il abjura la religion réformée après la révocation (1), à l'exemple de son oncle Louis, sieur de Passac, dont la conversion fut estimée si peu sincère par le gouvernement, qui savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la valeur de ces hypocrites réu-

(1) Foucault le désigne seulement sous le nom de sa terre : Le marquis de La Millière, jouissant de 20,000 livres de rente, etc. Nous ne doutons pas qu'il ne s'agisse d'Adrien Gourjault, quoique nous connaissions, par les Registres du secrétariat, un autre apostat de ce nom. En 1715, *Benjamin Guinebault*, sieur de La Millière, nouveau converti, acquit d'Arambure la terre de Ramefort. Les Archives de l'église wallonne de La Haye font aussi plusieurs fois mention de *Florent Guinebault*, sieur de Villiers, qui se réfugia en Hollande avec cinq enfants, et d'*Emilien Guinebault*, l'un et l'autre du Bas-Poitou.

nions, qu'il le fit arrêter comme suspect en 1696 (*Arch. E. 3382*). La destinée des deux autres fils de Claude Gourjault, JACQUES, sieur de La Raslière, et OLIVIER, nous est inconnue; nous savons seulement que sa fille, MARIE-ELISABETH, épousa, en 1679, *Louis de Marconnay* et passa avec lui dans les pays étrangers. Quant à Olivier, le troisième fils d'Olivier Gourjault et d'Elisabeth Gillier, il mourut avant 1681, laissant d'*Hélène Green de Saint-Marsault*, FRANÇOIS-OLIVIER, qui sortit de France à la révocation, sans avoir pu décider sa femme à le suivre; OLIVIER et une fille, qui épousa *Geoffroy*, sieur de Dampierre.

II. BRANCHE DE LA BESSIÈRE.

Charles Gourjault, sieur de Pannieuve (aliàs Pagnières), qui assista, en 1644, au Synode national de Charenton, comme député de la noblesse du Poitou, épousa *Perside Reigner* qui, sans parler de trois filles, MARIE, PERSIDE et MADELAINE, mortes sans alliance, lui donna; 1° CLAUDE, qui suit; — 2° CHARLES, sieur de Bessé, marié, en 1650, à *Esther Regnault*, fille de *Pierre*, sieur de Torsay, et de *Marie Pastoureau*, dont il eut CLAUDE-PERSIDE, femme, en 1683, de *Charles* Gourjault, et JEAN-CHARLES, qui passa à l'étranger (*Arch. E. 3386*); — 3° ELISABETH, femme de *Charles d'Argence*, sieur de La Jarrie, d'une famille qui a donné, elle aussi, des confesseurs à l'Eglise protestante, et cela, longtemps encore après la révocation. La dame d'*Argence* fut enfermée aux Hospitalières de Poitiers, en 1726 (*Arch. E. 3412*), et une demoiselle d'*Argence* transférée de l'Union chrétienne de Poitiers aux religieuses du Calvaire, à Chinon, en 1727, puis aux Nouvelles-Catholiques de Tours.

Claude Gourjault, sieur de La Bessière, fut marié deux fois. Sa première femme, *Françoise Rolland*, lui donna un fils nommé CLAUDE, qui mourut sans postérité. A la révocation de l'édit de Nantes, il se sauva dans les pays étran-

gers, avec *Jeanne Doynéau*, qu'il avait épousée en secondes nocces, en 1672.

III. BRANCHE DU MEY.

Claude Gourjault, sieur de La Fayolle et de Venours, député par le Poitou au Synode national de Charenton, en 1623, eut sept enfants de son mariage avec *Jeanne Gourjault*: 1° CHARLES, marquis de Venours, qui suit; — 2° PIERRE, sieur du Mey, qui laissa d'*Anne Gorron* deux fils: PIERRE-HONORÉ, converti à la révocation, et LOUIS-CHARLES, sieur de La Grangerie, marié, en 1680, à *Susanne de Moulins*, dont il n'eut que trois filles nommées SUSANNE, FRANÇOISE et MARGUERITE; — 3° ELISABETH, mariée, en 1647, avec *Pierre de Castello*, sieur de Tisson; — 4°, 5° et 6° JEANNE, CLAUDE, LOUISE; — 7° MARIE, femme de *Pierre Garnier*, sieur de Butré.

Aucun membre de cette famille n'a donné à l'Eglise protestante des preuves plus éclatantes de son zèle que Charles Gourjault, marquis de Venours; aucun n'a supporté avec autant de courage et de constance les persécutions que sa religion lui attira. Une lettre qu'il écrivit, en 1681, à *Ruvigny* et qui a été publiée dans l'opuscule intitulé *Les derniers efforts de l'innocence affligée*, nous fournit de précieux détails sur l'état du Poitou pendant les dragonnades. Après avoir adressé inutilement leurs plaintes à l'intendant et au gouverneur, qui avait répondu en plaisantant à leurs députés, lorsqu'ils lui avaient tracé le tableau des atrocités commises par les soldats, que « tant qu'ils ne brûlaient pas les pieds de leurs hôtes », on ne pouvait pas les accuser de violences, les églises du Poitou prirent la résolution de porter leurs griefs au pied du trône. Elles chargèrent de cette mission délicate le fils aîné du marquis de Venours et *Lestortière*, qui, à peine arrivés à Paris, reçurent l'ordre de s'éloigner immédiatement, la Cour feignant de croire que leurs plaintes étaient calomnieuses, bien « qu'ils eussent offert leurs têtes pour

justilier ce qu'ils avaient avancé. » Cependant ordre fut donné à Marillac d'user de plus de ménagements, et l'intendant, irrité de cette espèce de blâme infligé à sa conduite, fit retomber sa colère sur le vieux marquis de Venours. Dès le 15 sept., vingt-cinq cavaliers furent logés dans son château. Le lendemain, ordre lui fut donné « de se retirer de la maison de Venours et de n'en approcher de deux lieues. » Le jour suivant, le nombre des garnisaires fut augmenté, le château fut mis au pillage et converti par les soldats en un lieu de dégoûtantes débauches, sous les yeux mêmes de M^{re} de Venours qui supplia inutilement le subdélégué de l'intendant de faire cesser cette infamie.

Si telle fut la conduite de Marillac envers un gentilhomme qui pouvait rappeler avec un légitime orgueil les services que ses ancêtres et lui-même avaient rendus à la cause royale pendant les guerres civiles; qui pouvait se vanter « d'avoir eu, toute sa vie, non seulement une profonde obéissance et une fidélité entière pour tous les ordres de Sa Majesté » et d'avoir inspiré les mêmes sentiments à ses enfants, que dut-elle être à l'égard des pauvres vassaux? « Depuis que l'élu de Poitiers marche à la tête des troupes, et qu'il en a la conduite, il se fait suivre de brigands et de voleurs qui viennent avec des charrettes enlever tout ce que les cavaliers n'ont pu consommer chez leurs hôtes; ils emmènent les bœufs et tout le bétail, et on leur vend pour moins de la 20^e partie du juste prix les blés, les foins et généralement tout ce qui appartient à ceux de la Religion. » Le marquis de Venours, « assuré qu'une telle conduite était directement contraire aux intentions de S. M., » pria donc le député-général d'en parler au roi et au marquis de Louvois, et d'obtenir de Louis XIV un ordre à tel juge qu'il lui plairait « pour informer du pillage et brigandage qu'on avait fait en sa maison. » Mais S. M., contre l'attente du vieux gentilhomme, « lui dé-

nia cette justice », et la révocation de l'édit de Nantes vint bientôt dissiper ses dernières illusions. Il sortit donc de France et se réfugia en Brandebourg. Lorsqu'en 1688, les églises du Refuge envoyèrent des députés aux princes protestants pour les remercier de ce qu'ils avaient déjà fait en faveur des Réfugiés, et pour stimuler encore leur zèle, le marquis de Venours fut choisi par l'église de Berlin et plus spécialement chargé de visiter le Danemark et Hambourg. Partout il trouva des cœurs compatissants, même parmi les Israélites. Le clergé luthérien de Lubbeck seul se distingua par un fanatisme odieux (*MSS. de Court*, N^o 28). Plus tard, le marquis de Venours alla s'établir en Hollande, où il fonda, avec le concours empressé des magistrats, deux asiles, l'un à Harlem, spécialement destiné aux demoiselles nobles, l'autre à Amsterdam, où l'on devait admettre en même temps les veuves des pasteurs réfugiés.

Charles de Gourjault avait épousé *Nérée de Goulard*. Sa lettre à Ruvigny nous apprend qu'il en avait eu plusieurs enfants; mais Filleau n'en mentionne qu'un, ALPHÉE, qui, dit-il, fit enregistrer ses armoiries en 1699. Nous ajouterons qu'il s'était converti; mais, qu'en 1692, il était encore signalé comme suspect (*Arch. E.* 3378). Nous ne possédons aucun renseignement sur ses frères qui passèrent vraisemblablement dans les pays étrangers.

IV. BRANCHE DE LA BERLIÈRE.

Jean Gourjault épousa, en 1618, *Catherine de Vivonne*, fille de *Jean*, sieur de Bourgoin, et de *Louise de La Chambre*, et il en eut deux filles mariées dans la famille de Ravenel, savoir *MARIE* à *Jacques de Ravenel*, sieur du Riz-Chazerat, et *ELISABETH* à *Louis de Ravenel*, sieur de La Bertellière, et un fils nommé CHARLES, sieur de La Berlière, qui ne vivait plus en 1673. Du mariage de ce dernier avec *Catherine de La Barre*, fille de *Pierre de La*

Barre et de Judith de Pellard, naquit, en 1647, CHARLES, sieur de La Berlière, lieutenant de cheveu-légers, en 1668, converti à la révocation; ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté comme suspect en 1696 (Arch. E. 3382). Il avait épousé, en 1673, Charlotte Hélie, fille de Henri Hélie, sieur de Boisroux, et de Marie Salbert, et il en avait en trois enfants : CHARLES, MARIE-ANGÉLIQUE, et CHARLOTTE, femme de Pierre-Honoré Gourjault, sieur du Mey. Resté veuf, il se remaria, en 1683, avec Claude-Perside Gourjault, de la branche de La Bessière, qui lui donna encore quatre enfants.

A ces quatre branches protestantes de la famille Gourjault, nous devons ajouter celle de MAUPRIÉ, séparée du tronc commun dès le commencement du XVI^e siècle.

Méry Gourjault, sieur de Mauprié, épousa Renée Parthenay, et, en secondes noces, Catherine Chabot, fille du sieur de Passy. Son fils ISAAC eut, de son mariage avec Louise Boynet, un fils nommé CHARLES, sieur de La Groye, qui épousa, en 1650, Susanne Adam, fille d'Hercule, sieur de Puyravault, et d'Elisabeth de Tinguy, et en eut JACQUES, marié à Marguerite Bérenger, et CHARLES. En 1700, M^{me} de Mauprié fut enfermée avec ses deux filles dans un couvent de la Saintonge (Arch. E. 3386). L'une de ces dernières, nommée LOUISE-MARIE-ANNE, se convertit et obtint une pension de 500 liv. (Ibid. E. 3398).

GOUSSET (JACQUES), en latin *Gussetius*, ministre de Poitiers, né à Blois, le 7 oct. 1635, mort à Groningue, le 4 nov. 1704.

Gousset fit ses études à Saumur sous Le Fèvre et Cappel, et acquit une assez grande connaissance des langues, surtout de la langue hébraïque. Donné pour pasteur à l'église de Poitiers, en 1662, il refusa constamment d'abandonner son troupeau, même pour occuper, comme successeur d'Etienne de Brax, une chaire de théologie à l'académie de Saumur, qui lui fut offerte en

1679 (Arch. Tr. 330). A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Angleterre, d'où il passa, bientôt après, en Hollande. Nommé ministre de l'église wallonne de Dordrecht, en 1687, il la desservit, selon Nicéron, jusqu'en 1692 (1), qu'il fut appelé à la chaire de grec et de théologie dans l'université de Groningue. Jacques Gousset était petit-fils de Gousset, qui professait au collège de Blois en 1610. Voici le catalogue de ses ouvrages.

I. *עמוד ראשית קצירי. hoc est, Controversiarum ad. Judæos ternio*, Dordrecht, 1688, in-8°. — Ce n'est que le premier jet du N^o VII. Gousset y commente, contre les Juifs, les passages Gen. III, 15, Esaïe VII, 14 et IX, 6.

II. *De vivâ deque mortuâ fide doctrina Jacobi apostoli evoluta. Adjuncta est dissert. ostendens Cartesianum mundi systema non esse, ut quidam existimant, periculosum. Oratio item quâ Deum esse ex mundi hujus inferioris harmoniâ demonstratur*, Amst., 1696, in-8°.

III. *Considérations théologiques et critiques sur le projet d'une nouvelle version françoise de la Bible, publié sous le nom de Charles Le Cène, dans lesquelles la vérité est défendue sur un grand nombre de passages de l'E. S.*, Amst., Daniel Pain, 1698, in-4°. — Gousset se montre, dans cet écrit, partisan déclaré de l'interprétation littérale; nous le blâmerons seulement d'avoir attaqué Le Cène moins en critique qu'en ennemi, et d'être allé jusqu'à l'accuser de corrompre la vérité et de saper les fondements de la religion.

IV. *Vesperæ Groningana, seu amica de rebus sacris colloquia, ubi varia SS. Scripturæ loca selecta diffilia, ac magni momenti, accuratè tractantur atque egregiè explicantur*. Amst., 1698; nouv. édit., Amst., 1714, in-12. — Imitation des Nuits attiques d'Aulu-Gelle (Voy. IV, p. 529).

(1) Selon d'autres renseignements, le ministre de Dordrecht fut, de 1689 à 1714, Isaac Péron, ancien pasteur de Villers-le-Tourneur.

V. *Commentarii linguæ hebraicæ, in quibus præcipua opera impenditur primario significatui et sensui dictionum phrasiumque accuratâ investigatione definiendo, homonymicis et interpretationibus vagis, ancipitibus, arbitrariis eliminandis, locis SS. Scripturæ insignibus explanandis, parallelis V. et N. Testamenti tum peculiari discussione, tum colatione mutuâ firmandis et vindicandis*, Amst., 1702, in-fol. — Fruit d'un travail de 40 ans, plein de recherches curieuses et d'une vaste érudition. « Le travail de M. Gousset, lit-on dans le Journal des savans, est immense, et son exactitude au-dessus de tout ce qu'on en peut dire. Son ouvrage est un excellent dictionnaire de la langue hébraïque; c'est aussi une grammaire très-complète et très-exacte. » Nous compléterons ce jugement en faisant la part de la critique, qui y a été oubliée, et nos observations tomberont sur le système même de Gousset. Pour lui, la langue hébraïque était un soleil brillant de sa propre lumière, *ut sol insito fulgore se manifestat, nullius auxilio indigens, vi simili pollet ipsa per se*, et il appuyait cette opinion en disant qu'il serait étrange que Dieu eût exigé qu'on apprît dix langues étrangères pour comprendre sa Parole. Il ne voulut donc recourir ni aux langues sœurs de l'hébreu, ni aux anciennes versions, ni aux commentaires des rabbins, ni, en un mot, à aucun des moyens auxiliaires dont son maître *Cappel* avait su faire si bon usage. Il est certain que pour les mots souvent répétés, il pouvait arriver à leur vraie signification par la comparaison des passages où ils se rencontrent; mais pour les mots composés, pour les expressions techniques, pour les mots isolés, sa méthode devait se trouver en défaut. Aussi fut-il souvent obligé de recourir à des hypothèses forcées ou à des dérivations arbitraires. On pourrait désirer aussi moins de réflexions dogmatiques; elles semblent peu convenablement placées dans un dictionnaire.

VI. *Disputationes in Epistolam Pauli ad Hebræos ac ad Levitic. XVIII, 14*, Amst., 1712, in-fol.

VII. *Jesu-Christi Evangelicæ veritatis salutifera demonstr. in refutat. libri Chizzouk Emounah, rabbi Isacii* Amst., 1712, in-fol. — Publié par Borstius.

VIII. *Causarum primæ et secundarum realis operatio*, Leuw., 1716, 4°.

A la même famille que le professeur de Groningue appartenait *Charlotte Gousset*, de Blois, qui fut arrêtée à Paris avec *David de Clairac*, *Daniel Poulidou de Moïse*, *Anne Aubry* de Châlons et *Des Mahis* d'Aubigny, et enfermée dans un couvent en 1686. Après deux années de détention, sa constance ne se démentant pas, elle fut expulsée de France (*Arch. gén. E. 3374*). *Anne Gousset*, sa sœur peut-être, l'avait précédée dans les pays étrangers (*Ibid. E. 3372*).

GOUSTÉ (CLAUDE), prévôt de Sens, a publié :

I. *Traicté de la puissance et autorité des rois, et de par qui doivent estre commandés les diètes ou conciles de l'Eglise, les Etats convoqués; en quel lieu et degré doivent estre assis les rois, les gens d'église, les nobles et menu peuple : ledict traicté contenant six chapitres*, Paris, 1561, in-8°, et réimp. dans les *Traités des libertés de l'église gallicane*; publ. la même année en latin, et ins. par *Goldast* dans le T. III de sa *Monarchie*.

II. *Remontrance de Claude Gousté, prévôt, l'un des députés pour le tiers-état du bailliage de Sens, pour obvier à la suppression des prévôts, chastellains et vicomtes es villes où le roi a deux degrés de juridiction, prononcée par l'auteur en latin durant lesdits Etats, par devant M. le chancelier, mise en françois*, Paris, 1561.

GOUT (ETIENNE), du Mazillon, chef camisard. Au mois d'avril 1701, raconte M. Peyrat, Etienne Gout revenant un soir de la magnanerie où il travaillait à Saint-Jean-du-Gard, rencontra

un vieillard qui, en le voyant, s'écria : A genoux, à genoux, ô mon fils ! Tu accompliras le salut de tes frères par le moyen de l'Esprit ; il est en moi, par la grâce de Dieu ! Approche-toi, ô mon fils ! et reçois-le dans ce baiser. Dès cet instant, ajoute l'historien des pasteurs du désert, Etienne Gout fut prophète. Il avait alors 20 ans et appartenait à une famille qui avait déjà donné des preuves éclatantes de son attachement à la religion réformée (1). Ce jeune homme que sa fougue a fait comparer par un chroniqueur à un coursier indomptable, obtint un succès prodigieux, et son succès doublant son audace, il prit son plaisir à braver les périls tant et si bien que, dès le mois de décembre, il tomba entre les mains des milices de Florac et fut enfermé dans la citadelle de Montpellier. Il parvint à s'en échapper et reparut au milieu des Camisards, au mois de fév. 1702. Sa délivrance presque miraculeuse disposa parfaitement ces gens ignorants et grossiers à croire à l'annonce qu'il leur fit de la prochaine entrée en France d'un libérateur à la tête de 40,000 prophètes ; mais il n'eut pas le temps de se convaincre lui-même de la folie de sa prédiction. Il tomba dans les embûches que Basville lui dressa aux environs du Pompidou, et fut rompu vif à Saint-Jean-du-Gard. Le supplice qui brisa ses os, dit Louvreleuil, ne brisa pas son cœur endurci ; il mourut obstiné dans son hérésie.

GOYET, nom d'une famille noble du Maine qui a certainement professé la religion réformée ; il est seulement difficile de préciser l'époque où elle l'embrassa. Dans ses Généalogies de Touraine, L'Hermite-Soulier affirme que, pendant plus de trente-six ans, François Goyet, second fils de Jacques Goyet, sieur des Hayes, et de François Barguin, servit sur terre et sur mer,

(1) Etienne Gout était aux galères depuis 1698. Etienne et Pierre Gout, de Calmont, avaient émigré, laissant en France leurs femmes Marie Delbony et Marthe Caseneuve (Arch. Tr. 236).

et qu'en récompense de ses services, Henri IV lui donna une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre. Ce François Goyet ne serait-il pas le même que le capitaine *Des Hayes*, qui échappa, à la Saint-Barthélemy en se logeant dans le faubourg Saint-Germain, et qui, plus tard, enfermé dans Domfront avec *Montgomery*, s'y signala par sa valeur ? C'est encore là une de ces nombreuses questions que nous devons laisser indéçises ; nous savons seulement que François Goyet mourut sans postérité. Son frère *Pierre*, sieur des Hayes, continua la descendance. Il servit dans la marine hollandaise avec le grade de capitaine de vaisseau, et mourut après 1617, ayant eu quatre enfants de son mariage avec *Jeanne Pinot*, fille de *Robert Pinot*, sieur de La Sainpraise, et de *Marie Paumier* : 1° **JACQUES**, qui suit ; — 2° **PIERRE**, sieur de La Huberdrière ; — 3° **FRANÇOIS**, qui, après avoir longtemps porté les armes, entra dans les ordres ; — 4° **JEANNE**, femme de *Torquat Marichau*, sieur de La Chauvinière, et d'*Elisabeth de Loscré*.

Aucun membre de cette famille n'ayant joué, à notre connaissance, un rôle dans les affaires des églises, et le nom d'aucun ne se rencontrant non plus dans les nombreuses listes de Protestants persécutés ou fugitifs qui nous ont passé sous les yeux, il semble en résulter que les Goyet abjurèrent de bonne heure la religion réformée. Ajoutons donc seulement qu'en 1636, Jacques Goyet épousa *Jeanne de La Barre*, et qu'il mourut, en 1664, laissant plusieurs enfants dont le dernier portait le nom biblique d'Elie.

GOYON, nom d'une très-ancienne famille bretonne, qui embrassa de bonne heure le protestantisme. *Amaury Goyon*, sieur de La Moussaye, de Plover, de Launay-Goyon, capitaine de 50 hommes d'armes, en était le chef à l'époque du voyage d'*Andelot* en Bretagne. Il mourut en 1582, après avoir été marié deux fois. Sa seconde femme, *Claude d'Acigné*, veuve de

Claude Du Chastel, baron de Marcé, et fille de Jean d'Acigné et d'Anne de Montejan, ne lui avait pas donné d'enfants, mais il avait eu de la première, *Catherine Madeuc*, fille de Jacques, sire de Guémadeuc, et de Madelaine Du Chastellier, un fils, nommé CHARLES, baron de La Moussaye et comte de Plouer, lequel servit en Bretagne, dans l'armée royale, en 1591, et mourut l'année suivante. Dans ses *Notices hist.* sur le littoral des Côtes du Nord, M. Habasque nous apprend que le baron de La Moussaye a laissé des *Mémoires* sur les événements arrivés de 1562 à 1585, dans lesquels il fait un tableau naïf des mœurs et des calamités du temps.

Du mariage de Charles Goyon avec *Claude Du Chastel*, vicomtesse de Pommerith et de Tonquedec, qu'il avait épousée, en 1570, naquirent : 1° AMAURY, qui suit ; — 2° CHARLES, vicomte de Pommerith, tué dans les guerres de Hollande sans avoir été marié ; — 3° JACQUES, baron de Marcé, souche d'une branche ; — 4° CLAUDE, sieur de Touraude, chef des seigneurs de ce nom ; — 5° CLAUDE, morte sans alliance ; — 6° FRANÇOISE, femme de *David Ménard*, sieur de Toucheprés ; — 7° PHILIPPE, mariée, en 1592, à *David de La Muce-Ponthus* ; — 8° CHARLOTTE ; — 9° MARGUERITE.

I. BRANCHE DE LA MOUSSAYE.

Amaury Goyon, qui continua la branche aînée, prenait les titres de comte de Plouer, vicomte de Pommerith et de Tonquedec, baron de Marcé et du Juch ; il fut créé marquis de La Moussaye en 1615. En 1649, il fut député avec de *La Place*, ministre de Sion, et *T. de Huilley*, sénéchal de Blain, à l'Assemblée politique de Loudun, qui le chargea de porter en Cour le cahier de ses doléances. Jusque-là les assemblées avaient présenté un cahier général, qui contenait toutes leurs plaintes. Le roi le recevait, faisait de belles promesses, accordait quelques-unes des demandes les moins importantes ;

puis il n'en était plus question jusqu'à la tenue d'une nouvelle assemblée politique dont il était toujours fort difficile d'obtenir la convocation. Pour déjouer le calcul de la Cour, l'Assemblée de Loudun résolut de présenter successivement ses demandes, et, à cet effet, elle dressa un cahier particulier où elle insistait principalement sur la révocation de l'arrêt qui ordonnait la restitution des biens ecclésiastiques dans le Béarn. La Cour n'eut pas de peine à pénétrer cette nouvelle tactique, et elle accueillit fort mal La Moussaye, en se plaignant bien haut de l'insolence de sujets qui prétendaient traiter avec leur souverain. On sait qu'après de longs débats, l'assemblée finit par se séparer. La Moussaye retourna sans doute en Bretagne. La Note secrète (*Fonds de Béthune*, N° 9344), nous le peint comme un seigneur « riche, bien voulu de ses amis, mais peu remuant. » Il mourut en 1624. On lui doit, selon M. Habasque, des *Méditations chrétiennes sur divers textes de l'Écriture sainte*. Sa femme *Catherine de Champagne-La Suse*, qui mourut à Paris en 1649, à l'âge de 70 ans, l'avait rendu père de trois fils : 1° AMAURY, qui suit ; — 2° BRANDELIS, baron du Juch, tué dans les guerres de Hollande ; — 3° FRANÇOIS, baron de Nogent, dit le baron de La Moussaye, lieutenant-général, pendant la Fronde, dans les troupes de M. le Prince qu'il suivit en toutes ses expéditions depuis 1640, et qui le nomma gouverneur de Stenay, où il mourut avant la fin de la guerre. Le baron de La Moussaye est moins connu par ses faits d'armes que par ses amours avec la duchesse de Longueville.

Amaury Goyon, marquis de La Moussaye et comte de Plouer, acquit le comté de Quintin de *Henri de La Trémoille*, et fut gouverneur de Rennes. Il épousa, en 1629, *Henriette-Catherine de La Tour*, fille du duc de Bouillon, et en eut : 4° BRANDELIS, comte de Quintin, mestre-de-camp du régiment de Bourgogne, mort sans allian-

ce, à l'âge de 21 ans; — 2° HENRI, marquis de La Moussaye, comte de Quintin et de Plouer, qui épousa *Suzanne de Montgommery*, fille de *Louis*, sieur de Ducé, et de *N. Du Mats-Montmartin*. Serait-ce cette dame qui, sous le nom de M^{me} de La Moussaye, est portée, pour une somme de 4500 livres, sur une liste de pensions accordées, en 1694, à des nouveaux-convertis? — 3° AMAURY, mort sans alliance; — 4° MARIE, dame de La Moussaye, qui, à la révocation, voulut fuir avec le marquis *Du Bordage*; mais elle fut arrêtée et jetée à la Bastille, en 1687 (*Arch. gén. E. 3373*). Après quatre années de captivité, les convertisseurs reconnurent l'inutilité de leurs efforts, et Marie de La Moussaye, expulsée du royaume, se retira en Hollande (*Arch. E. 3377*), où elle mourut en 1747, laissant la réputation d'un modèle de piété et de bienfaisance; — 5° ELISABETH, mariée, le 15 sept. 1669, à *René de Montbourcher*, marquis du Bordagé, seigneur de Poligni, du Lion d'Angers, baron de La Grève, maréchal de camp, qui la laissa veuve en 1688. Elle vécut jusqu'en 1704.

II. BRANCHE DE MARCÉ.

Jacques Goyon, baron de Marcé, prit pour femme *Elisabeth Du Matz*, fille de *Philippe*, sieur de Terchant. Il mourut avant 1650, père d'un fils et d'une fille. Cette dernière, nommée CLAUDE, épousa *Benjamin Amproux*, conseiller au parlement de Paris. Son frère, CLAUDE-CHARLES, baron de Marcé, vicomte de Terchant, mort en 1693, s'allia, en 1662, avec *Marie d'Apelvoisin*, fille de *Samuel*, vicomte de Farcé, près de Rennes, et d'*Elisabeth de Pierre-Buffière*. Il en eut deux filles: ELISABETH-MARIE, qui épousa, au mois de janvier 1685, *Théodore de Béringhen*, conseiller au parlement de Paris (1), et CLAUDE-MARGUERITE, ma-

riée, dans le même temps, à *Louis-Paul d'Espagne*, sieur de Vénévelles. Resté veuf, le baron de Marcé convola en secondes noccs avec *Henriette de*

Jore de Béringhen a donné d'éclatantes preuves de son attachement inébranlable à la religion réformée. C'est son frère, *Frédéric de Béringhen de Langreseau ou Langarzeau*, cornette dans le régiment colonel de cavalerie, qui se convertit en 1686 (*Arch. gén. E. 3373*), après quelques mois de détention à la Bastille. La femme de *Théodore*, qui avait été enfermée aux Filles du St-Sacrement, puis transférée aux Nouvelles-Catholiques, suivit de près son beau-frère à la messe. Le 25 août 1687, elle adressa au gouvernement une demande tendant à obtenir la permission de se retirer chez M^{me} de *Courtomer* pour y faire sa réunion (*Arch. E. 3373*). Elle tint sa promesse et obtint, comme récompense de son apostasie, les biens de ses deux sœurs (*Arch. E. 3373*). On remarquera, soit dit en passant, que le P. Anselme n'en mentionne qu'une. Quant à *Théodore de Béringhen*, exilé d'abord à Vézelay, puis enfermé à la Bastille, en 1686, (*Arch. E. 3372*), et transféré au château de Loches, en 1687, avec *Saint-Jean, Hamonnet, de Vrigny, Cahanel* et le marquis de *Cagny* (*Ibid. E. 3373*), comme rien n'ébranlait sa constance, on finit par l'expulser de France, ainsi que son vieux père *Jean de Béringhen*, et sa plus jeune sœur *Françoise*, dont les rigneurs du couvent des Ursulines de Montargis n'avaient pas non plus vaincu l'opiniâtreté. Ses trois autres sœurs, *Marie, Susanne* et *Elisabeth*, avaient épousé *François Le Coq*, conseiller au parlement, le duc de *La Force* et *Pascal Le Coq-Des Forges*. *Béringhen* se retira en Hollande où il publia, sous le voile de l'anonyme, *Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps*, La Haye, 1704, in-12. C'est un recueil de 50 lettres pleines d'une résignation et d'une piété exemplaires, d'une science théologique et surtout d'une connaissance des textes bibliques rares même chez un théologien; mais on y remarque aussi de fréquents accès de cette maladie apocalyptique qui travaillait *Jurieu* et dont se moquait *Bayle*. La 4^e, datée de Vézelay, est adressée à son père, qui avait été relégué à Montargis avec sa femme et une de ses filles, et qui y était gardé à vue, jour et nuit, par seize dragons. La 2^e nous apprend que, dès le mois d'avril, il avait lui-même été transféré à Beaune. La 4^e et plusieurs autres portent en suscription le nom de *Sainte-Hermine*, vaillant soldat de la foi évangélique, prisonnier comme lui à la Bastille et de plus en butte aux obsessions de son parent, le chef d'escadre M. de *Villeite*, qui se mêlait aussi de conversions. La 8^e s'adresse à la duchesse de *La Force*, que son frère exhorta à la persévérance; la 10^e, à M. de *Cagny*, prisonnier à la Bastille; la 12^e, à M^{me} de *Béringhen*, dont les ennuis du con-

(1) L'occasion se présentant de relever une erreur dans laquelle nous avons été entraîné par *Benoît* (*Voy. II, p. 197*), nous ne la laisserons pas échapper. Loin d'abjurer, *Théo-*

La Muce-Ponthus, fille de *César Chauvin* et d'*Ursuline de Champagne-La Suse*. Selon le P. Anselme, il en eut CÉSAR-BENJAMIN, vicomte de Terchant, né en 1683, et URSULINE-MARGUERITE. Il est impossible de concilier ces données avec les Registres du secrétariat, où nous lisons que trois demoiselles Goyon de Marcé, enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Paris, le 14 janv. 1690, furent rendues à leur père, quoiqu'il ne se fût pas encore converti, au mois d'avril de la même année (*Arch. E. 3376*). La baronne, au contraire, avait signé son acte d'abjuration et avait obtenu, en conséquence, dès 1687, une pension de 4,000 livres (*Arch. E. 3373*); mais c'était un pur acte d'hypocrisie; car, en 1699, c'est-à-dire au moment même où le gouvernement venait de lui faire don des biens d'*Olivier de La Muce-Ponthus* son frère (*Arch. M. 673*), nous la trouvons signalée comme mauvaise catholique, et nous voyons qu'on lui enlève son fils pour le mettre dans un collège des Jésuites (*Arch. E. 3385*); bien plus, on finit par l'enfermer elle-même aux Nouvelles-Catholiques de Paris, en 1704 (*Arch. E. 3390*), et sa fille fut envoyée à son tour dans un couvent de Bretagne, en 1709 (*Ibid. E. 3395*).

III. BRANCHE DE TOURAUE.

Claude Goyon, sieur de Touraude, épousa, en 1624, *Anne Franchet*, veuve de *Gilles Yguet*, sieur de La Chapelle, et fille de *Gilles Franchet*, sieur de L'Aumosne, et d'*Anne de Budes*, dame de Vauxrumen. Il en eut CLAUDE, mort en 1676, qui laissa d'*An-*

vent commençant à tourner les pensées vers le catholicisme. Cette lettre, pleine du plus tendre intérêt, la retint, mais pour quelques mois seulement, dans l'Eglise réformée. Elle resta en France avec sa fille unique ELISABETH-MARIE. La 15^e raconte à M. de Sainte-Hermine la mort tragique de M^{lle} *Des Forges*. La 16^e est adressée par Bériughen à sa mère, alors enfermée dans le couvent de Gercy en Brie. La 36^e enfin, à l'adresse de son frère, nous apprend que leur père était mort en Hollaude avant 1696.

ne de Lespinay, fille d'*Isaac de Lespinay de Monceaux-Malarit*, d'*Anne de La Vaizouzière*: 1^o AMAURY-HENRI, sieur de Beaufort; — 2^o JEAN, capitaine de vaisseau; — 3^o LUC, enseigne de vaisseau; — 4^o ANNE-MARIE; — 5^o CLAUDE-MARGUERITE, qui obtint, en 1699, une pension de 600 livres sur les biens des Réfugiés (*Arch. E. 3385*); — 6^o CLAUDE-CHARLOTTE, qui fut gratifiée d'une pension semblable; — 7^o MARGUERITE; — 8^o ANNE.

GOYON, nom d'un imposteur qui se serait donné pour issu d'un mariage de la main gauche contracté par *Jeanne d'Albret* avec un comte de *Goyon*.

Une tradition, dont l'origine est incertaine, — mais qui, selon toute probabilité, ne remonte pas au delà du temps où M^{me} de *Maintenon*, parvenue au faite de la grandeur, chercha à se donner des auctères dignes de sa haute fortune, — une tradition veut que *Jeanne d'Albret*, ce grand et noble caractère, si austère dans ses mœurs, si sincère dans sa foi, ait pu, à un âge où les passions s'amortissent, compromettre les intérêts de ses enfants et de son parti par un mariage, honorable sans doute, mais qui, dans les idées du temps, devait passer pour une alliance indigne de son rang. A la faveur de cette tradition, un nommé Goyon aurait cherché à se glisser furtivement dans la maison de Navarre. Dans le 2^e vol. de sa Réponse aux questions d'un provincial, Bayle raconte ainsi le fait, qu'il dit tenir d'un fort honnête homme et de beaucoup d'esprit, comme si l'honnêteté et l'esprit tenaient jamais lieu d'autorité : l'ignorance, au contraire, peut s'allier fort bien avec l'une et avec l'autre. Quoi qu'il en soit, voici le récit de notre inconnu : « *Jeanne d'Albret* épousa en secondes noces, à petit bruit, le comte de Goion qui fut tué à la Saint-Barthélemi. Elle en eut un fils qu'un seigneur de la maison d'Albret fut élever incognito sur les frontières d'Espagne. Ce fils étant repassé en Guienne, se maria avec la fille d'un cabaretier, dont il eut un fils, qui fut ministre à

Bourdeaux et père de M. Goion, aussi ministre à Bourdeaux, et qui mourut à Amsterdam, quelques années après la révocation de l'édit de Nantes. » Nous ne comprenons pas que Bayle ait pu accueillir si légèrement ce tissu d'absurdités. Ce n'est, évidemment, qu'une mauvaise plaisanterie, et même la mémoire du ministre Goyon n'en saurait être chargée. Il se peut, pour prendre les choses au pire, que, comme tant d'autres, ce ministre ait cherché à se donner des ancêtres, ne se sentant pas assez de valeur personnelle pour être le premier de sa race; mais au moins il eut la sagesse de n'en rien révéler, et son ami aurait dû imiter son silence. Quant à la question du mariage en lui-même, elle s'est compliquée récemment de faits nouveaux, qui, loin de l'éclaircir, ne tendent qu'à l'embrouiller davantage. *Prosper Marchand*, qui s'en est occupé pour répondre à Bayle, a déjà fait remarquer que l'on ne trouve absolument rien au sujet de ce prétendu mariage dans les écrits du temps, pas une allusion, pas même un soupçon. Or, « est-il croyable qu'un fait de cette nature soit échappé aux ennemis de cette princesse qui, quelque innocente que fût son action en elle-même, n'aurait pas manqué de lui en faire un crime?... Est-il croyable que parmi cette prodigieuse quantité d'écrits satiriques que la Ligue en fureur a vomis contre Henri IV, il n'y en eût aucun où cette mésalliance de sa mère lui fût reprochée, si elle était tant soit peu fondée? » Non, cela n'est pas possible, et on le comprendra d'autant mieux si l'on considère qu'à l'époque où ce mariage dut être contracté, Jeanne d'Albret, réfugiée à La Rochelle et entourée des principaux huguenots, était plus particulièrement en vue de l'un et de l'autre parti; que Charles IX, qui cherchait à la circonvenir pour l'attirer dans le piège, l'entourait de ses espions et de ses agents, et que dans ce même temps les délégués des églises s'étaient réunis auprès d'elle de toutes les parties de la France pour te-

nir un synode national. Non, cela n'est pas possible! Et cependant dans la nouvelle édition des Mémoires de Du Plessis-Mornay (T. II), M. Auguis a publié deux pièces très-importantes, qui, dans leur style et dans leur teneur, semblent réunir tous les caractères de l'authenticité, et qui constateraient de la manière la plus positive un mariage de *conscience*. Nous rapporterons ces deux pièces en entier.

« Advis sur le mariage de la royne Jeanne d'Albret.

« Nous tenons que le mariage estant fait entre personnes capables de contracter, et par consentement mutuel, mesmement la conjonction y estant intervenue, est indissoluble; toutes fois pour le regard de la forme, les parties le doivent ratifier de parole en la présence d'un bon nombre de tesmoins, attendans ung temps plus propre que celui cy pour le déclarer publiquement. Le Synode [il ne s'ouvrit que le 2 avril, plus d'un mois après cet avis] ne doit presser les parties de dire s'il y a mariage ou non, d'autant que cela appartient plus tost au consistoire qu'au synode. Et si on scait que le Synode les veut presser, nous conseillons lesdictes parties de s'absenter pour oster l'occasion de faire telle demande; car autrement nous craignons qu'il n'en advienne quelque mal; et ayant meurement et diligemment regardé d'un costé et d'autre, ne trouvons meilleur expédient que celui-là. Fait à Paris, 23 febv. 1571. *Signé* Pierre Viret, Barbaste, Pierre Hesperien. »

Nous ferons d'abord remarquer une erreur manifeste dans cette pièce. Cette consultation ne peut avoir été délibérée à Paris par les ministres signataires; tous trois se trouvaient dans le Béarn. A moins que le copiste n'ait commis une méprise en lisant *Paris* pour *Pau*, cet acte serait donc entaché de faux.

« Autre avis donné à La Rochelle quelques mois après.

« Quant au mariage duquel il nous a esté parlé, présupposant le fait estre tel

qu'on nous a desclaré, c'est à sçavoir que les promesses des deux parties ont esté volontaires et faictes devant deux ou trois tesmoins, dont seroit ensuivie la consommation, nous trouvons que l'une ne l'autre des parties ne se peut marier ailleurs. Ce non obstant, nous disons qu'il y a plusieurs grands défauts en un tel mariage, lesquels n'estant au plus tost corrigés, rendroient les parties du tout indignes d'estre tenues membres de l'Eglise, comme pour non seulement avoir mesprisé les bonnes mœurs en faisant lesdictes promesses, mais aussi n'avoir observé, devant la consommation d'icelles, la publication et bénédiction ecclésiastique, et surtout à cause du scandale qui en est si grand dedans et dehors de l'Eglise [ce n'était donc plus un secret], qu'il est comme impossible que quel que bien estrange jugement de Dieu ne s'en ensuive, tant sur les deux parties que sur tous ceux qui les toléreront, s'il n'y est promptement remédié. — Le remède est que ledict mariage soit notifié le plus tost qu'il sera possible, non pas comme estant à faire, mais comme estant faict avec telle reconnaissance des fautes que dessus, qu'il apparaisse de la repentance des parties, à la qualité desquelles toutes fois on aura tel esgard qu'on pourra en bonne conscience. — Pendant et attendant le temps de ladicte publication, nous désirons grandement, prions et conseillons, au nom du Seigneur, que les parties ne s'entrevoient, d'autant que ce seroit tousjours entretenir le scandale auquel il faut nécessairement remédier pour éviter l'ire de Dieu : et s'il advient que les parties se voyent, faudra que ce soit fort rarement, et pour deux ou trois jours au plus, durant lesquels elles se porteront si sagement, que le scandale n'en soit reveillé. A faulte de ce faire, les parties méritent à bon droict, sans attendre plus longuement, d'estre forcloses de la cœne; et là où le mal continueroit, ce que Dieu ne veuille, faudroit aussi que l'Eglise passast plus outre, estant

un tel et si grand scandale du tout intollérable en l'Eglise du Seigneur. *Signé De Bèze, N. Des Galars, Chaudieu, Pierre Hesperien, Barbaste, Devaux.* » Plusieurs objections se présentent à l'esprit. Des cinq ministres signataires, deux au moins, *Pierre Hesperien* et *Devaux* ne sont pas cités parmi les députés qui assistèrent au Synode de La Rochelle (*Voy.* II, p. 263, note). D'où vient ensuite que ces pièces, dont la date probable (puisque cette dernière n'est pas datée) remonte à une époque bien antérieure à celle où Du Plessis-Mornay était au service de Henri de Navarre, se trouvent comprises dans ses Mémoires, où il ne s'occupe généralement que d'affaires d'Etat qui lui ont passé par les mains? N'y auraient-elles pas été intercalées? La suscription de ces documents, telle qu'elle est rapportée par M. Auguis, semblerait prouver que ce ne sont que des copies. Dans le cas contraire, nous aurions désiré nous en assurer ou vérifier les signatures, mais par une fatalité bien regrettable, deux volumes de ces mémoires manuscrits, sur lesquels M. Auguis avait préparé son édition, ont été vendus, à sa mort, avec les livres de sa propre bibliothèque, et c'est sans doute dans l'un d'eux que se trouvaient ces deux documents, car c'est en vain que nous avons cherché dans les six volumes in-fol. restant de cette collection (*Bibl. de la Sorbonne*). Nous ferons remarquer que le nom de la reine ne se trouve énoncé que dans la suscription, qui est le fait du copiste. Quant à l'in vraisemblance que ce mariage, — qui déjà n'était plus un secret au moins pour les sept ministres que l'on avait consultés et qui insistaient pour une prompt publication, — soit resté complètement ignoré des contemporains, cette invraisemblance subsiste dans toute sa force.

GRAF (MATTHIAS), pasteur de l'église évangélique de Mulhouse, nous est connu par son histoire de la réformation de cette ville, publ. sous ce titre : *Geschichte der Kirchenverbes-*

serung zu Mulhausen im Elsass, Strasb., 1818, in-8°.

GRAMMONT, pasteur de l'église de Montbéliard, a traduit en français la *Confession d'Augsbourg*.

GRANDCHAMP (**SAMUEL DE**), de Metz, capitaine dans le régiment de Lillémaraux, se réfugia en Hollande, après la révocation, et servit sous Marlborough, en 1702, au siège de Liège, où il fut tué. On a de lui :

I. *Le Télémaque moderne, ou les Intrigues d'un grand seigneur pendant son exil*, Cologne, 1701, in-12.

II. *La guerre d'Italie ou Mémoires du comte D****, Cologne, 1702, in-12; nouv. édit. aug. par Sandras de Courtitz, à qui on a quelquefois attribué cet ouvrage, Cologne, 1707, in-12.

Une famille de ce nom, d'origine normande, nous est connue par les registres matricules de l'académie de Genève, sur lesquels *Etienne de Grandchamp* et *Michel de Grandchamp* se firent inscrire en 1619 et en 1626. Le premier fut pasteur de l'église de Saint-Lô et mourut en 1679, à l'âge de 78 ans (*Arch. gén.* Tr. 258). C'est apparemment de cette même famille que descendaient *Marie-Anne* et *Françoise Grandchamp*, qui furent enfermées dans un couvent d'Alençon en 1743 et en 1745 (*Arch. M.* 670).

Une autre famille, celle d'*Adée*, qui prenait le titre de **GRANDCHAMP**, et avec laquelle il serait facile de confondre la précédente, a donné plusieurs pasteurs aux églises de la Champagne. Peut-être devrait-on y rattacher *Samuel de Grandchamp*. Ce qui est certain, c'est qu'elle a grossi le Refuge. *Susanne Adée de Grandchamp* mourut en Angleterre, vers 1688 (*Arch. E.* 3374).

GRANDHOMME (**JACQUES**), dessinateur et graveur, établi à Heidelberg. Ses premières feuilles, qui remontent à 1588, ont paru à Lyon. En 1600, il travaillait à Francfort-sur-le-Mein pour le compte des fils de Théodore de Bry (1). Nous emprunterons à

Nagler la liste des gravures de sa composition.

I. *La sainte Vierge adorant l'enfant Jésus*. — II. *Samson terrassant le lion*. — III. *Samson trouve des rayons de miel dans le cadavre du lion*. — IV. *Enlèvement d'Hélène*, d'après Raphaël. — V. *Groupe du Laocoon*. — VI. *Intérieur d'une forge*. — VII. *Deux forgerons qui se battent*. — VIII. *Trois femmes qui dansent*. — IX. *Intérieur avec un enfant endormi*. — X. *Monument d'architecture, avec deux forgerons sur le devant*. — XI. *Ecce homo*, groupe de cinq figures d'après J. Ligozzi, ou plutôt copie d'après Sadeler. — XII. Dix-sept (?) petites pièces représentant des *Scènes de la vie de Jésus*. — XIII. *S. Thomas*, excellente copie d'après Golzius. — XIV. *Le Christ apparaît à la Madelaine sous la figure d'un jardinier*. — XV. *Le bon Samaritain*, quatre feuilles d'après de Vos. — XVI. *Statues antiques*, copies d'après Golzius, Matham, Saenredam, etc. — XVII. *Portrait de Jean Huss*, de *Mélancthon*, de *Jacques Gryneus*, de *Théodore de Bèze*, de *George Buchanan*, etc. Six vers latins au-dessous de chaque portrait. — Fond d'architecture dans la plupart des compositions de Grandhomme.

GRANDHOMME (N.), né à Darmstadt, le 6 janv. 1705, descendait d'une famille de Réfugiés. Il fit ses études à Giessen, où il prit, en 1727, le grade de maître-ès-arts, et il venait d'obtenir la permission de donner des leçons privées à l'université de cette ville, lorsqu'il entra, en qualité de précepteur, dans la famille de Schrautenbach, où il passa cinq années. Nommé, en 1732, pasteur-adjoint de la cure de Klingelbach, il en devint pasteur titulaire en 1737, et, en 1750, il fut appelé, comme premier pasteur, à Tré-avons cité de lui un frontispice qu'il a dû exécuter vers 1598, ce qui prouve qu'il travaillait déjà depuis quelque temps pour le compte de ces célèbres graveurs et libraires. Il coopéra sans doute à plusieurs de leurs magnifiques publications.

(1) A l'art. J. J. *Boissard*, (T. II, p. 347), nous

bur où il mourut, le 27 nov. 1763. On a de lui :

I. *Theses inaugurales philosophiæ*, Gissæ, 1726, in-4°.

II. *Diss. epistol. ad J.-M. Verdries de fundatione Academiæ Gissenæ*, Gissæ, 1728, in-4°.

III. *Positionum philosophicarum de officiis hominis ergà Deum decades III*, Gissæ, 1728, in-4°.

On trouve, en outre, en divers recueils périodiques, un grand nombre de dissertations historiques ou théologiques sorties de sa plume; nous indiquerons les principales d'après Meusel : Hessisch. Heopfer (Heft 13) : *Bescheidene Untersuchung ob die Erlegung Goliath's durch ein Wunderwerk geschehen*, et *Beytrag zu dem Verzeichniß der giessischen Theologen*; (Heft 14) : *Histor. und theolog. Anmerkungen von dem rechten Gebrauch der Betglocken in der evangelisch-lutheranischen Kirche*; (Heft 16) : *Anmerkungen über eine variantem lectionem welche in Lutheri Uebersetzung des N. T. und zwar Gal. III, 27 befindlich*; (Heft 19) : *Neujahrsgedanken über die Unseeligkeit unserer Geburt ohne die heil. Taufe zur Rettung*; (Heft 21) : *Erläuterung der Worte Luc. III, 23.* — *Erklärung der Epistel an die Römer*, par Rambach : *Abhandlung von den Griechen und Ungriechen*, Rom. I, 14. — *Kritisch. Sylphen* (an. 1756) : *Antiquarische Nachricht von der Marienkirche zu Trebur*. — *Frankf. gelehrt. Zeitung* (an. 1742) : plusieurs notices biographiques.

GRAND-RYE (GUILLAUME DE), dit de GRANDCHAMP, sieur de La Montagne et de Monceaux, fut destiné à l'état ecclésiastique par son père Albert de Grand-Rye, gentilhomme du Nivernois. Il était déjà pourvu d'une abbaye lorsque, tout-à-coup, jetant le froc aux orties, il prit le parti des armes. Le Laboureur, qui nous fournit ces détails sur sa vie, ne nous apprend ni en quel temps ni à quel propos il déserta ainsi le cloître; il nous dit seulement qu'il

se signala par sa valeur dans la nouvelle carrière qu'il avait embrassée, et que la beauté de son esprit le fit bien venir à la Cour. Peu de courtisans pouvaient donc faire valoir des titres mieux fondés pour obtenir l'ambassade de Constantinople qui lui fut donnée vers 1569, comme on peut le conjecturer du titre d'un volume msc., existant autrefois à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Près, mais perdu aujourd'hui, volume qui contenait, au rapport du P. Lelong, les Lettres des sieurs de Grandrye, Grandchamp [Grand-Rye, dit Grandchamp], de l'évêque d'Acqs, ambassadeurs à Constantinople, depuis mars 1569 jusqu'en mai 1577. Grandchamp était de retour en France avant 1574, puisqu'il entra dans la conspiration de La Mole, et que, pour échapper au sort de ce favori du duc d'Alençon, il dut se sauver à Genève, ainsi que nous l'apprend le Registre des habitants, sur lequel il est inscrit à la date du 24 mai 1574. Le Laboureur affirme que ce fut par dépit de se voir trompé dans ses espérances ambitieuses que Grandchamp se jeta dans les intrigues du duc d'Alençon et dans le parti huguenot; nous n'avons aucune preuve du contraire, et nous ferons seulement observer que, dans ce cas, il ne faut pas le confondre avec *Grands-Ris* ou *Grandrye*, qui a joué un certain rôle dans les premières guerres civiles et qui se distingua notamment au siège de La Rochelle, en 1572. Il est probable que Grandchamp n'avait point encore embrassé la religion réformée, lorsqu'il perdit sa première femme, Marie Bataille; au moins les trois enfants qu'elle lui donna professèrent-ils la religion romaine. Il épousa en secondes noces *Claude de Beaumont*, fille de Charles de Beaumont, sieur de La Varenne, dont il eut JOSIAS, GUILLAUME, sieur de Ferrières, mort sans laisser d'enfants de sa femme *Jeanne Baulacre*, et JUDITH, mariée à Jacques Balzy, puis à Jean Du Cleroy, sieur de Maisonneuve. Josias, sieur de Chauvances, épousa *Olive de Montfoy* dont il eut 1° PIER-

RE, major dans le régiment de Lange-ron; — 2° LAZARE, sieur du Mont, major dans le même régiment; — 3° SA-MUEL, sieur de Cuncy, capitaine des gardes de la porte du duc d'Orléans; — 4° JEANNE, femme de Charles Du Cle-roy, sieur de Marry. Le Laboureur ne nous fournit pas d'autres renseignements sur cette branche. On trouve dans ses Additions aux Mémoires de Castelnaud, une longue *Lettre* de Guil-laume de Grand-Rye, dans laquelle est déroulée, sans aucun ménagement, la longue suite de crimes que l'on reprochait à Catherine de Médicis.

Le sieur de Grandchamp avait un frère aîné, Pierre, sieur de Grand-Rye, né en 1530, ambassadeur chez les Gri-sons jusqu'en 1573, qui fut, comme lui, compromis dans la conspiration de La Molé, mais qui ne parait pas avoir embrassé le protestantisme, ou qui, du moins, ne le professa pas longtemps, malgré son alliance avec *Anne de Ma-reau*, fille de *Jean*, sieur de Pully, prévôt d'Orléans, et zélé sectateur de la religion réformée (*Mss. de l'Arse-nal*, Hist. 318).

GRASSE, famille noble de la Pro-vence, dont plusieurs branches ont profes-sé pendant quelque temps la religion réformée.

I. BRANCHE DU BAR. — Claude de Grasse, mort avant 1542, laissa trois fils de son mariage avec Marthe de Foix: CLAUDE II, sieur Du Bar, HENRI, sieur de Malijai, et Charles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

Au nombre des défenseurs de Siste-ron, en 1562, nous trouvons déjà Claude et Henri de Grasse. Après la retraite de Sommerive, ils furent envoyés au camp de *Des Adrets* pour lui demander des secours, et cette mission remplie, Du Bar passa dans le Languedoc, où il continua à servir sous les ordres de *Beaudiné*. Il se signala notamment au combat de Saint-Gilles. Dans la se-conde guerre, il aida *Sénas* à reprendre Sisteron, et d'*Acier* à s'emparer de la citadelle de Montpellier. Selon les Piè-ces fugitives d'Aubais, il fut créé, en

1573, chevalier de l'ordre du roi, fa-veur qu'il n'aurait probablement pas obtenue, dans ce moment du moins, si à l'instar de plusieurs autres gentils-hommes de la Provence, il n'avait pas abjuré à la Saint-Barthélemy; et ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'il fut nommé gouverneur d'Antibes. Saint-Allais nous apprend qu'il avait fait son testament le 17 sept. 1572, et l'annotateur des Pièces fugitives déjà citées, qu'il fut tué, le 5 juin 1578, par le capitaine Jaumet. De son maria-ge avec *Jeanne de Brancas-Céreste*, célébré en 1560, étaient nés sept en-fants: 1° ANNIBAL, qui soutint en Pro-vence le parti des razats, marcha, en 1586, au secours du château d'Allema-gne, servit, en 1591, sous *Lesdiguiè-res*, qui l'établit gouverneur d'Antibes, et assista encore, en 1598, à la prise du fort de Barrault; — 2° HENRI, chef de la branche catholique de Mouans; — 3° CHARLES, dit de Cannaux, qui défendit, comme son frère aîné, la cause de Henri IV; — 4° ACHILLE, qui se distin-gua également dans les guerres de Provence; — 5° GASTON, tué à Coutras; — 6° JEANNE, femme de Nicolas de Castellane, vicomte de Salerne; — 7° ISABEAU, mariée à Jean-Baptiste de Glandèves.

II. BRANCHE DE CABRIS. Cette bran-che, qui s'était séparée du tronc dans le XII^e siècle, reconnaissait pour chef, à l'époque de la Réformation, Jean de Grasse, sieur de Cabris, père de quatre enfants: 1° HONORÉ, qui suit; — 2° CLAU-DE, souche de la branche catholique de Montauroux; — 3° HONORÉE, mariée en 1544, à François de Riquetston, sieur d'Allons; — 4° FRANÇOISE, femme de *Guillaume Renaud*, sieur d'Alein.

Si cette généalogie est complète, on doit admettre que c'est d'Honoré de Grasse, seigneur de Laval et de Cabris, qu'il est question dans l'histoire de nos guerres de religion, sous le nom de *Tanaron*. Pendant l'interrègne qui sépara la mort de Charles IX du retour de Henri III en France, le seigneur de Tanaron se saisit du château de Gré-

olière; mais de quelque diligence qu'il usât, il n'avait point encore eu le temps de s'y fortifier, lorsqu'une attaque des Catholiques l'obligea à l'évacuer. Il se sauva en Savoie. Le gouvernement français demanda son extradition, et le duc était trop bon catholique pour ne pas l'accorder sur-le-champ. Le sieur de Vauclose entra donc sur les terres de Savoie, arrêta Tanaron et le livra au parlement d'Aix qui, à l'instant, commença son procès. « La chose se fait avec tant de diligence, lit-on dans un historien, que le prisonnier s'étonne, s'ébranle, ses cheveux blanchissent dans une nuit. » Ce fut sur ces entrefaites que Henri III arriva à Lyon, et les parents de Tanaron employèrent auprès de lui des recommandations si puissantes, qu'ils obtinrent l'ordre de suspendre la procédure. Quelques jours après, le prévôt de l'hôtel partit pour Aix, chargé de faire ouvrir au prisonnier les portes de son cachot; mais il eut beau se hâter, lorsqu'il arriva, Tanaron venait d'être exécuté.

Honoré de Grasse avait épousé *Louise de Berne de Cologne* et en avait eu: 1° HONORÉ, sieur de Tanaron (et non de Taveron, comme écrit Saint-Allais), qui fut député en cour, avec le baron d'Oraison, en 1577, pour porter au roi les plaintes des razats au sujet des violences de leurs adversaires; — 2° MARTINE, qui devint la femme de *Jacques Chabaud*, sieur des Tourrettes. D'un second mariage avec *Delphine Olivier* lui était né un fils à qui Saint-Allais donne aussi le nom d'HONORÉ.

La branche de Briançon a-t-elle aussi embrassé le protestantisme? Nous sommes porté à le croire. L'alliance de Claude de Grasse avec *Isabelle de Baschi*, fille du zélé chef huguenot *Thadée de Baschi*, et celle de *Marie de Grasse*, issue de ce mariage, avec *Joseph Bruny de Castellane*, sieur de Caille, dont un descendant fut député par la Provence au XXVIII^e Synode national, fournissent une forte présomption en faveur de notre opinion.

GRAVEL (JEAN-PHILIPPE), doc-

teur en médecine, né à Strasbourg, le 12 nov. 1711, et mort dans sa ville natale, le 29 nov. 1761. Destiné par son père, *Jean-Valentin Gravel*, à la carrière ecclésiastique, Gravel étudia d'abord la théologie, qu'il quitta pour la médecine, dès qu'il fut libre de suivre son goût. Après avoir pris le grade de docteur en 1738, il alla visiter l'université de Leyde. De retour dans sa patrie, il y pratiqua son art et fut nommé, en 1741, professeur d'histoire naturelle. On a de lui :

I. *Dissert. conjecturae de superfatatione*, Argent., 1738, in-4°.

II. *Dissert. de rore miraculoso Gideonis*, Argent., 1744, in-4°.

III. *Dissert. de salium effectu frigorifico in liquoribus*, Arg., 1748, 4°.

IV. *Museum Gravelianum, sive collectionis regni mineralis, præcipue historiam naturalem illustrantis*, Argent., 1772, in-8°. — Publié par son fils.

GRAVELIN (MATTHIEU), calviniste français, lit-on dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong, fleurit vers 1535. Il est auteur d'un *Index des principales matières qui existent à la bibliothèque de Genève*.

GRAVELLE (FRANÇOIS DE), sieur de Fourneaux, avocat au parlement de Paris et ami de *Du Plessis-Mornay*, a laissé :

I. *Politiques royales*, Lyon, 1596, in-42 — Contre Machiavel.

II. *Discours sur la réunion des Catholiques avec les Protestans*.

III. *Abrégé de philosophie*, Paris, 1601, in-12.

On lui attribue, en outre, un écrit latin sur la nécessité de prendre l'Écriture sainte pour unique règle de la foi.

GRAVEROL (FRANÇOIS), juriconsulte, poète et savant antiquaire, né le 14 sept. 1636, à Nismes, où il mourut le 40 sept. 1694, et non en 1695, comme quelques-uns l'ont avancé.

La famille de François Graverol était nombreuse; cependant son père *Pierre Graverol*, procureur au siège

présidial, et sa mère *Claudine Aldebert*, n'hésitèrent pas à s'imposer tous les sacrifices possibles, afin de lui donner, ainsi qu'à ses frères, la meilleure éducation. Comme il avait l'esprit lourd et paresseux, il ne fit pas des progrès rapides; ce ne fut qu'à force d'application et de persévérance qu'il réussit à vaincre la nature et à acquérir d'assez grandes connaissances, surtout en grec. Ses humanités et sa philosophie terminées au collège de Nismes, il partit pour Orange où il étudia la jurisprudence, et prit ses grades universitaires. Reçu avocat au présidial en 1661, il fut attaché, l'année suivante, en la même qualité, à la Chambre mi-partie de Castres. Le désir de se perfectionner dans les belles-lettres, vers lesquelles son goût le portait plus que vers les études du Palais, l'amena à Paris où il se lia avec des savants et des littérateurs distingués. Un procès le rappela dans le Midi. A son retour à Nismes, il épousa *Jeanne de Mirmand* dont il eut un fils, mort en bas âge, et une fille, nommée *CLAUDINE*, qui fut mariée au fils de *Jean Jausnaud*, conseiller au présidial de Nismes et magistrat non moins recommandable par son esprit que par son savoir. Resté veuf, Graverol convola en secondes noces avec *Catherine Reynaud*, qui lui donna une famille nombreuse, entre autres, deux fils : *JEAN*, qui embrassa le parti des armes, et *JACQUES*, qui suivit la carrière du barreau. A mesure que ses charges s'accrurent, Graverol sentit le besoin de s'appliquer davantage à la science du Palais. En 1680, il mit au jour d'excellentes observations sur les arrêts du parlement de Toulouse, recueillis par *La Roche-Flavin*, L'Académie de Nismes ayant été fondée en 1682, il fut du nombre des premiers membres et un des plus empressés à travailler à son accroissement (1). C'est lui qui

composa la devise que cette compagnie choisit; il excellait dans ce genre de littérature.

Cependant les missionnaires bottés étaient entrés en campagne. Pour se soustraire, lui et sa famille, aux brutalités et aux violences d'une soldatesque sans frein, Graverol s'enfuit à Orange, au mois de sept. 1685, dans l'intention de se retirer en Suisse ou en Hollande. En vain, pour l'obliger à revenir, le commandant de Nismes frappa-t-il ses biens d'une contribution de 50 livres par jour. Graverol n'en fut point ébranlé, car il avait fait le sacrifice de sa fortune à ses convictions religieuses. Dès que l'édit révocatoire fut publié, il se mit en route avec *Jean Saurin* et *Du Cros*, deux avocats renommés; mais il leur fut impossible de franchir le cordon de troupes qu'on avait établi autour d'Orange. Ils durent s'arrêter dans une métairie, et bientôt, comme ils commençaient à manquer de tout, ils prirent le parti de renvoyer leurs femmes et leurs enfants à Orange, et continuèrent leur route; mais arrivés à Valence, ils furent malheureusement reconnus par Lefebvre, lieutenant-criminel de Nismes, qui, après les avoir accablés de témoignages d'amitié et leur avoir juré le secret, courut les dénoncer. Ils furent immédiatement arrêtés et jetés chacun dans un cachot. A cette nouvelle, M^{me} Graverol vola à Nismes pour solliciter en faveur de son mari, que Basville fit amener dans la citadelle de Montpellier, mais qui n'obtint sa liberté qu'après avoir signé une abjuration. Lefebvre eut l'impudence d'aller le féliciter! Graverol indigné le traita avec un souverain mépris; c'était une généreuse imprudence, car sur la plainte du digne lieutenant-criminel, une lettre de cachet l'exila à Carcassonne, au mois de février 1686. La rélegation ayant cessé au bout de six mois, il rentra à Nismes et se confina dans son cabinet au milieu de ses livres.

« Du reste, lit-on dans *Ménard*, il continua, comme bien d'autres, de professer en secret la R. P. R., et ne re-

(1) Parmi les fondateurs de cette Académie, nous trouvons, outre Graverol, trois protestants d'un grand mérite, *Saurin*, père du ministre, *Teissier*, réfugié en Prusse, et *Guirex*, conseiller au parlement d'Orange.

garda son abjuration de Montpellier que comme un ouvrage que la crainte avait produit. » En 1689, l'Académie des Ricovrati de Padoue se l'associa. En 1692, les Etats du Languedoc jetèrent les yeux sur lui pour lui confier la rédaction en un corps d'ouvrage de tout ce qui concernait les matières des fiefs et des droits seigneuriaux en Languedoc. Ce projet n'eut pas de suite, mais il prouve de quelle estime Graverol a joui jusqu'à sa mort.

Ménard donne la liste suivante des ouvrages qu'il a publiés.

I. *Miles missitius, amicissimo Jacobo Sponio olim dicatus, nunquam deinde recusatus*, 1664.

II. *Observations sur les arrêts du parlement de Toulouse, recueillis par La Rocheffavin*, 1680, selon Ménard; Toulouse, 1682, in-fol., selon Watt. — Ces observations, son ouvrage capital, étaient très-estimées, dit Ménard, soit pour leur netteté, soit pour les différentes notes de littérature qu'il y a répandues, soit parce qu'on y trouve un recueil abrégé des maximes de jurisprudence.

III. *Dissertation sur l'inscription du tombeau de Pons, fils d'Ildephonse, de la famille des Raimonds, comtes de Toulouse*, 1683. — Dédié à son frère Jean.

IV. *Dissert. sur la statue qui étoit autrefois à Arles, et qui est à présent à Versailles*, 1685.

V. *Mémoires pour la vie de Tanegui Le Fèvre*, 1686.

VI. *Dissert. sur une pierre antique et sur une médaille grecque de l'empereur Trajan*, 1686.

VII. *Mémoires pour la vie de MM. Samuel Sorbidière et Jean-Baptiste Cotelier*, 1687.

VIII. *Dissert. contre Tollius au sujet d'un monument antique*.

IX. *Dissert. à M. Guionnet de Vertron sur son nouveau Panthéon*, 1687.

X. *Petri Bunelli Tolosatis epistolæ familiares cum notis*, 1687.

XI. *Votum deæ Nehaleniæ solu-*

tum, sive Epistola de opere quondam musivo nuper reperto, 1689.

XII. *Dissert. sur une médaille des Tyriens*, 1690, in-4°.

XIII. *Epulæ ferales, sive fragmenti marmoris nemausini enodatio*, 1690.

XIV. *Sorberiana, sive Excerpta ex ore Samuelis Sorbidière*, Tolos., 1694, selon Watt; Paris, 1694, in-12.

XV. *Notice ou abrégé historique des 22 villes chefs des diocèses de la province de Languedoc*, Toulouse, 1696, in-fol. — Ouv. posthume.

François Graverol laissa, en outre, une *Bibliothèque du Languedoc* et un choix des *Lettres de Sadolet*, qui n'ont point vu le jour. C'est par erreur que M. Ch. Weiss, qui l'a confondu avec son frère, dans son *Hist. des Protestants réfugiés*, lui attribue une *Histoire de Nismes*.

Nous avons dit plus haut que Pierre Graverol eut de nombreux enfants; mais nous n'en connaissons que deux, outre François: une fille, qui épousa M. de La Farelle, et qui, après la révocation, fut livrée au féroce d'Hérapine, et un fils, nommé JEAN, né à Nismes, le 28 juill. 1647, et mort à Londres, en 1718, selon Picot et Watt, mieux informés que Ménard qui recule sa mort jusqu'à l'année 1730.

Destiné à la carrière ecclésiastique, Jean Graverol fut immatriculé à l'Académie de Genève en 1667. Ses succès donnèrent de grandes espérances qui ne furent pas tout-à-fait déçues. Ses études terminées, il fut placé comme ministre, en 1671, au Pradel en Vivarais, église qu'il desservit jusqu'en 1672 et qu'il quitta sans congé pour celle de Lyon. Il est vrai que le consistoire de l'église lyonnaise le fit demander par *Tourton* au synode du Vivarais, assemblé à Vals en 1673; mais le synode se montra d'autant moins disposé à pardonner l'infraction à la Discipline dont Graverol s'était rendu coupable, qu'une portion de Péglise de Lyon, notamment la colonie allemande, protestait contre sa nomination

par l'organe de ses deux députés *Roux* et *Zollicofer*, qui élevaient contre lui de grandes plaintes (*Arch. gén.* Tr. 289). Heureusement pour Graverol que le commissaire royal était l'avocat à la cour des comptes *Jean de Durant*, ami de sa famille. Ce puissant protecteur fit si bien que le synode, se déjugeant, accorda le transfuge à Lyon (*Ibid.* Tr. 244). Le 27 sept. 1676, Graverol épousa *Catherine Philibert*, fille d'*Alexandre Philibert* et d'*Anne Fermont* (MSS. de Genève 69^b), mariage qui parallèlement resta stérile. A la révocation, il passa avec sa femme en Hollande; mais après avoir séjourné quelque temps à Amsterdam, il partit pour Londres où il desservit les églises françaises de *Swallow-Street* et du *Quarré*. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages qui nous le montrent comme un homme d'une piété profonde, mais en même temps comme un médiocre écrivain. En voici la liste complète d'après une lettre autographe de Jean Graverol à *Sarrasin*, datée de Londres 12 août 1717 et conservée à la Biblioth. de Genève (MSS. franc. 497^{aa}, Carton 14).

I. *De religionum conciliatoribus*, Laus., 1674, in-12. — Sous le pseudonyme de *Joannes Rolegravius*, anagramme de J. Graverol. — Réfutation de l'ouvrage de *d'Huisseau* sur la Réunion du christianisme.

II. *Sermon sur la difficulté qu'il y a à se sauver*, 1676, in-12.

III. *Réponse d'un théologien à un de ses amis sur quelques points de la Discipline ecclésiastique*, 1679.

IV. *L'Eglise protestante justifiée par l'Eglise romaine sur quelques points de controverse*, Gen., 1682, in-12. — Graverol nous explique en ces termes à quelle occasion ce livre fut composé : L'an 1682, je mis au jour une réponse à un écrit que M. de *La Tour-Daillé* dispersa pour entraîner dans la révolte autant de monde qu'il pourroit. On disoit que le cardinal *Le Camus*, évêque de Grenoble, avoit beaucoup aidé ce gentilhomme

dans la composition de cette petite pièce.

V. *De Juvenilibus Th. Bezæ poematis Epistola ad N. C. quæ Maimburgius aliiq. Bezæ nominis obtretractores accuratè confutantur*, Amst., 1683, in-12. — Le titre explique le but de cet ouvrage.

VI. *Sermon sur Matt. VIII.* — « Comme il ne me reste aucun exemplaire de ce sermon, écrit Graverol, je ne puis marquer précisément le temps auquel il fut imprimé. »

VII. *Sermon sur Ps LXXIX, 2*, 1686. — « Le traitement indigne qu'on faisoit en France aux fidèles qui, avant que de mourir, avoient donné gloire à Dieu [les relaps] me toucha si fort quand j'étois à Amsterdam que je ne pus m'empêcher de prêcher avec émotion et avec feu sur le 2^e vers. du Ps. LXXIX. Les papistes en firent un grand bruit. Leurs plaintes, aussi violentes qu'injustes, m'obligèrent à faire part de ce sermon au public sans y changer une syllable. J'y ajoutai une préface qui les fit repentir d'avoir tant clabaudé. »

VIII. *Deux Lettres sur la nature du papisme.* — Le but de l'auteur, dans cette publication qui fut interrompue par son départ pour Londres, était de faire voir que le papisme n'est qu'une monarchie temporelle.

IX. *Instructions pour les Nicodémites, où, après avoir convaincu ceux qui sont tombés de la grandeur de leur crime, on fait voir qu'aucune violence ne peut dispenser les hommes de l'obligation de professer la vérité*, Amst., 1687, in-12; nouv. édit., Amst., 1700, in-12. La Biogr. univ. attribue par erreur cette nouvelle édit. à *Jean Gagnier*. — Le but de l'auteur est de porter un nouveau converti à suivre l'exemple de sa famille en sortant de France; il fait valoir les raisons les plus propres à l'y déterminer et réfute les prétextes dont les *lapsi* couvraient leur chute. Il semble oublier seulement que les frontières étaient gardées avec un soin ex-

trème, et que les galères attendaient les fugitifs qui n'étaient pas assez heureux pour les franchir.

X. *Projet de réunion entre les Protestans de la Grande-Bretagne*, Lond., 1689, in-8°. — « Les gens modérés, dit-il, témoignèrent approuver cet ouvrage fait en forme de dialogue. Mais les gens de ce caractère ne font pas le plus grand nombre. »

XI. *Moses vindicatus, seu asserta historica creationis mundi aliarumque quales à Mose narrantur, veritas, adv. Thomæ Burnetii Archæologias philosophicas*, Amst., 1694, in-12. — Graverol s'attache à prouver que rien dans le récit de Moïse ne peut donner l'idée d'une parabole, que tout y est historique, que les Juifs et les Apôtres l'ont pris à la lettre. Il fait surtout valoir cet argument contre l'interprétation allégorique, que si Eve n'avait pas été séduite réellement par le serpent, le christianisme serait sapé par la base.

XII. *Sermon à l'occasion de la mort de la très-illustre reine Marie*, 1695.

XIII. *Des points fondamentaux de la religion chrétienne*, Amst., Georges Gallet, 1697, in-8°.

XIV. *Réflexions sur le mandement de l'évêque du Mans, donné en conséquence du renouvellement de la persécution, l'an 1699*.

XV. *Histoire abrégée de la ville de Nismes*, Lond., Robert Roger, 1703, in-12. — Graverol entreprit cet ouvrage à la prière des réfugiés de Nismes qui « voulaient conserver parmi leurs enfans la connaissance et le souvenir du lieu d'où ils étoient originaires. » Il avait raison de craindre « de ne rien faire qui vaille », car son livre ne vaut rien.

XVI. *Réflexions désintéressées sur certains prétendus inspirés qui depuis quelque temps se mêlent de prophétiser dans Londres*, 1707.

XVII. *Sermon sur l'heureux et paisible avènement du roi George à la couronne de la Grande-Bretagne*, 1714.

Tels sont les seuls ouvrages dont Graverol parle dans sa lettre à Sarra-sin. S'il ne mentionne pas sa *Vie de Thomas Sprat*, publiée en tête du Voyage en Angleterre de l'évêque de Rochester (Lond., 1709 in-8°), c'est apparemment un pur oubli. Le P. Lelong, dans sa Biblioth. sacrée, lui attribue encore, nous ne savons sur quel fondement, *Excerpta quædam ex epistolâ complect. explicationem novam vers. 17 cap. III Epist. posterioris Pauli ad Corinthios*, publ., dit-il, en franç. à Amst., 1688, in-12.

GRAVIER (HUGUES), natif de Viré au Maine, martyr. Dès sa jeunesse, Gravier s'était adonné à l'étude des belles-lettres, « par la conduite desquelles le Seigneur l'amena à sa connaissance ». Il embrassa donc la religion protestante et se retira à Genève, d'où il passa, bientôt après, dans le comté de Neuchâtel avec l'intention de se vouer au service de l'Eglise. Il fut placé d'abord comme maître d'école à Boudri, puis à Courtaillou, et il s'y fit connaître sous des rapports si avantageux, que la Classe de Neuchâtel voulut le consacrer au ministère. Avant d'accepter l'honneur qu'on lui offrait, Gravier désira revoir son pays natal, et il profita de son séjour à Viré pour gagner plusieurs personnes aux doctrines évangéliques. A son retour, il passa par Mâcon, d'où était sa femme, et y fut « gracieusement accueilli » ; mais à son départ, il fut arrêté avec tous ceux qui l'accompagnaient, et conduit dans les prisons de Beaugé. Gravier avait depuis longtemps fait le sacrifice de sa vie; son unique préoccupation fut de sauver ses compagnons d'infortune, qu'il engagea à rejeter sur lui « toute la faute de leur voyage ». Ils furent donc mis en liberté, tandis que lui-même, malgré l'intercession du sénat de Berne, malgré le refus que l'officiel fit de le condamner, « confessant qu'il le trouvoit homme de bien, ne disant rien qu'il ne prouvast par autorité de l'Escriture », il fut conduit au bûcher, au milieu des injures des pré-

tres et des moines, et périt dans les flammes, au mois de janvier 1552.

Une famille protestante du même nom habitait la Bourgogne. Elle nous est connue par les actes de divers synodes provinciaux auxquels assistèrent *Esaié Gravier*, avocat au parlement de Dijon, comme ancien de l'église de Cluny, et *Jean Gravier*, de Langres, comme ministre de Châtillon-sur-Seine. Ce dernier, qui avait fait ses études à Genève, desservait encore cette église à l'époque de la signification de l'Advertissement du clergé (*Arch. Tr.* 287).

GRAVISSSET (JACQUES), sieur de Leibegg et landvogt d'Oron dans le canton de Berne, était fils de *René Gravisset*, l'ami de *Bongars* (*Voy.* II, p. 367). Il fit ses études à Heidelberg et s'acquit la réputation d'un homme fort instruit. On le tient pour l'auteur de *Heutelia* [anagramme de Helvetia], s. l., 1653, in-8°, satire amère de la constitution démocratique des Cantons suisses. D'autres attribuent cet ouvrage à *François-Louis Gravisset*, commandant d'Arburg. Cet écrit révolta l'opinion, et l'auteur fut obligé de sortir de la Suisse.

GRAVISSSET (PAUL), de Metz, réfugié à Londres et pasteur de l'église wallonne de cette ville, en 1690, rentra en France et abjura la religion réformée, en 1692. Pour donner des gages de la sincérité de sa conversion, il ne rougit pas de se faire l'apologiste des dragonnades. Il mourut en 1700. On a de lui :

1. *L'Abrégé de Joseph ou Dialogues entre un juif, un chrétien, un philosophe et un mahométan*, Paris, 1697, 4 vol. in-12. Lelong en cite une édition de Paris, 1696, in-4°. — Cet ouvrage, écrit avec pureté et élégance, n'est pas autre chose qu'une espèce d'histoire sainte, qui aurait été plus exactement intitulée *Abrégé du Pentateuque*. Les treize dialogues dont il se compose roulent, le 1^{er} sur l'existence de Dieu; le 2^e sur la vérité de la révélation mosaïque; le 3^e sur la création; le 4^e sur la cosmogonie de Moïse;

le 5^e contient l'histoire du déluge jusqu'à la confusion des langues; les quatre suivants racontent l'histoire des Patriarches, et les quatre derniers le séjour des Israélites en Egypte et leur voyage à travers le désert jusqu'à la mort de Moïse. Remarquables, comme nous l'avons dit, sous le rapport du style, ces entretiens n'offrent absolument rien d'intéressant quant au fond. L'auteur voit partout des prophéties applicables à Jésus-Christ. Son philosophe d'ailleurs raisonne le plus souvent fort mal, et son mahométan ne joue guère que le rôle d'un comparse.

II. *Exposition de l'eucharistie et de son institution*, Paris, 1698, in-42.

GRÉAULME (FRANÇOIS), sieur de La Chiatte, maître d'hôtel du prince de Condé, épousa, en 1588, *Marie Martin*, fille de *François Martin*, conseiller du roi à Loudun, et de *Françoise Ferron*. De ce mariage naquirent trois fils. L'aîné, *JACQUES*, sieur de Pont, s'allia, en 1616, avec *Louise d'Orseville*, fille de *Pierre*, sieur de Lussardière, et d'*Elisabeth d'Alhoue*, dont il eut *LOUISE*, femme de *Jean Mesnard*, sieur de Boisboulard. Le second, *DANIEL*, sieur de La Tour-Lécat, épousa, en 1633, *Anne Janvre*, fille de *Daniel*, sieur de La Bouche-tière, et de *Renée de Malmouche*; puis, en secondes noces, en 1650, *Madelaine Montault*, fille de *Pierre*, sieur du Brou, président du grenier à sel de Richelieu, et de *Marguerite Lesuire*. Le troisième, *FRANÇOIS*, abjura et prit le nom de *Henri*, le roi Henri IV ayant voulu lui servir de parrain dans cet acte d'apostasie.

GREEN DE SAINT-MARSAULT, famille originaire du Pays de Galles, dont deux branches, celles de Chateilaillon et de Parcou, établies dans l'Aunis, ont professé la religion protestante.

BRANCHE DE CHATELAILLON. Le fondateur de cette branche, *François Green* de Saint-Marsault, sieur de La Garde, mourut à Pons, en 1593, laissant de *Marie Chesnel*, fille de *Jacques*

Chesnel, sieur de La Thibaudière, qu'il avait épousée en 1562 : 1° DANIEL, qui suit ; — 2° JÉRÉMIE, mort en 1598 ; — 3° JEANNE, femme de *Guy Géraut*, sieur de Frégenou ; — 4° DÉBORA, épouse, en 1593, de *Charles de Marschal*, sieur de Bourgneuf.

Lainé, qui a publié la généalogie de cette famille, dit que Daniel Green de Saint-Marsault, baron de Châtelailon, commanda vraisemblablement en 1622, les troupes de La Rochelle. Les Actes de l'Assemblée politique qui se tenait alors dans cette ville, ne laissent aucun doute à cet égard ; nous pouvons même ajouter qu'il avait le grade de mestre de camp (*Fonds de Brienne*, N° 225). Il mourut avant 1650. Il avait épousé, en 1598, *Marie de Blois*, fille de *Louis de Blois*, sieur du Roulet en Aunis, qui lui donna cinq enfants : 1° OSÉE, qui suit ; — 2° BENJAMIN, sieur de La Salle d'Aitré, qui assista, en 1678, comme ancien de l'église de Mirambeau, à un synode provincial tenu à Jarnac (*Arch. gén.* Tr. 238). Il s'était marié, en 1650, avec *Susanne d'Auquoy*, fille de *Jean-Casimir d'Auquoy*, sieur de Convielle, et de *Jeanne de La Rochefoucauld*, qui l'avait rendu père de trois filles : MARIE, dame de La Salle d'Aitré (1), qui épousa, en 1667, *Augustin Green* de Saint-Marsault, baron de Parcou ; ANGÉLIQUE, femme, en 1681, de *César Green* de Saint-Marsault, sieur de Salignac ; BONNE, qui s'allia à *François de Laurencin*, sieur du Chastelard ; — 3° ESTHER, femme de *Henri de Blois*, sieur de Roussillon, fils de *Jacques de Blois* et de *Jeanne de Culant* ; — 4° MARGUERITE, épouse, en 1641, d'*André Green* de Saint-Marsault, baron de Parcou ; — 5° LÉA, femme de *Jacques de Montalembert*, sieur d'Estrades.

Osée, baron de Châtelailon, épousa, en 1641, *Madelayne de Polignac*, fille de *Louis de Polignac*, sieur d'Argence, et de *Susanne Geoffroy de*

(1) Comme *fiel* de haubert, La Salle d'Aitré avait droit d'exercice. En 1664, le ministre *Blanchet* abjura et entra dans les ordres. En 1683, cette église était desservie par *Duprat*.

Dompierre, dont il eut quatre fils et quatre filles : 1° PHARAMOND, commandant d'un bataillon de milices levé en Aunis en 1673, fut, en 1684, choisi par les églises de cette province pour leur député à la suite de la Cour. Le choix n'avait pas été heureux, car Châtelailon était un ambitieux qui s'occupait beaucoup plus de ses intérêts particuliers que de ceux de ses coreligionnaires. Aussi s'empressa-t-il d'abjurer à la révocation, et son apostasie lui valut, en 1686, la lieutenance du roi dans l'Aunis, à laquelle Louis XIV joignit une pension de 2,000 livres (*Arch. Tr.* 252). Dès lors il s'appliqua à tourmenter de toutes les manières les prétendus nouveaux-convertis. Il avait épousé, en 1663, *Judith-Isabeau Daitis de Mesmy*, fille de *Jean*, sieur de La Rochélie, et d'*Elisabeth de Lésignat*, dont il eut six enfants, qu'il fit élever dans la religion romaine ; — 2° LOUIS, sieur d'Azay et du Roulet, se maria, en 1668, avec *Susanne Husson*, qui le rendit père de deux filles : MADELAINE-SUSANNE et ELISABETH. Selon Lainé, il perdit sa femme et en prit une autre qui lui donna encore un fils, nommé LOUIS, sieur du Roulet. Nous compléterons les renseignements du généalogiste en y ajoutant ce fait d'une certaine importance, c'est que M^{me} Du Roulet, belle-sœur de Châtelailon et nièce de M. de Salignac, se remaria, avec un médecin, nommé *Brossart*, dont le père, riche marchand de Cognac, était sorti du royaume à la révocation, emportant plus de 400,000 livres (*Arch. M.* 674) ; — 3° LÉON, sieur de Salles, capitaine dans le régiment de Montausier ; — 4° DANIEL, dont le sort n'était pas connu de Lainé ; — 5° ESTHER, femme de *Charles de Tuy*, sieur de Ternan, qui se convertit et vivait encore en 1720 (*Arch. E.* 3406) ; — 6° et 7° CASSANDE et DIANE ; — 8° HÉLÈNE, femme, en 1668, d'*Olivier Gourjault*, dont elle était veuve en 1681.

II. BRANCHE DE PARCOUL. Le premier de cette branche que nous puissons avec certitude réclamer comme

protestant, est *Christophe Green*, baron de Parcou, qui mourut en 1634 et prescrivit par son testament de l'enterrer dans le cimetière des Réformés. Sa femme, *Louise de Lescours*, fille de *François de Lescours*, baron de Savignac, le rendit père de *Jacques*, mort jeune; de *Madelaine*, femme de *Pons de La Cour*, sieur de Marignat, et d'*André*, baron de Parcou, marié, en 1644, à *Marguerite Green* de Saint-Marsault. Cet *André* mourut en 1657, laissant deux fils, nommés *Augustin* et *César*. *Augustin*, baron de Parcou, capitaine de dragons, professait encore la religion réformée en 1685 (*Arch. Tr.* 235), mais il ne tarda pas à se convertir avec sa femme, *Marie Green* de Saint-Marsault, et avec ses enfants. Son frère, souche du rameau de *Salignac*, n'avait point non plus abjuré en 1681, puisqu'il épousa *Angélique Green* de Saint-Marsault, avec dispense du roi; cependant il se convertit aussi à la révocation.

Une histoire des persécutions essuyées par l'église de La Rochelle rapporte d'un cadet de la maison de Châtelailon, qu'elle nomme *Dompierre*, un trait d'humanité qui l'honore. Nous soupçonnons que ce *Dompierre* n'est autre que *Daniel Green* de Saint-Marsault, sur le compte duquel la généalogie dressée par *Lainé* garde le silence, comme nous l'avons dit. Quoi qu'il en soit, voici le fait. Chassés du Poitou par les persécutions intolérables de *Marillac*, une centaine de Protestants s'étaient rendus secrètement à La Rochelle dans l'intention de s'y embarquer pour l'Angleterre ou la Hollande. Comme ils avaient persisté dans leurs croyances, en dépit des cruautés exercées sur eux, ils étaient presque tous porteurs de certificats signés des pasteurs *Bossatran*, ministre de Niort, *Champion*, ministre de Mougou, *Melinet Pomiés*, ministres de Saint-Maixent, de *L'Isle-Chauffepié*, ministre de La Motte-Saint-Héraye, *Lognet*, ministre de Marennes, attestant leur constance et les recommandant à la charité de leurs coreligionnaires.

Tant de gens ne pouvaient échapper longtemps à la vigilance des Catholiques. Plusieurs furent arrêtés, les autres se dispersèrent et furent recueillis par le sieur de *Dompierre* dans son château de Pampin ou par le sieur de *Chalais* dans sa maison de Portneuf. Ils ne tardèrent pas à y être découverts et allèrent rejoindre dans les prisons de La Rochelle leurs infortunés compagnons. La charité des Protestants rochelais s'efforça au moins d'adoucir leur captivité en pourvoyant abondamment à leurs besoins. Leur fermeté et leur patience lassèrent enfin les Jésuites et les autres moines qui se flattaient de les convertir. Après plusieurs mois de détention, la Cour ordonna de les rendre à la liberté et de les renvoyer chez eux. Les ministres qui leur avaient donné des certificats de protestantisme, les deux seigneurs qui leur avaient offert un asile, et qui avaient été également emprisonnés, furent relâchés en même temps.

GREITER (MATTHIEU), excellent musicien et poète, chantre de la cathédrale de Strasbourg. Ancien moine, converti en 1524, Greiter devint diacre de l'église de Saint-Martin; mais il rentra dans le giron de l'Eglise catholique à l'époque de l'Interim. Il mourut de la peste en 1552, en demandant pardon à Dieu d'avoir renié ses convictions. Il a trad. en vers allemands plusieurs psaumes et le Symbole des apôtres, qui ont été admis dans la liturgie strasbourgeoise (*Psalmen, geystliche Lieder und Gesänge*, Strasb., 1574, in-8°), et l'on s'accorde à lui attribuer le premier rang parmi les versificateurs, qui, comme *Wolfgang Dachstein*, organiste de la cathédrale, puis de Saint-Thomas, *Henri Vogtherr*, peintre et bourgeois de Strasbourg, à qui l'on doit aussi *Ein neues evangelisch Lied in allem Creuz jedem Christen ganz tröstlich* (Augsb., 1526, in-4°), *Conrad Hubert*, *Jean Englisch*, *Christophe Söl*, *Louis Oeler*, chanoine de Saint-Thomas, *Jean Flinner*, *Jacob Other*, de Lau-

terbourg, etc., ont consacré leurs veilles à mettre à la portée du peuple les sublimes cantiques du roi-prophète.

Selon Barbier, on trouve une *Lettre de Greiter*, sous le nom de *Gamaliel Gratus*, à la suite de l'Expositio in Psalm. Davidis xciv et cxxx par Brennius (Basil., 1550, in-8°).

Nous ignorons si *Jacob Greiter*, de Strasbourg, connu par un traité *Von der Fastnacht, was es sey, und ob ein Christ möchte Fastnacht halten*, était parent de notre poète.

GRELIER (PIERRE), sieur de Beaulieu et de La Jousseinière, près de La Chapelle-Themer en Bas-Poitou, professait déjà la religion réformée en 1558, puisque l'on trouve son nom à côté de ceux des habitants qui appelèrent, à cette époque, un ministre à Fontenay-le-Comte, où il exerçait la charge de gouverneur. Lorsque la guerre civile éclata, il prêta la main à la surprise de Fontenay et livra à ses coreligionnaires le château dont il conserva le commandement jusqu'en 1569, où il fut remplacé par un catholique. Il continua à servir dans les rangs huguenots jusqu'en 1575, année de sa mort. M. Fillon, à qui nous devons ces renseignements, nous apprend que Grelier laissa un fils, nommé JEAN, et quatre filles. JUDITH, l'une d'elles, épousa *Joseph Défontaines*, qui, par son testament daté du 22 mars 1623, légua la majeure partie de sa fortune au consistoire de l'église réformée et à la ville de Melle, à charge de fonder et d'entretenir un collège (*Arch. de la mairie de Melle*) pour l'instruction de la jeunesse protestante. Les descendants de Jean Grelier ne témoignèrent pas le même zèle que leur aïeul pour la religion évangélique; ils abjurèrent dans le xvii^e siècle. Il en résulte que *Pierre Grelier*, réfugié en Angleterre, qui épousa, en 1736, *Louise-Elisabeth Cressé* dans l'église française de Wheler-Street, n'appartient pas à cette famille.

GRELOT (ANTOINE), calviniste

français, lit-on dans la Bibl. sacrée de P. Lelong, a publié *Prodromus in D. Joannis Apocalypsim, in quo hæc tenus minus benè intellecta explicantur* (Leidæ, 1675, in-4°), et *Commentarius in Epistolam Judæ catholicam* (Leidæ, 1676, in-4°; 1677, selon Adelung). — Nous ignorons si Guillaume-Joseph Grelot, connu par un Voyage à Constantinople (Paris, 1681, in-12) a appartenu à l'Église réformée.

GRENIER (ISAAC DE), sieur de Lasterme, gentilhomme verrier de Gabre, âgé de 70 ans, ayant été arrêté comme prévenu d'avoir assisté aux assemblées religieuses, fut condamné aux galères perpétuelles, par sentence de l'intendant d'Auch, le 5 fév. 1746. Le même arrêt frappa de la même peine plusieurs membres de sa famille, entre autres, ses deux fils JEAN et MARC, âgés l'un de 39, l'autre de 30 ans. Très-peu de temps après, son gendre Jean de Grenier, sieur de Courtelas, condamné à son tour, pour un crime semblable, par le parlement de Toulouse, fut enlevé du lit où le retenait une grave maladie, transporté aux Armurats, et jeté sur le même grabat qu'un agonisant qui expira une heure après. Pendant plusieurs heures, ses geôliers le laissèrent enchaîné à ce cadavre, et ce ne fut qu'à force de prières qu'il obtint d'être envoyé à l'hôpital, d'où il trouva moyen de s'évader, le 24 fév. 1747. Isaac de Grenier recouvra aussi la liberté, la clémence royale ayant daigné s'étendre sur lui en 1755, c'est-à-dire, après qu'il eut supporté pendant neuf années entières les horribles souffrances du bagne. Une lettre touchante de ce vénérable confesseur, qui a été publiée par *Ch. Coquerel* dans son Histoire des églises du désert, nous apprend qu'il avait eu, en outre, la douleur de perdre ses deux fils et sa femme. Mais ces terribles épreuves n'avaient eu d'autre effet sur cette âme héroïque, que de l'affermir dans sa foi.

Quelques années plus tard, en 1761, l'arrestation du ministre du désert Ro-

chette attira de nouveaux malheurs sur cette famille. Selon Cathala-Couture, deux cents paysans protestants des environs de Caussade voulurent, à la faveur du mouvement produit par une foire, s'introduire de la ville pour essayer de délivrer leur jeune pasteur ; mais ils furent repoussés et laissèrent quelques-uns des leurs entre les mains des Catholiques. Le lendemain, les magistrats, redoutant une seconde attaque, firent prendre les armes aux habitants, et les notables bourgeois protestants ne furent pas des derniers à offrir leurs services. De son côté, l'intendant, prévenu de ce qui se passait, rassembla à Caussade toute la maréchassée des environs. Le surlendemain, on apprit qu'une bande nombreuse de Protestants occupait un bois voisin. On la fit attaquer, et elle se dispersa après un combat de deux heures. Au nombre des prisonniers se trouvaient trois frères Grenier, qui furent conduits, avec *Rochette*, à Toulouse sous la protection d'une forte escorte. Tel est le récit de l'historien du Castrais. Selon *Ch. Coquerel*, au contraire, tout ce mouvement, tout ce bruit fut produit par quelques malveillants qui, à l'instigation du curé et du second consul, répandirent le bruit que les Protestants prenaient les armes pour délivrer leur ministre. Cette rumeur souleva la population, le tocsin sonna, les Catholiques s'armèrent, un grand nombre de Protestants furent arrêtés, et la panique se propageant de loin en loin, une effroyable confusion se répandit dans tous les environs de Caussade. Ce fut dans ces circonstances que les trois frères Grenier, dits de *Commel*, de *Sarradou* et de *Lourmade*, tous trois jeunes, tous trois ardents, et réformés pleins de zèle, arrivèrent à Caussade, armés de deux fusils et d'un sabre, évidemment dans l'intention de porter secours à leurs coreligionnaires que le bruit public représentait, non sans raison, comme menacés d'une nouvelle Saint-Barthélemy. Près de la ville, ils furent reconnus et poursuivis par un détache-

ment de miliciens qui, ne pouvant les atteindre, lancèrent des chiens de boucher sur leurs traces. Ils furent pris, traînés en prison et transférés à Montauban avec *Rochette*, ses deux guides *Viala* et *Baldès*, *Donnadieu*, de Négrepelisse, *Vignier*, de Réalville, *Mourcou*, *Lanique* et un paysan de Bouys, en tout onze ; les autres prisonniers, en grand nombre, avaient été relâchés par les magistrats de Caussade, lorsqu'ils s'étaient aperçus que cet accès de frénésie était le fruit d'une imagination en délire. Livrés au parlement de Toulouse, au commencement de l'année suivante, les trois frères Grenier qui, bien qu'armés, braves et habiles tireurs, s'étaient laissé lapider par les Catholiques, déchirer par leurs chiens, sans opposer de résistance, furent condamnés à avoir la tête tranchée, par arrêt du 18 fév. 1762. La sentence fut exécutée dès le lendemain. « Grenier de *Commel* mourut le premier, raconte *M. Coquerel* ; Grenier de *Sarradou* fut décapité ensuite, et lorsque Grenier de *Lourmade* se plaça sur le billot sanglant, le bourreau lui dit avant de frapper : Vous venez de voir périr vos frères, changez pour ne pas périr comme eux. Ce jeune homme lui répondit d'un air tranquille et fier : Fais ton devoir ; aussitôt un dernier coup de hache fit rouler sa tête à côté de celles de ses deux frères. »

Parmi les membres de la famille Grenier condamnés aux galères en 1746, était *André Grenier de Barmont*, du Conserans, dont le fils *André* fit ses études en théologie et fut consacré à Lausanne. Lorsqu'il se présenta devant le synode pour réclamer sa part dans les dangers de l'apostolat du désert, son ordination étrangère le fit d'abord repousser ; mais il prouva son savoir par un examen solide, et bientôt après, son zèle par le rétablissement de plusieurs églises dans l'Agénois.

GREVIN (*Jacques*), docteur en médecine et poète, né à Clermont en Beauvoisis, en 1538, et mort à Turin, le 5 nov. 1570.

Grevin n'avait point encore quitté les bancs de l'école qu'il avait déjà conquis une place distinguée parmi les poètes ses contemporains. Dès l'âge de vingt ans, il fit jouer au collège de Beauvais sa comédie de la Trésorière qui fut bientôt suivie de sa tragédie de César (1). Un talent aussi précoce excita l'étonnement et l'admiration. Ronsard se fit l'écho de la gloire du jeune poète; mais sa bienveillance se changea en inimitié ouverte, lorsqu'il apprit, dit-on, que Grevin était un des auteurs de la sanglante satire, *Le Temple de Ronsard*, lancée contre son Discours sur les misères du temps (*Voy.* III. p. 460). Il supprima dans la nouvelle édition de ses Œuvres un Discours qu'il lui avait adressé :

Joste Grevin de mes escrits,
Pour ce qu'il fut si mal appris,
Afin de plaier au calvinisme, etc.

Cette inimitié du chef de la Pléiade n'avait pas encore éclaté en 1562, puisque, en tête de son Théâtre, Grevin place une de ses *Élégies* où l'auteur de la Franciade s'avoue vaincu par lui quoique « ja grison. » Nous y lisons :

Amour premièrement te blessa la poictrine
Du dart venant des yeux d'une beauté divine,
Qu'en mille beaux papiers tu as chantée, aïa
Qu'une si belle ardeur ne prenne jamais fin.
Puis tu voulus sçavoir des herbes la nature,
Tu te feis médecin, et d'une ardente cure
Doublement agite, tu apprîs les mestiers
D'Apollon qui t'estime et te suit volontiers,
Aïa qu'en nostre France un seul Grevin as-
semble
La docte Médecine et les vers tout ensemble.

En effet, les doux « allèchements » de la poésie ne détournèrent pas Grevin de l'étude plus sérieuse de la médecine. Il venait de prendre le bonnet de docteur, lorsqu'il s'éprit de Nicole Estienne, à qui il témoigna sa passion par une foule de sonnets, de chansons et d'autres pièces galantes. Son amour ne fut pas récompensé; mais il s'en consola en se mariant ailleurs. Marguerite de France, dont il avait célébré le mariage

(1) D'après Baillet, qui lui donne place parmi ses Enfants célèbres, c'eût été à l'âge de 13 ou 14 ans; mais c'est une erreur qu'il n'eût pas commise s'il avait lu ces pièces.

dans une *Pastorale*, l'appela auprès d'elle à Turin, en qualité de médecin. Elle avait en lui une si grande confiance qu'elle le consultait dans les circonstances les plus importantes. Grevin ne jouit pas longtemps de sa brillante position; il mourut, comme nous l'avons dit, à l'âge de 32 ans, ne laissant qu'une fille. De Thou lui rend ce témoignage: « Il avait un grand esprit et une grande érudition. Ses ouvrages vivront éternellement. Il obligeait tout le monde à l'aimer par ses belles qualités et la douceur de son esprit. » Depuis longtemps on ne lit plus les poésies de Grevin; mais le jugement de l'illustre historien et poète nous fait connaître au moins l'opinion de ses contemporains. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Hymne sur le mariage de François, dauphin de France, et de Marie Stuard, reine d'Ecosse*, 1558.

II. *Les regrets de Charles d'Autriche, empereur cinquième du nom: ensemble la description de Beauvoisis*, 1558. — Dans ces deux petits poèmes, Grevin n'observe pas encore le retour alternatif des rimes masculines et des féminines.

III. *La Maubertine*, comédie. — Cette pièce, la première qu'il mit en jeu, lui ayant été dérobée, ne fut pas imprimée.

IV. *Olimpe de Jaques Grevin de Clermont en Beauvaisis, ensemble le premier livre de la Gélodacrye* [rires et pleurs], et les autres œuvres poétiques du dict auteur, Paris, Rob. Estienne II, 1560, in-8°. — Recueil de sonnets, d'élégies, d'odes, de chansons, de vilanesques, de baisers, de pyramides et d'amourettes. L'étrangeté des noms que l'auteur donne à ses petites poésies, en fait toute l'originalité. La plupart roulent sur des plaintes d'amour. Nicole Estienne est la déesse de cet Olympe. Mais il paraît que l'ingrate ne se laissa pas toucher, et même son mariage avec le médecin Jean Liébault vint enlever au pauvre poète tout espoir de triompher de ses rivaux. Cette rupture expliquerait le

retard de près de deux ans qu'éprouva la publication du second volume. Grevin est, dit-on, le père de la villanelle en France, espèce de pastorale qu'il aurait empruntée aux Italiens ou aux Espagnols. Quant à ses pyramides, sorte de culs-de-lampe en vers, nous pensons qu'elles lui appartiennent en propre. Il se complaisait surtout dans le genre élégiaque, où il rencontre juste quelquefois. Il avait lu avec fruit les Anciens. M.-Ant. Muret avait été son précepteur «*ès lettres humaines.*»

V. *Le Théâtre de Jacques Grevin de Clermont en Beauvaisis. A très-illustré... Madame Claude de France, duchesse de Lorraine. Ensemble, La seconde partie de l'Olimpe et de la Gelodacrye*, Paris, Vinc. Sertenas, 1562, in-8°. Portrait de l'auteur représenté à l'âge de 23 ans. — Dans un Brief discours préliminaire, Grevin se regarde, avec quelque raison, comme étant le premier qui ait «*hazardé de mettre la Tragédie et Comédie françoise entre nos mains.*» «*Non, ajoute-t-il, que je veuille me dire premier qui en a composé en nostre langue: car je scay bien qu'Estienne Jodelle... a esté celui qui les a tirés des Grecs et Latins pour les replanter en France. Mais aussi je diray ceci sans arrogance, que je suis encores à voir Tragédies et Comédies françoises, excepté celles de Médée et d'Hécuba, lesquelles ont esté faites vulgaires, et prises du grec d'Euripide.*» — Dans la comédie, l'auteur se propose de représenter, avec vérité et naïveté, des scènes de la vie commune, «*car, comme disait Andronique, la comédie est le miroir de la vie journalière.*» Il s'excuse de ce que le désir d'être vrai lui a fait mettre parfois dans la bouche de ses personnages des expressions qui pourraient blesser la délicatesse; mais telle a toujours été, dit-il, la liberté des poètes comiques. Du reste si le lecteur trouve quelque chose qui ne soit à son goût, qu'il se souvienne «*que ce n'est chose estrange, si ceux qui vont les premiers en un désert et pays incogneu, se fourvoyent*

souventes fois de leur chemin.» Ce Recueil ne contient que trois pièces: 1) *César*, tragédie en 5 act. et en vers (alexandrins) avec chœurs (vers de 8 syll.); réimpr. à Rouen, 1606, in-12.—2) *La Trésorière*, comédie en 5 act. et en vers (de huit syllabes), avec prologue, faite par le commandement du roy Henri II pour servir aux nocces de M^{me} Claude, duchesse de Lorraine, mais pour quelques empeschemens différée, et depuis mise en jeu à Paris, au collège de Beauvais, le 5 févr. 1558. — 3) *Les Esbahis*, comédie en 5 act. et en vers (de huit syllabes), avec prologue, représentée pour la première fois, avec la trag. de César, dans ce même collège, le 16 févr. 1560.

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de donner une analyse détaillée de la tragédie de César, car il nous semble qu'elle mériterait d'occuper dans l'histoire de notre littérature dramatique une place plus apparente que celle qu'on lui a faite jusqu'ici. On considère généralement, sur la foi de Laharpe, la Sophonisbe de Mairet comme le premier modèle de tragédie régulière qui ait paru en France; mais la tragédie de César, qui avait été représentée soixante-dix ans auparavant, était déjà parfaitement conforme aux règles d'Aristote. Le progrès que cette pièce de Grevin tendait à réaliser était considérable, et on peut supposer que, sans nos malheureuses guerres civiles, les Mairet, les Rotrou, les Corneille seraient nés cinquante ans plus tôt. On a fait un mérite à Voltaire de n'avoir pas cherché, dans sa Mort de César, à augmenter l'intérêt de son drame par une intrigue d'amour. Grevin avait, aussi bien que lui, évité cet écueil, tandis que, en mettant en scène Calpurnie et sa nourrice, il nous semble avoir un avantage sur lui — avantage que, du reste, l'auteur de Zaire regagne facilement en faisant de Brutus le fils de César, ce qui lui fournit les situations les plus pathétiques. Au jugement de Laharpe, la versification de Grevin est moins mauvaise que

celle de Jodelle, « il y a même, dit-il, des morceaux de force, » et comme preuve, il cite le morceau suivant que nous reproduisons dans son intégrité, en faisant disparaître les quelques altérations qu'il lui avait fait subir en le rapportant :

Et quand on parlera de César et de Romme,
Qu'on se souvienne aussi qu'il a esté un

[homme,
Un Brute, le vangeur de toute cruauté,
Qui aura d'un seul coup gagné la liberté.

Quand on dira, César fut maistre de l'Empire,
Qu'on die quant-et-quant, Brute le sceut occire;
Quand on dira, César fut premier empereur,
Qu'on die quant-et-quant, Brute en fut le vangeur.

« Qu'on mette ces idées en vers tels qu'on en peut faire aujourd'hui, ajoute le critique, on verra qu'elles sont grandes et fortes, et du ton de la tragédie : il n'y a pas dans Jodelle un seul morceau de ce mérite. »

Dans la comédie, Grevin n'est pas moins supérieur à ses prédécesseurs que dans la tragédie. Sans doute, il n'en est encore qu'à la comédie d'intrigue, mais il sait régler son action, et l'on pressent qu'avec un peu d'étude et de persévérance il serait facilement parvenu à la comédie de mœurs. Nous croyons qu'il doit beaucoup plus aux Anciens qu'il ne se l'imaginait lui-même. Dans la composition de mes comédies, nous dit-il, « j'ay plus tost ensuyvi la nayveté de nostre vulgaire, et les communes manières de parler que pris peine d'ensuyvre les Anciens, encore que je ne m'en soy' du tout retiré, comme pourront appercevoir ceux qui seront un peu versez en l'Aristophane, Plaute et Térrence. » En un mot, on peut dire qu'il était dans une bonne voie, et il est à regretter qu'une mort prématurée l'ait arrêté dans l'accomplissement de la réforme qu'il avait tentée. Ses conceptions, nous en conviendrons, ne sont pas toujours très-chastes; mais son excuse est dans la licence des mœurs de son siècle. Versification facile. Voici comment il expose le sujet de sa pièce de la Trésorière :

Or sçachez qu'en tout ce discours
Nous représentons les amours
Et la finesse costumière
D'une gentille trésorière,
Dont le mestier est découvert
Non loing de la place Maubert.
Vray est que le Protenotaire,
Principal de tout' ceste affaire,
Est de nostre Université.

Grevin n'observe pas dans ses comédies, comme il le fait dans sa tragédie, l'entrecroisement des rimes masculines et des féminines. — La suite de l'Olympe et de la Gélodacrye n'offre rien qui mérite une mention spéciale. A la fin du volume se trouve la traduction de quelques sonnets de Grevin, dont dix (8 en latin et 2 en grec) par son ami *Florent Chrétien*; indépendamment de quelques autres petites poésies grecques à la louange de l'auteur, dans les pièces préliminaires.

VI. *Proesme en vers sur l'histoire des François et hommes vertueux dans la maison de Médici*, Paris, Rob. Estienne II, 1567, in-4°; dédié par l'auteur (anonyme) à la reine-mère.

VII. *Les Emblèmes d'Adrien le jeune*, 1567.

VIII. *Les œuvres de Nicandre, méd. et poète grec, traduites en vers françois. Ensemble, Deux livres des Venins*, etc., Anvers, Christophe Plantin, 1567, in-4°, pp. 90. — Longue dédicace en vers à *Jean de Gorris*, excellent méd. à Paris. Les Œuvres de Nicandre contiennent : 1) les Thériacques, 2) les Contre-poisons, trad. en vers alexandrins, et suivis d'un abrégé de la vie du médecin grec.

Deux livres des Venins, auxquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, thériacques, poisons et contrepoisons par Jaq. Grevin, etc. Ensemble les Œuvres de Nicandre, etc., Ibid., 1568, in-4°, pp. 333 avec figg.; dédiés à la reine Elisabeth d'Angleterre. — Ces deux ouvrages parurent réunis dans un seul volume. Dans une pièce de vers adressée à Grevin et publiée en 1562, nous trouvons qu'il est déjà fait mention de cette trad. de Nicandre. Y aurait-il une édition antérieure ?

IX. Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables : des enchantements et sorcelleries : pris du latin de Jean Wier, méd. du duc de Clèves, et faits françois, Paris, 1567, in-8°, ff. 460; dédié au duc d'Anjou. — Nous pouvons bien nous vanter, nous dit le traducteur, de posséder dans l'ouvrage de Jean Wier « un grand et parfait soulagement, suffisant pour contenter les plus curieux, pour rabattre l'opiniastreté des Péripatéticiens, pour desmolir la superstition des Platoniques, et descharger la facile croyance de nostre vulgaire. » Livre curieux, écrit dans un fort bon style, qui dut passer, pendant encore plus d'un siècle, pour l'œuvre d'un esprit fort.

X Les emblèmes de Jean Sambucus, 1568.

On doit enfin à Grevin, dit l'abbé Goujet, une trad. de l'Anatomie d'André Vésal, et une trad. des Préceptes de Plutarque sur la manière de se gouverner en mariage. A tant d'ouvrages qui montrent combien sa vie fut laborieuse, nous ajouterons, d'après Teissier, *Partium corporis humani brevis elucidatio*, publ. en latin et en franç. et *Pastorale sur les mariages d'Elisabeth, fille aînée de France, et de Marguerite, sœur unique du Roi.* — On trouve enfin à la Bibl. nat. des Manuscrits un petit poème *Le Chant du Cygne*, 9 pag. in-fol. que Grevin adressa à Elisabeth, reine d'Angleterre, sous la date de janvier 1560. C'est un de ces panégyriques mercenaires et sans art où le poète laisse trop voir quel intérêt le presse.

GRIMAUDET (François), savant jurisconsulte, né à Angers vers 1520. Grimaudet était conseiller au présidial, et, depuis 1558, avocat du roi et du duc d'Anjou et maître des requêtes, lorsqu'il fut député, en 1560, aux Etats d'Anjou. Il s'y éleva avec tant de force contre les abus de l'Eglise romaine et la vie scandaleuse du clergé, que dès lors il fut compté au nombre des Huguenots, bien qu'il ne fit pas, dit-on, profession ouverte de leur religion.

Aussi, lorsque les Catholiques se rendirent maîtres de la ville d'Angers par une indigne perfidie, fut-il obligé de fuir pour échapper à une mort certaine, et il n'osa rentrer dans ses foyers qu'à la conclusion de la paix (*Voy. IV*, p. 500). Il donna sans doute depuis des gages satisfaisants de la pureté de sa foi, car on ne voit pas qu'il ait été inquiété jusqu'à sa mort, arrivée le 29 août 1580. Outre ses *Remontrances aux Etats d'Anjou*, qui ont été publiées à Poitiers, en 1564, in-42, et réimp. la même année à Tours, malgré la censure de la Sorbonne, il a laissé divers ouvrages sur le droit, dont nous n'avons point à nous occuper, d'autant plus qu'ils ont été presque tous insérés dans ses Œuvres sur les matières de droit ecclésiastique (Paris, 1623, in-4°), et dans ses Opuscules politiques (Paris, 1580, in-8°).

Autant François Grimaudet mit de soin à dissimuler ses opinions religieuses, autant son frère *Jean*, trésorier du roi de Navarre, montra de courage dans la manifestation de ses convictions. Il était si bien connu pour un huguenot zélé, qu'il n'aurait pas échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, si le duc d'Anjou, à qui il avait rendu de services, n'avait expressément ordonné de l'épargner. Il persista dans ses sentiments jusqu'à sa mort. Ses funérailles fournirent à la populace l'occasion de témoigner la haine qu'elle portait aux Protestants. Sa veuve, *Marie Huet*, porta plainte; mais le lieutenant criminel d'Angers voulut se montrer bon catholique et il acquitta les coupables. L'affaire fut portée, par voie d'appel, devant la Chambre de l'édit de Paris, qui, sur la plaidoirie d'*Auguste Galland*, cassa le jugement, en 1598 (*Collect. Dupuy*, N° 323).

Il est probable qu'à la suite de ce triste événement, la famille de François Grimaudet quitta Angers pour aller s'établir à Blois. C'est dans cette dernière ville qu'était né *François Grimaudet*, qui faisait, en 1658, ses études à Sedan, où il soutint, sous la présidence

de *Louis Le Blanc*, une thèse *De scientiâ Dei*, ins. dans les Theses Sedanenses. Serait-il le même que le pasteur *Grimaudet*, qui desservit plusieurs églises de Vivarais, depuis 1664, qu'il fut reçu miuistre au synode de Valon (*Arch. gén.* Tr. 289)? Nous n'oserions l'affirmer, car une famille protestante du même nom habitait le Dauphiné, comme nous l'apprend l'Histoire des Réfugiés en Prusse, où il est fait mention, entre autres, de *Jean de Grimaudet*, de Montélimart, gendre du général *Danger*, qui servit dans les Grands-Mousquetaires, s'éleva au grade de capitaine-lieutenant des grenadiers à cheval, et mourut à Berlin, en 1756. Nous n'hésitons pas, au contraire, à rattacher aux *Grimaudet*, de Blois, un médecin de Paris de ce nom, qui, après plusieurs années d'exil, à Angoulême, à Mauriac, à Clermont, à Blois, obtint enfin, en 1693, la permission de revenir à Paris à condition d'y tenir une bonne conduite (*Arch. E.* 3379); mais il s'amenda si peu qu'il fut de nouveau relégué à Blois et enfermé finalement dans l'abbaye de Bourgmoyen, en 1700 (*Ibid.* E. 3386). Une dame *Grimaudet*, sa femme peut-être, n'eut pas à se louer moins de la tendre sollicitude de Louis XIV pour le salut de ses sujets. En 1687, elle fut enfermée dans le monastère de Royallieu près de Compiègne (*Ibid.* E. 3373); la même année, transférée dans celui de Notre-Dame de Soissons, et, en 1688, envoyée dans le couvent de Longpré (*Supplém. franç.* 4026. 4). Un autre membre de la même famille avait été jeté dans les prisons de la Bastille et avait fini par se convertir, en 1692 (*Arch. E.* 3378). D'autres encore, plus sages ou plus heureux, avaient gagné les pays étrangers, tels *François Grimaudet*, notre ministre peut-être, et sa sœur *Susanne*, dont les biens furent donnés à *Charles-Isaac Drouin*, sieur de La Borde, mari de leur sœur *Marguerite* (*Arch. E.* 3390). Une branche de cette famille dispersée par la

tempête trouva un asile en Angleterre, où *Elisabeth Grimaudet*, épousa, en 1742, *Fulcrand Mourgue*, dans l'église française de Martin's Lane.

GRIMAUT (LÉGER), maître d'école à Montbéliard, puis pasteur à Montécheroux, a publié une trad. française de l'*Ordonnance ecclésiastique*, promulguée à Montbéliard, le 29 fév. 1560, par les tuteurs du prince *Frédéric*. Cette trad. a été imp. à Bâle en 1568.

GRIMOULT (NICOLAS), sieur de La Motte, lieutenant-général civil et criminel au bailliage d'Alençon, assista, en 1595, comme député de la Normandie, à l'Assemblée politique de Saumur, et y remplit les fonctions de vice-président. En 1596, il fut député de nouveau à celle de Loudun. En 1599, une assemblée provinciale tenue à Pont-Audemer, le 22 sept., dans le but de désigner au roi trois candidats aux sièges de conseillers à la Chambre mi-partie de Rouen, et composée de *Rémond de Cussy*, *Mesnager*, sieur de Cagny, *Picheron*, *Boscroger*, *A. de Licques*, *R. Cavelier*, *Tourière* ou *Tournier*, *Lanney*, *Puchot*, *Bertreville*, de *Malortie*, *Gilles Vaultier*, *Duval*, de *Bauquemare*, arrêta son choix sur Grimoult, sur *Jean de La Rivière*, sieur de Romilly, ancien lieutenant-général du vicomté de Bayeux, et sur *Jacques Le Seigneur*, sieur de Vicquemare, conseiller et secrétaire du roi (*Fonds de Brienne*, N° 209). La Motte-Grimoult assista encore à l'Assemblée de Saumur en 1611; c'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom; mais un vol. msc. de l' Arsenal, coté *Hist.* 754. nous apprend que la famille Grimoult professait encore la religion réformée lors de la recherche de la noblesse en 1666, et qu'elle avait alors pour chef *Nicolas Grimoult*. Une branche établie en Bretagne ne nous est connue que par l'abjuration de *Louis Grimoult*, sieur du Quesnay, en 1680. C'est évidemment à la branche normande qu'appartenait *Madelaine-Jacqueline Grimoult d'Allouville*, fille de *Gédéon-Louis Grimoult* et de *Lou-*

se-Elisabeth Gautier, admise à Saint-Cyr en 1704 (*Arch. gén.* K. 4267).

GRIVEL (Marc), sieur de SAINT-AUBIN, accompagna le vidame de Chartres dans son voyage en Angleterre, en 1562. Il avait épousé, en 1547, *Jeanne de Gadogne*, qui lui donna un fils nommé Louis. Ce fils, qui s'éleva par sa valeur au grade de mestre-de-camp d'un régiment, tomba en disgrâce, comme tous ceux de ses coreligionnaires qui étaient animés d'un peu de zèle pour leur religion, lorsque Henri IV fut affermis sur le trône, et il jugea prudent de se retirer à Sedan. La Thaumassière nous apprend qu'il n'eut pas d'enfant de son mariage avec *Gabrielle de La Cressonnière*, qu'il épousa en 1606. — Il y a donc apparence qu'il est question d'une autre famille du même nom de Saint-Aubin dans ce passage du *Mercur* de janvier 1686 : Le nombre des Protestans est aussi beaucoup diminué à Metz.... On compte plusieurs officiers parmi ces nouveaux convertis, et, entre autres, le capitaine commandant du régiment du Maine, M. de *Montveau*, ancien lieutenant colonel du régiment de Turenne, M. de *Lory* son gendre, MM. de *Marchais* et de *La Porte*, gentilshommes de Saintonge, dans la compagnie de Morton, M. de *Saint-Aubin*, interprète des langues, M. *Herbin*, conseiller au parlement de Metz avec sa famille, M^{me} d'*Ozanne*, veuve d'un conseiller, et M. de *Vernicourt*, aussi conseiller dans ce même parlement. »

GRIZOT, vieillard de 70 ans, avait eu la faiblesse de signer un acte d'abjuration, au milieu de la terreur des dragonnades. Etant tombé malade quelque temps après, le curé se hâta de l'aller visiter ; mais il refusa de recevoir la communion de sa main et déclara hautement qu'il rétractait la signature que la peur lui avait arrachée. Le prêtre ayant persisté dans son intention de l'administrer et lui ayant mis de force l'hostie dans la bouche, il la cracha. Pour son malheur, sa maladie n'était pas mortelle. Le parlement s'empara de l'affaire et le condamna au

feu. La sentence fut exécutée à Nérac. L'infortuné vieillard mourut avec le courage d'un martyr. Dans la pensée du gouvernement, c'était une rigueur nécessaire ; mais l'exemple porta de tels fruits qu'il fallut bientôt le renouveler à Nérac même, en jetant dans les flammes *Fabières* et *Guisard*, coupables, comme Grizot, de ce que le clergé catholique appelait un abominable sacrilège.

GROS (BARTHÉLEMY), capitaine huguenot, une des victimes de la Saint-Barthélemy. Dès que la nouvelle des massacres de Paris et de Lyon fut apportée à Romans, les Catholiques s'armèrent, envahirent les maisons des Protestants, arrêtrèrent tous ceux qui étaient connus pour tels, au nombre de soixante, et les enfermèrent dans la prison de la ville. Cependant les plus honnêtes gens parmi eux se donnèrent tant de mouvement qu'au bout de huit jours, ils finirent par obtenir la liberté de 40 de ces prisonniers, qui durent toutefois promettre de se convertir. Le 20 ou le 22 sept., une bande d'assassins, armés de dagues, se rendit à la prison sur les neuf heures du soir. Après s'être donné le cruel plaisir d'enfumer les prisonniers par une lucarne, on en fit sortir sept l'un après l'autre et on les égorga sous les yeux de leurs compagnons de captivité. Le premier qui tomba sous le poignard de ces fanatiques féroces fut Barthélemy Gros. Vint ensuite le tour de trois procureurs, *Romanet Duge*, *Mury* et *Benoit Du Clou*, du marchand drapier *Ennemond Milliat*, du chaudronnier *Louis* et du cardeur *Le Père*. Les treize autres, contre qui s'élevaient moins de haines particulières, furent forcés d'abjurer et remis en liberté. Quelque temps après, la soif du sang se ralluma. Le sieur *Du Bois*, gentilhomme du pays, fut arrêté et décapité avec son fils, sous le prétexte qu'ils conspiraient. D'autres furent pendus pour la même cause.

GROSIOT (JÉRÔME), sieur de L'Isle et de Champ-Baudouin, docteur

en droit, chancelier d'Alençon et bailli d'Orléans, était fils de Jacques Groslot, conseiller au Grand-Conseil, et de Jeanne Garrault. Il avait un frère, nommé Henri, qui épousa Anne de Lautier, femme versée dans les langues savantes et les mathématiques, et passant, de son temps, pour écrire aussi bien en vers qu'en prose. Ce frère succéda à son père dans la charge de conseiller au Grand-Conseil et laissa deux enfants; mais nous n'avons aucune preuve qu'il ait embrassé les doctrines de la Réforme. Il n'en est pas de même pour Jérôme, qui devint bailli d'Orléans à la même époque, c'est-à-dire en 1545, et qui fut nommé plus tard conseiller et maître des requêtes ordinaires de la reine de Navarre.

Jérôme Groslot, lit-on dans La Planche, fut « nourri es bonnes lettres et doué d'autres grands dons. » Dès 1545, il publia, selon Lipenius, *Tractatus de usucapione* (Paris, 1545, in-4°), et en 1553, il fit imprimer, à Lyon, un commentaire *In L. lecta ff. si cert. petatur*. « Bailli d'Orléans, ajoute l'historien que nous venons de citer, il vaua à ses fonctions en toute droiture et rondeur. Il s'étoit toujours montré le protecteur des Huguenots, ce qui lui avoit attiré, entre autres, à une audience à Saint-Germain-en-Laye une sévère réprimande du roi. » La Planche fait peut-être allusion à la belle conduite du bailli Groslot dans le procès du procureur du roi Verdet. Encouragés par ce fanatique furieux, quelques catholiques zélés avaient résolu de punir un pauvre tisserand de Châteauneuf qui avait participé, le jour de la Pentecôte 1561, à la Cène célébrée à Gergeau. Ils l'avaient arraché de sa demeure, lui avaient crevé les yeux, coupé le nez et les oreilles, et, l'ayant précipité dans la Loire, ils l'avaient assommé à coups de pierre. Commis par la Cour pour informer contre les meurtriers, Groslot avait fait saisir Verdet avec deux de ses complices, et les avait fait pendre sur la place du Martroy. Jamais châtement ne fut

mieux mérité, et cependant, lit-on dans le martyrologe, « peu s'en fallut que de la part des Catholiques romains n'en survint une grande sédition. » Verdet fut vénéré comme un martyr.

De pareils actes honorent d'autant plus Groslot que depuis longtemps il savait combien il était haï des Cuiise. Cette haine datait de loin, et avait déjà failli lui coûter la vie. Lorsque le roi François II avait été mené à Orléans pour la tenue des Etats, ce magistrat intrépide avait voulu rester à son poste pour défendre les habitants contre les calomnies dont on les chargeait, bien qu'il n'ignorât pas que ses ennemis avaient juré sa mort et que la confiscation de ses biens était déjà promise à Sipierre. Arrêté le même jour que Condé, sous l'accusation d'avoir conspiré pour livrer Orléans au roi de Navarre, d'avoir participé à l'entreprise d'Amboise, d'avoir assisté à une assemblée nocturne dans le grand cimetière et d'avoir par sa négligence contribué à augmenter le nombre des Huguenots dans Orléans, il était menacé de perdre la tête lorsque François II mourut.

L'histoire ne nous apprend pas le rôle que Groslot joua dans les événements qui accompagnèrent et suivirent la prise d'Orléans par *Andelot*. On ne peut douter cependant qu'il n'y ait pris une part active, puisque un arrêt rendu, le 21 nov. 1562, par le parlement de Paris, le condamna à mort par contumace, comme criminel de lèse-majesté. Lorsque la guerre se ralluma, il favorisa de tout son pouvoir l'entreprise de *La Noue*, en sorte que le parlement de Paris prononça contre lui, le 29 mai 1570, un nouvel arrêt qui le condamna à mort par défaut, avec confiscation de ses biens (1). Ce second arrêt eut pour lui des suites plus fa-

(1) M. de Balzac, dans son roman le *Martyr calviniste*, (où, pour le dire en passant, il présente Catherine de Medicis comme une victime de l'opinion, comme un pauvre agneau sans tache), M. de Balzac fait une intéressante description de la maison de Groslot à Orléans, devenue l'Hôtel-de-ville.

cheuses que le premier. Il lui fut impossible, à la conclusion de la paix, de rentrer dans sa charge. Il est vrai que le roi lui promit un dédommagement, par brevet du mois d'août 1572; mais la Saint-Barthélemy, dont Groslot fut une des victimes, délia Charles IX de ses promesses, et ce fut en vain que son fils réclama l'indemnité à laquelle il avait droit. Ses requêtes restèrent sans réponse, bien que l'Assemblée de Saumur, en 1611, et celle de La Rochelle, en 1616, eussent chargé les députés généraux de faire « toutes les instances nécessaires pour l'obtention de ladite récompense. »

Jérôme Groslot laissa de son mariage avec N. Hatte, fille du sieur Des Morets, un fils, nommé comme lui Jérôme, qui se retira, à ce qu'il paraît, en Angleterre, après la Saint-Barthélemy. On conserve au British Museum, dans le vol. coté 370 des manuscrits de Burney, outre quelques vers latins qu'il composa à l'occasion de la mort de Philippe Sidney, trois lettres familières adressées à Dousa, qui nous apprennent qu'il habitait Londres en 1586. Il est donc vraisemblable qu'il ne rentra dans sa patrie qu'après l'avènement au trône de Henri IV. Jérôme Groslot prit peu de part aux affaires générales de l'Eglise réformée, mais il en prit une très-active à celles des églises du Berry et de l'Orléanais. Il était ancien de l'église d'Orléans, et c'est en cette qualité qu'il fut député, en 1612, au Synode national de Privas qui le chargea de travailler, avec Durant et Du Moulin, à rétablir la concorde entre les grands du parti huguenot et les députés généraux. Il assista encore, en 1615, à l'Assemblée politique de Grenoble, à laquelle il avait été député par l'Orléanais avec le baron de Briquemault, Vignier, ministre de Blois, de Chazeray, procureur du roi à Gien, et Bazin, avocat au parlement. Nous n'avons pu découvrir la date de sa mort. Gruter lui a donné place dans ses *Delicia: poetarum Gallorum*; le dernier morceau du 1^{er} vol. est de lui.

— François Grosleau, pasteur de Bristol en 1710, ne se rattacherait-il pas à cette famille?

GROSTÈTE (CLAUDE), sieur de La Mothe, ministre protestant réfugié en Angleterre, né à Orléans, en 1647, et mort à Londres, le 30 sept. 1743 (a. s.)

De La Mothe étudia d'abord le droit, Il prit le grade de docteur à l'université d'Orléans, en 1664, et se fit recevoir avocat au parlement de Paris, l'année suivante; mais plus tard, il abandonna la jurisprudence pour la théologie, et fut placé comme ministre à Lisy, en 1675. Appelé à desservir l'église de Rouen, en 1682, il accepta cette vocation; cependant, lorsqu'il vit qu'on laissait son ancien troupeau sans pasteur, il renonça aux avantages que lui offrait, sous tous les rapports, sa nouvelle position, et retourna à Lisy où il continua à exercer son ministère jusqu'à la révocation. Chassé de France, il se retira à Londres avec sa femme Marie Berthe (*Arch. gén. E. 3400*). Nommé, en 1694, ministre de La Savoie, il fut agrégé, en 1712, à la Société royale de Berlin. Dès 1687, les biens qu'il possédait en France avaient été confisqués et donnés à son père Jacques ou Jean Grostète, sieur de La Buffière (*Arch. E. 3373*), avocat au parlement de Paris et ancien de l'église de Charenton.

De La Mothe est auteur de quelques ouvrages qui ont joui d'une grande réputation. En voici les titres.

I. *Traité de l'inspiration des livres sacrez du N. T.*, Amst., P. Brunel, 1695, in-8°.

II. *Entretiens sur la correspondance fraternelle de l'Eglise anglicane avec les autres Eglises réformées*, La Haye, 1705, in-8°; Amst. et Lond., 1707; Rott., 1708, in-12.

III. *Relation de la Société établie pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers, avec trois sermons*, Rott., 1708, in-8°.

IV. *Caractère des nouvelles prophéties en quatre sermons*, Lond., 1708, in-8°.

V. *Plainte et censure contre les accusations*, Lond., 1708, in-8°. — Ce titre évidemment incomplet nous est fourni par Watt.

VI. *Nouveaux mémoires pour servir à l'histoire des trois camisars, où l'on voit les déclarations de M. le colonel Cavalier*, Lond., 1708, in-8°.

VII. *La pratique de l'humilité*, Amst., 1710, in-12.

VIII. *Charitas anglicana*. — Recueil d'actes publics publié, dit Adeling, vers 1712.

IX. *Le devoir du chrétien convalescent, en quatre sermons sur Ps. CXXVI, 8, 9, et les quatre sentimens du roi Ezéchias sur sa maladie, sa convalescence et sur sa chute après sa convalescence*, La Haye, 1713, 8°.

X. *Sermons sur divers textes*, Amst., 1715, in-8°. — En tête de ce vol., que nous n'avons pu nous procurer, se trouve la Vie de l'auteur.

De La Mothe avait un frère, nommé *Marin*, sieur Des MAHIS, qui suivit la carrière ecclésiastique et se fit inscrire, en 1666, parmi les étudiants de l'académie de Genève. Il était né à Orléans, le 22 déc. 1649. Ses études terminées, il fut admis au ministère par le synode de Bellesme, en 1679, et fut donné pour ministre à l'église d'Orléans. Selon Du Pin, il s'acquit beaucoup de réputation; mais l'écrivain catholique nous semble, dans cette circonstance, avoir marché sur les brisées du Mercure galant, et avoir sciemment exagéré les mérites de Des Mahis. La lecture de son principal ouvrage : *La vérité de la religion catholique prouvée par l'Écriture sainte* (Paris, 1696, 2 vol. in-12) ne confirme pas les éloges qu'on lui a donnés. Elle nous a laissé une idée assez médiocre de ses connaissances en histoire ecclésiastique et même de sa logique, car nous ne voulons pas révoquer en doute sa bonne foi.

Des Mahis remplissait, depuis quelques années, ses fonctions à Orléans, lorsqu'il conçut des doutes sur la vérité de certaines doctrines de son Eglise. Il voulut les éclaircir, et dans ce but, il

s'adressa à *Gilly* et à *Courdil*. Il faut convenir qu'il eût pu choisir mieux. Le résultat de leurs conférences fut qu'il abjura entre les mains de l'évêque d'Orléans, non pas en 1680, comme le dit Du Pin, mais en 1683, ainsi qu'on le lit dans le Mercure du mois de juin de cette année. « C'est un homme considérable par sa naissance, par sa piété et par son érudition, et qui estoit généralement estimé dans le party qu'il vient de quitter », ajoute le Mercure. Le parti jésuitique attacha beaucoup d'importance à cette conversion; il espérait que l'exemple serait contagieux, et, en conséquence, il fit accorder à Des Mahis une pension de 1,200 livres, que le ministre apostat abandonna généreusement aux Nouvelles-Catholiques d'Orléans. Mais plus les Catholiques témoignèrent de joie, plus le père de l'ancien pasteur, le sieur de *La Buffière*, montra d'indignation. Il lui interdit l'entrée de sa maison, et plus d'une année s'écoula avant que le nouveau converti pût y pénétrer; mais l'édit de Nantes ayant été révoqué sur ces entrefaites, et *La Buffière* relégué à Guéret, le 40 nov. 1685, les ennuis de l'exil adoucirent la colère paternelle. Non seulement il consentit à revoir son fils; mais il ne tarda même pas à suivre son exemple, en abjurant à son tour avec sa femme. Des Mahis, qui était entré dans les ordres, fut employé ensuite comme convertisseur. M^{re} *Du Noyer* raconte dans ses Mémoires, qu'il travailla à la ramener, avec M^{re} *Saporta*, dans le giron de l'Eglise romaine, et qu'il était secondé, dans ses travaux de propagande, par l'abbé *Ferrier*, cousin de *Pélisson*, « gros réjoui qui avait été autrefois protestant et qui était pour lors convertisseur, » et par *M. Ducasse* « qui a fait depuis une si belle fortune. » Ce Ducasse serait-il le fameux chef des Filibustiers? Nous n'avons vu nulle part ailleurs qu'il eût professé la religion protestante. Plus tard, Des Mahis fut envoyé comme missionnaire dans le Poitou. Il mourut

chanoine de l'église cathédrale d'Orléans, le 16 oct. 1694.

Nous ignorons si *Paul Des Mahis*, qui mourut, le 9 juillet 1686, à l'Abbaye où il avait été enfermé, le 12 avril, pour cause de religion, était de la même famille; mais nous croyons pouvoir y rattacher sans hésitation le médecin *Marin Grostête Du Chesnoy* (*Arch. E.* 3401), et *Marie Grostête*, qui épousa *Jacques Caillard*, avocat au parlement, et lui donna sept enfants. Trois de ces enfants restèrent en France et abjurèrent. savoir *Jacques*, avocat au parlement, *ABRAHAM*, qui entra dans les ordres, et *MARIE*, femme de l'avocat *Chardon* (*Voy.* III, p. 345); les quatre autres, nommés *PIERRE*, *JEAN*, *LOUIS* et *ANNE*, passèrent dans les pays étrangers; mais l'un d'eux, *Jean*, sieur de La Monnerie, après avoir long-temps servi comme capitaine de cavalerie dans le régiment de *Bois-David*, au service du duc de Zell, reentra en France, en 1698, abjura et fut gratifié d'une pension de 4000 livres (*Arch. E.* 3384), comme s'il s'était illustré par quelque action d'éclat.

GROUCHÉ (NICOLAS), ou **GROUCHY**, en latin *Gruchius*, était issu d'une famille noble de Rouen. L'historien de Thou, qui parle de lui avec de grands éloges, nous apprend que c'était un homme d'une vaste érudition, très-versé dans toutes les sciences, et que le premier il dicta en grec des commentaires sur Aristote. Après avoir professé la philosophie à Paris, à Bordeaux et à Coïmbre, où il avait été attiré par le roi Jean, il revint dans sa patrie, qu'il trouva en proie aux dissensions civiles et religieuses, et il se vit forcé d'errer çà et là pour échapper aux persécutions. La paix de 1570 semblait devoir mettre un terme à ses tribulations. Il avait accepté avec joie l'offre d'une chaire dans le collège que les Rochellois se proposaient de fonder, et il s'était mis en route plein d'espoir; mais la fortune adverse ne s'était pas lassée de le poursuivre. A peine arrivé à La Rochelle, au mois de jan-

vier 1572, il fut emporté par une fièvre dont il avait été atteint pendant son voyage. On a de lui :

I. *Dialecticæ præscriptiones*, Paris., 1552.

II. *De generatione et corruptione meteorologicâ, de celo, de ortu et interitu, et de animâ, græc. lat. per Joach. Perionium et Nic. Gruchium correctâ*, Paris., 1554, in-4°.

III. *De comitiis Romanorum lib. III*, Paris., 1555, in-4°; Venet., 1558, in-8°; Basil., 1663, in-fol.; ins. dans le T. I du *Thesaurus antiq. rom.* de Grævius.

IV. *Elenchi sophistici, latinè per Nic. Grouchium*, Colon., 1556, in-8°.

V. *Logica Aristotelis. Accedit Disp. de nomine logices et dialectices*, Paris., 1558; Lugd., 1670, in-8°.

VI. *Responsio ad Car. Sigonii disputationes de binis magistratuuum comitiis et lege curiatâ*, Paris., 1565, in-8°; Bonon., 1566, in-4°; ins. dans le *Thesaurus* de Grævius.

VII. *Refutatio posterioris disput. Car. Sigonii de binis comitiis*, Paris., 1567, in-8°; ins. dans le *Thesaurus* de Grævius.

VIII. *De conjugii romanis*, Venet., 1568, in-8°.

IX. *Physica Aristotelis, latinè ex versione J. Argyropoli et J. Perionii, cum castigatione N. Grouchii*, Colon., 1568.

X. *De celo, latinè ex versione J. Argyropoli et J. Perionii cum castigatione N. Grouchii*, Colon., 1568.

XI. *Ethica, latinè per Nic. Grouchium*, Paris., 1572, in-4°; Lugd., 1572, in-4°.

XII. *Histoire des Indes par Ferdinand Lopez*, trad. en franç., Anvers, 1576, in-4°.

Selon Gesner, Grouché a aussi traduit les *Analytica posteriora* d'Aristote, publ. par Oporin dans son édit. de l'*Organon*. La Croix du Maine lui attribue, en outre, une trad. de Théodorite (?).

GROULART (CLAUDE), sieur de La Court, né à Dieppe, en 1551, et

mort, en 1607, premier président au parlement de Rouen.

Claude Groulart était fils de *Claude Groulart* et d'*Hélène Bouchard*, tous deux protestants zélés, sa mère surtout, riche drapière qui avait été une des premières à Dieppe à abjurer la religion romaine et qui avait contribué de tous ses moyens à soutenir et à accroître l'église naissante. Il parait que ses parents l'avaient envoyé à l'université de Valence, sur laquelle l'enseignement de *Cujas* jetait alors un vif éclat. Il y faisait donc, ou plutôt il était censé y faire ses études, car il ne se distinguait parmi ses condisciples ni par son application ni par ses progrès, lorsque le tocsin de la Saint-Barthélemy retentit jusqu'à Valence. Le jeune étudiant s'enfuit à Genève. Nous trouvons, en effet, sur le Registre des habitants de cette ville, sous la date du 12 sept. 1572, cette mention qui ne peut concerner que lui : Claude Groulart, escollier de Dieppe. Le savant *Joseph Scaliger*, qui fut nommé, vers ce temps, professeur de philosophie à l'académie de Genève, prit en affection Groulart, et ses conseils lui inspirèrent enfin le goût de l'étude. Comme il était heureusement doué, il acquit en quelques mois une profonde connaissance du grec et du latin, dont il donna des preuves dans la trad. des deux *Harangues de Lysias*, que nous avons attrib. à *Goulart* (Voy. p. 335), induits en erreur par M. Renouard. En 1578, Groulart rentra en France, abjura la religion réformée et acheta une charge au Grand-Conseil. En 1585, il fut nommé premier président au parlement de Rouen. Sa conversion fut-elle sincère, ou bien, comme d'autres le disent, dissimula-t-il seulement ses opinions ? Il ne nous est pas donné de sonder les cœurs ; tout ce que nous savons, c'est que Groulart se montra constamment attaché à la cause de Henri IV, qu'il la servit fidèlement, et qu'à en juger par ses *Mémoires ou Voyage fait en cour.* ins. dans les Collections Petitot et Michaud, il n'é-

tait pas du nombre de ces « esprits faibles », comme il les appelle, qui subordonnaient leur soumission à l'abjuration du Béarnais.

GRUDE (FRANÇOIS), sieur de La Croix et de La Vieille-Cour, terres dépendantes de la paroisse de Connerré dans le Maine, laborieux bibliographe, connu sous le nom de **LA CROIX DU MAINE** qu'il prit dans ses écrits, naquit au Mans en 1552. A l'âge de 17 ans, il alla compléter ses études à l'université de Paris. Mais il y séjourna peu de temps. Nos discordes civiles le forcèrent sans doute à s'en éloigner. Telle serait du moins notre supposition. Grudé appréciait trop les ressources que lui offrait la capitale pour s'en priver volontairement. Une noble passion s'était emparé de lui, la passion des livres, non cette passion inepte qui s'arrête à l'écorce des choses, mais une passion vraie. Il réussit à se composer une riche bibliothèque, tant en imprimés qu'en manuscrits. Il y dépensa plus de dix mille livres, somme considérable pour le temps. Ses études étaient réglées avec beaucoup de méthode. Il consacrait régulièrement, chaque jour, six heures au travail, dont trois à la lecture et trois à la composition de ses ouvrages et à des collections. C'était peu sans doute, mais la persévérance double l'activité. Après avoir passé une dizaine d'années dans la retraite, « faisant toutes sortes de recherches, amassant des livres, mémoires, titres, renseignements et toutes autres choses, » il songea à retourner à Paris pour y chercher quelque Mécène qui protégéât ses débuts. Fils de famille, il ne jouissait encore « d'aucuns biens ou revenus. » Parmi les centaines d'ouvrages (nous n'exagérons pas) qu'il se proposait de mettre au jour, il en était un qui le préoccupait plus particulièrement, c'était « un Catalogue général de tous les hommes et femmes qui ont écrit et composé des œuvres de leur invention, ou bien aussi qui ont fait des traductions en langage françois depuis cinq cens ans et plus, »

et contenant en outre « un Abrégé des vies des plus renommés entre ceux qui y sont compris, desquels le nombre est de trois mille ou peu s'en fault. » Dès 1579, il avait divulgué son projet dans son *Discours du sieur de La Croix G. du Maine, contenant sommairement les noms, titres et inscriptions de la plus grande partie de ses Oeuvres, latines et françoises, tant sur l'entière et parfaite illustration de la France et des Gaules, que de plusieurs autres siens desseins et projects sur l'histoire, et Mémoires recueillis par lui pour servir à tout l'univers, dédié et présenté à M. le vicomte de Paulmy*, au Mans, 1579, in-4°; réimp. à la fin de sa Bibl. franç. Le ton fanfaron de cet écrit nuit à l'effet qu'il devait produire, personne ne prit l'auteur au sérieux, personne ne lui communiqua le moindre renseignement. On n'attend que du vent d'un auteur qui, avant d'avoir rien produit, commence par enfler la voix pour nous dire qu'il va chanter « la guerre que firent les Titans au maître du tonnerre. » Il n'est pas permis à chacun de chausser le cothurne et de s'écrier :

Exegi monumentum ære perennius,
Regaliq; situ pyramidum altius.

Pour dire ces choses, il faut être Horace; le génie fait pardonner bien des faiblesses. Quant à notre bibliographe qui n'était rien moins qu'un grand esprit, il ne trouva grâce ni auprès de ses contemporains, ni auprès de la postérité. Les critiques l'ont accusé d'avoir voulu en imposer en donnant une liste d'ouvrages imaginaires qu'il ne pouvait avoir en portefeuille, puisque, disait-on, plusieurs vies d'homme eussent à peine suffi à un pareil travail. Nous ne sommes pas plus crédule que d'autres; nous pensons que le plus grand nombre de ces ouvrages n'existaient qu'en projets dans l'imagination de leur auteur ou tout au plus sous forme de compilations; mais aussi nous sommes forcé d'admettre que s'il n'y avait pas

eu beaucoup de vrai dans ses assertions, notre bibliographie n'aurait pas entassé, comme à plaisir, tant d'in vraisemblances, lui qui avait le bon esprit de comprendre que l'on n'ajouterait pas foi à ses paroles. On ne manque pas de jugement à ce point. Et d'ailleurs le livre qu'il a publié ne donne-t-il pas une bonne idée de sa patience et de sa diligence dans les recherches (1)? Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître au moins les principaux d'entre ces nombreux ouvrages « qu'il avoit prests à mettre en lumière. » Nous parlerons plus loin de ses deux bibliothèques, qui nous paraissent avoir été le plus clair de son travail. L'histoire, dans toutes ses branches, les belles-lettres, la théologie même, rien ne lui avait échappé. Avant tout, il se proposait de publier un livre sur la très-sainte Trinité. « Et diray encores, dit-il, que je n'ay voulu, ou peu faire autrement, que je n'aye commencé mon entreprinse au nom très sainct d'une tant sacrée Trinité, où repose tout mon appuy et confiance, et sans la grace ou faveur de laquelle je ne veux et ne peux rien entreprendre. » Cependant il parait que cet ouvrage resta en projet. Après ses deux bibliothèques, son intention était de faire paraître un abrégé de son Histoire généalogique des maisons nobles de France, qui ne contenait pas moins de vingt mille articles, « mis par ordre d'A, B, C, pour ne fascher aucun. » Venaient ensuite soixante volumes sur la vie des rois de France, un Recueil des Conciles, tant généraux que provinciaux, tenus en France pour le fait

(1) Si nous faisons plus de cas des renseignements puisés à la source des Ana, nous nous prévaudrions de l'anecdote suivante rapportée dans le Scaligerana : « La Croix du Maine est fon, disait un jour le grand Scaliger, il avait une chambre toute pleine de lettres de divers personnages, mises dans des armoires, in nidis; j'y allai, et en sortant, Aurat me dit : « *Obscura diligentia*, » car il ne prononçait point le *b*. Telles gens sont les crocheteurs des hommes doctes, qui nous amassent tout. Cela nous sert beaucoup; il faut qu'il y ait de telles gens. »

de la Religion, ou pour autres causes, un Recueil des Estats tenus en France, un Traicté des Parlemens de France, un Livre des batailles et rencontres données en France, et des villes prises ou assiégées, tant pour le fait de la religion que pour autres raisons; « et pour le regard de l'histoire de nostre temps, ou bien des guerres civiles advenues en France pour la religion, depuis 17 ans en ça, j'ay recherché, ajoute-t-il, les mémoires des plus certains et véritables autheurs qui en ont écrit, voire de ceux qui en peuvent témoigner de vive voix, pour y avoir esté présens, ou pour l'avoir entendu fidèlement de ceux qui en peuvent bien parler avec assurance et sans passion. Ceux qui en ont écrit, tant d'un party que d'autre, sont au nombre de quarante ou environ, soient latins ou françois, mais la plupart n'a encore mis ses œuvres en lumière. » Après l'histoire politique, venait l'histoire littéraire, un Traicté des Académies ou Universités de France, la Recherche des Bibliothèques ou cabinets les plus renommés de France, avec le catalogue de leurs curiositez; et finalement « pour l'illustration de la langue françoise, » les Etymologies, les Proverbes avec leur interprétation, et un Traicté d'Orthographe, etc. La plupart de ces volumes étaient « achevez et les autres bien avant encommencez et poursuivis. » Nous passerons sous silence ceux de ses écrits qui devaient « servir à tout l'univers, » et une foule d'autres dont il ne donne la liste que « pour faire entrer quelques uns en admiration ou plutôt deffiance de lui et de ses labeurs ou travaux continus. » Nous ferons seulement remarquer qu'il convient que dans ses travaux, il s'aidait « de Mentionnaires ou extraits tirés des autheurs sur toute sorte de matières, » et il est très-vraisemblable que la plupart de ses écrits ne se composaient encore que de ces Mentionnaires. Enfin, il se proposoit de publier très-prochainement un livre qu'il avoit nommé « le Microcosme ou Petit Monde, contenant

sommairement tout ou la plus grande partie de ce qu'il avoit escrit, ou de ce qu'il vouloit encore escrire, touchant les choses qui appartiennent à l'homme, et à la cognoissance de toutes affaires mondaines, soit pour l'histoire et autres cas dignes d'estre sceuz. » Son intention était de commencer la publication de ses œuvres « par des Épitomes de chacun d'iceux, » mais il renonça à ce projet au moins pour sa Bibliothèque françoise, comme M. Hauréau l'a déjà fait observer avec raison dans son Hist. littér. du Maine, en relevant l'abbé Goujet, dom Liron, La Monnoye, Rigoley de Juvigny qui ont dit le contraire. Au jugement du même critique, si l'on ne considère le Discours de Grudé « que comme le plan d'une bibliothèque historique, il faut reconnaître que ce plan diffère peu de celui qui a été suivi par le P. Lelong dans son grand ouvrage sur les Historiens de France. C'est assez dire qu'il est estimable. »

En 1582, Grudé se rendit donc à Paris dans le but de commencer ses publications. « Je diray, écrit-il, qu'après avoir esté treze ou quatorze ans à escrire, recueillir et rechercher de toutes parts des mémoires, et en voyant enfin que j'en avois jusques à là que le tout se pouvoit monter jusques au nombre de sept ou huict cens volumes, qu'enfin je me déliberay de faire ma demeure à Paris : et pour cet effect, je feiz conduire trois charettes chargées de mes volumes et mémoires et de livres tant écrits à la main qu'autrement, et arrivay à Paris le dernier jour de may l'an 1582. » On voit par cet échantillon que le style de notre auteur n'est rien moins qu'élégant, mais il s'en excuse dans un endroit sur la précipitation avec laquelle il a dû composer son livre. Son premier soin fut de chercher à se procurer des amis. « Pour conduire mes affaires au port où je désirois tant d'aborder, je me suis advisé, dit-il, (selon qu'il a pleu à Dieu me conseiller) d'user d'une façon que tout homme vivant selon la crainte de Dieu doit faire, sçavoir

est, d'oublier toutes les inimitiés passées, ce que j'ay bien montré ayant écrit amplement les louanges de ceux qui m'ont icy porté moins d'amitié que je ne l'avois méritée, et pour beaucoup de raisons, et pour dire en un mot, ayant voulu que toutes inimitiés passées ne viussent plus à se renouveler, pour empêcher le cours de mes études et l'avancement du bien public envers mon Roy et Prince souverain [Henri III], auquel j'ay désiré de tout temps faire preuve de ma dévotion et humble service à l'endroit de Sa Majesté. » Une si bonne affection envers son prince aurait mérité d'être reconnue. Mais l'être abject que les droits du sang avaient porté sur le trône de Charlemagne, était accoutumé à l'encens des hommes de lettres et il ne prit pas même garde aux caresses mercenaires de Grudé. Rien ne réussissait au *mal-chanceux* bibliographe, ni l'adulation, ni la forfanterie. « Le malheur, s'écrie-t-il, a jusques icy esté si grand et tellement bandé contre moy, que tout ce que j'ay toujours désiré d'avoir, m'a tousjours fuy jusques icy. » Son offre faite au monarque, de lui dresser une bibliothèque parfaite de tous points, ne fut pas accueillie. Voici le titre sous lequel parut sa requête: *Desscins ou projects du sieur de La Croix du Maine, présentez au très-chrétien Roy de France et de Pologne Henri III du nom, ceste année 1583, au mois de may, pour dresser une Bibliothèque parfaite et accomplie de tous points, s'il plaist à Sa Majesté de l'accepter et fournir de livres, mémoires ou recueils pour remplir les cent buffets, desquels la forme est icy représentée*, Paris, 1583, in-4°, pp. 27, avec l'*Avertissement aux François*; réimp. à la fin de sa Bibl. franç. Rebuté de tous côtés, et ayant appris que le sieur de Vauprivas recueillait des matériaux pour un ouvrage de bibliographie absolument semblable à celui qu'il préparait, il prit la sage résolution de se confier en ses propres forces et de ne pas différer davantage la publication de sa

Bibliothèque françoise. Ce fut sans doute cette concurrence qu'il redoutait qui le fit renoncer à son projet de n'en donner d'abord qu'un abrégé. Pour engager la lutte, il n'avait pas trop de toutes ses armes. Son intention était de partager son travail en quatre parties. La première devait contenir l'indication de tous les auteurs, tant nationaux qu'étrangers, qui ont écrit en françois, avec la liste de leurs ouvrages et des détails sur leur vie. La seconde partie était réservée à une *Bibliothèque latine*, disposée de même que la françoise, avec les vies des auteurs en latin; les écrivains nationaux y étaient seuls admis, au nombre de 5 à 6 mille. A l'une et à l'autre de ces bibliothèques, et formant la troisième et la quatrième partie, devait être joint un volume de *Pandectes*, où l'auteur donnait (sans doute par ordre chronologique) le catalogue de tous les écrits publiés en France sur chacune des branches de nos connaissances, de sorte qu'on aurait eu sous les yeux comme un tableau des progrès de l'esprit humain. Cet utile projet n'a jamais été repris depuis; en Angleterre, Robert Watt a, à peu près, tenté un semblable travail dans la seconde partie de son Dictionnaire de bibliographie universelle, et l'on peut dire qu'il y a réussi autant que le comportaient les difficultés insurmontables d'une aussi vaste entreprise. Il y a tel genre d'ouvrages qui ne seront jamais que des Essais. Dans ces *Pandectes* devaient se trouver les catalogues des plus excellents hommes de France en toutes sortes d'honnestes exercices et de louable vacation, comme des peintres, des orfèvres, sculpteurs, musiciens, joueurs d'instruments, etc. De ces quatre parties qui composaient la Grande Bibliothèque de Grudé, la première seule a paru, sous le titre: *Premier volume de la Bibliothèque du sieur de La Croix du Maine, qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont écrit en françois, depuis 500 ans et plus jusques à ce jour d'huy: avec un*

Discours des vies des plus illustres et renommez entre les trois mille, qui sont compris en ceste œuvre ; ensemble un récit de leurs compositions tant imprimées qu'autrement, Paris, 1584, in-fol., pp. 552; achevé le 2 may 1584. Dédicée au roi Henri III. La raison qui engagea l'auteur à commencer ses publications par ce volume, est curieuse et mérite d'être rapportée; c'était, dit-il au roi, « le désir d'avoir l'amitié de tant d'hommes doctes qui sont aujourd'hui vivants, desquels la plus grande partie est employée au service de Vostre Majesté, et cela sera cause qu'ils pourront (s'il leur plaist me vouloir tant porter d'amitié) lui recommander mes desseins et projets pour les accepter, et enfin les mettre à exécution. » Ce fut ce grand désir de faire sa cour qui lui fit donner place dans sa bibliothèque à un certain nombre de personnages qui ne méritaient pas d'y figurer. Il ajoutait : « Si j'aperçoy tant soit peu que ce premier volume de ma Bibliothèque vous ait agréé ou pleu en aucune sorte, je continueray à mettre les autres en lumière, en peu de temps. » Il parait qu'il n'agréa pas, car la publication en resta là.

Les trois autres parties que nous ne trouvons indiquées dans aucun recueil de manuscrits, auront sans doute péri avec tous les autres écrits de Grudé : perte regrettable qui n'a pas encore été complètement réparée. Malgré ses défauts, cette Bibliothèque était un monument précieux : élevé aux Lettres françaises et l'auteur était digne de toute espèce d'encouragements. C'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été entrepris en France : cette considération doit faire excuser bien des erreurs, bien des méprises. Privé du secours de bibliothèques, Grudé dut souvent accepter, sans aucun contrôle possible, les indications fautives des catalogues de librairie ou les renseignements, quelquefois controuvés par la vanité ou par la malveillance, que lui fournissaient les auteurs ou des envieux. On ne saurait être trop indulgent à

ceux qui les premiers déblayent un terrain, car ce sont eux qui fécondent le sol où d'autres viendront recueillir. Aux uns, les fatigues et les labeurs; aux autres, les douceurs de la récolte. La Bibliothèque de Du Verdier, parut immédiatement après celle de La Croix du Maine; elles s'imprimaient simultanément, l'une à Paris et l'autre à Lyon. On les a souvent comparées entre elles, les uns pour donner la préférence à celle-ci, les autres à celle-là. Toutes deux ont leurs qualités et leurs défauts. Elles se corrigent et se complètent l'une l'autre. Aussi est-ce avec raison qu'elles ont été réunies dans l'édition qu'en a donnée Rigoley de Juvigny : Les Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et de Du Verdier, nouv. édit., revue, corrigée, etc., et augm. des Remarques hist., crit. et litt. de M. de La Monnoye, de M. le présid. Bouhier et de M. Falconet, Paris, 1772, 6 vol. in-4°. La Bibliothèque de Grudé occupe les deux premiers volumes. Le msc. de Bernard de La Monnoye, que la mort surprit tandis qu'il préparait cette édition, était devenu la propriété de Paris de Meyzieu, libraire en Hollande, qui consentit à s'en dessaisir en faveur de Rigoley de Juvigny. M. Brunet nous semble sévère dans son appréciation de ce travail. Selon lui, Rigoley de Juvigny aurait entrepris une tâche fort au-dessus de ses forces; « aussi, dit-il, malgré les secours abondants que lui ont procurés MM. de Brequigny et Capperonnier, a-t-il laissé bien des erreurs et des omissions, que le savant bibliographe Mercier, abbé de St.-Léger, a relevées, en grande partie, dans les nombreuses notes manuscrites dont il a enrichi l'exemplaire de ce livre qui lui a appartenu, et qui se conserve maintenant à la Bibliothèque du Roi. » Depuis la publication du premier volume de sa Bibliothèque, Grudé ne publia plus rien. On ne trouve de lui qu'un court éloge funèbre, en prose latine, qu'il consacra à la mémoire de son ami Du Monin, assassiné, en 1586, à Paris,

et qui parut l'année suivante sous le titre de *Tombeau de Jean-Eduard Du Montin*, dans un Recueil d'épithames en diverses langues sur le trespas de ce poète bourguignon. Depuis cette époque, Grudé disparaît complètement, ce qui peut faire supposer qu'il ne survécut pas longtemps à son ami. On admet généralement qu'il périt assassiné, en 1592, pour cause de religion, à Toulouse, selon les uns, ou à Tours, selon d'autres qui nous paraissent mieux informés. « On croit communément, dit La Monnoye, qu'il était huguenot. Ménage le premier l'a écrit; d'autres après lui l'ont répété. Le soin que La Croix Du Maine prend de dissimuler sa pensée et de parler quelquefois le langage catholique [il adressait son livre à Henri III, et sollicitait sa protection]; l'art avec lequel il sait adoucir ses expressions; le ménagement dont il use envers les deux partis; son attention à ne rien laisser échapper d'injurieux contre *Farel, Calvin, Viret, Bèze*, etc., peuvent confirmer le sentiment de Ménage. » Cette question n'en est pas une pour quiconque a parcouru les écrits de notre estimable savant.

GUALY, nom d'une famille protestante du Rouergue. Du mariage de Jacques Gualy et de Delphine Bourses naquit *Pierre* de Gualy-Chaffari, capitaine d'une compagnie de cent hommes, en 1569, lequel épousa, en 1571, *Jeanne Durant* et en eut *PIERRE* et *ANNE*. *Pierre*, sieur de La Gineste, prit pour femme, en 1606, *Susanne de Tauriac*, qui le rendit père de cinq enfants: 1° *ETIENNE*, sieur de La Gineste, marié, en 1651, à *Jeanne de Rosel-de Lhom-d'Auriac*, fille d'*Antoine de Rosel* et d'*Antoinette de Barjac*, dont il eut *PIERRE*, sieur de Massavaques, qui abjura; — 2° *PIERRE*, qui passa en Angleterre, à la révocation, avec sa femme *Louise Du Puy*, fille de *Paul Du Puy* et de *Paule de Granger*, et ses trois enfants, *PAUL*, *FRANÇOIS* et *MARGUERITE*. L'aîné, né en 1663, servit dans l'armée anglaise, s'éleva au grade de major général et mourut sans avoir

été marié. Le cadet, baptisé en 1666, suivit aussi la carrière militaire et s'établit à Dublin où ses descendants existaient encore à la fin du siècle passé; — 3° *SUSANNE*, femme d'*Etienns de Crosat*, sieur de Creissel, gouverneur de Creissel et de Peyrelade; — 4° *FRANÇOISE*; — 5° *JEANNE*, qui se maria, en 1666, avec *Pierre de Maserand*, sieur de Taurin.

GUENARD (CONSTANCE), né à Dôle, en 1584, annonça de bonne heure des dispositions si heureuses que son père résolut de s'imposer tous les sacrifices pour l'avancer dans le monde. Le jeune Guénard fut donc destiné au barreau et commença ses études en droit; mais renonçant brusquement, on ne sait pour quel motif, à une carrière qui lui promettait des succès, il entra dans un couvent de Capucins. Des contrariétés qui froissèrent son amour-propre, l'engagèrent à se retirer à Montbéliard, où il embrassa la religion réformée. Il se rendit ensuite à Bâle, puis à Genève, où il publia, en 1618, une *Déclaration des causes de la conversion de Constance Guénard*, in-8°, opuscule qui fut brûlé par arrêt du parlement de Dôle et violemment attaqué par Denys de Formond, théologien bourguignon, qui, à défaut de bonnes raisons, eut recours à de dégoûtantes injures. Guénard entra ensuite comme correcteur dans l'imprimerie de *Candole* à Yverdun. C'est lui qui surveilla l'édition des Œuvres de Xénophon, publiée en 1619. On ignore l'année de sa mort.

GUENON (NICOLAS), d'Aunizeuil en Champagne, serviteur de *Nicolas Balou* (Voy. ce nom), fut arrêté en même temps que son maître, et envoyé au bûcher, peu de jours après la mort de Henri II. Le peuple de Paris, qui avait craint un moment que l'avènement d'un nouveau roi ne le privât des sanglants spectacles qui lui avaient été prodigués par le royal amant de la duchesse de Valentinois, se montra « joyeux à merveilles » de cette exécution, et manifesta sa vive satisfaction en faisant mou-

rir « en grande langueur » le pauvre jeune homme que le fanatisme lui livrait.

GUÉRARD (PIERRE), pasteur de la Normandie, fit ses études en théologie à Sedan, où il soutint, en 1620, deux thèses qui ont été insérées dans les Thèses sedanenses, l'une *De fœdere Dei cum homine*, sous la présidence de *J. Cappel*; l'autre *De auctoritate Scripturæ*, sous celle de *Rambours*. Ce pasteur est très-vraisemblablement différent du ministre d'Evreux *Guérard* qui fut déposé, en 1634, par le synode d'Alençon, à cause de sa vie scandaleuse. — Le dernier pasteur du Hâvre se nommait aussi *Guérard*. Comme tant d'autres, son église fut fermée en vertu de la fameuse déclaration contre les relaps.

GUÉRIN (ANTOINE), de Sedan, fit ses études en théologie à l'académie de sa ville natale, et les couronna, en 1656, par une thèse *De Scripturæ plenitudine et sufficientiâ*, qui a été insérée dans les Thèses sedanenses. Il desservit successivement les églises de La Ferté-au-Vidame et de Fontainebleau. A la révocation de l'édit de Nantes, il passa en Hollande et fut nommé, en 1688, ministre à Delft. Il mourut en 1740.

GUÉRIN (FRANÇOIS), ministre de Pragelas, selon Allard, est auteur d'un livre intitulé *Pèlerinage chrétien*, Gen., 1645, in-8°. La Bibliothèque du Dauphiné ajoute à cet ouvrage, sans autre indication, *Le tableau dernier ou traité de la génération et deux Traités du fait des chrétiens*.

GUÉRIN (GEOFFROY), menuisier de Pont-Audemer, martyr. Ce jeune homme de 25 ans nous offre un des exemples les plus éclatants de l'étonnante énergie que les disciples de la Réforme puisaient dans l'ardeur et la sincérité de leur foi. Arrêté, en 1558, avec plusieurs autres Huguenots, et livré au parlement de Paris, la peur de la mort le poussa d'abord à se rétracter, en sorte qu'après amende honorable, le 5 déc., le parlement le renvoya à l'of-

ficial, qui le condamna à faire une seconde fois amende honorable et à jéuner quelque temps au pain et à l'eau. Mais Guérin, à qui sa conscience reprochait sa chute, et qui, dès son entrée dans les prisons de l'évêché, avait envoyé à ses juges une longue profession de foi calviniste, appela de cette sentence au parlement et fut réintégré à la Conciergerie. Le parlement, qui comptait parmi les membres un grand nombre de protestants secrets, fit, on doit le dire, tout ce qu'il put pour lui sauver la vie, et, chose plus remarquable, deux docteurs de Sorbonne, qui furent chargés de tenter sa conversion, montrèrent dans leurs conférences avec le jeune hérétique, une douceur, une patience, une bienveillance même qui fait le plus grand honneur à leur humanité. Il est évident que juges et prêtres désiraient le garantir d'une mort atroce, et qu'ils ne demandaient pour cela qu'une apparente concession; mais Guérin se montra inflexible, et, d'un autre côté, le roi ayant manifesté son mécontentement de ce que le procès traînait en longueur, la sentence fut enfin prononcée et le jeune menuisier envoyé au bûcher, le 4 juillet 1559. « *Le retentum* de l'arrêt porte, comme d'ordinaire, dit M. Taillandier dans son Mémoire sur les registres du parlement de Paris (Paris, 1842, in-8°), que s'il ne se rend pas aux exhortations des docteurs, il aura la langue coupée avant de sortir pour l'exécution, tandis qu'au contraire, s'il manifeste du repentir, il sera étranglé. » Crespin a publié dans son martyrologe, la *Lettre* adressée par Guérin à ses compagnons de captivité pour leur annoncer qu'il voulait réparer le scandale qu'il leur avait donné; la *Prière* qu'il adressait à Dieu pour lui demander son assistance, et le compte-rendu de ses *Conférences* avec les docteurs de Sorbonne, écrit par lui-même. En lisant ce compte-rendu, on reste étonné des connaissances théologiques que possédait un simple menuisier.

GUÉRIN (HENRI), dit *Pontau*, de

la paroisse de Saumane, âgé d'environ 30 ans, était sorti de France avec l'*ivens*, en 1687, et l'avait accompagné en Hollande; mais il avait reparu dans le Languedoc, dès le mois de juillet 1689. Lorsque *Debruc* (ou *Dubruc*) effrayé des dangers qu'il avait à courir, retourna à Lausanne, après avoir prêché pendant environ deux mois dans les environs de son ancienne église d'Aulas (*MSS. de Court*, N° 28), *Brousson* prit avec lui Guérin, dont il se servait pour copier ses sermons et pour les répandre. Pendant une maladie que fit l'intrépide missionnaire, son zèle compagnon lui offrit de visiter les frères à sa place et de leur lire ses sermons. Les bénédictions que Dieu répandit sur le travail du courageux jeune homme, décidèrent *Brousson* à se séparer de lui et à l'envoyer prêcher en divers lieux. Le malheureux Guérin finit par tomber entre les mains des Catholiques et fut roué à Montpellier, le 22 juin 1696 (*MSS. de Court*, N° 39).

GUÉRIN (JEAN), docteur en droit et avocat, fut élu syndic de Milhau par l'assemblée qui se tint dans cette ville, le 8 août 1586, et plus tard, il fut appelé à remplir les fonctions de consul. Député, en 1614, aux États-Généraux, il fut un de ceux qui insistèrent le plus énergiquement pour l'adoption de l'article proposé par le tiers-état (*Voy. IV*, p. 219). En 1619, il représenta les églises du Haut-Languedoc à l'Assemblée politique de Loudun. A cette époque, il était revêtu de la charge de lieutenant-général en la judicature royale de Creysse. En 1625, l'assemblée de Milhau le députa en cour comme négociateur de la paix. C'est le dernier service qu'il rendit aux églises et au duc de Rohan dont il était un des plus zélés partisans.

Il ne faut pas confondre l'avocat Jean Guérin avec un autre *Jean Guérin*, qui fut député par l'Orléanais à l'Assemblée politique de La Rochelle, où il rempli, entre autres fonctions, à trois reprises, celles de secrétaire, et,

pendant un mois, celles de vice-président. Ce dernier était très-vraisemblablement le même que le ministre de Beaugency Jean Guérin, que son dévouement à la cause protestante avait jeté quelques années auparavant dans un extrême embarras. Pour conserver à son parti la ville de Gergeau, il avait contracté des dettes considérables. Le danger passé, il s'était adressé, pour le remboursement de ses avances, au Synode national de Vitry; mais il avait été renvoyé à *Sully*, à qui la ville appartenait. L'ancien ministre de Henri IV s'était fait allouer, en effet, par le traité de Loudun, de fortes sommes comme indemnité; mais il n'était pas homme à se dessaisir facilement de l'argent qu'il tenait; il ne voulut donc rien donner à Guérin, qui ne put rien obtenir non plus de plusieurs synodes devant lesquels il porta ses réclamations, sous prétexte que les deniers des églises ne devaient pas être détournés de leur destination.

GUÉRIN (JEAN-GASPARD), sieur de Châteauneuf-Randon, dans le Gevaudan, baron de Tournel, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre, fils d'Antoine Guérin et d'Isabeau de Grimaldi, dame de Monaco, embrassa la religion réformée et servit contre les Catholiques en 1575. De son mariage avec *Madelaine de Combret*, contracté en 1566, naquit un fils nommé ALEXANDRE. Nous ne savons si cette famille persista dans la profession du protestantisme. Le doute cesserait s'il était prouvé que *Marie* de Guérin, de Maruéjols, fille de *Daniel de Guérin* (1) et de *Louise de Monteils*, qui passa dans les pays étrangers à la révocation (*Arch. gén. Tr. 236*), descendait du seigneur de Châteauneuf-Randon.

Les Châteauneuf du Vivarais étaient-ils unis par des liens de parenté aux Châteauneuf-Randon? Ce qui est cer-

(1) En 1615, un autre *Daniel de Guérin*, gouverneur de Courson en Bourgogne, abjura le catholicisme dans l'église d'Avallon (*Arch. Tr. 259*).

tain, c'est qu'ils embrassèrent aussi le protestantisme. En 1596, Châteauneuf assista avec le ministre *Mercier* au synode de Saint-Fortunat, en qualité d'ancien de l'église de Châteauneuf. En 1646, *Vignargues*, fils de Châteauneuf du Vivarais, était capitaine des milices de Nismes. En 1620, le même Châteauneuf fut député, avec *Marchant* et *Aman*, à l'Assemblée politique de La Rochelle. Les Actes de cette assemblée (*Fonds de Brienne*, N° 225) nous apprennent qu'il demanda un congé et ne reparut pas au milieu de ses collègues. Peut-être est-ce lui qui accompagna *Blacons* dans son expédition contre Issengeaux (*Voy. V*, p. 140), et qui, en 1628, défendit Chomerac avec *Badel*.

GUEROULT (ANTOINE), ou *Guerroud*, curé converti et réfugié en Angleterre, revint en France, en 1590, et fut reçu ministre dans l'église de Dieppe, le 26 août. Très-peu de temps après, il fut donné pour chapelain à M. de *Palseuil*, que Henri IV avait mis comme gouverneur dans Neufchâtel, après la prise de cette petite ville. Nous ne connaissons aucune autre particularité de la vie d'Antoine Guéroult, qui est auteur des deux ouvrages suivants.

I. *Les desguisemens et suites de Jean Gonteri jésuite, et sa réplique publiée sous le nom supposé d'Antoine de Banastre, contre la réponse faite sous la lettre véritable d'Eusèbe Philalèthe, à son livret des images*, Leyd., 1642, in-8°.

II. *Traité de l'efficace et nécessité du baptesme*, La Rochelle, 1613, 8°.

GUERS (JEAN), ministre à Courtezon, martyr en 1568. Courtezon, où commandait *Pierre Merle*, s'étant rendu par capitulation à Suze, le chef catholique, au mépris de la foi jurée, fit arrêter tous les Huguenots qui n'avaient pas pris la fuite, retint les uns prisonniers, et envoya les autres à Avignon. Au nombre de ces derniers était Guers qui fut condamné au feu, peu de jours après. Au milieu même des flammes, il ne cessa d'exhorter; de

prêcher, de prier avec une admirable constance, en sorte que, pour le forcer à se taire, on lui enfonça un gros os dans la bouche. Les bourreaux se livrèrent sur ce malheureux aux plus horribles cruautés; mais son courage triompha de leurs barbaries, et ne pouvant articuler des mots, il parla, selon l'expression de La Pise, par gestes et des mains et des yeux, jusqu'à ce que sa mort scellât enfin la doctrine qu'il avait annoncée avec grand fruit. En même temps que lui, *La Perrière*, fait prisonnier à Mornas, fut exécuté comme hérétique, mais il n'était pas ministre, et on lui fit la grâce de l'étrangler avant de le jeter dans le bûcher.

GUEUDEVILLE (NICOLAS), fils d'un médecin de Rouen, naquit vers 1654. Sa famille comptait des protestants dans son sein. En 1660, on trouve un *Gueudeville* dans le consistoire de Basly, et en 1688, une *Marguerite Gueudeville* au nombre des Huguenottes détenues aux Nouvelles-Catholiques de Caen (*Arch. gén. Tr.* 317). Quant à Nicolas, il paraît être né catholique, ou tout au moins avoir été élevé dans la religion romaine. A l'âge de 17 ans à peine, il entra dans la congrégation de Saint-Maur et fit profession dans l'abbaye de Jumièges; mais plus tard, dégoûté de la vie monastique, il passa en Hollande où il abjura. Il y vécut d'abord des leçons de latin qu'il donnait et du produit d'un pensionnat qu'il avait établi; mais son humeur inquiète ne s'accommoda pas longtemps de ce genre d'occupation. Il se mit aux gages de quelques libraires pour le compte desquels il traduisit ou composa un très-grand nombre d'ouvrages avec d'autant plus de précipitation qu'ils étaient peu payés, et que les vices honteux dans lesquels il s'était plongé l'entraînaient dans de grandes dépenses. « C'étoit, dit Le Clerc, dans sa Bibliothèque ancienne et moderne, un libertin déclaré, et qui, sur la fin de sa vie, s'enyvroit d'eau-de-vie, comme il avoit fait de vin quand il en avoit eu. Il est mort à peu près comme il avoit

vécu, aussi bien que *Gabillon*, autre moine défrôqué, qui ne valoit pas mieux que lui. Selon Sabattier, Gueudeville mourut en 1712; c'est une erreur. Le même Le Clerc, qui a dû le connaître, dit formellement, à la date de 1724, qu'il étoit mort à La Haye depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire en 1724 ou 22. Il s'étoit marié et laissa une fille qui rentra avec sa mère dans le giron de l'Eglise romaine. Voici la liste assez longue de ses ouvrages.

I. *L'esprit des cours de l'Europe*, La Haye et Amst., 1699-1709, 16 vol. in-18. — Ouvrage périodique que l'ambassadeur de France fit supprimer, parce que Gueudeville et ses collaborateurs y glissaient de temps en temps quelque trait satirique contre la France. Plus tard, Gueudeville reprit cette publication sous le titre de *Nouvelles des cours de l'Europe*, La Haye, 1709-10, 3 vol. in-18.

II. *Critique générale des Aventures de Télémaque*, 2^e édit., Colog., 1700, 2 vol. in-12. — Cette critique se compose de cinq parties. La dernière parut sous ce titre: *Le critique ressuscité ou Fin de la critique des Aventures de Télémaque*, Cologne, 1702, in-12.

III. *Nouveau voyage du baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale*, revu par G., La Haye, 1702; Amst., 1705, 2 vol. in-12.

IV. *Dialogues de M. le baron de La Hontan et d'un sauvage de l'Amérique*, Amst., 1704, in-8°; réimp. avec le précédent, 1728, 3 vol. in-12 avec figg.; trad. en flamand, La Haye, 1739, 2 vol. in-12 avec figg. — Ces dialogues sont l'œuvre de Gueudeville qui y attaque le christianisme par la bouche de son sauvage.

V. *Le grand théâtre historique ou Nouvelle histoire universelle, tant sacrée que profane*, Leyde, 1705, 5 vol. in-fol. — Gueudeville fut un des collaborateurs.

VI. *Eloge de la fièvre quarte*.

VII. *Atlas historique ou Nouvelle introduction à l'histoire, à la chro-*

nologie et à la géographie ancienne et moderne, représentée dans de nouvelles cartes, où l'on remarque l'établissement des Etats et empires du monde, leur durée, leur chute et leurs différens gouvernemens: la chronologie des consuls romains, des papes, des empereurs, des rois et des princes, qui ont été depuis le commencement du monde, jusqu'à présent: et la généalogie des maisons souveraines de l'Europe. Par M. C... avec des dissertations sur l'histoire de chaque état par M. Gueudeville, Amst., 1708, 7 tomes in-fol., selon Adelung et Watt. Une seconde édit., augmentée par Limiers, que M. Quéraud donne comme la première (*Voy.* III, p. 372), parut à Amsterdam, 1713-20, 7 vol. in-fol. — Les tableaux et les cartes sont d'une belle exécution; mais on a reproché avec raison à l'auteur des dissertations historiques de n'avoir pas conservé la gravité de l'histoire et de mêler à son récit des facéties de mauvais goût.

VIII. *Eloge de la folie*, trad. du latin d'Erasmus, Leyde, 1713, in-12, et souvent depuis.

IX. *Eloge de l'ivresse*, 2^e édit., La Haye, 1715, in-12.

X. *L'Utopie de Thomas Morus*, chancelier d'Angleterre, trad. en franç., avec figg., Leyde, 1715, in-12; Amst., 1717, 1739, in-12. — Le trad. s'est efforcé, dit-il, de donner de l'enjouement à l'auteur; aussi sa trad. n'est-elle pas à comparer, sous le rapport de la fidélité, à celle de *Samuel Sorbière* (Amst., 1643, in-12).

XI. *Le Censeur ou les Caractères des mœurs de La Haye*, La Haye, 1715, in-12.

XII. *Maximes politiques du pape Paul III sur ses démêlés avec l'empereur Charles-Quint au sujet du concile de Trente*, trad. de Mendoza, par Aymon, avec un *Parallèle de Paul III et de Clément XI*, par Gueudeville, La Haye, 1716, in-12.

XIII. *Les Comédies de Plaute, nouvellement traduites en style libre*,

naturel et naïf, avec des notes et des réflexions enjouées, agréables et utiles, Leyde, 1719, 40 vol. in-12; La Haye, 1726, 40 vol. in-12. — C'est moins une trad. qu'une imitation, et la naïveté y dégénère trop souvent en licence.

XIV. *Les Colloques d'Erasmus, nouv. trad. avec des notes et des figures très-ingénieuses*, Leyde, 1720, 6 tomes, in-8°.

XV. *Henri-Cornelle Agrippa, sur la noblesse et l'excellence du sexe féminin. Avec le traité du même auteur sur l'incertitude, aussi bien que la vanité des sciences et des arts*, trad. en franç., Leyde, 1726, 3 vol. in-12.

GUIB (JEAN-FRÉDÉRIC), professeur de rhétorique à Orange, né à Dumferling dans le comté de Fife, et mort à Orange, le 27 mars 1681.

Le véritable nom de ce savant philologue était *Gibbs*, en latin *Gibbesius*, *Gibbeus* ou *Gibæus*. Après avoir terminé ses études à l'université de Saint-André, où il prit le grade de maître-ès-arts, il partit pour l'Angleterre; mais la guerre ayant éclaté entre le roi et le parlement, il passa sur le continent, visita successivement la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Syrie, l'Égypte, et retourna en Italie. Après un court séjour à Rome, il se rendit à Padoue dans le dessein d'y étudier la médecine; mais vaincu bientôt par sa passion des voyages, il ne tarda pas à revenir en France et s'arrêta à Anduze où il passa quelques années. Sa femme étant morte de la peste, il accepta la place de professeur d'éloquence au collège de Nismes. Selon l'usage, il fit apposer une affiche pour annoncer qu'il expliquerait dans ses leçons le catéchisme de la religion orthodoxe. C'était apparemment une bravade; car on se demanda en vain ce qu'une catéchisation a de commun avec la rhétorique. Le clergé catholique, indigné que Guib osât donner l'épithète d'orthodoxe à la religion protestante, présenta requête au Conseil, et un arrêt intervint qui dé-

fendit aux Réformés de qualifier leur religion d'orthodoxe, leur ordonna de l'appeler prétendue réformée, condamna l'affiche à être brûlée par la main du bourreau et mit l'imprimeur *Raban* et l'auteur en ajournement personnel. On ne nous apprend pas comment cette affaire se termina. Il est probable que Guib dut quitter Nismes, puisque nous le retrouvons à Valence, où il se fit agréger au collège des médecins, en 1654; et plus tard à Orange, où il fut nommé, en 1665, professeur d'éloquence. Il ouvrit son cours par l'explication de la première ode de Pindare, et sa leçon a été imprimée, avec son poème sur l'arrivée de Huygens à Orange, dans la Relation de ce qui s'est passé au rétablissement d'Orange par *Pineton de Chambrun*. Ce poème est apparemment le *Cento in ingressum principis auriaci*, cité dans le Dict. hist. du département de Vaucluse comme ayant été imprimé à Orange, in-4°, sans millésime, par *Edouard Raban*. On a, en outre, de Guib, *Somnium seu iter ad Parnassum et Declamationes poeticæ*, imp. à Orange en 1679. Lorsque *Graverol* publia son *Miles missilius*, Guib mit au jour un éloge du porc qu'il lui dédia, sous ce titre : *In alimentum militis missitii D. Franc. Graverolii, Friderici Guibbei porcus*. On trouve aussi quelques-uns de ses vers en tête d'un poème du président de Thou publié par les Elzevirs en 1678. Des travaux plus importants, mais restés inédits, sont ses notes sur l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle et sur les Symposiaca de Plutarque et de Josèphe. Guib venait de se faire recevoir docteur en médecine, lorsqu'il mourut.

Guib était un savant philologue; il ne savait pas moins de dix langues. Il était en même temps un médecin habile, malgré ses idées singulières sur la cause des maladies. Il s'imaginait que toutes proviennent de vers, parce que le microscope lui avait fait apercevoir quelques animalcules dans les aliments. Sous d'autres rapports, au con-

traire, il se montra réellement supérieur aux préjugés de son siècle : à l'apparition de la comète de 1680, par exemple, il émit l'opinion que les comètes parcourent un orbite déterminé, que leur distance seule les rend invisibles et qu'elles n'annoncent aucune catastrophe.

Guib laissa deux fils, nommés HENRI et JEAN-FRÉDÉRIC. L'aîné naquit à Nismes, le 6 juin 1654. Il prit le bonnet de docteur en droit, le 17 mai 1674, et se fit recevoir, peu de temps après, au nombre des avocats postulants aux parlements de Grenoble et d'Orange, ainsi qu'au présidial de Nismes. En 1684, il fut appelé à remplacer son père dans la chaire d'éloquence au collège d'Orange. La mort du roi Guillaume lui donna l'occasion de faire le panégyrique de ce prince. En 1702, il publia un *Eloge* du prince de Conti. On lui doit aussi la *Préface* mise en tête des *Décisions* de Ranchin publiées avec les notes de *Bornier*. Enfin l'on cite encore de lui une pièce de vers en l'honneur de l'évêque d'Orange. Il mourut dans cette ville, le 12 août 1719. Son frère, Jean-Frédéric, qui, selon d'autres, était non pas le fils, mais le petit-fils de Jean-Frédéric Guib, suivit aussi la carrière du barreau. Selon Sénéquier, il se retira à Orange, en 1712, d'où il semble qu'on doive conclure qu'il s'était réfugié à Genève. On trouve dans le *Journal de Trévoux* (1729) une dissertation de sa façon sur *L'arc de triomphe d'Orange*.

GUIBERT (ALEXANDRE), sieur de Sissac, né à Cognac, en 1673, réfugié en Angleterre. Guibert prit du service dans l'armée anglaise et fut envoyé en Savoie, où il s'éleva par sa valeur au grade de capitaine dans le régiment de Des Portes. Il quitta le drapeau anglais, en 1726, mais pour passer, en 1733, au service du roi de Sardaigne avec le grade de colonel. Créé brigadier, en 1737, il défendit vaillamment les hauteurs de Belin contre les Français et les Espagnols, quine purent forcer le passage. Ses services lui valurent, en

1744, le brevet de maréchal de camp, et sa belle défense des défilés de Château-Dauphin, celui de lieutenant général, en 1745. Gravement blessé à l'affaire de Bassignana, le 27 sept. de la même année, il tomba entre les mains de l'ennemi, et mourut de ses blessures à Turin, au mois de janv. 1746. Selon Leu, les villes de Genève et de Neuchâtel lui avaient accordé le droit de bourgeoisie.

GUICHARD, famille poitevine qui embrassa de bonne heure la religion réformée et y resta fidèle jusqu'aux persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes.

Jean Guichard, sieur de Pairé ou Péray et d'Orfeuille, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1568, *Marie de Bourbon-Lavedan*, fille de Jean, baron de Malauze, et de *Françoise de Silly*. Il mourut avant 1608, laissant : 1° JEAN, qui continua la branche de Péray; — 2° JACOB, sieur de Brenegoûche, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; — 3° SAMUEL, tige de la branche d'Orfeuille; — 4° ESTHER, femme, en 1594, de *Théodore Lhuillier*, sieur de Chalandos; — 5° MARIE, veuve, en 1612, d'*Hector de Préaux*, sieur de Chastillon, gouverneur de Châtellerault (1); — 6° JEANNE, mariée à *Charles Merveillaud*, sieur de Landouinière; — 7° JEANNE, née en 1574, et convertie au catholicisme par sa tante Jeanne de Bourbon-Lavedan, abbesse de la Trinité de Poitiers, à qui elle succéda.

I. BRANCHE DE PÉRAY. Jean Guichard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1596, *Marie de Saint-Mesmin*, et en eut JEAN, sieur de Péray, qui prit pour femme *Jacquette Payen*, fille de *Pierre*, sieur de Chaurray, et de *Marguerite de Couteaux*. Resté veuf sans enfants, il se remaria avec *Charlotte de La Place*,

(1) En 1588, elle présenta au baptême avec l'avocat *Chaloux*, *Marie de Montayer*, fille de Jean, sieur de Beaurepaire (*Registre des baptêmes de Pons*. Arch. gén. Tt. 28^o).

qui lui donna un fils et deux filles, nommées **MARIE** et **CHARLOTTE**. Celle-ci fut la femme de **Louis de Villereau**, sieur de Villeneuve; sa sœur épousa, en 1635, **Hector de Préaux**. Quant au fils qui avait reçu au baptême le nom de **JEAN**, il prit pour femme **Catherine de Courcillon**. Dès 1681, on le chicanait, comme tant d'autres gentilshommes protestants, sur le droit d'exercice qui lui était garanti par l'édit de Nantes (*Arch. gén.* Tr. 235), et l'année suivante, défense lui fut faite de célébrer le service divin dans son château de Péray, qui, quelques mois après, fut envahi et dévasté par les dragons. La constance du marquis de Péray n'en fut point ébranlée; mais elle succomba sous les tortures d'une détention à la Bastille, où il fut jeté avec sa femme, en 1686. La marquise, au contraire, demeura inébranlable dans sa foi, en sorte qu'on l'envoya de la Bastille dans le couvent de Saint-Gervais. Selon Filleau, le marquis de Péray mourut, le 5 oct. 1690, à Pignerol, où il servait comme capitaine (!) au régiment de Salis. Jamais plus grossière erreur n'a été commise par un généalogiste. Dès 1688, les biens du marquis avaient été donnés à ses enfants (*Arch.* E. 3374), d'où nous devons conclure qu'il était mort, ou bien qu'il avait trouvé le moyen de se sauver dans les pays étrangers. Filleau ne lui donne que deux enfants. **JEAN**, comte de Guichard, et **CHARLOTTE**, qui, dit-il sans doute par euphémisme, habitait le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, en 1689. Ne devrait-on pas y ajouter **CATHERINE**, qui a édité un traité de *Du Moulin*? Mais ce n'est pas la seule omission que l'on remarque dans la notice de Filleau. Il aurait pu dire, à ce qu'il nous semble, que la femme et les deux filles du comte de Guichard furent enfermées, en 1700, à l'Union chrétienne de Luçon (*Arch.* E. 3386), tant leur conversion était sincère! et qu'avant d'aller habiter le couvent de la rue Saint-Jacques, Charlotte Guichard avait habité tout aussi volontairement

celui des Nouvelles-Catholiques et celui des Hospitalières Saint-Gervais.

II. BRANCHE D'ORFEUILLE. Samuel Guichard, sieur d'Orfeuille, épousa, en 1623, **Renée de Newport**, fille de **Philippe**, sieur de L'Herbaudière, et de **Marguerite Prévost**. Il en eut **JACOB**, sieur d'Orfeuille, dont l'intendant Colbert parle, dans son fameux Mémoire, comme d'un gentilhomme « fort riche et fort sage et en grande considération parmi ceux de son parti. » De son mariage avec **Gabrielle de Chastaignier**, fille de **Charles de Chastaignier** et d'**Anne Machecoul**, naquirent: 1° **CHARLES**, qui épousa **Anne-Marie Piniot**, fille de **Jacob**, sieur de Puychenin, et de **Claude Aymer**. Il se convertit à la révocation; cependant sa femme était encore signalée, vers 1690, comme mauvaise catholique, et la courageuse persévérance de sa famille devait l'entretenir dans ses honorables sentiments. Son père fut jeté, en 1691, dans le château de Loches. Trois de ses sœurs furent enfermées, en 1693, dans le couvent de Bressuire et à l'Union chrétienne de Fontenay (*Arch.* E. 3385). Il est vrai que l'une d'elles en sortit, l'année même, pour épouser un nouveau-converti, le sieur de **La Mousière**; mais l'année suivante, la mère, à son tour, fut envoyée à l'Union chrétienne de Poitiers (*Arch.* E. 3386). Charles Guichard vivait encore en 1720. Il partagea, cette année, avec **La Mousière**, les biens du sieur de **La Bouche-tière** (*Arch.* E. 3406); — 2° **JACOB**, sieur de Gourgé; — 3° **JEAN**, sieur de La Grange; — 4° **DAVID**, sieur de Chastellier, dont la fille fut enfermée, en 1726, à l'Union chrétienne de Luçon (*Arch.* E. 3412); — 5° **GABRIEL**, sieur de Saint-Elienne; — 6°, 7° et 8° **GABRIELLE**, **CHARLOTTE** et **HENRIETTE**. **GUICHARD (JEAN)**, médecin de Henri de Navarre, s'établit à Mâcon où il épousa **Jeanne Marbault** qui lui donna un fils, nommé **DANIEL**. Ce dernier étudia le droit à l'académie de Genève, où il prit, en 1606, le bonnet de docteur, et, de retour dans sa ville natale, il s'y

maria avec *Susanne Dumont*. De cette alliance naquirent plusieurs enfants, entre autres, *MATTHIEU*, qui alla faire ses études en médecine à Montpellier et y fut reçu docteur, en 1642. Il épousa *Marie de La Croix*, et en eut *JEAN-PHILIPPE*, qui embrassa la carrière du barreau, et prit le grade de docteur en 1668. Ce Jean-Philippe ne montra pas moins de zèle que ses ancêtres pour la religion réformée. C'est dans une terre appartenant à sa famille, et nommée *La Coupée*, que s'assemblaient, pour célébrer leur culte, les Protestants de *Mâcon*. Leur dernier pasteur fut *Samuel Ucharé*, qui, à la révocation de l'édit de Nantes, se réfugia à Zurich avec sa femme *Espérance Perret* et ses enfants *Catherine, Jeanne, Philippe, Louis et Jean* (MSS. de Berne, Hist. Helv. VII. 9). Guichard sortit aussi de France et se retira à Genève, avec sa femme *Marthe Belot*, dont il avait plusieurs enfants.

GUICHENON (SAMUEL), historien-graphe de France, de Savoie et de Dombes, naquit, le 18 août 1607, à Châtillon-les-Dombes, d'après la Statistique du départ. de l'Ain, et non à Mâcon, comme le disent Bayle et Papillon, et fut baptisé dans le temple protestant de Pont-de-Veyle, dans la Bresse. Son père, *Grégoire Guichenon*, docteur en médecine, pratiquait son art à Bourg-en-Bresse, où il épousa, en 1595, *Claudine Chaussat*. Trois fils naquirent de ce mariage, *DANIEL, PIERRE* et *SAMUEL*. Des persécutions auxquelles l'exposa sa religion, décidèrent Grégoire Guichenon à abandonner la ville de Bourg. Il se retira d'abord à Mâcon, puis à Châtillon-les-Dombes, où il mourut. De ses trois fils, Samuel est le seul sur qui l'histoire nous donne quelques détails, et proprement il n'appartient pas à la France protestante, puisqu'il abjura avant de s'engager dans la carrière des honneurs. *Jean Léger*, dans son Histoire des Eglises vaudoises, attribue cette conversion à des motifs d'intérêt. Selon lui, le petit avocat de Bourg en-Bresse

voulait se pousser dans le monde, et devenir. ce qu'il devint en effet, historien-graphe de deux princes, chevalier et comte d'Empire. Mais Jean Léger s'abuse ou il parle par rancune, car cette conversion est due à une cause plus surnaturelle, à un de ces événements merveilleux qui nous reportent au temps des patriarches. Voici le fait. Un vénérable vieillard lui apparut en songe. « Philibert Collet, auteur d'une critique msc. de l'Histoire de Bresse par Guichenon, m'a assuré, nous dit Papillon, que la cause du retour de ce dernier à la religion de ses pères, fut une vision, qu'il eut en songe, d'un homme vénérable, qui l'exhorta d'abjurer la religion protestante pour suivre la catholique. » Pour nous, nous savons bien qui était ce vieillard ; il apparaît, encore de nos jours, à tous ceux qui ont la conscience large, et l'on écoute volontiers ses conseils. — Un riche mariage permit à Guichenon de se livrer tout entier à ses études historiques. Ses travaux sont généralement estimés. Il mourut le 8 sept. 1664. Guichenon fut marié trois fois. De son second mariage avec Anne Pouillet, naquirent quatre enfants, un fils et trois filles.

On lui doit les ouvrages suivants :

1. *Episcoporum Bellicensium chronologica series*, etc., Paris., 1642, in-4°. — II. *Histoire de Bresse et de Bugey, Gex et Valromey, avec les preuves*, Lyon, 1650, 4 part. en 1 vol. in-fol., fig. — III. *Histoire généalogique de la Royale maison de Savoie, avec les preuves*, Lyon, 1660, 3 vol. in-fol.; portrait de l'auteur; Turin, 1778, 3 vol. in-fol. — IV. *Bibliotheca Sebustiana, seu variarum chartarum, diplomatum, fundationum, etc., cum notis*, Lyon, 1660, in-4°; 2° édit. augm. de 44 diplômes, ibid., 1666, in-4°. — V. *Histoire de la souveraineté de Dombes*. Cet ouvrage, que Guichenon avait entrepris, dès 1659, à la demande de M^{lle} de Montpensier, resta inédit. La Bibliothèque de Montpellier en possède deux copies. — VI. *Mémoires de l'illustre Maison de*

*Vienne, dressés par le sieur Guinne-
mand, corrigés et augmentés.* Msc.
— VII. *Remarques sur l'histoire de
Mézeray.* Ces deux derniers mss. se
trouvaient, du temps de Papillon, dans
la bibl. du conseiller de La Mare. —
VIII. *Histoire de Christine de Fran-
ce, duchesse de Savoie.* Msc. cité par
le P. Lelong. — IX. *Lettres de Gui-
chenon à M. Du Bouchet.* Msc. cit.
dans le Catal. de Baluze. — X. *Re-
cueil des lettres adressées à Guiche-
non par divers personnages.* Msc. à
la Bibl. de l'Institut, N^{os} 465 et 466.

Des deux frères de Guichenon, l'un,
probablement l'aîné, docteur-médecin,
imita son exemple et abjura, mais il ne le
fit qu'à l'article de la mort, ce qui sem-
ble atténuer le mérite de sa conversion.
Quant à l'autre, il persista vraisembla-
blement, car, d'un côté, nous appre-
nons, par les Remarques critiques sur le
Dict. de Bayle, qu'il y avait, dans le
Brandebourg, des réfugiés du nom de
Guichenon, originaires de Châtillon-les-
Dombes, et, d'un autre, nous trouvons
mentionné, dans les Mss. de Court, N^o
28, un nommé *Guichenon*, de la Bresse,
qui sortit de France à la révocation. Ce
dernier ne serait-il pas *Laurent Gui-
chenon*, réfugié à Zurich avec sa fem-
me *Françoise Oreillon*, fille de *Moï-
se Oreillon*, de Provence, et de *Mar-
guerite Génion*, et avec sa fille *Es-
ther* (MSS. de Berne, Hist. Helvét.
VII, 9).

GUIDE (PHILIBERT), ou HÉGEMON,
trad. de son nom en grec, procureur
du roi au bailliage de Châlons-sur-
Saône, naquit dans cette ville, le 22
mars 1535. Ses graves fonctions ne
l'empêchèrent pas de se livrer à son
goût pour la poésie et de la cultiver
avec assez de succès pour qu'on ait pu,
sans trop d'exagération, l'appeler le
prédécesseur de La Fontaine, tant il y
a, dans ses fables surtout, de verve et
de simplicité. Il mourut à Mâcon, le
29 nov. 1595, au retour d'un voyage
qu'il avait fait à Genève dans le but
d'y embrasser la religion réformée.
On a de lui : *La Colombière et mai-*

*son rustique, contenant une des-
cription des douze mois et des qua-
tre saisons de l'année : plus l'A-
beille françoise, Fables morales et
autres poésies,* Paris, 1583, in-8^o.
Le P. Jacob lui attribue aussi une trad.
du livre de Paradin : *De rebus in Bel-
gio gestis.* Deux autres ouvrages qu'il
avait laissés en mss., une *Paraphrase
des Psaumes* et une autre du *Canti-
que des Cantiques*, périrent dans un
incendie. De ses dix-sept enfants, un
seul lui survécut ; il se nommait *DAN-
IEL*, et eut, de son mariage avec *Anne
Poin*, **PHILIPPE**, docteur en médecine
de la Faculté de Montpellier. Poète
comme son aieul, Philippe Guide com-
posa un grand nombre de vers en latin
et en français, qui n'ont point été pu-
bliés, non plus que son *Examen om-
nium quæ præter Hippocratis et Gal-
eni mentem in universâ medicinâ,
vel admissa, vel rejecta sunt.* Son
fils **PHILIPPE** suivit également la car-
rière médicale, et pratiqua avec succès
à Paris jusqu'à la révocation de l'édit
de Nantes, qui le força de se retirer à
Londres où il mourut en 1718. Voici
les ouvrages qu'on lui attribue :

I. *Observations anatomiques sur
plusieurs animaux au sortir de la
machine pneumatique,* Paris, 1674,
in-12.

II. *Dumal vénérien,* Paris, 1676, 8^o.

III. *Expérience de la vertu singu-
lière du vin rouge pour guérir la
rétention d'urine,* Paris, 1685, in-42.

IV. *Observations des bons et mau-
vais usages du quinquina dans les
fièvres intermittentes,* Paris, 1685,
in-42; réimp. avec le précédent, 1688,
in-8^o.

V. *An essay concerning nutrition
in animals,* Lond., 1699, in-8^o.

VI. *Warning to patients,* Lond.,
1710, in-8^o.

GUILLART (CHARLES), fils d'An-
dré Guillard, conseiller d'état, et de
Marie de La Croix, passa du monastère
de Vaux-Cernay sur le siège épiscopal
de Chartres, par résignation de son on-
cle. Il obtint ses bulles d'investiture

en 1553, quoiqu'il n'eût que 24 ans, et fut sacré à Paris, le 25 juillet ; ce ne fut cependant qu'en 1558 et après avoir obtenu du chapitre la permission de conserver sa longue barbe, qu'il se décida à faire son entrée à Chartres. C'était un homme doux, modéré, qui cultivait avec passion les belles-lettres et qui, dès-lors, avait un grand penchant pour les doctrines de la Réforme. Ses sentiments n'étaient point partagés par ses ouailles, qui, quelques années auparavant, avaient frénétiquement applaudi au supplice de M^{lle} Challet-Dinocheau et du tabellion de Saint-Georges, brûlés tous deux, le 15 avril 1553, « se trouvant convaincus d'hérésie. » Bien plus, en 1558, c'est-à-dire l'année même de l'entrée de Guillard dans sa ville épiscopale et sans doute en guise de protestation, car ses opinions ne laissaient pas d'être connues dans son diocèse, on avait condamné Charles Le Breton, coupable d'avoir proféré des blasphèmes contre la sainte messe, « à assister à ce divin sacrifice et à faire amende honorable. » Ces exemples, au reste, ne servirent de rien. « Le nombre des hérétiques devint si grand qu'il se faisoit impunément des assemblées illicites et des prêches continuel dans les fauxbourgs de la ville où beaucoup d'ecclésiastiques se trouvoient avec les laïcs, et même des ecclésiastiques qualifiés, en 1559, quittèrent la véritable religion pour se faire hérétiques » (Mss. de l' Arsenal, Hist. 269). Au nombre de ces ecclésiastiques se trouvaient les curés de Varise et de Mézières. Loin de les forcer au silence, l'évêque les encourageait ; aussi le pape Pie IV le cita-t-il à Rome, en 1563, comme fauteur d'hérésie ; mais il se moqua de la citation. Qu'était cette désobéissance en comparaison de l'abomination dont Charles Guillard se rendit coupable en faisant prêcher dans sa cathédrale, le jour de la Toussaint, en 1572, c'est-à-dire quelques jours seulement après la Saint-Barthélemy, un moine de Vaux-Cernay partisan, comme lui, de la Ré-

forme ! Une violente émeute éclata, et le pauvre prêtre dut sortir de sa ville épiscopale au milieu des injures de la populace qui le poursuivit à coups de pierre. Il résigna son évêché à Nicolas de Thou et mourut le 22 fév. 1573, « fort bon catholique », dit le chanoine Pintard, qui désirait apparemment justifier l'inhumation de Guillard dans l'église des Blancs-Manteaux.

La Croix du Maine et Du Verdier attribuent à Guillard : *Traité familier des principes de notre foy pour servir de catéchisme au diocèse de Chartres*, 1565, in-8°.

GUILLAUD (CLAUDE) ne nous est connu que par la censure dont la Sorbonne frappa deux de ses ouvrages intitulés *Collatio in omnes D. Pauli apostoli Epistolas, et In canonicas apostolorum septem Epistolas collatio*.

GUILLAUMET (TANNEGUY), de Nîmes, chirurgien de Henri IV, doyen et maître-juré de Nîmes, vivant encore en 1622. Guillaumet exerça avec succès la chirurgie et se livra avec amour à l'étude de l'histoire, surtout de celle de son temps et de son pays. On a de lui :

I. *Le questionnaire des tumeurs*, Nîmes, 1578, in-12; Lyon, 1579, in-12.

II. *La dispute des arcbusades*, Lyon, 1581, in-8°.

III. *Le questionnaire des principes de la chirurgie*, Lyon, 1590, in-12.

IV. *Des arcbusades selon la doctrine nouvelle*, Lyon, 1590, in-8°.

V. *Epitome des playes*, Nîmes, 1591, in-12.

VI. *Epitome des ulcères selon la doctrine ancienne*, Lyon, 1591, in-12.

VII. *L'ostéologie*, ib., 1601, in-12.

VIII. *Le miroir des apothicaires en forme de dialogues*, Lyon, 1607, in-12. — Publié sous le nom de son frère Léonard, apothicaire à Nîmes, ainsi que les deux suivants.

IX. *La balade des plantes*, Lyon, 1607, in-12.

X. *La balade des drogues*, Lyon, 1607, in-12.

XI. *La description du ventre infé-rieur*; Lyon, 1607, in-12.

XII. *Le premier livre de la chry-stalline selon la doctrine nouvelle*, Lyon, 1614, in-12.—Ouvrage estimé sur la syphilis.

XIII. *Le livre des ulcères selon la doctrine nouvelle*, Lyon, 1614, in-12.

XIV. *Le livre hospitalier selon la doctrine nouvelle*, Lyon, 1614, in-12.

XV. *Traité second de la maladie appelée chrystalline*, Nismes, 1614, in-12.

XVI. *Journal* où il a marqué les principaux événements dont il a été témoin depuis le 11 fév. 1573 jusqu'au 15 août 1604, publié par Ménard dans le T. IV de son Histoire de Nismes.

David Guillaumet, de Montpellier, qui se retira à Genève et y fut reçu bourgeois en 1670, était sans doute de la même famille.

GUILLEBERT (JEAN), pasteur de Caen, fit ses études en théologie à Sedan où il publia *Theses theologice de certitudine quam quis habere possit et debeat de sua coram Deo justificatione*, 1665, in-4°. Chassé de France par la révocation, il se retira à Harlem, dont il desservit l'église française depuis 1686 jusqu'en 1692, date de sa mort. Il avait fait imprimer à Amst., en 1687, in-8° : *Sermons sur divers textes de l'Écriture*. — On doit se garder de le confondre avec *Jacques-Gédon Guillebert de Secqueville*, de Bayeux, qui étudia la théologie à Genève, en 1667; fut donné pour ministre à Sancourt, puis appelé à Tous, et se réfugia à Londres où il desservit les églises de Swallow-Street et du Quarré. — Un *Guillebert*, sieur du Hamel, également originaire de la Normandie, se convertit, en 1682, au rapport du *Mercurie galant*.

GUILLEMARD (JEAN), et non *Guillermet*, comme nous l'avons écrit par erreur dans le premier tableau des églises dressé d'après *Aymon* et *Quick (Voy. Pièces justificat., N° LXVII)*, était ministre de Champdeniers, lorsqu'il publia, en 1607, *Le duel de*

l'homme et de la mort. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de L'Étoile*, au sujet de cette publication : « Il y a de beaux traits et curieusement recherchés. L'auteur se nomme J. Guillemard de Champdeniers en Poitou, nom supposé pour couvrir celui de sa profession, qui est de ministre, et s'appelle *Des Alimes*, s'estant dit médecin, pour faciliter l'approbation de son livre par un docteur de Sorbonne. » L'Étoile était mal renseigné. Le nom de Guillemard n'était point supposé. Les actes de deux synodes provinciaux tenus l'un à Couhé, en 1598, l'autre à Niort, en 1604 (*Arch. gén. Tr. 313*) mentionnent, au nombre des pasteurs qui y assistèrent, Jean Guillemard, ministre de Champdeniers. Quelques pages plus haut, le même L'Étoile parle d'un livre intitulé *Les dars d'Hégésias contre la peur de la mort représentés par Guillemard, natif de Parthenay en Poictou*, pour lequel l'auteur désirait obtenir un privilège. Dans notre opinion, il ne s'agit que d'un seul et même ouvrage. — Parmi les directeurs de l'hôpital français de Londres, nous trouvons plusieurs descendants de Réfugiés du nom de Guillemard : *Jean*, en 1769, *Isaac*, en 1783, *Jacques*, en 1789, *Jean*, en 1793 (le même peut-être que *Jean*, secrétaire de l'hôpital, en 1802, et sous-gouverneur, en 1811), *David*, en 1810.

GULLERANE (CÉSAR DE), sieur d'Antraques ou d'ENTRAGUES, capitaine huguenot connu par sa belle défense de Mâcon contre Tavannes. Les Protestants s'étant rendus maîtres de cette ville, en 1562, les Lyonnais s'empresèrent de leur envoyer les capitaines *Morceau* et *Vertis*, chargés de diriger la défense de la place contre l'attaque qu'on prévoyait. Tavannes, trop faible pour rien tenter de décisif contre une population qui semblait bien résolue, s'éloigna en attendant les renforts qu'il avait mandés de toutes les parties de la Bourgogne. Dès qu'il eut rassemblé ses troupes, malgré les ordres formels du roi, apportés par le sieur de *Pise* que

les habitants avaient député en Cour avec des lettres où ils exposaient leurs griefs et justifiaient leur conduite, il alla mettre le siège devant Mâcon. Dans ce pressant danger, les Lyonnais sentant qu'il était d'une grande importance que cette ville restât au pouvoir des Protestants, y envoyèrent le capitaine Entragues, qui jouissait d'une grande réputation d'habileté et de valeur. Selon l'abbé Agut, ce fut le 5 mai 1562 que César de Guillerane entra dans Mâcon, accompagné des capitaines *Du Tronche, Dudeau, Tilheau, Correllier, Gris, Daniel de La Place, Crevasson, Montronon, Ravel, Meyserien, Grandjacques* et des deux frères *Soulhier*. Il prit aussitôt le commandement, mais ses fréquentes sorties n'arrêtant pas les travaux de l'ennemi, il fut forcé de demander des renforts à Lyon, d'où il reçut cent arquebusiers sous les ordres du capitaine *Saint-Louis*, et quelques pièces d'artillerie. La tranchée achevée, le feu s'ouvrit, le 4 juillet, habilement dirigé par un canonnier que Tavannes avait fait venir exprès de Paris, tant il jugeait, lui aussi, la possession de Mâcon importante. En moins de deux heures, toutes les défenses de la ville furent renversées. Sommé de se rendre, Entragues refusa fièrement d'écouter aucune proposition, et il fit travailler avec activité à la réparation des brèches, sous le feu même de l'ennemi qui lui tua beaucoup de monde, entre autres son lieutenant *La Flèche*. Étonné d'une résistance aussi opiniâtre et désespérant d'entrer dans Mâcon par la force, Tavannes recourut à la ruse. Il essaya d'attirer les assiégés dans une embuscade; mais aussi prudent que brave, Entragues déjoua son projet, et le chef catholique se vit réduit à lever honteusement le siège. Entragues s'occupa aussitôt du soin pressant de rétablir parmi les habitants et les gens de guerre l'ordre d'autant plus compromis que les principaux citoyens, comme l'échevin *Brunel*, donnaient l'exemple d'une cupidité insatiable. Sa juste sévérité mécontenta les soldats

qui, des murmures, passèrent bientôt à la révolte. Entragues se tira de cette position dangereuse par un véritable tour de vieux routier. Il annonça une revue hors de la ville, fit défiler d'abord les compagnies de *Luquot* (1) et de *Villet*, qui s'étaient signalées par leur mutinerie, et leur ferma les portes. Il est à croire que sa conduite fut présentée sous un faux jour à *Soubise*, qui commandait à Lyon; autrement on aurait de la peine à s'expliquer qu'un homme qui avait déployé tant de vigueur et rendu d'aussi éminents services, qui venait tout récemment encore de s'emparer du château de Pierrecloux, eût été en quelque sorte destitué. Entragues ne témoigna d'ailleurs aucun mécontentement de cette injustice, il continua à servir avec autant de dévouement qu'auparavant; seulement lorsqu'il vit son successeur *Ponsenat*, vaillant soldat, mais malheureux capitaine, perdre par son imprudence la ville de Mâcon, il manifesta son indignation avec une violence qu'excusait sans doute l'importance de la perte. Décidé à recouvrer cette place à tout prix, il partit de Tournus, dont *Ponsenat* venait de s'emparer, se porta par une marche rapide sur Mâcon dans l'espoir de l'enlever par escalade, et pour encourager ses soldats, il planta lui-même les échelles contre les murailles, « à quoy étant mal suivy, raconte Tavannes, la peur augmentée, il se retira en fuite avec les Suisses mal contents ». Il paraît qu'Entragues se rendit à Lyon où nous le trouvons combattant aux côtés de *Blacons* lors de la surprise tentée par les Catholiques (*Voy. V, p. 436*). — Nous n'oserions affirmer, vu le grand nombre de lieux qui portent le nom d'Entragues, qu'il fût le même que le sieur d'Entragues dont *Bèze* parle et qui embrassa ouvertement le protestantisme après le pillage de son château par les Catholiques, en 1562 (2).

(1) *Luquot* fut tué quelques jours après.

(2) En 1688, un d'Entragues, nouveau converti obtint une pension de mille livres (*Arch. Tr. 252*). Vers le même temps, la comtesse

Nous ignorons également si l'on doit rattacher à la même famille l'abbé d'*Entragues*, dont la conversion à la religion réformée est ainsi racontée dans les Mémoires de la régence : En 1720, la religion réformée fit l'acquisition d'un prosélyte d'une naissance distinguée et d'un ordre qui devait rendre sa conversion remarquable. C'était l'abbé d'*Entragues* âgé d'environ 65 ans. Il fit hautement profession à Paris de ses nouveaux sentiments, le jour de Noël, après quoi il disposa de ses biens et se prépara à passer dans les pays étrangers. Mais il fut arrêté à Lille et transféré à Charenton dans la maison des fous. Court nous apprend (*Miss. de Court*, N° 39) que cet abbé avait été amené au protestantisme par *Barbe*, chapelain de l'ambassade de Hollande, qui, plus tard, de fit catholique. L'abjuration eut lieu dans la chapelle de l'ambassade. Le régent s'en montra si fort scandalisé qu'il fit renouveler les défenses d'assister au service divin chez les ambassadeurs des puissances protestantes, et qu'il donna ses ordres pour enfermer d'*Entragues* à la Bastille. Cependant, grâce à de hautes protections, l'abbé obtint la permission de sortir de France; mais le parlement n'en tint compte; il se mit en devoir de lui faire son procès, et à son passage à Lille, d'*Entragues* fut arrêté et renvoyé à Paris. Selon *Dangeau*, c'était une espèce de fou qui voulait se singulariser; mais le vieux courtisan apostat n'était-il pas guidé par le désir de justifier la mesure arbitraire dont le pauvre abbé fut victime ?

GUILLETEREAU (MARIE), une des nombreuses victimes inconnues jusqu'ici de la législation draconienne de Louis XIV contre les Protestants. Pleine de zèle pour sa religion, Marie Guillereau refusa de suivre l'exemple de son mari *Etienne*, baron Du Pont, qui abjura en 1682, et dans le désir de soustraire ses quatre enfants à la nécessité d'aller à la messe, elle résolut de passer avec eux en Angleterre. Elle d'*Entragues*, du diocèse de Viviers, était reléguée à Vienne (*Ibid.* Tr. 322).

se mit en route, sous la protection du jeune *Gamonet*, fils d'un lapidaire de Paris; mais à peine avait-elle atteint Pontoise, qu'elle fut arrêtée avec son compagnon de voyage. Toutefois elle parvint à tromper la vigilance de ses geôliers et gagna Dieppe avec un de ses enfants. Arrêtée de nouveau, elle fut ramenée à Paris et enfermée au Châtelet, au mois de juillet (*Arch. gén.* E. 3368). Etant accouchée quelque temps après, elle fit baptiser son enfant à l'église de Charenton. Instruit par *Seignelay* de cette violation de ses édits, Louis XIV ordonna à *La Reynie* de faire prompt et sévère justice non seulement de la mère, mais de la sage-femme et du ministre (*Suppl. franç.*, 791. f). Si nous ne nous trompons, c'est à cette occasion que le pasteur *Mesnard* fut enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit qu'au mois d'août 1683 (*Arch.* E. 3369). Nos recherches ne nous ont rien appris de plus sur le sort de la baronne Du Pont.

GUILLETEREAU (FRANÇOIS), originaire de Gien, fut, selon *Perry*, dans son Histoire de Châlons, le premier ministre huguenot qui prêcha la Réforme à Châlons-sur-Saône, en 1559. Bèze, qui doit cependant avoir été bien informé, cite, au contraire, *Papillon, Dupré* et *Philibert Grené* comme les apôtres des doctrines nouvelles dans cette ville. Concilie qui pourra cette contradiction ! Il est un point toutefois sur lequel l'historien catholique s'accorde avec l'écrivain huguenot, c'est que la Réforme trouva à Châlons un accueil extrêmement favorable, au point, dit *Perry*, qu'en 1561, il fallut appeler deux nouveaux pasteurs, *La Motte* et *Du Prey* [Dupré] qui osèrent prêcher publiquement l'Évangile. Le procureur du roi, *Denis Lubert*, étant venu à mourir sur ces entrefaites, on l'enterra « à la mode huguenote », c'est-à-dire sans cloches, sans croix, sans eau bénite et sans prêtre. « Sa femme, continue *Perry*, fut fort blâmée d'avoir consenti à cette lascheté. » On la menaça de lui enlever ses enfants,

et la pauvre veuve, qui était et mourut protestante, dut consentir à l'exhumation de son époux, dont le corps fut porté au son des cloches dans l'église des Carmes.

En 1562, les Protestants, déjà plus nombreux que les Catholiques, s'emparèrent sans peine de la ville ; mais ils souillèrent leur facile triomphe par des excès commis dans les églises et les monastères. Redevenus maîtres de Châlons, sans coup férir, par la retraite de *Montbrun* (Voy. IV, p. 459), leurs adversaires vengèrent cruellement, en 1563, leurs saints outragés. Malgré l'édit de pacification, l'équitable parlement de Dijon, comme l'appelle l'illustre Orbandale, fit mettre à mort trois huguenots, *Louis Darse*, trompette de la ville, *Jean Vin*, fils d'un cabaretier, et le ministre *Jean Guilletot*. Les têtes de ces infâmes furent envoyées à Châlons pour y être plantées sur des poteaux. Celle du ministre fut placée devant l'église des révérends Pères Carmes. Tous ceux qui avaient quitté la ville avec *Montbrun* furent « effigiez », et leurs biens confisqués. Quant à ceux qui étaient restés à Châlons, Tavaignes, de l'aveu du P. Perry, les frappa de grosses amendes. C'est ainsi que s'exécutaient les édits de pacification. Cependant l'orage passé, les Huguenots reprirent courage. Ils eurent assez de hardiesse pour faire présenter aux magistrats, par *Claude Lambert* et *Jean Dablan*, une requête tendant à ce qu'il leur fût permis d'ouvrir une école pour l'instruction de leurs enfants, requête qui naturellement fut rejetée avec indignation. Malgré toutes les avanies dont on les accablait, ils étaient cependant encore assez nombreux pour oser concevoir, en 1567, le projet de s'emparer de la ville avec le secours du sieur de *Montjoven*, dit *Desbatis*, qui venait de se saisir d'Auxerre, et peut-être auraient-ils réussi sans la trahison du greffier en chef de la chancellerie *Perrault* et de l'adjudicataire du grenier à sel *Lenet*, qui abjurèrent la religion réformée, ainsi que *Charles Lambert* et

le procureur syndic *Palamède Belye*.

On ne nous apprend pas ce que le ministre François Guilleteau devint au milieu de tous ces troubles ; sans doute il retourna à Genève, d'où il était venu, à moins toutefois qu'il ne soit identique avec Jean Guilletot. Il serait aussi possible qu'il fût le même que *François Guilletot*, qui ne nous est d'ailleurs connu que par deux ouvrages mentionnés par Adelung sous ces titres : *Les propos du vrai chrétien, régénéré par la Parole de Dieu* (Gen., 1552, in-8°) et *Discours chrétien sur les conspirations dressées contre l'Eglise de Christ* (Gen., 1552, in-8°). Nous serions assez disposé à ne reconnaître dans ces trois ministres, dont les noms offrent si peu de différence, qu'un seul et même individu. On sait que les anciens écrivains attachaient peu d'importance à l'orthographe des noms propres, et il est facile, dans un manuscrit de lire Guilletot (Guilleteau) pour Guilletot ou Guilletot.

GUILLOCHE (JEAN DE), sieur de La Loubière, conseiller au parlement de Guienne, première victime des massacres de la Saint-Barthélemy à Bordeaux. A la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris, le gouverneur Montferand se contenta d'interdire l'exercice du culte réformé et de placer des gardes aux portes de la ville avec ordre de ne laisser sortir personne sans un passeport signé de sa main ; mais malgré l'active surveillance qu'on exerçait, les trois ministres *Jacques Des Bordes* (1), *Olivier de Mollay* et *Bernard de Boste* réussirent à s'échapper et gagnèrent heureusement l'Angleterre. Cependant les zélés Catholiques ne cessaient de presser Montferand de mettre la main à l'œuvre, en lui donnant à entendre que S. M. était mécontente de ses hésitations. D'un autre côté, Strossy, qui rôdait autour de La Rochelle,

(1) Jacques Des Bordes était de Bordeaux. En 1562, il était professeur de philosophie à l'académie de Genève, et fut reçu bourgeois gratis. En 1563, il fut nommé pasteur de la ville ; mais depuis 1566, il avait été rappelé à Bordeaux.

ui écrivait de se bien garder d'exécuter le massacre, de crainte d'effaroucher encore davantage les Rochellois. La perplexité du gouverneur était donc grande; il ne savait à quoi se résoudre lorsque Montpezat, gendre de l'amiral de Villars, arriva à Bordeaux tout couvert du sang des Huguenots de Blaye. Ses instances, jointes à celles du jésuite Edmond Augier, fixèrent les irrésolutions de Montferrand. Le vendredi, 3 oct. 1572, il manda les jurats, convoqua la milice, donna l'ordre d'égorger tous les Protestants, et pour prêcher d'exemple, il se rendit en personne au logis de Jean de Guilloche qu'il haïssait, et le tua à coups de coutelas. Le massacre dura trois jours et coûta la vie à 264 personnes. Parmi les victimes on cite *Guillaume de Sevin*, conseiller au parlement, et son clerc *Simonet*, l'huisier *La Graule, Du Tour*, vieux prêtre converti, qui remplissait dans l'église réformée les fonctions de diacre. Plus heureux, *Guillaume Blanc* avocat à la Cour, de *Boucher*, conseiller, *Bernard de La Burte*, avocat, et *La Lane*, marchand, en furent quittes pour payer au gouverneur une forte rançon. « C'estoit grand pitié, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, de voir les pauvres gens de la Religion, ne sachant où se retirer pour sauver leurs vies. Aucuns estoyent rejettez de leurs propres parens et amis qui leur fermoient les portes, et faisoient semblant de ne les connoistre. Les autres estoyent trahis et livrez par ceux mesmes à qui ils s'estoyent fiez et donnez en garde. Il y en eut plusieurs qui furent sauvez par des prestres mesmes et par autres personnaiges desquels on n'eust jamais espéré tel secours; aucuns par leurs propres ennemis qui trouvoient la chose tant inique, vilaine et détestable qu'ils en avoyent horreur et desplaisir. »

GUILLOT (CHARLES), dit **DES CHAMPS**, cordelier converti à la religion protestante. En quittant son couvent, Des Champs s'était retiré à Sedan, d'où il se rendit, quelque temps après, à Genève; mais il ne tarda pas à retourner

à Sedan et à s'y marier. Sa conduite n'ayant pas été jusqu'à la fort régulière, il n'avait pu, malgré ses instances, se faire recevoir ministre; cependant il finit par obtenir la consécration, à la condition toutefois de ne pas exercer ses fonctions comme pasteur sédentaire. Il accepta donc la place d'aumonier dans le corps de troupes que *Bavilly* et *Chautmarois* conduisirent au secours du roi de Suède. On sait que ce prince se faisait un devoir de rétablir les églises partout où elles avaient été ruinées par les Espagnols et les Impériaux. Des Champs, qui ne manquait pas de talent oratoire, séduisit par son éloquence une partie de la population de Lixheim, et se fit nommer pasteur de cette église contre le vœu du consistoire. Il en résulta des désordres que les Suédois apaisèrent par une exécution militaire. Ils entrèrent en armes dans la ville, blessèrent le ministre, outragèrent sa femme, pillèrent plusieurs maisons et rétablirent la tranquillité par la terreur. Des Champs s'enfuit dans l'armée que *La Force* commandait en Lorraine, et pendant huit mois, il servit de chapelain à *Gassion*. Fatigué de la vie des camps, il demanda son congé et partit pour Dieppe où il arriva à la fin de nov. 1636. Le récit de ses souffrances émut de compassion les pasteurs *Laignel* et *Fauquemberg*, qui le recommandèrent aux charités des fidèles et lui ouvrirent leur chaire. Son éloquence, qui se distinguait au rapport de Daval, « par la grâce unie à la véhémence, » acheva de lui gagner les cœurs des Dieppois, et le consistoire, cédant à l'entraînement général, le choisit pour pasteur ordinaire, sauf l'approbation du synode provincial. Des Champs continua ses prédications avec le même succès; mais son succès même, et peut-être aussi sa vanité, lui firent beaucoup d'ennemis et aliénèrent ses deux collègues. Ses envieux l'accusèrent de débiter en chaire des sermons traduits du latin d'un professeur de Wittemberg; le fait était vrai; mais ne valait-il pas

mieux qu'il empruntât à un autre d'excellentes exhortations, qui édifiaient le peuple, que de réciter, à l'instar de beaucoup de ses collègues, de plates rapsodies tirées de son cru ? Instruit des bruits qui couraient, Des Champs offrit sa démission ; mais, à cette nouvelle, les chefs de famille s'assemblèrent et manifestèrent ouvertement leur indignation contre le consistoire qui joua, dans toute cette affaire, un rôle honteux ; car non seulement il eut recours à d'indignes manœuvres pour enlever à Des Champs sa popularité ; il alla même jusqu'à refuser sa démission et il ne voulut point lui accorder une attestation de bonnes mœurs, bien qu'il n'eût pas le moindre reproche à lui adresser sous ce rapport. Harcelé de tous côtés, Des Champs consentit à prêcher sur un texte donné, et son succès dépassa toute attente, en sorte que l'épreuve qui devait le perdre, à ce que le consistoire espérait, accrut encore sa réputation. Le consistoire se vit donc forcé de déférer aux vœux du peuple et de demander au synode qu'il confirmât son propre choix ; mais, par une nouvelle perfidie, il engagea Des Champs à s'y présenter lui-même pour appuyer sa demande à ce sujet. Le pauvre ministre y parut, mais en vrai coupable. Ses adversaires, et ils étaient nombreux parmi les ministres, l'accusèrent de toutes sortes de crimes et surtout d'intelligence avec les Arminiens. On lui reprocha d'avoir prêché la Parole de Dieu *frauduleusement*, en débitant dans une chaire calviniste les sermons d'un théologien luthérien, ce qui *était un infâme commerce*. Bref, au lieu de confirmer le choix de l'église de Dieppe, le synode défendit à Des Champs de prêcher dans aucune église de Normandie, et on lui fit jurer de quitter Dieppe immédiatement. Bien plus, joignant l'hypocrisie à l'injustice, le synode écrivit à l'église dieppoise « pour la conjurer, au nom de Dieu, d'y acquiescer, de rendre ses devoirs à ses pasteurs, comme leur ministère ayant l'approbation d'en haut, et d'entretenir

l'unité d'esprit par le lien de paix et de charité en J.-Ch. » *Primerose* fut chargé de signifier aux Dieppois cette inique sentence, dont la lecture causa un énorme scandale. Les partisans de Des Champs l'engagèrent à en appeler au synode national qui devait prochainement s'assembler à Alençon. Son appel y fut soutenu par l'avocat *Le Monnier*, qui abjura peu de temps après, par *Gabriel de Bures*, par *Jacques de Caux* l'aîné, et par quelques autres, dont le synode « approuva et loua le zèle », tout en aggravant la sentence du synode provincial. Défense fut faite à toutes les églises du royaume « de recevoir à l'exercice de l'office pastoral un nommé Deschamps, lequel, porte le décret, par ses intrigues factieuses et par ses folies, avoit fait voir que son ministère ne pouvoit jamais édifier les églises et leur être d'aucune utilité ». Rien n'était plus faux, car s'il y avait eu scandale, la faute en était, non pas au ministre, mais au consistoire d'abord, que le synode d'Alençon lui-même censura vertement, et au synode provincial ensuite. Cet arrêt faillit produire un schisme. Des centaines de fidèles assistaient aux assemblées particulières que Des Champs tint chez son hôte *David Butel* jusqu'à ce que le magistrat, peut-être à l'instigation du consistoire, lui eût ordonné de quitter la ville. Il vint à Paris où il fut assez froidement reçu par *La Force*, que *Drelincourt*, trompé sans doute par les rapports de son neveu *Fauquembergue*, avait déjà prévenu contre lui. Il partit donc pour Genève où il prêcha avec tant de succès que *Rohan* voulut l'entendre ; mais sur ces entrefaites arrivèrent les actes du Synode d'Alençon et les dénonciations des pasteurs de Dieppe. La chaire lui fut interdite, évidemment par déférence pour les églises de France, et le proscrit se retira à Lausanne.

GUILLOT (GUILLAUME DE), sieur de FERRIÈRES, gouverneur de Castres pour le parti protestant.

L'ordre donné par *Condé* de prendre les armes ayant été convoyé à Castres

par *Crussol*, les habitants réformés le transmirent à Guillot de Ferrières, à *Antoine de Peirusse*, sieur de Boissesson, à *François de Villotte*, sieur de Montlédier, et à leurs coreligionnaires du voisinage, qui, au jour convenu, furent introduits dans la ville par les consuls et s'en emparèrent sans coup férir. Le 48 mai 1562, Ferrières fut élu gouverneur, et *Jacques de Bernes*, capitaine de Castres; et on leur adjoignit un conseil, dans lequel entrèrent *Boissesson* et le baron d'*Ambres*, pour les affaires de la guerre. Cette espèce de révolution s'accomplit sans le moindre désordre, les Huguenots ayant usé de leur triomphe avec la plus grande modération, et s'étant contentés de retenir, comme cela leur avait été ordonné, les principaux habitants catholiques en otages.

Ce n'était pas assez de s'être saisi de la ville, il fallait songer à la défendre; on y travailla donc activement. Indépendamment des troupes amenées par *Sawage*, *Grémian*, *Rapin*, *Soups*, *Honorat*, *La Motte*, *Baragnes*, trois compagnies de cavalerie furent levées et placées sous les ordres de *Boissesson*, d'*Ambres* et de *Montlédier*, et trois autres d'infanterie, sous ceux de *Barnas*, *Goffre* et *Franç*. Puis on nomma, pour assister les consuls dans les mesures à prendre touchant la garde de la ville, un conseil politique, composé de *La Garrigue*, *Thomas*, *Benajan*, *François* et *Antoine Raimond*, qui, sur l'ordre de Condé, dressèrent l'inventaire des trésors des églises. On devait envoyer toutes ces richesses à Lyon pour servir au paiement des reîtres. Cette mesure, que justifient d'ailleurs les lois de la guerre, a servi de thème aux plus violentes déclamations. Mais les écrivains catholiques ignorent-ils donc que le gouvernement de Charles IX n'avait pas reculé non plus devant ce qu'il leur platt de qualifier de spoliation et de sacrilège? Dans son Histoire de Chartres, Chevard nous apprend que par lettres-patentes données à Vincennes, le 25 nov. 1562, un com-

missaire fit enlever l'or et l'argenterie qui se trouva dans toutes les églises de Chartres, en vases sacrés, reliquaires, lampes, encensoirs, etc., pour être envoyés à la Monnaie. Ce que le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise se permettait en vue de la guerre d'extermination qu'il faisait aux Huguenots, les Huguenots hérétiques devaient-ils se l'interdire quand il s'agissait pour eux de défendre leurs biens, leur vie, leur religion?

Au reste, dans cette première guerre, il ne se passa rien de considérable aux environs de Castres. Ferrières ne paraît avoir commandé en personne aucune expédition militaire. Durant l'espèce de trêve qui sépara la signature de la paix d'Amboise de l'explosion des seconds troubles, Ferrières se tint à l'écart. Il ne sortit qu'une fois de sa retraite sur l'invitation des Castrais, pour porter avec *Clausonne* au roi Charles IX, lors de son passage à Toulouse, les plaintes des Protestants du Languedoc contre leur gouverneur Damville. Le vieux connétable de Montmorency, qui accompagnait le roi, entra dans une fureur terrible contre les deux audacieux qui osaient accuser son fils. Bouges, dans son Histoire de Carcassonne, dit que, remplis d'effroi, les députés des Huguenots ne songèrent qu'à se retirer au plus tôt; c'est une erreur. *Clausonne* fut arrêté par ordre du connétable et jeté en prison, et si Ferrières ne partagea pas sa détention, il le dut uniquement à l'intervention de quelques amis.

Lorsque la guerre éclata de nouveau, Ferrières et *Montlédier*, secondés par les Réformés de Castres, qui avaient à leur tête *La Garrigue* et de *Fiac*, se saisirent une seconde fois de la ville sans résistance, le 29 sept. 1567. Ferrières fut élu gouverneur, et on lui donna pour conseillers *La Garrigue*, *Thomas* et *Melou*. Trois compagnies de milice bourgeoise furent organisées pour la défense de la ville sous le commandement de *La Garrigue*, de *Lescont* et de *Fiac*. Une quatrième fut

dressée à Villegondou sous les ordres d'*André Rollande*, sieur de Laugéri. Castres prit, en outre, à sa solde, les trois compagnies étrangères de *Franc*, d'*Artigues*, de *Cessac*, et de *Constans*. *Antoine Ligonnier* fut nommé receveur des deniers publics. Toutes ces dispositions prises, Ferrières songea à dégager les abords de Castres, car tout en protestant de leurs dispositions pacifiques, villes catholiques et couvents des environs rassemblaient des troupes et resserraient de plus en plus les Castrais dans un cordon de soldats. Le 4 oct., il assiégea la Chartreuse de Saix, la prit d'assaut, renvoya les moines en liberté et réduisit le couvent en cendres; puis il se rendit maître de Saix qu'il démantela. Quelque temps après, on reçut la nouvelle de la conclusion de la paix; mais la mort de *Rapin* et les meurtres exercés par les paysans catholiques sur les soldats de l'armée des Vicomtes qui rentraient dans leurs foyers, n'apprirent que trop tôt à Castres ce qu'il y avait à attendre de la paix « boiteuse et mal assise. » Ferrières fut donc maintenu dans son gouvernement, et lorsque, peu de temps après, *Condé* reprit les armes, ses coreligionnaires le confirmèrent dans son poste, en lui donnant toutefois pour collègue *Boisseson*, à la demande des réfugiés du Castrais.

Les circonstances étaient des plus graves; les Castrais sentirent la nécessité de tenter un suprême effort pour conquérir la liberté de conscience que la Cour s'obstinait à dénier aux Huguenots. Dans une nombreuse assemblée tenue à l'hôtel-de-ville, il fut résolu qu'on leverait le plus de troupes qu'on pourrait, et que, pour leur entretien, on saisirait les deniers royaux dont la recette fut commise à *Jean de Lacger*, de Castelnau-dary, et à *Jean Donnadieu*. Trois compagnies, celles de *Constans*, d'*Artigues* et de *La Loubatière*, furent spécialement chargées de coopérer avec la milice bourgeoise à la défense de la ville. Trente autres, commandées par *Mons. Lengary*, *Simenès*, *Franc*, *Tour-*

nier, *Varagnes*, *Gautran*, *Peirols*, *Rondat*, *Lebreil*, *Pasquet*, *Estoupi-gnan* ou *Stopinian*, de *Brassac* aîné, *La Garrigue*, *Durant*, *Favas*, *Du Baron*, *Loudun*, *Rascas*, *La Salle*, *Angles*, *Marmoulières*, etc., devaient tenir la campagne. Elles étaient réparties en quatre régiments sous les colonels *Montclar*, *Arpajon*, *Sénégas* et *Des Inces*. Enfin deux compagnies de gendarmes, sous *Paulin* et *Bruniquel*, et quatre autres compagnies de cavalerie, sous *Arpajon*, *Moullédier*, *Montmaur* et *Saint-Couat*, portaient à un chiffre considérable le corps de troupes levé par Castres dans l'intérêt de la Cause. Nous raconterons ailleurs les services qu'il rendit dans le Béarn. Nous n'avons à nous occuper ici que de Ferrières.

En 1569, il seconda de tout son pouvoir les entreprises du baron de *Biron* sur le château de La Grifoul, sur celui de Burlats, qui fut pris d'assaut et rasé, sur celui de Brassac, où les Huguenots entrèrent par escalade, le 21 juin. *Montgomery* qui arriva, dans ce temps, à Castres pour préparer l'expédition du Béarn, le confirma dans ses fonctions de gouverneur, en lui adjoignant *Sauzens* ou *Sauxens*. Le 2 fév. 1570, Ferrières, à la tête des compagnies de *Bousquet*, *Corbière*, *Doumengoux*, *Honoré* et *Roulac*, formant un petit corps de 200 hommes, prit par escalade La Bruguière, où il laissa *Bousquet* pour gouverneur; puis il alla mettre le siège devant Lautrec, qu'il était à la veille de prendre, lorsqu'il reçut l'ordre de ramener ses canons à Castres. *Genlis*, que *Coligny* avait chargé de les conduire au camp des Princes, consentit, à la prière des habitants de Castres, à déloger de Saix une garnison catholique qui leur causait beaucoup de maux. L'attaque commença le 20 fév., et la brèche fut bientôt praticable. Le capitaine *Boyer* (alias *Roger*) de Castres fut tué en allant la reconnaître. Comme elle ne fut pas jugée praticable, on eut recours à la sape. Effrayés des progrès des mi-

neurs, les assiégés abandonnèrent, à la faveur de la nuit, la ville qui fut réduite en cendres.

Ferrières, qui avait accompagné Genlis à ce siège, où il s'était signalé par son intrépidité, fut, peu de temps après, destitué par *La Case-Mirabeau*, gouverneur du Languedoc pour le parti huguenot, et remplacé par *Regniès*. Aucun historien ne nous fait connaître la cause de cette disgrâce; peut-être fut-il la victime de sourdes intrigues, en tout cas, son zèle pour la Cause n'en fut point diminué. Ferrières fut des premiers à se rendre aux assemblées de *Pierreségade* et de *Montauban*, après la *Saint-Barthélemy*, et lorsque les exilés de Castres eurent réussi à rentrer dans leur patrie, il fut, sur le refus de *Bouffard-La Grange*, élevé une fois encore à la dignité de gouverneur par les suffrages de ses concitoyens. Il mourut à Castres, le 7 mai 1575, et eut pour successeur *La Guimarié*.

Gaches fait en peu de mots un bel éloge de Ferrières; c'était, dit-il, un personnage nullement ambitieux et fort homme de bien. Selon le même chroniqueur, il avait épousé une fille de la maison de *Du Bourg* en Bourbonnais et en avait un fils, nommé *GUILAUME*, qui fut, quelque temps après, sénéchal de Castres. D'après d'autres renseignements, sa femme se serait appelée *Anne Du Maine*, fille de *Pierre Du Maine*, sénéchal de Castres, en 1567, et il en aurait eu une fille, nommée *MARGUERITE*, qu'il aurait mariée, le 24 fév. 1566, à *Michel Bayard*, sieur de Brioules, ancien abbé de *Saint-Vandrille d'Issoire* (*Voy.* II, p. 59). On lèverait la difficulté, en admettant que Ferrières fut marié deux fois.

GUIMENIÈRE ou **LA GUIMENIÈRE**, gentilhomme du Poitou, lieutenant de *Saint-Etienne*. En 1570, Guimenière servit sous *La Noue*, prit La Grève, dont il fut nommé gouverneur, mais qu'il ne put défendre contre les Catholiques, faute d'eau, et contribua à la

conquête des Sables d'Olonne. A la *Saint-Barthélemy*, il fut un des premiers qui cherchèrent un asile à La Rochelle. C'est lui, comme nous l'avons dit ailleurs, qui, pendant le siège, attaqua et blessa dans son lit le baron *Du Vigeau* (*Voy.* IV, p. 377). L'éditeur des *Mémoires* de Charles IX était sans doute mal renseigné lorsqu'il a écrit « qu'après sa prison, il passa dans le camp ennemi et abjura ». Ses descendants professaient encore la religion protestante à l'époque de la révocation. *Benoit* cite, au nombre des persécutés du Poitou, *Guimenière* et sa femme, et *Foucault* raconte dans ses *Mémoires* que la dame *La Guimenière* [*Guimenière*] retourna dans le Poitou, après qu'on l'eut rendue à la liberté, et qu'elle se mit « à détourner les nouveaux convertis de faire leur devoir de catholiques ». Aussi *Louvois* donna-t-il, au mois de sept. 1688, l'ordre de l'embarquer, avec défense de rentrer dans le royaume sous peine de mort.

GUINAND (**NICOLAS**), maître de forges, originaire de la Franche-Comté. Forcé, en 1688, de sortir de sa patrie à cause de sa religion, Guinand se retira dans le pays de Saabbruck, et, rendu prudent par de terribles exemples, il changea son nom en celui de *GIRNANTH*, afin d'effacer toute trace de son origine française. Doué d'intelligence et de courage, il parvint, en 1742, à créer les forges de *Hochstein*, et, en 1750, il découvrit les mines de fer d'*Imsbach*. Il mourut la même année, laissant un fils, nommé *JEAN-JACQUES*, qui continua avec tant de succès l'industrie paternelle, que l'électeur palatin le nomma conseiller des mines. *Jean-Jacques Gienanth* décéda en 1777, à l'âge de 64 ans. Un de ses onze enfants, *LOUIS*, s'est élevé par son mérite à une position éminente.

Après la réunion du Palatinat à la France, *Gienanth* qui avait su sauvegarder ses intérêts pendant les guerres de la Révolution, commença les nombreux travaux qui devaient le placer, plus tard, à la tête de l'industrie mi-

nière en Bavière. Apprécié à sa juste valeur par tous les gouvernements qui se sont succédés dans les Provinces-Rhénanes, il fut nommé, en 1800, membre du conseil général du département du Mont-Tonnerre; en 1802, membre du conseil général du commerce, de l'agriculture et des arts; en 1817, chevalier de l'ordre du Mérite civil bavarois; en 1818, député, et en 1836, pair et baron.

Louis de Gienanth a su faire un noble usage de son immense fortune. Convaincu que l'instruction est le moyen le plus certain de moraliser le peuple, et que la voie la plus sûre pour le rendre heureux, c'est de lui donner du travail, il a consacré des sommes énormes à atteindre ce double but. Ce véritable philanthrope est mort le 13 déc. 1848, à l'âge de 81 ans.

Une famille du même nom, réfugiée en Angleterre, a donné des directeurs et un sous-gouverneur à l'hôpital français dans le siècle dernier.

GUINEAU (JACQUES), premier pasteur de l'église de Sion, en 1562, a mérité une place honorable dans notre ouvrage par les services qu'il rendit aux églises bretonnes, en les réorganisant après la paix de Monsieur. En 1577, il assista au synode provincial tenu à Vitré, et l'année suivante, il fut député au Synode national de Sainte-Foy avec *François Loiseau*, qui en fut élu modérateur, et *La Coharde* ou *Couarde*, ancien de l'église du comte de Laval. En 1583, il prit de nouveau part aux travaux du synode provincial de Josselin, et présida le colloque de Vitré, assisté de *Mathurin Le Moine*, ancien de cette église, qui y remplit les fonctions de secrétaire. A ce colloque assistèrent les ministres *Merlin* de Vitré, *Roullée* d'Ercé, *Mahot* de Saint-Malo, et *Cherpont* de la Gravelle. Quelque temps après, il fut député avec *La Muce* et *Du Plessis-Saint-Dolé*, à l'assemblée politique de Montauban par les églises de la Bretagne pour se plaindre de l'énormité de la taxe qui leur avait été imposée comme quote-part dans la con-

tribution levée sur les Huguenots pour le paiement de l'armée allemande. L'assemblée reconnut la justice de leur réclamation et diminua de moitié environ la somme à laquelle elles avaient été primitivement imposées. Ce fut le dernier service que Guineau fut appelé à rendre aux églises bretonnes. La Ligue ayant pris le dessus en Bretagne, il se sauva dans l'île de Guernesey où il mourut en 1593, laissant un fils qui se voua, comme lui, à la carrière ecclésiastique.

GUINThER (JEAN) ou *Gonthier*, en latin *GUINThERICUS* ou *Guntherius*, un des principaux restaurateurs de la médecine grecque et un des plus zélés promoteurs des études anatomiques, né à Andernach, en 1487, mais mort à Strasbourg, le 4 oct. 1574, à l'âge de 87 ans.

S'il faut en croire Eloy, le véritable nom de Guinther était Winter. Quoique pauvres ou peut-être parce qu'ils étaient pauvres, ses parents voulurent le tirer de la misère et de l'obscurité où ils végétaient eux-mêmes, et avec un remarquable bon sens, ils comprirent que le meilleur moyen d'y réussir, c'était de mettre à sa portée le fruit quelquefois amer de la science : ils l'envoyèrent donc à l'école dès l'âge de quatre ans. L'enfant répondit admirablement à leur attente. Poussé par un insatiable désir d'apprendre qui lui rendait légères les plus dures privations, il partit, à douze ans, pour Utrecht où il s'appliqua avec zèle à l'étude des belles-lettres, surtout de la langue grecque, pour laquelle il conserva toute sa vie une tendre prédilection. L'exiguïté de ses ressources ne lui permit pas d'y faire un bien long séjour. D'Utrecht il se rendit à Deventer où, pour vivre, il fut obligé de mendier son pain de porte en porte; puis, au bout de quelques mois d'une lutte héroïque contre la faim, toujours dévoré de la même ardeur pour le travail, il alla à Marbourg dans l'intention d'y suivre des cours de philosophie et de physique. La fortune sembla vouloir enfin

récompenser sa courageuse persévérance. Les habitants de Goslar le nommèrent recteur de leurs écoles; mais Guinther avait conscience de sa valeur personnelle, et il ne garda pas longtemps un emploi si fort au-dessous de son mérite. L'université de Louvain lui ayant offert la chaire de grec, il l'accepta, quoique son goût le portât déjà vers la médecine, et qu'il nourrit dès lors le projet de venir l'étudier à Paris, projet qu'il lui fut enfin permis de mettre à exécution vers 1525. Reçu bachelier en 1528, il prit, en 1534, le bonnet de docteur, et en considération de son mérite, on lui remit la moitié des frais, faveur presque sans exemple. Le cardinal Du Bellay, en qui il avait eu le bonheur de trouver un protecteur zélé, lui fit obtenir, en 1535, une place de médecin du roi. Cette charge lui laissant de grands loisirs, il s'appliqua à la pratique de la médecine et à l'étude de l'anatomie, science trop négligée jusque là et à laquelle il fit faire quelques progrès. Non seulement il donna une description exacte des muscles, mais il en découvrit même plusieurs qui avaient échappé aux recherches de Galien, ceux, entre autres qui sont attachés aux os du métacarpe. Ces découvertes n'auraient pas suffi sans doute pour lui mériter le titre de restaurateur de l'anatomie dans l'université de Paris, s'il n'avait, plus qu'aucun de ses contemporains, répandu parmi la jeunesse studieuse des écoles le goût de l'anatomie, par les cours publics qu'il ouvrit avec succès sur cette science. Guinther contribua également aux remarquables progrès que la chirurgie fit à cette époque, et plus que personne peut-être, il a eu la gloire de remettre en honneur Hippocrate et Galien, que les Arabes avaient presque fait oublier entièrement. La Biogr. médicale n'est donc que juste, lorsqu'elle porte ce jugement sur ses travaux : « Si l'on ne peut nier qu'il a plus souvent disséqué des animaux que des cadavres humains, et même qu'il a moins consulté la nature que suivi pas à pas Galien, pour lequel

il professait une admiration sans bornes, on ne saurait disconvenir non plus qu'il n'ait puissamment contribué par ses leçons à répandre le goût de l'anatomie négligée par ses contemporains. Il vaut mieux lui rendre cette justice incontestable, que de lui attribuer sans fondement des découvertes dont l'honneur appartient à d'autres. »

La réputation de Guinther s'étant étendue jusqu'en Danemark, Christian III désira l'attirer dans ses états; mais le savant professeur refusa les offres avantageuses de ce prince ami des lettres, pour ne pas quitter sa patrie d'adoption. Il était loin de prévoir que le fanatisme religieux le forceraient bientôt à s'en éloigner.

En 1537, Guinther, qui avait embrassé avec chaleur la Réforme prêchée par Luther, fit le voyage de Wittemberg dans l'unique but de voir cet homme célèbre. A son retour, il se maria dans une famille noble. Peu de temps après, la persécution le contraignit à aller demander un asile à Metz où sa femme mourut bientôt. Lorsque les troubles religieux commencèrent à agiter cette cité, il se retira à Strasbourg et y fut reçu avec honneur. On le nomma professeur de grec; mais comme il ne voulut pas renoncer à l'exercice de la médecine, ses envieux firent si bien qu'on lui ôta sa chaire. Une clientèle nombreuse et brillante lui offrit un ample dédommagement. Sur la fin de sa vie, les honneurs qu'il n'avait jamais poursuivis, vinrent le chercher; l'empereur Ferdinand lui accorda gratuitement des lettres de noblesse.

Guinther s'était remarié à Strasbourg avec *Félicité Schrüer*, qui lui donna deux enfants morts au berceau. Resté veuf, il convola en troisièmes noces, et sa troisième femme, de la famille bourgeoise de *Höclin*, lui survécut.

Haller juge très-sévèrement Guinther. Eloy se montre plus indulgent. Sprengel déclare qu'il n'est point un écrivain bien marquant, et qu'on lui attribue des découvertes qu'il n'a certainement pas faites. Nous avons rapporté

plus haut le jugement de la Biographie médicale, auquel nous nous rangeons, excepté en un seul point : c'est que, toute grande qu'était l'admiration de Guinther pour Galien, elle n'allait pas jusqu'à l'aveugler sur les défauts de la médecine grecque. Il reconnaît, en divers endroits de ses ouvrages, que les anciens avaient des idées très-incomplètes sur plusieurs espèces de maladies, qu'ils ignoraient presque entièrement la structure du corps humain, et que leurs idées sur les éléments étaient fort inexactes. Selon lui, Paracelse, dont il se déclara sur la fin de sa vie un des plus zélés défenseurs, a fait faire un grand pas à la science; cependant, ajoute-t-il avec raison, il ne faut rejeter ni l'un ni l'autre système; mais il est bon de les étudier tous les deux.

Les mœurs de Guinther répondaient à ses talents. Tous ceux qui ont parlé de lui s'accordent à louer sa prudence, son esprit doux et liant, sa modestie, la simplicité de son genre de vie et surtout son activité, dont il nous a laissés des preuves dans ses nombreux ouvrages. En voici la liste.

I. *Syntaxis græca*, Paris., 1527, 8°.

II. *Galenus de Plenitudine et Polybus de Salubri victus ratione privatorum*, latinè. Guinterio Johanne Andernaco interprete; et Apuleius Platonius de Herbarum viribus, et Antonius Benivenus de Aditis morborum causis, Paris., 1528, in-fol.— La trad. du traité de Galien a été réimp. à Paris, 1531, in-8°; à Bâle avec le N° III, puis de nouveau à Paris avec le N° IV. Celle du traité de Polybe l'a été à la suite du traité de Scribonius Largus, De compositione medicamentorum (Basil., 1529, in-8°), puis dans le recueil intitulé: Bonæ valetudinis conservandæ præcepta (Argent., 1530, in-8°). Ces réimp. prouvent que les trad. de Guinther étaient estimées, bien que le style en soit dur et défiguré par des expressions barbares.

III. *Galeni Introductio, seu Medicus et de Sectis*, latinè, Paris., 1528, in-8°; nouv. édit. cum aliis Galeni

interpretationibus, Basil., 1537 et 1593, in-fol.— Quelques-unes de ces trad. n'ont point été imp. séparément; mais elles se trouvent toutes insérées dans les *Galeni Opera varia* (Paris., 1534, in-fol.).

IV. *Galenus de Facultatibus naturalium substantiâ; quod animi mores corporis temperaturam sequuntur; de propriorum animi cujusque affectuum agnitione et remedio*, latinè, Paris., 1528, in-8°; réimp. dans les *Galeni Opera varia*. — Le 1^{er} de ces traités a été réimp. avec la trad. du traité de Galien De simplicibus medicamentis par Théodoric Gérard (Paris., 1547, in-12).

V. *Galeni de Semine lib. II*, latinè, Paris., 1528 et 1533, in-8°; réimp. avec le N° III à Bâle, 1537, in-fol.

VI. *Galenus de Diebus decretoriis et morborum temporibus*, latinè, Paris., 1529, in-8°; Lugd., 1553, in-12; réimp. avec le N° IV à Paris et avec le N° III à Bâle.

VII. *Galenus de atrâ bile et tumoribus præter naturam*, latinè, Paris., 1529, in-8°, et avec le N° IV à Paris.

VIII. *Galenus de Compositione medicamentorum* Κατά γένος lib. VII, latinè, Paris., 1530, in-fol., et à Bâle avec le N° III.

IX. *Galeni de Theriacâ ad Pisonem liber*, latinè, Paris., 1534, in-4°; réimp. à Bâle avec le N° III.

X. *Galeni de Anatomicis administrationibus lib. IX*, Paris., 1531, in-fol.; Lugd., 1551, in-12; réimp. à Bâle avec le N° III, et à Paris dans les *Galeni Opera varia*.

XI. *Pauli Aeginetæ Opus de re medicâ, nunc primum integrum latinitate donatum*, Paris., 1532, in-fol.; Colon., 1534, in-fol.; Argent., 1542, in-fol.; Lugd., 1551, 1563, 1589, in-8°. — Avec un commentaire du traducteur.

XII. *Galenus de Antidotis lib. II, nunc primum latinitate donati; et de Remediis paratu facilibus*, Paris., 1533, in-fol.

XIII. *Oribasii Commentaria in*

Aphorismos Hippocratis, latinè, Paris., 1533, in-8°; Basil., 1535, in-8°; Patav., 1658, in-12.

XIV. *Cæli Aureliani libri III de acutis passionibus, emendati atque primùm editi*, Paris., 1533, in-8°.

XV. *Galenî Opera varia, latinè*, Paris., 1534, in-fol. — Recueil de 18 traités de Galien, trad. en latin.

XVI. *Galenus de Hippocratis et Platonis placitis, latinè*, Paris., 1554, in-fol. — C'est le traité de Galien que Guinther estimait le plus.

XVII. *Galenî de Compositione medicamentorum secundùm locos lib. X, opus nunc primùm latinitate donatum ac in lucem editum*, Paris., 1535, in-fol.; réimp. à Bâle avec le N° III.

XVIII. *Galenî de Ratione medendi ad Glauconem lib. II, græc. et lat.*, Paris., 1536, in-8°.

XIX. *Galenî Opera diversa, latinè*, Paris., 1536, in-fol. — Nouveau recueil de 12 traités de Galien, tous trad. par Guinther, excepté le dernier qui l'a été par Tectander.

XX. *Anatomicarum institutionum secundùm Galenî sententiam lib. IV*, Basil., 1536, in-8°; *cum Theophili Protospatarii de corpore humano lib. V*, Basil., 1539, in-4°; 1556 in-8°; Lugd., 1544 in-8°; *cum opusculo G. Valle de partibus humani corporis*, Venet., 1555, in-16; nouv. édit. augm. par Vesale, Patav., 1558, in-8°; Witteb., 1616, in-8°.

XXI. *Cl. Galenî Isagoge, seu Medicus et ejusdem Definitiones medicinales, græcè cum lat. versione*, Basil., 1537, in-8°. — Guinther n'a traduit que l'Isagoge.

XXII. *Galenus de Elementis ex Hippocratis sententiâ*, Par., 1541, 8°.

XXIII. *De victûs et medendi ratione, tum alio, tum pestilentie maxime tempore observandâ*, Argent., 1542, in-8°; Basil. et Paris., 1549, in-8°; Paris, 1577, in-16, avec les traités de Marsile Ficin [de Vitâ] et de Jean Liebault [Thesaurus sanitatis]. — Guinther attribue la peste soit aux humeurs,

soit à l'inspiration d'un air empesté. Il a trad. lui-même ce livre en franç., Strab., 1547, in-8°.

XXIV. *Rhazæ, medici admirabilis, liber de pestilentia, ex Syrorum lingua in græcam primùm, nunc in latinam conversus*, Argent., 1549, 8°.

XV. *Alexandri Tralliani libri medicinales XII*, Argent., 1549, in-8°; Basil., 1556, in-8°; Lugdun., 1560, in-12; réimp., par Henri Estienne, parmi les *Artis medicæ principes* (Paris., 1567, in-fol.), et avec les annotations de Jean Du Moulin, Lugd., 1575, in-12.

XXVI. *Avis, régime et ordonnance pour connaître la peste et les fièvres de peste qui règnent à présent; comme il faut s'y conduire et même s'en garantir; de quels remèdes on doit se servir pour les guérir*, etc. — Cet écrit, qui parut en allemand, Strab., 1564, in-4°, puis 1610, in-8°, n'est vraisemblablement, comme l'affirme Haller, qu'une trad., peut-être un peu modifiée, du N° XXIII.

XXVII. *Court abrégé d'un livre sur la peste, pour le commun des hommes*, publ. en allem., Strab., 1564, in-4°. — Quelques-uns pensent que ce n'est qu'une réimp. ou plutôt un abrégé du N° précédent; mais Haller atteste que c'est un ouvrage différent.

XXVIII. *Commentarius de balneis et aquis medicatis in III Dialogos distinctus*, Argent., 1565, in-8°. — Traité le plus complet sur cette matière qui eût paru jusque-là. L'auteur y enseigne la manière de faire les eaux minérales artificielles.

XXIX. *De pestilentia commentarius in IV dialogos distinctus*, Argent., 1565, in-8°. — Résultat des observations faites sur cette terrible maladie par les Anciens, par ses contemporains et par lui-même.

XXX. *De medicinâ veteri et novâ commentar. II*, Basil., 1571, 2 vol. in-fol. — Dialogue sur la théorie et sur la pratique de la médecine. Tableau détaillé de la médecine grecque et des changements qu'elle avait subis, tiré en

grande partie de l'ouvrage de Wimpinæus.

XXXI. *Gynæciorum commentarius de gravidarum parturientium, puerperarum et infantium curâ*, Argent., 1606, in-8°. — Publié par G. Schenckius.

Schenckius signale encore deux ouvrages de Guinther restés manusc. : un *Traité sur les fièvres* et un recueil de consultations sous ce titre : *Responsa et consilia circiter ducenta quæ illustribus et potentibus agris ad varios morbos dedit J. Guinterius*. L'un et l'autre sont aujourd'hui perdus.

GUION, pasteur de l'église réformée de Saint-Martin-de-Boubaux, où il succéda à Tubert en 1669, fut accusé, en 1683, d'avoir favorisé le mouvement provoqué par Brousson; cependant le procès qu'on lui intenta à ce sujet, ne paraît pas avoir eu de suite. A la révocation de l'édit de Nantes, Guion se retira en Suisse; mais, en 1693, il rentra dans le Languedoc et arriva à Nismes dans le temps que Brousson s'y trouvait. L'ancien ministre de Saint-Martin-de-Boubaux eut avec son collègue une entrevue dans laquelle il lui exposa son sentiment sur les assemblées religieuses, prétendant qu'il valait mieux aller de maison en maison pour instruire le peuple que de le réunir en grand nombre pour lui adresser des exhortations générales. Brousson convint que ce moyen serait moins dangereux, mais, selon lui, il était impossible de l'employer, vu l'abondance de la moisson et le petit nombre des ouvriers. Guion ne se rendit pas à ses raisons, et persista à visiter quelques familles; cependant sa prudence ne lui servit de rien. Il n'était pas encore sorti de Nismes qu'il fut trahi par une femme catholique, qui, ayant entendu du bruit chez un de ses voisins, regarda par le trou de la serrure, reconnut le ministre et courut le dénoncer. Conduit devant l'intendant, il fit paraître beaucoup de fermeté et de courage. On lui offrit la vie, s'il voulait abjurer; mais il répondit: « qu'il n'était pas revenu en

France pour être infidèle à son Maître. » Il fut donc condamné à être pendu, et exécuté, le 16 sept. 1693, sur un des bastions de la citadelle de Montpellier (MSS. de Court, N° 39).

GUIOT (JEAN), médecin renommé et ancien de l'église de Dijon, ayant été appelé, en 1645, par droit d'ancienneté, à remplir les fonctions de doyen, il lui fut impossible de se faire reconnaître par ses confrères catholiques. Son beau-frère *La Corne* (1) et son gendre *Segniard*, dont le premier était fils d'un médecin d'une grande réputation, ne purent même se faire recevoir médecins qu'en s'engageant par serment à renoncer à la dignité de doyen en cas qu'elle vint à leur échoir. L'art. XXVII de l'édit de Nantes portait cependant en termes formels que les Réformés étaient « capables de tenir et exercer tous états, dignitez, offices et charges publiques quelconques »; mais c'est ainsi qu'on l'exécutait dès ce temps. Nous ne croyons pas commettre une erreur en attribuant à notre médecin de Dijon *Enarratio et exodatio affectus rari et insignis*, publ. à Bâle, 1653, in-8°, par J. Guiot.

GUIRAN (CLAUDE), savant physicien et médecin, mort à Nismes au mois de mars 1657. Guiran, dès ses plus tendres années, se livra avec passion à l'étude des mathématiques et de la physique, et il y fit de si grands progrès que sa réputation s'étant répandue au loin, les hommes les plus éminents de son siècle avaient souvent recours à ses lumières, et profitaient de ses judicieuses observations. C'est ainsi que Gassendi corrigea, d'après un mémoire que Guiran lui envoya, son hypothèse sur la grandeur apparente du soleil. A

(1) *La Corne* était de Beaune; mais il s'était établi à Dijon, où il mourut, laissant trois filles, dont l'une épousa *Gautier de Mirebeau*, et une autre, le sieur de *La Foyolle*, et un fils, qui suivit comme lui avec distinction la carrière médicale et fut chaste de Dijon, en 1682, avec ses trois enfants. Le menuisier *Matthieu*, le cordonnier *Philibert Huc* et *Lambert*, gendre de *La Corne*, furent expulés en même temps. C'étaient les seuls Réformés qui habitaient Dijon (Arch. Tr. 314).

une profonde instruction, notre mathématicien joignait les qualités les plus aimables. Ménard loue la modestie, la douceur, la candeur de son âme, qui, dit-il, l'avaient rendu cher à tous ses concitoyens. A l'exception de quelques *Lettres* publiées avec celles de Descartes, on n'a rien imprimé de Guiran. Il avait composé cinq traités sur l'optique, la catoptrique, la dioptrique, et quelques dissertations sur le mouvement contre Hobbes ou sur d'autres questions de physique et de mathématiques; mais, en mourant, il défendit à son neveu d'en rien livrer à la publicité, et sa volonté dernière fut religieusement respectée. Son Eloge funèbre fut prononcé par *Guib*, professeur d'éloquence au collège de Nismes.

GUIRAN (GAILLARD), antiquaire, né à Nismes vers 1600, et mort dans cette ville, le 16 déc. 1680. Guiran fit ses études au collège de sa ville natale et se fit remarquer parmi tous ses condisciples par son amour pour le travail. Destiné à la magistrature, il suivit un cours de droit et fut reçu avocat au présidial de Nismes. Peu de temps après, en 1620, il fut, malgré sa jeunesse, pourvu d'un office de conseiller qu'il résigna, en 1651, en faveur de son fils. Depuis deux ans, il avait été appelé à remplir une pareille charge au parlement d'Orange par Henri-Frédéric de Nassau, et il avait accepté, avec l'agrément de Louis XIV, l'emploi fort peu assujettissant que ce prince lui offrait comme une récompense de son mérite.

Guiran fit marcher de front l'étude de l'antiquité et celle de la jurisprudence, et, à force de soins et de travail, il parvint à se composer une précieuse collection de médailles antiques. Le fruit de ses études et de ses recherches sur les antiquités de Nismes fut un savant ouvrage latin en trois volumes in-fol. Le 1^{er}, intitulé *Antiquitates nemausenses*, comprenait en trois livres tout ce qui concerne l'histoire de Nismes et les monuments romains qui décoraient cette ville; le 2^e, sous ce titre :

Inscriptiones antiquæ urbis et agrî nemausensis, necnon locorum et oppidorum intra tertium aut quartum lapidem, titre qui en indique suffisamment le contenu, était divisé en 16 chap. et enrichi d'un index; le 3^e, intitulé *De re nummariâ veterum*, traitait plus particulièrement de la numismatique. Cet ouvrage important, qui était achevé en 1652, n'a point été imprimé. Après la mort de l'auteur, le ms. fut vendu à Sallengre, et de la bibliothèque de ce dernier, il passa dans celle du baron de Hoëndorff, colonel de l'empereur d'Allemagne. On ne connaît donc en France que le plan de ce beau travail, qui a été imp. avec une brochure pleine d'érudition, sous ce titre : *Explicatio duorum vetustorum numismatum nemausensium ex ære*. Araus., 1655 et 1657, in-4°; réimp. plusieurs fois, entre autres, dans le *Novus thesaurus antiq. romanarum* de Sallengre (T. III).

L'estime toute particulière dont Guiran jouissait dans sa compagnie, le fit choisir, avec quelques-uns de ses collègues, qui lui laissèrent tout le poids du travail, pour réviser le *Style ou formulaire des lettres qui se dépechent des cours de Nismes*. Il en fit paraître deux édit. in-12, en 1659 et en 1666. En tête de cette dernière, il publia des *Recherches historiques et chronologiques concernant l'établissement et la suite des sénéchaux de Beaucaire et de Nismes*.

Gaillard Guiran avait épousé la sœur de son collègue au présidial, *André Villar*, sieur de Vallongue, et il en avait eu plusieurs enfants. Ménard ne nous en fait connaître qu'un, Louis, qui succéda à son père, en 1651, dans la charge de conseiller au présidial de Nismes, dont il recut ordre de se défaire en 1682 (*Arch. Tr.* 322). C'est apparemment de ce Louis Guiran que M^{re} Du Noyer parle dans ses Mémoires. Elle raconte, et sa véacité est attestée par le Registre du secrétariat de l'année 1687 (*Arch. gén. E.* 3373), que M. Guiran de Nismes, conseiller d'Orange,

qui était venu à Paris avec sa femme et sa fille dans l'espoir d'y trouver plus facilement les moyens de passer à l'étranger, fut arrêté et enfermé dans une maison religieuse avec *Restaurant*, *Alizon* et *Martin*, tous trois avocats de Nîmes, M^{me} *Martin*, M^{me} de *Saporta* et elle-même. Il réussit pourtant à sortir de France (*Arch. Tr.* 282), ainsi que *Pierre Guiran*, *Susanne*, *Jeanne* et *Marguerite Guiran*, de Nîmes, qui tenaient sans doute au conseiller d'Orange par les plus étroits liens de parenté.

GUISARD (HERRICUS), ministre du Vigan. Averti, par M. de *Caton*, que *Codurc* se vantait d'avoir fermé la bouche à tous les ministres, dont aucun n'avait pu répondre à son traité du Sacrifice de la messe, Guisard, pour rabattre la ridicule présomption de l'apostat, le provoqua à une dispute, qui eut lieu, en 1656, en présence de quelques témoins seulement, entre autres, de *Saint-Véran* et de *Fouquet*, sieur de Boizebard. Le sujet, choisi pour la discussion, était cette proposition de *Codurc* : que la messe est un sacrifice expiatoire. Le pauvre champion du catholicisme fut désarçonné, dès la première passe, par ce passage de l'Épître aux Hébreux, chap. III, vers. 22 : Sans effusion de sang, il ne se fait pas de rémission. Il s'en alla sans mot dire, à ce que nous raconte Guisard; mais il donna à son heureux adversaire, avec qui il avait été lié autrefois d'amitié, un exemplaire de ses ouvrages, et, entre autres, de sa dissertation *De testamento ad Heb.* IX, 16-18. S'il espérait le convertir, son attente fut trompée; car, loin d'adopter son sentiment, le pasteur du Vigan se mit, sur-le-champ, en devoir de le réfuter, et il le fit dans un livre qu'il dédia à son père, et qui a été publié sous ce titre : *Vindiciæ testamentariæ, seu Dissertationis cusjandam in nonum caput Epistolæ ad Hebræos à Ph. Codurco concinnatæ, confutatio, auctore Herrico Guisardo. Hisce vindiciis dissertatio Codurciana subjungitur*, Gen., P. Chouet, 1656, in-8°. — La famille Guisard a

donné plusieurs autres pasteurs aux églises des Cévennes, mais ils ne nous sont connus que de nom.

GUISARD (PIERRE), fils d'*Antoine* Guisard, né en 1700, à La Salle, dans les Cévennes, où son père exerçait la médecine. Guisard fit ses études chez les Jésuites et prit ses degrés dans l'université de Montpellier; puis, après avoir accompagné, pendant quelque temps, son père auprès du lit de ses malades, il alla exercer sa profession à Saint-Hippolyte. Le désir de se perfectionner le conduisit à Lyon où il suivit quelques années la pratique de l'hôpital et acquit une grande habileté, en sorte que, en 1731, il fut en état de disputer avec honneur la chaire qu'*Astruc* avait laissée vacante. Il échoua, mais cette épreuve fit apprécier ses talents par *Marcot* qui le chargea de le remplacer pendant un voyage qu'il fit à la Cour. Il s'en acquitta d'une manière si remarquable qu'à son retour, *Marcot* lui proposa de traiter de sa chaire avec lui; mais Guisard refusa ses offres, parce qu'il aurait dû abjurer sa religion. L'ambition cependant fit, bientôt après, taire les scrupules de sa conscience. Il se réunit, comme on disait alors, et vint à Paris, en 1742; mais n'y ayant pas trouvé ce qu'il espérait, il retourna à Montpellier et ouvrit un cours de physique expérimentale, dans lequel il s'attacha principalement à faire ressortir les rapports de cette science avec la médecine. Il comptait sur la création, en sa faveur, d'une chaire de physique dans la Faculté de médecine de Montpellier; mais il rencontra d'insurmontables obstacles, et il en conçut un profond chagrin qui hâta sa mort. Il mourut le 13 sept. 1746. Il a publié :

I. *Questiones medico-chirurgicæ XII pro cathedrâ regiâ vacante*, Mouspeliî, 1731.

II. *Pratique de chirurgie ou histoire des plaies en général et en particulier*, Paris, 1733, 2 vol. in-12; Avignon, 1735, 2 vol. in-12; Paris, 1747, 2 vol. in-12. Cette dernière

édit., augm. du N° I trad. en franç. et de nouvelles observations, est la plus estimée.

III. *Essai sur les maladies vénériennes*, La Haye [Paris et Avignon], 1741, in-8°; réimp. Paris, 1743, in-12, sous ce titre : *Dissert. pratique, en forme de lettres, sur les maux vénériens*.

GUISCHARD (CHARLES-THÉOPHILE), un des auteurs qui ont écrit avec le plus d'érudition sur l'art militaire, naquit à Magdebourg, le 24 sept. 1724. Il était le second fils de *Philippe* Guischard, conseiller de cour et syndic de la colonie palatine, et de *Henriette Steinhäuser*.

Ce nom n'est point étranger à la France protestante. Une famille Guischard habitait la Saintonge : en 1682, *Jacques Guischard*, notaire à Saint-Jean-d'Angély, fut dépouillé de son office par la déclaration du 15 juin, et, l'année suivante, sa fille *SUSANNE* se convertit. Cependant nous hésitions encore à donner au fils d'un syndic de la colonie palatine une place dans notre ouvrage, lorsque la brochure de M. le pasteur F.-C. Schröder, intitulée *Troisième jubilé séculaire de la fondation de l'église réformée française de Francfort-sur-le-Mein* (Francf., 1834, in-8°), est venue lever nos derniers scrupules. Nous y lisons, en effet, dans les Pièces justificatives, ce fragment d'une lettre du mois de mai 1699 : « Bien loin de vouloir donner retraite aux nouveaux Réfugiés qui la cherchent, elle [Son Altesse Electorale Palatine] a résolu de bannir tous ceux qui se trouvent déjà établis en ses Etats. Elle a fait publier pour cet effet une ordonnance contre eux, qui contient en substance qu'ayant été informée que plusieurs Français réformés se sont établis en ses terres, sous divers prétextes, comme s'ils étaient Suisses, Piémontais, Lorrains, etc., contre l'ordonnance du 20 juillet 1689, et tâchent de le faire encore en cachette, lequel établissement étant contre le gré de la cour de France, pourrait attirer de fâcheuses

suites sur les habitans et le pays, Son Altesse Electorale, pour les prévenir, enjoint de nouveau à tous magistrats et autres qu'il appartiendra de faire sortir du pays tous les Français réfugiés qui s'y sont retirés et de ne leur donner à l'avenir aucune retraite ni à d'autres » (1). Cette lettre ne prouve-t-elle pas suffisamment l'origine française de la colonie palatine de Magdebourg ?

Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, le jeune Guischard, qui se destinait au ministère évangélique, alla suivre les cours des universités de Halle et de Marbourg. Il publia dans cette dernière ville, en 1744, une dissert. *De samâ Salomonis apud exteros*. De Marbourg, il se rendit à Herborn, puis à Leyde où il s'appliqua principalement aux langues orientales et fit d'assez grands progrès en hébreu pour expliquer la Bible hébraïque à livre ouvert. Dénué de toute fortune, il fut obligé, pour vivre, de se mettre correcteur d'épreuves dans une imprimerie. Un petit poème latin qu'il fit paraître, en 1746, sous le titre de *Carmen in obitum Francisci Fagel* (La Haye, in-4°) le tira enfin de son obscurité, et il était sur le point d'obtenir une chaire à Utrecht, lorsque tout-à-coup, renonçant à la carrière ecclésiastique, il résolut d'embrasser le métier des armes. Nommé porte-drapeau dans le régiment d'infanterie de Saxe-Hildburghausen, il fit en cette qualité une campagne à la fin de laquelle il fut nommé capitaine dans le régiment de Bade-Dourlach. La paix d'Aix-la-Chapelle (1748) lui fit perdre sa compa-

(1) Le nombre des seuls Réfugiés du Palatinat à qui la diaconie de l'église française de Francfort distribua des secours, à leur passage, s'éleva à plus de 60,000 en onze années, savoir : en 1689, 2,946; en 1690, 6,449; en 1691, 6,693; en 1692, 8,640; en 1693, 8,326; en 1694, 7,751; en 1695, 5,390; en 1696, 4,882; en 1697, 4,544; en 1698, 3,028; en 1699, 2,049; en 1700, 72. Dans les dix années qui suivirent la révocation, la même église assista 22,893 Français venus de France même. De 1695 à 1705, elle distribua des secours à 43,213; de 1705 à 1715, à 45,306; de 1715 à 1725, à 42,576. Ces chiffres sont assez eloquents.

gnie qui fut réformée; mais il conserva sa paye, et il passa en Angleterre pour mettre la dernière main à ses *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains, où l'on a fidèlement rétabli, sur le texte de Polybe et les tacticiens grecs et latins, la plupart des ordres de bataille et des grandes opérations de la guerre, en les expliquant selon les principes et la pratique constante des Anciens, et en relevant les erreurs du chevalier Folard et autres commentateurs. On y a joint une dissertation sur l'attaque et la défense des places des Anciens, la traduction d'Onosandre et de la Tactique d'Arrien; et l'analyse de la campagne de Jules César en Afrique, avec quantité de notes critiques, d'observations militaires, de plans et de cartes répandus dans tout l'ouvrage.* La Haye, 1758, 2 tom. en 4 vol. in-4°, dédié au stathouder Guillaume V. Guischard était plus versé dans les langues mortes que dans la langue paternelle; aussi son ouvrage ne peut-il être recommandé comme un modèle de style; mais il se fait remarquer par une érudition immense. En plusieurs endroits de son livre, l'auteur attaque Folard, qu'il accuse de n'avoir consulté que des trad. inexactes des tacticiens de l'antiquité. Ces mémoires eurent un grand succès. Dès 1762, il en parut une réimp. en Hollande, sous ce titre: *Mémoires militaires sur les Anciens, recueillis et mis en ordre par Maubert de Gouvest.* La Haye, 1762, 2 vol. in-8°. L'année suivante, il en fut publié une troisième édit. sous ce titre: *Principes de l'art militaire, extraits des meilleurs auteurs par un officier général au service de S. M. le roi de Prusse.* Berlin [Lyon], 1763, 2 vol. in-8°. Enfin deux nouvelles édit. sortirent des presses de Lyon en 1768, l'une in-4°, l'autre in-8°.

L'impression de l'ouvrage de Guischard n'était pas terminée, lorsque la guerre éclata de nouveau. Il était encore à Londres et prit, comme volontaire, du service dans l'armée des al-

liés. Frédéric-le-Grand qui apprit à le connaître par la lecture de son livre, voulut le voir et fut charmé de sa franchise militaire. On raconte que lui ayant demandé un jour quel avait été le meilleur aide-de-camp de César, Guischard lui répondit que c'était Quintus Icilius. Eh bien! aurait ajouté le prince, vous serez mon Quintus Icilius. De là ce surnom qui lui resta. Selon une autre tradition, Frédéric le lui donna à la suite d'une manœuvre renouvelée de ce tribun des légions de Jules César, et dont il aurait été frappé. Quoi qu'il en soit, Guischard entra au service de la Prusse et fit la campagne de Saxe de 1759 à 1760, comme chef du bataillon franc de *Du Verger*. Frédéric fut si content de ses services, qu'il le chargea de lever un régiment franc dont il lui donna le commandement. Dans la campagne de 1761-62, il servit sous les ordres du prince Henri. Après la paix de Hubertsburg, le roi le retint auprès de lui avec le grade de lieutenant-colonel. En 1764, il entra dans l'Académie de Berlin. A l'une des séances de ce corps savant, le 25 janv. 1770, il lut un remarquable *Mémoire sur le vrai rapport des anciennes années romaines avec les années juliennes, pour servir d'éclaircissement à plusieurs faits de guerre et autres évènements arrivés dans les quatre dernières années avant la réformation du calendrier faite par Jules César.* En 1773, il dédia à Frédéric-le-Grand un nouvel ouvrage, non moins remarquable que le premier par la clarté des idées et l'érudition, nous parlons des *Mémoires critiques et militaires sur plusieurs points d'antiquités militaires*, Berlin, 1773, 4 vol. in-8° et 1 vol. in-4°; Paris, 1773; Strasb., 1774, 4 vol. in-8°. Les deux premiers volumes contiennent l'Histoire de la guerre de César en Espagne; le 3°, l'Histoire des légions romaines, le Mémoire sur les années romaines et la trad. des Cestes de Jules Africain; le 4°, la Défense de ses premiers mémoires, qui n'avaient pas échappé à

la critique des admirateurs du chevalier Folard.

Pendant quinze ans, Guischar d vécut à la cour de Frédéric, entouré d'une haute considération, mais exposé de temps en temps aux sarcasmes du philosophe de Sans-Souci. Thiébauld prétend, dans ses Mémoires, qu'il supportait en courtisan parfait les traits de l'humeur satirique du prince, tandis que l'auteur de son Eloge, d'accord avec Denina, affirme qu'il n'avait aucun des défauts des courtisans, et, au nombre de ces défauts, on doit certainement comprendre la bassesse et la servilité. Il ajoute même que quelquefois il paraissait se porter vers l'extrême contraire. Il était d'ailleurs bon, officieux, charitable, méprisait les injures, aimait et encourageait les lettres, et, continue le panégyriste, « il chercha à diminuer autant que possible les maux de la guerre dans les pays envahis. » Il est pourtant certain qu'il ne se conduisit pas en pays ennemi avec une modération exemplaire; mais on ne doit pas oublier qu'il commandait un corps franc; et ce qui prouve d'ailleurs qu'il ne s'enrichit pas par le pillage, comme on l'en a accusé, c'est qu'il laissa pour toute fortune sa bibliothèque et son cabinet de médailles que le roi acheta 30,000 fr.

Guischar d mourut à Berlin, le 13 mai 1775. Il avait épousé, en 1770, M^{lle} de *Schlabrendorf*, qui lui donna un fils et une fille.

GUISET (PIERRE), originaire de l'Anjou, avait attaqué, dans un écrit, les sacrements de l'Eglise romaine, et avait été, pour ce fait, condamné au bannissement par le sénéchal. Le substitut du procureur-général, ne jugeant pas la peine proportionnée à l'offense, en appela à *minimâ*, et le parlement de Paris, qui venait d'envoyer au feu deux pauvres femmes, parce qu'elles « ne voulaient recevoir et croire autre doctrine que la doctrine de ceux qui se disoient de la R. P. R. » (*Voy. V*, p. 155), eût rougi de se montrer plus indulgent que M. le substitut.

Le 18 juillet 1588 fut donc rendu un autre arrêt, qui condamna Guset à être pendu et brûlé, « pour les blasphèmes contenus es écrits faits par ledit Guset, contre Dieu et les saints sacrements de l'Eglise » (*Collect Dupuy*, N° 137).

GUITON ou **GUIRON**, famille rochellose, qui doit son illustration à Jean Guiton, le célèbre maire de La Rochelle pendant le siège de 1628.

Selon Arcère, qui a été suivi par la Biographie universelle, cette famille, originaire de l'Agénois, où elle occupait un rang considérable, aurait eu pour chef, *Pierre Guiton*, fils cadet d'Antoine Guiton, consul de Villeneuve en 1511, lequel serait allé s'établir à La Rochelle vers le milieu du xv^e siècle, y aurait été élu pair en 1569, et y serait mort, laissant trois fils : Jacques, sieur de La Vallade, Jean, sieur de L'Houmeau, et Yves. Mais, dans son excellente notice sur Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle (La Rochelle et Paris, 1847, in-8°), M. Callot a fort bien prouvé, selon nous, sinon que les Guiton de La Rochelle ne descendaient pas des Guiton de l'Agénois, au moins qu'Arcère a confondu Pierre Guiton, pair en 1569, avec un autre Pierre, sieur de La Vallade, pair en 1523.

Ce Pierre Guiton, sieur de La Vallade, pair en 1523, laissa sept enfants, qui tous professèrent la religion réformée savoir : 1° **JACQUES**, sieur de La Vallade, qui suit; — 2° **PIERRE**, contrôleur des drogueries et épiceries, mort en 1573, qui épousa *Jeanne Henry*, et en eut **PAUL**, né en 1566, et **ABRAHAM**, baptisé en 1568; — 3° **JEAN**, sieur de Chaumont, mort à Thairé, en 1581, laissant de son mariage avec *Catherine Boucher*, trois fils : **ISAAC**, né en 1563; **JACQUES**, né en 1566; **ABEL**, né en 1569, et peut-être aussi une fille, nommée **MARIE**, qui devint la femme de *Barthélemy Texier*, sieur de La Sblière, receveur du taillon; — 4° **YVES**, marié à *Marguerite Nicolas*, dont il eut : **YVES**, sieur de Guiran, pair en

1569, à qui sa femme, *Catherine Blandin*, donna *JEAN*, sieur de La Gravelle, et *JOSÉ*, époux d'*Uranie Mocquay*; BAPTISTE, mort pendant le siège de 1572; MARGUERITE, femme de *Michel Bigot*, sieur d'Avanton, avocat au présidial; — 5° MARGUERITE, qui s'allia à *Jean Constantin*, sieur de Champdeniers; — 6° ANNE, femme de *Joseph Barbier*, sieur de La Rombrière; — 7° ELISABETH, qui épousa *Jean Nicolas*, sieur de Coureille.

Jacques Guiton, sieur de La Vallade, pair en 1569, maire en 1575, eut trois enfans de son mariage avec *Françoise Henry*. Il mourut en 1584. Sa fille, nommée *JACQUETTE*, épousa, en 1559, *Pierre Mignonneau*. Son fils aîné, *JACQUES*, dit le jeune, sieur de La Vallade, continua la branche aînée. Son fils cadet, *JEAN*, sieur de L'houmeau, fonda une branche cadette.

I. BRANCHE AÎNÉE. Jacques Guiton, qui prit, à la mort de son père, le titre de sieur de La Vallade, faisait partie du corps de ville depuis 1573, et remplissait, depuis 1581, l'emploi de trésorier de la commune. En 1584, il fut nommé échevin à la place d'*Esprinhard*, et, deux ans plus tard, il fut élevé à la plus haute fonction municipale. Il mourut en 1607, laissant neuf enfans de son mariage avec *Marie Bodin*, fille du pair *Jean Bodin*, qu'il avait épousée en 1578 : 1° HENRI, qui suit; — 2° BENJAMIN, baptisé en 1590; — 3° JEAN, né en 1592, et mort en 1651; — 4° JACQUES, marié, en 1626, avec *Marie Tartas*, qui lui donna *JACQUES*, mort jeune; — 5° ONÉSIME; — 6° MARIE, femme de *Mathieu Bretin*; — 7° ELISABETH, qui fut mariée à *Pierre Maulay*, et, en secondes noces, à *Pierre Martin*; — 8° SUSANNE; — 9° MARGUERITE.

Henri Guiton, sieur de La Vallade, naquit en 1586, et eut pour parrain *Henri de Condé*. Pair en 1607, capitaine du port en 1611, il fut nommé, en 1622, capitaine de la compagnie de Saint-Sauveur. Il épousa, en 1619, *Jeanne Piguenit*, et, resté veuf, il se

remaria, en 1629, avec *Jeanne Morisseau*, dont il eut *PIERRE*, né en 1640, et marié à *Susanne Benoist*. Du premier lit naquirent, entre autres, *HENRI*, mort jeune; *JACQUES* et *BODINE*, femme de *Jean Nicolas*. Ici s'arrêtent les renseignemens recueillis par M. Callot sur cette branche, qui n'occupe pas, dans l'histoire de La Rochelle, une place aussi considérable que la cadette.

II. BRANCHE CADETTE. Jean Guiton, sieur de L'houmeau, échevin depuis 1584, succéda à son frère, comme maire, en 1587. Son administration marqua dans les annales rochelloses. Non seulement il établit le meilleur ordre dans les finances de la ville, mais il répara les fortifications, releva le célèbre bastion de l'Évangile, qui avait beaucoup souffert dans le siège de 1572, et commença le fort Saint-Nicolas. Il mourut en 1608. *Elisabeth Bodin*, autre fille du pair *Jean Bodin*, qu'il avait épousée en 1582, le rendit père de deux fils, et d'une fille nommée *ELISABETH*. On ne sait rien de la vie du fils cadet, qui s'appelait *DANIEL*, si ce n'est qu'il fut baptisé le 3 juin 1590, et qu'il prit pour femme, en 1628, *Judith Papin*. L'aîné, *JEAN*, est le célèbre maire qui s'est immortalisé par l'héroïque défense de sa ville natale contre le roi Louis XIII.

Jean Guiton naquit en 1585 et fut baptisé, le 2 juillet, par *Odet de Nort*. Un voile épais couvre les premières années de sa vie. Placé par la mort de son père, à qui il succéda dans la charge d'échevin, à la tête d'une maison de commerce qui ne paraît pas avoir été fort importante, il se montra un négociant actif, un armateur entreprenant; mais rien ne prouve qu'il ait quitté le rivage. Les navires qu'il expédiait à Porto, à Madère, aux Canaries, aux Açores, au banc de Terre-Neuve, étaient commandés par les capitaines *Vaillant*, *André Arnaud* de La Tremblade, *Isaac Lardeau*, quelquefois par son associé *Samuel Maquin*, jamais par lui. On ne voit même pas qu'il ait pris aucune part aux troubles

civils qui amenèrent, en 1612, la réforme de la constitution aristocratique de La Rochelle et la création du conseil des XLVIII. Mais, dit M. Callot, à partir de l'année 1620, la scène change tout-à-coup; le négociant pacifique s'efface pour faire place à l'échevin patriote, à l'amiral intrépide, au maire plein d'énergie! Transformation si étrange, si merveilleuse, que, sans le témoignage formel d'un écrivain contemporain, *Pierre Mervault*, on aurait assurément de la peine à se persuader que le Guiton, que des pièces authentiques nous ont montré jusqu'ici tout absorbé dans ses opérations commerciales et complètement étranger à l'art de la navigation, soit le même que celui dont l'histoire va nous dévoiler la sombre et énergique figure.

Le 22 août 1621, le corps de ville donna ordre à Jean Guiton et à *Jacques Ozanneau* de rassembler le plus de navires possible, et le 5 sept., le premier fut nommé amiral de la flotte qui ne comptait qu'environ seize voiles et ne portait que 90 canons. Guiton prit pour son capitaine *Abraham Chevalier* de Marennes. *Théophile Vigier*, sieur de Treuille-Bois, gentilhomme d'Arvert en Saintonge, commandait sous lui avec le grade de vice-amiral, et *Jacques Forant*, avec celui de contre-amiral. Instruit, au commencement du mois d'octobre, que la flotte royale, sous les ordres de Razilly, avait capturé trente vaisseaux marchands et les avait conduits dans la Sèvre sous la protection du canon de Marans, Guiton alla l'attaquer le 6, et la mit en fuite, malgré l'infériorité de ses forces. A l'approche de la nuit, il jeta l'ancre en rade de Saint-Martin, d'où il détacha quelques chaloupes qui ramenèrent les trente navires. Le lendemain, la flotte royale, qui avait reçu des renforts, voulut prendre une revanche. Dès qu'il l'aperçut, Guiton met à la voile, et évitant le premier choc par une manœuvre habile, il fond sur elle et la disperse; puis apprenant qu'elle s'est retirée devant Brouage pour s'y

radouber, il va l'y chercher, le 6 nov., tombe avec impétuosité sur les vingt-cinq vaisseaux dont elle se compose, en enlève deux à l'abordage, force les autres à chercher un abri sous le canon de la place, et pour les empêcher de sortir du port, coule à l'entrée dix-huit navires. Un an après, presque jour pour jour, la flotte rochellose, forte de 39 petits navires avec cinq mille hommes d'équipage et 500 canons, était de nouveau à l'ancre dans la rade de Saint-Martin, lorsque le duc de Guise et Saint-Luc parurent à l'entrée avec plus de 40 vaisseaux, armés de 643 canons et portant 14,000 hommes. Guiton fit en toute hâte ses préparatifs. Favorisé par le vent et la marée, il s'avança au devant de l'ennemi et lui livra un des plus terribles combats dont l'histoire maritime de La Rochelle fasse mention. Après une lutte acharnée, dans laquelle les Rochellois déploierent une bravoure qui leur mérita les éloges du duc de Guise lui-même, la nuit sépara les combattants. Les Rochellois avaient perdu 1500 hommes, entre autres un fils de *Paul Yvon*, sieur de Laleu, le fils aîné de *Jean de Mirande*, *Du Coudray*, fils de *Jean Rochelle*, conseiller au parlement de Paris, qui périrent sur le Postillon, commandé par *Jacques Arnaud*, d'Orléans. Le vice-amiral *Maquin* se noya en abandonnant son navire échoué, dont son lieutenant, *Hurtin* de La Tremblade, eut la gloire de sauver les débris. A ces morts le Mercure ajoute de *Lau-nay* de Caen, *Emmanuel Normand*, *La Porte* de Loudun, de *Quéris* de Saint-Jean-d'Angély. Le lendemain et pendant plusieurs jours encore, la flotte royale renouvela le combat, et peut-être la flotte rochellose, beaucoup moins forte en hommes, aurait-elle fini par être détruite, si la paix n'avait été conclue sur ces entrefaites.

En 1625, après l'échec de *Soubise* dans l'île de Rhé, Guiton réussit, grâce à la marée montante et à un vent favorable, à remettre à flot les vaisseaux que le vice-amiral *Forant* avait fait

échouer par trahison, s'il faut en croire Le Vassor. Il sortit de la Fosse de l'Oie, à la vue de l'armée royale qui, comptant sur son énorme supériorité, espérait l'obliger à se rendre à discrétion; malheureusement le vent lui étant devenu contraire, Montmorency, qui lui interceptait le retour à La Rochelle, profita de cet avantage pour l'attaquer. Le choc fut terrible, le combat dura jusqu'à la nuit. Guiton soutint dignement l'honneur de son pavillon; il finit par succomber; mais il vendit chèrement la victoire. Neuf de ses navires furent pris; attaquée par quatre vaisseaux du roi, la Vierge allait subir le même sort, lorsque deux de ses matelots, *Bernicard* et *Durand*, de l'île de Rhé, transportés d'un noble désespoir, mirent le feu aux poudres et firent sauter leur navire avec les ennemis attachés à ses flancs. Le vaisseau amiral ayant été criblé de boulets au point de ne plus pouvoir manœuvrer, Guiton se jeta dans un esquif qui le porta à La Rochelle. Il y fut accueilli par les imprécations du peuple qui alla jusqu'à l'accuser de lâcheté et de perfidie: accusations répétées par l'annaliste *Gabriel Colin*, qui ne pouvait ignorer pourtant, comme le fait observer Arcère, que l'unique cause des revers de Guiton était la faiblesse de ses équipages. L'opinion, au reste, ne tarda pas à reconnaître ses torts envers lui.

En 1627, Guiton, qui avait été président du bureau de la marine, travailla avec *Fiefmignon*, *David*, *Salbert* et *David de Fos* au traité de jonction que La Rochelle conclut avec le duc de Buckingham, en ayant soin d'écartier tout ce qui aurait pu compromettre les libertés de sa patrie ou porter atteinte à la fidélité qu'elle devait à la couronne de France, précaution qui ne contribua pas médiocrement à refroidir Buckingham et à préparer la funeste issue de la guerre qui éclata bientôt. A son retour à La Rochelle, il faillit périr avec sa frêle embarcation, qui fut coulée par le feu des royalistes.

Ce n'est point ici le lieu de raconter

l'origine de cette guerre désastreuse, nous n'avons, pour le moment, à parler que du siège de La Rochelle et du rôle qu'y joua Guiton. Richelieu s'y était préparé de longue main. Les troupes destinées à conquérir ce dernier boulevard du protestantisme, formaient une armée de plus de 30,000 hommes. La population de la ville ne s'élevait guère qu'à 27 ou 28,000 âmes, mais tout citoyen était soldat. La place d'ailleurs était très-forte, excepté du côté de la mer, qui était peu accessible. A l'orient et au nord, depuis la porte Saint-Nicolas, elle était défendue par les sept bastions de Saint-Nicolas, de Maubec, des Fonderies, de Cognes, des Petits-Lapins, des Grands-Lapins et de l'Évangile. A l'ouest, l'enceinte s'étendait le long d'un terrain marécageux et était protégée par de vieilles tours et des plates-formes. Au-delà de la porte Saint-Nicolas, les ingénieurs *Du Temps* et *Pommier* avaient construit sur un petit mamelon un fort détaché à quatre bastions, nommé fort de Tasdon. Des ravelins couvraient les portes.

Le souvenir de la vaillante défense de La Rochelle, en 1573, et surtout du honteux échec qu'il avait essuyé devant Montauban fit craindre à Louis XIII de subir un second affront, s'il attaquait la ville de vive force. Il prit une voie moins brillante, mais plus sûre, en se décidant à la réduire par la famine. A cet effet, il fit construire une forte digue, défendue par deux forts et une nombreuse artillerie, pour fermer le port; et en même temps, il fit entourer La Rochelle du côté de la terre par des lignes de circonvallation larges et profondes, protégées contre les sorties des assiégés par dix-sept forts et un plus grand nombre de redoutes bien armées.

Les Rochellois virent sans trop d'inquiétude ces immenses travaux. Ils complaient sur le secours du roi d'Angleterre, avec qui leurs députés, l'échevin *Jacques David*, le bourgeois *Jean de Hinssé* et le pasteur *Philippe Vincent*, venaient de signer, le 28 janv.

1628, un nouveau traité d'alliance. Ils refusèrent donc de prêter l'oreille à aucune proposition, ne voulant traiter que conjointement avec le duc de Rohan et les églises, et ils cherchèrent, en multipliant les sorties, à retarder, autant que possible, les progrès des assiégeants. Nous ne pourrions, sans dépasser les limites d'un ouvrage tel que le nôtre, raconter en détail tous leurs exploits ni même relater toutes les prises de leurs hardis corsaires, *Vidault, Chapeuverd, Perlier, Jean Martin*, dit Sacremore, etc. Une seule de leurs entreprises eut d'ailleurs un succès notable. Instruits qu'un convoi de provisions pour l'armée royale était à l'ancre à Chef-de-Baie, ils chargèrent le capitaine *Bourguis* de l'enlever. L'intrepide marin partit de La Rochelle avec onze chaloupes, et bien que l'ennemi, prévenu par un traître, se tint sur ses gardes, il s'empara de deux galiotes, bravement secondé qu'il fut par les capitaines *Tesmier* et *Lestang*. Dans une sortie, *Loudrières*, grand sénéchal d'Annis, fut moins heureux. Dans une autre, tentée le 49 fév., les Rochellois perdirent un de leurs plus courageux et de leurs plus dévoués concitoyens, le tisserand *La Forêt*, dont ils honorèrent la vaillance par de magnifiques obèses.

Tel était l'état des affaires, lorsque Jean Guiton fut élu maire malgré lui (1), le 30 avril 1628. « Guiton, lit-on dans Arcère, est ce maire trop célèbre dont l'extrême audace parut dans la suite avec tant d'éclat; républicain zélé qui fit les plus grands efforts pour étendre les prétentions, ainsi que les espérances de sa patrie. Son caractère vif, impétueux et ferme jusqu'à l'opiniâtreté, s'animait par la vue du danger qu'il n'écarterait souvent qu'en se précipitant dans un danger plus grand encore. Il alloit d'un pas intrépide où sa fougue le gui-

doit, toujours prêt à braver les malheurs et ne sachant pas les prévoir. Les grandes qualités de Guiton étoient obscurcies par des défauts. Une dureté impérieuse et sauvage éclatoit dans ses procédés. » Dans ce portrait, où, selon la remarque de M. Callot, la sévérité du prêtre l'emporte sur la justice de l'historien, Arcère ne nous montre le héros que sous un aspect; Pontis nous le présentera sous l'autre. « Il étoit petit de corps, dit-il, mais grand d'esprit et de cœur, et je puis dire que je fus ravi de voir dans cet homme toutes les marques d'un grand courage. Il étoit magnifiquement meublé chez lui et avoit grand nombre d'enseignes qu'il montrait l'une après l'autre, en marquant les princes sur qui il les avoit prises, et les mers qu'il avoit courues. Il y avoit quantité d'armes chez lui, et entre autres, j'y aperçus une fort belle peruisane qu'il avoit prise à un capitaine dans un combat. Je ne me fus pas plutôt échappé de lui dire qu'elle étoit belle que, comme il étoit extrêmement généreux, il me la donna aussitôt, et me força de la prendre avec une centaine de piques dont il me fit aussi présent. »

S'il faut en croire Le Vassor, Guiton, au moment de son installation, tira son poignard, et le jetant sur la table du Conseil : « Vous m'avez élevé à la première magistrature de la ville, s'écriait-il, j'accepte cet honneur, mais à condition que ce poignard servira à percer le cœur de quiconque osera parler de se rendre : que j'en sois frappé le premier, si, jamais, je suis assez lâche pour faire entendre des paroles de soumission. » Mot célèbre, qui peint bien l'indomptable courage et la sauvage énergie de ce héros.

Une des premières choses auxquelles dut penser Guiton, ce fut d'effrayer les espions et les traîtres. A côté du conseil de guerre, ou conseil particulier, composé de quatre échevins, quatre pairs et huit bourgeois, des deux conseillers au présidial, *Jacques Henry* et *Raphaël Colin*, et du maire (1), con-

(1) Ses deux concurrents étoient *André Toupet* et *Jean Berne*, sieur d'Angoulin. Il remplaça *Jean Godefroy*, sieur du Richard, qui avoit jusque-là dirigé la défense avec autant d'habileté que d'énergie.

(1) On y adjoignit plus tard le sieur de La

seil qui avait été créé, l'année précédente, pour juger les délits militaires et expédier les affaires courantes) la connaissance de toutes les questions importantes étant réservée au Grand-Conseil, ou Chambre souveraine, dont faisaient partie le corps de ville et les syndics des paroisses), Guiton installa donc une commission spéciale, où siégeaient deux municipaux, deux bourgeois et un pasteur, pour les juger et les punir. Après avoir pourvu ainsi à la sûreté de la ville contre les ennemis du dedans, il dut s'occuper de la nourriture des habitants : mais, sous ce rapport, sa volonté inflexible était impuissante, il n'y avait de secours à espérer que de la flotte anglaise.

Cette flotte, si impatiemment attendue, parut enfin le 41 mai, sous les ordres du comte de Denbigh, qui se retira, le 48, sans avoir seulement tenté d'introduire quelques provisions dans la ville assiégée. Guiton, indigné de cette conduite inexplicable, fit partir pour l'Angleterre *La Grossetière*, gentilhomme du Poitou, qui traversa heureusement les lignes ennemies, mais fut pris à son retour, et conduit dans la prison de Marans, d'où il ne sortit, après la reddition de La Rochelle, que pour marcher au supplice. Un autre émissaire de Guiton, *La Lande-Dulac*, fut plus heureux. Il rapporta au maire une lettre du roi d'Angleterre, datée du 19 mai, et ainsi conçue : « Messieurs, ne vous découragez pas, encore que ma flotte soit retournée; tenez bon jusqu'au dernier jour, car je suis résolu que toute ma flotte périra plutôt que vous ne soyez secourus. » Et ces assurances, le prince les renouvela dans une lettre du 27 mai, où il disait aux Rochellois : « Assurez-vous que je ne vous abandonnerai jamais, et que j'employerai toutes les forces de mon royaume pour votre délivrance, jusqu'à ce que Dieu m'ait fait la grâce de vous faire donner une paix assurée. »

Vigier et le capitaine *Sanceau*, comme représentants des gens de guerre.

Ces promesses étaient-elles sincères? Quoi qu'il en soit, Guiton y crut, et, malgré les effrayants progrès de la famine, malgré les menées des mécontents, surtout des gens de robe, malgré la mutinerie des soldats anglais, persuadé que le but poursuivi par Richelieu était la ruine de sa patrie, l'anéantissement de ses franchises, et, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'abolition de la religion réformée; lié d'ailleurs, comme il l'était, par la convention du 28 janv. 1628, d'après laquelle la Commune ne devait « prester l'oreille à aucun accommodement particulier, et n'entendre à traité quelconque de paix, sinon du gré et entier consentement de S. M. Britannique, » il résolut de tenir bon jusqu'à la fin. Aussi lorsque, le 7 juillet, le cardinal de Richelieu lui fit dire que, s'il ne se rendait pas avant trois jours, il n'y aurait plus de grâce à espérer, se contenta-t-il de répondre au parlementaire : Mon ami, dites à M. le cardinal que je suis son très-humble serviteur; formule de congé, dont Richelieu avait coutume de se servir pour éconduire les solliciteurs importuns.

Cependant la flotte anglaise n'arrivait pas, et la ville était réduite à l'extrémité par la famine. Le 24 août, Guiton écrivait aux députés rochelais, *David, Vincent, Baigneau, de Hinsse et Goubert*, qui assiégeaient de leurs supplications le roi d'Angleterre : « Nous attendons, depuis trois mois, l'effet des excellentes lettres que nous avons reçues du roy de la Grande-Bretagne, et cependant nous ne pouvons voir par quel désastre nous restons icy misérables, sans voir paroître aucuns secours; nos soldats n'en peuvent plus, nos habitans meurent de faim par les rues, et toutes nos familles sont effroyables de gémissements, d'indigence et de perplexité; néanmoins nous tiendrons jusqu'au dernier jour; mais, au nom de Dieu, ne tardez plus, nous périrons. » Cette lettre n'arriva pas à sa destination. L'horiogier *Marc Biron*, qui s'était offert pour la porter en An-

gleterre, fut pris, comme il traversait les lignes ennemies, le 25 août, condamné à mort par le conseil de guerre et pendu.

Depuis trois mois, la famine faisait d'horribles ravages à La Rochelle. Le pain et les autres provisions étaient presque entièrement consommés. Les animaux les plus immondes, les racines les plus rebutantes avaient été dévorés. On en était réduit à manger de vieux parchemins et du cuir bouillis, de la paille hachée, du son, des os réduits en poudre. « On ne voyoit dans les rues, raconte Arcère, que des simulacres mouvans, qui sembloient défendre contre la mort les restes d'un corps desséché par la diète la plus austère. Les motifs de liberté et de religion, ces puissans motifs, qui donnent tant de ressort à l'ame, leur faisoient encore prendre sur leur courage ce que les forces leur refusoient : d'une voix faible et mourante, ils exhortoient leurs magistrats à se défendre, et leur dernier soupir étoit pour le salut de la patrie... La ville ne fut bientôt plus qu'une demeure lugubre où régnoit la désolation. Des familles entières périssoient toutes à la fois, et les maisons leur servoient de tombeaux, car il n'y avoit plus de bras pour les transporter. Les vivans n'étoient que des spectres hâves et décharnés, animés d'un souffle qu'ils ne devoient qu'à la lenteur de la mort.» Ce fut dans ces circonstances terribles, que l'idée vint au Conseil de vendre pour des denrées, les charges de la ville, et il trouva des acheteurs; car, dans la classe riche, tous n'avaient pas suivi l'exemple généreux d'*Abraham Thiraud* et de *Duprat*, qui avaient partagé leurs provisions avec les indigents (1). On vit donc *Michel Brunet de Passy*, *Etienne Gaschet*, *Jean Gè-*

rault, *Jacques Duprat* et *Daniel Bros-sart* donner à leur vanité ce que leur lâche égoïsme avait refusé aux besoins de la patrie, et se parer de titres que personne ne méritait moins qu'eux. Mais qu'étaient d'aussi faibles ressources pour une population réduite, il est vrai, à six ou sept mille âmes!

Malgré le spectacle lamentable qu'il avait sous les yeux, Guiton repoussa avec indignation plusieurs propositions d'assassinat sur la personne du cardinal, et le ministre *Salbert* s'associant à ses nobles sentimens : « Ce n'est point une telle voie, dit-il, que Dieu veut prendre pour notre délivrance, elle est trop odieuse. » — « Et ce peuple, fidèle jusque dans sa rébellion, ajoute *M. Calot*, après avoir refusé d'être annexé au royaume d'Angleterre, conservant avec respect les fleurs de lis sur ses portes de ville, pria chaque jour l'Eternel de garder de tout danger la vie du roi; et les prières redoublèrent, lorsqu'on apprit que, le 13 octobre, au plus fort de la famine, un coup de canon, tiré du clocher de *Saint-Barthélemy*, avait couvert *Louis XIII* de poussière!... Noble et touchant effet de ces opinions religieuses pour lesquelles ils mouraient! sublime réunion de courage, de fidélité et de résignation! » Sublime, en effet, et d'autant plus sublime que, dans le même temps, *Louis XIII* donnoit l'ordre de repousser à coups de mousquet, jusqu'aux portes de la ville, les malheureux affamés qui se répandaient dans les vignes des environs pour y cueillir quelques herbes ou quelques grappes de verjus!

Enfin, le 28 sept., on vit apparaître, à la hauteur de l'île de Rhé, la flotte anglaise, forte de plus de 100 voiles, et tous les cœurs s'ouvrirent à l'espérance. Le comte de *Lindsey*, qui commandait cette puissante armée navale, lit-on dans *Smedley*, s'amusa, pendant quelques jours, à d'inutiles reconnaissances et à une canonnade à distance. Quelques essais furent faits pour détruire la digne au moyen de brûlots; mais, mal conduits, ils firent explosion

(1) *Mervault* rapporte un trait non moins beau du médecin *Goyer*, qui refusa de vendre un médicament presque infailible contre une espèce de scorbut dont les ravages désolaient La Rochelle, en disant, à ceux qui le pressaient de profiter de sa découverte, qu'il ne vouloit pas tirer avantage de la calamité publique.

sans causer le moindre dommage. *Soubise*, qui commandait l'avant-garde, fut mal soutenu dans deux tentatives qu'il fit pour forcer l'entrée du port, et, après avoir perdu deux jours en inutiles démonstrations, au lieu de les employer à une attaque sérieuse, l'amiral anglais jeta l'ancre hors de la portée du canon. On avait construit des mines flottantes, en maçonnant la cale de trois navires chargés d'énormes pierres et de 12,000 livres de poudre; mais les attacher à la digue parut trop hasardeux, et on n'en fit aucun usage.»

Dès le 10 octobre, Guiton avait écrit aux députés rochelais, qui se trouvaient sur la flotte anglaise : « Les nécessitez nous pressent grandement, et c'est par un miracle de Dieu que nous avons subsisté jusques à présent; vos escarmouches eussent beaucoup mieux valu, si vous fussiez venu à l'abordage, et le vent du sud-est vous y convioit assez; le gros d'eau ne sert de rien pour l'attaque des navires qui sont faciles à avoir, et même la pluspart avoient filé leurs cables pour s'échouer. Pour la palissade, ne doutez nullement que, l'attaquant au milieu où sont les navires flottans, vos foudroyans ne fassent un passage compétent; et, quand cela manquoit, la marée du soir venant à propos, échouant des navires forts et faisant travailler de la hâche et des scies, le passage sera fait, pour la marée du matin, avant le jour.... Agissez sans remise, ou nous périrons.»

Lord Lindsey n'agit pas, comme nous venons de le dire, et Guiton apprit enfin la cause de son inaction. Il fut informé par les députés rochelais, que lord Montaigu venait de négocier avec Richelieu un traité dans lequel n'étaient pas compris ces Rochelais qui, au milieu des atroces souffrances qu'ils enduraient (1), avaient loyalement refusé jusque-là de traiter sans le consente-

ment du roi d'Angleterre et des églises. Se regardant, dès lors, comme délié du serment prêté le 28 janvier, voyant qu'il ne restait absolument plus rien à manger, et instruit qu'un complot, tramé par les mécontents, étoit sur le point d'éclater, Guiton céda à la nécessité et proposa au conseil de traiter avec Louis XIII, à l'exemple des Réfugiés qui étoient sur la flotte anglaise, et qui étoient déjà entrés en négociations par l'entremise de *Théophile Vigier*, alors capitaine d'un vaisseau du roi. Son avis ayant été adopté, on députa au cardinal *Jean Berne*, sieur d'Angoulin, *Pierre Vielle*, échevin, *Daniel de La Goutte* et *Jacques Rifsaut*, pairs, *Elie Mocquay* et *Charles de Lacoste*, bourgeois. Les conditions imposées par Richelieu furent acceptées, et l'accord conclu le 29 octobre. Le roi accorda aux Rochelais, de sa pure grâce, la vie, les biens et la liberté du culte. Les mêmes députés, auxquels on adjoignit *André Toupet*, *Jean Prou*, *Beaupréau*, *Huet*, *Godefroy* et *Jacques Précost*, sieur de La Vallée, retournèrent se jeter aux pieds de Louis pour implorer sa miséricorde. *Daniel de La Goutte* prononça la harangue de soumission. Le lendemain, 30 oct., les troupes royales occupèrent La Rochelle. « On trouva la ville toute pleine de morts, dans les chambres, dans les maisons et dans les rues et places publiques, la faiblesse de ceux qui restoient étant venue à tel point, et le nombre de ceux qui mouraient étant si grand, qu'ils ne se pouvoient enterrer les uns les autres.» Tel étoit l'aspect qu'offroit La Rochelle, au rapport de Richelieu, qui y fit son entrée le même jour. Le maire voulut aller le saluer, mais le cardinal refusa de le recevoir, et lui fit ordonner de cesser ses fonctions, sous peine de mort. C'étoit une première violation de la capitulation, dont un article, s'il faut en croire Pontis, portait que Guiton serait conservé dans tous les honneurs et dans tous les privilèges de sa dignité. Le roi fit son entrée le 4 nov. Il fut re-

(1) Mervault, témoin oculaire, en raconte d'épouvantables exemples. Il affirme qu'on déterrât les morts pour les dévorer, et qu'une femme mourut en se mangeant les bras elle-même!

çu avec de grandes acclamations, disent les écrivains catholiques. Quelques uns même, comme *La Garde-aux-Valets*, poussèrent la flatterie jusqu'à se convertir le jour même. Après avoir assisté au Te Deum, chanté dans l'église de Sainte-Marguerite, et, le surlendemain, à une procession générale, Louis XIII se rendit au logement qui lui avait été préparé dans la ville, et envoya un ordre d'exil à Jean Guilon, ainsi qu'aux ministres *Salbert* et *Polinier* (aliàs *Polinier* et *Pallenyer*), au conseiller *Matthieu Tessereau*, à *Abraham Tessereau*, *Jean Gérault*, *Jean Tharay*, *Israël Torterue*, *Paul Chesneau*, *Isaac Blandin*, sieur des Herbiers, et *Jean Godefroy*, maire en 1627. Le 4, sur les quatre heures du soir, la flotte anglaise remit à la voile, après avoir assisté de loin à l'occupation de La Rochelle par les troupes du roi. Deux jours après, il s'éleva une si violente tempête, que la digue fut rompue en plusieurs endroits, et un vaisseau flamand, chargé de vivres, jeté jusque sous les murs de la ville. Quelques jours plus tôt, et La Rochelle ravitaillée imposait des conditions, loin d'en subir! Le 18 nov., fut publiée la déclaration qui abolit le Corps de ville, dont les biens et les revenus furent réunis au domaine. Les privilèges de La Rochelle furent supprimés, les remparts rasés; défense fut faite aux habitants d'avoir chez eux des armes, et à tous étrangers de s'établir à La Rochelle sans une permission expresse. En même temps, ordre de sortir de la ville fut donné à tous les Protestants d'autres provinces, domiciliés à La Rochelle, qui ne prouveraient pas qu'ils y possédaient un établissement avant la descente des Anglais dans l'île de Rhé.

Ainsi tomba, après une héroïque résistance de plus de six mois, le plus puissant boulevard du protestantisme en France. Le clergé catholique, qui avait donné un million d'or comptant, pour sa part des dépenses du siège, ne crut pas avoir acheté trop cher un si

grand succès (*MSS. de l'Institut*, Collect. Godefroy, N° 270).

Chassé de La Rochelle, Guilon, ce malheureux tribun, comme l'appelle Bernard, se retira à Tonnay-Boutonne, qu'il ne parut pas avoir quitté, sauf de courts voyages dans sa ville natale pour le règlement de ses affaires. A l'exemple de *Jacques Arnaud*, de *Braigneau*, de *Vigier*, il finit, dit-on, par prendre du service sur la flotte royale. Au rapport de Colin, il fut employé, en 1638, sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux. Devenu, en 1649, seul possesseur de la métairie de Repose-Pucelle, qui avait appartenu à la famille *David* jusqu'en 1647, il en prit le titre; mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort à La Rochelle au mois de mars 1654 (*Rég. du consist. de La Rochelle*, N° 2). En 1841, le conseil municipal voulut élever une statue à ce grand citoyen; mais le gouvernement de Louis-Philippe s'y opposa.

D'un premier mariage qu'il avait contracté, le 14 août 1610, avec *Marguerite Prévost*, fille de *François Prévost*, sieur de La Vallée, Guilon avait eu cinq filles: 1° *Françoise*, la même peut-être que la demoiselle du même nom qui se réfugia dans l'île de Jersey en 1636 (*Arch. M.* 673); — 2° *Marguerite*, femme de *Etienne Le Vineur*, capitaine de vaisseau, à qui elle donna César, mort jeune; — 3° *Esther*; — 4° *Elisabeth*, qui épousa en 1662, le ministre *Jacques Guybert*; — 5° *Susanne*, qui devint, en 1647, la femme de *Jacob Du Quesne*. La naissance de Susanne ayant coûté la vie à sa mère, Guilon se remarqua, le 2 juillet 1620, avec *Judith David*, fille de *Yves David*, sieur de Repose-Pucelle, maire en 1584, et de *Marie Gaschot*; mais ce mariage paraît être resté stérile.

« Guilon, au jugement de M. Callot, fut un de ces hommes doués par la nature d'un caractère ferme et d'une haute vertu; qui, d'abord ignorés, se trouvent tout-à-coup jetés par les événements dans un poste éminent, s'en

montrent dignes, y déploient des qualités jusqu'alors assoupies, et sont, pour cela même, en butte à la haine, aux calomnies des nullités incapables de les comprendre, des médiocrités jalouses, et quelquefois des supériorités humiliées. » Certes, l'opinion de M. Callot, fondée sur un grand nombre de pièces et de titres originaux, est d'un grand poids; cependant la vie publique de Guiton, ce brillant météore qui n'apparut un instant sur le théâtre de l'histoire que pour s'évanouir dans les ténèbres, est un fait si extraordinaire, que nous comprenons aisément que des écrivains consciencieux s'obstinent à ne pas adopter une généalogie qui semble pourtant très authentique. M. Massiou, entre autres, s'appuyant sur un manuscrit laissé par un sieur de Clinchamps qui vécut dans le XVII^e siècle, prétend que la famille Guiton était d'origine normande, et que le célèbre maire de La Rochelle naquit, vers 1579, à Saint-James dans l'évêché d'Avranches. Selon cet écrivain, son père et sa mère étaient catholiques, mais son grand-oncle, Jacques Guiton, curé de Villiers, vers 1540, et plus tard, grand vicaire d'Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, avait embrassé la Réforme, s'était retiré à La Rochelle, où il vivait encore en 1586, et s'était marié avec une Maulévrier dont il avait eu deux fils, nommés Jacques, sieur du Gaignon, et Jean, sieur de L'Houmeau (?). La fille unique de ce dernier, du nom de Jeanne, épousa, d'après le même msc., Gaston de La Martonie, sieur de Bruzac en Périgord. Or, suivant une note généalogique envoyée à M. Callot par le marquis de Maulévrier, cette Jeanne était fille de Jean Guiton, sieur de Longchamp, et petite-fille de Sébastien Guiton, dont le frère aîné Jean, sieur de Longchamp, fut compris dans l'arrêt du parlement de Bordeaux de 1569 (Voy. II, p. 415), avec *Saint-Martin-de-La-Coudre*, son parent sans doute, au moins par alliance, son père Aimery Guiton ayant épousé, en secondes noces, *Isabeau Bouchard d'Aubeterre*.

Cette note, à l'appui de laquelle viennent nos renseignements sur la famille d'Aubeterre, nous semble amoindrir singulièrement l'importance du msc. de Clinchamps. Toutefois, il paraît certain que Jean Guiton, troisième enfant de Gilles Guiton et de Jacqueline de La Haye, embrassa le protestantisme, comme le rapporte le manuscrit en question, d'accord sur ce point avec Le Héricher, qui ne semble pas l'avoir connu. Ce dernier écrivain raconte, en effet, qu'après le désastre d'Angers, *Coudé*, cherchant les moyens de passer en Angleterre, trouva un asile dans le château de Jacqueline de La Haye, et qu'à son retour en France, il témoigna sa reconnaissance à cette dame en faisant admettre son plus jeune fils Jean au nombre des pages du roi de Navarre. D'après le msc. de Clinchamps, le jeune Guiton, après sa conversion, se serait embarqué sur un corsaire de Saint-Malo. Selon Le Héricher, il se qualifiait, en 1617, de capitaine des nefs rochelaises, et cette même année, étant en Normandie, il tua en duel René Le Roy. Le msc., qui rapporte le même fait, ajoute qu'il se sauva à La Rochelle où son mérite personnel et le crédit de ses parents lui procurèrent un commandement sur la flotte. Clinchamps et Le Héricher s'accordent à attribuer à ce capitaine normand les exploits du maire de La Rochelle; mais tandis que le premier raconte qu'après la capitulation, Richelieu le fit « enlever et disparaître du monde, » le second affirme qu'il revint en Normandie pour y voir ses frères, et qu'il se fixa ensuite à La Rochelle où lui naquit une fille, nommée Jeanne, qui épousa Gaston de La Martonie.

Comment expliquer ces contradictions? Ne faut-il pas admettre que deux Guiton vécurent dans le même temps, tous deux marins, tous deux nommés Jean, et que de là provient une confusion qui n'est point dissipée, malgré des travaux récents fort estimables? En tout cas, M. Massiou ne s'est-il pas trop avancé en déclarant, sur la foi du msc. de

Clinchamps, que désormais la filiation du maire de La Rochelle est invariablement établie? Un seul point, à notre avis, est hors de doute aujourd'hui, c'est l'origine normande de la famille Guiton. La seule raison que M. Callot allègue contre cette opinion, c'est une légère différence d'orthographe dans le nom, et cette raison nous semble peu digne qu'on s'y arrête.

Cette famille très-ancienne avait formé un grand nombre de rameaux qui s'étaient détachés du tronc commun à une époque inconnue. On trouve des Guiton non seulement dans l'Aunis, la Saintonge et l'Agénois, mais en Provence, d'où *Etienne Guiton*, de Rousillon, se réfugia à Genève, où il se fit recevoir bourgeois en 1559; — en Dauphiné, où vivait, en 1599, un agent de *Lesdiguières* qui portait ce nom; — en Hollande même, où se retira, après la révocation de l'édit de Nantes, *Isaac Guiton*, ministre de Sion, qui avait assisté au Synode national de Loudun en qualité de député de la Bretagne et avait été chargé par ses collègues de se rendre à Saumur pour réconcilier *Amyraut* et d'*Huisseau*. C'est probablement de ce pasteur, à qui l'on doit une *Explication du petit catéchisme des églises réformées de France*, Charent., 1665, in-8°, que descendait *Marc Guiton*, ministre de l'ambassade hollandaise à Paris en 1721 (*Correspond. de Court*, année 1721), et connu aussi dans la littérature théologique par deux ouvrages, intitulés l'un : *La dette du ministère et l'attention aux verges de Dieu*, ou *Sermons sur Rom. I, 14, 15 et Mic. VI, 9*, Rotterdam, 1721, in-8°; l'autre : *Lettres à un protestant français touchant la déclaration concernant la religion du 14 mai 1724*, Lond., 1725, 2 vol. in-12. — Dans une liste de réfugiés de Saintes, nous lisons le nom de *Gabriel Guiton* (Arch. M. 667), et les Registres du secrétariat (E. 3386) nous apprennent qu'en 1700, un Guiton était enfermé dans le château de Niort pour cause de religion. Enfin dans ses listes de persécutés, Benolt

cite trois demoiselles Guiton. Voilà des preuves suffisantes de la constance de quelques membres au moins de cette famille, dans la profession de la religion réformée.

GUYBERT (JACQUES), ou **GUYBERT**, pasteur de La Rochelle, né en 1626. Accusé par deux prêtres d'avoir, dans un sermon, parlé du roi comme d'un persécuteur, Guybert fut mis en jugement, et bien qu'il niât énergiquement d'avoir fait aucune application de son texte aux affaires présentes, il fut condamné à l'interdiction, au bannissement de la province et à l'amende. Il appela de cette sentence, consigna l'amende et se fit mettre en liberté sous la caution de son frère *Pierre Guybert*, sieur de Chagnoles, qui sortit de France à la révocation (Arch. gén. Tr. 247), accompagné de *Madelaine* et d'*Anne Guybert*. L'évêque de La Rochelle, qui avait pris la peine d'écrire à Châteauneuf pour l'exhorter à réprimer l'insolence des ministres qui se persuadaient qu'on les ménageait (Arch. Tr. 316), fut fort courroucé de la mise en liberté de Guybert et gourmanda si vertement le lieutenant-criminel que le vieux pasteur eût été réintégré en prison, s'il n'était déjà parti pour Paris. Son appel n'était pas encore jugé, lorsqu'il fut enveloppé dans l'affaire de *Marie Gautier* (Voy.) et condamné par contumace avec ses collègues à l'amende honorable, au bannissement et à la confiscation de ses biens. Nous avons fait connaître ailleurs l'issue de ce nouveau procès; nous ajouterons seulement que Guybert passa dans les pays étrangers avec sa femme, *Elisabeth Guiton*, qu'il avait épousée en 1662, et dont il n'eut point d'enfants.

GUYBON (FRANÇOIS), docteur en médecine réfugié à Londres, ne nous est connu que par son *Discours touchant les empiriques et les charlatans dans lequel on donne une représentation fidelle de l'état de la médecine dans ce royaume, et où l'on propose quelques raisons pour faire voir la nécessité qu'il y a d'en régler la pratique; humblement offert à la considération*

de la reine et du parlement de la Grande-Bretagne, Lond., 1712, in-8°; trad. en angl. sous ce titre : *Essay on the growth of empirism*, Lond., 1712, in-8°. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer cet ouvrage qui nous aurait probablement offert une preuve de l'incurable vanité que les étrangers reprochent avec trop de raison à la nation française.

GUYON (CHARLES), pasteur de l'église de Bourdeaux, fut chargé, en 1651, par le synode de Laragne d'extraire des actes des synodes du Dauphiné les choses les plus importantes et d'en composer un recueil, qu'il présenta, l'année suivante, au synode de Die. Son travail fut approuvé et l'on en tira des copies pour chaque colloque. Une de ces copies se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Genève (*Mss. franc.*, N° 58^a) sous ce titre : *Recueil des observations et réglemens plus notables et importants tiré des actes des synodes provinciaux du Dauphiné tenus depuis l'an 1597, avec un indice des matières qui y sont contenues.*

GUYON DE GEIS (GUILLAUME DE), second fils de Jacques, sieur de Pampelonne, et de Claire-Henriette Barjac-de-Pierre-Gourde, passa en Hollande à la révocation et prit du service dans les troupes de Guillaume d'Orange. En 1690 et 1691, il fit les campagnes de Piémont et d'Allemagne, avec le grade d'enseigne dans le régiment du comte de Loches. Créé capitaine en second après le siège de Château-Dauphin, où il avait perdu un bras d'un coup de feu, il fut, quelque temps après, incorporé dans le régiment de Miremont, où il continua à servir avec distinction. Le roi Guillaume lui ayant accordé une pension de retraite, il se fixa à Portarlington, où il mourut, le 13 juin 1740. De son mariage avec *Elisabeth de Cadroy*, célébré en 1700, naquirent **JOSEPH**, mort jeune, ainsi que plusieurs filles, et **NOÉ**, comte de Guyon, né à Portarlington, le 28 janv. 1707, et mort à Hampstead, le 5 déc. 1779, laissant deux fils de sa femme *Elisa-*

beth La Cauz. L'aîné, **ETIENNE**, mourut jeune. Le cadet, **HENRI-GUILLAUME**, né à Londres, le 17 sept. 1736, servit avec le grade de capitaine dans le régiment de dragons du prince de Galles. En 1774, il fut nommé directeur de l'hôpital des Réfugiés. Il mourut le 15 mai 1796, n'ayant eu que deux fils de sa femme *Marthe de Gilbert*, qu'il avait épousée en 1759. Le cadet, **GEORGE**, mourut en 1839, capitaine dans la marine royale d'Angleterre. M. de Saint-Allais ne dit pas s'il laissa des enfants. L'aîné, **JEAN**, comte de Guyon, né à Londres, le 16 juin 1767, servit également dans la marine royale avec le grade de capitaine. En 1831, il fut élu directeur de l'hôpital des Réfugiés. On ne nous apprend pas la date de sa mort. Il avait épousé, en 1804, *Elisabeth de Beaufré*, qu'il rendit père de **RICHARD**, comte de Guyon, né le 13 mars 1813, qui entra au service de l'empereur d'Autriche, comme premier lieutenant du deuxième régiment de hussards, et se maria, en 1838, avec la fille du général Splény de Mihaldy.

GUYOTIN (ALEXANDRE), ou **GUILLLOTIN**, un des plus zélés et des plus courageux propagateurs de la Réforme en France, remplissait, en 1557, les fonctions du ministère à Turin, qui appartenait alors à la France. En 1559, les habitants de l'île d'Oléron, à qui l'Évangile avait été annoncé, dès 1546, par un moine converti nommé *Robin*, et plus tard, par *Boisseau*, qui avait aussi jeté le froc aux orties et épousé *Marie Renaudin* de Marennes, ayant demandé un pasteur au consistoire de Genève, on leur envoya Guyotin qui arriva dans l'île au mois de sept., mais s'y arrêta à peine quelques mois, *Boquin* lui ayant été donné pour successeur dès 1560 (*Arch. de la Comp. des pasteurs de Genève*, Reg. A). Depuis ce temps, il n'est plus question d'Alexandre Guyotin; car il nous semble difficile d'admettre, bien que les dates se prêtassent à cette supposition, qu'il soit identique avec l'avocat de Valréas qui alla, au nom des Protestants du

Comtat Venaissin, implorer le secours de Montbrun (*Voy.* IV, p. 458), et qui, arrêté dans les environs de Grenoble après la fuite de ce capitaine, depuis si célèbre, fut étroitement gardé en prison par ordre des Guise qui voulaient le confronter avec le prince de Condé. On peut admettre qu'il recouvra la li-

berté à la mort de François II; mais à partir de cette époque, les historiens ne nous fournissent plus aucun renseignement sur son compte. — *Jacques Guillotin*, qui alla faire ses études à Genève en 1614, descendait peut-être de la même famille (*MSS. de Genève*, N° 451°).

H.

H/EMMERLIN (ISAAC), en latin MALLEOLUS, professeur de mathématiques à Strasbourg, a publié : *Quæstiones in quatuor primarias mathematicarum disc. partes, Arithmetiam, Geometriam, Astronomiam et Geographiam, ex Conradi Dasypodii argentiniensis et Davidis Wolkensteinii vratislaviensis lectionibus publicis*, Argent., 1628, in-8°.

HAINAULT (JEAN DE), ou *Hénault*, ministre de Saumur, nous est connu par deux ouvrages, qu'il a publiés sous ces titres : *De l'état de l'Eglise, avec le discours des temps, depuis les apôtres sous Néron jusqu'à présent sous Charles V*, Gen., J. Crespin, 1557, selon La Croix du Maine; Gen., J. Crespin, 1561, in-8°; 1562, in-4° ou in-8°, selon le P. Lelong; Strasbourg, 1564, in-8°, selon le même écrivain; nouv. édit. revue et augm., 1582, in-8°; Bergopzoom, 1605, in-4°; — et *Recueil des troubles advenus en France sous les rois François II et Charles IX*, Strasb., 1564, in-8°; 1567, in-16. Selon La Croix du Maine, il a aussi trad., du latin d'André Hypériorius : *Les fondemens de la religion chrétienne*, Lyon, 1565.

HALLARD (HENRI D'), fils d'Amnery d'Hallard et de Catherine Fourrier, baronne de Neuville, s'était établi, dès le règne de Louis XIII, dans les Provinces-Unies, où son père avait combattu comme capitaine des troupes françaises à la solde des Etats-Généraux. Henri d'Hallard quitta la Hollan-

de, on ne sait pour quel motif, et offrit son épée à l'électeur de Brandebourg, qui le nomma colonel, en 1676. Il servit sa nouvelle patrie avec autant de zèle que de bravoure. En 1676, il défendit Wolgast contre les Suédois. Créé, en 1678, major-général d'infanterie, il commanda l'aile gauche à la descente dans l'île de Rugen. Aux talents d'un vaillant capitaine, Hallard réunit ceux de peintre et de dessinateur excellent. Il mourut à Plathe, le 22 déc. 1684. Il était conseiller intime de guerre et premier commandant de toutes les places fortes de la Peene. Outre deux filles, qui contractèrent d'illustres alliances, il laissa un fils naturel, le fameux général d'Hallard, qui servit avec gloire en Russie, dans la campagne du Pruth, et mourut sans postérité.

Une autre famille de Réfugiés, du nom d'*Allard*, ne doit pas être confondue avec celle-ci. *Jean Allard*, dit de La Châteigneraye, né à Loudun, fut capitaine dans l'armée prussienne, et mourut, en 1707, à l'âge de 60 ans.

Nous avons rencontré ce nom, dans le cours de nos recherches, à une époque antérieure à la révolution. Nous avons parlé ailleurs de *Jean d'Allard*, sieur de Carecaude, consul de Montpellier en 1621. En 1587, le sieur d'*Allard*, gentilhomme du Vivarais, fut blessé à la reprise de Montélimart.

HAMELIN (PHILIBERT), martyr, fondateur de l'église de Saintes. Nous emprunterons, à peu-près en entier, à *Bernard Palissy* l'histoire de la vie

de ce martyr; c'est une bonne fortune que de rencontrer un tel ouvrier pour compagnon d'œuvre. Son récit réfléchit toutes les qualités de sa belle âme. Il n'y avait encore, dit-il, dans la Saintonge aucune apparence d'église réformée, lorsqu'en 1557, « un nommé maistre Philebert Hamelin, qui avoit esté autresfois prisonnier en ceste ville de Xaintes [en 1546],... s'y transporta de rechef, et parce qu'il avoit demeuré à Genève un bien long temps depuis son emprisonnement, et ayant augmenté audit Genève de foy et de doctrine, il avoit toujours un remords de conscience de ce qu'il avoit [pour échapper au bûcher] dissimulé en sa confession faite en ceste ville, et voulant réparer sa faute, il s'efforçoit partout où il passoit d'inciter les hommes d'avoir des ministres, et de dresser quelque forme d'église, et s'en alloit ainsi par le pays de France, ayant quelques serviteurs qui vendoyent des Bibles, et autres livres imprimez en son imprimerie : car il s'estoit desprestré [il exerçait le sacerdoce avant d'avoir embrassé les doctrines protestantes] et fait imprimeur [à Genève]. En ce faisant, il passoit quelquefois par ceste ville [de Saintes], et alloit aussi en Allevert [Arvert]. Or il estoit si juste, et d'un si grand zèle, que combien qu'il fust homme assez mal portatif, il ne voulut jamais prendre de chevaux, encore que plusieurs l'en requeroient d'une bonne affection. Et combien qu'il eust bien de quoy moyennement, si est-ce qu'il n'avoit aucune espée à sa ceinture : ains seulement un simple baston en la main, et s'en alloit ainsi tout seul, sans aucune crainte. Or advint un jour, après qu'il eut fait quelques prières et petites exhortations en ceste ville, ayant au plus sept ou huit auditeurs, il print son chemin, pour aller en Allevert, et devant que partir, il pria le petit troupeau de l'assemblée de se congréger, de prier et s'exhorter l'un l'autre : et ainsi, s'en alla en Allevert, tendant à fin de gagner le peuple à Dieu, et là estant recueilli bénignement par la plus grand'

partie du peuple, fit certains presches au son de la cloche, et baptisa un enfant [de *Jean Duvaux*, vraisemblablement parent de *Nicolas Duvaux*, ministre de Marennes, en 1562]. Quoy voyant, les magistrats de ceste ville contraindrent l'évesque d'exhiber deniers pour faire la suite [poursuite] dudit Philebert, avec chevaux, gens d'armes, cuisiniers et vivandiers. L'évesque et certains magistrats de ceste ville se transportèrent au lieu d'Allevert, là où ils firent rebaptiser l'enfant qui avoit esté baptisé par ledit Philebert, et ne le pouvans là attraper, ils le suivirent à la trace, jusques à ce qu'ils l'eurent trouvé en la maison d'un gentil-homme [le seigneur de *Périssac*], et ainsi, l'amènèrent en ceste ville comme mal-facteur, és prisons criminelles, combien que ses œuvres rendent certain tesmoignage qu'il estoit enfant de Dieu, et directement eslu. Il estoit si parfait en ses œuvres, que ses ennemis estoient contraints de confesser qu'il estoit d'une vie sainte, toutesfois sans approuver sa doctrine. Je suis tout esmerveillé comment les hommes ont osé assoir jugement de mort sur luy, veu qu'ils savoyent bien, et avoyent entendu sa sainte conversation : car... dès-lors qu'il fut amené és prisons de Xaintes, je prins la hardiesse (combien que les jours fussent périlleux en ce temps-là) d'aller remonstrer à six des principaux juges et magistrats de ceste ville de Xaintes, qu'ils avoyent emprisonné un Prophète, ou Ange de Dieu, envoyé pour annoncer sa Parole, et jugement de condamnation aux hommes sur le dernier temps, leur asseurant qu'il y avoit onze ans que je cognoissois ledit Philebert Hamelin d'une si sainte vie, qu'il me sembloit que les autres hommes estoient diables au regard de luy. Il est certain que les juges usèrent d'humanité en mon endroit, et m'escoutèrent bénignement : aussi parlois-je à un chacun d'eux estant en sa maison. Finalement ils traittèrent assez bénignement ledit maistre Phile-

bert, toutesfois ils ne se peuvent excuser qu'ils ne soyent coupables de sa mort. Vray est qu'ils ne le tuèrent pas, non plus que Pilate et Judas Jésus-Christ, mais ils le livrèrent entre les mains de ceux qu'ils savoyent bien qu'ils le feroient mourir. Et pour mieux parvenir à un lave-main, pour s'en descharger, ils s'avisèrent qu'il avoit esté prestre en l'Eglise romaine, parquoy l'envoyèrent à Bourdeaux, avec bonne et seure garde par un prévost des marches. Veux-tu bien cognoistre comment ledit Philebert estoit de sainte vie? on luy donnoit liberté d'estre en la chambre du geolier, et de boire et manger à sa table, ce qu'il fit pendant qu'il estoit en ceste ville: mais après que par plusieurs jours il eut travaillé, et prins peine de réprimer les jeux et blasphemes qui se commettoient en la chambre du geolier, il fut si desplaisant, voyant qu'ils ne se vouloyent corriger, que pour obvier à entendre un tel mal, soudain qu'il avoit disné, il se faisoit mener en une chambre criminelle, et estoit là tout le long du jour tout seul, pour obvier les compagnies mauvaises. Item, veux-tu encore mieux savoir combien il cheminoit droitement? Luy estant en prison, survint un advocat du pays de France, de quelque lieu où il avoit érigé une petite église, lequel advocat apporta trois cents livres qu'il présenta au geolier, pourveu qu'il voulust de nuit mettre ledit Philebert hors des prisons. Quoy voyant, le geolier fut presque incité à ce faire, toutesfois il demanda conseil audit maistre Philebert, lequel respondant, luy dict, qu'il valoit mieux qu'il mourust par la main de l'exécuteur, que de le mettre en peine pour luy. Quoy sachant ledit advocat, rapporta son argent: je te demande, Qui est celuy de nous, qui voudroit faire le semblable, estant à la merci des hommes ennemis, comme il estoit? » Nous compléterons le récit de Palissy par ce que nous apprend Crespin. Selon ce dernier, c'eût été dès 1553 que le Consistoire de Genève, édifié par le dé-

vouement de Hamelin à la cause de l'Evangile, l'aurait chargé de répandre la réforme dans la Saintonge. Il arriva à Arvert au mois de septembre, et ne tarda pas à y jeter les fondements d'une église. Sur la demande de Hamelin, l'église de Paris lui envoya *André de Mazières*, plus connu sous le nom de *La Place*, pour le seconder dans son œuvre. Mais à son passage à Saintes, ayant appris l'arrestation de son compagnon d'œuvre, le ministre céda aux instances de quelques fidèles que comptait déjà cette ville, au nombre desquels était notre Bernard Palissy, et il continua à leur « administrer la parole de Dieu, » jusqu'à l'arrivée du ministre de *La Boissière*, qui le remplaça. Crespin confirme ce que dit Palissy au sujet des dispositions bienveillantes des juges de Saintes. « Ils cerchoient plustost le moyen de le livrer [liberare] et luy faire chemin large que de passer outre: joint qu'il estoit tellement aimé au pays, qu'ils craignoient d'en avoir fascherie en leurs personnes. » Il fut transféré à Bordeaux au commencement de mars, et déposé dans la prison de la Conciergerie. On le traita d'abord avec quelque douceur; mais s'étant laissé emporter par un faux zèle jusqu'à profaner les vases sacrés destinés à la célébration de la messe pour les prisonniers, il fut alors chargé de chaînes et jeté dans un cachot. Il n'en sortit que pour entendre prononcer le jugement qui le condamna à être étranglé et son corps réduit en cendres. La sentence fut exécutée le 48 avril 1557. On se demande si parmi ses juges il y en avait beaucoup qui le valussent? Dieu nous garde du jugement des hommes! Rappelons-nous le jugement du citoyen d'Athènes contre Aristide, *sibi non placere, quoddam cupidè elaborasset, ut præter cæteros Justus appellaretur*. Voyons cependant quelle pernicieuse influence cet homme avait exercée dans la Saintonge. Bernard Palissy nous l'apprend en ces termes: « Voilà comment nostre église a esté érigée au commencement par gens mesprisez [des artisans] . et

alors que les ennemis d'icelle la vindrent saccager et persécuter, elle avoit si bien profité en peu d'années, que desja les jeux, danses, ballades, banquets et superfluité de coiffures et dorures, avoyent presque toutes cessé : il n'y avoit plus guère de paroles scandaleuses, ni de meurtres. Les procès commençoient grandement à diminuer : car soudain que deux hommes de la Religion estoient en procès, on trouvoit moyen de les accorder : et mesme bien souvent, devant que commencer aucun procès, un homme n'y eust point mis un autre, que premièrement il ne l'eust fait exhorter à ceux de la Religion. Quand le temps s'approchoit de faire ses Pasques, plusieurs haines, dissensions et querelles estoient accordées : il n'estoit question que de Pseaumes, Prières, Cantiques et Chansons spirituelles, et n'estoit plus question de Chansons dissolues et lubriques. L'Eglise avoit si bien profité, que mesme les magistrats avoyent policé plusieurs choses mauvaises, qui dépendoyent de leurs autoritez. Il étoit défendu aux hosteliers de ne tenir jeux, ni de donner à boire et à manger à gens domiciliés, à fin que les hommes desbauchés se retirassent en leurs familles. Vous eussiez veu en ces jours là és dimanches, les compagnons de mestier se pourmener par les prairies, boscs, ou autres lieux plaisans, chantans par troupes Pseaumes, Cantiques et Chansons spirituelles, lisans et s'instruisans les uns les autres. Vous eussiez aussi veu les filles et vierges assises par troupes és jardins et autres lieux, qui en cas pareil se délectoyent à chanter toutes choses saintes : d'autre part, vous eussiez veu les pédagogues, qui avoyent si bien instruit la jeunesse, que les enfans estoient tellement enseignés, que mesme il n'y avoit plus de geste puérile, ains une constance virile. Ces choses avoyent si bien profité, que les personnes avoyent changé leurs manières de faire, mesme jusques à leurs contenance. » Tels sont les crimes dont Hamelin fut chargé et pour

lesquels il périt du supplice des malfaitteurs ! La séduisante peinture que Palissy trace des mœurs des premiers réformés est la plus belle apologie que l'on puisse faire des doctrines de la Réforme : elle vaut à elle seule des milliers de volumes de controverses. Hamelin est auteur d'un recueil de prières sous le titre : *Oraisons saintes recueillies de mot à mot des Pseaumes et accommodées selon le zèle et désir d'un chacun qui voudra prier*, 1553, in-42. — Plusieurs membres de sa famille suivirent son exemple et embrassèrent les doctrines évangéliques. Dès 1566, *Nicolas Hamelin* fit baptiser, dans le temple réformé de Loudun, son fils *JEAN*, issu de son mariage avec *Marie Herbelin*. En 1570, *Matthieu Hamelin*, et en 1579, *Marc Hamelin*, valet de chambre du roi de Navarre, épousèrent dans le même temple, le premier, *Marie de Turgis*, le second, *Henriette de Solomeau*, fille de *François*, sieur de La Blanchardie (*Arch. gén.*, Tt. 232).

HAMON (PIERRE), calligraphe habile, originaire de Blois. Son remarquable talent l'ayant fait connaître à la Cour, il fut choisi pour donner des leçons d'écriture à Charles IX, et il devint plus tard secrétaire de la chambre de ce prince. « Cettui-ci, dit La Croix du Maine, étoit le plus renommé de France, voire de l'Europe, pour la perfection qu'il avoit d'écrire en toutes sortes de lettres. » Ayant conçu le projet de publier les modèles des anciennes écritures, il fouilla dans les bibliothèques et les archives des couvents, et ayant découvert un ancien titre écrit sur écorce, il s'imagina qu'il avoit retrouvé le testament de Jules César, et il en publia un assez long fragment, en 1566. Comme Hamon étoit huguenot, il fut arrêté, en 1569, « à l'instance de quelques grans seigneurs et malveillans, » sous le prétexte qu'il étoit l'auteur de ce sonnet sur la devise du roy *Piété et Justice*, que l'on trouva, en effet, copié de sa main parmi ses papiers.

Sire, on voit bien en vous, sans voir votre

Un amour envers Dieu et envers l'équité :
Et si votre vouloir étoit exécuté,
Je croy qu'on changeroit de police et d'Église.

Mais puisque votre peuple encore Dieu mes-
[prise,

Ve qu'il a en horreur la pure vérité,
Puisqu'au lieu de justice on fait iniquité,
Et que vos justiciers jugent tout à leur guise,

Sire, pardonnez-moy, si je di rondement
Que vous ne pouvez pas encore bonnement
Porter ce tiltre beau *Piété et Justice*,

Si vous ne réformez du tout premièrement
La grand'idolâtrie et le grand parlement,
L'un pour l'impïété, l'autre pour l'injustice.

Outre cette pièce, qui suffisait certes pour le faire condamner par le parlement, on saisit chez lui « quelques papiers concernant plusieurs gentils et bons propos que le roy son maistre lui avoit tenus particulièrement, lesquels il avoit redigés par escrit. » C'étaient là sans doute ces papiers suspects dont on parle et qui sous la plume de dom Liron se sont transformés en titres faux, infâme calomnie dont M. Weiss a déjà fait justice dans la Biographie universelle. Quoique Charles IX, qui était alors à Metz, eût écrit en sa faveur à ses juges, le pauvre Hamon fut étranglé sur la place de Grève, le 7 mars 1569, après avoir vu brûler sous ses yeux « les susdits prétendus papiers et son procès mesmes, lequel, comme il sceut très-bien dire et déclarer, monstroit assez son innocence. » Le seul ouvrage que l'on ait de lui est *l'Alphabet de l'invention et utilité des lettres et caractères en diverses écritures*, Paris, 1567, in-4°. Il est extrêmement rare. Les modèles des anciennes lettres qu'il se proposait de publier, sont restés inédits. Il avait aussi dressé deux cartes de France, l'une en douze feuilles, dont il fit hommage au cardinal de Lorraine, s'il faut en croire La Croix du Maine; l'autre in-4°, datée de 1568, qui se conservait au cabinet des Estampes.

L'année même où Pierre Hamon fut exécuté, un ministre de la Normandie, *Hector Hamon*, son parent peut-être, se sauva en Angleterre et trouva à Rye

un asile contre les persécutions. Plus tard, en 1574, nous le trouvons mentionné dans l'ouvrage de M. Burn, comme ministre de l'église française de Cantorbéry, qui comptait alors, parmi ses membres les plus notables, l'instituteur *Vincent Primout*, *Gilles et Michel Cousin*, *Jacques Guérin*, *Pierre Du Bosc*, *Jean de La Forterie*, *Noël Lestène*, *Nicolas Du Buisson*, *Antoine Du Verdier*, *Philippe de Miez*, *Robert Javelin*, *Jean Le Pelu*, *Pierre Des Portes et Jacques Boudet*. — Il est possible que *Jean Hamon*, chirurgien de Montréal, qui fut reçu bourgeois à Genève en 1649, appartint à la même famille.

HAMONNET (MATTHIEU), riche marchand de dentelles et ancien de l'église de Paris, était natif de Loudun. En 1634, nous le trouvons cité, avec ses frères *Jacob et Pierre*, parmi les principaux chefs de famille de cette ville (*Arch. Tr.* 232); il devait donc avoir atteint un âge très-avancé lorsqu'une lettre de cachet l'envoya en exil à Mayenne, le 10 nov. 1685, c'est-à-dire, au moment même où, après avoir réalisé sa fortune, il se disposait à aller rejoindre un de ses frères qui exerçait la même profession que lui et qui s'était établi à Londres plusieurs années auparavant (*Arch. E.* 3356). Aussitôt après son arrestation, sa femme; *Rachel Houssaye*, voulut passer dans les pays étrangers, mais elle fut arrêtée à Valenciennes avec ses deux filles *RACHEL* et *MARTHE*, et enfermée à la Bastille (*Arch. E.* 3372), où son mari fut aussi transféré (*Supplém. franç.* 791. 2). Elle y resta jusqu'en 1687, qu'on l'envoya dans la citadelle d'Amiens (*Arch. E.* 3373); cependant sa constance ne se démentant pas, on finit par l'expulser de France avec son mari, en 1688 (*Arch. E.* 3374).

Au moment de son arrestation, on avait saisi sur Hamonnet pour 400,000 livres d'effets de commerce. Cette fortune considérable fut donnée à ses enfants, lisons-nous dans les Registres du secrétariat (*Arch. E.* 3374). Or,

comme son fils FRANÇOIS, et trois de ses filles, Rachel, Marthe (celles-là mêmes qui avaient été arrêtées avec leurs mères et enfermées dans des couvents (*Arch. E.* 3373) et MARGUERITE, sont signalés comme fugitifs (*Arch. E.* 3405), il en résulte que la somme entière fut accordée à MARIE Hamonnet, la plus jeune des quatre sœurs, qui, après s'être montrée « très-déraisonnable » (*Supplém. franc.* 791. 6), finit par se convertir, en 1688 (*Arch. E.* 3403).

M. Weiss parle, dans son Hist. des Réfugiés, d'un Hamonnet de Paris qui se rendit à La Haye pour faciliter l'établissement de ses coreligionnaires en Hollande. Il est clair qu'il ne s'agit pas de Matthieu. Ajoutons que, dès 1638, Daniel Hamonnet, de Loudun, chirurgien du duc de Rohan, avait été reçu gratis bourgeois de Genève.

HANGEST (FRANÇOIS DE), seigneur de GENLIS, fils d'Adrien de Hangest, grand échanson de France, et de Claude Du Mas, capitaine du château du Louvre, en 1543, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en 1559, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de 50 hommes d'armes, s'était signalé, sous le règne de Henri II, dans les guerres d'Italie et de Flandres, et occupait à la cour de France une haute position, lorsqu'il embrassa la religion protestante. Dès 1564, nous le voyons escortant, aux côtés de Condé, le ministre qui se rendait au temple, et quelque temps après, entrant dans Orléans à la suite du prince. Il semble donc qu'il avait embrassé de bonne foi les doctrines nouvelles; et si, dans la première guerre, il se prononça constamment en faveur des mesures de conciliation, on ne doit chercher d'autre mobile à sa conduite que son horreur de la guerre civile, horreur si profonde qu'elle l'entraîna dans des démarches équivoques qui ne pouvaient manquer de le rendre suspect de trahison à son parti (*Voy. II*, p. 450). Cependant la suite prouva que les soupçons des Huguenots étaient injustes; car, lorsque l'expérience eut

convaincu Genlis de la mauvaise foi de la Cour, il se montra aussi ardent et aussi zélé qu'aucun autre pour la défense de la cause protestante.

Instruit des projets de Condé, en 1567, il se concerta avec Bouchavannes, Harcourt, Crécy et d'autres gentilshommes huguenots de la Picardie, et assembla, avec tout le secret possible, un corps de troupes à Chauny, dont il était gouverneur; puis, le 27 sept., il surprit Soissons au milieu de la nuit, sans éprouver la moindre résistance. Ses soldats commirent d'horribles dévastations dans les églises et les couvents, sous prétexte d'en faire disparaître tout signe d'idolâtrie; ils firent main basse sur les reliquaires, les ornements d'église, sur tout ce qui avait quelque prix à leurs yeux; mais à Soissons, comme presque partout, comme presque toujours, ils respectèrent les personnes même des prêtres, et ce qui était plus rare, ils laissèrent aux Catholiques une entière liberté de pratiquer leur culte. La cathédrale seule fut épargnée; mais le ministre Vassoris y établit le préche. Deux jours après, ayant établi à Soissons comme gouverneur provisoire le capitaine Darnel, à qui succéda bientôt le sieur de Vendy, « non moins ennemi de l'Eglise romaine, » Genlis se mit en route pour rejoindre Condé et assister à la bataille de Saint-Denis (*Voy. II*, p. 456). Après la conclusion de la paix, il se retira dans ses terres. A peine y était-il arrivé, qu'il fut averti par un de ses amis de ce qui se tramait à la Cour. Il en donna aussitôt avis au marquis de Renel, à Morvilliers, au baron de Renty, à Mow, d'Hautricourt, Esternay, Feuquières, La Personne, Poyet et à d'autres gentilshommes de son voisinage, qui s'empressèrent d'accourir auprès de lui et l'éluèrent unanimement pour chef, en lui adjoignant, comme conseil, Morvilliers, Mow, Feuquières et La Personne. Instruit de l'approche du maréchal de Cossé, que la Cour avait chargé de disperser l'atroupement, Genlis ne crut pas devoir l'attendre. Comme il lui était

impossible de percer à travers une grande partie de la France pour aller rejoindre *Condé* à La Rochelle, il prit la résolution de se réunir au prince d'Orange. Il se mit en route, à la tête de 12 à 45 cornettes et de 2,000 arquebusiers, le dernier jour de septembre 1568, et après avoir traversé les Ardennes, il arriva près de Saint-Vit, mais il apprit que le prince d'Orange avait passé la Meuse. Il revint donc sur ses pas, brûla en passant l'abbaye de Saint-Hubert, défit, au passage de la Meuse, la compagnie de Manneville, qui lui avait dressé une embuscade, franchit la Sambre et opéra à Jodoigne sa jonction avec le prince d'Orange, le 21 oct. Le prince s'étant laissé persuader de rentrer en France, Genlis traversa de nouveau la Somme et établit son camp à Attigny-sur-Aisne, d'où il envoya *Adolphe de Louville*, seigneur de Pavillon et d'Artaise, piller et brûler la Chartreuse du Mont-Dieu. Arrivés dans les environs de Soissons, les mercenaires allemands refusèrent d'aller plus loin, en sorte que le prince d'Orange fut forcé de regagner l'Allemagne à travers la Champagne et la Lorraine. Genlis se rendit à Sirasbourg. Quelques jours après, étant allé saluer le duc de Deux-Ponts qui faisait avec activité les préparatifs de son expédition en France, il fut attaqué d'une fièvre dont il mourut, non pas à Strasbourg, comme le dit de Thou, mais à Bergzabern, le 44 févr. 1569.

François de Genlis n'ayant point laissé d'enfants de sa femme *Valentine Jowenel des Ursins*, ses biens passèrent à son frère *Jean*, seigneur d'Yvoy.

Jean de Hangest s'était d'abord destiné aux ordres; il était même revêtu de la dignité de protonotaire apostolique, lorsqu'il embrassa la Réforme, plutôt, dit-on, par dépit de n'avoir pas obtenu une abbaye qu'il convoitait, que par conviction. Il se fit donc huguenot et épousa *Jeanne de Boucart*, fille de *François de Boucart*, maître de l'artillerie des Protestants.

Lorsque *Condé* apprit les grands pré-

paratifs des triumvirs pour le siège de Bourges, sentant qu'on ne pouvait laisser une ville de cette importance à la garde du capitaine *Miraillet*, à qui *Montgomery* en avait confié la défense, il jeta les yeux sur Yvoy, qui l'avait suivi à Orléans, et qui s'était distingué à la prise de Beaugency. Il l'y envoya donc, comme gouverneur, avec un renfort de 2,000 hommes de pied, qu'il fit suivre bientôt par les trois cornettes d'argoulets de *Sarcelles*, *Saint-Remy* et *Fumée*. Confier la défense « du bras droit d'Orléans » à un jeune homme, c'était une grande imprudence, dont *Condé* eut lieu de se repentir. Le premier soin du nouveau gouverneur fut de dépouiller les églises et les monastères de ce qui avait échappé à la rapacité de *Montgomery*. Il songea ensuite aux préparatifs nécessaires pour soutenir un long siège, fit réparer les murailles, creuser les fossés, établir des plates-formes; puis, afin de tenir ses soldats en haleine, et de prévenir leur mécontentement par la perspective d'un butin qui leur tiendrait lieu de solde, il résolut de se saisir des places fortes des environs. La première ville qu'il attaqua fut Mehun; il la prit, pilla les églises, et y mit pour commandant le capitaine *Saint-Laurens*, dit *Saint-Martin-le-Luthérien*. De retour à Bourges, il chargea *La Beauvrière*, gentilhomme du Berry et capitaine d'une cornette de cavalerie, de s'emparer de Vierzon. *La Beauvrière* passa sur le corps d'une bande de paysans qui s'étaient armés, à la voix des seigneurs catholiques, pour reprendre Mehun; mais, arrivé près de Vierzon, il rencontra de tels obstacles, qu'il dut renoncer à son entreprise. Peu de jours après, Yvoy, instruit des persécutions que les Protestants éprouvaient à Issoudun, voulut aller à leur secours. Il sortit de Bourges avec cinq enseignes et deux cents chevaux; emporta le château de Saint-Florent, qui l'avait salué, à son passage, par plusieurs coups de feu, dont l'un blessa *La Beauvrière*; se rendit maître du château du Coudray, et arriva, le 5

août, devant Issoudun, qu'il attaqua avec vigueur. Il faisait ses préparatifs pour livrer l'assaut le lendemain, lorsqu'il fut averti qu'un corps nombreux de cavalerie catholique venait au secours de la ville. Comme il n'avait pas assez de monde pour s'exposer à une rencontre inégale, il se replia précipitamment sur Bourges. Irrités de voir un butin, sur lequel ils avaient compté, leur échapper par une retraite dont ils ne comprenaient pas la nécessité, et soupçonnant leur chef d'avoir reçu de l'argent pour lever le siège, les soldats se mutinèrent, refusèrent d'obéir à Yvoy et élurent pour chef *Hauumont*; mais ce brave capitaine ne se servit de son influence que pour apaiser les révoltés et les réconcilier avec Yvoy. Ce désordre cependant fut fatal, « amenant l'étonnement, comme dit d'Aubigné, et par suite la reddition de la place. »

La sédition était à peine apaisée, en effet, lorsque, le 15 août, un trompette vint sommer la ville de se rendre. Le maire, les trente-deux échevins et les plus notables bourgeois, bien qu'ils fussent tous protestants ou du moins favorables à la Réforme, se montrèrent assez disposés à se soumettre; mais Yvoy resta sourd à leurs vœux, et l'armée royale parut sous les murs, le 18. Le siège fut vivement poussé, et, malgré de fréquentes et vigoureuses sorties, conduites par *Fumée*, *Saint-Remy*, *Saint-Martin-de-Brichanteau*, dit le Huguenot, sorties qui jetèrent, à plusieurs reprises, le désordre parmi les assiégeants, la brèche fut ouverte dès le quatrième jour; les assiégés toutefois réparèrent la muraille avec une telle diligence, qu'au lever du soleil elle parut plus haute qu'auparavant. Les triumvirs n'avaient pas compté sur une aussi longue résistance. Ils durent faire venir un second équipage de siège; mais le marquis d'Elbeuf, qui le conduisait, fut complètement battu par *Cotigny* auprès de Châteaudun, et le convoi détruit (*Voy.* III, p. 382). Cet échec enleva aux Catholiques l'espoir de prendre Bourges de vive force. Comme

il fallait en finir promptement à tout prix, Catherine de Médicis fit proposer une entrevue à Yvoy, qui accepta la conférence, du consentement de ses capitaines et des bourgeois, à la condition cependant que le prince de Condé serait prévenu de ce qui se passait. Il se rendit donc à Lezenay, et, gagné par les caresses du jeune roi, par les promesses de la reine-mère, il ne craignit pas d'outrepasser ses pouvoirs en arrêtant les articles de la capitulation; seulement, pour sauver les apparences, il exigea que le prince fût consulté. *La Chenoché* partit donc, muni d'un sauf-conduit, mais, soit du consentement d'Yvoy, soit à son insu, le duc de Nemours arrêta en route ce gentilhomme, en sorte qu'on attendit vainement la réponse de Condé. Pendant ce temps, Yvoy travailla si bien les esprits, que, moyennant quelques légers changements, il fit accepter la capitulation, qui fut signée le 31 août 1562. Elle stipulait une entière liberté de conscience pour les habitants, l'abolition de tout le passé, et la liberté, pour les officiers et les soldats de la garnison, de se retirer chez eux en promettant de ne point porter les armes contre le roi. Une partie des officiers, comme *Hauumont*, *Saint-Martin-le-Luthérien*, *La Madeleine*, *Paté*, *Coupié*, gagnèrent Orléans, sous la conduite de *Dampierre*, à travers de grands dangers. D'autres, tels que *La Porte*, *Saint-Remy*, *Brion*, *Saint-Martin-le-Huguenot*, entrèrent au service du duc de Guise. Quelques-uns se retirèrent chez eux, comme *Philibert Grené*, sieur des Barres, qui retourna à Charly, près de Nevers; mais il eut lieu de s'en repentir; car sa maison fut pillée, et il fut cruellement rançonné par ses concitoyens catholiques. Les habitants protestants de Bourges ne furent pas mieux traités. Malgré la capitulation, une imposition de 20,000 livres fut frappée sur la ville pour frais de guerre, et ce furent les Huguenots qui en payèrent la plus grande partie. Sur le rôle de répartition on voit figurer les *Pelorde*, les *Charlemagne*, les

Genton, les *Girard des Bergeries*, les *Nicquet*, les *Chabenat*, les *Chenu*, les *Gibieuf*, les *Alabat*, les *Damours*, les *Boisroueray*, c'est-à-dire les noms des familles les plus honorables de la ville, à côté de ceux de *Jean Glauveau*, de *Denis Du Jon*, d'*Antoine Le Conte*, de *Hugues Doneau*, d'officiers royaux, d'avocats, de notaires, de médecins, de libraires. « Il est évident, ajoute à ce sujet M. Raynal, que le protestantisme comptait alors des partisans dans les classes les plus éclairées et les plus riches. » Ce fut bien pis encore après le départ du roi. Un ordre destriunvirs expulsa tous les habitants réformés, qui furent obligés d'aller s'établir dans les campagnes, et tombèrent ainsi à la merci des paysans, presque tous animés d'une haine furieuse contre les Huguenois.

Les deux partis s'accordèrent à flétrir la conduite d'Yvoy. « Lui qui avait été si ardent au pillage, dit le savant historien du Berry, il avait livré bien vite une place que sa situation, la force de ses murailles, la bravoure de sa garnison, l'épuisement des munitions dans l'armée royale permettaient de défendre longtemps encore. » Les Protestants l'accusèrent hautement de lâcheté et de trahison; aussi, lorsqu'il eut l'audace de se présenter à Orléans, son frère lui-même demanda-t-il qu'on le punit comme traître; mais *Condé* ne voulut point user de rigueur à son égard, il se contenta de refuser de le voir. Couvert de confusion, Yvoy retourna dans le camp du roi; mais peu de temps après, il se retira chez lui.

Au reste, Jean de Hangest racheta, plus tard, sa faute par de grands services rendus à la cause protestante.

En 1567, il combattit à Saint-Denis, où il fut fait prisonnier. En 1568, il fut un des premiers gentilshommes qui volèrent au secours de *Condé*, et il l'escorta depuis Sancerre jusqu'à La Rochelle. On a dit que, sorti de France avec son frère, il n'y rentra qu'en 1569, avec l'armée allemande; mais c'est une erreur. Après le combat de Jaseneuil,

Condé le mit comme gouverneur dans Loudun à la place de *d'Acier*. Quelque temps après, son beau-père étant mort, il lui succéda dans sa charge, et vers le même temps, il hérita du nom et des biens de son frère Genlis. Lorsque *Coligny* entra dans le Languedoc, le nouveau seigneur de Genlis fut envoyé au secours de Castres, à la prière du conseiller *Du Bourg*. *La Caze*, *Mirambeau*, *Cipières*, *Piles* et d'autres capitaines l'accompagnèrent dans cette expédition qui fut signalée par la prise de Saix, le 20 fév. 1570. Pressé par les ordres de *Coligny*, il partit de Castres, le 1 mars, emmenant au camp protestant l'artillerie de cette ville, et il rejoignit les Princes dans les environs de Toulouse. Nous le retrouvons aux côtés de *Coligny* au combat d'Arnay-le-Duc. Après la conclusion de la paix, il voulut aller servir en Flandres, et contribua à la prise de Valenciennes, en 1570. Renvoyé en France pour demander des secours à Charles IX, il fut reçu par le roi avec les plus vives démonstrations de joie, et peu de temps après, il reprit la route des Flandres avec un corps de troupes considérable, commandé, sous lui, par *Renty*, *Jumelles*, *Berangeville*, *Janissac* et *Beaujeu*. L'amiral lui avait ordonné de marcher droit sur Mons, qui venait de tomber au pouvoir du prince *Ludovic* et de *Guîtry*; mais le duc d'Albe, informé « par un courrier exprès » de la route qu'il devait suivre, le fit attaquer à une lieue et demie de cette ville par des forces supérieures qui le battirent complètement. A peine cent des fuyards réussirent-ils à gagner Mons, tous les autres périrent misérablement. *Renty* fut tué, *Genlis* et *Jumelles* faits prisonniers. Ce dernier fut sauvé par un soldat espagnol; et *Genlis*, enfermé dans la citadelle d'Anvers, fut trouvé un matin étranglé dans son lit. En lui s'éteignit cette branche de la famille de Hangest. En 1645, la terre de *Genlis* fut érigée en marquisat en faveur de *Brulart* de *Sillery*, qui en avait fait l'acquisition.

Louis de Hangest, guidon de la compagnie de cent lances de Condé, en 1564, professa sans doute aussi la religion réformée. Il était de la même famille, mais de la branche de Montmort (1). Les historiens ne nous apprennent d'ailleurs aucune particularité de sa vie. Ils parlent plus souvent de *Jean de Hangest*, sieur d'Argentlieu, qui passait avec raison pour un des plus habiles négociateurs du parti huguenot, et qui servit, en 1578, dans les Flandres sous *La Noue*. *Frédéric de Hangest*, sieur d'Argentlieu, tué à la défense de Brouage, en 1577, était probablement son fils. L'un et l'autre étaient originaires de la Picardie, mais d'une famille différente de la précédente.

Au nombre des étudiants immatriculés à Genève, en 1621, nous trouvons *Jean d'Yvoy* de Metz. Cette famille lorraine n'avait certainement aucun lien de parenté avec le seigneur d'Yvoy. Si nous en parlons ici, c'est uniquement pour que l'on ne soit pas tenté de rattacher aux Hangest de Picardie *Maximilien*, baron d'Yvoy, célèbre ingénieur, qui fut reçu bourgeois gratis à Genève avec ses trois fils, en 1666, mais qui passa, en 1676, au service du prince d'Orange, son souverain. Nommé quartier-mestre général et premier ingénieur du stathouder, il obtint le commandement du fort de Schenk. En 1686, le sénat de Genève le demanda au prince d'Orange pour inspecter les fortifications. D'Yvoy se rendit dans cette ville, accompagné d'un de ses fils, du capitaine *Gabriel Mallet* et du lieutenant *Cassin*, et on fit construire sur ses plans quatre nouveaux bastions. Dès le mois de nov., il retourna en Hollande. Ses descendants ont donné aux Provinces-Unies des ingénieurs très-distingués. — Malgré l'étonnante analogie des noms, il ne nous a pas paru possible non plus de rattacher aux deux chefs huguenots qui font le sujet de cette no-

tice, *Egbert-Marin-Frédéric de Hangest*, dit d'Yvoy, à qui son talent pour la peinture a mérité une place dans le Dict. des artistes de Nagler.

HARDTSCUMIDT (*JEAN-NICOLAS*), docteur et professeur de théologie à l'université de Strasbourg, fit ses études à Wittemberg, jusqu'au grade de docteur qu'il prit à Strasbourg. Peu de temps après, il fut nommé professeur de logique et de métaphysique, chanoine de Saint-Thomas et pasteur. Il mourut en 1706. On a de lui un grand nombre de dissertations, dont nous donnerons les titres d'après Jöcher : *De ἀπορρησία Simsonis licita ad Judic. XVI, 30*, Witt., 1684; — *De jure Dei in homines*, Witt., 1685; — *De hæmorrhoidibus ad I Sam VI, 5*, Witt., 1686; — *De muliere inuuptâ ad locum I Corinth. VII, 33, 34*; — *De justificatione ex fide, non ex lege*, ad Gal. III, 11, 12; — *De perfectione fidelium ad Phil. IV, 13*; — *De religione ecclésiastica ad I Thess. V, 21*; — *De naufragio fidei ad I Tim. I, 19*; — *De seculo auræo ad Apoc. XX, 5, 6*; — *De perpetuâ veritatis unitate, de questione, Quid, an et ubi Deus?* — *De cognitione seu notitiâ Dei naturali*; — *De questione, An in Deo detur compositio?* — *De differentia immensitatis et omnipresentiæ divinæ*; — *De omnipotentia Dei*; — *De principiis philosophicis circa æternitatem mundi*; — *De imagine Dei*; — *De duratione angelorum*; — *De peccatis electorum in judicio extremo non publicandis*; — *De mundi æternitate*; — *Theses theologice adv. errores quosdam pietisticos*; — *Oratio in obitum Sebast. Schmidii*; — *Dissert. II de conventiculis*.

HAREN (*JEAN*), de Valenciennes, était, selon Paquot, fils d'un ministre qui seella de son sang la doctrine qu'il enseignait. Il fut de bonne heure envoyé à Genève pour y faire ses études, et il réussit à s'insinuer dans l'amitié de *Calvin*, sur qui il répandit plus tard le venin de la calomnie. Reçu ministre, il exerça ses fonctions pendant dix-huit

(1) Nous croyons cette orthographe préférable à celle que Bèze a adoptée. (Voy. III, p. 111).

ans, tantôt dans les villes, tantôt dans les camps. Après l'expédition du duc Casimir en France, où il le suivit comme aumônier d'une compagnie, il se retira à Strasbourg. Il s'y trouvait le 20 oct. 1576, date d'une lettre qu'il écrivit à Bèze pour repousser le reproche d'anabaptisme qu'on lui adressait : « Monsieur, croyez, lui disait-il, que je tiens les Anabaptistes pour trompeurs, gens misérables et séduits, et non pour gens de bien. Depuis sept ans que je suis marié, Dieu m'a donné trois enfans. Je les ay tous fait baptiser en l'Eglise de Christ; » puis, passant à une autre accusation, celle de luthéranisme : « Si le Seigneur, large en miséricorde, ajoutait-il, ne m'eust gardé des filés de Satan, j'eus esté prêt de tomber en une absurdité, laquelle, par la grâce de Dieu, je déteste à présent; lequel mal m'est advenu, non point à la persuasion des ministres de Strasbourg, mais d'Illyricus. » On sait que Bèze avait écrit contre Flacius Illyricus (*Voy.* II, p. 279). A cette lettre, Haren joignit sa profession de foi sur le baptême des enfans, qu'il admet pleinement; sur la Cène, « viande spirituelle du corps et du sang de Christ, que nous recevons par foy, représentée par les signes visibles qui y sont ordonnés », et sur la prédestination, qu'il accepte dans le sens le plus rigoureux, « Dieu n'ayant point créé tous les hommes à pareille condition, mais ordonné les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation » (*Collect. Dupuy*, N° 403-405). Qui aurait pu se douter qu'un ministre, qui professait de semblables doctrines, abjurerait dix ans plus tard? C'est pourtant ce qui arriva. Haren rentra dans le giron de l'Eglise romaine, le 9 mars 1586, et dans la première ferveur de son zèle, il écrivit avec violence contre la religion qu'il venait de quitter et contre ses ministres. Puis, au bout de quelques années, il fut pris de remords et il embrassa de nouveau le protestantisme, dont il fit profession publique dans le temple wallon de Wesel, le 7 mars 1610. S'il faut en croire

de Thou, c'était la troisième fois qu'il changeait de religion. Il aurait déjà apostasié pendant les persécutions du duc d'Albe, mais il aurait été reçu de nouveau dans l'Eglise protestante et au ministère après avoir fait pénitence. Voici les titres de ses ouvrages.

I. *Brief discours des causes justes et équitables qui ont meues M. J. Haren, jadis ministre, de quitter la R. P. R. pour se renger au giron de l'Eglise catholique. Auquel sont adjoustées certaines demandes chrestiennes, proposées par ledit J. Haren à un certain ministre protestant* [Amb. Wille] *touchant les principaux points de la religion catholique.* Anvers, 1587, in-12; trad. en flam., 1587, in-12.

II. *Treize catéchèses contre Calvin et les Calvinistes*, Nancy, 1599, in-12.

III. *Profession catholique touchant les principaux points de la religion*, Cologne, 1599, in-8°, ou, selon Paquot, Nancy, 1599, in-12.

IV. *Epistre et demande chrestienne à A. Wille, ministre des estrangers wallons retirez en la ville d'Aix-la-Chapelle*, Nancy, 1599, in-12.

Plusieurs familles protestantes ont porté le nom de Haren, que nous avons trouvé écrit *Haran, Harenc, Hareng*. L'une d'elles habitait Meaux où *Faron Haren* joua un certain rôle en 1562; une autre, Rouen d'où *Pierre Hareng* s'enfuit dans les pays étrangers à la révocation (*Arch. gén.* Tr. 261); une troisième, Paris où vivait à cette époque un banquier nommé *Haran*, qui fut, en 1685, relégué à Azay en même temps que *Guillemot* le fut dans le Berry, et *Pezé* dans l'Anjou (*Arch. gén.* E. 3374). *Haran* obtint plus tard la permission de revenir à Paris, sans aucun doute après avoir signé son abjuration; mais sa conversion était peu sincère, puis nous le trouvons signalé dans un rapport de police, en 1697, comme assistant aux assemblées des Protestants (*Supplém. franç.* 4026.2). Nous ne savons de laquelle de ces fa-

milles descendaient *Benjamin Harenc*, directeur de l'hôpital des Réfugiés à Londres, en 1763; *Pierre Harenc*, qui nous est connu par son *Apologie contre les procédures du synode de Gorcum*, 30 avril 1750, msc. conservé dans les Archives de l'église wallonne de Leyde; *Daniel Harenc*, réfugié dans le Brandebourg, qui obtint, en 1686, de l'électeur l'autorisation d'établir à Pankow une vaste manufacture de laines, et qui fut plus tard directeur des fabriques. On prétend que cette branche prussienne germanisa de bonne heure son nom et que le pasteur de Breslau Hering, qui s'est acquis une réputation méritée par une Histoire des églises réformées dans le Brandebourg, en était un descendant.

HARLAY-SANCY, branche protestante de la célèbre famille de Harlay.

Robert de Harlay, sieur de Sancy, conseiller au parlement de Paris, épousa, en 1544, Jacqueline de Morainvilliers qui lui donna sept enfants : 1° NICOLAS, qui suit; — 2° LOUIS, dont nous parlerons après son frère; — 3° ROBERT, baron de Monglat, premier maître d'hôtel du roi Henri IV, qui prit pour femme *Françoise de Longuejume*, veuve de Pierre de Foissy, sieur de Cernay, et fille de *Thibaut de Longuejume*, sieur d'Iverny, et de *Madelaine Briçonnet*, une des victimes de la Saint-Barthélemy; — 4° JACQUES, chevalier de Malte, en 1573; — 5° GASPARD, mort jeune; — 6° MARIE, et 7° ANNE, mariées toutes deux à des catholiques.

I. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy et de Grosbois, baron de Maule, naquit en 1546. Il se trouvait à Orléans lors de la Saint-Barthélemy, et abjura pour échapper au massacre; mais plus tard, il rentra dans le sein de l'Eglise protestante, qu'il quitta de nouveau en 1597, en publiant partout que l'intérêt de son salut et les solides instructions de l'évêque d'Evreux le portaient à se convertir; mais personne n'ignorait que l'unique mobile de sa conduite, c'était l'espoir de prévenir la disgrâce dont il était menacé. Aussi Henri IV, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de sa

conversion, se contenta-t-il de répondre « qu'il ne lui fallait plus que le turban, » sans réfléchir qu'il se trouvait lui-même absolument dans le même cas. Ces changements de religion ont été flétris par d'*Aubigné* dans sa spirituelle satire de la Confession de Sancy.

Quoique huguenot, Sancy fut employé par Henri III. En 1579, il apposa sa signature au bas du traité de Soleure. En 1588, après la mort des Guise, et lorsque Henri III, isolé au milieu de son royaume, ne savait plus quel secours implorer, il ne craignit pas de proposer dans le Conseil, auquel il assistait comme maître des requêtes, une alliance intime avec les Cantons protestants de la Suisse. De Retz fit rejeter cet avis; cependant quelques jours après, la nécessité imposa silence au bigotisme, et Sancy partit pour la Suisse muni de pouvoirs illimités, mais sans un sou. « Il avait annoncé au roi, dit Lacreteille, qu'il saurait bien, sans argent, lui procurer toute une armée de Suisses; une telle promesse de la part d'un maître des requêtes parut à la Cour ou d'un fanfaron ou d'un fou. Sancy partit pour Berne, emportant avec lui des pierreries dont l'acquisition avait dû coûter des sommes immenses à lui ou à ses pères. On y remarquait entre autres ce beau diamant de la couronne qui porte aujourd'hui son nom. Il engage ces pierreries et lève un premier corps de troupes; mais ce n'est point assez. Il persuade aux cantons d'armer contre le duc de Savoie, qui menaçait leurs frontières. On l'élit général, il obtient de rapides succès, et, pour récompense, on lui permet d'amener au secours du roi de France l'armée qui a battu le duc de Savoie. » Tel est le récit des historiens français qui ne peuvent se lasser d'admirer la prodigieuse habileté de l'envoyé de Henri III; mais après l'avoir comparé avec celui des écrivains suisses, nous sommes demeuré convaincu que ce qui rend remarquable la négociation de Sancy, c'est moins l'adresse que l'insigne mauvaise foi du négociateur.

Sancy partit déguisé, de peur d'être arrêté en route par les Ligueurs, et arriva à Genève le 14 fév. 1589. Depuis longtemps cette ville était menacée par le duc de Savoie, qui convoitait avec non moins d'ardeur le Pays de Vaud, et l'envoyé de Henri III sut parfaitement exploiter la peur que ce prince faisait aux républiques de Genève et de Berne. Il leur représenta que, par le traité de Soleure, son maître s'était engagé à les secourir, mais qu'il leur serait plus avantageux que le roi de France déclarât la guerre au duc de Savoie, en ajoutant qu'à la vérité le roi, dans l'état actuel de ses affaires, ne pouvait commencer la guerre sans une avance d'argent en échange de laquelle il leur abandonnerait toutes les conquêtes qu'on ferait sur la Savoie. Il promit, en outre, l'arrivée prochaine d'un corps nombreux de cavalerie française; et il parvint ainsi à obtenir du sénat de Berne non seulement la permission de lever de l'infanterie, mais un prêt de cent mille écus. Genève, de son côté, bien qu'épuisée par une longue guerre, lui remit tout l'argent qu'elle avait dans son épargne; le prince de Montbéliard et la ville de Strasbourg lui vinrent également en aide, et toutes ces sommes réunies à celles qu'il obtint des marchands italiens établis à Genève, à qui il laissa en gages diverses pierreries, lui permirent de lever une armée considérable.

Le rendez-vous général avait été assigné dans les environs de Genève. Sancy passa ses troupes en revue le 22 avril, c'est-à-dire le jour même où Henri lui faisait expédier à Tours un pouvoir de lieutenant-général, et dès le lendemain, il alla attaquer Thonon qui se rendit au bout de trois jours. Il assiégea ensuite Ripaille qui capitula le 4 mai, et remporta d'autres avantages signalés sur les Savoisiens, malgré son immense infériorité en cavalerie. C'était là sans doute un grand désavantage, mais loin de le dissimuler, il prenait à tâche de le grossir aux yeux de ses capitaines; en même temps, il semait avec

adresse des bruits inquiétants parmi les soldats; en un mot, il fit si bien qu'il persuada à ses troupes de passer en France. Il n'est pas difficile, comme le remarque Sismondi, à un général et surtout à un général victorieux, de séduire sa propre armée en lui promettant une solde abondante, des hasards et du butin. Mais il devait être moins facile d'obtenir le consentement du sénat de Berne. Les Bernois, en effet, se montrèrent fort surpris, lorsque Sancy leur proposa de le laisser emmener en France des soldats levés pour leur service et avec leur argent, et cela au moment même où la Savoie était inondée de troupes piémontaises. Les Genevois ne furent pas moins indignés, en s'apercevant que tout le poids de la guerre allait retomber sur eux. Toutefois, n'étant pas en mesure de s'opposer au départ de Sancy, les deux républiques durent céder à regret et se contenter de la promesse qu'on leur fit d'un prompt secours.

Après avoir opéré sa jonction avec les troupes allemandes que Haraucourt avait réunies dans les environs de Strasbourg, Sancy, à la tête de 15,000 hommes d'excellentes troupes, entra en Franche-Comté, se rafraîchit à Langres, restée fidèle au roi Henri III en haine de son évêque, chassa les Ligueurs de Château-Villain, franchit la Seine à Poissy, le 25 juillet, et se réunit à l'armée des deux rois. Après l'assassinat de Henri III, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV pour son légitime successeur, et secondé par Guitry, il décida les Suisses à rester à son service. Le 8 août 1589, il fut renvoyé en Allemagne avec ordre d'y lever de nouvelles troupes; mais malgré l'intervention bienveillante des princes protestants, ses efforts eurent peu de succès; il ne put envoyer au roi que 4200 reîtres. Il se rendit ensuite à Genève pour prendre le commandement des troupes contre le duc de Savoie. Le 31 déc., dans la soirée, il sortit de la ville avec environ 2000 combattants, ayant sous ses ordres *Conforgien* et *Lurbigny*, et le 4 janv.

1594, il se présenta devant le château de Buringe, qui se rendit le lendemain, et qui fut démoli. Obligé de battre en retraite devant des forces supérieures, il rentra dans Genève, et bientôt, s'ennuyant d'en être réduit à garder des murailles, il se décida à repasser en France, malgré les instances du Conseil. Cependant l'arrivée de *Guitry* changea sa résolution. Le 1 février, les deux capitaines emportèrent d'assaut Thonon et taillèrent en pièces une partie de la garnison. Ils enlevèrent ensuite Evian, forcèrent le château de Poulinge et défirent les Savoisiens à qui ils tuèrent 300 hommes. Quelques jours après, partant de Genève, pour n'y plus rentrer, Sancy revint en France le 24 mars. En 1594, il suivit le roi au siège de Laon, et, un peu plus tard, il entra dans le conseil des finances, dont l'administration fut de nouveau concentrée entre ses mains en 1595. La même année, il fut encore une fois chargé d'une mission en Allemagne; à son retour, par provisions du 12 avril 1596, il fut créé colonel général des Suisses, et en même temps, il fut attaché, comme une espèce de surveillant, à l'ambassade du duc de *Bouillon*, avec qui il signa, le 26 mai, le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la France et l'Angleterre.

Depuis longtemps Sancy s'inquiétait de la faveur croissante de *Rosny*. Ce fut dans l'espoir de soutenir son crédit ébranlé bien moins par ses prodigalités excessives que par les traits piquants qu'il se plaisait à lancer contre la maîtresse du roi, qu'il abjura une seconde fois la religion protestante après son retour d'Angleterre; mais son apostasie ne lui servit de rien, car il s'était fait une ennemie implacable de Gabrielle d'Estrees, et Rosny, meilleur courtisan que lui, le supplanta d'abord dans la surintendance des finances, puis dans celle des bâtiments. Cependant il conserva la charge de colonel-général des Suisses qu'il commanda au siège d'Amiens. Il suivit aussi, en 1600, le roi dans son

expédition de Savoie. Depuis 1605, il se retira des affaires publiques, ne prenant plus part à la direction du gouvernement que par ses conseils. On trouve dans les Mémoires de Villeroy plusieurs de ses *Remontrances* à la reine-mère, lesquelles, avec un *Discours sur l'occurrence des affaires*, sont les seuls écrits qui nous restent de cet homme de talent, mais sans principes. Il mourut à Paris, en 1629, le 13 oct. selon les uns, le 17 selon d'autres, et fut entermé dans l'église de l'Oratoire à côté de sa femme.

De son mariage avec *Marie Moreau* étaient nés sept enfants qui professèrent le catholicisme, à l'exception peut-être de l'aîné, Nicolas, baron de Maule, tué au siège d'Ostende, où il servait dans le régiment de *Châtillon*.

II. Louis Harlay, sieur de Saint-Aubin, plus connu dans l'histoire sous le nom de *Monglat*, s'attacha d'abord à la fortune du prince de *Condé* et contribua, en 1580, à la défense de La Fère contre Matignon. En 1587, le roi de Navarre l'envoya au devant de l'armée allemande avec ordre de la conduire vers les sources de la Loire dans le Bourbonnais, où il se proposait d'aller la joindre. Les instructions qui lui furent remises à cette occasion avaient été dressées par *Du Plessis-Mornay* et ont été publiées dans ses Mémoires. L'année suivante, Monglat obtint le gouvernement de Saint-Maixent. Ce fut en qualité de gouverneur de cette place de sûreté, qu'il jura l'union à l'Assemblée de Loudun, en 1596. Il assista encore à l'Assemblée de Saumur en 1597, et suivit Henri IV dans la campagne de Savoie. Nommé commandant des Allemands, il fit venir *Jaquemot* de Genève pour y administrer la Cène (*Arch. de la Comp.*, Reg. C), preuve certaine qu'il n'avait point abjuré en 1600. Il mourut sans alliance.

HARVET (ISRAËL), médecin d'Orléans, s'est fait connaître dans la littérature médicale par quelques ouvrages où il se montre un grand partisan de la chimie. Sa première publication fut un

Discours contre le paradoxe de Laurent Joubert, qu'il n'y a aucune raison que quelques-uns puissent vivre sans manger durant plusieurs jours et années, Niort, 1597, in-12. Quelques années plus tard, il prit vigoureusement la défense de *Joseph Du Chesne* et de la médecine hermétique dans deux ouvrages, dont le premier parut à Paris sous ce titre : *Harveti defensio chymia ad. Apologiam et censuram scholæ medicorum Paris.*, et in eadem *Baucyneti animadversiones*, 1604, in-8°, et le second à Hanau sous celui-ci : *Demonstratio veritatis doctrinæ chymia ad. Joan. Riolani comparationem veteris medicinæ cum novâ, hippocraticæ cum hermeticâ, dogmaticæ cum spagyricâ*, 1605, 8°. Puis, comme si son humeur guerroyante n'eût point trouvé assez d'aliment dans ses disputes avec la Faculté de Paris, il s'attaqua à ses coreligionnaires et aux mesures de précaution que les députés des églises avaient cru sage de prendre après la mort de Henri IV. Il publia donc, vers 1612, un livre intitulé *Remontrance aux églises réformées de ce royaume*, où il blâma le réglemeut de l'Assemblée politique de Saurmur qui ordonnait de former un conseil dans chaque province, et le synode du Berry, tenu à Blois, qui avait établi un colloque général, conformément aux décrets des synodes précédents. Le Synode national de Privas s'en émut, et le synode provincial, assemblé à Blois, en 1613, sous la présidence de *Belon*, lui ordonna de signer, sous peine d'excommunication, une déclaration ainsi conçue : « Je reconnois avoir failli et me desplaist du livre que j'ay fait imprimer, et consens que le présent acte soit publié au peuple, et promets de n'inscrire plus de telle manière » (*Fonds S. Germ. franc.* 914. 46). Le livre d'Harvet fut probablement supprimé, car aucune bibliographie, à notre connaissance, n'en fait mention. On ne nous apprend pas la date de la mort de cet infatigable disputeur.

HASTE (ANTOINE), avocat de Gien,

ne nous est connu que par deux traits, l'un d'un fanatisme étonnant dans un homme de sa profession, l'autre d'un courage admirable. Le 7 nov. 1563, retournant d'Orléans avec quatre de ses amis qui, comme lui, allaient voir leurs familles à Châtillon-sur-Loire, et passant à Saint-Brisson, il entendit un prêtre chanter la messe. Tous cinq se précipitèrent dans l'église, arrachèrent le missel d'entre les mains du curé, le déchirèrent en présence des assistants stupéfaits, remontèrent à cheval et continuèrent leur route. Cet acte de violence inqualifiable fut bientôt puni. Instruits de ce qui venait de se passer, douze lanciers catholiques, qui les suivaient de près, se mirent à leur poursuite. Les cinq huguenots, en les apercevant, se préparèrent à se bien défendre. Hasté, pour sa part, désarma deux lanciers. Cette résistance désespérée découragea leurs ennemis qui leur offrirent de les recevoir à rançon. Ils se rendirent, mais ils furent massacrés. Hasté qui avait eu une main coupée et avait été laissé pour mort sur la place, fut porté à Châtillon par des personnes charitables et si bien soigné qu'il guérit de ses blessures. La leçon dut lui profiter.

HATTE (JEAN), sieur DES MARETS, épousa *Louise de Saint-Mesmin*, femme dont la piété égalait le courage, et il en eut cinq enfants, selon une généalogie msc. qui fait partie du vol. 23 de la Collect. Du Chesne : 1° NICOLAS, sieur des Marets, qui continua la descendance ; — 2° JEAN, dont le sort est ignoré ; — 3° N., sieur de Nuisement, souche d'une branche ; — 4° ISABELLE, femme, en 1566, de *Sébastien de Mareau*, sieur de Pully et de Belaire ; — 5° N., alliée à *Jérôme Groslot*, sieur de L'Isle-Groslot.

I. Nicolas Hatte prit pour femme *Madelaine de La Place*, fille de *Pierre de La Place*, président en la cour des aides, et de *Radegonde L'Huillier*. De ce mariage naquit *PIERRE*, sieur de SAINT-MARC, reçu conseiller au parlement de Paris en 1606. En 1616,

Saint-Marc fut présenté par l'assemblée de La Rochelle, pour un des commissaires qui devaient faire exécuter le traité de paix dans les provinces (*Fonds de Brienne*, N° 223). Il était conseiller d'état lorsqu'il fut envoyé, en qualité de commissaire du roi, au Synode national d'Alençon. Cette double qualité témoigne de son dévouement à la Cour, et à défaut d'autres preuves, nous en trouvons une suffisante dans le ton du discours qu'il adressa à l'assemblée. Après avoir préconisé la puissance de son maître, fondée sur le droit divin et consolidée par d'éclatantes victoires, après avoir rappelé sans ménagement à ses coreligionnaires le degré d'abaissement auquel était déjà descendu leur parti, il conclut en les engageant à se soumettre avec plus de respect que jamais à la volonté souveraine du roi. S. M. défendait toute correspondance, non seulement avec les étrangers, mais avec les malintentionnés de l'intérieur; elle interdisait absolument entre les églises toute communication tendant à la convocation d'un synode provincial; elle défendait de critiquer, sous quelque rapport que ce fût, les actes du gouvernement, parussent-ils contraires à la liberté de conscience; elle défendait aux ministres d'employer dans leurs sermons les expressions de martyre, de persécution, d'antechrist, d'idolâtrie, sous peine d'interdiction. Aucun livre ne devait être publié sans l'approbation de deux ministres. S. M. voulait aussi que l'on se conformât aux lois civiles sur le divorce, et que l'on ne s'avisât plus de refuser de bénir le mariage d'un divorcé, comme cela était arrivé au sujet d'*Asdibert* d'Anduze. Défense réitérée aux pasteurs de prêcher hors du lieu de leur résidence, de toucher leurs traitements sur la boîte des pauvres ou sur le fond destiné aux universités; S. M. permettait seulement aux églises de se cotiser pour l'entretien de leurs ministres; les principaux habitants dresseraient le rôle de la contribution qui serait rendue obligatoire.

Enfin, et c'était là sans aucun doute la violation la plus flagrante de l'édit de Nantes, le roi ordonnait au synode de modifier le canon de celui de Nismes qui déclarait nul le baptême administré par des personnes sans vocation, « l'Eglise catholique, dans laquelle ils ne pouvaient pas prétendre qu'il y eût aucun défaut de vocation, ayant décidé ce point et ayant jugé que tous les chrétiens peuvent baptiser en cas de nécessité. » *Basnage*, qui présidait l'assemblée, repoussa avec autant de fermeté que de modération cette prétention étrange (*Voy.* II, p. 4). Depuis cette époque, nous n'avons plus rencontré le nom de Saint-Marc, qui paraît n'avoir laissé de son union avec *Françoise de Bullion*, fille de Jean de Bullion, conseiller au parlement, et de Charlotte de Lamoignon, qu'une fille, CHARLOTTE, mariée en 1632, avec *Henri de Clermont-Gallerande*.

Nicolas Hatte étant resté veuf de Madelaine de La Place, épousa en secondes noces *Espérance Bourdineau*, fille de *Jacques Bourdineau*, marchand d'Orléans, et d'*Anne Garault*. Il en eut NICOLAS, sieur de Motteux, qui prit pour femme *Marguerite Brachet*. De ce mariage naquit MARGUERITE Hatte, épouse de *Henri d'Arambure*.

II. N. Hatte, sieur de NUISEMENT, s'allia à *Marie Marreau*, fille de *Jean de Marreau*, prévôt d'Orléans, et d'*Anne Testu*. Il en eut: 1° JEAN, sieur de Nuisement, qui laissa trois filles nommées ROSE, SUSANNE et MARIE; — 2° ANNE, femme de *Théophile La Noue*, sieur de Téligny; — 3° LOUISE, mariée à *René d'Alès* ou d'*Alliez*, sieur de Corbet en Touraine, capitaine de cavalerie; — 4° MARIE, épouse du conseiller Pierre de Bullion.

Si cette généalogie est exacte, on doit regarder comme issu d'une branche inconnue de la même famille *Jacques de Hatte*, sieur de Boscroger, dans l'élection d'Evreux, vieux capitaine âgé de 54 ans, qui fut mis en jugement en 1697, pour avoir donné à Louis XIV l'épithète si bien méritée de

tyran et avoir loué le prince d'Orange (*Arch. gén. M. 677*).

HAUCHECORNE (FRÉD.-GUILAUME), pasteur de l'église française de la Frederichsstadt et professeur de mathématiques au collège français de Berlin, naquit à Baireuth, le 4 mai 1753. Son père, qui était attaché au théâtre du margrave, et qui devint plus tard lecteur de la margrave, sœur de Frédéric II, descendait peut-être de *Tristan Lancelot de Hoscorne* [Hauchecorne], bourgeois d'Harfleur, réfugié en Hollande après la révocation. Le jeune Hauchecorne fit ses études au collège français avec l'intention d'embrasser la carrière ecclésiastique. Après son mariage avec une des filles de *Formey*, il fonda un pensionnat de garçons qui prit un grand développement, grâce à son habile direction, et une école de filles destinée aux enfants de la colonie. L'année de sa mort nous est inconnue. On a de lui quelques ouvrages principalement d'instruction élémentaire, dont voici les titres, d'après Meusel et Kaiser.

I. *Monument à D. Lorent*, 1776.

II. *Préparation à la sainte Cène*, 1784.

III. *Sermon prononcé à la mort de M. le prince Georges*, 1783.

IV. *Sermon prononcé au jubilé de l'église française*, Berl., 1785, 8°.

V. *Lectures pour la jeunesse*, Berlin, 1789-90, 5 vol. in-8°, avec figg.

VI. *Pièces pour les enfans*, Berlin, 1789, in-8°.

VII. *Tableau de l'institut d'éducation établi à Berlin par F.-G. H.*, publ. en franç. et en allem., Berlin, 1791 et 1794, in-8°.

VIII. *Description du parc près de Berlin*, Berlin, 1792, in-8°.

IX. *Le sujet fidèle à son roi, sermon*, Berlin, 1793, in-8°.

X. *Almanach pour le voyageur dans les États prussiens*, Berlin, 1795.

XI. *Elementarbuch der Geographie*, Berlin, 1798, in-8°; publié en franç., la même année.

XII. *Philosoph. Zergliederungskunde*, trad. en franç. avec des notes, Leipz., 1799, in-4°.

XIII. *Vocabulaire des arts et métiers*, Berlin, 1805, in-8°.

XIV. *Introduction au cours de technologie*, Marb., 1810, in-8°.

XV. *Cours élémentaire de technologie*, T. I, Berl., 1812, in-8°; trad. en allem., Leipz. et Altenb., 1815, in-8°.

Selon Meusel, Hauchecorne a écrit aussi dans le Conservateur ou Gazette littéraire de Berlin. Peut-être convient-il de compter encore au nombre de ses ouvrages, *Rechentabellen zur bequemen Ausmittlung der nach d. Königl. preuss. Zoll-und Verbrauchs-Steuer-Tarif zu entricht. Abgaben*, Düsseld., 1819, in-fol., ouvrage signé W. Hauchecorne.

HAULTIN, nom d'une famille d'imprimeurs rochelais, rivaux des Morel et des Estienne. Les Haultin avaient pour marque la Religion foulant aux pieds la Mort, et élevant d'une main l'Évangile. Parmi les plus connus, on doit citer *Pierre*, mort en 1580; *Abraham*, mort en 1581; *Jérôme*, mort en 1600, qui, entre autres belles éditions, imprima, en 1590, la *Grammatica hebræa* de P. Martinus, véritable chef-d'œuvre de typographie; et *Denis*, qui s'établit à Montauban, où il vivait encore en 1610.

HAUMONT (BERNARD DE), conseiller et avocat du roi au sénéchal de Saumur, fut député par l'Anjou à l'Assemblée politique de Gergeau, en 1608, et trois ans après, il le fut encore à celle de Saumur avec *Du Plessis-Mornay*, de *Blet*, de *La Courbe*, *Fleury*, *Bouchereau* et *Bruges*. Selon un msc. de la Collect. Dupuy, N° 213, il l'avait déjà été à l'Assemblée de Châtellerault, en 1605; mais, dans le msc. du fonds de Brienne, N° 222, on lit, non pas d'Haumont, mais *François d'Amours*, sieur de La Galaisière, nom qui figure déjà parmi ceux des députés de l'Anjou à l'Assemblée de Sainte-Foy, en 1604.

D'Haumont laissa un fils, nommé

aussi BERNARD, qui fut avocat du roi à Saumur, et plus tard, avocat au parlement de Paris. En 1677, il assista, comme commissaire du roi, au synode provincial de la Touraine qui se tint à Saumur, le 28 oct.; le procès-verbal qu'il envoya au gouvernement s'est conservé (*Arch. gén.* Tr. 239). Il se convertit à la révocation, et obtint, en 1687, une pension de 1200 liv. (*Ibid.* E. 3373). Il avait épousé la fille du célèbre Amyraut. Il a laissé en msc. des *Mémoires* sur la ville de Saumur, que l'historien Bodin cite fréquemment.

HAUSSMANN (JEAN-MICHEL), chimiste auquel les arts industriels sont redevables de plusieurs découvertes importantes. Haussmann naquit à Colmar, le 4 février 1749. Son père, qui était pharmacien, le destinait à lui succéder dans son établissement. A cet effet, il l'envoya aux écoles de Genève et de Paris; mais l'étude de la chimie pharmaceutique ayant révélé au jeune homme sa véritable vocation, il laissa la pharmacopée pour s'occuper exclusivement de physique et de chimie. Lorsqu'il fut de retour dans sa famille, il fit en particulier des applications si heureuses des connaissances qu'il avait acquises dans le laboratoire, que son frère aîné, le docteur *Chrétien* Haussmann, le chargea d'aller monter à Rouen, en 1774, avec l'assistance d'un autre de ses frères nommé *Jean*, une fabrique d'indiennes. Cet établissement réussit; mais plus tard, la famille se décida à le transférer à Logelbach, près de Colmar. Dans cette nouvelle situation, Haussmann eut l'occasion de faire une découverte qui devait influer sur la prospérité manufacturière de l'Alsace entière. A son grand étonnement, il voyait échouer à Logelbach des procédés chimiques qui lui avaient toujours réussi à Rouen. Quelle pouvait en être la cause? Après de savantes analyses, il eut le bonheur de la découvrir: les eaux de Rouen qui servaient à ses teintures, étaient saturées de matières calcaires, et les eaux de Logelbach en étaient privées.

Dès-lors, l'avenir de sa manufacture naissante fut assuré; en ajoutant à l'eau ce qui lui manquait, Haussmann parvint à obtenir le plus beau rouge de garance. L'habile manufacturier ne s'endormit pas sur ce succès. Pendant tout le cours de sa carrière industrielle, il ne cessa de perfectionner la fabrication, en la dégageant des entraves de la routine. On lui doit un grand nombre d'applications savantes ou de procédés ingénieux inconnus avant lui. Nous regrettons que Chaptal, dans son *Histoire de l'Industrie française*, n'en fasse pas mention; nous aurions aimé à les faire connaître à nos lecteurs en nous prévalant de l'autorité d'un tel juge. Nous nous contenterons donc de signaler une découverte qui fait le plus grand honneur à notre chimiste et pour laquelle le gouvernement de Napoléon avait promis une récompense nationale. Il s'agissait de suppléer à l'indigo dont le prix élevé pendant l'application du système continental était une grande cause de malaise pour notre industrie. Haussmann étudia la question et réussit à résoudre le problème. Le premier, il parvint à fixer, d'abord sur le coton et le lin, et ensuite sur la laine (1812), le prussiate de fer, en produisant par ce moyen toutes les nuances du bleu. Mais les événements politiques ne lui permirent pas de faire constater son droit à la récompense promise. En 1817, il se retira des affaires et laissa à ses fils la conduite de son établissement. Il passa à Strasbourg les dernières années de sa vie. Il mourut dans cette ville le 16 déc. 1824. Le pasteur *Beck* prononça sur sa tombe un discours qui fut imprimé. On doit à Haussmann divers mémoires de chimie qui ont paru dans les anciennes Annales de chimie, dans le *Journal de physique de La Métherie*, 1787-1806, et dans le *Journal des mines*, 1810-1815. — Nous ignorons si le conventionnel Nicolas Haussmann était de la même famille et s'il appartenait à l'église protestante.

HAUTEFORT, nom d'une des fa-

milles les plus nobles et les plus anciennes du Périgord, professant la religion réformée depuis *Antoine de Hautefort*, sieur de *La Rasoir*, de *Gabillou* et de *Vaudre*, qui fut tué à la défense de son château contre les *Ligucurs*. Né le 24 août 1551, cet *Antoine de Hautefort* avait épousé, à l'âge de 20 ans, *Marguerite Cotet*, fille d'*Elie Cotet*, sieur du *Peuch*, et de *Marque de La Faye*, et il en avait eu ; 4° *ELIE*, sieur de *Gabillou*, né en 1579, mort sans enfants ; — 2° *MARC*, qui continua la descendance ; — 3° *ELIE*, sieur de *Sérilhac* ; — 4° *HENRI*, sieur de *Pauliac*, mort jeune, ainsi que 5° *JEAN* ; — 6° *SUSANNE* ; — 7° *CATHERINE*, femme, en 1606, de *Ludovic de Larmandie*, sieur du *Roc* ; — 8° *MARIE*, morte sans alliance.

Marc de Hautefort, sieur de *Vaudre* et de *Gabillou*, né en 1581, testa en 1647. Il avait été marié deux fois : en 1608, avec *Anne Roux*, fille de feu *Jean Roux*, sieur de *Campagnac*, et d'*Esther de Larmandie* ; en 1620, avec *Henriette de Beynac*, fille de *Geoffroy de Beynac* et de *Catherine Guillard*. Du premier lit vinrent : 4° *PAUL*, qui suit ; — 2° *JULIEN*, sieur de *Pauliac*, capitaine au régiment de *Saint-Simon*, mort sans alliance ; — 3° *ESTHER*, mariée, en 1632, à *Pierre de Boisseul*, sieur de *Boisseul* et de *Salles*, fils d'*Antoine de Boisseul* et de *Marguerite d'Abzac-de-Villars*. Restée veuve sans enfants, elle se remaria, en 1633, avec *Jean de Fars*, sieur de *Fosselandrie*, fils de *Jean de Fars* et de *Rose de L'Estrade-de-La Cousse* ; — 4° *SUSANNE*, femme, en 1638, de *Raphaël de Montferrand*, sieur de *Saint-Orse* et de *La Serve*, capitaine au régiment de *Tonneins*, fils de *Guillaume de Montferrand*, seigneur du *Maine*, et de *Louise de Fanlac* ; — 5° *JEANNE*, qui épousa le sieur de *La Boissière*.

Paul de Hautefort, baron de *Gabillou*, naquit en 1613. Il pratiquait encore le culte protestant, en 1682, dans son château de *Vaudre*, où il avait droit

d'exercice (*Arch. gén. Tr. 287*) ; mais il abjura probablement à la révocation, puisqu'il mourut en France, en 1693. Il avait épousé, en 1634, *Marguerite de Saillant-de-Pompadour*, et en secondes noces, en 1662, *Gabrielle Guiton-de-Maulévrier*. Il n'eut d'enfants que de sa première femme, qui lui en donna neuf : 1° *ANTOINE*, dit le comte de *Vaudre*, qui servait, en 1667, dans les mousquetaires, et mourut peu de temps après son mariage avec *Charlotte de Solmignac*, dame de *La Couture*, veuve de *Jacquelin de Beynac*, major au régiment de *Turenne* ; — 2° *ELIE*, sieur de *Sérilhac*, qui servit dans la même compagnie que son frère et précéda aussi son père dans la tombe ; — 3° *JEAN*, mort jeune ; — 4° *ANTOINE*, qui abjura à la révocation ; — 5° *MARGUERITE* ; — 6° *BONNE* ; — 7° *LOUISE*, mariée à *La Motte-Flomond*, de *Limoges* ; — 8° *JEANNE*, femme de *Saint-Rémy de Mirambel* ; — 9° *JEANNE*, épouse de *Villers de Pasturase*.

HAUT-TENEUIL, branche de la famille d'*Argy*, une des plus anciennes du Berry.

Jean d'Argy, co-seigneur de *Haut-Teneuil* et de *La Couture*, obtint, le 49 janvier 1572, la permission d'établir un prêche dans son château, conformément à l'édit de *Saint-Germain-en-Laye*. On ne sait d'ailleurs rien de sa vie. Il mourut avant 1585, laissant d'*Anne de Gueffron*, sa femme, quatre fils et deux filles : 4° *LOUIS*, qui suit ; — 2° *PHILIPPE*, co-seigneur de *Haut-Teneuil*, mort à *Sedan* en 1643 ; — 3° *SALOMON* ; — 4° *PIERRE* ; — 5° *SUSANNE*, femme, en 1595, d'*Antoine Mereau*, sieur de *Beauvoir* ; — 6° *CHARLOTTE*.

Louis d'Argy, sieur de *Haut-Teneuil*, suivit la carrière des armes, et obtint, en 1593, comme récompense de ses services dans les guerres de la Ligue, le gouvernement de *Chaumont-sur-Loire*. De son mariage avec *Gabrielle Du Pin*, nièce de *Charles Du Pin*, sieur de *La Brunclière*, naquirent sept enfants : 4° *SALOMON*, qui suit ; — 2°

JEAN, sieur de Vaubrunère ; — 3° GABRIEL, sieur de La Châteigneraye ; — 4° PHILIPPE, femme de *Samuel Prévoost*, sieur de La Marsaudière ; — 5° SUSANNE ; — 6° LOUISE ; — 7° RENÉE, épouse de *Joseph Gastineau*, sieur de La Fuye.

Salomon d'Argy, sieur de Haut-Teu-neuil, servit sous *Du Plessis-Mornay*, gouverneur de Saumur. Il épousa, en 1614, *Eléonore Chapelain*, fille d'*Olivier*, sieur de Perdandale, et de *Marie Mangean*, dont il eut : 1° JEAN, qui suit ; — 2° RENÉ, qui fit la campagne de Lorraine sous *La Force* ; — 3° CHARLOTTE, femme de *Jean Bergeault*, sieur de Malmart ; — 4° SUSANNE, morte sans alliance.

Jean, sieur de Manne, servit sous *Fabert*, gouverneur de Sedan. Il épousa, en 1644, *Catherine Du Pré*, fille de *Nicolas Du Pré*, sieur de La Carte, et d'*Anne de La Primaudière*, qui lui donna sept enfants : HECTOR, sieur de Maune, marié, en 1675, avec *Marie Jouard* ; PIERRE, qui abjura ; JEAN, CHARLES-HENRI, CHARLES-AIMÉRI, JÉRÔME et CHARLOTTE, sur qui M. Lainé, notre guide, ne fournit aucun renseignement. D'un second mariage, Jean d'Argy, qui mourut en 1677, laissa encore un fils, JEAN, sieur d'Azay en Vendômois.

HAVARD (CHARLES DE), sieur de Saint-Père, fils de Pierre Havard et de Jacqueline de Villocardet, fut, selon un manuscrit du fonds Saint-Magloire coté 450, le premier de cette famille qui se convertit au protestantisme. De son mariage avec *Marie Le Maçon* naquirent quatre fils, nommés FRANÇOIS, JACQUES, ANNE et JACOB, et trois filles dont le sort est inconnu. François servait en Hollande, vers 1657, avec le grade de capitaine. Il s'y maria avec *Catherine Vouch van Lieden*, qui lui donna sept enfants, entre autres SAMUEL, capitaine dans les troupes hollandaises, tué au Brésil, JACQUES, CHARLES, GÉRARD et PÉTRONELLE. Le manuscrit cité ne nous fournissant pas d'autres renseignements, nous ne pren-

drons pas sur nous de décider si les Havard, mentionnés dans la bibliographie de Watt, descendaient de Charles de Havard ; mais nous croyons pouvoir, sans crainte de nous tromper, rattacher à cette famille *Daniel Havart*, connu par une *Descriptio negotiationum Batavorum atque legationum ad Indos et Americanos*, Amst., 1693, in-4°.

HAVENREUTER (SÉBALD), savant médecin, né à Nuremberg, en 1508, et mort à Strasbourg, en 1589.

Havenreuter fit ses études à Wittemberg où il prit, en 1534, le grade de maître-ès-arts. Son goût le portait vers la médecine, qu'il commença même à étudier sous Fend ; mais orphelin et pauvre, il s'estima heureux d'accepter une chaire de morale et de dialectique à l'université de Tubingue ; son modique traitement devait servir à le nourrir lui et sa mère. Il ne renonça pas d'ailleurs à l'espoir de réaliser le rêve qui lui était si cher, et par un travail opiniâtre, il se mit en état de passer son examen de docteur en médecine, le 10 nov. 1540. Cette même année, à la recommandation de Camérarius, il fut appelé à Strasbourg comme professeur de médecine et médecin de la ville. En très-peu de temps, il acquit une grande renommée. Les soins qu'il prodiguait à ses malades, son désintéressement, sa libéralité, sa prudence, la gravité de ses mœurs, lui méritèrent l'estime de tous ; aussi lorsqu'il expira, à l'âge de 81 ans, des regrets unanimes le suivirent-ils dans la tombe. On n'a de lui que quelques *Dissertations* médicales. Il avait été marié cinq fois, avec *Anne König*, fille du jurisconsulte *Jean König* ; avec *Marguerite Becher*, qui lui donna un fils, nommé JEAN-LOUIS ; avec *Anne d'Odrasheim*, dont il n'eut point d'enfants, non plus que de ses deux autres femmes *Apollonie Ruclin* et *Anne de Druckheim*.

Jean-Louis Havenreuter naquit le 1^{er} août 1548. Malgré ses nombreuses occupations, son père voulut lui donner lui-même la première teinture des lettres ; mais il lui fit faire ses humanités

au gymnase, où professaient alors des hommes très-distingués, comme *Jean Sturm*, *Christian Herlin*, *Léonard Hertel*, etc. Le jeune Havenreuter venait à peine de terminer ses études en médecine, qu'il fut chargé d'expliquer le livre d'Aristote *De mundo*, et il s'en acquitta si doctement qu'il fut, bientôt après, nommé professeur de physique et de logique. En 1585, il obtint la chaire de médecine, et en conséquence, il alla passer, en 1586, son examen de docteur à Tubingue. Plus tard, il reprit celle qu'il avait déjà occupée. Il la garda jusqu'en 1595, qu'il en descendit volontairement pour se consacrer tout entier à l'exercice de son art. Ses nombreux succès répandirent sa réputation non-seulement en Allemagne, mais en France. Il fut un des médecins appelés auprès de *Catherine de Bourbon*, pendant sa dernière maladie. Il avait succédé à son père comme médecin de la ville, et il avait été admis dans le chapitre de Saint-Thomas. Il mourut le 4^e octobre 1618, après avoir rendu pendant quarante-quatre ans de grands services, non-seulement à sa ville natale, mais à l'académie dont il avait été trois fois le recteur, six fois le doyen et quatre fois le syndic. Il a laissé la réputation d'un homme savant, humain, officieux, pieux et charitable envers les pauvres. Sa femme *Madelaine de Bergheim*, fille de *Balthasar de Bergheim* et de *Madelaine de Deux-Ponts*, lui avaient donné cinq enfants : trois fils qui moururent jeunes, et deux filles dont le sort est ignoré. Voici le catalogue de ses ouvrages :

I. *Schola Argentinensis, hoc est Epistolarum Joan. Sturmii schematici*, Argent., 1574.

II. *Adagia classica*, Arg., 1573, 8°.

III. *Disp. de naturâ et essentiâ ratiocinationis ex lib. I Analyticorum*, Argent., 1578, in-4°.

IV. *Theses de generali doctrinâ mutationum à locali motu diversarum, ex quinque prioribus cap. lib. I de Generatione et corruptione*, Argent., 1583, in-4°.

V. *Theses de progressionè demonstrationis ex lib. I Analyticorum*, Argent., 1585, in-4°.

VI. *Theses de progressionè demonstrationis ex lib. I Posterior. Analyticorum*, Argent., 1585, in-4°.

VII. *Oratio de arte medicâ*, Francof., 1586, in-4°.

VIII. *Disp. de epilepsiâ*, Argent., 1586, in-4°.

IX. *Disp. medica de iis quæ in principio artis medicæ Galeni traduntur*, Francof., 1586, in-4°.

X. *Analysis lib. I Posterior. Analyticorum ad disputandum proposita*, Argent., 1590, in-4°.

XI. *Disp. de elementis*, Argent., 1594, in-4°.

XII. *Compendium librorum physicorum Aristotelis*, Argent., 1593; 1600, in-8°.

XIII. *Theses philosophicæ*, Argent., 1593, in-8°. — Peut-être le même ouvrage que *Theses logicæ de X summis rerum generibus eorumque adjunctis*, cité par Gesner comme imp. à Strasb. par Nic. Vuiriot, sans date.

XIV. *Comment. in Aristotelis Physicæ*, Francof., 1604, in-8°; Argent., 1605, in-8°.

XV. *Metaphysica Aristotelis, græc. lat., cum commentariis*, Francof., 1604, in-8°.

XVI. *Comment. in Aristotelem de Cælo, græc. lat.*, Franc., 1605, 8°.

XVII. *Meteorologicorum lib. IV, græc. lat., cum commentariis*, Francof., 1605, in-8°.

XVIII. *Comment. in Aristotelem de Animâ, græc. lat.*, Francof., 1605, 8°.

XIX. *De motu animalium, græc. lat., cum commentariis*, Francof., 1605, in-8°.

XX. *Parva naturalia, græc. lat., cum comment.*, Francof., 1605, in-8°.

XXI. *De generatione et corruptione, cum comment.*, Francof., 1605, 8°.

XXII. *De juventute et senectute, vitâ et morte, et respiratione, græc. lat., cum comment.*, Francof., 1605, in-8°.

XXIII. *De longitudine et brevitate*

vità, græc. lat., cum comment., Francof., 1605, in-8°.

XXIV. *De sensu et sensili, græc. lat., cum commentar.,* Francof., 1605, in-8°.

XXV. *De somniis et divinatione, græc. lat., cum comment.,* Francof., 1605, in-8°.

XXVI. *Phaetra sagittifera et vezillum Raphaëliticum,* Tubing., 1634. — Cité par Jücher.

Melchior Adam ajoute que Havenreuter a édité et enrichi d'une Préface les Opera logica de J. Zabarella.

HAZARD (PIERRE), ou plutôt *Haesaert*, ministre de Comines, se sauva en Angleterre lorsque les premières persécutions éclatèrent dans les Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite de Parme. Quelques années après, il retourna dans sa patrie, mais il fut arrêté et condamné au feu, au mois d'octobre 1568.

Nous pensons que l'on peut, sans hésiter, regarder comme des descendants de la même famille *Joseph Hazard*, auteur d'un poème intitulé *The conquest of Quebec* (Lond., 1769, in-4°), et *Ebenezer Hazard*, à qui l'on doit *Historical collections, consisting of state papers and other authentic documents intended as materials for a history of the United States of America* (Philad., 1792, 4°).

HÈBLES (FRANÇOIS D'), baron de Las Ribes, fils aîné de Gabriel d'Hèbles, sieur de Las Ribes, et de Marguerite Gairard, placé en 1572, comme gouverneur à Saint-Antonin, par *Géraud de Lomagne*, ne laissa qu'un fils de son mariage avec *Marie de Bertoldène*. Ce fils, *Jacques*, baron de Las Ribes, écuyer de la grande écurie, fut nommé, en 1602, capitaine de Cambolas, puis, en 1605, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et obtint, la même année, l'érection de la terre de Las Ribes en baronie. Comme il mourut sans postérité, ses biens et son titre passèrent à son cousin-germain Gabriel.

Frère cadet de François et très-connu dans les guerres du Rouergue

sous le nom de **LA VACARESSE**, *Gabriel* d'Hèbles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, commandait, en 1580, à Sainte-Affrique et dans le Vabrais. En 1583, il fut nommé lieutenant de *Châtillon* au gouvernement de Montpellier. En 1586, il se signala par sa brillante valeur au siège de Compeyre, et quelques mois après, le 7 octobre, ayant sous ses ordres les capitaines *Bessière*, *Bousquet*, *Pradiez*, il se rendit maître de Villefranche-de-Panat, après avoir détruit la compagnie de *Bonnivet* qui y tenait garnison. Il mourut au commencement de l'année 1626, ayant eu deux fils de son mariage avec *Lucrèce Cancer*, dame de Pignan, fille de *Robert*, sieur de Pignan, et de *Françoise de Lavergne-Montbasen*. L'aîné, **GABRIEL**, baron de Las Ribes, ne paraît pas avoir eu d'enfants, quoiqu'il eût été marié deux fois : en 1626, avec *Diane de Beauhostes*, et en 1647, avec *Grâce Janvier*. Il n'a d'ailleurs laissé que son nom dans l'histoire. Son frère, **ANTOINE**, sieur de La Vacarresse, s'est, au contraire, rendu célèbre par sa vaillante défense de Sainte-Affrique, en 1628. Au jugement de *Rohan*, c'était une place intenable ; cependant La Vacarresse résolut d'y tenir, et, secondé par le ministre *Bastide*, il fit partager sa résolution aux habitants. Outre sept compagnies bourgeoises, de 50 hommes chacune, il n'avait que 300 hommes de garnison ; mais des secours lui arrivèrent à temps de tous côtés. *Louis de Baschi* fit entrer dans la ville la compagnie de son frère *Charles de Saint-Estève* et celle du baron d'*Alais*. *Bimard* s'y jeta lui-même avec 250 hommes, mais ses prétentions au commandement soulevèrent une querelle que *Saint-Estève* et *Sandres* parvinrent heureusement à apaiser. *La Baume*, gouverneur de Milhau, envoya aussi quelques hommes, et la garnison se trouva portée ainsi à 1,300 combattants. Condé, à la tête de 5 à 6,000 hommes, parut devant Sainte-Affrique le 29 mai. Dès le 5 juin, deux brèches praticables furent ouvertes, et l'assaut

fut donné; mais trois fois renouvelé, il fut trois fois repoussé vaillamment. Les Catholiques, qui avaient perdu 400 morts et 300 blessés, se retirèrent le lendemain, au moment même où un nouveau secours de 400 hommes entra dans la place. Les assiégés n'eurent que 28 morts et 60 blessés, dont cinq femmes, car les femmes elles-mêmes avaient pris une part brillante à la défense.

La Vacaresse épousa, en 1633, *Françoise de Bernard-de-Miremont*, et en secondes noces, en 1661, *Claudine Clausel*. Il mourut en 1663, laissant de sa première femme une fille, nommée Louise, dame de Las Ribes, qui se maria avec *François de Ricard*, sieur de Saussan, conseiller en la cour des aides de Montpellier, et mourut en 1719, convertie au catholicisme. Une fille unique, issue de ce mariage, *Élisabeth de Ricard*, épousa en 1678, *Henri de Baschi-du-Cayla*, dont nous ne trouvons pas le nom parmi ceux des Protestants du Languedoc qui sortirent de France à la révocation.

Il serait facile de confondre La Vacaresse avec *Vacheresse*, ancien commandant du château de Denesset, qui, en 1573, se saisit du château de Beaudiné en Velay, s'y maintint malgré tous les efforts des Catholiques pour l'en chasser et mit tout le pays voisin à contribution, jusqu'à la conclusion de la paix.

HECTOR (BERTHÉLEMY), de Poitiers, martyr. Hector n'était qu'un pauvre voiturier, mais c'était un homme d'un cœur droit, d'un grand sens et d'une fermeté indomptable. Il s'était retiré à Genève avec sa famille pour y servir Dieu selon sa conscience, et ayant pris l'état de colporteur pour nourrir sa famille, il faisait de fréquents voyages dans les vallées du Piémont et dans le Dauphiné, afin d'y vendre des livres de prières et d'édification à l'usage des Réformés. Arrêté dans une de ses courses, au mois de mars 1536, il fut livré au parlement de Turin qui commit deux de ses membres pour instruire

son procès. L'interrogatoire roula, comme d'ordinaire, sur la messe, le baptême et la confession. Hector répondit que la messe n'est point d'institution divine, qu'elle n'a aucun fondement dans la Parole de Dieu et qu'elle est contraire à la sainte Cène; que le baptême ne doit s'administrer, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, qu'avec de l'eau, sans sel, crachat, chrême, exorcismes et autres inventions papistiques; que la confession auriculaire, telle qu'elle se pratique, est une abomination. Ses réponses furent envoyées à l'inquisiteur de la foi qui, sans daigner entrer dans aucune discussion, le somma de se soumettre au jugement de l'Eglise et d'embrasser la doctrine des sacrés conciles et des Pères. Hector refusa de se rétracter, et en conséquence, il fut déclaré hérétique et schismatique, excommunié et séparé de l'Eglise, puis livré au bras séculier pour être puni selon le droit, c'est-à-dire de la peine du feu. Les juges ecclésiastiques (c'est la coutume de l'inquisition) protestèrent, il est vrai, qu'ils ne demandaient pas sa mort, ni aucune mutilation de ses membres; qu'au contraire, ils le recommandaient à ses juges laïcs, autant qu'il convenait à la charité chrétienne. Mais le parlement savait ce que valait cette formule hypocrite; aussi son arrêt porte-t-il : « Veu... le procès fait par lesdits vicaires et inquisiteur audit Hector, persistant et persévérant en lesdites hérésies et erreurs : avec la sentence par eux donnée le 10^e jour de ce présent mois de juin, par laquelle ledit Hector, comme obstiné, a été déclaré hérétique et schismatique, réprouvé et séparé de l'Eglise, et renvoyé à son juge séculier pour estre brûlé selon la loy, ladite Cour a condamné et condamne ledit Berthélemy Hector à estre brûlé vif en la place du chasteau de ceste ville un jour de marché. » Par un retentum, la Cour ordonna que Hector serait étranglé avant de sentir le feu. La sentence fut exécutée le 20. Hector marcha au bûcher avec une fermeté merveilleuse, exhortant le peu-

ple à la crainte de Dieu, priant le Seigneur de pardonner à ses juges et d'ouvrir leurs yeux à la lumière, et s'applaudissant de mourir pour une si juste querelle.

HÉDIO (GASPARD), un des réformateurs de Strasbourg, né à Ettlingen, dans le margraviat de Bade, en 1494, mort à Strasbourg, le 17 octobre 1552.

Hédio (1) commença à Fribourg en Brisgau ses études en théologie; mais il alla les terminer à Bâle où il soutint, en 1519, pour la licence, sous la présidence de *Capiton*, des thèses qui ont été imprimées sous ce titre : *Sub Volphango Fab. Capitone subscriptas conclusiones ex evangelicâ Scripturâ et veteri utriusque linguâ theologiâ mutatas in Basiliensium gymnasium disputabit M. Caspar Hedio*, 1519, in-fol. Ces thèses, au nombre de 24, roulent sur les attributs de Dieu et la prédestination, et il ne serait pas difficile d'y trouver la preuve qu'il penchait déjà vers la Réforme. Aussi, dès 1520, entra-t-il en correspondance avec Luther et Zwingle. Il remplissait alors les fonctions de vicaire dans l'église de Saint-Théodore; mais cette même année, il fut appelé à Mayence, sur la recommandation de *Capiton*, à qui il succéda dans la charge de prédicateur de la cour, après qu'il eut pris le grade de docteur; il devint même, peu de temps après, vicaire de l'archevêque. Il se servit de l'influence que ce titre lui donnait pour répandre les doctrines évangéliques, autant que le lui permettait la présence de l'électeur, qui lui imposait de grands ménagements. Sa timidité naturelle lui commandait d'ailleurs la prudence; mais de quelques précautions qu'il usât, il s'attendait à chaque instant à être découvert et chassé. Il vivait donc dans des transes continuelles, en sorte qu'au bout de quelques mois, en 1523, fer-

mant l'oreille aux conseils de ses amis, qui le pressaient de ne pas quitter un poste où il pouvait rendre tant de services à la cause protestante, il finit par se retirer à Strasbourg. Le chapitre de cette ville, qui sentait le besoin d'opposer un prédicateur renommé aux apôtres de la Réforme, lui offrit la chaire de la cathédrale. Cette offre singulière, d'autant plus singulière que les opinions de Hédio étaient connues, s'explique peut-être, dit M. Jung, par l'influence qu'exerça sur le chapitre le comte Sigismond de Hohenlohe, doyen de l'église cathédrale, qui penchait vers les doctrines nouvelles, quoiqu'il ne les professât pas et qu'il ne les ait jamais professées (1). Quoi qu'il en soit, l'évêque ne voulut pas ratifier ce choix, bien que Hédio, s'il faut en croire le chroniqueur Speckle, eût juré de ne pas prêcher le luthérianisme, mais seulement la Parole de Dieu. Le choix du chapitre, à ce qu'il paraît, n'en fut pas moins maintenu. Hédio, au reste, tint parole, en ne prêchant que l'Évangile, mais il y mit une telle ardeur et s'en acquitta avec tant de succès que *Capiton*, qui avait rompu toute relation avec lui, irrité qu'il était de ce que Hédio avait abandonné le poste qu'il lui avait confié à Mayence, finit par se réconcilier avec lui.

Ami de son repos, de sa tranquillité et de son bien-être, ennemi des contestations et des disputes, Hédio n'était nullement propre à jouer un rôle considérable dans le mouvement religieux qui agita déjà une grande partie de l'Europe. Tout ce que l'on pouvait attendre de son zèle, qui d'ailleurs était toujours dominé par la prudence, c'est qu'il contribuât, dans une sphère plus modeste, à consolider l'œuvre de ses collègues doués de plus d'énergie, soit par ses prédications, qui étaient fort goûtées du peuple parce qu'il appuyait

(1) Dans son Histoire de la réformation de l'église de Strasbourg, M. Jung fait observer qu'on ne le trouve nulle part désigné sous son nom allemand, qui était probablement Bock ou Böckel.

(1) Ce comte est auteur d'un petit livre, intitulé *Kreuzbüchlein*, imp. à Strasb., 1525, in-4°, et plusieurs fois depuis. La dernière édit. est celle de Wibel, qui y a joint la Vie du comte, 1748, in-4°.

ses instructions sur des exemples ou des passages de la Bible plutôt que sur des raisonnements philosophiques, soit par ses travaux littéraires. Il se tint donc à l'écart pendant les troubles qui marquèrent à Strasbourg l'établissement de la Réforme, continuant à remplir paisiblement ses fonctions, sous la protection secrète du doyen du chapitre, et consacrant ses heures de loisir à l'étude de l'hébreu et de l'histoire. Lorsque l'Intérim fut introduit à Strasbourg, il donna un bel exemple qu'on n'aurait pas attendu d'un homme aussi doux, aussi conciliant que lui. Il aime mieux renoncer à la place de prédicateur que de se soumettre aux exigences de l'évêque qui voulait qu'il prêchât en aube : « Je tiens l'aube pour chose indifférente, répondit-il, mais je ne veux scandaliser personne, ce qui arriverait infailliblement si je m'en revêtais, car on croirait que j'accepte l'Intérim. » Après le départ de *Bucer*, que, quelques années auparavant, il avait accompagné à Cologne sur l'invitation de l'électeur, il le remplaça à la tête du consistoire, et en 1531, il fut choisi, ainsi que *Lenglin* et *Söll*, par le magistrat de Strasbourg, pour aller s'entendre avec les théologiens allemands au sujet de la Confession de foi que les Protestants devaient présenter au concile de Trente. Il mourut de la peste peu de mois après. Il avait épousé, le 30 mai 1524, du consentement de toute la famille et nommément du médecin *Roth*, zélé sectateur des opinions nouvelles, *Marguerite Drentz*, fille d'un riche jardinier allié aux premières familles de Strasbourg, et il en avait eu une fille qui devint la femme de *Lubertus Esthius*, professeur de médecine à Heidelberg.

Voici la liste des ouvrages que l'on attribue à Hédio. Ils ne consistent guère qu'en traductions, sur lesquelles les bibliographes ne nous fournissent que les indications les plus vagues.

I. *Sermo de decimis*. — Prononcé à Mayence.

II. *Chronicon germanicum, das ist*

Beschreibung aller alten christlichen Kirchen bis aufs Jahr 1545, in III Theilen. — C'est évidemment le même ouvrage que celui dont *M. Röhrich* parle comme ayant été imp. à Strasb., 1530, in-fol., en ajoutant que Hédio a le premier entrepris une véritable histoire contemporaine. Cette première édit. ne comprend sans doute que deux parties.

III. *Smaragdi abbatis Commentarii in Evangelia et Epistolas*. — Hédio ne publia pas seulement ce livre, mais il le traduisit en allemand, ainsi que le suivant, selon *Melchior Adam*.

IV. *Chronicon abbatis Urspergensis correctum, et paralipomena ad dita ab anno 1230 ad ann. 1537*.

V. *Synopsis historica ab anno 1504, quo pertigit Sabellicus ad ann. 1538*, Basil., 1538, in-fol.

VI. *Sententiæ Ph. Melancthonis, Mart. Buceri, Gasp. Hedionis et aliorum in Germaniâ theologorum, de pace Ecclesiæ ad Guill. Bellaium, ann. 1534, editæ ann. 1607*, in-8°.

VII. *Praelectiones in cap. VIII Evangelii S. Johannis et in Epistolam Pauli ad Romanos*, msc. de la bibliothèque de S.-F. Mayer.

VIII. Trad. allem. des Mémoires de Philippe de Commines, publ. par *Michel Beuther*, en 1566.

Au rapport de *Melchior Adam*, Hédio a trad. un grand nombre d'autres ouvrages : les Histoires d'Eusèbe, Hégésippe et Josèphe ; les Césars de *Cuspinien* ; les Homélies de *Chrysostôme* in *Matthæum* et *Johannem* ; quelques opuscules de saint *Augustin* ; *Ambrosii De officiis* ; *Demorigæ Ecolampadii in Epist. Johannis* ; le traité de *Ludovicus Vivus De Eleemosynâ* ; celui d'*Erasmus De præparatione ad mortem* ; celui d'*Hermann Bodius De unione dissidentium* ; enfin les Commentaires de *Luther* sur les Psaumes.

HÈGEMON. Voy. GUIDE.

HÉLIES (RENÉ), sieur de LA ROCHE-ESNARD, gentilhomme du Poitou, que le parlement de Bordeaux comprit dans son fameux arrêt de 1569, et qu'il

ne faut pas confondre avec le capitaine poitevin *Hélias*, tué, la même année, dans l'armée du duc de Deux-Ponts, auprès de qui il avait rempli une mission de la part de *Coligny*. René Hélias servit dans la troisième guerre sous les ordres de l'amiral. A la Saint-Barthélemy, il se jeta dans La Rochelle avec *Des Essarts*, *Champagné*, *Chaillou*, *La Musse* et d'autres gentilshommes du Poitou. Charles IX lui ordonna, ainsi qu'à *Languilier*, d'en sortir; mais il n'eut garde d'obéir; loin de là, il accepta le commandement d'un des quatre vaisseaux qui, avec quelques chaloupes, composaient la petite expédition envoyée par les Rochellois contre l'île de Rhé. Les trois autres étaient commandés par *Champagné*, *Vincent Mayreau* et *Robert David*. A l'entrée du port, la flotille rencontra une galère ennemie à l'ancre. C'était celle que le baron de La Garde avait envoyée avec un ingénieur chargé de lever le plan des fortifications de la ville. Les Rochellois l'enlevèrent à l'abordage après une assez vive résistance, la conduisirent dans le port, et rendirent la liberté à toute la chiourme. Le lendemain, la flotille remit à la voile sous les ordres de *La Renolière*, du Poitou, et de *Sauvage*, mais un vent impétueux empêcha le débarquement, et les Rochellois renoncèrent, pour le moment, à leur entreprise. Quelque temps après, La Roche-Esnard entra dans le conseil de guerre. Lorsque *La Noue* décida le Conseil à écouter les propositions du duc d'Anjou, il fut choisi pour un des négociateurs. Les pourparlers n'ayant abouti à aucun résultat et La Noue mécontent étant sorti de la ville, il le suivit dans le camp catholique. A partir de ce moment, nous n'avons plus rencontré son nom; cependant nous savons que la famille Hélias, qui était divisée en plusieurs branches, professa la religion réformée jusqu'à la révocation. En 1685, *Gabriel* d'Hélias, sieur du Chastenois, abjura entre les mains de l'évêque de Poitiers.

HÉLIS (FRANÇOIS D'), gentilhomme

protestant de Saint-Jean-d'Hérans en Dauphiné, né vers 1625, et exécuté à Grenoble, le 22 déc. 1685.

A l'époque des dragonnades, d'Hélias se sauva dans les bois, abandonnant sa maison aux terribles missionnaires bottés. Il y trouva un grand nombre de ses coreligionnaires fugitifs comme lui, et il résolut, avec quelques-uns d'entre eux, de sortir de France. Il se mit en route vers la fin de novembre 1685, accompagné de sa fille *Lucrèce*, d'*Anne de Durand*, demoiselle de La Châtre, de *Jean Vulson-de-Villette*, nommé La Baume, d'un jeune homme appelé *Jacques Girard*, de *Marguerite Levesque*, vieille fermière de M. *Du Collet* qui avait déjà réussi à passer à l'étranger avec toute sa famille, non sans courir les plus grands dangers, de *Jean-Baptiste Nicolas*, et de plusieurs autres personnes (1), sous la conduite du guide *Pierre Blanc*; mais à la pointe du jour, ils tombèrent, à Chichiliane, au milieu d'une troupe de soldats et de paysans qui se mirent en devoir de les arrêter. M^{lle} de La Châtre qui marchait en tête avec M^{lle} d'Hélias, tua, dit-on, d'un coup de pistolet un paysan qui voulait mettre la main sur la bride de son cheval. Aussitôt on sonna le tocsin, et les émigrants, à l'exception de dix qui s'échappèrent, accablés de coups, blessés, enchaînés, furent conduits dans les prisons de Grenoble où l'on s'empressa d'instruire leur procès. D'Hélias occupant une belle position sociale, plusieurs personnes influentes s'intéressèrent à lui; le premier président du

(1) Voici, d'après une copie du jugement, les noms des autres fugitifs : *Moïse Pellat*, dit La Fontaine, *Pierre Royer*, *Daniel Rolland*, *David Raillane*, *David Combe*, *Antoine Buis*, *Joseph Borel*, *Pierre Chevalier*, *Jacques Bard*, *Moïse Jouquet*, *Pierre Boucheyer*, *Jean Clément*, *David Chion*, *Antoine Faure*, *Jacob Luya*, *Pierre Prin*, *Alexandre de Bourdeaux*, *David Isaac*, *David Prin*, *Jean Boucheyer*, *Marc Frenche*, *Louis de Bonriot*, *Suzanne Pellat*, *Elisabeth et Judith Pellat*, *Suzanne Pézissier*, *Marguerite Garcin*, *Olympe et Jeanne Chabuel*, *Jeanne Gaultier* et *Philippe Gaultier*.

parlement lui-même fit tous ses efforts pour le sauver ; mais pour échapper à la mort, il lui fallait abjurer, et d'Hélis résistant à toutes les instances, aux prières de sa femme même, resta ferme dans sa foi et fut condamné, le 22 déc., à avoir la tête tranchée à Grenoble. Sa fille fut enfermée pendant une année dans le couvent des Ursulines; M^{lle} de *La Châtre*, dans celui de la Visitation où elle prit bientôt le voile; *Jeanne* et *Philippe Gaultier*, qui abjurèrent, en furent quittes pour une détention de trois mois dans un couvent; la fermière, M. de *La Baume* et *Jacques Girard* furent condamnés à être pendus; quant aux autres, les hommes furent envoyés aux galères (1) et les femmes enfermées pendant trois ans dans la Tour Dauphine (*Arch. gén.* M. 644). Jusqu'au jour de l'exécution, d'Hélis se vit poursuivi par les sollicitations de ses amis et les obsessions des Jésuites; mais il fut inébranlable. On le conduisit donc au supplice avec la pauvre vieille fermière, qui, elle aussi, n'avait point voulu abjurer. Sur l'échafaud, ayant aperçu dans la foule quelques-uns de ses coreligionnaires, il les exhorta à persévérer dans la foi à l'Evangile, la seule voie du salut; mais un jésuite lui mit la main sur la bouche pour l'empêcher de continuer. Après avoir fait sa prière, à voix basse, il ôta lui-même son habit et plaça sa tête sur le billot en invoquant Jésus-Christ. Quelques jours après, *La Baume* et *Girard* furent conduits à Mens où la sentence devait être exécutée. Ils souffrirent également la mort avec une admirable constance.

Selon Chorier, François d'Hélis était le fils aîné d'*André d'Hélis*, ministre de Corps et de Tréminis, qui avait fait ses études en théologie à Genève (*MSS. de Genève*, N° 451). Il avait épousé *Jeanne de Chippré*, qui,

(1) P. Blanc, J.-B. Nicolas, Moïse Pellat, P. Royer, D. Rolland, D. Raitiane, D. Combe, A. Buis, J. Boret, P. Chevénier, J. Bard, pour la vie; M. Jouquet, P. Bouchevier, S. Clément, D. Chion, A. Faure, J. Luya, A. de Bourdeaux, D. Isaac, P. Prin, pour cinq ans.

moins zélée que son mari pour la religion protestante, abjura à la révocation, avec ses enfants, lit-on dans les pièces du procès de son mari; mais il faut faire une première exception pour sa fille Lucrèce, et peut-être une seconde pour N. d'Hélis, qui se réfugia en Prusse où il servit dans les Grands-Mousquetaires. Ce dernier, il est vrai, pourrait être le fils de Jean d'Hélis, frère du martyr, et de *Lucrèce de Bardonneche*. MM. Erman et Réclam ne nous apprennent rien à cet égard, et se contentent de nous dire qu'il épousa *Judith de Thau*, morte à Berlin, en 1752. Cette demoiselle était fille unique de *Daniel de Thau*, sieur de Benevins, conseiller d'ambassade dans le Brandebourg, mort en 1697. — Nous ne savons non plus duquel des deux frères descendait *Marie d'Hélis*, signalée comme fugitive en 1739, après sa sortie du couvent où elle avait été enfermée (*Arch.* Tr. 344).

HÉNAULT (MARIN), de Châtillon-sur-Loire. Étant tombé malade, Hénault voulut rentrer dans l'Église protestante qu'il avait abandonnée par dépit. Il fit donc appeler le ministre *Tardif*, et étant mort, il fut enterré dans le cimetière protestant. Grande colère du curé qui prétendit qu'Hénault était mort d'apoplexie, sans avoir pu donner des marques de son désir de changer de religion, et qui intenta, en conséquence, un procès à *Tardif*. Trente témoins déposaient qu'ils avaient entendu le malade demander le ministre, ce qui n'empêcha pas le bailli d'Orléans de condamner le pasteur de Châtillon à faire exhumer le mort à ses dépens. Cet arrêt fut cassé par la Chambre de l'édit, le 21 juin 1658.

Thomas Hénault, de Montalet près de Paris, qui remplit les fonctions de ministre dans le pays de Gex, était-il de la même famille? Il s'était de bonne heure réfugié à Genève, où il fut rejoint, à la Saint-Barthélemy, par *Pierre Hénault*, boulanger de Blois. Il laissa un fils, nommé **BARTHÉLEMY**, qui fut reçu bourgeois en 1581, en même

temps que *Jacob Hénault*, plus tard ministre de l'hôpital, et, en 1602, membre du conseil des CC.

HENNEBERG (N.), savant juriconsulte strasbourgeois, membre de la chambre des XV, remplissait, auprès du cabinet de Versailles, les fonctions d'agent des églises protestantes d'Alsace en 1761, c'est-à-dire à l'époque des contestations soulevées par le vicaire général de l'évêque de Strasbourg, relativement aux bancs que les Protestants possédaient dans le chœur des églises. Cette possession, il est vrai, n'était pas fondée en droit; car d'après les ordonnances, le chœur appartenait aux Catholiques et la nef aux Protestants dans les églises soumises au simultanéum, ou communes aux deux cultes; mais la nécessité, plus forte que toutes les lois, avait laissé subsister l'ancien usage, en sorte que, par une tolérance tacite, dans les églises trop petites pour contenir l'affluence des fidèles, les Catholiques et les Protestants se servaient réciproquement, chacun à leur tour, de la nef et du chœur. La prétention émise par le vicaire général d'interdire aux Protestants l'entrée du chœur, engagea les inspecteurs ecclésiastiques à adresser des doléances au duc de Choiseul et à lui demander que rien ne fût changé à l'usage établi. Choiseul renvoya l'affaire aux autorités locales, en leur recommandant, par une lettre du 24 fév. 1762, de se montrer justes envers les Luthériens. Une commission mixte se transporta sur les lieux et réussit à lever toutes les difficultés. Le zèle et la sagesse de Henneberg contribua beaucoup à hâter cet heureux dénouement.

HENRI DE BOURBON, prince de Béarn, roi de Navarre, en 1572, roi de France et de Navarre, sous le nom de Henri IV, en 1589, né à Pau dans la nuit du 13 au 14 déc. 1553, assassiné à Paris, le 14 mai 1610.

Henri d'Albret, grand-père du jeune prince, qui se plaisait, dit-on, à voir dans cet enfant le futur vengeur des outrages que sa maison avait reçus des

Espagnols, voulut qu'on l'élevât au milieu des jeunes pâtres de ses montagnes natales, qu'on l'habillât, qu'on le nourrit comme eux, qu'on l'accoutumât à courir pieds nus et tête nue, à grimper au haut des rochers, à braver le soleil et la pluie, qu'on l'endurcît à la fatigue, qu'on lui apprît à supporter les privations, qu'on le soumit, en un mot, à un genre de vie et à des exercices propres à tremper son corps pour le rude métier des armes. Le jeune Henri dut à cette éducation de spartiate une vigueur de tempérament, une gaieté de caractère, qui le soutinrent dans les situations les plus pénibles et l'aiderent à supporter les coups de la mauvaise fortune. Il avait d'ailleurs reçu de la nature de riches dons : une intelligence vive et prompte, un bon sens rare, un esprit fin, délié, plein de verve gasconne, intarissable en saillies, quelquefois mordantes, presque toujours heureuses; une bonhomie charmante sous laquelle il fallait chercher le calcul; une bravoure inconteste, même un peu trop aventureuse; une activité infatigable qui lui valut la moitié de ses succès militaires. Malheureusement ces qualités brillantes étaient ternies par un égoïsme qui rapportait tout à soi, et un amour-propre qui lui rendait insupportable toute espèce de supériorité; de plus il avait hérité de son père une légèreté de caractère qui ne lui permettait de suivre ni une longue entreprise, ni même un long raisonnement.

Deux habiles précepteurs, le vertueux *La Gaucherie* et le savant *Florent Chrétien*, furent chargés par sa mère de cultiver son intelligence; mais leurs efforts eurent peu de succès : au point de vue de l'instruction, Henri de Bourbon resta au niveau de la plupart des gentilshommes de son temps.

A la mort de son père, Henri, alors âgé de neuf ans, passa sous la tutelle de sa mère, qui obtint, après la déclaration de la majorité de Charles IX, la permission de l'emmener dans le Béarn; cependant, dès 1564, elle dut le renvoyer

à Paris, à la demande du jeune roi (1), qu'il accompagna dans son voyage du Midi (*Voy.* I, p. 44). Nous avons raconté ailleurs comment *Jeanne d'Albret* réussit à l'enlever de la Cour et à le ramener dans le Béarn (*Voy.* I, p. 45), et comment, la guerre ayant éclaté pour la troisième fois, elle dut abandonner elle-même ses états pour aller demander avec son fils un asile à La Rochelle, où faillit se terminer la carrière du jeune prince qui, tombé à la mer, aurait péri sans le dévouement du capitaine de vaisseau *Jean Lardeau*.

Après la bataille de Jarnac, l'héroïque *Jeanne d'Albret* courut à Saintes, accompagnée de son fils et de *Henri de Condé*, qu'elle présenta aux troupes huguenottes comme leurs chefs. L'armée les reconnut pour tels sans opposition; seulement les deux jeunes princes furent placés sous la direction suprême de *Coligny*. Laissons Davila raconter, avec les formules d'adulation habituelles aux écrivains salariés par les Cours, la vaillante conduite du prince de Béarn à l'affaire de La Roche-Abeille où, dit-il, « il parut à la tête de son armée, montrant un courage et une intrépidité d'autant plus remarquables, que le premier coup d'œil de la guerre est toujours terrible; » et contentons-nous de renvoyer à qui de droit l'honneur des succès et la responsabilité des revers de la longue et sanglante campagne qui se termina par le traité de Saint-Germain-en-Laye.

La paix signée, Henri alla rejoindre à La Rochelle sa mère et les principaux chefs huguenots. Désespérant de dompter les Protestants par la force des armes, la Cour résolut de les vaincre par

la ruse. Afin de les attirer à Paris, Charles IX fit offrir au prince de Béarn la main de sa sœur Marguerite, qui, à l'âge de dix-huit ans, faisait déjà parler d'elle par ses mœurs dissolues. Après bien de la résistance, la reine de Navarre donna dans le piège, et le contrat de mariage fut signé, le 44 avril 1572.

Henri, qui se trouvait dans le Béarn, se mit en route et était arrivé dans le Poitou, lorsqu'il apprit la mort de sa mère. Il prit le titre de roi de Navarre, et poursuivant son voyage, après quelques hésitations, il entra dans Paris au commencement du mois d'août. Les fiançailles eurent lieu, le 17, au Louvre, et le lendemain, le mariage se célébra à Notre-Dame. « Il y avoit, raconte d'Aubigné, devant le temple de Notre-Dame un grand échafaud, duquel on entroit en un plus bas, pour passer toute la nef jusqu'au chœur, et delà en un autre qui par une poterne menoit dedans l'évesché, tout cela bien garni de la foule par balustres. Deux jours [le lendemain] après les fiançailles, le roi et la reine-mère, accompagnés des princes du sang, ceux de Lorraine et officiers de la couronne, vinrent prendre la mariée à l'évesché. De l'autre côté marcha le roi de Navarre avec ses deux cousins, l'amiral, le comte de *La Roche foucauld* et autres. Ces deux bandes s'étant rendues en même temps sur l'échafaud, le cardinal de Bourbon observa les paroles et cérémonies à lui prescrites, et puis les Réformés, durant que la mariée oyoit la messe, se promènèrent au cloître et à la nef. » Après la messe, le mariage fut béni par le cardinal de Bourbon. « Dans cette occasion, dit Davila, plusieurs remarquèrent que quand il demanda à madame Marguerite si elle vouloit prendre le roi de Navarre pour son époux, elle ne répondit rien; mais le roi son frère, mettant la main sur elle, la força à baisser la tête. Ce mouvement fut interprété comme si elle avoit donné son consentement. »

Marguerite, en effet, n'avait aucune affection pour le roi de Navarre; pour

(1) C'est pendant le séjour qu'il fit à la Cour de Charles IX qu'il traduisit les *Commentaires de César*, trad. qui a été imprimée à la suite d'une Nouvelle histoire de Henri IV, trad. du latin de Raoul Boutrays (Paris, 1816, in-12). M. de Rommel a publié aussi la *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice, landgrave de Hesse* (Paris, 1830, in-8°). Tout le monde connaît, ne fût-ce que de nom, l'importante publication des *Lettres missives de Henri IV*, dont 6 vol. ont déjà paru (Paris, 1843-1853, in-4°).

le moment, son cœur était à Henri de Guise; mais le Béarnais, dissimulant son déplaisir, se montra si courtois envers elle, témoigna tant de condescendance à la reine-mère et à Charles IX, que, malgré les Guise, Catherine de Médicis résolut de le sauver à la Saint-Barthélemy.

Henri était au Louvre pendant cette horrible nuit. Il n'entendit, à ce qu'on affirme, ni le vacarme des rues, ni les cris de ses amis qu'on égorgeait dans le palais même, à quelques pas de lui. Le lendemain matin, il fut mandé avec *Condé* dans la chambre de la reine-mère. Ils y trouvèrent Charles IX qui leur déclara avec rudesse qu'en considération de la parenté et de l'alliance, il voulait bien oublier tout le mal qu'ils lui avaient fait et pardonner le passé à leur jeunesse; mais à la condition qu'ils abjureraient la doctrine profane qu'ils avaient embrassée pour revenir à la religion catholique. « Le roi de Navarre, raconte de Thou, le pria humblement de ne point faire violence à leurs corps ni à leurs consciences; que dans tout le reste, ils ne manqueraient jamais à la fidélité qu'ils lui devoient, et qu'ils étoient disposés à lui donner telle satisfaction qu'il exigeroit. » Cette lâche réponse, qui contraste si fortement avec celle de *Condé* (Voy. II, p. 463), n'annonçait pas une longue résistance; aussi quelques conférences avec l'apostat *Du Rosier* suffirent pour le convaincre de la vérité de la religion catholique. Si l'on a égard à la violence qui lui était faite et qui lui ôtait son libre arbitre, l'histoire doit l'absoudre; mais ce qu'elle excusera difficilement, c'est que, pour prouver la sincérité de sa conversion, il se soit fait le complice des assassins de ses coreligionnaires. N'est-ce pas, en effet, un acte de complicité que l'édit qu'il rendit, le 16 oct., pour interdire l'exercice du culte réformé dans sa principauté du Béarn, ordonner aux ministres d'en sortir, s'ils ne voulaient se convertir, destituer tous les employés protestants et rendre leurs biens aux églises catholiques? Ne trou-

vera-t-on rien à blâmer non plus dans la lettre qu'il avait écrite, le 3 oct., au pape pour l'assurer de son obéissance filiale, rejeter sur son bas-âge, c'est-à-dire sur sa mère, le crime qu'il avait commis en embrassant l'hérésie et lui en demander l'absolution? Le premier châtimement de sa coupable faiblesse fut la réponse même du pape, l'exhortant à prendre pour exemple « la foi et la vertu » de Charles IX et de Catherine de Médicis qui l'avaient « si saintement induit et persuadé à la réunion de l'Église catholique. »

En 1573, le roi de Navarre, toujours placé, nous voulons le croire, sous le coup de la terreur que lui avait inspirée la Saint-Barthélemy, suivit le duc d'Anjou au siège de La Rochelle, où on le vit, au rapport de Brantôme, se mêler aux combattants et se servir avec adresse, contre les défenseurs intrépides de la cause protestante, d'une arquebuse de Milan « douce, légère et dorée d'or moulu, » qu'il avait reçue en présent du sieur de Bourdeilles. « Durant ce siège, raconte Villegomblain, le roy de Navarre faisoit le rieux et le bon compagnon de tout ce qui s'y passoit, et se mocquoit de ceux qui y estoient attrapez : car dès sa plus tendre jeunesse, il se donnoit du bon temps de tout, se plaisant à se moquer, sans guères d'exception de personne, et estoit desjà estimé n'avoir guères d'amitié, non pas mesmement envers ceux qui le servoient, mauvais maistre et mauvais amy, nullement libéral de ses moyens, parfait en railleries, mais toutefois en telle façon qu'on ne s'en offensoit guères; car il y apportoit une grâce, une familiarité et complaisance après cela, qu'elles effaçoient incontinent la malveillance qu'on porte communément à telles humeurs. Il aimoit la fréquentation de gens qui estoient d'humeur gaie et joviale, qui aimoient à draper comme lui, estant en perpétuel mouvement d'exercice, soit à la chasse, à la paulme ou à la bale forcée, ou s'il faisoit mauvais temps, voir ribler et folastrier en sa chambre. Il aimoit les fous et

à leur faire faire du mal. To utes ces diversitez de passer son temps et de le faire passer à tous ceux qui le visitoient et l'alloient voir, le faisoient rechercher et bien vouloir presque de toute la jeunesse de la Cour. Ceux qui estoient jeunes et par trop sérieux ou mélancholiques, ne l'approchoient volontiers, car ceux qui n'estoient selon son humeur, ny remuans comme il estoit, estoient sujets d'avoir souvent quelque coup de bec qui emportoit la pièce avec soi. Il l'ouoit les vieux, qui avoient de la réputation et quelque suffisance, les écoutoit volontiers, y prenoit grand plaisir et les entretenoit bien souvent à dessein ; car il estoit secret, caché et fin plus qu'autre de son âge. »

Il est possible que Henri de Navarre, qui « avoit fort étudié les histoires, » au rapport de Péréfixe, et plus particulièrement les Vies de Plutarque, se soit souvenu de la conduite de Brutus après le meurtre de ses parents, et que dans des circonstances analogues, il ait, ainsi que le disent ses panégyristes, affecté une indifférence, une gaieté qui devaient éloigner de lui les soupçons et détourner de sa tête les dangers qui le menaçaient. Dans ce cas, il serait permis d'admirer sa prudence, tout en s'étonnant des rapides progrès qu'un aussi jeune homme avait faits dans l'art de la dissimulation ; mais lorsqu'on le voit, après son retour à Paris, se plonger avec une espèce de fureur dans les plus dégoûtantes orgies, rivalisant de corruption avec Charles IX et le roi de Pologne, on ne peut s'empêcher de douter que le soin seul de sa conservation l'ait entraîné dans de pareils excès, et l'on se souvient involontairement que, dès son adolescence, il s'était montré, selon l'expression du spirituel M. Bazin, très-friand de plaisirs. En affaiblissant en lui le sentiment moral, cette vie dissolue dessécha dans son cœur « la racine de piété » qu'y avait plantée *La Gaucherie* et dont sa pieuse mère s'applaudissait de voir déjà les fruits, et elle favorisa le développement des passions honteuses qui

ont terni l'éclat de ses éminentes qualités.

Au reste, au milieu même de ses désordres, le jeune Henri ne perdait jamais de vue l'espèce d'esclavage dans lequel il était tenu, et tout en courant les aventures avec les deux aînés de ses beaux-frères, il continuait à tramer toutes sortes de complots avec le troisième dont il s'était rapproché pendant le siège de La Rochelle par l'intermédiaire du vicomte de *Turenne*. Mais toujours prudent, il avait soin de se tenir à l'écart et de laisser le principal rôle au duc d'Alençon et à ses confidants. Le complot ourdi par La Mole ayant été découvert, il ne mit pas moins d'empressement que d'Alençon à révéler à la reine-mère tout ce qu'il en savait. « Soit, raconte Davila, que le duc d'Alençon et le roi de Navarre se fiasent sur la tendresse et la proximité du sang, soit qu'ils voulussent se disculper de la conspiration, et, comme c'est l'ordinaire, en faire retomber la faute sur le plus foible, ils avouèrent sans difficulté l'un et l'autre qu'on les avoit sollicités de quitter la Cour et de se mettre à la tête des Huguenots et des Mécontents ; qu'ils avoient paru prêter l'oreille à ces propositions, plutôt pour découvrir ces desseins que pour y adhérer, et qu'ils attendoient, pour révéler au roi tout le complot, qu'on les en eût eux-mêmes informés. » Catherine de Médicis était trop habile pour s'en laisser imposer par ces mensonges ; mais comme la fuite de *Condé* rendait inutile la mort du roi de Navarre, elle résolut d'épargner sa vie, en le laissant toutefois sous le coup d'une accusation de lèse-majesté. Elle nomma donc pour informer du complot une commission devant laquelle comparut le jeune Henri qui montra, dans tout le cours du procès, de la fermeté et de la dignité. Ses complices furent exécutés ; pour lui, on se contenta de le garder à vue.

La mort de Charles IX n'apporta aucun changement à sa position. Catherine lui témoignait beaucoup d'égards,

elle le comblait de marques d'amitié, elle affectait de le consulter dans les affaires importantes ; mais elle ne l'en retenait pas moins prisonnier, sous prétexte que son honneur exigeait que le nouveau roi reconnût son innocence. Elle se fit accompagner par lui et par le duc d'Alençon, lorsqu'elle alla au-devant de Henri III. Ce prince leur fit à l'un et à l'autre un accueil amical, et après que le roi de Navarre lui eut juré à genoux, sur l'hostie qu'il venait de recevoir, une fidélité inviolable, il lui déclara qu'il était libre. Le Béarnais n'eut garde de se hasarder à profiter de cette prétendue liberté. Il suivit donc Henri III à Avignon, et, dans l'espoir de gagner ses bonnes grâces, il s'affilia même à une confrérie de flagellants ; mais il ne fit, dit-on, qu'exciter l'hilarité de la Cour par la gaucherie avec laquelle il maniait la discipline. Il n'est pas jusqu'au duc de Guise dont le roi de Navarre ne recherchât l'amitié avec un empressement plein de cajoleries, bien qu'il le détestât au fond du cœur. D'un autre côté, bientôt après son retour à Paris, il se brouilla avec le duc d'Alençon, son ancien complice, pour M^{me} de Sauve, coquette effrontée qui recevait à la fois les hommages des deux princes et les jouait l'un et l'autre au profit de la reine-mère. Le roi de Navarre courtoisait en même temps M^{lle} d'Ayelle et M^{me} de Carnavalet, qui avaient été chargées par Catherine de Médicis de le retenir à la Cour dans les liens de la galanterie ; malheureusement pour les projets de la Florentine, il arriva que M^{me} de Carnavalet, moins corrompue que M^{me} de Sauve, ou peut-être emportée par sa haine contre les mignons de Henri III, découvrit à son amant les manœuvres de la reine-mère et l'avertit que la promesse qu'on lui faisait de la lieutenance-générale du royaume n'était qu'un artifice. Le roi de Navarre le savait peut-être aussi bien que personne ; mais il n'avait pas le courage de s'arracher à la vie voluptueuse qu'il menait, malgré le ridicule dont le couvrait la conduite dé-

sordonnée de sa femme. Sa position était d'autant plus triste qu'il en sentait la honte. Que de fois son sommeil dut être troublé par les reproches de sa conscience ; que de fois il dut voir se dresser devant lui les ombres indignées de sa mère empoisonnée, de Coligny égorgé, de ses amis massacrés ; que de fois enfin, ne dut-il pas entendre dans ses insomnies les gémissements de ses anciens coreligionnaires persécutés jusque dans ses États ! Aucun de ces motifs n'était assez puissant pour le décider à briser d'indignes liens et à fuir, lorsque son ami d'Aubigné et son valet de chambre Armagnac lui annoncèrent leur résolution d'aller rejoindre les défenseurs de la cause protestante dans le Poitou. La crainte de rester seul au milieu d'une Cour hostile, jointe à la jalousie qu'il nourrissait contre d'Alençon et Condé, devenus chefs d'un parti formidable et en état d'imposer des conditions à un roi qui affectait de le négliger lui-même, sinon de le mépriser, le tira enfin de son apathie. Il résolut de s'échapper de Paris, à l'exemple de d'Alençon, et fixa son départ au vendredi 3 fév. 1576 (1). Sous le prétexte d'une partie de chasse dans la forêt de Saint-Germain, il alla coucher, ce jour-là, à Senlis. Il passa la matinée du lendemain à courre le cerf. Sur le soir, d'Aubigné arriva qui, peut-être par crainte de nouvelles irrésolutions, lui dit qu'ils avaient été trahis par Fervaques. Henri n'hésita plus. Il chargea Saint-Martin de Villangluse, maître de sa garde-robe, d'avertir Henri III de son départ, qu'il motiva sur sa crainte d'être enfermé à la Bastille, et de lui transmettre sa promesse de ne rien entreprendre contre son service ; puis franchissant la Seine près de Poissy, il traversa rapidement la Beauce, coucha, le 4, à Saint-Prix, le 5, à Châteauneuf, et le 6, il entra dans Alençon. On a dit, en s'appuyant

(1) Selon d'Aubigné, il partit le 20 fév., et selon Davila, le 23. Ces dates sont erronées, puisque la lettre de Henri à d'Assy (Voy. I, p. 195) est datée du 6 fév.

sur le témoignage de Benoit, que c'est dans cette ville qu'il se réunit à l'Eglise protestante. L'historien de l'édit de Nantes raconte, il est vrai, qu'à son passage à Alençon, le roi de Navarre présenta au baptême l'enfant de son médecin *Isaac Caillard-Des Hayes* et assista au prêche; mais il ajoute « qu'il demeura néanmoins assez longtemps sans se ranger entièrement à la religion réformée. » Henri, en effet, n'avait pas une piété assez vive pour s'exposer, par une démarche précipitée, à nuire à ses intérêts politiques. Un assez grand nombre de gentilhommes catholiques s'étaient attachés à lui, et il devait craindre de les mécontenter. D'ailleurs, au rapport de Villegoblain, il se flattait de recevoir des propositions de la Cour, et il ne voulait pas rendre impossible toute réconciliation avec Henri III. Mais son attente fut vaine; le duc d'Alençon et Condé occupaient la Cour plus que lui. Perdant l'espoir de se rapprocher du roi, il se rendit à Saumur, où commandait Clermont d'Amboise. De là il envoya à Monsieur, pour essayer de s'accommoder avec lui, Fervaques qui était venu le rejoindre et à qui il avait fait l'accueil le plus amical; mais le duc d'Alençon ne se souciait pas d'être supplanté. Il lui répondit en l'exhortant à rester catholique et en lui promettant de ne pas négliger ses intérêts, lorsqu'on dresserait les articles du traité de paix. Le roi de Navarre ne savait trop à quel parti se rattacher et continuait à rôder avec sa petite troupe dans les environs de Saumur, quand il apprit que la paix de Monsieur avait été signée, le 6 mai. Convaincu dès-lors qu'il n'avait d'appui à attendre que du parti protestant, il partit pour Thouars, où il arriva le 25. L'occasion, en effet, était propice. La défection de Monsieur laissait le parti des Huguenots unis aux Catholiques politiques sans autre chef que *Condé*, qui montra assez de générosité pour céder la première place au roi de Navarre, bien qu'il y eût plus de droits que lui. Henri se décida donc à abjurer. Selon Villegoblain, son

abjuration eut lieu à Saumur même; selon Sully, elle ne se fit qu'à Thouars, et selon Arcère, d'accord avec Mézeray, ce fut à Niort, où il arriva le 4 juin, qu'il rentra dans le sein de l'Eglise réformée, en protestant qu'il ne l'avait abandonnée que par force, et qu'il en avait toujours professé les doctrines dans son cœur; ce qui est certain, c'est qu'il resta trois mois sans faire aucun exercice de religion.

Après avoir traversé la Loire, le roi de Navarre, se sentant en sûreté, s'était écrié : « Je ne retourne plus à Paris si on ne m'y traîne : j'ai laissé à Paris la messe et ma femme; pour la messe, j'essaierai de m'en passer; mais ma femme, je la veux ravoir. » Il la fit, en effet, redemander, ainsi que sa sœur; mais Henri III ne voulut pas la lui rendre. « Après l'ouverture des Etats, raconte Marguerite dans ses Mémoires, le roi renvoya *Génissac* le huguenot, qui, depuis peu de jours, étoit là de la part du roi mon mari, avec paroles rudes et pleines de menaces, lui disant qu'il avoit donné sa sœur à un catholique, non à un huguenot, et que si le roi mon mari avoit envie de m'avoir, qu'il se fit catholique. » Henri III se contenta de renvoyer *Catherine* de Navarre qui s'empressa de se convertir, dès qu'elle fut en liberté.

Henri, qui était allé à la rencontre de sa sœur jusqu'à Parthenay, voulut visiter La Rochelle, la meilleure place de sûreté du parti huguenot; mais les Rochellois, qui se souvenaient de l'avoir vu manier l'arquebuse sous leurs murs, se montrèrent peu disposés à le recevoir. Sa conversion était-elle sincère? Ils pouvaient en douter, car ils n'ignoraient pas qu'il avait laissé passer trois mois depuis sa fuite de la Cour avant d'abjurer le catholicisme, et que pendant ce temps, sa vie avait été, comme le dit Benoit, plus libertine que dévote. Ils savaient même que dans sa suite se trouvaient des gens qui, selon l'expression de d'Aubigné, « avaient joué du couteau à la Saint-Barthélemy. » Leurs méfiances n'étaient-elles

pas légitimes, et les précautions qu'ils prenaient d'autant plus naturelles que partout le dernier édit de pacification était déjà indignement violé? Ils lui députèrent donc *Guillaume Choisy, La Vallée, Bailly, Renauld*, accompagnés des ministres de *Nort et Richer*, pour le prier de remettre son entrée à un autre moment. Toutefois, après quelques pourparlers, ils consentirent à lui ouvrir leurs portes, mais à ces trois conditions : qu'il ne se ferait accompagner que d'une faible escorte de gentilshommes protestants; que les clefs de la ville ne lui seraient pas offertes, et qu'il ne prendrait pas le titre de gouverneur. Laisant donc à Surgères les Catholiques de sa suite, Henri entra dans La Rochelle avec sa sœur, et sentant le besoin de regagner la confiance des Huguenots par une démarche décisive, il se réconcilia publiquement avec l'Eglise réformée. « Il fit repentance publique, lit-on dans d'Aubigné, d'avoir esté par menaces réduit à la religion romaine; et les pleurs et contenance que lui et sa sœur monstrèrent en public, lui rendit les Rochelois plus confidens qu'auparavant. » Il repartit de La Rochelle, le 4 juillet, après avoir obtenu pour le petit nombre de Catholiques qui habitaient cette ville la permission de célébrer leur culte, et se rendit à Brouage où il fut magnifiquement reçu par *Mirambeau*. Deux jours après, il prit la route de Périgueux dans l'intention de visiter son gouvernement de Guienne; mais lorsqu'il se présenta devant Bordeaux, qui en était la capitale, il trouva les portes fermées.

Pendant quelques mois, le roi de Navarre ne songea qu'à jouir de la liberté, donnant à la galanterie tous les instants qu'il ne consacrait pas à la chasse. Ce fut seulement lorsque les Etats assemblés à Blois eurent prescrit le culte réformé, qu'il se souvint de ses devoirs de protecteur des églises (1). Ses députés *Saint-Genis* et

Des Aguis furent chargés de protester en son nom contre le vote des Etats-Généraux, et le 21 déc., il adressa à la noblesse de Guienne une lettre circulaire pour l'inviter à prendre les armes. Cet appel fut entendu. *Favas* se saisit de Bazas, *Langoiran* s'empara de Périgueux, d'autres capitaines tentèrent des entreprises qui ne furent pas toujours heureuses. Le renouvellement des hostilités frappa d'étonnement les Etats. Avaient-ils donc niaisement espéré que les Huguenots se laisseraient dépouiller, chasser, égorger, sans se défendre? Le tiers-état surtout, qui avait fait insérer dans ses cahiers le vœu qu'on se débarrassât des hérétiques sans reprendre les armes, sachant bien que le fardeau de la guerre finirait par retomber sur lui, se montra vivement alarmé. Il fut décidé qu'on députerait au roi de Navarre, au prince de *Condé* et à *Damville* pour les engager à se soumettre au vote des Etats. *Condé*, nous l'avons déjà dit, refusa d'ouvrir les lettres qui lui étaient adressées; mais le roi de Navarre, qui s'était fait une loi de ne parler qu'avec respect de la personne du roi, de traiter avec douceur les Catholiques, surtout les prêtres (1), de s'apitoyer sur les calamités de la guerre et les malheurs du peuple, resta fidèle à son plan de conduite. Il accueillit les députés des Etats avec beaucoup de courtoisie, les remercia de l'être venus trouver de si loin, leur représenta l'imprudence du vote rendu contre les Huguenots, et termina en protestant que, pour lui, il priait Dieu, si sa religion était la bonne, com-

en 1576, par une assemblée tenue à La Rochelle. Nous n'en avons point retrouvé les actes.

(1) C'est à cette époque que se rapporte sa lettre au catholique de Batz, sur laquelle M. Henri Martin s'appuie surtout pour présenter Henri IV comme une espèce de roi philosophe qui n'avait qu'un seul but en vue, implanter en France la tolérance. « Ceux qui suivent tout droit leur conscience, lui écrivait-il, sont de ma religion, et moi je suis de celle de tous ceux-là qui sont braves et bons. » Nous verrons combien les actions de Henri contrastent avec ces paroles dignes, en effet, d'un sage.

(1) Selon *Davila*, ce titre lui fut délégué,

me il le croyait, de l'y maintenir, sinon, de le ramener à la religion véritable et de l'illuminer pour la suivre. Du reste, il se montra disposé, pour obtenir la paix, à faire de larges concessions à la réaction catholique. « Je sçay bien, disait-il à Montpensier, que pour la conservation et la tranquillité publique, il y a des choses qui ont été accordées à ceux de la Religion par l'édit de pacification dernier qui ne peuvent sortir leur effect et doivent estre diminuées et retranchées. » Nous ignorons si les députés des églises qu'il avait appelés auprès de lui, l'autorisaient à tenir ce langage, ou s'il parlait de son propre chef; mais nous savons que ses ouvertures furent rejetées avec emportement par les deux ordres du clergé et de la noblesse, qui, grâce à leurs privilèges, redoutaient moins le renouvellement de la guerre. Le tiers-état, après une orageuse discussion, vota, au contraire, une requête tendant à la tolérance, au moins provisoire, de la nouvelle religion. Cet avis, qui était aussi celui du farouche Montpensier, fut vivement appuyé par la reine-mère, et Henri III l'adopta, malgré l'opposition de son Conseil. En conséquence, il fit partir, le 3 mars, Biron pour la Guienne avec ordre de rouvrir les pourparlers; mais, en même temps, pour appuyer les négociations, il leva deux armées à la tête desquelles il mit les ducs d'Alençon et de Mayenne. Le premier prit La Charité et Issoire; le second se rendit maître de Tonnay-Charente, de Rochefort, de Marans, sans presque rencontrer de résistance, et força Brouage à capituler après une valeureuse défense. Ces revers, qui frappèrent coup sur coup le parti protestant, n'émurent aucunement le roi de Navarre; il resta dans son gouvernement de Guienne, occupé à négocier avec Biron et Villeroy. Heureusement pour la Cause, dont la défection de Damville accrut les dangers, les succès des Ligueurs inquiétèrent Henri III qui se hâta de signer, le 17 sept. 1577, le traité de Bergerac ou de Poitiers.

Cette paix, une des moins avantageuses qu'eussent conclues les Réformés, n'en souleva pas moins un vif mécontentement parmi les Ligueurs; ils se plainquirent surtout de l'article XIX qui déclarait les Protestants admissibles à tous les emplois. Mais Henri III leur fit comprendre que c'était une clause sur le papier et qu'il saurait bien l'éluder.

Au commencement de l'année 1578, le roi de Navarre quitta Agen. A peine en fut-il dehors, que Biron s'en saisit (1); ainsi que de Villeneuve d'Agénois. Le roi se retira à Lectoure, d'où, s'il faut en croire d'Aubigné, il fit de nouveau redemander sa femme. Selon Turenne, au contraire, il avait refusé de la reprendre, et la reine-mère avait pris sur elle de la lui ramener. Ce qui est certain, c'est que Catherine de Médicis se mit en route, au mois de juillet, accompagnée de Marguerite et suivie de son *escadron volant*. Elle arriva à Bordeaux vers le milieu du mois d'août. Le roi de Navarre alla à sa rencontre jusqu'à La Réole. « Les choses se passèrent assez doucement, » cependant Marguerite resta auprès de sa mère et Henri retourna à Nérac, après être convenu avec Catherine d'une conférence où devaient se régler un grand nombre de difficultés touchant l'exécution de l'édit de Poitiers et au sujet desquelles le roi de Navarre devait consulter les églises.

Les deux cours se réunirent donc à Nérac au commencement de l'année suivante. La reine-mère s'aperçut bientôt que ses filles d'honneur la servaient à souhait. Le roi de Navarre, il est vrai, ne voulut point entendre parler de se faire catholique; il était trop habile pour sacrifier une position assurée à des éventualités si éloignées qu'elles pouvaient passer pour des chimères. En supposant que Henri III mourût sans enfants, n'y avait-il pas encore le duc

(1) Péréfixe raconte que la ville fut livrée par les habitants, indignés de la conduite que les jeunes courtisans du Béarnais avaient tenue dans un bal envers leurs femmes et leurs filles.

d'Anjou entre lui et le trône de France ? Mais si Catherine de Médicis échoua de ce côté, elle réussit parfaitement d'un autre. « La reine de Navarre, lit-on dans d'Aubigné, eut bientôt desrouillé les esprits et fait rouiller les armes, » et pendant que la fille détournait des affaires par les plaisirs les seigneurs de la cour de Nérac, la mère travaillait avec adresse à séduire les amis du jeune roi, à débaucher ses serviteurs, à semer la division entre ses principaux partisans. Ce double manège dura jusqu'à la conclusion du traité de Nérac (*Voy. Pièces justif.*, N° XLIII). Ce traité signé; Catherine repartit, et le roi de Navarre conduisit sa femme à Pau; mais les ministres de cette ville toute huguenotte voulurent à peine souffrir que leur reine fût dire la messe, pour elle et les siens, dans une chapelle du château, et cette intolérance engagea Henri à retourner à Nérac.

Pendant quelques mois, le roi de Navarre oublia ses intérêts et ceux de son parti « en toute sorte de plaisirs honnêtes », comme dit Marguerite dans ses Mémoires. « La reine sa femme, raconte Villegomblain, choisissant ses plaisirs de son côté, et lui du sien, chacun en faisoit sans qu'il y eust rien du fait l'un de l'autre, dont ils fissent mine de s'offenser, lui estant si fort adonné, asservi et assujéti aux amours auxquelles il s'estoit une fois porté, qu'il ne dépendoit que de cela, si la nécessité des armes ne le rappeloit par la poursuite que lui en faisoient ses partisans. » Cette fois du moins, ce ne furent pas ses partisans qui l'arrachèrent à sa vie voluptueuse, c'est une petite méchanceté de Henri III qui donna lieu à la guerre des Amoureux, guerre ridicule à laquelle les Rochellois refusèrent de prendre part, en déclarant qu'ils ne pouvaient rompre sans provocation leurs serments, exemple qui fut suivi par les villes protestantes du Bas-Languedoc. Une assemblée politique, convoquée à Montauban, se montra aussi peu disposée à rouvrir les hostilités, bien qu'elle eût à faire valoir quelques griefs dont

le cahier fut envoyé en Cour par *Lésignan*. Cependant les rancunes des dames de la Cour l'emportèrent.

Après avoir publié un manifeste pour exposer les raisons qui le forçoient à reprendre les armes, le roi de Navarre se mit en campagne. Il s'était chargé de surprendre Cahors, ville qui lui avait été promise, comme partie de la dot de sa femme, et qui ne lui avait pas été livrée. Accompagné du baron de *Sala-gnac*, de *Saint-Martin*, capitaine de ses gardes, et du vicomte de *Gourdon*, il partit secrètement de Montauban, et arriva, dans la nuit du 29 mai 1580, sous les murs de Cahors, qui était défendu par *Vezius*, le généreux ennemi de *Regniès*, et par une forte garnison. Le pétard, attaché par *Jean Robert*, enfonça les portes du pont et de la ville, et les Huguenots pénétrèrent dans la place avant que le gouverneur se fût réveillé; mais bientôt la garnison, unie aux bourgeois, accourut et engagea un combat acharné. Enfermé dans une rue étroite dont chaque maison s'était convertie en forteresse, arrêté à chaque pas par des barricades formidables d'où partait un feu terrible, le roi de Navarre se comporta en héros; il vit tomber à ses côtés son capitaine des gardes, et courut personnellement les plus grands dangers. Seul, dans ce péril extrême, il ne désespéra pas et repoussa constamment le conseil de ses amis, qui dix fois le pressèrent de battre en retraite. L'arrivée de *Chouppes* lui assura enfin la victoire après une lutte sanglante de trois jours. C'est au reste le seul fait d'armes digne de mémoire, qui signala cette campagne. L'approche de *Biron* obligea bientôt Henri à se replier sur Nérac. Sa faiblesse le réduisant à faire une guerre de partisans, il se rendit maître de quelques petits châteaux, entre autres de celui de *Montségur*, qui fut surpris par le capitaine *Melon*, mais il ne put empêcher *Biron* d'aller le braver jusques sous les murs de sa résidence. On comprend donc son empressement à négocier. Le traité de *Fleix* confirma purement et simplement celui de Nérac,

preuve irrécusable, comme le fait observer Sismondi, que la guerre des Amoureux n'avait été provoquée par aucun grief réel, religieux ou politique.

Ce traité était l'œuvre du duc d'Anjou qui désirait entraîner les chefs huguenots à sa suite dans son expédition de Flandres. Un grand nombre acceptèrent ses offres, en sorte que la cour de Nérac, en perdant les jeunes courtisans qui l'animaient, perdit en même temps tous ses charmes pour la reine Marguerite. Cette princesse revint à Paris, où elle ne tarda pas à se brouiller avec les mignons de son frère. Ce dernier, après l'avoir accablée d'outrages, lui ordonna de s'en retourner dans le Béarn. Craignant que la scandaleuse conduite de sa femme ne lui fit perdre son crédit sur les Huguenots et ne le rendit lui-même la risée de toute la France, le roi de Navarre refusa de la recevoir. De l'avis de son Conseil, il députa au roi *Du Plessis-Mornay* pour lui demander justice, si Marguerite était coupable, ou réparation, dans le cas contraire. Cette querelle de famille, qui prit bientôt un ton d'aigreur, fut encore envenimée par la haine implacable des partis. Périgueux, Foix, Alais furent surpris par les Catholiques et traités avec une extrême barbarie. D'un autre côté, le roi de Navarre se saisit, le 24 nov. 4583, de Mont-de-Marsan dont les habitants lui refusaient obéissance. La guerre semblait donc imminente, et le roi d'Espagne, qui, à deux reprises, avait essayé de faire assassiner le Béarnais (1), résolut de profiter des circonstances, pour fomentier les troubles en France. Il fit proposer au roi de Navarre une alliance contre Henri III. Mais Henri, que la maladie incurable du duc d'Anjou rapprochait du trône, était trop avisé pour tomber dans le piège. Tout en remerciant Philippe II de sa bonne volonté, il refusa ses offres et en donna avis au roi de France. Busbec affirme

que n'ayant pu l'attacher à sa politique, le roi d'Espagne eut, une fois encore, recours au poignard d'un assassin.

Sur ces entrefaites, Henri III réunit à Saint-Germain une assemblée des Notables, à laquelle le roi de Navarre fut invité à assister. Il n'eut garde de se livrer lui-même entre les mains de ses ennemis. Il se contenta d'envoyer le cahier des plaintes des églises dressé par l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély, et celui de ses griefs personnels, en chargeant son agent *Clevoant* et le député des églises *Chassin-court* d'en poursuivre le redressement. Quelque temps après, il fit repartir pour la Cour *Du Plessis-Mornay* porteur de lettres interceptées par les Protestants du Dauphiné, où étaient exposés les projets du duc de Savoie sur cette province. Henri III se montra reconnaissant, en tant qu'après la mort du duc d'Anjou, il envoya d'Épernon en Guienne pour faire un nouvel effort auprès de son beau-frère et l'engager encore une fois à changer de religion. Davila raconte que le roi de Navarre assembla, à ce sujet, un conseil auquel assistèrent *Jean de Salagnac*, *Roquelaure*, *Arnaud Du Ferrier*, *Philippe de Mornay*, *d'Aubigné*, etc.; mais l'auteur anonyme des *Remarques sur Davila* affirme tenir de *Du Plessis* lui-même que cette conférence est une pure imagination. Au reste, que ce conseil ait eu lieu ou non, il n'en est pas moins certain que d'Épernon avait ordre de sonder Henri sur ses intentions, et que le roi de Navarre refusa de nouveau d'abjurer la religion réformée. Ce refus, sans aucun doute, ne lui fut pas dicté par le zèle religieux; pour Henri, le choix d'une religion était une affaire de politique plutôt que de conscience. A ce point de vue, Montaigne l'avait bien jugé. « La religion, dit-il au jeune de Thou, en lui parlant du Béarnais et du duc de Guise, ne les touche ni l'un ni l'autre; la crainte d'être abandonné des Protestants empêche seule le roi de Navarre de rentrer dans la religion de ses pères. » Or, cette crainte était assurément

(1) La première par un apostat nommé *Gavaret*, digne, par son épouvantable scélératesse, du rôle qu'il avait accepté; la seconde, par un capitaine espagnol.

ment fondée ; *Condé* n'était-il pas là, prêt à occuper la place qu'il aurait abandonnée pour le titre d'héritier présomptif d'un prince presque aussi jeune que lui ? Retourner à la Cour, n'était-ce pas d'ailleurs s'exposer volontairement au fer ou au poison de ses ennemis ? Le roi de Navarre renvoya donc d'Épernon à Henri III, en promettant seulement de se tenir aux ordres du roi de France avec toutes les forces de son parti, dans le cas où il se résoudrait à s'affranchir du joug de la Ligue ; puis, jugeant l'occasion propice, il fit repartir *Du Plessis-Mornay* chargé de demander un nouveau délai pour la remise des places de sûreté et une réponse favorable au cahier des plaintes des églises.

En même temps, il songea à s'assurer l'appui des États protestants, car il comprenait que son beau-frère n'était plus libre et que tôt ou tard il serait entraîné. Dès 1583, il avait député *Séguir-Pardaillan* à la reine Elisabeth pour lui représenter la nécessité d'opposer une ligue des princes réformés à la ligue formidable à la tête de laquelle s'étaient placés le Pape et le roi d'Espagne. Les négociations s'étaient poursuivies avec activité, durant toute l'année 1584, en Angleterre, dans les Pays-Bas, le Danemark et l'Allemagne ; mais contrariées par l'Empereur et les princes catholiques, elles n'avaient point encore abouti à un traité, lorsque, en 1585, Henri fut informé par *Clermont* et *Chassin-court* que Catherine de Médicis travaillait à Épernay à opérer un rapprochement entre le roi et le duc de Guise. Ses craintes furent vives ; elles redoublèrent à la nouvelle de la signature du traité de Nemours (*Voy. Pièces justifiées*, N° XLVIII).

Dans ces circonstances dangereuses, le roi de Navarre trouva en *Du Plessis-Mornay* non seulement un brave compagnon d'armes, mais un ami, un conseiller, un négociateur plein d'activité et de zèle. Les manifestes qu'il publia en réponse aux manifestes de la Ligue sont tous sortis de la plume de cet hom-

me intègre, en qui l'évêque *Péréfixe* ne trouve à reprendre que sa religion, et presque tous sont des chefs-d'œuvre d'habileté. Henri d'ailleurs ne s'oublia pas lui-même. L'excès du péril réveilla son énergie qui s'engourdisait au sein des voluptés. Dès le 10 juin, il fit imprimer à Bergerac contre les calomnies de la Ligue une déclaration où, après s'être proclamé « prêt et résolu de recevoir instruction par un concile libre et légitime », ce qui ne l'engageait à rien, et après avoir protesté que, pour délivrer le pays des calamités de la guerre, il était disposé à vider sa querelle par les armes, il provoqua le duc de Guise à un combat singulier. C'était sans doute d'un courage chevaleresque, mais n'était-ce pas réduire la lutte formidable entre l'esprit ancien et l'esprit moderne à de bien mesquines proportions, comme le fit observer Henri de Guise qui répondit que, pour lui, il n'avait rien à démêler avec le roi de Navarre, qu'il était seulement le champion de la religion catholique ?

Le roi de Navarre ne se borna pas heureusement à rédiger des manifestes. Il assembla à Guitres, près de Courtras, les chefs de ces vieux soldats de la foi protestante qui, selon l'expression de Villegomblain, l'avaient toujours servi « avec toute fidélité, sans dol ny fraude, mais avec une très-loyale affection de service, » et il leur exposa la situation ; tous conclurent à la guerre. Il fit alors partir un émissaire pour l'Angleterre, afin de presser Elisabeth de le secourir ; puis il travailla à resserrer son alliance avec Damville, avec qui il avait déjà en une entrevue à Castres, au mois de mars. Une nouvelle conférence fut fixée au 40 août. Après avoir confié à *Turenne* la lieutenance générale de la Guienne, à *Alein* la garde des places de la Dordogne, à *Chouppes* la défense de Bergerac, et à *Vivans* le commandement de Sainte-Foy, Henri, accompagné de *Condé*, se rendit à Saint-Paul-de-Cap-de-Joux où il rencontra Damville, et tous trois y signèrent un manifeste où ils protestèrent qu'ils ne

prenaient les armes que pour la défense du roi contre la Ligue, pour la sûreté de leurs propres vies et pour la liberté de conscience. (*Collect. Dupuy*, N° 322).

Henri III cependant avait envoyé au roi de Navarre Philippe de Lenoncourt et Brulart de Sillery pour lui exposer la nécessité où il s'était trouvé de faire la paix avec la Ligue. Il lui demandait, en même temps, la remise des places de sûreté, l'exhortait à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, et l'invitait, sous la vague promesse d'assembler un concile, à suspendre l'exercice du culte protestant dans son gouvernement pendant les six mois de délai accordés aux Huguenots pour se convertir. Henri répondit qu'il était prêt à se soumettre à un concile légitime, mais qu'on ne le traînerait pas de force à la messe; du reste, il refusa formellement de rendre les places de sûreté, comme aussi de contremander les troupes allemandes qui se préparaient à entrer en France. Cette démarche de la part de Henri III n'aboutit donc qu'à persuader au roi de Navarre que son beau-frère avait l'intention de le ménager, peut-être même en avait-il reçu quelque assurance secrète; mais pour voir ses illusions se dissiper, il lui suffisait de comparer la faiblesse du roi avec la puissance de la Ligue, qui venait d'obtenir de Sixte-Quint une bulle d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, bulle contre laquelle Henri III n'avait point osé protester, comme Charles IX l'avait fait dans des circonstances analogues (*Voy. I*, p. 42). Le faible monarque abandonna ce soin au parlement de Paris qui, défenseur jaloux des libertés de l'Eglise gallicane, répondit au pape avec plus de violence encore que les Huguenots, et présenta au roi des remontrances contre la bulle qui, disait-il, ne méritait « autre récompense que d'être jetée au feu. » L'influence toute puissante du duc de Guise se fit, bientôt après, sentir par une autre mesure; nous voulons parler de la réduction à quinze jours du délai accordé aux

Protestants pour sortir de France. Le roi de Navarre, à cette nouvelle agression, prit une résolution énergique. Il publia, le 30 nov., à Bergerac, une déclaration qui mit sous le séquestre les biens de tous les bourgeois des villes où l'édit de Henri III serait publié, et confisqua les biens de tous les gentilshommes qui porteraient les armes contre lui.

Cependant les armées de la Ligue se mirent en campagne. En attendant les puissants secours qui leur venaient de l'étranger, les Huguenots auraient dû se borner à harceler l'ennemi, enlever ses convois, l'épuiser par une guerre de détails; mais l'impétueux Condé voulut prendre l'offensive (*Voy. II*, p. 469). Le roi de Navarre, qui nourrissait contre son cousin une jalousie à peine dissimulée, le vit avec plaisir s'attaquer à un ennemi fort supérieur en nombre, et il ne fit absolument rien pour le secourir. Mais ce qui est plus condamnable encore, c'est que le désastre d'Angers, s'il faut en croire d'Aubigné, « servit de farce à toute la cour de Navarre, et que celui qui pouvoit le mieux se moquer de la misère de leurs frères estoit mieux venu. » Le roi de Navarre ne tarda pourtant pas à s'apercevoir que s'il s'était « estimé nécessaire au roi » et imaginé qu'on le ménagerait, il s'était trompé. Matignon alla le relancer jusqu'à Nérac; ses habiles dispositions empêchèrent seules les Catholiques de remporter aucun avantage important.

Au début de la campagne de 1586, la jonction de Mayenne et de Matignon ayant assuré aux Ligueurs une énorme supériorité, le roi de Navarre laissant à Turcotte le soin de défendre la Guienne, prit la résolution de se retirer à La Rochelle. Dès qu'il apprit que Mayenne s'avancait vers la Garonne, il partit de Nérac, partagea, près de Casteljaloux, sa petite troupe en deux corps, dont l'un fut placé sous les ordres de La Roque, et lui-même, avec une trentaine de gentilshommes, tirant vers Caumont, franchit la Garonne, se réunit le lendemain

à Sainte-Foy avec *La Roque* et gagna rapidement La Rochelle où il arriva le 4 juin. Dans cette forte place, il pouvait attendre les événements, y soutenir un siège au besoin, ou même sortir de France, si la nécessité l'exigeait, et se retirer en Angleterre où Elisabeth lui offrait un asile honorable jusqu'à ce qu'il pût faire valoir ses droits. Ce fut dans ces circonstances qu'il reçut la proposition d'une nouvelle entrevue avec Catherine de Médicis. La conférence eut lieu au château de Saint-Bris, le 14 déc. Selon Davila, Catherine offrit à son gendre de faire casser son mariage avec Marguerite, de lui donner pour femme Christine de Lorraine, et de le reconnaître pour premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne, à la seule condition qu'il se convertirait; mais le Navarrois était trop prudent pour abandonner, du vivant de Henri III, son poste de chef des Huguenots. Il refusa donc les propositions de la reine-mère, en lui renouvelant l'offre d'employer toutes ses forces à écraser la Ligue, en sorte que cette entrevue n'eut d'autre résultat que d'inspirer de justes défiances au duc de Guise et de vives alarmes aux Ligueurs.

La conférence rompue, le roi de Navarre entra en campagne. Parti de La Rochelle vers la fin d'avril, il prit Saisy, Chizé, Arsay, Dampierre, Saint-Maixent, et emporta Fontenay et Mauléon avec le secours du canon que *Condé* lui amena de Saint-Jean-d'Angély. Ses rapides progrès hâtèrent le départ de Joyeuse, à qui Henri III avait donné le commandement de l'armée destinée à opérer dans l'Ouest. Instruit de l'approche de l'ennemi, Henri se replia derrière Saint-Maixent, que Joyeuse assiégea, après avoir surpris et massacré à La Motte-Saint-Eloy les régiments de *Charbonnières* et de Des Bories. Saint-Maixent se rendit par une capitulation dont fut exclu le ministre *La Jarriette* (Voy. III, p. 442). Après la prise de cette ville, que le roi de Navarre n'avait pas même essayé de secourir, Joyeuse parut menacer Ma-

rans; mais changeant tout-à-coup de projet, il marcha sur Tonnay-Charente, marquant son passage par d'horribles massacres, nommément à Croix-Chapeaux. Peut-être espérait-il attirer le roi de Navarre en tase campagne et lui livrer bataille; mais il ne put y parvenir, et il repartit pour la Cour, laissant son armée à Lavardin. Le Béarnais se décida alors à sortir de La Rochelle (24 août), dans l'intention de marcher au devant de l'armée qui avait été levée en Suisse et en Allemagne avec l'argent fourni par Elisabeth, et conformément au traité signé à Fridelsheim, le 11 janv. 1587, avec Jean-Casimir par ses députés *Jacques Ségur-Parcaillan*, *Clercant* et *Guitry*. Il s'avança donc vers la Loire, chassant devant lui Lavardin qui fut obligé de s'enfermer dans La Haye en Touraine. Arrivé à Montsoreau, on mit en délibération si l'on irait joindre par le chemin le plus court l'armée allemande, déjà arrivée en Bourgogne; au risque de se faire écraser par les trois armées du roi et de la Ligue; ou bien s'il valait mieux prendre une route plus longue, mais moins périlleuse. Le conseil de guerre adopta le parti le moins téméraire, et *Monglat* fut dépêché aux Allemands pour leur donner rendez-vous dans le Bourbonnais. Le roi de Navarre se replia ensuite rapidement sur le Midi, cotoyé par Joyeuse qui était revenu de la Cour et qui voulait lui disputer le passage de la Dordogne. Selon Arcère, c'est pendant le court séjour que Henri fit à Pons que *Du Plessis-Mornay* obtint de lui qu'il réparât par une confession publique le scandale qu'il avait donné, peu de temps auparavant, en séduisant la fille d'un magistrat de La Rochelle. Péréfixe rapporte le même fait; seulement il en recule la date jusqu'à la bataille de Coutras, affirmant que la réparation eut lieu sur les instances d'un ministre. Lacrosette, qui a suivi cette dernière version (1),

(1) Elle ne nous semble pas la meilleure, car ni d'Aubigné, ni Du Plessis, ni Sully, ni de Thou ne parlent de cet incident dans les

nomme ce ministre *Chandieu*, et s'indigne de son *arrogance*, sans se souvenir qu'il a peut-être lui-même offert à l'admiration de la jeunesse la conduite tenue par Saint-Ambroise envers l'empereur Théodosé. Quoi qu'il en soit, Henri, chez qui le sentiment religieux se réveillait à la veille du danger, et qui connaissait d'ailleurs la sévérité des principes de ses plus braves compagnons d'armes, n'hésita pas à confesser sa faute et à promettre de la réparer.

Dès qu'il eut reçu les trois canons qu'il avait empruntés aux Rochellois, le roi de Navarre pressa sa marche. Son avant-garde, commandée par *La Trémoille*, se logea dans Coutras, le 49 oct., après en avoir chassé la cavalerie légère des Catholiques. Presque dans le même moment, Joyeuse, dont le Béarnais s'était fait un ennemi mortel par ses sarcasmes, arriva à La Roche-Chalais. Une bataille était inévitable.

L'armée huguenotte ne comptait que 2500 chevaux et 4000 fantassins; mais c'étaient tous de vieux soldats d'une bravoure éprouvée. Joyeuse commandait dix ou douze mille hommes. Le soir même de son arrivée, le roi de Navarre passa la Dronne et s'établit en avant de Coutras entre cette rivière et l'Isle. Il divisa sa petite armée en sept corps, quatre de gendarmes commandés par *Condé*, *Soissons* (1), *Turenne* et lui-même; un de cheval-légers, sous les ordres de *La Trémoille* et de *Vivans*, de *Mignonville* et d'*Arambure*, et deux d'infanterie. Il se plaça au centre avec *Condé*, ayant pour lieutenants *François DesAgéols*, *Jean de Madaillan-de-Montataire*, *Louis de Saint-Gelais*, *Prégent de La Fin*, le vicomte de *Gourdon*, *Jean de Pons-de-Plassac*, *La Boulaye*, *Caumont-La Force*. *Soissons*, sous qui commandaient *Favas*, *Colombières*, les deux frères *Sainte-Marie*, *Des Essarts*, *Louis de Blosset* et *Bois-Guillaume*,

racontés détaillés qu'ils ont faits de la bataille de Coutras.

(1) *Soissons* l'avait rejoint sur les bords de la Loire, en même temps que *Colombières*.

fut placé à l'une des ailes; *Turenne*, avec *Pardaillan-Pangeas*, *Astarac* et *Chouppes*, commandait l'autre. La cavalerie légère fut jetée en avant du front de bataille. L'infanterie fut distribuée sur les flancs, à droite, sous le commandement de *Salagnac*, *Castelnau* et *Parabère*; à gauche, sous celui de *Lorges*, *Préaux*, *Charbonnières*, *Gérard* ou *Gaspard de Valiros*, *Bertrand de Melet*, de *Fayolles de Neuvy*, *Courcillon-Dangeau*, *La Fautrière*, *Escodéca*, *Granville*, de *La Croix*, *La Borie*. L'artillerie, sous les ordres de *Clermont-Gallerande*, fut disposée sur une petite éminence d'où elle plongeait dans l'armée catholique.

En apprenant que les Huguenots s'étaient établis à Coutras, Joyeuse, ivre de joie, s'était écrié : Les voilà pris entre deux rivières; pas un ne nous échappera ! Les jeunes courtisans qui l'avaient suivi, partageant son ivresse, avaient juré de ne faire aucun quartier, fût-ce au roi de Navarre. Pleins d'une superbe confiance, les Catholiques se mirent donc en mouvement au point du jour. Ils débouchaient déjà dans la petite plaine où les Huguenots étaient rangés en bataille, lorsque Henri jugea à propos de modifier la disposition de ses troupes, imprudence dont heureusement l'ennemi ne sut pas profiter. Pendant une heure, les deux armées restèrent en présence sans en venir aux mains. Vers neuf heures, les ministres *Chandieu* et d'*Amours* firent la prière, et les soldats entonnèrent le 42^e verset du psaume cxviii : *La voici l'heureuse journée*. C'était le signal du combat.

L'artillerie protestante engagea l'action par sept décharges meurtrières. L'artillerie catholique, bien plus nombreuse, mais mal placée, ne produisit aucun effet; ce que voyant, Joyeuse ordonna de sonner la charge. Ses cheval-légers fondirent sur le corps commandé par *La Trémoille* et *Vivans*, le renversèrent, traversèrent l'escadron de gendarmerie de *Turenne*, et poussèrent à toute bride jusqu'à Coutras où ils

se mirent à piller le bagage, sans s'inquiéter de ce qui se passait sur le champ de bataille. Les Catholiques crièrent victoire, mais leur joie fut de courte durée. Derrière les cheveu-légers de La Trémoille se tenait la véritable ligne de bataille, formée en croissant sur six lignes de hauteur, chaque escadron soutenu, selon la tactique de *Coligny*, par des pelotons d'arquebusiers à pied, qui avaient ordre de ne tirer qu'à vingt pas de distance. Joyeuse se jeta tête baissée dans cette enceinte formidable. Une décharge terrible coucha par terre la moitié de ses gens, la cavalerie tailla en pièces le reste; en moins d'une heure, l'armée catholique fut détruite. Le roi de Navarre, qui avait combattu dans la mêlée comme un simple gendarme et couru de grands dangers, fit preuve, après la victoire, de modération et d'humanité; il s'efforça d'arrêter le massacre; mais le souvenir de La Motte-Saint-Eloy et de Croix-Chapeaux était trop récent pour que ses soldats écoutassent la voix de la pitié. Quatre cents gentilshommes et trois mille soldats restèrent sur le champ de bataille du côté des Ligueurs, qui perdirent leur artillerie, 56 enseignes et 22 guidons ou cornettes. Les Huguenots n'achetèrent, à ce qu'on prétend, leur victoire que par la perte d'une quarantaine d'hommes; il est vrai que les blessés furent nombreux.

C'était la première bataille rangée que les Huguenots eussent aussi complètement gagnée depuis l'origine des guerres civiles; malheureusement le roi de Navarre ne sut pas en profiter. *Du Plessis-Mornay*, toujours disposé à pallier les fautes de Henri, prétend que les gentilshommes de la Guienne, de la Saintonge et du Poitou refusèrent de s'éloigner de leurs foyers, et que le roi de Navarre saisit cette occasion pour aller visiter la Navarre. Mais n'avait-il pas été résolu, dans le conseil de guerre tenu à Montmoreau, que l'on marcherait au devant de l'armée allemande? En adoptant cette résolution, ces gentilshommes ignoraient-ils que le Bourbonnais n'est

pas contigu à la Saintonge? Qu'est-ce qui empêchait d'ailleurs le roi de Navarre de se saisir des villes ligueuses du Poitou et de la Saintonge qui, terrifiées par sa victoire, lui auraient ouvert leurs portes sans résistance? Selon Sully, c'est la jalousie de *Condé* et du roi de Navarre, fomentée par *La Trémoille* et *Turenne*, qui fut cause « que toutes les belles espérances conçues de cette victoire s'en allèrent à néant. » Mais cette jalousie, qui existait depuis longtemps, avait donc fait, en quelques heures, des progrès étranges. L'explication donnée par Péréfixe de l'inaction de son héros ne nous semble pas non plus admissible. « On crut, dit-il, et il y avait bien de l'apparence, qu'il n'avait pas voulu pousser les choses si avant, de peur de trop offenser le roi, avec lequel il désirait encore garder quelques mesures, espérant toujours qu'il se pourroit réconcilier avec lui et retourner à la Cour, où il avait besoin d'être présent, pour être en passe de prendre la couronne, si Henri III venoit à mourir. » Le Béarnais savait fort bien que le meilleur moyen d'arriver au trône, c'était d'écraser la Ligue. Dans notre opinion, d'*Aubigné* seul a franchement révélé le motif de la conduite du roi de Navarre : « Il donna, dit-il, sa victoire à l'amour. » Sacrifier ainsi les intérêts de son parti, compromettre ceux de l'Église protestante dont le sort se jouait en France, braver les reproches mérités des princes qui s'étaient armés pour sa défense, s'exposer au blâme sévère de la postérité pour une femme dont l'amour devait bientôt le faire rougir; c'était plus que de la légèreté. Mais la galanterie avait tant d'empire sur Henri qu'elle faisait taire en lui la voix de la raison, de l'honneur, de l'intérêt même. Ne le vit-on pas, après la bataille d'Ivry, perdre quinze jours aux pieds de M^{lle} de La Roche-Guyon, qui avait remplacé Corisande d'Andouins dans son cœur, au lieu de marcher rapidement sur Paris consterné, comme le lui conseillaient ses plus habiles capitaines? Et plus tard encore, ne désér-

ta-t-il pas le siège d'Amiens, dans le moment le plus critique, pour courir après la duchesse de Beaufort?

La coupable inaction du roi de Navarre eut les résultats les plus déplorable pour l'armée allemande. Jetée au milieu d'un pays que ses chefs connaissaient mal, elle se laissa surprendre deux fois par le duc de Guise, et complètement démoralisée par les privations, les maladies, plus encore que par le fer ennemi, elle fut obligée d'opérer, après une honteuse capitulation, la retraite la plus désastreuse. L'Europe protestante tout entière retentit de plaintes contre le roi de Navarre, et le sage *Du Plessis-Mornay* eut fort à faire pour persuader aux princes allemands et à Elisabeth que le temps et la force avaient également manqué pour tirer parti de la brillante victoire de Coutras. Il n'y réussit qu'à demi, puisque les mêmes plaintes se reproduisirent à l'Assemblée politique de La Rochelle (1).

Cette assemblée qui avait été convoquée comme contre-partie des Etats de Blois, se réunit le 16 nov. 1588. Elle élut pour président le roi de Navarre, qui s'y présenta couvert de nouveaux lauriers. Au mois de juillet, c'est-à-dire au moment même où l'édit de Réunion scellaient le triomphe des Guise et l'excluait lui-même du trône comme hérétique, il avait reconquis Marans en quatre jours, vaillamment secondé par les Rochellois, sous les ordres de *Tor-*

terre, sieur de La Vallée, et par les Réformés de l'île de Rhé, commandés par *La Planché*; au mois d'août, il avait forcé le duc de Mercœur à lever le siège de Montaigu et défait complètement son arrière-garde à deux lieues de Nantes; tout récemment encore, avec le secours de l'artillerie rochellose que lui avaient amenée *Montlouet* et *Du Plessis-Mornay*, il s'était rendu maître de Beauvoir-sur-Mer, place importante par sa situation, dont la conquête ne lui avait coûté que quelques hommes, et entre autres *Dro* et *Villebeau*.

L'assemblée politique de La Rochelle est remarquable, non-seulement parce que « beaucoup de bonnes choses y ont été résolues », comme *Du Plessis* l'annonçait à *Pujols*, mais aussi parce que c'est la seule où l'on voit figurer personnellement le roi de Navarre dans son rôle constitutionnel, pourrions-nous dire, de protecteur des églises. La première séance s'ouvrit, le 16 nov., à l'hôtel-de-ville de La Rochelle en présence des députés de presque toutes les provinces (*MSS. de la Bibl. Mazarine*, N° 2379). La Guienne y avait député *Fontrailles*, *Saint-Genis*, *Rogues*, *Du Juau*, de *Mesmes* et de *La Broue*. La Rochelle s'y fit représenter par son maire *Gargouilleau*, l'échevin *Mathurin Renauld*, sieur de La Moulinette, *Jean de Bourdigale*, sieur de La Chabossière, de *Trail* et *Chalmot*. La Bretagne et les provinces en-deçà de la Loire y avaient envoyé *Montlouet*, *La Chevalière* (aliàs La Heurtière), *Du Hardaz* et *Fleury*. De *La Motte*, qui se présenta aussi, mais plus tard, comme député de ces provinces, ne fut pas admis. De *Gasques* et *Aguillonnet* y assistèrent au nom du Bas-Languedoc; de *Roux*, qui fut élu secrétaire, pour le Haut-Languedoc; *Du Vaux* et de *Luzeçon*, pour le Rouergue; *Viçose* et *Gardesi* pour Montauban. Les députés du Dauphiné furent *Calignon* et *Du Mas*; ceux de la Saintonge, de *Tonnay-Boutonne*, *Du Monstier* et de *La Sausaye*; ceux des Isles, *La Ches-*

(1) Le ministre d'Amours, celui-là même qui assista à la bataille et qui, par conséquent, était bien instruit, fait évidemment allusion à la faute du Bearnais dans une lettre qu'il lui écrivit, en 1593, pour le détourner d'abjurer : « Vous rompistes votre armée, lui dit-il, vous atastes en Béarn; vous n'entendez bien. » Cette lettre fort curieuse, qui vient à l'appui du récit de *d'Aubigné*, a été publiée dans le T. I du Bulletin de l'histoire du protestantisme. Ne doit-on pas s'étonner qu'en présence de semblables témoignages, M. Berger de Xivrey, l'éditeur des Lettres missives de Henri IV, ait hésité à se prononcer entre l'opinion de *Pérèux* et celle de « tous les historiens qui ont admis comme explication de ce mouvement rétrograde si contraire aux intérêts de son parti les 22 enseignes portées à madame de Grammont? ».

naye et Pallot. Lambert s'y présenta comme le député de la ville d'Orange, mais ses pouvoirs ne furent pas trouvés suffisants. Le Périgord fut représenté par *Longa-Barrière, Feydeau et Bauduel*; Bergerac, par *Cacault ou Cagnau*, qui fut autorisé à siéger avec voix délibérative; le Poitou, par *Chauray ou Chaurry*, de *Loséré* et de *La Touche-Brisson*; l'Angoumois enfin, par *Des Rozières*. Suivant une tactique aussi vieille que le gouvernement représentatif, Henri qui savait que quelques députés étaient chargés de lui demander compte de sa conduite comme chef du parti huguenot, voulut s'assurer une majorité dévouée, et sur ses instances, « sans conséquence pour l'avenir », l'assemblée consentit à admettre dans son sein *Turenne, La Trémoille, Du Plessis-Mornay, Favas, Marolles, Du Faur, L'Estelle, Chouppes, Salagnac, La Roque et Vêrac* (selon d'autres *Vivans*), quoiqu'ils ne fussent pas du nombre des députés. Dans son discours d'ouverture, le roi de Navarre peignit sous de sombres couleurs l'état du parti huguenot, qu'il représenta comme un navire prêt à faire naufrage et que l'union seule pouvait sauver; il mettait son espoir, dit-il, en la sagesse de l'assemblée, qui, dans un esprit exempt de passion et plein de zèle pour le bien public, chercherait les moyens de remédier aux désordres, fruit d'une longue guerre et de la licence des armes, et apporterait autant de prudence et de constance à repousser les attaques de l'ennemi que celui-ci y mettait d'opiniâtreté et de malice. Pour lui, il était prêt à affronter de nouveaux dangers, et s'il le fallait, à répandre la dernière goutte de son sang, à dépenser sa dernière obole, bien que quelques-uns ne le payassent que d'ingratitude en lui supposant d'autres vues que l'intérêt commun; mais il s'en consolait en pensant que la plupart avaient meilleure opinion de lui et le vengeaient par leur confiance des calomnies de ces implacables adversaires du bien. Ce discours, quelque habile

qu'il fût, ne désarma pas l'opposition. On reprocha au roi de Navarre les dons qu'il faisait aux gentilshommes catholiques de sa suite, au détriment des capitaines huguenots qui avaient versé leur sang pour la Cause et qu'il laissait languir dans la misère. On l'accusa d'avoir vendu l'île d'Oléron à Saint-Luc. On blâma sans beaucoup de ménagement sa passion pour Corisande d'Andouins, à laquelle il avait sacrifié les fruits de la victoire de Coutras. On insinua enfin qu'il flattait sous main les Ligueurs afin de se les rendre favorables et de s'ouvrir la route du trône. « Il y eut encore, dit d'Aubigné, d'autres choses plus aigres, et que les vertus de ce prince condamnent à l'oubli. » Pas un des députés ne se montra plus « sévère Nathan », que *Jean Gardesi*, ministre de Montauban, qui jouissait parmi ses coreligionnaires d'une haute réputation, comme le prouvent les actes des Synodes de Montpellier et de Montauban (1). D'aussi vives remontrances furent sans doute très-sensibles à un prince qui, depuis qu'il était devenu héritier présomptif de la couronne, se faisait les idées les plus exagérées des prérogatives de la royauté et avait adopté, probablement sans sa faire violence, les principes de la monarchie absolue de préférence aux maximes des gouvernements libres qui dominaient dans son parti. Mais il avait besoin des Huguenots, qui le considéraient comme leur chef, non comme leur maître, et qui n'étaient pas disposés à lui sacrifier leurs droits

(1) Gardesi vivait encore en 1620. Nous supposons, au moins, que c'est de lui qu'il est parlé dans les actes du Synode d'Alais, où on lui qu'il ne fut pas compris, attendu sa grande vieillesse et les services qu'il avait rendus à l'Église, dans la censure qui frappa le ministre *Benoit*. Nous ignorons s'il est le même que Gardesi, ministre de Mauvesin, qui fut demandé, en 1609, pour professeur de grec par l'Académie de Montauban, et qui fut député, en 1614, à l'Assemblée politique de Saumur, et en 1618, à l'Assemblée provinciale de Pamiers (Arch. Tr. 235). Nous ne connaissons de Jean Gardesi, alors pasteur de Saint-Antonin, qu'une petite pièce de vers latins, à la louange de *J.-J. Boissard*, publiée dans les *Antiq. rom. de ce savant antiquaire*.

de citoyens. Ils avaient assez fait, dans leur opinion, — ils avaient même trop fait dans la nôtre, en reniant leurs doctrines politiques à la face de l'Europe, et en immolant, pour lui assurer la succession de Henri III, la souveraineté du peuple au droit divin. Henri fut donc forcé de courber la tête sous ces accusations et dut se borner, pour le moment, à en prévenir les suites. Afin de remédier aux abus d'un gouvernement sans contrôle suffisant, on avait proposé, en effet, de briser « la tyrannie protectorale », et de créer un protecteur dans chaque province. Le remède eût été probablement pire que le mal, et cependant la proposition fut fortement appuyée, en sorte que, pour parer le coup, le roi de Navarre dut se résoudre à demander lui-même, non-seulement l'institution de chambres de justice chargées de réprimer l'arbitraire de ses officiers et de veiller à l'observation des réglemens généraux, mais l'établissement auprès de sa personne d'un Conseil sans l'avis duquel il ne pourrait rien entreprendre ni décider.

Dès la première séance, le protecteur des églises engagea l'assemblée à renouveler le serment d'union. La proposition ayant été adoptée d'une voix unanime, une commission, composée de *Turenne, Du Plessis, Feydeau, Calignon, La Touche*, fut chargée de dresser un formulaire; puis l'assemblée passa à la discussion des réformes à introduire dans l'organisation ecclésiastique et judiciaire. Elle pria d'abord le roi de Navarre de requérir le duc de Montmorency, son allié, d'établir l'exercice du culte réformé dans toutes les villes du Languedoc; puis elle nomma une commission pour rechercher les moyens de multiplier les universités et les écoles, d'y entretenir un plus grand nombre d'étudiants, et d'assurer aux instituteurs, ainsi qu'aux ministres, une existence honorable. Cette commission, formée de *Turenne, Du Plessis, Montlouet, Favas, Feydeau, Calignon, Roques, La Touche, Gasques, Des Rozières*, à qui on adjoignit le pasteur

de La Rochelle de *Nort*, présenta bientôt son rapport qui fut adopté. Le traitement des ministres fut fixé à 500 livres et à 600 pour ceux d'entre eux qui seraient chargés d'une famille. En cas de mort d'un pasteur, sa veuve devait toucher l'année entière de son traitement; si elle était pauvre, elle pouvait, en outre, recourir au Conseil de Sa Majesté pour obtenir une pension. Le paiement devait se faire par les receveurs généraux et par quartiers, de préférence à toute autre assignation, et autant que possible, sur le revenu des biens ecclésiastiques; il devait se faire régulièrement, sous peine pour les receveurs, de poursuites et de saisie. Un professeur de théologie aux gages de 800 livres, et un professeur de logique au traitement de 600 livres furent attachés à chacune des académies de Montauban et de La Rochelle. Une somme annuelle de mille écus fut assignée sur les biens ecclésiastiques pour l'entretien dans les unités de trente-six écoliers, au choix des synodes, des colloques ou des consistoires. Il fut ordonné que les synodes provinciaux s'assembleraient régulièrement chaque année, et les synodes nationaux tous les deux ans, dans le même temps que l'assemblée politique. Les magistrats et les gouverneurs furent invités à réprimer sévèrement les jurements, les blasphèmes, les raptis, les paillardises, les vols, les jeux prohibés et autres débordements, et à tenir la main à ce que la discipline fût strictement exécutée. Un article spécial prescrivit de secourir les pauvres sur les biens ecclésiastiques proportionnellement au nombre des ayant-droit et aux revenus de leurs lieux de résidence, d'après un rôle certifié par les magistrats. Enfin les réfugiés dépouillés de leurs biens par la rigueur des édits, devaient recevoir des pensions sur les biens des Catholiques armés contre la Cause.

Ce règlement adopté, l'assemblée, sur la proposition du roi de Navarre, passa à l'organisation judiciaire. La

commission chargée de préparer la matière fut composée de *Turenne, Du Plessis, Fontrailles, Favas, Feydeau, Aquillonnet, Saint-Genis, Calignon, Viçose, Des Rozières, Du Juau, La Touche* et *La Chaboissière*. Sur son rapport, la Chambre souveraine établie provisoirement à Gap fut confirmée jusqu'à la décision des États du Dauphiné; un siège de sénéchal et présidial fut créé à Castres pour le Castrais : il pouvait « connoître de toutes causes civiles et criminelles », sauf appel à la Chambre de Montpellier; la Chambre établie à Montauban fut conservée avec la même réserve, et le reste du Haut-Languedoc fut soumis à sa juridiction; une Chambre souveraine pour tout le Languedoc fut instituée à Montpellier avec les mêmes attributions que le parlement de Toulouse; une Chambre de justice souveraine fut créée à Nérac pour les pays au-delà de la Garonne; une autre à Bergerac, pour les pays entre la Garonne et la Dronne, et une troisième à Saint-Jean-d'Angély, sur le refus de La Rochelle, pour les pays situés entre la Dronne et la Loire, ayant toutes trois les mêmes attributions et étant soumises aux mêmes ordonnances que les parlements. Chacune de ces Chambres se composait d'un président, de dix conseillers et d'un procureur-général. Sur la proposition de *Fontrailles*, l'assemblée ordonna, en outre, l'érection d'un siège présidial à Lectoure. La chambre de Pons fut supprimée.

Après l'organisation de l'église et de la justice, l'assemblée, poursuivant son œuvre, entreprit celle de l'administration supérieure. Elle décida en principe qu'un Conseil de dix membres serait adjoint au roi de Navarre; que le duc de Montmorency serait invité à appeler auprès de sa personne un Conseil pareil, mais mi-parti, et que des conseils semblables seraient établis auprès de chaque gouverneur de province, de chaque gouverneur de ville. Tous ces conseils étaient électifs. L'Assemblée procéda immédiatement à l'élection de cinq conseillers du roi de

Navarre. Son choix s'arrêta sur *Du Plessis, Montlouet, Tonnay-Boutonne, Pujols* et *Des Marais*. Les cinq autres devaient être élus par le Bas-Languedoc, le Haut-Languedoc, le Dauphiné, la Guienne, et le Poitou uni à la Saintonge. Sur la réclamation de La Rochelle, eu égard non à ses privilèges, mais aux services qu'elle avait rendus à la Cause, on lui permit de présenter au roi de Navarre une liste de trois candidats entre lesquels elle choisirait un onzième conseiller. Restait à dresser un règlement pour le Conseil; ce soin fut confié à une commission dont furent membres *Turenne, Du Plessis, Montlouet, Tonnay-Boutonne, Feydeau, Calignon, La Moullette, La Touche* et *Gasques*. Sur son rapport, il fut décidé que le Conseil du roi serait composé de douze membres, savoir, de six conseillers élus chaque année par les provinces, y compris La Rochelle, du chancelier de Navarre, à la nomination du roi, et de cinq conseillers nommés par les assemblées politiques, qui se tiendraient au moins tous les deux ans, et dont le choix ne devait pas être limité à telle ou telle province. En cas de vacance du siège d'un de ces cinq conseillers, dans l'intervalle d'une session à l'autre, le roi avait le droit d'y nommer, mais après avoir pris l'avis de son Conseil et de la province où il se trouverait pour le moment. Étaient de droit membres du Conseil les princes du sang et les pairs qui se joindraient au parti du roi de Navarre, le duc de Montmorency, *La Noue, Turenne, La Trémoille, Châtillon, Lesdiguières*, les généraux et les principaux officiers de l'armée. Il devait se réunir au moins trois fois par semaine. Dans ses attributions rentraient les finances, la justice, les négociations, la guerre, les charges, les offices, en un mot, tout ce qui intéressait « le général du party. » On y attacha un greffier et un procureur général, dont les fonctions furent remplies pour la première fois par les sieurs de *Villesaison* et de *Roux*.

Après avoir reçu le serment des conseillers nouvellement élus « de bien, douement et fidèlement s'employer en leurs charges et procurer le bien des églises, sous l'autorité du sieur roy de Navarre protecteur d'icelles, » l'assemblée s'occupa des finances et nomma la commission du budget, dans laquelle entrèrent *Turenne, Du Plessis, Feydeau, Calignon, Des Rozières, Aguilonnet, Des Marais, de La Broue et de Roux*. Le budget des recettes comprenait six chapitres : deniers royaux, qui devaient être perçus au nom du roi de Navarre, revenus des biens ecclésiastiques, imposition d'un quart sur les revenus des Catholiques du parti contraire, prélèvement du sixième sur le produit du butin et des rançons, droits de péages, passages et passeports, contributions extraordinaires. On comprend combien la plupart de ces ressources étaient précaires; cependant l'assemblée se montra généreuse envers le protecteur des églises à qui elle accorda une liste civile de 50,000 écus, en y ajoutant pareille somme pour dépenses imprévues. Par contre, elle lui interdit de disposer d'aucune portion des deniers publics sans l'avis de son Conseil, et elle poussa les précautions contre le gaspillage jusqu'aux détails les plus minutieux.

L'assemblée ne jugea pas à propos de rien changer au règlement pour la discipline militaire, qui avait été dressé à Montauban; elle se contenta de le confirmer, puis elle vota une Remontrance ou requête très-humble au roi Henri III, pour lui demander le rétablissement de l'édit de Janvier et la convocation d'un concile national et libre. Le 18 déc. enfin, la commission du serment d'union présenta la formule à laquelle elle s'était arrêtée. Le roi de Navarre jura de maintenir et avancer la vraie religion et les églises réformées du royaume de tout son cœur et de tout son pouvoir, et d'y persister moyennant la grâce de Dieu, jusqu'à son dernier soupir. A leur tour,

les députés des églises lui promirent de l'assister et secourir de tous leurs moyens contre tous ceux qui voudraient le troubler dans la jouissance des droits qu'il tenait de Dieu, de la nature et de la loi, comme premier prince du sang. Qui a le plus fidèlement tenu ses serments, du protecteur ou des protégés?

Tel fut le résultat de cette assemblée importante (1), qui se sépara après avoir célébré la Cène, « à laquelle raconta d'Aubigné, le prince se composa [comporta] au contentement de tous. » Le roi de Navarre vit, sans aucun doute, avec déplaisir renfermer son autorité dans d'aussi étroites bornes; mais il n'en laissa rien paraître au dehors; au contraire, il fit exécuter avec autant de célérité que de vigueur les mesures d'ordre et de défense votées par l'assemblée. Des commissions furent immédiatement délivrées pour la saisie des biens ecclésiastiques et du quart des revenus des Ligueurs (*Collect. Dupuy, N° 322*). La guerre même fut poussée avec une vivacité nouvelle. Dès le 23 déc., *Saint-Gelais* surprit Niort, la seule ville du Poitou qui, avec Poitiers, tint pour la Ligue, et peu de jours après, d'Aubigné s'empara de Mailleçais. Saint-Maixent n'attendit pas l'attaque et reçut *Pierreffite* pour gouverneur. D'un autre côté, les Huguenots perdirent La Garnache dont Nevers se rendit maître après un long siège, et qu'il n'aurait probablement pas prise, si le roi de Navarre, en marchant à son secours, n'était tombé malade d'une pleurésie qui mit sa vie en danger. Dès qu'il fut guéri, il se saisit de plusieurs villes avec le secours de la bourgeoisie, même catholique, qu'il ménageait partout et à qui il laissait l'entière liberté de

(1) Nous avons cru devoir entrer dans tous ces détails, parce que nos meilleurs historiens parlent à peine de l'Assemblée de La Rochelle, qui pourtant a bien son importance, comme on vient de le voir. N'est-il pas étrange que même les écrivains protestants aient négligé jusqu'ici de consulter les procès-verbaux des Assemblées politiques des Huguenots, et qu'ils nous aient laissé, à nous simples biographes, le soin de les mettre pour la première fois en lumière?

son culte. C'est ainsi qu'il fut introduit dans Loudun, dans Thouars, dans l'Île-Bouchard, dans Argenton. Comment donc Sismondi a-t-il pu écrire qu'à l'époque où Henri III, sans espoir du côté de la Ligue, s'adressa aux Huguenots, « le parti réformé étoit tombé bien bas, qu'il n'avoit plus d'armée, qu'il n'occupoit plus de provinces, qu'à peine il se défendoit dans quelques châteaux et quelques villes dévouées ? » Le roi de Navarre venait encore de se saisir de Châtellerauld, lorsque Pierre de Mornay, sieur de Buhy, frère du célèbre *Du Plessis-Mornay*, lui apporta les premières ouvertures de la part de Henri III. Plusieurs de ses conseillers ne voulaient entendre parler d'aucune alliance avec un prince si fourbe, qu'à l'heure même où il implorait le secours des Huguenots, il essayait de se réconcilier avec la Ligue à leurs dépens; mais Henri, « qui avoit des conclusions à part », selon l'expression de d'Aubigné, ne vit dans une réconciliation avec son beau-frère qu'une chance de se rapprocher du trône. *Du Plessis-Mornay* fut donc chargé de rédiger en son nom un manifeste propre à rassurer les Catholiques; après quoi, il se rendit à Tours où se trouvait alors Henri III, qui ne voulut le recevoir que de nuit, afin de dérober à tous les yeux cette négociation. Cependant Mayenne ayant repoussé fièrement les avances du meurtrier de ses frères, le roi fut enfin forcé d'accepter le secours des Réformés, malgré les protestations du légat et de l'ambassadeur d'Espagne qui quitta sa Cour. Une trêve d'un an fut conclue, durant laquelle le roi de Navarre devait se tenir avec toutes ses forces à la disposition de Henri III. Les personnes et le culte des Catholiques devaient être partout respectés, et toutes les places conquises par les Huguenots remises au roi de France, sauf une ville par bailliage ou sénéchaussée. De son côté, Henri III s'engagea à faire cesser les poursuites contre les Réformés, à souffrir l'exercice du culte protestant dans l'armée du roi de Navarre et dans les

villes qu'il étoit autorisé à garder; enfin à lui livrer un passage fortifié sur la Loire (*Voy. Pièces Justificat.*, N° LVIII). Cette trêve fut signée à Tours, le 3 avril; mais Henri III, qui n'avoit point encore perdu tout espoir de faire sa paix avec les Ligueurs, demanda un délai de quinze jours avant d'exécuter la convention. Ce fut donc le 2 avril seulement que Saumur fut remis au roi de Navarre qui y établit *Du Plessis-Mornay* pour gouverneur. Le 30, sourd aux conseils de ses amis qui redoutaient toujours quelque piège, Henri eut au Plessis-lès-Tours avec son beau-frère une entrevue dont, le même jour, il rendit compte à *Du Plessis* en ces termes : « La glace a été rompue, non sans nombre d'avertissemens que si j'y allois, j'étois mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel par sa bonté ne m'a pas seulement préservé, mais fait paroître au visage du roi une joie extrême, au peuple un applaudissement non pareil, même criant Vivent les rois, de quoi j'étois bien mari. » Le 4 mai, il fit entrer dans Tours, sous la conduite de *Châtillon*, quelques troupes qui contribuèrent vaillamment à la défense du faubourg Saint-Symphorien contre l'armée de Mayenne, tandis que lui-même courait à Chinon pour hâter la marche du reste de ses soldats. Son avant-garde, formée des régiments de *Charbounnières*, *Granville*, *Saint-Jean-Ligoure* et *La Croix*, entra dans Tours le soir même, et dès le lendemain, Mayenne battit en retraite.

Les deux rois résolurent de marcher sur Paris. Le Navarrois formait l'avant-garde, précédé de *Châtillon* à la tête des enfants perdus. Gergeau et Pithiviers furent pris de force et traités avec une rigueur barbare. La Charité s'empressa d'ouvrir ses portes. Etampes fut emporté d'assaut et éprouva aussi la cruauté de Henri III. Poissy résista à peine; Pontoise capitula après une vaillante défense, et l'armée royale, renforcée par les troupes qu'amena *Sancy*, établit son quartier-général à Saint-Cloud. Henri avec ses Hugue-

nots fut chargé de bloquer Paris sur la rive gauche et se logea à Meudon. Déjà un assaut général était annoncé, lorsque l'assassinat de Henri III vint changer la face des affaires, en faisant tomber la couronne sur la tête du roi de Navarre.

Henri de Navarre était de stature moyenne ; il avait le front large, les yeux vifs, le nez long et gros, le teint vermeil, et dans les contours de la bouche quelque chose qui annonçait la bonhomie et une gaieté railleuse ; mais il ne possédait ni l'air imposant, ni les manières graves et majestueuses qui seyait à un souverain ; « il ressen-toit plus son soldat que son roi. » Sous cet aspect, important pour le vulgaire, il était inférieur à Henri III, et il en différait encore sur un autre point, auquel les courtisans attachaient certainement plus de prix : rien de plus opposé à la libéralité prodigue du Valois que « la mesquinerie évidente du Navarrois à l'endroit de ceux qui le servoient. » Toute la tourbe de ces gens corrompus et avides, que les prodigalités de Henri III avaient seules retenus autour de sa personne, n'auraient pas hésité un instant à abandonner son successeur, sans se soucier du principe de la légitimité, s'ils avaient vu où trouver mieux. Mais ne s'étaient-ils pas trop compromis vis-à-vis des Guise pour espérer quelque chose de Mayenne ? Ils résolurent donc de rester auprès du nouveau roi, pourvu qu'il acceptât leurs conditions.

D'O, le surintendant des finances concussionnaire, un des héros de la cour immonde du feu roi qui mêlait les pratiques de la bigoterie la plus niaise aux plaisirs les plus crapuleux et à des débauches sans nom, se fit l'orateur de cette fraction ignoble du parti catholique. Dissimulant ses passions et sa cupidité sous le masque de la religion, il alla déclarer à Henri IV que lui et ses amis ne le reconnaîtraient pour roi qu'à la condition qu'il se ferait catholique. Henri ne pouvait pas céder à cette brutale injonction ; il avait à craindre d'aliéner les Huguenots, ses vrais

amis, pour ne satisfaire qu'à demi ses nouveaux adhérents. Il répondit donc à cette espèce de sommation avec autant de fermeté que de dignité, et dans le même moment, Givry entrant lui dit : « Sire, je viens de voir la fleur de votre brave noblesse, qui réservent à pleurer sur le roi mort, quand ils l'auront vengé ; ils attendent avec impatience les commandemens absolus du vivant. Vous estes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons. » Pendant que ces choses se passaient à quelques pas du cadavre de Henri III, *Sancy* et *Guitry* rendaient un immense service à la cause royale en décidant les Suisses à rester sans solde au service de Henri IV, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de nouveaux ordres de leurs Cantons.

Mais D'O ne se tint pas pour battu. Il recruta parmi les Catholiques royaux tous ceux qui, animés de sentimens moins nobles que Givry, songeaient à tirer parti des circonstances dans l'intérêt de leur fortune, et sa cabale se grossit des hommes sincères qui croyaient de bonne foi que le titre de Très-Christien était inséparable de celui de roi de France. A la suite de plusieurs conciliabules, il se tint une nombreuse assemblée qui s'arrêta à cette résolution, qu'on reconnaîtrait Henri pour roi à certaines conditions, dont voici les principales : 1° Il se ferait instruire dans six mois ; 2° Il ne permettrait l'exercice d'aucune autre religion que de la catholique ; 3° Il ne donnerait ni charge ni emploi aux Huguenots ; 4° Il permettrait à l'assemblée de députer vers le Pape pour lui rendre compte de la conduite de la noblesse française. Henri reçut le soir même cet ultimatum. Il répondit, comme il l'avait déjà fait en vingt occasions, qu'il était prêt à recevoir instruction et promit d'assembler, à cet effet, dans six mois au plus tard, un concile *national ou général, légitime et libre*. Il s'engagea, en outre, à maintenir partout exclusivement, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les

Etats-Généraux, la religion catholique, et à donner de préférence à des Catholiques les charges et les magistratures, excepté dans les lieux où le culte protestant était permis par la trêve du 2 avril. Les autres conditions furent acceptées sans observation (*Collect. Dupuy*, N° 88), et la promesse rédigée en forme authentique et confirmée par serment, le 4 août, fut envoyée au parlement de Tours pour y être enregistrée. D'autre part, les gentilshommes catholiques reconnurent « pour leur roi et prince naturel, selon la loi fondamentale du royaume, Henri IV, roi de France et de Navarre, lui promettant tout service et obéissance, sur le serment et la promesse ci-dessus écrite qu'il leur a faite. » En signant ce pacte, Henri violait le serment solennel qu'il avait prononcé sept mois auparavant à l'Assemblée de La Rochelle; de leur côté, la plupart de ces mêmes seigneurs qui venaient d'obtenir le prix qu'ils avaient mis à leur soumission, trahirent à leur tour leurs engagements, en quittant, sous différents prétextes, l'étendard royal, les uns pour se retirer chez eux, les autres pour se jeter dans la Ligue; les Huguenots seuls, qui s'étaient ralliés sans condition et que Henri venait d'abandonner à moitié, après avoir « tiré leur sang et leur substance », restèrent fidèles à leur promesse de l'assister et le secourir, et continuèrent, à peu d'exceptions près, à lui témoigner le même dévouement que s'ils n'avaient pas été en droit de l'accuser d'ingratitude.

A l'exemple de leurs chefs, les soldats catholiques, débauchés par les émissaires de Mayenne ou séduits par les caresses des Parisiennes, s'éloignèrent bientôt en foule. Cette désertion presque générale convainquit Henri IV qu'il devait renoncer à l'espoir de prendre Paris; mais avant de lever le siège, il voulut essayer d'amener Mayenne à un accommodement. Le chef des Ligueurs ayant résisté à ses offres comme à ses menaces, il se décida enfin à quitter Saint-Cloud dont

le séjour devenait pour lui de plus en plus dangereux. Il divisa son armée, déjà réduite de moitié, en trois corps, dont il envoya l'un en Champagne, sous les ordres du maréchal d'Aumont, et l'autre en Picardie, sous ceux du duc de Longueville et de *La Noue*; lui-même, à la tête du troisième, fort d'environ 4,400 chevaux, deux régiments suisses et trois mille arquebusiers français, escorta jusqu'à Compiègne le corps de son prédécesseur. Ce devoir rempli, il se replia sur la Normandie, prit Meulan où il franchit la Seine, s'assura de Pont-de-l'Arche, et alla camper à Darnetal dans le vain espoir que Rouen lui ouvrirait ses portes. Il occupait encore cette position, lorsqu'il apprit que Mayenne, qui n'avait pas assez d'ambition pour se saisir de la couronne, avait fait proclamer roi le cardinal de Bourbon. Ce vieillard était prisonnier. Le premier soin de Henri fut de le retirer, moyennant une somme d'argent dont *Du Plessis-Mornay* se rendit caution, d'entre les mains de Chavigny, à qui Henri III l'avait donné en garde, et de le confier à la surveillance de *La Boulaye* et de *Parabère*. Cette mesure de précaution prise, il leva son camp en hâte, le 2 septembre, et se replia rapidement sur Dieppe qu'Aimar de Chastes venait de lui livrer. La possession de ce port de mer lui était précieuse, car elle lui ouvrait une communication avec l'Angleterre où il envoya *Canaye*, chargé de demander des secours à Elisabeth, sa fidèle alliée (1). Quelques-uns lui conseillaient d'aller lui-même y chercher un asile; mais il refusa de suivre cet avis,

(1) *Pérèfixe* affirme qu'avant de quitter Saint-Cloud, Henri IV avait écrit aux princes protestants pour leur assurer que, malgré les apparences, « rien ne serait capable d'ébranler sa fermeté ni de le séparer d'avec Christ. » Nous n'avons trouvé aucune copie de ces lettres; mais nous voyons Henri charger encore *Du Maurier*, qu'il envoya en Angleterre, en sept. 1592, « d'avertir Elisabeth que son intention étoit de ne se départir de la religion de laquelle il avoit toujours fait, comme il faisoit encore profession » (*Collect. Dupuy*, N° 152).

et il résolut d'attendre à Dieppe même l'attaque de Mayenne qui s'avançait à la tête d'une armée de beaucoup supérieure à la sienne. Biron, le plus grand capitaine du parti des Catholiques royaux, qui s'était rallié à sa cause sous la promesse de l'investiture du comté de Périgord, lui ayant fait comprendre le danger de se laisser enfermer dans une ville, il se décida à tenir la campagne, malgré la disproportion de ses forces. Il se retira donc à Arques où il établit à la hâte un camp fortifié. A peine les ouvrages étaient-ils terminés, que Mayenne arriva à la tête de plus de 30,000 hommes; mais ce fut en vain qu'il fit plusieurs attaques sur le Polet, sur les lignes d'Arques, sur Dieppe même; partout il fut repoussé avec vigueur « par la vieille phalange huguenotte, gens de père en fils apprivoisés à la mort (1) », et instruit de l'approche du maréchal d'Aumont et du duc de Longueville, il prit le parti de battre en retraite. Après qu'il eut opéré sa jonction avec les royalistes de la Champagne et de la Picardie, et reçu le secours de 4,000 Anglais que lui envoya Elisabeth, Henri voulut tenter un coup hardi, et, sinon s'emparer de Paris de vive force, au moins enrichir par le pillage des faubourgs ses soldats qu'il ne pouvait payer. A la tête d'une armée de plus de 20,000 hommes, munie d'une bonne artillerie, il marcha rapidement sur la capitale, et, le 31 oct., il parut tout-à-coup sous ses murs, à l'extrême étonnement des habitants qui s'attendaient bien à le voir, mais prisonnier. Le 1^{er} nov., au point du jour, l'assaut fut donné aux faubourgs de la rive gauche qui furent emportés et, pendant trois jours, livrés à un pillage méthodique, sauf les églises, le Béarnais attachant une grande importance à convaincre les Parisiens de son respect pour la religion catholique. L'entrée de Mayenne dans Paris força le roi à se retirer à Montlhéry, d'où il alla fondre sur Etampes qui se rendit à la première sommation, ainsi

(1) C'est Mayenne lui-même qui rendit cet hommage à la bravoure des Huguenots.

qu'un grand nombre de petites places de la Beauce; puis il fit investir Vendôme par ses lieutenants. Pour lui, ayant reçu l'agréable nouvelle qu'un ambassadeur de Venise, le premier qui eût été accrédité auprès de son gouvernement par une puissance catholique, était arrivé à Tours, il s'y rendit pour le recevoir, et en même temps pour y tenir un lit de justice et s'y faire reconnaître roi par le parlement avec le cérémonial usité en pareil cas. Les Catholiques royaux ne manquèrent pas de lui témoigner, à cette occasion, leur mécontentement de ce qu'il ne paraissait pas songer à se faire instruire, c'est-à-dire à se convertir, bien que quatre mois se fussent écoulés depuis la promesse faite à Saint-Cloud. Henri éluda leur importune requête en alléguant les embarras et les soucis de la guerre, et pour distraire les esprits par le fracas des armes, il quitta Tours au bout de trois jours pour aller rejoindre son armée sous les murs de Vendôme. La ville fut prise et livrée au pillage. Les royalistes se rendirent ensuite maîtres par capitulation du Mans et d'Alençon, emportèrent d'assaut Falaise, au mois de déc., en sorte qu'avant la fin de l'année, Henri IV vit son pouvoir reconnu dans presque toute la Basse-Normandie.

C'était surtout dans les situations embarrassantes que Henri savait déployer toutes les ressources de son génie souple et rusé. « Il s'efforçoit, dit Davila, de satisfaire à tout le monde, et de se concilier la bienveillance de chacun par la vivacité de son esprit, la promptitude de ses réparties, l'aisance de ses paroles et la familiarité de sa conversation. Il faisoit plus le compagnon que le prince, et il suppléoit à la pauvreté de ses moyens par la prodigalité de ses promesses. A chacun tour-à-tour il protestoit que c'étoit à lui seul qu'il devoit la couronne, et que la grandeur des récompenses seroit proportionnée à la grandeur des services qu'il confessoit. Aux Huguenots, il protestoit qu'il leur ouvroit son cœur et leur confioit ses sentimens les plus intimes, comme

à ceux sur qui il foudroie ses plus solides espérances ; aux Catholiques, il témoignait toutes les déférences extérieures ; il leur parloit avec une singulière vénération du souverain pontife et du siège apostolique. Avec eux, il laissoit percer tant d'inclination pour la religion romaine, qu'il leur faisoit prévoir une prompte et indubitable conversion. Il témoignoit aux bourgeois des villes, aux paysans des campagnes, la pitié qu'il ressentoit pour leurs charges et pour les calamités dont la guerre les accabloit ; il s'excusoit sur la nécessité de nourrir ses soldats, et il en rejetoit toute la faute sur ses ennemis. Il se faisoit le compagnon des gentilshommes, qu'il appeloit les vrais François, les conservateurs de la patrie, les restaurateurs de la maison royale. Il mangeoit en public, il admettoit chacun à parcourir ses plus secrets appartemens, il ne cachoit point sa pénurie actuelle, et il tournoit en plaisanterie tout ce qu'il ne pouvoit faire passer par des propos sérieux. »

Malgré toutes les peines que se donnoit Henri pour épaisir le bandeau qu'il avoit eu l'art de nouer sur les yeux des Huguenots, leurs illusions commençaient à se dissiper. Loin d'espérer la ruine de l'Antechrist, que quelques ministres fanatiques s'étoient mis à prêcher en chaire aussitôt après la mort de Henri III, les plus clairvoyants d'entre eux commençaient à prévoir l'abandon de leur ancien chef, et aux espérances avaient déjà succédé les alarmes. On parloit de la prochaine suppression des Chambres de justice établies par le roi de Navarre, conformément aux décrets de l'Assemblée de La Rochelle ; on se plaignoit du rétablissement de la messe en divers lieux contre les termes expressés de la trêve ; on étoit mécontent de la négligence que le nouveau roi apportoit au paiement des traitemens des ministres, et dès 1589, la méfiance avait fait tant de progrès que, dans un colloque assemblé à Saint-Jean-d'Angély, la proposition avait été mise aux voix d'élire un nouveau protecteur des églises. Le roi effrayé s'étoit hâté d'écrire à Du

Plessis-Mornay : « N'adjoustez foy aux faux bruits que l'on pourroit faire courre de moy, les quels je vous prie de prévenir, et laissez pour moy un chacun de ma constance en la Religion, nonobstant toutes difficultez et tentations. » Ses alarmes, au reste, s'étoient promptement dissipées, la proposition ayant été rejetée sur l'observation des plus modérés, que les griefs n'étoient pas assez grands pour recourir à cette mesure extrême.

Tel étoit l'état des affaires à la fin de l'année 1589.

La campagne de 1590 s'ouvrit par le siège de Honfleur. Dans l'espérance de sauver cette place par une diversion, Mayenne enleva Pontoise et attaqua Meulan. A cette nouvelle, Henri leva son camp et jeta dans la ville assiégée un secours commandé par Biron, qui força les Ligueurs à battre en retraite. Profitant de leur éloignement, le roi marcha sur Dreux, mais il rencontra une résistance opiniâtre, et le retour de Mayenne l'obligea de renoncer à son entreprise. Il alla se poster dans la plaine d'Ivry, résolu à livrer bataille, malgré l'infériorité de ses forces ; il ne vouloit pas avoir l'air de fuir devant des « sujets rebelles. » On en vint aux mains, le 14 mars, et la victoire des royalistes fut complète. Avant d'engager l'action, Henri, sur la demande même de quelques-uns de ses capitaines catholiques, avait fait faire la prière par d'Amours, le ministre qui « les avoit charmés à la journée de Coutras » ; après la bataille, de peur de mécontenter d'O et ses amis, il attendit, pour rendre grâces de la victoire, qu'il fût arrivé à Rosny, et encore eut-il soin de s'enfermer dans son cabinet. La Noue lui conseilloit de profiter de la première terreur de ses ennemis pour se porter rapidement sur Paris ; mais comme après Coutras, Henri, enivré des fumées de la gloire, voulut se présenter paré de ses lauriers aux yeux de M^{me} de La Roche-Guyon, qui avait remplacé la belle Corisande dans son cœur. S'il perdit ainsi quinze jours,

que les Ligueurs surent mettre à profit, il employa au moins les instants qu'il ne consacra pas à la galanterie à faire droit à un des griefs énoncés par le colloque de Saint-Jean-d'Angély. Il régla les traitements des cent treize ministres du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois et de la Guienne (1), qui furent réduits à 200 livres payables par le trésorier de l'épargne (*Archiv. du consist. de S. Martin-en-Rhé*), et fixa à 66 livres la pension de chacun des seize proposants qui devaient être entretenus par ces provinces dans les académies, conformément aux décisions de l'Assemblée politique de La Rochelle.

C'est le 28 mars seulement qu'il put se décider à se remettre en campagne. Afin de gagner du temps, le légat et Villeroy lui apportèrent, de la part des chefs de la Ligue, des propositions d'accommodement. Henri, pénétrant facilement leurs desseins, refusa toute suspension d'armes. Il se rendit maître, coup sur coup, de Chevreuse, Montlhéry, Lagny, Corbeil, Melun, Cressy, Moret, Provins, Nangy, Montereau, Brie-Comte-Robert, Nogent-sur-Seine, Méry, Saint-Denis, s'emparant ainsi de toutes les routes et de toutes les rivières par lesquelles Paris pouvait s'approvisionner. Il voulut aussi se saisir de Sens, que le gouverneur Harlay de Chanvalon avait promis de lui livrer dans l'unique but de retarder le blocus de Paris ; mais arrivé sous les murs, il s'aperçut du stratagème, et après avoir donné un assaut sans résultat, il revint sous Paris, le 8 mai, à la tête de 15,000 hommes.

Il n'était plus question d'emporter cette ville par un coup de main. Les chefs de la Ligue avaient activement employé le répit qu'il leur avait laissé, et ils avaient été secondés avec un élan admirable par la population dont la Sorbonne, les prédicateurs, les moines avaient à l'envi échauffé l'enthousiasme

(1) On en comptait alors 15 dans l'Aunis, 23 dans le Poitou, 23 en Saintonge, 7 en Angoumois et 45 en Guienne.

et le fanatisme à force de décrets, de sermons, de processions et de litanies. Henri IV résolut donc de réduire Paris par la famine et établit un blocus sévère qui alla se resserrant de jour en jour, en sorte que, dès le mois de juillet, malgré un gros convoi de vivres que Mayenne parvint à y introduire, la famine était horrible. On ne voyait plus paraître sur les tables les plus somptueuses que de la chair de cheval ou de mulet et un peu de pain d'avoine. Le peuple en était réduit à se nourrir d'un pain fait d'ossements pilés et à brouter l'herbe des cours et des jardins des faubourgs. Pour priver les assiégés de cette dernière ressource, Henri fit emporter les faubourgs dans la nuit du 24 juillet et les livra une seconde fois au pillage. Le supplice des Parisiens, juste expiation de la Saint-Barthélemy, était d'autant plus affreux que, du haut de leurs remparts, ils voyaient les blés murs couvrir les champs. Quelques-uns, poussés par la faim, se hasardèrent à sortir pour en moissonner quelques gerbes ; mais, raconte Davila, l'armée royale reçut l'ordre d'y mettre le feu et « de repousser à coups d'arquebuses les femmes et les enfants qui sortoient sans armes pour recueillir furtivement les grains. On ne voyoit de toutes parts dans la plaine qu'incendies et que massacres. » En présence d'un témoignage aussi formel, ne faut-il pas reconnaître que ce que l'on a raconté de l'humanité de Henri IV pendant ce blocus, est pour le moins empreint d'une singulière exagération. Il est vrai que quelques-uns de ses lieutenants, séduits par l'appât d'un gain énorme, transgressèrent les ordres rigoureux qu'ils avaient reçus et laissèrent entrer une petite quantité de vivres dans Paris ; il est vrai encore que, le 20 août, fatigué par les instances réitérées de ceux de ses partisans qui avaient réussi à gagner son camp, il accorda un sauf-conduit à 3,000 vieillards, femmes et enfants que les Ligueurs avaient expulsés comme bouches inutiles, et que leurs concitoyens auraient certainement abandonnés à leur

triste sort, tant la misère était profonde; il est vrai enfin qu'il accueillait volontiers les soldats déserteurs; mais il ne l'est pas moins que, durant tout le blocus, ses soldats eurent ordre de repousser dans Paris ceux qui essaieraient d'en sortir, et, suivant le même Davila, la consigne fut si ponctuellement exécutée, que très-peu réussirent à tromper la vigilance des sentinelles. A la fin d'août, les Parisiens étaient réduits à une telle extrémité qu'un assaut aurait probablement livré leur ville; mais Henri refusa de croire que le duc de Parme abandonnerait les Pays-Bas aux entreprises du prince Maurice; il espérait d'ailleurs que quelques jours encore de blocus suffiraient pour lui ouvrir les portes de Paris sans risque ni péril. La nouvelle de l'entrée des Espagnols en France lit évanouir son espoir. Quoique son armée fût presque égale en nombre à celle des Ligueurs unis aux Espagnols, il craignit avec raison de se laisser attaquer, dans ses lignes fort étendues, par un des plus habiles capitaines de l'Europe. Il attendit pourtant aussi longtemps qu'il put le faire avec sûreté, et ce fut seulement le 30 août qu'il se décida à lever le siège. Il porta son camp à Chelles; mais il lui fut impossible d'attirer le duc de Parme hors de ses retranchements, et la prise de Lagny par les Espagnols, en ouvrant la navigation de la Marne, délivra Paris sans bataille. Humilié, découragé, Henri se retira à Saint-Denis. Deux fois dans la même nuit, il essaya de réparer l'échec que sa réputation militaire venait de subir : mais il échoua dans ses deux tentatives d'escalade sur Paris, et se vit forcé de disloquer son armée, n'ayant retiré d'autres avantages de la bataille d'Ivry que la possession de quelques bicoques. De son côté, le duc de Parme s'empara de Corbeil dont la garnison fut passée au fil de l'épée, et satisfait d'avoir atteint le but de son expédition, il reprit la route des Pays-Bas pour s'opposer aux progrès du prince Maurice. Henri IV le suivit à la tête d'un camp volant jus-

qu'à la frontière, puis il recommença la petite guerre contre les places tenues par les Ligueurs. Givry était déjà rentré dans Lagny et Corbeil. Le roi occupa en personne Saint-Quentin, surprit Corbie, dont la garnison fut massacrée, et revint à Senlis dans l'intention de tenter sur Paris une nouvelle surprise qui ne lui réussit pas et dont l'unique résultat fut d'obliger Mayenne à y recevoir une garnison espagnole. Il se décida alors à enlever Chartres, le grenier de la capitale, qui, après une vigoureuse résistance, se rendit, le 10 avril 1594, sous les yeux même de Mayenne. Pour contenir les habitants, Henri y fit construire une citadelle dont il donna le commandement à Valiros, mestre-de-camp du régiment de Navarre. Noyon tomba ensuite en son pouvoir, le 4 août. Mais ces succès partiels n'avançaient pas ses affaires, en sorte que Henri, qui comprenait bien qu'il ne lui suffirait pas de changer de religion, comme on l'en pressait, pour se faire accepter par les Ligueurs, résolut de se tourner du seul côté d'où il pouvait attendre du secours. Il redoubla donc auprès des princes réformés les protestations de son zèle pour la Réforme. On connaît la lettre qu'il écrivit, entre autres, à l'électeur de Saxe, pour l'assurer que, tant qu'il vivrait, il persisterait dans la profession de la religion protestante. Il est vrai que, vers le même temps, il confirma par lettres-patentes la déclaration de Saint-Cloud, et récompensa la soumission tardive du parlement de Bordeaux, qui s'était enfin décidé à le reconnaître pour roi légitime, en abolissant les chambres de justice de Saint-Jean-d'Angély, de Bergerac et de Montauban, et en remplaçant sous sa juridiction les Protestants de l'Ouest.

Certes, ce n'était pas par cette politique à double face qu'il pouvait se flatter de tromper longtemps les princes protestants et de faire cesser les murmures redoutables des Huguenots. Après la bataille d'Ivry, ils avaient essayé d'obtenir au moins le maintien du sta-

tu quo fondé sur la trêve qui allait expirer; mais sous le prétexte de l'état de ses affaires, il avait remis à parler de cette matière après le siège de Paris, et il avait laissé retomber ceux qu'il appelait encore ses coreligionnaires et qui se sacrifiaient pour lui, sous la proscription de l'édit de Nemours. Paris n'ayant pas été pris, les Huguenots renouvelèrent leurs plaintes, et comme elles pouvaient avoir du retentissement à l'étranger, Henri IV chargea *Du Plessis-Mornay* de dresser un projet de déclaration, qui abolit les derniers édits de Henri III et rétablit celui de 1577 avec les traités de Bergerac et de Fleix, c'est-à-dire qui remit les choses sur le pied où elles étaient avant l'alliance de Henri III avec la Ligue. Cet édit fut publié à Mantes, mais avec une clause portant qu'il n'était que provisoire, et par lettres patentes du 4 juillet, Henri eut soin de promettre encore une fois de se faire instruire par un concile ou par *quelque assemblée notable et suffisante*; bien plus, afin de faire comprendre aux esprits même les plus prévenus ce qu'il entendait par ces mots *se faire instruire*, il rétablit la chapelle de son prédécesseur! Malgré ces concessions importantes faites au parti catholique, les parlements de Rennes et de Bordeaux refusèrent absolument d'enregistrer l'édit de Mantes. Celui de Caen arrêta qu'il ferait des remontrances. Celui de Tours le reçut, mais sous cette réserve, que les Réformés seraient exclus de tous les emplois. C'étaient les seuls parlements qui reconnussent l'autorité de Henri IV. La cour des aides seule donna un bel exemple de tolérance en déclarant les Huguenots admissibles à toutes les charges de son ressort. Henri ne parait pas s'être mis en peine de réduire au silence cette opposition bigote et tracassière; il s'imaginait sans doute n'avoir rien à redouter de gens qui, comme le lui rappela d'O, n'avaient pas rayé le nom des rois de leurs prières, au milieu même des persécutions.

Le bigotisme dont le parlement de

Tours donna des preuves dans cette circonstance, est d'autant plus étrange que ce parlement faisait alors une rude guerre au pape Grégoire XIV, fongueux partisan des Espagnols et de la Ligue. À son avènement au trône pontifical, le successeur d'Urbain VII avait publié contre Henri IV un violent manifeste qui avait soulevé les susceptibilités gallicanes des légistes français, depuis longtemps ennemis des prétentions ultramontaines. Les parlements de Tours (1) et de Caen y avaient répondu par des arrêts non moins violents. Ils donnaient assez clairement à entendre qu'ils ne répugneraient en aucune façon à l'établissement d'une église nationale sous la suprématie d'un patriarche, et chose remarquable, parmi les évêques mêmes, il s'en trouvait plusieurs, comme le cardinal de Lenoncourt et l'archevêque de Bourges, qui se montraient disposés à accepter la séparation d'avec Rome. Il y eut même, l'année suivante, une espèce de pragmatique pour la collation et l'administration des bénéfices, appliquée avec le concours de la portion du clergé français qui reconnaissait l'autorité du roi.

Mais ces aspirations étaient encore vagues; façonnés au joug, les Catholiques tremblaient à la pensée de s'y soustraire, en sorte que Henri, l'habile politique, sentit bien qu'il n'avait d'appui efficace à attendre que des princes protestants. Il envoya donc le vicomte de *Turenne* en Angleterre pour solliciter des secours d'Elisabeth. *Turenne* entama avec cette grande reine des négociations qui, suivies par *Beauvais-La Noüe*, aboutirent au traité de Greenwich. Elisabeth s'engagea à fournir un corps de 7,000 hommes, qu'elle augmenta même, quelques mois après, sur les instances de *Du Plessis-Mornay*. D'Angleterre, *Turenne* passa en Hollande et reçut des États-Généraux la promesse du secours d'une flotte. Le prince Maurice promit, en outre, d'empêcher le duc de Parme de rentrer en France

(1) Le parlement de Tours était partagé en deux sections seant à Châlous et à Tours.

ou au moins de le forcer, par une puissante diversion, à revenir promptement dans les Pays-Bas. L'habile négociateur ne fut pas moins heureux en Allemagne où il obtint non seulement des secours en hommes, mais, ce qui était plus difficile, des secours en argent (1).

Aussitôt qu'il eut reçu ces renforts, Henri IV marcha sur Rouen, que Biron avait déjà investi. Malgré les rigueurs de l'hiver, le siège était poussé avec vigueur, lorsque le duc de Parme rentra en France. Instruit par l'humiliante leçon qui lui avait été donnée sous les murs de Paris, Henri changea de tactique. Laisant à Biron toute son infanterie et une partie de sa cavalerie, il le chargea de continuer le siège, tandis que lui-même, à la tête de 5,500 chevaux, s'avança à la rencontre des Espagnols avec l'intention de les harceler dans leur marche, de leur disputer les passages, d'intercepter leurs convois. Le plan était habilement conçu, mais il demandait de la persévérance, et Henri en manquait. Comme le remarque M. Nettelement dans le Plutarque français, il y avait en lui du lansquenet aventureux, du chef de parti et du roi. Dans cette circonstance, Henri oublia qu'il était roi, et pour faire preuve de vaillance, il s'amusa, près d'Aumale, à escarmoucher avec les avant-postes ennemis. Cette imprudence faillit lui coûter cher. Peu s'en fallut qu'il ne tombât au pouvoir du duc de Parme; il en fut quitte pour une blessure dont il dut aller se faire panser dans la ville de Dieppe. Dès qu'il fut rétabli, il prit une éclatante revanche. Après avoir fait lever le siège de Rouen, l'habile général espagnol, qui ne connaissait pas le pays, s'était laissé engager par Mayenne dans l'espèce de presque île formée par

la Seine et la mer, et il s'y trouvait enfermé comme dans une impasse. Il aurait été forcé, sans aucun doute, de déposer les armes, si son actif adversaire avait eu la précaution d'appeler la flotte hollandaise qui était à l'ancre à l'embouchure de la Seine. Cette faute sauva l'armée espagnole qui traversa le fleuve sur des pontons et regagna les Pays-Bas. Maître de nouveau de la campagne, Henri reprit Eprenay et Provins, et fit construire sur une île de la Marne le fort de Gournai dans le but de resserrer Paris, où la Ligue, depuis la chute des Seize, perdait chaque jour du terrain.

Déchiré par des divisions intestines, le parti ultra-catholique allait, en effet, s'affaiblissant de plus en plus. Pendant quelques mois, le vieux cardinal de Bourbon, ce fantôme de roi, avait offert, tout captif qu'il était, un point de ralliement; mais depuis sa mort, arrivée le 8 mai 1590 (1), toutes les ambitions étaient entrées en lutte, et l'évasion du duc de Guise, en 1591, avait encore apporté dans le parti de nouveaux ferments de jalousie et de discorde. Dès la fin de 1592, les yeux les moins clairvoyants étaient frappés des symptômes de désorganisation qu'offrait la Ligue, tirillée en sens inverse par l'esprit républicain des municipalités, par l'ambition de Philippe II, qui, croyant le moment venu de recueillir le fruit de ses sacrifices, visait soit à réunir sur sa tête les deux couronnes d'Espagne et de France, soit à placer au moins celle-ci sur le front de sa fille Isabelle; par les prétentions opposées du duc de Lorraine, qui demandait le trône pour son fils, le marquis de Pont, neveu du roi Henri III; du duc de Savoie qui, en sa qualité de fils de Marguerite de Valois, réclamait la France ou tout au moins quelques-unes de ses provinces comme héritage;

(1) Cet argent, prêté en grande partie par les églises, ne fut jamais rendu. L'église reformée de Francfort, une des moins considérables, fournit à elle seule 3,000 ecus, avancés au roi par 63 personnes au nombre desquelles figuraient *Jean Dufnis et Jean Famarz, Bustien et Robert de Neuville, Jean Liévin et Antoine de Bary*, etc.

(1) Nous n'avions pas cette date présente à la mémoire, lorsque, dans notre art. *Dany Du Perron*, nous avons parlé de ce vicillard comme du chef du tiers-parti. Il s'agit du jeune cardinal de Vendôme qui, à la mort de son oncle, avait pris le titre de cardinal de Bourbon.

du duc de Guise qui aspirait ouvertement à la main de l'infante Isabelle; du duc de Mayenne enfin, qui ne voulait se laisser supplanter par personne. A ces diverses causes de discordes se joignaient les exigences toujours vivaces de la théocratie papale et les vues d'indépendance féodale des grands seigneurs du parti. Nemours dans le Lyonnais, La Châtre dans le Berry, Mercœur dans la Bretagne, Saint-Paul en Champagne, Villars en Normandie, Joyeuse dans le Languedoc, ne songeaient qu'à se constituer des principautés indépendantes et ne s'inquiétaient que de leurs intérêts particuliers, qu'ils couvraient du nom de religion.

Dans un pareil état de choses, Henri IV n'avait rien à appréhender des Etats-Généraux, que Mayenne, pressé par le légat et l'ambassadeur d'Espagne, se décida enfin à convoquer au mois de déc. 1592; cependant il s'en alarma, et d'O, appuyé par quelques ministres qui devinrent ses instruments par ambition ou par avarice, exploita habilement ses craintes en faisant apparaître à ses yeux le fantôme d'un tiers-parti. De son consentement, les Catholiques royaux proposèrent, le 27 janv. 1593, aux Catholiques ligueurs des conférences où l'on chercherait, leur disaient-ils, d'un commun accord les moyens de rétablir la paix. Cette proposition fut acceptée, avec l'approbation de Mayenne, que les prétentions du roi d'Espagne avaient irrité; et malgré les protestations du légat, elles s'ouvrirent à Suresne, le 29 avril. L'archevêque de Bourges, au nom de Henri IV, annonça aux députés des Ligueurs que, touché par la grâce, ce prince était décidé à abjurer. Quoi qu'en dise Benoit, qui prétend que pour vaincre les scrupules du roi, il fallut recourir à toute sorte d'artifices, il est certain que sa conversion aurait eu lieu dès cet instant (1),

(1) Le 26 avril, Henri IV écrivait au grand-duc de Toscane : « Non seulement je vous veux confirmer ce que je vous ay mandé par ledict sieur cardinal de Gondy touchant ma conversion; mais j'ay voulu et veux de plus

si les députés de la Ligue n'avaient déclaré qu'une conversion obtenue « par importunités humaines » et dictée par des considérations politiques, ne leur inspirerait aucune confiance.

Pendant la durée de ces conférences, les deux partis étaient convenus d'une trêve, qui s'étendait à quatre lieues autour de Paris; au delà de cette limite, la guerre continuait, et Henri IV s'empara de Dreux, exploit qui constata une fois de plus la supériorité de ses armes, mais qui fit en même temps sentir à l'ambassadeur espagnol la nécessité de se hâter. Le duc de Féria proposa donc aux Etats d'élire pour reine l'infante Isabelle et de lui donner le duc de Guise pour époux. A cette nouvelle, Henri qui ne résistait plus qu'avec peine aux murmures des anciens serviteurs de Henri III et surtout aux instances de Gabrielle d'Estrées, qu'il aimait avec plus d'empoiement que de délicatesse, et qui, depuis qu'on lui laissait entrevoir que le pape pourrait rompre, à son profit, le mariage de Henri IV avec Marguerite (1), avait mis toute son influence au service du parti catholique, Henri, disons-nous, crut le moment venu de rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. Lorsqu'il annonça l'intention de se faire instruire, ses ministres lui présentèrent une requête portant que, s'il avait conçu des doutes sur quelques points de la doctrine qu'ils lui avaient enseignée, ils offriraient de les lever par la Parole de Dieu, en présence de tels docteurs catholiques qu'il lui plairait d'appeler, « protestant que tout ce qui se feroit au refus de cette offre, ne pourroit nuire à la volonté de Dieu dont ils étoient porteurs, ni au devoir et acquit de leur charge, résolus au reste de sceller cette doctrine de leur sang. » L'intérêt de Henri était que sa

vous promettre comme je fais, en foy et parole de roy, par la présente, escripte et signée de ma main, de faire déclaration et profession publique de la religion catholique, selon les Constitutions de l'Eglise, (comme ont fait les rois de France mes prédécesseurs), etc. »

(1) Ce mariage fut déclaré nul, en effet, en 1599.

conversion eût l'air d'être sincère. Il leur accorda donc leur demande, et convoqua, à Mantes, pour le 20 juillet 1593, « une assemblée générale des princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs et autres ses sujets, tant d'une que d'autre religion. » M. Henri Martin remarque que le roi n'avait point convoqué de ministres; mais on doit supposer qu'ils étaient compris dans l'expression générale « et autres nos sujets »; c'est au moins ainsi que l'entendit d'abord *Du Plessis-Mornay*, qui ne pouvant se persuader que le fils de *Jeanne d'Albret* « oublierait Dieu », se mit en devoir de réunir les meilleurs théologiens protestants pour discuter avec les docteurs catholiques et éclairer la conscience du roi.

Mais ni Henri, ni les prélats romains ne voulaient convertir l'assemblée de Mantes en une arène de controverses. « Mes amis, disait le roi aux Huguenots, priez Dieu pour moi, s'il faut que je me perde pour vous, au moins vous ferai-je ce bien, que je ne souffrirai aucune forme d'instruction, pour ne point faire de plaie à la Religion, qui sera toute ma vie celle de mon âme et de mon cœur. » Les Protestants apprirent par ces protestations hypocrites ce qu'ils avaient à attendre des conférences de Mantes, et ils ne s'empressèrent pas d'y envoyer leurs députés, bien que le roi eût écrit aux églises « de faire trouver quelques députés de tous les ordres, même d'entre les ministres de la Parole de Dieu, près de lui, pour avec eux être avisé à ce qui concernoit leur repos et contentement (*Voy. IV, p. 551*). » Ils se bornèrent donc à réclamer la promesse que rien ne se ferait à leur préjudice, promesse qui leur fut donnée par écrit, le 16 mai (*Col. Dupuy, N° 322*).

Nous avons dit que la convocation était faite pour le 20 juillet. Le 18, le roi assista une dernière fois au prêché, puis il partit pour Saint-Denis, où les prétendues conférences s'ouvrirent le 23, en l'absence de tout représentant de l'Eglise protestante, qui n'eut d'autre défenseur que Henri lui-même.

Or, Henri, dans les rapides alternatives de dangers et de débauches au milieu desquelles sa vie s'était écoulée depuis la Saint-Barthélemy, n'avait guère eu le temps d'étudier sa religion, de se pénétrer de ses dogmes et de ses préceptes. Chez lui, le sentiment religieux était profond; mais, comme il n'avait point été cultivé, il était resté vague, obscur, il dormait, pour ainsi dire, au fond de son cœur. Dans les situations ordinaires de la vie, Henri se montrait indifférent, sceptique même; comme le remarque M. de Carné, « il n'avait alors foi que dans la force tempérée par la prudence; » mais à l'approche du danger, dans les circonstances graves, sa dévotion se réveillait et se manifestait, non par un sérieux retour sur lui-même, mais par des pratiques extérieures. « Il savoit, lit-on dans Benoit, plusieurs passages des pseumes et des autres livres de l'Ecriture, qu'il appliquoit assez bien, principalement quand il s'agissoit de se consoler après quelque revers ou de recourir à Dieu dans les incertitudes de l'avenir, et il s'acquittoit assez bien de ses dévotions ordinaires et des prières avant le combat ou des actions de grâces après la victoire. » Néanmoins il avait encore plus de science que de conscience, comme le lui avait écrit d'*Amours* quelques jours auparavant; aussi, à ce que rapporte le véridique L'Étoile, parlant d'après un témoin oculaire, opposa-t-il aux arguments des docteurs catholiques des passages de l'Ecriture avec tant d'à-propos, « qu'ils en demeurèrent estonnés et empêchés de donner solutions valables à ses questions. » Cependant, comme sa résolution était prise, il cessa bientôt cette escarmouche théologique, en disant : « Vous ne me satisfaites pas comme je desirois et me l'estois promis par votre instruction. Voici : je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains. Je vous prie, prenez-y garde : car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort, et de cela je le vous jure et proteste. » Et ce disant, ajoute L'Étoile, les larmes

lui sortirent des yeux. Le même jour, Henri écrivit à Gabrielle : « Ce sera dimanche que je ferai le sault périlleux. » Le lendemain matin, après avoir lu la formule d'abjuration qu'on avait préparée, il manda auprès de lui le premier président de Paris et celui de Rouen, et la leur présentant, il se plaignoit vivement de la violence qu'on prétendait faire à sa conscience, en l'astreignant « à des sermens estranges et à signer et croire des badineries qu'il s'asseuroit que la plupart d'eux ne croioient pas : comme mesmes du purgatoire. » « Dites-leur, ajouta-t-il en colère, que j'en ai assés fait; que s'ils passent outre, il en pourra advenir pis. » Le clergé, tremblant de perdre les fruits de l'apostasie du roi, s'empressa d'adoucir la formule d'abjuration. « On en retrancha tout ce qui n'étoit point essentiellement de la foi, lit-on dans Mézeray; et néanmoins on l'envoya comme elle avoit été dressée au pape, afin de mieux persuader Sa Sainteté de l'entière conversion de ce prince. » Dans celle que Henri signa, nous lisons : « Je confesse qu'il y a un purgatoire où les âmes détenues peuvent être soulagées des suffrages et bienfaits des fidèles. » Et il venait de déclarer le contraire! Ainsi, dès son entrée dans l'Église romaine, sa conduite et celle de ses nouveaux guides spirituels sont entachées d'hypocrisie et de mensonge.

Le dimanche matin, avant de se rendre à l'église, Henri prit congé de son ministre *La Faye* qu'il embrassa en pleurant et qu'il exhorta à prier pour lui, en lui jurant qu'il ne souffrirait jamais qu'on fit violence à la religion réformée. L'abjuration eut lieu, le 25 juillet, dans l'église abbatiale de Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges, qui accorda à l'hérétique re-laps une absolution provisionnelle, sous condition qu'il recourrait au pape « sitôt que commodément faire se pourroit. »

Cette comédie jouée, on entendit dire à un évêque qui avait toujours suivi le parti du roi : « Je suis catholique de vie

et de profession et très-fidèle sujet et serviteur du roy : vivrai et mourrai tel. Mais j'eusse trouvé bien aussi bon et meilleur que le roi fust demeuré en sa religion, que la changer comme il a fait : car en matière de conscience, il y a un Dieu là haut qui nous juge; le respect duquel seul doit forcer les consciences des rois, non le respect des royaumes et couronnes, et les forces des hommes. Je n'en attends que malheur. »

Tels durent être les sentiments de tous les gens vraiment religieux, à quelque communion qu'ils appartinsent.

Au point de vue de la morale, il est en effet impossible de justifier l'abjuration de Henri IV; le chrétien pieux dira qu'il a péché contre le Saint-Esprit; l'honnête homme de toute religion, qu'il a menti à sa conscience. Abandonner une opinion, même religieuse, pour une autre que l'on a reconnue meilleure, c'est non seulement un droit pour l'être raisonnable et libre, mais c'est un devoir, de l'accomplissement duquel aucune considération humaine ne peut le dispenser. Législatrice de la volonté, la raison exerce à cet égard une autorité souveraine, absolue, à tel point qu'une religion qui ordonnerait de désobéir à la voix de la conscience, devrait être rejetée comme une religion fausse. Mais il existe pour l'homme un devoir corrélatif et non moins impérieux; c'est qu'il doit travailler sans relâche à éclairer sa raison, à la mettre d'accord avec l'ordre général du monde et la volonté divine. Il doit donc chercher avec un zèle infatigable la lumière, qui est la vie de son âme; il doit la chercher avec sincérité et bonne foi, et dès qu'il croit avoir trouvé la vérité, il doit la professer hautement; toute dissimulation serait un crime envers les autres et envers soi-même.

Or, à moins de nier l'évidence, qui oserait affirmer que Henri IV a cherché la vérité de bonne foi? qui oserait prétendre que sa conversion a été le résultat d'une conviction ferme et en-

tière (1) ? L'évêque Péréfixe lui-même, qui ne rougit pourtant pas de faire intervenir l'Esprit-Saint dans l'acte impie de Saint-Denis, est forcé d'avouer que Henri ne céda pas uniquement à l'impulsion de la grâce, mais qu'il obéit aussi à des motifs humains, c'est-à-dire d'intérêt et d'ambition. Henri IV est donc condamné au tribunal de la conscience. Ses apologistes même l'ont si bien senti que ne pouvant l'absoudre au point de vue de la morale, ils ont essayé de l'excuser par la raison d'Etat, ils ont fait valoir « l'immensité des résultats politiques » de son apostasie; mais aux yeux de l'homme religieux comme du philosophe, ce qui est mal en soi ne saurait se justifier par la fin qu'on se propose. Et d'ailleurs est-il bien prouvé qu'abjurer était pour Henri IV le seul moyen de terminer la guerre civile? Les sectateurs de la comode doctrine du fatalisme en histoire, les docteurs des faits accomplis, tranchent, sans hésiter, la question d'une manière affirmative. Pour nous, qui avons vu tant d'actes politiques proclamés nécessaires après coup et par cette seule raison qu'on avait osé les accomplir à tout prix, nous croyons que, même à l'égard de la raison d'Etat, le problème est encore à résoudre.

Tous nos historiens, sans en excepter Simondi et M. Henri Martin, s'accordent à présenter le parti huguenot comme beaucoup plus faible qu'il ne l'était en réalité. Dans un *Estat du roy de Navarre et de son party en France*, envoyé à Walsingham en 1583, *Du Plessis-Mornay* nous apprend qu'à cette époque, les Huguenots dominaient presque sans rivaux dans la Navarre et le Béarn, dans le comté de Foix, dans tout le pays qui

s'étend entre les frontières d'Espagne et la Dordogne. Unis aux Catholiques politiques, ils étaient les maîtres du Languedoc, à l'exception de quelques villes. Dans le Dauphiné, ils avaient acquis déjà une supériorité marquée. Le pays entre la Garonne et la Dordogne reconnaissait l'autorité du roi de Navarre, et l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, l'Aunis suivaient la bannière du prince de *Condé*, Quoique désorganisé depuis la Saint-Barthélemy dans les provinces au nord de la Loire, le parti huguenot y comptait encore de nombreux et puissants adhérents. Il pouvait donc facilement mettre sur pied une armée de 30,000 hommes (1), et l'appui des Princes protestants lui était assuré. Depuis l'avènement au trône de Henri IV, beaucoup de Catholiques, comme Givry, plus dévoués au principe monarchique qu'à l'orthodoxie romaine, s'étaient ralliés franchement à sa cause, en sorte qu'à la fin de l'année 1592, la prépondérance des royalistes était assurée dans la Guienne et tout le long des côtes de l'Océan, excepté la Bretagne où la Ligue l'emportait. Dans le Dauphiné régnait *Lesdiguières*, qui dominait la Provence et faisait trembler le duc de Savoie dans ses Etats. Dans le Languedoc, les Ligueurs venaient de perdre leur armée et son chef sous les murs de Villemur. La Picardie, la Champagne, la Bourgogne et en général tout le nord, le centre et l'est de la France, dans les limites de laquelle n'entraient pas encore la Franche-Comté, la Lorraine et l'Alsace, étaient dévoués à la Ligue, mais le roi y tenait bon nombre de places importantes, et dans les environs de Sedan, le duc de *Bouillon* avait obtenu des succès signalés sur les Ligueurs. D'ailleurs, si le parti ultra-catholique

(1) Il y a cependant des écrivains assez amis du paradoxe pour soutenir encore aujourd'hui cette thèse insoutenable, comme si Henri IV lui-même, au rapport de Richelieu, n'avait pas « confessé à la reine qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion pour s'assurer en effet sa couronne. »

(1) Savoir 300 gentilshommes et 6,000 arquebusiers de la Navarre, 6,000 arquebusiers du comté de Foix, 6,000 arquebusiers et 400 chevaux du Languedoc, 400 gentilshommes et 4,000 arquebusiers du Dauphiné, 4,000 arquebusiers des pays entre la Garonne et la Dordogne, 500 gentilshommes et 6,000 arquebusiers de la Saintonge et du Poitou.

l'emportait par le nombre, il était singulièrement affaibli par ses divisions intestines. De l'aveu de Davila, il était, dès 4590, en proie au désordre et à la confusion. Le peuple se plaignait hautement des charges accablantes et des maux de la guerre; les soldats, plus mal payés encore que les royalistes, se livraient à toutes sortes d'exès; les Parisiens eux-mêmes étaient fatigués d'une guerre qui ne leur avait apporté jusque-là que des calamités et des revers au lieu des succès dont ils se flattaient. A Paris, lit-on dans d'Aubigné, « on ne parloit plus en crainte par les rues; on oioit à tous coups dire que les Huguenots, qu'on parloit d'exterminer, croissoient et se fortifioient à veue d'œil. » La lassitude des esprits était générale, le désir du repos presque universel. Ces dispositions qui, dans tous les temps, ont succédé aux discordes civiles et favorisé même les usurpations, devaient sans aucun doute ramener beaucoup de Catholiques à leur souverain légitime, lors même qu'il serait resté protestant. L'élection même du duc de Guise, si elle avait réussi, lui aurait été favorable, en grossissant son parti de tous ceux qui avoient un cœur vraiment français. Enfin les qualités personnelles de Henri, sa familiarité joviale, sa bravoure, si propres à lui attacher le soldat, ses qualités, disons-nous, jointes aux séductions du pouvoir, toutes puissantes sur une nation aussi frivole et aussi vaine que la nôtre, auraient fini par dissiper les craintes, par triompher des préventions des gens de bonne foi et par rallier à son gouvernement les ambitieux. Les Ligueurs fanatiques seraient restés ses ennemis; mais les gagna-t-il par sa conversion feinte, et ne continuèrent-ils pas à aiguïser dans l'ombre leurs poignards? Le clergé lui aurait été hostile; mais pouvait-il espérer de se le concilier, à moins de lui accorder l'objet de ses vœux les plus chers, l'entière extermination des Huguenots? Par contre, il n'aurait pas irrité les Protestants qui

l'accusèrent de légèreté et d'ingratitude, et il n'aurait pas donné à la postérité le droit de le taxer d'hypocrisie.

Nous nous contenterons de présenter ces considérations sans prétendre résoudre un problème insoluble. Qui pourrait dire avec certitude aujourd'hui ce qui serait arrivé, si Henri IV, touché par les raisons que firent valoir *Du Plessis-Mornay*, *Bèze*, d'*Amours*, *L'Espine*, n'avait pas abandonné la religion réformée? En admettant que les portes de Paris se fussent ouvertes devant le roi, quoique huguenot, ce qui ne nous semble pas impossible, n'y aurait-il pas eu, dans un avenir plus ou moins éloigné, une réaction catholique, hâtée peut-être par les imprudences des ministres réformés, et l'arène sanglante des guerres civiles aurait-elle été fermée, comme elle le fut par son apostasie? Ce danger eût pu exister sans aucun doute. Mais une administration sage et éclairée, prudente et vigoureuse à la fois, ne l'aurait-elle pas prévenu ou écarté, favorisée qu'elle eût été par le souvenir des maux passés, souvenir qui resta longtemps vivant dans toutes les classes de la population?

La conversion de Henri IV, dont le premier résultat fut une trêve de trois mois signée à La Villette, le 31 juillet, remplit de tristesse et de défiance les principaux d'entre les Huguenots. Le bruit qui se répandit d'un mariage projeté entre Henri et l'infante d'Espagne, les ambassades envoyées au pape par le roi ou de son aveu, pour amener un rapprochement avec la Cour de Rome, redoublaient leurs inquiétudes, car ils savaient par expérience aux dépens de qui la réconciliation s'opérerait, et ils se disaient « qu'il y a plus loin de la vraie religion à l'idolâtrie que de l'idolâtrie à la persécution. » Cependant les craintes n'étaient si vives que chez les plus zélés ou les plus clairvoyants, qui ne se laissaient pas tromper par les protestations de Henri IV; la foule ne songeait qu'à jouir des douceurs de la paix, et les ministres se taisaient, contenus par les défenses sévères qui leur avaient été

faites de blâmer la conversion du roi et de la qualifier de révolte. La grande majorité des Catholiques partageait ce besoin de tranquillité et de repos; les plus fanatiques d'entre les Ligueurs se montraient seuls irrités. Ainsi le mécontentement était le même chez les zélés des deux partis; mais tandis que chez les Huguenots, il se manifesta par des plaintes, chez les Ligueurs, il se produisit par de fréquentes tentatives d'assassinat, qui attirèrent sur leurs auteurs des châtimens d'une cruauté barbare.

La trêve, qui avait été plus préjudiciable qu'utile à ses intérêts, étant sur le point d'expirer, Henri IV publia un long édit pour promettre abolition du passé aux Ligueurs qui se rallieraient à lui; les régicides seuls étaient exclus de l'amnistie. Dès lors commencèrent une suite de défections, de trahisons parmi les chefs de la Ligue. Vitry, gouverneur de Meaux, donna l'exemple, et bientôt l'émulation devint générale; c'était à qui vendrait le plus cher sa soumission, à qui concluerait la capitulation la plus avantageuse à sa fortune, et dans presque tous ces traités une clause était insérée pour exclure le culte protestant des villes qui renonçaient à la Ligue, quelquefois même de leur banlieue ou de toute l'étendue de leur bailliage. Quant à ceux qui demeurèrent attachés aux princes Lorrains, « le roy, lit-on dans Villegomblain, qui estoit l'un des plus fins et subtils hommes de son royaume, joua son personnage; à force de cabales et de subtiles inventions, s'il ne pouvoit gagner ou pratiquer les gouverneurs, il pratiquoit ceux des villes qui les chassoient dehors; s'il ne pouvoit gagner l'affection des gouverneurs des chasteaux ou citadelles, il avoit recours à leurs officiers ou soldats, en les pratiquant contre leurs chefs; en sorte qu'il accrochoit toujours par semblables moyens quelque ville ou place à sa dévotion qui accommodoit ses affaires. »

Voyant son autorité s'affermir et s'étendre chaque jour, le roi crut le mo-

ment venu de lui donner une nouvelle sanction par le sacre. La cérémonie ne pouvait se faire à Reims qui était au pouvoir du duc de Guise; mais elle se fit à Chartres, le 27 fév. 1594, avec les formalités d'usage, et dans cette solennité, Henri ne refusa plus, comme il l'avait fait à Saint-Denis, de jurer l'expulsion des hérétiques dénoncés par l'Eglise: *De terrâ meâ ac jurisdictione mihi subditi universos hæreticos ab ecclesiâ denotatos pro viribus bonâ fide exterminare studebo* (1). Que de chemin parcouru depuis le serment de La Rochelle!

Peu de jours après, dans la nuit du 21 au 22 mars, Paris lui fut enfin livré par la honteuse trahison de Brissac. Cet exemple hâta encore les défections. Quelques villes cependant restèrent fidèles à la Ligue, entre autres Laon, que Henri résolut de soumettre par la force. Il l'investit, le 25 mai, et grâce à Biron qui défit un grand convoi sorti de La Fère et força par cet éclatant succès l'armée espagnole à battre en retraite, la place capitula le 22 juillet. A son retour à Paris, Henri nomma secrétaire d'Etat l'ancien ligueur Villeroy, malgré les promesses qu'il avait faites précédemment et malgré les prières de sa sœur qui, au nom des églises, le

(1) Au moment même où il jurait de les exterminer, les Huguenots lui prêtaient serment de fidélité. L'acte du serment des églises du Languedoc se trouve dans le vol. 428 de la Collect. Dupuy; il est signé par Bertichères, Saint-Estève, d'Anduze, Bransfort, Saint-Michel, Fons, Toiras, Saint-Clément, Du Pleix, Saint-Just, Du Faur, La Valette, de Casse, Claret, de Lhom, d'Assas, de Lavit, Saint-André-de-Valborgne, de La Garde, de Tournac, Montvaillant, Saint-Véran, Marillargues, La Broue, Ayres, Pondres, Villevieille, Malbois, Saint-Jean, Aubois, Petit, d'Airebandouse, Durfort, Saint-Marsal, La Romette, de Panat, de Vergès, de Garrigues, Saint-Julien, gentilshommes; Payan, Bernardin, Codur, Gigord, Lausard, Brunier, Galois, Alfons, Jean Reboul, Villelle, Jean de Dieu, Rollant, Robert Maillard, Jean Tinel, Massouverain, Josué, Pierre et Antoine Rosnel, Justamont, Mercure, ministres; Garnier, Regnier, Calvière, Reynaud, Gimoux, Bertrandi, de Latger, Gaches, Maissonier, Du Villard, Oriet, Balmier, Hilaire, Nuel, Pelet, Teullet, Benezech, Aillon, consuls.

suppliait de ne pas admettre dans son Conseil leur ennemi juré. Chaque jour, les Huguenots apprenaient ainsi que leur ancien protecteur avait appelé aux plus hautes dignités de l'état ou acheté pour des sommes considérables les chefs de la Ligue qui les avaient persécutés avec le plus d'acharnement. Chaque jour, les capitulations signées avec les villes ligueuses renfermaient dans de plus étroites limites le droit d'exercice qui leur était garanti même par l'édit de 1577, en diminuant le nombre des lieux où cet édit les autorisait à établir leur culte. D'un autre côté, les parlements refusaient obstinément de les admettre à aucune charge de leur ressort; un huissier même ou un procureur n'était pas reçu à exercer son office sans jurer auparavant de vivre en bon catholique. Le lieutenant civil de Paris avait rendu une ordonnance pour obliger les Protestants à saluer les croix, les images, le saint sacrement. Les juges de Lyon avaient ordonné à tous les non-catholiques de sortir de la ville sous peine de mort. Le parlement de Rennes avait pros crit les livres protestants, et celui de Bordeaux autorisé l'exhumation des Réformés enterrés depuis quinze ans dans les églises ou les cimetières catholiques. Et chose plus grave encore, le roi lui-même ne venait-il pas de promettre aux députés de Beauvais « de réduire au giron de l'Eglise ces Huguenots qu'il avait appris à manier? » Qui donc s'étonnera que les Huguenots, irrités et encore plus inquiets, aient cru devoir songer au salut de leur religion et d'eux-mêmes? Ils tinrent à Sainte-Foy (*Voy.* IV, p. 553) une assemblée politique qui causa de grandes alarmes à Henri IV et lui fit sentir qu'il était temps de donner, au moins en partie, satisfaction aux légitimes griefs des Protestants. Il envoya donc au parlement de Paris l'édit de Nantes. Après de longues discussions et malgré une assez vive opposition de la part du procureur général La Guesle, qui voulait y faire insérer une clause portant que les Protestants seraient ex-

clus de toutes les hautes fonctions, cet édit fut enfin enregistré (1) purement et simplement, le 6 février 1595; seulement le procureur général s'opposa à ce qu'on employât la formule ordinaire. Ouï et ce requérant le procureur général. Cette opposition ridicule n'était propre qu'à accroître encore les méfiances des Réformés; mais ils oublièrent leurs sujets de plaintes, la déclaration de guerre à l'Espagne ayant dissipé leurs appréhensions relativement à une alliance trop intime de la France avec les puissances catholiques. Cette déclaration, qui fut publiée à Paris le 17 janvier, fut, dit-on, arrachée à Henri IV par Gabrielle d'Estrées qui voulait faire de la Franche-Comté une principauté indépendante pour son fils. Vers le même temps, le pape délivré de la crainte que lui inspirait l'Espagne, consentit enfin à accorder l'absolution au roi aux conditions les plus humiliantes : révocation de tous les édits donnés en faveur des Réformés; exclusion des hérétiques de toutes les charges; rétablissement des Jésuites, que le parlement avait expulsés de France à la suite de l'attentat de Châtel; main-levée des biens ecclésiastiques et rétablissement du catholicisme dans le Béarn; déclaration signée de la main du roi que s'il retombait dans l'hérésie, il se tenait pour déchu du trône; fondation d'un certain nombre de couvents; publication du concile de Trente; consignation du jeune prince de Condé entre les mains des Catholiques; enfin obligation d'exterminer les Protestants, s'il pouvait le faire sans recommencer la guerre. Ces conditions furent presque toutes acceptées par les ambassadeurs du roi, d'Ossat et Du Perron, deux ambitieux qui visaient au chapeau de cardinal et qui, pour s'en rendre dignes, firent bon marché de l'honneur de leur maître.

Depuis sa conversion, Henri IV n'appartient plus à la France protestante, et les événements du reste de son rè-

(1) Il y eut 59 voix pour et 53 contre.

gne ne nous intéressent que dans leurs rapports avec l'Eglise réformée. Nous passerons donc rapidement sur la guerre qu'il soutint contre l'Espagne. A l'exception du combat de Fontaine-Française, où Henri commit la même faute qu'à Aumale et dut se battre non pour la victoire, mais pour la vie, cette guerre, politique plus que religieuse, ne fut guère marquée que par des revers. La soumission de Mayenne venait de porter le dernier coup à la Ligue, lorsque le roi, alors à Lyon, apprit que les Espagnols avaient mis le siège devant Cambrai. Il était sans argent et sans armée. Dans sa détresse, c'est encore aux Protestants qu'il dut avoir recours. Il s'adressa à la reine d'Angleterre qu'il n'avait payée jusque-là que d'ingratitude, tandis qu'il prodiguait au pape les plus basses soumissions, et lui députa le duc de *Bouillon* avec *Sancy*, qui se fit catholique l'année suivante. Elisabeth montra d'abord beaucoup de froideur (1). Elle rappela aux ambassadeurs français qu'elle avait jusque-là vainement prié leur maître de la délivrer du voisinage des Espagnols qui, établis sur les côtes de Bretagne, faisaient des descentes sur ses côtes. Elle finit cependant par consentir à un nouveau traité d'alliance offensive et défensive, qui fut signé le 24 mai 1596. Les ministres anglais désiraient y insérer une clause en faveur des Protestants de France, mais Bouillon, par un scrupule trop délicat, ne voulut point y consentir, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir abusé de ses pleins pouvoirs au profit de la religion qu'il professait. Le principal article de ce traité était que les parties contractantes se promettaient réciproquement de ne faire ni paix ni trêve avec l'Espagne que d'un consentement mutuel, « et ce consentement devait être signifié par des lettres si-

gnées de la propre main dudit roi ou de ladite reine. » Semblable traité fut conclu, le 31 oct., avec les Etats-Généraux. Or, à l'heure même où le duc de Bouillon protestait à La Haye que son maître n'écouterait aucune proposition de la part de l'Espagne, Henri IV prêtait l'oreille aux insinuations d'un émissaire du pape qui offrait sa médiation entre la France et l'Espagne, et dès cet instant, les négociations ne furent plus interrompues jusqu'à la conclusion de la paix particulière qu'il signa à Vervins, le 2 mai 1598. On pourrait croire qu'en embrassant le catholicisme, Henri avait adopté l'exécration principe proclamé par le concile de Constance, qu'on n'est pas tenu de garder sa foi à un hérétique, si sa conduite n'avait pas été aussi déloyale à l'égard des Espagnols qu'à l'égard des Anglais. Il s'était engagé par le traité de Vervins à ne fournir aucun secours aux ennemis de l'Espagne, ce qui ne l'empêcha pas d'assister secrètement les Hollandais de tout son pouvoir; il est vrai, comme le prouvent les Négociations de Jeannin, qu'il convoitait la souveraineté des Provinces-Unies. Depuis la conclusion de la paix avec l'Espagne, à l'exception d'une courte et glorieuse campagne contre le duc de Savoie, la France jouit, pendant le reste du règne de Henri IV, du repos dont elle avait un si grand besoin.

Nous avons vu jusqu'ici Henri faire, selon son expression, le roi de Navarre; il est temps de le montrer dans son rôle de roi de France, que nous esquisserons à grands traits.

Par une déclaration du 28 novembre 1589, Henri IV avait promis de convoquer à Tours les Etats-Généraux pour le mois de mars suivant. Cette promesse lui avait été rappelée plus d'une fois; mais comme son but était de fonder l'absolutisme, il ne pouvait consentir à élever une autorité rivale en face de son autorité encore mal affermie. Lorsque l'embarras des finances ne lui permit plus d'éluder l'exécution d'un engagement solennel, il se décida, en 1596, à

(1) On connaît la lettre, empreinte de plus de douteur encore que d'indignation, que cette princesse écrivit à Henri IV après son abjuration. M. Ch. Heud en a publié pour la première fois le texte exact dans son intéressant opuscule *Henri IV et le ministre Daniel Chamier* (Paris, 1854, in-8°).

appeler à Rouen, non pas les Etats-Généraux, mais une assemblée des Notables. Il en fit l'ouverture, le 4 novembre, par un discours qui respire cette bonhomie qu'il savait feindre mieux que personne. Il ne les avait pas réunis, dit-il, pour leur faire approuver ses volontés, mais pour recevoir leurs conseils et se mettre en tutelle entre leurs mains. Ce mot de tutelle ayant choqué sa maîtresse : « Ventre-saint-Gris, lui répondit-il, à ce que raconte L'Etoile, il est vrai, mais je l'entends avec mon épée au côté. » Ce n'était là qu'une gasconnade, car il savait bien qu'il n'avait à redouter aucune opposition de gens qu'il avait choisis lui-même. « C'estoient, lit-on dans Villegomblain, toutes personnes affidées qui suivirent du tout ses volontés, esquelles il se monstroit desjà très-absolu, et si quelqu'un y résistoit, en lui remonstrant chose qu'il n'eust désiré, il estoit mal reçu de lui. » Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* II, p. 246) des résultats de cette assemblée, dont le principal fut l'établissement d'un nouvel impôt appelé la Pancarte. Cet impôt d'un sou pour livre sur toutes les marchandises qui entreraient dans les villes closes, le blé excepté, fut établi pour trois ans par un édit du mois de mars 1597; mais les trois années expirées, on continua à le percevoir, malgré le mécontentement du peuple, surtout dans les provinces au-delà de la Loire, dont le soulèvement força enfin à l'abolir, le 40 nov. 1602.

En même temps que l'assemblée des Notables, se tenait une autre assemblée, qui se montra beaucoup moins docile : c'était celle des députés des églises réformées. Tout ce que l'Assemblée de Mantes avait pu obtenir était, nous l'avons déjà dit (*Voy.* IV, p. 532), le rétablissement de l'édit de 1577, que les exigences des Ligueurs et la partialité des tribunaux avaient, pour ainsi dire, réduit à néant. *Chouppes* et *Tezier*, députés en Cour par l'Assemblée de Sainte-Foy, avec charge de demander l'édit de Janvier et des chambres mi-

parties, n'avaient rien obtenu de plus, après avoir attendu trois mois une réponse. *La Noue* et *La Primaudaye*, qui étaient allés, en 1595, trouver le roi Lyon de la part de l'Assemblée de Saumur, avaient reçu une copie des réponses du Conseil au cahier des plaintes présentées à Mantes, réponses que Henri IV avait jusque là refusé de donner par écrit, et de plus, la promesse que des commissaires seraient envoyés dans les provinces pour faire exécuter l'édit de 1577; mais à peine le jeune Condé eut-il été tiré des mains des Protestants, qu'on n'entendit plus parler de l'envoi de ces commissaires. L'Assemblée de Loudun s'ouvrit donc, le 2 avril 1596, sous l'impression d'un grand et légitime mécontentement. « Envain leur presche-on patience, écrivait Du Plessis-Mornay au pasteur *La Fontaine*, ils répliquent qu'ils l'ont eue envain, qu'il y a sept ans que le roi règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la Ligue tout ce qu'elle veut (1), que la Court ni les courts ne leur refusent rien. » L'Assemblée résolut « de se remettre en l'estat de la trêve faite en 1589; » mais auparavant, elle décida d'envoyer *Vulson*, conseiller au parlement de Grenoble, porter au roi ses plaintes (*Voy.* Pièces justif. N° LXII). Henri IV reçut fort mal le député huguenot et ordonna à l'assemblée de se dissoudre; mais loin d'obéir, elle appela dans son sein les personnages les plus considérables du parti pour y signer l'union, et déclara qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir obtenu un édit avec des sûretés suffisantes. Cette fermeté donna à réfléchir au roi; il se ravisa et se décida enfin à envoyer des commissaires pour négocier avec l'assemblée. Ces commissaires, qui étaient de Vic et *Calignon*, arrivèrent à Loudun le 20 juillet; mais leurs instruc-

(1) Selon L'Etoile, les sommes données aux chefs de la Ligue montèrent à 6,480,700 écus, sans y comprendre plusieurs autres traités faits avec les provinces. Selon Sully, l'achat des consciences des Ligueurs coûta au trésor public plus de 32,000,000 de livres.

tions ne leur permettaient d'accorder que l'édit de 1577 avec quelques compensations pour les lieux d'exercice que les traités conclus avec les Ligueurs avaient fait perdre aux Réformés. L'assemblée refusa net d'entrer en conférence sur ces bases, en sorte que les deux commissaires retournèrent auprès du roi pour lui rendre compte de l'inutilité de leur voyage. Le Conseil leur donna de nouvelles instructions qui toutefois n'alliaient pas plus loin que les premières, et les chargea de se plaindre, au nom du roi, de la saisie des deniers royaux ordonnée par l'assemblée pour le paiement des garnisons. Cette fois encore, rien ne fut conclu; seulement, sur la demande des commissaires, l'assemblée se transporta à Vendôme, le 10 nov. (*Voy.* III, p. 497), afin de se rapprocher de la Cour. Après trois mois d'attente, elle vit enfin revenir de Vic et Calignon; « mais, dit Du Plessis, la vérité est qu'ils n'eurent charge de leur ajouter rien qui amendât leur condition. » Ils étaient chargés, en effet, de déclarer aux députés des églises que le roi ne pouvait rien leur accorder de plus que ce qu'il leur avait offert, l'état de ses affaires, c'est-à-dire la crainte de déplaire à la Cour de Rome, ne lui permettant pas de faire mieux. Le mécontentement de l'assemblée fut extrême; irritée de toutes ces difficultés que le roi « faisait naître lui-même », nous dit Mézeray, et redoutant tout d'un prince qui courtisait le pape et se déclarait son champion dans l'affaire de la succession de Ferrare; qui comblait les Ligueurs de caresses et négociait avec les Espagnols, elle répondit avec fermeté qu'elle ne pouvait se contenter de ce qu'on lui offrait, et que l'oppression où l'on tenait les Réformés les obligerait de chercher aide et protection en eux-mêmes. Puis, afin de se soustraire aux séductions de la Cour, dont les intrigues commençaient à semer la dissension dans son sein, elle se transporta à Saumur, le 5 mars.

Elle y était à peine arrivée, que la nouvelle se répandit de la surprise d'A-

miens par les Espagnols. Les ducs de *Bouillon* et de *La Trémoille* proposèrent aux députés un appel aux armes; c'était, selon eux, la seule ressource des Huguenots au milieu de la confusion et des calamités qui allaient fondre sur la France à la suite de cette invasion; mais leur proposition fut rejetée d'une voix presque unanime. Cependant si l'assemblée ne voulut point profiter des malheurs de la patrie, même dans l'intérêt des églises, elle n'en montra pas moins de fermeté à réclamer en leur faveur des conditions d'existence justes et raisonnables. Elle resta donc sourde aux instances du roi qui, dans l'extrémité où il se trouvait réduit, lui envoya par *Monglat*, le 42 mars, une lettre pleine, non plus de menaces, mais de prières, pour l'exhorter à préférer le bien général au bien particulier et à se dissoudre. Elle répondit qu'elle apprenait avec déplaisir la perte d'Amiens; mais qu'elle était d'avis, avec tous les Réformés du royaume, que la sûreté de leur religion, de leurs personnes et de leurs familles importait pour le moins au bien public autant que la reprise d'Amiens; qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir obtenu le redressement des griefs de ses commettants, mais qu'aussitôt leur état assuré, tous seraient prêts à donner leur vie et leurs biens pour son service. Il fut impossible aux commissaires d'obtenir une autre réponse, et l'Assemblée leur déclara sans détour qu'elle ne pouvait regarder que comme des marques de mauvais vouloir toutes les impossibilités qu'on lui opposait. Les députés ne se dissimulaient pas qu'ils assumaient une grande responsabilité; aussi jugèrent-ils à propos de consulter les églises qui toutes approuvèrent leur fermeté, ou comme on disait à la Cour, leur obstination. Les choses en seraient peut-être venues aux dernières extrémités, si *Du Plessis-Mornay*, qui voyait avec douleur les esprits s'aigrir de plus en plus, n'avait conseillé au roi de transférer l'assemblée à Châtellerault et d'y appeler un plus grand

nombre de députés, afin de neutraliser l'influence de *Bouillon* et de *La Trémoille*. Ce conseil fut suivi, et l'assemblée rouvrit ses séances dans cette ville, le 16 juin, sous la présidence de *La Trémoille* qui y défendit avec tant de zèle les intérêts de la religion réformée que la haine de la Cour s'en accrut contre lui.

De Vic et *Calignon*, à qui l'on avait adjoint, depuis le mois de novembre, Schomberg et de Thou, se rendirent de leur côté à Châtellerault, où ils furent suivis, le 26, par le duc de *Bouillon*. Mais, comme l'avait prévu Du Plessis-Mornay, le puissant chef huguenot trouva un grand changement dans l'esprit de l'assemblée. Les Réformés se montrèrent disposés à se relâcher sur plusieurs de leurs exigences, notamment sur la demande qu'ils avaient faite de chambres mi-parties dans tous les parlements et de juges non suspects dans toutes les juridictions. Les commissaires, à leur tour, firent quelques concessions, et l'on finit par tomber d'accord sur tous les points. Cependant comme les commissaires n'avaient obtenu du Conseil que des pouvoirs très-bornés, de peur qu'ils n'accordassent trop, et que l'assemblée liait les mains aux députés qu'elle envoyait en Cour par des instructions très-précises, de peur qu'ils ne se laissassent séduire et n'acceptassent moins qu'elle ne désirait, il en résulta des longueurs infinies, en sorte que l'édit, qui aurait pu être promulgué dès le mois d'août 1597, ne le fut qu'au mois d'avril 1598, pendant le séjour que le roi fit à Nantes, où il s'était rendu après la soumission du duc de Mercœur, le dernier des Ligueurs.

A peine l'édit fut-il publié, que le nonce du pape, le clergé, les parlements, l'Université, la Sorbonne firent entendre leurs réclamations et apportèrent à son exécution toutes les difficultés imaginables. Le clergé demanda qu'on n'accordât aux ministres en-deçà de la Loire d'autres privilèges que celui de ne pas être recherchés; il insis-

ta sur le rétablissement du culte catholique dans toutes les villes tenues par les Huguenots, et il réclama surtout contre le paiement des gages des ministres sur les biens ecclésiastiques. L'opposition de sa part fut si ardente que des prélats, entre autres l'archevêque de Tours, dont la fougue offrit un fâcheux contraste avec la modération du nonce, ordonnèrent des prières publiques afin d'obtenir de Dieu que l'édit ne fût pas enregistré, au risque de replonger la France dans la guerre civile (1). La Sorbonne refusa de consentir à ce que les Réformés prisent leurs degrés dans ses écoles. L'Université voulut leur former ses collèges; la Faculté de médecine surtout se signala, en cette occasion, par la vivacité de son zèle pour l'orthodoxie. Le parlement de Paris adressa au roi des remontrances contre les articles de l'édit qui établissaient des chambres mi-parties, qui autorisaient les Protestants à tenir librement des synodes et qui déclaraient les Réformés admissibles à tous les emplois. Pour faire cesser toutes ces résistances, il fallut accorder à l'Université que les Réformés n'y auraient pas d'emploi qui les autorisât à dogmatiser; au clergé, que les synodes ne s'assembleraient qu'avec la permission du roi et qu'on n'y recevrait les ministres étrangers qu'à la même condition; au parlement enfin que la Chambre de l'édit, au lieu d'être composée de six conseillers protestants et de dix catholiques, le serait de juges catholiques, nommés sur la présentation des églises réformées, avec un seul protestant. Les cinq autres furent distribués dans les enquêtes. Ce fut avec ces changements, qui ne furent point soumis à l'acceptation des députés des églises, bien que encore assemblés, que l'édit de Nantes fut présenté au parlement de Paris. Ce parlement se montra d'abord fort récalcitrant et ne céda, comme ceux

(1) Afin d'entretenir la haine du peuple contre les Huguenots, le Clergé ne rougit pas d'exploiter l'imposture d'une prétendue possesseur, Marthe Brossier.

de Bordeaux et de Toulouse, qu'aux menaces du roi. Toutefois il ne l'enregistra pas sans lui faire subir, de sa propre autorité, de nouvelles altérations (1). Les Protestants ne manquèrent pas de réclamer contre ces modifications arbitraires; mais, comme toujours, il leur fut répondu que le bien de l'Etat ne permettait pas de revenir sur cette matière pour le moment, et le moment venu, on nia de leur avoir rien promis.

Nous avons dit que le nonce se montra fort modéré dans son opposition à l'édit de Nantes; cependant le roi, craignant que le pape ne fût pas aussi accommodant, voulut prévenir son mécontentement et donna à Fontainebleau un édit qui fit pour les Catholiques du Béarn ce que celui de Nantes venait de faire pour les Réformés de France. Rien de plus équitable que cet édit, auquel on ne pouvait reprocher qu'une chose, c'est qu'il violait les privilèges de la province en vertu desquels aucune loi ne pouvait être rendue sans l'assentiment des Etats.

La volonté de Henri IV était sans aucun doute de faire exécuter de bonne foi le pacte qu'il venait de conclure avec ses anciens coreligionnaires. Il le prouva par le choix des commissaires qui furent envoyés à cet effet dans les

provinces, en 1600. Ces commissaires, au nombre de deux par province, l'un catholique et l'autre protestant, s'acquittèrent de leur mission avec zèle et généralement avec une rigoureuse équité; cependant les haines étaient encore trop vives, pour qu'ils pussent espérer de contenter toujours les parties; il y eut donc des appels de leurs décisions, mais presque toujours, ils furent vidés au profit des Réformés.

L'édit enregistré et exécuté, le roi exigea la séparation de l'assemblée qui s'était transférée de nouveau à Saumur, le 20 nov. 1599, et était restée en permanence jusqu'au 31 mai 1601. Toutefois il accorda aux Huguenots l'autorisation d'en tenir une nouvelle à Sainte-Foy dans le courant du mois d'octobre (Voy. III, p. 308). Les Huguenots auraient désiré de rendre ces assemblées permanentes ou tout au moins annuelles, pour qu'elles veussent à l'exécution et au maintien de l'édit, à la conservation des places de sûreté, en un mot, aux intérêts politiques du parti dont les synodes et les colloques ne devaient pas se mêler; mais Henri IV ne voulut jamais y consentir. Tout ce qu'ils obtinrent, après de longues négociations, c'est qu'ils pourraient en tenir dans les circonstances importantes, si le roi le jugeait opportun. Henri leur proposa de les remplacer par des députés généraux qui résideraient à sa Cour et dont il paierait le traitement, à la condition cependant qu'ils ne seraient point élus directement par les églises et que leurs fonctions ne seraient point annuelles. Il voulait avoir, autant que possible, des hommes à lui.

A l'époque où nous sommes parvenu. Henri IV était en paix avec tous ses voisins; il avait acheté la Ligue et avait désarmé le parti protestant en signant l'édit de Nantes. La France épuisée par quarante années de guerre civile ne soupirait qu'après le repos, et elle devait se montrer prête à accepter avec reconnaissance tout ce que le gouvernement ferait en vue de sa sécurité et de son bien-être. Henri IV, encour-

(1) Voici les principales. Art. IX, addition de ces mots *par eux établi*. Art. XVIII, suppression de la clause qui défendait de rebaptiser les enfants déjà baptisés par un ministre. Art. XXVII, suppression de la défense d'insérer dans les lettres d'office la clause de R. C. A. et R. Art. XXXIV, addition du paragraphe commençant par ces mots *excepté toutes fois pour toutes matières bénéficiales, etc.* Art. XXXIV des Art. secrets, addition de ces mots *par la permission de S. M.* Sur les réclamations des Protestants, un brevet du mois d'août retablit les choses sur l'ancien pied. Art. XLV, portant: *En cas que les officiers de S. M. ne pourrout de lieux commodes pour les sépultures de ceux de ladite religion, dans le temps porté par l'édit, après leur requi-sition, et qu'il soit usé de longueur et de remise pour ce regard, sera loisible à ceux de ladite religion d'enterrer les morts dans les cimetières des Catholiques, aux villes et lieux où ils sont en possession de ce faire, jusques à ce qu'il y soit pourvu, supprimé et remplacé par une rédaction toute nouvelle (Voy., Pièces justif. N° LXIII).*

ragé par ses conseillers les plus intimes, Bellièvre, Sillery, Jeannin, Sully, Villeroy, tous gens de robe (1), à l'exception de Sully, sut habilement profiter de ces dispositions des esprits pour établir l'absolutisme, et faire fléchir sous sa volonté despotique les plus grands seigneurs, dont quelques-uns rêvaient encore le rétablissement d'une féodalité. Dans la poursuite de ce but, il montra autant d'ardeur que de sévérité; il s'avilit même jusqu'à prêter l'oreille aux délateurs et ajouter foi à leurs inventions les plus absurdes; il descendit jusqu'à la dissimulation et au mensonge; bien plus, il ne se laissa pas arrêter par la reconnaissance qu'auraient dû lui inspirer d'immenses services. Le maréchal de Biron, le chef le plus ambitieux, le plus actif, le plus redoutable du tiers-parti, porta sa tête sur l'échafaud, et *Bouillon*, qu'on regardait avec raison comme le plus habile et le plus puissant des Huguenots, aurait probablement été traité de même, s'il n'avait pas réussi à se sauver en Allemagne, et à intéresser les princes protestants à sa cause. Il ne put toutefois rentrer en grâce qu'en livrant la ville de Sedan, en 1606. Malgré les torts incontestables de Biron, malgré ses intrigues coupables avec les ennemis de la France, Henri aurait dû se souvenir qu'il était redevable, à lui ou à son père, de ses plus beaux succès militaires, et la réputation de générosité, de clémence que lui a acquise sa conduite très-politique envers les Ligueurs, serait assurément établie sur de plus solides fondements, s'il avait accordé la grâce du coupable aux prières de sa famille. Il devait d'autant moins hésiter, ce nous semble, que le premier président du

parlement reconnaissait que Biron n'avait rien fait qui méritât la mort, depuis le pardon qui lui avait été accordé une première fois à Lyon, pardon dont le maréchal avait malheureusement négligé de prendre abolition, contre le conseil du duc d'Epéron à qui le prince était mieux connu.

Mais, il faut bien le dire, la reconnaissance n'était pas au nombre des vertus de Henri, et son ingratitude naturelle était nourrie, à l'égard des hommes de guerre qui l'avaient le mieux servi, par une passion tout aussi méprisable. Il était envieux de la réputation militaire de ses lieutenants. Sa bravoure, la sûreté de son coup d'œil, ses succès lui avaient inspiré la plus haute idée de ses talents comme général, et les flatteurs, qu'il écoutait volontiers, l'entretenaient dans ses illusions. Le résultat des sièges de Paris et de Rouen aurait cependant dû lui apprendre à quoi s'en tenir. Mais l'expérience instruit rarement les rois. D'Aubigné remarque dans ses mémoires que « Henri IV souffroit impatiemment qu'on louât ceux de ses serviteurs qui avoient fait les plus belles actions à la guerre, et qui lui avoient rendu les plus grands services. » A ce témoignage nous joignons celui de Villegomblain : « Ce prince, dit-il, aucunes fois et bien souvent estoit jaloux de l'honneur de ceux qui dépendoient de luy, comme c'estoit son humeur de vouloir toujours trouver à redire sur ce qu'ils faisoient; car en ce qui estoit du fait de la guerre, jusques aux moindres efforts où il y avoit de l'honneur, il vouloit qu'ils fussent tous referez à sa louange, et sur ce qui estoit du blâme, bien que peut-estre il y eust participé en quelque chose, il le rejettoit volontiers sur autrui. »

Au reste, ce n'est pas seulement envers Biron et Turenne que Henri se montra ingrat. Etroit d'âme et de naturel, selon l'expression de Davila, il n'eut d'affection sincère et profonde pour personne, pas même pour sa sœur dont il brisa le cœur dans l'intérêt de sa politique. Tous ses plus zélés servi-

(1) Cette particularité a son importance. « Les légistes, dit M. Augustin Thierry, dès qu'ils purent former un corps, travaillèrent avec une hardiesse d'esprit et un concert admirables à replacer la monarchie sur ses anciennes bases sociales, à faire une royauté française à l'image de celle des Césars, symbole de l'Etat, protectrice pour tous, souveraine à l'égard de tous, sans partage et sans limites. »

teurs d'entre les Huguenots tombèrent aussi dans sa disgrâce ; le fidèle *Du Plessis-Mornay* lui-même fut indignement humilié par lui à la conférence de Fontainebleau. *Sully* seul resta en faveur, parce qu'il était utile, et qu'il cachait, sous de brusques dehors, toute l'adresse d'un courtisan. On a dit, pour excuser l'ingratitude de Henri IV, que les prétentions excessives des Protestants avaient été la cause unique pour laquelle ils avaient perdu ses bonnes grâces ; mais ne s'est-il pas montré ingrat envers *Sancy*, qui s'était pourtant couverti, envers le duc de Longueville, envers Givry, envers La Curée, envers tous ces vieux officiers qu'il laissa soumettre à la taille, comme roturiers, « encore qu'ils fussent perçez de coups et estropiez pour son service, » tandis qu'il souffrait, quoi qu'en dise Péréfixe, que des gens qui n'avaient jamais porté l'épée et qui n'étaient rien moins que nobles, en fussent exemptés à prix d'argent ou par faveur. « C'estoit, lit-on encore dans les Mémoires de Villegomblain, si précieux pour l'appréciation du caractère de Henri (1), c'estoit deux défauts qui estoient en ce prince, d'estre jaloux de la réputation de ceux qui le servoient, et qui estoient en bonne estime d'un chacun, et peu libéral et charitable à la récompense et nécessité de ceux qui avoient dépensé le leur et pây pour son service. »

L'économie, contenue dans de sages limites, est une vertu, même chez un souverain, mais chez Henri elle touchait à l'avarice ; le P. Daniel est contraint d'en convenir. Cependant l'a-

(1) L'impartialité de Villegomblain est attestée par la parfaite conformité de son jugement sur le caractère de Henri IV avec celui de l'auteur, encore anonyme, de la remarquable *Remonstrance* récemment publiée par M. Ch. Read dans l'opuscule cité plus haut. Cette pièce très-importante avait déjà été imprimée à la suite des Mémoires de Villeroy, mais mutilée, falsifiée. M. Read a donc rendu un service à l'histoire en la reproduisant dans son intégrité. Elle est d'autant plus précieuse qu'elle est évidemment sortie de la plume d'un ami dévoué de Henri, qui pensait que son dévouement même lui imposait le devoir d'être sincère.

mour de l'or se taisait dans son cœur devant trois autres passions encore plus impérieuses, celle des femmes, celle du jeu et celle des bâtiments. Autant Henri IV se montra peu libéral pour les lettres, autant il fut prodigue envers les arts, surtout envers l'architecture. C'est à lui qu'on doit l'achèvement du Pont-Neuf et la construction de la Galerie du Louvre. Il fit aussi beaucoup travailler aux châteaux de Saint-Germain, de Fontainebleau et de Monceaux ; mais de tous les bâtiments qu'il éleva ou restaura, le plus utile fut l'hôpital Saint-Louis, destiné aux pestiférés. Si son goût pour l'art monumental était dispendieux, il avait au moins ce bon côté qu'il donnait du pain à une foule d'ouvriers. Sa passion pour le jeu, au contraire, était sans excuse. Elle allait jusqu'à la fureur, et son exemple poussait les courtisans à leur ruine, car ils savaient par expérience que leur maître était âpre au gain et de mauvaise humeur quand le sort ne le favorisait pas. Cependant c'était pour ses maîtresses et ses bâtards qu'il prodiguait surtout des sommes folles. A Gabrielle d'Estrées, morte probablement de poison, succédèrent, sans compter des caprices sans nombre, la marquise de Verneuil, la comtesse de Moret, la demoiselle Des Essarts, et à mesure que Henri vieillissait, il bravait avec plus d'impudeur le scandale public. Il s'était contenté de donner ses amours avec Gabrielle en spectacle à son armée indignée ; il logea la Verneuil si près du Louvre, « qu'en vérité, dit Tallemant des Réaux lui-même, il n'y avait en cela ni politique ni bienséance ». La reine justement irritée vivait en guerre ouverte avec la marquise, et il en résultait de fréquentes scènes de jalousie dans lesquelles *Sully* était souvent appelé à intervenir. Pendant quelque temps, Henri avait puisé dans les caisses de Zamet l'argent qu'il dépensait pour ses amours et pour le jeu ; mais quelle que fût la libéralité intéressée du banquier, il n'aurait pu suffire à des dépenses incalculables. Le roi devait donc recourir de temps en

temps à des moyens extraordinaires. En 1596, par exemple, c'est-à-dire dans une année d'affreuse misère, où, au rapport de L'Etoile, « processions de pauvres se voioient par les rues en telle abondance qu'on n'y pouvoit passer, lesquels crioient la faim. » il prit 8,000 écus sur les rentes de l'Hôtel-de-ville, en menaçant de la Bastille les malheureux rentiers qui osaient se plaindre de cette spoliation. Plus tard, Sully lui évita la peine de recourir à des mesures aussi despotiques, en consacrant plus spécialement aux plaisirs du roi les pots de vin qu'il se réservait dans les marchés, les amendes, le produit de la vente des nouveaux offices qu'il créait assez fréquemment, le droit annuel ou Paulette, qui perpétua la vénalité des charges avec tous ses abus, et les millions enfin qu'arrachèrent aux financiers de prétendues chambres de justice, établies en 1597, en 1601 et en 1607, sous prétexte de faire rendre gorge à ceux qui s'étaient enrichis aux dépens de l'Etat. Henri et son ministre ne se procuraient pas, on le comprend, ces ressources extraordinaires sans commettre des iniquités; le roi le savait, il l'avouait, et il se justifiait par une singulière excuse : « Je sçai, disait-il, que je fais des injustices dont possible pourrois-je bien quelque jour rendre compte; mais mes conseillers et officiers en font bien d'autres, et de plus grandes que moy et de plus grande conséquence. »

Plus Henri IV s'abandonnait à ses passions, plus aussi il s'attachait à la religion catholique, et cela devait être. Le protestantisme place l'homme libre, mais responsable, en face de Dieu qui le jugera; pour le protestant, point d'espoir de pardon sans une sérieuse repentance manifestée par l'amendement de sa vie. Le catholicisme, au contraire, met entre le fidèle et le souverain juge un intermédiaire, le prêtre, qui assume la responsabilité du péché en s'attribuant le droit de peser dans son for intérieur la faute et la pénitence, et d'absoudre le pécheur moyennant l'accomplissement de certains actes extérieurs, auxquels une

autorité purement humaine a donné une valeur fictive. Laquelle des deux doctrines doit convenir le mieux à un libertin, qui aura soin, on peut le supposer, de ne pas choisir son confesseur parmi les ecclésiastiques les plus austères, c'est-à-dire, parmi ceux qui attachent plus de prix à la contrition du cœur qu'aux œuvres satisfactoires? Ce fut dans l'ordre de Loyola, tristement célèbre par le relâchement de sa morale, que Henri IV prit le sien. Dès 1603, en effet, un édit, depuis longtemps sollicité par le pape, rappela les Jésuites malgré la vigoureuse opposition du parlement de Paris, qui ne céda que devant la volonté impérieuse du roi, peut-être aussi devant l'injure faite au pape par le Synode national de Gap (*Voy.* III, p. 318), et fort peu de temps après, le P. Colton fut nommé confesseur de S. M. En 1604, le roi fonda, à la prière de son proxénète La Varenne, un collège de Jésuites à La Flèche et le dota d'un revenu de onze mille écus d'or. En 1605, il fit abattre la pyramide élevée en mémoire de l'attentat de Jean Châtel, parce que l'inscription accusait les Jésuites d'avoir poussé ce misérable au crime. En 1606, en réponse aux cahiers de l'assemblée du Clergé, il fit dresser un édit qui interdit la sépulture des Réformés dans les églises, les monastères ou les cimetières catholiques, même sous prétexte de fondation ou de patronage; qui défendit de bâtir les temples trop près des églises, et qui accorda au clergé romain d'autres faveurs, comme la faculté de racheter ses biens vendus depuis 40 ans, moins précieuses toutefois à ses yeux que la publication du concile de Trente qu'il réclama sans pouvoir l'obtenir (1). En 1607, l'ancien hérétique relaps, excommunié par Sixte-Quint, se déclara contre le sénat de Venise le défenseur des prétentions les plus exagérées de la papauté, et força la république à s'humilier devant le siège de Rome en la mena-

(1) Par compensation, il accorda aux Huguenois de Paris la permission de transporter leur préche d'Ablon à Charenton.

çant de marcher contre elle à la tête de quarante mille hommes. En 1608, le nouveau converti, qui avait jusque-là poursuivi de ses sarcasmes les Huguenots apostats, essaya de séduire *Sully* par les plus brillantes promesses et de l'amener à abjurer. La même année, les Jésuites furent introduits dans le Béarn, et vers le même temps, au rapport de Richelieu, Henri avoua à la reine « que, depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le cardinal Du Perron avec Du Plessis-Mornay, il détestoit autant par raison de conscience la créance des Huguenots comme leur parti par raison d'Etat. » Enfin depuis quelques années, on voyait se multiplier chaque jour les couvents de Récollets, Capucines, Feuillantines, Carmélites, Carmes déchaussés, Ignorantins, tous ordres jusque-là inconnus en France. Le P. Cotton avait donc acquis dès lors une très-grande influence sur l'esprit du monarque ; mais s'il songea à l'exploiter, ce ne fut pas dans l'intérêt des bonnes mœurs. L'Etoile nous trace ce tableau hideux de la corruption de la Cour sur la fin du règne de Henri IV : « Renfort d'ahominations à la Cour où toute piété et crainte de Dieu est esteinte. On ne void que le vice régner, le blasphème autorisé, et le jeu, son compagnon, en vogue et en crédit plus que jamais. » Et la conscience révoltée du chroniqueur reproche au clergé et en particulier à Cotton de ne point flétrir ces débordements de peur de déplaire aux courtisans. En parcourant la série assez considérable des édits et des ordonnances rendus par Henri IV, on n'en trouve effectivement qu'un seul où l'influence de l'Eglise se fasse sentir d'une manière vraiment salutaire ; c'est l'édit contre les duels, donné à Blois en 1602, et renouvelé à Fontainebleau en 1609, édit d'autant plus nécessaire que la fureur des combats singuliers ne connaissait pas de bornes, et que depuis l'avènement au trône de Henri IV, on ne comptait pas moins de sept mille grâces accordées à des duellistes. Il faut ajouter pourtant que, tout en défendant

les duels par ses édits, le roi les encourageait dans ses entretiens familiers.

Quelque accroissement qu'eût déjà pris l'influence du clergé, et quelque confiance que le roi témoignât aux vieux ligueurs qu'il avait appelés dans ses conseils, il fut cependant impossible au parti ultra-catholique, bien que fortifié, depuis 1600, par l'appui de la reine Marie de Médicis et de ses favoris italiens, d'entraîner Henri IV dans une alliance avec l'Espagne. Henri haïssait cette puissance ambitieuse qui lui avait fait tant de mal et qui ne cessait d'agiter la France par ses intrigues. Les barbares persécutions exercées par le roi Philippe III contre les Morisques auraient pu lui fournir un sûr moyen de se venger. Malgré les dénégations qu'il opposa aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne, il est certain qu'il eut un moment la pensée de les prendre sous sa protection ; mais un scrupule religieux, dit-on, le fit renoncer à ce projet. Son zèle pour le catholicisme n'alla pas toutefois jusqu'à l'abandon de ses alliances protestantes ; sa politique extérieure resta toujours huguenotte et eut pour but constant l'abaissement de la maison d'Autriche. En 1603, il envoya *Sully* en Angleterre pour proposer à Jacques I un traité d'alliance contre l'Espagne, qui fut signé le 30 juillet. En même temps, ses ambassadeurs travaillaient en Allemagne à nouer entre les princes protestants une confédération à la tête de laquelle il comptait se placer. A l'intérieur, il faisait d'immenses préparatifs, munissait ses places frontières, garnissait ses magasins et ses arsenaux, et pour se procurer l'argent nécessaire à l'exécution de ses vastes desseins qui tendaient, dit-on, à un remaniement complet de la carte de l'Europe, il ne recula pas devant la banqueroute. Est-ce se montrer trop sévère que de qualifier ainsi les moyens illégitimes auxquels il eut recours ? Il soumit à des réductions considérables toutes les dettes de l'Etat sans exception, et en éteignit même plusieurs sans compen-

sation (1); il supprima le plus qu'il put d'assignations sur le domaine, sans s'enquérir de la valeur des titres, en sorte qu'un grand nombre de ses plus fidèles serviteurs, comme *Du Plessis-Mornay*, se virent dépouiller de celles qu'ils avaient reçues en remboursement des avances faites par eux au roi de Navarre; il voulut même confisquer à son profit une partie des rentes de l'Hôtel-de-Ville, mais il dut renoncer à cette entreprise qui faillit soulever Paris, et il ne réussit pas mieux, grâce à l'énergique opposition du parlement, à faire passer l'unique édit qu'il rendit, en 1609, pour l'affaiblissement des monnaies. Tous les anciens impôts étaient d'ailleurs maintenus et la perception en était poursuivie avec non moins de rigueur que le recouvrement des taxes nouvelles, qui se multipliaient à tel point qu'au rapport de L'Etoile, « le pauvre peuple étoit assés et trop chargé, et les marchands tous morfondus. » Aussi le maréchal d'Ornano ne craignit-il pas, en 1609, d'avertir franchement et loyalement Henri IV, qu'il étoit hâï du peuple plus que son prédécesseur ne l'avait jamais été, à cause des charges accablantes qu'il lui faisait porter. Mais « le roy pour avoir son compte, rioit de tout et se moquoit de tout le monde », nous dit L'Etoile.

Ce qui le rassurait peut-être et le portait à mépriser le mécontentement populaire, c'étoit la facilité avec laquelle il avait comprimé, depuis l'extinction de la Ligue, quelques misérables tentatives de soulèvement. La rigueur qui avait été déployée, en 1602 et en 1605, dans la répression des troubles du Limousin et du Périgord, avait, en effet, frappé le peuple de terreur, et le souvenir du supplice de Biron tenait la noblesse dans la crainte; les Huguenots eux-mêmes, qu'on nous représente comme si turbulents et si indomptables, étaient pros-

ternés aux pieds de Henri, ainsi que le prouve ce qui se passa aux assemblées politiques de Châtellerault et de Gergeau. La première non seulement n'éleva aucune plainte au sujet des altérations faites à l'édit, mais elle abandonna même, sans trop de peine, le duc de *Bouillon* à la vengeance du roi, au prix d'un brevet qui prolongea pour trois ans la garde des places de sûreté. C'est à peine si elle osa renouveler le serment d'union. La seconde, conformément au désir du roi, se borna, pour ainsi dire, à dresser une liste de six candidats à la députation générale.

La paix régna donc à l'intérieur, et l'on sait que quelque oppressif que soit un gouvernement, la tranquillité publique favorise le développement de l'agriculture et de l'industrie, surtout après une profonde perturbation. Henri IV d'ailleurs avait à cœur la prospérité de son royaume, moins, il est vrai, par amour pour le peuple que par égoïsme. La richesse du pays pouvait seule lui fournir les moyens de se livrer à ses passions dominantes, les femmes, le jeu, les bâtiments, la guerre; il ne l'ignorait pas; aussi, parmi les ordonnances de son règne, en trouve-t-on quelques-unes qui ont évidemment pour but de protéger les travailleurs. Telle la déclaration du 16 mars 1595, qui défendit d'exécuter les laboureurs par voie de contrainte par corps et par saisie de leurs bestiaux et de leurs meubles, mesure salutaire, mais qui ne fut pas exécutée ou le fut mal. Tel l'édit de mars 1600, rendu pour remédier aux abus sur l'assiette de la taille. Telles encore les déclarations du 24 fév. 1597 et du 4 avril 1598, contre les routiers dont les brigandages désolaient les provinces. Ordre étoit donné de courir sus à tous les gens de guerre qui tiendraient la campagne sans commission expresse du roi, et de les tailler en pièces. C'étoit assurément une belle ordonnance, comme le dit L'Etoile, seulement on trouvera peut-être qu'avant de licencier aussi brutalement de vieux soldats qui lui avaient rendu de

(1) C'est ainsi qu'on ne remboursa jamais les receveurs qui avaient fait les avances d'une partie au moins des arrearages de la taille, remis aux contribuables en 1600, parce que, dit *Nézeray*, il eût été impossible de les lever.

très-grands services, Henri IV aurait dû ouvrir un asile au moins à ceux d'entre eux qui ne pouvaient plus gagner leur vie; mais il pensait « qu'en le servant, ils n'avaient fait que leur devoir », et par conséquent qu'il ne leur devait rien. Ce fut seulement en 1604 qu'il songea à transformer la Charité en hospice pour les soldats invalides, et en 1606, qu'il rendit un édit pour l'entretien des vieux soldats estropiés. Encore ces ordonnances ne furent-elles pas exécutées. Au reste, la mort, avec le temps, devait nécessairement délivrer les paysans des rapines des gens de guerre; mais il est un autre ennemi qu'ils ne redoutaient guère moins et dont les dévastations sont continuelles; nous voulons parler des bêtes fauves. Henri ne fit rien pour garantir les laboureurs de leurs ravages; bien au contraire, comme il aimait la chasse avec fureur, il préféra prendre les bêtes sous sa protection. Dès 1596, il renouvela les ordonnances de François I; puis, en juin 1601, il rendit un nouvel édit qui, tout en encourageant les délateurs, interdit la chasse sous peine pour les délinquants d'être mis à l'amende, battus de verges jusqu'à effusion de sang, et en cas de récidive, envoyés aux galères; et enfin ces peines exorbitantes ne suffisant pas pour arrêter le braconnage, un nouvel édit, du 14 août 1603, défendit la chasse à l'arquebuse ou au pistolet sous peine de mort!

Henri IV avait aussi à cœur de faire fleurir le commerce, il espérait avec raison y trouver une source abondante de revenus. Dans cette intention, il donna des soins à la réparation des routes et des ponts, et il adopta le projet de joindre la Seine à la Loire par le canal de Briare; mais il ne tarda pas à s'apercevoir, lit-on dans Mézeray, « que par cette voye la dépense étoit grande et le profit long à venir et fort incertain »; il l'abandonna donc, comptant réussir mieux et plus promptement par les manufactures. Sous sa protection et malgré l'opposition de

Sully, il s'en établit de plusieurs sortes: tapisseries de haute lisse, tapisseries de cuir doré, gazes, poteries, fayences, cristaux, soieries, brocards d'or et d'argent. Cependant c'est aux manufactures de soie qu'il accorda de préférence des encouragements. A la demande des fabricants de Tours, il interdit l'importation des soieries étrangères; mais il dut bientôt révoquer son ordonnance, les produits de la douane se trouvant diminués de plus de moitié et les foires de Lyon presque anéanties.

Un instant le roi s'était bercé de l'espoir de trouver un nouveau Pactole dans l'exploitation des mines des Pyrénées. C'était en 1602. Il n'était donc question à la Cour que de festins, de ballets, de parties de chasse; on jouait gros jeu. La terre, s'écriaient les flatteurs de Henri, amoureuse de ses vertus incomparables, avait ouvert son sein pour lui prodiguer ce qu'elle avait de plus riche et de plus beau. Toujours après à la curée, les courtisans s'étaient emparés de la direction de la future industrie. Bellegarde s'était fait nommer grand-maitre; Beaulieu-Rusé, lieutenant; *Béringhen*, contrôleur général; Villedaureuil, président du tribunal des mines. Cette ivresse se dissipa lorsqu'on s'aperçut que les frais de l'exploitation l'emportaient sur les bénéfices.

Une source plus certaine de richesses et de puissance était le commerce extérieur; mais, sous ce rapport, tout était à créer et Henri était impatient de jouir. Quelques Huguenots essayèrent de poursuivre avec leurs seules ressources les grands projets de *Coligny*; malheureusement ils ne rencontrèrent pas auprès du gouvernement la protection qu'ils étaient en droit d'attendre (*Voy.* IV, p. 380).

A tout prendre, nous trouvons fort juste cette observation de Sismondi, que l'amélioration qui se fit incontestablement dans le sort du peuple, fut plutôt un bienfait du temps que de l'administration de Henri IV et de *Sul-*

ly; de la baisse du prix de l'argent par suite de l'exploitation des mines de l'Amérique et du pillage des riches- ses enfouies dans les églises et les couvents, que des lois et des ordonnances.

Nous touchons à la terrible catastrophe qui trancha subitement la vie d'un des plus grands princes dont l'histoire fasse mention.

Henri IV avait atteint l'âge de 56 ans. Il était père de six enfants légitimes et de onze enfants adultérins qu'il avait reconnus, sans parler de tous ceux qu'il ne voulait ou ne pouvait pas avouer. Depuis longtemps, ses cheveux, qu'il portait courts avec une barbe très-longue, avaient grisonné par suite des fatigues et des soucis; les débauches l'avaient usé avant l'âge; des infirmités, des maladies fréquentes entravaient son admirable activité; des accès réitérés de goutte altéraient son caractère et le rendaient chagrin, irritable; plus d'une fois déjà, ses médecins l'avaient averti de mettre un terme à ses galanteries ou de se préparer à la mort. Il avait, en outre, une éphidrose qui faisait dire à M^{me} de Verneuil que « bien lui prenait d'être roi, et sans cela on ne le pourrait souffrir, et qu'il puait comme charogne (1). » Mais il était roi, et la dépravation des dames de la Cour était fort propre à lui persuader que ce titre pouvait lui tenir lieu des qualités les plus séduisantes. Il ne rougit donc pas de s'éprendre d'un amour insensé pour la fille du connétable de Montmorency, alors âgée de seize ans. Afin de la rapprocher de lui, il la maria à son cousin, le jeune prince de Condé, dans l'espoir que son mari, qui n'avait que dix mille livres de rente, se prêterait par intérêt à ses honteuses amours; mais Condé se montra jaloux et ne voulut point écouter les conseils de sa mère, Charlotte de La Trémoille,

qui, après avoir empoisonné son mari, voulait prostituer l'honneur de son fils. Ne pouvant soustraire sa femme aux obsessions du *vert galant*, qui la poursuivait sous toutes sortes de déguisements et recourait aux plus méprisables moyens pour en arriver à ses fins, le jeune prince prit le parti de l'emmener dans les Pays-Bas. Irrité de cette évasion, Henri résolut de reconquérir la fugitive par les armes, sur le noble refus des archiducs de violer les lois de l'hospitalité, et prenant pour prétexte l'affaire de la succession de Clèves, il fit marcher ses troupes vers les frontières. Avant de partir lui-même, il consentit, avec une extrême répugnance, à faire sacrer Marie de Médicis, qu'il avait nommée régente, dès le 20 mars 1610. Cette régence, fondée sur une crainte superstitieuse, semblait un pressentiment. Le sacre eut lieu à Saint-Denis, le 42 mai, et le surlendemain, Henri fut assassiné par Ravaillac (1).

Nous avons raconté la vie de Henri IV, non pas à la manière de ses panégyristes, qui ont célébré sur tous les tons ses vertus et laissé dans l'ombre ses vices, mais avec la ferme intention de ne rien dissimuler de ce que les mémoires du temps les plus estimés et les actes les plus authentiques nous révèlent sur son caractère; car nous croyons que si le devoir de l'historien est de prendre la vérité pour guide, ce devoir est encore plus strict lorsqu'il s'agit d'un homme dont la volonté fait la loi. On nous reprochera, nous nous y attendons, d'avoir insisté sur les défauts de ce grand prince bien plus que sur ses qualités et d'être ainsi tombé dans l'extrême contraire. Mais ses qualités sont connues, et ses défauts le sont moins. En

(1) Ces détails sont peut-être indignes de l'histoire, mais ils ne le sont pas de la biographie qui doit tout rechercher, tout révéler, au risque de passer pour médiane; son principal mérite est de peindre au naturel.

(1) L'Étoile rappelle, au sujet de cet assassinat, un mot de d'Aubigné devenu célèbre. Après l'attentat de Châtel, le célèbre huguenot avait dit à Henri IV « que de sa livre il avoit renoncé Dieu, et que Dieu l'y avoit frappé; mais qu'il prist garde à ce que le second coup ne fust point au cœur. » D'Aubigné, qui était quelque peu enclin à la superstition, dut se croire prophète.

admettant même que nous eussions un peu trop ombré le tableau, notre portrait ne serait-il pas encore plus fidèle que celui qu'a tracé Scipion Duplex, historien de Louis XIII : « Henri IV fut le prince des rois et le roi des princes, le modèle des généraux, l'honneur des chevaliers, l'appui du clergé, l'espérance de la noblesse, les délices de son peuple. l'arbitre de la chrétienté (1), le restaurateur de la monarchie française, la terreur des infidèles, le protecteur de ses alliés, victorieux et triomphant de tous ses ennemis, tant étrangers que domestiques, invincible par les armes, flexible par les soumissions, plus prompt au pardon qu'à la vengeance, constant en ses résolutions, assuré dans les périls, ferme dans les adversités, modéré dans les prospérités, prévoyant dans les choses douteuses, prudent dans les difficiles et toujours égal dans l'une et dans l'autre fortune. » Ces hyperboles ridicules ont été répétées à peu près par tous les historiens (2). Voltaire lui-même, qui a choisi Henri pour le héros du seul poème épique que la France possède, nous le peint comme « le plus brave prince de son temps, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme. » Nous avons voulu présenter le revers de la médaille. Que chacun juge.

HENRI (JACQUES), sieur de La Maissonneuve et de Moussidun, maire de La Rochelle pendant le siège célèbre que cette ville héroïque eut à soutenir après la Saint-Barthélemy.

Voici le portrait que de Thou trace de ce républicain digne par son caractère et ses vertus des plus beaux siècles de Rome : « Mercator, superioribus temporibus Colini præfecti maris disciplinâ imbutus, homo non ita solerti in-

genio, sed ad extrema consilia obfirmato, duris moribus, et nobilitati ad omnem favoris aulici auram, uti aiebant, mobili valdè infestus. » Ajoutons, d'après les Mémoires de Charles IX, qu'il était « bien affectionné à la religion et vigilant aux affaires de la ville. »

Depuis longtemps La Rochelle était odieuse à la Cour ; aussi Catherine de Médicis avait-elle bien compté envelopper dans le massacre cette ville huguenotte par excellence. Mais les habitants étaient sur leurs gardes, et Coligny lui-même n'avait pu dissiper leurs méfiances, tant elles étaient grandes.

Lorsque le bruit de la Saint-Barthélemy y fut apporté, il y répandit une terreur mêlée d'indignation. Les magistrats municipaux envoyèrent aussitôt des députés à Strozzi et au baron de La Garde qui, dans l'espoir de calmer leurs alarmes et d'apaiser leurs soupçons, répondirent que les égorgements de Paris avaient été provoqués par une querelle particulière, et que l'intention du roi était de maintenir exactement les édits de pacification. Mais les Rochelais ne se laissèrent pas prendre au piège. Dès le 4 sept., les habitants furent organisés en huit compagnies (Voy. V, p. 216), sans compter la colonelle, commandée par d'Arandelle, lieutenant du maire. On forma une compagnie de cavalerie, dont *Saint-Etienne* fut nommé capitaine, et *Guimenière*, lieutenant ; on leva huit compagnies de gens de pied, dont les quatre premières, les plus nombreuses, furent placées sous les ordres des capitaines *Des Essarts-Montalambert*, *La Rivière-le-Lys*, *Bretin*, dit le Normand, et *Violet*, officiers déjà connus par leur valeur et leur expérience militaire. Deux cents volontaires offrirent leurs services qui furent acceptés ; des émissaires furent envoyés dans le Languedoc et le Quercy pour demander du secours ; des provisions de guerre et de bouche furent amassées dans les magasins ; toutes les mesures, en un mot, furent prises pour soutenir bravement un long siège. Tous les habitants sans distinction de

(1) Nous ne voyons dans tout son règne que deux seuls actes qui aient pu lui valoir ce titre pompeux ; c'est sa médiation entre Venise et Rome, en 1607, et sa médiation entre l'Espagne et les Provinces-Unies pour la conclusion d'une trêve, en 1609, trêve qui fut signée le 11 janv., sous sa garantie et sous celle du roi d'Angleterre.

(2) Rien de plus curieux cependant à cet égard que la *couroennemystique* qui lui est réservée par l'évêque Péréfixe.

vant concourir à la défense commune, on voulut, par un louable sentiment d'équité, que tous fussent représentés dans le Conseil, où l'on fit entrer, en conséquence, quatre gentilshommes étrangers à la ville, *Langueillier, Saint-Etienne, La Roche-Esnard et Des Essarts*, comme représentants des Réfugiés du Poitou et de la Saintonge, dont le nombre était si grand qu'ils formèrent un corps de 1500 soldats, sans compter 50 gentilshommes. *La Tombe*, ancien président à la chambre des comptes de Nantes, y fut appelé au nom des Réfugiés de la Bretagne et de la Normandie. On voulut aussi y admettre quelques ministres; mais les pasteurs de La Rochelle et leurs collègues réfugiés, au nombre de cinquante-cinq (1), déclinerent cet honneur, en promettant toutefois de se rendre dans le sein du Conseil toutes les fois qu'ils en seraient requis.

Ce fut au milieu de ces préparatifs que *Bouchereau*, qui avait été sauvé du massacre de Paris par Biron, vint, de la

(1) Voici les noms de 50, d'après un msc. de l' Arsenal, coté Hist. 170 H F: *Chenevert*, de Neuzy, *Vincent*, d'Ars, *Mazières*, dit *La Place*, de Marans, *Pasquier*, de Nestre (?) en Aunis, *Rochier*, de Chantonay, *Salmon*, de La Flotte, *Avicce*, de Beaulieu en Bas-Poitou, *Duval*, de La Chapelle, *Petit*, de Barbezicux, *Triant*, de Cize, *La Blachière*, de Niort, *La Vallée-Folion*, de Brouage, *Chaureton*, de St-Martin-en-Rhé, *Du Bruet*, de Belleville en Bas-Poitou, *Morin*, de Champagne, *Bougouinière*, de Vieillevigne, *La Touche*, de St-Fulgent, *Garnier* [Green?], de St-Marsant, de La Jaudonnière en Bas-Poitou, *Berger*, de Châteaudun, *Pasquier*, de Montreuil-Bonnin, *Garnier*, de Sandres (?) en Aunis, *Girard*, de Bessay, *Fourmentin*, de Monise près Brouage, *Du Moulin*, de Fontenay-le-Comte, *Genet*, de St-Gilles-sur-Vie, *Alès*, de Marizé (?), *Amary*, de Bressuire, *Baron*, de Châteaudun, *Chesnet*, de St-Christophe, *Malet*, de St-André en Saintonge, *Sorin*, de Fontenay près Niort, *Monastier*, de St-Gelsais, *Abray*, de Champdeniers, *Mercier*, de St-Jean-Ligoure, *Thierry*, d'Yves près La Rochelle, *Boucherry*, de Chize, *Du Puy*, de La Jarrie, *Ragueneau*, de Nieul, *Morely*, de Genest en Limousin, *Deffrous*, de Parthenay, *La Place*, de Talmont, *Bouquet*, de Gennes en Anjou, *Marchay*, de Tours, *Parnasse*, de St-Savinien, *Bonnet*, de Brisambourg, d'Alive, de Châtellerault, *Malescot*, de Belabre, *Le Blanc*, de Soubisse, *Marry*, *Cousturier*, de Châteauroux.

part du roi, exhorter ses concitoyens « à écouter la voix du devoir. » Le maire répondit, au nom des Rochellois, que toute résistance cesserait, si Charles IX jurait l'observation des édits et le maintien des privilèges de la ville. *Claude Texier*, sieur du Treuil-aux-Filles, fut chargé de porter cette réponse; mais il n'était pas encore arrivé à Paris, que déjà le roi avait fait partir Biron, à qui il venait de donner le gouvernement de La Rochelle, dans l'espoir que ce demi-huguenot se ferait écouter mieux que tout autre, d'autant plus que le roi de Navarre s'était empressé de le recommander lui-même à ses bons amis les Rochellois. Mais le Conseil, dès qu'il fut instruit de l'arrivée de Biron à Surgères, envoya au devant de lui *Morisson* et *Haraneder* pour lui déclarer qu'on ne le recevrait dans la ville qu'après qu'il en aurait éloigné les troupes qui la tenaient comme assiégée. En vain Biron employa-t-il tour-à-tour les promesses et les menaces; en vain députa-t-il l'un après l'autre aux Rochellois d'*Ouart*, qui, dans les guerres précédentes, avait donné des preuves de zèle pour la Religion, *Durand*, ancien agent de La Rochelle auprès de la Cour, le loyal *Du Vigeon*, qui faillit payer de sa vie l'erreur d'un moment; ces efforts n'aboutirent qu'à redoubler les méfiances des Rochellois qui savaient fort bien que, tout en les amusant par des négociations, Biron faisait arrêter leurs vaisseaux en pleine mer et assemblait en secret des troupes pour les attaquer. Ils pressaient donc avec un redoublement d'ardeur leurs préparatifs de défense, et ils envoyèrent en Angleterre *Pardaillan*, le ministre *Claude Du Moulin* et *Jean David*, pair du corps de ville, pour demander du secours à la reine Elisabeth, puis bientôt après, *Jean de La Place* pour y acheter des munitions.

En 1572, les fortifications de La Rochelle consistaient en une enceinte flanquée d'un grand nombre de tours dont trois, avec le bastion du Gabut, commandaient la mer. Un boulevard

protégeait la porte Saint-Nicolas, dont le faubourg était défendu par un demi-bastion revêtu de gazon. Depuis cette porte jusqu'à la tour Mallevaut, des marais rendaient inaccessibles les abords de la ville. Plusieurs plates-formes avaient été construites en dedans de l'enceinte, entre la porte de Cougnes et la porte Rambault. Un boulevard couvrait la Porte-Neuve, et depuis cette porte jusqu'à celle des Deux-Moulins, l'enceinte avait été terrassée d'espace en espace et était protégée par un fossé plein d'eau. De ce côté d'ailleurs, l'attaque était rendue très difficile par un réseau de canaux et de marais salants. Toutes les parties faibles de l'enceinte furent fortifiées par des terrasses. Dans les fossés furent pratiquées des casemates ou des caponnières capables de contenir chacune de quinze à vingt arquebusiers. Enfin Scipion Vergano, qui succéda à Robert Chinon, ingénieur du roi de Navarre, dans la direction des travaux de la défense, couvrit le ravelin de la porte des Deux-Moulins d'un ouvrage à corne appelé la Tenaille, qui était soutenu par un mur de revêtement du côté de la mer.

Sans être imprenable, comme le prétend Davila, La Rochelle était, pour le temps, une place très forte. Elle ne pouvait guère être attaquée que d'un seul côté, c'est-à-dire, entre la porte de Cougnes et le bastion de l'Évangile; mais de ce côté-là, le terrain était si élevé qu'il commandait presque toute la place. Ce désavantage, au reste, était plus que compensé par le courage des habitants et leur ferme résolution de défendre jusqu'à la mort leur liberté et leur religion, nobles sentiments dans lesquels ils étaient entretenus principalement par les ministres de *Nort* et *La Place*; le premier, prédicateur à l'éloquence noble et persuasive, à l'esprit souple et délié, aux manières douces et insinuantes; l'autre, fongueux tribun aux mœurs rudes et sauvages, à l'humeur inquiète, au zèle ardent jusqu'à l'exès.

En vertu du droit attaché à sa charge,

Jacques Henri commandait en chef les gens de guerre; mais d'autres soins le forcèrent à déléguer le commandement militaire à *Saint-Etienne*. Ce choix souleva des jalousies, en sorte qu'après avoir lutté quelque temps contre les intrigues et les calomnies de ses ennemis, Saint-Etienne sortit de la ville, mécontent et irrité. Quelques jours plus tard arriva *La Noue*, qui avait accepté à regret, dit-on, la commission de ramener La Rochelle à l'obéissance, sous la promesse d'une entière liberté de conscience pour ses habitants et du maintien de ses privilèges. Ce n'est point le moment de rechercher les motifs de l'étrange conduite du célèbre Bras-de-Fer, il suffira de dire que les Rochellois ne se décidèrent pas sans peine à l'admettre dans leur ville. Toutes les difficultés levées, *La Noue* fut conduit à l'échevinage, où il exposa l'objet de la mission qui lui avait été confiée par Charles IX. La conférence s'ouvrit par des reproches pleins d'aigreur; cependant lorsqu'on entendit le vieux compagnon de Coligny protester que jamais il ne serait un lâche déserteur de la cause des églises, et affirmer qu'il avait accepté la mission qu'il remplissait, non pour trahir La Rochelle, mais pour la sauver, les esprits s'adoucirent, les méfiances se calmèrent, et, malgré une forte opposition, l'émissaire du roi fut nommé commandant des soldats destinés à repousser les attaques des troupes royales. Après une entrevue avec Biron, *La Noue* accepta le commandement des Rochellois, sans aucun doute dans l'espoir de faire triompher plus facilement ses vues pacifiques.

Toutes les propositions d'accommodement ayant été rejetées, Biron dut recourir à la force. La première tentative des assiégeants fut de couper un aqueduc qui fournissait de l'eau à la ville; ils y réussirent après un combat sanglant qui coûta la vie à *Allemagne*, lieutenant du capitaine *Normand*, mais l'eau des puits fournit abondamment aux besoins des assiégés. Nous n'avons pas l'intention de raconter en détail tous les

engagements qui suivirent cette affaire, et qui presque toujours se terminèrent à l'avantage des Rochellois; toutefois il nous est impossible de passer sous silence l'admirable conduite d'un chaudronnier de l'île de Rhé qui, placé en sentinelle dans le moulin de la Brando et attaqué, au milieu de la nuit, par un détachement ennemi, eut l'audace de tenir ferme, seul contre tous. Suppléant au nombre par la ruse et l'audace, il tira sur les assaillants à coups précipités, et contrefaisait la voix de plusieurs personnes, pour leur faire croire qu'il avait des compagnons. Sur le point d'être forcé, il finit par demander quartier pour lui et les siens. Strozzi, qui commandait le détachement, accorda la vie sauve à la garnison; mais lorsqu'il vit ce brave soldat sortir tout seul du moulin, il entra dans une violente colère et menaça de le faire pendre. Biron voulut bien modérer la peine et envoya aux galères ce héros, qui heureusement parvint à s'échapper.

Bloquée étroitement par terre, La Rochelle le fut par mer, vers la fin de janvier 1563, au moyen de deux forts, construits à l'entrée du golfe, et de deux redoutes, élevées sur la Motte-Saint-Michel et à la pointe de Chef-de-Baye. Comme les intrépides marins de La Rochelle auraient pu braver les feux croisés des forts et des redoutes pour tenter le passage, les assiégeants coulèrent encore à l'entrée du havre une grande caraque, qu'ils transformèrent en une espèce de fortin et qu'ils relièrent aux forts au moyen de bâtiments plus petits également coulés et rattachés entre eux par des poutres flottantes, ce qui formait une estacade difficile à franchir. Enfin une flotte reçut ordre de croiser constamment en vue des côtes. Mais malgré tous les obstacles qu'il y avait à vaincre, plus d'un hardi capitaine rochelais réussit à prendre la mer et à rentrer dans le port. Tel *Jolli* qui y amena d'Angleterre un convoi de vivres; tel encore le gascon *Mirant* qui y conduisit quatre vaisseaux pris sur l'ennemi.

Les travaux des assiégeants ne s'exécutèrent pas sans que les Rochellois cherchassent à y mettre obstacle. Leurs sorties, au contraire, étaient fréquentes, et les escarmouches meurtrières. Ce fut dans un de ces engagements que périt *Flogeac*, gentilhomme de Saintonge, qui passait pour un excellent officier. *La Noue* lui-même courut plus d'une fois des dangers. Ces efforts toutefois n'empêchèrent pas les Catholiques de compléter le blocus et de tout disposer pour une attaque prochaine. De son côté, Jacques Henri prenait les mesures de police nécessaires pour une longue et vigoureuse défense. Les habitants catholiques furent expulsés de la ville; la précaution était bonne, mais il fallait s'en tenir à cette mesure de prudence, et ne pas confisquer leurs biens. Ordre fut donné aux réfugiés protestants de s'enroler sous les drapeaux ou de vider la ville. De nouvelles compagnies furent organisées, des vaisseaux armés en guerre, des canons fondus sous la direction de *La Baronnière*, gentilhomme poitevin, du capitaine *Mainville* et du fondeur *Constantin*; un règlement général fut dressé pour le service de la place, et un tarif régla le prix des denrées. Un nouveau conseil de guerre fut établi, en même temps, sous la présidence du maire. Une commission, composée de *Gaschet*, *Babonet*, *Lafaneur*, *Vallin*, *Viette* et *Dabillon*, fut chargée de la police des artisans. L'administration des finances fut confiée à *Texier*, *Mignonneau*, *Haraneder*, *Beauvais* et *François Viette*. Des mesures furent prises pour pourvoir à la subsistance des Réfugiés pauvres, sans surcharger les habitants. Enfin les ministres de *Nort*, *Maignen* et *Richer* conviurent avec leurs collègues étrangers que les uns travailleraient aux fortifications ou feraient les rondes et les patrouilles, tandis que les autres seraient de service dans les corps-de-garde et les hôpitaux.

Dépendant la Cour n'avait point encore renoncé à l'espoir de se rendre maîtresse de La Rochelle par d'artificieux

ses négociations. Ce qui prouve qu'elle n'agissait pas de bonne foi, c'est que dans le moment même où il renouvelait ses propositions d'accommodement, Biron travaillait à séduire *La Thibaudière* de Saintonge, et à l'amener à lui livrer la ville. Mais ce loyal gentilhomme porta à la connaissance du maire les offres qui lui étaient faites, et la conspiration fut facilement déjouée.

Promesses, menaces, ruses, tout ayant échoué contre les légitimes méfiances et la loyauté des Rochellois, qui refusèrent constamment de séparer leur sort de celui de leurs coreligionnaires, la Cour dut se décider enfin à recourir à la force. Le duc d'Anjou, qui se promettait de couronner par la prise de La Rochelle la gloire qu'il avait acquise à Jarnac et à Moncontour, arriva au camp le 12 fév., suivi d'un brillant cortège dans lequel on remarquait *Henri de Navarre* et *Henri de Condé*; mais, comme il attendait des renforts de Guienne, il ne fit ouvrir la tranchée que le 27.

La Noue jugea le moment favorable pour faire prévaloir son avis sur l'impossibilité de sortir vainqueur de la lutte. Un grand nombre de Réfugiés s'y rangèrent, comme *La Sausaye* qui craignait la confiscation de ses biens; mais les ministres et le peuple, sur qui ils exerçaient un grand ascendant, refusèrent absolument de prêter l'oreille à aucune proposition d'accommodement; on vit même le pasteur *La Place*, dans un accès de colère furieuse, lever la main sur le grand capitaine pour le frapper. *La Noue* prit enfin le parti de sortir, le 11 ou le 12 mars, de la ville qu'il avait jusque là bravement et loyalement défendue. Il se retira dans le camp catholique, où il fut suivi par *La Roche-Esnard*, *Champagné*, *La Salle*, *Vadorne*, etc. Craignant que sa retraite ne jetât le découragement dans la ville, le maire convoqua une assemblée générale; mais ses inquiétudes s'évanouirent lorsqu'il entendit tous les assistants jurer de sacrifier leurs biens et leurs vies pour la défense de leur patrie et de

leur religion. Il ne lui resta plus dès lors qu'à remplacer les transfuges dans le Conseil, où furent appelés *La Marronière*, *Chaillou*, du Poitou, et *Olivier de Culant*, de l'Aunis. Dans le même temps, une lettre de *Montgomery*, qui annonçait sa prochaine arrivée avec une flotte nombreuse, vint enflammer les assiégés d'une nouvelle ardeur. Dans la nuit du 14 au 15, une vigoureuse sortie, conduite par *Chevillac*, jeta l'épouvante dans le camp catholique, et prouva au duc d'Anjou qu'en perdant *La Noue*, les Rochellois n'avaient perdu ni leur résolution ni leur courage. Le 17, nouvelle attaque nocturne dans laquelle les Huguenots détruisirent les ouvrages élevés par l'ennemi dans le vignoble du Treuil-Ménard pour battre le bastion de l'Évangile. Presque chaque nuit, les assiégés tentèrent ainsi des sorties dont ils revenaient ordinairement victorieux; de leur côté, les assiégeants multiplièrent les entreprises les plus audacieuses, mais leurs efforts furent toujours repoussés. Tel était l'état des affaires, lorsque la magistrature de Jacques Henri expira.

Nous devrions renvoyer le récit de la suite du siège à l'art. de *Morisson*, qui lui succéda dans sa charge; mais on nous saura peut-être gré de ne pas scinder un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de nos guerres civiles. D'ailleurs *Jean Morisson*, qui ne se montra ni moins actif, ni moins vigilant, ni moins ferme que son prédécesseur, s'acquitta avec tant de zèle de ses devoirs multipliés, que, succombant à la tâche, il mourut même avant la signature du traité de paix, et *Pierre Mignonneau*, qui le remplaça, l'ayant suivi de près dans la tombe, Jacques Henri lui fut subrogé en qualité de maire, en 1573, et se trouva ainsi chargé, en ce qui concernait La Rochelle, de l'exécution de l'édit de pacification.

Jusqu'au commencement d'avril, le duc d'Anjou se contenta de canonner la place, mais les clameurs de ses soldats,

qui, mal payés, mal nourris et décimés par les maladies, éclataient en reproches, jointes aux murmures de la noblesse, qui, fatiguée de la longueur du siège, menaçait de se retirer ou nouait avec son frère d'Alençon de dangereuses intrigues, lui firent sentir la nécessité de donner un aliment aux esprits. Il annonça donc l'assaut pour le 7 avril. Le feu de l'artillerie redoubla contre le bastion de l'Évangile, et les assiégeants marchèrent résolument à l'assaut; mais les mesures les plus sages avaient été prises par le nouveau maire, et ils rencontrèrent une résistance invincible. Les femmes elles-mêmes prirent une part brillante à la défense de leurs foyers, accablant les assaillants de pierres, de feux d'artifice, d'huile bouillante, et bravant le feu de la mousqueterie et du canon avec autant de courage et de sang-froid que les plus intrépides guerriers. Les enfants rivalisèrent de bravoure avec leurs pères, et les ministres, devenus soldats dans cet immense danger, les encouragèrent tous par leur exemple. Après une horrible mêlée de deux heures, les Catholiques durent abandonner l'assaut, laissant plus de 300 morts sur la place. Le duc d'Anjou voulut recommencer l'attaque le lendemain; mais à la vue des Rochellois rangés fièrement en bataille sur la brèche, qui avait été réparée durant la nuit, les assiégeants s'arrêtèrent stupéfaits et rentrèrent dans leurs quartiers sans oser en venir aux mains. L'artillerie recommença à tonner contre le bastion de l'Évangile dont le parement fut mis en poudre, et l'assaut général fixé au 10 avril. Par l'avis du transfuge Scipion Vergano, qui fut tué peu de temps après, le duc d'Anjou s'attacha en personne à ce fameux bastion; mais il rencontra une si vaillante résistance qu'après un combat sanglant, il dut faire sonner la retraite. Le comte Du Lude, qui dirigea l'attaque contre la porte Saint-Nicolas, ne fut pas plus heureux. Biron, chargé d'attaquer la Tour de la Chaîne, se retira devant le feu d'une seule chaloupe, et Bajourdan,

qui devait s'emparer de la Tenaille de la porte des Deux-Moulins, tomba dans une embuscade où il laissa près de la moitié de sa troupe. Irrité de tant d'échecs, le duc d'Anjou s'acharna sur le bastion de l'Évangile; toutefois il lui fut impossible d'en déloger les Rochellois qui, non contents de déjouer toutes les entreprises des Catholiques, de repousser toutes leurs attaques, ne cessèrent de les harceler par de terribles sorties.

La flotte de Montgomery, impatientement attendue, parut enfin le 19 avril; mais la joie que sa présence avait fait naître, s'évanouit bientôt. Lâchement abandonné par ses alliés, le vaillant capitaine ne put forcer l'entrée du golfe de La Rochelle sous le feu des forts et de la flotte ennemie, qui s'était rangée en ordre de bataille devant l'estacade. Il dut battre en retraite et se jeta sur Belle-Isle dont il s'empara. Le duc d'Anjou, s'imaginant que la retraite de Montgomery rendrait les Rochellois plus traitables, voulut renouer les négociations. Il ne tarda pas à reconnaître que le désappointement des assiégés n'avait point affaibli leur courage. Les pourparlers d'ailleurs n'interrompirent pas les travaux du siège: peut-être même n'avaient-ils d'autre but que d'endormir la vigilance des Rochellois; mais toujours et partout ces derniers se montrèrent dignes d'eux-mêmes. Un danger pourtant, plus grand que les attaques ou les surprises des assiégeants, les menaçait; ils allaient manquer de poudre. Averti à temps, Montgomery fit partir, sous les ordres du capitaine *Meausse*, cinq vaisseaux chargés de munitions; mais les vents contraires et la flotte catholique forcèrent *Meausse* à se retirer. *Arnauld Du Halde* réussit seul, par une habile manœuvre, à franchir l'estacade et à introduire dans la ville trente-cinq tonneaux de poudre.

Pour célébrer cet heureux événement et la découverte d'une nouvelle conspiration, les Rochellois, sous la conduite

de *La Maronnière*, qui fut tué, tentèrent une vigoureuse sortie. A la faveur du désordre occasionné dans le camp catholique par l'arrivée de six mille Suisses, au-devant desquels la curiosité avait poussé une partie de l'armée, ils tuèrent un grand nombre de royalistes, prirent plusieurs canons et neuf drapeaux; mais emportés trop loin par leur ardeur, ils furent ramenés l'épée dans les reins jusqu'aux portes de la ville. Ce fut sur ces entrefaites que le duc d'Anjou apprit son élection au trône de Pologne. Sentant que sa réputation militaire serait gravement compromise s'il était obligé de lever le siège, il résolut de tenter un suprême effort. Un nouvel assaut fut livré au bastion de l'Évangile que le feu de l'artillerie, la sape et la mine avaient réduit en un monceau de ruines; mais cinq fois renouvelé, il fut repoussé cinq fois. Tel fut l'abatement que ces échecs multipliés répandirent parmi les troupes catholiques, que plusieurs capitaines désertèrent et se jetèrent dans la ville héroïque qui savait si vaillamment défendre ses libertés et sa religion. Le duc d'Anjou lui-même, renonçant à l'espoir de la prendre de vive force, ne songea plus qu'à trouver un prétexte honnête pour couvrir sa honte. Il renoua les négociations avec les députés de La Rochelle *Olivier de Culant, Giraud, Salbert, Choisi, Bouquet* et le ministre de *Nort*, auxquels se joignirent *Des Moulins* et *La Place*, députés de Montauban et de Nismes; toutefois les pourparlers ne suspendirent pas les opérations militaires qui continuèrent jusqu'au 21 juin. Une dernière tentative des Catholiques pour se rendre maîtres du boulevard du protestantisme ayant échoué, on reprit les conférences. Elles aboutirent enfin à un traité de paix auquel nous reprocherons le honteux abandon de Sancerre. Ce siège célèbre coûta aux Catholiques des sommes immenses et plus de 22,000 hommes, au nombre desquels on comptait d'Aumale, Cosseins et d'autres assassins de la Saint-Barthélemy. Du côté des assiégés, il ne

périt que 800 étrangers et 500 habitants.

La gloire du maire Jacques Henri ne rejaillit point sur sa famille. A l'exception de *Vincent Henry*, lieutenant criminel de La Rochelle, que l'Assemblée politique de Sainte-Foy présenta, en 1601, pour la première place vacante de maître des requêtes (*Fonds de Brienne*, N° 222), nous devons franchir plus d'un siècle pour retrouver le nom de Henry dans les annales des églises protestantes. Quelques années avant la révocation, *Jacques Henry*, sieur de Laleu, La Jairie et *CHESSSES*, qui descendait, dit-on, du célèbre maire de 1572, consentit, quoique fort zélé pour la religion réformée, à assister à l'abjuration de son ami *Bervaudin*, fils d'un des plus riches négociants de La Rochelle, qui changeait de religion afin de lever l'obstacle opposé à sa nomination au poste de lieutenant-général. Cette démarche le rendit suspect à ses coreligionnaires, et lui-même en éprouva tant de remords qu'il pria le consistoire de lui imposer une pénitence publique. Il mourut avant 1685. Il était devenu seigneur de Rochefort par son mariage avec *Renée de Loséré*, petite-fille d'*Adrien de Loséré*, qu'il laissa veuve avec cinq enfants. A la révocation, cette dame fut arrêtée, et après avoir été promenée de prison en prison jusqu'en 1688, elle fut chassée de France. L'aîné de ses fils, seigneur de Cheusses, se retira en Angleterre. En 1699, il obtint la restitution de ses biens (*Arch. gén.* E. 3385), à condition qu'il irait s'établir en Danemark. Il entra donc dans l'armée danoise et s'y éleva au grade de lieutenant-général. Il avait épousé une demoiselle de Sommerdick qui le rendit père de quatre fils. Théodore de Blois, dans son Histoire de Rochefort, ne parle pas du fils cadet de Jacques Henri, dont il ignorait la destinée. Sa fille aînée fut mariée au marquis de *La Forest* et lui donna un fils qui fut chambellan du roi d'Angleterre. La seconde, nommée *LOUISE MADELAINE*, devint la femme de *Nico-*

las de Rambouillet. Une troisième suivit son frère aîné en Danemark et y épousa le grand-veneur de la couronne.

HENRI (PIERRE), qu'il faut se garder de confondre avec *Jean Henri*, ancien jacobin converti et fondateur de l'église de Pau, remplissait depuis quel-que temps les fonctions de son ministère à Saint-Lô, lorsqu'après la publication de l'édit de Janvier, il fut envoyé à Valognes, où *Du Bois*, ministre du Plain, avait prêché avec beaucoup de fruit dès le règne de Henri II. A part quelques injures de la part de la populace catholique, il poursuivit assez paisiblement son œuvre jusqu'à la fin d'avril, que Maignon rendit aux Catholiques leurs armes déposées à l'hôtel-de-ville, et permit aux prêtres de mettre des gardes dans leur église. La prudence des Huguenots réussit à éviter, jusqu'au 7 juin, une collision, que le parti catholique voulait provoquer; mais ce jour-là, entre cinq et six heures du soir, une querelle s'étant élevée entre *Etienne Poulain* et son frère, qui avait renié la foi protestante, le tocsin sonna, les Catholiques accoururent en armes et assaillirent la maison de l'élu *Etienne Lesnay* où s'était fait le prêche et où se trouvait encore le ministre avec cinq ou six autres personnes invitées à souper. Les uns se sauvèrent par dessus les toits chez un honorable marchand catholique, nommé *Troulde*, qui les cacha; les autres, et de ce nombre étaient les sieurs de *Houesville* et de *Cocqueville*, le médecin *Gilles Michaux*, les avocats *Jean Guynart* et *Robert de Verdun*, qui s'étaient réfugiés dans des maisons voisines, en furent arrachés, puis traités par les rues et massacrés, comme aussi *Gilles Louvet*, que l'on trouva soupant avec sa femme. Cinq ou six maisons furent complètement dévalisées. A onze heures du soir, le calme s'étant rétabli, Henri quitta son asile; mais il fut reconnu et grièvement blessé. Il aurait immanquablement péri, si l'un des principaux mutins ne l'avait pris sous sa protection, en sorte

que l'on se contenta de le jeter en prison avec quelques autres.

Le 16, *Sainte-Marie-du-Mont* et *Sainte-Marie-aux-Agneaux* septentrants dans Valognes avec environ centrents hommes. Ils furent suivis de près par *François Le Clerc* à la tête de 1500 soldats, qui amenèrent avec eux deux coulevrines. Le siège fut mis devant le château où s'étaient retirés les chefs catholiques. Maignon accourut à leur secours; mais il n'entra dans la ville que pour apposer sa signature au bas de la capitulation. Les Protestants vécutent dès lors en paix jusqu'à la prise de Saint-Lô, au mois de septembre. Les Catholiques étant rentrés dans le château, les meurtres recommencèrent. *Picot*, *Guerrier*, *Jean Hamel* et *Soldat*, accusés d'avoir brisé des images, furent pendus. Le jeune *Claude Le Loë* fut arquebuse et jeté encore vivant dans un buisson de ronces et d'épines où on le laissa mourir. Le maître d'école *Birout* fut lapidé et son cadavre abandonné aux chiens.

On ignore ce que devint Pierre Henri, qui descendait sans doute d'une famille Henri ou Henry originaire de la Picardie ou de la Normandie, et connue pour avoir donné plusieurs pasteurs à l'Eglise réformée. *Louis Henri*, de Chauny en Picardie, fut ministre à Céligny, en 1564. — *Abraham Henri*, de Normandie, soutint à Genève une thèse *De ministris verbi Dei sub Evangelio*, qui a été publiée dans les Theses Genevens. — *Louis Henri*, de Saint-Lô, réfugié en Hollande, fut ministre de l'église française de Delft, de 1689 à 1707, date de sa mort. Ses descendants subsistaient encore en Hollande au commencement de ce siècle. Enfin le ministre de l'église de Wandsworth, en 1759, se nommait *Henri*. Nous ne parlons pas du prédicant *Henry arrêté* dans le Languedoc, en 1696 (*Arch. E.* 3382); il appartenait apparemment à la même famille que les Henri de Berlin.

HENRY (JEAN), pasteur de l'église française de Postdam, et plus tard de Berlin, conservateur du cabinet de cu-

riosités et bibliothécaire du roi de Prusse, mort le 3 oct. 1831, a publié, selon Kaiser et M. Quéraud :

I. *Recueil de psaumes, d'hymnes et de cantiques*, Berlin, 1791, in-8°. — Recueil publié par Henry, qui y a mis une préface.

II. *Catéchisme en passages*, trad. de l'alle., Berlin, 1811, in-8°.

III. *Adresse aux églises françaises des Etats prussiens, en réponse à l'écrit qui leur a été adressé en allemand cette année, sous ce titre : Adresse aux communes françaises de la monarchie prussienne, par un de leurs plus anciens pasteurs* [Théromin de Gramzore], Berlin, 1814, in-8°.

IV. *Sermon sur la nécessité et l'importance des vérités religieuses*, Paris, 1814, in-8°. — Prononcé à Paris, dans le temple de l'Oratoire.

V. *Sermon sur la fête séculaire de la Réformation et sur la fête annuelle du Refuge, prononcé le 31 oct.*, Berlin, 1818, in-8°.

VI. *Considérations sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, et sur la meilleure forme du gouvernement ecclésiastique, suivies d'un Sermon pour l'ouverture du synode provincial, prononcé à Berlin dans le temple de Frédéricstadt, le 17 août* 1819, Paris, 1820, in-8°.

VII. *Die Ueberschwemmung in Ost- und West-Preussen in Frühling* 1829, eine Predigt, Berlin, 1829, 8°.

VIII. *Geist und Leben der Kirche am 25 juni* 1530, 1630, 1730 und 1830, Berlin, 1830, in-8°.

Les bibliographes cités ne font aucune mention d'un ouvrage de Jean Henry, qui n'est pas un de ses moins importants, mais qui ne nous est connu que par la traduction allemande qu'en a publiée, en 1826, C.-D. Roquette, sous ce titre : *Germon, oder Unterhaltungen eines Vaters mit seinen Kindern über die Geschichte der Reformation und der Einwanderung der in Frankreich verfolgten Reformirten in die preussisch-brandenburgischen Staaten*, Berlin, 1826, in-

46. Le titre indique suffisamment le but de l'ouvrage; nous ajouterons seulement que le style en est simple, facile, tout-à-fait à la portée des enfants à qui il est destiné.

Du mariage de Jean Henry avec *Susanne Chadowiecka*, fille du célèbre graveur de ce nom, naquit à Postdam, le 22 mars 1792, PAUL-EMILE Henry, plus connu en France que son père.

Le jeune Henry fit ses études au collège français, qui était alors dirigé avec talent par *Erman*, et s'appliqua de préférence à l'étude de la langue hébraïque, professée par *Ancillon*. Après avoir achevé sa philosophie, il partit pour Genève avec l'intention d'y étudier la théologie; mais la guerre qui éclata au printemps de 1813 le rappela dans sa patrie. Plein d'enthousiasme pour la cause de l'indépendance de l'Allemagne, qui depuis trop longtemps gémissait sous un joug intolérable et qui épiait le moment de le briser, il se jeta avec ardeur dans le parti patriote et n'aurait pas hésité à suivre ses amis politiques jusque sur le champ de bataille, si la volonté paternelle n'y avait mis obstacle. Il céda, non sans résistance, aux remontrances de son père et partit pour Neuchâtel où il se fit recevoir ministre, le 4 août 1813. L'année suivante, il vint retrouver sa famille à Paris, où son père, en sa qualité de conservateur du cabinet de curiosités, avait été appelé par Frédéric-Guillaume pour reconnaître et reprendre les objets d'art enlevés à la Prusse par Napoléon. A son retour à Berlin, Henry fut nommé catéchiste de la Maison des orphelins. Le 9 avril 1826, il fut appelé à remplacer *Hauchecorne* comme pasteur de l'église de la Frederichsstadt, et, en même temps, il obtint la place de directeur du séminaire théologique français. Depuis la création de l'Université de Berlin, ce séminaire avait beaucoup perdu de son importance, en sorte que les fonctions du directeur se réduisaient à peu près à celles d'un répétiteur et d'un surveillant; cependant, dans cette étroite sphère, Henry trouva le moyen de rendre de

grands services, par le zèle et l'application qu'il apporta dans l'accomplissement de ses devoirs. A cette époque, notre pasteur ne s'était encore fait connaître dans la littérature que par quelques sermons et d'autres opuscules sur diverses matières. Ce fut en 1835 seulement qu'il publia la première partie de l'ouvrage qui lui a conquis une place très-honorable parmi les meilleurs biographes; nous voulons parler de sa *Vie de Calvin* (en allem.) dont les deux dernières parties ont vu le jour en 1844. Dans ce beau travail, fruit de plusieurs années d'études et de recherches, il se montre à la fois admirateur enthousiaste du caractère de Calvin et sectateur zélé de sa doctrine. Toutefois sa sévère orthodoxie ne le rend pas exclusif, et son admiration pour le grand réformateur ne va pas jusqu'à l'adoration aveugle de ses défauts. Pour lui témoigner sa reconnaissance des services qu'il avait rendus aux églises protestantes par cette publication remarquable, l'Université de Copenhague lui conféra le grade de docteur en théologie; c'est la plus honorable récompense qu'un écrivain comme Henry pouvait ambitionner. En 1845, il traduisit en allemand la *Confession de foi des églises réformées de France*, et la fit imprimer en y ajoutant une belle préface. Nous ne croyons pas qu'il ait rien publié depuis; mais nous savons qu'il préparait, comme supplément à la *Vie de Calvin*, un recueil de lettres du réformateur, auquel la mort ne lui permit pas de mettre la dernière main. Une attaque d'apoplexie foudroyante, genre de mort qu'il avait toujours souhaité, l'enleva à Berlin, le 24 nov. 1853.

Henry avait hérité de ses ancêtres, qui tiraient leur origine du Languedoc, un esprit vif, prompt, un peu caustique, une humeur irritable, une imagination poétique, le goût des arts; mais il tenait du pays où il était né un abord grave et froid, sous lequel se cachaient une grande bienveillance naturelle et une inépuisable charité. Rien n'égalait le zèle avec lequel il s'acquittait de ses

fonctions pastorales, si ce n'est la sollicitude paternelle qu'il témoignait aux jeunes étudiants placés sous sa direction. Exempt d'ambition, il n'aspirait jamais qu'à remplir consciencieusement ses devoirs. Il avait épousé, le 16 oct. 1826, *Louise Claude*, demoiselle douée d'autant d'esprit que de talent, avec qui il vécut dans une parfaite union pendant treize ans, et qu'il perdit, en 1839, sans en avoir eu d'enfants.

HERAIL (BAPTISTE), sieur de Bressis ou Brisis, tué dans les guerres de la Ligue, en 1580, avait épousé, en 1564, *Jeanne de Grimoard-de-Beauvoir-du-Roure*, fille de *Claude de Beauvoir* et de *Florette Des Porcellets*. Il en avait eu plusieurs enfants : 1° JEAN, qui suit; — 2° CLAUDE, mort sans postérité; — 3° JACQUES, souche d'une branche cadette; — 4° PAUL; — 5° JEAN, qui s'établit dans l'Agénois où il épousa *Eléonore de Raillac*, et fonda une branche sur laquelle nous ne possédons aucun renseignement; — 6° JACQUES; — 7° MARIE, femme, en 1582, de *Jean de Narbonne*, sieur de Trouilhas; — 8° JEANNE, mariée, en 1598, avec *Jean d'Hérail*, sieur du Buisson; — 9° SIMONDE, que les généalogistes passent sous silence, mais qui nous est connue par un registre des baptêmes célébrés au Petit-Villard, où nous lisons que Simonde Hérail fut marraine de *Marie de Quinsat*, fille d'*Antoine de Quinsat*, sieur du Vilard, et de *Claude Du Roure*, née le 12 mars 1582.

1. Jean Hérail, vicomte de Bressis, fut élevé sous la tutelle de *Claude de Beauvoir*, son oncle. Sa première femme, *Madelaine de Brueys*, ne lui ayant pas donné d'enfants, il se remarria, en 1614, avec *Marguerite de Brueys*, dame de Saint-Désery, fille de *Guillaume de Brueys*, conseiller au parlement d'Orange, et d'*Isabeau de Cambis*. De cette alliance naquit, le 10 oct. 1615, un fils posthume, JACQUES, vicomte de Bressis, seigneur de Cubières, qui fut élevé sous la tutelle de *Jacques de Beauvoir-du-Roure*, et qui épousa, en 1635, *Anne*

de *La Tour-Gouvernet*, fille de *César*, marquis de La Charce, et de *Françoise de Saussan*, dame d'Arennes. Il mourut vers 1680, laissant douze enfants qui tous embrassèrent la religion romaine.

II. Jacques Héraïl, sieur de *Concoules* (aliàs *Concoules*), accompagna *Blacons* dans sa malheureuse expédition du Velay, où il fut fait prisonnier. Il testa en 1626. Il avait épousé, en 1592, *Anne de Borne*, dite d'Altier, qui lui avait donné deux fils, *Antoine* et *Jacques*, sieur de *Chabotes*. Celui-ci prit pour femme, en 1624, *Amable de Joyeuse*. Antoine, sieur de *La Blachère*, épousa, en 1636, *Jeanne Garnier*, dont il eut *Henni*, sieur de *La Blachère*, baptisé en 1659, et mort sans postérité.

HERAUGIÈRE (CHARLES DE), gentilhomme natif de Cambrai, capitaine d'une compagnie de gens de pied au service des États-Généraux, s'était déjà signalé en mainte occasion par son courage et sa prudence, lorsque le prince d'Orange jeta les yeux sur lui pour l'exécution d'une des plus audacieuses entreprises dont l'histoire fasse mention. Le lundi 26 fév. 1590, Héraugière, avec 70 hommes d'élite, entra dans un bateau au fond duquel il se cacha sous des monceaux de tourbe, et après avoir supporté patiemment, pendant trois jours, le froid et la faim, dans la position la plus gênante, ces braves arrivèrent, le 1^{er} mars, à un quart de lieue de Bréda. Le 3, le bateau franchit l'écluse avec l'aide des soldats espagnols qui rompirent eux-mêmes la glace pour lui frayer un passage. Le caporal chargé de la visite s'en acquitta assez négligemment; il ouvrit les écoutilles, jeta un coup d'œil dans l'intérieur et se retira. Pour peu qu'il eût prolongé son séjour sur le bateau, le stratagème eût été découvert, car l'humidité du lieu où ils étaient blottis avait enhumé tous les soldats hollandais, et la toux, qu'ils n'auraient pu comprimer encore longtemps, aurait trahi leur présence. Dans cette circonstance

critique, le lieutenant donna un admirable exemple de dévouement. Il tira son poignard et le tendant à son plus proche voisin, il lui ordonna de l'en percer, si la toux l'emportait sur ses efforts pour la combattre. La nuit venue, Héraugière sortit de sa cachette, divisa sa petite troupe en deux corps, dont l'un, conduit par *Lambert* et *Fernès*, marcha vers le port par où le prince d'Orange devait entrer avec sa cavalerie, tandis que lui-même, à la tête de l'autre, se glissant vers le corps de garde de la porte du château qui conduisait en ville, s'en rendit maître sans grande résistance. Après s'être saisis du port et avoir forcé ceux qui le gardaient à se sauver dans le château, *Lambert* et *Fernès* rejoignirent leur capitaine. Deux heures après arriva l'avant-garde de l'armée hollandaise, et la garnison espagnole se rendit la vie sauve. Héraugière fut nommé gouverneur de la place. En 1593, il surprit Lière en Brabant, d'où il fut bientôt expulsé avec beaucoup de perte, ses soldats, sourds à sa voix, s'étant mis au pillage. En 1597, il servait encore sous le prince Maurice; mais depuis ce temps, il n'est plus fait mention de lui.

HERAULT, famille huguenotte de la Champagne, qui a donné à la Prusse un de ses meilleurs généraux.

Le premier de cette famille qui paraisse avoir embrassé la religion réformée, est *Marc Hérault*, fils de *Louis*, sieur de *Haut-Char moy*, et de *Jeanne* de *Lestrac*, dont la sœur *Claire* épousa *Artus de La Noue*, sieur de *La Noue* en Champagne. *Marc Hérault* mourut avant 1569, laissant de son mariage avec *Jeanne Des Champs* un fils nommé *François*, sieur de *Haut-Char moy*, qui prit pour femme *Nicole de La Noue*, et qui, resté veuf, se remaria, en 1609, avec *Nicole de Pradines*. Du premier lit naquirent *Philippe*, *Angélique*, femme de *Gédéon de Saint-Just*, sieur de *Villers*, capitaine de cavalerie, *Marie* et *Jeanne*; du second, un fils qui fut baptisé, le 3 juill. 1611, sous le nom de *Gédéon*, et que son père laissa

orphelin, sous la tutelle de *Samuel de Roquette*, sieur de Cuissy. Gédéon Hérault suivit la carrière militaire et servit comme capitaine dans les armées du roi. Il vivait encore en 1664, et il avait, à cette époque, un fils unique, issu de son mariage avec *Judith de La Barge*. Ce fils, nommé SAMUEL, avait été baptisé, en 1640, dans l'église protestante de Chaltray. A la révocation de l'édit de Nantes, il passa dans le Brandebourg avec *Schomberg*, qu'il suivit en Irlande et aux côtés de qui il fut tué à la bataille de la Boyne, remplissant les fonctions de lieutenant-colonel dans le régiment de Galloway et d'adjutant-général du maréchal.

Samuel Hérault avait été accompagné dans sa fuite par sa femme enceinte de son quatorzième enfant. Cet enfant, qui vint au monde à Lippstadt, le 24 juillet 1689, reçut au baptême les noms de HENRI-CHARLES-LOUIS. Lorsqu'il eut atteint l'âge de 13 ans, il fut placé par le roi de Prusse Frédéric I^{er} à l'école des cadets de Berlin. En 1706, il fit la campagne d'Italie, puis il fut envoyé dans les Pays-Bas. Le prince d'Anhalt le remarqua et le fit entrer dans son régiment, dont il devint le lieutenant-colonel en 1738. C'est avec ce grade qu'il servit dans la guerre de la succession d'Autriche. Le courage et les talents militaires dont il fit preuve en diverses occasions, attirèrent sur lui l'attention du grand Frédéric qui le prit en affection. Nommé, en 1740, commandant d'un régiment d'infanterie, il le commanda à la prise de Neisse, où il entra le premier. Cette action d'éclat lui valut la décoration du Mérite. Haut-Char moy se signala encore à la sanglante bataille de Mollwitz, le 10 avril 1741, et y fut grièvement blessé. En récompense de ses services, Frédéric le créa colonel et lui confia le commandement de la forteresse de Brieg.

Colonel d'un régiment de son nom, en 1742, major-général, en 1743, Haut-Char moy paya ces honneurs par de nouveaux services. En 1744, il fut employé sous le général Marwitz. Le

11 avril 1745, il franchit l'Oder à Cosel, battit et dispersa un corps de hussards hongrois à Schlabenzig, marcha sur Gross-Strelitz et força le général Spreny à l'évacuer. Il attaqua ensuite Cosel et s'en rendit maître, puis il aida à repousser les Autrichiens sous le canon d'Olmütz, et il continua à servir avec distinction jusqu'à la conclusion de la paix.

Le roi de Prusse, qui honorait Haut-Char moy du titre d'ami et qui lui témoignait une grande confiance, lui donna, en 1746, une prébende à Calcar, et lui fit présent, en 1752, du beau domaine d'Allerheiligen en Silésie. L'année suivante, il l'éleva au grade de lieutenant-général d'infanterie et le décora de l'Aigle noir.

La guerre s'étant rallumée, en 1756, le nouveau lieutenant-général fut attaché à l'armée de Saxe, qui envahit la Bohême. A la bataille de Prague, où il combattit comme un lion, il reçut une blessure qui le conduisit au tombeau, le 17 mai 1757.

Haut-Char moy avait reçu une excellente éducation. Outre sa langue maternelle, il savait le latin, l'allemand, l'italien; il dessinait avec un rare talent et avait cultivé les sciences mathématiques. Il aimait à se délasser des fatigues de la guerre par la lecture; aussi emportait-il partout avec lui une petite bibliothèque choisie. Ennemi de la flatterie, il ne pouvait souffrir qu'on le louât. Sa franche gaieté, la noblesse de ses sentiments, son désintéressement, sa modestie, l'avaient rendu cher à tous ses compagnons d'armes. Il avait été marié deux fois et avait eu huit enfants, dont nous ignorons la destinée.

Cette famille champenoise ne doit pas être confondue avec une autre du même nom et également protestante, qui habitait l'île de Rhé, et qui ne nous est d'ailleurs connue que par deux de ses membres, *Pierre Hérault*, sieur de La Prée, lieutenant au régiment de Champagne, en 1677, et *Jacques Hérault*, major-général de la milice de l'île (*Arch. gén.* Tr. 258).

HÉRAULT (DIDIER), en latin *Heraldus*, philologue et jurisconsulte, né vers 1579. Après d'excellentes études, Héroult, qui voulait se vouer à la carrière de l'enseignement, rechercha et obtint la chaire de langue grecque à l'académie de Sedan. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il publia ses deux livres d'Observations critiques qui attirèrent l'attention des savants et lui valurent les éloges les plus flatteurs. Il semble qu'après un pareil début, il aurait dû s'attacher avec plus de passion que jamais à ses travaux philologiques; mais il n'eut pas le courage de s'abstenir de dire son mot dans les disputes qui commençaient à agiter l'Eglise protestante, et il s'attira ainsi l'inimitié de *Tilénus* qui le força à se démettre de sa chaire. Héroult vint à Paris, s'y fit recevoir avocat au parlement et s'y créa en peu de temps une nombreuse clientèle. Ses occupations comme jurisconsulte ne l'empêchèrent pas toutefois de se livrer à la culture des lettres; malheureusement, dans les dernières années de sa vie, il s'en laissa détourner par de misérables querelles avec *Saumaise*, qu'il avait compté au nombre de ses plus intimes amis. Le savant critique s'étant permis quelques plaisanteries sur les avocats, Héroult prit fait et cause pour son ordre, et lui répondit avec vivacité. La dispute s'échauffa entre les deux antagonistes à tel point que leur amitié se changea en haine et que l'on vit avec douleur deux hommes aussi éminents se prodiguer mutuellement les injures les plus grossières. Héroult venait de terminer une mordante réplique à *Saumaise*, lorsqu'il mourut presque subitement, au mois de juin 1649, laissant la réputation d'un des plus savants jurisconsultes et des plus habiles critiques de son temps. On a de lui :

I. *Adversariorum libri II, quibus adjunctus est animadversionum in Iamblichum de vitâ Pythagoræ liber I*, Paris., 1599, in-8°.

II. *Animadversiones ad libros XII epigrammatum Martialis*, Paris.,

1600, in-4°; réimp. dans l'édition de Martial de 1647, in-fol.

III. *Arnobii disputatio adv. Gentes*, Paris., 1605, in-8°, avec des notes qui ont été réimp. dans l'édition d'Arnobe publ. à Leyde, 1651, in-4°.

IV. *Min. Felicis Octavius*, Paris., 1613, in-4°, avec des notes réimp. dans les éditions de Leyde, 1652, in-4°, et de Cambridge, 1712, in-8°.

V. *Tertulliani Apologeticus, commentar. illustr. et adject. duobus digressionum libris*, Paris., 1613, in-4°.

VI. *Leidhresseri super doctrinæ capitibus inter academiâ Parisiensem et societatis Jesu patres controversis dissertatio politica*, Strab. ou Colog., 1612 (?), in-4°. — Défense de l'indépendance des souverains contre les prétentions de la cour de Rome.

VII. *De rerum judicatarum auctoritate lib. II*, Paris., 1640, in-8°.

VIII. *Observationum et emendationum lib. I*, Paris., 1644, in-8°; réimp. avec le précédent dans le *Thesaurus juris* d'Otto.

IX. *Questionum quotidianarum tractatus; item Observationes ad jus atticum et romanum, in quibus et Salsasii miscellæ defensiones ejusque speciem expenduntur*, Paris., 1650, in-fol.

Héroult a laissé, en outre, des notes sur l'ouvrage de *Brisson* : *De verborum quæ ad jus pertinent significatione*, et il avait travaillé à une édition de *Polyen* qu'il n'eut pas le temps de mettre au jour. On conserve quelques-unes de ses lettres au *British Museum* (*MSS. Burn.* 364. 155-158).

Didier Héroult laissa au moins deux fils. L'un, nommé *ISAAC*, a publié ses *Questions quotidiennes* (1); l'autre, appelé *Louis*, est mieux connu.

Louis Héroult fit ses études à Sedan où il soutint, sous la présidence de *Du Moulin* et de *Rambours*, deux thèses,

(1) C'est probablement le fils de *Isaac Casaubon*, qui nous apprend, dans ses *Ephémérides*, que le 20 dec. 1609, il presenta au baptême, dans le temple de Charenton, un fils de son ami Héroult.

l'une *De obedientiâ et potestate necnon de voto obedientiæ monasticæ*, l'autre *De imagine Dei in homine et justitiâ originali*. Placé très-jeune à Alençon, il eut à soutenir, en 1631, une dispute très-vive avec un capucin, dispute qui, dit-on, donna naissance de part et d'autre à plusieurs écrits de controverse. Après avoir desservi pendant quelques années cette église, il fut appelé à Londres comme pasteur de l'église wallonne. Zélé royaliste, il dut fuir après la mort de Charles I^{er}, et revint en France; mais à la restauration, il retourna en Angleterre et fut pourvu par Charles II d'un canonicat à Cantorbéry. On a de lui :

I. *Le pacifique royal en deuil, compris en XII sermons*, Saumur. J. Lesnier, 1649, in-8°. — L'auteur s'y déchaîne contre les républicains.

II. *Le pacifique royal en joye, compris en XX sermons*, Amst., 1665, in-8°. — Recueil de sermons prêchés à Alençon, dédié à Charles II.

Il ne faut pas confondre Louis Héraul avec un autre ministre de ce nom qui succéda à *Chandon* dans la chaire de l'église française de Wesel, en 1696.

HERAULT (N.), capitaine huguenot, qui avait servi en Piémont sous Montluc. Héraul se trouvait à Montségur, lors du siège de cette ville par les Catholiques, en 1562. Les habitants ayant essayé de se défendre, le canon eut bientôt renversé leurs faibles murailles, et l'ennemi monta à l'assaut. Six cents hommes passés au fil de l'épée avaient calmé la fureur des soldats; mais si leur soif du sang était assouvie, celle de Montluc ne l'était pas. Un petit nombre de malheureux avaient été épargnés; il en fit encore pendre vingt, entre autres son vieux compagnon d'armes, à qui quelques-uns de ses officiers essayèrent vainement de sauver la vie.

HERBIN (JACQUES Dⁿ), sieur de La Bresle, fils de *Daniel d'Herbin*, sieur de Décourt, conseiller au conseil souverain de Sedan, et d'*Esther de Vil-*

lers, naquit vers 1620. Après avoir exercé pendant cinq ans la profession d'avocat et avoir rempli la charge de conseiller maître-d'hôtel du roi, il fut reçu conseiller au parlement de Metz, le 6 juillet 1659, et devint doyen de sa compagnie. Il n'attendit pas la révocation de l'édit de Nantes pour abandonner la religion dans laquelle il était né, s'il faut en croire le *Mercur* galant du mois de janv. 1685, qui relate sa conversion et celle de toute sa famille; mais c'est probablement, une erreur puisqu'il figure encore parmi les conseillers réformés, à la date du 22 oct. 1685, sur les registres secrets du parlement de Metz. Il mourut en 1697. Il avait épousé, en 1650, *Anne de Villers*, fille de *Charles de Villers d'Adaincourt*, conseiller au parlement de Metz, à qui il succéda, et d'*Anne Lespingal*, et en secondes noces, *Marthe Le Goullon*, qui vécut jusqu'en 1713.

HERLIN (MARC), receveur des tailles à Lyon, avait levé à ses frais, en 1562, une compagnie franche à la tête de laquelle il s'était déjà signalé en diverses rencontres, lorsqu'il eut le malheur de tomber entre les mains des Catholiques. Lignerolles, qui le connaissait, lui sauva la vie, mais à condition qu'il livrerait une des portes de Lyon à Nemours. Selon de Serres, ce fut Herlin lui-même, qui, pour échapper à la mort, promit d'introduire les Catholiques dans la ville. De retour à Lyon, il se concerta avec Soubise pour faire tomber l'ennemi dans un piège. Le 7 mars 1563, jour fixé pour l'exécution, il sortit de Lyon, amena un corps de 3,000 hommes jusqu'à la porte Saint-Just, rentra dans la ville par le guichet; mais aussitôt les canons des remparts foudroient les Catholiques, et un corps d'arquebusiers, conduit par *Blacons*, *Poyat*, d'autres disent *Le Poët*, *Odefred* et *Entragues*, les assaille de tous côtés. « Et, lit-on dans *La Popelinière*, si *Ponsenac* qui devoit conduire la cavalerie, eust sorti à temps par l'autre porte avec les assiégés qui ja pouissoient la queue des

Catholiques se retirans en foule, peu en eussent échappé. »

HERLIN (MICHEL), capitaine d'une compagnie bourgeoise, se signala, ainsi que ses quatre fils, à la défense de Valenciennes contre les Espagnols, en 1566. La ville s'étant rendue, il fut décapité avec son fils aîné *Michel*, et avec *Jean Mahieu*, « bourgeois de Valenciennes, chenu de vieillesse honorable », *Matthieu de La Haye*, d'Haussy, *Pierre de La Rue*, anciens de l'église, *Roland Le Bouc* et *Jean Patto*, diacres, *Jean Tieville*. Ses trois autres fils se sauvèrent dans les bois; mais, en 1568, ils furent surpris, au milieu de la nuit, par le prévôt Spelt, qui en fit pendre deux sur-le-champ, réservant le troisième, nommé *Gautier*, pour le brûler vif à Valenciennes où il le traîna, après lui avoir coupé le nez et les oreilles. Le malheureux jeune homme eut le bonheur de s'échapper, et se joignit aux Gueux. Animé d'un furieux ressentiment contre les bourreaux de sa famille et de lui-même, il jura une haine implacable à tous les prêtres espagnols ou belges, et à tous ceux qui lui tombaient entre les mains, il faisait subir la mutilation qu'il avait subie, puis il les jetait dans les flots.

HERMANN (JEAN), savant naturaliste, né, le 31 déc. 1738, à Barr, où son père exerçait les fonctions du ministère évangélique, et mort à Strasbourg, le 4 oct. 1800.

Hermann, qui s'était voué à la médecine, reçut sa première instruction au gymnase de Strasbourg, et fut inscrit, en 1753, au nombre des élèves de l'université. Il se livra avec ardeur à l'étude des lettres et acquit le talent, déjà rare à cette époque, d'écrire le latin avec pureté et élégance, comme le prouvent ses épigrammes et ses harangues. Cette étude toutefois ne lui fit pas négliger celle des sciences médicales, de la botanique surtout, à laquelle il s'attacha de préférence. Après un court séjour à Paris, il retourna à Strasbourg où il se fit recevoir docteur,

en 1763, et ouvrit des leçons publiques. En 1768, à la recommandation du savant chimiste *Spieglmann*, il fut nommé professeur extraordinaire de médecine, et dix ans après, il obtint une chaire de philosophie, qu'il échangea, en 1782, contre la chaire de pathologie, et en 1784, contre celle de botanique, de chimie et de matière médicale. La mort précoce de son fils unique, **JEAN-FRÉDÉRIC**, né en 1768 et enlevé, en 1793, par la contagion d'un hôpital militaire auquel il avait été forcément attaché, rendit Hermann l'ennemi implacable de la Révolution, bien qu'il n'eût pas, loin de là, à s'en plaindre personnellement. En 1795, la Convention l'inscrivit sur la première liste des citoyens dignes de récompenses nationales. La même année, il fut nommé professeur à l'école centrale du Bas-Rhin et à l'école de médecine de Strasbourg. En 1796, il fut élu membre correspondant de l'Institut pour la section de zoologie; mais dès cette époque, il ressentait les atteintes de la longue et douloureuse maladie qui termina sa carrière.

Hermann n'a laissé que quelques opuscules, surtout des dissertations ou thèses que, selon l'ancien usage conservé dans les universités d'Allemagne, il rédigeait ou faisait rédiger par ses élèves sous sa direction. En voici la liste.

I. *Cardonomi historia et vindicia*, Argent., 1762, in-4°.

II. *Dissert. de rosa*, Arg., 1762, 4°.

III. *De cosmeticis*, Arg., 1764, 4°.

IV. *De secessione terræ à communi humanorum massâ*, Arg., 1766, in-4°.

V. *De æneâ culinari supellectili*, Arg., 1766, in-4°.

VI. *De botanices systematicæ utilitate*, Arg., 1770, in-4°.

VII. *Anatomia comparatæ specimen osteologicum de dentibus*, Arg., 1770, in-4°.

VIII. *De præsagiis tempestatis naturalibus*, Arg., 1771, in-4°.

IX. *Preisschrift bey der königl. Gesellschaft der Wissenschaft. zu*

Göttingen über die den Büchern schädliche Insekten, mémoire couronné qui a été publ. dans le *Hannov. Magazin* (1774).

X. *Affinitatum animalium tabula, brevi commentario illustrata*, Arg., 1777, in-4°; nouv. édit. considérablement augm., 1783, in-4°. — Ce tableau ingénieux est, au jugement de Cuvier (*Biogr. univ.*), son principal ouvrage. « Il a pour objet de faire voir que les animaux ne doivent pas être placés sur une seule ligne ou dans une seule série d'échelons; mais que chaque espèce a, dans quelque partie de son organisation, des rapports marqués avec des espèces nombreuses d'autres genres, d'autres classes souvent éloignées. » Il appuie cette thèse d'observations exactes et de remarques pleines de sagacité.

XI. *Coup d'œil sur le tableau de la nature, à l'usage des enfans*, Strasb., 1779, in-12; nouv. édit., Strasb., 1796, in-12.

XII. *Program. über den fliegenden alopez des Aristoteles*, Arg., 1782, 4°.

XIII. *Progr. über den phattages des Elian's*, Arg., 1782, in-4°.

XIV. *Progr. über eine seltene Ausgabe des Galen's*, Arg., 1782, in-4°.

XV. *Observationes zoologicae, quibus novæ complures aliaque animalium species describuntur et illustrantur, Pars. I*, Arg. et Paris., 1804, in-4°. — Ouv. posthume publié par Hammer. « Il s'y trouve, dit Cuvier, beaucoup de descriptions d'espèces, dont plusieurs sont nouvelles, et une infinité de remarques intéressantes sur leurs mœurs, leur organisation ou leur nomenclature. Néanmoins ce recueil doit être lu avec précaution, parce que l'auteur, vivant loin des grands cabinets, n'avait pas tous les moyens de comparaison qui lui auraient été nécessaires, et qu'il était enclin, comme tous les naturalistes dans la même position, à multiplier les espèces. »

Outre ces écrits publiés séparément, on trouve un assez grand nombre de dissertations de Hermann en divers jour-

nax scientifiques : dans le *Naturforscher* (an. 1781), *Brief über einige Petrefakten*; *Isis dichotoma*; *Beschreibung eines Lemur Catta*; *Schreiben über ein neues amerikanisches Fischgeschlecht*; *Sternoptyx diaphana, der durchsichtige Brustfallenfisch*; — (an. 1787), *Zweiter Brief; Helminthologische Bemerkungen*; *Beschreibung einer noch unbeschriebenen Sternkoralle*; *Madrepore calendula oder die Ringelblumen-Sternkoralle*; *Etwas über Glas, Ausdünstung, Anziehungskraft*; *Beytrag zur Geschichte der Bisamoschen aus der Hudsonsbay*; — dans le *Beschäftigung. Naturforsch. Freunde* (an. 1779), *Beschreibung der Münschs-Robbe*; — dans le *Schrift. Naturforsch. Freunde* (1781), *Beschreibung einiger zwoschaaltigten Konchylien mit vielgekerbtcm Schlosse*. Hermann a aussi annoté la traduction du *Kukuk* de Lottinger (Strasb., 1776, in-8°); enfin il a fourni de nombreux matériaux à J.-E.-J. Walch, à Schreiber, à Beckmann, à l'abbé Rozier, à Schröter, au *Journal de physique*, au *Journal encyclopédique*, et à de Romé de L'Isle pour la 2° édit. de sa *Crystallographie*. Après sa mort, on trouva parmi ses papiers beaucoup d'observations sur la physique du globe et la cosmogonie, ainsi qu'un mémoire tendant à prouver que les Anciens ont connu la poudre à canon.

Le fils dont il regretta si amèrement la perte, a laissé un mémoire sur les insectes sans ailes, couronné, en 1790, par la Société d'histoire naturelle de Paris, et publié par Hammer sous ce titre : *Mémoire aptérologique*, Paris, 1804, in-fol., avec huit planches d'après les dessins de l'auteur. Une *Histoire des araignées d'Alsace*, qui devait faire suite à ce mémoire, est restée inédite.

HERMANN (JEAN-FRÉDÉRIC), frère du précédent, né à Barr, le 3 juillet 1743, fut membre du conseil des Cinq-Cents, maire de Strasbourg, et mourut doyen de la Faculté de droit de Stras-

bourg, le 20 fév. 1820. M. Quérard cite ces deux écrits comme sortis de sa plume :

I. *Projets de dispositions législatives pour la fixation et l'établissement des traitements des ministres des cultes chrétiens en France, et pour le maintien du prix des grains à un taux raisonnable*, Strasb. et Paris, 1817, in-8°.

II. *Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg*, Strasb. et Paris, Levrault, 1818-19, 2 vol. in-8°.

HERMANN (NICOLAS) est auteur d'un violent pamphlet intitulé *Ein Mandat Jhesu Christi an alle seine getremen Christen* (Strasb., 1524, in-4°). C'est une exhortation à la croisade contre les papes, les cardinaux, les courtisans; l'auteur cite de nombreux passages de l'Écriture, mais il les applique mal le plus souvent.

HERME (SIMÉON), couturier de La Bassée, martyr à Lille en 1564. Au milieu de la violente persécution qu'eurent à souffrir, à cette époque, les Protestants lillois et qui coûta la vie à *Pierre Petit*, à *Simon Guilmin* et au jeune *Jean Denis*, Herme fut arrêté, comme coupable d'avoir tenu, il y avait déjà longtemps, quelques propos contre l'Eglise romaine, traduit devant le magistrat et condamné à avoir la tête tranchée. En attendant l'heure du supplice, on lui envoya des cordeliers pour le confesser, mais les moines revinrent bientôt, criant que ce Siméon était le plus grand hérétique qu'ils eussent jamais vu. Le procès recommença dès lors; la première sentence fut révoquée, et trois jours après, un autre arrêt le condamna à périr dans les flammes.

HERR (MICHEL), médecin alsacien, s'est fait connaître par d'assez mauvaises traductions de quelques ouvrages sur l'histoire naturelle, l'agriculture, l'hygiène, la géologie, la morale. En voici la liste :

I. *Die ritterlich und lobwirdig Reyss Herren Ludowico Vartomano von Bologna*, Strasb., 1545, in-4°.

II. *Schlachtopfer der Gesundheit*, Strasb., 1533.

III. *Die neu Welt der Landschaften und Insulen, so biss hieher allen Altweltbeschrybern unbekannt*, Strasb., 1534, in-fol.

IV. *Plutarchus, guter Sitten ein und zwanzig Bücher*, Strasb., 1535, in-fol.

V. *Senecæ sittliche Zuchtbücher*, Strasb., 1536, 1540, 1545, in-fol.

VI. *Columellâ und Palladii Ackerwerk*, Strasb., 1538, in-fol.

VII. *Der Feldbau, oder das Buch von der Veldarbeyt vom Kaiser Constantin IV.*, Strasb., 1545, in-fol.; 1551, 1563, 1566.

VIII. *Gründlicher Unterricht, wahrhafte und eigentliche Beschreibung wunderbarer und seltener Art, Natur, Kraft und Eygenschaft aller vierfüssigen Thier wild und zam*, Strasb., 1546, in-fol. — Ouvrage orné de gravures sur bois, et extrêmement rare.

HERTENSTEIN (JEAN-HENRI), jurisconsulte et mathématicien, né à Strasbourg, le 3 déc. 1676, fit ses études dans sa ville natale. Au retour d'un voyage, dans lequel il visita la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne, il fut appelé, en 1705, à la chaire du droit de la nature et des gens dans l'académie de Berlin, chaire qu'il quitta, en 1711, pour retourner à Strasbourg. Il obtint la permission d'y donner des leçons publiques de mathématiques, et fut spécialement chargé par le roi de France du cours de mathématiques appliquées à l'art de la guerre. En 1721, il fut nommé membre de la Société royale de Prusse. L'année suivante, il prit le grade de docteur en droit et fut admis au nombre des chanoines de Saint-Thomas. Il mourut doyen de l'académie de Strasbourg, le 16 mars 1741. A de lui :

I. *Cahiers de mathématiques à l'usage des officiers de l'école royale d'artillerie de Strasbourg*, Strasb., 1737, 2 vol. in-4°.

II. *Trigonometria spherica*, cité

par Jücher sans autre indication, ainsi que le suivant :

III. *Diss. de inculpatâ sui defensione.*

HERVART (BARTHÉLEMY), ou **HERWARD**, originaire d'Augsbourg, s'établit à Paris où il avait fondé, avec son frère *Jean-Henri*, une maison de banque. On raconte qu'à l'époque de l'invasion de l'Alsace, Hervart mit sa fortune à la disposition de Louis XIII, et que, par cette générosité, dont la Banque n'a guère fourni d'exemples, il procura au gouvernement français les moyens de retenir sous ses drapeaux un corps de 10,000 Suédois qui, faute de paie, allait les abandonner. Son dévouement fut récompensé par le don de Landser et de la forêt de la Hart, qu'on confisqua sur ses descendants à la révocation de l'édit de Nantes.

En 1650, ou en 1656, selon les Tablettes de Thémis, l'habileté avec laquelle Hervart gérait sa maison, le fit choisir pour intendant des finances. Le clergé catholique poussa les hauts cris, mais Mazarin le laissa crier; il maintint Hervart dans son poste, et le fit même contrôleur général, en nov. 1657.

Zélé sectateur de la religion protestante, Hervard en agit mieux avec ses coreligionnaires que ne l'avait fait *Sully*. Les finances devinrent le refuge des Protestants, qui étaient systématiquement exclus des autres emplois, et l'Etat n'eut qu'à se louer de leur présence dans cette administration compliquée. Jusqu'en 1680, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un bigotisme stupide les en chassât, on ne vit, comme le remarque *Rulhières*, ni ces fortunes scandaleuses, ni ces indécentes profusions qui ont été stigmatisées par nos satiriques. Hervart n'eut pas la douleur d'assister à la ruine des églises envers lesquelles il s'était toujours montré fort libéral. Il mourut conseiller d'état ordinaire, au mois d'oct. 1676.

La généalogie de cette famille n'ayant point été publiée, que nous sachions, il nous est impossible de dire combien le contrôleur général Hervart laissa d'en-

fants. Nous connaissons trois de ses fils. Les Mémoires de Sourches parlent du second, conseiller au parlement de Paris, qui se convertit au mois de nov. 1685, et qui, selon le *Mercure galant*, épousa, en 1686, une fille du président Bretonvilliers. Il avait été, en 1682, commissaire pour l'exécution des édits dans la généralité de Paris. D'un autre côté, M^{rs} Du Noyer, dans ses Mémoires, se loue beaucoup de M. *Hervoart*, réfugié à Delft, le même sans doute, que *Hervart-Du Fort*, inscrit avec son frère, dans les listes de persécutés dressées par Benoit. Sous-contrôleur des finances, Hervart-Du Fort consacra noblement, ainsi que le fermier général *La Salle-Monginot*, une partie de sa fortune à l'entretien des commis exclus des finances par Colbert, en 1680, et sa femme ne se distingua pas moins que lui par ses pieuses libéralités. Son frère, nommé *Philibert*, baron d'Huningue, fut choisi, en 1690, par le roi Guillaume pour son résident à Genève. Son arrivée jeta le Conseil de la petite république dans un embarras extrême. Refuser de le recevoir, c'était s'exposer à désobliger le roi d'Angleterre. Le reconnaître en qualité de résident, c'était encourir le déplaisir de Louis XIV, dont les troupes occupaient alors la Savoie. Cette dernière crainte prévalut, et le sénat de Genève renvoya Hervart en s'excusant auprès du roi Guillaume sur les circonstances où se trouvait la république. Le gouvernement britannique ne témoigna aucun mécontentement et se contenta d'accréditer Hervart à Berne en qualité d'ambassadeur. Ce fut pendant son séjour en Suisse, où il se maria, que la petite ville de Vevey lui conféra les droits de bourgeoisie, faveur dont elle ne se montrait pas prodigue, car, pendant un espace de plus de cent ans, nous n'avons relevé, dans le Rôle des bourgeois, les noms que de trente-deux réfugiés français à qui pareille grâce ait été accordée (1). Hervart remplit ses

(1) Parmi ces noms, nous mentionnerons

fonctions jusqu'en 1697. Il retourna alors en Angleterre et se fixa à Southampton. En 1720, il fut nommé gouverneur de l'hôpital des Réfugiés à Londres, auquel il fit don de 4,000 liv. sterl. Il mourut, le 30 avril 1724, à l'âge de 76 ans, vivement regretté des Réfugiés envers qui il se montrait fort charitable, et fut enterré à Holi-rod auprès de son fils **FRÉDÉRIC**. Nous ignorons s'il laissa des enfants et si l'on doit regarder comme un de ses descendants **Guillaume Hervart**, directeur de l'hôpital français, en 1765.

Outre ces trois fils de Barthélemy Hervart, nous connaissons trois demoiselles de ce nom : l'une nommée **Catherine** épousa **Nicolas Fremont**, conseiller secrétaire du roi, dont elle était veuve en 1685 (*Supplém. franc.*, 791. 4) ; l'autre, appelée **Esther**, fut la femme de **Charles de La Tour-du-Pin-Gouvernet** et émigra à la révocation (*Arch. gén. E.* 3386) ; la troisième enfin se maria avec **Baudan de Vestric** et se réfugia avec lui en Hollande.

HERVÉ (DANIEL), théologien réformé, qui vivait vers 1684, a publié, entre autres écrits, lit-on dans Jücher, *Explanatio Apocalypseos*. A ces vagues indications, tout ce que nous pouvons ajouter, c'est qu'en 1758, la Chapelle royale de Saint-James avait pour pasteur **Thomas Hervé**, peut-être fils de Daniel. Ce Thomas, qui desservait, en 1727, l'église dite des Grecs, avait épousé, cette même année, **Madelaine-Catherine Miteau**, dans le temple de Martin's Lane.

HERVILLY, famille noble des en-

plus particulièrement ceux-ci : **Pierre Provençal**, de Bordeaux, **Jacques de La Chaume**, de Montbéliard, **Jean-Baptiste Duforest**, prosélyte de Lyon, **Jean de Just**, de Bretagne, et son fils **Élie Tallemant**, sieur de Lussac, de Provence, **Magnon**, sieur du Roussel, de Provence, **Elicenne Ronjat**, ancien médecin du roi **Guillaume, Béat-Victor de Marinon**, prosélyte de Bourg en Bresse, **Jean-Pierre Tessier**, de Paris, **François Chirouze**, du Vivarais, régent à Morges, **Mestrezat**, **Vincent Barattier**, teinturier de Romans, **Benjamin Collet**, ministre à Vevey, etc.

virois de Péronne, sur laquelle nous n'avons pu nous procurer qu'un très-petit nombre de renseignements. Selon le Nobiliaire de Picardie, **Antoine d'Hervilly**, sieur d'Hervilly et de Devise, eut deux fils de son mariage avec **Jeanne d'Ancerval**. L'aîné, sieur d'Hervilly et de Beaumont, laissa un fils, nommé **ISAAC**, sieur d'Hervilly, qui fut maintenu dans sa noblesse avec son fils **JEAN**, sieur de Beaumont. Le cadet, appelé **FRANÇOIS**, sieur de Devise, épousa, en 1597, **Claude de Monchy**, fille d'**Antoine**, sieur de Sénarpont, et de **Françoise de Vaux-Saintines**. De ce mariage naquirent **MICHEL**, sieur de Devise, maintenu dans sa noblesse avec son fils **PAUL-FRANÇOIS**, et **FRANÇOISE**, mariée, en 1612, avec **Jacques de Sailly**, sieur de Sailly et Raucourt.

Il serait possible que **Salomon d'Hervilly**, natif de la Picardie, qui se fit inscrire au nombre des étudiants de Genève, en 1623, et **Jacob d'Hervilly**, réfugié à Francfort, dont le fils, **PIERRE-ADOLPHE**, capitaine de cavalerie en Hollande, fut reçu bourgeois de Genève, en 1736, se rattachassent à cette famille.

HERWIN (JEAN), brasseur de Houtkerke et martyr, en 1560. Fatigué de la vie dissolue qu'il avait menée jusque-là, Herwin prit la résolution de quitter sa patrie et de se retirer à Londres. Il entra comme ouvrier dans une brasserie où travaillaient plusieurs de ses compatriotes réfugiés, avec qui il se lia et qui le décidèrent à les accompagner à l'église flamande. « Par audition fréquente de la parole de l'Évangile, lit-on dans le Martyrologe, la connoissance et foy en J.-Ch. commença de croistre de plus en plus en lui. » Des bruits de guerre le ramenèrent sur le continent avec l'intention de prendre du service ; mais à peine fut-il arrivé à Honscot, où demeurait une de ses sœurs, qu'il fut arrêté et mis en jugement comme hérétique. En présence de ses juges, il montra une fermeté et un courage qui ne se démentirent pas un seul instant. « Il se consolait

en la prison à chanter pseumes et chansons spirituelles, et lui-mesme s'en estoit fait quelques-unes. » Le peuple s'assemblant autour de la prison pour l'écouter, on voulut l'empêcher de chanter et « on mit deux criminels avec lui pour le tourmenter ». Mais les deux bandits réussirent à s'enfuir. Herwin aurait pu les suivre, s'il n'avait été retenu par la crainte « que sa fuite ne fust imputée aux fidèles de la ville » ; il aima mieux attendre « l'honneur que le Seigneur lui faisoit de souffrir pour son saint nom. » En vain les magistrats de Honscot, se flattant de le porter à abjurer, employèrent-ils tour-à-tour les promesses et les menaces ; il fallut le lier et le traîner de force dans la chapelle où il devait entendre la messe avant de marcher au bûcher. Arrivé au lieu du supplice, il entonna le ps. cxxx ; au même instant, un cordelier l'interrompit et se jetant à genoux devant lui, le supplia de se couvrir. Herwin se contenta de lui tourner le dos ; mais « plusieurs qui estoient là alentour, crièrent contre le cordelier : Hypocrite, ce seroit à toy à te convertir. » Il acheva donc le chant du psalme sans nouvel empêchement, se mit à genoux, fit une prière, et entra dans la loge où il fut étranglé et brûlé, le 4 nov. 1560.

HESPÉRIEN (N.), ministre renommé du Béarn, fut, au rapport de l'annotateur des Mémoires de La Force, député, en 1601, avec *Brasselay* et *Disserte* [Diserotte], au roi Henri IV par les Etats de la province, pour se plaindre des entreprises des évêques nouvellement rétablis. Henri promit de maintenir les ordonnances de sa mère, et cette promesse suffit pour calmer toutes les craintes. Dans une lettre datée de 1617, *Du Plessis-Mornay* appelle Hespérier un des plus vieux serviteurs du feu roi. Il est donc probable que c'est ce même ministre qui est porté, comme pasteur déchargé, dans la liste des églises en 1620. A cette époque, nous trouvons deux pasteurs du nom d'Hespérier en fonctions, l'un

à Asson, l'autre à Sainte-Foy. Ils étaient vraisemblablement ses fils ; le doute au moins n'est pas permis pour le dernier qui s'appelait *Pierre* et qui est mieux connu que l'autre, dont le nom était *David*. Il est aussi très-souvent question, dans les Mémoires de ce temps, d'un autre fils du pasteur béarnais, pour qui Henri IV avait beaucoup d'affection et qui se montra en toutes circonstances un serviteur dévoué de *La Force*. Celui-ci s'appelait *Théophile* (1) ; il était conseiller au conseil du Béarn et maître des requêtes de Navarre, et il jouissait aussi dans sa province d'une certaine considération, puisque, en 1608, les Etats le députèrent à Henri IV pour protester contre l'entrée des évêques dans le Conseil. Il vivait encore en 1618, et remplissait alors les fonctions de conseiller au parlement de Pau. Nous ne savons rien de plus sur sa vie. *Pierre Hespérier*, nous l'avons déjà dit, a joué un rôle beaucoup plus important dans les affaires des églises.

Ministre de Saint-Foy depuis quelques mois seulement, *Pierre Hespérier* fut député par la Basse-Guienne au Synode national de Gap, en 1603, et à l'Assemblée politique de Gergeau, en 1608. Il le fut de nouveau, en 1617, au Synode national de Vitré, qui l'envoya en Cour avec *Bouteroue* ; puis, en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun, et en 1620, à celle de La Rochelle, qui le chargèrent de diverses missions. La dernière l'élut vice-président à deux reprises. Il mourut vers 1644. Rien ne semble s'opposer, si ce n'est peut-être le lieu de sa naissance, à ce qu'on regarde comme son fils *Pierre Hespérier*, de Bergerac, qui fit ses études à Saumur où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut* et de *Cappel*, deux thèses publiées dans les *Thèses Salmurienses*, sous ces titres : *De sacramentis evangelicis et eorum com-*

(1) Serait-il le même que *Théophile Hespérier*, dont une thèse *De missâ pontificiâ* a été ins. dans les *Thèses de Genève* ? Ou plutôt ce dernier ne serait-il pas identique avec le pasteur émérite de 1620 ?

paratione cum verbo, et *De clericorum et laicorum distinctione et appellatione*; mais faut-il regarder comme identiques ce dernier et *Pierre Hespérien*, pasteur de Soubise, qui fut accusé par *Betoule*, ministre de Duras, d'avoir séduit sa fille *Marie*, accusation dont il se lava devant deux synodes provinciaux et devant le Synode national de Loudun, comme il nous l'apprend dans une lettre à M^{lle} de *La Suse*, qui se trouve dans le T. XI de la Collect. Conrart? Dans cette même Collection (T. XIV), nous avons remarqué trois sermons inédits de *Pierre Hespérien*: *Sermon sur Matth. XVIII, 7*, prononcé en 1655; *Sermon sur Matth. XVII, 24-27*, prononcé la même année, et *Sermon sur le catéchisme, de la dernière fin et du souverain bien*. Nous connaissons aussi un sermon imp. de ce ministre, sous ce titre: *Sermon sur Jean IV, 22, prononcé à Marennès, en présence du synode de la Saintonge, le 14 oct. 1674*, La Roch., 1674, in-12; Saumur, René Pean, 1677, in-8°. Il est très-vraisemblable qu'on doit lui attribuer encore un *Traité sur la justification* contre *Arnauld*, que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever, à ce qu'on lit dans les *Mélanges d'Ancillon*. — Malgré toutes nos recherches, il ne nous a pas été possible jusqu'ici de réunir un ensemble de documents plus satisfaisants sur cette famille.

HEU, nom d'une famille considérable de Metz, qui a exercé une influence très-grande sur le sort de sa patrie. Nicolas de Heu, sieur d'Enneri, mort le 8 juin 1535, avait laissé cinq fils de son mariage avec *Marguerite de Brandebourg*. La destinée du cinquième, nommé *Martin*, sieur de *Crespy*, est inconnue. Le troisième, *Jean*, sieur de *Montigny*, capitaine au service d'Espagne et gouverneur de *Thionville*, est étranger à la France protestante. Les trois autres embrassèrent avec ardeur la Réforme et employèrent leurs efforts pour en assurer le triomphe dans leur ville natale.

Tout ce que l'on sait de l'aîné, nommé *Nicolas*, c'est qu'il portait le titre de conseiller chamberlain de l'empereur *Charles-Quint*, et qu'il mourut protestant à Metz, en 1547. Le second, *Robert*, sieur de *Malroy*, un des chefs du parti français, contribua à faire recevoir dans la ville les troupes de *Henri II*. Il épousa *Philippe de Chevresson*, dame de *Montroy*, qui lui donna une fille, *CATHERINE*, mariée à *Claude-Antoine de Vienne*. Resté veuf, *Robert de Heu* se remaria, en 1545, avec *Claude Du Châtelet*, veuve de *Claude de Vienne*, sieur de *Clervant*, et en eut 4° **ROBERT**, jeune ambitieux qui, bien que protestant, ne rougit pas de s'attacher au duc de *Guise*, et qui, abusant de la confiance que sa religion et sa parenté avec *Clervant* inspiraient au sénat de *Strasbourg*, essaya de surprendre cette ville dont le prince lorrain lui avait promis le gouvernement. Un avis secret donné aux magistrats strasbourgeois par la Cour de France, fit échouer cette abominable trahison, en sorte que *Robert de Heu* ne retira de cette entreprise que le mépris de ses coreligionnaires. Il se fit tuer, quelque temps après, au siège d'une petite ville du Languedoc, et ne laissa pas de postérité; — 2° **MARGUERITE**, femme de *Bertrand de Souillac*, sieur d'*Aserac*; — 3° **BONNE**, mariée à *François d'Abzac de Mayac*; — 4° **ANNE**.

Le quatrième fils de *Nicolas de Heu* se nommait *Gaspard*, sieur de *Buy*. Zélé partisan de la France, il travailla de tout son pouvoir, comme son frère *Robert*, à faciliter à *Henri II* la conquête du Pays Messin et à lui en assurer la possession. Il fut aussi un des premiers citoyens de Metz qui adoptèrent les doctrines évangéliques, prêchées par *Pierre Bassy* et *Vautrin Dubois*, et, surtout depuis qu'il eut été élevé, en 1542, à la dignité de maître échevin, il usa de la grande influence que lui donnaient sa fortune, ses talents, les alliances de sa famille, la suprême magistrature qu'il exerçait, pour les répandre parmi ses conci-

toyens. Dès le mois de fév. 1542, les sectateurs du luthéranisme présentèrent une *Supplicatio n à nobles et honorez seigneurs les maistre échevin et treize jurés en la noble, franche et impériale cité de Metz, à l'honneur de Dieu et de sa seule Parolle, et prouffit de la république*, où, s'appuyant sur le recès de la diète d'Augsbourg, ils demandèrent la liberté du culte. Cette requête, renouvelée au mois de mars et au mois d'août, n'obtint d'autre réponse qu'un refus absolu, malgré la présence de *Guillaume de Fürstemberg* dans le voisinage et l'intervention du landgrave de Hesse et des villes de Francfort et de Strasbourg. L'année suivante, l'exercice de la religion réformée fut même défendu sous des peines sévères, et les Protestants furent obligés d'émigrer, ou bien de prendre part aux cérémonies de l'Eglise romaine. Il est probable que Gaspard de Heu adopta le premier parti et qu'il se retira à Lausanne. Nous ne le retrouvons qu'en 1552, c'est-à-dire à l'époque de l'occupation de Metz par les Français, événement qu'il avait préparé sans se douter qu'il rendrait sa position et celle de ses coreligionnaires encore plus pénible. Ce fut seulement après le désastre de Saint-Quentin que les Réformés de Metz recommencèrent à s'assembler un peu librement dans des maisons particulières, dans celle, entre autres, du pelletier *François Juste*, qui fut arrêté et jeté en prison, en 1557. Mais la persécution n'ébranla pas la constance de Gaspard de Heu, qui devint un actif intermédiaire entre le roi de Navarre et les princes protestants. Arrêté par ordre des Guises, au retour d'un de ses voyages en Allemagne, il fut amené à Vincennes et appliqué à la question. Selon La Planché et de Thou, il mourut au milieu des tortures, sans avoir rien avoué à la charge d'*Antoine de Bourbon*. Selon une autre version, suivie par Poncet de La Grave, il fut pendu au garrot, en 1560.

Gaspard de Heu avait épousé une

filie du sieur de *Roignac*, mariage qui le rendit beau-frère de *La Renaudie* (Voy. I, p. 267). Il ne parait pas que des enfants soient nés de cette union.

HEUPEL. Quatre écrivains de ce nom sont cités par les bibliographes Watt et Jöcher, tous quatre protestants et tous quatre strasbourgeois, comme on peut le conjecturer d'après les titres de leurs ouvrages. *Frédéric*, le premier dans l'ordre chronologique, a publié: *Solisbaro-Palatinus;—Disp. de aeternâ prædestinatione filiorum Dei ad salutem*, Argent., 1622; — *Radula quâ J.-G. Herberi apostata piz errorum universæ ferè theologiæ inspersa liquatur et destruitur*, Arg., 1623-24. Un demi-siècle plus tard florissait à Wittemberg, le théologien *George-Frédéric Heupel*, natif de Strasbourg, selon le P. Lelong, à qui l'on doit: *De creatione Evæ ex costâ ad Gen. II, 21-23*, Witteb., 1690, in-4°; — *Dissert. de Ulphilâ seu versione IV Evangeliorum gothicâ*, Witt., 1693, in-4°; — *Sylloge amœnitatum historico-criticarum;—Miscellanea philologica hebraica et græca;—De somno Adami ad Gen. II, 21;—De Jethronis functione ad Exod. III;—Annotations in Obadiam prophetam;—De potioribus sermonis hebræi idiotismis in nominibus dissert. III;—Oratio de Joan. Taulero;—Commentarius in Evangelium Marci*, Argent., 1716, in-8°. C'est peut-être de ce George-Frédéric que descendait le philologue *Jean-Isaac Heupel*, né à Strasbourg, le 29 juillet 1697, et le seul des quatre écrivains de ce nom sur qui Jöcher nous donne quelques renseignements. Il fit ses études dans sa ville natale où il prit, en 1715, le grade de maître-ès-arts. Instituteur des orphelins, puis professeur au gymnase, depuis 1731, il obtint, en 1738, la chaire de grec et d'hébreu; mais il ne l'occupa pas longtemps, la mort l'ayant enlevé, à la fleur de son âge, le 21 oct. 1740. Outre une édit. des *Antiquitates homericae* du savant Feithius, qu'il a enrichie d'une

préface et de notes critiques et philologiques, on a de lui *Specimen animadversionum ad Vorstium de latinitate suspectâ*. Le quatrième de nos Heupel enfin n'est mentionné que par Wait, qui lui attribue *De dialecticis*, Argent., 1712, in-12.

HEUSS (MATTHIAS), professeur de logique à l'université de Strasbourg, mort en 1768, a laissé, sous le titre de *Collectanea ad histor. ref. Alsat.*, en un vol in-4°, des matériaux précieux, quoique incomplets, pour l'histoire de la Réforme en Alsace jusqu'à l'année 1530.

HEY (GEORGES-ANDRÉ), licencié en droit et professeur des langues anciennes et de mathématiques à l'Académie noble de Pétersbourg, naquit, le 22 sept. 1712, à Strasbourg, où son père André était pasteur de l'église réformée. Une excellente éducation développa les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Après avoir étudié l'histoire et la philosophie dans sa ville natale, il alla suivre à Bâle les cours de droit, et il y prit, en 1731, le grade de licencié. En 1736, il fut appelé à Pétersbourg; mais soit que le climat ne lui convint pas, soit toute autre cause, il donna sa démission, en 1743, et retourna à Bâle, où il prit, en 1744, le bonnet de docteur en philosophie et disputa, sans l'obtenir, une chaire d'histoire. Dégouté, par cet échec, de la carrière qu'il avait suivie jusque-là, il se jeta dans la littérature légère; puis ses publications n'obtenant pas le succès qu'il espérait, il commença à étudier la médecine, et lorsqu'il eut acquis quelques connaissances dans cette science, il se mit à courir le pays comme marchand d'orviétan, triste fin d'un homme de mérite. Il mourut à Erlangen en 1751. On a de lui :

I. *Disp. de Apotheosi*, Strasb., 1729, in-4°; réimp. dans les *Comment. histor. de Schöpflin*, sous la présidence de qui cette thèse avait été soutenue.

II. *Diss. de lege regiâ Romanorum*, Basil., 1731, in-4°.

III. *De historico viro bono*, Basil., 1744, in-4°.

IV. *Monatliche Belustigungen*, Basel, 1745, in-8°. — Six numéros.

V. *Littérature amusante, Part. I*, Bâle, 1745, in-8°.

VI. *Merkwürdige Nachrichten von allerhand Arten geheimer Correspondenzen*, Basel, 1745, in-8°.

VII. *Vollständige Anleitung zur Welthistorie, bis zu Ende des Triumvirats; auch Anleitung zur geographischen Wissenschaft und der Geographie der drey nordischen Reiche*, Basel, 1746, in-8°.

VIII. *Oeuvres mêlées*, Bâle, 1747, 8°.

HILLNER (SIMON), curé de Kaisersberg, avait prêché les doctrines de la Réforme avec assez de succès, pour compter déjà parmi la bourgeoisie un grand nombre de partisans, lorsque, croyant le moment venu de marcher sur les traces des réformateurs de Strasbourg, il voulut opérer quelques changements dans le culte. Irrité de son audace, le Conseil le manda, lui reprocha son hérésie, le condamna à mort, séance tenante, et le fit exécuter secrètement de peur que le peuple ne le délivrât. L'évêque de Bâle, instruit de cette exécution, excommunia les conseillers qui l'avaient ordonnée; mais lorsqu'il apprit qu'il s'agissait d'un hérétique, il s'empressa de lever l'excommunication.

HOFER (JEAN), né à Mulhouse, a laissé sur des questions d'histoire naturelle des *Dissertations* estimées, dont les bibliographes ne font aucune mention. Il est apparemment le même que le secrétaire Hofer dont la persévérance infatigable réussit enfin, en 1777, à triompher de l'opposition des Cantons catholiques et à faire admettre de nouveau sa ville natale dans la Confédération suisse.

HOLZWART (MATTHIAS), de Horbourg, poète allemand dont les productions annoncent plus de lecture que de génie poétique. On a de lui :

I. *Lustgarten neuer deutsch. Poeserey*, Strasb., 1568, in-fol. — Recueil de poésies en l'honneur de la maison de Wurtemberg.

II. *Saul, ein schön neu Spiel von König Saul und dem Hirten David, durch eine chrisme Bürgerschaft der löblichen Stadt Gabel gespielt den 6 und 7 August 1571*, Basel, 1571, in-8°; Strasb., 1592. — Tragédie en vers, en dix actes, dans laquelle figurent cent acteurs et 500 personnages muets.

III. *Emblematum tyrocinia, seu picta poesis latino-germanica, das ist, eingeblümete Zierwerk oder General-Poesey*, Strasb., 1581, in-8°.

HOME (DAVID), pasteur de Gergeau, connu surtout par ses écrits contre les Jésuites, descendait d'une famille considérable d'Ecosse, qui s'appelait proprement *Hume*. On ne sait ni l'année de sa naissance, ni la date de son arrivée en France. En 1604, nous le voyons appelé à Duras comme successeur du ministre *Penot*, et en 1618, à Gergeau, à la place de l'apostat *Daniel Bourguignon*; mais, dès 1623, nous le trouvons desservant l'église de Chilleurs. En 1614, le roi de la Grande-Bretagne, qui avait pour lui beaucoup d'estime, l'avait chargé de travailler, en son nom, non-seulement à la réconciliation de *Tilénus* avec *Du Moulin*, mais à la réunion de toutes les sectes protestantes sous une même Confession de foi. Home reçut ordre, en 1634, de cesser ses fonctions, comme étranger. On ignore l'année de sa mort. Voici la liste de ses ouvrages, qui sont très-rares.

I. *De unione insulæ Britannicæ tractatus*, Lond., 1605, in-4°.

II. *Lusus poetici*, Lond., 1605, 4°.

III. *Le Contr'assassin ou Response à l'apologie des Jésuites*, s. l., 1612, in-8°; d'autres exemplaires portent sur le titre, Gen., 1612, in-8°. — Ecrit violent provoqué par la Réponse apologétique des Jésuites à l'Anti-Cotton. Dédié au roi d'Angleterre.

IV. *Lettres et traictes chrestiens pleins d'instructions et consolations morales et saintes*, Berg., 1613, 12°.

V. *Illustrissimi principis Henrici Justa*, Lond., 1613, in-4°.

VI. *L'assassinat du roy ou Maxi-*

mes du Vieil de la Montagne vaticane et de ses assassins, practiquées en la personne de deffunct Henry-le-Grand, s. l., 1614, in-8°; 1615, in-8°; nouv. édit. augm., 1617, in-8°; réimp. dans le T. VI des *Mémoires de Condé*, édit. de Londres. — Ce livre est bien écrit pour le temps et, comme le N° III, abonde en faits curieux.

VII. *Regi suo Scotia gratulatio*, Edimb., 1617, in-4°.

VIII. *General history of Scotland*, Edimb., 1617, in-fol. — On le lui attribue.

IX. *Apologia basilica seu Machiavelli ingenium examinatum in libro quem Princeps inscripsit*, Paris., 1626, in-4°.

X. *Poemata*, Paris., 1639, in-4°. — Les poésies de Home se composent d'Élégies, d'Eclogues, d'Epigrammes et de diverses autres pièces; on y remarque, entre autres, *Prælium ad Lipsiam*, petit poème en l'honneur de la victoire remportée à Leipzig par Gustave-Adolphe. Elles ont été réimp. en partie dans les *Deliciæ poetarum Scotorum*, Amst., 1637, 2 vol. in-12.

Il paraît que Home a aussi écrit contre William Cooper, évêque de Gallo-way en Irlande.

HOME (ISAAC), fils aîné d'un avocat au parlement de Grenoble, non moins renommé parmi ses coreligionnaires par sa piété que par son savoir, naquit à Valence en 1612. Son père, qui le destinait au ministère, l'envoya de bonne heure à l'académie de Die, et le jeune Home profita si bien des leçons de ses maîtres, que, tout jeune encore, il fut pourvu d'une église, qu'il quitta, en 1644, pour aller desservir celle de Soyons en Vivarais, à laquelle se rattachaient les Protestants de Valence. C'était un homme d'un zèle ardent, d'une piété profonde, ennemi de toute dissimulation et de toute flatterie, rigide observateur de la Discipline, reprenant, censurant sans ménagement et s'abandonnant quelquefois à des accès de vivacité dont il ne tardait pas à se repentir, mais qui lui attirèrent de

fâcheuses affaires. Cependant il jouissait d'une grande considération dans sa province, qu'il eut l'honneur de représenter au Synode national de Loudun, et ce synode lui donna une marque d'estime en le nommant membre de la commission chargée de corriger les fautes qui s'étaient glissées dans les nouvelles éditions de la Bible, des Psaumes, de la Liturgie et du Catéchisme.

Homel rendit d'importants services aux églises du Vivarais lorsqu'elles furent, à la requête du syndic du clergé, assignées à Valence pour produire leurs titres devant les commissaires de l'édit; toutefois il ne put sauver sa propre église qui fut interdite à son tour. Il transporta alors l'exercice à Charmes; mais le syndic lui intenta à ce sujet, en 1669, un nouveau procès qui, sur le partage des commissaires, fut porté au Conseil d'état, où il resta pendant jusqu'en 1682. C'est ce que nous apprend une lettre de Homel suppliant Châteauneuf, au nom des services qu'il avait rendus, en empêchant les Réformés de grossir l'insurrection provoquée par Roure, en 1670, soit de maintenir l'exercice à Charmes, soit de le nommer pasteur adjoint à Beaumont (*Arch. gén. Tr. 321*).

Ce n'était pas la première fois que Homel s'adressait directement au secrétaire d'état; il était entré en relation avec lui plusieurs années auparavant. La correspondance avait surtout été active en 1670, c'est-à-dire à l'époque de la vocation du ministre Vincent de Nismes. Ce jeune pasteur avait été appelé par le consistoire d'Annonay, qui comptait alors parmi ses membres les plus influents le ministre Paul Accaurat, le consul Denis Montchal, l'avocat Pierre Lacou, syndic, et Jean Martinet, secrétaire du consistoire; mais le synode du Vivarais, dominé par un étroit esprit de clocher, avait refusé de ratifier cette élection. D'après l'art. X des Actes généraux du Synode national de Charenton (*Voy. Pièces justif. N° LXXXVI*), la

nomination était donc nulle; aussi Vincent, se soumettant sans résistance, avait-il quitté Annonay et était-il parti pour le Portugal avec Schomberg; néanmoins le consistoire n'avait point voulu accepter l'arrêt du synode. C'est au sujet de cette querelle que Homel envoya à Châteauneuf lettres sur lettres, mémoires sur mémoires, pour presser le gouvernement, qui hésitait à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Eglise protestante, à intervenir dans le différend et à destituer les membres récalcitrants du consistoire d'Annonay. Pour arriver plus sûrement à son but, il ne craignit pas, dans son aveuglement, d'exciter les méfiances de l'autorité en lui rappelant le souvenir des anciennes guerres civiles. Assurément l'ennemi le plus acharné des églises n'aurait pu faire mieux, et cependant Homel s'imaginait leur être utile. « Il est important pour le service du roy, lit-on dans une de ses lettres, de maintenir les choses en cest état [la séparation absolue du Vivarais et du Languedoc], de mortifier les consistoires et d'empescher l'établissement du sieur Vincent dans le Vivarés. Je vous parle, Monseigneur, franchement, mais je vous supplie aussi très-humblement de ne croire pas qu'en ce que je viens de vous dire, j'aye aucune pensée de prévarication contre ceux de ma religion; je voudrois leur procurer, au péril de mon sang et de ma vie, tous les avantages qu'ils peuvent légitimement prétendre, et dans les occasions, j'ai assés donné de marques du zèle que j'ay pour cela; mais je suis ennemi des factions et des intrigues qui se font sous prétexte de religion, et après la crainte de Dieu, j'ay sur toutes choses en recommandation la fidélité et l'obéissance qui est due aux puissances » (*Arch. Tr. 259*). Ainsi poussé dans une voie où il brûlait d'entrer, Châteauneuf fit rendre un arrêt du Conseil qui destitua le consistoire d'Annonay et le remplaça par une assemblée des chefs de famille sous la présidence de Philippe Bornier.

En 1673, Homel présida le synode du Vivarais, qui se tint à Vals, le 21 sept., en présence du commissaire royal, *Jean de Darant*, avocat en la cour souveraine des comptes de Montpellier (1). Vingt-sept églises y furent re-

(1) Il présida sans aucun doute plusieurs autres synodes provinciaux ; mais nous n'avons retrouvé les actes que de celui de Vals et de deux moins importants (Arch. Tr. 289), tenus l'un et l'autre à Veraoux, le 24 avril 1657 et le 21 oct. 1678. Le commissaire du roi fut, en 1657, *Charles d'Utaire*, sieur de Champvert, bailli des Vans ; et en 1678, *Beauvoir*, sieur de Passenau (alias de Pazanen). Voici les noms des députés au premier de ces synodes : *Privas, Accaurat et René de La Selte*, sieur de Tain ; *Le Pouziu, Gresse et Paul de Chambaud* ; *Saint-Vincent-de-Durfort, Reboulet et Jacques de Meyssonnier*, sieur de Lubac, lieutenant du juge de Saint-Fortunat ; *Gluires, de Larbe*, anc. ; *Saint-Pierreville, Foucher et Richard* ; *Pierregonde, Blancquin*, avec deux anciens, *Devaux et Maillet* ; *Saint-Fortunat, d'Hosty et Vernes* ; *Saint-Auban, Guéze et Paul Payan* ; *Saint-Vincent-des-Barres, Des Maizeaux et de Foulblachière* ; *Vals, Durand et Deyrargues* ; *La Gorce, Janvier et Salattier* ; *Vallon, Chenal* (alias *Chaval*) et *Chion* avec l'ancien *Peschier* ; *Annouay, Sonory* (?) et *Estoile* ; *Chambon, Blanc aîné et Jean Colton* ; *Dessaignes, Tardin* avec deux anciens, *Sagnol et Gaillard* ; *Le Cheylard, Du Toit et Chambon*, notaire royal ; *Chalançon, Dauphin et François de Glo*, sieur de Besse ; *Vernoux, Julien* avec deux anciens, *Antoine de Saint-Agrèves et Esprit Flouretton*, notaire royal ; *Boffre, Reboul* avec deux anciens, *Gaspard de Chambaud*, sieur de Bavas, et *Jaçq. Chalaye* ; *Soyons, Homel et Jaçq. Fontbarlet* ; *Bonlieu, Conain et Veyre* ; *Sainte-Marguerite, Begnel*, anc. Dans ce premier synode, Homel eut pour adjoint *Gresse* et pour secrétaires *Reboul et Flouretton*. Les députés au synode de 1678 furent : *Annouay, Crégut et Albert* ; *Bouliou, Bourget et Demares* ; *Saint-Voy, Reboulet et Riou* ; *Chambon, Terrasson et Colton* ; *Desaignes, Romieu et Mazerac* ; *Chalançon, Blanc et Durieu* ; *Vernoux, Bermond* avec les deux anc. *Flouretton et Garnier* ; *La Bastie, Durand et Crozal* ; *Boffre, Reboul et Juventin* ; *Soyons, Homel et Morier* ; *Charmes, Grinandet*, min. ; *Pierregourde, Blanc et de Liour* ; *Châteauneuf, Dauphin et Montreinaud* ; *Le Cheylard, Cluzel et Rivarond* ; *Marcols, Dalbinc et Anziard* ; *Saint-Geniès-la-Champ, Dousson*, anc. ; *Saint-Pierreville, Bourlatier*, anc. ; *Le Gua, La Vallette*, min. ; *Issamouliène, Thomas Bourrière*, anc. ; *Ajoux, Reboulet et Charrier* ; *Saint-Etienne-de-Serres, Meyssonnier et Puaux* ; *Saint-Sauveur, Tailand*, avocat ; *Gluires, Vabres*, anc. ; *Vallon, Thomas et Paris* ; *Salavas, Cluzel*, min. ; *La Gorce, Robert et Justament* ; *Vals, Dejean et Des-*

présentées : une, celle de Vals, par son ministre *Laborie* et deux anciens, *Jean de Justet et Jacques Reynet* ; quatorze par un ministre et un ancien, savoir, *Vallon* par *Thomas et Rocher*, *La Gorce* par *Dalbinc et Avillar* ; *Baix* par *de Corbières et de Vors*, *Saint-Vincent-des-Barres* par *Romieu et Du Serre*, *Ajoux* par *Reboulet père et Rouvière*, *Le Gua* par *La Vallette et Giraud*, *Marcols* par *Bermond et Malet*, *Gluires* par *Homel et Tournays*, *Le Cheylard* par *Janvier* et de *La Combe*, *Annouay* par *Crégut et Marchat*, *Chalançon* par *Blanc et Trebuol*, *Desaignes* par *Bourget et Meyssonnier*, *Pierregourde* par *Blanc*, qui fut élu vice-président, et *Blache*, *Saint-Fortunat* par *Brunier et Duc*. *Le Pouzin, Chomeyrac, Bonlieu, Saint-Voy, Châteauneuf, Vernoux, La Bastie et Soyons* n'envoyèrent que leurs ministres, *Reboulet* père, *Reboulet aîné, Grinandet*, qui fut un des secrétaires du synode, *Cotte, Dejean, Blanc, Durand et Homel*. *Chambon* députa deux anciens, *Terrasson et Mole*. Enfin les anciens *Chabriol, Du Marest*, avocat, et *Puaux*, second secrétaire du synode, y assistèrent pour les églises de *St-Pierreville, St-Sauveur et St-Etienne-de-Serres*. Une des questions les plus importantes soumises aux délibérations de l'assemblée, fut la conduite qu'il convenait de tenir en présence de l'assignation au Conseil donnée, sur la requête du syndic du clergé, à toutes les églises qui avaient été maintenues dans leur droit d'exercice par sentence des commissaires exécuteurs de l'édit. Cette nouvelle chicane faisait grand bruit et alarmait toutes les églises du Languedoc. On avait consulté les plus célèbres jurisconsultes qui avaient été d'avis qu'il ne fallait pas répondre à

chaulot ; *Baix*, de *La Charrière*, et de *Vendouse* ; *Le Pouzin, Homel et Lambert* ; *Chomeyrac, Reboulet et Paret* ; *Champeirache, Reboulet et Roure* ; *Saint-Vincent-des-Barres, Lions et Lambert* ; *Saint-Fortunat, Brunier* avec les anciens *Faure et Busiachi*. Le vice-président fut *Thomas de Vallon* ; les secrétaires, *La Vallette et Garnier*.

l'assignation, mais recourir immédiatement au roi, et cet avis fut suivi (*Arch. TT. 244*). Pendant que les pasteurs du Vivarais étaient assemblés, six prêtres catholiques, envoyés par l'évêque de Viviers, arrivèrent à Vals et firent afficher un défi qu'ils leur adressaient « de montrer par la pure Parole de Dieu aucune croyance de l'Eglise C. A. et R. capable d'exclure du salut » (*Arch. TT. 321*). Le piège était habilement dressé. Refuser la lutte, c'était donner beau jeu au clergé romain, qui n'aurait pas manqué de s'en prévaloir comme d'une victoire. Avouer que l'on peut se sauver dans l'Eglise catholique, c'était prêter le flanc au fameux argument « du plus sûr ». Le nier, c'était s'exposer au courroux de Louis XIV qui ne pouvait pas souffrir qu'on le supposât exclu du salut. Les ministres acceptèrent le défi et nommèrent pour soutenir la cause protestante Homel, *La Vallette*, *Crécut*, *Romieu*, *Thomas*, *Laget*, ministre du seigneur du Pradel, et *Graverol*, dont la vocation par l'Eglise de Lyon venait d'être confirmée. Les champions du protestantisme se tirèrent d'embarras en éludant la question et en portant la dispute sur le terrain moins dangereux de l'infailibilité de l'Eglise, de la présence réelle, de la justification, du mérite des œuvres, de l'intercession des saints, de l'adoration des images. Toutes ces controverses, qui roulent sur des définitions, des distinctions, des subtilités scolastiques, n'offrent généralement pas un grand intérêt, et, sous ce rapport, nous ne trouvons pas qu'on doive faire une exception en faveur de la conférence de Vals, qui ne nous est connue que par la Relation catholique (Le Puy, 1673, in-12), assez impartiale d'ailleurs et modérée.

Cependant les édits se multipliaient contre les Réformés, et partout leurs temples tombaient sous le marteau des démolisseurs. Un arrêt du Conseil, daté du 7 septembre 1682, avait condamné celui de Soyons; moins de trois mois après, le 26 nov., un autre arrêt con-

damna celui de Charmes. Il était facile de prévoir le moment où il n'en resterait plus un seul dans le Vivarais. Ce fut dans ces circonstances, comme nous l'avons raconté ailleurs (*Voy. III, p. 24*), qu'un comité directeur, assemblé dans la maison de *Brousson*, prit la résolution de rétablir l'exercice du culte protestant partout où il avait été aboli. Nommé chef de la direction du Vivarais, Homel réunit à Chalançon les députés des églises de sa province. Les sieurs de *Fons* et de *Badet* y représentèrent la noblesse. *Bremond* de Vernoux, *Romieu* ou *Roumieu* de Saint-Fortunat, *Blanc* de Chalançon et son jeune collègue *Pierre Audoyer*, qui venait d'être admis au ministère (en 1681) par le synode de Vallon, *La Charrière* de Gluiras et *Brunier* du Cheylard, y assistèrent au nom des ministres. *Chapouillé*, *Florensolles*, *Bonneiron*, *Romieu*, frère du ministre, de *Ribes*, le notaire *Antoine Roux*, qui remplit les fonctions de secrétaire, et quelques autres, y furent députés par le tiers. La résolution fut prise d'obéir aux ordres venus de Toulouse (*Arch. M. 665*). L'opposition d'une partie de la noblesse, la léthargie du peuple, l'indifférence ou l'hostilité de la bourgeoisie ne permettaient guère d'espérer le succès d'une entreprise aussi hardie; Homel, qui ne se faisait point illusion, dit à sa femme en partant pour Chalançon : Console-toi, je m'en vais au martyre. Son pressentiment ne le trompa pas. Après avoir pacifié le Dauphiné, nous savons par quels moyens, Noailles et Saint-Ruth entrèrent dans le Vivarais. Attaqués par des forces supérieures, les Protestants, qui s'étaient retirés sur la montagne de L'Herbasse, furent défaits après un combat acharné. Six cents restèrent sur le champ de bataille, entre autres le ministre *Brunier*; le reste échappa comme il put. A la persuasion d'*Audoyer*, qui était natif de Saint-Jean-de-Gardonenne, Homel résolut d'aller chercher avec lui un refuge dans les Cévennes. Arrivé dans les environs

d'Aubenas, le 30 sept., Audoyer tomba au milieu d'une troupe armée, et pour racheter sa vie, il promit non seulement d'abjurer, mais de livrer son compagnon. Au premier bruit, Homel s'était caché dans des rochers (*Arch. M.* 664). Il n'en sortit que le lendemain pour tâcher de poursuivre sa route, mais il fut arrêté par des paysans et conduit dans la prison d'Aubenas, d'où il fut transféré à Tournon. Le présidial de Nîmes, qui s'était transporté dans cette ville, le condamna à la roue. L'exécution eut lieu le 20 oct. 1684. « Le premier coup de barre qu'on luy donna fust si rude, lit-on dans l'Histoire de sa mort et de son martyre, qu'il en rejalt du sang et luy cassa tous les os du bras sur lequel il pouvoit, et fit jeter un grand cri au pauvre patient, et dit : Miséricorde, mon Dieu ! je te la demande, ne me donneras-tu pas la force de tout souffrir ? si fait, mon Dieu, je sais que tu me la donneras. Après il ne cria plus et continua de prier Dieu qu'il luy pardonnât pour l'amour de Jésus-Christ ; il prioit tout haut avec une grande véhémence. On luy donna trente à quarante coups sur les bras, sur les jambes, sur le ventre et sur le col : on ne luy donna point de coup de grâce sur l'estomach, ni on ne l'étrangla point : enfin on le roua tout vif ; il mourut à force de coups et on le traita de la dernière cruauté. Comme il eut trois membres brisez et le ventre presque coupé, la corde d'un de ses bras se destacha ; il se retourna un peu devers le président qui assistoit à sa mort, et dit : Au nom de Dieu, ayés pitié de ma pauvre famille. L'exécuteur le rattacha. Il continua à prier Dieu, disant : Mon Dieu, aye pitié de moi ; Seigneur, vien maintenant retirer mon âme, car il en est tems. Seigneur Jésus, reçoit mon esprit. Ce furent les dernières paroles qu'on lui ouit prononcer. » On laissa le cadavre exposé sur la roue pendant quatorze heures, puis on lui trancha la tête qui fut portée à Chalançon, et le corps, attaché sur une roue à Beauchastel sur le Rhône,

fut, durant six semaines, gardé jour et nuit par des soldats de peur qu'on ne l'enlevât.

Pendant qu'Homel expiait aussi cruellement son prétendu crime, le lâche Audoyer continuait son triste métier de délateur. « Les prisons de Tournon et de Montpellier, lit-on dans Aigre-feuille, furent alors remplies de prisonniers que l'on fit sur l'indication d'Audoyer, ce qui lui valut sa grâce. Parmi ceux qui vinrent à Montpellier, on marque le nommé *Alquier*, du lieu de Clarensac, qui, le jour de Tous-les-Saints, se coupa la gorge dans les prisons de la citadelle avec un canif qu'il avoit caché sur lui. »

Outre un fils qui, en 1683, était, depuis douze ans, capitaine dans le régiment de Champagne, mais qui menait une vie fort dissolue et qui abjuraméme, vers ce temps, la religion pour laquelle son père donna sa vie, Homel laissa plusieurs filles, dont l'une, nommée ANNE, a publié à Amsterdam un récit simple et touchant de sa mort sous le titre : *Histoire de la mort et du martyre de M. Homel, pasteur de l'église de Soyon en Vivarets*. Nous n'avons trouvé dans cet écrit aucune mention d'un autre ministre du Vivarais, nommé Homel, qui fut admis au ministère en 1657, et qui desservit successivement les églises de Bonlieu, Chambon, Gluiras, Le Pouzin. Ce silence nous porte à croire qu'il ne tenait pas à notre martyr par des liens de parenté très-étroits.

HORB (JEAN-HENRI), né à Colmar, le 11 juin 1645, et mort, le 26 janv. 1695, dans le Holstein.

Fils du pasteur Jean Horb et de *Mario-Susanne Renger*, le jeune Horb fut destiné, dès son enfance, à la carrière ecclésiastique. Il fit ses études à Strasbourg sous la direction de *Dannhauer*, *Bebel*, *J.-H. Bacler*, et il profita des leçons de ces professeurs illustres de manière à pouvoir passer, dès 1664, son examen de maître-ès-arts. Il alla visiter ensuite les universités de Iéna, de Leipzig, de Wittemberg

pour perfectionner ses connaissances, et finit par se charger de l'éducation de quelques jeunes gens de bonne famille avec qui il parcourut la Belgique, l'Angleterre et la France.

Pendant son séjour à Paris, il fut mis en relations avec Théodore de Münchhausen, de Hambourg, qui lui proposa d'entrer chez lui avec le titre de gouverneur; mais notre pieux ministre ne put supporter longtemps le triste spectacle des débordements de ce jeune homme, et désespérant de lui faire goûter ses sages remontrances, il le quitta brusquement et retourna à Strasbourg, en 1670. Grande fut sa surprise lorsque, quelque temps après, il apprit que Münchhausen, après avoir dissipé sa fortune, l'avait cité comme voleur devant le parlement de Paris, qui l'avait condamné par contumace; bien plus, qu'il faisait des démarches pour obtenir l'exécution du jugement en Allemagne! Afin d'éviter un énorme scandale, il consentit à payer au jeune libertin une assez forte somme; mais Münchhausen s'en prévalut, et longtemps encore il continua à le harceler par des menaces; il l'attaqua même dans un pamphlet auquel Horb prit la peine de répondre.

Depuis 1674, Horb exerçait à Bischweiler les fonctions de prédicateur de la cour et de conseiller ecclésiastique, lorsqu'il fut appelé à remplir celles de surintendant de Sponheim et de pasteur de Trarbach. Il s'en acquitta avec un zèle qui lui fit beaucoup d'ennemis. A cette époque, la scolastique avait envahi les chaires protestantes. Au lieu de parler au peuple de ses devoirs, au lieu de développer chez leurs auditeurs le sentiment de la responsabilité morale de l'homme envers Dieu, les pasteurs luthériens s'égarèrent dans d'interminables discussions métaphysiques et se déshonorèrent eux-mêmes en prodiguant à leurs adversaires les injures les plus grossières. Le mal était grand; quelques hommes d'élite entreprirent d'y remédier, et Horb fut de ce nombre. Il chercha à ranimer la piété expirante, non seulement par ses sermons, mais

dans des conférences privées, et déjà il avait obtenu des résultats excellents, lorsqu'un ordre du prince Christian de Birckenfeld l'enleva à son troupeau, en 1678. L'accusation d'hérésie, que ses ennemis faisaient peser sur lui, n'empêcha pas qu'on ne l'appelât, l'année suivante, comme pasteur à Windsheim; mais il y rencontra une opposition encore plus violente, au point que l'autorité impériale dut intervenir pour rétablir la tranquillité. En 1685, Horb quitta cette petite ville de Franconie pour aller desservir l'église de Saint-Nicolas à Hambourg. Il s'y acquit bientôt une grande réputation par son éloquence pathétique; mais l'intolérance, stimulée par l'envie, ne l'y laissa pas longtemps en repos. On l'accusait déjà d'être partisan du chiliasme, d'enseigner l'indifférence en matière de religion, de se plaire aux rêveries du quietisme, lorsqu'il eut la malheureuse idée de publier la traduction d'un ouvrage de *Poiret* sur l'éducation des enfants; cette imprudence porta au comble la fureur de ses adversaires. On entendit alors la plupart de ses collègues, mus moins par le zèle de la religion que par la jalousie, se livrer dans leurs sermons à de virulentes attaques non seulement contre le pasteur piétiste, mais contre le sénat qui le protégeait, et pousser ouvertement le peuple à la révolte. En vain Horb, dont le crime était de s'adresser au cœur de ses auditeurs et d'obtenir par là même plus de succès que ses collègues formalistes, offrit-il de désavouer publiquement et de rejeter tout ce qu'on trouverait d'hérétique dans le livre de *Poiret*; en vain s'engagea-t-il par écrit à ne jamais enseigner les erreurs du chiliasme; en vain protesta-t-il sur sa conscience et devant Dieu qu'il adhérait fermement à la Confession d'Augsbourg et aux Livres symboliques, rien ne put apaiser ces énergumènes, qui, bravant les ordres du sénat, continuèrent à déclamer contre lui du haut de la chaire, et firent si bien que le peuple faillit le massacrer un jour. Pour éviter une ca-

tastrrophe imminente, Horb résolu de s'éloigner, et malgré les prières d'un grand nombre d'habitants, des pégo-cians surtout, qui étaient indignés de la conduite de ses ennemis, il se retira, le 27 nov. 1693, dans un petit domaine qu'il possédait à Steinbeck dans le Holstein. Son exil toutefois ne rétablit pas la tranquillité à Hambourg. Il fallut que l'empereur intervint pour mettre à la raison ses turbulents adversaires. La mort même du proscrit n'éteignit pas la haine des théologiens hambourgeois. Quoique le sénat en eût accordé l'autorisation, les ministres ne voulurent jamais souffrir qu'on déposât son corps dans l'église qu'il avait desservie.

Horb avait épousé, en 1674, *Sophie-Cécile*, fille de *Jean-Philippe Spener*, conseiller du comte de Ribeaupvillers, et sœur du célèbre *Spener*. Quatre fils naquirent de son mariage, mais deux seulement lui survécurent. L'aîné, *СВЯТИЕН-ЖАН*, docteur en médecine à Hambourg, mort en 1718, nous est connu par une *Disput. inaug. de febrifugâ chinæ chinæ virtute* (Altorf., 1693, in-4°). Le cadet, *Jacques-Daniel*, licencié en droit et avocat à Hambourg, a laissé *Disput. inaug. de jure viarum circa clamorem violentiæ* (Franq., 1699, in-4°).

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

- I. *Disput. in canoem Propter quod unumquodque tale est, id magistrale est*, Argent., 1664, in-4°.
- II. *Disp. theologica de hæresi in genere*, Argent., 1667, in-4°.
- III. *Disp. de oraculis sibyllinis*, Lips., 1669, in-4°.
- IV. *Oratio de originibus americanis*, Lips., 1669, in-4°.
- V. *Disq. de ultimâ origine hæreseos Simonis Magi*, Lips., 1670, in-4°.
- VI. *Historia Origeniana*, Francof., 1670, in-4°.
- VII. *Historia Manichæorum*, Arg. et Francof., 1670, in-4°.
- VIII. *Historia hæreseos Unitariorum*, Francof., 1670, in-4°.
- IX. *Erford. Bedenken auf Speneri*

Pia desideria, Francof., 1680, in-12.

X. *Sermo funebris*, publié à Trarbach.

XI. *Göttes gnädige Heimsuchung, aus Exod. X.Y, 20*, Francof., 1681, in-24. — Sermon de jeûne au sujet de l'apparition d'une comète.

XII. *Gründliche Wort-Verstand des kloinen Catechismi Lutheri*, Francof., 1683, 1686, in-12; Alton., 1694, in-8°.

XIII. *Der Gläubigen Seligkeit, aus Ps. XXV, 7*, Francof., 1684, 1685, in-4°. — Sermon funèbre.

XIV. *Windsheimische Abschiedspredigt aus II Thess. III, 16, 17, et Hamburgische Anzugspredigt aus I Cor. III, 10 et seq.*, Hamb., 1685; Francof., 1686, in-24; réimp. avec le N° XXVI.

XV. *Richterstuhl des Gewissens*, Hamb., 1687, in-12.

XVI. *Heilige Gebetsandachten*, Hamb., 1688.

XVII. *Der kleine Catechismus Lutheri, mit Zeugnissen der heilig. Schrift*, Hamb., 1690.

XVIII. *Klugheit der Gerechten, die Kinder, nach den wahren Gründen des Christenthums, von der Welt zu dem Herren zuerziehen*, Hamb., 1692, 1693, in-12; Leips., 1693, in-12, sous le titre : *Die wahren Grundsätze einer christlichen Auferziehung der Jugend*. — Trad. du livre de *Pöret* sur l'Education.

XIX. *Apologia*, 1693, in-4°.

XX. *Kurtze Fürstellung dass die Anzeige der Hrn. Ministerialen, was von seiner Apologie zu halten, wider christliche Liebe und Wahrheit sey*, Hamb., 1693, in-4°.

XXI. *Nichtige Ursachen des so eifrig gesuchten Colloquii D. Joh.-Frid. Meyers*, 1693, in-4°.

XXII. *Vermeinte wichtige, aber zu leicht erfundene Ursachen D. Meyers, warumb er mit ihm zu colloquio erscheinen solle und müsse*, 1693, in-4°.

XXIII. *Gründliche Gegen-Remonstration, dass die sogenannte Mün-*

chausische Ehrenrettung durch und durch falsch sey, 1694, in-4°.

XXIV. *Epistola ad M. Gudium*, publ. dans l'Appendix Gudianorum (Traject., 1697).

XXV. *Der evangelischen Lehre göttliche Gewissheit und Kraft zur Heiligung der Hertzen nach denen Glaubens-Artikeln, durch Veranlassung der Sonntags-und Fest-Evangelien, vorgestellt*, Franc., 1698, in-4°. — Publié par Spener.

XXVI. *Predigten vom vielfältigen und schmerzlichen Leidens Christi*, Hamb., 1700, in-8°. — Publié par Winceler.

XXVII. *Schreiben an einen Freund von der rechten Methode erbaulich zu predigen*, 1717, in-4°.

Horb a donné, en outre, des éditions des ouvrages suivants :

XXVIII. *Eliä Send-Schreiben nach seiner Himmelfahrt, oder D. Dannhauers Consensus der Piorum desideriorum auss seiner Catechismus-Milch zusammengetragen, von J. C. C. D., mit einer Vorrede J.-H. Horben*, Frankf., 1677, in-12.

XXIX. *Erhebung des Hertzens zu Gott, bey Betrachtung der wochentlichen Evangelien nach dero Einhalte, nützlichen Lehren und heilsamen Gebrauche*, Hamb., 1690, in-12. — Recueil de prières faites par Spener.

XXX. *Christlich Gedenkbüchlein*, Hamb., 1691, in-12. — Ouvrage du docteur Schütz.

A cette liste, il faut ajouter, d'après Jücher, *Send-Schreiben wegen D. J.-F. Mayers Warnung für der Klugheit der Gerechten et Horbins orthodoxus*, deux opuscules écrits évidemment au sujet des persécutions que lui suscita sa trad. de Poirét.

Selon le même bibliographe, Horb a laissé, entre autres ouvrages inédits, une *Philosophia sacra*, et une *Historia hæresium omnium*.

HORRY, nom d'une famille noble de l'Angoumois qui professa la religion réformée au moins depuis 1594 (*Voy. III, p. 308*) et qui y resta fidèle jus-

qu'en 1662. Le seigneur d'Horry étant mort vers cette époque, le plus jeune de ses fils, qui était page du comte de Chabot-Jarnac, se fit catholique. Son exemple fut suivi par son frère aîné, le sieur de *La Courade*, par une de ses sœurs et par sa tante ; mais sa mère resta huguenotte et éleva ses deux autres filles dans sa religion. Une de ces dernières cependant, M^{lle} *Des Galais*, voulut, au bout de seize ans, suivre ses frères à la messe ; mais, lit-on dans le *Mercur* galant, « comme elle étoit sous la conduite d'une mère peu traitable sur les matières de religion », elle prit le parti de la quitter pour se mettre sous la protection de la comtesse de Jarnac, qui l'appela à Paris et la confia aux soins du jésuite Girou. On conçoit qu'avec une élève douée d'aussi heureuses dispositions, Girou n'eut pas beaucoup de peine pour lui donner « une parfaite connaissance de ses erreurs. » L'abjuration se fit avec éclat.

Au nombre des réfugiés de Marennes (*Arch. gén. Tr. 247*), nous trouvons cités les enfants du chirurgien *Guil-laume Horry*. C'est probablement à cette famille qu'appartenait *Daniel Horry*, qui fut nommé, en 1775, capitaine dans un régiment d'infanterie levée par la Caroline du Sud pour soutenir la guerre de l'Indépendance, et qui mérita par sa valeur, en 1779, le grade de colonel d'un régiment de dragons, dans lequel servirent, comme capitaines, deux autres descendants de réfugiés, *Thomas Gilles* et *Isaac Dubosc*.

HOTMAN (FRANÇOIS), en latin *Hotmannus*, sieur de Villiers-Saint-Paul, un des plus savants juriconsultes et, sans contredit, un des premiers publicistes du XVI^e siècle, naquit à Paris, le 23 août 1524, d'une famille considérable, originaire de la Silésie, et mourut à Bâle, le 12 fév. 1590.

Hotman était l'aîné de onze enfants. Son père, conseiller au parlement de Paris, qui le destinait à lui succéder dans sa charge, l'envoya, dès l'âge de 13 ans, suivre les cours de droit de la célèbre université d'Orléans. De retour

dans sa ville natale avec le titre de docteur, qu'il avait obtenu, par exception, après trois années seulement d'études, il entra au barreau où il plaida avec succès; mais bientôt, dégoûté des subtilités de la chicane, et préférant la théorie à la pratique, il quitta le Palais pour s'occuper uniquement des belles-lettres et de la science du droit romain. En 1546, il ouvrit un cours public, comme nous l'apprend Etienne Pasquier. « Je vous puis dire, lit-on dans une de ses lettres si précieuses par les particularités historiques qu'elles contiennent, que l'un des plus grands heurs que je pense avoir recueilly en ma jeunesse, fut qu'un lendemain de l'Assumption nostre Dame, l'an 1546, Hotman et Balduin commencèrent leurs premières lectures de droit aux escholes du Décret en ceste ville de Paris. Celuy-là à sept heures du matin, lisant le titre *De notionibus*; cety-cy à deux heures de relevée, lisant le titre *De publicis judiciis*, en un grand théâtre d'auditeurs. » Vers le même temps, Hotman publia une dissertation *De gradibus cognationis*, qui lui mérita les éloges les plus flatteurs.

Un brillant avenir s'ouvrait donc devant notre jeune juriconsulte; cependant il n'hésita pas à sacrifier à ses convictions religieuses sa patrie, sa famille, sa fortune et l'espérance d'un riche mariage que son père lui ménageait. C'était le temps où les Réformés, poursuivis à la fois par un vieux roi qui se mourait usé de débauches, par des magistrats basement serviles, par un clergé implacable, par un peuple fanatique, étaient livrés aux flammes, comme criminels de lèse-majesté divine et humaine, non seulement à Paris, mais dans toutes les provinces. Meaux venait d'assister à l'horrible spectacle de quatorze hérétiques consumés sur le même bûcher. Hotman, qui n'entendait parler que de l'intrépide courage des soldats de l'Évangile, voulut connaître la religion qui inspirait cet héroïsme, et la Réforme compta bientôt une conquête de plus.

Il embrassa les doctrines nouvelles avec une ardente conviction, et il y resta constamment attaché au milieu des dangers, des angoisses, des douleurs dont sa vie fut semée; cependant, comme il ne se souciait pas de grossir, à la fleur de l'âge, le nombre des martyrs, il jugea prudent de quitter la maison paternelle, et se retira à Lyon, probablement sous le prétexte de publier dans cette ville, une des premières de France par l'activité de ses presses, son excellent commentaire sur le titre des Institutes *De actionibus*. Son père, très-zélé catholique, ne tarda pas à être instruit de son apostasie. Irrité de sa retraite et plus encore de sa conversion, il rompit avec lui, en sorte que Hotman, dénué de tout secours, serait, malgré son talent, tombé dans l'indigence, si le sénat de Berne ne lui avait accordé, à la recommandation de *Calvin* et d'autres réfugiés français, la chaire de belles-lettres et d'histoire dans la nouvelle académie de Lausanne. Il s'empressa d'accepter cette place et se rendit à son poste en 1547, ainsi que nous l'apprend Ruchat.

M. Daresté, dans un remarquable Essai sur François Hotman (Paris, 1850, in-8°), affirme que ce savant juriconsulte fut le seul membre de sa famille qui embrassa le protestantisme; mais il se trompe. On lit, en effet, dans le Journal de Bruslart, sous la date de 1561 : « En ce mesme temps (1) fust mariée une nommée *La Valecourt*, autrement *Boucher*, seur du président d'Orçay, président du conseil, à un nommé *Haultement*, greffier des monnoies, et ce pareillement à la mode de Genesve. » Or une note de Secousse nous apprend que ce Haultement n'était autre que *Jean Hotman*, cousin germain de François. Nous ajouterons que de ce mariage naquit une fille, nommée *Madeleine*, qui épousa *Jean*

(1) Bruslart venait de raconter que l'enfant d'un avocat nommé *Berthe*, qui avait été baptisé dans une assemblée de Protestants, avait été porté par sa mere au caré de Saint-Germain-l'Auxerrois pour être rebaptisé.

de *Cormont*, sieur de Villeneuve (*Voy.* IV, p. 63). Revenons à notre jurisconsulte.

Chargé d'expliquer les Oraisons de Cicéron, Hotman se trouvait jeté hors du cercle de ses études de prédilection; mais il trouva le moyen de rattacher le droit romain à son enseignement, et c'est précisément cette heureuse innovation qui donne le plus de prix à ses Commentaires. Il entreprit, dans le même temps, une traduction latine des chefs-d'œuvre de Platon, d'Aristote et de Plutarque, dont il ne paraît pas qu'il ait rien publié. Cependant le mérite incontestable de ses premiers ouvrages, joint à l'éclat de ses leçons; suffit pour répandre son nom au loin. On ignore encore pour quel motif il quitta Lausanne. Ses biographes racontent qu'en 1555, le sénat de Strasbourg l'appela à remplir une chaire de droit civil et lui accorda des lettres de bourgeoisie; mais nous croyons qu'ils commettent une erreur. Il semble résulter, au contraire, de diverses lettres de Hotman conservées à la Bibl. de Bale, qu'il éprouva d'assez grandes difficultés à se faire nommer professeur, et que le sénat ne ratifia sa nomination qu'en 1556.

Hotman retrouva à Strasbourg *Baudouin*, avec qui il avait débuté dans la carrière de l'enseignement public. D'amis intimes ils ne tardèrent pas à devenir ennemis irréconciliables. Il est possible que les torts n'aient pas tous été du côté de Baudouin, qui accusa Hotman de l'avoir supplanté par des moyens peu honorables, accusation appuyée par *Sturm* dans une lettre dont nous parlerons; quoi qu'il en soit, le départ de Baudouin pour Heidelberg laissa bientôt Hotman sans rival à Strasbourg. Sa réputation grandit rapidement. De tous les points de l'Allemagne, les jeunes gens des plus nobles familles accouraient pour l'entendre, et chaque jour, pour ainsi dire, les offres les plus brillantes lui étaient faites de la part tantôt du duc Albert de Brandebourg, tantôt du landgrave de Hesse, des princes de Saxe ou de la reine Elisabeth, également dési-

reux d'attacher à leurs universités l'illustre professeur; mais Hotman ne voulut point quitter Strasbourg, où, grâce à Dieu, écrivait-il à Bullinger, la messe était abolie. Par reconnaissance sans doute, le sénat lui conféra la dignité de conseiller, en 1556.

En refusant de s'éloigner de la France, il est possible que Hotman n'ait pas été mu uniquement par la raison qu'il fit valoir, mais qu'il ait cédé au désir de jouer un rôle dans les événements qui s'y préparaient. Il était jeune et ambitieux, il avait un grand zèle pour ses convictions nouvelles, et il aspirait à servir, selon ses moyens, l'Eglise protestante, dont les intérêts lui étaient encore plus chers que ceux de la science, comme le prouve toute sa conduite. Dès 1556, il abandonna une première fois sa chaire pour suivre *Calvin* à Francfort. Quelque temps après, il se rendit à Heidelberg, chargé, selon *Nevelet*, d'une mission par ses coreligionnaires. *Sturm*, dans sa lettre empreinte de trop d'animosité pour qu'on y ajoute une foi entière, prétend, au contraire, qu'il n'était muni d'autres pouvoirs que de ceux qu'il s'était donnés lui-même. Ce qui paraît plus certain, c'est que l'électeur palatin lui conféra le titre de conseiller et l'envoya au prince de *Condé*, qui, suivant *Sturm*, ne voulut point le voir. Le chef muet de la conjuration d'Amboise devait tenir, en effet, à conserver l'incognito. Hotman retourna donc à Strasbourg, où il ne sut pas, à ce que lui reproche encore *Sturm*, garder assez fidèlement le secret commandé à un conspirateur. Après la fuite de *Condé* à Nérac, il repartit secrètement de Strasbourg, au mois de sept. 1560, sur l'invitation du roi de Navarre, dit son biographe *Nevelet*; mais il n'eut pas lieu d'être satisfait de son voyage. *Sturm* raconte qu'à son retour de Nérac, il disait, en quelque sorte à qui voulait l'entendre, qu'il n'y avait rien à espérer d'un homme aussi léger, aussi inconstant, aussi voluptueux qu'*Antoine de Bourbon*. On avouera qu'il n'avait pas trop mal jugé

cé prince. Le mécontentement seul le portait-il à accuser aussi *Jeanne d'Albret* de marcher sur les traces de son époux dans les voies de la galanterie ?

C'est apparemment pendant ce voyage que *Hotman* entendit *Jeanne d'Albret* rapporter, comme le tenant du cardinal de Lorraine, que *Sturm* avait révélé aux Guise la conspiration d'Amboise. Il eut le tort de répéter, à la légère, une accusation aussi grave contre un homme qui lui avait rendu de très-grands services. C'est pour se laver de cette imputation flétrissante que *Sturm*, ému d'une indignation qui éclate à chaque ligne, lui écrivit la lettre en question. Cette lettre, qui ne contient guère que des récriminations fort vives, vient d'être publiée dans la Bibliothèque de l'École des chartes. Nous l'avons lue avec d'autant plus d'attention que *Baudouin*, qui en avait eu connaissance, la citait comme un acte d'accusation foudroyant contre son ennemi. Nous croyons que, la part faite à la juste irritation de *Sturm*, tout ce qui reste de ce factum à la charge de *Hotman*, c'est qu'il était un peu léger, un peu indiscret, qu'il accueillait sans examen des bruits très-peu fondés, et surtout (c'est le défaut ordinaire des conspirateurs qui n'ont point vieilli dans le métier) qu'il tirait vanité de son rôle. Lorsque *Baudouin* l'accuse d'avoir été un des instigateurs de la conjuration d'Amboise, il va probablement trop loin; nous ne voyons pas qu'il y soit intervenu d'une manière active, directe; toute la part qu'il y prit se borna probablement à signer la consultation dans laquelle de savants juriscultes établirent que, pour dépouiller les Guise du pouvoir qu'ils avaient usurpé et réprimer leurs violences, il était permis de prendre les armes pourvu que les princes ou l'un d'eux consentit à se mettre à la tête de l'entreprise. « étant requis de ce faire par les Estats du royaume ou par la plus saine partie d'entr'eux. » Il est possible, disons-nous, qu'il ait signé cette consultation, car il est certain qu'il publia, vers ce

temps, un des libelles à la fois les plus violents et les plus éloquentes qui aient paru en France dans le xvi^e siècle.

A la mort de François II, le roi de Navarre le rappela en France et le fit entrer dans son conseil avec le titre de maître des requêtes. Peu de mois après, la reine-mère, qui ne s'était point encore prononcée entre les partis, le chargea d'une mission confidentielle en Allemagne. À peine était-il de retour que la guerre civile éclata. Il suivit *Condé* à Orléans, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivit, le 17 mai 1562, au landgrave de Hesse pour lui rappeler sa promesse de s'opposer à l'entrée en France des troupes du rhingrave : « Faites seulement en sorte, lui disait-il, que nous ne soyons pas envahis par les soldats allemands; car, grâce à Dieu, nous sommes assez forts contre les Français. » *Condé*, ou le sait, perdit ses avantages par ses lenteurs, et se vit, à son retour, obligé d'appeler les étrangers. *Hotman* suivit *Andelot* en Allemagne et fut spécialement chargé avec *Spifame* de justifier auprès de la diète de Francfort la levée de boucliers des Huguenots. Il prononça, à cette occasion, une harangue qui nous a été conservée. C'est un modèle d'éloquence et de sagesse politique; il y prédit avec une rare pénétration les maux qui allaient fondre sur la France.

À la conclusion de la paix, *Hotman* retourna à Strasbourg, mais il ne put résister aux instances de *Montluc* qui lui offrit une chaire dans l'université de Valence. Il se rendit dans cette ville au milieu de l'année 1563. Son nom suffit pour attirer un grand concours d'étudiants, en sorte que, selon l'expression de son biographe *Nevelet*, cette académie qu'il avait trouvée de briques, il la laissa de marbre, lorsqu'il la quitta, en 1567, sur l'invitation de *L'Hôpital* et sur les instances de sa femme qui désirait se rapprocher d'Orléans. Il remplaça à Bourges le célèbre *Cujas*. Il n'était arrivé que depuis cinq mois environ dans cette ville, lorsque la guerre civile éclata. Le zèle avec lequel

il avait servi jusque-là les intérêts du parti protestant, le désignait particulièrement à la haine des Catholiques. L'hôtel de la duchesse Marguerite qu'il habitait fut pillé, mais il trouva le moyen de fuir et se réfugia à Orléans, qui était déjà tombé au pouvoir des Protestants. Les chefs huguenots lui témoignèrent en toutes circonstances la plus haute estime; ils le consultèrent dans les plus graves affaires, et toujours les conseils d'Hotman furent dictés par la prudence et la modération. Au mois de janvier 1568, il fut envoyé à Blois comme commissaire, et il s'efforça d'y maintenir la tranquillité en réprimant la licence du soldat.

La paix, qui fut signée au mois de mars, lui permit de retourner à Bourges; mais la reprise des hostilités l'obligea bientôt à chercher un asile à Sancerre avec sa femme et ses sept enfants. Il assista ainsi au premier siège de cette ville, et prit part à la vaillante défense des Sancerrois. Ce fut au bruit des armes et en proie à la douleur que lui causait la mort d'un de ses enfants et une grave maladie de sa femme, qu'il composa, pour son propre usage, son excellent traité de la Consolation, sans autre secours que la Bible et quelques écrits de saint Augustin.

Rappelé à Bourges par la duchesse Marguerite après la paix de 1570, Hotman remonta dans sa chaire, malgré l'opposition des habitants, et commença un cours de droit féodal spécialement destiné aux étudiants allemands qui affluaient à cette université. A la nouvelle de la blessure de l'amiral, présentant une catastrophe, il sortit de Bourges, se tint pendant quelques jours caché dans le voisinage et réussit à gagner Genève, où il arriva le 2 oct., bien résolu à ne jamais rentrer en France. Les offres du duc d'Anjou, qui voulait le créer maître des requêtes, ne purent le séduire. Il refusa avec la même fermeté un siège de conseiller à la chambre mi-partie de Montpellier, créée par l'art. XIX de la paix de Monsieur. « Frustra Neptunum accusat, disait-il, iterum qui

nafragium facit, » et il demeura inébranlable dans sa résolution.

Dès le mois de mai 1573 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. A), le Conseil de Genève lui offrit une chaire de droit romain, qu'il accepta, avec un traitement de 400 livres. Vers le même temps, le landgrave de Hesse l'appela à Marbourg; mais il remercia le prince qui, loin de se montrer blessé de ce refus, voulut se charger de l'éducation de plusieurs de ses enfants et s'employa pour lui obtenir de Charles IX la restitution des biens qui lui avaient été confisqués et qui lui furent en effet rendus (*Collect. Fontanieu*, N° 329), à l'exception de sa précieuse bibliothèque qui, pour la seconde fois, avait été pillée, lacérée, dispersée.

Hotman, malgré la gêne de sa position, aggravée par l'iniquité de sa mère et de ses frères qui s'étaient mis en possession de sa part de l'héritage paternel, aurait coulé des jours assez paisibles à Genève, sans les terreurs de sa femme et de ses filles, tremblantes à l'idée des dangers dont cette cité était sans cesse menacée par le duc de Savoie. Il dut céder à leurs larmes et chercher un autre asile. Le landgrave l'engagea à retourner à Strasbourg; mais il ne put se décider à s'établir dans une ville où l'Eglise réformée était persécutée. Le prince d'Orange le fit inviter par Douza à venir professer à Leyde; mais il refusa ses offres en alléguant la longueur de la route et les dangers du voyage. Il était décidé à se fixer à Bâle, sûr d'y trouver ce dont il ne voulait jamais, de son vivant, laisser manquer sa famille, une église calviniste et française, et il s'y rendit, selon ses biographes, en 1578. Il serait peut-être plus exact de reculer son départ jusqu'à l'année suivante. Nous avons vu aux Archives de Genève, N° 2013, un *Avis de Hotman sur les prétentions du duc de Savoie*, daté de 1579, d'où il semble qu'on doive conclure qu'il n'avait point encore quitté Genève à cette date. Suivant Herzog, il fut reçu dans le collège des juriconsultes de Bâle, le 29

oct. 1581. Quelques mois auparavant, à ce que raconte M. Darestre, *Henri de Navarre* l'avait nommé conseiller d'état, en lui confiant la mission secrète de négocier avec les Cantons protestants et de surveiller les démarches de l'ambassadeur de Henri III. Une épidémie qui survint en 1582, le força de se réfugier à Montbéliard avec sa famille. Une courte maladie lui ayant enlevé sa femme, qu'il avait toujours tendrement aimée, il quitta cette ville au bout de quelques mois et retourna à Bâle, où l'on essaya vainement de le retenir par l'offre de la chaire du Code. Sa résolution était prise d'aller se fixer à Genève au milieu de ses parents et de ses amis; cependant il n'y demeura pas long-temps; car, une fois encore, sacrifiant « une société pleine d'agrément et de douceur » aux terreurs de ses enfants, il regagna Bâle, pauvre, malade, avec sa fille Théodore, au mois de sept. 1589. Mais à peine arrivé, une tympanite, dont il souffrait beaucoup depuis quelque temps, l'enleva au milieu de ses travaux pour la préparation d'une nouvelle édition de ses œuvres. Il fut enterré dans la cathédrale, et Grynæus, président du consistoire, prononça son oraison funèbre.

Peu d'hommes ont été plus éprouvés que Hotman, mais bien peu aussi ont su opposer au malheur plus d'énergie et de résignation. M. Sayous, qui a donné à ce grand jurisconsulte une place distinguée dans ses *Études littéraires*, remarque fort justement que « du jour où son nom commença à être prononcé avec applaudissement, jusqu'à la fin de sa carrière, il ne cessa d'être accablé d'autant de misères que de renommée, et qu'il supporta l'acharnement de la mauvaise fortune sans que sa foi et sa confiance en la Providence en fussent un instant affaiblies. » Cependant, il faut le reconnaître, Hotman, doué, comme il l'était, de talents éminents et d'une remarquable ardeur pour le travail, se serait épargné une bonne partie des inquiétudes et des angoisses qui tourmen-

tèrent si cruellement sa vie, s'il ne s'était pas laissé séduire par les folies de l'alchimie, et n'avait pas jeté tout ce qu'il gagnait dans le creuset au fond duquel il espérait trouver la pierre philosophale. Ni les privations d'une famille qu'il chérissait pourtant, ni les remontrances de ses amis ne furent capables de le détourner de ses recherches chimériques; sa passion était si puissante qu'elle l'entraîna jusqu'à des bassesses, car nous ne saurions appeler d'un autre nom l'espèce de commerce qu'il faisait de ses épîtres dédicatoires et l'impudeur avec laquelle il sollicitait de tous côtés des gratifications ou des pensions. Qu'il est triste de voir s'avilir ainsi un homme d'un grand caractère, un savant du premier ordre, un chrétien pénétré d'une piété fervente et sincère!

Tous ceux qui ont parlé de Hotman, s'accordent à le placer parmi les plus célèbres écrivains du xvi^e siècle. In hoc viro, dit La Thaumassière, *genus, ingenium, eruditio, rerum gallicarum notitia, eloquentia, virtus atque industria cum summâ juris scientiâ certabant*. Déjà Boissard lui promettait l'immortalité dans ses *Icones*: *Franciscus Hotomannus, jurisconsultus clarissimus, historiarumque et totius antiquitatis multa ingenii sui reliquit monumenta, quibus in æternum victurum nomen per universum orbem obtinet*. Le jugement de Scévole de Sainte-Marthe ne lui est pas moins favorable: *Erat omnino ille vir habilis et fecundo ingenio variâque eruditione, ac potissimum eximia quâdam in Romanorum jure illustrando facultâ conspicuus*. Il n'est pas jusqu'à Gaspard Scioppius qui ne fasse de notre jurisconsulte le plus brillant éloge: *Politissimus, suavissimæque apud omnes doctos memoriæ vir, Franciscus Holomannus quo sol meliorem et doctiorem non illuxit alterum*. Scaliger seul a osé dire: *Hotomannum sola dictio latina commendat et eloquentia. Cæterò vulgare ingenium*. Mais la postérité n'a pas ratifié son arrêt, et Berriat-Saint-Prix n'a été que

l'interprète de l'opinion générale, en plaçant Hotman à côté de *Cujas*.

À part la passion qui fit en partie le malheur de sa famille, Hotman avait les mœurs les mieux réglées, la vie la plus pure. Il était surtout animé d'une piété vraie, qui se répandait fréquemment en ferventes prières. *Moribus fuit probis, gravibus et compositis, lit-on dans sa Vie; pietatis veræ amantissimus. Sæpè illum liberi secretum captantem et in preces effusum deprehendère.* La prière, disait-il, est le remède à tous les maux. Il faisait des Livres saints sa lecture assidue, il aimait aussi l'étude de l'histoire de l'Eglise primitive et des docteurs des premiers siècles, et il se plaisait à les annoter, en s'attachant de préférence aux passages les plus propres à calmer les esprits et à apaiser les disputes qu'idéchaient l'Eglise protestante. Quoique zélé sectateur des doctrines de Calvin et admirateur de la discipline qu'il avait introduite à Genève, au point de se montrer injuste envers les églises qui, comme celle de Bâle, ne l'avaient point adoptée, il resta à peu près complètement étranger aux controverses théologiques; aussi complait-il des amis dans les deux communions protestantes, et des amis véritables que charmaient la franchise et l'indépendance de son caractère.

Les ouvrages de Hotman sont nombreux; tous ont été mis à l'Index parmi ceux des hérétiques de première classe. Ils se distinguent par une profonde connaissance de l'histoire de la législation romaine, non moins que par l'indépendance de la critique et par la hardiesse des investigations, par une éradition philologique très-étendue, unie à une étonnante pénétration et à un bon sens remarquable, par un style enfin plein d'élégance, de clarté, de force et de vie; mais malheureusement ils sont quelquefois déparés par des épigrammes mordantes ou des invectives grossières, dans le goût du temps.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

1. *De gradibus cognationis et ad-*

fnitatis. — Publié à Paris à la fin de 1546 ou au commencement de 1547, avant le départ de Hotman pour Lyon; réimp. dans le T. I des *Opera*.

II. *De actionibus*, Lugd., 1548; Basil., 1559, in-8°. — L'élégance du style et la profonde connaissance des antiquités du droit quise fait remarquer dans cet ouvrage, fondèrent la réputation de Hotman.

III. *L'Apologie de Socrate, écrite premièrement en grec par Plato et de nouveau traduite en françois*, Lyon, Sébast. Gryphius, 1549, in-8°. — Cette trad., qui lui est attribuée par La Croix du Maine, est dédiée à *Guillaume de Trye*, de Lyon, qui se réfugia plus tard à Genève et y fut reçu bourgeois, en 1555.

IV. *De usuris et fœnore libri II*, Lugd., 1551, in-8°; réimp. dans le T. I. des *Opera*. — Selon Du Verdier, Hotman en a extrait un *Avertissement sur le fait de l'usure*, publ. à Lyon, 1552, in-8°. Il traite de nouveau le même sujet, avec plus de développements, sous ce titre: *Commentarius ad tit. ff. Cod. et Decretal. de usuris*, Basil., 1576, in-8°.

V. *De statu primitivæ Ecclesiæ ejusque sacerdotiis, de patriarchis, metropolitanis, archiepiscopis, primatibus primæ sedis episcopis, chorepiscopis, presbyteris, diaconis, hypodiaconis, de pontificis romani potestate atque amplitudine, et de religione populi romani ex Numæ instituto, ad Remundum Rufum defensorem pontificis romani adæ. Carol. Molinæum*, Hierapoli [Gen.], 1553, in-8°; réimp. à Strashourg avec le livre du cardinal Polus: *Pro ecclesiast. unitatis defensione lib. IV* (Argent., 1555, in-fol.), puis dans les *Œuvres de Du Moulin*, édit. de Paris, 1684. — Cet écrit fut publié, sous le nom de *François de Villiers*, au sujet des attaques de Leroux contre le célèbre commentaire de Charles Du Moulin sur l'édit des petites dates.

VI. *Commentarii in XXV M. T. Ciceronis nobiliores Orationes, eas*

maximè quæ quæstionem aliquam juris civilis insignem continent, unâ cum notis ad Asconium Pedianum, [Paris] Rob. Stephanus, 1554, in-fol. ; Basil., 1594, in-fol., et dans le T. III des *Opera*. — Tel est le titre que Nicéron nous donne, mais nous devons y relever une erreur. Le volume publié par Robert Estienne, en 1554 (*primum volumen*, porte le titre), ne contient que treize oraisons : Pro P. Quinctio, Sext. Roscio, Q. Roscio, Verrinæ septem, Pro M. Fonteio. A. Cœcinâ, Pro lege Maniliâ. Il est probable que le savant biographe aura copié le titre de l'édition de Bâle; nous n'avons pu vérifier le fait. Ajoutons que les commentaires sur les Verrines sont dédiés à Théodore de Bèze.

VII. *Commentarius de verbis juris, Antiquitatum romanarum elementis amplificatus: de magistratibus, de legibus, de senatu, et Sctis insignibus, de Jctis, de formulis, de comitiis P. R.*, Basil., 1558 et 1563, in-fol. ; Paris., 1558; Lugd., 1569, in-fol. ; réimp. dans le T. I des *Opera*. — La dissert. *De legibus populi romani* avait déjà été imp. séparément à Bâle, 1557, in-8°.

VIII. *Epistre envoyée au tigre de la France*, sans nom de lieu ni date, in-8°. — Satire contre le cardinal de Lorraine, écrite avec une impétueuse éloquence. C'est à ce pamphlet surtout que peut s'appliquer ce que M. Henri Martin dit des inspirations de la Némésis calviniste; chacune de ses lignes semble, en effet, écrite à la pointe du glaive, avec le sang des martyrs. L'effet en fut prodigieux. Transporté de fureur, le cardinal fit tout pour en découvrir l'auteur et l'éditeur. « Si le galand eût été appréhendé, dit Brantôme, quand il eût eu cent mille vies, il les eût toutes perdues. » Le libraire imprimeur Martin L'Hommelet ou L'Homme, chez qui on trouva quelques exemplaires de cette sanglante satire, paya pour les autres. Il fut condamné à mort par arrêt du parlement, le 15 juillet 1560, et un malheureux marchand de

Rouen, nommé Robert Dehors, qui avait eu l'air de le plaindre, lorsqu'on le conduisait au supplice, le suivit à la potence quatre jours après.

IX. *Jurisconsultus sive de optimo genere juris interpretandi, cui simul L. Gallus, L. filius, L. frater à fratre, L. vinum, L. precibus, explicationes additæ*, Basil., 1559, in-8°. — Chacune des parties dont se compose ce volume a été réimprimée : la 2^{ème} avec de longs développements, à Lyon, 1564, in-4°; la 1^{re}, Ibid., 1566 et 1569, puis à Gen., 1589, in-16, avec le N° XI. L'une et l'autre ont été ins. dans le T. I des *Opera*.

X. *Commentarius in IV Institutionum juris civilis libros*, Basil., 1560 et 1569 (1599, selon le Catal. de la biblioth. de Lausanne), in-fol. ; Venet., 1569 et 1588; Lugd., 1565, 1567 et 1588, in-fol. — En tête de cette dernière édition, se trouve la *Vie de Justinien*, par Hotman. Ce commentaire a été réimp. dans le T. II des *Opera*.

XI. *Partitiones juris civilis elementariæ*, Basil., 1560, in-8°; nouv. édit. augm. d'un *Index historiæ universæ à J. Cæsare usque ad Justinianum*, Gen., 1589, in-16; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XII. *Commentarius in epistolam Ciceronis ad Quintum fratrem de provinciâ rectè administrandâ*, Lugd., 1564, in-4°; Basil., 1591, in-8°; réimp. dans le T. III des *Opera*. — Excellent ouvrage plein de remarques intéressantes.

XIII. *Corpus institutionum juris, ex Justiniani lib. IV, Ulpiani I et Cæii II, à Hottomanno concinnatum et editum*, Lugd., 1566, in-16.

XIV. *Modesta et moderata de sacramento eucharistiæ sententia*, Lugd., 1566, in-8°; 2^e édit. sous ce titre : *De sacramento cænæ christianæ modesta disputatio*, Hægæ Comit., 1635, in-8°. — Hotman publia cet écrit pour essayer de mettre un terme à ce qu'il appelait « la funeste dispute du sacrement. » Relevons, en passant, une légère erreur de M. Sayous. On voit qu'il

n'est pas tout-à-fait exact de dire que les ouvrages de Hotman se rattachent tous à l'étude du droit, à l'exception d'un seul, le N° XLVI.

XV. *L'Anti-Tribonian ou discours sur l'étude des loix*, [Paris] 1567, in-8°; réimp. à Paris en 1603 et en 1609, puis dans les *Opuscles françoises*, Paris, 1616, in-8°; trad. en latin, Hamb., 1647, in-8°; Lips. 1704, in-8°; 1718, in-4°, avec l'*Hist. du droit romain* par Hoffmann. — Cet ouvrage, entrepris à la demande de *L'Hôpital* dans le but de faire sentir la nécessité de réformer la justice, est divisé en deux livres. Dans le 1^{er}, Hotman prétend montrer l'inutilité de l'étude du Code, du Digeste et des autres livres de Justinien. Il s'appuie sur la différence essentielle qui existait entre la constitution politique de la république romaine et celle du royaume de France; il affirme qu'à cause des modifications profondes qui s'étaient opérées dans l'état des personnes et des choses depuis l'établissement de l'empire, les livres de Justinien ne donnent même qu'une idée fautive de ce qui était du temps de la république, et il en conclut que l'étude d'une législation hors d'usage ne peut servir en rien au bien public. Dans le 2^e, il examine la compilation de Tribonien sur elle-même. Il nous peint ce favori de Justinien, d'après Hétychius, Suidas et Procope, comme un homme sans foi et sans religion, fourbe, flatteur, délateur, avare jusqu'à vendre les choses les plus saintes, à opprimer l'innocence, à autoriser le crime, à faire même et à défaire les lois au gré du plus offrant, et il demande quelle foi on peut avoir dans les travaux d'un pareil homme, lorsqu'on sait surtout que ses 16 collaborateurs, tous grecs d'origine, et par conséquent, peu versés dans la langue latine, ont mis moins de trois ans à réduire 2000 volumes en 50 livres. Conring appelait l'Anti-Tribonien *libellus aureus*.

XVI. *De tribus quartis, Falcidianâ, Legitimariâ et Pegasianâ*, Lugd., 1569, in-fol., et dans le T. I des *Opera*.

XVII. *Quæstionum illustrium liber*, [Gen.] Henr. Stephan., 1573, in-8°; 2^e édit. augm. par l'auteur et comprenant en outre: *Disput. quedam habita Biturigi. Cujacii Comment. in L. frater à fratre. Cui subjuncta est Hottomanni Vetus renovata Disputatio in eandem legem, et Disp. contra C. Raynultus de Testamento. Item Appendix ad novam ejusdem legis interpretationem, quam super Lescurius promulgavit in suo Africano, qui et ipse huic appendici additus est*, [Gen.] Henr. Stephan., 1576, in-8°; Gen., 1598 (1578, selon le Cat. de la Bibl. de Lausanne); Lugd., 1579 et 1585, in-8°; Hanov., 1610, in-42; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XVIII. *Commentatio tripartita ad lib. Feudorum*, Lugd., 1573, in-fol.; Colon., 1574, in-12; réimp. dans le T. II des *Opera*. — La 1^{re} partie contient *Comment. ad lib. I et II Feudorum, quibus lib. III addit. ex Constitutionibus Imp. Germanicorum*; la 2^e, *Disput. de Feudis*; la 3^e, *Dictionarium verborum feudalium*, réimp., Lips., 1721, selon Sénebier.

XIX. *Franco-Gallia, seu Tractatus isagogicus de regimine regum Gallie et de jure successionis*, Gen., 1573, in-8° et in-42; réimp., avec des changements, sous ce titre: *Libellus statum veteris reipublicæ gallicæ, deinde à Francis occupatæ describens*, Colon., 1574, in-8°; augm. d'un 18^e livre, Colon., 1576, in-8°; augm. de 6 nouv. chap., Francof., 1586, in-8°; nouv. édit., Francof., 1665, in-8°, où l'on a rétabli ce qui avait été supprimé par Hotman dans les édit. précédentes; Lond., 1721, in-8°; ins. dans le T. III des *Opera*; trad. en franç. par *Simon Goulart*, Col., 1574, in-8°; réimp. dans les *Mémoires* de Charles IX; trad. en angl. par lord Molesworth, Lond., 1711, in-8°. — Hotman avait pour but, comme il l'explique dans une lettre à l'électeur palatin Frédéric, à qui il dédia son ouvrage, de retracer, d'après les anciens historiens français et allemands, le tableau de

l'antique constitution de la France. « Il y a quelques mois, dit-il, qu'ayant l'entendement tout fiché sur la considération de ces extrêmes calamitez et misères communes, je me pris à feuilleter tous les historiens françois et allemands qui ont escrit sur l'estat de nostre France, et tiray de leurs escrits ce petit recueil abrégé, contenant sommairement l'estat et la police, laquelle ils tesmoignent avoir eu pied ferme en nostre chose publique, l'espace de plus de mille ans : en quoy autant ou plus qu'en autre chose se monstre notoirement que nos ancestres furent gens merueilleusement sages et advisez à dresser le gouvernement politic d'icelle : de sorte que je tien pour chose toute assuree, que c'est là le seul et vray remède à tous nos maux, que de réformer nostre manière de vivre au moule des vertus de ces graves personnages là : et de réduire nostre estat, corrompu comme une musique désaccordée, à ce bel ancien accord qui fut du temps de nos pères. » L'auteur décrit d'abord l'état des Gaules à l'époque de la conquête romaine. Malgré la variété de leurs formes de gouvernement, les peuplades gauloises « s'accordoient toutes généralement à observer une custumèe. C'est que tous les ans, en un certain temps de l'année, elles tenoyent une diette ou assemblée générale de tout le pays, où se délibéroient les affaires d'estat et concernant le bien universel de la chose publique. » Nulle part on ne trouvait de magistrature héréditaire; la royauté elle-même était élective ou tout au plus à vie, et l'autorité des rois, loin d'être absolue, était resserrée et limitée par les lois, « au moyen de quoy ces règnes, à dire vray, n'estoient autre chose que des magistrats perpétuels. » Lorsque la Gaule tomba sous le pouvoir des Romains, elle dut subir la loi ou plutôt la tyrannie des vainqueurs et se soumettre à la jurisprudence romaine. « Les provinces n'usoient plus de leur police ni de leurs loix anciennes accoustumées, ains faloit qu'elles obéissent aux

magistrats et gouverneurs, qui leur estoient envoyez avec plein pouvoir et souveraine autorité d'administrer justice. » Elles furent forcées, en outre, de recevoir garnison dans leurs villes, et de payer « tailles et tributs aux Romains. » Pour échapper à cette triple servitude, les Gaulois prirent plusieurs fois les armes; mais toujours vaincus, ils sentirent qu'ils ne pourraient secouer le joug sans le secours de leurs voisins. Ils appelèrent donc les François qui habitaient le nord de la Germanie. Après deux siècles de luttas, Childéric fonda la monarchie gallo-franque, dans laquelle le droit de succession était réglé non pas par la loi salique ni par le droit romain, mais par le droit féodal. Aucune mesure d'intérêt général ne pouvait être prise sans le consentement de la nation représentée par les nobles, les juges et les marchands, les artisans et les labourers. Le roi ne faisait qu'exécuter les résolutions de ces assemblées, il était responsable envers elles et pouvait être déposé, la royauté seule étant inviolable et sacrée. La première atteinte portée à cette constitution, qui garantissait la liberté, le fut par Hugues Capet qui, pour s'attacher les grands du royaume, leur conféra certains privilèges, comme la pairie et l'hérédité des charges publiques. Cependant la souveraineté continua à résider dans l'assemblée nationale, et la France a conservé pendant plus de onze cents ans cet état de liberté sainte et sacrée, ne craignant pas, quand il le fallait, de la défendre même par les armes contre les tyrans. Ce fut pour se soustraire à cette dépendance que les rois Capétiens établirent les parlements dont ils étendirent de plus en plus les attributions politiques, et d'un autre côté, le Conseil usurpa successivement les droits des Etats qui cessèrent d'être convoqués régulièrement. M. Augustin Thierry, l'élegant et profond auteur des Considérations sur l'histoire de France, a déjà signalé, avec la sagacité et l'érudition qui le distinguent, l'étrange abus de méthode par lequel no-

tre publiciste, « imposant à l'histoire des idées préconçues, arrive à montrer que, de tout temps, en France, la souveraineté fut exercée par un grand conseil national, maître d'élire et de déposer les rois, de faire la paix et la guerre, de voter les lois, de nommer aux offices et de décider en dernier ressort de toutes les affaires de l'Etat. » Que la monarchie ait été d'abord élective, que la royauté ait été soumise au contrôle d'assemblées délibérantes, rien n'est plus certain ; mais Hotman a eu le tort de ne tenir aucun compte des différences d'époques, de mœurs, d'origine, d'attributions, et d'avoir confondu sous un même nom, comme choses de même nature, les Etats-généraux des Valois, les parlements de barons des premiers rois de la troisième race, les assemblées politico-ecclésiastiques de la seconde, les revues militaires et les plaids de la première, et enfin les assemblées des tribus germaniques, telles que Tacite les décrit. On ne doit donc pas s'étonner s'il est arrivé à une démonstration factice, à un résultat faux. Cependant, ajoute l'illustre écrivain, « quelque éloigné que soit de la vérité historique le système du juriconsulte protestant, on doit lui reconnaître le mérite de n'avoir point eu de modèle et d'avoir été construit tout entier sur des textes originaux. François Hotman ne dut rien qu'à lui-même, et la témérité de ses conjectures, ses illusions, ses méprises lui appartiennent en propre, aussi bien que la hardiesse de ses sentiments presque républicains. Du reste son érudition était saine en grande partie, et la plus forte qu'il fût possible d'avoir alors sur le fonds de l'histoire de France. » Malgré les erreurs dont il fourmille, le succès de cet ouvrage fut immense, et ce succès Hotman le dut moins à l'abondance de ses citations qu'au mouvement, à la vie, à l'enthousiasme qui règnent d'un bout à l'autre de son livre. « On sent, dit M. Henri Martin, un souffle puissant d'avenir dans cet appel enthousiaste à la sacro-sainte autorité de

l'assemblée nationale. L'imprescriptible souveraineté des nations sur elles-mêmes n'avait point encore été prêchée par nous avec tant de vigueur et d'autorité, et l'on peut dire qu'après la Gaule française, il faut aller jusqu'au Contrat social pour rencontrer dans notre littérature une œuvre de politique républicaine supérieure en influence à l'œuvre de Hotman. »

Rien ne prouve mieux l'influence exercée par la Gaule française que la multitude de libelles politiques qu'elle provoqua, libelles anonymes dont la plupart ont été sans doute écrits par des Catholiques, mais dont quelques-uns peuvent aussi être sortis de plumes protestantes ; car beaucoup de Réformés n'approuvèrent pas cet ouvrage, comme s'ils eussent prévu que, quelques années plus tard, les Ligueurs iraient y puiser leurs plus forts arguments contre l'avènement du roi de Navarre à la couronne de France. Mais Hotman se contenta de tourner en ridicule ceux qui attaquèrent son œuvre, en lui prodiguant à lui-même les épithètes de furieux, d'insensé, d'homme ivre. Tant qu'il vécut, il ne cessa de travailler avec ardeur à améliorer ce livre qu'il tenait pour le meilleur de ses écrits, à appuyer ses assertions de preuves nouvelles, à tirer des conséquences plus précises des faits qu'il avait avancés.

XX. *De furoribus gallicis, horrendâ et indignâ amiralli Castillionei, nobilium atque illustrium virorum cæde, sceleratâ et inauditâ piorum strage, passim editâ per complures Galliarum civitates sine ullo discrimine generis, sexus, atatis et conditionis hominum, vera et simplex narratio*, Edimb., 1573, in-12 ; trad. en franç., Bale, 1573, in-12 ; en allem., 1573, in-4° ; en angl., Lond., 1573, in-8° ; réimp. dans l'Histoire des troubles de Belgique, La Haye, 1619, in-8° ; Amst., 1641, in-12. — Cet écrit, qui a été publié sous le pseudonyme d'*Ernestus Varamundus*, et qui a été attribué fausement à *Bèze*, est un récit simple, clair et assez détaillé des trou-

bles civils de France et des horreurs de la Saint-Barthélemy. *Crespin, Goullart* et tous les écrivains qui ont décrit cette nuit horrible ont largement puisé dans cet ouvrage.

XXI. *Institutiones dialecticæ ex fontibus philosophorum lib. IV*, [Gen.] 1573 et 1593, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXII. *De statibus veteris ecclesiæ Galliæ*, Colon., 1574, in-8°. — Cité par Sénebier seul.

XXIII. *Notæ renovatæ in C. Julii Cæsaris Commentar. de bello gallico et civili*, Lugd., 1574, in-fol.; Francol., 1606, in-fol., avec figg.

XXIV. *G. Colinii Castellionii magni, quondam Franciæ amirallii, vita*, 1575, 1579; 3^e édit., Ultraj., 1644. — Les magistrats de Genève défendirent d'imprimer cet écrit à Genève, comme nous l'apprend une lettre de Hotman à *Cappel*, où il se raille de leur « sagesse admirable et nouvelle. »

XXV. *Ad titul. Codic. de pactis et transactionibus*, Basil. et Gen., 1575, in-8°, et dans le T. II des *Opera*.

XXVI. *Matagonis de Matagonibus, decretorum baccalareui, monitoriale adv. Italogalliam sive Antifranco-galliam A. Matharelli alvernogeni*, 1575, in-8°; Paris., 1577, in-8°, avec le suiv.; 1578; 1584, in-8°; Villiorbani, 1593, in-8°. — Réplique spirituelle, en latin macaronique, à la lourde et plate réponse faite par Matharel au Franco-Gallia. Violamment attaqué dans cette mordante satire, à cause d'une préface pleine d'injures grossières, qu'il avait mise à l'ouvrage de Matharel, Papyre Masson répondit à Hotman par une courte épître où les invectives abondent et à laquelle notre jurisconsulte opposa :

XXVII. *Strigilis Papirii Massoni, sive remediale charitativum contra rabiosam frenesim Papirii Massoni, jesuitæ excucullati, per Matagonidem de Matagonibus, baccalareum formatum in jure canonico et in medicinis si voluisset*, 1575, in-8°; nouv. édit. que Herzog et Sénebier citent

comme la première, 1576; 1578, in 8°.

XXVIII. *Ad tit. Codic. de judiciis*, Basil., 1576, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXIX. *Ad tit. Codic. de usufructu*, Basil., 1576, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXX. *Ad tit. Cod. de pignoribus et hypothecis*, Basil., 1576, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXXI. *Consiliorum volumen unum, multis consultationibus auctum*, Gen., 1578; réimp. avec le N° XXXIX, sous ce titre : *Consilia tum in civilibus, tum in criminalibus causis exposita. Accessit Disp. de controversiâ*, etc., [Gen.] Eust. Vignon, 1586, in-fol.; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXXII. *Nullitatis protestationes adv. Formulam Concordiæ orthodoxarum ecclesiarum nuper institutam à quibusdam doctoribus ubiquitariis*, 1579, in-8°. — Cet écrit, publié sous le pseudonyme de *J. Palmerius*, est une vive attaque contre la doctrine luthérienne de l'ubiquité, doctrine infernale, dont le cortège ordinaire était la licence et le libertinage, à ce que prétendait Hotman. Pouchen ayant répondu, Hotman répliqua, sous le pseudonyme de *J. Fr. Aspastes Salassus*, par

XXXIII. *In virulentam plandque sophisticam A. Pouchenii, superintendentis Lubecensis, criminationem quam adv. J. Palmerii justas ac necessarias protestationes conscripsit vera atque modesta defensio*, Gen., 1580, in-42.

XXXIV. *Disput. de aureo Justiniano*, Basil., 1584, in-8°; réimp. avec le suiv., Gen., 1585, in-8°, et ins. dans le T. III des *Opera*. — Contre la 31^e obs. du livre XIX des *Observationes de Cujas*.

XXXV. *De re nummariâ populi romani*, Basil., 1584, in-8°; Gen., 1585, in-8°, et dans le T. III des *Opera*.

XXXVI. *Antiquitatum romanarum lib. V*, Basil., 1584, in-8°, Paris. et Gen., 1585, in-8°; réimp. dans le T. III des *Opera*. — Le 4^e livre traite des lois, des sénatus-consultes, des fonc-

tions des magistrats, des noms des jurisconsultes et des anciennes familles; il a été ins. dans le T. II des Antiquités de Grævius. Le 2^e a pour titre *De variâ reip. rom. et magistratum ratione*. Le 3^e comprend un commentaire latin sur la loi des XII Tables, déjà publié à Lyon, 1564. Le 4^e n'est qu'une réimp. des N^{os} XXXIV et XXXV. Le 5^e enfin traite de la procédure, des peines et des supplices chez les Romains.

XXXVII. *De castis incestivæ nuptiis, et de spuris et legitimatione*, Gen., 1585, in-8^o; Lugd., 1593, in-8^o; Francof., 1619, in-8^o; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXXVIII. *Brutum fulmen papæ Sixti V, ad. Henricum sereniss. regem Navarra, et illustriss. Henricum Borbonium, principem Condæum; unâ cum protestatione multiplicis nullitatis*, Romæ, 1585, in-8^o; nouv. édit. augm., Lugd. Bat., 1585, 1602, 1603, in-8^o; réimp. dans le T. III du livre de Goldast, De monarchiâ rom. imperii; trad. en franç. sous ce titre : *Protestation et défense pour le roi de Navarre Henri, premier prince du sang, et Henri, prince de Condé, aussi prince du même sang, contre l'injuste et tyrannique bulle de Sixte V, publiée à Rome, au mois de sept. 1685, au mépris de la maison de France*, 1585, in-8^o; 1587, in-8^o. — Satire amère de la papauté et des superstitions romaines.

XXXIX. *De controversiâ patris et nepotis in successione regni*, [Francof.] 1585, in-8^o; réimp., Gen., 1586, in-fol. avec le N^o XXXI, et dans le T. III des *Opera*. — Réponse au traité de Zampini, De successione prærogativæ primi principis Franciæ.

XL. *Dialogus de barbâ*, Antv., 1586, in-8^o, et dans le T. I des *Opera*.

XLI. *Observationum et emendationum lib. XIII. Quibus adjecta est epistola J. Wilhelmi Neonebelli pro Hottomanno, contra censuram J. Bassii Frisii in Disp. paradoxis, etc.*, Gen., 1586 et 1589, in-fol.; réimp. dans le T. I des *Opera*. — Plusieurs

des traités dont se compose ce volume avaient déjà été publiés séparément; mais on ne nous apprend ni en quel lieu ni à quelle date. On y trouve, entre autres, les deux livres de Réponses amicales (*Amicabiles responsiones*) à Cujas, dont nous ne connaissons pas la 1^{re} édit., mais qui ont été réimp. à Hanau, 1601, in-8^o, et 1611, in-12.

XLII. *De jure successionis regiæ in regno Francorum leges aliquot ex probatis auctoribus collectæ studio et operâ F. Hotomani jurisconsulti. Obiter de jure regis Navarra*, 1588, in-8^o; réimp. dans le T. III des *Opera*. — Dans cette consultation, qui lui avait été demandée par le roi de Navarre, Hotman ne rougit pas de renier les principes qu'il avait soutenus dans son Franco-Gallia, en abandonnant la théorie de la souveraineté du peuple qu'il avait formulée avec tant d'audace, et se déclarant pour la succession linéale. Cette palinodie est d'autant plus répréhensible que, deux ans auparavant, il avait donné une nouvelle édition de ce fameux ouvrage, en y ajoutant six chapitres. Cède-t-il seulement aux exigences du temps, comme le dit M. Labitte, dans les Prédicateurs de la Ligue? Ne se laissa-t-il pas aussi séduire par l'espoir d'une riche récompense? Dans ce cas, il fut déçu.

XLIII. *Disput. de dotibus*, Colon., 1591, in-8^o. — Dans un recueil de traités sur la même matière. Réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLIV. *Scholæ in duos titulos XXVIII libri Digestorum de Testamentis, et de Liber. et posthum. hæred. instit. vel exhæred.*, Gen., 1593, in-8^o; Francof., 1665, in-4^o, et dans le T. II des *Opera*.

XLV. *De donationibus VIII libri Codicis*, Gen., 1593, in-8^o.

XLVI. *Consolatio æsacris litteris, Lugd., Fr. Le Preux, 1593, in-8^o; nouv. édit., accessoire index Cesarum, seu historia juris particula; elogium authoris à P. Neveleto Doschio conscriptum: ejusdem Hotmanni epitaphiæ et catalogus librorum quos scrip-*

sit, Hanov., 4643, in-12; réimp. dans le T. III des *Opera*. — Voici le jugement que M. Sayous porte sur ce livre, que Hotman composa, ainsi que nous l'avons dit, pendant le siège de Sancerre : « Il choisit dans l'A. T. tous les traits qui montraient la main et le secours de Dieu intervenant pour consoler son peuple d'élection, pour le relever et le venger de ses ennemis. Le sentiment de la vengeance était violent dans l'âme d'Hotman, et on le voit toujours y céder sans remords, parce que, de bonne foi, il croit ne voir dans ses ennemis que les ennemis de Dieu. Au total, la Consolation est la reproduction bien liée, brève et écrite dans un latin de la plus limpide élégance, des histoires de la Bible présentées sous l'aspect qui apparaissait comme le plus instructif et le plus consolant aux yeux de l'impitoyable calviniste. » On trouve à la fin du volume une belle prière latine que Hotman avait composée et qu'il récitait tous les jours.

XLVII. *Scholæ in duos titulos Digestorum de pactis et transactionibus*, Gen., 4594, in-8°, et dans le T. II des *Opera*.

XLVIII. *De eo quod interest et de morâ*, Hanov., 4599, in-8°, et dans le T. I des *Opera*.

XLIX. *Opera*, [Gen.] 4599-4601, 3 vol. in-fol. — Publiés par les soins de Jacq. Lectius, ces trois volumes comprennent un certain nombre d'écrits qui étaient restés inédits ou dont on ne connaît pas la première édit., tels que les dissertations *De sponsalibus*, *De ritu nuptiarum et jure matrimoniorum*, *De præscriptis verbis*. et des commentaires sur quelques titres des Pandectes et du Code; mais on n'y trouve pas les opuscules suivants que mentionne Sénébier : *De rebus creditis*, *Descriptio jurisconsultorum qui à Pomponio sub titulis de origine juris enumerantur*, *Summaria et notæ in Corpus juris civilis*, *Summaria et notæ ad Digesta*; non plus que les *Disput. contra Guidon*. *Papium* et *Paponium Arrestographum*

et aliquot ejusmodi pragmaticos, que cite Simler.

L. *Francisci et Joannis Hotomanorum patris ac filii et clarorum virorum ad eos Epistolæ, quibus accedit Epistolarum miscellaneorum appendix*, Amst., 1700, in-4°; nouv. édit., Hagæ Comit., P. Gosse et J. Neaulme, 1730, in-4°. — On rencontre aussi des lettres de Hotman dans les *Celebrium virorum epistolæ ineditæ*, de Hummel (Norimb., 1777), et dans les *Epistol. Reformatoibus scriptæ*, de Fuesin (Figur., 1742, in-8°). Cependant ce n'est là qu'une faible partie des lettres connues de François Hotman. On en trouve d'inédites, en grand nombre, dans les bibliothèques de Strasbourg, Gotha, Genève, Bâle, Zurich, au British Museum, et surtout à la bibliothèque nationale (*Ancien fonds latin*, N° 8585, 8586; *Collect. Dupuy*, N° 268; *Suppl. latin*, N° 4297). Un très-petit nombre, d'ailleurs, offrent un intérêt historique; la plupart ne roulent que sur des affaires particulières ou domestiques, quelques-unes ne contiennent que de simples compliments.

On a attribué à Hotman les *Commentaires de l'état de la religion et de l'empire* et le *Recueil des choses mémorables venues en France depuis l'an 4547, jusques au commencement de l'an 4597*, deux ouvrages qui appartiennent à Jean de Serres, selon l'opinion commune. Il est à peine nécessaire de signaler l'erreur de Draudius qui le dit auteur du *Græcogallia*, ouvrage qui n'a jamais existé. Le Catalogue de Hænel nous apprend qu'on conserve à la Biblioth. del Rey à Madrid (Q. 59) la copie msc. d'un traité de notre savant jurisconsulte, sous ce titre : *De illustrandis juris civilis libris*.

François Hotman avait épousé à Lausanne Claude Aubelin, d'Orléans, fille de Guillaume Aubelin, sieur de La Rivière, et de Françoise de Brachet (MSS. de l'Arsenal, *Hist.* 758). Il en avait eu onze enfants, mais six seulement lui survécurent : 1° JEAN, qui suit;

— 2° DANIEL, qui étudia le droit sous *Cujas*, mais abjura après la mort de son père et entra chez les Pères de l'Oratoire; — 3° SUSANNE, femme de *Jean Mantel*, sieur d'Argenteuay, puis d'*Antoine d'Ailleboust*; — 4° THÉODORE, mariée à *Jean Barquenon*, secrétaire du prince de Condé; — 5° MARIE, femme de *René Thélusson*, sieur de Fléchères; — 6° une autre fille dont le sort est ignoré.

Jean, sieur de Villiers-Saint-Paul, se rendit en Angleterre, après avoir terminé ses études en droit, et passa près de cinq années au service du comte de Leicester. De retour en France, il fut nommé conseiller du roi de Navarre et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, par lettres du 14 janv. 1585. Il rendit de grands services à ce prince et à son successeur comme agent auprès des princes protestants d'Allemagne. Lorsque Henri IV se convertit, il ne suivit pas son exemple; mais il travailla de tout son pouvoir à amener un rapprochement entre l'Eglise catholique et l'Eglise protestante. Il mourut, le 26 janv. 1636, à l'âge de 84 ans, laissant quatre enfants, de son mariage avec *Jeanne de Saint-Martin*, fille de *René de Saint-Martin*, sieur de Vieville: 1° ROBERT, sieur de Villiers-Saint-Paul, capitaine d'infanterie, marié à *Marie de La Taille*, fille de *Valentin de La Taille*, sieur de Fresnay, et de *N. de Montliard*, dont il eut CHARLES, lieutenant-colonel, tué en Catalogne, en 1646; — 2° FRANÇOIS, sieur de La Tour, qui épousa, le 24 sept. 1634, *Madelaine de La Brosse* et en eut OLYMPE, CÉCILE, FRANÇOIS, FLORENCE et MADELAINE (*Fonds St-Magloire*, N° 452). Il est auteur, selon le Dict. bibliogr. des livres rares, de l'*Histoire celtique, où sous les noms d'Amindoria et de Célanière, sont comprises les principales actions de nos rois, et les diverses fortunes de la Gaule et de la France*, Paris, 1634, in-8°; — 3° HENRI, lieutenant d'une compagnie au service de Hollande; — 4° SUSANNE,

femme de *Benjamin de Cumont*, sieur de Fief-Brun.

On doit à Jean Hotman :

I. *Anti-Choppinus, imò potius epistola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini de Turlupinis ad Bercatum Choppinum de Choppinis, S. Unionis hispanitano-gallicæ advocatum incomparabilissimum*, Carnuti, 1590, in-8°; réimp. avec l'*Épître de Passavant*, par Bèze, le *Monitoriale* et le *Strigilis*, par François Hotman, Villiorbani, 1593, in-8°.

II. *De la charge et dignité de l'ambassadeur*, Paris, 1604, in-8°; 3° édit. aug., Francf., 1613, in-12; réimp. dans les *Opuscules françois*.

III. *Anti-Colazon* — Apologie pour son traité de l'ambassadeur, où il n'avait été, disait-on, que le plagiaire de Charles Paschal. Cet écrit lui est attribué par Bayle.

IV. *Opuscules françoises des Hotmans*, Paris, 1616, in-8°. — La plus grande part dans ce recueil appartient à Jean Hotman. On y trouve de lui, outre le N° II : 1° *La version du Don royal du sérénissime roi de la Grande-Bretagne* [Jacques I]; — 2° *De la Providence*; — 3° *Du progrès de l'âme raisonnable*; — 4° *Le philosophe ou avis sur les diverses occupations de l'homme*; — 5° *La version de la Préface de De Thou sur son histoire universelle*; — 6° *Deux avis par souhait pour la paix de l'Eglise et du royaume*.

Quelques *Lettres* de Jean Hotman ont été publiées avec celles de son père; mais un bien plus grand nombre sont restées inédites. Le British Museum en possède une trentaine (*Ms. Burn.* 367. 17-19; *Coltonian. librar. mss.*, Julius C. V. Calig. E. X, XII, Galba, C. XI), et l'on en conserve aussi quelques-unes à notre Bibl. nationale, dans les vol. de l'ancien fonds latin cotés 8585 et 8586. Ce dernier recueil porte pour titre *Recueil de diverses lettres écrites à MM. Hotman père et fils, et des lettres aussy par eux écrites depuis 1555 jusqu'en 1623*;

nous y avons remarqué parmi les signatures les noms de *Pierre Du Moulin, Calvin, Jacques Cappel, Marbach, Beutrich, Daniel Toussaint, Certon*.

HOTTON (GODEFROY), pasteur de l'église réformée d'Amsterdam depuis le 26 nov. 1634, était né dans cette ville, selon Jücher, et mourut le 26 juin 1636. On a de lui :

I. *De christianâ inter Europæos Evangelicos concordia, sive tolerantia in charitate stabilienda, tractatus*, 2^e édit. revue, Amst., 1647, in-8°; trad. en franç. par *Hélie Poirier*, Amst., 1647, in-8°, et en alt.

II. *La piété éprouvée, représentée en homélies familières sur les trois premiers chap. de l'histoire de Job*, Amst., 1648, in-4°.

HOUDETOT (JEAN D'), sieur d'Aluinbusc et de Boisgribout, eut quatre fils deson mariage avec *Judith Avenel*. JEAN continua la descendance. ABRAHAM fonda la branche de Boisgribout. ETIENNE et PIERRE, sieur de Vauville, moururent sans postérité.

I. BRANCHE D'HOUDETOT. Jean d'Houdetot, sieur d'Aluinbusc, épousa, en 1624, *Marie Le Pigné*, fille de *Michel Le Pigné*, sieur d'Angerville, et de *Marie Ferment*. Resté veuf, il se remaria, en 1644, avec *Madelaine de Boubers*. Du premier lit vinrent : 1° JEAN, qui suit; — 2° FRANÇOIS; — 3° MICHEL; — 4° MARIE. Outre deux filles qui ne furent point mariées, sa seconde femme lui donna un fils nommé DANIEL, sieur de Roumare, qui épousa, en 1677, *Marthe de Rambures*, et en eut DANIEL, sieur de Colomby; JEAN-DANIEL, FRANÇOIS-JOACHIM, JEAN-BAPTISTE et MARIE-SUSANNE.

Jean d'Houdetot, sieur d'Aluinbusc et de Grosménil, mourut, le 29 déc.

1653, maréchal de camp des armées du roi, selon le Dict. de la Noblesse; mais Pinard ne fait aucune mention de lui dans sa Chronologie militaire. Il avait épousé, en 1648, *Jacqueline Lhoste*, qui lui donna, outre une fille, nommée JUDITH, un fils qui reçut le nom de CHARLES, sieur de Grosménil et de Montfermeil, né le 10 janv. 1651. Capitaine de cavalerie, en 1673, mestre-de-camp du régiment de Bourgogne cavalerie, en 1685, Charles d'Houdetot se convertit même avant la révocation. Sous la date de janvier 1685, Sourches note dans ses Mémoires l'abjuration du marquis d'Houdetot, en ajoutant que c'était « un fort honnête et fort brave gentilhomme. » Il mourut, en 1692, brigadier et inspecteur général de cavalerie, laissant de son mariage avec *Catherine Le Breton*, dame d'Hectot, CHARLES, qui s'éleva au grade de lieutenant-général, LOUIS et LOUIS-PIERRE.

II. BRANCHE DE BOISGRIBOUT. Abraham d'Houdetot, sieur de Boisgribout, prit pour femme, en 1628, *Barbe Du Hamel*, fille de *Robert Du Hamel* et de *Jeanne Le Blond*. Son fils ADRIEN, sieur de Boisgribout, baptisé en 1636, épousa *Françoise Tolmer*, dont il eut ANDRÉ, JEAN et une fille. Nos renseignements s'arrêtent ici.

HUAULT (PIERRE), orfèvre de Châtellerauld, fut reçu bourgeois à Genève, en 1671, avec ses trois fils PIERRE, JEAN-PIERRE et AMI. Ces deux derniers se sont fait une réputation comme peintres en émail. En 1686, ils se rendirent à Berlin et furent pensionnés par l'électeur. On montre dans le château royal des ouvrages qui leur font honneur, entre autres, une *Famille de Darius*, d'après Le Brun. Quelques-uns de leurs portraits ont été gravés. Ils retournèrent à Genève en 1700.

ERRATA.

Page 162, col. 1, ligne 6, supposition erronée; il s'agit évidemment de Caroline de La Motte-Fouqué. — Page 163, N° XII : La remarque, transposée par le metteur en pages, se rapporte au numéro suivant. — Page 335, col. 2, ligne 15. Voy. p 374, col. 1, ligne 35. Ces horangues sont au nombre de trois, y compris celle *in negotiaturis frumentariis*; en tout, pag. 162 à 178 de l'édit. citée.

